Digitized by Google

Gall. g. 185-1,2 40

Ménard

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PIECES FUGITIVES.

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DE FRANCE

Avec des notes hiſtoriques & géographiques.

Tome I. Partie seconde.

A PARIS,

Chez { Hugues-Daniel Chaubert, libraire, quai des auguſtins, à la renommée.
Claude Heriſſant, imprimeur libraire, rue Notre-dame, à la croix d'or.

M. DCC. LIX.

Avec approbation et privilege du roi.

Digitized by Google

BAYERISCHE
STAATS
BIBLIOTHEK
MÜNCHEN

Digitized by Google

****

ORDRE DES PIECES CONTENUES DANS LE TOME I. PARTIE II.

LEs exploits de Mathieu Merle, baron de Salavas, par le capitaine GONDIN, A-C. 20. *pages.*

Voyage de l'amiral de JOYEUSE *en Gevaudan*, A-B. *16. pages.*

Mémoires ſur les guerres civiles du haut Vivarais; *par Achille* GAMON, A-G. *56. pages.*

Hiſtoire de la GUERRE CIVILE EN *Languedoc*; *par un anonime*, A-G. *56. pages.*

Jugements ſur la nobleſſe de Languedoc; *par M. de* BESONS, *généralité de Montpellier*, A-Xx. *352. pages.*

MÉLANGES, A-R. *144. pages.* N^a. que dans cette piéce la ſignature G. eſt répétée deux fois.

BAYERISCHE STAATS- THEK MUENCHEN

Digitized by Google

BIBLIOTECA
STORIA
PONTIFICIA

Digitized by Google

PIECES FUGITIVES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
DE FRANCE.

EXPLOITS de Mathieu Merle, baron de Salavas.

AVERTISSEMENT.

LES exploits du capitaine Mathieu Merle, n'ayant été racontés juſqu'ici que d'une maniere odieuſe, & dans la vûe de le dénigrer; on a cru que ſans vouloir ſe charger de juſtifier ſa conduite, on devoit faire part au public de la relation qu'en a dreſſée le capitaine Gondin, qui étant beaucoup plus exacte, & écrite d'une maniere qui paroît aſſez déſintéreſſée, mettroit plus à portée d'en porter un juſte jugement. M. de Thou, entre les manuſcrits duquel ſe trouve cette relation, n'en a pas fait tout l'uſage que l'exactitude ſurprenante avec laquelle il a compoſé ſon grand corps d'hiſtoire, en auroit dû faire eſpérer. On la trouvera ici toute entiere, & on y lira les faits obmis par M. de Thou.

Le capitaine Merle ayant acquis en 1583. de Jean, baron d'Apchier, les baronies de la Gorce & de Salavas, & s'étant fait nommer lui-même le baron de Salavas, comme le porte le titre de cette piéce, me fournit l'occaſion de donner ici ſuivant ma méthode, la ſuite des ſeigneurs de la Gorce & de Salavas, que l'on pourra remonter plus haut lorſqu'on aura recouvert les titres néceſſaires de cette preuve.

BAYERISCHE STAATS-BIBLIOTHEK MUENCHEN

Digitized by Google

LA GORCE, paroiſſe de cent & ſeize feux en Vivarais, & dans le diſtrict du Mailhaguez, au diocèſe de Viviers, & dans l'officialité de S. Andeol, à un peu moins de quatre lieues, à l'O. S. O. de Viviers, long. 22. d. 5′. 30″. lat. 44. d. 25′. 45″.

I. Geraud de la Gorce, chevalier, Sgr. de la Gorce, de Mirabel; Cropieres, &c. épouſa Mingone Villalte, dame de Valon, & en eut

II. Anne de la Gorce, dame de la Gorce, de Mirabel, Cropieres, Valon, &c. morte avant 1452. ép. le 8. Mai 1408. Beraud, Sgr. d'Apchier, de Ceray, de Vabres, de Vazeilles que Charles VII. érigea en vicomté, de Chely, d'Arzens, & de Montaleirac, qui teſta le 20. Février 1452. & eut pour fils

III. Claude, baron d'Apchier, Sgr. de la Gorce, Valon, Salavas, & Mirabel, qui teſta le 12. Novembre 1472. & eut pour ſucceſſeur

IV. Jean d'Apchier, Sgr. d'Arzens, ſon frere, qui teſta le 28. Juin 1466. & avoit épouſé le 1. Novembre 1451. Anne de Ventadour, de laquelle il eut

V. Jacques, baron d'Apchier, Sgr. de la Gorce, de Valon, de Salavas, & de Mirabel, qui vendit en 1484. à Charles des Aſtars les châteaux de Valon & de Mirabel en Vivarais. Il teſta le 9. Janv. 1523. & étoit mort en 1525. Il laiſſa de Marie de Caſtelnau de Bretenoux ſa femme

VI. François-Martin, baron d'Apchier, vicomte de Vazeilles; Sgr. de la Gorce & de Salavas, né le 11. Novembre 1509. teſta à S. Chely le 10. Juin 1575. & ne vivoit plus le 19. Septembre ſuivant. Il avoit épouſé le 26. Juillet 1526. Claude de Chalencon de Rochebaron, & en avoit eu

VII. Jean, baron d'Apchier, de la Gorce, de Salavas, vicomte de Vazeilles, né le 29. Août 1539. fut tué dans la terre de Viſſac par Triſtan de Taillac, baron de la Margeride, le 24. Juin 1586. Les châteaux de la Gorce & de Quezac ſe remirent volontairement ſous ſon obéiſſance au mois de Juin 1582. Dès le 29. Juin de l'année précédente, il avoit promis de vendre les places de la Gorce & de Salavas au capitaine Merle, pour l'engager à rendre la ville de Mende au duc d'Anjou, & par là faciliter la paix. La paix s'étant faite, Jean, baron d'Apchier, vendit effectivement les châteaux & ſeigneuries de la Gorce & Salavas à

VIII. Mathieu de Merle qui avoit obtenu une commiſſion du roi de Navarre, donnée à ſainte Foi le 25. Juin 1580. pour commander dans Mende, avec pouvoir de lever cent chevaux legers & cinquante arquebuſiers à cheval pour la défenſe de cette ville. Il teſta au château de Salavas le 6. Décembre 1583. & mourut avant la fin

de Janvier ſuivant. Il étoit fils d'Antoine de Merle, qui dans le teſtament qu'il fit à Uſez le 20. Mars 1555. ſe qualifie noble, & de Marguerite de Virgilli. Mathieu de Merle avoit épouſé à Roffiac dans la haute Auvergne le 20. Octobre 1576. Françoiſe d'Auzolle, fille de Guiot d'Auzolle, Sgr. de Serre, & de Françoiſe de la Rochette. Mathieu de Merle eſt qualifié dans ce contrat, gouverneur de la ville de Maruejols en Gevaudan. Françoiſe d'Auzolle ſe remaria 1°. à Villeneuve de Berg le 28. Avril 1585. avec Antoine de Beaumont, Sgr. de Cinergues; 2°. au château de Salavas le 24. Juillet 1595. avec Adam d'Audibert, Sgr. de Vendras, fils de Gabriel d'Audibert, Sgr. de Luſſan. Elle vivoit encore le 11. Mars 1609. Elle eut de ſon premier mari Marie de Merle, qui étoit mariée le 19. Juillet 1620. avec Louis de Barjac, Sgr. de Vals, &

IX. Herail de Merle, baron de la Gorce & de Salavas, Sgr. de Chaune, d'Aurlas, & de Laval, qui nacquit entre le mois de Juillet & le 6. Décembre 1583. Il fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, & obtint des lettres de la chancellerie de Tours le 3. Août 1619. au ſujet d'un procès qu'on lui faiſoit pour les baronies de la Gorce & de Salavas. Il teſta au château de Bane, appartenant au comte du Roure, le 3. Août 1621. & ordonna qu'on l'enterrât dans la chapelle qu'il vouloit faire conſtruire à Salavas. Il avoit épouſé au château de Montreal le 11. Mars 1609. Anne de Balazuc, qui vivoit encore le 3. Mars 1661. elle étoit fille de Guillaume de Balazuc, Sgr. de Montreal, de Chazau, de Johannas, & de Saulhas, & de Françoiſe du Roure; de cette alliance vint

X. Henri de Merle, baron de la Gorce & de Salavas, né après le 3. Août 1621. qui ſervit étant capitaine dans le régiment du Roure depuis 1638. juſques en 1643. & qui fut déchargé de l'arriére ban le 2. Avril 1689. par François de Montainard, marquis de Montſrin, ſénéchal de Beaucaire & de Niſmes. Il épouſa au château de Lalau le 31. Octobre 1645. Lucrece Pape, fille de Gui Pape, Sgr. de S. Auban, baron de Saune & de Vercoiran, & de Mabile de Maſſues. Il eut pour fils

XI. Henri de Merle, baron de la Gorce & de Salavas, vicomte d'Eve, qui fut maintenu dans ſa nobleſſe par Nicolas de Lamoignon, comte de Launay-Courſon, intendant en Languedoc, le 10. Janvier 1698. Il teſta le 23. Mars 1699. & il fut tué au combat de Vagnas contre les camiſars le 10. Février 1703. Il avoit épouſé le 28. Janvier 1691. Anne Novi, vivante le 1. Juin 1721. & qui étoit fille de Mathieu Novi & de Suſanne Capon; elle fut aſſiſtée dans ce contrat de Simon Novi, juge de la cour royale & des conventions de Niſmes, & de Jean Novi, prieur de S. Marin de Raſelin, ſes fre-

res, & de Simon Novi, avocat du roi au préſidial de Niſmes, ſon couſin germain. Elle le rendit pere de

XII. Mathieu de Merle, baron de la Gorce & de Salavas, vicomte d'Eve, qui teſta le 27. Janvier 1724. Il avoit épouſé le 2. Octobre 1719. Marguerite-Claude Guion, fille de Louis-Charles Guion, Sgr. de la Chevalerie, de Piliers, & de Pontlevoi, colonel d'infanterie, commandant en la ville & citadelle du S. Eſprit, & de Marguerite Piniot, & il en eut N. de Merle, mariée vers l'an 1744. avec Jean-Baptiſte d'Hautefort, comte de Montreal, Sgr. de Johannas, fils de François, Sgr. de Montreal, & de Catherine de Chananeilles, du Buiſſon, &

XIII. Louis-Charles de Merle, baron de la Gorce & de Salavas, vicomte d'Eve, né au château de Salavas le jour de la Pentecôte 1. Juin 1721. page du roi dans la petite écurie en Mars 1736. enſuite capitaine de cavalerie dans le régiment d'Anjou, qui épouſa Anne-Urbaine de Grimoard, fille de N. comte du Roure, gouverneur du Pont S. Eſprit en Languedoc, & en eut Louis-Scipion de Merle, né le 24. Octobre 1745.

SALAVAS, paroiſſe de ſoixante-quatre feux en Vivarais, & dans le diſtric du Mailhaguez, diocèſe de Viviers, & officialité de S. Andeol, à un peu moins de 5. lieues à l'O. S. O. de Viviers. long. 22. d. 3'. 15". lat. 44. d. 22'. 0".

Hugues de la Gorce, Sgr. de Salavas, de Reſviran, d'Auriol, & en partie d'Auzon au diocèſe de Vienne, fut pere d'

Ermeſſinde de la Gorce, dame de Salavas, de Reſviran, d'Auriol, & en partie d'Auzon, teſta en 1381. avoit épouſé le 20. Décembre 1351. Guillaume d'Anduſe, Sgr. de Seautres, de Rocheſauve, & en partie de l'Argentiere, qui teſta le 21. Février 1352. & vécut encore quelques années; mais il ne laiſſa point de poſtérité; & j'ignore comment la ſeigneurie de Salavas paſſa à

Claude, baron d'Apchier, qui en étoit ſeigneur lorſqu'il teſta le 12. Novembre 1472.

Les exploits de guerre faits par Mathieu Merle, baron de Salavas en Vivarais, depuis l'an 1576. juſqu'en 1580.

AN. 1568. LE Capitaine Mathieu de Merle, natif d'Uſès, avoit deux freres aînés; il commença en portant l'arquebuſe dans les gardes de M. d'Acier, depuis duc d'Usès, avec lequel il fit le voyage de Poitou en

AN. 1570. 1568. Après la paix de 1570. d'Acier le donna à M. de Peyre, ſon

beau-frere, qui le connoiſſant homme de courage & d'entendement, le fit ſon écuyer, & le chargea de la garde de ſa maiſon en Gevaudan, lorſqu'en 1572. il alla aux nôces du roy de Navarre & de Marguerite de France, qui furent ſuivies du maſſacre où il fut tué. Les troubles s'étant allumés, Merle manda à ſes amis d'Usès de le venir trouver; ce qu'ils firent au nombre de trente bons ſoldats. Arrivés à Peyre, prend le Malzieu en Gevaudan en 1573. la nobleſſe du pays l'aſſiége, ou tâche de l'attraper aux courſes qu'il faiſoit. Il dreſſe ſon ordre des contributions, donne parole à aucuns de la nobleſſe, exempte leurs terres, tient la main roide aux ſoldats, qu'ils n'euſſent oſé toucher un œuf ſur leur vie aux lieux qui payent ſa contribution volontairement. Aux autres leur faiſoit la guerre rude, rend ſa garniſon forte, & la plûpart à cheval, qui lui donne moyen de reconnoître Iſſoire, la trouve prenable par coups d'échelle; mande à ſes amis aux Cevennes, & à Uſès à ſon frere aîné, le venir trouver au Malzieu; ce qu'ils font au nombre de trois cents. Ils montent tous à cheval ou bien ou mal, laiſſant ſondit frere au Malzieu avec ceux d'Uſès, pour lui être plus affidés. Ce fut en 1574. ſe rend aux foſſés d'Iſſoire. Etant ſur le point de deſcendre un foſſé, entend deux meſſagers qui crient aux ſentinelles que Merle eſt en campagne, & voit des ſignales de feu en pluſieurs lieux & châteaux voiſins. Merle avec ſa troupe laiſſe paſſer ces meſſagers, & le caporal qui ſe retira à ſon corps de garde. A même inſtant ledit Merle entre au foſſé, fait dreſſer une échelle, & monte le premier, trouve un habitant avec un bâton ferré à deux bouts, qui s'oppoſe vivement à lui, & tâche de renverſer l'échelle; mais Merle s'étant fait bailler de main en main deux piſtolets, les tire, & renverſe la ſentinelle de la muraille en bas; ce qui lui facilite ſon entrée avec ſes bons capitaines: ainſi il fut bientôt maître d'Iſſoire, où il établit le même ordre qu'au Malzieu; ſe fait des amis parmi la nobleſſe voiſine & quelques autres du pays. Se voyant fort & renforcé, fit pluſieurs combats, & prit priſonnier de guerre, en une rencontre à cheval, le ſeigneur de la Guiche, accompagné de force nobleſſe & gens d'ordonnance du pays d'Auvergne; il ſe trouva envelopé, & fut conduit en la ville d'Iſſoire en 1575. où après certain temps fut élargi ſans rançon, par commandement du roy de Navarre. En même temps la nobleſſe d'Auvergne ayant aſſiégé avec un canon le château de Malet, où le capitaine Merle avoit garniſon, icelui part avec deux cents cuiraſſes & un nombre d'arquebuſiers à cheval, bat les aſſiégeans qu'il trouve écartés, & qui jettent leur piéce de canon dans un creux de riviére, duquel Merle la retira après.

An. 1570.

An. 1573.

An. 1574.

An. 1575.

La paix étant faite en 1576. le roy de Navarre commanda à Merle de remettre Chavagnac dans Iſſoire, & lui laiſſer le commandement & garde, comme ville d'ôtage; à quoi Merle obéit, & ſe retira à Uſès, lieu de ſa naiſſance, avec très-beau équipage.

An. 1576.

An. 1577. Les troubles ayant recommencé en 1577. Merle part d'Usès avec certains capitaines & ſoldats, & ſe rend au château de Peyre, où quelques jours après reprit par pétard ou échelles le Malzieu; & de là par l'entrepôt de la ville d'Iſſoire, prit par pétard la ville d'Ambert; de laquelle il fit infinies courſes & autres deſſeins, comme ſur S. Flour, où le frere aîné de Merle étant entré avec une vingtaine, les habitans de la ville les contraignirent de ſauter les murailles avec perte d'aucuns. Le comte de Mertinengue étant venu aſſiéger Ambert, Merle & ſes capitaines ſoutinrent les aſſauts, & contraignirent l'armée de Mertinengue de ſe retirer, non ſans grande perte d'hommes & munitions; mais peu de temps après, Merle ayant apris que le duc d'Alençon venoit aſſiéger Ambert avec une armée forte & bien équipée d'artillerie, ne crut pas pouvoir deffendre une ville ſi foible, ruinée depuis le dernier ſiége, & dont les brêches ne pouvoient être miſes en état de deffenſe; il prit le parti d'abandonner la place, portant les poudres & armes, & les jettans dans la ville d'Iſſoire avec ſoldats, ſans leſquels il auroit fallu abandonner la ville, qui ſoutint une furieuſe batterie & pluſieurs efforts: pour lui il ſe retira au Malzieu, d'où il tacha de fatiguer l'armée qui aſſiégeoit Iſſoire.

An. 1579. En 1579. un des principaux chefs de la religion ordonna à Merle de faire quelques deſſeins. Merle qui avoit reconnu Mende, étant parti de Maruejols avec des troupes venues des Cevennes, entra à minuit par coups d'échelles ſi vivement donnés, qu'ils forcent les gardes des murailles dans Mende; les cloches de la grande égliſe ſonnant à grand force, & même cette cloche, qu'on la tenoit par toute la France la nonpareille, & dont le bruit empêcha les habitans d'entendre l'allarme. S'étant rendus à la place en nombre de dix-ſept, le baillif de Mende ayant enfin entendu le bruit, courant à l'allarme avec une troupe de ſoldats & chanoines armés, furent par la troupe de la place mis en fuite, & le baillif tué: certains habitans s'étant ſauvés dans une tour des murailles, furent preſſés de ſi près, qu'ils ſe rendirent peu d'heures après.

An. 1580. Quelques mois après, Merle étant renforcé de bons hommes de guerre, les ſeigneurs de S. Vidal & d'Acher, & beaucoup de nobleſſe du Velay, de Gevaudan, d'Auvergne, & du Vivarais, raſſemblent des forces pour aſſiéger Mende, à cauſe des courſes, priſes des chevaux, que Merle faiſoit ordinairement; & s'étant donné rendez-vous en la ville & fauxbourg de Chanac, mandent un trompette à Merle, s'il ne vouloit point ſe rendre auxdits ſeigneurs, que en cas qu'il ne le fairoit, qu'on le forceroit, & tailleroit en piéces. Merle après avoir bien fait boire le trompette, lui dit qu'il notât bien ſa réponſe, qu'étoit, que leſdits ſeigneurs l'avoient fort ſouvent menacé de ce ſiége & de cette belle armée, & qu'il lui tardoit fort de les voir, mais que s'ils ne tenoient parole de le venir voir, qu'il les iroit voir eux. Cette réponſe rapportée par le trompette auxdits ſeigneurs, cauſa riſée aux uns, & dédain aux autres,

Digitized by Google

d'une ſi arrogante réponſe ; mais le bon fut que ayant failli leſdits ſeigneurs partir de Chanac ledit jour pour l'aller voir, ledit Merle part de Mende ſur les dix heures du ſoir avec cent cuiraſſes à cheval, & deux cents arquebuſiers avec des pétards, fait mettre pied à terre à une partie des cuiraſſes, l'autre ſoutenant de loin, afin que les chevaux ne donnaſſent l'allarme. Les cuiraſſes avec les deux cents arquebuſiers ayant donné des coups de pétard à la porte du fauxbourg, du côté de Maruejols, étant les corps de garde au milieu de la grande rue de Chanac, ſi pleins de gens de guerre, que les pétards ayant fait grand effet, tuerent pluſieurs deſdits ſoldats, entrant pêle & mêle firent un étrange fait : ſi les ſoldats ne ſe fuſſent pas amuſés à piller & à prendre des chevaux, ils auroient forcé ces meſſieurs dans la ville, dans leur lit à leur aiſe. Merle ayant entendu le pétard, donne dans le fauxbourg avec la troupe de cheval ; mais ayant reconnu que la priſe des chevaux & le butin empêchoit les ſiens à paſſer outre pour forcer la ville, qui eſt entre le château & le fauxbourg, fit ſonner la retraite, & retourna avec deux cents chevaux de ſes ennemis à Mende diſtant d'une lieue & demie. AN. 1580.

En 1580. le ſeigneur de Chatillon eſtimant avoir plus de mérite pour le grade de ſa maiſon, pour commander à Mende, que Merle, y ayant même l'obéiſſance comme général pour la pratique d'aucuns capitaines malcontents de Merle, ayant attiré Merle au ſiége du château de Balſiege près de Mende, enſemble bonne partie de la garniſon, Chatillon ſe rend maître de Mende, fait refuſer la porte à Merle, y établit garniſon à ſa dévotion. Merle contraint de chercher retraite, ſurprend le château du Bois, où de là peu de temps après ayant pratiqué quelques ſoldats qui avoient été avec lui, paſſant devant la porte de Mende, il demanda un maréchal pour ferrer ſes chevaux, leſquels avoient été déferrés exprès aprochant de ladite ville. On lui préſente la colation, & à aucuns de ſa troupe, qui pouvoient être de quinze à vingt à cheval ; s'aprochant de la porte ceux qui portent la colation, s'en ſaiſirent, & donnent entrée à Merle, lequel fit crier *vive le Merle* ; de façon que la plûpart de la garniſon ſe joignit à lui, & ceux qui étoient aux tours, les rendirent. Les capitaines la Roche & la Garde de Peire, qui commandoient en l'abſence de Chatillon, furent auſſi ſaiſis, & mis dehors ſans excès.

En ladite année 1580. monſeigneur le prince de Condé ayant été pris par une garniſon du duc de Savoye en Savoye, étant parti de Geneve en habit déguiſé, pour ſe rendre en Dauphiné entre les mains du ſeigneur des Diguieres, géneral des égliſes du Dauphiné, fut ſauvé par un ſimple ſoldat de ladite garniſon. Le prince étant arrivé à pied, qui ne ſe pouvoit ſoutenir du travail du chemin, n'ayant accoutumé d'aller à pied, fut honoré & bien reçu dudit ſeigneur des Diguieres, qui lui fournit argent, chevaux, & équipages, & le fit accompagner juſques avoir paſſé le Rhône, ſe rendant à Uſès & Niſmes ; lequel auſſi-tôt print le com-

An. 1580. mandement, & commande au ſieur de Gondin, maréchal de camp, s'acheminer avec ſon régiment de huit enſeignes du côté de Mende, où il trouveroit les ſieurs de Porquarès & de Merle, pour aviſer à ôter les forts que les catholiques tenoient entre les Cevennes & Mende. Etant arrivé ledit de Gondin à Molines, près la ville d'Eſpagnac, & ayant conféré avec aucuns gentilshommes deſdits pays des Cevennes. Porquarès s'achemina à Meirueis pour faire marcher *pouldres*. Merle va faire partir de Mende deux canons & une bâtarde, qu'il avoit fait faire, & une quantité de bales, en faiſant fondre la grande cloche tant renommée. Gondin alla bloquer la ville d'Eſpagnac avec ſes troupes & quelques compagnies du pays. Etant arrivés Porquarès & Merle dans quatre jours après, avec pouldres, bales, & leſdits canons, qui furent deſcendus à la deſcente de Molines, preſque inacceſſible, & la façon qui furent deſcendus, ayant attaché vingt paires de bœufs par derriere le canon pour le retenir, qu'ils ne prinſent la deſcente, & tiré ſeulement par une paire au devant; logerent ce même ſoir les canons joignant des maiſons du côté de Florac. Le jour ſuivant bon matin, commença la batterie; ſur le ſoir on ſe loge ſur une tour faiſant le coing de la ville, que le canon avoit abattu, attendant le jour d'après faire élargir la brêche & donner l'aſſaut; mais ſur la minuit, les ſoldats de la garniſon, en nombre de quatre-vingts ou cent, prirent telle appréhenſion d'être forcés, qu'ils perſuaderent M. de Lambrandes, leur gouverneur, de déloger avec eux; ce qu'ils firent à l'inſtant, ſortant en foule, paſſant la riviére de Tarn au gué, grimpant la montagne de N. D. de Quezac, où aucuns furent tués, entre autres le ſieur de Montoulons, & pris priſonniers les autres, ſe ſauvant ſans armes à Quezac.

Le jour ſuivant, Gondin avec ſon régiment & autres compagnies des Cevennes, vont bloquer le château de Quezac; Porquarès & Merle font marcher le canon, qui fut mis en batterie ſur le ſoir; au plus matin commence la batterie droite au château, leur ayant tiré environ deux cents coups de canon, n'étant encore la brêche raiſonnable. Deux ſoirs après, font un trou audit château par derriere, paſſant certaine garde du côté de la riviére de Tarn, près du château, traverſent la riviére, & ſe ſauvent la plûpart par la montagne à ſainte Eremie en Rouergue, ayant à leur ſortie laiſſé quelques ſoldats en garde, qui ſe laiſſent ſurprendre. Merle laiſſe dans leſdites places quelques-uns des ſiens pour la garde.

Quelques jours après, leſdits ſieurs ayant fait telle diligence, que bien qu'il fallût paſſer & repaſſer quatre fois à gué le canon à la riviére de Tarn, le plus ſouvent que le canon avoit une toiſe d'eau par deſſus, & les bœufs à la nage; ils mirent ledit canon en batterie devant le château de Bedouès, très-fort de murailles, où il y avoit environ quatre-vingts ou cent ſoldats ſous le capitaine Miral, leur chef, qui furent enfermés dans ce château auſſi-tôt par les troupes, où après avoir ſouffert deux cents

&

Digitized by Google

& tant de coups de canon, & la poudre manquant, ſe rendirent opiniâtres à ſe vouloir rendre; qui fit prendre réſolution entre Pourcairés, Merle, & Gondin; c'eſt que Pourcairés iroit à Meirueis pour avoir des poudres; Merle à Mende, pour avoir des balles de canon & vivres; ſous promeſſe que Gondin leur fit ne départir dudit ſiége, quelle rigueur de l'hiver qu'il fît, car il y avoit par-tout au plus beau un pied de neige, qu'ils ne fuſſent de retour; lui ayant recommandé la garde des canons, & qu'ils ne manqueroient d'être à lui dans huit jours avec leur appareil. Pendant ces entrefaites, le ſieur de Vidal; gouverneur du Velai, s'avance à deux lieues de Bedoueſc, avec quinze cents hommes de pied, & deux cents chevaux: mais à cauſe des grandes neiges tombées aux montagnes qui étoient entre deux, il ne put paſſer; & tout ce qu'il put faire de jetter dans le château vingt ſoldats, conduits par le capitaine Eſtanieres. Etant auſſi averti que Gondin s'étoit bien retranché dans des fauxbourgs ruinés, & de même ſon canon, ſaint Vidal prend ſon chemin & ſe retire. Cependant les aſſiégés ne ceſſent de ſe moquer des aſſiégeans & de leur canon, qui attendoient la *picorée*, leur criant ſans ceſſe. Mais ſur le douziéme jour de leur partement, Pourcairés & Merle arriverent avec la *picorée* pour le canon, où les ayant ſalués & aſſurés que le canon avoit reçu ſes vivres, ſe rendent, ſans avoir le jugement de demander leur vie; ce qui cauſa la mort d'aucuns, les chanoines mis à rançon, & tout le butin donné au régiment de Gondin; lequel ayant lettre du prince de Condé, de Niſmes, comme le roi traitoit avec le roi de Navarre, lui mande le venir trouver avec ſon régiment, & faire retirer les autres troupes. Il conduiſit le canon au château de Guezac, tenu par Merle, lequel après fit ſcier, & en faire ſon propre.

Et pour le regard du voyage de Genève, parce qu'il y a de belles particularités, je ne manquerai de vous en informer bientôt & du vrai.

NOTES

HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES.

Pag. 4. lign. 37. Voyage de Poitou, où le capitaine Merle accompagna Acier en 1568.] Quoique les mémoires de la troiſiéme guerre civile, écrits par Jean de Serre & M. de Thou, qui les a copiés, rapportent un grand détail de ce voyage d'Acier, ils ont ignoré pluſieurs circonſtances qui ſe trouvent dans un journal manuſcrit de ce temps-là, écrit par un bas officier ou ſoldat des troupes d'Acier, qui fit le voyage. Ce journal, heureuſement déterré, paroîtra dans la ſuite de ces piéces fugitives. Le jeudi 23. Septembre 1568. Acier partit d'Uſez, & arriva avec ſes troupes à Alais & aux environs, où il ſéjourna le lendemain : le ſamedi 25. à Anduſe, où Acier fit démolir les murailles & brûler les portes : le 26. à ſaint Hippolite : le 27. au Vigan ; la compagnie du capitaine Chelderic à Veſere, village appartenant au ſeigneur de Beaufort. Le 28. les troupes eſſuyerent une groſſe pluie, paſſerent à Arre, & coucherent à Alſon ; le 29. à Saudieres en Rouergue, & coucherent à ſaint Jean du Bruel ; la compagnie du capitaine Celeric à Figueirolles, hameau de quatre maiſons ; les autres compagnies à Nant. Le jeudi 30. Septembre on monta beaucoup ; on paſſa un cauſſe qui dura trois grandes lieues, & où l'on ne trouva point d'eau ; on deſcendit la montagne, & on arriva à Milhau : le vendredi premier Octobre le long du Tarn, à une petite lieue le village de Pierre-Pins, à Compreignac, à Daurtac. Il étoit déja nuit, lorſque qu'on arriva à Rochetaillade, près d'un bourg fermé, nommé Montjoux, qui ſe rendit ſans attendre le canon. Le dimanche 3. Octobre après dîné, les troupes continuerent leur marche le long du Tarn ; & après avoir fait deux lieues, paſſerent cette riviere ſur le pont de ſaint Rome de Tarn. On aſſiégea d'abord la ville : on *s'accouſta* bientôt des murailles ; & après les avoir percées, on entra dans la ville, & on y tua cent quarante-ſept perſonnes. Le dernier fut M. André, prêtre, trouvé aux champs, mené dans la ville, & tué par les ſoldats. D'autres compagnies allerent aſſiéger Vabres ; l'évêque qui y étoit, donna ſon or & ſon argent, & rendit le fort. Les proteſtans partant de ſaint Rome de Tarn, furent loger au bourg de Loubenaya ; le lendemain ils paſſerent à Mauriac, & quelques troupes logerent à Prades & à Méjanes. En partant de ces deux lieux, ils paſſerent au pont de Salars ; d'où ils furent à un village ou abbaye, ſur une hauteur, à la vue de Rodez. Les troupes y furent miſes en bataille : elles étoient compoſées, en trente-ſix enſeignes, des trois régimens de Beaudiné, du chevalier d'Ambres, & du ſieur de la Mauſſon. On paſſe en bataille à la vue de la ville de Rodez. Une troupe de chevaux, où il y avoit des lanciers, étant ſortie de la ville, fut repouſſée par la cavaleris d'Acier. On continua la route dans des prés, & il fallut ſe déchauſſer pour paſſer une riviere : on côroya une montagne couverte de petit bois : & on arriva au grand chemin, ſur lequel étoit ſitué un grand bourg nommé Muſſe, appartenant à l'évêque de Rodez. Il étoit déja une heure de nuit, mais la lune étoit fort claire. Le lendemain on deſcendit une montagne couverte de vignes ; & on arriva au petit village de Valedin, où Mauvans étoit logé avec les troupes de Provence. Les Languedociens camperent

Digitized by Google

pour la premiere fois dans les près. Le lendemain on paſſa devant un petit fort *claus*, nommé Bournazel ; & on arriva à deux heures de ſoleil au bourg de Montbazene. Le lendemain on s'approche de Lot & de Cadenal, ville ſituée ſur une haute montagne, appartenante à d'Acier. Le capitaine Bouillargues, avec ſon régiment, gagna les fauxbourgs de Figeac ; & on y reſta deux jours ; mais la ville étoit gardée par les catholiques : Montluc étoit à Gramat, à une journée d'Acier. De Figéac on fut à la Capelle, où l'on reſta deux jours. En partant de la Capelle on paſſa dans un grand bourg, nommé Anglas ; on traverſa un grand bois près d'Acier, & on logea au bourg de Biac, après avoir paſſé une grande *combe*, (vallon), où il y avoit des près, fermés par de petites murailles, qu'il fallut abbattre. La nuit ayant ſurpris la compagnie du capitaine Célèric, elle campa au milieu des prés, dans un endroit près de Biac, (Albiac) où il y avoit beaucoup d'arbres. Le lendemain on arriva à Gramat. La cavalerie logea dans la ville, & l'infanterie campa aux environs ; on y trouva peu de vivres, Montluc les ayant enlevés la veille. Le lendemain 16. Octobre on marcha parmi des *rabieres*, & le ſoldat fatigué, qui n'avoit point trouvé de pain, arracha des raves & les mangea. On fut camper à Peiral, près de Souillac, où étoit Montluc. Acier mit à Peiral ſon armée en bataille. Il y avoit à l'avant-garde ſix régimens de Dauphiné, & la cavalerie du même pays ; & à la bataille les régimens de Languedoc, Provence, Vivarais, Rouergues, & celui d'Oroſe du Dauphiné, avec le reſte de la cavalerie. Montluc ayant fait ſonder la Dordogne, pour ſçavoir ſi on la pouvoit paſſer à gué, & ayant ſçu qu'oui, ſe retira au plus vîte. Le lendemain 17. Octobre, les proteſtans ayant deſcendu une montagne, paſſerent la Dordogne, ayant de l'eau juſqu'au menton, & camperent autour de Souillac. Le 18. quelques troupes logerent à Calviac, & d'autres à Aliac. Le 18. ils paſſerent à Vitrac & à Montfort, & trouverent le régiment de Mauvans campé à la Rocheplaqué, contre une haute montagne. On fut enſuite à Beinac & à ſaint Vincent, où le ſeigneur du lieu avoit une belle maiſon de plaiſance, à quelque diſtance du village. Le 20. les proteſtans paſſerent à ſaint Cibrat, & logerent à Campaigne. Le 21. ils paſſerent la Veſere, & camperent dans les prés de Lobugo : le vendredi 22. à la Julie : le 23. par Bonne & Turc, à Montlancy, à une lieue de ſaint Aſtier, où ils arriverent à une heure de nuit ; & le 24. à ſaint Aſtier. Le lundi 25. Octobre à demi-heure du ſoleil levé, les proteſtans ſe mirent en marche entre des vignes, ſur un coteau où il y avoit des maiſons. Les enſeignes firent alte, & les troupes s'étant miſes en bataille, la cavalerie à la tête, & l'infanterie à la queue, on cria, *armes, armes : l'ennemi attaque.* Montpenſier, Guiſe, & Briſac, qui attaquerent, étoient venus en bataille le long de la riviere, & avoient gagné le pont. Alors Beaudiné, qui étoit aux enſeignes, prit une troupe d'arquebuſiers & deſcendit à la queue pour repouſſer les catholiques. On ſe battit, & Beaudiné les repouſſa, malgré un coup d'arquebuſe qu'il reçut au bras. Retourné aux enſeignes, on entendit crier, *arme, arme, tourne viſage ; l'ennemi eſt à la tête ; prions Dieu.* Grenade, miniſtre d'Uchau, ayant fait la priere, Beaudiné prit une troupe d'arquebuſiers, qui étoient les enfans perdus ; & Acier s'étant mis à la tête de ſa cavalerie, le duc de Montpenſier fut repouſſé, & Entraigues, lieutenant d'Acier, bleſſé. Alors Montpenſier marcha contre Mauvans & Pierre-Gourde, qui étoient campés au bourg de Ceas. Acier leur envoya dire par Oroſe de ſe retrancher, & qu'il les joindroit le ſoir avec toutes ſes forces. Mais Mauvans ayant voulu continuer ſa marche, fut défait & tué, avec Pierre-Gourde : il laiſſa ſix cents hommes ſur le champ de bataille. Les régimens de Languedoc marcherent vers Ribeirac, & y camperent, après avoir appris la défaite de Mauvans. Le lendemain 26. Octobre Acier continua ſa marche ; & étant

arrivé à Aubeterre, fit camper ſes troupes dans les prés, le long de la riviere. Entraigues, lieutenant d'Acier, étant allé trouver le prince de Condé à Jonzac, lui fit part de l'arrivé des troupes de Languedoc à Aubeterre. Le prince y fut le premier Novembre, & Acier lui remit cent trente-ſix enſeignes.

Pag. 7. *lign.* 21. Balſiége, château près de Mende, aſſiégé par Châtillon en 1580. & vers le mois de Juin. Châtillon, ſoufflé par quelques capitaines ennemis de Merle, ſe ſervit d'eux pour le faire ſortir de Mende avec partie de la garniſon. Lorſque Merle voulut retourner à Mende, on lui refuſa la porte par ordre de Châtillon.] Balſiége eſt une paroiſſe de quarante-cinq feux, du diocèſe Mende & de l'archiprêtré des Cevenes, dont la poſition eſt bien déterminée dans la carte du diocèſe de Mende, que les états de Languedoc ont fait lever.

7-25. Bois, château près de Mende, ſurpris par Merle, vers le mois de Juillet 1580. de là il pratiqua quelques ſoldats de la garniſon de Mende; & par par leur moyen il ſe fit recevoir dans cette ville, où l'on cria, *vive le Merle*, & où les capitaines la Roche, & la Garde de Peyre, qui y commandoient pour Châtillon, furent ſaiſis, & mis dehors ſans excès.] Bois eſt un château du diocèſe de Mende, vers le midi, dans la paroiſſe de Lanuejol, qui eſt à une petite lieue au ſud-eſt de Mende. Il a toujours appartenu à la maiſon de Châteauneuf de Randon. Alexandre Guerin, marquis du Tournel, y fit ſon teſtament le 22. Avril 1694. La terre du Tournel, qui appartenoit à Alexandre Guerin, lequel y teſta, eſt une des huit baronnies du Gevaudan, qui entrent de huit en huit ans aux états de Languedoc, & eſt compoſée de neuf paroiſſes, ſçavoir Lanuejol, S. Etienne, Chadenet, Bagnols, ſaint Julien de Tournel, ſaint Jean de Bleimar, Cabrieres, Brenous, &... Toutes ces paroiſſes ſont à l'eſt & au ſud-eſt de Mende, & n'en ſont point éloignées. Jacques Timoléon-Guerin de Châteauneuf de Randon, comte du Tournel, fut héritier d'Alexandre, ſon frere. Il épouſa Jeanne-Roſe de Rouſſeaux de Lanvaux, en Bretagne, qui étoit veuve le 31. Décembre 1726. Sa fille, Louiſe-Claude Guerin de Châteauneuf de Randon, dame du Tournel, baronne des états de Languedoc, fut mariée le même jour 31. Décembre 1726. avec Pierre-Charles de Molette, comte de ſaint Alban, baron de la Garde-Guerin, marquis de Morangiers, ſeigneur de Villefort, de Senechas, Puilaurent, le Bois du Mont, la Baume, & coſeigneur de la ville de Serverete, habitant dans ſon château de ſaint Alban, qui fut enſuite lieutenant général des armées du roi, & acquit l'entrée des états qui étoit ſur Canillac; ce qui lui donne deux entrées du Gevaudan, ſur huit qu'il y a.

8 5. Molines, près de la ville d'Eſpagnac, où Gondin s'étant rendu à la fin de Novembre 1580. par ordre du prince de Condé, y conféra avec Pourcairés, Merle, & quelques gentilhommes des Cevenes. Pourcairés alla à Meirueis pour avoir des poudres, & Merle fit partir de Mende deux canons & une bâtarde, qu'il avoit fait faire de la grande cloche de Mende. Pourcairés & Merle arriverent quatre jours après, & les canons furent tirés à la deſcente de Molines, preſque inacceſſible, par vingt paires de bœufs, dont une paire tiroit en bas; & dix-neuf paires retenoient par le haut ces mêmes piéces d'artillerie. Le même ſoir on logea ces canons près des maiſons du côté de Florac; la batterie commença le lendemain de bon matin: le ſoir on ſe logea ſur une tour faiſant le coin de la ville; à minuit, quatre-vingt ou cent ſoldats, craignant d'être forcés, perſuaderent a Lambrandes, leur gouverneur, de ſe retirer. Ils ſortirent tous; paſſerent la riviere du Tarn au gué; grimperent la montagne de notre-dame de Quezac, où Montouloux fut tué; le reſte ſe ſauva à Quezac.] Molines n'eſt ni paroiſſe ni communauté: & ſemble être dans la paroiſſe d'Eſpagnac, qui a deux cents-quatre-vingt feux, & eſt dans l'archiprêtré des Cevenes. Louvreleuil dit, qu'Eſpagnac per-

dit par la peſte à Molines, qui n'eſt ſéparé de Quezac que par le Tarn, ou a Volturogues, cent quatre-vingt-quatorze perſonnes, de trois cents dix-ſept, depuis le 14. Août 1721. juſqu'au 15. Janvier 1722. Lambrandés, qui défendit Molines, s'appelloit Triſtan de Gregoire, & étoit ſeigneur de Lambrandes & de Recouſſe, & commandant dans le fort de Quezac. Il teſta le 15. Décembre 1609. avec Marguerite de Grimoard de Beauvoir du Roure, qu'il avoit épouſée le 19. Mai 1580. & avoit pour ſixiéme ayeul, Raimond de Gregoire, qualifié damoiſeau dans un acte du 18. Février 1325. De ce Raimond Gregoire ſont deſcendus au douziéme degré, Jean-Anne de Gregoire de ſaint Sauveur, écuyer de M. le Dauphin, mort, laiſſant une veuve & des enfans, ſçavoir Jean-Baptiſte de Gregoire de ſaint Sauveur, né à Eſpagnac en 1708. abbé d'Aubepierre, diocèſe de Limoges, & évêque de Bazas, ſacré le 16. Octobre 1746. ſes bulles ſont du 19. Septembre précédent; N. de Gregoire de ſaint Sauveur, enſeigne des gardes du corps, compagnie de Luxembourg, brigadier de cavalerie le 14. Mai 1747. N. de ſaint Sauveur de Nozieres, colonel du régiment de Flandres. Raimond Gregoire, vivant en 1325. fut pere de Raimond, duquel deſcendent meſſieurs de ſaint Sauveur, & d'Etienne Gregoire, exempté par Charles VI. le 10. Mars 1399. de la contribution que la nobleſſe payoit pour la dot de ſa fille, mariée au roi d'Angleterre, & huitiéme ayeul d'Antoine de Gregoire, comte de Montpeirous, qui épouſa le 26. Novembre 1749. Honorée de la Croix-Candillargues. Lambrandés, ſeigneurie de celui qui défendit Molines, eſt un village, non paroiſſe, du diocèſe de Mende, & que je n'ai pas trouvé ſur la carte.

Pag. 8. *lign.* 25. Montoulous, qui étoit dans Molines, aſſiégé en Décembre 1580. par Merle, en ſortit avec la garniſon, & fut tué en grimpant la montagne de Quezac.] On trouve Jean de Chavagnac, ſeigneur de Monthioulous; mais comme il teſta le 15. Décembre 1620. celui qui fut tué en ſortant de Molines, doit être ſon frere aîné. Monthioulous eſt un château du diocèſe de Mende, au ſud & à une grande lieue de cette ville.

8-28. Quezac, château, bloqué par Gondin le lendemain de l'abandon de Molines; Pourcairés fit mettre le ſoir le canon en batterie. Le lendemain on tira deux cents coups contre le château. Deux ſoirs après, la garniſon fit un trou au château par derriere, paſſa malgré la garde qui étoit près du Tarn, traverſa cette riviere, & ſe ſauva par la montagne à ſainte Enimie en Rouergue.] Quezac perdit par la peſte, dans les villages de Chambonnet, du Maſ, André, & du Buiſſon, ſoixante ſix perſonnes, dans l'eſpace de ſix à ſept mois. Cette paroiſſe eſt du diocèſe & à trois lieues au ſud de Mende, dans l'archiprêtré des Cevenes; le dénombrement de la France y met deux cents cinquante-trois feux, & Louvreleuil deux cents trente-deux chefs de famille. Urbain V. fonda à Quezac, où il y avoit un oratoire & une dévotion à N. D. une collégiale, des chanoines, & un doyen; & il fit entourer l'égliſe de murailles & de tours. (Baluſ. I. 393.) Le cardinal Anglic de Grimoard, frere d'Urbain V. déclara dans le teſtament qu'il fit à Avignon le 11. Avril 1388. que, par ſes ſoins, & avec beaucoup de dépenſe, il avoit obtenu du pape Clément VII. l'union de l'égliſe de ſaint Flour, diocèſe de Mende, à la collégiale de N. D. de Quezac, pour l'aider à fournir à l'entretien de l'hôpital, auquel Raimond de Montaut, ſeigneur de Griſac, ſon neveu, avoit fait beaucoup de libéralités; & que, comme ce même neveu lui avoit laiſſé le pouvoir, par un codicile du 16. Mai 1374. de révoquer ou de changer tous les legs qu'il avoit faits dans ſon teſtament du 7. Avril 1373. il caſſoit & révoquoit, en vertu de ce pouvoir, tous les legs faits par ſon neveu à N. D. de Quezac; & vouloit que cette collégiale fût contente de la donation qu'il lui faiſoit de tout ce qu'il avoit dépenſé pour lui procurer l'union de l'égliſe de ſaint

Flour ; il ajoûta à ce legs un calice d'argent & un ornement complet, ces deux articles de la valeur de cinquante florins d'or.

Page 8. *ligne* 34. Sainte Enimie en Rouergue, où la garniſon de Quezac ſe ſauva, après s'être défendue pendant deux jours, en Décembre 1580.] Du Sauſſai, curé de ſaint Leu à Paris, & depuis évêque de Toul, dit dans ſon martyrologe des ſaints de France, au 6. Octobre, que ſainte Enimie étoit fille de Clotaire le grand, roi de France, & ſœur du roi Dagobert, qui lui permit de fonder deux monaſteres, l'un d'hommes & l'autre de filles, en Gevaudan, où elle s'étoit retirée ſur des montagnes proche de la riviere de Tarn ; & qu'Yſere, évêque du pays, la bénit abbeſſe. Les annales de l'ordre de ſaint Benoît, ſous l'an 656. la font fille de Clovis II. dit le jeune ; & diſent que l'on honore ſa memoire le 6. Octobre dans les diocèſes de Mende & d'Albi, & que ſes reliques ſont conſervées en l'abbaye de ſaint Chaffre en Velai, à laquelle le monaſtere bâti par Enimie, & détruit par la ſuite des temps, a été réuni. Sainte Enimie eſt une paroiſſe de trois cents quarante-quatre feux, ou chefs de famille du diocèſe de Mende, & de l'archiprêtré de Barjac, ſur la droite du Tarn, & à une petite lieue au-deſſus de ſaint Cheli du Tarn, deux lieues au-deſſous du Quezac, au ſud-oueſt de Mende. Elle a un pont ſur le Tarn. Louvreleuil ne dit point que la peſte y fit périr perſonne en 1721. & 1722. Sainte Enimie n'eſt point en Rouergue, mais en Gevaudan, & à plus de cinq lieues à l'oueſt du Rouergue. On peut pardonner cette mépriſe à Gondin, qui n'étoit pas géographe. M. de Thou, ou ſes faiſeurs d'extraits, ne devoient pas copier cette faute géographique de Gondin : & les traducteurs de M. de Thou ne devoient point traduire ſainte Enimie par ſaint Jérémie ; c'eſt donner une preuve d'ignorance, au lieu d'en donner une d'érudition.

§ 39. Le Tarn, riviere que Merle fit paſſer vers le 15. Décembre 1580. à trois piéces de canon, tirées par vingt paires de bœufs, ce canon paſſa quatre fois à gué le Tarn ; le plus ſouvent ayant une toiſe d'eau par-deſſus, & les bœufs à la nage.] Cette maniere de faire paſſer une riviere à de l'artillerie eſt peut-être le ſeul exemple que l'on trouve dans l'hiſtoire ; tel homme imagine une choſe & l'exécute, que nul autre n'oſeroit entreprendre. L'article du Tarn, dans la Martiniere, eſt très-imparfait. La Martiniere a d'autant plus de tort, qu'il détaille très-bien un grand nombre de rivieres. Il dit que le Tarn prend ſa ſource au mont de Lauſere, près de Florac. La ſource du Tarn, qui eſt dans la Lauſere, à l'eſt du hameau de Bellecoſte, & tout contre la liſiere du diocèſe d'Uſez, eſt à pluſieurs lieues à l'eſt de Florac qui n'eſt pas ſur le Tarn.

§ 41. Bedoués, château très-fort, aſſiégé par Gondin, Pourcairés, & Merle. Les murailles de ce château étoient très-fortes, & il étoit défendu par quatre-vingt ou cent hommes, ſous le capitaine Miral. On tira deux cents coups contre cette place ; mais la poudre ayant manqué aux aſſiégeans, Pourcairés alla à Meirueis en chercher, & Merle à Mende, pour avoir du canon & vivres, ils furent de retour le douziéme jour ; la garniſon capitula, Gondin ayant été averti par le prince de Condé que le roi traitoit avec le roi de Navarre, & ayant reçu ordre de ce prince de le venir trouver avec ſon régiment, il conduiſit le canon au château de Quezac.] Le capitaine Miral, qui défendit Bedoués en Décembre 1580. doit être Antoine de Malboſc, dit de Miral, ſeigneur d'Ariges, en la paroiſſe des Bondoms, au diocèſe de Mende. Il teſta le 4. Juin 1587. & voulut être enterré dans le cimetiere de l'égliſe paroiſſiale des Bondoms, au tombeau de ſes prédéceſſeurs de la maiſon de Miral ; il mourut entre le 21. Mai 1587. & le 21. Juillet ſuivant. Il avoit épouſé le 25. Novembre 1571. Louiſe Gregoire, fille d'Antoine Gregoire, ſeigneur de Lambrandés, demeurant dans la ville d'Eſpagnac, au diocèſe de Mende, & d'Helis du Goys ; elle teſta

le 16. Décembre 1610. & mourut avant le 16. Février 1611. Charles de Malboſc, ſeigneur de Malboſc, de Miral, des Bondoms, de Fionels, de la plus grande partie du pont de Montvert, de ſaint Frezal, & de ſaint Hilaire de Lavit, qui avoit pour quatriéme ayeul le capitaine Miral, qui défendit Bedoueſc, fut colonel d'un régiment de milice bourgeoiſe du diocèſe de Mende. Il demeuroit à Quezac, & épouſa le 25. Janvier 1723. Marie-Elizabeth de Pelamourgue-Langogne, qui le rendit pere de Felix de Malboſc de Miral, page de la petite écurie le 29. Mars 1742. Jean de Malboſc, ſeigneur de ſaint Martin, frere du biſayeul du page, né en 1596. étoit en 1643. doyen du chapitre de Bedoueſc. Robert de Malboſc, frere du biſayeul du ſecond doyen de Bedoueſc, l'étoit lui-même en 1557. & 1571. Antoine de Malboſc, ſeigneur de Miral, triſayeul du page, eut le 8. Novembre 1615. un ordre d'Anne de Levis, duc de Ventadour, lieutenant général en Languedoc, qui enjoignoit aux habitans des lieux dépendans de Miral & de Bedoueſc, de faire guet & garde jour & nuit dans les châteaux de Miral & de Bedoueſc, chacun à tour de rôle, avec armes à feu & autres choſes néceſſaires, ſuivant le commandement qui leur en ſeroit donné par Antoine de Malboſc, ſeigneur de Miral, auquel les châteaux appartenoient. Le pape Urbain V. fit bâtir une belle & aſſez vaſte égliſe, qu'il fit entourer de murs hauts, & de tours en guiſe de forteresſe, à Bedoueſc, où il y avoit une égliſe à fonts baptiſmaux, & paroiſſiale, & qui étoit de ſa maiſon paternelle, & le lieu de ſa ſépulture: il y mit des chanoines & un doyen, pour prier pour lui & pour ſes parens. (*Baluz. vitæ pap. Avenion. Tom. I. col.* 392.) Le cardinal Anglic de Grimoard révoqua toutes les donations faites par ſon neveu, Raimond de Montaut, ſeigneur de Grilac, à l'égliſe de N. D. de Bedoueſc, pour une chapelle qu'il y avoit fondée, & ſur tout, tout ce qui étoit dans les paroiſſes de Bedoueſc, de Florac, de Cocurés, & de Prunet; & l'indemniſa, en lui léguant cinq cents florins d'or, outre cent vingt qu'il lui avoit déja donnés. Bedoueſc eſt une paroiſſe de cent douze feux, à quatre grandes lieues au ſud-ſud-eſt de Mende, & à demi-lieue au nord de Florac: le château y étoit tombé en ruine. Poucairés, qui ſe diſtingua aux priſes d'Eſpagnac & de Bedoueſc en Décembre 1580. s'appelloit Herail Pagés, ſeigneur de Roquedols & Pourcairés. Henri, roi de Navarre, lui donna une commiſſion pour commander dans Lunel, le 11. Mars 1579. Le 15. Janvier ſuivant, ce prince le nomma gentilhomme ordinaire de ſa chambre. Il étoit fils d'Antoine Pagés, ſeigneur de Pourc és, qui teſta le 25. Mai 1553 Jean Pagés, damoiſeau, triſayeul d'Herail Pagés, & fils de Pierre Pagés, teſta le 20. Août 1592. Herail Pagés, ſeigneur de Pourcairés, épouſa en 1584. Suſanne de la Tour, fille d'Henri de la Tour, ſeigneur de la Tour des Salles-Comtaux, en Rouergue, & de Jeanne de Gaulizac Eſpanel. Jean Pagés, ſeigneur de Pourcairés, leur fils, fut nommé capitaine & gouverneur de Meirueis le 10. Février 1617. & fut pere de Pierre Pagés, ſeigneur de Pourcairés & de Roquedols, capitaine d'infanterie dans le régiment du Tournel le 3. Septembre 1635. gouverneur, capitaine, & viguier de Meirueis le 17. Octobre 1647. qui obtint l'érection de ſa terre de Pourcairés en baronnie en Décembre 1647. colonel d'infanterie en 1652. & maintenu dans ſa nobleſſe le 26. Mars 1670. J'ignore à quel dégré lui étoit Jacques Pagés, qui épouſa Suſanne Boniol, morte avant 1711. & qui en eut Jacques Pagés, ſeigneur de ſaint André, né en 1678. marié à Niſmes le 19. Novembre 1711. avec Louiſe Demiſſols, fille de Claude Demiſſols, capitaine, viguier de Niſmes, & d'Anne Tournier.

9-14. Le capitaine Eſtanieres, jetté avec vingt ſoldats dans Bedoueſc par ſaint Vidal, gouverneur de Velai, qui n'avoit pû s'avancer avec dix-ſept cents hommes, à cauſe des grandes neiges tombées aux montagnes qui étoient entre deux. Ce petit ſecours n'empêcha

pas Bedoueſc de ſe rendre à Gondin, après une attaque de quinze à dix-huit jours, & vers la fin de Décembre 1580. Jean de Thou, a latiniſé le nom d'Eſtanieres en Staverius (Stavere): voilà comme les noms propres, mal lus ou mal écrits dans un manuſcrit, s'eſtropient. Eſtanieres eſt un nom Languedocien; & Stavere ſeroit plutôt Suiſſe ou Allemand.

Pag. 9. *lign.* 29. Le voyage de Genève, où il y avoit de belles particularités, dont Gondin promettoit une relation], qui ne s'eſt point trouvée, ou que peut-être il ne compoſa jamais. C'eſt une perte que cette relation: & ce ſont des faits que l'on ignorera toujours: ſi quelqu'un avoit cette piéce, il auroit grand tort de ne pas la produire; & on pourroit lui reprocher qu'il aime mieux laiſſer tomber dans l'oubli des faits intéreſſants, que de ſe donner la moindre peine pour la faire connoître. Gondin, auteur des exploits du baron de Salavas, s'appelloit Matthieu, & étoit ſecond fils d'Antoine Gondin, qui teſta le 22. Septembre 1544. & de Jeanne de Bagnols de ſaint Michel des Ubas, qu'il avoit épouſée le 20. Janvier 1527. Matthieu Gondin étant colonel d'un régiment, fut fait priſonnier le 25. Mai 1592. en voulant remettre la ville de Lautrec ſous l'obéiſſance du roi, de concert avec Luxe, gouverneur de Vielmur, & Montoiſon, gouverneur de la Bruguiere; le duc de Joyeuſe & les deux freres d'Ambres les ayant attaqués & défaits près d'une maiſon nommée la Trape, lorſqu'ils s'en retournoient après avoir été repouſſés de devant Lautrec. Gondin fut capitaine de la Tour-Carbonniere, viguier d'Uſez, & gouverneur d'Aigues-mortes: il teſta le 19. Août 1607. Il avoit épouſé le 30. Janvier 1580. Marie de Beauvoir-du-Roure; & ils furent les ayeux de François Gondin, ſeigneur d'Arci & de ſaint Quentin, qui épouſa le 16. Juin 1658. Charlotte Brueïs,

TABLE CHRONOLOGIQUE

TABLE CHRONOLOGIQUE

des exploits du baron de Salavas en Gevaudan.

1568.

Le capitaine Matthieu Merle, natif d'Uſez, portant l'arquebuſe dans les gardes de M. d'Acier fait avec lui le voyage de Poitou.

1570.

Acier le donne à M. de Peire, ſon beau-frere, qui le fait ſon écuyer.

1572.

Peire allant au mariage du roi de Navarre, charge Merle de la garde de ſa maiſon en Gevaudan.

1573.

Merle mande à ſes amis d'Uſez de le venir trouver, & il eſt joint par 30. bons ſoldats.
Il part de Peire, & ſe rend maître de Malzieu.
La nobleſſe de Gévaudan tâche de l'aſſiéger ou de le ſurprendre.
Il ſe fait payer des contributions, & exempte quelques-uns de la nobleſſe d'en donner. Il établit une diſcipline très-rigoureuſe parmi ſes ſoldats, & les empêche de piller.
Il va reconnoître Iſſoire.
Son frere aîné le vient trouver au Malzieu, & lui amene trois cents hommes.

1574.

Il prend Iſſoire par eſcalade, & s'y fortifie.

1575.

Il fait une courſe, ſurprend la Guiche, accompagné de beaucoup de nobleſſe, & le mene priſonnier à Iſſoire.
La nobleſſe d'Auvergne aſſiége le château de Malet, où Merle avoit garniſon. Merle va au ſecours avec deux cents cuiraſſiers, & des arquebuſiers à cheval; bat les aſſiégeans, qui s'enfuyent & abandonnent une piéce de canon.

1576.

Merle remet, par ordre du roi de Navarre, Iſſoire à Chavagnac, qui la garde comme ville d'ôtage. Merle ſe retire à Uſez.

1577.

Merle part d'Uſez, ſe rend au château de Peire, & s'empare, par petards & échelles, du Malzieu.

Il prend, par petards, la ville d'Ambert.

Le frere aîné de Merle entre dans ſaint Flour; mais les habitans l'obligent de ſauter des murailles en bas.

Le comte Martinengo aſſiége Ambert, Merle le défend, & oblige Martinengo de lever le ſiége.

Le duc d'Alençon venant aſſiéger Ambert; Merle, qui n'avoit pas pu la faire réparer, l'abandonne, & retire les poudres & les armes a Iſloire. Il va au Malzieu, & fatigue l'armée qui aſſiégeoit Iſloire.

1579.

Merle entre, par eſcalade, à minuit dans Mende: le baillif de cette ville eſt tué; une tour des murailles ſe rend par capitulation.

1580.

Saint Vidal, Apchier, & beaucoup de nobleſſe, s'aſſemblent, & vont ſe poſter à Chanac, d'où ils envoyent un trompette a Merle, pour le ſommer de leur rendre Mende; Merle fait bien boire le trompette, & le charge de dire à la nobleſſe qui l'avoit envoyé, que ſi elle ne venoit pas le voir, il iroit leur rendre viſite.

La nobleſſe ſe moque de la réponſe de Merle, qui part de Mende ſur les dix heures du ſoir, avec cent cuiraſſiers a cheval & deux cents arquebuſiers, petarde la porte du fauxbourg de Maruejols, enleve deux cents chevaux; mais il ne peut pas prendre la ville.

Châtillon aſſiége le château de Balſiéges, & y attire Merle, à qui il fait refuſer la porte de Mende par la garniſon.

Merle ſurprend le château du Bois.

Il entre avec vingt chevaux dans Mende, où preſque toute la garniſon s'étant jointe à lui, il oblige le reſte, qui étoit dans les tours, à ſe rendre, & il met dehors les capitaines la Roche & la Garde, de Peire, qui y commandoit pour Châtillon.

14. Novembre. Le prince de Condé étant parti de Genève en habit déguiſé, arrive à Niſmes, prend le commandement, & ordonne a Gondin, maréchal de camp, d'aller avec ſon régiment de huit enſeignes à Mende, y joindre Pourcairés & Merle.

Gondin étant arrivé à Molines, près d'Eſpagnac, envoya Pourcairés à Meirueis pour avoir de la poudre; Merle fait venir deux canons de Mende. Ils bloquent tous trois Eſpagnac. Les deux canons paſſent à la deſcente deMolines, preſque impraticable, étant retenus par vingt paires de bœufs.

La breche étant faite, cent hommes, qui compoſoient la garniſon, perſuadent à Lambrandés, leur gouverneur, d'abandonner la place: ils ſortent à minuit, paſſent le Tarn a gué, grimpent la montagne de N. D. de Quezac. Ils ſont pourſuivis, & Montouloux eſt tué de leur côté. Gondin bloque le château de Quezac, le canon tire deux cents coups, la garniſon ſe retire par un trou qu'elle fait, & ſe ſauve à ſainte Enimie.

Merle & Gondin font paſſer & repaſſer le Tarn quatre fois à gué le canon, qui avoit une toiſe d'eau par deſſus, & les bœufs à la nage; ils le mettent en batte-

Digitized by Google

rie devant le château de Bedoueſc, très-fort, & défendu par cent ſoldats, commandés par le capitaine Miral. Le canon tire deux cents coups, & la poudre manque ; Pourcairés en va chercher a Meirueis. Merle va à Mende pour avoir des bales, du canon, & des vivres. Gondin reſte au ſiége, & ſe retranche dans les faubourgs ruinés.

Saint Vidal s'avance à deux lieues de Bedoueſc avec dix-ſept cents hommes : les grandes neiges l'empêchent de paſſer ; il jette dans le château vingt ſoldats, conduits par le capitaine Eſtanieres.

Pourcairés & Merle arrivent le douziéme jour après leur départ, avec de la poudre, & des vivres ; la garniſon de Bedoueſc ſe rend d'abord.

Gondin, rappellé par le prince de Condé qui étoit à Niſmes, & qui ſçavoit que le roi traitoit avec le roi de Navarre, lui ramene ſon régiment, & laiſſe le canon au château de Quezac, tenu par Merle.

COMBATS.

1575.

Merle, avec deux cents cuiraſſiers, & des arquebuſiers à cheval, bat la nobleſſe d'Auvergne, qui aſſiégeoit le château de Malet, où Merle avoit garniſon ; elle s'enfuit & abandonne ſon canon.

SIEGES.

1573.

Merle prend le Malzieu.

1574.

Iſſoire priſe par eſcalade par Merle.

1577.

Le Malzieu pris par Merle avec des petards & des échelles.
Ambert pris par Merle avec petards.
Martinengo aſſiége Ambert, & Merle l'oblige à lever le ſiége.
Ambert abandonné par Merle.
Merle fatigue l'armée du duc d'Alençon, qui prend Iſſoire.

1579.

Merle entre par eſcalade à minuit dans Mende.

1580.

Merle ſurprend un fauxbourg de Chanac, & y enleve deux cents chevaux de la nobleſſe qui y étoit aſſemblée.

Châtillon aſſiége Balſiége, y attire Merle, qui ne peut plus rentrer dans Mende, dont les partiſans de Châtillon s'étoient emparés.

Le château du Bois, ſurpris par Merle.

Merle rentre dans Mende, & en chaſſe ceux qui l'avoient ſurpriſe.

1580.

Décembre. Eſpagnac bloqué par Gondin, Merle & Pourcairés, que le gouverneur Lambrandés abandonne pendant la nuit.

Quezac, château, battu de deux cents coups de canon par Gondin, & abandonné par la garniſon, qui ſe ſauve par un trou à ſainte Enimie.

Bedoueſc, château très-fort, aſſiégé par Merle & Gondin, & défendu par le capitaine Miral : le canon tire deux cents coups, la poudre manque ; Pourcairés en va chercher à Meirueis, & Merle des bales à Mende. Ils ſont de retour le douziéme jour, la garniſon de Bedoueſc ſe rend d'abord après.

Les exploits du baron de Salavas contiennent le combat de Malet, & treize ſiéges à Malzieu, Iſſoire, le Malzieu, deux d'Ambert, Iſſoire, Mende, Baliége, le château du Bois, Mende, Eſpagnac, Quezac, & Bedoueſc.

PIECES FUGITIVES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

Voyage de l'amiral de Joyeuſe en Gevaudan.

AVERTISSEMENT.

LA relation du voyage du duc de Joyeuſe en Gevaudan ; & de la priſe du Malzieu, de Maruejols, & de la Roche de Peire, en Août & Septembre 1586. eſt dévenue ſi rare, quoiqu'imprimée, que quelques recherches que l'on ait faites, on n'a pû trouver que l'exemplaire ſur lequel on l'a réimprimée. Le détail de cette expédition eſt curieux, & n'eſt connu que par cette relation, dreſſée apparemment ſur les papiers du duc de Joyeuſe, & par un auteur qui lui eſt ſi attaché qu'il ne ménage aucun terme pour exagérer ſes exploits. Il n'a ſans doute eu d'autre vûe que de faire ſa cour au duc ; il faut lui paſſer ſes exagérations, & profiter du détail qu'il nous donne. Les vers qu'il a joints à ſa relation, n'étant que des répétitions de ces mêmes louanges du duc, & étant auſſi longs que toute la piéce, on a cru devoir les retrancher pour ne pas fatiguer les lecteurs. Comme les traducteurs de l'hiſtoire de M. de Thou ſe ſont trompés dans la narration de ces trois ſiéges, on a eu ſoin de les relever dans les notes.

Diſcours du voyage de monſeigneur le duc de Joyeuſe, pair & amiral de France, en Auvergne, Givodan, & Rouergue, & de la priſe des villes de Malziou, Marueges, & Peire; écrit par un gentilhomme de l'armée dudit ſeigneur, à un ſien ami. In-8°. Paris, Mamert Patiſſon, 1586.

An. 1586. POur le peu de repos & loiſir que nous a laiſſé prendre monſeigneur le duc de Joyeuſe, depuis ſon partement des bains de Bourbon l'Archimbault, je n'ay peu commodement vous eſcrire de ce qui ſe paſſoit juſques au ſéjour qu'il nous a donné preſentement par la priſe de la roche & forteresſe de Peire. Or pour vous raconter ſommairement comme le tout eſt allé, vous ſçavez, & chacun le ſçait auſſi, qu'à la ſollicitation de ceux du pays d'Auvergne, du Vellay, de Givodan, & Rouergue, il avoit été appellé & demandé pour nettoyer leurs provinces des brigans & rebelles, qui depredoyent, rançonnoyent, & couroyent tous les environs, s'eſtant emparés d'aucunes villes & forts bien fournis d'hommes & de munitions, tant de guerre, que de victuailles. Pour laquelle entrepriſe auroient eſté ordonnées quelques forces, & ce qui eſtoit aucunement néceſſaire pour la levée & pour l'acheminement d'icelles, tant de la part du roy, que par la contribution & octroy des villes & bourgades deſdits pays, & la perſonne de mondit ſeigneur, nommée & dépeſchée par ſa majeſté pour en prendre la charge & conduite, à la requeſte & grande inſtance des députés. Vous ſçavez auſſi comme au meſme temps que les Auvergnats & circonvoiſins le demandoient, ceux des villes maritimes de ſon gouvernement de Normandie, travaillés par des pirates Anglois & Hollandois, & de diverſes nations, qui battoient toute la coſte, & troubloient tout le trafic des navires marchans, prenans indifferemment comme de bonne guerre, tout ce qui ſe préſentoit ſur mer, depuis le Havre de Grace, juſques au pas de Calais & au-deſſus, l'apelloient en qualité d'amiral, comme cela touchant doublement le devoir de ſa charge. Pour à quoi pourvoir & remédier de ce coſté-là, il avoit desja ſon armée de mer toute preſte, avec laquelle il eſtoit reſolu de s'embarquer; mais venant à ſon choix de prendre lors le commandement de l'une ou de l'autre de ces deux armées, combien que celle de Normandie, s'il euſt eu plus en recommandation la facilité & la victoire certaine, que les difficultés & l'honneur perilleux, l'euſt deu pluſtoſt attirer que celle d'Auvergne, pleine d'empeſchemens, pour l'aſpreté des chemins, diſette des vivres, peſtilence de l'air, toutesfois il choiſit l'entrepriſe de terre, & laiſſa la conduite de l'autre au commandeur de Chattes, ſon couſin & ſon lieutenant en icelle. Ainſi doncques cette réſolution priſe dez le mois de Juin, ayant prins congé du roy, monſeigneur de Joyeuſe partit de la cour pour ſe rendre à Moulins, le rendez-vous des forces ordonnées pour ceſte armée. Là ſe trouvant le premier dez le 10. de Juillet, une douleur de hanche le tenoit, qui le travailloit telle-

ment, qu'il craignoit fort d'en eſtre empeſché de pouvoir monter à cheval, meſmes d'eſtre conſtraint de manquer à ſa charge. C'eſt pourquoi attendant ſon armée, il fut conſeillé d'aller uſer des eaux dès bains de Bourbon l'Archimbault; & pour ceſte fin il s'y retira. Mais les nouvelles qu'il y receut de l'aſſiégement de Compeire par le ſieur de Chatillon qui l'avoit entourée avec deux mille hommes de pied, trois cents chevaux, & trois canons, eurent plus d'efficace que les eaux, & lui guerirent ſa ſciatique, au moins la lui firent oublier, pour entendre & voler à la délivrance de ceux de la nobleſſe du pays, & d'autres gens de bien enfermés & ſurpris dans la place, aſſez mal pourveue de ce qu'il euſt falu pour ſouſtenir le ſiége; leſquels l'apelloient à leurs ſecours. A ces nouvelles, il réſolut incontinent de les ſecourir, & regarda ſoudain de quelles forces il pouvoit faire eſtat, deſpeſchant de tous coſtés pour faire avancer les troupes qui devoient le venir trouver. Le ſieur de Lavardin n'eſtoit pas loing avec ſa compagnie d'hommes d'armes, qui pouvoit eſtre de cinquante maîtres. Le ſieur de Sipierre ſe trouva près, qui en pouvoit avoir autant auprès de lui. Monſeigneur de Joyeuſe de ſa maiſon n'avoit pas plus de ſoixante chevaux, car les volontaires n'eſtoient pas encore tous arrivés. Il manda les arquebuſiers à cheval de ſa garde, qui eſtoient avec les compagnies de gens de pied; & deſquelles s'en trouvant deux plus avancées que les autres, il réſolut de s'en ſervir. Avecques ce peu de forces, en déliberation de lever le ſiége, il s'achemina vers Brioude à grandes journées, où il arriva le premier jour d'Aouſt; & le lendemain lui vint advis du ſiége levé de devant Compeire. De quoi ſon extréme diligence & bonne contenance, dont furent avertis les aſſiégeans par le bruit qui courut, faiſant, comme l'on dit, le loup plus grand qui n'eſtoit, car il n'avoit quaſi rien des forces qu'il s'étoit promiſes, furent les ſeules cauſes. Le meſme jour après diſner, ſes lanſquenets arriverent, enſemble les ſix canons que la ville du Puy fourniſſoit, dont l'attelage étoit rompu, & qu'il fiſt promptement raccouſtrer, faiſant touſjours partir les quatre canons qu'il avoit de l'arcenal de Paris. Il fit auſſi haſtivement & ſoigneuſement pourvoir aux munitions & magaſins, n'ayant rien ou peu trouvé de preſt à ſon arrivée: mais il uſa de telle pourvoyance, qu'en trois jours il partit, n'ayant que les forces ſuſdites, pour aller aſſiéger la ville de Malziou en Givodan. AN. 1586.

Cependant qu'il pourvoyoit à ce qui faiſoit de beſoin pour le ſiége de Malziou, il envoya dez le 3. d'Aouſt, le ſieur de Lavardin avec ſa compaignie, & quarante arquebuſiers du capitaine Muz, commandés par le capitaine Chenard, ſon lieutenant, pour aller recognoiſtre la place, & l'inveſtir; & au meſme temps manda le ſieur de Drugeac, qu'il avoit faict avancer, en intention d'aller vers Compeire, avec cinq cents arquebuſiers qu'il menoit, de tourner court, & venir environner Malziou quant & le ſieur Lavardin; lequel les ayant ſommés de ſe rendre, ne tira

An. 1586. pour lors d'autre réponſe d'eux, ſinon qu'ils étoient amis & ennemis du roy, & ſe goſſoyent, diſans que l'armée de monſeigneur de Joyeuſe eſtoit de beurre frais, & qu'elle eſtoit fondue par les montagnes: mais ils changerent dans peu de jours de langage. Le 5. dudit mois, monſeigneur partit de Brioude, après avoir veu mettre en poinct ce qu'il falloit pour ſon entrepriſe, & la pluſpart acheminer devant lui, & vint coucher à Langeac; & le lendemain ſuivi de près de ſon artillerie, il arriva au camp devant la place, laquelle il reconneut en perſonne. Les ſieurs des Hauterive & Valon, capitaines chacun d'un régiment de pied, arrivés là quant & le ſieur de Lavardin, parlent à ceux de la place, & taſchent de les perſuader de ſe rendre. Un ſergent ſortit ſous oſtage, qui offrit la place, demandant vie, armes & bagues ſauves. Mais monſeigneur de Joyeuſe ne les veut accepter qu'à ſa diſcrétion, pour en faire ſa volonté, ſçachant bien que dans cette place eſtoient les chefs & principaux voleurs, & qui avoient faict plus de mal par tout le pays; auſſi que la ville ne méritoit eſtre reçue à capitulation. Le jour enſuivant, qui fuſt le 7. d'Aouſt, ils tirerent fort toute la matinée juſques à 9. heures, qu'ils veirent aprocher le canon; & lors ils perdirent cueur, & cherchans à parlementer, demanderent M. de Lavardin, lequel y fut envoyé. La Garde & l'Eſcure portant les clefs, ſortirent, & rendent Malziou à monſeigneur, & à ſa mercy. Il y avoit, outre les habitans, bien cent cinquante hommes de faict, & preſque une vingtaine, qui avoient tous commandé, & tenoient grande créance parmi ceux de leur parti. Monſeigneur vouloit, après une belle remontrance, leur ſauver à tous la vie, excepté quatre des plus haïs & remarqués, pour avoir faict infinis maux à ceux du pays; mais il ſe trouva tant de plaintes ſur d'aucuns des plus ſignalés, qu'il ne peuſt s'eſconduire, qu'il n'en fiſt exécuter juſques au nombre de ſept, de douze qu'ils étoient deſtinés; leſquels furent pendus à l'entour d'une tour, au grand deſplaiſir de mondit ſeigneur: mais les maux exécrables qu'ils avoient commis, & la crierie de ceux qu'ils avoient outragés, le contraignirent d'accorder la punition qu'ils avoient plus que meritée. Ce fut le 8. du mois que ceux de Peire vindrent mettre le feu à la Balme & aux granches d'alentour. Le peu de temps que l'armée ſéjourna aux environs de Malziou, les ſoldats eurent grande diſette de pain, & commençoient à murmurer, & ſe fuſſent desbandés ſans les douces remonſtrances de mondit ſeigneur, qui les retinrent en leur devoir, & leur firent doucement paſſer des incommodités incroyables. Auſſy qu'ayant remis la place entre les mains de M. de S. Vidal, qui y laiſſa le ſieur de Villeneufve, ſon lieutenant, il en partit, & deſcampa le 10. d'Aouſt, pour aller coucher à S. Chely, que nous dirons S. Gilles. De-là il envoya recognoiſtre la place de Peire, faiſant mine de la vouloir aſſiéger; où fut faicte une eſcarmouche, en laquelle beaucoup de bons ſoldats des noſtres furent bleſſés, & Cœur-d'acier, ſoldat ſignalé, l'un des gardes de

mondit ſeigneur, tué; Verdbois bleſſé à travers le corps, d'une arquebuſade; Chicot y eut ſon cheval bleſſé par le col, qui tomba deſſous lui; le capitaine Muz, qui depuis fut bleſſé devant Marueges, y receut une arquebuſade en ſon mandil. Ceux de Peire voyant la contenance des noſtres, s'attendoient au ſiége; & ceux de Marueges ne s'en desfioient, & négligerent le ſecours d'hommes, qui leur venoit, pour la crainte qu'ils avoient de la diminution de leurs vivres qu'ils vouloient eſpargner. Ce que monſeigneur avoit fait exprès par ruſe de guerre, car ſa perſonne meſme monſtroit vouloir tirer droit à Peire avecques ſon armée, & c'en eſtoit le chemin à S. Chely, où le 12. du mois, il réſolut d'aller à Marueges, ville de nom, l'une des principales de Givodan, ſe promettant la trouver moins garnie d'hommes de faict, qu'il ne l'euſt trouvée, s'il euſt faict bruit de l'aller aſſiéger premiere que l'autre. Et vous marquerez que le ſéjour qu'il fiſt à S. Chely, ce fut pour faire amener ſon artillerie, laquelle il faloit tirer à diverſes fois par un meſme attelage: ce que luimeſme en perſonne ſollicitoit avecques toute vigilance & diligence, dont le plus laborieux capitaine euſt peu s'aider; & quand il avoit faict conduire une partie, il mandoit requerir l'autre, laquelle ayant aucunement faict marcher devant lui, laiſſa Peire, & marcha droit à Marueges ſi haſtivement, qu'ils n'eurent le temps de ſe fortifier, encore que l'on trouvât qu'ils avoient bien remué terre. M. de Lavardin, mareſchal de camp, euſt la charge d'y couler la nuict avec deux régiments. AN. 1586.

Le mercredi 13. du mois, Marueges fut inveſtie, & monſeigneur n'avoit avecques lui pour toutes forces, qu'environ mille arquebuſiers & quelques cent cinquante chevaux; toutesfois il les preſſa tellement à ſon arrivée, qu'ils n'eurent pas loiſir de le recognoiſtre. Ceux de la ville bruſlerent quelques logis, & firent une ſortie, & y eut grande eſcarmouche, où pluſieurs des noſtres furent bleſſés; le capitaine Muz, qui commande aux arquebuſiers à cheval de la garde de monſeigneur de Joyeuſe, homme hazardeux & vaillant, Rozilles, jeune gentilhomme de la maiſon de mondit ſeigneur, Merargues, la Baſtide, la Roque, Bidet, Charnieres, ſon lieutenant, tué, & pluſieurs autres bleſſés, & quelques-uns tués; mais enfin la contreſcarpe demeura aux noſtres, qui ſe logerent près de leur foſſé, après avoir repouſſé l'ennemi dans la ville. Et bien que nouvelles fuſſent venues de ſecours pour favoriſer ceux de la ville, & taſcher de lever le ſiége, monſeigneur toutesfois ne s'eſmouvant de rien, continua tellement de faire tout devoir de les battre & aſſaillir, qu'il gaignoit d'heure en heure avantage ſur eux, n'oubliant rien de l'office d'un capitaine vaillant & ſage guerrier, n'eſpargnant non plus ſa perſonne, que le plus haſardeux ſoldat de ſon armée. Pour recognoiſtre l'ennemi, que l'on diſoit eſtre vers la Canorgue avec quelque troupe, il envoya quant & le marquis de Canillac, ſon frere, le grand prieur de Tholouſe, jeune ſeigneur de grande eſpérance, qui ne deman-

An. 1586. doit pas mieux que de trouver à jouer des mains ; mais l'ennemi adverti que l'on alloit le chercher, n'étant qu'à cinq lieues de là, s'eſtoit retiré de bonne heure. Le jeudi 14. les deux mille lanſquenets arriverent, qui renforcerent le camp ; comme auſſi firent les deux régiments des ſieurs de Courtenay & du Pié-du-Fou. Lettres de Marueges furent entrepriſes, qui vindrent ès mains de l'évêque de Mende, par leſquelles ceux de la ville promettoient merveilles à ceux de leur parti, de ſe garder & tenir bon contre le ſiége, & qu'ils ne ſe miſſent en peine de les ſecourir. Néantmoins tout le contraire de leur préſomptueuſe confiance advint par la bonne & vertueuſe promptitude du chef & des aſſiégeans. Rien de marque ne fut faict juſques au lundi 18. du mois, à cauſe de l'artillerie, qui n'eſtoit encores placée ; auquel jour monſeigneur, qui ſe mettoit à tous les jours pour diligenter toutes choſes, & qui à l'heure alloit au quartier du ſieur de Courtenay recognoiſtre un lieu propre, pour y mener & placer quatre piéces d'artillerie, afin de battre de ce coſté-là, d'où l'ennemi tiroit ſouvent arquebuſades, encores que ce fuſt de nuict ; & monſeigneur pour contretirer ceux de la ville, fiſt venir près de lui quelque nombre d'arquebuſiers, auſquels il commanda de tirer tous enſemble au lieu, dont auroit eſté tiré deſſus eux. Ce qui fut cauſe que ceux de dedans placerent un moſquet en cet endroit, du coup duquel monſeigneur fut bleſſé d'un éclat au deſſus de l'oreille près de la tampe gauche ; mais ſa bleſſure, qui fut telle, qu'il en eut un ou deux jours la fiévre, ne l'empeſcha de vacquer toujours à l'aſſiégement desja bien avancé. Ce jour meſme, le canon du Puy arriva ; & le mardi ſuivant, les deffenſes furent battues de quatre canons de Paris, & quelques tours furent abatues ; une enſeigne faite d'une chappe d'égliſe y fut priſe ; & monſeigneur guerdonna de cent eſcus le ſoldat qui l'alla querir, & la lui apporta. La contreſcarpe fut gaignée, & le portail de la ville battu. Le mercredi, faute de boulets, ne fut gueres tiré ; mais le jeudi 21. fut la furieuſe batterie de douze piéces départies en trois endroits, qui ne ceſſa depuis dix heures du matin, juſques à cinq heures du ſoir ; laquelle eſtonna tellement ceux de Marueges, qu'ils commencerent à vouloir parlementer ; & la Roche, qui commandoit en la ville, ſur les dix heures de nuict accorde au marquis de Canillac de venir à compoſition : ce que ledit marquis propoſe à monſeigneur de Joyeuſe, le venant trouver où il donnoit ordre pour abatre la contreſcarpe qui empeſchoit la batterie, & pour ſe loger celle nuict dans le foſſé, lui-meſme avecques les ſoldats. Monſeigneur fut très aiſe de ſi bonnes nouvelles, pour le deſir qu'il a de ſauver la vie des hommes ; Saugeac, qu'ils demanderent pour capituler avecques eux, y fut envoyé. Le lendemain 22. jour de vendredi, Rodes & Barrau, conſuls, ſortent pour traicter, & conteſtent pour des hoſtages, mais ils en ſont refuſés ; & la capitulation fut conclue, qu'ils ſortiroient tous les vies ſauves avecques l'eſpée, & les capitaines & non autres, avecques

leurs autres armes. Ledit jour, ils ſortirent de la ville ſur les deux heures; & monſeigneur donna la charge de leur conduite au marquis de Canillac, en la compaignie duquel ſe trouverent quelques gentilshommes ulcerés d'injures particulieres à eux faictes par quelques-uns de ceux qui ſortoient de Marueges, leſquels ne ſe purent contenir qu'ils n'en frapaſſent quelcun : ce qui eſtant faict à la vue des lanſquenets, qui ne demandoient pas mieux, les convia, par exemple, à ſe ruer ſur les pauvres rendus. Cela euſt paſſé plus avant par un plus grand déſordre, ſans que monſeigneur, qui avoit l'œil à ce qu'il n'en advînt point, accourut, & non ſans grande peine, apaiſa tout, puniſſant rigoureuſement quelques-uns de ceux qui firent le plus grand mal; teſmoignant combien telles deſloyales inſolences de ſoldats lui eſtoient déſagréables, ne voulant manquer en rien qui ſoit de ſa parole. La ville fut abandonnée au pillage pour quelque conſideration, meſmes en raſraîchiſſement de ce qu'ils avoient enduré de diſette de pain & de vivres, juſques à la priſe de la ville de Marueges, & à ce qu'ils euſſent meilleur courage de ſuivre monſeigneur au reſte de ſes entrepriſes. AN. 1586.

Après la priſe de la ville de Marueges, l'une des principales de Givodan, où ſe rendirent la pluſpart des forces deſtinées pour celle armée, monſeigneur de Joyeuſe faiſant la reveue, trouva qu'il avoit près de lui trois à quatre mille arquebuſiers François, douze à quinze cents lanſquenets, & quatre à cinq cents chevaux, tant des ordonnances que volontaires. Leſquelles forces, bien qu'aſſez petites pour ſes entrepriſes, ne voulant laiſſer inutiles, mais ayant deliberé les employer au ſiége de Peire, il ne peut ſi-toſt, comme il le deſiroit, y planter ſon camp, ny l'aſſiéger pour le temps qui alla pour y mener & charier ſon artillerie, tant à cauſe de la difficulté des chemins par un pays montaigneux & pierreux, qu'à raiſon de l'attelage & de l'attirail mal fourni, qu'il falut raccouſtrer. Deſorte que tout le reſte du mois d'Aouſt s'eſcoula, tant au raſraîchiſſement de l'armée, qu'au rabillage & chariage des piéces & de l'eſquipage; & ne peut-on tant diligenter, que dix ou douze jours ne s'en allaſſent devant que de pouvoir placer l'artillerie devant la Roche de Peire, lieu tant fort de ſon aſſiette naturelle, qu'elle eſtoit eſtimée imprenable. Toutesfois monſeigneur, avec le ſieur de Lavardin, ſon mareſchal de camp, la fuſt ſi bien recognoiſtre, tant de jour que de nuict, & par tant de fois, qu'à la fin il trouva l'endroit & le moyen pour faire monter ſes canons de batterie à force de bras, en lieu ſi commode & ſi avangeux, contre l'attente de ceux de dedans, que dans le ſeptiéme jour qu'elle fut aſſiégée, ils furent conſtraints de ſe rendre à ſa mercy. Lui débonnaire & pitoyable, donna la vie à tous les ſoldats, après les avoir faict jurer de ne porter jamais les armes contre le roy. Ils eſtoient quelques ſix vingts, & mit le capitaine nommé la Peire, tres-meſchant homme, contre lequel y avoit plaintes infinies de ceux du pays, entre les mains de la juſtice de Mende, qui l'a faict depuis exécuter. Les trois pre-

Digitized by Google

An. 1586. miers jours du mois de Septembre s'en allerent aux aproches & aſſiette de la batterie. Le jeudi 4. du mois, l'artillerie joua contre le bas de la fortereſſe, lequel les ſoldats abandonnerent, combien que ce fuſt le plus fort d'artifice, & qui euſt peu retarder la priſe, s'ils euſſent eu le cueur de faire le devoir d'attendre, & de le bien garder. Mais ils s'eſtonnerent, & craignirent que quelque coup de canon ne leur rompiſt un eſcalier de bois qu'ils avoient pour toute commodité de monter au dongeon ſur la haute roche, s'ils euſſent eſté contraints de s'y retirer; & les noſtres, ſans trouver réſiſtance, y entrerent dans le bas, & ſe logerent au pied du roc. Ceux de dedans avoient quitté le bas chaſteau dez la premiere batterie, & monterent au haut dongeon, qu'ils deffendirent & garderent fort opiniaſtrement: mais le vendredi 5. & ſamedi 6. après que l'artillerie euſt foudroyé la terre-plein & murailles du haut, tirant ſans ceſſe juſques à midi du ſecond jour, ils parlerent de ſe rendre; & monſeigneur ne les voulut jamais recevoir à autre compoſition, qu'à ſa mercy. Beaucoup des noſtres furent bleſſés au ſiége de cette place, & les ſign. lés furent les ſieurs marquis de Raynel, la Vergne, Valon, Hauterive, ſon lieutenant & ſon enſeigne. Voilà ce qui s'eſt paſſé juſques à la priſe de Peire, où furent tirés 2200. coups de canon; & la place ne ſe doit eſtimer moins forte que le chaſteau de Luſignan, à la priſe duquel furent tirés plus de 8000. coups. Malziou, quelque peu que l'on en faſſe cas, en euſt bien couté 5. ou 600. Marueges en fit deſpenſer 1000. ou 1200. encores fut-ce bon marché.

Ce que monſeigneur le duc de Joyeuſe a fait de ſervice au roy juſques ici par ſon voyage en ce peu de temps, a repurgé toute la haute Auvergne, le Vellay, le Givodan, & le haut Rouergue, qui fait plus de cent lieues Françoiſes de circuit; & ſi l'artillerie avoit ſon équipage complet, paſſant plus outre, ne faut douter qu'il ne reduiſsît à l'obéiſſance de S. M. tout le pays juſques aux monts Pirenées. Et faut que je vous die que monſeigneur de Joyeuſe a toutes les bonnes parties requiſes pour faire un grand capitaine; tel que non ſeulement il donne eſperance, mais encore aſſeurance par toutes dignes preuves d'eſtre en effet; car outre qu'il eſt agréable, bien formé de ſa perſonne, de trait & de taille, en la fleur de ſon aage, tout jeune qu'il eſt, il ſe monſtre ſage & prudent entre les plus adviſés; poſé au conſeil entre les capitaines; bruſque & gaillard entre les ſoldats, gracieux, affable, & liberal; autant ſevere contre les inſolens, comme courtois & recognoiſſant aux biens méritans; ſoigneux des malades & bleſſés; vigilant, diligent, laborieux, & qui jamais ne laſſe; aſſeuré aux perils, & tel, que pour dire en deux mots ce que j'en vois juſques aujourd'hui, il ſemble qu'en toutes ſes actions la vertu naiſve le meine, & la bonne fortune l'accompaigne. Dieu le face toujours proſperer & continuer à l'honneur de l'égliſe catholique, au contentement du roy très chreſtien, & au ſoulagement de tous les bons François, amateurs de leur prince naturel & de l'eſtat.

NOTES

HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES

du voyage de Joyeuſe.

Pag. 2. *lign.* 33. LE commandeur de Chaſtes, couſin de Joyeuſe, & ſon lieutenant en Normandie, qu'il laiſſa en Juin 1586. pour commander une armée de mer, pour l'oppoſer aux pirates Anglois & Hollandois.] Aymar de Chaſte, quatriéme fils de François, baron de Chaſte, au diocèſe de Vienne, & de Paule de Joyeuſe, fille de Jean, vicomte de Joyeuſe, & de Françoiſe de Voiſin, & par-là couſin germain d'Anne, duc de Joyeuſe, amiral de France, dont il eſt ici queſtion, fut reçu chevalier de Malthe au grand prieuré d'Auvergne le 25. Juin 1566. étoit commandeur de Limoges en 1578. & peu-à-près de ſaint Paul les-Romans, en Dauphiné, commanderie qui vaquoit par la mort du chevalier de Déſimieu. Il prêta à Henri IV. en 1593. quatre-vingt ſeize mille livres. Il fut fait grand maître de l'ordre de ſaint Lazare lors de ſon rétabliſſement en 1582. & il mourut en 1603.

3-4. Bourbon l'Archambault, auquel lieu Joyeuſe alla prendre les bains, pour une douleur de hanche, qui l'avoit pris le 10. Juillet 1586.] Bourbon l'Archambaud eſt une ville du Bourbonnois à cinq lieues & à l'oueſt de Moulins, très-connue par ſes eaux & ſes bains. Elle étoit en 761. une ville forte & importante. Pepin la prit avec les villes de Chantelle & de Clermont ſur Guifre, duc d'Aquitaine. Elle n'a plus de murailles, & eſt très-mal ſituée dans un fond, entre quatre collines, ſur une deſquelles eſt un vieux château quarré, où il reſte encore trois chapelles : il y a trois cents ſix feux à Bourbon, & douze cents perſonnes.

3-5. Compeyre aſſiégé par Châtillon. Joyeuſe l'ayant appris, & voulant faire lever le ſiége, marcha à grandes journée à Brioude, & y arriva le premier Août ; mais le lendemain il apprit que le ſiége étoit levé.] Ceux de Millau prierent Châtillon d'aſſiéger Compeyre, ſur le Tarn, deux lieues au-deſſus d'eux. Le ſiége commença le 5. Juillet 1586. le 19. il y eut un combat aſſez vif, où Châtillon & ſaint Auban prétendirent avoir remporté une grande victoire, & où Roquelaure fut tué : mais le mercredi 29. Juillet, Châtillon leva le ſiége, pour aller, diſoit-il, au-devant du ſecours que Joyeuſe envoyoit contre lui, à ce que la Roche, qui commandoit dans Maruéges, lui avoit écrit ; Châtillon marcha, ne trouva aucun royaliſte ; & voulant venir reprendre le ſiége de Compeyre, il ne trouva plus ſon infanterie : elle s'étoit retirée auſſi tôt qu'il ſe fut mi en marche.

3-14. Lavardin, que Joyeuſe prit vers le 30. Juillet 1586. avec cinquante maîtres de ſa compagnie d'hommes d'armes, pour aller au ſecours de Compeyre.] Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin, ſe fit catholique après la mort de ſon pere : il fut fait maréchal de France en 1595. & mourut à Paris en Novembre 1614.

3-16. Sipierre, mené par Joyeuſe au ſecours de Compeyre le 30 Juillet 1586.] Humbert de Marſilli, ſeigneur de Sipierre, baillif de Semur en Auxois, maréchal de camp, capitaine de cinquante hommes d'armes, chevalier du ſaint-Eſprit le 5. Janvier 1595. On ne trouve plus rien de lui, ni la date de ſa mort. Sipierre eſt en Bourgogne ;

on ne le trouve pas dans le dénombrement de la France.

Pag. 3. *lign.* 35. Malziou, en Gevaudan, que Joyeuſe fit inveſtir par Lavardin le 3. Août. La place fut rendue le 9.] Il y a une note ſur le Malzieu dans les exploits du baron de Salavas.

3 - 40. Drugeac, qui par ordre de Joyeuſe inveſtit Malziou du côté oppoſé à celui que Lavardin attaqua.] Drugeac doit être Pierre de ſaint Martial, capitaine & gouverneur de la ville de Clermont en Auvergne le 25. Février 1571. chevalier de l'ordre le 19. Octobre 1579. Il teſta le 24. Mai 1614. & avoit été marié le 4. Juillet 1567. avec Jeanne de Chamans ; ils furent les biſayeuls de Françoiſe de ſaint Martial, dame de Drugeac, unique héritiere, qui épouſa 1°. le ſeigneur de Maiſonſeule, en Vivarais, 2°. en 1666. Claude-Honoré de Lur de Saluces, comte d'Uza, vicomte d'Aureillan, marquis de la Gepliere, baron de Fargues, de Malaugin, & de la Tour d'Iſieu. Drugeac eſt une paroiſſe de cent cinquante-ſix feux, en Auvergne, élection de ſaint Flour, généralité de Riom, diocèſe de Clermont, & de l'archiprêtré de Mauriac.

4-7. Langeac, où Joyeuſe coucha le 5. Août. 1586.] Le dénombrement de la France l'appelle Laugeac, & Doiſy n'a pas ſçu corriger cette ortographe. C'eſt une paroiſſe d'Auvergne, élection de Brioude, de quatre cents douze feux, au diocèſe & à l'eſt de ſaint Flour, ſur la gauche de la riviere d'Allier. La carte de France de Deliſle lui donne 21. d. 10. m. de longitude, & 45. d. de latitude, à ſoixante & dix-huit lieues au ſud de Paris. Samſon la place à 24. d. 30. m. de longitude, & à 44. d. 45. m. de latitude. L'article de Langeac, dans le dictionnaire de la Martiere, eſt très-mal fait ; elle n'eſt point dans le diocèſe de Clermont, mais dans celui de ſaint Flour ; & il reſte pluſieurs branches de la maiſon de Langeac, dont l'une eſt paſſée dans la maiſon de la Rochefoucault.

4-8. Hauterive & Valon, capitaines chacun d'un régiment de pied, arriverent devant Malziou le 5. Août 1586. & parlerent aux aſſiégés, pour leur perſuader de ſe rendre.] Hauterive s'appelloit Louis de Caires, dit d'Entragues, qui s'attacha fort à la maiſon de Joyeuſe. Le lendemain du combat de Villemur, où Joyeuſe fut tué le 19. Octobre 1592. il alla avec Montferand, Honous, ſaint Venſa, Cornuſſon, Apchier, Clermont de Lodeve, Louis de Voiſins, baron d'Ambres, & Mouſſoulens trouver le cardinal de Joyeuſe ; & ils l'engagerent de perſuader au capucin, ſon frere, de ſe mettre à la tête de l'armée de la ligue, par le cinquante-ſeptiéme article de l'édit donné à Folembrai le 24. Janvier 1596. & enregiſtré au parlement de Toulouſe le 11. Avril ſuivant. Henri IV. accorda à Hauterive, pour neuf ans, le revenu & la jouiſſance de la terre de Courſan, valant cent ou ſix vingts écus par an, & le don des lods & ventes de la baronnie d'Auſonne, échus à ſa majeſté par l'achat qu'en avoit fait le ſieur de ſaint Auban. Hauterive ayant obtenu de M. du Maine don de tout cela durant les troubles, le roi donna encore à Hauterive, par le ſoixante-dix-neuviéme article du même édit, une penſion de mille écus ſur l'épargne, pour demeurer ordinairement auprès de la perſonne du duc de Joyeuſe, & l'aſſiſter de ſon conſeil. Le baron d'Hauterive avoit été député à la cour par les états de Languedoc, du parti de Joyeuſe, au ſujet du traité de paix. Etant revenu à Toulouſe, les états, qui s'aſſembloient dans le réfectoire des auguſtins de cette ville, tinrent une nouvelle ſéance le 12. Mars, où l'évêque de Lodeve fit un diſcours, & déclara, qu'en conſéquence de la paix qu'on venoit de conclure, on pourroit en ſûreté de conſcience reconnoître le roi Henri IV. Ce que toute l'aſſemblée fit, après qu'on eut lû la lettre de ce prince, & ſa réponſe aux articles du cahier qu'on lui avoit préſenté. Hauterive aſſiſta, en qualité de baron de Couffoulens, aux

états du Languedoc, tenus à Beaucaire le 7. Novembre 1622. il ne pouvoit être ſeigneur d'Hauterive au diocèſe de Caſtres, que par le mariage qu'il doit avoir contracté avec la fille de Sébaſtien de Hautpoul, ſeigneur d'Hauterive, qui étoit marié en 1547. avec Françoiſe de Voiſins, fille de Maffre de Voiſins, baron d'Ambres, & vicomte de Lautrec, & de Jeanne de Cruſſol-Florenſac. J'ignore comment il fut baron de Couffoulens. Il eut pour fils Roſtaing-Louis de Caires, ſeigneur d'Hauterive, baron de Couffoulens, qui entra aux états de Languedoc comme baron en 1633. & 1641. étant député à la cour, il y mourut, & les états lui firent faire un ſervice le 13. Février 1643. il avoit épouſé Madeleine d'Anceſune, fille de Roſtaing d'Anceſune, ſeigneur de Caderouſſe, baron du Thor, & de Madeleine de Tournon, & en avoit eu Madeleine de Caires, dame de Couffoulens, Hauterive, Pont de Lar, Hautpoul, Mazamet, qui épouſa au château d'Hauterive le 2. Juin 1646. Marc de Calviere, conſeiller au parlement de Toulouſe, mort le 18. Juin 1652. Louis de Caires, dit d'Entraigues, étoit ſecond fils d'Antoine de Caires, ſeigneur d'Entraigues en Vivarais, & de Jeanne d'Oraiſon; il avoit un frere aîné, Antoine de Caires, ſeigneur d'Entraigues, qui avoit épouſé Marie de Quellenec, laquelle ſe remaria le 21. Juin 1579. avec Geoffroy Aſtorg-Adelbert, ſeigneur de Peyre mort en 1608. & elle en 1616. ayant eu un fils unique, Jacques de Peyre, marié en Septembre 1607. avec Marguerite du Fau, dame d'Aubaïs & du Caila, veuve de Balthaſar de Baſchi, ſeigneur de Saint Eſtéve. Jacques de Peyre fut tué à Aubaïs le 14. Juin 1608. & tous ſes biens paſſerent à Marguerite de Peyre, ſa ſœur, mariée dans la maiſon de Solages. Antoine de Caires étoit fils d'Antoine de Caires, ſeigneur d'Entraigues, de la Champ, de Sceaurres, de Chinel, & d'Apres, demeurant dans le château de la Baſtide d'Entraigues, en Vivarais, & qui épouſa en 1559. Jeanne d'Oraiſon, fille d'Antoine-Honoré, ſeigneur d'Oraiſon, en Provence, & de Catherine de Clermont-Lodeve.

Page 4. *ligne* 32. La Balme & les granges d'alentour, où ceux de Peyre mirent le feu le 8. Août 1586.] La Balme étoit le château de la Baume, dont le comte de Peyre-Grolée, mort en Avril 1720. avoit fort augmenté les bâtimens, & en avoit formé un gros château, où il habitoit.

4-32. Saint Vidal, auquel Joyeuſe remit Malziou le 9. Août.] Antoine de la Tour, baron de ſaint Vidal, au diocèſe du Puy, & de Senarec, l'un des ſept barons de tour aux états de Languedoc, comte de Monferand, vicomte de Beaufort, chevalier de l'ordre, capitaine de cinquante hommes d'armes, & gouverneur des pays de Gevaudan & de Velai, épouſa Claire de ſaint Point, remariée à Marcellin, ſeigneur de Hautvilar, & fille de Guillaume, ſeigneur de ſaint Point, au diocèſe de Macon, & d'Antoinette de la Forêt; il n'eut qu'une fille unique, Claire de la Tour, qui mourut en 1636. & avoit épouſé le premier Août 1582. Claude de Rochefort, baron d'Ally, de Jozeran, de Longuilles, d'Orcet, qui fut aſſaſſiné en 1604. Ils furent les quarriémes ayeuls de Jacques de Rochefort de ſaint Vidal, né le 9. Novembre 1725. marié le 22. Février 1747. avec Claire-Françoiſe de Graſſi, fille de François, ſeigneur de la Caille, de la Cluzale, & de la Foreſtiere, en Dauphiné, & de Marguerite Coquelar-Preſoſſe.

4-40. Saint Cheli, que nous diſons ſaint Gilles, où Joyeuſe étant décampé de devant Malziou, coucha le 10. Août.] Saint Cheli d'Apchier, pour le diſtinguer de ſaint Cheli de Tarn, eſt une paroiſſe du diocèſe de Mende, de quatre cents cinquante feux, & de l'archiprêtré de Javoulx.

5-8. Marueges, aſſiégée par Joyeuſe le 12. Août 1586. La place fut inveſtie le 13. Le lundi 18. les batteries tirerent contre la place; le mardi la contreſcarpe fut gagnée; le jeudi 21. douze piéces en trois batteries tirerent depuis dix heures du matin juſqu'à cinq heu-

res du ſoir ; à dix heures de nuit, la Roche, qui commandoit dans la ville, convint avec le marquis de Canillac de venir à compoſition. Le vendredi 22. Rhodes & Barau, conſuls de Marueges, vinrent ; & conclurent avec Joyeuſe qu'ils ſortiroient tous, les vies ſauves, avec l'épée, & les capitaines avec leurs autres armes.] Saint Auban, dans ſes mémoires crie fort contre la Roche, & prétend qu'il pouvoit ſe défendre beaucoup mieux ; mais il vouloit ſauver ſon argent & ſes effets.

Page 5. *ligne* 30. Roſilles, jeune gentilhomme de la maiſon de Joyeuſe, & Merargues, bleſſés à la priſe de la contreſcarpe de Marueges le 13. Août 1586.] Roſilles étoit parent de Joyeuſe, comme petit-fils de François, ſeigneur de Roſilles & de Loras, que l'on a eſtropié dans l'hiſtoire des grands officiers en Orlac, & d'Anne de Joyeuſe, fille de Guillaume, vicomte de Joyeuſe, & d'Anne de Balzac. On dit que Roſilles fut tué à la bataille de Coutras le 20. Octobre 1587. Je n'ai pas pu trouver la poſition de Roſilles, qui doit être recherchée, puiſque le ſeigneur de ce lieu a une place dans l'hiſtoire. Alix de Roſilles, dame de Loras, épouſa Louis de Cluzel : Claude-Guillelmine de Cluzel, leur fille, dame de Loras, épouſa le premier Août 1624. Charles-Ignace de la Rochefoucauld, comte d'Omeirac.

5-41. La Canourgue, où l'on diſoit que le ſecours des proteſtans s'aſſembloit pour faire lever le ſiége de Marueges. Joyeuſe l'envoya reconnoître par le marquis de Canillac & ſon frere, le grand-prieur de Toulouſe. La Canourgue eſt une paroiſſe de trois cents trente ſix feux, du diocèſe de Mende, & de l'archiprêtré de Barjac ; la peſte y parut le 27. Novembre 1720. & y dura juſques au 27. Mai 1722. De ſeize cents trente-trois perſonnes qui étoient dans cette paroiſſe ou dans les hameaux qui la compoſent, il en périt neuf cents quarante-cinq. La peſte avoit commencé le 24. Novembre 1720. dans le village de Courrejac, de la paroiſſe de Salmont. On a dreſſé une carte manuſcrite des environs de la Canourgue & de Courrejac, qui y ſont bien détaillés : mais le marquiſat de Canillac n'y eſt pas ſi bien repréſenté que dans les notes.

6-5. Courtenai & Pied-du-Fou, dont les régimens joignirent Joyeuſe, qui aſſiégeoit Marueges le jeudi 14. Août 1586.] Jacques de Courtenai, ſeigneur de Chevillon, commanda à l'âge de vingt-un an un régiment d'infanterie au ſiége d'Iſſoire en 1577. fut bleſſé dangereuſement à la tête à celui de la Fere en 1580. Henri III. lui donna enſuite une des charges de gentilshommes de ſa chambre. Il mourut, ſans être marié, le 8. Janvier 1617. & fut enterré dans l'égliſe de l'abbaye de Fontaine-Jean, ſous un tombeau de marbre, que ſon frere, Jean de Courtenai, ſeigneur de Chevillon, lui fit ériger en 1618. il étoit ſecond fils de Guillaume de Courtenai, ſeigneur de Chevillon, de Frauville, de Prenoy, & de Brian, mort le 21. Mai 1592. & enterré dans l'égliſe de Chevillon, près ſon pere, & de Marguerite Fretel-Bezonbozoches. Courtenai eſt un bourg & château du diocèſe de Sens, chef-lieu d'un doyenné, ayant au nord la riviere d'Ouaine, au ſud-oueſt de Sens : longitude 20. d. 44. m. latitude 48. d. 2. m. Chevillon eſt auſſi une paroiſſe du diocèſe de Sens, dans le doyenné de Courtenai, au ſud de la riviere de Chanteraine, qui eſt formée par deux étangs, qui ne ſont pas éloignés d'une lieue de ce lieu, qui eſt au ſud-ſud-oueſt de Sens, à l'oueſt-ſud-oueſt de Joigny, & au ſud-eſt de Courtenai. Pui-du-Fou, qui mena ſon régiment à Joyeuſe le 14. Août 1586. pouvoit être Gilbert, ſeigneur du Pui-du-Fou, qui mourut avant le 23. Mai 1601. que Philippe de Châteaubriant, dame de Champagne, & de Peſcheré, ſa veuve, ſe remaria avec Henri de Bauves, baron de Contenant. Pui-du-Fou eſt un château, ſur une hauteur, dans le diocèſe de la Rochelle, ſur la liziere de celui de Luçon, entre le lieu de Chambertaut, au nord-oueſt & celui des Epoiſſes, à l'eſt-ſud-oueſt. Le lieu des Epoiſſes a deux

Digitized by Google

cents cinquante feux, & eſt dans l'élection de Mauleon. Puy-du-Fou, dont la longitude eſt 16. d. 39. m. & la latitude 46. d. 55. m. eſt à quatre lieues à l'oueſt de Mauleon, & un peu plus au nord de Réaumur. Réaumur avoit donné ſon nom à René-Antoine Ferchault, de l'académie des ſciences, ſi connu & ſi eſtimé par ſes recherches ſur l'hiſtoire naturelle, & qui mourut dans une de ſes terres en Normandie le 18. Octobre 1757. âgé de ſoixante & ſeize ans.

Pag. 6. *lign.* 26. Une enſeigne faite d'une chappe d'égliſe, priſe à une tour de Marueges le mardi 19. Août 1586.] Les traducteurs de M. de Thou ont jugé à propos (tom. IX. pag. 602.) de changer cette enſeigne en étendart, & d'ajoûter qu'on diſoit qu'il avoit été fait d'un habit ſacerdotal.

6-34. Le marquis de Canillac, auquel la Roche, qui commandoit dans Marueges, demanda un accord le jeudi 21. Août 1586. à dix heures du ſoir. La capitulation fut conclue le lendemain.] Le marquis de Canillac étoit Jean de Beaufort, comte d'Alais, vicomte de Valerne, tué devant le château de ſaint Ouen, en Touraine, le 29. Avril 1589. ſervant dans l'armée du duc de Mayenne. Il fut le triſayeul de Philippe de Beaufort, marquis de Canillac, comte de ſaint Ciergues, colonel du régiment de Rouergue, brigadier des armées du roi, l'un des trois lieutenans généraux du Languedoc, mort à Paris le 29. Janvier 1725. âgé de cinquante-cinq ans & quelques mois, ſans alliance, & le dernier de ſa branche. Le marquiſat de Canillac fut vendu le 26. Septembre 1731. par les commiſſaires nommés par le roi, en exécution du jugement du 5. Septembre 1727. pour deux cents cinquante-ſix mille livres, les quatre villages de Malveſi, Miegeriviere, la Ferriere, & les Clergues, dans le mandement de ſaint Laurent, où il y a un château, furent acquis par Antoine Rachas, procureur du roi au bailliage de Gevaudan; & le mandement de Canillac par Jean-Joſeph Nogaret, avocat au parlement de Toulouſe, Jean-François Vidal & Etienne Galonnier, bourgeois du lieu de ſaint Laurent, & Anne Vedel, veuve de Jean Agret, bourgeois du lieu de Ciergues, qui avoient été les fermiers de Philippe de Beaufort, marquis de Canillac. La ville de ſaint Laurent fut acquiſe par Antoine Rachas, avec les trois paroiſſes de ſaint Laurent, Stables, & Bonneterre. Le mandement de ſaint Laurent eſt en Rouergue; & celui de Canillac en Languedoc: mais les quatre villages qui étoient anciennement du mandement de Canillac, payent la taille en Languedoc, & ſont dans le reſſort de Niſmes. Le mandement de Canillac eſt ſitué dans la paroiſſe de Canillac, & en partie dans les paroiſſes de Benaſſac, ſaint Germain de Teil, & l'Eſtables. Le bois de la Taillade eſt dans la paroiſſe d'Eſtables. Le château de Canillac, auquel les habitans devoient guet & garde, étoit abandonné depuis long-temps, en 1648. réduit en maſures, & le guet transféré au château de ſaint Laurent. Le Lot ſépare les quatre villages de la terre de ſaint Laurent. Les paroiſſes de ſaint Laurent & de Bonneterre s'étendent dans la terre de la Roque-Valſergues, qui appartient au roi. Le marquis du Puy-ſaint-Guilmier ſuccéda aux biens du marquis de Canillac. L'entrée de la terre de Canillac aux états de Languedoc de huit en huit ans, fut achetée par le marquis de Morangiés, lieutenant général des armées du roi, & miſe ſur ſa terre de ſaint Alban.

6-39. Saugeac, donné en otage aux aſſiégés de Marueges le 21. Août 1586. Les aſſiégés l'avoient demandé.] Saugeac eſt un nom eſtropié, au lieu de Siougeac. C'étoit Jean de Laſtic, ſeigneur de Siougeac, de Neufegliſe, de la Tremoliere, d'Aleuze, & du Buiſſon, capitaine de cavalerie en 1547. commandant deux cents arquebuſiers dans le fort & citadelle de Marueges, par commiſſion du premier Septembre de la même année; il étoit en 1607. l'un des gentilshommes ou écuyers d'honneur de la reine Marguerite: il teſta le 24. Octobre 1610. & étoit mort

en 1611. Il avoit épouſé le 28. Janvier 1575. Madeleine d'Eſpinſal, fille de Pierre d'Eſpinſal & de Jeanne de Beautoing. Ils furent les biſayeuls de François de Laſtic, comte de Siougeac, ſeigneur de Tromoliere & de Buiſſon, né le 8. Novembre 1680. marié le 10. Août 1706. avec Marie de la Roche-Aymon, ſœur de l'archevêque de Narbonne, & qui en eut Antoine de Laſtic, évêque de Cominges, ſacré le 9. Octobre 1740. Siougeac eſt une paroiſſe du diocèſe & a une grande lieue au ſud-oueſt de ſaint Flour. Samſon lui donne de longitude 23. d. 57. m. & de latitude 44. d. 36. m. François, marquis de Laſtic, frere de l'évêque de Cominges, maréchal de camp, & lieutenant des gardes du corps, épouſa Madeleine-Hélene Camus de Pontcarré, & en eut François de Laſtic, comte de Laſtic, capitaine de cavalerie au régiment de ſaint Jal, marié le 30. Avril 1755. avec Anne Charron de Menars. Jean de Laſtic, frere puîné de Jean, ſeigneur de Siougeac, tranſigea avec lui le 2. Mars 1577. & reſta le 23. Juin 1620. Il épouſa le 18. Août 1568. Gabrielle Herail; & ils furent les triſayeuls de François de Laſtic, évêque d'Uſez, ſacré en 1729. devenu en 1737. évêque de Caſtres, où il mourut le 24. Mai 1752. âgé de cinquante cinq ans, & eut pour ſucceſſeur, Jean-Sébaſtien de Barral, ſacré le 17. Décembre 1752. Jean-Claude de Laſtic, marquis de ſaint Jal, frere aîné de l'évêque de Caſtres, épouſa Marie-Marguerite de Bazin de Bezons, morte le 22. Mars 1722. & en eut deux filles, dont l'aînée, Louiſe-Jacqueline, épouſa en Août 1741. Louis-Gilbert-Gaſpard de la Queille de Châteaugai, comte d'Amanze, colonel du régiment de Nice, brigadier des armées du roi, mort à Paris le mercredi 3. Mai 1758.

Page 7. ligne 32. La Roche de Peire, eſtimée imprenable par ſon aſſiéte naturelle, aſſiégée par Joyeuſe, qui fit monter ſes canons batterie à force de bras. Le ſeptiéme jour les aſſiégés ſe rendirent à ſa merci. Le capitaine la Peire, qui y commandoit, & contre lequel il y avoit des plaintes infinies du pays, fut mis entre les mains de la juſtice de Mende, qui le fit enſuite exécuter. Les aſſiégés ſe rendirent le ſamedi 6. Septembre.

§ 17. Le marquis de Reſnel, Lavergne, Valon, & Hauterive, bleſſés devant Peire, contre lequel on tira deux mille deux cents coups de canon. On ne la devoit pas eſtimer moins forte que le château de Luſignan, à la priſe duquel on tira plus de huit mille coups de canon. Le marquis de Reſnel ſeroit-il Louis de Clermont d'Amboiſe, tué le 3. Novembre 1615. & fils d'Antoine, marquis de Reſnel, tué à la S. Barthelemi le 24. Août 1572. Reſnel eſt une paroiſſe de quatre-vingts feux, avec un château ſur une hauteur, dans l'élection de Chaumont, & au nord eſt de cette ville: long. 22. d. 57. m. 6. ſ. lat. 48. d. 13. m. 20. ſ. Valon, bleſſé devant Peire, auroit-il quelque affinité avec le comte de Valon, capitaine aux gardes, tué, volontaire, au combat de Sahai, en Bohême, au mois de Mai 1742. & ſon frere, officier aux gardes, tué dans un autre combat peu après. Cette famille s'éteignit par ces deux morts, & la terre de Valon, au diocèſe de Viviers, fut enſuite acquiſe par le baron de la Gorce, du nom de Merle.

Digitized by Google

TABLE CHRONOLOGIQUE

du voyage du duc de Joyeuſe en Gevaudan.

1586.

L'Auvergne, le Velai, le Gevaudan, & le Rouergue, demandent à Henri III. le duc de Joyeuſe, pour nettoyer leurs provinces des brigands & rebelles qui les déſoloient.

Les villes maritimes de Normandie, infectées par les pirates Anglois & Hollandois, qui empêchoient leur commerce, & aucun navire marchand n'oſant ſe mettre en mer, depuis le Havre-de-Grace juſques au pas de Calais, preſſent le duc de Joyeuſe de venir à leur ſecours, en qualité d'amiral & de gouverneur de Normandie.

Juin. Joyeuſe préfère l'expédition du Gevaudan, quoique pleine de difficultés, & laiſſe la défenſe de la Normandie au commandeur de Chaltes, ſon couſin & ſon lieutenant dans cette province.

10. Juillet. L'armée deſtinée contre le Gevaudan doit être aſſemblée à Moulins.

Joyeuſe va prendre les bains de Bourbon-l'Archambaut, pour guérir une douleur qu'il avoit à la hanche.

Il apprend que Châtillon aſſiége Compeire, avec deux mille fantaſſins, trois cents chevaux, & trois canons. Il oublie ſa ſciatique, & ne penſe qu'au ſecours de Compeire.

1. Août. Joyeuſe arrive à Brioude avec les compagnies d'hommes d'armes de Lavardin & de Sipierre, de 50. maîtres chacune, & de 60. chevaux de ſa maiſon.

2. Août. Il apprend la levée du ſiége de Compeire. Les Lanſquenets arrivent, avec 6x canons que la ville du Pui lui fourniſſoit.

3. Août. Il envoie Lavardin avec ſa compagnie, & quarante arquebuſiers du capitaine Muz, commandés par le capitaine Chenard, ſon lieutenant; & Drugeac, qui commandoit cinq cents arquebuſiers, inveſtir Malzieu.

5. Août. Il part de Brioude, & couche à Langeac.

6. Août. Il ſe fait ſuivre par ſon artillerie, arrive devant Malzieu, & le reconnoît.

Hauterive & Valon, capitaines chacun d'un régiment de pied, veulent perſuader à la garniſon de Malzieu de ſe rendre.

Joyeuſe ne veut les recevoir qu'à diſcrétion.

7. Août. La garniſon de Malzieu tire juſqu'à neuf heures du matin: elle apperçoit que le canon approche, & demande à parlementer avec Lavardin. La Garde & l'Eſcure remettent les clefs de Malzieu au duc de Joyeuſe, qui, de cent cinquante hommes, dont la garniſon étoit compoſée, & qui avoient déſolé tous les environs, en fait pendre ſept.

8. Août. Ceux de Peire mettent le feu à la Balme & aux granges d'alentour.

10. Joyeuſe remet Malzieu à ſaint Vidal, qui y laiſſe Villeneuve, ſon lieutenant.

Il va coucher à S. Cheli.

Il envoie reconnoître Peire, & ſes troupes ſont repouſſées avec perte.

12. Août. Joyeuſe va aſſiéger Marueges.

13. Août. Mille arquebuſiers, & cent cinquante chevaux, qui compoſoient toute l'armée de Joyeuſe, commencent le ſiége de Marueges: la garniſon fait une ſortie: le capitaine Muz, qui commandoit les arquebuſiers à cheval de la garde du duc, Roſilles, jeune gentilhomme de la maiſon de Joyeuſe, Merargues, la Baſtide, la Roque, Bider, ſont bleſſés; Charnieres, lieutenant de Bider, eſt tué; la garniſon eſt repouſſée; & la contreſcarpe reſte aux aſſiégeans, qui ſe logent près du foſſé.

Joyeuſe envoie le marquis de Canillac & le grand-prieur de Toulouſe, ſon

frere, vers la Canourgue, pour obliger le ſecours qui vouloit faire lever le ſiége de Marueges de ſe retirer; ce qui réuſſit d'abord.

Jeudi 14. Août. Deux mille Lanſquenets arrivent avec les deux régimens de Courtenai & de Pié-du-Fou. On ſurprend des lettres de la garniſon, qui marquoient ne rien craindre; & on les remet à l'évêque de Mende.

Lundi 18. Août. Joyeuſe va reconnoître, au quartier de Courtenai, un lieu propre à y placer quatre piéces d'artillerie. La garniſon tire ſur ſa troupe, & place un mouſquet, dont un éclat bleſſa Joyeuſe au-deſſus de l'oreille, près de la tempe gauche; mais il en fut quitte pour deux jours de fiévre.

Mardi 19. Août. Les quatre canons de Paris abbatent les défenſes. Un ſoldat enléve pendant la nuit une enſeigne, faite d'une chappe d'égliſe, & la porte à Joyeuſe, qui lui fait donner cent écus. La contreſcarpe eſt gagnée, & le portail de la ville battu.

Jeudi 21. Août. Douze canons, partagés en trois batteries, tirent depuis dix heures du matin juſqu'à cinq du ſoir: la Roche, qui commandoit dans la ville, propoſe au marquis de Canillac, à dix heures de nuit, de capituler. Joyeuſe accepte la propoſition avec plaiſir, & donne pour ôtage à la garniſon Saugeac, qu'elle avoit demandé.

Vendredi 22. Août. Rodes & Barrau, conſuls de Marueges, ſortent pour capituler; on convient que la garniſon ſortiroit vie ſauve, avec l'épée, & les capitaines avec leurs autres armes. Ils ſortent à deux heures: Joyeuſe les fait conduire par le marquis de Canillac; quelques gentilhommet, de la compagnie de ce marquis, maltraitent la garniſon, & ſont ſuivis par les Lanſqueners. Joyeuſe y accourt, arrête le déſordre avec beaucoup de peine, en fait punir les auteurs, & témoigne tout le chagrin qu'il en a. Marueges eſt abandonné au pillage, en partie pour ſatisfaire le ſoldat, qui avoit manqué de pain & de vivres.

Joyeuſe fait la revue de ſon armée, & trouve qu'il a trois à quatre mille arquebuſiers François, douze à quinze cents Lanſquenets, & quatre à cinq cents chevaux, tant des ordonnances que volontaires.

1. 2. & 3. Septembre. Joyeuſe, ſecondé par Lavardin, ſon maréchal de camp, fait conduire ſon artillerie, malgré des chemins très-difficiles, & dans un pays montagneux & pierreux; & il place la batterie devant la Roche de Peire, que ſon aſſiette naturelle faiſoit regarder comme imprenable.

Jeudi 4. Septembre. L'artillerie joue contre le bas de la forteresſe, que les ſoldats abandonnent, quoique ce fût le plus fort d'artifice. Ils craignent que le canon ne rompe un eſcalier de bois, le ſeul par où ils puſſent monter au donjon ſur la haute roche. Les aſſiégeans entrent dans le bas, & ſe logent au pied du roc.

Samedi 6. Septembre. L'artillerie ayant foudroyé le terre-plain & les murailles du haut, la garniſon propoſe de ſe rendre; mais Joyeuſe ne veut la recevoir qu'à merci. Le capitaine la Peire, qui y commandoit cent vingt hommes, & contre lequel il y avoit des plaintes infinies, eſt livré à la juſtice, & exécuté. Le marquis de Roſnel, la Vergne, Valon, & Hauterive ſont bleſſés devant ce château, contre lequel on tira deux mille deux cents coups de canon. Luſignan en avoit eſſuyé huit mille, Malzieu ſix cents, Marueges douze cents.

Siéges.

30. Juillet 1586. Châtillon léve le ſiége de Compeire, qu'il avoit commencé le 5. du même mois.

7. Août. Malzieu, rendu par la Garde & l'Eſcure à l'amiral de Joyeuſe, qui l'avoit fait inveſtir la veille.

22. Rodes & Barrau, conſuls de Marueges, conviennent avec Joyeuſe de la capitulation de cette ville, que la Roche, qui en commandoit la garniſon, avoit offert de rendre la veille à dix heures du ſoir. Elle étoit aſſiégée depuis le 13. & tint ainſi dix jours.

6. Septembre. La Roche de Peire rendue par le capitaine la Peire à diſcrétion à Joyeuſe, qui l'aſſiégeoit depuis le premier du mois, & qui fit tirer contre cette place 2200. coups de canon.

On ne trouve dans le voyage de Joyeuſe que les quatre ſiéges de Compeire, de Malzieu, de Marueges, & de la Roche de Peire.

FIN.

PIECES FUGITIVES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DE FRANCE.

MEMOIRES ſur les guerres civiles du haut Vivarais.

AVERTISSEMENT.

SI Achille Gamon, avocat d'Annonai, n'avoit pas eû l'attention de ramaſſer les événemens arrivés de ſon tems à Annonai ſa patrie, & aux environs, & d'en détailler les circonſtances ; nous ſerions aujourd'hui privés d'une relation intéreſſante, où ſont rapportés pluſieurs faits inconnus aux autres hiſtoriens ainſi qu'à M. de Thou, qui s'étoit pourtant donné des ſoins extraordinaires pour connoître tout ce qui s'étoit paſſé de ſon temps, & le faire paſſer à la poſtérité. Gamon a écrit l'hiſtoire de ſa patrie depuis l'an 1558. juſqu'en 1576. & un détail de la peſte de 1585. & de 1586. Ses mémoires ſont ſuivis d'une deſcription géographique du Vivarais, qui eſt d'autant plus curieuſe que perſonne ne s'étoit aviſé juſqu'à preſent de faire connoître le païs. On a l'obligation de ce mémoire à D. Vaiſſete, auteur de l'hiſtoire de Languedoc ; les notes que l'on y a jointes feront connoître les perſonnes & les lieux dont parlent ces mémoires ; & la table chronologique fera voir d'un coup d'œil tous les événemens qui y ſont rapportés.

Digitized by Google

Mémoires ſur les guerres civiles du haut Vivarais.

An. 1558. L'An 1558. le 27. Décembre, furent élus conſuls d'Annonai, Achilles Gamon, avocat, & André Marclan, pour les deux années ſuivantes 1559. & 1560. C'eſt dans celle-ci que commencerent les troubles & les émotions au ſujet de la religion. La compagnie des gendarmes du comte de Villars, lieutenant du gouverneur en Languedoc, fut envoyée en garniſon à Annonai, d'où elle délogea bien-tôt par ordre de Marillac, abbé de Thiers.

An. 1559. Il y eut deux aſſemblées des états de Languedoc, tenues l'une à Beaucaire, au mois d'Octobre 1559. & l'autre à Montpellier, au mois de

An. 1560. Mars 1560. où les états furent extraordinairement aſſemblés, après l'aſſemblée générale de ceux de tout le royaume, tenue à Orleans au commencement du régne de Charles IX.

Le ſujet de ces aſſemblées étoit l'aquit des dettes du roi, qu'on diſoit monter à plus de 42. millions, & dont le clergé de France offroit d'aquiter dix-ſept. Cette offre fut propoſée dans l'aſſemblée, & approuvée de la nobleſſe; mais Terlon, avocat & capitoul de Toulouſe, qui portoit la parole au nom du tiers état, dit que l'expédient le plus prompt étoit de prendre tout le temporel de l'égliſe, en reſervant aux bénéficiers les maiſons & les terres adjacentes de leurs bénéfices, & une penſion équivalente aux revenus de ces derniers, que le roi leur aſſigneroit ſur les bonnes villes du royaume. Cette propoſition fut vivement rejettée par l'évêque d'Uſez, auſſi bien que les plaintes que Chabot, advocat de Niſmes, à qui l'audience fut d'abord refuſée, & enſuite accordée à cauſe des clameurs & des murmures du peuple, fit à l'aſſemblée contre les eccléſiaſtiques, ſur leſquels il requit qu'on fît tomber les charges de la province, pour les dédommager des maux qu'ils en avoient reçus, & ſoulager le peuple; ajoutant à ces plaintes & au portrait qu'il fit de l'ignorance & de la corruption des mœurs des prêtres, la demande qu'elles fuſſent inſerées dans le cayer des états, pour être preſentées au roi avec la ſignature de trente ſyndicats favorables à la religion reformée, dont Cruſſol, duc d'Uſez, ſe chargea au refus des états. Ledit Chabot étant ſorti de la ſalle, tout le peuple, dont il étoit attendu, ſe retira ſans bruit.

La crainte d'exciter une ſédition parmi le peuple, empêcha les prélats, les barons, & les autres, qui compoſoient l'aſſemblée des états, de faire arrêter cet avocat : ils vouloient le faire punir comme un perturbateur du repos public. Leurs ſentimens étoient d'ailleurs ſi partagés ſur la religion, ils ſe deffioient tellement les uns des autres, que perſonne n'oſa propoſer ſa punition. Un air de réforme, dont les prédicateurs de la nou-

velle religion faiſoient voir la néceſſité, ſéduiſoit les uns ; la liberté qu'elle favoriſoit, corrompoit les autres ; & dans l'incertitude, ou pour mieux dire, l'ignorance de la religion catholique & de la religion reformée, où on étoit, on ne ſçavoit à quelle des deux on devoit s'attacher, & quels paſteurs il faloit ſuivre. La nouvelle religion fit en peu de temps des progrès étonnans dans la ville d'Annonai & dans tous les autres lieux voiſins, d'où elle ſe communiqua, & ſe répandit de l'un à l'autre. Quelques-uns touchés du diſcours de l'avocat, dont nous avons parlé, devinrent proteſtans ; leur exemple en entraîna d'autres ; & le nombre de ceux qui les ſuivirent, s'acrut tellement, & leur parti devint ſi ſupérieur à celui des catholiques, qu'ils abbattirent pendant la nuit du 6. de Mars 1561. toutes les croix de la ville, du fauxbourg, & des lieux circonvoiſins. An. 1560. An. 1561.

Le 15. ſuivant, les autels furent renverſés, les images briſées & brulées dans les égliſes, & la nouvelle religion prêchée dans les places publiques.

Le maſſacre de Vaſſy donna lieu aux premiers troubles au ſujet de la religion. Ceux de la nouvelle, plus forts que ceux de l'ancienne, s'emparerent des villes de Lyon, de Tournon, de Romans, de Valence, & d'Annonai, ſans trouble ni ſédition, au mois de Mai de l'an 1562. Le ſacrifice de la meſſe fut ſuſpendu, & comme interdit ; on bâtit des temples ; on apella les miniſtres Pierre Railhet & Pierre Boullod ; & on fit l'exercice public de la nouvelle religion. Quoique la ville d'Annonai fût ſous les ordres des conſuls, Pierre Gueron, ſieur de Proſt, y fut appellé de Lyon pour en prendre le commandement. An. 1562.

Le 27. de Juillet, les religionnaires enleverent pendant la nuit les ornemens, les vaſes ſacrés, l'argenterie, & les ſaintes reliques. Ce qui irrita extrêmement les catholiques de cette ville tous leurs voiſins, & en particulier le baron de S. Vidal, l'évêque du Pui, & pluſieurs autres ſeigneurs, qui menacerent de les aller aſſiéger pour les en punir.

Les conſuls craignant de ne pouvoir pas garder leur ville, ni contenir les habitans à cauſe de la diverſité des ſentimens ſur la religion, y appellerent Sarras, François de Buiſſon, nouveau proteſtant, & lui en donnerent le commandement, ſous le bon plaiſir & la commiſſion du baron des Adrets. Ce commandant maltraita les gentilshommes voiſins, & vexa les catholiques.

Sur la fin d'Octobre 1562. ledit de Sarras, ſous une prétendue commiſſion du baron des Adrets, fit armer environ cent quarante artiſans ou laboureurs d'Annonai, avec leſquels il ſurprit S. Eſtienne en Forez, dont après avoir enlevé les armes, & fait un butin conſiderable, il fut chaſſé au plus vîte par les habitans des lieux voiſins, avec perte de tous ceux qu'il avoit emmenés d'Annonai, & défait avec le reſte de ſes troupes.

Le bruit de cette défaite, où le frere de Sarras fut dangereuſement

An. 1562. bleſſé & fait priſonnier, découragea la plûpart des habitans d'Annonai ; qui ſe voyant ſans armes & ſans ſecours, abandonnerent la ville, & ſe retirerent ailleurs.

Quatre jours après, ſçavoir le dernier Octobre 1562. S. Chamond accompagné de douze à quinze cents hommes, s'étant preſenté devant la ville d'Annonai par ordre du duc de Nemours, ſomma la ville de ſe rendre au nom de ce ſeigneur, & de ſe ſoumettre à l'obéiſſance du roi ; ce qu'ils refuſerent d'abord, quoique denués de tout ſecours ; juſqu'à-ce qu'ayant ſauvé les miniſtres Raithet & Boullod, & fait conduire en lieu de ſureté, ils capitulerent avec S. Chamond, qui après avoir fait bruler une partie du pont de Deome, & abatre le mur près du pont de Valgella, entra dans la ville avec ſes troupes, paſſa au fil de l'épée tous ceux qu'il trouva ſous les armes, fit précipiter ceux qu'il trouva dans les tours, épargna les catholiques retirés chez du Peloux & Jarnieu ; & après avoir fait bruler ou renverſer les tours, & permis le ſacagement de la ville, ſe retira avec ſes troupes, & alla joindre le duc de Nemours qui campoit devant Vienne, dont il s'étoit rendu le maître, & arrêter les déſordres que le baron des Adrets faiſoit aux environs de cette ville ; il mit en garniſon Jarnieu dans le château des céleſtins de Colombier-le-cardinal, peu éloigné de la ville d'Annonai.

Pendant le pillage d'Annonai, le chevalier d'Apchon faiſoit de ſon côté piller par ſes hommes les lieux voiſins, où les religionnaires s'étoient fortifiés.

La retraite de S. Chamond donna lieu à Pierre Peichon, ſucceſſeur de pierre Fourel, & aux deux conſuls qui s'étoient retirés à Tournon & à Valence, d'apeller les chefs des religionnaires pour s'en ſaiſir de nouveau ; ce qui fut exécuté en vertu d'une délibération priſe dans une aſſemblée tenue à Baïs : & le comte de Cruſſol, chef des égliſes proteſtantes de Languedoc, ſous l'obéiſſance de Dieu & du roi, en donna la commiſſion à S. Martin, ſon lieutenant au pays de Vivarais, lequel y entra ſans réſiſtance le 28. Décembre 1562. avec quatre cents hommes de pied ou de cheval, en fit auſſi réparer les murailles, & tâcha de la mettre en état de deffenſe. Après ſon entrée dans Annonai, ledit de S. Martin ſomma, mais inutilement, le château des peres celeſtins de Colombier.

Le duc de Nemours averti de la priſe d'Annonai par les religionnaires, y envoya S. Chamond avec trois mille hommes aſſemblés du pays de Forez, pour la reprendre ; ce qu'il fit après deux jours de ſiége, que les habitans ſoutinrent malgré la retraite de S. Martin. La crainte des aproches de l'armée fit ſortir S. Martin, & ſe retirer à Tournon, ſous prétexte d'aller chercher du ſecours ; mais privés de ſecours & de munitions de guerre, ils furent obligés de ſe rendre par capitulation le 11. Janvier 1563. dont les conditions furent, 1°. Que les troupes étrangeres

An. 1563.

ſortiroient avec leurs armes & leurs chevaux, & que ſans emporter leurs enſeignes, ils pourroient ſe retirer où bon leur ſembleroit. 2°. Que la ville ne ſeroit pas donnée au pillage. 3°. Qu'on ne feroit aucun préjudice aux habitans. 4°. Qu'il ſeroit libre à ces derniers de ſe retirer au château, s'ils vouloient, & leurs femmes avec leurs enfans dans les maiſons de Jarnieu & du Peloux. 5°. Que l'infanterie n'entreroit point dans la ville. 6°. Que la cavalerie n'y logeroit qu'une après-dinée, pour y prendre quelques rafraîchiſſemens. Ce fut ſous cette capitulation, qui fut reçue par une pauvre femme qui ſervit de trompette, que les habitans ouvrirent les portes à S. Chamond; mais nonobſtant ces conditions, après avoir fait paſſer au fil de l'épée tous les habitans qui ſortoient avec la garniſon, il fit ſuivre & charger celle-ci par le chevalier d'Apchon, qui ayant été vivement repouſſé par le capitaine Montgros, fit piller & tuer tous les religionnaires qu'il rencontra ſur ſon paſſage. AN. 1563.

S. Chamond fit entrer ſon infanterie & ſa cavalerie dans la ville d'Annonai, où le fer & le feu furent également employés, & où le ſoldat exerça toutes les fureurs de la guerre, juſqu'à précipiter du haut des tours quelques habitans & officiers de la ville, qui avoient été les plus ſeditieux & les plus rebelles; pluſieurs catholiques eurent le même ſort que les religionnaires; & il n'y eut de ſauvés que ceux qui ſe retirerent chez des gentilshommes voiſins, ou qui s'allerent cacher dans les bois; le pillage dura cinq jours.

Le 14. du même mois, S. Chamond, après avoir fait brûler les portes d'Annonai, démanteler les tours, & raſer les murailles de la ville juſqu'aux fondemens, ſe retire à Boulieu, voiſin & dependant d'Annonai, où les religionnaires qui l'habitoient, ne furent pas mieux traités que ceux de cette derniere ville.

Le 14. de Mars de l'an 1563. le roi fit publier un édit de pacification, qui donna à chacun la liberté de conſcience avec le libre exercice de la religion reformée en certaines villes des bailliages, ſenechauſſées, & gouvernemens, & en celles, où elle avoit été exercée juſqu'au 7. dudit mois; ce qui commença à rétablir les religionnaires, auxquels on donna la ville d'Annonai pour la ſenechauſſée de Beaucaire & de Niſmes. Ce fut en vertu des lettres patentes du roi du 20. d'Août 1564. que le baillif royal d'Annonai leur aſſigna dans le fauxbourg de la Recluſiere, la maiſon de Gonnet Merle, pour l'exercice de leur religion, où le miniſtre Railhet fit le prêche, juſqu'au temps des nouveaux troubles. Ces lettres patentes furent ſuivies de l'exemption des tailles & impoſitions, que le roi accorda pour un an à la ville & baronnie d'Annonai. AN. 1564.

Le jour de S. Michel, 29. Septembre 1567. on prit les armes une ſeconde fois dans le royaume, au ſujet de la religion. Les religionnaires AN. 1567.

An. 1567. ſe ſaiſirent des villes de Vienne, de Valence, & ſe ſeroient rendus maîtres de pluſieurs autres, ſi la ſaiſon leur eût été plus favorable.

Les habitans d'Annonai de l'une & de l'autre religion, voyant la guerre s'allumer dans tout le royaume, convinrent entr'eux de vivre en paix les uns avec les autres ſous l'obeïſſance du roi, & la ſoumiſſion à ſes édits. Cette paix dura juſqu'au ſecond édit de pacification du 23. Mars 1568.

An. 1568.

Dans ce même temps, le bruit s'étant répandu que l'édit de pacification n'auroit pas lieu, deux jeunes gentilshommes cadets de la maiſon de Condamine & Bayar, ſoutenus d'une vingtaine de ſoldats, ſe ſaiſirent en Juillet 1568. de la ville d'Annonai, & mirent auſſi-tôt des gardes aux portes, en faiſant entendre aux habitans, qu'ils devoient être joints inceſſamment par 500. hommes commandés par la Condamine & Bayar; mais ceux d'Annonai s'étant aperçus de leur ruſe, les forcerent de ſortir de la ville, & les pourſuivirent, ſous le commandement de Jarnieu, baillif d'Annonai.

Au commencement du mois de Septembre 1568. les ſeigneurs de S. Romain, de la maiſon de S. Chamond, qui fut archevêque d'Aix, de Virieu, & de Changy, à la tête de 700. hommes de Daufiné ayant pris les armes en faveur des religionnaires, s'avancerent vers la ville d'Annonai, s'en rendirent les maîtres, & y ſéjournerent pendant huit jours; ils y firent entrer, contre la foi du traité, 800. hommes, brulerent les bâtimens & l'égliſe des cordeliers, firent abattre celle de la paroiſſe, rompirent & vendirent les cloches de la ville, & huit jours après ſe retirerent par les montagnes du côté du Poitou avec plus de 200. habitans de la ville, qui avoient favoriſé leur entrée & tous leurs déſordres.

Le 12. du même mois 1568. ſur les 10. heures du ſoir, les eſpions d'Annonai ayant raporté que S. Chamond, frere aîné dudit S. Romain, étoit en marche pour s'y rendre, à deſſein de la raſer, parce qu'elle étoit la retraite des religionnaires qui s'aſſembloient en armes, & qu'il conduiſoit avec lui les compagnies des gensdarmes du ſenechal de Lyon, du ſeigneur d'Urſé, baillif de Forez, & du chevalier d'Apchon, & qu'il étoit ſuivi d'un grand nombre d'argoletz, commandés par S. Prieſt, & quelques compagnies de pied, levées dans le Forez, ſous la conduite des capitaines le Blanc, Fourel, & Clair Imbert, tous les proteſtans, & ſurtout ceux qui avoient favoriſé les derniers déſordres, ſe mirent en fuite, & ſe retirerent partie chez les gentilshommes voiſins, & partie dans les villages ou dans les bois des environs.

Le lundi 13. S. Chamond entra dans Annonai qu'il trouva ouvert, & abandonné de preſque tous ſes habitans, & alla enſuite loger chez les celeſtins de Colombier, d'où le jeudi ſuivant, il prit la route de

Digitized by Google

Tournon avec ſes troupes, pour deffendre le paſſage du Rhône aux ennemis ; mais ceux-ci plus diligens, le forcerent de retourner à Annonai ; d'où après un pillage affreux, des exactions & des violences horribles, & avoir mis le feu aux quatre coins, il alla le lendemain dans le Forez & le Velai. An. 1568.

Avant ſa ſortie d'Annonai, il tenta de ſurprendre les religionnaires, qui s'étoient réfugiés en grand nombre & avec leurs effets dans les châteaux & villages voiſins ; mais la Tour-Maubourg l'ayant prévenu, rendit ſa tentative inutile.

A peine S. Chamond fut arrivé en Velai, qu'il envoya trois compagnies de ſes troupes à Annonai, qui fut pillé, ſaccagé, & rançonné pour la cinquiéme fois le 24. Septembre 1568.

Pendant ce temps-là, les troupes de S. Romain & de Virieu s'étant jointes à celles d'Acier, frere du comte de Cruſſol, ſe rendirent par le Gevaudan dans les provinces de Guienne, de Xaintonge, & du Poitou, où la guerre étoit ouverte, & où il y eut deux camps pendant tout l'hiver, qui fut très-rude, commandés, l'un par Monſieur, frere du roi, & l'autre par le prince de Condé.

Le duc d'Anjou, comte de Forez qu'il tenoit pour une partie de ſon apanage depuis la revolte du duc de Bourbon, comte de Forez, la ville d'Annonai lui apartenant en cette qualité, ayant apris que le capitaine Praulx s'étoit jetté dans la ville de Beaulieu par ordre de Joyeuſe, qui pour ſon entretien & celui de ſes troupes, lui avoit aſſigné une groſſe ſomme à prendre ſur la ville & baronnie d'Annonai, donna pour celle-ci des lettres de ſauvegarde & d'exemption, qu'il fit ſignifier à la Tourete, commandant pour le roi dans le haut Vivarais ; & les habitans furent déchargés de la garniſon dudit capitaine Praulx, à la place duquel il mit le capitaine la Garenne avec 40. auxquels il aſſigna 400. livres par mois ſur la ville d'Annonai, enſuite ſur le pays, & ſurtout ſur les religionnaires & ſur les biens confiſqués de ceux qui s'étoient retirés, & portoient les armes contre les catholiques : ceux qui reſterent dans la ville, furent privés de leurs charges, tant par l'édit du roi, que par arrêt du parlement de Toulouſe ampliatif de celui qui fut publié au bailliage d'Annonai le 17. Fevrier 1569. An. 1569.

L'armée des princes de Navarre & de Condé en faveur des religionnaires s'étant raliée après la deroute de Montcontour, ſous la conduite de Gaſpard de Coligni, amiral de France, courut quelques jours aux environs de Toulouſe, & de là ſe rendit à Montpellier, à Niſmes, enſuite dans le Vivarais, & ſéjourna environ 15. jours à Charmes, S. Peray & Chalançon, & quelques autres endroits ; d'où il paſſa en May 1570. à S. Etienne en Forez, & delà à la Charité, & Sancerre, commettant mille déſordres dans leur paſſage & dans leur route. An. 1570.

Suze s'étant mis en marche pour cotoyer cette armée & l'attaquer

An. 1570. aux environs de S. Didier en Velai avec 500. chevaux & 1500. hommes de pied, il la ſuivit juſqu'au bourg Argental & à S. Sauveur en Forez; mais il fut obligé de ſe retirer, & de repaſſer le Rhône, par la deſertion d'une grande partie de ſes troupes, qui craignoient qu'il ne voulût les ramener en Guienne, où elles avoient paſſé un mauvais quartier d'hiver.

L'édit de pacification, donné à S. Germain en Laye au mois d'Août 1570. fut publié au bailliage d'Annonai, & ſa publication fit ceſſer d'abord la guerre & les hoſtilités de part & d'autre.

An. 1572. Deux ans après, le 24. Août 1572. le maſſacre ſurnommé de S. Barthelemy, fait à Paris, Orleans, Rouen, Meaux, Macon, Lyon, Romans, Valence, Toulouſe, & dans les autres principales villes du royaume, jetta une ſi grande terreur ſur les religionnaires d'Annonai, qu'au moindre bruit ou mouvement des catholiques, ils ſe mettoient en fuite ſans être pourſuivis de perſonne.

Environ noël de l'an 1572. Henri de Montmorenci, ſeigneur de Dampville, marêchal de France, vint en Languedoc, avec la commiſſion de lieutenant géneral pour le roi dans cette province, & celles de Lyonnois, Dauphiné, & Provence; en paſſant à Vienne, il donna le commandement de la ville & baronnie d'Annonai à Nicolas du Peloux, ſeigneur de Gourdan & de la Mote, chevalier de l'ordre du roi. Ce commandant fit publier la commiſſion du duc de Montmo-

An. 1573. renci en Janvier 1573. qui portoit l'aſſurance de la liberté de conſcience en faveur des religionnaires, pourvû qu'ils fuſſent tranquilles & ſoumis aux ordres du roi, à la reſerve de ceux qui avoient commandé dans l'armée contre les catholiques. Ledit du Peloux déclara enſuite de bouche aux habitans d'Annonai, que l'intention du roi étoit qu'il n'y eût qu'une religion en France, & que tous ſes ſujets allaſſent à la meſſe; & après avoir fait lire les inſtructions & les ordres du roi à tous les gouverneurs ſur cela, il commanda aux curés de tenir un regiſtre de tous ceux qui iroient à la meſſe, & voudroient faire profeſſion de la religion catholique & Romaine, & exhorta les habitans de ſe conformer aux ordres de ſa majeſté.

La memoire recente des châtimens paſſés fit que le dimanche ſuivant, la plûpart des proteſtans d'Annonai, & à leur exemple, ceux des villes & villages voiſins, aſſiſterent à la meſſe.

Du Peloux ayant merité par ſa ſage & prudente conduite le commandement du haut Vivarais, ſe comporta avec tant de douceur & de moderation dans ſon gouvernement, qu'il contint tout le pays dans la paix & dans la ſoumiſſion; mais ſur l'avis qu'il eut qu'à l'occaſion du maſſacre de la S. Barthelemi, les religionnaires d'Aubenas & de Privas avoient pris les armes, & qu'ils s'étoient emparés de nouveau de la ville de Dezaignes, auſſi-bien que du château de Bozas, il fit

réparer

réparer les breches des portes d'Annonai, & fortifier le château ; il mit quelques troupes au dépens du pays dans le château de Quintenas, & envoya ſon frere Charles du Peloux, ſieur des Colaux, pour commander dans la ville de Chalençon : celui-ci y fut bien-tôt après aſſiegé par les religionnaires, qui ſe jetterent & ſe retrancherent dans le fauxbourg ; mais du Peloux ayant raſſemblé quelques troupes, auxquelles pluſieurs catholiques d'Annonai ſe joignirent, il attaqua le renfort qui venoit ſecourir les aſſiegeans, & l'obligea de ſe retirer avec perte & confuſion. AN. 1573.

Parmi ceux qui avoient pris les armes pour la religion, il y eût un jeune homme nommé Erard, du pays de Vernoux, qui ayant quitté la bazoche de Niſmes, ſe mit à la tête de 80. hommes de ſon genie & de ſa façon, avec leſquels, ſous un guide d'Annonai, qui connoiſſoit le pays, il ſe jetta dans les tours du ſeigneur de Munas près d'Ardois & d'Oriol, qu'il fit réparer ; de-là pour faire ſubſiſter ſa troupe, il faiſoit des courſes ſur les villages voiſins, qu'il chargeoit d'exactions & de contributions, du Peloux l'ayant aſſiegé inutilement dans les tours de Munas & d'Oriol.

Au mois de Novembre 1573. ſuivant, les capitaines Roy & Tremolet, avec leurs troupes, ſe jetterent dans les maiſons de Munas & Manoa, qu'ils pillerent, & dont ils emporterent tout ce que les villages voiſins y avoient mis, comme dans un lieu de ſûreté.

Le mois ſuivant fut remarquable par la treve qui fut traitée & concluë à Lotoire, paroiſſe de Quintenas, entre François de Barjac, ſeigneur de Pierregourde, commandant dans le Vivarais pour les religionnaires, & du Peloux. Selon cette treve, il fut dit que les garniſons des tours d'Oriol & deſdites maiſons de Munas, Manoa, & Lotoire, ſe retireroient ; que Boffres ſeroit ouvert, & que Quintenas & quelques autres châteaux ſeroient rendus à leurs maîtres ; & que moyennant cela, les religionnaires abandonneroient tous les forts du Vivarais, à la reſerve de Dezaignes, & ne feroient pas la guerre dans le Vivarais. Ce traité fut conclu à Brogieu, paroiſſe de Roffieu, audit mois de Decembre 1573. ſuivant lequel les tours d'Oriol furent abandonnées, & enſuite abatuës. Quintenas, Lotoire, Manoa, & Munas furent rendus à leurs maîtres ; Boffre fut abandonné ; Chalançon fut épargné, & ne fut pas demantelé, à la priere de la dame de Tournon, Claude de la Tour de Turenne, & de Hautvillars.

La guerre terminée dans le Vivarais, commença en Velai, où Pierregourde fit venir ſes troupes au mois de Janvier 1574. Erard s'y rendit auſſi avec les ſiennes, & ſe jetta dans la ville de Tence, qui avoit été demantelée, & la fortifia ; il y fut enſuite aſſiégé, battu, fait priſonnier, & relâché. On raconte du ſuſdit Erard, que curieux de ſçavoir combien de temps pouvoit vivre un homme ſans aucune nourriture, il laiſſa AN. 1574.

Digitized by Google

An. 1574. mourir de faim pluſieurs priſonniers, & que l'un d'eux vecut juſqu'au neuviéme jour. Les religionnaires furent chaſſés des maiſons ou forts dont ils s'étoient ſaiſis, par S. Vidal, l'évêque du Pui, la Tour, Sauſſac, & autres gentilshommes; dans l'eſpace de cinq ou ſix mois reprenans les châteaux d'Eſpalli près du Pui, S. Quentin, Bellemonte, Bellecombe, & autres forts, au nombre de dix à douze; Baudiſner ſe deffendit, parce qu'il avoit tenu & gardé depuis le commencement des troubles par le capitaine Vacherelles. Les proteſtants perdirent 4. ou 500. hommes en Velai.

Les états de Languedoc, tenus à Montpellier, ayant réſolu de ne rien impoſer ſur le fait de la guerre, du Peloux voyant que le pays ne lui fourniſſoit pas de quoi la ſoutenir, ſe démit de ſon gouvernement ſur la fin de Janvier de l'an 1574. laiſſa la ville d'Annonai à la garde des habitans, & le château à celle des Colaux, ſon frere; ce qui donna lieu aux habitans d'élire pour leur gouverneur André de Gurin, ſieur de Matré, gentilhomme; ils nommerent enſuite trois d'entr'eux pour la garde des portes de la ville, & bien-tôt après ſe chargerent de celle du château, avec la réſolution de vivre en paix ſous l'obéiſſance du roi, & de ne favoriſer en aucune maniere les troubles, ni les differents partis.

Au mois de Mars de l'an 1574. Peraud, qui juſqu'alors avoit ſuivi du Peloux, ſoutenu de preſque tous les ſoldats congédiés du château d'Annonai, & d'une cinquantaine de jeunes hommes de la ville & de la garniſon du château de Bozas, s'empara de celui de la Barge & de Serrieres, mit garniſon dans ſon château de Peraud ſur le Rhône, & enleva une voiture de marchandiſes de Lyon pour la valeur de cent mille livres.

En 1574. les habitans de Preaulx & de S. Jure, à l'exemple de ceux d'Annonai, prirent le parti de ſe garder eux-mêmes contre les proteſtans; mais une compagnie de ces derniers ayant ſurpris l'égliſe, où ils avoient porté tous leurs effets, furent pillés, auſſi-bien que ceux de S. Jure, qui ſurpris par le capitaine Clavel dans l'égliſe où ils s'étoient fortifiés, dans le temps même de la capitulation, furent preſque tous ou tués ou bleſſés.

Montrond, de la maiſon d'Apchon, chevalier de l'ordre du roi, fut fait priſonnier par les ſoldats de Peraud, dans une ſortie de ſon château de Luppé, qu'il fit pour les reconnoître, & tué le dernier Mars 1574. par un de ſes ſujets, qu'il avoit autrefois maltraité.

Le 6. Avril de la même année 1574. la ville de Malleval fut ſurpriſe par les ſoldats de Peraud, à la faveur d'une groſſe pluye; ils y mirent garniſon, brûlerent quelques maiſons, & s'y fortifierent avec perte de la part des habitans; ils mirent auſſi garniſon dans le prieuré de Charnas.

Ces nouveaux troubles, qui annonçoient une nouvelle guerre dans le

Vivarais, furent cauſe que les habitans d'Annonai prirent de nouvelles réſolutions de vivre en paix ſous les édits du roi, s'unirent enſemble, & ſe promirent une fidélité mutuelle. Pierregourde, qui le lundi de paque 12. Avril 1574. avoit pris par compoſition le château de Quintenas, & y avoit mis garniſon, les ſomma de recevoir l'exercice de la religion reformée, & d'en faire profeſſion publique, comme auſſi d'abatre la grande égliſe de la place vieille, afin que perſonne ne s'en ſaiſît, ayant apris leur union, il ne les preſſa plus. An. 1574.

D'un autre côté, Entragues, de la maiſon d'Urfé, gouverneur de Forez, & S. Chamond levoient des troupes avec l'artillerie qui ſortoit de Lyon, pour aſſiéger Peraud, Serrieres, & Malleval. Voulant ſe rendre maîtres d'Annonai, ils ſommerent les habitans de recevoir une garniſon; mais ceux-ci voulant s'en décharger, & ſe garder eux-mêmes, promirent de ne recevoir aucunes troupes contre la volonté du roi, & donnerent pour otage de leur parole & de leur fidélité deux habitans des plus conſiderables de la ville, de l'une & de l'autre religion; ce qui fut arrêté au château de la Condamine près d'Annonay, le 25. Avril 1574.

Le même jour, les troupes de S. Chamond & d'Urfé partirent pour aller à Serrieres; à l'aproche deſquelles les proteſtans qui tenoient la Mure & Charnas, les abandonnerent, après de grands dégats. Peraud fut attaqué & aſſiégé le 3. Mars 1574. & forcé d'abandonner ſes deux châteaux.

Ceux qui occupoient le château de la Barge, & qui s'étoient retirés dans celui de Serrieres, abandonnerent celui-ci de nuit, de même que ceux de Malleval, ſur le bruit de la marche & de la batterie de Peraud: cette ville fut brulée par les ſoldats. Quintenas fut ſommé de ſe rendre ſans être attaqué, après quoi les troupes de S. Chamond ſe retirerent.

Le capitaine Cellier, cadet de ſa famille, commandant alors de Quintenas, ſous Pierregourde, devenu ſuſpect, ſe démit de ſon commandement, qui fut donné à Peraud accompagné de ſes troupes.

Quoique les habitans d'Annonai fuſſent ſous la protection du prince Dauphin, lieutenant-général pour le roi en Languedoc, Provence, & Dauphiné, qu'ils euſſent permiſſion de ſe garder eux-mêmes, & qu'ils euſſent fait ſupplier par des députés S. Chamond de les laiſſer en paix & en repos, ce dernier, après la priſe de Peraud, ne ceſſoit de les ſolliciter & de les preſſer de recevoir une garniſon catholique: ce qu'ils refuſerent, auſſi-bien que ceux de Boulieu. Ceux d'Annonai furent alarmés ſur le bruit qui ſe répandit, que depuis le décès de Charles IX. la reine mere, régente du royaume, avoit donné à S. Chamond le commandement du Vivarais.

Sur ce bruit, S. Romain, frere de S. Chamond, commandant dans le bas Languedoc, les Cevenes, le Vivarais, & le Velay, pour les religionnaires, ſe rendit au château de Bozas avec un grand nombre de troupes;

An. 1574. d'où il écrivit aux conſuls d'Annonai, de lui envoyer cinq ou ſix de ſes habitans les plus conſiderables, pour conferer avec eux. Sa lettre luë dans l'aſſemblée de la ville, il fut déliberé que Matré accompagné de quelques autres habitans, tant catholiques que religionnaires, iroient joindre S. Romain, & qu'ils le prieroient de ne rien tenter contre leur ville, & d'en éloigner ſes troupes: ce qu'ils crurent obtenir. Mais pendant leur conference tenue à Quintenas, deux ou trois compagnies s'étant aprochées & logées dans le fauxbourg, ſurprirent la ville, à la faveur de quelques habitans qui étoient d'intelligence avec d'autres qui étoient dans les troupes de S. Romain, donnerent entrée aux capitaines Clavel, le Bouchet, Cuſſonnel, le Baſcou, & quelques autres; ce qui affligea extrêmement la ville, qui ſe vit replongée dans les mêmes malheurs qu'elle avoit voulu éviter, & qu'elle n'avoit que trop éprouvés auparavant.

S. Romain informé de la ſurpriſe de cette ville, s'y rendit le jour même le 17. Juillet 1574. accompagné de trois ou quatre cens chevaux, & de cinq compagnies d'infanterie, mit des capitaines & des gardes aux portes & au château, & fut maître abſolu de la ville; d'où le lendemain 18. Juillet, ceux des catholiques qui vouloient ſortir, furent accompagnés hors de la ville: on ne fit aucune violence ni aux prêtres, ni aux autres catholiques qui voulurent reſter.

S. Romain touché de compaſſion ſur l'état pitoyable de ces derniers, détourna la propoſition qu'on fit, de lever ſur eux deux ou trois milles livres, pour le payement des troupes, dont ils étoient déja extrêmement foulés, auſſi-bien que les eccléſiaſtiques, les biens deſquels étoient employés pour le payement des ſoldats, avec ceux des deniers royaux & du domaine.

Pendant le ſéjour de S. Romain & de ſes troupes à Annonai, la garniſon de Quintenas ſe retira dans la ville; & le château magnifique de l'archevêque de Vienne, autrefois les délices de la maiſon de Tournon, fut brûlé & preſque entierement ruiné, avec l'égliſe que l'on croit de la fondation de Charlemagne.

Quintenas avoit été anciennement une abbaye de l'ordre de S. Benoît, à laquelle la maiſon de Tournon avoit donné des abbez, qui avoient fourni des ſommes conſiderables pour la conſtruction & l'entretien du château, ſur l'une des portes duquel on voyoit autrefois les armes de cette maiſon, qui ſont de France, parti de gueules au lion rampant d'or, avec la croſſe abbatiale à la cime de l'écuſſon.

S. Romain arrêta par ſa prudence & ſa ſage conduite l'inſolence du ſoldat, & empêcha le pillage & les autres excès qui ruinoient le peuple.

La ville de Chalançon aſſiégée cette même année 1574. par les religionnaires, ſous la conduite de Pierregourde, traite & capitule avec eux, & S. Chamond & S. Vidal, qui étoient en marche pour lui donner du ſecours. Selon ce traité, elle eſt démantelée, avec les châteaux de

Digitized by Google

Bozas, Eſtables, & quelques autres forts ; & les religionnaires y ſont introduits. La guerre ceſſe juſqu'à l'arrivée de Henri III. apellé de Pologne, dont il étoit roi, à la couronne de France, par le décès de ſon frere Charles IX. il vint à Veniſe le jour de la ſurpriſe de la ville d'Annonai par les religionnaires. S. Romain établit à ſes dépens une garniſon à Annonai, à la mi-Aouſt 1574. il y laiſſa trois compagnies de gens de pied, & y mit pour gouverneur, Antoine de la Vaiſſerie, ſieur de Meauſſe près Montmirel en Querci ; il fit fortifier la ville & le château, ſur le bruit de l'arrivée de la reine régente à Lyon ſur la fin du mois d'Août, avec quelques troupes Françoiſes & ſix milles Suiſſes, & ſur la crainte d'un ſiége. An. 1574.

Le 5. Septembre de la même année 1574. le fauxbourg de Deome fut brulé par ceux de la ville d'Annonai, comme auſſi ceux de la Valette, le Savel, & Bourquille ; les dehors de la ville furent ruinés avec les monaſteres des cordeliers, de S. Claire, & la commanderie de S. George ; le clocher & le chœur de l'égliſe de la paroiſſe furent abatus ; ce qui fut accompagné d'un grand nombre d'autres excès & ruines, ſoit des maiſons, ſoit des fauxbourgs, ſoit du dehors de la ville.

Pierre Pinet, l'un de ceux que S. Romain avoit fait capitaines, quoique de baſſe extraction, ayant tué d'un coup de piſtolet Guillaume de Grabias, Sieur de Rueillan, gentilhomme de la ſuite de S. Romain, ſe retira le 23. Juillet, pour éviter la rigueur de la juſtice, vers du Peloux & des Colaux, leſquels, à ſa ſollicitation, tenterent de ſurprendre la ville & le château d'Annonai, à la faveur de quelques officiers de ſes amis ; mais cette entrepriſe leur paroiſſant trop difficile, ils tentérent celle du château par le moyen d'un gentilhomme étranger, nommé la Garde, qui ayant été découvert, fut pris & arquebuſé avec Chatinois, commandant de Pignieu.

La garniſon du château des celeſtins de Colombier aſſiege Pignieu, le prend, & le brûle, après quelque reſiſtance, le 17. Octobre 1574.

Un moine de S. Ruf, natif d'Annonai, nommé Jacques Baud, qui quelques jours auparavant avoit tué de ſa main un certain Faron, fut tué lui-même d'un coup d'arquebuſe en ſortant de Pignieu.

Le roi donne de nouveau en 1574. à S. Chamond le commandement du haut & du bas Vivarais, & lui promet des troupes pour le ſiége d'Annonai. S. Chamond ſe rend aux celeſtins avec les compagnies des gendarmes de Mandelot, de Roſtaing, & de la Barge, & 10. ou 12. enſeignes d'infanterie ; la Barge étoit meſtre-de-camp de cette petite armée, avec laquelle S. Chamond fit ſommer le 28. Octobre 1574. les habitans d'Annonai, de ſe rendre au roi, s'ils ne vouloient y être forcés par un ſiege. Meauſſe, commandant d'Annonai, fit répondre qu'il n'y avoit ni Anglois ni Eſpagnols dans la place, mais des François ſeulement, qui vouloient la garder pour le roi, & que s'il s'obſtinoit à vouloir l'aſ-

An. 1574. ſieger, il avoit autant de force pour la deffendre, qu'il pouvoit en avoir pour l'attaquer; ce qui fit que S. Chamond cantona ſes troupes autour d'Annonai, attendant plus grand nombre de troupes & l'artillerie pour le ſiege de cette ville.

Pendant ces entrefaites, le roi Henri III. qui retournoit de Pologne par la voye de Veniſe & du Piemont, étant arrivé à Lyon, en partit pour aller à Avignon, & ſe mit ſur le Rhône, qu'il deſcendit le 15. Novembre 1574. il alla coucher à Tournon, accompagné de plus de 100. bateaux; le lendemain il alla coucher à Avignon par la même voye. Il fut joint à Serrieres par S. Chamond, qui y alla avec deux bateaux; ſur le refus qne S. M. fit, de lui donner les troupes qu'il lui avoit fait eſperer, il ſe retira par ſon ordre à Tournon, où il ne fit rien. Les états généraux du Languedoc furent convoqués à Villeneuve d'Avignon, au 25. dudit mois de Novembre; ils furent depuis continués au 1. Decembre; le roi s'y trouva, y preſida, & harangua aſſez long-temps.

Quelques jours auparavant, Jean de Fay, Sieur de Virieu, oncle de Peraud, qui avoit ſuivi le parti des religionnaires juſqu'aux maſſacres de Paris, où il fut fait priſonnier, & ſauvé par Cauſſac, ſollicita par ſes lettres le gouverneur, les conſuls, & les habitans d'Annonai, de vouloir conferer avec lui de la part du roi; mais le refus de Gerlande & de la Condamine, pere & fils, qu'il demandoit pour otages, empêcha les conferences.

Peu de temps après, Imbert d'Angeres, Sieur du Mein, chevalier de l'ordre du roi, natif d'Annonai, par amour pour ſes concitoyens, n'omit rien pour porter le gouverneur & les conſuls de la ville à recommencer les conférences avec Virieu, pour rétablir la paix & la tranquillité parmi le peuple; elles ſe tinrent au château de Mein, mais elles furent inutiles; & Meauſſe piqué des propoſitions qu'on lui faiſoit, renvoya auſſi-tôt les otages qu'on lui avoit donnés: cela arriva à la fin de Novembre 1574.

Du Mein, après avoir negocié dans deux voyages qu'il fit à Annonai une treve entre Meauſſe qui en étoit gouverneur, & S. Chamond, la conclut heureuſement le 6. Decembre 1574. ſous les conditions ſuivantes: 1°. Que Meauſſe reſteroit à Annonay avec 150. hommes entretenus aux dépens & ſur les contributions des villages voiſins. 2°. Qu'il ne feroit ni courſes ni hoſtilités. 3°. Qu'il ne ſeroit rien entrepris contre eux. 4°. Que ceux qui étoient hors de la ville, pourroient y rentrer, & y jouir de leurs biens. 5°. Que les étrangers ne pourroient entrer dans la ville ſans la permiſſion du gouverneur, à la reſerve des marchands & négocians. 6°. Que ceux de la campagne ne ſeroient pas troublés dans leur travail, ni dans la garde de leurs troupeaux & de leur bétail; 7°. qu'enfin la tréve dureroit juſqu'au 1. de Mai ſuivant, ſous le bon plaiſir du roi & du maréchal de Dampville, & de S. Romain, aux-

quels on communiqueroit leſdits articles, pour les ratifier; & qu'en cas de refus de la part du roi, les habitans d'Annonai en ſeroient avertis trois ſemaines auparavant. AN. 1574.

S. Chamond ne convint, dit-on, de cette treve, que par l'impoſſibilité où il ſe trouvoit de tenter aucune entrepriſe, par le défaut des vivres, les fatigues, & les maladies de ſes troupes, & enfin par la déſertion de quelques compagnies, qui avoient abandonné les capitaines Romanet & Tanton.

Le roi averti de cette treve par un courrier exprès, que lui depêcha en Avignon S. Chamond, refuſa de la ratifier.

Dès le 8. de Decembre 1574. les compagnies de Mandelot, de Roſtaing, & de la Barge, étoient déja délogées de Quintenas & des environs; & ſuivies le lendemain de celle de la Guiche qui étoit à Boulieu, elles prirent la route du Forez & du Lyonnois: par là le blocus d'Annonai fut levé.

Les troupes catholiques ravagerent tous les villages juſqu'à la riviere de Doulx, & commirent tant d'excès & de violences, que les habitans, qui voulurent éviter leur fureur, furent obligés de ſe retirer ou dans les villes, ou dans les forêts.

La maiſon d'Aſtier, près de Quintenas, fut brûlée, la tour de Munas ſous Ardois, abatuë, & tout le bétail pris & enlevé par les ſoldats.

Charles de Barjac, ſieur de Rochegude & de la Baume, commandant dans le Vivarais, en l'abſence du maréchal de Dampville & de S. Romain, ſe rendit à Annonai le 21. Janvier 1575. accompagné de ſix à ſept cents hommes de pied & deux cents chevaux, tant catholiques que religionnaires, parmi leſquels il y avoit beaucoup de Gaſcons & de Provençaux, qui, quoique en partie catholiques, ruinoient les égliſes, & maſſacroient les prêtres; durant ces troubles, on ſe ſervit également des uns & des autres: ce qui cauſa des déſordres & des ſcandales affreux. AN. 1575.

Toutes ces troupes ſe jetterent le jour ſuivant, fête de S. Vincent, à Vaucance, où ils mirent le feu après l'avoir pillé, & maſſacré tous ceux qui ſe préſenterent à eux; la plûpart des payſans ſe rendirent, les uns dans les châteaux de Vaucance, le Moneſtier, Gerlande, & les autres dans les forêts voiſines: les villages de Maumeyre, Villeplas, le Claux, Poulhas, & Vaucance, furent brûlés avec pluſieurs autres; la maiſon de Detourbe, l'égliſe & le clocher de Vanoſc, où les habitans s'étoient fortifiés ſe rendirent par compoſition.

Qnelques-uns attribuent tous ces déſordres au reſſentiment de ceux d'Annonai contre les habitans de Vaucance, qu'ils croyoient complices des maux qu'ils avoient ſoufferts dans les troubles précedens; d'autres les attribuent à Meauſſe qui vouloit punir les habitans des vallées, du refus qu'ils avoient fait de contribuer à l'entretien de ſa garniſon, & du logement qu'ils avoient donné aux troupes de ſes ennemis.

Digitized by Google

An. 1575. Au mois de Février 1575. ſe fit la tréve ou ſuſpenſion d'armes entre ceux d'Annonai, religionnaires, & ceux de Boulieu, catholiques, par la médiation de du Peloux; tréve d'autant plus néceſſaire, que les terres des habitans de ces deux lieux demeuroient incultes & ravagées par les courſes continuelles qu'ils faiſoient les uns ſur les autres.

Peu de temps après, ſçavoir le 13. Février 1575. ſur les onze heures de la nuit, les religionnaires d'Annonai ſurprirent la ville d'Andance du côté du Rhône, à la faveur de la maiſon du capitaine Carraille, qui fut brulée. C'eſt à ce même capitaine, qui fut tué dans cette occaſion, que S. Chamond avoit donné la garde de la ville d'Andance, & le commandement de la garniſon, dont, à la priére & ſollicitations réiterées des habitans, il les avoit déchargés.

Le jour ſuivant, Meauſſe ſe rendit à Andance avec un plus grand nombre de troupes, & fit conduire les priſonniers à Annonai; comme les habitans de cette ville ne penſoient à rien moins qu'à la priſe de leur ville, la plûpart furent maſſacrés dans leurs lits par les ennemis.

Meauſſe, après avoir donné la ville au pillage, & en avoir fait brûler les fauxbourgs, la fit fortifier du côté du Rhône, que le paſſage de cette riviére rendoit fort important pour ceux de ſon parti & pour ſes deſſeins.

Le 20. Février 1575. quelques habitans d'Annonai ſurprirent pendant la nuit la maiſon de la Rivoire, apartenant à la dame de Luppé, près le bourg d'Argental en Forez, & y mirent garniſon ſous le commandement du capitaine Pinet.

Au retour de cette expédition, Rochegude ſe retira au bas Vivarais; & informé des brigandages commis par le capitaine Erard & ſes troupes, avec leſquelles il s'étoit emparé de nouveau du lieu & château de la Maſtre, il y marcha, & ſe ſaiſit adroitement dudit capitaine Erard & de ſon lieutenant nommé la Chan, que Rochegude fit pendre, après quelque procedure, & étrangler aux creneaux du fort; il mit en liberté ſix ou ſept priſonniers laboureurs & pluſieurs autres qu'il tenoit dans de baſſes foſſes, & à qui il faiſoit ſouffrir les plus rudes traitemens; de ce nombre étoit Guillaume Baud, chatelain de Rochebonne, natif d'Annonai & d'une bonne famille. Ce capitaine Erard avoit été fait priſonnier deux fois par les catholiques ſes ennemis, & délivré par argent. On dit que ſe voyant en danger, il demandoit ſouvent ſi ſon plein chapeau d'écus ne lui ſauveroit pas la vie; ce qui lui fut refuſé.

François de Mandelot, ſeigneur de Paſſy, & gouverneur pour le roi du Lyonnois, Forez, & Beaujolois, & S. Chamond levent des troupes pour reprendre la Rivoire & la ville d'Andance, qui étoient deux poſtes importans, par rapport à leur ſituation ſur le Rhône. La premiere fut attaquée par trois compagnies d'infanterie le 5. Mars 1575. mais les habitans l'ayant abandonnée, ſe retirerent à la faveur de la nuit à Annonai;

on

on y mit une garniſon catholique ſous le commandement du capitaine la Goujonniere. An. 1585.

La priſe de cette ville fut ſuivie de celle d'Andance, aſſiégée le 8. Mars 1575. par Mandelot & S. Chamont, auxquels ſe joignit Gordes, gouverneur de Dauphiné, en l'abſence du prince dauphin d'Auvergne, accompagné de quelques compagnies Suiſſes & Françoiſes, qu'il poſta par de-là le Rhône, du côté d'Andancette. La batterie commença le 10. Mars 1575. Meauſſe y avoit mis 120. hommes pour la deffendre, tirés de la garniſon d'Annonai; la terreur de ce ſiége dans l'eſprit des habitans facilita & avança la reddition de cette ville, ſans aucune capitulation, les habitans l'ayant abandonnée avec leur gouverneur. Meauſſe n'ayant pas cru qu'il fût de ſon honneur, ni de ſon devoir de les ſuivre dans leur retraite & leur fuite précipitée, qu'il ne peut empêcher, ſe retira dans la tour du prieuré, avec 3. ou 4. de ſes ſoldats, qui ne voulurent pas l'abandonner; ils furent faits priſonniers: la plûpart des habitans furent maſſacrés, & les autres ſe retirerent à Annonai; tout ce qui reſta dans la ville d'Andance, fut ou pillé ou brûlé, & on y mit une garniſon catholique ſous le capitaine Carnier.

La reddition de cette place donna lieu aux officiers catholiques de tenter & de ſolliciter celle d'Annonai, dont ils avoient déja fait priſonnier le gouverneur; on leur promit de leur laiſſer le libre exercice de la religion, d'oublier leurs fautes paſſées, s'ils vouloient ſe ſoumettre ſous l'obéiſſance du roi, & recevoir un gentilhomme catholique de leur voiſinage à leur choix, & congédier l'étranger; mais ſur ces entrefaites, les habitans d'Annonai ayant reçu du ſecours, répondirent qu'ils ne pouvoient rien accorder ſans l'ordre de Dampville, offrant ſeulement de recevoir du Peloux, bailly & capitaine d'Annonai.

Cette réponſe obligea Mandelot & S. Chamont de ſe retirer le 13. Mars 1575. avec leurs troupes, à Boulieu peu éloigné de la ville d'Annonai, qu'ils tenterent de nouveau, mais inutilement, par les menaces d'un ſiége qu'ils n'étoient pas en état de former, à cauſe du petit nombre de leurs troupes, dont ils laiſſerent une partie dans Boulieu, tant pour s'aſſurer des vivres, que pour ſe deffendre des courſes des habitans d'Annonai.

Peu de jours après, Rochegude, gouverneur du Vivarais pour ceux de la religion & de l'union, arriva à Annonai, pour y régler les affaires de la ville, & y établir un commandant à la place de Meauſſe, que les catholiques avoient conduit priſonnier à Lyon; il traita enſuite avec le commandant de Boulieu pour la ſûreté des laboureurs & du bétail. A peine ce traité fut conclu, que le 19. Mars 1575. la compagnie de gens-darmes de la Barge, qui étoit à Argental, ſous le commandement de la Beaune, ayant paru à la vuë d'Annonai, pour en attirer les habitans,

An. 1575. ceux-ci firent une ſortie juſqu'en Lapra, ſous la montagne de Montmiandon, où il y eut un rude choc entr'eux & les troupes de la Barge, qui auroient été vivement repouſſées, ſi elles n'avoient été ſoutenues à propos par quarante arquebuſiers : il y eut nombre de morts & de bleſſés de part & d'autre dans cette action.

Rochegude voulant rallier ſes troupes, fut frappé malheureuſement & par mégarde, d'un coup de piſtolet, & tranſporté à Annonai, où il mourut le 22. dudit mois de Mars 1575. Il fut enſeveli avec ſon neveu de Barjac, qui mourut le même jour d'une bleſſure qu'il avoit reçuë au ſiége d'Andance : tous deux furent enſevelis avec des marques d'honneur & de diſtinction ; & le premier fut également regretté des deux partis, à cauſe de ſes belles qualités & de ſon rare mérite.

Sur le commencement du mois d'Avril 1575. les religionnaires reprirent par ſurpriſe le château de Pouſin, dont le capitaine Geys, qui y fut tué, étoit commandant. Cette priſe avoit été précédée peu de jours auparavant de celle de la ville de Baïs & des deux châteaux vieux & nouveau, où ils ſe fortifierent.

On apprit en même temps que le vicomte de Turenne, neveu des maréchaux de Montmorency & de Dampville, & leur partiſan contre les catholiques, quoique catholique lui-même, avoit pris les armes, & qu'il s'étoit mis en campagne avec 400. chevaux & 2. ou 3000. hommes de pied.

Peu de temps après, Cruſſol, duc d'Uzès, aſſiegea la ville de Baïs ; & après l'avoir battue, y entra le 1. Mai 1575. Il fit battre avec l'artillerie que commandoit Virieu, dont il étoit maître en l'abſence de Rives, mais inutilement, les deux châteaux vieux & nouveau, où les aſſiégés s'étoient retirés : le duc d'Uzès voyant ſes efforts inutiles, fit ruiner les deux tiers de la ville, & fit fortifier l'autre, où il laiſſa quelques compagnies de gens de pied pour garder le paſſage du Rhône, & reprit enſuite le chemin de Languedoc.

La Barge, chevalier de l'ordre du roi, ayant été pourvu par le roi du gouvernement du Vivarais, vacant par la démiſſion de S. Chamont, (il avoit refuſé cette charge dès le commencement, mais il l'accepta, ſur l'aſſurance qu'on lui donna du ſecours de Mandelot), ſe rendit au château des céleſtins de Colombier au mois de Juin avec ſa compagnie & quelques enſeignes d'infanterie, dans l'eſpérance d'être ſoutenu des forces que Mandelot avoit nouvellement levées. Il fit d'abord convoquer les états à Tournon, où il propoſa un ſecours d'environ 36000. livres par mois, pour les frais de la guerre qu'il avoit deſſein de faire contre ceux d'Annonai ; mais parce que peu de perſonnes s'y trouverent, après deux convocations, il renvoya l'aſſemblée à Pradelles au mois d'Août ſuivant ; il reſta cependant au château des céleſtins avec une partie de ſa compagnie, & mit le reſte à Boulieu à la place de

Digitized by Google

Mandelot, qui s'étoit retiré au bourg & à Saint Julien en Forez.

La Barge, pour couper tout commerce avec Annonai, & empêcher la recolte des bleds, fait deffendre de fréquenter les habitans de cette ville, de leur porter aucune ſorte de marchandiſe, de recueillir leurs bleds, & de leur fournir aucun ſecours, ſous peine de la vie; ce qui intimida d'autant plus les habitans, que le duc d'Uzès avoit ordonné de ravager & de brûler les bleds de Languedoc près de Montpellier, Niſmes, & Uzès. Les habitans d'Annonai firent pourtant la recolte fort tranquillement, & ſans aucun trouble de la part de la Barge. AN. 1575.

Cet officier tenta, mais ſans ſuccès, la ſurpriſe de la ville d'Annonai, avec le ſecours du capitaine les Combes de Privas, bon ami de Pontus, commandant du château d'Annonai, qui gagné par argent, promit de laiſſer eſcalader les catholiques: ce fut ſur l'aſſurance de ce commandant, que la Barge fit aſſembler toutes les garniſons du pays, ſa compagnie de gensd'armes, & celle de Mandelot; & avec ces troupes, il ſe préſenta devant le château, fit dreſſer les échelles à l'endroit où étoit en ſentinelle un payſan qu'on avoit gagné, avec le commandant & quelques autres; mais ſe voyant découvert & hors d'état de forcer ni le château ni la ville, il ſe retira avec ſes troupes, avec menace de maſſacrer, de violer, de piller, & de brûler la ville; mais avec honte & confuſion d'avoir manqué ſon coup. Le ſuſdit payſan, qui lui avoit ſervi de guide, d'eſpion & de ſentinelle, ayant été arrêté dans la ville, fut arquebuſé dez le jour même.

La garniſon de Boulieu ayant appris la priſe du prieuré de Rochepaure par les religionnaires, s'y rendit le 6. de Septembre de l'an 1575. pendant que la Barge tenoit les états à Pradelles en Vivarais, pour obtenir quelque ſecours d'argent. Le lendemain 7. du même mois, ceux d'Annonai mirent le feu au fauxbourg de Boulieu, où étoient logées les compagnies de Levrete & Eſperence, dont la plûpart étoient allées à Rochepaure; ledit fauxbourg fut tout brûlé, à la réſerve de quelques maiſons qui furent deffendues par ceux de la ville.

Dès la même année, la Barge ordonna à Beaune & des Colaux, de troubler & d'empêcher les vendanges de ceux d'Annonai; il fit pour cela aſſembler des troupes d'infanterie & de cavalerie, qui furent vivement repouſſées par ceux de la ville.

Dans ce même tems, les députés des égliſes de France & de leurs confédérés, étoient à Paris pour la négociation de la paix; & le roi accorda une ſuſpenſion d'armes juſqu'à la S. Jean, avec le duc d'Alençon, ſon frere, qui tenoit le parti des catholiques unis, & qu'on appelloit les *Mécontens politiques*.

Cette ſuſpenſion fut ſuivie de la délivrance de Meauſſe, priſonnier à Lyon, par ordre de la reine, & de ſon retour à Annonai, dont il reprit le gouvernement en Octobre 1575. & de la trêve entre les deux

partis du Vivarais, conclue le 3. Fevrier 1576. ſous les conditions ſuivantes :

An. 1576.

1°. Qu'on feroit ceſſer tout acte d'hoſtilité juſqu'à la paix. 2°. Que le commerce ſeroit auſſi libre & aſſuré, auſſi-bien que la culture des terres. 3°. Que les garniſons ſeroient diminuées, & qu'on feroit pour leur entretien une répartition ſur les paroiſſes du pays. 4°. Que deux prevôts ſeroient entretenus aux dépens des deux partis, pour la punition des criminels & malfaiteurs, leſquels ſeroient livrés à la juſtice par les capitaines des garniſons & lieux où ils ſe retireroient. 5°. Que les eccléſiaſtiques jouiroient de leurs biens dans les villes & lieux occupés par les catholiques ; & qu'on n'innoveroit rien dans les autres. 6°. Que tous les priſonniers & le bétail enlevé depuis le 12. Janvier precedent, ſeroient rendus de part & d'autre. 7°. Qu'on pourſuivroit l'autoriſation ou confirmation de la treve, pendant deux mois, pour être enſuite pourveu à la deſtruction, échange, & reſtitution des forts inutiles, & qui étoient à charge au pays. Ces conditions furent arrêtées & acceptées de part & d'autre, à la Baume de Balzac, le 3. Fevrier 1576. & après leur publication, chacun retourna dans ſa ville, où la garde fut faite, & la diſcipline obſervée avec la même exactitude que pendant la guerre.

Le 12. Juin 1576. par mandement du maréchal de Dampville, fut publié & enregiſtré au bailliage l'édit de pacification. Ce même Edit, que Tournon, bailli du Vivarais, avoit déja fait publier à Boulieu, fut lû & publié de nouveau au bailliage d'Annonai. La publication fut accompagnée de grandes réjouiſſances, & ſuivie de la deſtruction de toutes les fortifications que ceux d'Annonai avoient faites dans leur ville, pour ſe deffendre, & ſe mettre à couvert des inſultes & des attaques de leurs ennemis. Cette paix fut un peu troublée par l'avarice de ceux qui s'étant emparés des biens des eccleſiaſtiques, avoient de la peine à s'en deſſaiſir, & prétendoient que tous les benefices qui étoient au deçà de la riviere de Doulx, leur avoient été donnés à bail par ceux du conſeil politique, & commiſſaires députés, pour le prix de 1200. livres.

An. 1585.

Cette paix, qui dura juſqu'en l'année 1585. fut troublée, & la guerre recommença à l'occaſion des garniſons qu'on établit dans les villes & les châteaux, & des grandes ſommes qu'on exigea pour leur entretien. On impoſa ſur le ſeul Vivarais 6000 écus par mois. Ces vexations des ſoldats deſtinés pour la levée de ces impoſitions, obligerent la plûpart des habitans d'abandonner leurs villages, leurs maiſons, leurs terres, & leur bétail, & de ſe retirer dans les bois avec les effets qu'ils pouvoient emporter. Ces deſordres, qui commencerent au mois de Mars 1585. durerent autant que la levée des contributions, par les troupes qui s'emparerent des villes & des châteaux.

Digitized by Google

Comme il n'y avoit aucun fort qui fût à l'abri de leur attaque & de leur inſulte, chacun travailloit jour & nuit à ſe fortifier ; mais la confuſion des différents partis étoit ſi grande, qu'on ne ſçavoit comment diſtinguer ſes ennemis. AN. 1585.

Ce commencement de guerre fut ſuivi d'une ſtérilité ſans exemple, puiſqu'à peine recueillit-on ſa ſemence : cette ſtérilité cauſa une cherté ſi grande, qu'on vendoit juſqu'à 20. & 25. livres le ſetier du froment, 13. & 14. livres celui de l'orge, & 6. à 7. livres l'avoine ; le bled étant enfin devenu ſans prix, les gens de la campagne furent obligés de ſe nourrir de glands de chêne, de racines ſauvages, de fougere, du marc & des pepins des raiſins ſéchés au four, qu'ils faiſoient moudre pour en faire du pain, auſſi-bien que de l'écorce des pins & des autres arbres, de coquilles de noix & des amandes, de vieux tuiles & briques mêlés avec quelque poignée de farine d'orge, d'avoine, & du ſon ; ce qui n'avoit jamais été pratiqué dans le pays. Les habitans d'Annonai ſe diſtinguerent dans cette occaſion par leurs ſoins & par leurs charités envers les pauvres, qu'ils nourrirent pendant l'hiver juſqu'à pâque de l'an 1586. dont malgré toutes les précautions, il mourut un grand nombre de froid & de faim, tant dans les villes, que dans les villages, & à la campagne. AN. 1586.

Pour comble de malheur & de miſere, la cherté des vivres fut ſuivie d'une eſpece de contagion, qui degenera en peſte dans l'eſté de la même année 1586. & qui s'étendit dans le Dauphiné, le Lyonnois, & le Forez, & dans le Vivarais. La plûpart de ceux qui ſortirent d'Annonai pour l'éviter, en furent infeſtés à la campagne, & en moururent preſque tous. Les villages voiſins d'Annonai, qui ſe reſſentirent le plus de la peſte, & où elle enleva preſque tous les habitans, furent ceux de Roiffieu, Brogieu, Lens, Boucieu, Chatinaix, Varagnes, les Seux, Eynas, Viſſenti, Clemencieu, les Moures, Midon, Bolais, Jalencieu, Pignieu, d'Avezieu, les Sollods, village de Gourdan, Chazaux, Javas, Charezin, les Soulliers, Eſteyſes, Eſenville, Samoyas, Saſſolas, S. Marcel, S. Cyr, Eſterpas : les autres villages plus éloignés, furent Sarras, Sillon, Revirand, Cermes, Ardois, Forany, Eſclaſſan, la Coulange, Marſan, S. Jure, Quintenas, le Martoret, Felis, Anti, More, Loume, S. Alban, Ay, Preaulx, Satillieu, Vaudevant, S. Felicien, Bouzas, Boucieu-le-roi, Colombier le Vieux, Etables, Cremoliere, & un très grand nombre d'autres, où elle ſe répandit. Les grandes villes n'en furent pas exemptes ; elles devinrent déſertes & ſans commerce, ſoit par la mort de ceux qui en étoient infeſtés, ſoit par la retraite de ceux qui vouloient l'éviter. Pour comble de malheur, il arrivoit que les uns les autres, par l'horreur qu'ils avoient de ſe voir, & la crainte de ſe communiquer la contagion, mouroient ſans ſecours. Les fruits ne furent pas recueillis ; le bétail fut abandonné ; en un mot, les biens & les héritages laiſſés ou à des orfelins hors d'état d'en jouir, ou à des abſents, que

Digitized by Google

An. 1575. l'éloignement empêchoit de les prendre & d'en avoir ſoin, ou à des étrangers qui s'en emparoient.

Les villes & villages de deçà & de delà le Rhône, auſſi-bien que toutes celles de Dauphiné, du Velai, du Lyonnois, & d'Auvergne, éprouverent les mêmes calamités; la ſeule ville de Boulieu, dans la baronie d'Annonai, qui en avoit été exempte, en fut infeſtée ſur la fin.

La rigueur du fleau, dont Dieu affligea toutes ces provinces, commença à s'apaiſer & à diminuer vers la mi-Septembre, & ceſſa entierement ſur la fin d'Octobre. On remarqua que l'avarice dans les uns & la cupidité dans les autres, donnerent lieu au progrès de la peſte; parce que pluſieurs, pour s'emparer ou par artifice, ou par d'autres voyes, des biens des mourans, couroient de ville en ville, & de village en village, & portoient par cette communication la contagion dans les lieux où ils paſſoient.

NOTICE

DU HAUT VIVARAIS.

LE haut pays du Vivarais, qui fait partie de la province de Languedoc, eſt ſéparé de la province de Dauphiné par le fleuve du Rhône, de long en long, depuis le village de Limonin, à la montée du fleuve, juſqu'à Beauchaſtel dans ſa deſcente, dans l'étendue de 12. à 13. lieuës.

Il eſt ſéparé du pays-bas de Vivarais par la riviere d'Erieu, qui ſe perd dans le Rhône, près dudit Beauchaſtel.

Il eſt ſéparé du pays de Velay par le ruiſſeau appellé des Yves ou de Robert, près du lieu de Robert, à une lieuë de la ville d'Annonai, principale du haut & bas pays de Vivarais, dont Viviers eſt la capitale.

Il eſt enfin ſéparé du pays de Forez par un hameau appellé la Galiniere, à une lieuë d'Annonai; la limite paſſe de long en long du mur de la baſſecour d'un domaine audit la Galiniere, appartenant au ſieur de Harane de la Condamine, gentilhomme, lequel domaine eſt du Forez, traverſe la riviere de Deome qui paſſe audit Annonai, juſqu'au ſuſdit ruiſſeau des Yves ou de Robert, monte de long en long dudit la Galiniere juſqu'au ruiſſeau qui coule près du village de Limonin, ci-deſſus mentionné, qui a donné ſon nom audit village, & ſe perd dans le Rhône.

En ſorte que le haut pays de Vivarais ſe trouve ſéparé du Dauphiné par le Rhône, du côté du ſoleil levant; du bas Vivarais & au midi, par la riviere d'Erieu; du Velay & du couchant, par le ruiſſeau des Yves,

Digitized by Google

ou de Robert ; & du Forez par le ruiſſeau de Limonin, du côté du nord, & de l'hameau appellé la Galiniere.

Ledit hameau de la Galiniere, qui eſt tout dans le pays du haut Vivarais, à l'exception du domaine ci-deſſus appartenant audit ſieur de Harranc de la Condamine, ſe trouve cependant dans la paroiſſe de S. Julien-Molin-Molette en Forez, de même que le village de Teyſes, auſſi du Vivarais, qui ſe trouve en deçà de ladite limite de la Galiniere, tirant juſqu'à Limonin, & dépend auſſi de ladite paroiſſe de S. Julien-Molin-Molette.

Le bailliage royal d'Annonai, pour le haut pays de Vivarais, renferme dans ſon diſtrict les paroiſſes ſuivantes, ſçavoir, dans le dioceſe de Vienne, à la part du Royaume.

Annonai, marquiſat.
S. Marcel-lez-Annonai.
Boulieu.
S. Romain d'Ay.
Serriere, baron.
Satillieu, baron.
Quintenas.
S. Julien en Goye, ou Saves.
S. Clair.
Peogres.
Bogi.
Lemps.
Secheras.
Eclaſſan.
Etables.
S. Cyr.
Davezieu.
Roiſieu.
S. Alban d'Ay.
Colombier-le-Vieux.
S. Victor.
S. Jacques d'Aticieu, & Broſſin ſon annexe.
Venzieu.
Preaulx.
Vernon.
Talencieu.
Thorenc, baronie.
S. Deſirat.
S. Etienne-le-Valon.
Peyraud, baronie.
Sarras.
Arras.
Vion.
S. Jean de Muſols.
Mauves.
Plas.
Ste. Jure.
Ardoix.
La Loveſc.
S. Pierre des Macchabées.
Veyrines.
S. Symphorien.
La Fare.
Nozieres.
Empurani.
Arleboſc.
Boſas.
S. Félicien.
Vaudevant.
Venzieu.
Felines.
Charnas.
Limonin. . . . 52 Paroiſſes.

Annexes des Paroiſſes.

Toiſſieu, annexe de Villevocance en Velai.
Cheminas.
Syntres, annexe d'Etables.
Glun, annexe de Mauves.
Ozon & Marſan, dépendans d'Eclaſſan. 7.

PAROISSES du diocèſe de Valence dans le diſtrict du bailliage d'Annonai : ſçavoir,

Tournon, comté. 51.
S. Barthelemi-le-plein. 49.
Colombier-le-jeune. 86.
Gilhot. 152.
S. Silveſtre. 159.
S. Romain de Lerpin. 115.
Boucieu-le-roi, annexe de Colombier-le-jeune.
Champis.
S. Didier.
S. Barthelemi-le-Pin. 75.
Le Creſtet. 93.
Monteil, 114.
Deſaignes. 683.
La Baſtide d'Andore. 242.
Ste Jure d'Andore. 73.
Le Pouzac. 30.
S. Prix. 196.
Monens & Cluac. 80.
Macheville. 60.
La Maſtre. 200.
Retourtour. 50.
S. Bazile. 126.
S. Felix de Chateauneuf. 131.
Boffre. 206.
S. André de Bruzac, ou Pierregourde. 165.
S. Laurent d'Autrezac.
S. George de Cruſſol. 79.
Charmes. 203.
Grauſon, annexe de Gilhot.
Touland. 150.
Soyon, principauté. 108.
Guilheran, ou Ste. Eulalie. 33.
S. Peray. 230.
Cornas. 123.
Chateaubourg. 63.
Ste. Marguerite, annexe de Gilhot.
Beauchaſtel, & le Pape.
Cruſſol, comté.
Retourtour, baronie.
S. André des Enfangeats. 101.
Rochepaule. 192.
La Coſte de la Fare. 60.
Nonnieres. 65.

Paroiſſes du diocèſe de Viviers dans le diſtrict du bailliage d'Annonai : ſçavoir,

Vernoux. 385.
Chalancon, baronie. 185.
Silhac. 443.
S. Jean-Chambre. 106.
S. Apolinard de Rias. 67.
S. Fortunat. 186.
S. Julien-la-Brouſſe. 176.
S. Julien-le-Rout. 50.
S. Morice. 60.
Loupeyres.
S. Michel de Chaberlianoux. 98.

Les paroiſſes de ces trois diocèſes qui ſont dans le diſtrict dudit bailliage d'Annonai, dépendent des juſtices ſeigneuriales banneretes; les unes ſont hautes, moyennes, & baſſes; d'autres moyennes; & d'autres auſſi ne ſont que baſſes juſtices.

Les cauſes des habitans des paroiſſes de ces trois diocèſes ſont portées en premiere inſtance pardevant les officiers des ſeigneurs particuliers à qui elles appartiennent, à la reſerve des cas royaux, dont la connoiſſanc

la connoiſſance appartient au bailliage d'Annonai, qui eſt le ſeul ſiége royal du haut pays du Vivarais.

Les appellations des ſentences des officiers des ſeigneurs deſdites paroiſſes reſſortiſſent au civil, pour les matieres excédentes le premier chef de l'édit, en la ſénéchauſſée de Niſmes: & pour les matieres au premier chef de l'édit, elles reſſortiſſent au baillage d'Annonai, & de ce bailliage au préſidial de Niſmes, pour y être jugées ſouverainement.

Etat des juſtices ſeigneuriales banneretes du haut pays de Vivarais, qui reſſortiſſent au bailliage d'Annonai.

Boucieu-le-roi. La ville eſt en pariage avec le roi. Elle eſt engagée.

Le marquis d'Annonai.
La principauté de Soyon.
Le comté de Cruſſol.
Le comté de Tournon.
La baronnie de Serriere.
La baronnie de Thorenc & Andance.
Le marquiſat de Satilieu.
Le marquiſat de Peyraud.
La baronnie de Chalancon.
La baronnie de Retourtour.
La baronnie d'Urtail.

Les ſeigneuries particulieres ſuivantes.

Sainte Agreve en partie.
Vernoux.
La Maſtre.
Boffre.
Saint Félicien.
Bozas.
De Saignes.
Arleboſch.
Enpurany.
Rochefort.
Saint Fortunat.
Monteil.
Solignac.
Macheville.
Saint Barthelemy-le-Pin.
Grozon.
Saint Alban-d'Ay.
Maiſon-ſeule.
Etables.
Le Creſtet.
Châteaubourg.
Beauchaſtel.
La Baſtie d'Andore.
Féalaix.
Colombier le jeune.
Colombier le vieux.
Colombier le cardinal, & Péogres.
Nozieres en partie.
Rochemore.
Rochebonne.
Marcland & Gourdan.
Izerand.
Pierregourde.
Saint Romain-Valmordane.
Sarras.
Quintenas.
Bayar.
Châteauneuf & Eclaſſan.
Ozon.
Oriol.

Chardou.
Ruol.
Revirand.
Ayras.
Le Peſtrin.
Munas.
Fontanes.
Brogieux.
Syntre.
Lorme.
Les Mortiers.

Paroiſſes dépendantes du diocèſe de Vienne, ſituées dans le pays de Velai.

Saint Julien-Vocance.
Vanoſc.
Saint Pierre des Machabées.
Le Moneſtier.
Ville en Vocance.
Vocance.
La Fare.

Paroiſſes du diocèſe de Vienne, ſituées dans le pays de Forez.

Argental.
Le bourg d'Argental.
Saint Julien-Molin-molette, &
Colombier ſon annexe.
Pailheres.

Memoire concernant le bailliage d'Annonai en Vivarais, du reſſort du parlement de Toulouſe, ſénéchauſſée de Niſmes, généralité de Montpellier & du diocèſe de Vienne à la part du royaume.

Le bailliage du haut & bas pays de Vivarais fut créé par le roi Philippe le Bel, l'an 1285. à ſon avénement à la couronne, & dans le temps que les parlemens furent rendus ſédentaires. Son établiſſement fut fait dans la petite ville royale de Boucieu-le-roi, près la riviere de Doulx, à cinq lieues d'Annonai, à la priere de M. de Gerenton.

La ville de Boucieu-le-roi étant trop petite, & mal commode pour y adminiſtrer la juſtice dans le haut & bas Vivarais, éloignée de tout commerce, en l'an 1564. après de longues pourſuites, commencées, plus de ſoixante ans auparavant, parties oüies, & enquêtes faites ſur l'état de ladite ville de Boucieu-le-roi, ſuivant l'avis donné par nos ſeigneurs du grand conſeil du roi, qui étoit pour-lors à Toulouſe, il fut dit que le ſiége royal ſeroit transferé de Boucieu-le-roi à Annonai. Et au mois de Juin de l'année 1565. cet arrêt fut exécuté par M. Jacques Baillet, ſieur de Vaugrenaud, conſeiller au grand conſeil, qui fut envoyé audit Annonai, & qui tint la premiere cour le 7. dudit mois, aſſiſtant maître Jean Joſſerand, lieutenant de baillif, ainſi qu'il eſt rapporté par maître Achilles Gamon, avocat, en ſes memoires, & qui vivoit de ce temps-là à Annonai.

Digitized by Google

L'étenduë de ce bailliage étant trop conſidérable pour l'adminiſtration de la juſtice, le roi Henri IV. en l'année 1606. émana dudit bailliage un ſecond qu'il établit à Villeneuve de Berg, pour le bas Vivarais; & on le ſépara du haut par la riviere d'Erieu. Il y avoit anciennement à Villeneuve de Berg un lieutenant clerc du bailliage de Boucieu, qui y adminiſtroit la juſtice pour le roi.

Le roi voulut que pour ces bailliages il n'y eût qu'un ſeul bailli officier d'épée, puiſque les deux n'en compoſoient anciennement qu'un.

Ces deux bailliages jugent ſouverainement en dernier reſſort, & en matieres criminelles, avec le prévôt de Vivarais, ſuivant l'attribution qui leur a été accordée par le roi.

Le roi Henri III. par ſes lettres patentes du premier Septembre 1582. donna aux officiers des bailliages de Vivarais, pouvoir de juger, pendant une année, la compétence & incompétence du prévôt, ſur le déclinatoire des prévenus; & par autres lettres du 4. Novembre 1583. il leur continua le même pouvoir encore pour trois années.

Le roi Louis XIII. par ſon édit du mois de Juin 1631. accorda le même pouvoir auxdits officiers d'Annonai & de Villeneuve de Berg, créa deux conſeillers en chacun deſdits ſiéges, pour, avec les anciens officiers, adminiſtrer la juſtice dans ledit pays, avec le même pouvoir & juriſdiction qu'aux autres bailliages du royaume reſſortiſſans ſans moyen aux cours de parlement, par les raiſons qu'il y avoit d'augmenter le pouvoir de ces officiers dans le pays de Vivarais, où le roi avoit été en perſonne lors du ſiége de la ville de Privas, qui fut démantelée; & que d'ailleurs, ſuivant l'uſage & coûtume du royaume, il doit y avoir de dix en dix lieues un ſiége royal immédiat, reſſortiſſant nuement au parlement, & que la ville d'Annonai eſt éloignée de celle de Niſmes, où eſt le ſénéchal qui connoît des appels, de trente grandes lieues, qui en valent cinquante de France; éloignement ſi grand, qu'il conſomme en frais les parties qui y plaident.

Cet édit fut révoqué à la pourſuite des ſieurs officiers du préſidial de Niſmes, par autre édit du mois de Septembre 1632. ſous le prétexte que leur juriſdiction ſe trouvoit d'autant diminuée, ſans conſulter l'avantage public, & ſans que les officiers deſdits bailliages euſſent été appellés

Le roi Louis XIV. d'heureuſe memoire, connoiſſant la néceſſité d'augmenter le pouvoir des officiers royaux dans le Vivarais, par ſon édit du 12. Avril 1666. regiſtré au parlement de Toulouſe le 4. Mai ſuivant, voulut que la juſtice criminelle fût dorénavant exercée aux ſiéges d'Annonai & de Villeneuve de Berg, par les officiers d'iceux, à tous les habitans du pays, en la même façon & maniere,

avec le même pouvoir & autorité, juriſdiction, connoiſſance, prérogatives, prééminence, honneurs, ſéances, droits, exemptions, fruits, profits, revenus, épices, & émolumens, qu'elle eſt bien & dument adminiſtrée ſuivant les édits & ordonnances, aux autres bailliages & ſénéchauſſées, reſſortiſſant ſans moyen aux cours de parlement; donna pouvoir auxdits officiers de juger en dernier reſſort la compétence & incompétence des prévôts, ſur le déclinatoire des prévenus, & les cas prévôtaux en la même forme, maniere, & exécution que les officiers des préſidiaux, avec le nombre de juges porté par les ordonnances royaux.

Cet édit fut auſſi révoqué à la pourſuite des ſieurs officiers du préſidial de Niſmes, trop jaloux de leur autorité, par autre édit du mois d'Octobre 1672. regiſtré au parlement de Toulouſe le 25. Février 1673.

Le bailliage d'Annonai eſt compoſé de dix officiers, ſçavoir :

1. Un baillif, officier d'épée; le comte de Vogué.
2. Un lieutenant général civil & criminel; Juſt-Antoine de Serres, baron de Thorench & Andance.
3. Un lieutenant principal; Jean Bollioud, ſeigneur de Brogieux.
4. Un lieutenant particulier; André Desfrançois.
5. Un lieutenant particulier, aſſeſſeur criminel; André-Gabriel Mayol.
6. Un premier conſeiller; André-Gabriel Mayol.
7. Un ſecond conſeiller; François Mical.
8. Un conſeiller, auditeur des comptes du receveur des conſignations, juge des ſaiſies réelles & décrets; Michel Guerin.
9. Un avocat du roi; Jean Volozan.
10. Un procureur du roi; Jean-Armand Fourel, ſeigneur de Fontcouvert & les Piſſaux.

Etat des paroiſſes du diocèſe de Valence, limitrophes de celui de Vienne.

Tournon.
Saint Romain de Lerbs.
Saint Sylveſtre.
Saint Barthelemi le plein.
Colombier le jeune, &
Boucieu-le-roi, ſon annexe.
Gilhot.
Le Creſtet.
Macheville.
De Saignes.
La baſtie d'Andore.
Saint Jure d'Andore.
Rochepaule.
Saint André des Eſfangeas.
Sainte Marguerite.
Grozon, annexe de
Gilhot.
Rochepaule.

Digitized by Google

Villeneuve de Berg, dans le bas Vivarais.

Cette ville eſt compoſée d'une ſeule paroiſſe. Il y a un bailliage royal, émané de celui d'Annonai, pour le haut Vivarais.

Suivant les memoires fournis par le P. Archange Fourel, prédicateur, gardien des capucins, il y a dans cette ville un couvent de capucins fondé par Louis XIII. Voici ce que ces memoires rapportent.

Dans le temps que le roi Louis XIII. faiſoit en perſonne le ſiége de la ville de Privas en Vivarais, de laquelle les calviniſtes s'étoient emparés, il écrivit une lettre à M. Pierre Tardieu, alors lieutenant général de Villeneuve de Berg, où il lui ordonnoit de mettre la premiere pierre de l'égliſe des capucins au nom de ſa majeſté, & de faire, de ſa part, les cérémonies accoûtumées; voulant que, pour la ſpéciale dévotion qu'il avoit au prince des apôtres, ſaint Pierre en fût le patron. Le roi fit bâtir de ſuite le couvent, qu'il fournit d'une bibliotheque, chaque volume ayant pour titre au-dehors, *ex dono regio*. Ce couvent eſt compoſé de douze religieux.

Il y a dans ce couvent des actes de plus de quatre mille perſonnes, qui ont fait abjuration de l'héréſie de Calvin entre leurs mains, pendant le temps de leurs miſſions.

En temps de peſte, ils ont donné aux malades tous les ſecours poſſibles, allans de tout côté adminiſtrer les ſacremens. Ils ont perdu nombre de religieux par la mort à Villeneuve de Berg & à la campagne, en ſecourant les malades, ſur-tout aux années 1694. & 1699.

Lorſque Jacques Roure ſouleva les peuples au bas Vivarais contre le roi, & qu'il étoit ſur le point d'aſſiéger Villeneuve de Berg, le gardien des capucins fut député par la communauté, pour lui repréſenter la fidélité qu'il devoit au roi, & fit tant qu'il porta Roure à s'éloigner de Villeneuve de Berg, qui ne fut ni pillée ni ſaccagée.

Dans le dernier ſoulevement des proteſtans-fanatiques au bas Vivarais, les troupes du roi ayant été maltraitées par ces gens à Salavas, deux capucins de Villeneuve de Berg s'étant trouvés dans le voiſinage, accoururent ſur le champ, ſans craindre le péril, pour confeſſer les bleſſés, leur rendre tous les ſervices poſſibles, & les aſſiſter à la mort.

Etat des lieux qui forment le bas pays de Vivarais, & qui ſont dans le reſſort du bailliage de Villeneuve de Berg.

Saint Jean Centenier.
Saint Martin & ſaint Pierre d'Aps,
Aubignas.
Cruas.
Rochemaure, bourg.
Saint Germain.

Saint Andiol de Berc.
Saint Alban de Sampzon.
La Gorce.
Saint Pons.
Saint Maurice d'Ibie.
Uzers.
Saint Alban.
Aubenas, ville.
Balazuc.
La Ville-Dieu.
Rocheſauve.
Berzeme.
Preyſſinet.
Vinezac.
Prunet.
Saint Etienne de Melas.
Saint Martin Dart.
Mas de Loubareſſe.
Vallon, bourg.
La Blachiere.
Joyeuſe, ville.
Vernon lez-Joyeuſe.
Gras.
Saint Vincent.
Saint Remeze.
Athueit.
Saint Cernin.
Vogué.
Ribes.
La Chapelle.
Saint Etienne de Ludarez.
Saint Thomé.
Saint Montan.
Viviers, ville & évêché.
Valvinieres.
Mercoyres.
Larnas.
Mirabel.
Le Bourg ſaint Andiol, ville.
Saint Marcel d'Ardeche.
Saint Juſt d'Ardeche.
Largentiere, ville.
Chaſſiers.
Jouanais.
Senilhac.
Roiles.
Valgorge.
Paynac.
Feugeyroles.
Saint Gineys.
Saint Sampſon.
Aſſiou.
Cornilhon.
Saint André-la-Champ.
Goudoulet.
Saignes.
Mas-des-fonds.
Salavas.
Vagnas.
Virac.
Les Salelles.
Groupiere.
Brahic.
Bane.
Beſſas.
Malboſon.
Courry.
Saint Eulaye.
Cros de Gieuran.
Mazan & Mereyrac.
Saint Paul de Dartas.
Ducellier.
Villeſeche.
La Villare.
Vazeilles.
Pradelles, ville.
Mas-de-Mauras.
Bonnefés & ſaint Marſal.
Privas, ville.
Saint Clair.
Tournon.
Lias.
Aliſſas.
Lubilhat.
Saint Preyt lez-Privas.
Pranles.

Saint André de Creyſſeilles.
Veyras.
Baïs ſur Baïs, bourg.
Le Pouzin, bourg.
Saint Vincent de Barets.
Saint Martin de Soubeiran.
Saint-Pierre-la-Roche.
Saint Martin-le-Soutreyran.
Saint Bauzile en Barets.
Saint André de Breſſac.
Saint Lagier.
Saint Vincent de Durfort.
Montbrun.
Saint Apollinaire de Gluyras.
Chomerac.
Flaviac.
Saint Julien en ſaint Albans.
Cirgues.
Séautres.
Creyſſac.
Saint Symphorien.
Veſſaux.
Saint Etienne de Boulogne.
Saint Andéol de Bourlenc.
Adjoux.
Pourchieres.
Saint Julien-la-Champ.
Gourdon.
Saint Andiol de Fourchades.
Montpezac, bourg.
Saint Martin de Vals.
Saint Laurent en Luſſas.
Saint Pierre de Colombiers.
Entraignes.
Ayzac.
Saint Martin de Mayres.
Ailhon.
Burzet, bourg.
Saint Privat.
Saint Julien du Serre.
Uſſel.
Vals, bourg.
Althuait.
Chadenac & Saracourt.
Gineſtelle.
Aſpréjoc.
Saint Gilles de Mezillac.
Saint Pierreville, bourg.
Montagut.
Saint Julien d'Ortival.
Saint Gineys la-Champ.
Saint Etienne de la Serre.
Mamoulenc.
Niégle.
Meyras.
Prades.
La Souche.
Fabras,
Mas des Hubacs.
Saint Ciergue de Jaujac.
Jaujac.
Saint Julien du Gua.
Le mas du Cros.
Saint Criſtol.
Arcens.
Dornas.
Saint Michel le Rance.
Saint Barthelemi le Meil.
Chabrelhe & Baumont.
Dompnac.
Saint Mélany.
Sainte Marguerite la Frigiere.
Saint André la Champ.
Monteſelgues.
Thine.
Malarée.
Saint Laurent des bains.
Laval-Daurelle.
Le lieu des Travers.
Le lieu du Plan.
Sablieres.
Saint Jean de Pourchareſſes.
Saint Ciergue la montagnes.
Concourou & Montlor.
La Fare.
La Villetele.

La Chapelle-Gralhouſe.
Concoulet.
Leperon.
Saint Pol de Tartas.
Saint Arcourt.
Arlende.
Saint Auban ès montagnes.
Saint Clément ſous Pradelles.
Saint Etienne de Vignan.
Iſſarles.
Le Beage.
Saint Clément ès montagnes.
Borée & Contanet.
Saint Marcel.
Baune.
La Voute, bourg.
Villeneuve de Berg, ville.

Fiefs du bas Vivarais.

Le comté de Viviers.
Le duché de Joyeuſe.
Le comté de Brion.
Le comté de la Voute.
Le comté de Montlaur.
Le comté de Vogué.
Le comté de Saint Remeze.
Le comté d'Aps.
Le comté d'Entraigues.
La baronnie de Privas.
La baronnie de Boulogne.
La baronnie de Joviac.
La baronnie d'Aubenus.
La baronnie de Largentiere.
La baronnie de la Gorce.
La baronnie de Pradelles.

Attribut de ces fiefs.

Le comte de la Voute, baron des états généraux de Languedoc.
Le baron de Privas a demi-tour de baron alternativement avec le baron de Chalançon.
Le baron de Boulogne eſt baron des états, auſſi-bien que
Le baron de Jovac,
Le baron d'Aubenas.
Le comte de Vogué.
Le comte de Joyeuſe.
Le baron de la Gorce n'a point de tour d'entrée aux états généraux, mais a droit d'envoyer un baillif aux états particuliers du pays de Vivarais, autrement appellés l'*Aſſiete* du pays.
Le baron de Pradelles auſſi.

On a cru devoir ajoûter encore ici une diviſion du diocèſe de Vivarais faite en 1684. par un ingénieur, qui leva une carte de ce pays, meilleure que toutes celles qu'on en avoit levées juſques alors, mais non encore pouſſée à la perfection où l'on pourroit parvenir.

Diocèſe

Diocèſe de Viviers.

HAUTES BOUTIERES.

Acons, 140.
Saint Andéol.
Arcens.
Borée.
Chaneac.
La Chapelle, 65.
Le Cheylar, 300.
Dornas.
Jaunac.
Saint Julien.
Lubihac, 354.
Mariac.
Saint Martial.
Saint Martin.

14.

BASSES BOUTIERES.

Aric.
Saint Chriſtol.
Saint Cierge.
Creyſſeilhes, 60.
La Croix de Vialate.
Flaviac, 77.
Saint Giniés la-Cham.
Gluyras, 1088.
Le Gua.
Iſaſſamolenc, 61.
Saint Julien.
Saint Julien d'Urſival.
Lias.
Saint Mechel le Cance.
Saint Pierreville.
Porcheres, 32.
Pranles, 82.
Saint Preyt.
Privas, 352.
Saint Sauveur.
Serres.
Veyras.
Saint Vincent de Durfort.

23.

CEVENNES.

Ailhon, 219.
Saint Andéol de Borlenc.
Saint André la-Cham.
Antragues, Baron. 80.
Aſprejoc, 82.
Ayſac 40.
Beaumont.
Bologne, Bar.
Borné.
Burzet.
Chaſſiers, 309.
Saint Cierge de Jaujac.
Colombiers.
Domhac.
Saint Etienne.
Saint Etienne de Bologne.
Fabras, 58.
Feugeyre, 68.
La Figiere.
Saint Genieys de Bauzon.
Gineſtelle, 184.
Gordon, 76.
Jaujac, 242.
Saint Jean de Porchareſſe.
Jonas, 140.
Saint Julien du Serre.
Juvinas, 124.
Largentiere, 270.
Saint Laurent des bains.
La Marguerite.
Saint Martin.
Mayres.
Saint Melani.

Mercuer.
Meyras.
Montbrun, 53.
Montpezat, 100.
Montréal, 197.
Niegles, 89.
Notre-Dame.
N. D. de Chebrilles.
N. D. de Chiné, 148.
Payzac, 170.
Saint Pierre le Deſchaus.
Planzoles.
Prades.
Saint Privat.
Prunet, 85.
Ribes, 77.
Rocas, 150.
Sabliere, 196.
Les Salloles, 202.
Senilhac.
La Souche, 92.
Thyeyt, 394.
Vals.
Valgorge.
Vernon.
Veſſaux.
Véel.

59.

MONTAGNE.

Saint Alban.
Arcons, 105.
Arlende.
Sainte Aulaye.
La Beaune,
Le Beuge, 189.
Le Cellier du Luc.
La-Cham, 33.
La Chapelle-Graillouze.
Saint Ciergue.
Chandeyroles.
Saint Clément.
Saint Clement.
Concoules, 6.
Concouron.
La Croix des Boutieres.
La Croix de Bozon.
Le Cros, 75.
Du Verſet.
Saint Etienne de Ludarez.
Saint Etienne du Vigan.
La Fare, 38.
Fay.
Iſſarlez, 56.
Leſperou, 38.
Mezilhac.
Montcelgues.
Saint Paul de Tartas.
Les Plagnols.
Pradelle, V. 30.
Saint Romain le Déſert.
Les Sagnes.
Uſclade.
Les Vaſtres.
La Verune.
La Vialata, 32.
Vieil-Prat.

37.

MAHLAGUEZ.

Saint Amant de Termes, 33.
Saint Andéol, 39.
Aſſiou, 132.
Saint Auban, 100.
Balazuc, 73.
Sa Baſtide de Virac, 60.
La Baume, 140.
Beſſas, 28.
La Blachere, 215.
La Chapelle, 55.
Chauzon.
Comps.

Digitized by Google

Saint Didier.
Saint Etienne de Fontbellon.
Saint Germain, 41.
La Gorce, 116.
Gropiere, 65.
Joyeuſe, 132.
Lanas.
Laurac.
Leyris.
Saint Martin d'Arc.
Saint Maurice, 60.
Saint Maurice d'Ardeche, 68.
Saint Pierre.
Pradons.
Roche-Colombe.
Roſiere.
Ruons, 80.
Salavas.
Sampſon.
Sauve-Plantade, 70.
Schandolas.
Saint Serain des Epines.
Tornon.
Uzers.
Vagnas.
La Ville-Dieu, 121.
Villeneuve de Berg.
Vinezac.
Vogué.

42.

COUAIROU.

Aliſſas, 85.
Saint Arcons d'Arbres
Aubenas, 360.
Aubignas, 63.
Saint Bauſille.
Berzerne, 41.
Ceutres.
Saint Clair.
Freiſſinet, 40.
Saint Genieys.
Saint Jean Centenier, 102.
Saint Laurens.
Luſſas.
Saint Martin l'inférieur.
Saint Martin le ſupérieur.
Mirabel, 253.
Saint Pierre la Roche.
Saint Pons.
Roche-Sauve, 115.

19.

RIVAGE DU RHONE.

Saint André des Mitres.
Aps, 78.
Baïs, 221.
Le Bourg ſaint Andéol.
Breſſac, 625.
Chomerac, 186.
Conſignac.
Creyſſac, 45.
Cruas, 89.
Gras, 120.
Saint Jean de Trignan.
Saint Juſt, 50.
Larnas.
Saint Leger.
Saint Martin.
Mauras, 92,
Melas, 172.
Meyſſe, 301.
Sains Montan, 217.
Saint Pierre de Couleuvre.
Saint Pierre de Fons.
Le Pouzin, Bar. 135.
Saint Remeze, 134.
Rampon.
Royas.
Saint Symphorien
Le Teil.
Saint Thomé, 62.

Valviniere, 90.
Saint Vincent de Barrez, 126.
Saint Vincent.
Viviers, V. 211.
La Voute.

33.

HAUT VIVARAIS.

Saint Agreve.
Saint Apollinaire de Rias.
Chabançon.
Saint Cierge.
Saint Fortunat.
Saint Jean Chambre.
Saint Jean Roure.
Saint Julien le Rout.
Saint Maurice.
Saint Michel de Chambrilhanous.
Les .....
Vernons.

12.

UZEGE.

Banes, 314.
Brayt, 62.
Courri, 123.
Malboſc, 123.

4.

Total 243.

Digitized by Google

NOTES

HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES.

Pag. 1. lign. 6. MArillac, abbé de Thiers, par ordre duquel les gendarmes du comte de Villars, qui étoient en garniſon a Annonai, délogerent au commencement de 1559.] Bertrand Marillac, cordelier, puis abbé de Thiers & évêque de Rennes, mourut le 31. Mars 1573. Il étoit cinquiéme fils de Guillaume Marillac, ſeigneur de ſaint Geneſt de la Motthe-Hermart, & de Ricon, ſecretaire du duc de Bourbon, tréſorier de Montpenſier en 1506. châtelain de Montpenſier en 1516. & de Marguerite Geneſt, tous deux enterrés dans l'égliſe de ſaint Quentin d'Aigueperce. Michel Marillac, garde des ſceaux de France, & Louis Marillac, maréchal de France, étoient fils de Guillaume Marillac, ſeigneur de Ferrieres, mort en 1573. frere aîné de l'abbé de Thiers.

2-22. Chabaud, avocat de Niſmes.] Firmin Chabaud fut conſeiller au préſidial de Niſmes en 1650. Pierre-Joſeph Chabaud, ſieur des Iſles, le fut en 1673. Il épouſa Madeleine Fabre, & en eut Olympe Chabaud, qui épouſa le 26. Janvier 1706. Jacques de Roſel, dont le fils eſt en Avril 1758. le chef de la derniere branche de la famille de Roſel, qui ſubſiſte dans le bas Languedoc.

5-5. Les maiſons de Jarnieu & du Peloux, où les femmes & les enfans des habitans d'Annonai, qui ſe rendirent par capitulation à ſaint Chamond le 11. Janvier 1563. eurent permiſſion de ſe retirer.] Les maiſons de Jarnieu & du Peloux ſont appellées châteaux par de Thou (liv. 34. pag. 495. traduction.) Je crois que la maiſon du Peloux eſt Gourdan, château marqué ſur une carte du Vivarais, aſſez exacte, & levée en 1683. Le château de Jarnieu n'eſt point marqué ſur cette carte. Jacques Pape, ſeigneur de ſaint Auban, dans ſes memoires imprimés par du Bouchet preuv. de la maiſon de Coligny, dit (pag. 665.) en détaillant la retraite de Châtillon en Vivarais, qu'étant parti avec lui de ſaint Pierre de Beuf en Forès, & ayant paſſé deux villages, où il y avoit des troupes catholiques, ils demanderent au corps de garde du dernier village, où il n'y avoit point d'officiers, de quelles troupes ils étoient. Ceux-ci leur dirent qu'ils étoient a M. Tournon. Châtillon & ſaint Auban, ſans autre cérémonie, tirerent vers Quintenas, & après avoir gayé une riviere, ils trouverent le château de M. de Jarnieu, duquel ſortirent à un méchant paſſage, une vingtaine d'arquebuſiers, commandés par un hallebardier, qui leur cria de s'arrêter. Saint Auban, par ordre de Châtillon, leur dit qu'ils étoient au roi. On les laiſſa paſſer, & ils allerent à Quintenas. Continuant leur marche, ils découvrirent des troupes, & furent aſſez long-temps à s'appercevoir que c'étoit le capitaine Sparſa, qui menoit un gros de leur petite armée. Une heure après leur jonction faite, ils ſe battirent au paſſage d'une méchante riviere avec des chevaux royaliſtes. Saint Auban repaſſa la riviere, en tua cinq ou ſix, & prit un logis, où ſa troupe ſéjourna un jour & demi. Le lendemain ayant paſſé tous le château de Rouziers, ſaint Auban fut harcelé toute la journée par la garniſon de ce château, au nombre de plus cent arquebuſiers. Châtillon les fit pouſſer par d'Oiville & la Legade, deux de ſes meſtres de camp, qui les obligerent de s'éloigner & de les laiſſer en

repos. La retraite de Châtillon s'acheva ce jour-là ; qui pouvoit être le 19. Décembre 1587. Il fut très-bien reçu par Chambaud dans un fort qu'il occupoit, Saint Auban coucha à la Maſtre avec les troupes. Sa narration eſt ſi confuſe, qu'on a peine à comprendre ce qu'il veut dire. On n'a que cette relation de la retraite de Châtillon, l'une des plus hardies & des plus ſingulieres que l'hiſtoire nous fourniſſe. On conçoit par cette relation, que le château de Jarnieu étoit fort, & ſitué au nord de Quintenas.

Pag. 6. lign. 10. Condamine & Bayas, jeunes gentilshommes, cadets de leurs familles, ſoûtenus par vingt ſoldats, ſe ſaiſirent d'Annonai en Juillet 1568. Les habitans de cette ville, commandés par Jarnieu leur baillif, tomberent ſur eux, les mirent dehors & les pourſuivirent.] Condamine devoit être André Aarenc, qui épouſa le 15. Mars 1574. Michelle de Fay-Malleval, & qui mourut après le 3. Octob. 1600. Bayas, dont l'ortographe a été changée en Bayard, nom plus uſité, étoit Charles de Peloux, ſecond fils de François du Peloux, ſeigneur du Pelour, Gourdon, & Marcland, & de Claudine de Lucinge, qu'il avoit épouſée le 3. Mai 1542. il prit enſuite le nom des ſeigneurs d'Eſcolaux ; & Gamon détaille pluſieurs de ſes faits militaires. Il mourut en 1631. Il avoit épouſé Louiſe d'Hoſtun de Clevefon, & en avoit eu Nicolas du Peloux, ſeigneur de Bayard, qui épouſa en 1626. Catherine du Pui, & en eut Marie du Peloux, qui épouſa François de Beaufort, ſeigneur de Martres, Chandeau, Mouton, & la Chauméte, ſénéchal de Clermont, veuf de Françoiſe de Montmorin, dame de Saunat, de la Terriere, de ſaint Bonnet, & de Pertus. De ce mariage vint Jacques de Beaufort, ſeigneur de Martres, comte de Bayard, qui épouſa Marie d'Heraudi de Roques, laquelle ſe remaria avec Pierre-Jerome, Comte de Broglio & de Contandon, mort après l'an 1716. Jeanne de Beaufort, dame de Martres & de Bayard, fille de Jacques & de Marie d'Heraudi, épouſa au château de Bayard le 14. Février 1688. Charles-Maurice-Amedée Tana, baron de Sintena, de la Moglie, de Pancahor en Piémont, écuyer de Louiſe de Savoie, princeſſe d'Oneille, chevalier de ſaint Maurice & de ſaint Lazare. Emmanuel-Frederic Tana, marquis de Martres, de Chandieu, de Bayard, & de Thor ſur Monſtié, épouſa le 13. Janvier 1711. Gabrielle de Pons, dame de Talande ; on lui remit, en faveur de ce mariage, la terre de Bayard, en repréſentation de 20000. liv. Jeanne de Beaufort-Canillac étant veuve de Claude Amedée, comte de Tana, & ſe trouvant au château de Bayard, paroiſſe de Peaugre, fit le 8. Avril 1720. une donation de tous ſes biens à Emmanuel-Frederic, marquis de Tana, ſon fils aîné. Bayard eſt à une lieue au ſud-eſt de Peaugre, ſa paroiſſe ; à beaucoup moins à l'eſt nord-eſt de Colombier le cardinal ; à l'eſt-ſud-eſt de Gourdan ; & encore plus près & à l'oueſt-nord-oueſt de Champagne, la ſeule paroiſſe à la droite du Rhône qui dépende du Dauphiné : long. 22. d. 28. m. 25. ſ. latit. 45. d. 16. m. à ſeize lieues au nord de Viviers. Le ſeigneur de la Condamine-Harenc, qui vivoit en Octobre 1755. acheta alors du comte de Maugiron la belle terre d'Ampui en Lyonnois, ſur la droite du Rhône, & d'où vient le meilleur vin de Vienne, ou de Côte-Rôtie

7-8. Châteaux & villages voiſins d'Annonai, que ſaint Chamond, avant ſa ſortie d'Annonai, qui fut le jeudi 16. Septembre 1568. tenta de ſurprendre. Beaucoup de religionnaires s'y étoient réfugiés ; & la Tour-Maubourg l'ayant prévenu, rendit ſa tentative inutile.] Eſt ce le même la Tour-Maubourg qui fut bleſſé devant ſaint Agreve le 14. Septembre 1580. & que la relation du ſiége de ſaint Agreve appelle Liſcas de la Tour Maubourg. Jean de Fay, baron de la Tour-Maubourg & de Chabreſpine, commanda en Velai & au diocèſe du Pui. Il étoit fils de Chriſtophe de Fay, ſeigneur de l'Horin & de ſaint Quentin, qui épouſa en 1527. Marie-Marguerite Mallet, dame de la Tour-

Maubourg, & en 1558. Marguerite du Peloux. Ils furent les ayeux de Jacques du Fay, comte de la Tour-Maubourg, qui épouſa en 1671. Eléonore-Palamine de Deo-Montperoux; & en eut Jean-Hector de Fay, marquis de Maubourg, né vers l'an 1684. chevalier des ordres du roi, nommé maréchal le 24. Février 1757.

Pag. 9. *lign.* 14. Munas, près d'Ardois & d'Orial, où il y avoit des tours qui appartenoient au ſeigneur du lieu. Erard, jeune homme du pays de Vernoux, qui venoit de quiter la baſoche de Niſmes, s'en ſaiſit, à la tête de quatre-vingt hommes, à la fin d'Octobre 1574. Du Peloux les aſſiégea inutilement.] Munas eſt un château, au ſud de Quintenas, diocèſe de Vienne: longitud. 22. d. 22. m. laritud. 45. d. 10. m. 40. ſ. à douze lieues au nord de Viviers. Ardois eſt une paroiſſe du diocèſe de Vienne, en Vivarais, à quatorze lieues au nord de Viviers: longitude 22. d. 26. m. 20. ſ. latitude 45. d. 11. m. 35. ſ.

9-24. Lotoire, dans la paroiſſe de Quintenas, où une treve fut conclue en Décembre 1573. entre François de Barjac, ſeigneur de Pierregourde, commandant pour les religionnaires dans le Vivarais, & du Peloux.] Quintenas eſt une paroiſſe du diocèſe de Vienne: longit. 22. d. 21. m. 50. ſ. latit. 45. d. 21. m. 25. ſ. à quatorze lieues au nord de Viviers. Lotoire eſt un château, & au ſud-eſt de Quintenas.

9-32. Dezaigne, laiſſée aux huguenots par la treve conclue à Lotoire en Décembre 1573.] Il y a apparence qu'ils en reſterent les maîtres juſques vers le 8. Septembre 1580. que Tournon, à qui elle appartenoit, la reprit. C'eſt le plus gros lieu du Vivarais, puiſqu'il a ſix cents quatre-vingt-trois feux, & que le Bourg ſaint Andiol n'en a que ſix cents-ving-cinq; Viviers, deux cents onze; Aubenas, trois cents ſoixante; Annonai, trois cents ſept; Gluiras, trois cents quatre-vingt-huit; Privas, trois cents cinquante deux; Rochemaure, trois cents un; ſaint Marcel d'Ardeche, trois cents douze; le Chailar, trois cents; Sillac, quatre cents quarante-trois; Vernoux, trois cents quatre-vingt-cinq; & Villeneuve de Berg, quatre cents ſoixante & dix-ſept. Tournon, la plus jolie ville de ce pays, n'eſt, ſelon le dénombrement, que de cinquante-un feux. Dézaigne eſt dans le diocèſe de Valence: long. 22. d. 9. m. 45. ſ. lar. 45. d. 45. ſ. à dix lieues deux tiers au N. N. O. de Viviers.

9-32. Brogieu, dans la paroiſſe de Roſſieu, où les catholiques & les proteſtans conclurent une treve en Décembre 1573. Les tours d'Oriol furent abandonnées & abbatues. Quintenas, Lotoire, Manoa, & Munas, rendus à leurs maîtres. Boffre abandonné, Chalançon épargné à la priere de la dame de Tournon, Claude de la Tour-Jurenne, & de Hautvillar.] Claude de la Tour étoit fille de François de la Tour, vicomte de Turenne, & d'Anne de la Tour, dame de Montgaſcon. Elle épouſa en 1535. Juſt, ſeigneur de Tournon, & fut dame d'honneur de la reine régente, Catherine de Médicis. On lui fit une belle entrée à Tournon, dont on imprima la relation. Honoré d'Urfé, auteur de l'Aſtrée, étoit alors écolier chez les Jéſuites de Tournon, & compoſa beaucoup de vers, qui furent imprimés dans cette relation. Hautvillar s'appelloit Joſeph, & étoit ſeigneur du château de Hautvillar, en Vivarais, qui eſt ſitué à l'eſt-ſud-eſt de la paroiſſe de ſaint Maurice: longitud. 22. d. 13. m. 40. ſ. lar. 44. d. 52. m. 25. ſ. diocèſe & à huit lieues au N. N. O. de Viviers. Joſeph de Hautvillar, qui teſta le 2. Avril 1625. fut ayeul d'Olivier, ſeigneur de Hautvillar & de la Motthe, qui épouſa Antoinette de Maiſonſeule, & en eut Catherine, dame de Hautvillar, mariée le 3. Janvier 1656. avec Jean d'Apchier, comte de Vabres, mort le 21. Janvier 1680. Philibert d'Apchier, comte de Vabres, leur fils, fut marié avec Gabrielle de Gineſtoux la Tourche, ils furent pere & mere de Joſeph-Philibert d'Apchier, comte de Vabres & de la Baume, né le 2. Juillet 1686. & mort dans ſon appartement à ſaint Victor de Paris le mer-

credi 2. Avril 1755. Il connoiſſoit très-bien les familles du Vivarais, ſur leſquelles il a laiſſé pluſieurs recherches.

Pag. 10. *lign.* 34. Montrond, de la maiſon d'Apchon, chevalier de l'ordre, dans une ſortie de ſon château de Luppé, fut tué par des ſoldats de Péraud le 31. Mars 1574.] Jean d'Apchon, ſeigneur de Montrond, étoit huitiéme fils d'Artaud de ſaint Germain, ſeigneur de ſaint Germain, d'Apchon, & de Montrond, lieutenant général en Lyonnois, ſous le maréchal de ſaint André, ſon beau-frere, chevalier de ſaint Michel, teſta le 28. Avril 1552. étant âgé de quarante-ſept ans. Il avoit épouſé Marguerite d'Albon, ſœur du maréchal, & fille de Jean, ſeigneur de ſaint André, & de Charlotte de la Roche. Il avoit donné Montrond & tous les biens de Forza ſur ſon huitiéme fils, qui mourut ſans enfans, & qui avoit épouſé Marguerite de Gaſte, dame de Luppé, fille d'Antoine de Gaſte, ſeigneur de Luppé, & de Françoiſe de Joyeuſe. Il eut pour ſucceſſeur à Montrond Gabriel, ſon frere aîné.

11-9. Entragues, de la maiſon d'Urfé, gouverneur de Forès, leva en Mars 1574. des troupes pour aſſiéger Perraud, Serrieres, & Malleval.] Claude d'Urfé, ſeigneur d'Entragues, du chef de ſa mere, Jeanne de Balzac, dame d'Entragues & de Menetou-Salon, fille de Pierre, baron d'Entragues, & d'Anne Malet, qu'il avoit épouſée en 1532. Il fut chevalier de l'ordre, gentilhomme de la chambre, gouverneur de Forès en l'abſence de Jacques, ſeigneur d'Urfé, ſon frere aîné. Iſabeau d'Urfé, ſa fille, épouſa Claude de Cremeaux, ſeigneur de ſaint Symphorien, député de la nobleſſe de Lyonnois en 1614. Ils eurent pour fils Guillaume de Cremeaux, baron d'Entragues, qui fut le triſayeul de Jules-Céſar de Cremeaux, dit le comte d'Entragues, né le 10. Mars 1732. capitaine de cavalerie dans le régiment de Condé. Entragues eſt une paroiſſe annexe d'Enazat, dans le diocèſe & l'archiprêtré de Clermont en Auvergne. Il eſt dans l'élection de Gannat, & a quatre-vingt-dix-huit feux; Enazat en a deux cents vingt. Entragues eſt à la droite de la Morge, préciſément à l'endroit où .... la riviere qui vient de Clermont, groſſie de pluſieurs autres au nord-eſt de Clermont, à l'eſt de Riom, & au ſud-oueſt de Moringues. Cremeaux eſt une paroiſſe du diocèſe de Lyon, & de l'élection de Roanne. Elle a deux cents cinquante-un feux, & eſt à mi-chemin de Roanne à Urfé, ayant Roanne au nord-eſt, & Urfé au ſud-oueſt. Saint Germain-Laval eſt au ſud-ſud-eſt de Cremeaux.

13 8. Meauſſe.] Antoine de la Varſſere, ſieur de Meauſſe, près Montmitel en Quercy. Saint Romain le mit pour gouverneur à Annonai le 15. Août 1574. Saint Chaumont l'y ayant aſſiégé le 28. Octobre 1574. Meauſſe ne voulut pas rendre la place. Saint Chaumont, qui n'étoit pas aſſez fort, ſe cantonna. Andance, où Meauſſe avoit été envoyé, ayant abandonné la ville aux catholiques vers le 12. Mars 157... & Meauſſe s'étant retiré dans la tour du prieuré, y fut fait priſonnier, fut envoyé à Lyon, délivré par la treve entre le roi & le duc d'Alençon, qui s'étendoit juſqu'à la ſaint Jean. Meauſſe revint à Annonai, en reprit le gouvernement en Décembre 1575. & conclut une treve entre les deux partis du Vivarais à la Baume de Balzac, le 3. Février 1576.] La Baume de Balzac, ni Balzac, ne ſont pas ſur la carte du Vivarais de 1680.

14-27. Meun, château près d'Annonai, appartenant à Imbert d'Angéres, chevalier de l'ordre du roi, natif d'Annonai.] Du Meun, zélé pour ſes compatriotes, les engagea à la fin de Novembre 1574. à avoir des conférences dans ſon château du Mein avec Jean de Fay, ſeigneur de Virieu, qui avoit pris le parti des catholiques après la ſaint Barthelemi, afin de rétablir la paix & la tranquillité parmi le peuple; mais ces conférences n'eurent aucun bon effet. Imbert d'Angéres, ſeigneur du Meun, étoit fils d'Hector d'Angéres, ſeigneur de ſaint Bonnet des-Oules, qui étoit attaché au connétable de Bourbon, & duquel il eſt beaucoup parlé dan

dans le procès de ce prince. Sa poſtérité s'éteignit dans la perſonne de Jeanne-Louiſe du Mein, qui épouſa en Bretagne Jacques Aimar de Roquefeuil, dit le comte de Roquefeuil, lieutenant général des armées navales de France, mort en 1744. âgé de 77. ans.

Pag. 15. *lign.* 22. Charles de Barjac, ſeigneur de Rochegude & de la Baume, commandant dans le Vivarais en l'abſence du maréchal de Damville, & de ſaint Romain, arriva à Aubenas le 21. Janvier 1575. prit & pilla Vaucance, Manneyre, le Claux, & Poulhas, la maiſon de Détourbe, & obligea le clocher de Vanoſc de capituler. Quelques habitans d'Annonai ayant ſurpris le 20. Février 1575. la maiſon de la Rivoire, près d'Argental en Forès, appartenante à la dame de Luppé, au retour de cette expédition, Rochegude ſe retira au bas Vivarais. Vers le 16. Mars, Rochegude arriva à Annonai, pour y établir un commandant à la place de Meauſſe, qui étoit priſonnier à Lyon. Le 19. Mars, la compagnie des gendarmes de la Barge, qui étoit à Argental, ſous le commandement de la Beaune, parut à la vue d'Annonai. Les habitans firent une ſortie juſqu'en Lapra, ſous la montagne de Montmiandon. Il y eut-là un rude choc entre eux & les troupes de la Barge, qui furent ſoutenues. Rochegude, voulant rallier ſes troupes, reçut par mégard un coup de piſtolet, & fut tranſporté à Annonai, où il mourut le 22. de ce même mois de Mars 1575. Il fut enſeveli avec ſon neveu de Barjac, mort le même jour, d'une bleſſure reçue au ſiége d'Andance.] Cet article paroîtra un peu long, mais j'ai cru devoir détailler la mort de Rochegude, dont la relation eſt très-imparfaite, dans le troiſiéme volume des memoires de Charles IX. & dans ceux qui les ont copiés. On y trouve que Rochegude, allant en 1575. du Pouſin à Annonai, défit deux cornettes catholiques, mais qu'il fut tué dans le combat. Charles de Barjac, ſeigneur de Rochegude, avoit pour ſixiéme ayeul Guillaume de Barjac, ſeigneur de Rochegude, qui teſta le 6. Août 1348. Les titres originaux de la maiſon de Barjac-Rochegude, que j'ai vus, ne s'expriment pas d'une maniere aſſez claire pour conſtater ſi ce Guillaume de Barjac, ſeigneur de Rochegude, qui teſta en 1348. avoit pour ayeul ou pour biſayeul, Raimond de Barjac, ſeigneur de Rochegude, qui échangea le 22. Avril 1199. ce qu'il avoit au château de ſaint Ambrois avec l'évêque d'Uſez, qui lui céda Châteauneuf, ſaint André de Crugere, & le fief que Gerard de Rochegude tenoit de l'égliſe d'Uſez. Ce Raimond de Barjac teſta le 29. Novembre 1247. & avoit épouſé Pinas de Montdragon, qui teſta le 22. Mars 1251. Charles de Barjac, ſeigneur de Rochegude, qui épouſa le 18. Octobre 1648. Antoinette Hilaire, fille de Jean Hilaire, conſeiller en la cour des aydes de Montpellier, & d'Antoinette de Pordrian-Maureillan, paſſa en Suiſſe après la révocation de l'édit de Nantes, en Octobre 1685. & mourut à Veſai en 1685. Sa ſortie de France, & celle de ſon fils, firent paſſer ſes terres de Rochegude, la Baume, ſaint Geniez, & Fons ſur Luſſan, à Enemonde de Barjac ſa ſœur, qui mourut après l'an 1718. Elle avoit épouſé Charles Rigot, comte de Montjour, en Dauphiné, dont le fils eſt mort au commencement de l'an 1758. laiſſant un fils mouſquetaire.

16-28. La Maſtre, paroiſſe & château de Vivarais, dont le capitaine Erard, proteſtant, ſe ſaiſit, & d'où il faiſoit des courſes & des ravages horribles, & où les cruautés n'étoient pas oubliées. Rochegude ſe ſaiſit adroitement vers le 25. Février 1575. du capitaine Erard & de Cachan, ſon lieutenant, & les fit pendre aux creneaux du fort.] La Maſtre eſt une paroiſſe de deux cents feux du Vivarais, dans le diocèſe de Valence. Il y avoit un château fort, où Chambaud reçut le 13. Décembre 1587. Châtillon, après ſa belle retraite: long. 22. d. 21. m. 30. ſ. lat. 45. d. 12. m. à quatorze lieues & demie au nord de Viviers.

TABLE CHRONOLOGIQUE

des memoires de Gamon ſur les guerres du Vivarais.

1558.

27. Décembre. Achilles Gamon & André Marclan ſont élus conſuls d'Annonai pour les années 1559. & 1560.

1559.

Octobre. On propoſe, dans l'aſſemblée des états de Languedoc à Beaucaire, d'acquiter les dettes du roi, qu'on diſoit monter à plus de quarante-deux millions, & dont le clergé de France offroit d'en payer dix-ſept. Terlon, avocat & capitoul de Toulouſe, propoſe d'aquitter ces dettes, en prennant tout le temporel de l'égliſe, & laiſſant aux bénéficiers une penſion. Cette propoſition eſt rejettée par l'évêque d'Uſez, auſſi bien que les plaintes faites par Chabot, avocat de Niſmes, contre les eccléſiaſtiques, ſur leſquels il vouloit que l'on fit tomber les charges de la province.

1561.

6 Mars. Les proteſtans abbatent dans Annonai, pendant la nuit, toutes les croix de la ville, du fauxbourg, & des lieux circonvoiſins. Les autels ſont renverſés, les images briſées, & la nouvelle religion prêchée.

1562.

Mai. Ils s'emparent de Lyon, de Tournon, de Romans, de Valence, & d'Annonai, ſans aucune réſiſtance.

On appelle à Annonai les miniſtres Pierre Raillet & Pierre Boullod. Pierre Gueron, ſieur de Proſt, eſt envoyé de Lyon pour y commander.

27. Juillet. Les religionnaires d'Annonai enlevent pendant la nuit les vaſes ſacrés & les ſaintes reliques des égliſes. Le baron de ſaint Vidal & l'évêque du Puy menacent de les aller aſſiéger. Les conſuls donnent le commandement de leur ville, avec le conſentement du baron des Adrets, à Sarras (François du Buiſſon) proteſtant.

27. Octobre. Sarras, avec une commiſſion de des Adrets, arme cent quarante artiſans ou laboureurs d'Annonai, avec leſquels il ſurprend ſaint Etienne en Forès, enleve les armes, & fait un butin conſidérable; mais il en eſt chaſſé au plutôt par les habitans des lieux circonvoiſins, avec perte de ſon butin, & ſon frere dangereuſement bleſſé & fait priſonnier. La plupart des habitans d'Annonai abandonnent la ville.

31. Octobre. Saint Chamond, à la tête de cent cinquante hommes, ſomme Annonai de ſe rendre au roi. Les habitans le refuſent, font évader les miniſtres Raillet & Boullod, & reçoivent enſuite ſaint Chamond, qui ayant fait brûler une partie du pont de Déome, & abbatre les murs près du pont de Valgella, entre dans la ville avec ſes troupes, traite fort mal les proteſtans, épargne les catholiques retirés chez du Peſoux & Jarnieu; & après avoir fait brûler ou

renverſer les tours, va joindre le duc de Nemours, qui campoit devant Vienne, dont il s'étoit rendu maître, & qui s'oppoſoit au baron des Adrets.

Jarnieu eſt mis en garniſon dans le château des céleſtins de Colombier-le-cardinal.

Le chevalier d'Apchon fait piller les lieux voiſins d'Annonai, où les religionnaires s'étoient fortifiés.

Pierre Peichon, ſucceſſeur de Pierre Fourel, & les deux conſuls, qui s'étoient retirés à Tournon & à Valence, appellent le chef des religionnaires, pour ſe ſaiſir de nouveau d'Annonai; ce qui eſt exécuté, en vertu d'une délibération priſe dans une aſſemblée tenue à Bais.

28. Décembre. Saint-Martin, lieutenant du comte de Cruſſol, chef des égliſes proteſtantes de Languedoc, entre avec quatre cents hommes dans Annonai, & le fait fortifier.

Il ſomme, mais inutilement, le château des céleſtins de Colombier.

1563.

11. Janvier. Saint Chamont, envoyé par le duc de Nemours avec trois mille hommes aſſemblés du pays de Forès, oblige Annonai, qu'il avoit inveſti la veille, & que ſaint Martin avoit abandonné pour ſe retirer à Tournon, de ſe rendre, par une capitulation qui ne fut point obſervée. Le chevalier d'Apchon ayant voulu tomber ſur la garniſon, fut vivement repouſſé par le capitaine Montgros. La ville fut pillée pendant cinq jours.

14. Janvier. Saint Chamond ayant fait brûler les portes d'Annonai, démantelé les tours, & raſé les murailles, ſe retire à Boulieu.

14 Mars. L'édit de paix donné aux religionnaires à Annonai, dans la ſénéchauſſée de Beaucaire, pour y exercer librement leur religion.

1564.

Le roi donne des Lettres patentes, pour que le baillif d'Annonai aſſigne aux proteſtans, dans le fauxbourg de la Recluſiere, la maiſon de Gonnet-Merle pour l'exercice de leur religion. Le miniſtre Raillet y fait le prêche.

1567.

29. Septembre. Les proteſtans ſe ſaiſiſſent de Vienne & de Valence. Ceux d'Annonai conviennent de vivre en paix avec les catholiques.

1568.

26. Juillet. Deux jeunes gentilshommes, cadets de la maiſon de Condamine, & Bayas, ſoutenus d'une vingtaine de ſoldats, ſe ſaiſiſſent d'Annonai. Mais les habitans, commandés par Jarnieu, leur baillif, les obligent de ſortir de la ville, & les pourſuivent.

5. Septembre. Saint Romain, Virieu, & Changy, à la tête de ſept cents hommes de Dauphiné, ſe rendent maîtres d'Annonai, y ſéjournent pendant huit jours, brûlent les égliſes des cordeliers & de la paroiſſe, puis ſe retirent.

12. Septembre, à dix heures du ſoir. Les proteſtans d'Annonai, avertis que ſaint Chamond, frere aîné de ſaint Romain, s'avançoit pour raſer leur ville, & l'empêcher d'être la retraite des religionnaires, & qu'il avoit avec lui des troupes, commandées par Urfé, baillif de Forès, le chevalier d'Apchon, ſaint Prieſt, & les capitaines le Blanc, Fourel, & Clair-Imbert, s'enfuyent.

Lundi 13. Septembre. Saint Chamond entre dans Annonai, qu'il trouve ouvert & preſque abandonné, & va loger chez les céleſtins de Colombier.

Jeudi 16. Septembre. Il va à Tournon, empêche aux proteſtans le paſſage du Rhône ; mais ceux-ci, plus diligens, le forcent de retourner à Annonai.

17. Septembre. Après avoir fait piller Annonai, & la Tour-Maubourg l'ayant empêché de piller les villages voiſins, il ſe retire dans le Forès & le Velai.

24. Septembre. Trois compagnies, envoyées par ſaint Chamond, rentrent dans Annonai, qui eſt pillé pour la cinquiéme fois.

Le duc d'Anjou, qui avoit Annonai pour partie de ſon appanage depuis la révolte du duc de Bourbon, comte de Forès, ayant appris que le capitaine Praulx s'étoit jetté dans la ville de Boulieu, & demandoit une groſſe ſomme à Annonai, pour ſon entretien & celui de ſes troupes, donne des lettres de ſauve-garde & d'exemption, qui ſont ſignifiées à la Tourette, commandant pour le roi dans le haut Vivarais. Les habitans ſont déchargés.

Le capitaine la Garenne ſuccéde à Praulx, avec quarante hommes. On lui aſſigne quatre cents livres par mois ſur Annonai.

1569.

17. Février. L'arrêt du parlement de Toulouſe, qui privoit les proteſtans de leurs charges, eſt publié au baillage d'Annonai.

1570.

Mai. Les proteſtans, après quinze jours de ſéjour à Charmes, ſaint Perai, & Chalencon, vont à ſaint Etienne en Forès. Suze les ſuit, & les attaque aux environs de ſaint Didier en Velai, avec cinq cents chevaux & quinze cents hommes de pied.

Il les ſuit juſqu'au bourg Argental & à ſaint Sauveur en Forès. Il eſt enſuite obligé de ſe retirer & de repaſſer le Rhône, la plus grande partie de ſes troupes l'ayant abandonné, de peur qu'il ne les ramenât en Guyenne, où elles avoient paſſé un mauvais quartier d'hiver.

1572.

25. Décembre. Damville, en paſſant par Vienne, donne le commandement de la ville & baronnie d'Annonai à Nicolas du Peloux, ſeigneur de Gourdan & de la Motthe, qui fait publier ſa commiſſion au mois de Janvier ſuivant.

1573.

Dimanche. Janvier. Les proteſtans d'Annonai ayant appris par du Peloux que le roi vouloit que tous ſes ſujets allaſſent à la meſſe, y aſſiſtent.

Du Peloux, ſçachant que les religionnaires d'Aubenas & de Privas s'étoient emparés de la ville de Dezaignes & du château de Bozas, fait réparer les breches des portes d'Annonai, & fortifier le château. Il met des troupes dans le château de Quintenas.

Il envoye Charles du Peloux, ſon frere, ſieur des Colaux, pour commander dans Chalencon ; & ayant appris que les proteſtans l'y avoient aſſiégé, il va attaquer un renfort qui alloit joindre les aſſiégeans, & le met en fuite.

Erard, jeune homme du pays de Vernoux, ayant quitté la Bazoche de Niſmes, aſſemble quatre-vingts hommes, ſe jette dans les tours du ſeigneur de Munas près d'Auroix & d'Oriol, & les fait réparer. De-là il va piller les villages voiſins. Du Peloux l'aſſiége inutilement dans les tours de Munas & d'Oriol.

Novembre. Les capitaines Roi & Tremolet pillent les maiſons de Munas & de Manoa, & emportent tout ce qu'on y avoit mis à couvert.

Décembre. Treve conclue a Lotoire, paroiſſe de Quintenas, entre François de Bajac, ſeigneur de Pierregourde, commandant pour les religionnaires. Les garniſons d'Oriol, de Munas, Manoa, & Lotoire, devoient ſe retirer. Boffres eſt ouvert, & Quintenas rendu a ſon maître. Les religionnaires devoient abandonner tous les forts du Vivarais, excepté Dezaignes. Le traité fut confirmé à Brogieu, paroiſſe de Roſſieu. Chalencon fut épargné a la priere de Claude de la Tour-Turenne, dame de Tournon & de Hautvillar.

1574.

Janvier. Pierregourde mene ſes troupes au Velai. Erard ſe jette dans Tence & la fortifie. Il y eſt aſſiégé, battu, fait priſonnier, & relâché.

Les religionnaires ſont chaſſés des maiſons ou forts dont ils s'étoient ſaiſis, par ſaint Vidal, du Pui, la Tour, & Sauſſac, dans l'eſpace de cinq ou ſix mois.

Les châteaux d'Eſpali, près du Pui, ſaint Quentin, Bellemonte, & Belleconbe ſont repris.

Le capitaine Vacherrelles ſe défend dans Beaudiner.

27. Janv. Du Peloux voyant que le pays ne lui donnoit pas de quoi ſe ſoûtenir, ſe démet de ſon gouvernement, & laiſſe le château à des Colaux, ſon frere. Les habitans éliſent pour leur gouverneur, André de Gurin, ſieur de Matré. Il ſe charge bintôt après de la garde du château, & ſe propoſe de vivre en paix.

Mars. Peraud, qui juſqu'alors avoit ſuivi du Peloux, s'empare du château de la Barge & de Serrieres, met garniſon dans ſon château de Peraud, ſur le Rhône, & enleve une voiture de marchandiſes de Lyon, de la valeur de cent mille livres.

Les habitans de Preaulx & de ſaint Jure prennent le parti de ſe garder eux-mêmes contre les proteſtans; mais ils ſont ſurpris par le capitaine Clavel, & pillés.

31. Mars. Montrond, de la maiſon d'Apchon, chevalier de l'ordre, étant ſorti de ſon château de Luppé pour reconnoître les ſoldats de Peraud, eſt pris & tué.

6. Avril. La ville de Malleval eſt ſurpriſe par les ſoldats de Peraud, qui mettent garniſon dans le prieuré de Charnas.

12. Avril (lundi de pâques.) Pierregourde prend par compoſition le château de Quintenas, & force les habitans d'Annonai de laiſſer libre l'exercice de la religion proteſtante, & d'abbatre la grande égliſe de la place vieille.

25. Avril. Entragues, de la maiſon d'Urfé, & ſaint Chamond, ayant des troupes & de l'artillerie, ſomment les habitans d'Annonai de recevoir une garniſon. Leurs députés étant allés au château de la Condamine, près d'Annonai, y promettent de ne recevoir aucunes troupes contre la volonté du roi. A l'approche d'Urfé & de ſaint Chamond, les proteſtans abandonnent la Mure & Charnas.

3. Mars. Peraud aſſiégé, eſt forcé d'abandonner ſes deux châteaux. Ceux qui occupoient le château de la Barge, & qui s'étoient retirés dans celui de Serrieres, abandonnent celui ci de nuit, de même que celui de Malleval. Quintenas eſt ſommé, ſans être attaqué. Le capitaine Cellier, devenu ſuſpect, ſe démet, & ſon commandement eſt donné à Peraud.

17. Juillet. Saint Romain ſe rend dans Annonai, qui venoit d'être ſurpris par les capitaines Clavel, le Bouchet, Cruſſonel, & le Baſcou, d'intelligence avec quelques habitans. Saint Romain y entre avec quatre cents chevaux, & cinq compagnies d'infanterie, & ſe rend maître abſolu de la ville. Il ne fait aucune violence aux prêtres, ni aux catholiques.

La garniſon de Quintenas ſe retire dans la ville, & le château magnifique de

l'archevêque de Vienne, autrefois les délices de la maiſon de Tournon, eſt brûlé, & preſque entierement ruiné, avec l'égliſe.

Chalencon, aſſiégé par Pierregourde, traite avec lui. Cette ville eſt démentelée, avec les châteaux de Bozas & d'Eſtables, & les religionnaires y ſont introduits.

15. Août. Saint Romain met trois compagnies de gens de pied dans Annonai, & y laiſſe pour gouverneur Antoine de la Vaiſſerie, ſieur de Meauſſe, près Montmirel en Quercy. Il fait fortifier la ville & le château.

5. Septembre. Les habitans d'Annonai brûlent le fauxbourg de Déome, & ceux de la Valette, le Savel, & Bourquille. Les dehors de la ville ſont ruinés, avec les monaſteres des cordeliers, de ſainte Claire, & la commanderie de ſaint Georges. Le clocher & le chœur de la paroiſſe ſont abbatus.

24. Juillet. Pierre Pinet, fait capitaine par ſaint Romain, ayant tué d'un coup de piſtolet Guillaume de Crabias, ſieur de Reuillan, gentilhomme de la ſuite de ſaint Romain, ſe retire vers du Peloux & des Colaux, qui, à ſa ſollicitation, tentent de ſurprendre Annonai, par le moyen de la garde, qui ayant été découvert, fut pris & arquebuſé, avec Châtinois, commandant de Pignieu.

17. Octobre. La garniſon du château des céleſtins de Colombier aſſiége Pignieu, où Châtinois avoit commandé, le prend & le brûle.

28. Octobre. Saint Chamond, à qui le roi venoit de donner le commandement du Vivarais, ayant douze enſeignes à ſes ordres, & pour meſtre de camp la Barge, fait ſommer Annonai de ſe rendre au roi. Meauſſe, qui y commandoit, répond qu'il veut ſe défendre; ſaint Chamond met ſes troupes en cantonnement autour d'Annonai.

15. Novembre. Henri III. deſcendant le Rhône, & étant à Serrieres, donne audience à ſaint Chamond, lui refuſe des troupes. Saint Chamond ſe retire à Tournon, & le roi couche dans le château.

25. Novemb. Jean de Fay, ſeigneur de Virieu, oncle de Peraud, qui avoit ſuivi les religionnaires juſqu'à la ſaint Barthelemi, où il fut fait priſonnier, & ſauvé par Cauſſac, propoſe au gouverneur & aux conſuls d'Annonai de conférer avec eux de la part du roi. Mais le refus qu'on lui fait, de lui donner en ôtages Gerlonde & la Condamine, pere & fils, empêchent la conférence.

17. Novembre. Imbert d'Angeres, ſeigneur du Mein, chevalier de l'ordre du roi, natif d'Annonai, renoue les conferences avec Virieu. Elles ſe tiennent dans ſon château du Mein.

6. Décembre. Meauſſe, gouverneur d'Annonai, & ſaint Chamond, conviennent d'une treve, ſuivant laquelle Meauſſe devoit reſter à Annonai avec cent cinquante hommes, & laiſſer en paix tout le pays. Cette treve devoit durer juſqu'au premier Mai. Le roi refuſe de la ratifier.

Les capitaines Romanner & Tanton perdent une grande partie de leurs compagnies.

8. Décembre. Les compagnies de Mandelot, de Roſteing, & de la Barge, ſe retirent dans Quintenas.

9. Décembre. Celle de la Guiche, qui étoit à Boulieu, prend la route du Forès & du Lyonnois. Par là le blocus d'Annonai eſt levé. Ces troupes avoient ravagé tous les villages juſqu'à la riviere de Doulx, brûlé la maiſon d'Aſtier, & abbatu la tour de Munas, ſous Ardois.

1575.

21. Janvier. Charles de Barjac, ſeigneur de Rochegude & de la Baume, commandant du Vivarais en l'abſence du maréchal de Damville, & de ſaint Romain,

ſe rend à Annonai avec deux cents chevaux, & ſix ou ſept cents hommes de pied, tant catholiques que proteſtans.

22. Janvier (fête de ſaint Vincent.) Ces troupes mettent le feu à Vocance : les payſans ſe retirent dans les châteaux de Vocance, du Moneſtier, & de Gerlande, & les autres dans les forêts voiſines. Les villages de Maumeyre, Villeplace, le Claux, Poulhas, Vocance ſont brûlés. La maiſon de Détourbe, l'égliſe & le clocher de Vanoſc, qui étoient fortifiés, ſe rendent par compoſition.

Février. Treve entre les religionnaires d'Annonai & les catholiques de Boulieu, par la médiation de du Peloux.

13. Février ſur les onze heures du ſoir. Les religionnaires d'Annonai ſurprennent la ville d'Andance du côté du Rhône, à la faveur de la maiſon du capitaine Carraille, qui fut brûlée. Saint Chamond lui avoit donné la garde d'Andance. Ce capitaine eſt tué.

14. Fév. Meauſſe ſe rend à Andance, fait conduire les priſonniers à Annonai, donne la ville au pillage, & la fait fortifier du côté du Rhône.

20. Fév. Quelques habitans d'Annonai ſurprennent pendant la nuit la maiſon de la Rivoire, près d'Argental, en Forès, appartenant à la dame de Luppé, & y mettent en garniſon le capitaine Pinet.

Rochegude apprend que le capitaine Erard s'étoit emparé du lieu & du château de la Maſtre, & qu'il faiſoit des brigandages dans le bas Vivarais, ſe ſaiſit adroitement d'Erard & de la Chan, ſon lieutenant, les fait pendre aux creneaux du fort, fait mettre en liberté Guillaume Baud, châtelain de Rochebonne, natif d'Annonai.

5. Mars. François de Mandelot, ſeigneur de Parſy, gouverneur du Lyonnois, & ſaint Chamond, vont aſſiéger la Rivoire, ſur le Rhône. Les habitans l'abandonnent & ſe retirent à Annonai. On y met en garniſon le capitaine la Goujonniere.

8. Mars. Siége d'Andance par Mandelot & ſaint Chamond. Gordes ſe met devant cette ville, de l'autre côté du Rhône, près d'Andancette.

10. Mars. La batterie commençant contre Andance, les habitans fuyent. Meauſſe, qui y commandoit cent vingt hommes, ſe retire dans la tour du Prieuré, & y eſt fait priſonnier avec quatre ſoldats. Le capitaine Carnier eſt mis dans Andance avec une garniſon catholique.

On propoſe aux habitans d'Annonai de ſe ſoumettre au roi. Ils offrent de recevoir du Peloux, leur baillif & capitaine.

16. Mars. Rochegude, arrivé à Annonai, y met un commandant à la place de Meauſſe, que les catholiques avoient conduit priſonnier à Lyon. Il traite avec le commandant de Boulieu pour la ſûreté des laboureurs & du bétail.

19. Mars. La compagnie des gendarmes de la Barge, commandée par la Baume, qui étoit à Argental, ayant paru à la vue d'Annonai, les habitans s'avancent juſqu'en Lapra, ſous la montagne de Monmiandon, repouſſent les troupes de la Barge, qui ſont ſoûtenues à propos par quarante arquebuſiers. Mais Rochegude eſt bleſſé par mégarde d'un coup de piſtolet, en ralliant ſes troupes, & tranſporté à Annonai.

22. Mars. Il y meurt, & y eſt enterré avec ſon neveu de Barjac, qui mourut le même jour, d'une bleſſure reçue au ſiége d'Andance.

5. Avril. Le château du Pouzin repris par ſurpriſe par les religionnaires. Le capitaine Geys, qui y commandoit, y eſt tué.

Avril. Ils prennent la ville de Baïs, les deux châteaux, vieux & nouveau, & s'y fortifient.

1. Mai. Le duc d'Uſez aſſiége Baïs & le prend. Il fait battre, mais inutilement, les deux châteaux, par l'artillerie commandée par Virieu, en l'abſence

de Rives. Le duc d'Uſez fait ruiner les deux tiers de Bais, & fortifier l'autre. Il y met des troupes pour garder le paſſage du Rhône.

Juin. La Barge, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur du Vivarais, par la démiſſion de ſaint Chamond, ſe rend au château des céleſtins de Colombier; fait convoquer les états a Tournon, & leur demande trente-ſix mille livres par mois. Il renvoie l'aſſemblée a Pradelle pour le mois d'Août.

La Barge reſte au château des céleſtins, met une partie de ſa compagnie à Boulieu à la place de Mandelot, qui s'étoit retiré au bourg, & à ſaint Julien en Forès. Il défend tout commerce avec Annonai. Il tâche inutilement de s'en rendre maître, parce que l'on découvre ſon intelligence avec le capitaine les Combes, de Privas, bon ami de Pontas, commandant du château d'Annonai.

6. Septembre. La garniſon de Boulieu ayant appris la priſe du prieuré de Rochepaure par les religionnaires, s'y rend.

7. Septembre. Ceux d'Annonai mettent le feu au fauxbourg de Boulieu, où étoient logées les compagnies de Leyrette & Eſpérance.

Ils repouſſent vivement la Baume & des Colaux, envoyés par la Barge pour les empêcher de faire leurs vendanges.

Octobre. Meauſſe ſort de ſa priſon de Lyon, en vertu de la treve faite avec le duc d'Alençon, & reprend le gouvernement d'Annonai.

1576.

1. Février. Treve entre les deux partis du Vivarais, conclue à la Baume du Balzac.

12. Juin. L'édit de pacification eſt enregiſtré au bailliage par ordre du maréchal de Damville. Tournon, baillif du Vivarais, l'avoit fait publier à Boulieu. Les habitans d'Annonai détruiſent leurs fortifications.

1585.

Mars. On établit des garniſons dans les villes & les châteaux. On impoſe, ſur le ſeul Vivarais, ſix mille écus par mois; ce qui oblige pluſieurs habitans de ſe retirer dans les bois.

Le ſeptier de froment ſe vendoit vingt-cinq livres, l'orge quatorze livres, & l'avoine ſept livres. Les habitans d'Annonai nourriſſent les pauvres pendant tout l'hiver juſqu'a pâques.

1586.

La peſte ſe fait ſentir à Roiſſieu, Brogieu, Lens, Boucieu, Châtinaix, Varagues, le Seux, Eynas, Viſſent, Clemencien, les Moures, Midon, Bolais, Jarencieu, Pignieu, Avezieu, les Sollods, Gourdan, Chazaux, Javas, Charezin, les Souliers, Eſteyſes, Eſſenville, Samoyas, Saſſolas, ſaint Marcel, ſaint Cir, Eſterpas, Sarras, Sillon, Revirand, Cermes, Ardois, Forany, Eſclaſſan, la Coulange, Marſan, ſaint Jure, Quintenas, le Martoret, Felis, Anti, More, Loume, ſaint Alban, Ay, Preaulx, Satillieu, Vaudevan, ſaint Felicien, Bouzas, Boucieu-le-roi, Colombier le vieux, Etable, & Cremoliere.

Boulieu, dans la baronnie d'Annonai, n'en eſt infecté que ſur la fin.

15. Septembre. La peſte diminue.

27. Octobre. Elle ceſſe entierement.

Batailles

Batailles & combats.

1570.

Mai. (Saint Didier en Velai.) Suze ſuit les proteſtans, qui avoient ſéjourné quinze jours à Charmes, ſaint Peray, & Chalençon, & qui alloient à ſaint Etienne en Forès. Il les attaque près de ſaint Didier en Velai, avec cinq cents chevaux, & quinze cents fantaſſins. Il continue à les pourſuivre juſqu'a ſaint Sauveur en Forès; mais abandonné par ſes troupes, il repaſſe le Rhône.

1575.

19. Mars. (Montmiandon, diocèſe de Vienne.) La Baume, commandant les gendarmes de la Barge, paroît à la vue d'Annonai. Les habitans de cette ville en ſortent & vont à Lapra, ſous la montagne de Montmiandon; ils repouſſent les troupes de la Barge, qui ſont ſoûtenues à propos par quarante arcuebuſiers. Rochegude voulant rallier ſes troupes, reçoit un coup de piſtolet, dont il meurt à Annonai le 22. du même mois.

Siéges.

1562.

Mai. Lyon, Tournon, Romans, Valence, & Annonai, occupés ſans aucune réſiſtance par les proteſtans.

27. Octobre. Saint Etienne en Forès ſurpris par Sarras, à la tête de cent quarante artiſans ou laboureurs d'Annonai. Il enleve les armes & fait un grand butin; mais il en eſt bientôt chaſſé par les habitans des lieux voiſins, avec perte de ſon butin.

31. Octobre. Saint Chamont entre dans Annonai à la tête de quinze cents hommes, fait brûler ou renverſer les tours, & va joindre le duc de Nemours, campé devant Vienne.

Annonai occupé par le chef des religionnaires, que Pierre Pichon & les deux conſuls avoient appellé.

28. Décembre. Saint Martin, lieutenant du comte de Cruſſol, chef des proteſtans du Languedoc, entre avec quatre cents hommes dans Annonai, & le fait fortifier.

Il ne peut prendre le château des céleſtins de Colombier.

1563.

11. Janvier. Saint Chamont oblige Annonai, inveſti dès la veille, de ſe rendre à lui par une capitulation, qui ne fut point obſervée. Cette ville eſt pillée pendant cinq jours, au bout deſquels ſaint Chamont ſe retire a Boulieu.

1567.

29. Septembre. Vienne & Valence occupés par les proteſtans.

1568.

Juillet. La Condamine & Bayas, avec vingt ſoldats, ſe ſaiſiſſent d'Annonai;

Jarnieu, baillif d'Annonai, à la tête des habitans, les oblige de ſortir de la ville.

5. Septembre. Annonai pris par ſaint Romain, Virieu, & Changy, à la tête de ſept cents Dauphinois, qui pendant huit jours mettent le feu aux égliſes des cordeliers & au clocher de la paroiſſe, & ſe retirent enſuite. Saint Chamont y entre le 13. Septembre, & le trouve abandonné. Il en ſort le 17. & le 24. trois compagnies, qu'il envoie, pillent Annonai pour la cinquiéme fois.

1573.

Mars. Les religionnaires d'Aubenas & de Privas s'emparent de la ville de Dezaignes & du château de Bozas; ce qui oblige du Peloux a ſe fortifier dans Annonai.

Chalençon où Charles du Peloux, ſieur des Colaux, eſt aſſiégé par les proteſtans; du Peloux en bat un gros, qui alloit joindre les aſſiégeans.

1574.

Janvier. Erard ſe ſaiſit de Tence & le fortifie. Il y eſt aſſiégé, battu, fait priſonnier, & relâché.

Les châteaux d'Eſpalli, près du Pui, ſaint Quentin, Bellemonte, & Bellecombe, repris par les catholiques.

Beaudiné où le capitaine Vacherelles ſe défend.

Mars. Le château de la Barge & Serrieres occupés par Peraud, qui met garniſon dans ſon château de Peraud, ſur le Rhône.

Preaulx & ſaint Jure ſurpris par le capitaine Glavel, pour les proteſtans, & pillés.

6. Avril. Malleval ſurpris par les ſoldats de Peraud, qui mettent garniſon dans le prieuré de Charnas.

12. Avril, lundi de pâque. Le château de Quintenas pris par compoſition par Pierregourde.

25. Avril. La Mure & Charnas abandonnés par les proteſtans, à l'approche de ſaint Chamont & d'Urſé.

3. Mars. Peraud, attaqué & aſſiégé, eſt forcé d'abandonner ſes deux châteaux.

Les châteaux de Serrieres & de Malleval abandonnés par les proteſtans.

17. Juillet. Annonai eſt ſurpris par les capitaines Glavel & Cuſſonel. Saint Romain y entre avec quatre cents chevaux & cinq compagnies d'infanterie.

Quintenas abandonné par la garniſon. Le château magnifique de l'Archer, de Vienne, & l'égliſe, ſont preſque entiérement ruinés.

Chalençon aſſiégé par Pierregourde. Cette ville conſent à être démantelée, avec les châteaux de Bozas & d'Eſtable.

23. Juillet. Annonai manqué d'être ſurpris par du Peloux & Colaux.

17. Octobre. Pignieu pris & brûlé par la garniſon du château de Colombiers.

9. Décembre. Le blocus d'Annonai levé par la compagnie de la Guiche, qui étoit à Boulieu.

La maiſon d'Aſtier, près de Quintenas, brûlée par les catholiques, & les tours de Munas ſont Ardois abbatues.

1575.

22. Janvier. les troupes de Rochegude mettent le feu à Vocance, & les payſans ſe retirent dans le château.

La maiſon de Deſtourbe, l'égliſe & le clocher de Vanoſe, qui étoient fortifiés, rendus à Rochegude par compoſition.

13. Février ſur les onze heures du ſoir. Andance, ſur le Rhône, ſurpris par les religionnaires d'Annonai; le capitaine Carvaille, qui y commandoit, tué. Le lendemain la ville eſt pillée.

20. Février. La maiſon de la Rivoire, près d'Argental en Forès, appartenant à la dame de Luppé, ſurpriſe par les habitans d'Annonai, qui y mettent le capitaine Pinet en garniſon.

La Maſtre, château occupé par le capitaine Erard. Rochegude le prend & le fait pendre aux créneaux du château.

5. Mars. La Rivoire, château ſur le Rhône, aſſiégé par Mandelot & ſaint Chamont, abandonné par les proteſtans. Le capitaine la Goujonnerie y eſt mis en garniſon.

8. Mars. Andance aſſiégé par Mandelot & ſaint Chamont. La batterie ayant commencé le 10. les habitans s'enfuyent. Meauſſe, qui y commandoit cent vingt hommes, ſe retire dans la tour du prieuré, & y eſt fait priſonnier. Le capitaine Carnier eſt mis dans Andance.

2. Avril. Le château du Pouſin, où commandoit le capitaine Geys, qui y fut tué, repris par les religionnaires.

5. Avril. Baïs & les deux châteaux, vieux & nouveau, pris par les religionnaires.

1. Mai. Baïs pris par le duc d'Uſez, qui fait ruiner les deux tiers de ce lieu, & fortifier l'autre.

Juillet. Annonai tenté inutilement par la Barge.

6. Septembre. Rochepaure, prieuré, pris par les religionnaires.

7. Septembre. Les fauxbourgs de Boulieu brûlés par ceux d'Annonai.

On voit par cette derniere table, qu'il y a eu en Vivarais depuis 1562. juſques en 1575. les combats de ſaint Didier & de Montmiandon; & cinquante-un ſiéges; ſçavoir, de Lyon, Tournon, Romans, Valence, Annonai, ſaint Etienne, Annonai, du château des céleſtins, le Colombier, Annonai, Vienne, Valence, Annonai, Dezagne, Boſas, Chalençon, Tence, Eſpalli, ſaint Quentin, Bellemonte, Bellecombe, Beaudiné, la Barge, Serrieres, Preaulx, ſaint Jure, Malleval, Quintenas, la Mure, Chatnas, Peraud, Serrieres, Malleval, Annonai, Quintenas, Chalençon, Pignieu, maiſon d'Aſtier, Tours de Munas, Vocance, la maiſon de Deſtourbe, Vanoſe, Andance, la Rivoire, la Maſtre, la Rivoire ſur le Rhône, Andance, du Pouſin, Baïs & ſes deux châteaux, Annonai, Rochepaure.

ÉTAT DES SEIGNEURS DU VIVARAIS.

LE COMTE DE BEAUNE.

Aubagne.
Mazan-Mezairac
Pradelles.
Saint Martin de Pierre d'Aps.
Saint Pol de Crolas & Subés.

LE COMTE DE RIEUX.

Aubenas.
Concoules.
Concourron & Montlaur.
Duſel.
Montpeſat.
Saint Martin d'Ayre.
Saint Remeſy.
Saint Juſt d'Ardeche.
Saint Martin de Mayras.
Saint Privat.
Saint Julien de Serres.

L'ABBAYE DU MONESTIER.

Aſtruich.
Moneſtier & Valence.
Sanchés.
Villeſeche.

L'ÉVÊQUE DE VIVIERS.

Aras & ſaint Vincent.
Chaſſieres.
Le Bourg ſaint Andéol.
Largentiere.
Saint Montan.
Saint Marcel d'Ardeche & autres ſeigneuries.
Sampſon.
Val-Vignieres de Mareſtas.

M. D'ANTRAIGUES.

Aſprejoc.

M. DE LA MOTTHE-BRION.

Arcens.
Dornac.
Iſſarles & Letaillable.
La Valette & ſon mandement.
La Chapelle Graillonys.
Saint Chriſtol.
Saint Arcons de Bourgens.

SEIGNEURS DE CHAQUE TERRE.

Arleboſe.
Ardouoys.
Alyſon, Eſclaſon, & le Mas des Vaux.
Andance.
Antraigues & Aiſſac.
Béage.
Broraud & ſon mandement.
Beauriac.
Braſſac.
Broſſain.
Cros de Geran.
Creiſſac.
Chaurac & Chambaiſſac.
Creiſſel-Lambonneau.
Charnas.
Datruich, Chadenac, & Serrecournil.
Dauſſau, Prat, & Chanteloube.
Daiſſens.
Deuzers: pluſieurs ſeigneurs.
Dézaigne ſainte Fé.
Donazieu.
Gineſtelle.
La Chappelle.
Larnas.
La Malhe.
La Baſtide d'Andaure.
La Gorce.
La Villetele.
Le Mas de Fons.
Montbrun.
Mas des Ubacz.
Mas du Cros.
Matheville.
Montreiller.
Quintenas.
Rocles: pluſieurs ſeigneurs.
Ratournoux, Ritourtour.
Saint Arnaud.
ſaint Sernin.
Saint Thomé.
Semillac: pluſieurs ſeigneurs.
Saint Freſt lez-Privas.
Saint André de Creiſſeilles.
Saint Vincens de Barres.
Saint Martin de Soubeiras: pluſieurs ſeigneurs.

Saint Martin de Souteiran.
Saint Bauzeli en Barres.
Saint Lacgier.
Saint Vincent de Durfort.
Saint Pierre de Colombieres.
Sainte Marguerite de la Figuiere.
Saint André la-Champ.
Saint Laurent des Bains.
Sablieres.
Saint Cirgue ez-montagnes.
Serrecourt.
Saint Clement ſous Pradeles.
Saint Michel de Chamolanoux.
Saint Silveſtre.
Saint Didier.
Saint Barthelemi le Buy.
Larras & Reſvirand.
Saint Salitum & Matebœuf.
Saint Apolinard d'Arias.
Vernoſe.
Valon.
Vaulgué.
Virac.
Vazeilles & Iſards.
Vagnas.
Vernoze.

LE DUC DE VENTADOUR.

Annonai.
Besfreis.
Blat.
Vocance.
Boulieu.
Bours & Larnac.
Berſeme.
Chomeirac.
Chiſſac.
Cheilard.
Daliſſas.
Dajeux.
Delmes.
Empicourny.
Fraiſſinet.
Fabras.
Felines.
Flaviac & Fabias.
Gillac & Gareſſon.
Iſſamolene.
Jaujac.
Lubillac.
La Souche.
Lantenas.
La Loueze.
La Voute.
Montagut.
Mayras.
Morene & Cluac.
Mahum & Veirines.
Moneſtier & Beaucame.
Mauves & Glun.
Maſmolene.
Neigle, Nugle.
Porcheres.
Pradeles.
Pouſſat.
Pautres, Peaugres.
Pierregourde.
Rochemaure.
Rocheſauve.
Raffis & Rouſſieu.
Sillac.
Sarilieu & Maubœuf.
Saint Pierre de la Roche.
Saint André de Braſſac.
Saint Chamas.
Saint Guilhem & ſaint Albon.
Saint Ciſque, & autres ſeigneurs.
Saint Symphorien.
Saint Julien la-Champ.
Saint Gilly de Migillac.
Saint Pierreville.
Saint Geniés la-Champ.
Saint Julien d'Orcuras.
Saint Etienne de la Serre.
Saint Cergue de Jaujac.
Saint Julien du Gua.
Saint Michel le rance.
Saint Barthelemi le Mol.
Sainte Agreve.
Saigne ſainte Fé.
Saint Jean de Chalençon.
Saint Maurice lez-Chalençon.
Saint Julien la Brouſſe de Brons.
Saint Jean de Chambre.
Saint Julien le Long.
Saint Agroux.
Saint Roman del-Camp.
Saint Jean de Roure.
Saint Julien en Boutieres.
Saint Albandy.
Saint Victor.
Saint Cinou.
Saint Julien en Goye.
Saint Julien de Vocance.

Saint Marcel lez-Annonai.
Saint Ayros.
Saint Dézirat.
Serrieres.
Toulaud.
Tournon, bar. des états.
Ville en Vocance.
Vanoſc, en Vocance.
Valencienne.

LE CHAPITRE DE VIVIERS.

Azillan.

LE COMTE DU ROURE.

Arlendes.
Brayt.
Banne.
Beſſas.
Courri.
Malboſc.

M. DE PLEIZAN.

Aps, comté.

LE MARQUIS DE LA FARE.

Balazuc.
La Fare.
Mas de Laubareſte.
Ribes.
Saint Maurice de By.
Salette.
Valgorges.

LA CHARTREUSE DE BONNEFOI.

Bonnefils & ſaint Marſal.
Etables.
Prauget.
Saint Jure.

M. DE MONTBRETON.

Burzet.

M. DE LESTRANGE.

Boures & Contaguet.
Bologne, baronnie.
Johanas.
Saint Marſal & Lucaillable.

LE MARQUIS DE LA TOURETTE.

Bouzas.
Chalencon.
Eſpinards de Glueiras.
Las-Nonnieres, dépendance de Chalençon.
Saint Fortunat, (& M. de Ventadour.)
Saint Félicien & Vendon.
Saint Bauzeli.
Saint Barthelemi de Blaſſac.
Vernoux lez-Chalençon.

LE MARQUIS DE BONNE.

Bonne (& le Roi.)

L'ORDRE DE SAINT BENOIST.

Cruas, abbaye.

M. DE MORANGERS.

Cellier.

M. DE BRISON.

Cabrilles & Beaumont.
Dompnac.
Saint Meſan, Melani.

M. D'ALEIGRE.

Chadeicoles & Mizenq.

M. DE GOURDAN.

Châteauneuf de Vernoux.
Saint Clair.

LES CELESTINS.

Chaman & Contran.
Colombier le vieux.
Iſlerand & Cheſſards.
Lempt.

M. DE PIERREGOURDE.

Châteaubourg.

LE DUC D'USEZ.

Charmes.
Cherlac & Arric.

Digitized by Google

Saint Perai.
Sainte Eulalie.
Soyon, principauté.
Saint Marcel.
Saint George.
Sardiges & le ſeigneur.
Vion.

M. LE MARQUIS.

Daiſſon & Cornillon.

LE PRIEURÉ DE LANGOGNE.

Faugieres & ſaint Geniés.
Paiſac (& le marquis de Chambon.)

LE MARQUIS DE CHATTE.

Fay.
Les Vaſtres.

L'ARCHEVEQUE D'ARLES.

Gondoulet.
Sainte Eulalie.

LE DUC DE JOYEUSE.

Gropierre.
La Baume, Sampſon.
Saint André la Champſubrés.
Vernon les-Joyeuſes.
Saint Auban de Sampſon.

LE MARQUIS DE CHATEAUNEUF.

Gourdon.
Saint Etienne de Bologne.
Saint Andriol de Goulene.
Saint Andéol de Fourchades.
Saint Martin de Vals.
Saint Laurent de Luſſan.

LE DUC DE GUISE.

Joyeuſe.
La Blachiere.

LE BARON DE LESTRANGE.

Johanas.

M. DE S. ANDRÉ.

Le Teil.

LE DUC DE VALENTINOIS.

Le Pouſin.

LE MARQUIS DE POLIGNAC.

La Verhne.
Serre & Reglettou.

L'ABBÉ DE CHAMBONS.

La Valdaureille.
Saint Etienne de Lagderin.

LE MARQUIS DE CHAMBONAS.

Le Travet.
Le Plan.
Montſelgues.
Molares.
Saint Jean de Pourchareſſes.
Thueyx.

M. DE CHAUME.

Leſperou.

M. DE VILLE.

La Coſte de la Fare.
Saint André des Enfanjats.

LE BARON DE LA ROCHE.

Mirabel (& le ſeigneur.)

M. DE LA PORÉE.

Mas de Jauran.

LE PRINCE D'HARCOURT.

Montlor.

M. DE S. MICHEL.

Marſac.

N. D. DU PUI.

Pruner.

HERITIERS DU MARQUIS DE SINETERRE.

Privas & ſaint Clair.
Pranles.

LE MARQUIS DE PERAUT.

Peraut & ſon mandement.

LE PRIEUR.

Ruons les-Sauzen.
Saint Jean le Centenier.
Saignes.
Saint Martin de Valmas.

LES MINIMES.

Rochepaule, ſubſidiaire.

M. DE VAUGUÉ,

Saint Germain.
Sauveplantade.
Saint Maurice de Forlin.

M. DE LAVAL.

Saint Anduel de Barre.

M. DE S. PONS,

Saint Pons.

LA PRESIDENTE DE GRENOBLE.

Saint Etienne de Mourlas.

LE BARON DE LA GORCE.

Salavas.

LE VICOMTE DE BEAUNE.

S. Pol de Tartas.
Saint Alban lez montagnes.

L'ABBÉ DE CRUAS.

Saint Etienne du Vigan.

L'ABBÉ DE MASAN.

Saint Clement lez-montagnes.
Villeneuve de Berg, (dom. du roi.)

L'ORDRE DE MALTHE.

Saint Roman le Déſert.

HERIT. DE CHASTEAUNEUF.

Tournon & Lias.
Vairas.
Veſſaux.

M. DE SERRE.

Touronne.

LE PRÉSID. DE LA MOTTHE, DE VALENCE.

Uzeres.

LE PRESID. DE ROCHEMORE.

Vinaſac.

Bay-ſur-Bay.
Condrieu en Lyonnois.
Gras & ſaint Vincent.
La Ville-Dieu, abbaye de filles.
La Gerbiere des Jones, ſource de la Loire, près ſaint Aulé.
Lalemze.
Limonin.
La Roche d'Aps, ville ruinée.
Venzieu.
Viviers.

PIECES FUGITIVES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DE FRANCE.

HISTOIRE de la guerre civile en Languedoc, par un Anonyme.

AVERTISSEMENT.

LA piéce dont on publie ici l'extrait, étoit en manuſcrit dans la bibliothéque de Charles-Joachim Colbert, évêque de Montpellier, mort en Avril 1738. Elle fut communiquée à Charles de Grefeuille, prêtre, docteur en théologie, chanoine de l'égliſe cathédrale de Montpellier, où il étoit né le 13. Janvier 1668. & où il mourut le 28 Décembre 1743. Cet auteur en a fait uſage dans l'hiſtoire de ſa patrie, qu'il a donnée au public. Il attribue ce MS. à Jean Philippi, préſident en la cour des aides de Montpellier, qui exerça cette charge depuis l'an 1548. juſqu'en 1592. qu'il la fit paſſer à Louis, ſon fils. L'auteur de cette piéce dit ſur l'an 1596. que, du tems de ſa jeuneſſe, il avoit vû ſous François I. trois lieutenans du roi en Languedoc, un à Toulouſe, un à Narbonne, & un autre à Aigues-Mortes; d'où il réſulte qu'il vivoit en 1596. & encore en l'année 1600. juſqu'à laquelle la piéce s'étend. La bibliothéque de l'évêque de Montpellier fut vendue au ſieur Caranove, libraire de Toulouſe, & le manuſcrit y étoit encore en 1742. On ignore en quelles mains il a pu paſſer depuis. Le R. P. dom Vaiſſete, auteur de la nouvelle & excellente hiſ-

toire de Languedoc, en fit faire une copie, & le cite ſous le titre d'*Anonyme de Montpellier ;* il ne s'en eſt ſervi que pour ce qui pouvoit entrer dans ſon ouvrage. Il en exiſte une autre copie, ſur laquelle on a fait l'extrait qu'on donne au public. Cet extrait eſt dans le même goût que celui des guerres du comté Venaiſſin de Peruſſis, auſſi bien que les notes qu'on a tâché de rendre intéreſſantes, ainſi que la table chronologique. On y trouvera bien des faits qui appartiennent à l'hiſtoire du royaume, & qui ne pouvoient pas entrer dans celle de Languedoc.

HISTOIRE de la guerre civile en Languedoc, particuliérement à Montpellier.

An. 1560. AU mois de Juillet 1560. les jeunes gens de Montpellier firent venir un miniſtre prédicant de Genéve, nommé Jean de la Chame, lequel ayant occultement prêché & enſeigné quelques jours par crainte de la juſtice, augmenta tellement le nombre de ceux qui croyoient à ſa doctrine, tant de la ville que des environs, qu'ils commencerent à ſe montrer ouvertement, faiſant prêcher & adminiſtrer les ſacremens de jour & publiquement, d'abord en l'école de la grammaire, dite l'école-mage, puis en l'égliſe de ſaint Matthieu par eux ſaiſie pour leur temple. Pierre de la Coſte, juge-mage, n'oſoit y pourvoir par rigueur, de peur d'exciter une ſédition. L'évêque Guillaume Peliſſier & les chanoines fermerent leurs portes, & mirent garniſon dans ſaint Pierre.

Les états du Languedoc étant mandés à Beaucaire, Honorat de Savoye, comte de Villars, lieutenant-général en Languedoc, arriva pour les tenir ; & pour pourvoir aux troubles, amena deux compagnies de cavalerie, & fit lever les légionnaires du pays. Alors les proteſtans ceſſerent leurs exercices, & le miniſtre ſortit de Montpellier. Villars fit pendre le miniſtre d'Aigues-mortes, & arrêter Daiſſe qui en étoit gouverneur & capitaine.

Le 15. Octobre, Saint-André, de la maiſon de Mondragon-lez-Avignon, arriva à Montpellier avec titre de gouverneur. Il mena trois enſeignes d'infanterie ; on lui remit les clefs des portes de la ville qu'il fit murer, excepté celle de Saint Gilles & de la Sonnerie. L'évêque, les chanoines, & le juge-mage ſortirent de leur fort. Saint-André ayant fait aſſembler le peuple, fit publier une lettre du roi, qui blâmoit fort tout ce qui s'étoit paſſé, & en défendoit la continuation : le peuple leva la main, & conſentit à tout ; Guillaume de Chaume, ſeigneur de Pouſſan, étoit premier conſul.

Le ſamedi 16. Novembre, le comte de Villars ayant pourvu aux

affaires de Niſmes & des environs, arriva à Montpellier. Le mardi 19. il aſſiſta à la proceſſion générale & à la meſſe ſolemnelle : la proceſſion s'arrêta devant la maiſon de ville, où le juge-mage harangua le peuple, & l'exhorta de demeurer fidéle au roi ; le peuple parut acquieſcer par ſes acclamations. Villars fut enſuite faire la même choſe en Cevennes, à Anduze, & à Alais, où avoient été faites pluſieurs aſſemblées en armes : il fit razer quelques maiſons de gentilshommes chefs des proteſtans, dont les perſonnes s'étoient abſentées, & vint paſſer le ſurplus de l'hyver au château de Vauvert près d'Aigues-mortes. Le gouvernement ayant changé à la mort de François II. on ôta la garniſon de Montpellier, & les abſens eurent permiſſion d'y rentrer. AN. 1560.

Au carême de 1561. quelques jeunes enfans s'aſſembloient comme d'eux-mêmes ſur le ſoir, ſous le couvert & parvis du Conſulat ; & là, les chandelles allumées, chantoient les pſeaumes de David en François, & l'un d'eux faiſoit des priéres & oraiſons publiques en même langue, ſous la forme de la religion proteſtante. Ces aſſemblées devenant extrêmement nombreuſes, Pierre de Bourdic, ſeigneur de Villeneuve, gouverneur de la ville, fit ce qu'il put pour les faire ceſſer ; mais n'oſant en venir à la force, il temporiſa. AN. 1561.

Le 25. Mars, le vicomte de Joyeuſe en Vivarais, lieutenant général en Languedoc depuis peu, par la ceſſion du comte de Villars, tint à Montpellier une aſſemblée extraordinaire des états, pendant leſquels, & juſqu'au départ de Joyeuſe qui fut à pâques, ces priéres publiques ceſſérent. Mais dès qu'il fut parti, Jean de la Chaſſe & Claude Formy, natif de Montpellier, commencerent à prêcher en maiſon privée, & de jour, portes ouvertes, malgré les défenſes de la juſtice ; le peuple catholique fit aux proteſtans quelques bravades ; & le dimanche 4. Mai, ils s'aſſemblerent au nombre de 12. ou 1500. & accompagnerent le pain-béni en grande ſolemnité à la grand'meſſe de l'égliſe ſaint Pierre.

Le 6. Aouſt, on publia à Montpellier la tenue future du colloque de Poiſſy.

Le ſamedi 30. on publia un édit du roi défendant toute aſſemblée publique avec armes ou ſans armes : on défendit auſſi les privées, & de prêcher & d'adminiſtrer les ſacremens, autrement qu'il n'étoit ordonné par l'égliſe catholique : cet édit n'empêcha pas les proteſtans de continuer leurs aſſemblées.

Le mercredi matin 24. Septembre, ils ſe ſaiſirent de l'égliſe N. D. des Tables, qu'ils appellerent le temple de la Loge. Ils y firent faire un inventaire par Montferrier, premier conſul, & autres notables perſonnages, & les mirent au tréſor de la maiſon de ville. Le même jour, Claude Formy, l'un des miniſtres, fit dans cette égliſe ſon premier prêche ; tout le reſte ſe paſſa tranquillement.

Digitized by Google

AN. 1561. Quelques proteſtans s'aſſemblerent à Beziers : Joyeuſe s'y rendit, & fit ſaiſir le miniſtre que l'on ne vit plus.

Mr de Saint Pierre ayant mis garniſon dans leur fort avec la permiſſion de Joyeuſe, les proteſtans s'armérent de leur côté, & firent faire garde la nuit. Quelques-uns alloient par troupes le jour, armés de gros bâtons, dont ils frappoient tous les prêtres & religieux qu'ils trouvoient ; & ces bâtons ſe nommoient *Eſpouſſettes*, d'où vint en proverbe l'*Eſpouſſette de Montpellier*. L'évêque, le gouverneur & le juge-mage s'étoient abſentés.

Le dimanche 19. Octobre, les proteſtans au nombre de 7. ou 800. aſſiégerent le fort de Saint Pierre. Le 20. les chanoines qui étoient dedans demanderent du ſecours. François de Chef-de-Bien, général des finances, le ſeigneur de la Verune-lez-Montpellier, & autres des deux religions, négocierent un accord, par lequel les chanoines pourroient continuer le ſervice de leur égliſe, mais ſans armes, & que la garniſon ſortiroit & ſeroit miſe hors la ville.

La garniſon ſortit, & un ſoldat lâcha mal-à-propos un piſtolet à feu, & occit un des habitans du nombre des proteſtans : alors ce peuple criant trahiſon, ſe jetta ſur les catholiques, entra dans le fort de S. Pierre, tua 40. chanoines ou autres, & pilla tout ce qu'il trouva. Berald, gardien des cordeliers, qui avoit prêché avec grande réputation contre les proteſtans fut du nombre des occis ; & le prêcheur de S. Pierre, nommé Menim, docteur de Paris, échappa, mais fort bleſſé. La ſacriſtie, dont les reliquaires ou autres joyaux valoient plus de 40000. livres, fut garantie, mais avec grande peine. L'égliſe de S. Pierre fut miſe dans 6. ou 7. heures, dans l'état du monde le plus affreux, 197. ans & 19. jours après la premiére pierre dudit édifice poſée par ordre d'Urbain V. fondateur de ce monaſtere de l'ordre de S. Benoît, ſous le nom de ſaint Germain, qu'avoit été le 1. Octobre 1364. & 23. ans après que les moines dudit lieu avoient été joints aux chanoines réguliers de Maguelone, & inſtitués égliſe cathédrale par Clement VII. en 1536. Ce peuple marcha de-là contre les autres égliſes ; de maniére que ce qui avoit été fait ou entretenu depuis 4. ou 500. ans, fut dans un demi-jour ſi effacé, que des 60. égliſes ou chapelles qu'il y avoit dedans ou dehors Montpellier, le lendemain ne s'en trouva aucune ouverte, & moins fut vû prêtre ou moine qu'en habit diſſimulé, & de telle façon pour lors eut fin la meſſe : les nonains furent miſes hors leur couvent.

Le dimanche 26. Octobre, un miniſtre prêcha dans l'égliſe ſaint Firmin, & la populace continua la ruine des couvents & des égliſes. La même choſe fut faite aux villages du diocéſe, la meſſe abolie, & les prêtres chaſſés. La même choſe arriva à Niſmes, Lunel, Gignac, Sommiéres, & lieux circonvoiſins. Après cette émotion, on tint un conſeil général dans la maiſon de ville, & on députa au roi & à M. de Joyeuſe à Narbonne pour les informer du fait de ſaint Pierre.

Digitized by Google

Au mois de Novembre, Joyeuſe tint les états du Languedoc à Beziers ; & le 20. du mois, il fit publier à Montpellier un édit du roi qui ordonnoit de rendre dans 24. heures les égliſes, & de les remettre dans leur premier état. Le lendemain, les proteſtans céderent l'égliſe N. D. & ſe remirent à prêcher à l'école-mage ; mais quelques jours après, ils firent un accord avec meſſieurs du chapitre de ſaint Pierre, qui les laiſſa prêcher dans l'égliſe N. D. & ſaint Matthieu, non que par cet apointement la meſſe ni la prêtriſe fût remiſe, ains augmentoit la religion des fidéles. Les habitans qui n'en étoient point, ſe contenoient chez eux les dimanches & les fêtes ſans mot ſonner. La même choſe arrivoit dans les villages voiſins. Le populaire des fidéles continuoit de mettre en piéces les ſépulchres, déterrer les morts, & faire mille folies. On obligeoit les prêtres déguiſés à aller ouir les miniſtres pour pouvoir être en paix. Le peuple porta ſa haine juſqu'aux bonnets quarrés ; & les gens de juſtice furent obligés de prendre des chapeaux ou bonnets ronds. An. 1562.

Au commencement de Décembre, il y eut à Carcaſſone une émeute qui dura 9. ou 10. heures contre les proteſtans. Quelques gens armés d'Avignon étant allés à Villeneuve, y maltraiterent quelques proteſtans qu'il y avoit.

Tout tendoit à la guerre, lorſque le comte de Cruſſol nommé par le roi pour pacifier le Dauphiné, la Provence, & le Languedoc, arriva à Villeneuve, & y manda au commencement de 1562. les miniſtres & les principaux des villes de Niſmes, Uſez, & Montpellier, auxquels il ſignifia que le roi ne vouloit pas que les miniſtres prêchaſſent dans les égliſes. Les envoyés de Montpellier y étant revenus, y firent publier le 21. Janvier, par ordre dudit ſeigneur de Cruſſol, de deſemparer les égliſes, & de mettre les armes en lieu public. Le lendemain les Proteſtans ſe remirent à prêcher à l'école-mage & maiſon privée en la Loge, mais la meſſe ne fut point rétablie. Elle le fut à Niſmes, & un jacobin y prêcha. Pierre Viret, un des anciens miniſtres, arriva de Geneve au commencement de l'hyver à Niſmes, & y prêcha toujours. Il vint à Montpellier & y fit le premier prêche à la Loge, le mercredi 18. Février ; le préſidial y aſſiſta en corps ; & le premier conſul Jacques David, ſeigneur de Montferrier, avec le chaperon rouge & les hallebardiers, comme viguier, conduiſit au prêche ledit Viret depuis ſon logis : les étrangers venoient en foule à Montpellier pour l'entendre. An. 1562.

Le ſamedi 7. Mars, on publia à Montpellier l'édit du 17. Janvier, qui défendoit tout exercice de la nouvelle religion dans les villes.

Le lendemain, on prêcha hors la ville dans le foſſé des arbelettriers, qui va de la porte de Lattes à celle de la Sonnerie. Les proteſtans de Toulouſe firent prêcher dans le fauxbourg Saint Michel ; ce que meſſieurs du Parlement n'euſſent cuidé ; mais l'édit y étoit. Comme les villes de

An. 1562. la frontiére étoient exceptées, Fourquevaux, gouverneur & capitaine de Narbonne, fit ſortir tous les ſuſpects. Les proteſtans de la ville baſſe de Carcaſſone faiſant prêcher hors la ville, furent maltraités par le peuple catholique, parmi lequel étoit Marion, controlleur du domaine, homme des premiers de ce pays en bien; le miniſtre & le juge ordinaire de la ville, furent tués dans ce tumulte. Les proteſtans de Montpellier faiſant la céne le jour de pâques, établirent une garde pour leur sûreté; & les catholiques qui voulurent faire leurs pâques, furent obligés d'aller à Caſtries, à Vendargues, à Teyran, ou à la Verune, où la meſſe étoit rétablie.

Le jour de pâques 29. Mars, vers les 7. ou 8. heures du matin, on vit à Montpellier & à Niſmes trois ſoleils au ciel, un cercle au-deſſous, & l'arc de ſaint Martin.

Le ſamedi 4. Avril, on publia à Montpellier une déclaration du roi du 6. Mars, en explication de l'édit de Janvier, qui défendoit aux officiers de la juſtice royale d'aſſiſter au prêche pour faire profeſſion de ladite religion: le roi ajoutoit que par cet édit & cette déclaration, il n'entendoit approuver la religion nouvelle.

Le comte de Cruſſol revenu de Provence, & ayant reglé les affaires à Bagnols, Uſez, & Niſmes, arriva à Montpellier le mercredi 8. Avril; il aſſembla les principaux des deux religions, & les fit convenir de vivre en paix & de rétablir la meſſe: on établit d'un conſentement unanime pour capitaine dans la ville Louis de Bucelli, ſeigneur de la Mouſſon, enfant de la ville, avec des ſoldats pour s'oppoſer aux ſéditieux.

Le dimanche 12. Avril, la meſſe fut dite dans ſaint Firmin par des prêtres étrangers; car ceux de la ville ne l'euſſent oſé faire: beaucoup de peuple & de nobleſſe y aſſiſterent; Cruſſol & les proteſtans reſterent à la porte. La meſſe n'étoit qu'à demi dite, qu'il y eut une ſédition: les principaux proteſtans tâcherent de calmer le peuple, & la meſſe s'acheva avec grande hâte. Les conſuls & principaux accompagnerent les ſeigneurs lieutenans, & les ramenerent ſains & ſaufs dans leur logis: depuis furent les meſſes plus dangereuſes que devant, & diſoit-on par mémoire dans ladite ville la meſſe des comtes.

Leſdits ſeigneurs quelques jours après s'en allerent, laiſſant ladite ville dans un état pire qu'auparavant: tant il eſt dangereux de lâcher la bride au peuple, & lui laiſſer gagner le haut.

Le 23. Avril, on publia à Montpellier les lettres patentes du roi, par leſquelles il déclaroit être parfaitement libre, & non detenu, comme le publioient les proteſtans, qui avoient commencé la guerre civile. A la fin du même mois, on publia d'autres lettres du roi, qui commandoit qu'on laiſſât les armes, & confirmoit l'édit de Janvier.

On fit alors à Beziers ce qu'on avoit fait à Montpellier; la meſſe abolie & les images briſées. Les proteſtans de Montpellier prirent

Digitized by Google

prétexte d'une pluie pour ne plus prêcher dans le foſſé, & pour ſe remettre dans N. D. On fit garde la nuit, & on ſonna le tambourin, ce qui n'avoit pas encore été fait. AN. 1562.

Les proteſtans allerent ſe ſaiſir de l'iſle & château de Maguelone, & y mirent garniſon, pour être les maîtres du paſſage de l'Etang. Ils ruinerent les antiquités & les ſépulchres. Les reliques épargnées & le tréſor de ſaint Pierre, dans lequel on trouva 600. marcs d'argent, furent employés à lever des troupes.

Le 12. & 18. Mai, fêtes de la pentecôte, les proteſtans de Toulouſe ayant voulu ſe rendre maîtres de cette ville, en furent chaſſés par les catholiques ſecourus par Montluc, Terride & Fourquevaux. Le parlement fit enſuite décapiter Vabres, ſénéchal de Toulouſe, Portal, viguier, Theronde, ancien & fameux avocat, & le capitaine Sault.

Au mois de Juin, Mirepoix, ſénéchal de Carcaſſonne, prit d'aſſaut, après un mois de ſiége, la ville de Limoux que les Proteſtans ſemons par Joyeuſe leur voiſin, n'avoient point voulu rendre. La ville qui étoit fort marchande, fut pillée & ruinée.

Les proteſtans renforcerent la garde à Montpellier, tenoient les portes fermées, & faiſoient mettre dans la priſon de ſaint Pierre les catholiques qui n'alloient pas au prêche.

Le 28. Mai, Jacques de Cruſſol, ſeigneur de Beaudiné, dit le baron de Cruſſol, envoyé par le prince de Condé qui avoit pris les armes pour délivrer le roi, & nommé par lui pour commander en Languedoc, fit publier à Montpellier ſes pouvoirs de la part du roi. Le Languedoc fut ainſi diviſé : Joyeuſe commanda de Narbonne en là, & Cruſſol de Beziers en çà. Ce baron alla réſider à Beziers comme ville frontiére : Agde, Pezenas & Montagnac tenoient ſon parti. Tout le monde portoit des armes à Montpellier.

Le ſamedi matin 30. Mai, la cour des aides s'aſſembla dans la chambre du conſeil ; les aſſeſſeurs du conſiſtoire & les principaux de Montpellier s'y rendirent auſſi. On propoſa de députer à M. de Joyeuſe, pour le prier de faire ceſſer les armes d'un côté & d'autre : les conſuls & ſurveillans éluderent cette propoſition. Le conſiſtoire ayant pour lors toute puiſſance en ladite ville, le baron de Cruſſol choiſit parmi les ſurveillans cinq, leur donnant pouvoir par ſes lettres de gouverner Montpellier, ſon reſſort & places, & de prendre les dixmes & revenus eccléſiaſtiques, reliques, cloches, & le tout employer au fait de cette guerre. On fit la recherche d'armes dans la ville, & dans les châteaux & maiſons des gentilshommes, où l'on en enleva plus de 1000. On en fit de même à à Niſmes, à Alais, & ailleurs. Les troupes que l'on leva allerent joindre Cruſſol à Beziers.

Joyeuſe leva auſſi de ſon côté des troupes, & aſſembla la nobleſſe & les anciens capitaines qui avoient ſervi, Fourquevaux, gouverneur de

An. 1562. Narbonne, Conas, ancien capitaine employé long-tems en Piémont; le baron de Rieux, le baron de Fendeille, & le ſeigneur de Villeneuve, & ſe mit aux champs avec beaucoup d'artillerie. Cruſſol craignit qu'il ne le vînt aſſiéger dans Beziers, mais il côtoya la campagne, & ſe ſaiſit de Capeſtang, de Cazouls, de Narbonne, Serignan & autres petits lieux ſur ſon chemin; il y eut pluſieurs eſcarmouches. Tout-à-coup Joyeuſe paſſa l'Eraut, & aſſiéga Montagnac, qui ſe rendit à lui le vendredi 17. Juillet. Il traita la garniſon avec beaucoup de douceur, & ſe contenta de faire pendre Bonal, autrement le ſeigneur de Roquemaure, qui avoit proféré quelques paroles contre lui. Pendant le ſiége, Joyeuſe ayant ſéjourné quelques jours à Montagnac, & ſon camp à l'entour, alla à Châteauneuf lez-Pezenas, près l'Eraut. Cruſſol ſortit de Beziers, vint camper vis-à-vis lui, la riviére entre deux: pendant la nuit Joyeuſe fit paſſer la riviere à ſon artillerie avec partie de ſes troupes, & la poſta dans une chauſſée très-à couvert du côté de Luſignan: le camp des proteſtans étoit vers Pezenas. Les deux armées étoient preſqu'égales, de 4000. hommes chacune, mais la cavalerie de Joyeuſe étoit preſque toute compoſée de nobleſſe, & celle des proteſtans des gens du peuple.

Le lundi 20. Juillet, vers les 4. ou 5. heures du ſoir, la cavalerie de Joyeuſe attacha une eſcarmouche que les proteſtans ne refuſerent pas. Les catholiques firent ſemblant de fuir, & attirerent inſenſiblement les proteſtans devant leur artillerie, qui par une décharge imprevue les mit tous en déſordre; les gendarmes ſurvenant, les prirent en flanc, & acheverent de les mettre en fuite; ce peuple non accoutumé ne put jamais ſe ralier: Cruſſol ſe ſauva dans Pezenas avec le reſte de ſon camp, n'ayant pourtant perdu que 3. ou 400. hommes: Joyeuſe traita avec beaucoup de douceur tous ceux qui ſe rendirent.

L'évêque de Lodeve accompagné du ſieur de Saint Felix, ſurprit Gignac & s'en empara; & les catholiques de Frontignan en chaſſerent les proteſtans, & retablirent la meſſe.

Joyeuſe étant à Châteauneuf, fit repaſſer l'Eraut à ſon artillerie, & la porta ſur une hauteur près de la maiſon d'un gentilhomme, nommé Saint Martin, entre Châteauneuf & Aumes, tirant contre Pezenas, quoiqu'éloigné d'une demie-lieue, l'Eraut entre deux. Le canon tiroit & les coleuvrines, lorſque tout-à-coup le 23. Juillet, Joyeuſe & Cruſſol convinrent d'une ceſſation d'armes, ſans que l'on publiât d'autres conditions. Cruſſol quitta Pezenas où Joyeuſe étant entré, y mit la meſſe & garniſon: il ſomma Beziers qui ne voulut pas le recevoir, & ſe retira vers Narbonne avec ſes gens, Cruſſol vint à Montpellier, & ſon camp ſe débanda.

Les proteſtans de Montpellier ni du voiſinage n'avouerent pas le traité conclu entre Cruſſol & Joyeuſe; d'autant plus qu'ils y perdoient les villes de Pezenas, Montagnac, Gignac, & Frontignan, où Joyeuſe avoit

avoit aboli la R. P. & mis garniſon contre les traités, & ils réſolurent de continuer la guerre; pour avoir de l'argent, ils empruntoient 100. 200. & 500. écus de tous ceux qu'ils vouloient; & ſi on refuſoit, on étoit envoyé priſonnier à S. Pierre. On impoſa ſur le dioceſe 61000. livres payables par les bien-aiſés, ſauf à eux à les recouvrer ſur les autres. An. 1562.

Le baron de Cruſſol ayant ramaſſé 3000. hommes & quelques gentilshommes chaſſés de Provence pour leur religion, deux gros canons venus de Beziers, & d'autres piéces de campagne, aſſiégea Frontignan le mardi 18. Aouſt, & leva le ſiége le mercredi 26. ſans y avoir donné l'aſſaut; & après y avoir eu 3. ou 400. hommes bleſſés ou tués, il renvoya l'artillerie à Montpellier, & fut camper à Pouſſan.

Cependant Joyeuſe avoit raſſemblé 500. cavaliers bien armés & montés, 5000. fantaſſins, & quinze piéces de canon, groſſes ou moyennes. Cette armée conduite, en l'abſence de Joyeuſe, par le baron de Fourquevaux, paſſa l'Eraut, Cruſſol étant à Pouſſan; ce qui l'obligea à ſe retirer à Montpellier. Le peuple de cette ville non accoûtumé à telles allarmes, commença à ſe troubler; les catholiques ou les ſuſpects furent enfermés dans S. Pierre; la nobleſſe de la ville avoit délogé. On réſolut pour la ſûreté & renfort de la ville, d'abattre tous les fauxbourgs qui en contenoient plus de la moitié, & où il y avoit quatre couvens de mendians des plus beaux qu'il y eût en France, deux autres couvens d'hommes, un college ſéculier de S. Sauveur, trois monaſteres de filles, & autres paroiſſes & égliſes juſqu'à 26. la commanderie des chevaliers de Rodes, dite S. Jean, trois ſales pour le droit civil & canon, avec une belle tour hors la porte du Peyron, où étoit la cloche de l'univerſité; quatre grands fauxbourgs, l'un à la porte S. Guillen, dit le Corrau, s'étendant juſques aux jacobins, & les autres aux portes du Peyron, dit S. Jaume, au Pila S. Geli, & à la Sonnerie; un beau & grand château nommé Botonnet, avec ſeigneurie & juriſdiction à part de la ville, près la porte des Carmes. La démolition de ces édifices fut ordonnée par le baron de Cruſſol le 29. Aouſt, & exécutée par tout le peuple, hommes, femmes, & enfans par feu, ruine artificielle, & ſac, de maniére que dans quatre jours cela fut achevé, tous les arbres autour de la ville à la portée du canon furent coupés. Fourquevaux paſſa ſans réſiſtance à Loupian, Pouſſan, Gigean, & Cournon, & au lieu de venir camper devant Montpellier, il alla à Lattes, ancien village dépeuplé & ruiné, diſtant une petite lieuë de Montpellier; il prit & fit razer une ancienne tour qu'il y avoit, après avoir fait pendre ceux qui la gardoient, & campa le 4. Septembre; ce lieu eſt plus ancien que Montpellier, & s'apelloit *Caſtellum-Latara*; une belle maiſon ou métairie apellée Enſeyguinade le joint, de maniére que Lattes & cette métairie ſont environnés d'eau, d'un côté par la riviére du Lez, & de l'autre par un bras de cette riviére que l'on a fait paſſer dans un foſſé ſur le Lez; & vers l'orient, eſt un

An. 1562. beau moulin dit de S. Sauveur; & la riviére ſe jette dans l'étang; il y a là un port où les denrées pour Montpellier arrivent d'Aiguesmortes, & de la marine; les environs de Lattes ſont pleins de prairies, de grandes campagnes qui fourniſſent de bleds, comme la Beauſſe. Fourquevaux campa dans ce lieu, capable de contenir une armée quatre fois plus forte que la ſienne, & ne ſe contentant pas de la ſituation de ce lieu, quoique très-forte, il fit faire des foſſés autour de ſon camp, double tranchée au-dedans, des batteries, des remparts, & des plattes-formes, de maniére que ce camp parut aux amis & aux ennemis inexpugnable, & l'on dit que Fourquevaux, au lieu d'être venu aſſiéger Montpellier, s'étoit venu retrancher pour ſoûtenir un ſiége; toutes les maiſons de la campagne juſques à Melgueil furent détruites & brûlées. Fourquevaux envoya attaquer l'iſle de Maguelonne, avec quelques piéces de campagne, & celui qui y commandoit dedans, ſe rendit moyennant quelque argent.

Le baron de Cruſſol voyant la contenance des catholiques, & ayant 5000. fantaſſins & 500. chevaux, alla camper à la portée du canon de Lattes, ſur une hauteur où il mit ſon artillerie près, & en deçà le mas, dit d'Envallat, & au mas de Boiſſon; les deux camps commencerent à ſe canonner.

Le baron des Adrets arriva avec 400. chevaux à Montpellier le 14. Septembre; & le lendemain ayant conferé avec Cruſſol & les autres officiers de l'armée, il fit marcher l'artillerie pour aller attaquer le camp de Lattes par trois côtés. Il ſe chargea de celui du moulin de S. Sauveur; Cruſſol eut le côté de Montpellier & d'Encivade; & le capitaine Bouillargues du côté des prairies. Fourquevaux ſe tint dans ſon camp, & ſe contenta de faire jouer ſon artillerie, & tirer ſes arquebuziers derriére ſes tranchées. Les proteſtans ayant voulu attaquer ſes retranchemens, furent repouſſés vigoureuſement, & obligés de ſe retirer avec perte; ſurquoi des Adrets ſe contenta de faire razer avec ſon artillerie le haut du moulin de S. Sauveur, & de le rendre inutile aux catholiques: un ou deux jours après voyant que Fourquevaux n'étoit pas aſſez fort pour aſſiéger Montpellier, & l'étoit trop pour être forcé dans ſon camp, retourna en Dauphiné, & le camp des proteſtans ſe débanda.

Fourquevaux quelques jours après ſortit avec une belle troupe de cavalerie, de l'infanterie, & du canon; marcha le long du Lez, & s'embuſca près d'une métairie, dite le pont Trincat; il envoya de là quelques coureurs, qui furent juſqu'aux aires de S. Denis pour donner l'allarme à la ville. Cruſſol fit d'abord ſortir des troupes pour pourſuivre ces coureurs, qui étant ſoutenus par les catholiques, les proteſtans furent obligés de reculer juſques à la porte du Pila S. Geli. Le capitaine Gremian, gentilhomme, voiſin de Montpellier, jeune & vaillant, n'ayant pas voulu abandonner ſes ſoldats, fut tué avec 25. fort près du fauxbourg S. Geli; les canonniers de la ville firent très-mal leur devoir ce jour là, & ils

auroient pû incommoder beaucoup la cavalerie catholique, lorſqu'elle parut dans la plaine au deçà de la riviére & du pont Juvénal; mais ils ne tirerent que lorſque la cavalerie catholique fut en s'en retournant hors la portée du canon. Les catholiques perdirent dans cette action moſſen Peyrot Loppian, capitaine Eſpagnol, fort eſtimé, qui receut un coup d'arquebuze à croc tirée d'une tour du moulin de l'évêque ſur le Lez; Loppian n'avoit pas été d'avis d'aſſiéger Montpellier, & comme il repréſentoit que l'armée n'étoit pas aſſez forte pour une telle entrepriſe, on lui dit que Montpellier n'étant pas une ville de guerre, mais de plaiſir, aporteroit les clefs trois lieuës à l'avance; lorſqu'il fut bleſſé il ſe reſſouvint de cela, & dit en ſon langage, *A Señor de Joyoſa agora à Montpellier tienen mia vida, & nos non tenemos las claves.* Quelques jours après, Joyeuſe vint au camp de Lattes avec 120. chevaux & 800. fantaſſins; & le même jour qui étoit un dimanche, après avoir dîné au Terral, château de l'évêque de Montpellier, il alla ſe préſenter devant cette ville ſur le côteau de S. Martin de Prunet; ceux de ſa ſuite allerent voltiger ſur les aîles de S. Jean, & lâcherent leurs piſtolets; on ne leur répondit de la ville que par quelques volées de canon. On dit qu'il ne s'avança juſques là que pour reconnoître l'état préſent de la ville, & les ruines des couvents, des égliſes & des fauxbourgs, que l'on découvroit très-bien de ce lieu là: il en témoigna beaucoup de regret, ayant receu beaucoup de ſervices & bon entretien dans cette ville, & ayant avec lui beaucoup de gentilshommes voiſins, qui avoient dans la ville leurs parens & leurs biens. AN. 1562.

Le 27. Septembre, Sommerive & Suze ayant aſſiégé S. Gilles avec 3000. Italiens ou Provençaux, le capitaine Grille marcha au ſecours avec 1500. hommes. Dès qu'il parut, le camp catholique prit la fuite pour paſſer une braſſiére du Rhône ſur un pont de bois, qu'ils y avoient fait faire. Les proteſtans qui ne vouloient que ſecourir S. Gilles, voyant cette déroute, donnerent deſſus, & les catholiques eurent 12. ou 1500. hommes tués ou noyés, dix-ſept enſeignes de perduës, deux gros canons, & leur camp, où il y avoit des meubles très-riches, pillé.

Le 1. Octobre, le capitaine Grille revenant victorieux de la journée de S. Gilles avec 1200. hommes, étant parti de Lunel après dîné, & marchant ſans grand ordre, fut défait aux Arenaſſes, entre Caſtelnau & le pont de Salaizon, par les catholiques qui s'étoient embuſqués dans les vallons de Garrigues de Gramont; il ne perdit pourtant que 200. hommes. Le capitaine Bouillargues s'étant retiré par le haut des Garrigues du Crez vers Teiran, Cruſſol ſortit de Montpellier pour le ſecourir; mais il aprit la défaite avant d'arriver à Caſtelnau. Le ſeigneur de Bizanet, fut tué du côté des catholiques à la fin du combat.

Le lendemain de cet exploit qui étoit un vendredi, un tabourin du camp vint à la ville portant une lettre de l'évêque d'Alet, fils du ſeigneur

An. 1562. de l'Eſtrange en Vivarais, arrivé au camp avec Joyeuſe pour demander une entrevuë au capitaine Grille. L'entrevuë ſe fit le lendemain ſamedi, entre le pont Juvenal & le pont Trincat. On ignore ce qu'ils ſe dirent; mais le même jour & le lendemain 4. Octobre, Joyeuſe & ſon camp délogerent de Lattes, & ſe retirerent vers Pezenas.

Le camp ainſi levé, le baron de Cruſſol établit pour gouverneur dans Montpellier le capitaine Rapin, & alla à Niſmes, où il fut aſſiéger & prendre la Carboniere, qui eſt une forte tour, ſeule aſſiſe dans le marais & étang, & le paſſage néceſſaire pour aller à Montpellier, à Niſmes, & à Aiguesmortes.

Le 11. Octob. on cria à Montpellier un réglement de police, avec ordre aux officiers du roy d'ouvrir leur auditoire, & à tout le monde d'aller aux prêches & ouir le miniſtre, ſous peine de baniment.

Au commencement de Novembre, Joyeuſe aſſiégea Agde, contre lequel on tira 500. coups de canon; mais les catholiques ayant été repouſſés avec perte par le capitaine Senglar, natif de Montpellier, qui commandoit la garniſon, Joyeuſe leva le ſiége.

Pendant ce mois, les catholiques prirent ſur les proteſtans le bourg S. Andiol, petite ville ſur le Rhône, deux lieuës au deſſus du Pont S. Eſprit; le ſeigneur de S. Remeſy étant dedans fut occis; mais d'abord après le baron de Cruſſol ayant paru devant la ville, les catholiques l'abandonnerent.

Au commencement de ce mois de Novembre, furent tenus les états des villes & dioceſes proteſtans à Niſmes, où n'aſſiſterent que les conſuls & envoyés deſdites villes, avec autant de ſurveillans des égliſes & conſiſtoires. On y élut pour chef du pays, conducteur, protecteur, & conſervateur, juſques à la majorité du roy, le comte de Cruſſol & de Tonnerre, aîné du baron de Cruſſol; on impoſa pour l'entretien des troupes 400000. liv. outre les bénéfices & revenus eccleſiaſtiques; & on régla tout à l'inſtar des républiques réduites en démocratie. Le 11. Novembre, le comte de Cruſſol accepta en la ville d'Uſez, dont il étoit vicomte, publiquement & ſolemnellement, l'employ préſenté par les états de Niſmes, ſous le bon plaiſir du roy, & pour maintenir ledit peuple en l'obéiſſance dudit ſeigneur.

A la mi-Décembre, Joyeuſe tint les eſtats du Languedoc à Carcaſſonne, où aſſiſterent les cardinaux d'Armagnac & Strozzi, & où l'on arrêta pluſieurs choſes contre les proteſtans & la déliberation de l'aſſemblée tenuë par eux à Niſmes.

An. 1563. Le baron des Adrets ſoupçonné par les proteſtans, à cauſe de ſes conferences avec le duc de Nemours, fut arrêté par ordre du comte de Cruſſol, mené au château de Niſmes, & ſur la fin de Janvier à Montpellier mis priſonnier dans S. Pierre, que l'on nommoit lors le château

S. Pierre ; on l'y laiſſa huit jours, après leſquels on le ramena à Niſmes. AN. 1563.

Le ſeigneur de Peraud en Vivarais arriva à Montpellier pour y être gouverneur à la place du capitaine Rapin. Les ſurveillans & autres ayant l'adminiſtration de la ville, firent un rolle de proſcription des catholiques qui ne leur étoient pas agréables, avec ordre de ſortir de la ville ſans emporter autre choſe que dix liv. Tournois ; & le 12. Fevrier, on proclama une deffenſe de rien acheter des catholiques, mais ce réglement ne fut pas exécuté à la rigueur.

Au mois de Mars, fut tenu à Montpellier le ſynode général ou colloque de tous les miniſtres des égliſes de Languedoc, & autres voiſines diſſipées, où il y avoit bien 150. miniſtres, & autant d'anciens & de ſurveillans.

Le vendredi 5. Mars, on apprit à Montpellier la mort de M. de Guiſe occis devant Orleans par Poltrot le 17. Fevrier, dont fut à Montpellier détachée toute l'artillerie en ſigne de réjouiſſance.

Les proteſtans ayant aſſiégé Aramon furent obligés de leger le ſiége.

Le comte de Cruſſol ayant reſté quelque tems à Valence pour s'oppoſer au duc de Némours, entra à la fin de Mars dans le Comté de Veniſce; il prit Orange & Serignan, & y eut un de ſes freres tués.

Au commencement d'Avril, les villes proteſtantes du Languedoc tinrent leur aſſemblée à Bagnols par devant le comte de Cruſſol.

S. Vidal ayant aſſiégé Florac, le baron de Baudiné marcha au ſecours, & l'obligea de ſe retirer.

La paix conclue en France, portant que les prêtres & eccleſiaſtiques ſeroient remis en leurs égliſes & biens, les proteſtans de Montpellier commencerent à ruiner le dedans des égliſes qui reſtoient, & rompirent toutes les cloches qui étoient en grand nombre, & même à S. Pierre où il y avoit quatre tours & beaucoup de cloches, dont deux étoient des plus belles & groſſes qu'il y eût en France ; elles ne pouvoient être miſes en branle, & ne ſonnoient qu'au batoir ; on ne conſerva que les cloches de N. D. des Tables & de S. Firmin où l'on prêchoit. Les proteſtans ne faiſoient cela à Montpellier & dans les autres villes où ils étoient les maîtres, que pour ôter les moyens d'y rétablir la meſſe & ſervice divin.

Le 7. May, le cardinal de Chatillon tenant le parti des proteſtans, qui depuis ces troubles s'étoit retiré par deça avec le comte de Cruſſol en habit de laïque, & qu'on nommoit le comte de Beauvais, le comte de Cruſſol, & Boucard, chevalier de l'ordre, envoyé par le prince de Condé, vinrent à Montpellier où on leur fit la reception la plus magnifique que l'on peut imaginer ; on leur alla au devant juſqu'aux Areniers par de là Caſtelnau ; ils trouverent au pont de Caſtelnau 120. petits enfans chantans tous enſemble les pſeaumes de David ; à leur approche de la ville, on délacha toute l'artillerie dont partie avoit été miſe ſur les murs de la porte du Pila S. Gely.

An. 1563. Le dimanche 9. May, arriva à Montpellier le ſeigneur de Caylus, gentilhomme de la chambre du roy, & envoyé par ce prince pour faire publier la paix en Languedoc, ce qu'il avoit déja fait à Toulouſe, Carcaſſonne, & Narbonne. Tous ces ſeigneurs étant à Montpellier, les états du pays de ladite religion du Languedoc s'aſſemblerent & firent leur ouverture le 11. Le cómte de Cruſſol leur ayant déclaré vouloir ſe décharger de l'adminiſtration du pays qu'il avoit euë juſqu'alors ; le lendemain jeudi 12. les états allerent le prier de continuer ſa charge juſqu'à ce que les choſes fuſſent entierement pacifiées, ce qu'il accepta. Les états répondirent à Caylus qu'ils acceptoient comme très dévots ſujets du roy, l'édit de pacification fait à Amboiſe le 19. Mars précedent, & qu'ils firent publier le même jour avec beaucoup de ſolemnité. Le baron de Cruſſol courut la lance & la bague.

Le 13. May, on lut publiquement au prêche la convention paſſée entre les ſur-intendans de la religion & les chanoines de S. Pierre, qui leur cederent la jouiſſance de trois temples, N. D. ou la Loge, S. Firmin, & S. Paul. Caylus ayant les actes de la publication de l'édit partit le 15. & les états ayant fini vers le 18. les comtes allerent à Beziers. Pendant qu'ils y étoient, le comte de Beauvais eut une conférence avec M. de Joyeuſe à Montels, entre Narbonne & Capeſtang, chacun étoit ſuivi de vingt-cinq hommes ſans armes ; la conference dura quelques heures, après laquelle l'un ſe retira à Beziers & l'autre à Narbonne. Sur la fin de May, leſdits ſeigneurs comtes repaſſerent à Montpellier, & retournerent vers Uſez.

Le maréchal de Vielleville nommé pour l'exécution de l'édit de paix, étant au mois de Juin à Lyon, y rétablit la meſſe, & fit donner trois temples aux proteſtans. Il alla en Dauphiné, au S. Eſprit, & à Beaucaire ; il rétablit la meſſe, & fit ceſſer les prêches dans les égliſes.

Au mois de Juillet, Caylus revint en Languedoc envoyé par le roy pour recevoir des mains du comte de Cruſſol les villes & pays de la religion, & en icelles commander pour l'éxécution de l'édit de paix. Cela étant fait, Caylus fit ſon entrée à Montpellier le ſamedi matin 2. Août. Le lundi ſuivant, on commença de prêcher à la grande Loge, & puis à l'école-mage ; Caylus ne put pas rétablir la meſſe, perſonne ne s'étant preſenté pour la dire ni pour en demander le rétabliſſement. L'évêque s'étoit retiré depuis la paix avec quelques chanoines à Maguelonne, où il avoit rétabli la meſſe auſſi bien qu'à Villeneuve, village qui lui appartenoit ; il écrivit à Caylus qu'il ne vouloit venir à Montpellier.

Le dimanche 3. Août, Caylus fit publier une lettre du roy du 17. Juin, qui deffendoit le port des armes, excepté l'épée & la dague aux gentilshommes, & qui ordonnoit d'enfermer ſous la clef toutes les armes à feu dans les villes, ce qui s'exécuta ſans réſiſtance ; on fit rouvrir neuf ou dix portes de la ville qui avoient reſté murées pendant plus d'un an.

M. de Damville, ſecond fils du conêtable de Montmorency, ayant été nommé gouverneur du Languedoc ſur la démiſſion de ſon pere, partit au mois de Septembre accompagné de 500. hommes d'armes & de beaucoup de nobleſſe qui augmentoit à meſure qu'il avançoit. Il vint par Toulouſe & Narbonne, où la ville de Montpellier l'envoya complimenter par Ceſelly, premier préſident de la chambre des comptes, Jean Philippi, général des aydes, & les ſeigneurs de Pouſſan & Figaret. Il arriva à Montpellier & y fit une entrée ſolemnelle par la porte de la Sonnerie le mardi 7. Novembre; il logea chez Monſereau, autrement la maiſon des généraux; à l'entrée de la ville ſe trouverent quelques chanoines de l'égliſe cathedrale & autres prêtres vêtus du ſurplis, & ſix cordeliers chantant proceſſionellement en l'accompagnant, choſe qu'on n'avoit vuë ni ouïe depuis plus de deux ans; on lui préſenta un dais magnifique avec ſes armes & celles de la ville, ſous lequel il refuſa de ſe mettre; ſa garde de 50. arquebuziers à pied morionnés marchoit devant Joyeuſe, ſuivi d'une infinité de nobleſſe; au lieu d'aller chez lui, il fut à N. D. des Tables où l'on chanta le *Te Deum*; l'évêque & le juge-mage revinrent alors. Damville fit déſarmer généralement tout le monde, juſques aux épées & dagues; la ville lui préſenta une grande coupe d'argent relevée en boſſe, dorée de fin or, le couvercle de même, & dans la coupe ſix belles piéces d'or rondes, fabriquées expreſſément à la monnoye, chacune peſant cinquante écus d'or au ſoleil, avec ſes armes d'un côté, & celles de la ville de l'autre; on lui préſenta auſſi deux caiſſes pleines, l'une de fioles de verre peintes de diverſes hiſtoires, & pleines d'eau d'ange, & muſquées, l'autre de carrelets de ſatin, plein de diverſes poudres odoriferantes, le tout de grande valeur. Le lendemain on dit ſolemnellement la meſſe à N. D. des Tables, les prêtres & religieux commencerent à ſe montrer, & les gens de juſtice reprirent leurs bonnets carrés. An. 1563.

Le 16. Novembre, Damville partit pour aller au S. Eſprit. Le 5. Décembre, les habitans des deux religions convinrent de nommer ſix catholiques & ſix proteſtans pour gouverner la maiſon de ville, ce qui fut aprouvé par Damville retournant à Narbonne pour y tenir à la fin de Décembre les eſtats, qui ne furent pas favorables à ceux de la religion; ils députerent, pour faire part de leurs intentions au roy, Ambres & & Bachellerii, premier conſul de Beziers.

Au mois de Janvier 1564. Damville retourna à Montpellier; & tout fut confirmé le 1. Mars par le ſeigneur de Caſtelnau-lez-Pezenas, gouverneur pour la guerre, établi à Montpellier par commiſſion de Damville. Les proteſtans faiſoient leurs exercices dans la cour du bayle vieille, & la maiſon de Formy près la Loge. Le prince de Salerne, grand ſeigneur du royaume de Naples, qui avoit embraſſé la religion proteſtante, & s'étoit marié à Montpellier dans la maiſon de Paulian, aſſiſtoit au prêche lorſqu'il étoit à Montpellier. An. 1564.

Google

AN. 1564. Le 24. Juin, le roy voulant viſiter ſon royaume, donna une déclaration pour deffendre l'exercice de la religion proteſtante dans les villes où il paſſeroit. Le 21. Septembre, la garniſon de Montpellier fut caſſée & réduite à 50. hommes, & logée dans S. Pierre.

Le dimanche 17. Décembre, le roy venant de Beaucaire & de Niſmes fit ſon entrée à Montpellier; on lui prépara un repoſoir au jardin du ſeigneur de Villeneuve, gouverneur de ladite ville, au devant du couvent de S. Maur, dit communément de S. Mos, où le roy receut les harangues de toute la ville. Le 26. Décembre, il y eut une proceſſion générale où le roy aſſiſta. Ce prince partit pour Toulouſe le 31. du même mois.

AN. 1567. Le 4. May 1567. il courut un bruit que les catholiques vouloient entreprendre quelque choſe contre les proteſtans; ce qui obligea Joyeuſe de ſe rendre à Montpellier pour y mettre la paix.

Le 30. Septembre, on publia une déclaration du roy, qui confirmoit les édits en faveur des proteſtans. Joyeuſe étoit ce jour-là à Montpellier, & y receut la nouvelle que ceux de la religion avoient pris les armes à Niſmes, S. Eſprit, Caſtres, & Lavaur, & qu'ils s'étoient ſaiſis de la tour de la Carbonniere; il aſſembla toute la nuit la garniſon, & ayant fait venir les principaux de la religion, il les exhorta à vivre en paix & pour le ſervice du roy, ce qu'ils promirent, lui diſant qu'ils ſe tenoient fort aſſurés par ſa préſence: l'après dîné on conſeilla à Joyeuſe de faire ſortir de la ville les étrangers, artiſans, garçons de boutique, & autres, qui pour la plûpart étoient proteſtans; cette commiſſion exécutée avec un peu trop de vivacité, le peuple commença à s'émouvoir, & dès que Joyeuſe le ſceut, il ſe retira avec ſa femme, ſes enfans, les principaux catholiques, & ſes meilleurs effets dans le fort S. Pierre: on voulut continuer de faire la garde, mais le poſte de la Loge ſe retira à S. Pierre, auſſi bien que les autres; à minuit Joyeuſe & la nobleſſe qui étoit avec lui, ſortit par la fauſſe porte, & alla à Pezenas, laiſſant dans S. Pierre ſa femme, ſes enfans, & ſes meubles.

Le matin, les proteſtans voyant cela firent ouvrir les trois portes de la Sonnerie, de Lattes, & Montpeilleret, s'impatroniſerent dans la ville, & apellerent à leur ſecours leurs voiſins gentilshommes & gens de guerre, qui y accoururent dans vingt-quatre heures. Se voyant maîtres de la ville, ils commencerent à ſerrer de près ceux de S. Pierre, les chaſſant dans le fort, leur ôtant le college de S. Ruf, la tour du Colombier battant dans S. Pierre, & pluſieurs maiſons des environs du fort, auxquelles ceux dudit S. Pierre mirent feu, détruiſant toute la ruë des carmes, le long de laquelle les proteſtans firent des tranchées pour empêcher la garniſon de venir dans la ville. Cependant les capitaines & commandans offrirent à mad. de Joyeuſe & à ſa ſuite toute ſureté ſi elle vouloit venir dans la ville, ou eſcorte ſi elle vouloit ſe retirer; elle les remercia,

remercia ; mais quelques nuits après, eſcortée par la cavalerie que ſon mari lui envoya, elle ſortit avec ſes bagues & ſa ſuite, choſe qui déplut fort à ceux de la ville, qui n'eſpererent plus que S. Pierre fût ſecouru par Joyeuſe. An. 1567

Le 7. Octobre, le ſeigneur d'Acier, nommé auparavant Baudiné ou le baron de Cruſſol, commandant pour le roy en l'abſence du prince de Condé en Dauphiné, Provence, & Languedoc, arriva à Montpellier avec nombre d'ingénieurs & gentilshommes. On fit alors des tranchées hors la ville du côté du Peyrou pour battre le ravelin du fort, du côté de Boutonnet, devant la porte & tour des carmes que les catholiques tenoient ; l'infanterie campa hors la ville, depuis le fauxbourg de S. Guillen juſqu'auprès du Merdanſon, méchant petit ruiſſeau venant d'aſſez loin, côtoyant la ville vers le Nord, ſur lequel il y a trois petits ponts, & duquel l'eau ſert aux teinturiers. Il y eut alors quelques rencontres près de Gigean & de Mirevaux, où les proteſtans battirent les catholiques.

Le 6. Novembre, Montbrun arriva avec beaucoup de nobleſſe, ſix compagnies d'infanterie, & une piéce d'artillerie.

Le 8. Joyeuſe réſolu de ravitailler S. Pierre, envoya le ſeigneur de Villeneuve, ſon lieutenant, avec dix-huit enſeignes faiſant 2500. hommes, & 400. chevaux ; il campa à onze heures du matin près de Boutonnet juſques au pont de S. Coſme par de-là le Merdanſon ; alors d'Acier ſortit de la ville avec 400. chevaux, & alla ſe poſter entre les jacobins & S. Coſme. Les aſſiégés de S. Pierre commencerent l'attaque en faiſant une ſortie par le ravelin ; mais la garde de la tranchée du Peyrou les repouſſa vigoureuſement, & les obligea de rentrer ; en même temps le camp des catholiques donna ſur les tranchées, & paſſa le Merdanſon ; mais les aſſiégeans ayant ſoutenu leurs attaques, les obligerent de repaſſer le ruiſſeau, au-delà duquel le combat continua depuis midi juſqu'à quatre heures ſans aucune déciſion. Les catholiques voyant qu'ils avoient perdu 60. hommes, qu'il étoit tard, que l'une des piéces de campagne s'étoit entr'ouverte, & que le feu s'étoit mis à une des caques de poudre, commencerent à défiler à travers les olivettes vers les terroirs de Malboſc & la Colombiére, avec tous leurs charrois & bagage ; d'Acier les laiſſa retirer tranquillement, & ſans les pourſuivre.

Les catholiques ainſi retirés, les compagnies dont Baudiné frere d'Acier étoit colonel, reprirent leur poſte, & un miniſtre rendit publiquement graces à Dieu ; d'Acier rentrant dans la ville avec la cavalerie, un miniſtre fit auſſi la priére devant la porte de la Sonnerie. Pendant l'eſcarmouche, tout le menu peuple juſques aux femmes, enfans, & demoiſelles, aportoient des pierres ſur la muraille pour faire des canonnieres pour les arquebuziers ; les demoiſelles d'une plus grande conſidération étoient dans le camp de l'infanterie & de la cavalerie, leur faiſant aporter

An. 1567. de grands paniers de pain, fruits & bouteilles de vin pour les rafraîchir. Les catholiques ſe retirerent au plus vîte, & ne s'arrêterent qu'à Meze & à Loupian; les garniſons de Pignan, Pouſſan, Montbazin, & Balaruc, donnerent ſur leur queuë, leur tuerent quelques ſoldats, & prirent quelque bagage. Les proteſtans perdirent dans ce combat le capitaine d'Hoſtelle d'Alais, douze ſoldats, & autant de bleſſés.

Briſſonnet, évêque de Lodeve, homme portant les armes, ayant fait enfermer 43. proteſtans dans une grande ſale, un dimanche à l'heure de vêpres, les fit tuer par des ſoldats.

Le 16. Novembre, le ſeigneur de Cipierre en Provence, frere du comte de Tende, gouverneur de Provence, arriva à Montpellier après avoir été quelques jours à Niſmes, durant leſquels le château de Niſmes s'étoit rendu aux proteſtans; il menoit ſix cornettes ſous du Bar, Senas, Soliers, & autres, & 28. enſeignes faiſant 5000. hommes, qui reſterent entre Niſmes & Montpellier. Arpajon faiſant profeſſion de la religion arriva à Alais & à Anduze, accompagné des vicomtes de Montclar, de Gordon, de Paulin, de Bourniquel, avec 1200. chevaux & 6000. fantaſſins que l'on nommoit les Gaſcons.

Le lundi 17. Novembre, un des capitaines du fort & garniſon de S. Pierre, nommé Luynes, ſortit pour capituler avec d'Acier. La capitulation fut reglée le lendemain à midi, après avoir tenu quarante-huit jours, à compter du 2. Octobre que le ſeigneur de Joyeuſe s'en étoit allé, & avoit quitté la ville aux proteſtans. Les capitaines ſortirent avec leurs armes, les ſoldats avec l'épée & la dague; les conſuls, chanoines, & autres au nombre de 400. avec leurs effets, furent remis à la diſcretion d'Acier qui en eut la vaiſſelle d'argent de Joyeuſe, & beaucoup de meubles précieux; les ſoldats étoient au nombre de 120. & les aſſiégeans y perdirent 200. hommes, entre autres S. Auban. Le même jour de la reddition, le peuple ſe mit à détruire S. Pierre, & continua pendant trois jours; on abatit une des groſſes tours; ainſi ce ſuperbe édifice d'Urbain V. perit dans trois jours, deux cent trois ans, un mois & demi après ſa premiére fondation. Le lendemain, on aprit que Suze avoit aſſiégé le Pont S. Eſprit, ſur quoi Cipierre s'y achemina avec ſes troupes.

Le 20. d'Acier y alla auſſi après avoir pourvû aux affaires de Montpellier, & y avoir laiſſé le ſeigneur d'Aubaïs, avec de la cavalerie & infanterie pour la garde de la ville. Le 22. le conſeil de ville nomma par devant ledit gouverneur douze perſonnes, pour adminiſtrer la police à cauſe de l'abſence des conſuls, dont le premier étoit Antoine Robin. On aprit que Suze avoit levé le ſiége du S. Eſprit.

Le 11. Décembre, on fit par ordre d'Acier des réjouïſſances pour la victoire remportée par le prince de Condé à S. Denis le 10. Novembre; on abatit alors & on raza à fonds de terre l'égliſe de S. Firmin.

La tour de la Carbonniere fut par intelligence recouvrée par les

catholiques, dont accuſé le capitaine Paye de Lunel qui en avoit la charge, en perdit la tête à Montpellier. Les catholiques ſurprirent Pouſſan, prirent d'aſſaut Balaruc, & pillerent ces deux villages. AN. 1567.

Vers la mi-Janvier 1568. préſent d'Acier, furent tenus les eſtats, & des gens du pays à Montpellier. AN. 1568.

Au mois de Fevrier, Joyeuſe alla avec ſes troupes par la plage à Avignon joindre le comte de Tende, & de Suze. Ils allerent battre la tour du bout du pont S. Eſprit, & la prirent.

Les catholiques prirent d'aſſaut Mornas ſur le Rhône, dans les terres du pape. D'autre part ez Cevennes, le baron de Ganges prit d'emblée Sumene ſur les proteſtans, qui l'aſſiégerent & le reprirent; Ganges y fut tué avec 180. des ſiens.

D'Acier ayant ramaſſé ſes forces, paſſa le Rhône à Viviers, & s'étant joint avec ceux du Dauphiné & de Provence, ſe préſenta devant la tour du bout du Pont S. Eſprit, que les catholiques abandonnerent pendant la nuit. Le lendemain, qui pouvoit être le 15. Mars, d'Acier entra avec ſon armée par cette tour dans le S. Eſprit; & ſachant que Joyeuſe avoit occupé Laudun & Treſques, pour être le maître du S. Eſprit & de Bagnols, continua ſa marche juſqu'à Bagnols avec Cipierre, & Montbrun, 1500. chevaux & 70. enſeignes; il ſurprit dans Treſques les gens d'ordonnance de Scipion, Italien, & une compagnie du ſieur de Laval de la maiſon de Châteauneuf-lez-Pezenas. Alors Joyeuſe qui étoit vers Avignon, ſe tourna à gauche, aſſiégea Aramon, y donna trois aſſauts, & obligea la garniſon de capituler, après que les catholiques eurent défait l'infanterie que les proteſtans envoyoient au ſecours de cette place; ils y perdirent 2 ou 300. hommes.

Les catholiques de Toulouſe prirent quelques villages aux environs de Caſtres; mais ils furent obligés de lever le ſiége de Puilaurens.

D'Acier étant à Niſmes, le ſeigneur d'Entrechaux y arriva en poſte de la part du prince de Condé. D'Acier alla avec lui à Montpellier, où le lendemain de leur arrivée, Entrechaux déclara aux conſuls que le roy avoit conſenti à la paix; mais que pour renvoyer les ſoldats étrangers hors du royaume, la portion de finance pour les quatre dioceſes de Viviers, Uſez, Niſmes, Montpellier, & partie du Gevaudan, montoit à 50000. livres; ſurquoi le conſeil de ville délibera & fit une réponſe favorable, en attendant d'autres nouvelles de la paix; la populace ſe mit à achever de démolir ce qui reſtoit d'une quinzaine d'égliſes, ou d'édifices publics.

Le 30. Avril, la paix fut publiée à Montpellier. Joyeuſe étoit alors à Beziers avec toute ſa gendarmerie.

Le 7. May, Sarlabous, colonel d'un régiment de gens de pied, ſe préſenta devant Montpellier pour y mettre garniſon, mais on lui refuſa la

An. 1568. porte. Un mois après, lorſqu'on eut ſçû la volonté du roy par les députés qu'on lui envoya, la Crozette, guidon des gens d'armes de Damville, fut receu dans la ville pour gouverneur avec deux enſeignes; il y rétablit la meſſe. Niſmes, Sommieres, Lunel, & autres villes juſqu'au S. Eſprit, receurent garniſon.

Le 27. Juillet, la Crozette s'étant retiré avec ſa garniſon au palais, comme lieu plus clos de la ville, & voulant augmenter ſa garniſon, le peuple qui étoit encore armé ſe mutina; on fit des tranchées dans les ruës, on tendit les chaînes pour empêcher la gendarmerie, qui entroit par la porte des carmes & de la Blanquerie, d'avancer; on reſta dans cette ſituation depuis midi juſqu'à quatre heures que l'on conclut une eſpece de tréve, par laquelle 2500. proteſtans ſortirent de la ville, y laiſſant leur famille; les cinq premiers conſuls & deux miniſtres ſortirent auſſi, & furent eſcortés juſqu'à Caſtelnau. Le 30. Juillet, Joyeuſe arriva avec beaucoup de nobleſſe & d'eccleſiaſtiques. Le 31. il remit en charge les conſuls catholiques de l'année précédente. Le 4. Aouſt, on fit quelques déſordres dans les temples des proteſtans; Joyeuſe y envoya des troupes pour les faire ceſſer; les prêches ceſſerent, & les deux autres miniſtres furent mis hors la ville en toute ſûreté. Quelques jours après, Joyeuſe partit pour aller viſiter Niſmes, & autres places juſqu'au S. Eſprit. Vers la mi-Aouſt, il envoya un formulaire de ſerment, pour le faire prêter par ceux de la religion.

Les proteſtans retirés à Alais, Anduze, Sauve, & dans les Cevennes, firent des courſes dans les pays-bas au commencement de Septembre. Joyeuſe étoit au S. Eſprit pour empêcher les proteſtans de Provence & Dauphiné de paſſer le Rhône; mais Mouvans paſſa cette impétueuſe riviére en un petit port, entre Viviers & Montelimar, & joignit d'Acier qui avoit délogé d'Uſez, & que l'on diſoit avoir raſſemblé 20000. fantaſſins & 1500. chevaux. Joyeuſe revint avec ſes forces à Montpellier, & après quelque ſéjour, il marcha vers Toulouſe.

Le 19. Octobre, on publia à Montpellier l'édit du roy du 25. Septembre, qui déclaroit ne vouloir dans ſon royaume qu'une religion, l'ancienne catholique Romaine. Joyeuſe partit de ce temps-là de Toulouſe pour aller joindre le duc d'Anjou vers Angoulême. La grande rigueur de l'hyver empêcha les deux armées d'agir.

Le baron de Caſtelnau-lez-Pezenas commandoit à Montpellier, & dans tout le gouvernement.

An. 1569. Le vendredi 4. Mars 1569. Jacques de Fargues, marchand apoticaire, des bonnes & anciennes maiſons de la ville, âgé de ſoixante ans, demeurant à la place des Cevenols, dans ſa maiſon nommée la boutique Noyer, avoit chez lui des ſacs de poudre à canon & quelques armes, & comme ſon fils avoit été des plus zelés proteſtans dans les précédens

troubles, lui, ſa femme, & ſa famille furent mis en priſon; ſur cela le peuple ſe mutina vers le ſoir, força la maiſon de Fargues, la pilla pendant toute la nuit, les meubles & les épiceries valoient plus de 10000. liv. le lendemain ſamedi, le peuple mit le feu à ſa maiſon, & la ruina entiérement, alla aſſiéger la maiſon de ville, força le juge-mage & les conſuls à condamner à mort Fargues, & le mena ſur le champ à la maiſon, où il le fit pendre aux plus hautes fenêtres, où il demeura tout le lendemain dimanche; ſa boutique étoit pleine des meilleures odeurs, & le roy en paſſant à Montpellier avoit bien daigné y entrer, & prendre la collation. An. 1569

Le 24. Mars, on aprit la nouvelle de la victoire remportée à Jarnac par le duc d'Anjou, qui n'y perdit que 50. hommes, & le lendemain on en fit des réjouiſſances. Au mois de May, le maréchal de Damville nommé pour commander en Guyenne, Languedoc, Provence, & Dauphiné arriva à Toulouſe avec Joyeuſe, & fit prendre Fiac.

Les catholiques prirent au mois de Juillet Combas-lez-Sommieres; & les proteſtans des Cevennes ſurprirent Montpezat; vers la mi-Aouſt, ils s'emparerent de Melgueil, lieu auparavant très-fort d'aſſiette, mais qui l'an précédent avoit été démantelé, de maniére qu'en peu de temps ils furent maîtres de tous les villages, entre Montpellier, Sommieres, & Lunel.

Montpellier étoit comme bloqué par la proximité de Melgueil, qui n'en eſt qu'à une heure & demi, S. André, chevalier de l'ordre, gouverneur d'Aiguesmortes, & commandant pour S. M. à Niſmes & aux environs, & le baron de Caſtelnau, leverent des troupes, & aſſiégerent Melgueil; ce lieu étoit preſque ſans murailles, excepté ce que les proteſtans en avoient relevé depuis qu'ils en étoient les maîtres; mais comme il y avoit de bons foſſés remplis d'eau, & qu'ils s'étoient remparés & parqués dedans, Caſtelnau quoiqu'il eût beaucoup d'artillerie, leva le ſiége le 30. Aouſt; il l'avoit commencé le 27. Ceux de Melgueil, dont la plûpart étoient habitans de Montpellier, confirmés en leur fort, ſongerent à ſurprendre ladite ville par le moyen d'un gentilhomme & capitaine catholique, nommé le ſeigneur de Barri en Rouergue, qui les y devoit introduire le lendemain de S. Michel. Barri qui avoit fait part du complot à ſon enſeigne, nommé Travers du pays de France, celui-ci l'alla dire à Caſtelnau dix ou douze jours avant l'exécution. Barri ne fut arrêté que le 30. Septembre: on lui fit ſon procès, & le 11. Novembre il fut décapité devant le conſulat. Pendant le mois d'Octobre, Damville prit par compoſition Mazeres. Le dimanche 16. Novembre, on rendit graces à Dieu pour la victoire remportée par Monſieur le 30. Octobre à Moncontour, où ceux de la religion perdirent 12000. hommes & leur artillerie.

Le 15. Novembre, les proteſtans ſurprirent Niſmes: le capitaine

An. 1569. Leſcout s'étant jetté dans le château, le deffendit juſqu'au commencement de Fevrier qu'il capitula. S. André, gouverneur audit pays, ſe voulant ſauver par les murailles s'étant griévement bleſſé, fut pris & amené à la ville, deux jours après fut murtri & occis de guet-à-pans, dans ſon lit malade.

An. 1570. L'armée des princes forte de 12000. hommes, avec cinq canons, prit Monréal, & Conques-lez-Carcaſſonne, Servian, & Caſouls-lez-Beziers, & Pignan près de Montpellier. La crainte que l'on eut qu'ils n'aſſiégeaſſent Montpellier, fit que l'on ruina les fauxbourgs, perte de plus de 50000. livres pour les habitans qui avoient rebâti des maiſons & des jardins depuis les premiers troubles; on y travailla le propre jour de pâques 26. Mars. L'armée des princes paſſa le 30. 31. Mars & le 1. Avril, des deux côtés de Lattes, à la vuë de la ville, de Caſtelnau, & du Crez, où la garniſon de Montpellier donna une camizade aux proteſtans, qui y perdirent 160. chevaux; l'armée des princes brûla en paſſant le Terral, Montferrier, & le Crez, & pluſieurs maiſons de la campagne; elle s'arrêta à Maſſillargues & aux environs, & mit le ſiége devant Lunel.

Le maréchal de Damville ayant raſſemblé ſes forces, ſuivoit cette armée; il arriva à Montpellier le lundi 3. Avril; il s'avanca & fit ravitailler Lunel, ce qui obligea les princes d'en lever le ſiége après ſept jours d'attaque: les vivres étoient fort rares, & le ſetier de bled valoit à Montpellier 3. liv. 10. ſols. Le maréchal y ayant reſté quinze jours, alla à Lunel, Beaucaire, Avignon, & au S. Eſprit, pourſuivant les ennemis qui receurent une grande route & déroute à Baïs-ſur-Baïs. L'ennemi étant ſorti du Languedoc, le maréchal vint ſéjourner à Avignon & à Beaucaire.

Le 19. Aouſt, deux gentilshommes, l'un de la part du roy, & l'autre de celle des princes, arriverent à Montpellier après avoir paſſé par Niſmes & Melgueil, aportant la nouvelle de la concluſion de la paix que l'on annonça le lendemain; & l'édit étant enſuite arrivé, on le publia le 26. Le dimanche 27. Septembre, le maréchal étant arrivé à Montpellier, permit à ceux de la religion, & au miniſtre d'y rentrer; mais ils n'eurent point d'exercice dans la ville, & furent obligés d'aller au prêche à S. Jean de Vedas.

An. 1571. Le maréchal demeura audit Montpellier juſqu'au mois d'Oct. 1571. que les eſtats du pays furent tenus en ladite ville ſous Joyeuſe. Le 13. Oct. la garniſon vuida Montpellier, & l'on vit les portes ſans garde onze ans après le commencement des troubles. La garniſon de Niſmes en ſortit auſſi. Molé, commiſſaire envoyé par le roy, reſta à Montpellier une bonne partie de l'été.

L'an 1572. le roy envoya pour la main forte le ſeigneur des Urſiéres, chevalier de l'ordre, natif de la ville, de la maiſon de Gaudette, ou du ſeigneur de la Vaulciere, & pour ſur-intendant à la juſtice Belliévre, préſident au parlement de Dauphiné. Guillaume de la Coſte, général des aydes, qui durant la guerre précédente avoit été colonel des habitans, de Leyder, & Pierre Couvers, maîtres des comptes, eurent ordre de s'abſenter de la ville. AN. 1572.

Le ſamedi 30. Aouſt, paſſa par Montpellier un courrier du roy aportant la nouvelle de la S. Barthelemy; on prit d'abord les armes, & on mit garde aux portes de ceux de la religion, & on empriſonna les plus factieux; les autres avec les miniſtres trouverent moyen de s'évader. Le 8. Septembre, on publia une ordonnance du roy du 28. Aouſt, qui déclaroit le meurtre de l'amiral avoir été fait par ſon ordre, vouloit que ſes ſujets proteſtans vécuſſent en ſûreté, & deffendoit les prêches & aſſemblées. En Languedoc il n'y eut pas le moindre excès, par la bonne conduite de Joyeuſe; ceux de Niſmes & des Cevennes ne voulurent pas recevoir des garniſons; Caſtres obéit. Sur la fin d'Octobre, le maréchal de Damville arriva de la cour à Beaucaire. Les proteſtans ſe ſaiſirent d'Uſez, de Sommieres, & de quelques autres petits lieux. Le maréchal arriva à Montpellier vers Noël.

Au mois de Janvier 1573. les eſtats aſſemblés à Montpellier impoſerent des deniers pour la nouvelle guerre. Le maréchal prit Calviſſon par compoſition, & Montpezat d'aſſaut. Vers le 10. Fevrier il aſſiégea Sommieres avec piéces de canon, étant le château très-fort & la ville auſſi; il y donna un aſſaut le 18. & un autre le mardi 3. Mars; la ville ne capitula que le 9. Avril après avoir perdu plus de 1000. hommes; l'armée catholique prit enſuite le pont de Quiſſac. Pendant que le maréchal étoit à Sommieres, les députés des proteſtans vinrent lui propoſer un accommodement qui ne reuſſit pas; il diſtribua les armées dans les places, & alla à Montpellier à la fin d'Avril. Un mois après étant à Beaucaire, il raſſembla ſon armée, & ſe logea à Manduel & à Bouillargues, pour empêcher ceux de Niſmes de faire leur récolte. Les proteſtans ſe voyant maîtres de la campagne du côté de Montpellier, y faiſoient continuellement des courſes; ils ſurprirent un bon village & château fort, nommé Montlaur, à une lieuë de Sommieres & à trois de Montpellier, où tous les environs étoient obligés de leur aporter la contribution. AN. 1573.

Au commencement de Juillet, Lodeve qui n'avoit pas encore été priſe, le fut par le baron de Tamerlets.

Le 4. Aouſt, le maréchal étant campé à Milhau à une lieuë de Niſmes, accorda à ceux de cette ville une tréve de quinze jours, qui fut publiée à Montpellier le 6. & enſuite prorogée juſqu'au 1. Octobre, & publiée à Montpellier le 27. Aouſt. Le 13. Septembre, le maréchal

An. 1573. étant à Montpellier y fit publier l'édit de la paix, donné par le roy au château de Boulogne, au mois de Juillet précédent.

Vers la fin de Septembre, le maréchal s'étant retiré à Montbazin pour ſe repoſer, ceux de la religion demanderent la continuation de la tréve, & l'élargiſſement du ſeigneur de S. Ceſari de la ville de Niſmes, venant d'Allemagne de négocier leurs affaires, pris par les catholiques durant la ſuſpenſion. Le maréchal envoya à Montpellier Truchon, premier préſident au parlement de Grenoble, & le ſeigneur de Colhas, lieutenant principal à la ſénéchauſſée de Niſmes, ſon conſeil ordinaire, pour examiner ce qu'il y avoit à faire pour la prorogation de la tréve. Sur cela on tint une aſſemblée le 26. Septembre en la maiſon de ville, où Truchon préſida, & avoit à ſa droite le baron de Rieux, gouverneur de Narbonne, le ſeigneur de Villeneuve, ci-devant gouverneur de Montpellier, le ſeigneur Alfonce, colonel des compagnies bourgeoiſes, étant lors en garniſon à Montpellier, chevaliers de l'ordre, Jean Torillon, Colhas, & à gauche la cour des aydes, la Mauſſon, chevalier de l'ordre, premier conſul. L'aſſemblée fut d'avis de prolonger la tréve, & de rendre Calviere, ſieur de S. Ceſari; le maréchal ne fut pas d'avis de la reddition du priſonnier; la tréve fut prorogée juſqu'à la mi-Novembre, & publiée à Montpellier, le maréchal y étant, le 20. Octobre.

On n'avoit fait aucune hoſtilité durant ce temps-là, ſi ce n'eſt du côté de Beziers, où les proteſtans avoient pris un bon village nommé Brian de las Allieres, à quatre lieuës de cette ville, ſur le grand chemin de Carcaſſonne.

Le 29. Octobre, Antoine Subjet, premier évêque de Montpellier qui porta ce titre, Guillaume Peliſſier n'ayant porté que celui d'évêque de Maguelonne, fit ſon entrée à Montpellier.

Le 20. Novembre, les proteſtans s'étant aſſemblés dans les montagnes de Lodeve, deſcendirent au pays-bas, & s'emparerent de Florenſac & de Pomerols au dioceſe d'Agde, ſi le duc d'Uſez, autrefois M. d'Acier, n'étoit arrivé avec les députés des proteſtans, renvoyés par le roy pour traiter de la tréve avec le maréchal Damville; la tréve fut renouvellée au commencement de Décembre pour trois mois, avec promeſſe de rendre Florenſac & Pomerols, ce qui ne fut point exécuté. On pendit un maſſon, un laboureur, & un valet de ſerrurier, pour avoir projetté de livrer la ville de Montpellier. Les états qui devoient commencer le 8. Decembre, furent renvoyés au 15. Janvier. Le maréchal voyant que les proteſtans ne lui rendoient pas Pomerols, l'alla aſſiéger, & la garniſon les lui rendit à compoſition; on convint de renvoyer Florenſac à un autre traité; la tréve fut prolongée juſqu'à la fin de Fevrier.

An. 1574. Le 15. Janvier 1574. les eſtats commencerent. Le château de Montferrand apartenant à l'évêque de Montpellier, imprenable par ſon aſſiette, ſur

fut pris par les huguenots; les catholiques le reprirent par eſcalade au commencement d'Avril. AN. 1574.

Le 1. Mars, le maréchal nomma premier conſul de Montpellier Jean des Urſieres dit de Gaudette, ſeigneur de Caſtelnau, chevalier de l'ordre, avec cinq autres.

Au commencement d'Avril, le maréchal s'aſſembla à Montpellier avec Joyeuſe, Suze, Maugiron, Cailus, & le ſénéchal de Beaucaire, pour conferer des affaires de la guerre. Peu après, les proteſtans prirent la ville de Maſſillargues.

Vers le 20. Mai, Beziers & Agde refuſerent d'obéir au maréchal, ſous couleur qu'il fût compris dans la conjuration comme ſon frere, aplaudiſſans à certains ſeigneurs de la cour étant en Avignon, ſoi-diſans du conſeil du roy. Le maréchal déclara vouloir être permanent au ſervice de Dieu, de ſon égliſe, & du roy, vers lequel il dépêcha le baron de Rieux; cependant averti qu'il pourroit être fait quelque entrepriſe ſur ſa perſonne, il ſe retira dans le palais de Montpellier qu'il fortifia; il renforça la garniſon de la ville, & prorogea pour ſix mois la tréve qui fut publiée le 7. Juin. Le dimanche 13. il receut un courrier du duc de Savoye qui lui aprenoit la mort du roy; il n'en eut aucun avis de la cour. Le maréchal écrivit d'abord à Joyeuſe qui étoit à Toulouſe, & aux principaux de ſon gouvernement, leur indiquant une aſſemblée à Montpellier au 2. de Juillet.

Vers le 15. Juin, le baron de Rieux revint de la cour à Pezenas où étoit le maréchal, & lui aporta des lettres de la reyne mere régente. Le 10. Aouſt, le maréchal étant à Beaucaire écrivit aux conſuls de Montpellier, que le roy ayant paſſé les monts d'Allemagne & Veniſe, étoit arrivé à Ferrare, comme il le lui avoit écrit de cette ville le 1. Aouſt, avec ordre de l'aller trouver à Turin; qu'il partoit pour s'y rendre le 13. Il ordonna que l'on fît des feux de joye, & que l'on chantât le *Te Deum*, ce qui fut executé le 10. & 15. Aouſt.

Le même jour, on nomma pour aller ſaluer le roy, Jean Philippi, conſeiller en la cour des Aydes, Caſtelnau, premier conſul, & deux autres. Le roy arriva à Lyon le 10. Septembre. Le maréchal ne revint de ſon voyage que le 4. Octobre qu'il aborda au grau de Melgueil, d'où il vint à Montpellier; le lendemain il fit aſſembler tous les eſtats de la ville; il renouvella cette aſſemblée le 11. Octobre, la veille de ſon départ pour Beaucaire, & leur parla vivement pour les engager à vivre en paix avec les proteſtans.

Le roy s'étant réſolu à la guerre, fit aſſiéger le Pouſin qui fut abandonné de nuit.

Le maréchal étant à Beaucaire fit alliance avec les proteſtans; & revenu à Montpellier, il leur promit l'exercice public de leur religion. Les capitaines de Pezenas & de Sommieres refuſerent d'obéir au maréchal, ce

qui fut cauſe qu'on déſarma les catholiques de Montpellier.

An. 1574. Vers la mi-Novembre, le maréchal tint à Montpellier une petite aſſemblée de quelques dioceſes voiſins. Il alla enſuite à Niſmes, où ſe tint l'aſſemblée générale de ceux de la religion, & des autres de l'obéiſſance du maréchal. La reine mere lui écrivit le 22. pour qu'il apaiſât ces troubles; le maréchal lui répondit que s'étant uni avec les proteſtans, il ne pouvoit rien de lui-même, & qu'il agiroit pour la paix dans l'aſſemblée prochaine. Sur la fin de Décembre, cette aſſemblée fut tenuë à Niſmes, les proteſtans l'y reconnurent pour leur chef en l'abſence du prince de Condé; l'aſſemblée dura juſques au 15. Fevrier.

An. 1575. Le 10. Janvier 1575. le roy partit d'Avignon après avoir ôté le gouvernement du Languedoc au maréchal de Damville, & donné le commendement du bas au duc d'Uſez, laiſſant le haut à Joyeuſe.

On découvrit une entrepriſe pour ôter Beaucaire à Damville.

Le mercredi 12. Janvier à ſix heures du matin, les gens de l'union au nombre de 50. avec le maréchal, ſurprirent Aiguesmortes, ville ſituée dans des marécages; les tours de Conſtance & de la reine ſe rendirent le même jour; quelques jours après le maréchal y vint: le roy ayant apris cette nouvelle, y envoya Sarlabous, qui en étoit gouverneur, qui arriva trop tard. La priſe de cette ville devint d'autant plus conſidérable pour ceux de l'union qu'elle les rendit maîtres des ſalins de Peccais. Le maréchal aſſiégea enſuite Galargues ſur le grand chemin, qui fut pris d'aſſaut après avoir enduré quelques coups de canon.

Sur la fin de Janvier, le duc d'Uſez avec une armée de plus de 8000. hommes & de l'artillerie, prit S. Gilles, & le château de Vauvert l'ayant fait battre de ſon canon; le maréchal ayant raſſemblé ſes forces, s'alla poſter à Lunel: ainſi les deux armées reſterent de-çà & de-là la riviére du Vidourle environ un mois, ſans faire autre choſe; le duc d'Uſez retira la ſienne, & retourna vers Avignon.

Vers la mi-Fevrier, partirent de Montpellier ſept députés proteſtans, conduits par un trompette du roy, pour aller en Allemagne vers le prince de Condé, & revenir en France traiter de la paix.

En ce temps-là, les proteſtans ſurprirent la ville d'Alais, ſauf les châteaux; le maréchal y alla, mais les châteaux ne ſe rendirent qu'à la fin de Mars, après qu'il y eût fait mener deux canons de Montpellier.

Le maréchal nomma les conſuls de Montpellier pour cette année là; le premier fut Antoine de Tremolet, baron de Montpezat, auparavant conſeiller du roy & général en la cour des Aydes, de la religion; le ſecond Pierre Châlon, catholique; le troiſieme Jean Miot, marchand. Les habitans payoient 3500. liv. par mois pour l'entretien de deux compagnies. On craignoit une famine, le bled valoit juſqu'à huit livres le ſetier, & l'avoine trente-cinq ſols.

Le maréchal revint à Montpellier à la fin d'Avril, & mit ſes troupes en quartier dans les villages circonvoiſins. An. 1575.

Le duc d'Uſez aſſiégeoit alors Baïs-ſur-Baïs; l'artillerie ayant fait bréche au Village, la garniſon ſe retira dans le château; le duc l'attaqua pendant long-temps, mais enfin il fut obligé d'en lever le ſiége après avoir perdu beaucoup de monde par les arquebuzades des aſſiégés, & en pleine campagne contre les proteſtans venus au ſecours dudit château.

A la mi-Mai, le maréchal tomba dans une groſſe maladie. Le lundi 30. le conſeil général extraordinairement nombreux s'aſſembla, & délibera que quoi qu'il arrivât, la ville obſerveroit l'ordre & réglement établi par le maréchal depuis l'union. Le 6. Juin, les députés de la religion revinrent d'Allemagne ſans avoir rien fait. Le maréchal commença d'entrer en convaleſcence le 24. Juin.

Le duc d'Uſez alla faire le dégât, & brûler les gerbiers des aires de Niſmes, de Beaucaire, & des environs d'Uſez.

L'aſſemblée des députés pour la paix commença à Montpellier vers le 12. Juillet, & dura juſqu'au commencement de Septembre.

Au commencement de ce mois, la ville d'Aimargues, très-forte, fut ſurpriſe par le maréchal, par une intelligence qu'il eut dedans.

A la mi-Octobre, Sommieres n'ayant pas été ſecouru par le duc d'Uſez, ſe ſoumit au maréchal, comme fit auſſi le fort de Maguelonne.

A la mi-Décembre, le maréchal dreſſa une armée avec trois pieces de canon & une couleuvrine, marcha vers l'Eraut, prit d'aſſaut Loupian, Valros, & Puimiſſon, ſoumit beaucoup d'autres villages; mais il ne prit point Agde, Beziers, & Pezenas.

Le 10. Janvier 1576. les députés aſſemblés pour la paix à Montpellier, en partirent. Le maréchal étoit du côté de Beziers, où il ſoumit Gignac, Clermont, & plus de ſoixante autres bons lieux, dont la plûpart furent pris d'aſſaut; il perdit devant Pouzoles le ſeigneur de Montataire, colonel des compagnies Françoiſes, perſonnage fort regretté, & retourna à Montpellier pour la fête de la chandeleur. An. 1576.

Le 1. Mars, il nomma comme l'année paſſée les conſuls, mais le premier, qui fut Arnaud de Rignac, étoit catholique.

Vers la mi-Mai, le maréchal raſſembla ſon armée, & marcha vers Beziers & Narbonne, ſoumit pluſieurs bons lieux, & tous les environs de Beziers juſqu'à Courſan ſur l'Aude, à une lieuë de Narbonne. Le 30. Mai, il y receut deux gentilshommes envoyés par le roy & par le duc d'Alençon, avec l'édit de paix publié à Paris le 14. Mai; le lendemain 1. Juin, le maréchal le fit publier dans ſon armée, & fut de retour à Montpellier le 6. Juin; le jeudi 7. il le fit publier à Montpellier; on y établiſſoit une chambre de vingt conſeillers pour rendre la juſtice aux proteſtans. Le dimanche 19. Juin jour de la pentecôte, on fit une proceſſion générale pour remercier Dieu de la paix, & le maréchal y aſſiſta.

An. 1576. Quelques jours après, Joyeuſe qui avoit commandé du côté de Toulouſe, le baron de Rieux, gouverneur de Narbonne, pluſieurs prélats, ſeigneurs & gentilshommes, qui avoient tenu contraire parti, vinrent à Montpellier viſiter le maréchal, & le reconnoître comme le gouverneur du pays. La nobleſſe s'étant retirée à la mi-Juillet, le maréchal alla viſiter le pays du côté du S. Eſprit, & établir de nouveaux gouverneurs à Beaucaire & à Aiguesmortes.

Au commencement d'Aouſt, fut vûë à Montpellier, choſe rare & prodigieuſe, une mule qui avoit porté fruit, c'eſt une jument qu'elle allaitoit, & fut amenée d'un village près de Beziers nommé ....

Montmorency étant à Pezenas, le maréchal de Bellegarde l'y vint trouver pour lui perſuader de quitter ce gouvernement, & ſe retirer au marquiſat de Saluces que le roy lui donnoit, à quoi il ne voulut entendre.

Les eſtats furent tenus à Beziers ſous le maréchal & Joyeuſe en Novembre.

Au commencement de Décembre, Thoré étant au S. Eſprit, le capitaine Luynes, qui depuis la paix avoit été mis audit lieu par le maréchal pour y commander, ſe ſaiſit dudit lieu, & de la perſonne de Thoré, qui quelques jours après, par le moyen de quelques gens du lieu, en fut mis hors; on prit d'abord les armes, on ſurprit des villes, & il y eut des meurtres, le maréchal apaiſa le tout & en écrivit au roy; on étoit cependant ſur le qui-vive, & on y faiſoit la guerre, quoique non ouvertement. Le maréchal qui étoit vers Beziers ayant aſſûré cette ville & celle des environs à ſon parti, revint à Montpellier, & fut de-là au S. Eſprit qu'il ne put pas recouvrer; mais il s'aſſura de Viviers, du bourg S. Andiol, d'autres lieux catholiques dudit pays, & de la nobleſſe.

An. 1577. Au commencement de Janvier 1577. le maréchal revint à Montpellier. Le 2. Fevrier, d'Oignon, chevalier de l'ordre du roy, l'un des maîtres d'hôtel, l'évêque du Puy, Rochefort, gouverneur de Blois, & du Roger, députés des eſtats de Blois vers le maréchal, lui firent des remontrances de la part des eſtats, auxquelles il ne jugea pas à propos d'acquieſcer. Il y eut quelque rumeur entre les catholiques & les proteſtans à Beziers; le maréchal y fut, & l'ayant terminée d'une maniere qui ne plut pas aux proteſtans, ils exciterent une eſpece de ſédition à Montpellier le mardi-gras 19. Fevrier; la maréchale laiſſée dans le palais y fut comme priſonniere; Châtillon, chef des proteſtans, apaiſa l'émeute, & envoya au maréchal à Beziers des députés; leſquels étant revenus le dimanche 3. Mars, la maréchale avec tous les ſiens & tous ſes meubles ſortit de la ville, avec grande douleur des catholiques qui ne purent plus exercer leur religion qu'à huis clos. La fortereſſe du palais qu'on diſoit citadelle, fut abatuë, le temple joignant le palais, la chapelle royale, & le college des prêtres ſéculiers, ruiné.

Digitized by Google

Le maréchal qui avoit encore dans ſon parti Villeneuve-lez-Maguelone, Frontignan, & tout le pays juſqu'à Beziers, convoqua à Montagnac le 25. Mars, une aſſemblée d'eſtats qui dura juſqu'au 17. Avril, lui reſtant à Pezenas; l'union y fut confirmée ſous ſon obéiſſance, mais elle ne dura guere. Les proteſtans élurent pour leur chef Thoré, quoique frere du maréchal & catholique. AN. 1577.

Damville ayant repris les armes, alla au mois de Mai aſſiéger Thezan, occupé pour les proteſtans par le capitaine Bacon qui le rendit. Au mois de Juin, les forces du maréchal ayant augmenté, Joyeuſe & autres ſeigneurs l'ayant joint, il alla aſſiéger Montpellier, & l'inveſtit depuis les chemins de Clermont, la Verune, Villeneuve, Pont Juvenal, S. Mos, les carmes, & jacobins, ce qui dura juſqu'au mois d'Octobre; le maréchal logeoit tantôt à la Verune, à Villeneuve, & au mas de Cocon. Pendant le ſiége, la ville de Melgueil ſe rendit au maréchal qui l'alla recevoir, mais comme il n'y mit point de garniſon, elle reprit le parti proteſtant. Mandelot, qui avec de grandes troupes faiſoit la guerre aux environs de Niſmes, vint fort accompagné de cavalerie conferer un demi jour avec Montmorency à Caſtelnau; la ville ſe ſeroit renduë à lui faute de vivres, ſi elle n'avoit été ſecouruë par Thoré & Châtillon qui y entrerent de nuit du côté de Montferrier, après quelque leger combat; & ſi la Nouë n'avoit aporté la nouvelle de la paix faite à Poitiers en Septembre, au maréchal logé au mas de Cocon.

Le 27. Mars 1578. les conſuls de Montpellier ſommerent les Officiers abſens de revenir. Au mois de Mai, les proteſtans ſe ſaiſirent de Montagnac pendant que le maréchal & Joyeuſe, revenus de tenir les eſtats à Beziers, étoient à Pezenas. AN. 1578.

Le baron de Faugeres, qui en l'an 1573. avoit pris Lodeve, fût meurtri à Faugeres dans ſon château par les catholiques, & ſa tête aportée à Lodeve, où l'on s'en joua par les ruës, comme en la priſe il avoit fait de celle de S. Fulcrand.

En 1579. la reine mere venant de la conference de Nerac, fit tenir les eſtats du Languedoc à Caſtelnaudarry. Accompagnée du maréchal, elle vint à Narbonne, Beziers, Pezenas, & à la Verune, où elle ſéjourna quelques jours pour accommoder les habitans des deux religions de Montpellier; ce qu'elle termina par un acte ſigné Pinard, ſecretaire d'état, du 28. Mai. Le maréchal qui accompagna la reine juſqu'à Grenoble, revint en Languedoc au mois d'Octobre, où il trouva que les proteſtans avoient ſurpris S. Hibery, Caux, Fort de Gabrieres; Limaſcon en eſcalade baillée de nuit par ceux de Gignac à la ville d'Agniane, pour ſurprendre & piller les gens de la cour des aydes de Montpellier, qui y étoient refugiés & tenans la cour, pour la peſte régnant à Montpellier, de- AN. 1579.

An. 1579. laquelle eſcalade ils furent repouſſés. Le maréchal permit à la cour de ſe changer à Pezenas où il réſidoit, & où, dans le temps qu'il travailloit à remedier aux troubles, Cornus, gentilhomme envoyé par le roy de Navarre, lui porta des lettres de ce prince, qui lui propoſoit une conference ſur les confins de Guyenne & de Languedoc, pendant laquelle il y auroit une ſuſpenſion d'armes; le maréchal y conſentit & en écrivit au roy qui lui permit cette entrevuë : il avoit levé des troupes pour recouvrer S. Hibery & Caux, & l'entrevuë en ſuſpendit l'exécution. Il manda les eſtats au 1. Décembre à Carcaſſonne, où ayant fait la propoſition, il les quitta pour aller trouver le roy de Navarre à Mazeres, ville qui apartenoit à ce prince, & ſituée au comté de Foix; le duc de Montmorency ſe logea à Belpuech de Gragniago, en ſon gouvernement de Languedoc; il étoit accompagné de la principale nobleſſe, & des plus notables de la province, avec leſquels il alla le 19. Décembre à Mazeres, éloigné d'une lieuë de Belpuech; le roy de Navarre le receut très-agréablement; Rambouillet ſe trouva à la conference de la part du roy, l'abbé de Gadagne de la part de la reine, deux conſeillers du parlement de la chambre de l'édit établie à l'Iſle en Albigeois : on ne prit aucune bonne réſolution dans cette conference, & le maréchal revint à Carcaſſonne terminer les eſtats.

An. 1580. Au commencement de 1580. il fut de retour à Pezenas. Le 4. Juillet, le parlement de Toulouſe vérifia une déclaration du roy contre les perturbateurs du repos public.

Au mois d'Aouſt, Montmorency leva une armée, & alla aſſiéger Villemagne, tenuë par les proteſtans & ſecouruë par Châtillon; le ſiége fut long, & le maréchal obligé de le lever avec perte. La peſte étoit à Montpellier, à Pezenas, & à Beziers, d'où le maréchal ſe retira à Agde.

An. 1581. Le 21. Janvier 1581. le maréchal étant à S. Pons de Tomieres, y fit publier la conference de Fleix entre Monſieur & le roy de Navarre, du 26. Décembre; deux jours après, le parlement de Toulouſe la fit publier.

Le vicomte de Turenne, envoyé par le roy de Navarre à Montpellier, ne put pas perſuader aux habitans de l'accepter, & ils ne la firent publier que le 14. Mai, après que le roy leur eût accordé en Avril une nouvelle abolition; ils tenoient le fort de Cabrieres-lez-Pezenas, lieu très-fort, & qui avoit été occupé par les albigeois, comme il paroît par une commiſſion du mois de Mai 1250. addreſſée au châtelain de Pezenas.

Au mois d'Octobre, les proteſtans ſe ſaiſirent de Villeneuve la Cremade à une lieuë de Beziers; & à la fin du même mois, il y eut une aſſemblée à Pezenas en préſence du maréchal, où ſe trouverent Châtillon, quelques miniſtres, & députés des villes du bas Languedoc; le ſeigneur de

Clermont, envoyé par le roy de Navarre, y ſurvint; & on y réſolut que les édits & conferences ſeroient exécutées, que Villeneuve & Cabrieres ſeroient rendus, ce qui fut incontinent effectué; & ledit château de Cabrieres fut razé de pied; les proteſtans rendirent auſſi la Baſtide-lez-Lodeve. AN. 1581.

Le prince de Condé vint à Montpellier, & paſſa par Pezenas où étoit Montmorency.

Au commencement de 1582. le vicomte de Joyeuſe, qui avoit toûjours vécu en bonne intelligence avec le duc de Montmorency, ſurtout depuis l'union, prit un parti contraire, quitta Pezenas, & ſe retira à Narbonne. Au mois de Fevrier, Bacon, capitaine de la religion, s'empara de Minerve en Minerbois. Montmorency alla au mois de Mai à Azille le Comtal en Minerbois, & y fit une aſſemblée de quelques évêques, du baron de Rieux, & autres; on y réſolut le ſiége de Minerve, qui fut mis devant cette place au mois de Juillet, ſous le baron de Rieux, gouverneur de Narbonne. Le maréchal alla à Carcaſſonne, Brugueirolles, Limoux, Alet, Fanjaux, Caſtelnaudarry, juſques à Monteſquieu près de Toulouſe, faiſant dire la meſſe en tous les lieux de la religion. Revenu en Septembre, il fut à Biſan de las Allieres, le ſiége étant encore devant Minerve, où il fit tant qu'à l'amiable Bacon quitta ladite place le 17. Septembre, moyennant une abolition que le maréchal avoit toute prête, & qu'il lui délivra lui-même. AN. 1582.

Le 1. Octobre, le maréchal commença les eſtats du Languedoc à Beziers; & le lendemain 2. il fut bien accompagné à Niſſe, entre Beziers & Narbonne, conferer avec le duc de Joyeuſe, fils du vicomte, qui étoit venu voir ſon pere, & qui y étoit grandement accompagné; la conference dura plus de deux heures, pendant leſquelles leurs troupes étoient à pied.

Au commencement de Décembre, le maréchal alla à Alais, & en y allant il paſſa par Montpellier, où le prince de Condé réſidoit, & où il n'avoit pas été depuis 1577. On lui rendit tous les honneurs imaginables, & il reſta à Alais juſqu'au mois de Mars.

En 1583. les proteſtans ſe ſaiſirent de Montréal, d'Olargues, & près de Lodeve de las Ribes, & Sorgues, courans & riblans les environs. AN. 1583.

Les catholiques aſſiégerent Montréal, & ne purent pas le prendre; ils ſurprirent Alet, & le garderent.

Au mois de Juillet, le baron de Rieux revint de la cour, & aporta à Montmorency, qu'il trouva à Beziers, des inſtructions du roy données à Paris le 27. Mai, par leſquelles il aprouvoit la conduite de Joyeuſe, avouant ce qu'il avoit fait, voulant qu'il ſe tînt à Narbonne, & que Montmorency n'y allât point, moyennant quoi il ſeroit content de lui.

An. 1583. Il n'y eut point d'eſtats en Languedoc, & le roy par ſes lettres du 3. Décembre, fit faire le département des deniers par les tréſoriers de France.

An. 1584. Au commencement de 1584. ſe manifeſta le grand crédit & faveur du duc de Joyeuſe, qui fit faire ſon pere maréchal de France, ſon frere cardinal, & archevêque de Toulouſe & Narbonne. La malveuillance du maréchal de Joyeuſe ſe déclara contre Montmorency ; au mois de Mars, il engagea l'Eſtang, évêque de Lodeve, de ſe ſaiſir de la ville de Clermont, & il fit occuper le château & le lieu de Secenon à trois lieuës de Beziers.

Montmorency étant à Beziers au mois d'Aouſt, le préſident Belliévre, envoyé par le roy pour pacifier le pays, y arriva ; il fut de là trouver Joyeuſe. Au mois d'Octobre, Pontcarré, maître des requêtes, vint auſſi de la cour aportant la réſolution ſur la réponſe donnée à Belliévre ; mais il trouva les affaires fort alterées, & retourna ſans rien faire. En Novembre, Montmorency aſſiégea Clermont, & prit d'aſſaut l'Egliſe, lieu fort, hors la ville, qui capitula ; de là Montmorency alla ſurprendre Corſan ſur l'Aude, où étoient les gens d'armes de Joyeuſe. En Décembre, Poigny-Rambouillet & Pontcarré, renvoyés par le roy pour la paix, aſſurerent Montmorency de la bonne volonté du roy & de ſa manutention en ſon gouvernement, & ils négocierent ſi bien entre lui & le maréchal de Joyeuſe, que la guerre ceſſa de part & d'autre ; Olargues fut rendu, & le château de Secenon razé.

An. 1585. En 1585. au mois de Mai, le roy accorda une abolition générale du paſſé au duc de Montmorency. Les eſtats furent tenus à Beziers en Juillet. Montmorency alla conferer avec le roy de Navarre en Aouſt à Caſtres ; & en Septembre, étant à Pezenas, il s'unit avec les proteſtans ; & au mois d'Octobre, il publia une déclaration pour juſtifier ſa conduite ; le roy lui avoit envoyé Pontcarré pour le regagner, mais il n'en put venir à bout ; Cuxac, Oveillan, Capeſtang, Puiſſerguier, Beziers, & S. Pont, lui ſervoient de frontiére contre le maréchal de Joyeuſe, qui reſtoit armé à Narbonne ſans rien faire.

An. 1586. En Janvier 1586. Montmorency tint les eſtats à Pezenas ; la reine mere lui envoya en Mars l'abbé de Juilli & Veirac pour le ramener au ſervice du roy, à quoi il ne voulut entendre.

An. 1587. En 1587. l'amiral de Joyeuſe prit Maruejols en Aouſt, & vint dans le pays Toulouſain pour voir ſon pere. Jean Douzon, ſeigneur de Villeſpaſſans, ayant voulu faire revolter Beziers contre le duc de Montmorency, le duc lui fit faire ſon procès, il fut étranglé de nuit, & le lendemain trouvé pendu dans la place publique au mois d'Aouſt. Le

Le 20. d'Octobre ſe donna en Guienne cette grande bataille au lieu de Cotras, entre le roi de Navarre & ceux de la religion d'une part, & l'amiral de Joyeuſe avec les forces du roi d'autre; en laquelle ledit amiral fut occis, & avec lui grand nombre de grands ſeigneurs & nobleſſe, compris un ſien frere, le plus jeune, ſeigneur de ſaint Sauveur, fort aimé de leur pere. Par ſa mort, ſon frere, qui le ſuivoit, grand prieur de Tholoſe, & qui étoit en Languedoc près ſon pere faiſant la guerre, fut dit duc de Joyeuſe.

An. 1588. L'an 1588. au mois de Mai, furent les barricades de Paris contre le roi Henri III. y étant, & ſaiſi de ladite ville par M. de Guiſe, dont le roi délogea; de quoi s'enſuivit grand trouble au royaume, qui ſembla vainement appaiſé par l'indiction générale des états de France par le roi en la ville de Blois, que y furent tenus au mois d'Octobre ſuivant 1588. le roi de Navarre ni aucun grand ou petit de la religion appellés ou préſens; eſquels états continuant l'haine du roi contre monſieur de Guiſe & ſes partiſans, ledit ſieur de Guiſe & ſon frere le cardinal y furent tués, & pluſieurs prélats, grands ſeigneurs & autres empriſonnés. Les états diſſipés & grande guerre radreſſée entre le roi & ceux de la ligue, deſquels ſe rendit chef monſieur du Maine, frere dudit feu ſeigneur de Guiſe, ſe nommant conſervateur de l'état & couronne de France, appellé avec eux le roi d'Eſpagne, ſes gens, faveurs & forces; dont je laiſſe des diſcours plus amples aux écrivains de l'hiſtoire royale.

An. 1589. L'an 1589. la ville de Tholoſe, & ſes adherans de l'obéiſſance de monſieur le maréchal de Joyeuſe, au mois de Février, audit an, jurerent l'union & confédération avec la ligue, ſous la charge de monſieur du Maine, contre le roi & monſieur de Montmorency, de leur parti autoriſer les articles de cette union par arrêt de la cour du parlement dudit Tholoſe, du 14. dudit mois de Février 89. s'en réſervant ladite cour l'autorité & ſurintendance. Audit an 89. par lettres patentes du roi, données au camp de Beaugency le 17. du mois de Juin, ledit ſeigneur tranſlata le parlement de Tholoſe à la ville baſſe de Carcaſſonne, & y fit préſident monſieur de la Borgade, auparavant conſeiller audit Tholoſe, qui en étoit ſorti. En la même année, & le premier jour d'Août, le roi Henri III. eſtant à ſaint Cloud près Paris avec ſon camp & grande armée, pour bloquer Paris, fut miſérablement tué par un jeune religieux de l'ordre des Jacobins, qui feignant lui vouloir parler en ſecret, lui donna d'un coûteau dans le petit ventre; lequel moine fut illec tué ſur le champ, & le pauvre roi mourut le lendemain. A ce meurtrier, nommé frere Clément, furent ez

villes de Paris & Tholoſe, & autres de la ligue, faites funérailles publiques & ſolemnelles; ſon effigie portée, & au contraire celle du roi défunt traînée par les rues. Après cette piteuſe mort du roi Henri III. le roi de Navarre, dit Henri IV. comme plus prochain, vint à la couronne, & s'en vint audit ſaint Cloud, où il fut reçu honorablement de tous les princes, ſeigneurs, & de toute l'armée, eſquels il fit une déclaration le 4. dudit mois d'Août 89. par laquelle il promet maintenir la religion catholique, ſans aucune choſe innover & changer en icelle, promettant s'y faire inſtruire; & au ſurplus ne permettre l'exercice de la religion prétendue réformée, que ſelon les édits du feu roi, permiſſifs d'icelle; après laquelle déclaration, leſdits princes & ſeigneurs lui proteſterent toute fidélité & obéiſſance; deſquelles choſes il advertit monſieur de Montmorency en Languedoc; comme il fit auſſi d'autre déclaration depuis faite par ſa majeſté au camp du Mans, le 25. de Novembre audit an 89. publiée à Tours au parlement le 25. Décembre ſuivant, par laquelle il indique une aſſemblée des états généraux du royaume au mois de Mars prochain, en la ville de Tours, y convoque tous ceux de la ligue, les rappelle à ſoi & à ſon obéiſſance, en faiſant les ſoumiſſions portées par ladite déclaration. Cependant que ces choſes ſe faiſoient en France, l'autre & ſecond fils de monſieur le maréchal de Joyeuſe, dit monſieur de Joyeuſe par la mort de monſieur l'amiral, vint en Languedoc, & commença à y faire la guerre contre monſieur de Montmorency, & armées dreſſées par eux reſpectivement au terroir de Narbonne, lieu dit le Mas-de-Pardelhan. Ils firent une tréve pour quatre mois, le dernier jour d'Août ſuſdit 1589.

An. 1590. L'an 1590. ſe paſſa cette année en Languedoc ſans grande faction d'armes, chacun ſe tenant ſur la garde.

NOTES

HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES.

Pag. 2. lign. 19. SAint André, de la maiſon de Montdragon, arriva à Montpellier le 16. Octobre 1560. avec titre de gouverneur.] C'eſt s'énoncer fort mal, en diſant que ſaint André étoit de la maiſon de Montdragon. Son nom de famille étoit Albert; & il étoit le chef d'une branche cadette de celle du connétable de Luynes. Il ſe nommoit Edouard, étoit ſeigneur de S. André d'Oleirargues, au diocèſe d'Uzès, fut tué à la ſurpriſe de Niſmes par les proteſtans, le 15. Novembre 1569. Il avoit épouſé en 1564. Marguerite de Bourdic, fille de Pierre de Bourdic, gouverneur de Montpellier; & de Françoiſe des Urciéres. Celle-ci ſe remaria au fils du baron de la Tourette, qui fut tué au ſiége de Baïs ſur Baïs, en Mai 1575. Elle alloit épouſer Parabere, gouverneur du château de Beaucaire, lorſqu'elle fut tuée dans une émeute par les habitans de cette ville, le dimanche.... Septembre 1578.

Lign. 27. Pouſſan, dont Guillaume de Chaume, premier conſul de Montpellier, étoit ſeigneur en 1560.] Ce Guillaume de Chaume doit être le même qui prenoit la qualité de baron d'Aumelas, lorſque Dominique de Narbonne, ſeigneur de Pouſſan, fit un teſtament en ſa faveur le 10 Juillet 1555. Pierre de Chaume, ſeigneur de Pouſſan, aſſiſta comme témoin, le 2. Mai 1655. au contrat de mariage de Pierre Nicolau, habitant de Pouſſan, & d'Antoinette Jouve. Marie-Lucrece de Tourneſi, dame de Pouſſan, fille de Jacques de Tourneſi, ſeigneur de Pouſſan, conſeiller en la cour des aydes de Montpellier, & de Lucrece de Pradel, niéce d'un évêque de Montpellier, épouſa en 1705. Cetile-François de Vogué, ſeigneur de Vogué, Rochecolombe, &c. baron de Montlaur, l'une des douze baronnie du Vivarez, mort en Septembre 1739. Il vendit les terres qu'il avoit euës de la ſucceſſion de ſa mere, Gabriel de Moner, dame de Champetieres, pour acquérir la ville d'Aubenas, ſur laquelle il fit transférer le lundi 22. Janvier 1725. l'entrée des états qui étoit ſur la baronnie du Cheylar ou de Brion, qu'il avoit acquiſe de René de Saſſenage, baron de Brion. Il avoit auſſi fait transférer l'entrée qui étoit ſur ſaint Reméſi à Vogué; de maniere que des douze baronnies du Vivarez, qui entrent par tour aux états de Languedoc, il en eut trois. Il vendit la terre de Pouſſan, qu'il avoit eu du chef de ſa premiere femme. Pierre Nicolau, fils d'Etienne Nicolau, capitoul de Toulouſe, le 18. Décembre 1744. mort en 1746. a été ſeigneur de Pouſſan, & il eſt vivant, & thréſorier général de la ville de Lyon. (Chazot-Nantigni, Tablettes hiſtoriques & généalogiques, tom. VIII. pag. 454. 455. Armorial général de M. d'Hoſier, regiſtre IV. article de Nicolau.)

3-20. Le vicomte de Joyeuſe, lieutenant général en Languedoc, par la ceſſion du comte de Villars, tint une aſſemblée à Montpellier le 25. Mars 1561.] Guillaume de Joyeuſe fut évêque d'Aleth pendant la vie de Jean-Paul, vicomte de Joyeuſe, ſon frere aîné, qui teſta le 18. Janvier 1557. On dit que Guillaume de Joyeuſe étoit fort âgé, lorſqu'il mourut dans ſon château de Couiſlac, au diocèſe d'Aleth, en Décembre 1591. ou Janvier 1592. Mais il avoit tout au plus ſoixante & onze ans, ne pouvant être né avant l'an 1520. Je fixe ſa mort à cette date; mais les hiſtoriens ne parlent pas clairement ſur cela. J'ai

fait faire des recherches inutiles à Couiſſac, ſur la date préciſe de la mort de ce maréchal, ſur ſon tombeau, & ſur les particularités de ſa vie.

Pag. 4. lign. 7. L'*Eſpouſſette* de Montpellier.] Mot Languedocien, qui ſignifie une vergette. Comme les proteſtans obligeoient les prêtres & les religieux d'aller à leurs exercices de religion, en leur donnant des coups de bâton, cela donna lieu d'appeller ces bâtons *Eſpouſſettes*.

4. 13. (Le ſeigneur de la Verune, qui négocia le 20. Octobre 1561. un accord entre les chanoines de ſaint Pierre de Montpellier & les proteſtans.) Il s'appelloit Jacques Pelet, & il ſe qualifia chevalier de l'ordre du roi, dans le teſtament qu'il fit à la Verune, le 24. Mars 1587. Il avoit épouſé le 5. Août 1551. Madeleine de Roquefeuil, dame de Montpeyroux & des deux Vierges, vicomteſſe de Cabanes, fille d'Antoine de Roquefeuil, ſeigneur de Montpeyroux, & de Barthelemie de Maillac. On n'a point encore trouvé la jonction de cette branche de Roquefeuil, à l'une des trois tignes de cette maiſon que l'on connoît, & qui ſont Roquefeuil-Gremian, Roquefeuil-Anduſe, & Roquefeuil qui apporta Roquefeuil à Hugues, ſeigneur de Blancafort en Agenois. Les deſcendans de ce dernier quitterent leur nom de Blancafort, pour prendre celui de Roquefeuil. Jacques de Roquefeuil, ſeigneur de la Verune, eut pour fils Gaſpard de Roquefeuil, ſeigneur de la Verune, baron de Montpeyroux & des deux Vierges, vicomte de Cabanes, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant général au bailliage de Caen, capitaine & gouverneur de cette ville & de ſon château, connu dans l'hiſtoire par ſon attachement & ſa fidélité à Henri III. & à Henri IV. mort en 1598. & ayant laiſſé de ſa femme, Jourdaine-Magdeleine de Montmorency-Hallot, Claude Pelet, dame de la Verune, de Montpeyroux, vicomteſſe de Cabanes, baronne des deux Vierges, mariée le 5. Janvier 1608. à René de Carbonel, marquis de Caniſy. Elle acquit en Normandie, les baronnies de Cours & de ſaint Luy. Elle étoit née en 1590. & elle mourut à Avranches le 2. Octobre 1664. René de Carbonel, ſon mari, lieutenant de roi en Normandie, gouverneur d'Avranches, mourut au château de Perci, près de Coutances, le 27. Septembre 1655. Claude Pelet ſe voyant établie en Normandie, à plus de deux cents lieues du Languedoc, & de ſes terres de la Verune & de Montpeyroux, ceda par une tranſaction du 27. Novembre 1616. la Verune à Jacques de Courſac, ſeigneur de Gremian, qui y avoit des droits du chef de Jeanne Pelet, ſœur de Jacques de Pelet, ſon ayeul; qui avoit épouſé avant le premier Août 1556. Gaſpard de Courſac, ſeigneur de Gremian, lequel teſta le 14. Novembre 1564. Jacques de Courſac, ſeigneur de Gremian & de la Verune, marié à Françoiſe de Boſſage, teſta le 21. Octobre 1664. J'ignore comment la ſeigneurie de la Verune paſſa à Daniel de Gallieres, préſident de la cour des aydes de Montpellier, reçu le 23. Avril 1616. & marié avec Françoiſe de Boſſage, dont il eut Daniel de Gallieres, ſeigneur de la Verune, conſeiller en la cour des aydes de Montpellier, qui vendit la Verune à Jean-Antoine Thomas. Sa fille, N. Thomas, dame de la Verune, s'étant réfugiée à Zell, y épouſa, 1°. François de Brignac, ſeigneur de Beauregard. 2. N. de Leſcours. La ſeigneurie de la Verune fut alors vendue à l'évêque de Montpellier, qui la paya par l'inféodation qu'il fit vers 1694. de la baronnie de Sauve, à une trentaine de perſonnes, qui par-là ſe trouverent poſſeder des fiefs, l'évêque de Montpellier reſtant le ſeigneur dominant. La même choſe eſt arrivée vers 1750. du comté de Melgueil, inféodé par François Renaud de Villeneuve, évêque de Montpellier depuis le 16. Septembre 1748. & qui fait rebâtir avec magnificence le château de la Verune. Jacques Pelet, ſeigneur de la Verune, qui a donné

lieu à ces recherches, avoit pour XVe. ayeul, Bermond Pelet, qui étoit ſeigneur d'Alais, avec Agnès ſa femme, dès le mois de Juillet 1120. lorſqu'un ſamedi de ce mois, troiſiéme jour de la lune, ils donnerent, étant a Alais, l'égliſe de ſaint Pierre de Mulon à ſainte Foy de Conques, en Rouergue. La ſeigneurie de la Verune, qui appartenoit avant l'an 1290. aux Fredol, parvint aux Pelet par la donation que Guillaume Fredol en fit le 3. Mai 1359. à Raimond Pelet, petit-fils de Marquiſe de Fredol, & petit-neveu du cardinal Berenger de Fredol.

Pag. 15. *lign.* 39. Le prince de Salerne, qui s'étoit fait proteſtant, s'étoit marié à Montpellier en Mars 1564. dans la maiſon de Paulian.) Ferdinand de San-ſeverino, prince de Salerne, épouſa Françoiſe de Pluviers, fille d'Antoine de Pluviers, ſeigneur de Paulhan, au diocèſe de Beziers, & d'Iſabeau de Cambis. Françoiſe de Pluviers étoit née au plutôt en 1541. & vivoit en 1586. Lorſque le prince de Salerne l'épouſa, elle étoit veuve de Philippe de Perets, & elle avoit deux filles de ce premier mari; ſçavoir, Lucrece de Perets, qui épouſa le 25. Novembre 1573. Jacques Pape, ſeigneur de ſaint Auban, auteur des memoires imprimés dans les preuves de l'hiſtoire de la maiſon de Coligni, par du Boucher; & N. .... de Perets, mariée le 8. Mars 1586. avec François d'Airebaudouſe, baron d'Andoſe.

17-10. Boutonnet, vers lequel lieu le ravelin du fort de ſaint Pierre de Montpellier s'étendoit. Acier étant arrivé à Montpellier le 7. Octobre 1567. on fit des tranchées hors la ville, du côté du Peyrou, pour battre ce fort. Boutonnet étant une dépendance de la communauté de Montpellier, n'eſt point détaillée & ſéparée de cette ville, dans le dénombrement de la France. Jeanne de Neves, dame de Boutonnet, étoit fille d'Etienne de Neves, employé, ſuivant Philippe de Comines, par Charles VIII. à Genes en Décembre 1495. avec Perron de Baſchi, pour y aſſembler une armée navale, & aller au ſecours des châteaux de Naples. Etienne de Neves avoit pour frere puîné Guillaume de Neves, qui épouſa Marguerite de Leſtrange, dont Anne de Neves, mariée le 5. Juillet 1506. avec Honoré de Pluviers, pere d'Antoine, ſeigneur de Paulhan. On trouve encore Marguerite de Neves, fille d'Antoine, & de Jacqueline de Roſaris, qui épouſa le 25. Juin 1435. Secondin de Boiſſevin, citoyen d'Albi, & bourgeois de la ville de Montpellier, lequel reſta le 18. Septembre 1458. Marguerite de Neves étant veuve, acheta le 27. Avril 1468. les lieux de Fabregues & de Pignan, diocèſe de Montpellier. Le comte d'Orneſon (Biord), marié le 23. Mai 1746. avec N. de Roquefeuil-Gabriac, eſt ſeigneur de Boutonnet, du chef de Catherine de Louet, ſa mere, qui avoit pour cinquiéme ayeule Jeanne de Neves, dame de Boutonnet.

19-10. Le baron de Ganges prit d'emblée vers le 15. Février 1568. Sumene ſur les proteſtans. Ceux-ci le reprirent bientôt, & Ganges y fut tué.) Le baron de Ganges devoit être le pere ou l'oncle d'Henri de ſaint Etienne de Ganges, qui reſta le 7. Mars 1623. & qui de Fulcrande de Coſte, morte le 20. Mars 1643. ne laiſſa que Jeanne de ſaint Etienne, baronne de Ganges, mariée le 19. Janvier 1629. avec Jean-Pons de la Tude. Leur fils, Charles de la Tude, baron de Ganges, épouſa le 8. Août 1688. Diane de Joannis de Rouſſans, morte à Ganges le 5. Juin 1667. connue par ſa beauté, & par ſes malheurs. Son mari mourut à Lille, dans le comtat Venaiſſin en 1737. Son fils, Alexandre de la Tude, colonel de dragons, & brigadier des armées du roi, étoit mort à Ganges vers le 12. Juin 1713. Il avoit épouſé le 8. Janvier 1692. Marguerite de Gineſtoux, morte au château de ſaint Privat, diocèſe d'Uſez, en Décembre 1721. & en avoit eu Alexandre-Louis de

Viſſec de la Tude, dit le marquis de Ganges, où il étoit né le 10. Septembre 1694. & il mourut à Montpellier en Janvier 1720. laiſſant de Marie-Charlotte de la Rochefoucauld, fille de Jean-Antoine, marquis de Langeac, & de N... de Guerin Lugeac, N... de Viſſec, marquis de Ganges, mort vers l'an 1742. marié 1°. à N... Scot de la Meſangere; 2°. à N... de Sarret, dame de ſaint Laurens le-Minier, diocèſe d'Alais, mere de N. de Viſſec de Ganges, baron des états de Languedoc, vivant en Mars 1758.

Pag. 19. *ling.* 18. Treſques, occupé par Joyeuſe vers le 10. Mars 1568. fut attaqué par Acier, qui y ſurprit les gens d'ordonnance de Scipion, Italien, & une compagnie de Laval, de la maiſon de Châteauneuf lez-Peſenas.]. Le château de Treſques appartenoit en Sept. 1199. à Roſtan de Sabran, qui l'engagea avec Cauvillargues à Clémence, ſœur de Guillaume, ſeigneur de Montpellier, en repréſentation de cinqs mille ſols melgoriens qu'elle lui avoit apportés en dot; les cinquante deux ſols melgoriens, évalués à un marc d'argent fin. (D. Vaiſſette. Hiſt. de Languedoc III. pr. 188.) Guillaume de Poitiers, ſeigneur de ſaint Vallier, vendit le 24. Janv. 1489. les terres de Sabran, de Treſques, de Montclus, & de ſaint Marcel, à Cathelin Combes, ſeigneur en partie de Barjac. Cathelin Combes partagea en 1510. avec ſon frere Philippe Combes; & les ſeigneuries de Barjac, de Sabran, & de ſaint Marcel de Carreiret, échurent à Philippe Combes. Cathelin eut pour lui Treſques & Montclus. Il épouſa Jeanne des Eſtars de Mirabel, & en eut 1°. Louis Combes, vivant le 27. Janvier 1542. 2°. Anne Combes, dame de la moitié des baronnies de Barjac & de Sabran, & des ſeigneuries de Beſſas, & de ſaint Marcel de Carreiret, qui épouſa 1°. en 1520. Oſias de Barjac, ſeigneur de Sault, tué à la bataille de Landriano le 22. Juin 1529. 2°. Jean de Gabriac, qui teſta le 23. Octobre 1537. 3°. Marguerites Combes, qui avoit une portion aux ſeigneuries de Barjac, de Sabran, & de Saint Marcel de Carreiret, épouſa François de Cabaſſole, ſeigneur de Barbentane. Philippe Combes, frere puîné de Cathelin, eut pour ſon partage les ſeigneuries de Treſques & de Montclus. Il teſta le 12. Novembre 1512. & eut d'Yolande de Bozene ſa femme, fille de Jean de Bozene, & de Marguerite Bermond, dame d'Aubais, Jean Combes, Claude, & Monde Combes, dame de Montclus & de Treſques, qui teſta le 20. Février 1566. & qui avoit épouſé en 1522. Gaillard de Montcalm, juge-mage de Niſmes, lequel teſta le 20. Juin 1565. Gaillard de Montcalm, juge-mage de Niſmes, qui avoit épouſé Monde de Combes, fille & héritiere de Philippe de Combes, ſeigneur de Treſques & de Montclus, & d'Yolande de Bozene, préſenta en 1540. une requête à Jean de ſaint Gelais, évêque d'Uſez, lui expoſant que les fondations faites par Philippe de Combes, & Yolande de Bozene, étoient trop conſidérables pour qu'un ou même deux prêtres puſſent y ſuffire; qu'il déſiroit cependant que ces fondations euſſent perpétuellement leur effet; qu'André du Moulin, prieur-curé de Sabran, au diocèſe d'Uſez, conſentoit que le prieuré de Sabran fût uni aux legs pies fondés par Philippe Combes & Yolande de Bozene, & conclut que l'évêque unît le prieuré-cure de Sabran aux legs pies & fondations faites à la chapelle de ſaint Antoine à Treſques, & qu'il y eût quatre prêtres chapelains, qui feroient le ſervice; que la nomination de ces quatre prêtres appartiendroit au ſeigneur pour trois, & à l'évêque pour un, en éteignant la collation du prieuré de Sabran, qui appartenoit entierement à l'évêque d'Uſez. L'évêque ſaint Gelais ayant égard à cette requête, déclara le 3. Octobre 1540. ſans aucune formalité, & *motu proprio*, devant deux notaires, qu'il uniſſoit le bénéfice-cure de Sabran & de ſaint Caſtor, ſon annexe, à la

Digitized by Google

chapelle de ſaint Antoine de Treſques, & ordonna que quatre prêtres y feroient le ſervice enſemble, comme recteurs de ladite chapelle de ſaint Antoine. L'évêque ordonna auſſi, que l'un des quatres chapelains prêcheroit à Sabran chaque dimanche de carême. Les quatre chapelains acquiterent les fondations pour Treſques & Sabran, & jouirent du bénéfice de Sabran, affermé dix-huit cents livres. De ſept cents livres des biens donnés par Philippe Combes, pour épargner la rétribution d'un curé à Sabran & d'un vicaire à ſaint Caſtor, ſon annexe, le dernier des quatre chapelains faiſoit le ſervice de Sabran; & les trois autres, qui réſidoient à Treſques, alloient alternativement les dimanches & les fêtes dire la meſſe à ſaint Caſtor; les deux autres la diſoient à Treſques. Dans cet état, Nicolas, un des quatre chapelains, qui depuis vingt ans faiſoit le ſervice de l'égliſe de Sabran, ayant connu le vice de l'union du 3. Octobre 1540. impétra le bénéfice de Sabran en cour de Rome; & ſur le vû de ſes proviſions, l'évêque d'Uſez lui ayant accordé... le 4. Avril 1755. il prit poſſeſſion de ce bénéfice le lendemain 5. Avril, à la ſatisfaction des habitans des trois villages de Sabran, Megur, & Charauch. Le ſeigneur de Treſques & les trois chapelains aſſignés s'adreſſerent au ſénéchal de Niſmes de leur chef, contre le ſieur Nicolas. Ils demanderent la maintenue, ſçavoir le premier en ſa qualité de juſpairou, & les derniers en leur chapelle. Au reſte, en vertu d'une ſubſtitution, qui donnoit les terres de Treſques & le marquiſat de Montclus à N. de Cadoule, fils de N. de Cadoule, & de N. de Vivet, Louis de Vivet, évêque d'Alais, frere de cette derniere, qui jouiſſoit de ces terres, perſuadé qu'elles appartenoient à ſon neveu, il les lui remit. Ce neveu étoit déja marié avec N. de Juges-Cadoine, & en avoit eu un fils, mort en Février 1758. lieutenant dans le régiment de ..... Il ne reſte aujourd'hui des ſeigneurs de Treſques & des marquis de Montclus, qu'une fille.

Pag. 22. *lign.* 38. Molé, commiſſaire envoyé par le roi, reſta à Montpellier une partie de l'été de 1571.) Seroit-ce Nicolas Molé, ſeigneur de Juſanvigne, des Haies, & de Vitri ſur Seine, intendant général des finances, qui ſe qualifioit le 6. Octobre 1585. conſeiller du roi, & de la reine ſa mere, intendant général de ſes finances. Il mourut âgé de cinquante ans, le 6. Décembre 1586.

23-1. Le ſeigneur des Urcieres, natif de Montpellier, de la maiſon de Gaudette, fut envoyé par le roi en 1572. à Montpellier, pour la mainforte.) Jean des Urcieres, ſeigneur de Caſtelnau, gouverneur de la juſtice de Montpellier, épouſa Marguerite de Fizes, ſœur de Simon de Fizes, ſecretaire d'état ſous Charles IX. & n'en eut que des filles. Iolande des Urcieres, mariée avec Pierre de Dampmartin, qui fut par elle gouverneur de la juſtice de Montpellier en 1586. Elle, & deux de ſes ſœurs, vendirent le 21. Août 1632. pour vingt-un mille livres, la maiſon de leur pere, qui ſervit dans la ſuite de bureau aux tréſoriers de France, & dans laquelle Louis XIII logea en 1632. Iſabeau des Urcieres, née en 1569. morte au château d'Aumes, près de Montagnac, le vendredi 22. Mars 1652. veuve de Jacques de Vignoles, préſident en la chambre des édits, qui étoit mort à Beſiers le 28. Octobre 1626. à cinq heures du matin.

23-3. Believre, préſident au parlement de Dauphiné, envoyé intendant à la juſtice en Languedoc en 1572.) Pompone de Believre, né à Lyon en 1527. chancelier de France le 2. Août 1599. mort à Paris le 9. Septembre 1607. après la ſaint Barthelemi, & par

conſéquent peu après qu'il eut été envoyé intendant en Languedoc. Il fut envoyé en ambaſſade vers les Suiſſes, pour diminuer l'odieux de cette journée. Son intendance en Languedoc n'eſt point mentionnée dans l'hiſtoire des grands officiers.

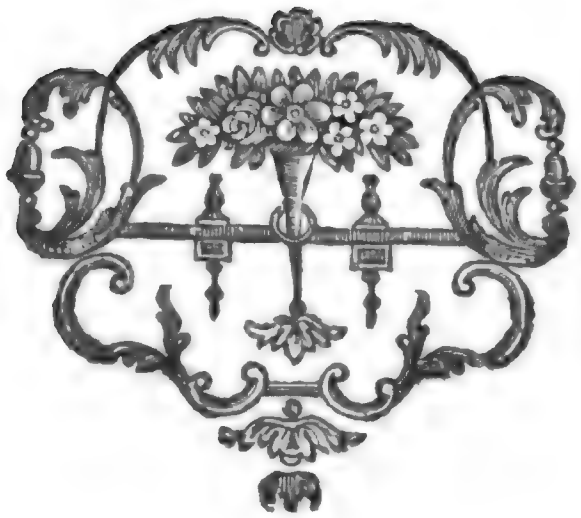

Digitized by Google

TABLE CHRONOLOGIQUE

des guerres civiles de Languedoc.

1560.

Juillet. Les jeunes gens de Montpellier font venir de Genève Jean de la Chame, miniſtre prédicant, qui fait beaucoup de proſélites ; prêche publiquement à l'école de la grand-mere, à l'école-mage, & puis en l'égliſe de ſaint Matthieu. Pierre de la Côte, juge-mage, n'oſe ſe montrer. L'évêque, Guillaume Peliſſier, & les chanoines, ferment leurs portes.

Le comte de Villars tient les états à Beaucaire, mene deux compagnies de cavalerie, & fait lever les légionnaires. Le miniſtre ſort de Montpellier ; & Villars fait pendre le miniſtre d'Aigues-mortes, & arrêter Laiſſe, capitaine de cette ville.

15. Octobre. Saint André entre à Montpellier avec trois enſeignes d'infanterie. L'évêque & les chanoines ſortent de leur fort. Saint André défend la continuation des prêches : le peuple conſent à tout.

Mardi 19. Novembre. Villars, arrivé à Montpellier, aſſiſte à une proceſſion générale, & à une meſſe ſolemnelle. Il va en Cevennes ; rétablit la meſſe à Anduſe & à Alais, & fait raſer les maiſons de quelques gentilshommes qui s'étoient abſentés. Villars paſſe le reſte de l'hiver au château de Vauvert, près d'Aigues-mortes.

1561.

Carême. Des enfans de Montpellier s'aſſemblent ſous le couvert & parvis du conſulat, & y chantent les Pſeaumes de David en François, ayant des chandelles allumées. Villeneuve, gouverneur de la ville, n'oſe les en empêcher.

25. Mars. Le vicomte de Joyeuſe, lieutenant général en Languedoc, tient à Montpellier une aſſemblée extraordinaire des états ; & pendant ſon ſéjour les prieres publiques ceſſent.

Après Pâques, La chaſſe & Formy prêchent en maiſon privée, & puis publiquement.

Dimanche 4. Mai. Quinze cents catholiques accompagnent le pain béni à ſaint Pierre.

Samedi 30. Août. On publie un édit du roi, qui défend de s'aſſembler & d'adminiſtrer les ſacremens autrement que ſuivant les rites de l'égliſe catholique.

Mardi 24. Septembre. Les proteſtans ſe ſaiſiſſent de l'égliſe de N. D. de Tables. Formy y fait ſon premier prêche. Les chanoines ayant mis garniſon dans leur fort, les proteſtans s'arment de leur côté, & vont par troupes avec des bâtons, que l'on nomme l'*Eſpouſſette de Montpellier*, & avec lequels ils frappoient les prêtres & les religieux.

Lundi 20. Octobre. Chef-de-Bien & la Verune ménagent un accommodement entre les proteſtans & les chanoines, auxquels on laiſſe faire le ſervice de leur égliſe, mais leur garniſon eſt obligée de ſortir de la ville. Un ſoldat, en ſortant, tue d'un coup de piſtolet un proteſtant ; les autres ſe jettent ſur les catholiques,

s'emparent du fort ſaint Pierre, tuènt quarante chanoines, & Bérail, gardien des cordeliers.

Mardi 22. Octobre. Soixante égliſes ou chapelles qu'il y avoit à Montpellier, ſont fermées.

Dimanche 26. Octobre. Un miniſtre prêche dans l'égliſe de ſaint Firmin, & la populace contin e la ruine des couvens & des égliſes de Montpellier & des environs.

20. Novembre. Joyeuſe fait publier à Montpellier un édit du roi, qui ordonne de rendre dans vingt-quatre heures les égliſes.

21. Novembre. Les proteſtans cedent l'égliſe N. D. & prêchent à l'école-mage; quelques jours après ils y rentrent, & dans ſaint Matthieu.

1562.

21. Janvier. Les députés de Montpellier, qui avoient été recevoir les ordres du comte de Cruſſol à Villeneuve, font publier à Montpellier ordre de rendre les égliſes.

22. Janvier. Les proteſtans ſe remettent à prêcher à l'école-mage, mais la meſſe n'eſt point rétablie.

Mardi 18. Février. Pierre Viret miniſtre venu de Genève, fait ſon premier prêche à Montpellier; le préſidial y aſſiſte en corps, & le premier conſul avec le chaperon rouge.

Dimanche 8. Mars. Les proteſtans, en obéiſſant à l'édit du 17. Janvier, font prêcher hors de Montpellier, dans le foſſé des arbalêtriers, qui va de la porte de Lates à celle de la Sonnerie.

Fourquevaux, gouverneur de Narbonne, en fait ſortir les ſuſpects.

Les proteſtans de Carcaſſonne ſont maltraités par les catholiques, auſſi-bien que Marion, controlleur du domaine. Le miniſtre & le juge de la ville ſont tués.

Dimanche 29. Mars. Les catholiques de Montpellier, qui veulent faire leurs Pâques, ſont obligés d'aller à Caſtries, à Vendargues, à Teiran, ou à la Verune, où la meſſe étoit rétablie.

Mercredi 8. Avril. Cruſſol & Joyeuſe arrivent à Montpellier, où ils obligent les principaux des deux religions de vivre en paix, & de rétablir la meſſe. La Mauſſon, enfant de la ville, en eſt nommé capitaine.

Dimanche 12. Avril. La meſſe eſt dite & achevée à ſaint Firmin, malgré une ſédition. Cruſſol reſta à la porte. Cette meſſe fut appellée la meſſe des comtes.

23. Avril. On publie à Montpellier des lettres patentes du roi, qui déclarent être libre & non détenu. La meſſe eſt abolie à Beſiers.

Les proteſtans ſe ſaiſiſſent du château & de l'iſle de Maguelonne. Ils prennent ſix cents marcs dans le thréſor de ſaint Pierre, & les employent à lever des troupes.

18. Mai. Les proteſtans de Toulouſe en ſont chaſſés par les catholiques, ſecourus par Montluc, Terride & Fourquevaux. Le parlement fait enſuite décapiter Vabres, ſénéchal de Toulouſe.

Juin. Mirepoix, ſénéchal de Carcaſſonne, prend d'aſſaut, après un mois de ſiége, la ville de Limoux, qui fut pillée & ruinée.

28. Mai. Jacques de Cruſſol de Beaudiné, envoyé par le prince de Condé pour commander en Languedoc, fait publier à Montpellier ſes pouvoirs, & a depuis Beſiers juſqu'au Rhône ſous ſon autorité.

30. Mai. Il fait ſaiſir les dîmes des revenus catholiques, & rechercher les armes dans la ville & les châteaux des gentilshommes.

Joyeuſe, ayant ſous lui Fourquevaux, Rieux, Fendeille, & Villeneuve, aſſemble des troupes, & ſe ſaiſit de Capeſtan, de Cazouls, & de Serignan.

Vendredi 17. Juillet. Montagnac ſe rend à Joyeuſe, qui fait pendre Bonal, autrement le ſeigneur de Roquemaure, qui l'avoit inſulté pendant le ſiége. Il va camper à Châteauneuf les-Pezenas, près l'Eraut. Cruſſol ſort de Beſiers, & campe vis-à-vis de lui, la riviere entre deux. Pendant la nuit Joyeuſe paſſe la riviere, & ſe poſte ſur une chauſſée, près de Lezignan. Les proteſtans étoient vers Pezenas. Les deux armées étoient compoſées chacune de quatre mille hommes.

Lundi 20. Juillet. Entre quatre & cinq heures du ſoir, la cavalerie de Joyeuſe, preſque toute compoſée de nobleſſe, attaque celle des proteſtans, où il n'y avoit que du peuple. Elle fait ſemblant de fuir, & attire les proteſtans devant ſon artillerie, qui par une décharge imprévue la met en déſordre. Les gendarmes ſurvenant la prennent en flanc, & achevent de la mettre en fuite. Cruſſol ſe ſauve dans Pezenas, & ne perd que trois ou quatre cents hommes.

L'évêque de Lodeve & ſaint Felix ſurprennent Gignac.

Les catholiques de Frontignan en chaſſent les proteſtans & rétabliſſent la meſſe.

23. Juillet. Joyeuſe étant à ſaint Martin, entre Châteauneuf & Aumes, convient avec Cruſſol d'une ceſſation d'armes.

Il entre dans Pezenas, y rétablit la meſſe. Beſiers ne veut pas le recevoir.

Les proteſtans de Montpellier déſavouent le traité fait par Cruſſol.

Mardi 18. Août. Le baron de Cruſſol, avec trois mille hommes & deux gros canons, aſſiége Frontignan, leve ſiége le 26. & va camper à Pouſſan.

Joyeuſe ayant aſſemblé cinq mille cinq cents hommes, & quinze piéces de canon, fait paſſer l'Eraut au baron de Fourquevaux; ce qui oblige Cruſſol de quitter Pouſſan, & de ſe retirer à Montpellier.

29. Août. Cruſſol ordonne la démolition de quatre grands fauxbourgs de Montpellier, de vingts-ſix égliſes, & de la commanderie de ſaint Jean; ce qui eſt exécuté & achevé dans quatre jours.

4. Septembre. Fourquevaux campe à Lattes, ancien village dépeuplé & ruiné, à une lieue de Montpellier; & il prend une ancienne tour. Il s'y retranche d'une maniere inexpugnable.

Toutes les maiſons de la campagne, juſqu'à Melgueil, ſont détruites & brûlées.

Fourquevaux envoye attaquer l'iſle de Maguelonne, qui ſe rend.

Le baron de Cruſſol campe avec cinq mille ſix cents hommes à la portée du canon de Lattes, près du mas d'Envallat & du mas de Boiſſon.

14. Septembre. Le baron des Adrets arrive avec quatre cents chevaux à Montpellier.

15. Septembre. Il marche avec de l'artillerie pour attaquer le camp de Lattes par le côté du moulin de ſaint Sauveur; Cruſſol par le côté de Montpellier & d'Encirade; & le capitaine Bouillargues par les prairies. Fourquevaux fait tirer ſon artillerie & ſes arquebuſiers, & repouſſe les proteſtans. Des Adrets ſe contente de faire raſer avec ſon artillerie le haut du moulin de ſaint Sauveur, & retourne en Dauphiné.

Fourquevaux marche le long du Lez, & ſe met en embuſcade près de la mé-

tairie du pont Trincat. Il envoye des coureurs aux aires de ſaint Denis. Cruſſol fait ſortir ſes troupes pour pourſuivre ſes coureurs, qui ſoutenus par les catholiques, pouſſent les proteſtans juſqu'à la porte du Pila-ſaint-Geli, où le capitaine Gremian fut tué. Les catholiques perdirent le capitaine Peirot-Loppian

Joyeuſe dîne au château du Terrail, ayant mené à Fourquevaux huit cents vingt hommes. Il va reconnoître Montpellier ſur le côteau de ſaint Martin de Prunel.

27. Septembre. Sommerive & Suze ayant aſſiégé ſaint Gilles, ſont défaits par le capitaine Grille, & perdent quinze cents hommes, dix-ſept enſeignes, & deux gros canons.

1. Octobre. Le capitaine Grille, revenant de ſaint Gilles avec douze cents hommes, eſt défait aux Arenaſſes, entre Caſtelnau & le pont de Salezon, par les catholiques, qui s'étoient embuſqués dans les vallons des garrigues de Gramont. Il perd deux cents hommes. Le capitaine Bouillargues ſe retire par le haut des garrigues du Crez, vers Teiran. Bizanel eſt tué du côté des catholiques.

Samedi 3. Octobre. L'évêque d'Aleth, fils du ſeigneur de l'Etrange, a une conférence avec le capitaine Grille, entre les ponts Juvenal & Trincat.

4. Octobre. Joyeuſe abandonne ſon camp de Lattes, & va à Pezenas.

Cruſſol ayant laiſſé le capitaine Rapin, gouverneur dans Montpellier, va à Niſmes, & fait aſſiéger la Carboniere, forte tour, aſſiſe dans les marais, qui ſe rend.

11. Octobre. Ordre publié à Montpellier d'aller au prêche, ſous peine de banniſſement.

5. Novembre. Joyeuſe aſſiége Agde, défendu par le capitaine Senglar, & leve le ſiége après avoir fait tirer cinq cents coups de canon.

Les catholiques prennent le bourg ſaint Andiol, où ſaint Remezy eſt tué. Ils l'abandonnent, dès que le baron de Cruſſol paroît devant.

Le comte de Cruſſol étant à Uſez, accepte l'offre que les états de Niſmes lui font d'être le chef du pays, conducteur, protecteur, & conſervateur, ſous le bon plaiſir du roi. Ces états avoient impoſé quatre mille livres, outre les bénéfices & revenus eccléſiaſtiques, & réglé tout à l'inſtar des républiques réduites en démocratie.

15. Décembre. Joyeuſe tient les états à Carcaſſonne; on y arrête pluſieurs choſes contre les proteſtans.

1563.

27. Janvier. Le baron des Adrets, arrêté par ordre de Cruſſol, eſt mené dans le château de ſaint Pierre à Montpellier, & ramené huit jours après à Niſmes

9. Février. Peraud arrive à Montpellier, pour être gouverneur à la place du capitaine Rapin.

Mars. Quinze cents miniſtres de Languedoc, & autant d'anciens & de ſurveillans, tiennent un ſynode à Montpellier.

Vendredi 5. Mars. On tire à Montpellier toute l'artillerie, en ſigne de réjouiſſance, pour la mort du duc de Guiſe que l'on vient d'apprendre.

10. Avril. Saint Vidal aſſiége Florac; en leve ſiége à l'approche de Beaudiné.

Les proteſtans apprenant que par la paix les égliſes doivent être renduës aux eccléſiaſtiques, achevent de ruiner ſaint Pierre & ſaint Firmin, afin que l'on n'y puiſſe pas rétablir la meſſe.

7. Mai. Le cardinal de Châtillon, habillé en laïque, & qui ſe faiſoit nommer le comte de Beauvais, le comte de Cruſſol, & Boucard, envoyés par le prince de Condé, arrivent à Montpellier, où ils ſont très-magnifiquement reçus.

Dimanche 9. Caylus, envoyé par le roi pour la publication de la paix, arrive de Narbonne à Montpellier.

Jeudi 12. Les proteſtans, aſſemblés à Montpellier, font publier l'édit de pacification fait a Amboiſe le 19. Mars.

21. Mai. Le comte de Beauvais & Joyeuſe ont une conférence à Montels, entre Narbonne & Capeſtan.

Juin. Le maréchal de Vieilleville rétablit la meſſe à Lyon, & fait donner trois temples aux proteſtans.

Samedi 2. Août. Caylus, auquel Cruſſol avoit fait remettre les villes & lieux occupés par les proteſtans, fait ſon entrée à Montpellier

Lundi 4.... Les proteſtans prêchent à la grande-loge & à l'école-mage. Caylus ne rétablit point la meſſe, perſonne ne s'étant préſenté pour la dire. L'évêque & les chanoines s'étoient retirés à Maguelonne.

Mardi 7. Novembre. Damville, ſecond fils du connétable de Montmorency, gouverneur de Languedoc, ſur la démiſſion de ſon pere, fait ſon entrée a Montpellier par la porte de la ſonnerie, & va à notre-dame des Tables, où l'on chante le *Te Deum*. Le lendemain l'on y dit ſolemnellement la meſſe : les prêtres & les religieux ſe montrent, & les gens de juſtice reprennent leurs bonnets quarrés.

16. Novembre. Damville part pour aller au ſaint-Eſprit.

27. Décembre. Il tient à Narbonne les états, qui ne ſont pas favorables aux proteſtans.

1564.

Mars. Le ſeigneur de Caſtelnau laiſſe Pezenas, & eſt nommé par Damville gouverneur de Montpellier, pour la guerre.

Le prince de Salerne embraſſe la religion proteſtante ; ſe marie à Montpellier dans la maiſon de Paulian, & y aſſiſte au prêche.

21. Septembre. La garniſon de Montpellier, réduite à cinquante hommes, eſt logée dans ſaint Pierre.

Dimanche 27. Décembre. Le roi fait ſon entrée à Montpellier. Il en part le 31.

1565.

30. Septembre. On publie une déclaration du roi, qui confirme ſes édits en faveur des proteſtans. La nuit, Joyeuſe ayant appris que les proteſtans s'étoient ſaiſis de Niſmes, du ſaint-Eprit, &c. aſſemble ceux de Montpellier, les exhorte à vivre en paix ; ce qu'ils promettent. Ayant voulu faire ſortir les étrangers, artiſans & garçons de boutique, la plupart proteſtans, le peuple s'émeut : Joyeuſe ſe retire avec ſa femme & ſes enfans, dans le fort ſaint Pierre : à minuit, il ſort avec la nobleſſe qui étoit avec lui par la fauſſe porte, & va à Pezenas.

2. Octobre. Les proteſtans, maîtres de Montpellier, aſſiégent le fort ſaint Pierre.

5. Octobre. Madame de Joyeuſe, eſcortée par la cavalerie que ſon mari lui envoye, ſort avec ſes enfans & ſa ſuite.

7. Octobre. Acier, nommé auparavant Baudiné, ou le comte de Cruſſol, commandant pour le roi, en l'abſence du prince de Condé, en Dauphiné, Pro-

vence & Languedoc, arrive à Montpellier, & fait aſſiéger ſaint Pierre du côté de Boutonnet.

6. Novembre. Montbrun arrive à Montpellier avec beaucoup de nobleſſe.

8. Novembre. Villeneuve, envoyé par Joyeuſe, attaque les troupes d'Acier, qui aſſiégeoit le fort ſaint Pierre, paſſe le Merdanſon; mais les aſſiégeans l'obligent de repaſſer ce ruiſſeau, au-dela duquel le combat continue depuis midi juſqu'à quatre heures, que les catholiques voyant qu'ils avoient perdu ſoixante hommes, ſe retirent vers les terroirs de Malboſc & de la Colombiere, avec les munitions & les vivres, qu'ils vouloient jetter dans ſaint Pierre. Les compagnies dont Beaudiné, frere d'Acier, étoit colonel, reprennent leur poſte. Les garniſons de Pignan, Pouſſan, Montbaſin, & Balaruc, donnent ſur la queue des catholiques, qui ſe retiroient, & leur tuent quelques ſoldats.

16. Novembre. Cipiere, frere du comte de Tende, arrive à Montpellier avec ſix cornettes, Sous du Bar, Senas, & Soliers, & vingt-huit enſeignes, faiſant cinq mille hommes. Arpajon arrive à Alais & à Anduſe, accompagné des vicomtes de Montclar, de Gordon, de Paulin, & de Burniquel, avec douze cents chevaux, & ſix mille fantaſſins.

Lundi 17. Novembre. Le capitaine Luines ſort du fort ſaint Pierre, conſent de rendre le lendemain à midi à d'Acier ce fort, qui s'étoit défendu quarante-huit jours. Les aſſiégeans y perdirent deux cents hommes, & entr'autres ſaint Auban. Le peuple ſe mit à détruire ſaint Pierre, & l'abbatit dans trois jours, deux cents trois ans & un mois & demi après ſa fondation.

20. Novembre. Acier ayant laiſſé dans Montpellier le ſeigneur d'Aubaïs, avec de la cavalerie & de l'infanterie, part pour aller au ſecours du ſaint-Eſprit, aſſiégé par Suze. Cipiere étoit parti la veille.

11. Décembre. Acier revient à Montpellier, il y fait faire des réjouiſſances pour la victoire remportée par le prince de Condé à ſaint Denis le 10. Novembre.

Le capitaine Paye, de Lunel, ſoupçonné d'avoir rendu aux catholiques mal-à-propos la tour de la Carbonniere, eſt décapité à Montpellier.

Les catholiques ſurprennent Pouſſan & Balaruc.

1568.

Février. Joyeuſe, joint aux comtes de Tende & de Suze, prend la tour du bout du Pont ſaint-Eſprit.

Les catholiques prennent d'aſſaut Mornas.

Le baron de Ganges prend d'emblée Sumene ſur les proteſtans. Ceux-ci le raſſiégent, le prennent, & Ganges eſt tué.

Acier paſſe le Rhône à Viviers, & s'étant joint aux proteſtans du Dauphiné & de Provence, il ſe préſente devant la tour de Pont-ſaint-Eſprit, que les catholiques abandonnent.

15. Mars. Acier entre avec ſes troupes, par cette tour, dans le ſaint-Eſprit, s'avance à Treſques, dont Joyeuſe s'étoit emparé, auſſi-bien que de Laudun; ſurprend les gens d'ordonnance de Scipion, Italien, & les troupes de Laval.

Joyeuſe aſſiége & prend Aramon, après que les catholiques eurent défait le ſecours envoyé à cette ville par les proteſtans.

Les catholiques levent le ſiége de Puilaurent.

Acier apprend à Niſmes par Entrechaux, que le prince de Condé lui envoyoit la concluſion de la paix. Il arrive à Montpellier. La populace, en attendant la confirmation de cette nouvelle, acheve de démolir quinze égliſes ou édifices publics.

30. Avril. Publication de la paix à Montpellier.

7. Mai. Sarlaboux, colonel d'un régiment d'infanterie, ſe préſente devant Montpellier pour y mettre garniſon.

7. Juin. La Crouſette, reçu pour gouverneur dans Montpellier, y rétablit la meſſe. Niſmes, Sommieres, Lunel, & le ſaint-Eſprit, reçoivent garnizon.

27. Juillet. Une ſédition oblige la Crouſette de ſe retirer dans le palais; mais à quatre heures il conclut une treve avec les proteſtans, dont deux mille cinq cents ſortent de la ville.

30. Juillet. Joyeuſe appaiſe à montpellier les déſordres précédents, & va à Niſmes.

Septembre. Il va au ſaint-Eſprit, empêcher Mauvans de paſſer le Rhône; celui-ci néanmoins, le paſſant entre Viviers & Montelimar, joint Acier, qui étoit parti d'Uſez, & avoit raſſemblé vingt-mille fantaſſins, & quinze cents chevaux.

19. Octobre. On publie à Montpellier l'édit du roi, qui déclaroit ne vouloir dans ſon royaume que la religion catholique.

1569.

Vendredi 4. Mars. La maiſon de Jacques de Fargues, zélé proteſtant, âgé de ſoixante ans, eſt pillée par le peuple. Les meubles & les épiceries ſont eſtimés plus de dix mille livres. Fargues, ſoupçonné d'avoir de la poudre dans ſa maiſon, eſt pendu à la plus haute fenêtre. Le roi paſſant à Montpellier, étoit entré dans cette boutique, qui étoit toujours pleine des meilleures odeurs, & y avoit pris une collation.

24. On apprend à Montpellier la nouvelle de la victoire de Jarnac.

Mai. Damville arrive à Toulouſe avec Joyeuſe, & fait prendre Fiac.

Juillet. Les catholiques prennent Combas lez Sommieres, & les proteſtans des Sevennes ſurprennent Montpeſat.

15. Août. Ils s'emparent de Melgueil, qui avoit été démantelé l'année précédente.

30. Août. Caſtelnau, qui, avec ſaint André, gouverneur d'Aigues-mortes, avoit aſſiégé Melgueil, en leve le ſiége.

30. Septembre. Le ſeigneur de Barri, en Rouergue, qui vouloit introduire les proteſtans dans Montpellier, en fait part à Travers, ſon enſeigne. Caſtelnau, qui en eſt informé par Travers, arrête Barri, & le fait décapiter le 11. Novembre devant le conſulat.

Octobre. Damville prend par compoſition Mazieres.

15. Novembre. Les proteſtans ſurprennent Niſmes. Le capitaine Leſcout s'étant jetté dans le château, s'y défend juſqu'au commencement de Février. Saint André, gouverneur audit pays, ſe jette de la muraille en bas; eſt pris, ramené dans la ville, & tué.

1570.

L'armée des princes, forte de douze mille hommes, avec cinq cents canons, prend Montréal, & Conques lez-Carcaſſonne, Servian, & Cazoul lez-Beſiers, & Pignan, près de Montpellier.

Pâques. 26. Mars. Crainte d'un ſiége, on ruine les fauxbourgs de Montpellier. La perte fut de plus de cinquante mille livres.

30. & 31. Mars. L'armée des princes paſſe des deux côtés de Lates, à la vuë de Caſtelnau & du Crez.

1. Avrill. La garniſon de Montpellier donne, près du Crez, une camiſade aux proteſtans, qui y perdent cent ſoixante chevaux.

L'armée des princes brûle le Terrail, Montferrier, & le Crez, & s'arrête à Maſſillargues.

Lundi 3. Avril. Damville arrive à Montpellier, s'avance à Lunel, qu'il fait ravitailler; ce qui oblige les princes d'en lever le ſiége après ſept jours d'attaque.

Les proteſtans reçoivent une grande route & déroute à Baïs ſur Baïs.

19. Août. Deux gentilshommes, de la part du roi & des princes, arrivent à Montpellier, portant la nouvelle de la paix.

Dimanche 27. Septembre. Damville arrive à Montpellier, permet aux proteſtans & aux miniſtres d'y rentrer; mais il les obligea d'aller au prêche à ſaint Jean de Vedas.

1571.

13. Octobre. La garniſon vuide Montpellier, & l'on voit les portes ſans gardes onze ans après le commencement des troubles.

1572.

Le roi envoie pour la mainforte le ſeigneur des Urcieres, chevalier de l'ordre; & pour ſur-intendant à la juſtice, Believre.

Samedi 30. Août. Un courier du roi apporte la nouvelle de la ſaint Barthelemi. On met gardes aux portes de Montpellier.

8. Septembre. On publie l'ordonnance du roi du 28. Août, qui déclaroit le meurtre de l'amiral avoir été fait par ſon ordre. Il n'y a point d'excès, par la bonne conduite de Joyeuſe. Niſmes ne veut pas recevoir garniſon.

30. Octobre. Les proteſtans ſe ſaiſiſſent d'Uſez & de Sommieres.

25. Décembre. Damville, venu de la cour à Beaucaire à la fin d'Octobre, arrive à Montpellier.

1573.

Damville prend Calviſſon par compoſition, & Montpeſat d'aſſaut.

10. Février. Il aſſiége Sommieres. Cette ville capitule le 9. Avril.

L'armée catholique prend le pont de Quiſſac.

27. Mai. Damville ſe loge avec ſon armée à Manduel & à Bouillargues, pour empêcher ceux de Niſmes de faire leur récolte.

Les proteſtans ſurprennent Montlaur, bon village & château-fort, à une lieue de Sommieres, & à trois de Montpellier, & font contribuer tous les environs.

5. Juillet. Lodeve, pris pour la premiere fois par le baron de Tamerlets.

4. Août. Damville accorde une treve de quinze jours à Milhau, à une lieue de Niſmes.

13. Septembre. Il fait publier à Montpellier la paix donnée en Juillet au château de Bologne.

22. Septembre. Il accorde aux proteſtans la continuation de la treve, & leur refuſe l'élargiſſement de ſaint Ceſari, pris par les catholiques pendant la treve.

25. Septembre. Les proteſtans prennent Biſan de las-Alieres, à quatre lieues de Beſiers vers Carcaſſonne

29. Octobre. Antoine Subjet, premier évêque de Montpellier, en portant le nom, fait ſon entrée dans cette ville.

20. Novembre.

Digitized by Google

20. Novembre. Les proteſtans s'emparent de Florenſac & de Pomeirols.
15. Décembre. Damville prend par compoſition Pomeirols.

1574.

1. Février. Les proteſtans prennent le château de Montferrand, appartenant à l'évêque de Montpellier, & imprenable par ſon aſſiéte.
6. Avril. Les catholiques reprennent ce château par eſcalade.
7. Avril. Damville confere à Montpellier avec Joyeuſe, Suze, Maugiron, Caylus, & le ſénéchal de Beaucaire.
18. Avril. Les proteſtans prennent Maſſillargues.
20. Mai. Beziers & Agde refuſent d'obéïr à Damville, qui envoye au roi le baron de Rieux, & ſe retire dans le palais de Montpellier, qu'il fortifie.
10. Août. Il écrit aux conſuls de Montpellier, que le roi, par ſa lettre datée de Ferrare, premier Août, lui donnoit ordre de l'aller trouver à Turin.
4. Octobre. Il arrive à Melgueil, d'où il vient à Montpellier.
Le roi fait aſſiéger le Pouſin, qui eſt abandonné de nuit.
Le maréchal de Damville étant à Beaucaire, fait alliance avec les proteſtans. Les capitaines de Pezenas & de Sommieres refuſent de lui obéïr.
27. Décembre. L'aſſemblée des proteſtans à Niſmes le reconnoît pour chef.

1575.

10. Janvier. Henri III. part d'Avignon, après avoir ôté à Damville le gouvernement de Languedoc, & donné au duc d'Uſez le commandement du bas Languedoc, laiſſant le haut à Joyeuſe.
Mercredi 12. Janvier. A ſix heures du matin, cinquante hommes de l'union ſurprennent Aigues-mortes. Les tours de Conſtance & de la reine ſe rendent le même jour.
Gallargues eſt pris d'aſſaut par Damville, après avoir eſſuyé quelques coups de canon.
27. Janvier. Le duc d'Uſez, avec une armée de plus de huit mille hommes, & de l'artillerie, prend ſaint Gilles.
3. Février. Il prend auſſi le château de Vauvert, l'ayant fait battre de ſon canon.
Mars. Damville ſe poſte avec ſes troupes à Lunel. Les deux armées reſtent un mois en préſence, ſéparées par le Vidourle; après quoi le duc d'Uſez retourne vers Avignon.
Les proteſtans ſurprennent la ville d'Alais.
Le maréchal mene deux canons de Montpellier, qui obligent les châteaux de ſe rendre. Il nomme pour premier conſul de Montpellier, Antoine de Tremolet, baron de Montpezat, auparavant général en la cour des aydes, & proteſtant.
Le duc d'Uſez ayant fait breche à Baïs ſur Baïs, la garniſon ſe retire dans le château. Le duc l'attaque, & eſt obligé d'en lever le ſiége.
Lundi 30. Mai. Le maréchal de Damville étant très-mal, le conſeil de Montpellier s'aſſemble, & décide de ſe gouverner toujours de la même maniere. Le maréchal entre en convaleſcence le 24. Juin.
Le duc d'Uſez fait le dégât, & brûle les gerbiers des aires de Niſmes, de Beaucaire, & d'Uſez.

3. Septembre. Le maréchal prend par intelligence Aimargues, ville très-forte.

15. Octobre. Sommieres n'ayant pas été ſecouru par le duc d'Uſez, ſe ſoumet au maréchal, ainſi que le fort de Maguelonne.

15. Décembre. Le maréchal prend d'aſſaut Loupian, Valros, & Puimiſſon.

1576.

10. Janvier. Damville ſoumet Gignac, Clermont, & plus de ſoixante autres bons lieux.

24. Janvier. Il aſſiége Pouzols. Montataire, colonel des compagnies Françoiſes, eſt tué devant ce lieu.

1. Juin. Il fait publier dans ſon armée l'édit de paix donné à Paris le 14. Mai.

Dimanche 10. Juin, jour de la pentecôte. Il aſſiſte à Montpellier à la proceſſion faite pour remercier Dieu de la paix.

20. Juin. Le baron de Rieux, gouverneur de Narbonne, & pluſieurs autres ſeigneurs, viennent à Montpellier, voir le maréchal & le reconnoître comme gouverneur du pays.

Le maréchal établit à Beaucaire & à Aigues-mortes de nouveaux gouverneurs.

Le maréchal de Bellegarde vient le trouver à Pezenas, pour lui perſuader de quitter le gouvernement de Languedoc, & de ſe retirer dans le marquiſat de Saluces, que le roi lui donnoit.

9. Décembre. Le capitaine Luynes, mis par Damville dans le ſaint Eſprit pour y commander, s'en ſaiſit, & met Thoré dehors.

Damville aſſure à ſon parti Beziers, Viviers, & le bourg ſaint Andéol; mais il ne réuſſit pas au ſaint-Eſprit.

1577.

2. Février. Oignon, l'évêque du Puy, Rochefort, gouverneur de Blois, & du Roger, députés des états de Blois à Damville, lui font des remontrances, auxquelles il ne juge pas à propos d'acquieſcer.

Mardi-gras 19. Février. La maréchale de Damville eſt arrêtée dans le palais de Montpellier par les proteſtans. Châtillon appaiſe le tumulte.

Dimanche 30. Elle ſort de Montpellier avec ſes domeſtiques & ſes meubles. La forteresſe du palais eſt abbatue par les proteſtans.

25. Mars. L'union entre les proteſtans & Damville eſt renouvellée à l'aſſemblée de Montagnac.

1. Mai. Les proteſtans éliſent pour leur chef Thoré, quoique frere du maréchal & catholique.

1. Juin. Damville aſſiége Thézan. Le capitaine Bacon, qui le tenoit pour les proteſtans, le lui rend.

9. Juin. Le maréchal aſſiége Montpellier.

20. Juillet. Melgueil ſe rend à lui.

26. Juillet. Melgueil retourne au parti proteſtant.

28. Juillet. Mandelot, qui faiſoit la guerre aux environs de Niſmes, vient à Caſtelnau conférer avec le maréchal.

30. Septembre. Thoré & Châtillon entrent de nuit à Montpellier, du côté de Montferrier.

1. Octobre. La Noue porte l'édit de paix, fait à Poitiers, au maréchal, logé au mas de Cocon.

1578.

23. Avril. Les proteſtans ſe ſaiſiſſent de Montagnac.

27. Août. Le baron de Faugeres, qui s'étoit ſaiſi en 1573. de Lodeve, eſt tué à Faugeres par les catholiques.

1579.

28. Mai. La reine-mere étant à la Verune, fait ſigner un accord entre les habitans des deux religions de Montpellier.

Octobre. Les proteſtans ſurprennent ſaint Tiberi, Caux, le fort de Cabrieres, & Limaſcon, près de Gignac.

Ils ſont repouſſés de devant Aniane, où la cour des aydes s'étoit réfugiée pendant la peſte.

19. Décembre. Le maréchal de Montmorenci, invité par Cornus à une conférence avec le roi de Navare, ſe rend de Belpech à Mazeres, où étoit ce roi, & y confere avec ce prince, Rambouillet & Gadagnes, envoyés d'Henri III. Mais on n'y prend aucune bonne réſolution.

1580.

Août. Le maréchal de Montmorenci aſſiége Villemagne, qui eſt ſecouru par Châtillon. Il leve le ſiége.

1581.

Octobre. Les proteſtans ſe ſaiſiſſent de Villeneuve la Cremade.

27. Octobre. Montmorenci & Châtillon conferent à Pezenas. On y convient de faire rendre par les proteſtans Villeneuve, Cabrieres, qui eſt d'abord raſée, & la Baſtide lez-Lodeve.

1582.

Joyeuſe ſe brouille avec Montmorenci.

Février. Bacon, capitaine proteſtant, ſe ſaiſit de Minerve.

Juillet. Rieux, gouverneur de Narbonne, aſſiége Minerve.

17. Septembre. Bacon quitte Minerve, par un traité fait avec le maréchal.

2. Octobre. Montmorenci va à Niſſe, entre Beziers & Narbonne, & y confere pendant deux heures avec Joyeuſe, favori d'Henri III.

1583.

Les proteſtans ſe ſaiſiſſent de Montréal, Olargues, les Ribes, & Sorgues.

Les catholiques aſſiégent Montréal, & ne peuvent le prendre. Ils prennent Aleth.

15. Juillet. Rieux apporte de la cour un ordre du roi, donné à Paris le 27. Mai, qui approuve la conduite de Joyeuſe, & défend à Montmorenci d'aller à Narbonne.

1584.

1. Leſtang, évêque de Lodeve, ſe ſaiſit de Clermont.

Joyeuſe ſe ſaiſit du château & du lieu de Ceſſenon.

9. Août. Belliévre eſt envoyé par le roi à Montmorenci & à Joyeuſe.

17. Octobre. Pontcarré, envoyé par la cour, ne peut réuſſir auprès de Montmorenci ni de Joyeuſe.

11. Novembre. Montmorenci prend Clermont.

4. Décembre. Il ſurprend Courſan où étoient les gendarmes de Joyeuſe.

11. Décembre. Poigny, Rambouillet, & Pontcarré, renvoyés par le roi, font un traité avec Montmorenci & Joyeuſe. La guerre ceſſe. Olargues eſt rendu, & le château de Ceſſenon raſé.

1585.

17. Mars. Montmorenci confere avec le roi de Navarre à Caſtres.

10. Août. Il s'unit avec les proteſtans. Le roi lui renvoye Pontcarré, qui ne peut le regagner.

Cuxac, Oreillan, Capeſtan, Puiſerguier, Beſiers, & ſaint-Pons, ſervent de frontiere à Montmorenci contre Joyeuſe.

1586.

22. Avril. L'abbé de Juilly & Verac, envoyés par la reine mere, ne peuvent gagner Montmorenci.

1587.

22. Août. Joyeuſe prend Maruejols.

30. Juillet. Villespaſſans ayant voulu faire révolter Beziers contre Montmorenci, ce duc lui fait faire ſon procès, & étrangler dans la priſon.

1589.

17. Juin. Henri III. étant à Beaugency, transfere le parlement de Toulouſe à la ville baſſe de Carcaſſonne.

31. Août. Le ſecond fils du maréchal de Joyeuſe fait une treve de quatre mois au mas de Pardaillan avec Montmorenci.

1591.

20. Mai. Le parlement de Carcaſſonne, la cour des aydes, & la chambre des comptes de Montpellier, enregiſtrent les lettres d'Henri IV. qui autoriſe tout ce que le duc de Montmorency avoit fait en Languedoc ſous Henri III.

16. Décembre. Joyeuſe ſurprend la ville baſſe de Carcaſſonne, diſſipe le parlement, & fait pendre Gibron, avocat du roi.

1592.

Janvier. Joyeuſe fait entrer par l'Eſpagne en Languedoc quatre mille Tudeſques, ou Lanſquenets, commandés par le comte de Lodron.

20. Octobre. Joyeuſe eſt tué au combat de Villemur, qu'il perd.

Le maréchal de Joyeuſe meurt à Caſtelnaudarri.

4. Décembre. Joyeuſe, ſorti du couvent des capucins, ſuccede à ſon frere, & fait pour tout l'an 1593. une treve avec Montmorenci au mas de Barbieu, entre Olonzac & Aſilles.

1593.

16. Février. Le comte d'Offemont, fils unique de Montmorenci, meurt

à Pezenas, où ſes funerailles ſont faites comme à un prince, & ſon effigie portée le 28. Avril.

1594.

23. Juillet. Montmorenci fait connétable, part de Pezenas, après avoir reſté vingt-deux ans en Languedoc, & mene au roi, qui étoit à Lyon, ſept mille hommes.

1596.

14. Mars. Le parlement de Toulouſe enregiſtre l'édit du roi en faveur de Joyeuſe, créé pair & maréchal de France.

1600.

19. Janvier. Le parlement de Toulouſe enregiſtre l'édit de Nantes, qui le fut à Montpellier le 12. Février. Saint Felix, du Faur-Pujol, Chanley, & du Bourg, ſont nommés par le roi commiſſaires pour l'exécution de cet édit.

Batailles.

Lundi 20. Juillet. La cavalerie de Joyeuſe, poſtée près de Nézignan, attaque celle des proteſtans & la met en fuite. Baudiné perd quatre cents hommes, & ſe ſauve dans Pezenas.

15. Septembre. Fourquevaux repouſſe le baron des Adrets, qui attaque ſon camp de Lattes du côté de ſaint Sauveur, & Cruſſol du côté d'Encivade. Des Adrets fait raſer avec ſon artillerie le haut du moulin de ſaint Sauveur.

Les proteſtans pouſſés par Fourquevaux depuis le pont Trincat juſques au Pila ſaint Gelis. Gremian eſt tué.

8. Novembre. Villeneuve, avec deux mille neuf cents hommes, attaque les aſſiégeans du fort ſaint Pierre: il paſſe le Merdançon. Les aſſiégeans l'obligent de repaſſer ce ruiſſeau, au-delà duquel le combat ſe donne. Les catholiques, après quatre heures, ſe retirent vers Malboſc & la Colombiere, avec les munitions, qu'ils vouloient jetter dans le fort ſaint Pierre.

24. Mars 1568. Joyeuſe bat, près de Montfrin, le ſecours que les proteſtans envoient à Aramon, qu'il aſſiégeoit, & qui ſe rendit enſuite.

20. Octobre 1592. Joyeuſe perd le combat de Villemur contre les troupes de Montmorenci commandées par Leques, Chambaud, Raſtignac, & eſt tué.

Siéges.

Lundi 20. Octobre 1561. Les proteſtans s'emparent du fort ſaint Pierre à Montpellier.

1. Mai. 1562. Ils ſe ſaiſiſſent de l'iſle & du château de Maguelonne.

Juin. Limoux pris d'aſſaut par Mirepoix.

15. Juin. Joyeuſe ſe ſaiſit de Capeſtan, de Cazouls, & de Serignan.

Vendredi 17. Juillet. Montagnac rendu à Joyeuſe.

28. Juillet. Pezenas rendu à Joyeuſe.

26. Août. Le ſiége de Frontignan, formé le mardi 18. Août par Beaudiné, eſt levé

28. Août. Pouſſan abandonné par Beaudiné.

4. Septembre. Fourquevaux prend l'ancienne tour de Lattes.
Il ſe rend maître de l'iſle de Maguelonne.

Dimanche 27. Septembre. Le capitaine Grille défait à ſaint Gilles, Sommerive & Suze.

1. Octobre. Les catholiques, embuſqués dans les vallons de Grammont, battent aux Arenaſſes le capitaine Grille.

8. Octobre. La tour Carbonniere, dans les marais, rendue aux proteſtans envoyés par Cruſſol, par le capitaine Paye de Lunel, qui, ſoupçonné d'intelligence avec les proteſtans, fut décapité à Montpellier.

5. Novembre. Joyeuſe leve le ſiége d'Agde, défendu par Senglar.

Le bourg ſaint Andéol pris par les catholiques. Saint Remeſi tué.

10. Avril. 1563. Saint Andéol abandonné par les catholiques, à la vue de Cruſſol.

Florac aſſiégé par ſaint Vidal & le ſiége levé, à la vue de Cruſſol.

Samedi 2. Août. Caylus fait ſon entrée à Montpellier, que Cruſſol lui avoit remis.

30. Septembre 1567. Joyeuſe abandonne le fort ſaint Pierre; ſort de Montpellier de nuit, & va à Pezenas.

3. Octobre. Lignan, Pouſſan, Montbazin, & Balaruc, pris par les proteſtans.

Mardi 18. Novembre. Le capitaine Luynes rend à Acier le fort ſaint Pierre, qu'il avoit défendu pendant quarante-huit jours. Le peuple le détruit en trois jours.

Pouſſant & Balaruc ſurpris par les catholiques.

Février 1568. La tour du bout du pont ſaint-Eſprit priſe par Joyeuſe, Tende, & Suze.

Mornas pris d'aſſaut par les catholiques.

1. Mars. Sumene ſurpris par le baron de Ganges.

8. Mars. Il eſt tué par les proteſtans, qui reprennent Sumene.

La tour du pont ſaint-Eſprit repriſe par Acier.

11. Mars. Treſque & Laudun occupés par Joyeuſe.

15. Mars. Acier entre par cette tour dans le ſaint-Eſprit.

18. Mars. Acier ſurprend dans Treſque la compagnie de Scipion & celle de Laval.

Les catholiques levent le ſiége de Puylaurens.

7. Juillet. La Crouſelle eſt reçu gouverneur de Montpellier. Niſmes, Sommieres, & le ſaint-Eſprit reçoivent garniſon royaliſte.

24. Mars. 1569. On apprend à Montpellier la nouvelle de la victoire de Jarnac.

Mai. Damville fait prendre Fiac.

Juillet. Combas lez-Sommieres pris par les catholiques.

Montpezat ſurpris par les proteſtans des Cevenes.

15. Août. Melgueil démantelé en 1568. occupé par les proteſtans.

30. Août. Siége de Melgueil levé par Caſtelnau & ſaint André.

Octobre. Mazeres, dans le comté de Foix, pris par Damville.

15. Novembre. Niſmes ſurpris par les proteſtans. Saint André tué. Le capitaine Leſcoul défend le château juſqu'au 5. Février.

1. Mars. Montréal & Conques lez-Carcaſſonne, Servian, Cazouls, & Pignan, pris par l'armée des princes.

1. Avril. La Noue tué dans le Crez par la garniſon de Montpellier.

Le Terrail, Montferrier, & le Crez, brûlés par les proteſtans.

10. Avril. Les proteſtans levent le ſiege de Lunel, après ſept jours d'attaque & l'approche de Damville.

Digitized by Google

Les proteſtans battus près de Baïs ſur Baïs.

30. Octobre 1572. Uſez & Sommieres occupés par les proteſtans.

25. Janvier. 1573. Claviſſon pris d'accord par Damville.

30. Janvier. Montpezat pris d'aſſaut par Damville.

Sommieres aſſiégé par Damville vers le 10. Février. Gremian, qui le défendoit, le rend par capitulation le 9. Avril.

Le pont de Quiſſac pris par les catholiques.

2. Juin. Les proteſtans ſurprennent le château de Montlaur, à une lieue de Sommieres.

5. Juillet. Lodeve pris par le baron de Tamerlets. Il n'avoit jamais été pris.

15. Septembre. Biſande las-Allieres, à quatre lieues de Beſiers, vers Carcaſſonne, pris par les proteſtans.

20. Novembre. Florenſac & Pomeirols pris par les proteſtans.

25. Décembre. Pomeirols repris par accord par Damville.

1. Février 1574. Montferrand, château imprenable par ſon aſſiéte, pris par les proteſtans.

6. Avril. Montferrand pris par eſcalade par les catholiques.

18. Maſſillargues pris par les proteſtans.

10. Octobre. Henri III. fait aſſiéger le Pouſin, que les proteſtans abandonnent de nuit.

4. Novembre. Les capitaines de Pezenas & de Sommieres refuſent d'obéir à Damville, qui s'étoit joint aux proteſtans.

Mercredi 12. Janvier 1575. Aigues-mortes ſurpris à cinq heures du matin par cinquante hommes de l'union. Les tours de Conſtance & de la reine ſe rendent le même jour.

Galargues canonné & pris d'aſſaut par Damville.

27. Janv. Saint Gilles pris par le duc d'Uſez, qui avoit plus de huit mille hommes.

3. Février. Le château de Vauvert canonné & pris par le duc d'Uſez.

Alais pris par les proteſtans.

Le château d'Alais rendu à Damville, venu de Montpellier avec deux canons.

Baïs ſur Baïs abandonné par les proteſtans, qui ſe retirent dans le château.

3. Septembre. Le ſiége du château de Baïs ſur Baïs levé par le duc d'Uſez.

Aimargues, ville très-forte, rendue par intelligence à Damville.

15. Octobre. Il entre par capitulation dans Sommieres, que le duc d'Uſez n'avoit pas ſecouru.

Le fort de Maguelonne rendu à Damville.

15. Décembre. Loupian, Valros, & Puimiſſon, pris d'aſſaut par Damville avec du canon.

10. Janvier 1576. Gignac, Clermont, & ſoixante bons lieux ſe ſoumettent à Damville.

24. Janvier. Pouſols aſſiégé par Damville. Montaraire tué devant cette place.

9. Décembre. Le ſaint Eſprit ſaiſi par le capitaine Luynes, qui met Thoré dehors. Damville tente inutilement de le reprendre.

1. Juin 1577. Beziers, Viviers, & le bourg ſaint Andéol aſſurés au parti de Damville.

Théſan aſſiégé par Damville, & rendu par le capitaine Bacon, qui le tenoit pour les proteſtans.

20. Juillet. Melgueil rendu à Damville, & peu de jours après aux proteſtans.

30. Septembre. Montpellier aſſiégé par Damville depuis le 9. Juin, ſecouru par Thoré & Châtillon du côté de Montferrier.

23. Avril. 1578. Montagnac pris par les proteſtans.

Octobre 1579. Saint Tiberi, Caux, le fort de Cabrieres, & Limaſcon, près de Gignac, ſurpris par les proteſtans.

Août. 2580. Aniane, où la cour des aydes étoit réfugiée, repouſſe les proteſtans.

Août 1580. Villemagne aſſiégé par le maréchal de Montmorenci, ſecouru par Châtillon.

Octobre 1581. Villeneuve-la-Cremade pris par les proteſtans.

1. Novembre. Villeneuve, Cabriere, & la Baſtide lez-Lodeve, rendus par les proteſtans.

Février 1582. Minerve pris par Bacon. Rieux, gouverneur de Narbonne, l'aſſiége en Juillet, & Bacon le rend au maréchal par un traité du 17. Septembre.

1583. Montréal, Olargues, las Ribes, & Sorgues, occupés par les proteſtans.

Montréal aſſiégé par les catholiques, qui ne peuvent le prendre.

Aleth pris par les catholiques.

1. Mai 1584. Clermont occupé par Leſtang, évêque de Lodeve.

Ceſſenon, paroiſſe & château, ſaiſis par Joyeuſe.

11. Novembre. Clermont pris par Montmorenci.

4. Décembre. Courſan, où étoient les gendarmes de Joyeuſe, ſurpris par Montmorenci.

11. Décembre. Olargues rendu par un traité, & le château de Ceſſenon raſé.

22. Août 1587. Maruejols pris par l'amiral de Joyeuſe.

16. Décembre 1591. Joyeuſe ſurprend la ville baſſe de Carcaſſonne.

Digitized by Google

PIECES FUGITIVES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

JUGEMENS ſur la nobleſſe de Languedoc, par M. DE BESONS :

GÉNÉRALITÉ DE MONTPELLIER.

AVERTISSEMENT.

UNE des choſes les plus utiles que Louis XIV. ait faites pendant ſon regne, a été la recherche de la nobleſſe, afin de faire connoître ſon ancienneté, & les ſervices continuels qu'elle rend à l'état. Quelques intendans chargés de cette recherche, en ont augmenté l'utilité. M. de Caumartin, intendant en Champagne, fit imprimer celle de cette province avec ſon procès verbal, & eut l'attention de faire faire les généalogies des grandes maiſons par une main habile. M. de Rouſſeville fit auſſi imprimer celle de Picardie; mais on n'y trouve aucune généalogie dreſſée avec ſoin. Tous les intendans auroient dû publier la leur. Pour ſuppléer à ce défaut, quant au Languedoc, on en donne ici les généalogies, dreſſées d'après les jugemens rendus pendant les années 1668. 69. & 70. par M. de Beſons, intendant de cette province. Les articles y ſont faits avec le même ſoin que ceux du nobiliaire de Champagne, & y ſont réduits dans leurs

Digitized by Google

bornes eſſentielles; ce qui ne ſe trouve point dans celui de Picardie.

Au reſte, comme les mots, *épouſa*, *teſta*, *baptiſé*, *ſeigneur*, *mourut*, *Janvier*, *Fevrier*, &c. reviennent continuellement, on a cru devoir les abreger de la maniére ſuivante.

ep.	épouſa.	N.	maintenu dans ſa nobleſſe.
t.	teſta.	Janv.	Janvier.
bapt.	baptiſé.	Fev.	Fevrier.
†	mourut.	Av.	Avril.
Mqs.	marquis.	Juil.	Juillet.
Cte.	comte.	Ao.	Août.
Bn.	baron.	Sept.	Septembre.
Sgr.	ſeigneur.	Oct.	Octobre.
Conſgr.	conſeigneur.	Nov.	Novembre.
D.	dioceſe.	Dec.	Decembre.
Br.	branche.		

NISMES. 1. ABRENETHÉE. D'azur, au lion d'argent, armé & lampaſſé de gueules, écartelé d'or au chef émanché d'argent.

Laurent d'Abrenethée étoit en 1293. le principal chef des armées de Jean Bailleul, roi d'Ecoſſe.

Alexandre d'Abrenethée, lord Salton, étoit le troiſiéme lord d'Ecoſſe en 1640.

I. Thomas d'Abrenethée, Sgr. de Gomeri, ep. Jeanne de Geraton, de la même famille qu'Alexandre de Geraton, baron de Leviſton, & il en eut

II. N d'Abrenethée, Sgr. de Gomery, qui fut pere de

III. Thomas d'Abrenethée, Sgr. de Gomery, lequel eut pour enfans, 1. George d'Abrenethée, avocat & procureur général en la cour d'Ecoſſe, qui obtint le 30. Avril 1606. une atteſtation de l'hôtel de ville d'Edimbourg, qui prouve qu'il étoit frere d'Adam d'Abrenethée, profeſſeur au college de Niſmes, 2. Adam d'Abrenethée, qui ſuit, 3. Jean d'Abrenethée, qui étoit évêque de Caithners en 1640.

IV. Adam d'Abrenethée, profeſſeur en théologie au college royal de Niſmes, nâquit à Edimbourg, & obtint des lettres de naturalité en France en Oct. 1624. il ep. Jeanne Plantevit de la Pauſe, & mourut avant l'an 1653. Il eut de ſon mariage

V. Daniel d'Abrenethée, miniſtre, demeurant au Caila D. de Niſmes, à qui le chancelier d'Angleterre, étant à Montpellier, donna un certificat le 24. Octobre 1668. portant temoignage de l'ancienneté de la

famille des Abrenethées, dont le chef, qualifié lord Salton, eſt un des lords d'Ecoſſe. Le comte de Sidney, étant à Montpellier, lui en donna auſſi un le 6. du même mois, qui prouvoit la même choſe, & que le lord Salton avoit ſervi en France. Il ep. le 12. Oct. 1653. Françoiſe Lautier, & fut maintenu dans ſa nobleſſe le 12. Déc. 1668.

USEZ. 2. ADALBERT. Ecartelé d'or & de ſable, à la bordure de l'un en l'autre.

Jean Adalbert, damoiſeau, tranſigea avec le cardinal de Boulogne le 3. Octobre 1354.

Antoine Adalbert fut compris dans un role des nobles ſervans au ban & arriere-ban de la ſenechauſſée de Beaucaire & Niſmes du 12. Mars 1454.

I. Jean Adalbert épouſa le 15. Oct. 1485.

Il fut déchargé par arrêt du 20. Juil. 1491. des tailles à raiſon des terres que lui, Guillaume, & Louis Adalbert poſſédoient en la juriſdiction de Valabregues, compriſes dans l'arrêt du parlement de Paris du 10. Fev. 1485. Il eut de ſon mariage

II. Jean Adalbert, viguier de Valabregues, pourvû de cette charge le 21. Fev. 1551. ep. le 2. Fev. 1549. Magdelaine Jourdan, teſta le 7. Oct. 1567. & eut de ſa femme

III. Jean Adalbert, viguier de Valabregues, commis par le maréchal de Damville pour commander à Valabregues en 1570. & à qui le même maréchal donna une commiſſion d'une compagnie d'infanterie le 2. Juin 1575. ep. le 4. Juin 1581. Catherine Raoux, qui le rendit pere de

IV. Jean Adalbert ep. le 25. Janv. 1616. Diane d'Andron, t. le 3. Mars 1662. & eut pour enfans, 1. Jean Adalbert qui ſuit, & 2. Alfonſe Adalbert, N. 1669.

V. Jean Adalbert, demeurant à Valabregues D. d'Uſez, ep. le 11. Ao. 1657. Marguerite de la Tour, & fut maintenu dans ſa nobleſſe le 11. Janv. 1669.

AGDE. 2. AGDE. D'azur, à la face d'argent, accompagnée de trois étoiles d'or en chef, & d'une porte de château avec ſa herſe entre deux colomnes de même en pointe.

François d'Agde compris dans une taxe faite ſur les nobles ſujets au ban & arriére-ban de l'année 1496.

I. Raimond d'Agde ep. Jeanne de Corneillan, laquelle le rendit pere de

II. François d'Agde mort avant 1581. ep. le 15. Janv. 1550. Jeanne Fabre, & il en eut

III. Antoine d'Agde, Sgr. de Fontdouſſe, t. le 15. Août 1592. Il ep. le 12. Déc. 1581. Jacquette de Montagut, de laquelle il eut 1. Philippe 1592. 2. François-Antoine qui ſuit, & 3. François d'Agde 1592.

IV. François Antoine d'Agde, Sgr. de Fontdouſſe, fut pere de

V. Pierre d'Agde, Sgr. de Fontdouſſe, demeurant à Pezenas, D. d'Agde, marié le 1. Fev. 1663. avec Jeanne Clari, fut maintenu dans ſa nobleſſe le 18. Janv. 1670.

MONTPELLIER. 4 AGOUT. D'or, au loup raviſſant d'azur, armé, lampaſſé, & vilené de gueules.

I. Fouquet d'Agout, Sgr. du château de Roques, Vergons, S. Auban, & Angles, ep. Jeanne Babouic, & t. le 6. Ao. 1526. Il eut de ſon mariage

II François d'Agout, Sgr. d'Angels, Conſgr. de S. Juſt, & de S. Laurent, chevalier de l'ordre du roi, ep. le 30. Nov. 1578. Françoiſe de Caſtellane, & t. le 5. Avril 1592. Il eut de ſon mariage 1. Balthazar, & 2. Jean-Claude qui ſuit.

III. Jean-Claude d'Agout, Sgr. de Valez, paſſa une obligation de 1000. livres le 27. Juil. 1647. pour envoyer cette ſomme à ſon fils Balthazar, pour fournir à l'équipage d'une compagnie dans le régiment de Languedoc. Il ep. le 4. Fev. 1625. Marie de Villeneuve, qui teſta le 9. Août 1653. & il en eut

Roland d'Agout fit ſes preuves pour être reçû chev. de Malthe le 10. Oct. 1597.

IV. Balthazar d'Agout, capitaine au régiment de Languedoc, demeurant à Montpellier, N. le 5. Nov. 1668. Il ep. le 9. Janv. 1651. Izabeau de Sarramejean, & il en eut

V. Roland d'Agout, baptiſé le 6. Dec. 1651.

VIVIERS. 5. AGRAIN. D'azur, au chef d'or.

I. Berard d'Agrain, Conſgr. de Vernon, ep. le 10. Juil. 1365. Catherine de Vernon, & il en eut

II. Jean d'Agrain, Sgr. des Ubaz & de Vernon, rendit hommage au vicomte de Polignac en 1411. Il ep. le 8. Sept. 1430. Eleonor Bourbat, & il en eut

III. Pierre d'Agrain, Sgr. des Ubaz, rendit hommage le 8. Mai 1456. Il ep. le 7. Nov. 1444. Jeanne Motte, & fit le 15. Oct. 1493. une donation à ſon fils, qui ſut

IV. Euſtache d'Agrain, Sgr. des Ubaz, marié le 15. Oct. 1493. avec Charlotte Jurguet de Monjeſieu, laquelle le rendit pere de

V. Gaſpard d'Agrain, Sgr. des Ubaz, mort avant 1600. ep. le 5. Nov. 1530. Marguerite de Prunet, & il en eut

VI. Jean d'Agrain, Sgr. des Ubaz, Conſgr. de Vernon & de Valgorge, t. le 1. Avril 1609. ep. 1°. le 10. Oct. 1611. Louiſe Baunet, 2°. le 8. Avril 1619. Louiſe Chaſtel de Condres. Il rendit hommage le 27. Sept. 1635. & t. le 29. Avril 1641. Il eut du premier ou de ſon ſecond mariage, 1. Nicolas d'Agrain, Sgr. des Ubaz, Vernon, & Chazans, D. de Viviers, N. le 13. Dec. 1668. qui ep. le 4. Nov. 1659. Anne de Hautefort de Leſtrange, & 2. Louis d'Agrain, N. 1668.

USEZ. 6. AGULHAC. D'azur, à l'étoile d'or, chargée d'un tourteau d'azur à deux croiſſans paſſés en ſautoir d'or.

I. Claude Agulhac, à qui Pons, ſon frere, fit une donnation le 9. Janv, 1496. Il fit une donation à ſon fils le 28. Juin 1528. Il épouſa le 9. Janv. 1496. Catherine Guiraud, de laquelle il eut

II. Guillaume Agulhac ep. le 28. Juin 1598. Anne de Monieu, & il en eut, 1. Charles Agulhac qui ſuit, 2. François Agulhac, qui a fait la branche C. rapportée ci-après, 3. Iſabeau Agulhac, qui fit une quittance à ſon frere Charles & à ſa mere le 11. Mai 1566. 4. Jean, 5. Martin Agulhac.

III. Charles Agulhac ep. Catherine d'Anduſe, de laquelle il eut 1. Jacques Agulhac qui ſuit, & 2. Jean Agulhac, qui a fait la branche B.

IV. Jacques Agulhac de Beaumefort, Sgr. de Rouſſon, bailli & gouverneur du comté d'Alais, pourvû le 12. Sept. 1598. t. le 27. Av. 1628. Il ep. le 4. Mars 1590. Marie Audibert de Luſſan, laquelle le rendit pere de

V. Charles Agulhac de Beaumefort, Sgr. de Rouſſon, qui t. le 29. Nov. 1659. & ep. le 25. Janv. 1629. Marie d'Avejan, de laquelle il eut

VI. Jacques-François Agulhac de Beaumefort, baron de Rouſſon, D. d'Uſez, N. le 24. Sept. 1668. Il ep. le 12. Sept. 1660. Claire de la Matanie.

B. B. IV. Jean Agulhac, Sgr. de Troulhas, ep. le 12. Janv. 1601. Gentile Brun, fille de Guillaume Brun, Sgr. de S. Etienne, & il en eut

V. Charles Agulhac, Sgr. de Beaumefort & de S. Florent, D. d'Uſez, N. le 24. Sept. 1668. Il ep. le 18. Oct. 1633. Jeanne d'Eiragues.

B. C III. François d'Agulhac fit une quittance à ſon frere Charles le 8. Mars 1581. Il fut pere de

IV. Henri Agulhac, Sgr. de la Blache, demeurant à S. Jean de Maruejols, N. le 24. Sept. 1668. qui ep. le 8. Juil. 1642. Iſabeau Jeulines.

MENDE. 7. AGULHAC. De gueules, à deux épées d'argent paſſées en ſautoir, la pointe en haut, au chef couſu d'azur aux trois étoiles d'or.

I. François Agulhac ep. le 13. Fev. 1470. Catherine de Soulages, de laquelle il eut

II. Antoine Agulhac, Sgr. de Malmont, donna ſon dénombrement au roi le 3. Fev. 1539. & t. le 13. Avril 1543. Il fut pere de

III. François Agulhac reçut une quittance le 14. Ao. 1492. pour le prix d'une terre venduë à Jean Agulhac, fils d'autre François. Il eut pour fils

IV. François Agulhac, Sgr. de Malmont, étoit homme d'armes en la compagnie de M. de Suſſon en 1614. & 1615. t. le 18. Oct. 1575.

Il ep. Iſabeau Cables, & il en eut 1. Guion Agulhac qui ſuit, & 2. Antoinette Agulhac, qui tranſigea avec ſon frere le 11. Mai 1612.

V. Guyon Agulhac, Sgr. de Malmont, t. le 24. Nov. 1633. Il ep. le 10. Oct. 1602. Jeanne Chaſtel, & il en eut 1. Louis Agulhac, Sgr. de Malmont & de Soulages y demeurant, D. de Mende, ep. le 2. Nov. 1642. Delfine Couſſunel. N. le 9. Oct. 1668. & 2. Pierre Agulhac, Sgr. de Villar, & N. 1668.

USEZ. 8. AIGALIERES. D'azur, au chevron d'or couché ſur un tertre de même, au chef couſu de gueules, chargé d'un ſoleil d'or.

I. Pierre Aigalieres dénombra le 17. Janvier 1503. Il fut pere de

II. Etienne Aigalieres ep. le 23. Janv. 1521. Fabre, & il en eut

III. Jean Aigalieres marié le 25. Fev. 1551. avec Louiſe de Lort, dont il eut 1. Claude Aigalieres qui ſuit, 2. Barthelemy Aigalieres, qui a fait la Br. C. 3. Jean qui t. le 21. Dec. 1629. & 4. Pierre.

IV. Claude Aigalieres ép. le 3. Oct. 1593. Jeanne Julian, & il en eut 1. Pierre Aigalieres qui ſuit, & 2. Raimond Aigalieres, qui a fait la Br. B.

V. Pierre Aigalieres, gentilhomme verrier, ep. le 20. Sept. 1637. Angelique Cailar, & il en eut 1. Abel, & 2. Moïſe Aigalieres, maintenus nobles avec leur pere le 3. Dec. 1668.

Br. B. IV. Raimond Aigalieres, qui eut pour fils

VI. Claude Aigalieres, N. 1668.

Br. C. IV. Barthelemy Aigalieres, lequel fut pere de

V. Etienne Aigalieres ep. le 5. Janv. 1666. & fut N. le 3. Dec. 1668.

NISMES. 9. AIREBAUDOUSE. De gueules, au château ſommé de trois piéces d'or.

Jean & Nicolas Airebaudouſe firent leur preſentation à l'arriére-ban pour les Sgries. de Ceſt & de Clairan le 17. Oct. 1534. & donnerent le dénombrement de ces mêmes ſeigneuries le 23. Mars 1539. Ils acquirent de l'évêque du Puy le 7. Juil. 1539. la moitié de la terre & ſeigneurie d'Anduſe, & du Mqs. de Canillac le 30. Juin 1547. l'autre moitié.

I. Jean Airebaudouſe, Bn. d'Anduſe, t. le 27. Av. 1533. Il fut pere de

II. François d'Airebaudouſe, Bn. d'Anduſe, préſident en la cour des aides de Montpellier, pourvû le 8. Janv. 1555. t. le 23. Juin 1594. Il ep. Catherine du Mois, & il en eut 1. Etienne, 2. François, & 3.

III. Roullin d'Airebaudouſe, Sgr. de Freſſac, Bn. d'Anduze, pré-

ſident en la cour des aides de Montpellier, par proviſion du 8. Nov. 1607. ep. le 2. Juil. 1585. Perrette de Gevaudan, de laquelle il eut

IV. François Folquier d'Airebaudouſe, Bn. d'Anduſe, capitaine de Paulhan-Cabrieres, Bn. de Carnon, à qui le duc de Montmorenci eut ordre de donner le colier de l'ordre de S. Michel le 23. Nov. 1627. eut une commiſſion pour un régiment d'infanterie en 1632. Il obtint l'érection de ſa terre d'Anduſe en marquiſat au mois de Nov. 1645. t. allant à la guerre le 13. Juil. 1637. Il ep. le 22. Sept. 1619. Françoiſe de Gregoire de Gardies, & il en eut 1. Urbain d'Airebaudouſe, Mqs. d'Anduſe, D. de Niſmes, eut commiſſion pour un régiment d'infanterie en 1642. ep. le 12. Avril 1657. Magdelaine Faucon, veuve de Henri de Cambis, Sgr. de Souſtelles, & fut N. le 20. Sept. 1668. 2. François d'Airebaudouſe, Sgr. de Veyrac, N. 1668.

USEZ. 10. AIREBAUDOUSE. De gueules, au château ſommé de trois piéces d'or.

I. Firmin Gui fut pere de

II. Jean Gui, heritier de Nicolas d'Airebaudouſe, Sgr. & Bn. d'Anduſe, Conſgr. de Clairan, par teſtament du 9. Mars 1554. à la charge de porter le nom & les armes d'Airebaudouſe, fut conſeiller au ſénéchal & préſidial de Niſmes, t. en 1608. Il ep. le 23. Juin 1556. Jeanne Damians, qui le rendit pere de

III. Jean Gui d'Airebaudouſe ep. Marie de Gerard, de laquelle il eut

IV. Claude Guy d'Airebaudouſe, Sgr. de Clairan, t. le 29. Dec. 1653. Il ep. le 18. Novembre 1613. Claudine Calviere, & il en eut 1. Jean Gui d'Airebaudouſe, Sgr. de Clairan & de Maſſane, capitaine d'infanterie le 31. Janv. 1655. N. avec ſes deux freres le 10. Dec. 1668. ep. le 7. Juin 1664. Gabrielle Barnier, 2. Louis Gui d'Airebaudouſe, Sgr. de Saturargues, capitaine d'infanterie le 28. Ao. 1652. major de Bourbourg le 24. Dec. 1657. eut une commiſſion pour commander dans cette ville en l'abſence du gouverneur & du lieutenant de roi le 9. Juin 1658. fut fait major de Bergue le 20. Juil. 1668. & enſuite colonel d'un régiment Allemand, & 3. François Gui d'Airebaudouſe, Sgr. de la Salette, capitaine d'infanterie le 24. Mars 1654. ſergent de bataille le 3. Mars 1656.

USEZ. 11. ALBENAS. De gueules, au demi vol d'argent, accompagné de trois étoiles de même, deux en chef, & une en pointe.

I. Jean Albenas, lieutenant général-clerc en la ſénéchauſſée de Beaucaire & Niſmes, Conſgr. de Gajan, étoit marié avec Catherine d'Anduſe, comme il paroît par une déclaration qu'il fit à ce ſujet le 24. Fev. 1527. Il eut de ſon mariage

II. Jacques Albenas, Sgr. de Gajan, reçut une reconnoiſſance le 4. Sept. 1551. eut une commiſſion pour une lieutenance dans une compagnie de 200. hommes à pied le 17. Sept. 1542. Il ep. le 28. Fev. 1540. Jeanne de Treſſemene, de laquelle il eut

III. Jacques Albenas, Sgr. de Gajan, qui t. le 24. Mars 1586. Il ep. Claudine Conte, & il en eut 1. Jean Albenas qui ſuit, 2. Jean, 3. Jeanne, & 4. Verité Albenas.

IV. Jean Albenas, Sgr. de Gajan, capitaine d'infanterie au régiment de Calviſſon par commiſſion du 20. Dec. 1635. & de chevaux legers le 24. Novembre 1641. t. le 22. Dec. 1654. Il ep. le 2. Nov. 1608. Françoiſe Berger, de laquelle il eut 1. Jean Albenas, Sgr. de Gajan, D. d'Uſez, y demeurant, N. le 5. Dec. 1668. ep. le 16. Oct. 1650. Françoiſe de Roquefeuil, 2. Jacques Albenas, Sgr. de Prunairoux, demeurant à Sommieres, N. le 5. Dec. 1668. ep. le 14. Mars 1662. Suzon Rozier.

NISMES. 12. ALBIGNAC. D'azur, à trois pommes de pin d'or, au chef de même, écartelé de gueules au lion d'or.

I. Guion Albignac fut pere de

II. François Albignac, qui ep. le 17. Sept. 1511. Gabrielle de Beauvoir, & qui eut pour fils Imbert d'Albignac, qui fit une donation à Antoine d'Albignac, ſon couſin germain, le 2. Ao. 1558.

I. Louis Albignac, Conſgr. de Carnas, reçut des reconnoiſſances féodales par les habitans de Bedos en 1639. t. le 27. Janvier 1551. ep. Françoiſe Raimond, qui étant veuve fit une donation le 29. Avril 1566. à ſon fils Antoine qui ſuit, 2. Charles, & 3. Maffre.

II. Antoine Albignac, Sgr. de Bedos, t. le 15. Nov. 1567. Il ep. le 19. Fev. 1555. Catherine de Belcaſtel de Monvaillan, & il en eut 1. François, 2. Jean, 3. Pierre Albignac qui ſuit, & 4. Abraham Albignac.

III. Pierre Albignac, Sgr. de Bedos, ep. le 3. Oct. 1594. Jeanne Caladon, qui t. étant veuve le 31. Mai 1631. Il eut de ſon mariage 1. Charles Albignac qui ſuit, 2. Fulerand Albignac, Sgr. de Madieres & de Recoletes, N. le 7. Sept. 1669. ep. le 4. Avril 1666. Iſabeau de Gineſtoux, 3. Jean Albignac, qui a fait la Br. B.

IV. Charles Albignac, Bn. d'Arre & S. Michel, capitula avec le duc de Rohan en 1627. en lui rendant le château du Pont, reçut une lettre du roi au ſujet de la défenſe qu'il avoit faite dans le château de Creiſſel, & fut lieutenant-colonel au régiment d'Enghien, t. le 13. Mars 1667. Il ep. le 27. Ao. 1630. Françoiſe Arnal, de laquelle il eut 1. Jean Albignac, Sgr. d'Arre, D. de Niſmes, y demeurant, N. avec ſes freres le 7. Sept. 1669. 2. Gabriel, Sgr. de Ferrieres, 3. Philippe, & 4. Joſeph.

Br. B. IV. Jean Albignac, Sgr. de la Baume, ep. le 20. Avril 1637. Flore du Claus, de laquelle il eut

V. Charles, Sgr. d'Arigas, bapt. le 18. Av. 1638. noble le 7. Sept. 1669.

NARBONNE. 13. ALDEBERT.

I. Barthelemi Aldebert, Sgr. de Raiſſac, qui t. le 4. Juil. 1557. épouſa le 30. Sept. 1531. Anne Vaiſſiere, de laquelle il eut 1. Guillaume Aldebert qui ſuit, 2. Jean Aldebert, qui a fait la br. B.

II.

II. Guillaume Aldebert, conſeiller au préſidial de Carcaſſonne, ep. le 18. Nov. 1575. Georgette Pelletier, & il en eut

III. Paul Albebert, Sgr. de Pradelles-Mouja, capitaine d'infanterie le 9. Mai 1639. ep. le 8. Nov. 1615. Iſabeau Tregoin, de laquelle il eut 1. Jean-Pierre Aldebert, Sgr. de Comeles, D. de Narbonne, N. avec ſes freres le 13. Janv. 1671. ep. le 20. Juil. 1663. Jeanne Louiſe de S. Jean, 2. Barthelemi Aldebert, Sgr. de Candouat, ep. le 18. Avril 1650. Françoiſe Seigneuret, & 3. Paul Aldebert, Sgr. de Malouine, ep. le 29. Nov. 1666. Marguerite Calmon.

Br. B. II. Jean Aldebert, Sgr. de Lavax, chevalier de l'ordre du roi de Suede, ep. le 13. Mars 1698. N. Château, & il en eut

III. Guillaume Aldebert, Sgr. de Lavax, ep. le 16. Mars 1628. Claire de Cuſe-Majou, de laquelle il eut

IV. Bertrand Aldebert ep. le 13. Juil. 1665. Marthe Ferin, N. avec ſon pere le 13. Janv. 1671.

NISMES. 14. ALLEMAN. D'azur, au demi vol d'or, à la bordure de même, contrebordée de gueules, écartelé d'or à trois faſces de gueules.

I. Guerin Alleman rendit hommage le 26. Mars 1514. ep. le 18. Juin 1517. Eleonore de Maubuiſſon, qui étant veuve fit une donation à ſon fils le 30. Juil. 1538. lequel fils fut

II. Raimond Alleman pere de

III. Jacques Alleman, qui eut pour fils

IV. Gabriel Alleman, Sgr. de Mirabel, t. le 7. Ao. 1552. fut pere de 1. Jean, 2. Jacques Alleman qui ſuit

V. Jacques Alleman, Sgr. de Mirabel, t. le 19. Ao. 1600. Il épouſa Marie Airebaudouſe, de laquelle il eut 1. Jacques Alleman qui ſuit, 2. Louis, & 3. Henry.

VI. Jacques Alleman, Sgr. de Mirabel, t. le 15. Fev. 1614. Il ep. le 22. Janv. 1611. Iſabeau de Rochemaure, & il en eut 1. Fulcrand Alleman, Sgr. de Mirabel & de Pompignan, demeurant à Mirabel D. de Niſmes, lieutenant-colonel au régiment de S. Juſt par commiſſion du 19. Janv. 1640. N. le 5. Dec. 1668. ep. le 5. Juin 1646. Claire de Lort de Serignan, 2. Claude Alleman, Sgr. de Pompignan, capitaine de chevaux legers le 10. Fev. 1646. fut tué ſervant en Catalogne.

VIVIERS. 15. ALESTI.
NISMES.

I. Pierre Aleſti fut pere d'

II. Antoine Aleſti, reçut un hommage le 4. Janv. 1550. Il ep. le 18. Mai 1545. Jeanne Rocoules, dame de S. Julien de Caſſagnas, & il reçut des reconnoiſſances comme ſon mari en 1555. ſes enfans firent

faire l'inventaire de ſés biens le 29. Av. 1668. & furent 1. Pierre, 2. Jean, & 3.

III. Thibaud Aleſti, Sgr. de S. Julien, ep. le 4. Mai 1574. Françoiſe de Sauzet, de laquelle il eut 1. Triſtan Aleſti qui ſuit, 2. Pierre Aleſti, qui t. le 6. Mai 1611. & 3. David.

IV. Triſtan Aleſti, Sgr. de S. Julien, ep. le 17. Mars 1620. Iſabeau Deſpeiſſes, qui étant veuve t. le 5. Juin 1646. ſes enfans furent 1. David Aleſti, Sgr. d'Airagues & S. Julien, demeurant à Valz D. de Viviers, ep. le 6. Mai 1652. Marie Teiſſier, & fut N. avec ſon frere le 19. Mars 1670. & 2. Jacques Aleſti, Sgr. de S. Julien, demeurant à Alais, ep. le 22. Août 1658. Tiſaine Ginhoux.

BEZIERS. *AGDE.* 16. ALFONSE. D'azur, à deux lions d'or affrontés, & ſoutenant une fleur de lis de même.

I. Jean Alfonſe, auquel François I. accorda en 1540. pour les ſervices qu'il lui avoit rendus ſur ſes galeres & dans ſes armées de terre, des lettres de nobleſſe, la permiſſion de mettre une fleur de lis en ſes armes, & des lettres de naturalité. Il ep. Jeanne Serre, laquelle le rendit pere de

II. Louis Alfonſe bapt. le 2. Oct. 1533. citoyen d'Avignon, t. le 11. Juil. 1599. Il eut pour fils.

III. Pierre Alfonſe, patrice Romain, capitaine châtelain de Châteauneuf du comté d'Avignon, viguier d'Avignon le 1. Juin 1617. ep. le 14. Sept. 1615. Gabrielle Plantade, de laquelle il eut 1. Raimond Alfonſe, Bn. de Mouroux, Clairac, & Montréal, demeurant à Beziers, ep. le 19. Oct. 1667. Anne Augier de Cavoi, 2. Louis Alfonſe, demeurant à Beſſan D. d'Agde, N. avec ſon frere aîné le 19. Dec. 1668. ep. le 7. Juin 1656. Jeanne Latier.

MENDE. 17. ALTIER. D'argent, au chef d'azur.

I. Jean Altier, Sgr. de Champs & de Serres, t. le 1. Fev. 1518. & ep. Jeanne Bedos, qui étant veuve t. le 12. Mars 1538. & eut pour enfans 1. Louis 1518. & 2.

II. Jean Altier, Sgr. de Champs, teſta le 23. Mars 1561. Il ep. le 27. Janv. 1538. Anne Manſel, laquelle le rendit pere d'

III. Antoine Altier, Sgr. de Champs, ep. le 14. Juil. 1605. Marie Izarn, qui t. étant veuve le 6. Janv. 1648. & lui le 15. Dec. 1625. Ils eurent pour enfans 1. Raimond 1625. 2. François 1625. 3. Jean-Antoine Altier, Bn. de Serres, Sgr. de Champs D. de Mende, ep. le 6. Août 1653. Marguerite Albignac du Triadou, & N. le 3. Dec. 1668. & 4. Antoine-Hercule noble 1668.

Victorin & Baltazar Altier N. par les commiſſaires de Provence le 1. Decemb. 1667.

NISMES. 18. AMALRIC. D'azur, à trois faſces d'argent, écartelé d'azur au lion d'or armé & lampaſſé de gueules.

I. Guillaume Amalric, Sgr. de Durfort & de la Loubiere, ep. Charlotte de Montclar, ſœur d'Antoine de Montclar, avec lequel elle & ſon fils Guillaume tranſigerent le 18. Fev. 1539. elle paſſa un contrat d'afferme le 17. Juil. 1534. Son mari & ſon fils obtinrent un arrêt du parlement de Toulouſe le 9. Sept. 1550. Elle étoit morte le 29. Juil. 1567. que ſon mari & ſon fils tranſigerent ſur ſes biens. Ce fils fut

II. Guillaume Amalric, Sgr. de Loubiere, & conſgr. de Durfort, ep. Beatrix de Cavallo, qui étant veuve, tranſigea avec ſon fils Aldebert le 4. Oct. 1582.

III. Aldebert Amalric ſe préſenta au ban & arriére-ban le 17. Sept. 1573. Il ep. Claude Figaret, de laquelle il eut

IV. Abdias Amalric, Conſgr. de Durfort, ep. le 20. Mai 1614. Marie Brueis, laquelle le rendit pere d'

V. Antoine Amalric, Sgr. de Durfort, demeurant à Sommieres, D. de Niſmes, N. le 15. Juil. 1669. ep. le 7. Sept. 1658. Louiſe Aleſieu.

BEZIERS. AMALRIC. Ecartelé au 1. d'azur, au lion d'or, au 2. d'or à trois foucis de ſinople, au 3. d'azur, à trois faſces d'argent, au 4. d'argent, au loup de ſable.

I. Guillaume Amalric, Sgr. de la Loubiere, obtint en 1544. un arrêt du parlement de Toulouſe, qui lui adjugea la moitié de la juriſdiction de Durfort; il ſervoit au ban & arriére-ban, comme il paroît par un compte rendu le 21. Avril 1555. par Sarret, Sgr. de S. Jean de Vedas, nommé dans l'aſſemblée des gentilshommes pour faire la recette des impoſitions ſur les nobles ne ſervant actuellement. Il donna ſon dénombrement au roi le 24. Sept. 1598. Il ep. Charlotte de Montclar, qui tranſigea, de concert avec lui, avec Jacques Grandi, Sgr. de Garrigue le 9. Mai 1542. Ils eurent pour fils

II. Guillaume Amalric, Sgr. de la Loubiere, Conſgr. de Durfort, ep. le 29. Oct. 1569. Catherine Grignan, de laquelle il eut

III. Jean Amalric, Sgr. de la Loubiere, ep. le 19. Nov. 1624. Marie Delom, & il en eut

IV. Pierre Amalric, Sgr. de la Loubiere, bapt. le 20. Dec. 1629. capitaine d'infanterie dans le régiment de Montpeiroux le 15. Mars 1641. demeurant à Gignac D. de Beziers, N. le 20. Dec. 1668.

MENDE. 19. AMANZÉ. De gueules, à trois coquilles d'or.

I. François d'Amanzé, Sgr. de Chaufailles, t. le 17. Dec. 1532. Il fut pere de

II. François d'Amanzé, Sgr. de Chaufailles, t. le 20. Janv. 1578. Il ep. de Taves, de laquelle il eut

III. Marc d'Amanzé, Sgr. de Chaufailles & Bois du Mont, t. le 28. Mars 1621. Il ep. le 11. Sept. 1615. Antoinette de Lambies, & il en eut 1. Marc d'Amanzé, Sgr. de Laffon, demeurant dans ſon château de la Muſcoterie dans l'Iſle de France, noble 1669. & 2.

IV. Antoine d'Amanzé, du lieu de Tiracous D. de Mende, N. le 8. Janv. 1669. Il ep. le 26. Dec. 1646. Claude Allard, de laquelle il eut 1. Marc, 2. Jacques, 3. Felix, & 4. Jean-Claude d'Amanzé, N. 1669.

Françoiſe de la Guiche, veuve de Guillaume d'Amanzé, Sgr. de Chaufailles, & héritier de feu François d'Amanzé & dudit Guillaume, reçut une quittance le 11. Sept. 1598. de Marc d'Amanzé, pour le légat à lui fait par François ſon pere.

Antoine d'Amanzé, chevalier, Sgr. de Chaufailles, N. le 3. Octobre 1697. par du Gué, intendant en Lionnois & Forez.

VIVIERS. 20. ANGERES. Echiqueté d'or & d'azur.

I. Hector Angeres, Sgr. de S. Bonnet, t. le 5. Nov. 1540. Il ep. le 16. Juil. 1514. Jeanne Gouin, de laquelle il eut 1. Imbert Angeres 1540. & 2.

II. Anne Angeres, qui t. le 15. Janv. 1558. Il fut pere de

III. Claude Angeres, Sgr. du Main, t. le 26. Nov. 1612. Il eut pour fils

IV. Gabriel Angeres, Sgr. du Main, ep. Marguerite de Pelet, qui étoit enceinte lorſque ſon mari t. le 21. Sept. 1573. & qui étoit veuve le 28. Juin 1669. Il eut pour fils

V. Jean-Baptiſte Angeres, demeurant à Serieres D. de Viviers, N. par du Gué, intendant en Dauphiné le 29. Ao. 1668. & en Languedoc le 28. Juin 1669.

USEZ. 21. ANSELME.

I. Dominique Anſelme, Sgr. de Blagnac, fut pere de

II. Louis Anſelme ep. le 20. Ao. 1537. Catherine de Cambis, de de laquelle il eut

III. Pierre Anſelme, à qui Henry II. accorda des lettres de naturalité en Janv. 1555. fut pourvû du gouvernement du château Dauphin le 16. Fev. 1560. Il ep. le 12. Nov. 1566. Marie Achar, & il en eut 1. Roger Anſelme qui ſuit, 2. Guillaume qui a fait la Br. B.

IV. Roger Anſelme, capitaine au régiment de Roijon le 26. Ao. 1616. mort avant 1633. Il avoit ep. le 7. Nov. 1599. Anne Anaſtaſi, laquelle le rendit pere d'

V. André Anſelme, capitaine au régiment d'Ampus le 1. Sept. 1632. Il ep. le 31. Janv. 1633. Anne Cartous, de laquelle il eut

VI. Paul-Eſprit Anſelme, demeurant à Villeneuve-lez-Avignon, N. avec ſon pere le 19. Sept. 1669. Il ep. le 17. Juin 1665. Marie Fougaſſe.

Br. B. IV. Guillaume Anſelme, t. le 17. Nov. 1627. Il ep. Iſabeau Payan, qui le rendit pere de

Digitized by Google

V. Pierre Anſelme, N. le 18. Sept. 1669.

MENDE. 22. APCHER. D'or, au château ſommé de trois tours, avec deux haches en pal aux deux côtés de la tour du milieu, le tout de gueules, maçonné de ſables.

I. Charles d'Apcher, Sgr. de Lodieres, paſſa un nouveau bail en 1512. & fit un échange le 21. Dec. 1527. comme procureur de Marguerite de Châteauneuf, veuve de Charles d'Apcher, & mere de François. Il eut pour fils

II. Jacques d'Apcher, Sgr. de Lodieres, ep. le 28. Nov. 1529. Catherine Ferrieres, de laquelle il eut

III. Louis d'Apcher, Sgr. de Lodieres, ep. le 17. Nov. 1561. Anne de Rochefort, de laquelle il eut 1. Antoine d'Apcher qui ſuit, 2. Etienne d'Apcher tranſigea avec ſon frere le 3. Dec. 1610. 3. François d'Apcher ep. le 10. Janv. 1601. Anne Brichon, & 4. Michelle d'Apcher, ep. aſſiſtée d'Antoine ſon frere, le 6. Fev. 1603. Antoine Pouget.

IV. Antoine d'Apcher de Lodieres, ep. Gabrielle Pelamourgue, de laquelle il eut

V. François d'Apcher de Lodieres, Sgr. du Cheilar, y demeurant D. de Mende, N. le 14. Mars 1670. ep. le 15. Janvier 1662. Antoinette Michel.

François d'Apcher fit ſes preuves pour être reçu chanoine de S. Julien de Brioude le 20. Juil. 1546.

Charles d'Apcher, Sgr. de Gironde, François, Sgr. de Chazelles & Julien, Sgr. de Seignes, freres, N. le 1. Mai 1667. par Fortia, intendant en Auvergne.

MENDE. 23. APCHER. D'or, au château ſommé de trois tours, avec deux haches en pal aux deux côtés de la tour du milieu, le tout de gueules, maçonné de ſables.

I. Charles d'Apcher, mort avant 1549. Il ep. Catherine Pavie, & en eut 1. Louis d'Apcher, qui partagea avec ſon frere le 29. Dec. 1549. & 2.

II. Antoine d'Apcher, Sgr. de Tiberon, ep. le 26. Janv. 1544. Anne Chamberon, qui étant veuve fit une donation à ſon fils le 21. Mars 1587. lequel fils fut

III. Jean d'Apcher, Sgr. de Tiberon, lequel fut pere de

IV. Louis d'Apcher, Sgr. de Tiberon y demeurant, D. de Mende, ep. le 7. Juil. 1623. Delfine Menut, de laquelle il eut

V. Philibert d'Apcher, bapt. le 13. Dec. 1638. N. avec ſon pere le 10. Juil. 1669.

VIVIERS. 24. APCHER. D'or, au château, ſommé de trois tours, &c. *Idem.*

I. Jacques d'Apcher, Sgr. de Billieres, fit deux achats en 1524. & 1526. & t. le 14. Janv. 1541. Il fut pere de

II. Jean d'Apcher, Sgr. de Billieres, ep. Charlotte de Sinzelles, fille de Pierre, Sgr. de la Baume, & de Claude de Prunet, fille de Gaſpard de Prunet, & ſœur de Jean de Prunet, fit un achat le 21. Avril 1560. Il eut de ſon mariage 1. Jacques d'Apcher qui ſuit, 2. François d'Apcher ep. le 20. Fev. 1572. Louiſe de Vergeſac, & 3. Flore d'Apcher ep. aſſiſtée de ſon frere Jacques, le 25. Avril 1586. Jean d'Apcher, Sgr. del Puez.

III. Jacques d'Apcher, Sgr. de Billieres & de Marlorie, fut pere de

IV. Philibert d'Apcher, Bn. de Vabres, ep. le 20. Nov. 1612. Catherine de Mouſtoulac, fille de Jacques & d'Anne de Ton, & il en eut

V. Jean d'Apcher, Bn. de Vabres, demeurant à Haut-Villar, D. de Viviers, N. le 14. Janv. 1661. marié le 3. Janv. 1656. avec Catherine de Haut-Villar.

LE PUY. 25. APCHON.

I. Artaud d'Apchon, chevalier, t. le 20. Av. 1551. ep. d'Albon, de laquelle il eut 1. Jean, 2. Gabriel, & 3.

II. Antoine d'Apchon, chevalier, Sgr. de Vaumieres, t. le 18. Av. 1586. & fut pere de

III. Jean d'Apchon de Ceresac, premier Bn. d'Auvergne, ep. le 10. Fev. 1602. Jeanne de S. Pol, qui étant veuve t. & il en eut

IV. Paul d'Apchon, Bn. de Vaumieres, t. le 22. Mars 1667. ep. le 13. Oct. 1657. Marie Jurguet, qui étant veuve N. avec ſon fils, demeurant à la ville du Pui, le 21. Mars 1571. Ce fils fut

V. André Dominique d'Apchon.

VIVIERS. 26. ARBALESTRIER. De gueules, au chevron d'argent, chargé de cinq pommes de pin de ſinople, & accompagnées de trois étoiles d'or, 2. & 1.

I. Pons Arbaleſtrier émancipa ſon fils le 18. Fev. 1406. lequel ſe nommoit

II. Jean Arbaleſtrier rendit hommage au Dauphin & au duc de Savoye en 1441. & 1446. Il fut pere de

III. Claude Arbaleſtrier, compris dans une revue des nobles de Dauphiné en 1444. ep. le 20. Dec. 1444. Blanche de Montalet, & il en eut 1. George Arbaleſtrier qui ſuit, & 2. Antoine Arbaleſtrier qui fit une aſſociation avec ſon frere le 17. Janv. 1481.

IV. George Arbaleſtrier ep. Louiſe Maſſebœuf, qui étant veuve fit une donation à ſon fils le 16. Juin 1523. Ce fils fut

V. Aimar Arbaleſtrier t. le 13. Fev. 1545. Il ep. Antoinette Chambon, de laquelle il eut

VI. Jean Arbaleſtrier, Conſgr. de Montclar, t. le 9. Fev. 1609. Il fut pere d'

VII. Iſaac Arbaleſtrier, Sgr. de Baumefort, gentilhomme ſervant le roi, pourvû le 20. Dec. 1584. ep. le 22. Fev. 1590. Eſther Sauvan. Ils firent tous deux une donation à leurs enfans le 9. Oct. 1629. Ces enfans étoient 1. Charles Arbaleſtrier, qui N. avec ſes deux freres par du Gué, intendant en Dauphiné, le 9. Nov. 1668. 2. Paul, & 3. Jean Arbaleſtrier, Sgr. de la Gardette D. de Viviers, capitaine au régiment de Montclar, le 22. Oct. 1635. N. en Langueduc le 30. Janv. 1669.

VIVIERS. 27. ARLAMDE. D'argent, à dix mouchetures d'Hermines de ſable 4. 3. 2. & 1.

I. Gabriel Arlamde, Sgr. de Mirabel, paſſa un nouvel achat le 20. Nov. 1564. Il fut pere de

II. Louis Arlamde, Sgr. de Mirabel, tranſigea avec Louis Arlamde de Mirabel; & dans cet acte il eſt fait mention de Jean Arlamde, chevalier de Rhodes, qui vivoit en 1475. Il reçut des reconnoiſſances en 1520. & t. le 25. Fev. 1526. Il eut pour fils

III. Louis Arlamde, Sgr. de Mirabel, confirma le 1. Juin 1562. une donation qu'il avoit déja faite à ſon fils, qui étoit

IV. Gabriel Arlamde, Sgr. de Mirabel, ep. Marguerite de Maſſuguier, de laquelle il eut

V. Louis Arlamde, Sgr. de Mirabel, reçut deux reconnoiſſances le 16. Nov. 1621. & ep. le 7. Av. 1586. Marche de Borne, laquelle le rendit pere de

VI. Louis Arlamde, Sgr. de Mirabel, t. le 19. Fev. 1628. ep. le 21. Av. 1624. Francoiſe de Baumon, & il en eut 1. Jacques Arlamde, Sgr. de Mirabel, D. de Viviers, N. avec ſon frere le 12. Juil. 1669. 2. Antoine Arlamde, Sgr. de Vendrias, demeurant à Villeneuve de Berg, tranſigea avec ſon frere le 17. Sept. 1657.

MENDE. 28. ARNAIL. D'or, au noyer de ſinople, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

I. Pierre Arnail vivant en 1541. fut pere de

II. Louis Arnail, Sgr. de Mongairol, Freſol, & Foulhaquier, acquit quelques cenſives en préſence de ſon pere le 4. Nov. 1541. Il eut pour fils

III. Etienne Arnail, Sgr. de Baumeles, reçut diverſes reconnoiſſances en 1585. Il t. le 4. Dec. 1625. Il ep. le 16. Janv. 1585. Claude de Maurin, & il en eut

IV. Jean Arnail, Sgr. de la Deveſe-Lacam, demeurant au D. de

Mende, N. avec ſes deux enfans le 5. Dec. 1668. ep. le 21. Sept. 1616. Suſanne Donceil, de laquelle il eut 1. Antoine-Hercule Arnail, & 2. Charles Arnail, lieutenant au régiment de Provence.

NISMES. 29. ARNAUD. D'azur, au chevron d'or, accompagné d'un demi vol de même en pointe, au chef d'or chargé de trois roſes de gueules.

I. Bernard Arnaud, Conſgr. de la Caſſagne, reçut des reconnoiſſances féodales le 9. Mars 1555. Il t. le 6. Sept. 1568. & ep. le 18. Mai 1556. Marguerite Choiſinet, laquelle le rendit pere de

II. Daniel Arnaud, Sgr. de la Caſſagne, ep. le 8. Dec. 1593. Anne Boileau, de laquelle il eut

III. Paul Arnaud, Sgr. de la Caſſagne, capitaine de chevaux legers, par commiſſion du 12. Fev. 1638. meſtre de camp d'un régiment de cavalerie par commiſſion du 14. Juin 1642. obtint le 14. Avril 1643. une penſion de 2000. liv. t. le 3. Sept. 1647. Il ep. le 25. Mars 1627. Louiſe Troupel, qui le rendit pere de

IV. Claude Arnaud, Sgr. de la Caſſagne, demeurant à Niſmes, N. le 15. Janv. 1669. ep. le 24. Nov. 1659. Marthe Favier.

BEZIERS. 30. ARNAUD. D'or, à trois treffles de ſable 2. & 1.

François Prevôt, dit Arnaud, dénombra au roi la ſeigneurie de Neffiez le 31. Mars 1539.

I. Jacques Prevôt, dit Arnaud, Sgr. de Neffiez, ep. le 9. Av. 1553. Claire de la Valette, de laquelle il eut

II. François Arnaud eut une commiſſion pour mettre ſur pied une compagnie de 100 hommes le 1. Avril 1590. Il ep. le 6. Sept. 1599. Souveraine Rouſſet, laquelle le rendit pere d'

III. Arnaud Arnaud ep. le 9. Sept. 1626. Anne Reboul, & il en eut

IV. François Arnaud, demeurant à Neffiez D. de Beziers, N. le 26. Sept. 1668. ep. le 21. Nov. 1667. Anne Gourbies.

BEZIERS. 31. ARNAUD. D'or, à trois treffles de ſable.

Jean & Guillaume de Pouſac reçurent des hommages en 1315. 1334. 1343. & 1350.

I. Guillaume Arnaud, Sgr. de Pouſac, reçut pluſieurs reconnoiſſances féodales en 1543. 44. 45. 46. & 47. Il obtint de Joyeuſe le 16. Nov. 1567. un certificat portant exemption du ſervice qu'il devoit au ban & arriére-ban, &t. le 17. Juil. 1571. fut pere de

II. Fulcrand Arnaud, t. le 16. Nov. 1605. Il eut pour fils

III. Jean Arnaud, Sgr. de Pouſac, t. le 16. Dec. 1654. Il fut pere de

IV. François Arnaud, Sgr. d'Olonſac, demeurant à Pouſac D. de Beziers, N. le 26. Sept. 1668.

32. ARNAUD.

Digitized by Google

NISMES. 32. ARNAUD. D'azur, à une palme d'argent, plantée dans un croiſſant de même, & trois étoiles d'or en chef.
USEZ.

I. Honoré Arnaud, Sgr. de Premont, obtint des lettres d'annobliſſement au mois d'Avril 1611. étoit capitaine au régiment de Vitri; il eut le 6. Oct. 1637. un paſſeport de Schomberg pour s'aller faire panſer de ſes bleſſures. Le maréchal de Rantzau lui donna un paſſeport le 6. Oct. 1645. pour s'aller faire panſer d'une mouſquetade au bras. Il paroît par les certificats du duc de Vitry du 10. & du 20. Fev. 1663. qu'il ſervoit dans les régimens de Provence & de la reine, & qu'il fut grievement bleſſé au ſiége de Mardik. Il acquit le fief de Margueriter le 30. Sept. 1647. Il ep. Marguerite d'Antomaire de Monvillan. Il avoit un frere nommé Jean Arnaud, qui a fait la Br. B. Il eut pour enfans 1. Honoré Arnaud, Sgr. de Premont & de Marguerites, demeurant à Beaucaire, D. de Niſmes, N. le 31. Juil. 1669. & ep. le 12. Ao. 1656. Marie Paſchal, & 2. Matthieu Arnaud, demeurant à Aramon, D. d'Uſez, N. 1669.

Br. B. II. Jean Arnaud, mort avant ſon pere, eut pour enfans 1. Honoré-Louis Arnaud, & 2. André Arnaud, capitaine reformé de cavalerie, N. le 31. Juil. 1669.

NARBONNE. 33. ARRAGON.

I. Raphaël d'Arragon, Sgr. de Fitou, maître des ports & paſſages de Narbonne, charge dont il fut pourvu le 25. Ao. 1560. t. le 29. Juin 1574. Il ep. le 30. Juin 1536. Catherine de Bauxhoſtes, qui étant veuve, t. le 27. Dec. 1590. Il eut de ſon mariage

II. Pierre d'Arragon, Sgr. de Fitou, ep. le 10. Mars 1584. Antoinette de Cailus, & t. le 2. Nov. 1613. Il eut pour enfans 1. Pierre d'Arragon qui ſuit, & 2. Raphaël d'Arragon, qui a fait la Br. B.

III. Pierre d'Arragon, Sgr. de Fitou, t. le 27. Oct. 1660. Il ep. le 15. Dec. 1624. Françoiſe Gibrou, de laquelle il eut

IV. Pierre d'Arragon, Sgr. de Fitou, D. de Narbonne, N. le 11. Nov. 1670. ep. le 1. Janv. 1666. Marie Caſteras.

Br. B. III. Raphaël d'Arragon ep. Claire de la Tour, & il en eut 1. Pierre d'Arragon, demeurant au D. de Narbonne, N. avec ſon pere & ſon frere le 11. Nov. 1670. ep. le 14. Oct. 1666. Magdelaine Maſſol, & 2. Jean d'Arragon, bapt. le 29. Nov. 1644.

USEZ. 34. ASEMAR. D'argent, à la bande de gueules, chargée de trois croiſſants d'argent, & d'un lion d'or en chef.

I. Pierre Aſemar eut pour fils

II. Angles Aſemar, ep. le 15. Juin 1477. Iſabeau Roque, de laquelle il eut

III. Pierre Aſemar, du lieu de S. Maurice de Caſevieille, qui t. le

15. Nov. 1565. Il ep. le 8. Sept. 1520. Louiſe de Bringuier, & il en eut

IV. Thibaud Aſemar, t. le 31. Mars 1612. Il fut pere de

V. Jacques Aſemar, qui eut pour fils

VI. Guerin Aſemar, habitant d'Euzet, D. d'Uſez, juſtifia ſa nobleſſe le 11. Janv. 1669. & ep. le 2. Nov. 1658. Marguerite Faucon.

USEZ. 35. ASSAS. D'azur, au cercle nebulé d'or, environnant un cœur enflammé de même ſurmonté de trois étoiles d'or, un chef échiqueté d'or & d'azur.

I. Louis Aſſas t. en 1466. Il eut pour enfans 1. Guillaume Aſſas, qui t. en 1499. 2. Jean Aſſas qui ſuit, & 3. Matthieu Aſſas, qui t. le 20. Ao. 1534.

II. Jean Aſſas t. le 1. Juil. 1564. Il ep. Bourguine Caladon, qui étant veuve, fit une remiſſion d'heritage à Baltazar ſon fils aîné le 21. Mai 1567. Il eut pour enfans 1. Baltazar, 2. Fulcrand Aſſas qui ſuit, 3. Guillaume, 4. Antoine, qui a fait la Br. B. 5. Saluar, & 6. Jean Aſſas.

III. Fulcrand Aſſas ep. le 25. Dec. 1575. Helix de Bonnail, & t. le 27. Fev. 1597. Il eut de ſon mariage

IV. Fulcrand Aſſas, qui fut pere de

V. François Aſſas, Sgr. de Lavri, demeurant au D. d'Uſez, N. le 29. Oct. 1668. ep. le 3. Juin 1658. Anne Meſtre.

Br. B. III. Antoine Aſſas ep. le 2. Fev. 1578. Helix Caladon, laquelle le rendit pere de

IV. Claude Aſſas, Sgr. de la Borme, ep. le 23. Juin 1604. Claude de la Baſtide, & t. le 30. Nov. 1661. Il eut de ſon mariage 1. Antoine Aſſas qui ſuit, & 2. François Aſſas.

V. Antoine Aſſas, Sgr. de Champſor, ep. le 15. Mars 1631. Suſanne la Farelle, N. avec ſon frere & ſon fils le 29. Oct. 1668. lequel fils fut

VI. Claude Aſſas ep. le 11. Juin 1663.

NISMES. 36. ASSAS. D'Azur, à une fleur de lis d'or de même en pointe, accoſtée de deux étoiles à ſix rais de même, & en pointe d'une roche d'argent.

I. Roſtaing Aſſas ep. le 3. Sept. 1492. Antoinette de Gineſtoux, de laquelle il eut

II. Jean Aſſas, Sgr. Delmas, donna ſon dénombrement le 15. Mars 1539. fut compris dans la revue des nobles, dans la ſénéchauſſée de Beaucaire & Niſmes, en 1521. & 1523. Helix de Gineſtoux, ſœur de ſa mere, lui fit une donation le 5. Fev. 1529. Il eut pour fils

III. Louis Aſſas, Sgr. del Mas, t. le 24. Sept. 1601. ep. le 9. Janv. 1563. Jeanne de la Roque, & il en eut

IV. Jean Aſſas, Sgr. del Mas, t. le 10. Dec. 1636. ep. le 19. Sept. 1607. Magdelaine Duplex, & il en eut 1. Daniel Aſſas, 2. Guillaume Aſſas, Sgr. del Mas, y demeurant D. de Niſmes, N. le 20. Dec. 1668. 3. Jean-Antoine, & 4. François Aſſas.

NISMES. 37. ASSAS. D'or, au chevron de gueules, accompagné de deux piéces de ſable en chef, & d'un croiſſant de gueules en pointe, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or.

I. Jean Aſſas, Sgr. de Marcaſſargues, t. le 2. Juil. 1553. ep. le 30. Av. 1540. Françoiſe de Voiſins. Il avoit un frere nommé Raymond. Il eut de ſon mariage 1. Jean Aſſas qui ſuit, & 2. Raymond.

II. Jean Aſſas, Sgr. de Marcaſſargues, acquit du Bn. d'Alais la juriſdiction haute, moyenne, & baſſe que ce Bn. avoit au terroir de S. Jean de Gardonnenque le 19. Janv. & † avant 1575. Il eut pour fils

III. Raimond Aſſas, Sgr. de Teliſte, & puis de Marcaſſargues, qui t. le 25. Juil. 1585. ep. le 20. Nov. 1575. Marguerite de Belcaſtel, & il en eut 1. Jacques Aſſas qui ſuit, 2. Pierre Aſſas qui a fait la Br. B. 3. Jeanne Aſſas t. avec ſon frere le 4. Oct. 1615.

IV. Jacques Aſſas de Marcaſſargues, Conſgr. de S. Jean, t. le 2. Av. 1624. ep. le 4. Av. 1614. Eſter Saunier, de laquelle il eut 1. Jacques qui ſuit, 2. Pierre, 3. Jean, & 4. Marguerite Aſſas.

V. Jacques Aſſas, Sgr. de S. Jean de Gardonenque, eut pour enfans 1. Jean, & 2. François Aſſas de Marcaſſargues, Sgrs. de S. Jean de Gardonenque, demeurant au château de la Rouviere D. de Niſmes, qui prouverent par un ſommaire aprinſe du 27. Ao. 1668. qu'ils étoient enfans de Jacques Aſſas, Sgr. de S. Jean, & N. le 8. Juil. 1669.

Br. B. IV. Pierre Aſſas ep. le 2. Ao. 1616. Jacquette de la Baſtide. & il en eut

V. Jacques Aſſas, Sgr. de la Baſtide, N. le 8. Juil. 1669. ep. le 8. Mai 1665. Iſabeau Guiraud.

NISMES. 38. ASSAS. D'azur, à trois fleur de lis, fleurronnées d'or.

I. Guillaume Aſſas rendit hommage pour lui & pour Guillaume ſon frere le 22. Nov. 1488. t. le 3. Nov. 1502. Il eut pour enfans 1. Jean qui ſuit, & 2. Bernard Aſſas, qui eut un fils nommé Bernard Aſſas 1536.

II. Jean Aſſas fut pere de

III. Louis Aſſas acheta de Bernard Aſſas, ſon couſin, partie de la ſeigneurie de Mourmoirac le 5. Avril 1536. t. le 24. Juil. 1559. Il ep. Gillette Bedos, de laquelle il eut 1. Antoine, 2. Pierre qui ſuit, & 3. Pierre Aſſas.

IV. Pierre Aſſas fut pere de

V. Laurens Aſſas, Sgr. de Mourmoirac, t. le 8. Ao. 1590. Il eut pour

enfans 1. Paul qui ſuit, & 2. François Aſſas ep. en Juil. 1579. Jacquette Petit.

VI. Paul Aſſas, qui fut pere de

VII. Jean Aſſas, demeurant à Niſmes, capitaine d'infanterie au régiment de Calviere par commiſſion du 9. Janv. 1645. ep. le 18. Mai 1648. Eſperance Deſandrieux, & N. le 19. Ao. 1669.

NARBONNE. 39. AUDERIC. Ecartelé au 1. & 4. d'argent, à l'arbre de ſinople, ſoûtenant un château appuyé de ſable, au chef d'azur chargé de deux étoiles d'or, au 2. & 3. d'azur au château à trois tours d'or au lambel d'argent.

I. Dardé Auderic, Sgr. de Savignac, fut pere de

II. Dardé Auderic, Sgr. de la Tour, t. le 22. Sept. 1553. Il ep. le 24. Juin 1526. Bonne de ſainte Colombe, & il en eut 1. Jean Auderic qui ſuit, 2. Jean, & 3. François Auderic.

III. Jean Auderic, Sgr. de Savignac, viguier & lieutenant pour le roi à Narbonne, t. le 9. Mai 1592. Il ep. le 4. Fev. 1556. Marie d'Alcoines, & il en eut 1. François, 2. Gabriel qui ſuit, & 3. Charles Auderic, chevalier de Malte.

IV. Gabriel Auderic, Sgr. de las Tours, du Vila, & Laurede, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, & ſon viguier à Narbonne, t. le 12. Juin 1634. Il ep. le 7. Oct. 1614. Louiſe Chambert de Viſanet, & il en eut 1. François Auderic, Sgr. de la Tour, Vila, & Laurede, demeurant à Narbonne, N. le 10. Dec. 1668. ep. le 5. Fev. 1654.

2. Charles, & 3. Sebaſtien Auderic d'Alcoines.

Paul Auderic, Bn. de Baſillac, demeurant en Bigorre, N. le 1. Juin 1667. par Pelot, intendant en Guyenne.

USEZ. 40. AUDIBERT. De gueules, au lion d'or.

I. Jacques Audibert, Sgr. de Luſſan, fit une reconnoiſſance de lods le 21. Mai 1477. dénombra ſa terre & château de Luſſan au roi le 16. Av. 1504. t. le 12. Janv. 1514. Il fut pere de

II. Pierre de Luſſan fit une donation à cauſe de mort, du conſentement de Jacques de Luſſan ſon pere le 22. Ao. 1524. Il fut pere de 1. Joachim Audibert, legataire de ſon ayeul, le 12. Janv. 1514. & de 2.

III. Gaſpard Audibert, Sgr. de Luſſan, capitaine d'infanterie, par commiſſion du 31. Ao. 1533. eut ordre de M. de Guiſe de conduire en Italie cinq compagnies le 2. Av. 1546. & commiſſion du roi pour faire deux compagnies de gens de pied du 2. Ao. 1556. Il t. le 29. Ao. 1555. avant de monter ſur les galeres avec ſa compagnie pour aller en Italie. Il

ep. 1°. Jeanne Bordette, 2°. Gabrielle Pelegrin. Il eut de ſa premiere femme 1. Gabriel Audibert qui ſuit, & de la ſeconde 2. Jean, & 3. Simon Audibert, qui a fait la Br. B.

IV. Gabriel Audibert, Sgr. de Luſſan & de Valcroſe, eut commiſſion pour une compagnie de chevaux legers le 13. Juin 1574. t. le 11. Juil. 1595. Il ep. le 11. Nov. 1558. Gabrielle de Budos, fille de Jean de Budos, Bn. de Portes-Bertrand, & de Louiſe de Porcellet-Maillane, & il en eut

V. Charles Audibert, Sgr. de Valcroſe, & puis de Luſſan, t. le 10. Mars 1624. ep. le 10. Janv. 1588. Marguerite d'Albert, fille d'Edoüard d'Albert, Sgr. de S. André, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur d'Aiguesmortes, & il en eut

VI. Jacques Audibert, Sgr. de Luſſan, Bn. de Valcroſe, Sgr. de S. André d'Olerargues, & de S. Martin de Careiret, eut une lettre du duc de Montmorency pour mettre ſur pied un régiment d'infanterie le 4. Oct. 1627. obtint l'érection de ſa terre de Luſſan en Comté le 9. Oct. 1645. Les maréchaux de France lui envoyerent le 4. Nov. 1664. une commiſſion pour terminer & accommoder les querelles & differends des gentilshommes du D. d'Uſez. Il demeuroit en ſon château de Luſſan, D. d'Uſez, lorſqu'il fut maintenu noble avec ſes enfans le 29. Nov. 1668. Il ep. le 20. Juil. 1628. Jeanne du Roure de Beauvoir, & il en eut 1. Nicolas Audibert, 2. Juſt-Charles, 3. François, & 4. Joſeph Audibert.

Br. B. IV. Simon Audibert, ſecond fils de Gaſpard Audibert & de Gabrielle Pelegrin ſa ſeconde femme, t. le 28. Fev. 1621. Il ep. Claude de Mirman, & il en eut 1. Charles Audibert qui ſuit, 2. Louis Audibert, qui a fait la Br. C. & 3. Hercules Audibert 1621.

V. Charles Audibert, Sgr. de la Piſe, demeurant à S. Jean de Maruejols, D. d'Uſez, N. avec ſon fils le 29. Nov. 1568. lequel fils fut

VI. Charles Audibert, Sgr. de la Piſe, étoit mouſquetaire depuis trois ans le 23. Ao. 1668. & fut pere de

VII. Jacques Audibert, Sgr. d'Alairac.

Br. C. V. Louis Audibert, ſecond fils de Simon Audibert & de Claude de Mirman, étoit Sgr. de Maſſillan, la Roche-Cheri, Conſgr. de S. Pons, en 1641. ſergent de Bataille, capitaine des chevaux legers le 21. Juil. 1649. maréchal de camp le 9. Juin 1655. capitaine-châtelain de Baïs y demeurant, D. de Viviers, N. avec ſes enfans le 29. Nov. 1668. ep. le 17. Mai 1643. Magdelaine du Pont, laquelle le rendit pere de 1. Jacques-Alexandre Audibert, & 2. Jacques Audibert.

LE PUI. 41. AURELE.

I. Pons Aurele, annobli par lettres du mois de Dec. 1612. fut pere d'

II. André Aurele, écuyer Sgr. de Terreveire, Crouſet, & la Frediere, t. le 24. Mars 1638. Il eut pour enfans 1. Pons Aurele, Sgr. de Terreveire, & le Crouſet, demeurant en Auvergne, obtint le 5. Dec.

1667. un arrêt du conſeil, qui confirma les lettres d'anobliſſement obtenues par ſon ayeul, en vertu duquel il fut maintenu N. le 9. Sept. 1669. 2. Jean Aurele partagea avec ſes trois freres le 4. Avril 1671. 3. Pierre Aurele, Sgr. de Tevenis, prieur du monaſtere de Ste. Marie de Viaye, D. du Pui, N. le 9. Sept. 1669. & 4. André Aurele.

MENDE. 42. AUSERAN. d un dragon d trois étoiles au chef. à

I. Louis Auſeran eut pour enfans 1. Louis Auſeran ep. Marguerite Dragon, qui étant veuve tranſigea le 14. Fev. 1542. & 2.

II. Jean Auſeran, Sgr. de Beniſtan, en faveur duquel il y eut inveſtiture & quittance de lods le 17. Juin 1526. t. en 1582. Il eut pour fils

III. Claude Auſeran fut pere d'

IV. Antoine Auſeran, Sgr. de Beniſtan, ep. le 22. Nov. 1600. Françoiſe Beſſe, de laquelle il eut 1. Anne Auſeran qui ſuit, & 2. Claude Auſeran, Sgr. de Beaupré ep. le 15. Nov. 1639. Gabrielle Riols.

V. Anne Auſeran de Beniſtan, Sgr. de Ventajon, ep. le 2. Oct. 1623. Suſanne de Pineton de Chambrun, N. avec ſon fils & ſon frere le 13. Dec. 1669. Son fils ſe nommoit

VI. Claude Auſeran de Beniſtan, demeurant au D. de Mende.

VIVIERS. 43. AUTEFORT. Ecartelé, au 1. d'or, à trois forces de ſable, au chef de gueules, chargé d'un levrier d'argent, au 2. & 3. d'argent, à trois pals de gueules, en chef d'azur, à trois étoiles d'or, à deux lions adoſſés d'argent, armés & lampaſſés de ſable, & un leopard d'argent en chef.

I. Jean d'Autefort, chevalier, fut pere de

II. Jean d'Autefort, ep. le 20. Fev. 1529. Cathérine de Chabanes, laquelle le rendit pere de

III. Gilbert d'Autefort ep. le 11. Oct. 1547. Louiſe de Bonneval, de laquelle il eut 1. François d'Autefort, Sgr. d'Autefort, ep. le 15. Nov. 1579. Louiſe d'Eſcars, 2. Edme d'Autefort, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de ſa chambre, & 3.

IV. René d'Autefort, Sgr. du Theil, étoit gouverneur du Pui lorſqu'il fut fait conſeiller d'état par brevet du 20. Ao. 1614. Il remit le gouvernement du Pui à Claude d'Autefort, vicomte de Cheilane & Privas le 27. Dec. 1620. & avoit t. le 22. Nov. précédent. Il avoit ep. aſſiſté de ſes deux freres aînés, le 22. Fev. 1569. Marie de l'Eſtrange,

qui fit une donation étant veuve à ſon fils Gabriel le 31. Mars 1635. Il eut de ſon mariage 1. Claude d'Autefort, vicomte de Cheilane, 2. Frederic, 3. Guillaume, & 4. Gabriel d'Autefort, Bn. de l'Eſtrange, Sgr. de Jonas, D. de Viviers, fait capitaine au régiment d'Annonay par commiſſion du 22. Nov. 1625. & capitaine d'infanterie au régiment de Caſtrevieille, par commiſſion du 8. Juil. 1653. Il obtint par ordonnance au pied de ſa requête le 26. Juin 1669. que Ferrand, lieutenant particulier au châtelet de Paris, feroit le collationnement des titres néceſſaires pour prouver ſa nobleſſe, & qui étoient au pouvoir du marquis d'Autefort, aîné de la maiſon, & il produiſit par là une enquête de la nobleſſe de François d'Autefort, Mqs. dudit lieu, Cte. de Montignac, Bn. de Tenon, nommé par le roi chevalier de l'ordre du S. Eſprit, le 24. Dec. 1661. N. le 26. Sept. 1669.

NARBONNE. 44. AUTEMAR. Au 1. & 4. d'azur, à deux bandes d'or, au 2. & 3. d'azur à la bande d'argent, accompagnée d'une fleur de lis d'or en chef, & d'une roſe d'argent en pointe.

I. Pierre Autemar obtint une atteſtation devant le juge de Seyne en Provence le 19. Mars 1511. portant que la maiſon d'Autemar eſt de fort ancienne nobleſſe, & que lui réſident à Narbonne étoit iſſu de cette famille. François I. lui accorda des lettres patentes le 11. Av. 1516. portant injonction au ſénéchal de Carcaſſonne de le faire jouir de tous les privileges de nobleſſe. Il fut pere de

II. Simon Autemar vivant en 1540. fit un accord pour Sebaſtien ſon frere le 19. Nov. 1520. en exécution du teſtament qu'André, prêtre de S. Paul, avoit fait en faveur de leur pere. Il étoit Sgr. de Treilles, Feuillan, & Ortoulx, & il t. le 3. Ao. 1546. Il fut pere de

III. Louis Autemar, Sgr. de Vires, ep. 1°. le 3. Juil. 1546. Jeanne de S. Jean, 2°. le 7. Janv. 1560. Jacquette Bauquia, & il eut de ſa ſeconde femme 1. Henri Autemar qui ſuit, & 2. François Autemar, qui a fait la Br. B.

IV. Henri Autemar, Sgr. de Vires, commiſſaire des guerres en Languedoc, ep. le 5. Fev. 1586. Anne Sabatier, laquelle le rendit pere de

V. Raulin Autemar, Sgr. de Vires, t. le 2. Nov. 1654. ep. le 3. Fev. 1622. Anne du Boſc, & il en eut 1. & 2. Henri & François Autemar, Sgr. de Vires, demeurant à Narbonne, N le 12. Dec. 1668. & 3. Joſeph Autemar fit preuve de ſa nobleſſe pour être reçu religieux en l'abbaye N. D. de la Grane le 1. Av. 1665.

Br. B. IV. François Autemar, Sgr. de Vires & Tauran, ep. le 5. Oct. 1595. Marie Dumas, de laquelle il eut

V. Jean Autemar, Sgr. de Tauran, ep. le 20. Fev. 1625. Anne de Toulouſe, N. le 12. Dec. 1668. avec

VI. François Autemar ſon fils, émancipé par ſon pere le 9. Ao. 1654.

Br. C. I. Jacques Autemar, Sgr. de Feuillans & de Treilles, t. le 22. Juil. 1532. Il fut pere de

II. Pierre d'Autemar, ep. marquiſe d'Exea, & il en eut

III. Jean Autemar, Sgr. de Roquecourbe, t. le 26. Fev. 1666. Il ep. le 11. Fev. 1640. Marie d'Eſtournet. Il en eut 1. & 2. Jacques & Bernardin Autemar demeurant à Narbonne, N. leur mere faiſant pour eux le 12. Dec. 1668.

Br. D. I. Henri Autemar, Sgr. de Vires, ep. Anne Sabatier, qui étant veuve t. le 28. Av. 1627. Il eut pour fils

II. Antoine Autemar, ep. Marie Cœur de Cheſne, & il en eut 1. & 2. Henri & Jean-Pierre Autemar, Sgrs. de Vires, demeurant à Narbonne, firent partage le 13. Janv. 1662. & N. le 13. Janv. 1669.

Br. E. I. Jacques Autemar, Sgr. de Treilles, Feuillans, & Ortoulx, t. le 3. Juil. 1572. & eut pour fils

II. Henri Autemar, t. le 22. Av. 1622. Il eut pour fils

III. Jean Autemar, conſeiller du roi, & ſon avocat au ſiége de Narbonne, ep. le 10. Av. 1617. Iſabeau Sclavari, & il en eut

IV. Jean Autemar, Sgr. de Lante & de la Planaſſe, ep. le 15. Juin 1648. Magdelaine Gleygues demeurant à Narbonne, N. le 24. Janv. 1671.

MENDE. 45. AUTUN. D'azur, au cœur d'argent, percé de deux fléches de même en ſautoir.

I. Bernard Autun, Sgr. de Sauveplane, de S. Jean de Valeriſcle, t. le 3. Juil. 1552. ep. le 18. Janv. 1529. Marguerite du Rane, & il en eut

II. Charles Autun, Sgr. de Sauveplane, t. le 20. Nov. 1573. Il fut pere de

III. Jean Autun, Sgr. de Sauveplane, t. le 18. Av. 1617. ep. le 2. Dec. 1566. Claude Marin, & il en eut 1. Antoine, 2. Jacques Autun, Sgr. de Sauveplane, Teron, la Rouviere, demeurant à Sauveplane D. de Mende, N. le 25. Sept. 1669. ep. le 7. Mars 1641. Catherine le Blanc.

NISMES. 46. BACHI. Au 1. & 4. d'argent à l'ours, dreſſé de ſable, au 2. & 3. d'azur à la jumelle d'argent, accompagnée de trois Beſans de même en chef, & de trois en pointe, les trois derniers 2. & 1. ſur le tout de gueules à l'écu d'argent en abîme faſcé de ſable.

I. Guichard de Baſchi, & non *Bachi*, Sgr. de Virrozzo, t. le 7. Dec. 1425. Il fut pere de

II. Bertholde

II. Bertholde de Baſchi, écuyer d'écurie de Louis, comte de Provence, roi de Jeruſalem & de Sicile, par lettres du 26. Dec. 1413. ep. Marguerite Adhemar de Monteil, qui t. le 24. Juil. 1452. & le rendit pere de

III. Th:dée de Baſchi, Sgr. de S. Eſteve, qui eut pour fils

IV. Louis de Baſchi, Sgr. de S. Eſteve & Thouars, t. le 12. Mai 1576. ep. le 27. Av. 1637. Melchionne Matheron, de laquelle il eut

V. Louis de Baſchi, Sgr. d'Auzet, pere de

VI. Balthazar de Baſchi ep. le 28. Juin 1591. Marguerite du Faur, & il en eut 1. Charles de Baſchi, Sgr. de S. Eſteve, qui ſuit, & 2. Louis de Baſchi, Bn. d'Aubaïs, qui a fait la Br. B.

VII. Charles de Baſchi, Sgr. de S. Eſteve, ep. le 23. Oct. 1611. Marthe Reinard, & il en eut 1. Balthaſar de Baſchi, Sgr. de Vaunavés qui ſuit, 2. Pierre de Baſchi, eccleſiaſtique, bapt. le 16. Mars 1647. N. par les commiſſaires de Provence, avec ſes deux neveux, le 4. Mars 1668.

VIII. Balthazar de Baſchi, Sgr. de Vaunavés, t. le 28, Dec. 1659. ep. Suſanne de Montcalm, qui étant veuve fit N. ſes enfans en Languedoc le 30. Janv. 1669. Ces enfans furent 1. Louis de Baſchi, Sgr. de S. Eſteve, & 2. Daniel de Baſchi, bapt. le 1. Mars 1658.

Br. B. VII. Louis de Baſchi, Bn. d'Aubaïs, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, meſtre de camp d'un régiment de cavalerie, par commiſſion du 13. Janv. 1638. maréchal de camp, t. le 3. Juin 1646. ep. le 17. Janv. 1614. Anne de Rochemore, de laquelle il eut

VIII. Charles de Baſchi, Bn. d'Aubaïs, capitaine de cavalerie dans le régiment du Bn. d'Aubaïs ſon pere, par commiſſion du 27. Nov. 1638. & dont la généalogie fut imprimée à Grenoble, t. le 2. Nov. 1664. ep. le 23. Av. 1640. Marguerite Cauſſe, & il en eut 1. Louis de Baſchi, Bn. d'Aubaïs, N. avec ſes trois freres le 30. Janv. 1669. 2. Henri, 3. Charles, & 4. François de Baſchi.

VIVIERS. 47. BADEL. De gueules, au lion d'or armé, lampaſſé de ſable, au chef d'argent à l'ancre d'azur.

I. Igon Badel, compris dans deux revues du ban & arriére-ban du 27. Juin 1636. & 27. Ao. 1637. donna ſon dénombrement le 11. Mars 1539. & le 2. Dec. 1551. t. le 21. Nov. 1564. Il fut pere de

II. Jacques Badel ep. le 21. Janv. 1539. Richarde de Rocheſauve, & il en eut

III. Jean Badel t. le 15. Juil. 1586. ep. 1°. le 4. Mai 1572. Catherine de Noguier, 2°. le 7. Av. 1585. Suſanne Valin. Il eut du premier lit 1. Alexandre Badel qui ſuit, & 2. Jean Badel, qui a fait la Br. B.

IV. Alexandre Badel t. le 29. Janv. 1661. ep. le 22. Juin 1634. Suſanne Moulin, & il en eut

V. Simon-Pierre Badel, demeurant au D. de Viviers, N. le 22. Nov. 1668.

Br. B. IV. Jean Badel t. le 8. Juin 1639. Il eut pour enfans 1. Simon Badel qui ſuit, & 2. Etienne Badel, qui a fait la Br. C.

V. Simon Badel ep. le 27. Mars 1631. Jeanne Boyer, & il en eut

VI. Alexandre Badel, Sgr. de Noguier, ep. le 11. Fev. 1662. Anne Robert, N. le 22. Nov. 1668.

Br. C. V. Etienne Badel, tranſigea avec ſon frere le 1. Mai 1641. N. le 22. Nov. 1668. ep. le 5. Dec. 1639. Marie du Glo, laquelle le rendit pere de

VI. Alexandre Badel, Sgr. de la Saigne, ſervit dans la compagnie de Dinel pendant la campagne de 1668.

BEZIERS. 48. BADERON. Au 1. & 4. palé d'or & de gueules, au 2. & 3. d'argent à 3. corneilles de ſable.

I. Pierre Baderon, Sgr. de Mauſſac, de la ville de Beziers, t. le 25. Mars 1558. Il eut pour enfans 1. Guillaume Baderon, Sgr. de Mauſſac, qui ſuit, & 2. Jean Baderon, qui a fait la Br. B.

II. Guillaume Baderon, Sgr. de Mauſſac, partagea avec ſon frere Jean, par l'entremiſe de leur pere, le 5. Fev. 1589. Il fut pere de

III. Pierre Baderon, Sgr. de Mauſſac, demeurant en Rouergue, N. le 3. Dec. 1669. ep. le 1. Mars 1620. Jeanne Boſcayer.

Br. B. II. Jean Baderon ep. le 4. Janv. 1574. Claire Patien, laquelle le rendit pere de

III. Jean Baderon t. le 10. Juil. 1651. ep. le 18. Dec. 1627. Claude Bonnefons, de laquelle il eut

IV. Pierre Baderon, Sgr. de Mauſſac, demeurant à Beziers, N. le 23. Dec. 1669.

LE PUI. 49. BAILE. D'azur, à la bande d'or, accompagnée de deux croiſſans d'argent.

I. Jean Baile, Sgr. de Martinas, t. le 26. Juil. 1525. Lui & François Baile avoient donné leur dénombrement en 1503. & 1540. Il eut pour enfans 1. Jean Baile qui ſuit, 2. François, & 3. Jacques.

II. Jean Baile, Sgr. de Martinas, qui eut pour fils

III. Sebaſtien Baile, Sgr. de Martinas & de Beaufac, t. le 6. Janv. 1602. ep. le 24. Sept. 1576. & il en eut 1. Guillaume, 2. Bernard, & 3.

IV. Paul Baile de Martinas, Sgr. de Pineroles, t. le 10. Juil. 1632. ep. le 18. Sept. 1618. Suſanne de Courtial, de laquelle il eut

V. Touſſaints Baile, Sgr. du Clo, y demeurant D. du Pui, N. le 22. Ao. 1669.

LE PUI. 50. BAILE. D'azur, au levrier courant d'argent. Guillaume Baile, Sgr. de S. Alban, rendit hommage

le 15. Fev. 1347. Il ep. le 29. Juin 1354. Alaſie de Hautvillar, fille d'Etienne de Hautvillar, chevalier, t. le 23. Juin 1358.

I. Pons Baile, écuyer, t. le 7. Fev. 1470. Il ep. le 24. Juin 1426. en préſence d'Etienne & de Pierre de Hautvillar, Catherine de Courſilhon, & il en eut 1. Etienne Baile, & 2.

II. Bermond Baile, Sgr. de la Baſtide, rendit hommage au roi Dauphin en 1489. t. le 14. Sept. 1500. Il ep. le 24. Av. 1475. Antoinette Flotard, qui le rendit pere de

III. Guillaume Baile, bailli de la Sicaute, Sgr. de Chantemure, t. le 18. Mars 1532. ep. le 29. Mars 1502. Marguerite Sanan, & il en eut

IV. Bermond Baile, docteur ès droits, Sgr. de Chantemure, t. le 4. Av. 1595. Il ep. le 18. Nov. 1545. Agathe Tourton, & il en eut 1. Claude, 2. Marcelin Baile, Sgr. de Villeneuve, 3. Charles, 4. Pierre Baile qui ſuit, & 5. Guillaume Baile.

V. Pierre Baile, conſeiller du roi, juge au balliage de Velay, t. le 3. Mai 1646. Il ep. 1°. le 18. Nov. 1599. Marguerite Aiguillon, 2°. le 6. Janv. 1618. Jeanne Monier, & il eut de ſon premier mariage

VI. Antoine Baile, Sgr. des Hermans, ep. le 3. Mai 1635. Jeanne de Salſes, qui étant veuve partagea le 30. Av. 1664. avec ſes enfans, qui furent 1. Pierre Baile, Sgr. de la Gardelle & des Hermans, demeurant au D. du Pui, N. avec ſes quatre freres le 16. Oct. 1670. ep. le 15. Fev. 1659. Dorothée Saines, 2. Antoine, 3. François, 4. Jean, & 5. Joſeph Baile.

VIVIERS. 51. BAILE. D'azur, au levrier courant d'argent.

I. Pierre Baile t. le 4. Sept. 1551. ep. Catherine Geſſet, & il en eut

II. Henri Baille eut une commiſſion du roi le 25. Fev. 1589. pour mettre ſur pied 200. hommes. Il ep. le 14. Mai 1575. Marie le Fevre, qui le rendit pere d'

III. Henri Baile, docteur en medecine, ep. le 5. Fev. 1623. Catherine Colombi, & il en eut

IV. Pierre-André Baile, Sgr. de Fonblanche, demeurant à Annonay en Vivarais, ep. le 15. Juin 1665. Suſanne Cadet, reçut deux reconnoiſſances le 15. Juin 1665. & juſtifia ſa nobleſſe le 17. Mars 1670.

VIVIERS. 52. BALASUC. D'argent, à trois pals de ſable, au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

I. Guillaume de Balaſuc, Sgr. de Montréal, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, t. le 2. Oct. 1525. Il eut pour fils

II. Jean de Balaſuc, Sgr. de Montréal, ep. le 19. Oct. 1534. Anne de Borne, & il en eut

III. Guillaume de Balaſuc, Sgr. de Montréal, Chaſans, & Cenillac,

gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, maréchal de camp, ep. le 17. Janv. 1580. Françoiſe du Roure, qui étant veuve fit une donation à ſon fils Jean le 3. Mars 1618. Ses enfans furent 1. Jean de Balaſuc, donataire de ſa mere le 3. Mars 1618. Sgr. de Montréal, meſtre de camp d'un régiment d'infanterie le 10. Juil. 1621. maréchal de camp le 25. Juin 1622. & 2.

IV. Gaſpard de Balaſuc, Sgr. de Lanas, t. le 29. Nov. 1651. ep. le 19. Oct. 1614. Marguerite de la Meure, & il eut 1. Jean de Balaſuc de Montréal, Sgr. de Lanas, demeurant à Chaumeirac D. de Viviers, N. le 5. Sept. 1669. ep. le 19. Janv. 1661. Claude de Hautvillar, 2. Claude, 3. Balthaſar de Balaſuc, Sgr. de Veras, demeurant en ſa maiſon de Chaminas en Dauphiné, N. par du Gué, intendant en Dauphiné, le 5. Sept. 1668. & en Languedoc le 5. Sept. 1669. ep. le 19. Av. 1661.

AGDE. 53. BANDINEL. D'azur, à une pate de lion d'or, & deux roſes en chef d'argent, écartelé de gueules au griffon d'or, ſur le tout d'or plein.

I. Jean-Antoine Bandinel, préſident en la chambre des comptes de Montpellier, pourvû en 1552. ep. le 16. Dec. 1554. Françoiſe de la Croix, qui t. le 10. Av. 1558. & il en eut

II. Jean Bandinel, Sgr. de Figaret, t. le 23. Juil. 1603. ep. le 26. Mai 1591. Antoinette de Pelet, de laquelle il eut

III. Jean-Antoine Bandinel, Sgr. de Figaret, t. le 8. Sept. 1654. ep. le 12. Juin 1606. Marguerite Agulhac, & il en eut 1. Jacques Bandinel, Sgr. de Figaret, demeurant à Agde, N. avec ſon frere le 19. Nov. 1668. ep. le 10. Oct. 1650. Jeanne Gregoire, & 2. Antoine-Joſeph Bandinel.

USEZ. 54. BANE. D'azur, au bois de cerf d'or mis en pal, parti de gueules, au château d'or à trois tours donjonnées d'argent.

Guigon de Bane, damoiſeau.

Pons de Bane reçut des reconnoiſſances feodales le 19. Sept. 1275. & en Janv. 1286.

I. Bermond de Bane ep. Marade de Pons, qui t. étant veuve le 7. Dec. 1418. & il en eut

II. Pierre de Bane ep. le 7. Fev. 1429. Mirande de Monjat, qui le rendit pere de

III. Jean de Bane, Sgr. d'Avejan, Conſgr. des mandemens de Caſtillon & de Bane, ep. le 15. Fev. 1464. Elix de Luſſan, & fit une donation le 5. Fev. 1488. à ſon fils, qui fut

IV. Pierre de Bane ep. le 5. Fev. 1488. Jeanne de Barjac, fit une donation le 4. Mai 1514. à ſon fils

V. Antoine de Bane, Sgr. d'Avejan, Bn. de Ferrairolles, t. le 29.

Digitized by Google

Ao. 1548. ep. le 21. Fev. 1523. N. & il en eut

VI. Claude de Bane, Bn. d'Avejan, t. le 2. Ao. 1588. ep. Dauphine de Montcalm, de laquelle il eut 1. Pierre de Bane qui ſuit, 2. Jacques de Bane, qui a fait la Br. B. 3. Louis de Bane, qui a fait la Br. C. 4. Claude de Bane, qui a fait la Br. D. & 5. Charles de Bane, qui a fait la Br. E.

VII. Pierre de Bane, Sgr. d'Avejan, Bn. de Ferrairolles, t. le 18. Ao. 1614. ep. le 2. Mai 1593. Anne Caladon, & il en eut

VIII. Jacques de Bane, Cte. d'Avejan, Lanuejols, Montjardin, Bn. de Ferrairolles, ep. Marguerite de la Fare, demeuroit à Avejan D. d'Uſez lorſqu'il fut maintenu noble avec ſon fils le 29. Oct. 1668. lequel fils fut Denis de Bane, lieutenant au régiment des gardes.

Br. B. VII. Jacques de Bane ep. 1°. Louiſe Brion, 2°. Louiſe du Roure, qui t. le 15. Fev. 1632. Il eut de ſes deux alliances 1. Pierre de Bane, Sgr. de Cavenes, ep. le 15. Oct. 1660. Louiſe du Roure, N. le 29. Oct. 1668. 2. Jean de Bane qui ſuit, 3. Charles de Bane, Sgr. de Teriſſe, ep. le 2. Nov. 1653. Perrette Imbert, N. le 29. Oct. 1668. & 4. Henri de Bane, Sgr. de Châteauvieux, demeurant avec ſes freres au D. d'Uſez, N. le 29. Oct. 1668.

VIII. Jean de Bane, Sgr. de Montgros, t. le 8. Fev. 1655. Il ep. le 14. Ao. 1649. Gabrielle de Chalas, & il en eut

IX. Pierre de Bane, Sgr. de Montgros, N. le 29. Oct. 1668.

Br. C. VII. Louis de Bane mort avant 1635. Il eut pour fils

VIII. Jacques de Bane, Sgr. de Mejanes, donataire de Delphine de Montcalm ſon ayeule le 30. Juin 1634. demeurant à Candiac D. de Niſmes, N. le 29. Oct. 1668.

Br. D. VII. Claude de Bane, Sgr. de Cabiac, t. le 20. Oct. 1656. ep. le 28. Av. 1610. Gabrielle de Roverié de Cabrieres, qui le rendit pere de

VIII. Pierre de Bane, Sgr. de Cabiac, conſeiller au préſidial de Niſmes, N. le 29. Oct. 1668.

Br. E. VII. Charles de Bane t. le 13. Juin 1628. ep. le 21. Dec. 1611. Jacquette Tuffani, & il en eut

VIII. Jacques de Bane, Sgr. de Revegueis, demeurant à Alais, N. le 29. Oct. 1668.

VIVIERS. 55. BARJAC. D'azur, à la chevre ou mouton rampant d'or, écartelé & parti au 1. de gueules, au levrier rampant d'argent contourné, au 2. d'azur au dauphin d'or, au chef des gueules, à trois étoiles d'or.

I. Gilbert de Barjac ſe préſenta au ban & arriére-ban le 13. Ao. 1513. Il ep. 1°. 2°. Iſabeau de Blache le 8. Janv. 1509. qui étoit tutrice de ſes enfans le 10. Janv. 1520. Il eut de ſa premiere femme 1. Bernard de Barjac qui ſuit, & de la ſeconde 2. François de Barjac, qui a fait la Br. B. 3. Claude de Barjac vendit à François de Barjac ſon neveu les rentes, cens, & domaines ſcis audit Barjac, provenans du partage fait entre lui & François des biens de leur pere le 8. Nov. 1563. & 4. Joachim de Barjac.

II. Bernard de Barjac tranſigea avec Iſabeau de la Blache, ſeconde femme de ſon pere, le 10. Janv. 1520. Il ep. 1°.
2°. Catherine de Hautvillar. Il eut de ſa premiere femme 1. Charles de Barjac, qui ep. Simonne Lauberge, & de ſa ſeconde 2. Juſt de Barjac, auquel ſon pere donna 300. écus d'or, & 3.

III. François de Barjac, auquel ſon pere donna 300. écus d'or, ep. Claudine de la Marete, dame de Pierregourde, qui t. le
& il en eut

IV. Iſaac de Barjac, Sgr. & Bn. de Pierregourde, ep. le 3. Sept. 1592. Louiſe de Rochebaron, laquelle le rendit pere de

V. Jean-Aimé de Barjac, Mqs. de Pierregourde, Sgr. du Bouſquet, Châteaubourg, la Marete, Turnis au D. de Viviers, meſtre de camp d'un régiment d'infanterie, par commiſſion du 15. Mars 1642. ep. le 11. Mars 1620. Marguerite d'Urre du Pui-S. Martin, N. le 4. Janv. 1669.

Br. B. II. François de Barjac, Sgr. dudit lieu, fils de Gilbert de Barjac & d'Iſabeau de la Blache ſa ſeconde femme, t. le 25. Janv. 1568. ep. le 20. Mai 1547. Blanche du Crouzet, & il en eut 1. Bernard de Barjac qui ſuit, 2. Antoine de Barjac, qui a fait la Br. C. 3. Charles, & 4. François de Barjac, qui a fait la Br. D.

III. Bernard de Barjac ep. le 31. Oct. 1678. Anne de Rochefort, & il en eut

IV. Claude de Barjac, Sgr. de la Blache, ep. le 8. Av. 1617. Antoinette de Peliſſac, & il en eut 1. François, 2. Jean, & 3. Jacques de Barjac, N. avec leur pere le 4. Janv. 1669.

Br. C. III. Antoine de Barjac, Sgr. du Bourg, ep. le 6. Oct. 1575. Claude Fonbonne, avec laquelle il t. le 13. Sept. 1588. Ils eurent pour enfans 1. André, Sgr. de Rocoules, qui ſuit, 2. Jean, 3. François, 4. Claude, & 5. Claire de Barjac.

IV. André, Sgr. de Rocoules, à qui ſa mere fit une ceſſion le 24. Oct. 1618. ep. Marie de Chate, de laquelle il eut

V. Aimé-Antoine de Barjac, Sgr. de Rocoules, à qui ſa mere remit l'héritage le 8. Sept. 1645. N. le 4. Janv. 1669.

Br. D. III. François de Barjac, fit un accord avec ſes trois freres pour la ſucceſſion de leur pere & mere le 27. Fev. 1590. Il fut pere de

IV. Charles de Barjac, Sgr. du Pont, ep. Genevieve de la Gruterie,

fit un accord le 1. Juil. 1632. Il eut de ſon mariage 1. Marcellin, Sgr. du Pont, reçut une procuration de ſa mere pour aſſiſter au mariage de ſa ſœur, N. le 4. Janv. 1669. & 2. Marguerite de Barjac.

MENDE. 56. BARJAC. Au 1. & 4. d'argent, à quatre têtes de Mores de ſable, tortillées d'argent, au 2. & 3. de gueules à quatre pals d'or, ſur le tout d'azur au mouton paſſant d'or, ſurmonté d'un croiſſant d'argent.

I. Guillaume de Barjac, damoiſeau, Sgr. de Rochegude, fit une donation le 12. Fev. 1304. à ſon fils, qui fut

II. Gauſſelin de Barjac, damoiſeau, Sgr. de Rochegude, t. le 5. Av. 1420. ep. Helene de Gaſques, & il en eut

III. Antoine de Barjac, damoiſeau, qui fut pere de

IV. Pierre de Barjac tranſigea avec ſon pere le 29. Nov. 1458. Il eut pour fils

V. Jean de Barjac rendit hommage le 10. Juin 1500. Il fut pere d'

VI. André de Barjac, écuyer, Sgr. de Gaſques, t. le 3. Nov. 1557. ep. le 1. Juil. 1537. Etiennette de la Baume, & il en eut

VII. Chriſtophle de Barjac, moine profès en l'abbaye de Sauve, fut Sgr. de Gaſques, t. le 20. Juil. 1602. ep. Iſabeau Amalric, laquelle le rendit pere de

VIII. Levi de Barjac, Sgr. de Caſtelbouc, t. le 9. Juin 1616. ep. le 26. Fev. 1595. Catherine de Capluc, & il en eut 1. Annibal de Barjac qui ſuit, 2. Levi de Barjac, qui a fait la Br. B. 3. Denis de Barjac, 4. Jean de Barjac, Sgr. de Caſtelbouc & de Monteſon, ep. le 7. Ao. 1649. Jeanne de Gabriac, & N. avec ſon frere Annibal le 19. Sept. 1669. & 5. Pierre de Barjac.

IX. Annibal de Barjac ep le 18. Nov. 1629. Diane Caladon, qui le rendit pere d'

X. Annibal de Barjac, Sgr. de Cadenous, ep. Marie Dortes, & N. le 19. Sept. 1669.

Br. B. IX. Levi de Barjac ep. le 24. Nov. 1632. Jeanne de Tauriac, & il en eut

X. Levi de Barjac, Sgr. de Caſtelbouc de Brueil, ep. Marguerite de Roſel, & N. par M. Pelot.

USEZ. 57. BARJAC. D'azur, au belier effaré d'or accolé de même.

I. Louis de Barjac t. le 16. Mai 1548. ep. Claude de la Baume, avec laquelle il fit donation en faveur du mariage de Barthelemi leur fils & Charles leur petit fils le 31. Janv. 1536.

II. Barthelemi de Barjac ep. le 31. Janv. 1536. Renée du Pui, fit

donation le 3. Dec. 1538. de la licence de Louis ſon pere en faveur du poſthume dont ſa femme étoit enceinte, qui fut

III. Charles de Barjac, Sgr. de la Baume, ep. Marguerite Brueis, qui étant veuve fit une donation à Denis Brueis ſon pere, pour rendre l'héritage à ſon fils, le 26. Sept. 1578. lequel fils fut

IV. Denis de Barjac t. le 3. Ao. 1649. ep. Magdelaine Audibert de Luſſan, & il en eut

V. Charles de Barjac, Sgr. de Rochegude, la Baume, S. Geniés, Fons-ſur-Luſſan, ep. le 12. Oct. 1648. Antoinette Hilaire, & N. le 19. Sept. 1668.

Jean de Barjac, Sgr. de Rochegude, ep. Magdelaine de Cambis, qui étant veuve le 17. Sept. 1591. fit Marguerite Brueis, veuve de Charles de Barjac, Sgr. de la Baume, héritiére, pour rendre l'héritage à Denis de Barjac, fils de lad. Brueis, & de Charles de Barjac, Sgr. de la Baume.

VIVIERS. 58. BARJAC. Au 1. & 4. d'argent, à quatre têtes de More de ſable tortillées d'argent, au 2. & 3. de gueules à quatre pals d'or, ſur le tout de gueules, au mouton paſſant d'or, ſurmonté d'un croiſſant d'argent.

I. Bertrand de Barjac, damoiſeau, Sgr. du Bouſquet & de Vaquiere, t. le 1. Oct. 1501. & déclara qu'il vouloit être enterré dans le tombeau de feu Bernard de Barjac, ſon biſayeul. Il eut pour enfans 1. Antoine de Barjac qui ſuit, & 2. Bertrand, mentionné dans le teſtament de ſon pere

II. Antoine de Barjac, Sgr. du Bouſquet & de Vaquiere, t. le fit héritier ſon fils Chriſtophle, & lui ſubſtitua ſon autre fils Thibaud qui ſuit, & 3. Iſabeau de Barjac, qui ep. le 20. Mai 1518. Jean Artiſet.

III. Thibaud de Barjac, Sgr. du Bouſquet & de Vaquiere, aſſiſta au mariage de ſa ſœur, & lui fit conſtitution comme devenu héritier de ſon pere, dénombra au roi le 11. Mars 1539. t. le 19. Mai 1572. donna quittance au profit de Bonne de Nicolai ſa femme le 14. Mai 1517. & & de laquelle il eut

IV. Bonnaventure de Barjac, écuyer, Sgr. de Terin & de Vals, ep. le 19. Nov. 1553. Mourgues, & fit donation à ſes enfans, laiſſant Thibaud ſon pere uſufructuaire le 11. Fev. 1570. Ses enfans furent 1. Charles de Barjac, 2. Gabriel-Jacques de Barjac, 3. André de Barjac, 4. Jean de Barjac, & 5. Daniel de Barjac.

NISMES. 59. BARNIER. D'azur, à un chevron d'argent accompagné de trois gruës de même, & un chef d'or, à trois étoiles de gueules.

I. Antoine

I. Antoine Barnier t. le 10. Mai 1541. Il eut pour fils

II. Antoine Barnier, docteur & avocat, t. le 5. Oct. 1618. ep. le 17. Ao. 1572. & il en eut

III. Jean Barnier t. le 3. Janv. 1617. Il eut pour fils

IV. Jean Barnier, conſeiller au préſidial de Niſmes, t. le 5. Juil. 1664. ep. le 7. Av. 1639. & il en eut 1. Charles Barnier, conſeiller au préſidial de Niſmes, 2. Pierre-Arman Barnier, 3. Maximilien Barnier, 4. Camille Barnier, 5. Jean Barnier, 6. Edoüard Barnier, & 7. Theodore Barnier. Tous ces ſept freres maintenus nobles le 3. Dec. 1668.

Lettres du Cte. de Poitiers à Jean Barnier, ſénéchal de Beaucaire & Niſmes, de l'an 1359.

VIVIERS. 60. BARONNAT. D'or, à trois guidons d'azur, au chef de gueules, chargé d'un leopard d'argent.

I. Michel *aliàs* Imbert Baronnat eut pour enfans 1. François Baronnat, qui t. le 1. Ao. 1536. 2. Claude Baronnat qui ſuit, 3. Alexandre Baronnat, qui acheta avec Antoine ſon neveu le 22. Sept. 1543. & 4. Marie Baronnat, laquelle tranſigea avec ſes freres, au ſujet d'Imbert Baronnat leur pere 1564.

II. Claude Baronnat, Sgr. de la Mare, ep. Anne Laune, qui étant veuve en premiéres nôces t. le 5. Mars 1564. & de laquelle il eut 1. Antoine Baronnat qui ſuit, & 2. Jaquette Baronnat ép. le 21. Juil. 1549. Pierre Rambaud, écuyer.

III. Antoine Baronnat ep. le 11. Sept. 1573. Charlotte Charpin, qui t. étant veuve le 21. Janv. 1607. & de laquelle il eut 1. Pierre Baronnat, 2. Joſeph Baronnat, 3. Daniel Baronnat, 4. Imbert Baronnat qui ſuit, & 5. Antoine Baronnat.

IV. Imbert Baronnat, écuyer, Sgr. du Peyron, dénombra au roi le 12. Mai 1639. ep. le 14. Av. 1611. Rainarde Gaſt, qui t. étant veuve le 25. Oct. 1653. & qui eut pour enfans 1. François Baronnat, écuyer, Sgr. du Peyron, ep. le 17. Dec. 1656. Iſabeau Saignard, & 2. Antoine Baronnat, N. avec ſon frere le 11. Sept. 1669.

NISMES. 61. BARRAL. De gueules, au loup paſſant d'or, au chef couſu d'azur, chargé d'un croiſſant d'argent entre deux étoiles d'or.

I. Guillaume Barral, Sgr. d'Arenes, t. le 7. Juil. 1516. ep. Izabeau de Boſſuges, & il en eut

II. Guillaume Barral, Sgr. d'Arenes, dénombra au roi le 18. Mai 1551. t. le 16. Nov. 1565. ep. le 24. Sept. 1562. Sibille Cantoris, qui le rendit pere de

III. Salvan, Sgr. d'Arenes, héritier de ſon pere le 16. Nov. 1565. eut pour fils

IV. Jean Barral, Sgr. d'Arenes & d'Iſſertines, ep. le 3. Juin 1609. Suſanne Cauſſe, & il en eut 1. Theodore Barral, Sgr. d'Arenes, ep. le 30. Oct. 1650. Izabeau de Cantal, & N. le 18. Juillet 1669. & 2. André Barral, Sgr. d'Iſſertines, ep. le 8. Janv. 1659. N & N. avec ſon frere le

MONTPELLIER. 62. BARRIERE. D'azur, au bâton écoté d'or mis en bande, & accompagné de trois étoiles de même 3. & 2.

I. Albert Barriere fut pere de

II. Jean Barriere fit une reconnoiſſance en 1523. & eut pour enfans 1. Albert Barriere qui ſuit, & 2. Françoiſe Barriere ep. aſſiſtée de ſon frere, le 11. Dec. 1529. Dominique de Narbonne.

III. Albert Barriere, écuyer, Sgr. de la Colombiere, t. le 25. Nov. 1575. ep. le 31. Janv. 1544. Marie Mendoce, & il en eut 1. Michel Barriere qui ſuit, 2. Françoiſe, & 3. Marguerite Barriere.

IV. Michel Barriere, Sgr. de Pouſſan & la Colombiere, t. le 31. Janv. 1618. ep. le 2. Av. 1580. Louiſe Tremolet, & il en eut 1. Jean-Pierre Barriere, Sgr. de Pouſſan, ep. le 23. Juin 1629. Helix Coſte, t. le 11. Juin 1656. fit Jean ſon fils héritier, & confirma la donation faite en faveur de Marie ſa fille, N. le 28. Mars 1670. 2. Pierre Barriere, Sgr. de Freſquelin, ep. le 29. Mars 1638. Catherine de Coujon, & N. avec Antoine ſon fils le 28. Mars 1670. 3. Mathurin, 4. Raulin, & 5. Marie de Barriere.

VIVIERS. 63. BAUMON. D'argent, au lion échiqueté d'argent & de ſable, parti d'or à la bande d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

I. Noble & puiſſant Sgr. Fouquet de Baumon reçut des reconnoiſſances en 1449. & t. le 25. Av. 1481. Il eut pour enfans 1. Jean de Baumon qui ſuit, & 2. Antoine, héritier de ſon pere le 25. Av. 1481.

II. Jean de Baumon, légataire de ſon pere en 1481. t. le 2. Mai 1520. Il eut pour fils.

III. Jean de Baumon, écuyer Sgr. dudit lieu, t. le 24. Sept. 1560. fut pere de

IV. Roſtaing, Sgr. de Baumon, & Conſgr. de Rocles, t. le 15. Juil. 1622. ep. le 4. Mars 1575. Jeanne Caire, & il en eut 1. Joachim de Baumon qui ſuit, & 2. Antoine de Baumon.

V. Joachim de Baumon t. le 18. Sept. 1627. ep. le 13. Sept. 1624. Iſabeau de Fortia-Durban, veuve & adminiſtrereſſe le 7. Juin 1628. de ſon fils, qui fut

VI. Roſtaing de Baumon, Mqs. de Briſon, Sgr. dudit Baumon, des Paroiſſes de S. Melani, S. Cernin, Fons, Laval, Villeperdrix, Levi, Conſgr. des paroiſſes de S. Chat, Rocles, & S. André-la-Cham, N. le 1. Juil. 1669.

LE PUI. 64. BAUX. D'azur, à l'agneau d'argent ſurmonté de deux jumelles de gueules, & en chef d'une roſe d'argent.

I. Jacques de Baux, Sgr. dudit lieu, fut pere de

II. Rafael de Baux, écuyer, Sgr. de Boislong, t. le 8. Juin 1557. ep. le 4. Juin 1540. Claude Paſcal, & il en eut

III. Jean Baux, Sgr. dudit lieu & de Boislong, t. le 28. Fev. 1589. ep. le 19. Janv. 1578. Jeanne de Pouſols, & il en eut 1. Balthazar Baux qui ſuit, 2. Rafael Baux, qui a fait la Br. C. & 3. Jacques Baux.

IV. Balthazar Baux t. le 26. Dec. 1625. ep. le 14. Mai 1606. Jeanne Vergeſes, qui t. étant veuve le 1. Juin 1642. Il eut pour enfans 1. Pierre Baux qui ſuit, 2. Claude Thomas, qui a fait la Br. B. & 3. Balthazar Baux, Sgr. de Laval.

V. Pierre Baux, Sgr. dudit lieu, ep. le 12. Mai 1642. Claire de Monron, & il en eut 1. Balthazar de Baux, Sgr. de Boislong, 2. Pierre de Baux, Sgr. de Ponti, 3. François de Baux, Sgr. de Porte, & 4. Jean-Antoine de Baux, maintenu noble avec ſes freres le 5. Nov. 1669.

Br. B. V. Claude Thomas, écuyer, Sgr. d'Arnouc, t. le 9. Oct. 1660. ep. le 20. Sept. 1642. Anne Saignard, & il en eut 1. Jean-Antoine, 2. Jean-François-Balthazar, Sgr. de Sarlis, & 3. Pierre de Baux, maintenus nobles, le 5. Nov. 1669.

Br. C. IV. Rafael Baux, Sgr. de la Gorce, t. le 2. Juin 1655. fut pere de

V. Charles Baux, Sgr. de Chaluans, ep. le 21. Juil. 1637. Blanche Giraud, & N. le 5. Nov. 1669.

NARBONNE. 65. BEAUX-HOSTES. D'azur, à deux mains d'argent, alliées & vêtues d'or, ſurmontée d'une couronne perlée de même.

I. Olivier de Beaux-hoſtes, Sgr. d'Agel, eut pour enfans 1. Pierre de Beaux-hoſtes qui ſuit, & 2. Simon de Beaux-hoſtes, qui a fait la Br. C.

II. Pierre de Beaux-hoſtes acheta le 15. Fev. 1543. la terre & Sgrie d'Aiguesvives, reçut quittance de la dot de Catherine de Beaux-hoſtes le 6. Juin 1552. t. le 31. Janv. 1590. ep. le 12. Juil. 1558. Marguerite Maurel, & il en eut 1. Jules de Beaux-hoſtes qui ſuit, 2. Raimond de Beaux-hoſtes, qui a fait la Br. B. & 3. Jean de Beaux-hoſtes.

III. Jules de Beaux-hoſtes, Sgr. d'Aiguesvives, ep. le 3. Dec. 1617.

Claire Vines, qui fit une donation étant veuve le 25. Mai 1657. à ſon fils, qui fut

IV. Jean de Beaux-hoſtes, Sgr. d'Aiguesvives & Sarieges, fut émancipé par ſon pere le 23. Fev. 1651. & N. le 19. Dec. 1668.

Br. B. III. Raimond de Beaux-hoſtes ep. le 30. Oct. 1621. Jeanne de Villa, & il en eut 1. Jean-Jules de Beaux-hoſtes ep. le 21. Juil. 1655. Catherine Nicolai, & N. avec ſon frere le 19. Dec. 1668. & 2. Antoine de Beaux-hoſtes baptiſé le 24. Janv. 1633.

Br. C. II. Simon de Beaux-hoſtes, préſident en la cour des comptes à Montpellier le 24. Sept. 1552. aſſiſta au mariage de ſon frere, & fit avec lui un achat le 10. Fev. 1563. t. le 31. Sept. 1576. Il ep.

& il en eut 1. Jean de Beaux-hoſtes qui ſuit, & 2. François.

III. Jean de Beaux-hoſtes, premier préſident en la chambre des comptes à Montpellier le 7. Mars 1588. t. le 1. Juil. 1621. Il ep. 1°.

Deidier, 2°. Tiffaine de Roſel. Il eut de ſon premier mariage 1. Pierre de Beaux-hoſtes qui ſuit, & 2. Simon de Beaux-hoſtes, qui a fait la Br. D.

IV. Pierre de Beaux-hoſtes, Sgr. d'Agel, premier préſident en la chambre des comptes à Montpellier le 13. Ao. 1621. ep. le 24. Janv. 1611. Françoiſe de Valernaud, & il en eut 1. Jean-Antoine de Beaux-hoſtes, Sgr. de Ste. Colombe, prévôt de l'égliſe cathédrale de Montpellier, & 2. Louis de Beaux-hoſtes, Sgr. de Pardaillan & d'Agel, N. avec ſon frere le 19. Dec. 1668.

Br. D. IV. Simon de Beaux-hoſtes ep. 1°. le 24. Oct. 1616. Marie Saporte, 2°. Iſabeau Rouſſet. Il eut de ſa premiere femme 1. Jean de Beaux-hoſtes, Sgr. de Navitaux, ep. le 2. Mars 1647. Françoiſe Paſcal, 2. Henri de Beaux-hoſtes qui ſuit, & de ſa ſeconde femme, 3. Antoine de Beaux-hoſtes, qui ep. le 14. Mai 1668. Jeanne Celier.

V. Henri de Beaux-hoſtes ep. le 11. Av. 1642. Jeanne de Feynes, veuve le 19. Dec. 1668. Il eut des enfans qui furent maintenus nobles avec Jean & Antoine leurs oncles le 19. Dec. 1668.

VIVIERS. 66. BEAUVERGER. Parti au 1. burelé d'azur & d'argent de dix piéces, au 2. de gueules au ſautoir d'argent, accompagné de quatre hermines de ſable.

I. Benigne Beauverger, Sgr. de Malrons, t. le 5. Fev. 1552. Il eut pour enfans 1. Jean Beauverger, & 2.

II. François Beauverger, Sgr. de Malrons & de la Mellerie, guidon des gendarmes du Sgr. de la Fayette, ep. le 6. Mai 1570. Marguerite de Montmejan, & il en eut

Digitized by Google

III. Pierre Beauverger, de Mongon, Sgr. de Vernieres, Colan, Chambaud, &c. ep. le 28. Mars 1598. Charlotte de Chabanes, & t. le 15. Juil. 1634. Il nomma dans ſon teſtament ſon fils & ſes petits fils, ſon fils fut

IV. François Beauverger de Mongon. qui eut pour enfans, 1. Alexandre Beauverger de Mongon, 2. Jacques Beauverger, 3. Jean Beauverger, 4. François Beauverger, & 5. Pierre Beauverger, Sgr. de Vernieres, Colan, Chambaud, & Vedrines, ep. le 1. Sept. 1645. Iſabeau de la Tour-Gouvernet, veuve de Louis d'Hauteroche, & N. le 6. Dec. 1668.

Preuves de la nobleſſe de Philibert Beauverger du 1. Oct. 1587. pour être reçu chevalier de S. Jean de Jeruſalem.

Jugement du 14. Janvier 1667. de M. de Fortia, intendant en Auvergne, en faveur de Charles de Mougon, comte dudit lieu.

LODEVE. 67. BEDOS. De gueules, à trois croiſſans d'argent, ſurmontés de trois étoiles de même, à l'orle de huit coquilles d'argent.

Berenger Bedos rendit hommage au roi en 1396.

George Bedos dénombra en 1503.

I. Bernard Bedos fut pere de

II. Pierre Bedos, Sgr. de Roqueirols, t. le 17. Nov. 1534. Il ep. en 1519. Claude Leſtrade, & il en eut

III. François Bedos, Sgr. de Roqueirols, ſe préſenta au ban & arriére-ban en 1557. dénombra en 1559. eut un certificat de M. de Loſieres le 19. Sept. 1569. comme il avoit perdu deux chevaux au combat de Faugeres, t. le 27. Sept. 1574. Il ep. Peronne de la Verne, & il en eut 1. Antoine Bedos, & 2.

IV. Gabriel Bedos t. le 24. Ao. 1630. Il ep. Marguerite de Graves; de laquelle il eut 1. Hector Bedos qui ſuit, 2. Etienne Bedos, & 3. Michel Bedos.

V. Hector Bedos, Sgr. de Ceilles, ep. le 28. Oct. 1636. Magdelaine de Loſieres, & il en eut

VI. Charles Bedos fut maintenu noble avec ſon pere le 12. Sept. 1668.

LE PUI. 68. BEGET. D'or, au chien rampant de gueules, accolé d'azur.

I. Jean Beget, Sgr. de Montel, ep. Claude Chaſallet ou la Rivoire, laquelle t. le 3. Dec. 1562. & il en eut

II. Marcelin Beget, premier écuyer, Sgr. de Montel, bailli de Monſtrol, ep. 1°. le 28. Mars 1544. Marguerite Sauvan, 2°. le 17. Sept. 1569. Anne Rochette; il eut de ſa ſeconde femme

III. Jacques Beget, Sgr. de Beſſet, bailli de Monſtrol, ep. le dernier Mai 1631. Antoinette Boyer, qui le rendit pere de

IV. Marcelin Beget, Sgr. de Flachas, ep. le 2. Fev. 1660. Louiſe Saignard, & N. par M. du Gué, intendant en Lyonnois, le 18. Fevrier 1667.

Commiſſion au ſieur Beget de Flachas pour une compagnie d'infanterie au régiment de Fabregues du 9. Nov. 1621. ordre de M. de Chaumon, gouverneur & lieutenant-général pour le roi au ſieur Beget, pour aller avec ſa compagnie d'arquebuziers aux lieux de S. Voi, S. Front, Fay & autres, & les obliger de prêter ſerment de fidelité, du 3. Janv. 1596.

MONTPELLIER. 69. BELCASTEL. Au 1. & 4. d'azur à trois tours crenelées d'argent maç. de ſable, au 2. & 3. de gueules, à trois guidons manchés d'argent baſcolés d'or & mis en pal, ſur le d'azur, au château à trois donjons d'or maçonnés de ſable.

I. Raimon ep. le 4. Fev. 1526. Jeanne de Monvaillan, de laquelle il eut

II. Jean dit de Monvaillan, Sgr. dudit lieu & de Caſtanet, ep. le 4. Janv. 1553. Jeanne de Belcaſtel, dite de la Pradele, & il en eut

III. Pierre Belcaſtel de Monvaillan, Sgr. de Pradele, t. le 18. Janv. 1587. Il eut pour fils

IV. Daniel Belcaſtel, Sgr. de Maſel, ep. le 10. Av. 1638. Marie Lignere, & N. le 19. Janv. 1668.

LE PUI. 70. BELVESER.

I. Jean Belveſer ep. Gilberte de Vilate, qui t. étant veuve le 25. Mai, 1562. & il en eut 1. Guion Belveſer qui ſuit, & 2. Gauſſelin Belveſer.

II. Guion Belveſer, Sgr. de Joncheres, chevalier de l'ordre, ſuivant la lettre que le roi écrivit au ſieur de S. Vidal pour lui donner le colier en 1581. Il ep. par pactes du 9. Janv. 1572. Jeanne d'Arpajon, de laquelle il eut

III. François de Belveſer, chevalier, Sgr. & Bn. de Joncheres, ep. le 16. Oct. 1591. Mare de Senectaire, qui le rendit pere d'

IV. Antoine Belveſer, Sgr. & Bn. de Joncheres, ep. le 23. Novemb. 1619. Charlotte d'Eſpinchal, & il en eut

V. François Belveſer, Sgr. & Bn. de Joncheres, Ouradour, Belveſer, la Dorie, Malleſvieilles, ep. le 3. Dec. 1645. Françoiſe de Quenel, & N. le 6. Nov. 1669.

NARBONNE. 70. BENAVENT.

I. François Benavent, Sgr. de Mels, t. le 3. Mars 1542. Il ep. le 21. Oct. 1507. Magdelaine Gironde, & il en eut

II. Pierre Benavent qui fut pere de

III. Jean Benavent, Sgr. de Sales, ep. le 7. Mars 1583. Louiſe Chaneteau, & il en eut 1. Bernardin Benavent, & 2.

IV. Jean-Antoine Benavent, Sgr. de Sales, t. le 18. Fev. 1643. Il ep. le 8. Mai 1633. Antoinette de Maireville, & il en eut

V. Jean-Pierre Benavent, Sgr. de Sales, ep. le 21. Fev. 1662. Jaquette Ferrone, & N. le 13. Oct. 1678.

Jean, capitaine du château de Caſtelnaudarri par proviſion de la reine Catherine le 7. Mars 1571. eut un don de 2500. liv. du roi Charles le 1. Av. 1574.

VIVIERS. 71. BENEFICE. Au 1. de gueules à deux levriers courans d'argent, au 2. de ſinople, au chef d'or accompagné de trois roſes d'argent, au 3. d'azur, au lion d'or, armé & lampaſſé de gueules, au 4. de gueules à la croix d'argent.

I. Pierre Benefice eut pour fils

II. Claude Benefice ep. le 3. Juil. 1439. Marguerite Focard, de laquelle il eut

III. Claude Benefice t. le 4. Sept. 1500. Il ep. le 19. Mars 1468. Bernardine Coulans, & il en eut

IV. Jean Benefice, Sgr. de Cheilus, ep. Jeanne de Pierregourde, qui étant veuve ep. en ſecondes noces le 31. Janv. 1522. Jean Sarraſin. Jean Benefice eut de ſon mariage

V. Alexandre Benefice, Sgr. de Cheilus, dont les tuteurs tranſigerent le 4. Mars 1527. ep. Claude de Fourbin, qui donna procuration pour ratifier le mariage de François ſon fils le dernier Dec. 1582. ſes enfans furent 1. François Benefice qui ſuit, 2. Antoine Benefice, qui a fait la Br. B. 3. David Benefice, qui a fait la Br. C. 4. Antoine Benefice, 5. Balthazar Benefice, & 6. Paul Benefice.

VI. François Benefice, Sgr. de Cheilus, ep. le 9. Janv. 1582. Lucrece de Barre, & t. le 26. Fev. 1595. Il eut de cette alliance 1. Alexandre Benefice qui ſuit, 2. François, 3. Claude, & 4. Lucrece.

VII. Alexandre Benefice, Sgr. de Taillelon & Blaiſſac, ep. Izabeau Favet, avec laquelle il t. le 17. Mars 1628. & il en eut 1. Claude Benefice de Cheilus qui ſuit, & 2. François Benefice, Sgr. de Fraiſſinet, N. avec ſes neveux le 19. Juil. 1669.

VIII. Claude Benefice de Cheilus, Sgr. de Tailon & Blaiſſac, ep.

Marie Trapier, & il en eut 1. Jean Benefice, & 2. Alexandre Benefice.

Br. B. VI. Antoine Benefice de Cheilus, Sgr. d'Entrevaux, tranſigea le 21. Juin 1586. avec François ſon frere, t. le 21. Juin 1611. Il ep. Judith de Barjac, de laquelle il eut 1. René Benefice, Sgr. d'Entrevaux, marechal de bataille par brevet du 22. Ao. 1647. colonel d'un régiment d'infanterie par commiſſion du 8. Ao. 1632. N. le 19. Juil. 1669. & 2. Antoine Benefice.

Br. C. VI. David Benefice de Cheilus, troiſiéme fils d'Alexandre Benefice & de Claude de Fourbin. Il étoit Sgr. de Vaneilles, & ep. Sarra de Cambis, qui le fit pere de

VII. Alexandre Benefice, Sgr. de Vaneilles, t. le 2. Ao. 1669. Il ep. le 6. Ao. 1648. Gilberte de Conches, & il en eut 1. Alexandre Benefice, N. avec ſon frere, leur mere faiſant pour eux, le 19. Juil. 1669. & 2. René Benefice.

VIVIERS. 72. BENEFICE. Parti au 1. de gueules, à deux levriers courans d'argent, au 2. de gueules à quatre roſes d'or miſes en pal, au chef chargé d'un roc d'échiquier de ſable, à la fleur de lis de ſinople au canton dextre.

I. Charles Benefice reçut des reconnoiſſances en 1512. fut pere de

II. Louis Benefice. Il eut pour enfans 1. Charles Benefice qui ſuit; & 2. Louis Benefice, qui tranſigea le 4. Mars 1548.

III. Charles Benefice dénombra le 4. Nov. 1551. & codicilla le 19. Dec. 1598. & eut pour fils

IV. Pierre Benefice t. le 19. Mars 1610. fut pere de

V. Guillaume Benefice, lequel eut pour enfant

VI. Louis Benefice, Sgr. de Montargues, bailli de la ville & vicomté de Privas, ep. le 28. Dec. 1662. Françoiſe-Catherine Pinhac, & N. le 1. Juil. 1669.

LODEVE. 73. BENOIT. D'azur, à trois bandes d'or au chef couſu de gueules, chargé de trois croiſſans d'argent, coupé d'or, au lion de gueules armé lampaſſé de ſable, qui eſt de Benoît; parti d'or, au 1. de ſinople au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or, qui eſt de Peiran & de la Prunarede.

I. Jean

I. Jean Benoît, Sgr. de la Ciſternete, t. le 24. Dec. 1557. ep. 1°. Anne Damat, 2°. Philippe Regas. Il eut de ſa premiere femme

II. André Benoît t. le 25. Nov. 1581. Il ep. 1°. le 7. Fev. 1554. Anne Durand, 2°. Françoiſe du Cailar. Il eut du premier lit 1. Jean Benoît qui ſuit, & du ſecond lit 2. Henri Benoît.

III. Jean Benoît, Sgr. de la Ciſternete, t. le 16. Juin 1621. Il ep. le 10. Dec. 1593. Jacquette de Gineſtous, & il en eut 1. Charles Benoît qui ſuit, 2. François Benoît, & 3. Jacques Benoît.

IV. Charles Benoît, Sgr. de la Prunarede & de la Ciſternete, capitaine d'infanterie au régiment de S. Aunais le 6. Juin 1637. t. le 23. Nov. 1659. ep. le 30. Juil 1623. Iſabeau Peiran, & il en eut 1. Henri Benoît, Sgr. de la Prunarede & de la Ciſternete, ep. le 19. Juil. 1661. Gabrielle de la Trelhe, & N. le 20. Dec. 1669. 2. François Benoît, & 3. Balthazar Benoît.

NISMES. 74. BERARD. D'azur, au demi-vol d'argent.

I. Guillaume Berard rendit hommage en 1312. fit un codicile en 1339. & eut pour fils

Guillaume Berard t. le 16. Ao. 1340. & fit Guillaume ſon neveu héritier.

II. Guillaume Berard rendit hommage le 24. Juil. 1312. ep. le 24. Mai 1322. Catherine de Mandagout, qui t. le 29. Mars 1367. & il en eut

III. Louis Berard ep. Helix de Châteauvieux, qui étant veuve t. le 18. Nov. 1404. de laquelle il eut 1. Berard de Berard qui ſuit, & 2. Jean Berard.

IV. Berard de Berard, Sgr. de Pocheres, rendit hommage au roi le 26. Avril 1416. Il ep. le 15. Oct. 1389. Guillemete Moreti, & il en eut 1. Guillaume Berard tranſigea avec Antoine ſon frere le 17. Dec. 1434. & 2.

V. Antoine Berard t. le 20. Juin 1505. ep. le 26. Dec. 1450. Agnez de Borne, & il en eut 1. Charles Berard qui ſuit, & 2. Bertrand Berard, qui a fait la Br. B.

VI. Charles Berard.

Br. B. VI. Bertrand Berard, Sgr. de Bernis & de Montalet, t. le 26. Ao. 1548. ep. le 3. Nov. 1538. Helix du Feſc, & il en eut 1. Simon Berard qui ſuit, & 2. Jean Berard.

VII. Simon Berard, écuyer, Sgr. de Tarabias & de Veſtric, t. le 7. Mars 1604. ep. le 14. Nov. 1576. Marguerite Buade, & il en eut 1. Jean Berard qui ſuit, & 2. Hercules Berard, qui a fait la Br. C.

VIII. Jean Berard, Sgr. de Tarabias & de Veſtric, t. le 9. Oct. 1643. Il ep. le 29. Janv. 1614. Bernardine de Villages, qui le rendit pere de

IX. Louis Berard, Sgr. de Bernis, Tarabias, Fontareches, & Veſtric, ep. le 4. Fev. 1650. Louiſe de S. Bonnet de Toiras, & N. le 11. Janv. 1669. Il eut pour fils

X. Jacques Berard, Sgr. de Fontareches, N. avec ſon pere le 11. Janv. 1669.

Br. C. VIII. Hercules Berard, Sgr. de Veſtric, ep. le 9. Mars 1622. Jeanne d'Agde, & il en eut

IX. Jean Berard, Sgr. de Veſtric, ep. Iſabeau Jougla.

MONTPELLIER. BEZIERS. 75. BERMOND. Au 1. d'or au loup de ſable, au 2. de gueules à la croix de Toulouſe d'or, au 3. de gueules au lion d'or, au 4. d'argent à trois fers de cheval de gueules 2. & 1. ſur le tout d'argent au lion de gueules : & ledit Jacques puîné de Louis, porte ſur le tout parti d'amboiſe.

I. Pons de Bermond fit enrégiſtrer au ſénéchal de Niſmes des lettres patentes du roi S. Louis, portant échange de la terre & ſeigneurie de Sommieres avec la Sgrie. du Cailar, dattées du mois d'Ao. 1248. On lui donne pour enfans 1. Pons de Bermond de Sommieres, Sgr. du Cailar, & 2.

II. Bernard du Cailar, damoiſeau, Conſgr. de Roujan, qui donna quittance au mois d'Avril 1298. à Pons de Bermond de Sommieres, Sgr. du Cailar ſon frere, pour tous les droits qu'il avoit au village & château du Cailar. Il avoit ep. Marie de Foderia, pour le dot de laquelle il tranſigea en 1296. avec Hugues de Foderia, damoiſeau. Il eut de ſon mariage

III. Hugues du Cailar, damoiſeau, héritier de ſon pere, t. le 6. Dec. 1390. & eut pour enfans Hugues & Guillaume.

Bernard du Cailar eut pour enfans 1. Bermond, 2. Pierre, & 3. Guillaume du Cailar, qui partagerent le 10. des calendes d'Av. 1318. les biens de leur pere.

Pierre de S. Bonnet, damoiſeau, Sgr. de Thoiras, & Peire-Salendrenques, t. le 27. Av. 1398. Il fut pere de 1. Raimond Gaufridi, 2. Jean, & 3. Louiſe ſubſtituée à ſes freres, qui ep. Guillaume du Cailar, Sgr. de Montferrier, à la charge de porter le nom & armes de S. Bonnet.

IV. Guillaume du Cailar, damoiſeau, fils de Hugues, Conſgr. de Montferrier, t. le 28. Juil. 1420. Il avoit ep. Louiſe de S. Bonnet, & il en eut 1. Antoine, & 2.

V. Jean du Cailar, qui fut pere de

VI. Guillaume de S. Bonnet *aliàs* du Cailar t. le 22. Janv. 1480. fut pere de

VII. Guillaume du Cailar *aliàs* S. Bonnet, Sgr. de Toiras, t. le 7. Fev. 1506. Il ep. Marguerite de Nogaret, qui le rendit pere d'

VIII. Antoine de S. Bonnet, écuyer, Sgr. de Toiras, t. le 2. Mai 1561. Il ep. le 24. Av. 1526. Gabrielle de Rochemure, qui étant veuve fit donation le 2. Ao. 1566. à Aimar ſon fils. Ils eurent de leur mariage 1. Louis de S. Bonnet, Sgr. de S. Jean au N°. 76. 2. Aimar de S. Bonnet, Sgr. de Toiras, qui ſuit, & 3. François de S. Bonnet.

IX. Aimar de S. Bonnet, Sgr. de Toiras, t. le 7. Fev. 1586. Il avoit ep. Françoiſe de Claret, & il en eut 1. Jacques de S. Bonnet de Toiras, Sgr. de Reſtinclieres, qui ſuit, 2. Simon de S. Bonnet, Sgr. de la Foreſt, bapt. le 2. Nov. 1578. capitaine d'infanterie le 18. Mai 1621. gouverneur de la ville & château de Foix le 17. Sept. ſuivant, ſénéchal & gouverneur de Montpellier le 20. Juin 1650. maréchal de camp ès armées du roi par brevet du 14. Juin 1651. 3. Claude de S. Bonnet, & 4. Jean de S. Bonnet de Toiras, maréchal de camp ès armées du roi, gouverneur de la ville & château d'Amboiſe, du fort Louis, de la Rochelle, meſtre de camp du régiment de Champagne, vice-amiral du païs d'Aulnis, maréchal de France le 19. Dec. 1630. gouverneur & lieutenant-général pour le roi en Auvergne le 30. Oct. 1632. chevalier de l'ordre du S. Eſprit le 12. Av. 1633.

X. Jacques de S. Bonnet de Toiras, Sgr. de Reſtinclieres, Montferrier, Prades, &c. commandant dans le château de Clermont par commiſſion du 13. Janv. 1617. meſtre de camp d'un régiment d'infanterie par proviſion du 10. Juil. 1622. gouverneur de Lunel le dernier Oct. de la même année, ſénéchal & gouverneur de Montpellier le 24. Mai 1623. Il ep. le 24. Oct. 1607. Louiſe de Gregoire des Gardies, laquelle le rendit pere de

XI. Louis de Bermond du Cailar, Sgr. de Toiras, Colias, & S. Bonnet, Mqs. de S. Michel, Cte. d'Aubijoux, Bn. de Caſtelnau, Beleſta, Sauveterre, Sgr. de Reſtinclieres, Prades, Montferrier, meſtre de camp d'un régiment de cavalerie par commiſſion du 7. Av. 1652. maréchal de camp ès armées du roi par brevet du 16. Juin 1658. ſénéchal & gouverneur de Montpellier le 4. Fev. 1665. Il ep. le 22. Fev. 1645. Eliſabeth d'Amboiſe, fille de François d'Amboiſe, Cte. d'Aubijoux, & il en eut 1. Simon-François, Cte. d'Aubijoux, 2. François-Jacques dit d'Amboiſe, & 3. Charles, chevalier de Malthe, N. avec ſon pere & ſes reres le 10. Dec. 1668.

NISMES. 76. BERMOND. Mêmes armes.

IX. Louis de Bermond, de S. Bonnet, Sgr. de S. Jean de Gardonnenque, fit donation le dern. Ao. 1560. eut pour enfans 1. Jacques de S. Bonnet, & 2. Antoine de S. Bonnet, Sgr. de Toiras, S. Jean de Gardonnenque, & Montferrier, fit donation le 23. Juin 1550.

X. François de S. Bonnet, Sgr. de Toiras, t. le 18. Mai 1616. Il avoit ep. le 13. Sept. 1588. Ducros, dame de Bauſſels, qui le rendit pere de

XI. Jean de S. Bonnet, Sgr. de Toiras, ep. Suſanne de Soubeiran, & il en eut

XII. Henri de S. Bonnet, Sgr. de Toiras, qui t. le 23. Av. 1653. Il ep. le 10. Oct. 1648. Louiſe Rou de Montauban, qui le rendit pere de Jacques leur héritier, N. avec ſon pere le 10. Dec. 1668.

BEZIERS. 77. BERMOND. Au 1. d'or, au loup de ſable, au 2. de gueules à la croix de Touloufe, au 3. à la harpe d'or au 4. d'or, à la truie de ſable, ſur le tout d'argent, au lion de gueules.

III. Hugues du Cailar t. l'an 14 & fut pere de

IV. Bertrand du Cailar, Sgr. d'Eſpondeillan, qui t. le 23. Juin 1433. fut heritier de ſon pere, & eut pour enfans 1. Raimond du Cailar qui ſuit, 2. Philippe, 3. Bertrand, 4. Antoine, Sgr. d'Eſpondeillan, qui fit donation le 3. Avril 1488. à Guillaume & Pons du Cailar ſes neveux, & 5. Helix du Cailar marié le 13. Fev. 1460. aſſiſtée de Raimond & Antoine ſes freres, avec Guillaume Patau, Sgr. de Roujan.

V. Raimond du Cailar ep. le 23. Juin 1447. Antoinette d'Arpajon, & il en eut 1. Guillaume du Cailar, Sgr. d'Eſpondeillan, qui ſuit, & 2. Pons du Cailar, qui fit donation le 29. Mars 1504. à ſon frere Guillaume de tous les biens qui lui étoient échus de Raimond du Cailar leur pere, & d'Antoine leur oncle.

VI. Guillaume du Cailar, Sgr. d'Eſpondeillan, t. le 15. Oct. 1523. & fut pere de

VII. Paul du Cailar, héritier de ſon pere, t. le 21. Oct. 1521. Il ep. le 13. Dec. 1523. Jeanne de Porcelet, de laquelle il eut 1. Guillaume, 2. Jacques qui ſuit, 3. autre Guillaume au N°. 78. 4. Antoine, 5. Simon, 6. Balthazar, 7. Jeanne de Cailar fit une vente à ſes freres le 17. Fev. 1651. & ep. le 18. Fev. 1572. aſſiſtée de ſes freres, Jean d'Avanſon, & 8. Marguerite du Cailar, qui ep. aſſiſtée de ſes freres, Antoine Pelerin, Sgr. de Cabreiroles.

VIII. Jacques de Cailar, Sgr. d'Eſpondeillan, ep. Eliſabeth d'Avenſon, qui le rendit pere de

IX. Guillaume du Cailar, Sgr. d'Eſpondeillan, lieutenant pour le roi

Digitized by Google

en la ville & citadelle de Beziers, t. le 17. Av. 1614. Il ep. le 24. Fev. 1607. Marie de la Courtade, & il en eut

X. Jean du Cailar, Sgr. d'Eſpondeillan, qui t. le 14. Nov. 1663. ep. le 11. Av. 1633. Charlotte de Lort de Serignan, & il en eut 1. Jacques, héritier de ſon pere, 2. Pierre, 3. Henri, 4. Guillaume, & 5. Hercules, N. avec leur pere le 10. Dec. 1668.

BEZIERS. 78. BERMOND. Mêmes armes.

VIII. Guillaume du Cailar, écuyer, Sgr. d'Eſpondeillan & de Caſilhac, commandant dans les D. de Narbonne & Beziers par commiſſion du duc de Montmorenci du 3. Janv. 1576. capitaine de 50. hommes des ordonnances du roi, lieutenant de la compagnie des gendarmes du même duc, gouverneur de la ville & citadelle de Beziers par proviſion du 13. Fev. 1577. capitaine de 30. lances par la mort du Sgr. de Serignan le 22. Sept. 1595. t. le 26. Juin 1589. Il avoit ep. le 6. Av. 1576. Iſabeau de Serignan, & il en eut 1. Henri du Cailar de Puiſſerguier qui ſuit, & 2. Louis du Cailar, Sgr. de Caſillac, qui ep. le 23. Av. 1609. Charlotte d'Arnoye, laquelle étant veuve t. le 1. Sept. 1644. dont Jacques du Cailar, Sgr. de S. Pregnan, qui ep. le dernier Janv. 1644. Charlotte de Boide, & Jean du Cailar, Sgr. de Montgauſi, N. avec ſon frere le 10. Dec. 1668.

IX. Henri du Cailar, Bn. de Puiſſerguier & de Cahuſac, gouverneur de Beziers le 5. Juil. 1644. t. le 21. Sept. 1637. Il ep. le 13. Nov. 1605. aſſiſté d'Iſabeau de Serignan ſa mere, Claire de Boyer de Sorgues, & il en eut 1. Henri du Cailar, Sgr. de Puiſſerguier, capitaine au régiment de Languedoc par commiſſion du 3. Juil. 1636. gouverneur de Beziers par proviſion & démiſſion de ſon pere du 20. Juil. 1653. Il ep. le 18. Juin 1645. Marguerite de Reich, 2. François du Cailar, Sgr. de Sabaſan, capitaine d'infanterie au régiment de Cailus en 1638. ep. le 26. Av. 1649. Marguerite Thomas, & 3. Claude du Cailar, N. le 10. Dec. 1668.

MONTPELLIER. 79. BERTIN. D'azur, au château ſommé de trois tours d'argent, maçonné de ſable.

I. Jean Bertin fit un nouvel achat le 3. Mars 1471. t. en 1495. Il ep. le 9. Nov. 1458. Marguerite Clufel, qui t. le 9. Av. 1509. & de laquelle il eut 1. Berenger Bertin, & 2.

II. Antoine Bertin fut pere de

III. Claude Bertin t. le 27. Fev. 1576. Il ep. le 12. Mai 1598. Marguerite Fabre, & il en eut 1. Claude Bertin qui ſuit, & 2. Jean Bertin.

IV. Claude Bertin, capitaine, fut pere de

V. Sebaſtien Bertin, capitaine, gentilhomme verrier, t. le 20. Av. 1640. Il ep. le 25. Fev. 1629. Jeanne de la Roque, & il en eut 1.

François Bertin, Sgr. de la Plane, N. avec ſon frere le 23. Sept. 1669. & 2. Claude Bertin, Sgr. du Peiron.

USEZ. 80. BERTRAND. De gueules, à trois trefles d'or 2. & 1.

I. Denis Bertrand t. le 27. Juin 1558. Il ep. Felice Chambon, & il en eut 1. Antoine Bertrand qui ſuit, & 2. André Bertrand, qui a fait la Br. B.

II. Antoine Bertrand ep. le 12. Ao. 1565. Marguerite Laudun, qui étant veuve t. le 16. Juil. 1606. & il en eut

III. Accurſe Bertrand t. le 12. Ao. 1652. Il eut pour fils

IV. Pierre Bertrand, viguier d'Aumon, & lieutenant-colonel au régiment d'Entraigues, fut pere de

V. Charles Bertrand ep. le 17. Oct. 1653. Marguerite de Cornillon, & N. le 19. Oct. 1668.

Br. B. II. André Bertrand, écuyer, ep. le 15. Mai 1575. Françoiſe de Poſquieres, & il en eut

III. François Bertrand ep. le dernier Dec. 1608. Lucrece de Malevalete, de laquelle il eut 1. Accurſe Bertrand ep. le 12. Sept. 1652. Magdelaine Caſſaignes, & 2. François Bertrand, N. avec ſon frere le 19. Oct. 1668.

LE PUI. 81. BESSON. Gironné d'or & de ſinople.

I. Antoine Beſſon, écuyer, fut pere de

II. Marcelin Beſſon, écuyer, Sgr. de S. Cire & de Margnac, capitaine de 50. hommes d'armes ſous l'amiral d'Annebaut, t. le 4. Octob. 1557. ep. le 1. Sept. 1552. Helix Verdeli, & il en eut

III. Jean Beſſon, Sgr. du Bouchet, t. le 12. Janv. 1622. Il ep. le 10. Mai 1590. Marguerite Rouſſon, de laquelle il eut 1. Jean Beſſon qui ſuit, & 2. Vidal Beſſon, qui a fait la Br. B.

IV. Jean Beſſon du Bouchet, Sgr. dudit lieu, t. le 11. Juil. 1627. Il ep. le 17. Fev. 1621. Gabrielle Senareſt, qui le rendit pere de

V. Jean Beſſon du Bouchet, Sgr. dudit lieu, N. le 15. Janv. 1671.

Br. B. IV. Vidal Beſſon, écuyer, ep. le 9. Mars 1608. Marie de Levi, fit donation le 24. Mai 1646. à ſon fils, qui fut

V. Jean Beſſon, Sgr. de Salecrup, ep. le 24. Nov. 1640. Anne Saignard, & N. le 15. Janv. 1671.

VIVIERS. 82. BLANC DE MOLINES. D'azur, au ſoleil d'or, accompagné de quatre roſes d'argent.

I. Antoine Blanc de Molines eut pour enfans 1. Guillaume Blanc de Molines qui ſuit, & 2. Barthelemi Blanc de Molines, Sgr. du Cros, qui a fait la Br. B.

Digitized by Google

II. Guillaume Blanc de Molines donna quittance le 10. Janv. 1545. à Jean de Liouſſac ſon beau-pere, tant en ſon nom qu'en celui de Jeanne de Liouſſac ſa femme, de laquelle il eut

III. Antoine Blanc, écuyer, Sgr. de Molines, t. le 10. Juin 1624. Il ep. le 13. Oct. 1583. Izabeau Mathias, & il en eut 1. Pierre Blanc de Molines qui ſuit, 2. Antoine Blanc de Molines, Sgr. dudit lieu, ep. le 15. Juil. 1635. Catherine Meilet, 3. Henri Blanc de Molines, Sgr. de Ligoret, ep. le 17. Mars 1639. Marie Saverſſac, & 4. Guillaume Blanc de Molines.

IV. Pierre Blanc de Molines ep. le 4. Ao. 1620. Louiſe Blou, & il en eut

V. Jacques Blanc, Sgr. de Tudos, ep. le 18. Nov. 1655. Marie d'Alez, & N. avec ſes oncles le 6. Sept. 1669.

Br. B. II. Barthelemi Blanc de Molines, Sgr. du Cros, tranſigea avec ſon pere & Guillaume ſon frere le 8. Av. 1542. t. le 15. Juin 1589. Il ep. Antoinette Valette, qui le rendit pere de

III. Pierre Blanc de Molines ep. le 11. Juil. 1566. Claire Blanchard, dite de Provenches, & il en eut 1. Charles Blanc de Molines, 2. Henri Blanc de Molines qui ſuit, & 3. Jean Blanc de Molines.

IV. Henri Blanc de Molines t. le 4. Oct. 1635. ep. le 26. Fev. 1612. Catherine Baile, & il en eut 1. Antoine Blanc de Molines ep. le 26. Fev. 1647. Louiſe Burin, 2. Jean Blanc de Molines, Sgr. de Veillis, ep. le 24. Ao. 1666. Jeanne Courtial, 3. Louis Blanc de Molines, Sgr. de Badions, ep. le 9. Juin 1644. Marie Audin, & 4. Pierre Blanc de Molines, Sgr. de Champs, ep. le 4. Oct. 1644. Marguerite Chambarlhac, N avec ſes trois autres freres le 5. Juil. 1669.

VIVIERS. 83. BLANCHARD. D'or, à la faſce de gueules, accompagnée de trois couronnes d'azur en chef, & d'un lion de gueules en pointe.

I. Hugues Blanchard ep. Marguerite de la Tour, avec laquelle il ratifia le mariage de ſon fils le 16. Fev. 1500. lequel fils fut

II. Guillaume Blanchard ep. le 20. Janv. 1500. Jeanne de Meure, & il en eut 1. Charles Blanchard qui ſuit, & 2. Gilberte Blanchard.

III. Charles Blanchard, émancipé par ſon pere le 28. Mai 1550. tranſigea avec ſa ſœur au ſujet des biens de leur pere le 22. Sept. 1560. Il fut pere de

IV. Jean Blanchard, écuyer, Sgr. de Queiron, ep. le 4. Juil. 1592. Gabrielle de Savignac, qui le rendit pere d'

V. Aimé Blanchard, Sgr. de S. Series, ep. le 25. Oct. 1629. Eſprite Baratier, & N. le 20. Sept. 1669.

VIVIERS. 84. BLOU. De gueules, au ciprès de ſinople.

I. François Blou, Sgr. de Meires, S. Andeol, Conſgr. de S. Marcel, meſtre de camp, chevalier de S. Michel, ep. Claude Fay; & il en eut

II. François Blou, Sgr. de Meires, S. Andeol, Conſgr. de S. Marcel, lieutenant-colonel au régiment des gardes, t. le 29. Janv. 1593. ep. le 4. Mars 1558. Iſabeau de Gourdon, & il en eut

III. Jean-Antoine Blou, Sgr. de Laval, Conſgr. de S. Marcel, ep. le 19. Janv. 1597. Hippolyte de Seneterre, dame de Laval, qui étant veuve t. le 5. Mai 1612. Ils eurent de leur mariage

IV. Jean-Antoine Blou, Sgr. de Laval, S. Andeol, Vallos, Conſgr. de S. Marcel d'Ardeche, t. le 9. Av. 1645. Il ep. Claude de Rochemore, de laquelle il eut

V. Francois Blou, Sgr. de Laval, Meires, Vallos, S. Andeol, Conſgr. de S. Marcel d'Ardeche, N. le 5. Nov. 1668.

VIVIERS. 85. BLOU. De gueules, à trois bandes d'or, parti d'azur, à ſept roſes d'or miſes en pal.

I. François Blou rendit hommage en 1462. fut pere de

II. Jean Blou rendit hommage en 1504. Il eut pour fils

III. Jean Blou, dit de Precis, écuyer, Conſgr. de Serrecourt, rendit hommage le 20. Sept. 1548. Il ep. le 12. Fev. 1529. Claude Pelet, & il en eut

IV. Pierre Blou, écuyer, Sgr. de Precis, Conſgr. de Serrecourt, t. le 15. Mai 1577. Il ep. le 12. Juin 155 Louiſe Ducel, & il en eut 1. Gratien Blou, & 2.

V. Jacques Blou, Sgr. de Precis, ep. Catherine la Planche, qui le rendit pere de

VI. Jacques Blou, Sgr. de Precis, le 26. Mai 1634. Marguerite Carriere *aliàs* Gout, & il en eut

VII. Claude-Charles Blou, Sgr. de Precis & Serrecourt, ep. le 22. Mai 1662. Catherine Catillon, & N. le 30. Juin 1669.

BEZIERS. 86. BOIDE. Coupé d'or & d'azur.

Albert Boide, gentilhomme de Caſtellas en Lombardie, guidon de la compagnie des gens d'armes du duc de Montmorenci, ep. le 18. Av. 1591. Guilard. Il fut naturaliſé en France en 1592.

Henri Boide ep. le 30. Janv. 1620. Anne Dumas.

Jacques Boide ep. en 1652. Anne Hilaire, & N. le 18. Janv. 1670.

NISMES.

Digitized by Google

NISMES. 87. BOILEAU. D'azur, au château à trois tourions d'or, maçonnés de ſable, & au croiſſant d'or en pointe ſoûtenant un pelican avec ſes petits. Deviſe ; *De tout mon cœur.*

I. Jean Boileau, Sgr. de Caſtelnau, Ste. Croix, & la Garde, ep. le 6. Fev. 1538. Anne de Montcalm. Il fut dans le rolle des montres des nobles de la ſénéchauſſée de Niſmes en 1551. & 1557. Il eut de ſon mariage

II. Jean Boileau, Sgr. de Caſtelnau & de Ste. Croix, t. le 22. Dec. 1614. Il ep. 1°. le 15. Juil. 1571. Honorade Blanc, fille de Robert chevalier, Sgr. de la Rouviere, 2°. le 15. Oct. 1576. Roſe Calviere, fille de Nicolas, Sgr. de S. Coſme. Il eut de ſa derniere femme 1. Nicolas Boileau qui ſuit, & 2. Jacques Boileau, docteur en medecine, ep. le 22. Dec. 1614. Arnaude de Roſel, & N. le 20. Dec. 1669.

III. Nicolas Boileau, Sgr. de Caſtelnau & de Ste. Croix, t. le 3. Janv. 1648. Il ep. le 18. Mars 1619. Anne Calviere de Boucoiran, & il en eut 1. François Boileau, 2. Jacques Boileau qui ſuit, & 3. Charles Boileau, Sgr. de Vignargues, N. avec ſon frere & ſes neveux le 20. Dec. 1669.

IV. Jacques Boileau, Sgr. de Caſtelnau & Ste. Croix, ep. le 3. Ao. 1660. Françoiſe de Vignolles, & il en eut 1. François Henri de Boileau, & 2. Jean-Louis de Boileau.

AGDE. 88. BOMPAR. D'azur, à trois tourterelles d'argent, au chef couſu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

I. Guillaume Bompar ep. le 29. Janv. 1523. Guinelle de Carcaſſonne, qui le rendit pere de

II. François Bompar ep. le 18. Ao. 1557. Françoiſe Labadie, & il en eut

III. Etienne Bompar, Sgr. du Pont, gentilhomme ſervant chez le roi, eut une compagnie de 200. hommes de pied le 27. Dec. 1584. & étant lieutenant au château de Caen, une penſion de 1200. livres le 17. Sept. 1603. Il ep. le 14. Oct. 1596. Peironne de Foulogues, de laquelle il eut

IV. Gaſpard Bompar, Sgr. du Pont, capitaine d'infanterie au régiment de Foſſes le 5. Sept. 1632. ep. le 8. Mai 1633. Diane Portalés, & N. le 31. Oct. 1668.

NISMES. 89. BONI. D'azur, freté d'or de ſix piéces de gueules, ſemé de lions de même.

I. Jean Boni eut pour fils

II. Simon Boni, Sgr. de Bagars, ep. le 24. Av. 1499. Gillette Pierre, & il en eut 1. Chriſtophle Boni, 2. Robert Boni, qui fit héritier Jean ſon neveu, 3. Jean Boni qui ſuit, 4. Françoiſe Boni ep. Louis Maſſoyer, 5. Iſabeau Boni, & 6. Catherine Boni.

III. Jean Boni, Sgr. de Bagars, ep. Marguerite Bonaire, qui t. le 11. Av. 1564. & de laquelle il eut

IV. Jean Boni, Sgr. de Bagars, t. le 6. Dec. 1572. Il ep. le 28. Ao. 1565. Felice Maleſoſſe, & il en eut

V. Jean Boni, Sgr. de Bagars, t. le 26. Av. 1601. ep. le 14. Sept. 1597. Catherine d'Alichons, qui le rendit pere de

VI. Gaſpard Boni, Sgr. de Bagars, ep. le 12. Nov. 1637. Honorée Brun, & N. le 18. Janv. 1669. avec

VII. Robert Boni ſon fils.

NISMES. 90. BONI.

I. Antoine Boni fut pere de 1. Robert Boni, écuyer, Sgr. de S. Martin 1546. 2. Pierre Boni qui ſuit, 3. Antoine Boni 1546. & 4. Catherine Boni mariée avant 1546. avec Guy Ducros, Sgr. de Sarroul.

II. Pierre Boni, Sgr. de Larnac & de Troulhas, ep. le 5. Juil. 1547. Marguerite de la Fare, qui t. étant veuve le 17. Ao. 1565. & il en eut 1. Pierre Boni qui ſuit, 2. Louis Boni, 3. Gaſpard Boni, & 4. Robert Boni.

III. Pierre Boni, Sgr. de Larnac, t. le 18. Juin 1635. Il ep. le 24. Oct. 1582. Catherine de Porcelet, qui le rendit pere de

IV. Jacques Boni, Sgr. de Larnac & de Troulhas, capitaine au régiment d'Annibal-infanterie le 3. Oct. 1622. Il ep. le 18. Fev. 1619. Diane Augeres, & il en eut

V. Charles Boni, N. avec ſon pere le 17. Oct. 1668.

LE PUI. 91. BONLIEU. Au 1. & 4. échiqueté d'or & de gueules, au 2. d'azur, à une roſe double d'argent, au 3. d'azur, au levrier d'argent accolé d'or.

I. Albert de Bonlieu, Sgr. de Jarnieu, fut pere de

II. Guillaume de Bonlieu, Sgr. de Greuſſe, ep. le 11. Dec. 1528. Marguerite Blainier du Maſel, qui le rendit pere de

III Criſtophle de Bonlieu, Sgr. du Maſel, t. le 5. Av. 1559. Il ep. le 26. Juin 1540. Souveraine des Champs, de laquelle il eut

IV. Aimar de Bonlieu, Sgr. du Maſel le 28. Juil. 1640. Il eut pour enfans 1. François de Bonlieu qui ſuit, & 2. Charles de Bonlieu, chevalier de Malthe, N. avec ſon frere le 24. Dec. 1668.

V. François de Bonlieu, Sgr. du Maſel, & de Maſcaus, Couteaux, & Courtial, ep. le 27. Fevrier 1645. Claude Saignard, & il en eut 1.

François de Bonlieu, 2. Claude de Bonlieu, & 3. Claude de Bonlieu, avec ſon pere & ſes freres le 24. Dec. 1668.

VIVIERS. 92. BONLIEU.

I. Meraud Bonlieu, Sgr. de Charrieu, bailli d'Annonay, tranſigea avec ſon frere le 20. Juin 1518. Il eut pour enfans 1. Meraud Bonlieu qui ſuit, & 2. Laurent Bonlieu, chevalier de Malthe. | Pierre Bonlieu.

II. Meraud Bonlieu, Sgr. de Charrieu, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, t. le 8. Nov. 1597. Il fut pere de

III. Louis Bonlieu, Sgr. de Charrieu, qui eut pour fils

IV. Louis Bonlieu, Sgr. de Charrieu, le dernier Dec. 1647. N. le 22. Mars 1670.

LODEVE. 93. BONNAIL. D'azur, à la bande d'or, cotoyée de deux biches de même.

I. Barthelemi de Bonnail, Sgr. de Feſquet & de la Baume, fut déchargé par les commiſſaires des francs-fiefs le 5. Dec. 1516. t. le 25. Ao. 1520. Il avoit épouſé Deniſe de Roqueſel, & il donna quittance à Jean de Roqueſel ſon beau-pere le 20. Juin 1494. Il eut de ſon mariage 1. Guillaume de Bonnail qui ſuit, & 2. François de Bonnail, qui a fait la Br. C.

II. Guillaume de Bonnail, Sgr. de la Baume, dénombra le 4. Dec. 1551. ſe préſenta au ban & arriére-ban en 1542. 1543. 1544. & 1553. t. le 4. Av. 1558. Il avoit ep. Anne de Nogaret, de laquelle il eut 1. Guillaume de Bonnail, & 2.

III. François de Bonnail, Sgr. de la Baume, ſe préſenta au ban & arriére-ban le 20. Nov. 1558. t. le 2. Nov. 1593. Il ep. 1°. Gillette de la Croix, & il en eut 1. Gui de Bonnail qui ſuit, 2. Pierre de Bonnail, qui a fait la Br. B. & 3. Jean de Bonnail.

IV. Gui de Bonnail, Sgr. de la Baume, ſe préſenta au ban & arriére-ban le 20. Juin 1594. t. le 16. Dec. 1637. Il ep. le 7. Fev. 1601. Marie Coſte, & il en eut 1. Jean de Bonnail qui ſuit, 2. Fulcrand de Bonnail, & 3. Alexandre de Bonnail, Sgr. d'Aubagne, ep. le 20. Fev. 1648. Claude Madieres, & N. le 13. Dec. 1668. reconnoiſſant Joſeph de Bonnail pour ſon fils, & Jean & autre Jean demeurans à S. Urciſe en Auvergne pour ſes neveux, apparemment fils de Fulcrand ſon frere.

V. Jean de Bonnail, Sgr. de la Baume, t. le 11. Fev. 1657. Il ep. Gillette du Bouſquet, & il en eut Marie de Bonnail, dame de S. Laurent, femme de Pierre Sarret.

Br. B. IV. Pierre de Bonnail de la Baume ep. le 21. Janv. 1602. Marguerite Pinoi, qui t. étant veuve le 23. Dec. 1650. & il en eut

V. François de Bonnail, Sgr. de la Baume, N. le 13. Dec. 1668.

Br. C. II. François de Bonnail, fils de Barthelemi & d'Helix de

Roquefel, lieutenant de juge en la cour de Niſmes, t. le 9. Av. 1582. Il ep. le 23. Sept. 1562. Etiennette Campagnan, & il en eut 1. Paul de Bonnail qui ſuit, 2. Daniel de Bonnail, qui a fait la Br. D. & 3. François de Bonnail, qui a fait la Br. E.

III. Paul de Bonnail, conſeiller, lieutenant de juge en la cour de Niſmes, t. le 26. Juil. 1608. Il ep. le 10. Av. 1596. Jeanne Clauſel, qui le rendit pere de

IV. Pierre de Bonnail ep. le 25. Mai 1636. Marguerite de Peiremales, & fit donation le 21. Fev. 1657. à ſon fils qui fut

V. Iſaac de Bonnail ep. le 23. Mai 1662. Marguerite Guillen, & N. le 13. Dec. 1668.

Br. D. III. Daniel de Bonnail t. le 8. Sept. 1633. Il ep. le 22. Oct. 1597. Iſabeau de Moiſſet, & il en eut

IV. François de Bonnail, écuyer, t. le 14. Nov. 1664. Il ep. le 19. Juil. 1634. Marie de Sauſſan, & il en eut 1. Jean de Bonnail, Sgr. de Vias, 2. Jean-Antoine de Bonnail, & 3. Jacques de Bonnail, N. avec ſes freres le 13. Dec. 1668.

Br. E. III. François de Bonnail t. le 5. Oct. 1626. Il ep. le 28. Mai 1624. & il en eut 1. Roſtain de Bonnail, qui ep. le 3. Juin 1667. Philippe Roſel, & 2. Jacques de Bonnail, qui aſſiſta au mariage de ſon frere, N. avec lui le 13. Dec 1668.

BEZIERS. 94. BONNET.

I. N. de Bonnet eut pour enfans 1. Antoine de Bonnet de Maureillan qui ſuit, & 2. Jean de Bonnet donna la terre de Maureillan à Henri ſon neveu lors de ſon mariage.

II. Antoine de Bonnet de Maureillan, capitaine de Ceſſenou le 20. Mai 1547. t. le 11. Juil. 1555. Il eut pour enfans 1. Henri de Bonnet, qui ſuit, 2. Balthazar de Bonnet, Sgr. de Polhes, qui ep. Jeanne Capel, 3. Jean de Bonnet, Bn. de Polhes, qui a fait la Br. B. 4. François de Bonnet.

III. Henri de Bonnet, Sgr. de Maureillan, t. le 1. Janv. 1604. Il ep. le 16. Juil. 1577. Marie Boyer de Sorgues, qui le rendit pere de

IV. Pierre de Maureillan, Sgr. dudit lieu, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, chevalier de S. Michel, t. le 4. Nov. 1646. Il ep. 1°. le 17. Av. 1606. Françoiſe de la Jugie, 2°. le 2. Fev. 1631. Antoinette Gayon. Il eut de ſon premier mariage 1. François de Bonnet qui ſuit, & du ſecond 2. Guillaume de Bonnet de Maureillan, Bn. de Polhes, 3. Charles de Bonnet, & 4. Henri de Bonnet, N. avec Guillaume & Charles leur frere le 23. Nov. 1668.

V. François de Bonnet de Maureillan, Sgr. dudit lieu, meſtre de camp d'un régiment d'infanterie, ep. le 18. Janv. 1643. Iſabeau de la Roqueboulhac, & il en eut

VI. Joſeph de Bonnet de Maureillan, N. avec ſon pere le 13. Nov. 1668.

Digitized by Google

Br. B. III. Jean de Bonnet, Bn. de Polhes, fut héritier d'Henri ſon frere, pour remettre l'héritage à Pierre ſon neveu. Il eut pour fils

IV. Henri de Bonnet, Sgr. de Polhes, ep. le 4. Fev. 1606. Iſabeau du Cailar, & il en eut 1. Jacques de Bonnet qui ſuit, & 2. Iſabeau de Bonnet.

V. Jacques de Bonnet, Sgr. de Polhes & de Fouillans, t. le 2. Ao. 1667. Il ep. le 7. Fev. 1644. Iſabeau de Sartre, & il en eut 1. François de Bonnet, 2. Henri de Bonnet, & 3. Jacques de Bonnet, N. avec ſes freres, leur mere faiſant pour eux, le 23. Nov. 1668.

LE PUI. / *AUVERGNE.* 95. BONNEVILLE. D'azur, au lion d'or au chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent.

I. Jean de Bonneville, Sgr. de Chambilhac, contribua au ban & arriére-ban en 1513. 1522. 1523. & 1529. Il fit une donation le 20. Septemb. 1528. à ſon fils qui fut

II. Tannequin de Bonneville, Sgr. de Chambilhac, contribua au ban & arriére-ban en 1550. t. le 14. Janv. 1547. Il ep. le 18. Sept. 1533. Magdelaine Riveirols, & il en eut

III. Claude de Bonneville, Sgr. de Chambilhac, t. le 11. Sept. 1628. Il ep. le 16. Oct. 1577. Iſabeau de Roiran, laquelle il eut

IV. Criſtophle de Bonneville, Sgr. de Chambilhac, t. le 5. Av. 1661. Il ep. le 7. Fev. 1619. Anne du Bois, & il en eut 1. Claude de Bonneville, Sgr. de Chambilhac-le-Boy, ep. & N. avec ſon frere le 8. Oct. 1668. & 2. Jean de Bonneville, Sgr. de Pouſols, ep. le 16. Av. 1659. Magdelaine Verdier.

VIVIERS. 96. BONOT. De gueules, à trois croix d'argent, 2. & 1. au chef couſu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

I. Jean Bonot fut pere de

II. Louis Bonot t. le 3. Oct. 1530. ep. le 2. Janv. 1510. Jeanne Roque, qui le rendit pere d'

III. Olivier Bonot ep. le 7. Mai 1570. & il en eut

IV. Jean Bonot, écuyer, t. le 23. Fev. 1619. Il ep. le 3. Mai 1575. Françoiſe Fournier, & il en eut 1. Jean Bonot qui ſuit, & 2. Eſprit Bonot, qui a fait la Br. B.

V. Jean Bonot t. le 3. Janv. 1636. Il ep. le 8. Fev. 1632. Catherine Redon, qui le rendit pere de

VI. Simon Bonot, Conſgr. de S. Marcel, S. Montan, N. le 5. Fev. 1668.

B^r. B. V. Eſprit Bonot, conſeiller du roi, lieutenant au ſiége royal de Villeneuve de Berg, t. le 16. Ao. 1656. Il ep. Magdelaine Marcel, & il en eut 1. Jean-François Bonot, lieutenant particulier au baillage de Villeneuve de Berg, ep. le 22. Fev. 1656. Marie Gaillard, & 2. Louis Bonot, N. avec ſon frere le 5. Dec. 1668.

VIVIERS. 67. BORNE. D'or, à l'ours paſſant de ſable, armé & lampaſſé de gueules.

I. Pons de Borne, écuyer, Sgr. de Ligonniers, t. le 7. Mars 1532. fut pere de

II. Jean de Borne, Sgr. de Ligonniers, la Sabliere, t. le 25. Janvier 1567. Il ep. Françoiſe Sauſſon, & il en eut

III. Pierre de Borne, Sgr. de Ligonniers, t. le 30. Juil. 1577. Il ep. le 2. Av. 1559. Louiſe Audibert de la Farelle, de laquelle il eut

IV. David de Borne, Sgr. de Ligonniers & Baumefort, t. le 14. Juin 1637. Il ep. le 26. Dec. 1593. Helene du Roure, & il en eut 1. Pierre de Borne, Sgr. de Ligonniers & Baumefort, ep. le 13. Dec. 1638. Alexandre Rochier, & N. le 28. Mars 1670. & 2. Claude de Borne.

MONTPELLIER. 98. BORNIER. D'azur, à la borne d'argent accoſtée de deux épis de bled d'or ſur une terraſſe d'argent, au chef couſu de gueules chargé d'un ſoleil d'or entre deux étoiles de même.

I. Philippe Bornier, préſident en la chambre des comptes à Montpellier, pourvû le 8. Mars 1617. fut pere de

II. Simon Bornier, Sgr. de Teillan, conſeiller en la cour des comptes à Montpellier, t. le 25. Fev. 1648. Il ep. le 10. Mars 1627. Iſabeau Monier, & il en eut 1. Pierre Bornier, Sgr. de Teillan, vicomte d'Herail, ep. Tiffaine Paſcali, 2. Charles-René Bornier, & 3. Jean Bornier, tous trois maintenus nobles, comme fils & petit-fils de conſeiller & préſident en la chambre des comptes, le 24. Sept. 1668.

MENDE. 99. BORREL. D'azur, au chevron d'or ſurmonté de trois étoiles de même, au chef burelé d'argent.

I. N. Borrel eut pour enfans 1. Louis Borrel qui ſuit, & 2. François Borrel, compris avec ſon frere dans le nombre des nobles du Dauphiné le 20. Av. 1523.

II. Louis Borrel tranſigea avec ſon frere le 20. Janv. 1507. t. le 1. Sept. 1536. Il ep. Claude de Colonan, & il en eut 1. Hubert Borrel, & 2.

III. André Borrel t. le 7. Janv. 1573. Il ep. Iſabeau de Fontaine, de laquelle il eut

IV. Robert Borrel de Chenouillet t. le 31. Ao. 1613. Il ep. Antoinette de Sertain, & il en eut

V. Gilbert Borrel de Chenouillet, Sgr. de Loſieres, & lieutenant principal en la cour royale du comté & baillage du Gevaudan, t. le 26. Dec. 1637. Il ep. le 12. Juin 1611. Françoiſe de Lambrandes, & il en eut 1. Robert qui ſuit, & 2. Triſtan Borrel, Sgr. de Veirines.

VI. Robert Borrel, Sgr. de la Grange, Serviere, & Chenouillet. Il ep. le 6. Av. 1642. Catherine d'Arpajon de Durenque, & il en eut 1. Charles Borrel, 2. Gilbert Borrel, & 3. Triſtan Borrel, N. avec leur pere & leur oncle le 26. Sept. 1669.

NISMES. 100. BORRELLI. De gueules, au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même.

I. Antoine Borrelli t. le 3. Sept. 1643. Il ep. Pierre Baudan, & il en eut 1. Jacques Borrelli qui ſuit, & 2. Guillaume Borrelli, général-major ès armées d'Allemagne.

II. Jacques Borrelli de Roque-Servieres, maréchal de camp, ep. le 14. Janv. 1614. & il en eut 1. Guillaume Borrelli, Sgr. de Roque-Servieres, lieutenant-colonel au régiment d'Auvergne, 2. Abraham Borrelli, Sgr. de Peireblanque, capitaine au régiment de la Reine, & 3. Pierre Borrelli, Sgr. de Campſeuſſet, lieutenant au régiment royal, N. comme enfans de Jacques, maréchal de camp.

MONTPELLIER. 101. BOSSUGES. De gueules, au taureau d'or paſſant au pied d'un cheſne à deux branches miſes en ſautoir d'argent.

I. Pierre Dumas, chevalier, rendit hommage le 3. des kal. de Nov. 1300. fut pere de

II. Bertran Dumas *aliàs* de Boſſugues, damoiſeau, le 11. Mai 1370. & 21. Sept. 1372. eut pour fils

III. Etienne fut pere de

IV. Jean, qui eut pour fils

V. Guillaume, qui fut apparemment pere de

VI. Jean de Boſſuges, Sgr. du Triadou, t. le dernier Mars 1547. lequel eut pour fils

VII. Pierre de Boſſuges, Sgr. du Triadou, pere de

VIII. Philippe de Boſſuges, Sgr. du Triadou, maître en la chambre des comptes à Montpellier, donna quittance comme héritier de Jean &

Pierre de Boſſuges ſon ayeul & pere le 16. Nov. 1575. & t. le 28. Ao. 1619. Il eut pour enfans 1. Pierre de Boſſuges qui ſuit, & 2. Jacques de Boſſuges.

IX. Pierre de Boſſuges, Sgr. de Pomeſſargues & Chriſtin, conſeiller en la cour des comptes à Montpellier, t. le 8. Janv. 1660. Il eut pour enfans 1. Philippe de Boſſuges, Sgr. de Pomeſſargues & Chriſtin, & 2. Guillaume de Boſſuges, N. avec ſon frere le 16. Janv. 1669.

MENDE. 102. BOUCHET. De gueules, à trois croix d'argent, 2. & 1. au chef couſu d'azur, chargé de deux étoiles d'or.

I. Jean Bouchet t. le 16. Juin 1459. Il avoit ep. Ermeſſinde, qui t. étant veuve le 2. Janv. 1482. & de laquelle il eut

II. Euſtache Bouchet, Sgr. de Brouſſons, t. le 21. Nov. 1482. Il fut pere de

III. Jean du Bouchet, Sgr. de Brouſſons, rendit hommage le 18. Sept. 1488. Il ep. Antoinette Gaſque, qui étant veuve fit le 17. Mars 1561. une donation à ſon fils, qui fut

IV. Jacques du Bouchet, Sgr. de Brouſſons, t. le 18. Fev. 1620. Il ep. le 16. Mars 1561. Catherine la Mare, & il en eut

V. Jacques du Bouchet, Sgr. de Brouſſons, rendit hommage le 2. Fev. 1628. Il ep. le 14. Avr. 1643. Leonor Marin, qui le rendit pere d'

VI. Antoine du Bouchet, Sgr. de Brouſſons, & Conſgr. de Vebron, t. le 15. Ao. 1665. Il ep. le 17. Dec. 1652. Anne Sabatier, & il en eut

VII. Antoine du Bouchet, Sgr. de Brouſſons, & Conſgr. de Vebron, N. ſa mere faiſant pour lui, le 12. Nov. 1668.

VIVIERS. 103. BOUSAS. De gueules, à la bande d'or chargée d'un croiſſant de ſable.

I. Bernardin Bouſas t. le 26. Oct. 1523. fut pere de

II. Jacques Bouſas t. le 8. Janv. 1568. Il ep. Catherine de Senevas; & il en eut 1. Aimar Bouſas qui ſuit, 2. Criſtophle, 3. Pierre, 4. Henri, & 5. Guillaume.

III. Aimar Bouſas t. le 9. Ao. 1638. Il ep. le 6. Janv. 1572. Marie Marions, qui le rendit pere de

IV. Jean Bouſas, Sgr. de Chivols & d'Airas, t. le 6. Dec. 1646. Il ep. 1°. Louiſe Nicolas, 2°. le 12. Fev. 1612. Marguerite Broſnac. Il eut de l'un de ſes deux mariages

V. François Bouſas, Sgr. de Chivols y demeurant, D. de Viviers. Il ep. le 8. Juin 1668. Paule-Claude Vocance, & N. le 5. Oct. 1668.

MONTPELLIER,

Digitized by Google

MONTPELLIER. 104. BOUSQUET, Bn. de Montlaur. D'or, à la croix vuidée de gueules, au chef d'azur, chargé de ſept fleurs de lis d'argent.

I. Jean, Sgr. du Bouſquet, vivant en 1280. fut pere d'

II. Hemeric, Sgr. du Bouſquet, vivant en 1330. qui eut pour fils

III. Nicolas du Bouſquet, à qui le vicomte de Villemur donna comme étant ſon plus proche parent en 1397. la baronie de Verlhac. Il fut pere de

IV. Pierre du Bouſquet, chevalier, Bn. de Verlhac, qui rendit hommage pour ladite baronie le 9. Av. 1459. t. en 1487. Il ep. le Herail, qui le rendit pere de

V. François du Bouſquet, Bn. de Verlhac, ep. le 14. Octob. 1484. Jeanne Lauret, fille de Bernard Lauret, premier préſident au parlement de Toulouſe, & il eut d'Antoinette de Villela, qu'il avoit épouſée le 19. Nov. 1449.

VI. Etienne du Bouſquet, capitaine d'une compagnie franche de 100. hommes, ſous le connetable de Montmorency, ep. le 8. Janv. 1535. Gaſparde de Bonnail, de laquelle il eut

VII. Jean du Bouſquet, Sgr. & Bn. de Montlaur, préſident en la cour des Aides de Montpellier par proviſions du 5. Juin 1579. t. en 1588. & le 27. Janv. 1597. il ep. en 1590. Diane des Eſſars de Laudun, & il en eut 1. François du Bouſquet, chevalier, Bn. de Montlaur qui ſuit, 2. François, 3. Jean, abbé de S. Sauveur, & 4. Etienne, abbé de Franvaux.

VIII. François du Bouſquet, chevalier, Bn. de Montlaur, Carnas, Pujo, S. Aunais, le Pin, capitaine de chevaux legers & ſergent de bataille, préſident en la cour des comptes, aides & finances de Montpellier, obtint des lettres patentes du roi, portant don de dix mille écus en conſidération de la défenſe vigoureuſe qu'il fit dans ſon château de Montlaur contre le duc de Rohan & toute ſon armée, & pour le dédommager des pertes qu'il avoit faites pendant ledit ſiége du 27. Janvier 1627. autres patentes portant permiſſion d'ajouter ſept fleurs de lis d'argent à ſes armes comme ſuccédant aux biens de feu Gabriel Luels, Bn. d'Aramon, Mqs. des iſles d'Yeres, avec une couronne de Mqs. à ſeſdites armes, du 16. Av. 1624. t. le 1. Av. 1650. Il avoit ep. 1°. le 13. Ao. 1613. Graſinde de Rignac, 2°. le 11. Ao. 1642. Louiſe de la Fare. Il eut de ſa premiere femme 1. Etienne du Bouſquet, Bn. de Montlaur, capitaine de chevaux legers, & meſtre de camp d'infanterie, qui ep. le 12. Fev. 1662. Marie du Faur, & de ſa ſeconde 2. Jacques-Hercules, tréſorier de France par proviſions du 6. Juin 1660. N. avec Etienne ſon frere le 24. Dec. 1668.

BEZIERS. 105. BOUSQUET. De gueules, à un chesne d'argent, surmonté d'une fleur de lis d'or.

Gabrielle Bousquet ep. assistée de son frere Antoine le 14. Janv. 1542. Guillaume Cartulle.

I. Antoine Bousquet ep. le 4. Janv. 1552. Jeanne Pradines, laquelle étant veuve partagea le 2. Juil. 1602. avec ses enfans qui furent 1. François Bousquet, écuyer, qui suit, 2. Cesar de Reals, Sgr. de la Mothe, S. Laurent, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine d'une compagnie entretenue au régiment de Piémont, qui fit donation le 12. Janv. 1615. à Sebastien son neveu, & 3. Constantin.

II. François Bousquet, écuyer, qui fut pere de

III. Sebastien Bousquet, Sgr. de Reals, demeurant à Murviel D. de Beziers, ep. le 5. Mai 1632. Charlotte Gondal, N. le 6. Oct. 1670.

BEZIERS. 106. BOYER. D'or à trois hures de sanglier de sable 2. & 1. écartelé d'azur, à trois besans d'or, mis en bande.

I. Pierre Boyer, Sgr. de Sorgues, t. le 5. Ao. 1575. Il ep. le 25. Nov. 1542. Jaquette de Graves, qui le rendit pere de

II. Pierre Boyer, Sgr. & Bn. de Sorgues, t. le 17. Ao. 1619. Il ep. le 15. Nov. 1587. Marguerite de Marsal, de laquelle il eut

III. Gabriel Boyer, Sgr. de Sorgues, ep. 1°. le 18. Nov. 1612. Gabrielle de Gatusieres, 2°. le 1. Sept. 1633. Marie Mercier. Il eut de sa premiere femme 1. Pierre Boyer qui suit, & de la seconde 2. Gabriel, Sgr. de Monja & de Ricardelle ep. le 23. Av. 1663. Habeau Charmois.

IV. Pierre Boyer, Sgr. & Bn. de Sorgues, Clapiés, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, ep. le 3. Juin 1641. Antoinette d'Arnoye, & il en eut Henri-Joseph Boyer de Clapiés, & 2. Gabriel Boyer, N. avec leur pere & leur oncle le 3. Dec. 1668.

MONTPELLIER. 107. BRAGELONNE. De gueules, à la face d'or chargée d'une coquille de sable, accompag. de trois merlettes d'or.

I. Thomas Bragelonne, écuyer, Sgr. de Jonic, ep. Thomas Seguier, qui le rendit pere de

II. Martin Bragelonne, Sgr. de Lascours, lieutenant particulier au châtelet de Paris, maître d'hôtel de la reine. Il fut pere de

III. Thomas Bragelonne, tréſorier de France à Paris, partagea avec ſes freres le 9. Juil. 1569. Il eut pour fils

IV. Thomas Bragelonne, Sgr. de Villeneuve, commiſſaire ordinaire des guerres, ep. le 11. Janv. 1628. Eliſabeth de Pignan, qui étant veuve, donna le 28. Av. 1656. les terres de Pignan, Sorguieres, & Gardies à ſon fils, qui fut

V. Nicolas Bragelonne, chevalier, Sgr. de Pignan, N. le 5. Sept. 1669.

VIVIERS. 108. BRENAS. D'azur, au caducée d'or.

I. Etienne Brenas, Sgr. d'Auriol, ep. le 2. Sept. 1572. Merciere de Fay, & il en eut

II. Criſtophle Brenas t. le 16. Juil. 1629. Il ep. le 7. Juin 1606. Magdelaine Monchenu, de laquelle il eut

III. Alexandre Brenas, Sgr. de Carrés, Conſgr. d'Auriol, ep. le 7. Juin 1648. Catherine Galbert, & N. le 26. Nov. 1668.

BEZIERS. *NARBONNE.* 109. BRETES. D'azur, au lion d'or couronné & lampaſſé de même, au chef couſu de gueules à trois étoiles d'or, écartelé d'or à trois aigles de ſable 2. & 1.

I. Guillaume de Bretes, Bn. de Pecherie, t. le 18. Juil. 1566. Il ep. en 1528. Françoiſe de Turin, fille de Jean & de Marguerite d'Aſtorgie, & il en eut 1. François de Bretes, & 2.

II. Antoine de Bretes & de Turin, Bn. de Pecherie, t. le 13. Dec. 1612. Il ep. Jeanne de Valat de Leſpignan, fille de François & d'Helene de Narbonne, & il en eut 1. François de Bretes qui ſuit, 2. Antoine de Bretes, qui a fait la Br. C. 3. Gabriel de Bretes, & 4. Guillaume de Bretes.

III. François de Bretes t. le 5. Sept. 1620. Il ep. Marguerite du Cailar d'Eſpondeillan, & il en eut 1. Hercules de Bretes qui ſuit, & 2. Guillaume de Bretes, qui a fait la Br. B.

IV. Hercules de Bretes & de Turin, Sgr. de Cruſi, ep. le 29. Av. 1637. Marguerite de Hautpoul, qui le rendit pere de

V. Jean-Antoine de Bretes de Turin, N. avec ſon pere le 15. Janv. 1671.

Br. B. IV. Guillaume de Bretes fut pere de

V. Charles de Bretes, Sgr. de Pecherie, bapt. le 6. Dec. 1640. N. le 15. Janv. 1671.

Br. C. III. Antoine de Bretes, Sgr. d'Aſſignan, fut pere de

IV. Etienne de Bretes & de Turin, Sgr. d'Aſſignan, t. le 21. Juil. 1653. Il eut pour enfans 1. Guillaume de Bretes, Sgr. d'Aſſignan,

& 2. Ceſar de Bretes, Sgr. d'Auribac, tous deux maintenus nobles le 15. Janv. 1671.

MONTPELLIER. 110. BRIGNAC. De gueules, au levrier rampant d'argent, accolé de gueules.

I. Jean de Brignac, Sgr. de Montarnaud & de Mujolan, t. le 20. Oct. 1534. Il ep. le 21. Ao. 1521. Antoinette Albert, qui étant veuve t. le 25 Av. 1560. & il en eut 1. Jacques de Brignac, 2. Pierre de Brignac qui ſuit, & 3. Arnaud de Brignac.

II. Pierre de Brignac, écuyer, t. le 17. Juil. 1586. Il ep. le 29. Avr. 1574. Lucrece de S. Felix, de laquelle il eut

III. François de Brignac, Bn. de Montarnaud, qui ſe préſenta au ban & arriére-ban, & fut cornette de la nobleſſe de la ſénéchauſſée de Montpellier, qu'il commandoit le 15. Juil. que le maréchal de Schomberg ordonna qu'on lui payât 300. liv. par mois, il t. le 16. Juin 1639. Il ep. 1°. le 27. Mai 1612. Anne Deidier, 2°. le 26. Mars 1625. Dauphine de Brignon. Il eut de ſon ſecond mariage 1. Pierre de Brignac, Sgr. & Bn. de Montarnaud, capitaine de cavalerie au régiment de Balthazar le 20. Mai 1648. qui ep. le 19. Juil. 1667. Jeanne Roux, & 2. François de Brignac, Sgr. de Beauregard, N. avec ſon frere le 19. Nov. 1668.

NISMES. 111. BRINGUIER. Bandé d'or & d'azur de ſix piéces.

I. Antoine Bringuier, écuyer, Conſgr. de Lionne, t. allant à la guerre le 17. Janv. 1541. Il eut pour fils

II. Durand Bringuier, Sgr. des Barbuts, Conſgr. de Lionne. Il t. le 7. Mars 1587. Il ep. le 31. Janv. 1531. Iſabeau d'Albignac, fille de Bermond d'Albignac, Sgr. des Barbuts, qui fit une rémiſſion à ſa fille le même jour. Il eut de ſon mariage

III. Jacques Bringuier, Sgr. des Barbuts & de Lionne, t. le 2. Janv. 1615. Il ep. le 27. Janv. 1567. Antoinette Marion, qui le rendit pere de

IV. Thomas Bringuier, Sgr. des Barbuts & de Cauviſſargues, ep. le 7. Fev. 1593. Jeanne de Gabriac, de laquelle il eut

V. Thomas Bringuier, Sgr. des Barbuts, t. le 29. Juin 1642. Il ep. le 18. Dec. 1616. Bernardine Saurin, & il en eut 1. Jacques Bringuier, Sgr. des Barbuts, ep. le 16. Mars 1656. Eſperance Tremolet, 2. Aimar Bringuier, & 3. Henri Bringuier, Sgr. de la Palolhe, N. avec Jacques ſon frere le 12. Dec. 1668.

NISMES. 112. BRINGUIER. Mêmes armes que devant.

I. Jean Bringuier, Sgr. des Barbuts, eut pour fils

II. Jean Bringuier t. le 7. Juin 1596. Il ep. en 1576. la Farelle, qui le rendit pere de

Digitized by Google

III. Jean Bringuier, Sgr. de la Farelle, t. le 9. Oct. 1614. Il ep. le 25. Janv. 1609. Jeanne Delon, & il en eut

IV. Jean, Sgr. de la Roque, ep. le 11. Juin 1640. Magdelaine de la Nougarede, & N. le 12. Dec. 1668.

USEZ. 113. BRUEIS. D'or, au lion de gueules armé & lampaſſé de même, à la bande d'azur.

I. Pierre Brueis t. le 25. Av. 1494. eut pour enfans 1. Triſtan Brueis qui ſuit, & 2. Jean Brueis.

II. Triſtan Brueis, Sgr. de S. Chate & Aubuſſargues, en rendit hommage le 4. & le 16. Juin 1516. t. le 28. Dec. 1552. Il ep. Marguerite la Croix, & il en eut 1. Denis Brueis qui ſuit, 2. Antoine Brueis, Sgr. de Savignargues, qui a fait la Br. C. 3. Gui Brueis, Sgr. de Flaux, qui a fait auſſi la Br. E.

III. Denis Brueis, Sgr. de S. Chate, teſta le 26. Dec. 1565. fut pere de

IV. Triſtan Brueis, Sgr. de S. Chate, t. le 11. Janv. 1603. Il ep. Marguerite d'Albenas, & il en eut 1. Denis Brueis qui ſuit, & 2. Antoine Brueis, Sgr. de Piéferrier, qui a fait la Br. B.

V. Denis Brueis, Sgr. de S. Chate & Cieure, codicilla le 30. Nov. 1637. fut pere de

VI. Jean-Felix Brueis, Sgr. de S. Chate, ep. le 3. Janv. 1651. Louiſe Forez de Treguiers, & il en eut 1. Henri-Joſeph Brueis, & 2. François-Louis Brueis, N. avec leur pere le 24. Dec. 1668.

Br. B. V. Antoine Brueis, Sgr. de Piéferrier, t. le 21. Sept. 1656. Il ep. le 17. Mars 1641. Claude de Malmont, & il en eut

VI. Louis Brueis, Sgr. de Piéferrier, N. le 24. Dec. 1668.

Br. C. III. Antoine Brueis, Sgr. de Savignargues, t. le 11. Mars 1585. Il ep. le 18. Mars 1556. Françoiſe Falcon, & il en eut 1. François Brueis, Sgr. de Savignargues, qui ſuit, & 2. Denis Brueis, Sgr. de Bourdic, qui a fait la Br. D.

IV. François Brueis, Sgr. de Savignargues, t. le 4. Juin 1628. Il ep. Antoinette de Ganges, & il en eut

V. Antoine Brueis, Sgr. de Savignargues, S. Eſteve d'Eſcate, t. le 17. Nov. 1652. Il ep. le 10. Mars 1630. Roſe Calviere, & il en eut 1. Victor Brueis de S. André, N. le 20. Janv. 1668. & 2. François Brueis, Sgr. de Savignargues, S. Eſteve d'Eſcate, N. le 24. Dec. 1669.

Br. D. IV. Denis Brueis, Sgr. de Bourdic, t. le 9. Mars 1612. Il ep. Alexandrine Borde, & il en eut 1. Jacques Brueis, Sgr. de Bourdic, N. le 24. Dec. 1668. & 2.

V. Alexandre Brueis, Sgr. de Gatigues, Bourdic, & Tarau. Il eut pour enfans 1. Benouin-Benjamin Brueis, Sgr. de Tarau, & 2. Nicolas Brueis, Sgr. de Jaſpe, capitaine dans le régiment de Champagne.

Br. E. III. Gui Brueis, Sgr. de Flaux, ep. le 18. Nov. 1555. Catherine d'Entraigues, qui fit une donation à ſes enfans le 19. Juin 1603. qui furent 1. Jean Brueis, & 2.

IV. Jacques Brueis, Sgr. de Flaux, ep. le 12. Juin 1603. Jeanne Iſar de Caſtanet, qui étant veuve fit donation le jour de ſon mariage à ſon fils, qui fut

V. Jacques Brueis, Sgr. de Flaux, ep. le 27. Sept. 1640. Marthe le Chantre, & N. le 24. Dec. 1668.

USEZ. 114. BRUEIS. D'or, au lion de gueules, armé & lampaſſé de même, à la bande d'azur, chargée de trois étoiles d'or.

I. Pierre Brueis, Sgr. de Fontcouverte, obtint des lettres d'annobliſſement au mois d'Ao. 1558. t. le 29. Ao. 1593. Il ep. Marguerite Jauſſaud, & il en eut

II. Denis Brueis, Sgr. de Fontcouverte, t. le 7. Oct. 1608. Il ep. 1°. le 14. Juil. 1599. Marguerite de Cambis, 2°. Claude Aboline, & il en eut 1. Denis Brueis qui ſuit, & 2. Jacques Brueis.

III. Denis Brueis, Sgr. de Fontcouverte, t. le 13. Av. 1647. Il ep. 1°. le 31. Mars 1621. Iſabeau Belluſon, 2°. le 16. Fev. 1635. Marguerite de Cambis. Il eut de l'un de ces deux mariages 1. Daniel Brueis, Sgr. de Fontcouverte, N. le 20. Sept. 1669. 2. Jean-Jacques Brueis, Sgr. de Beſuc, ep. le 22. Dec. 1667. Iſabeau Froment, 3. Pierre Brueis, 4. Jean Brueis, 5. Claude Brueis, & 6. Guillaume Brueis.

S. PONS. 115. BRUGAIROUS. De gueules, au château à trois tours d'argent maçonnées de ſable, écartelé d'azur au dauphin d'or, courant de même.

I. Pierre, Sgr. de Brugairous, & Conſgr. de Pardaillan, t. le 24. Juin 1561. Il ep. Suſanne de Cauderoque, & il en eut 1. Jean Brugairous qui ſuit, 2. Pierre Brugairous, 3. Jacques Brugairous, & 4. Joachim Brugairous.

II. Jean Brugairous, Sgr. de Pardaillan, ep. le 23. Nov. 1579. Jeanne Gautoule, & il en eut 1. Francelin Brugairous qui ſuit, & 2. Jacob Maurice de Brugairous, qui a fait la Br. B.

III. Francelin Brugairous, Sgr. de Pardaillan, ep. le 24. Av. 1619. Anne Guibel, & il en eut 1. Jean, Sgr. de S. Maſſal, ep. le 17. Avril 1645. Françoiſe Auger, 2. Marquis, Sgr. de Pierre-Maure, ep. le 24. Juin 1655. & 3. François, Sgr. de Fonſeques, ep. le 25. Juin 1663. Jeanne Audiquier, N. avec leur pere le 26. Mars 1670.

Br. B. Jacob Maurice de Brugairous ep. le 14. Juil. 1622. Iſabeau Gaſtoule, & il en eut

Digitized by Google

IV. Henri, Sgr. du Crouſet, ep. le 2. Nov. 1647. & N. avec ſes couſins le 16. Mars 1670.

MENDE. 116. BRUN. De gueules, au cœur d'argent accompagné de trois croiſſans de même.

I. Pierre Brun, Sgr. de Boſnoir, ep. le 2. Oct. 1519. Anne Rouget; & il en eut

II. Pierre Brun, écuyer, Sgr. de Boſnoir, ep. le 2. Sept. 1566. Marthe de Chaſtel, & il en eut 1. Arnaud Brun qui ſuit, & 2. Hugues Brun, qui a fait la Br. B.

III. Arnaud Brun ep. le 6. Fev. 1597. Anne Beſſe

Br. B. III. Hugues Brun, Sgr. de Cougouſſet, ep. Françoiſe de Monteſquieu, de laquelle il eut

IV. François Brun, Sgr. de Monteſquieu, la Molene, Plagnol, Rieuſſe, & Cauquenas, ep. le 9. Mars 1644. Claude Douarre, qui le rendit pere de

V. Jean Brun, Sgr. de Plagnols, N. avec ſon pere le dernier Nov. 1669.

LE PUI. 117. BRUN. De gueules, au cœur accompagné de trois croiſſans d'or.

I. Jean Brun fut pere d'

II. Etienne Brun, Conſgr. de Lantenai, ep. 1°. le dernier Déc. 1522. Claire Moliere, 2°. Anne Roquette, qui tranſigea avec Michel, fils d'Etienne ſon mari & de ladite Moliere le 10. Dec. 1560. Il eut de ſon premier mariage 1. Michel Brun qui ſuit, & 2. Jean Brun, chanoine en l'égliſe cathédrale de N. D. du Pui.

III. Michel Brun, Sgr. de Lantenai, tranſigea avec ſon frere le 12. Juin 1578. Il ep. Marie Spert, de laquelle il eut

IV. Jean Brun, Sgr. de Lantenai, ep. le 16. Fev. 1611. Françoiſe Combladour, qui le rendit pere d'

V. Hugues Brun, Sgr. de Lantenai, conſeiller honoraire en la ſénéchauſſée du Puy. Il ep. le 15. Dec. 1647. Gaſparde de l'Eſpinaſſe, N. le 27. Janv. 1670. avec ſes fils, qui furent 1. François Brun, 2. Charles Brun, & 3. Pierre Brun.

MENDE. 118. BRUNENC. De gueules, au château d'argent ſoûtenu par deux lions d'or, & un croiſſant de même en pointe, au chef couſu d'azur, chargé d'une roſe d'or, accoſtée de deux étoiles de même.

I. Jean Brunenc, Sgr. du Cailar, ep. le 11. Fev. 1524. Louiſe Malbon, qui le rendit pere de

II. Jean Brunenc, commandant dans Prades le 22. Sept. 1568. ep. le 1. Mai 1561. Roſe de Pelamourgue, & il en eut

III. Claude Brunenc, capitaine de cent hommes de pied. Il ep. le 19. Nov. 1591. Suſanne de Gineſtoux, de laquelle il eut

IV. Charles Brunenc, Sgr. de Montauran & de Croupichac, ep. le 6. Nov. 1640. Antoinette de Bonnail, & N. le 17. Mars 1670.

NISMES. 119. BUADE. Ecartelé d'or & d'azur.

I. Arnaud Buade ep. Marquiſe Deſports, qui t. étant veuve le 18. Sept. 1512. & il en eut 1. Jean Buade qui ſuit, & 2. Philippe Buade donna quittance à ſon frere.

II. Jean Buade ep. Antoinette Thieuloi, qui le rendit pere d'

III. Antoine Buade ep. le 12. Juin 1542. Anne Devaux, de laquelle il eut

IV. André Buade ep. le 15. Janv. 1571. Antoinette Goran, & il en eut 1. Jean Buade qui ſuit, 2. Ceſar Buade, 3. Leonard Buade, & 4. Benoît Buade.

V. Jean Buade ep. qui le rendit pere de

VI. Louis Buade ep. le 22. Nov. 1646. Louiſe Baleſtrier, & il en eut

VII. Auguſtin Buade, juge-royal de Gallargues en 1669. N. avec ſon pere le 14. Janv. 1669.

NARBONNE. 120. BUNIS. D'argent, au pont de gueules avec un pal de même, chargé d'une fleur de lis d'argent.

I. Jean Bunis t. le 26. Ao. 1487. Il eut pour enfans 1. Etienne Bunis, & 2.

II. Criſtophle *aliàs* Criſtofolet Bunis t. le 10. Av. 1505. fut pere d'

III. Helie Bunis, docteur en medecine, t. le 24. Juin 1560. Il eut pour enfans 1. Honoré Bunis qui ſuit, & 2. Gabriel Bunis, qui a fait la Br. B.

IV. Honoré Bunis fut pere de

V. François Bunis ep. le 25. Mai 1620. Jeanne Garaiman, & il en eut

VI. Claude-François Bunis, bapt. le 26. Av. 1637. N. avec ſon pere le 18. Juil. 1669.

Br. B. IV. Gabriel Bunis ep. Marguerite Raſelis, qui t. étant veuve le 8. Mai 1605. & de laquelle il eut

V. Eſprit Bunis t. le 30. Janv. 1637. Il ep. Françoiſe Montredon, & il en eut

VI. Marc Bunis ep. le 9. Mai 1656. Françoiſe Fiquet, & N. le 18. Juil. 1669.

S. PONS. 121. CABROL.

I. Raimond Cabrol t. le 23. Sept. 1547. fut pere de

II. Jean Cabrol I. Sgr. de Salevieille, t. le 7. Juin 1585. Il ep. le 9. Av. 1555. Toinette de Montalet, & il en eut 1. Jean Cabrol II. qui ſuit, 2. Jacques Cabrol, Sgr. d'Ariffat, qui a fait la Br. B. & 3. Gabriel Cabrol, mentionné dans le teſtament de ſon pere le 7. Juin 1585.

III. Jean Cabrol II. écuyer, Sgr. de Rieumajou, t. le 14. Oct. 1605. Il ep. le 28. Av. 1586. Catherine de la Vergne, de laquelle il eut

IV. François Cabrol, écuyer, Sgr. de Salevieille, ep. le 17. Fevrier 1613. Marie de Brugairous, qui tranſigea le 3. Juil. 1657. étant veuve, avec ſon fils, qui fut

V. Marquis Cabrol, Sgr. de Rieumajou, ep. le 9. Fev. 1656. Suſanne Fabre, N. le 15. Sept. 1671.

Br. B. III. Jacques Cabrol, Sgr. d'Ariffat, Angles, & la Salvetat, t. le 26. Juin 1611. Il ep. 1°. le 10. Oct. 1588. Iſabeau de Soubeiran, 2°. le 10. Ao. 1594. Eſther de Goudon. Il eut de ſon premier ou ſecond mariage 1. Aſemar Cabrol, Sgr. d'Ariffat, ep. 1°. le 11. Fev. 1625. Iſabeau Cabrol, 2°. le 2. Mai 1647. Jeanne Brun, & 2.

IV. Jean Cabrol d'Ariffat, Sgr. de Rualgue, t. le 24. Janv. 1629. Il ep. le 3. Dec. 1618. Anne de Roſel, & il en eut

V. Etienne Cabrol, Sgr. de Rualgue, ep. le 7. Av. 1649. N. le 15. Sept. 1671.

MONTPELLIER. 122. CADOULE. De gueules, au croiſſant renverſé d'argent en chef, & une étoile d'or en pointe.

I. Guillaume Cadoule t. le 24. Oct. 1480. fut pere de

II. Charles Cadoule I. t. le 2. Juin 1526. fut compris avec ſon fils Antoine dans la montre de l'arriére-ban en 1554. Il ep. le 17. Mars 1505. Iſabeau Mourgues, & il en eut

III. Antoine Cadoule rendit hommage le 4. Av. 1554. t. le 9. Nov. 1567. Il ep. le 23. Ao. 1553. Jeanne de Sandres, de laquelle il eut

IV. Jacques Cadoule, capitaine d'infanterie par commiſſion du 7. Ao. 1576. t. le 12. Ao. 1596. Il ep. le 12. Fev. 1589. Tiſene Tourillon, qui le rendit pere de

V. Charles Cadoule II. écuyer, commandant dans le château de Villefranche en Italie par commiſſion du 13. Oct. 1630. t. le 11. Av. 1642. Il ep. le 13. Ao. 1620. Marguerite Varanda, & il en eut 1. Charles Cadoule III. qui ſuit, 2. Marc-Antoine Cadoule, qui a fait la Br. B. & 3. François Cadoule, N. avec ſes freres & leurs enfans le 12. Nov. 1668.

VI. Charles Cadoule III. capitaine au régiment de Montpeſat infan-

terie par commiſſion du 2. Av. 1645. ep. le 14. Juil. 1653. Marguerite Bornier, & il en eut 1. François Cadoule, 2. Jean-Charles Cadoule, & 3. Jean-François Cadoule.

Br. B. VI. Marc-Antoine Cadoule, capitaine au régiment de Piémont par commiſſion du 24. Oct. 1663. Il eut pour enfans 1. Jean-François Cadoule, 2. François-Cauſe Cadoule, & 3. Guillaume Cadoule, N. le 12. Nov. 1668.

USEZ. 123. CAILAR. D'or, à trois bandes de gueules au, chef d'or chargé d'un lion naiſſant de ſable, armé & lampaſſé de gueules, avec une deviſe d'or chargée de trois trefles de ſable.

I. Pierre Cailar I. damoiſeau, t. le 4. Ao. 1384. Il ep. le 5. Ao. 1380. & il en eut

II. Hugues Cailar, damoiſeau, t. le 16. Oct. 1456. fut pere de

III. Bertrand Cailar I. t. le 20. Av. 1468. Il eut pour fils

IV. Bertrand Cailar II. t. le 24. Dec. 1533. fut pere de

V. Pierre Cailar II. ep. Antoinette Serre d'Anglas, qui t. le 6. Dec. 1567. il en eut

VI. Guidon Cailar I. t. le 7. Sept. 1605. fut pere de

VII. Pierre Cailar III. Sgr. d'Anglas, t. le 22. Sept. 1652. Il ep. 1°. Thomaſſe Valette en 1609. 2°. en 1618. Françoiſe Talemandier. Il eut de ſa premiere femme

VIII. Guidon Cailar II. Sgr. d'Anglas, reconnoiſſant pour ſon fils

IX. Pierre IV. Sgr. de Laſcours, demeurant au D. d'Uſez, N. le 20. Dec. 1618.

I. Jean Cailar I. tranſigea le 16. Ao. 1448. & t. le 20. Juil. 1463. fut pere d'

II. Antoine Cailar dénombra en 1503. Il eut pour fils

III. Jean Cailar II. t. le 2. Sept. 1572. fut pere de

IV. Jean Cailar III. t. le 28. Janv. 1609. Il ep. le 28. Mars 1557. Simonne Bataille, & il en eut 1. Pierre Cailar qui ſuit, & 2. Arnaud Cailar qui a fait la Br. B.

V. Pierre Cailar t. le 23. Juil. 1635. Il ep. le 29. Dec. 1588. Marie de Pierre, & il en eut

VI. Louis Cailar I. ep. le 24. Dec. 1623. Claude Dujac, de laquelle il eut

VII. Louis Cailar II. demeurant à Gaujac D. d'Uſez, ep. le 8. Ao. 1644. Anne Froment.

Br. B. V. Arnaud Cailar ep. le 11. Mai 1598. Judith de Pierre, qui le rendit pere de

VI. Louis Cailar ep. le 14. Juil. 1630. & il en eut

VII. François Cailar, gentilhomme verrier, comme il appert par un jugement des commiſſaires de Provence en faveur des gentilshommes verriers du 15. Mars 1668. ep. le 15. Janv. 1657. Jeanne Martinet.

NISMES. 124. CALADON. D'azur, à un aigle d'argent membré d'or, accoſté en pointe de deux baſſets de même, confrontés, ayant la queuë retrouſſée, poſés chacun ſur une motte de ſinople.

I. Raimond-Berenger Caladon, ep. Tiburge du Buïs, qui rendit hommage le 19. Janv. 1409. à Guiraud de Viſſec, Sgr. d'Aveſe. Il eut de ſon mariage

II. Bringuier-Berenger Caladon prit certaines piéces par droit de commis le 3. Dec. 1429. t. le 7. Dec. 1449. fut pere de

III. Marquis Caladon rendit hommage le 10. Ao. 1546. Il eut pour enfans 1. Jean-Berenger Caladon qui ſuit, & 2. François Caladon ep. Jeanne de Gregoire. Il eſt fait mention de tous les deux dans le teſtament de Berenger ſon frere du 8. Juil. 1516.

IV. Jean-Berenger Caladon reçut une reconnoiſſance avec François ſon frere le 21. Janv. 1515. t. le 8. Juil. 1516. Il paroît que ce Jean-Berenger, ou ſon frere François Caladon, eut pour fils

V. Jacques Caladon, Sgr. de l'Eſpinaſſe, t. le 12. Dec. 1587. & Helix de la Tude ſa femme t. auſſi, & fait mention de quatre enfans dans ſon teſtament; ſçavoir, 1. Henri Caladon mentionné dans le teſtament de ſa mere, 2. Pons Caladon qui ſuit, 3. François Caladon ep. le dernier 1553. Jeanne de Montfaucon, & 4. Pierre Caladon, qui a fait la Br. B.

VI. Pons Caladon t. le 13. Av. 1596. Il ep. le 5. Mai 1566. Antoinette de Lauſieres, & il en eut 1. Jacques Caladon, 2. Jean Caladon ep. le 2. Av. 1606. Jeanne du Feſc, & 3.

VII. François Caladon t. en 1652. & eut pour enfans 1. Etienne Caladon, Sgr. du Boiſſet, & 2. Pierre Caladon, Sgr. de Clapiés.

Br. B. VI. Pierre Caladon à qui ſon pere fit une donation le 10. Sept. 1594. & lui & ſa femme Françoiſe Maure en firent une en faveur de Jean I. leur fils le 19. Ao. 1620. Ils eurent de leur mariage 1. Jean Caladon I. Sgr. de Combes, qui ſuit, & 2. Jacques Caladon, qui a fait la Br. D.

VII. Jean Caladon I. Sgr. de Combes, ep. le 23. Ao. 1620. Louiſe Dupont, & il en eut 1. Pierre Caladon qui ſuit, & 2. Jean Caladon II. qui a fait la Br. C.

VIII. Pierre Caladon ep. le 9. Mai 1645. Marie Julien, & il en eut 1. Jean Caladon, Sgr. de Lanvejol, ep. le 3. Nov. 1664. Anne Lautal, 2. Pierre, 3. Louis, & 4. Etienne Caladon.

Br. C. VIII. Jean Caladon II. Sgr. de la Boiſſiere ep. le 11. Fev. 1643. Louiſe Dupont, & il en eut

IX. Jean Caladon III. Sgr. de la Boiſſiere, mentionné dans le teſtament de Louiſe Dupont ſa mere du 11. Mars 1664.

Br. D. VII. Jacques Caladon ep. le 12. Mai 1621. Suſanne Laval, & il en eut

VIII. Jacques Caladon, Sgr. de la Caſe, t. le 15. Janv. 1667. Il ep. le 21. Oct. 1646. Marguerite Rouſſet, de laquelle il eut 1. François Caladon, 2. Jean-Jacques Caladon, 3. Gabriel Caladon, & 4. Pierre Caladon, tous N. le 16. Dec. 1668.

MONTPELLIER. NISMES. 125. CALVIERE. Paſcé d'or & de ſable, à ſix beſans d'argent 3. 2. 1. au chef d'argent, chargé d'un ſanglier de ſable paſſant ſur des flammes de gueules.

I. Raimond Calviere t. le 18. Av. 1521. fut pere de 1. Guillaume Calviere I. qui ſuit, & 2. Nicolas Calviere, Sgr. de S. Coſme, qui a fait la Br. B.

II. Guillaume Calviere I. préſident au parlement d'Orange pourvû le 31. Mai 1568. rendit hommage le 15. Dec. 1564. & t. le 29. Juil. 1570. fut pere de

III. Guillaume Calviere II. Sgr. de S. Ceſaire de Gauſignan, reçut des reconnoiſſances ès années 1587. 1590. & 1599. t. le 1. Janv. 1598. Il fut pere de

IV. Pierre Calviere, Sgr. de S. Ceſaire de Gauſignan, t. le 2. Mai 1633. Il ep. le dernier Mai 1604. Helix Terrous, & il en eut

V. Antoine Calviere, Sgr. de S. Ceſaire, colonel d'infanterie, ep. le 26. Ao. 1656. Marthe de la Roche, veuve avant le 3. Dec. 1668. & il en eut 1. Claude-Charles Calviere, Bn. de Couffouleurs, & 2. Claude Louis Calviere demeurant à Montpellier, N. avec ſon frere le 3. Dec. 1668.

Br. B. II. Nicolas Calviere, Sgr. de S. Coſme & de Boiſſieres, gouverneur de Niſmes le 9. Juin 1580. gentilhomme de la chambre du roi le 22. Janv. 1581. ep. Françoiſe Brochet, & il en eut 1. François Calviere qui ſuit, & 2. Daniel Calviere, qui a fait la Br. C.

III. François Calviere, Sgr. de Boiſſieres, meſtre de camp d'infanterie, ep. Marie de S. Jueri, de laquelle il eut

IV. Claude Calviere, Sgr. de Boiſſieres, t. le 20. Oct. 1625. Il ep. le 2. Oct. 1601. Julie de Nogaret de Calviſſon, qui le rendit pere de

Digitized by Google

V. François Calviere, Sgr. & Bn. de S. Coſme, Boiſſieres, &c. capitaine au régiment de Fontcouverte par commiſſion du 21. Mai 1610. t. le 3. Sept. 1654. Il ep. le 15. Juil. 1647. Marguerite Perinet d'Arzelliers, & il en eut 1. Gaſpard Calviere, Sgr. de S. Coſme & Boiſſieres, capitaine au régiment de Calviſſon par commiſſion du 16. Dec. 1635. & 2. Nicolas Calviere, capitaine au régiment d'Arzelliers par brevet du 16. Dec. 1666. N. avec ſon frere le 22. Ao. 1669.

Br. C. III. Daniel Calviere fut pourvû de l'office de juge-criminel à Niſmes le 25. Av. 1590. en conſidération des ſervices du Sgr. de Boiſſieres ſon frere, meſtre de camp d'infanterie, & t. le 20. Juin 1636. Il fut pere de

IV. Charles Calviere, lieutenant-criminel à Niſmes, N. le 21. Ao. 1669.

Br. D. I. Raimond Calviere t. le 8. Av. 1521. fit un achat avec noble Antoine Calviere ſon frere le 10. Mai 1510. fut pere de

II. Guillaume Calviere, Sgr. de Ceſaire, t. le 9. Oct. 1568. Il eut pour enfans 1. Guillaume Calviere, & 2.

III. Robert Calviere acheta en 1566. la terre & Sgrie. de Boucoiran, tranſigea avec Guillaume ſon frere le 10. Dec. 1556. & t. le 21. Janv. 1570. Ses enfans furent 1. François Calviere, & 2.

IV. Guillaume Calviere, Sgr. de Boucoiran, rendit hommage au nom de Robert ſon pere, écuyer, Sgr. de Boucoiran, le 11. Juin 1567. t. le 18. Juin 1621. Il ep. le 6. Juil. 1591. Iſabeau Barriere, & il en eut 1. Antoine, 2. Abel, & 3. Louis Calviere, Bn. de Boucoiran, Sgr. de Leuga, ep. le 30. Oct. 1650. Anne Thierri, N. avec ſes deux freres le 16. Janv. 1621.

USEZ.
MONTPELLIER.
AVIGNON.

128. CAMBIS. D'azur, au pin d'or fruité de même, accoſté de deux lions affrontés d'or.

I. Louis de Cambis, Bn. d'Alais, t. le 11. Nov. 1546. Il eut pour enfans 1. François de Cambis, vicomte d'Alais, 2. Jean de Cambis, & 3.

II. Theodore de Cambis I. Sgr. de Malbois, pourvû du commandement en intendance de toute l'artillerie du Languedoc par M. de Montmorenci en 1585. ep. le 9. Oct. 1578. Eſperance Aſſas, & il en eut

III. Jacques de Cambis, Sgr. de Serignac, capitaine d'infanterie dans le régiment de Fontcouverte par commiſſion du 11. Mai 1610. ep. 1°. le 18. Mars 1612. Françoiſe de Mandagout, 2°. le 6. Av. 1618. Louiſe Dammartin. Il eut pour enfans 1. Theodore de Cambis II. qui ſuit, 2. Hercule de Cambis, Sgr. d'Ortous, ep. le 13. Nov. 1655. Françoiſe Sigelori, & 3. Jean de Cambis, Sgr. de Montels, capitaine au régiment de Calviere par commiſſion du 15. Juin 1646. ep. le 28. Av. 1652. Firmine Caſſagne,

IV. Theodore de Cambis II. Sgr. & Bn. de Fons & de Serignac, capitaine d'infanterie au régiment de Serignan par commiſſion du 11. Av. 1636. ep. le 6. Nov. 1647. Marie de S. Etienne, & il en eut 1. Hercule de Cambis, & 2. Jean-Louis de Cambis, N. avec Hercule d'Ortous, demeurant à Montpellier, le 20. Dec. 1668.

Br. B. I. Luc de Cambis fut pere de

II. Pierre de Cambis, écuyer, ep. le 3. Oct. 1527. Françoiſe de Peruſſis, de laquelle il eut

III. Jean de Cambis I. Sgr. d'Orſan, t. le 21. Juil. 1600. Il ep. le 25. Av. 1555. Françoiſe de Clerici, & il en eut 1. Jean de Cambis II. qui ſuit, & 2. Richard de Cambis, qui a fait la Br. C.

IV. Jean de Cambis II. Sgr. d'Orſan, chevalier du pape & de l'ordre du roi, mentionné dans le teſtament de ſon pere, & le mariage de ſon fils, qui fut

V. Louis de Cambis I. chevalier du pape & de l'ordre du roi, ep. le 16. Mai 1583. Georgette de Salieres, qui le rendit pere de

VI. Jean de Cambis III. Sgr. d'Orſan, t. le 27. Fev. 1655. Il ep. le 1. Mars 1616. Marguerite de Simiane, & il en eut

VII. Louis de Cambis II. Sgr. d'Orſan, citoyen d'Avignon, N. le 8. Nov. 1669. Il ep. le 14. Av. 1638. Magdelaine de Baumefort, & il en eut 1. Jean-Paul de Cambis, & 2. Altaneus de Cambis.

Br. C. IV. Richard de Cambis d'Orſan, Sgr. de Serrieres, auditeur doyen de la Rote au palais apoſtolique d'Avignon, t. le 29. Sept. 1630. Il ep. le 11. Dec. 1607. Marguerite des Robins, & il en eut

V. Charles de Cambis, Sgr. de Montillet, demeurant à Toulouſe, N. le 8. Nov. 1669.

MONTPELLIER. 127. CAMBOUS, Sgr. de Caſalis. De gueules; au lion d'argent & à l'ours de ſable, affrontés.

I. Aimar de Cambous I. du nom fut pere de

II. Pierre de Cambous, damoiſeau, ep. le 29. Oct. 1410. Ermeſſinde de Plano-Campo, & il en eut 1. Pierre de Cambous, Conſgr. de Pignan, tranſigea avec ſon frere le 11. Av. 1456. & 2.

III. Aimar de Cambous II. Sgr. de Caſalis, tranſigea avec ſon frere Pierre le 11. Av. 1456. Il fut pere d'

IV. Aimar de Cambous III. Sgr. de Cambous, ep. Antoinette de la Vergne: elle tranſigea le 11. Janv. 1527. avec ſon fils, qui fut

V. Bertrand de Cambous, Sgr. de Caſalis, qui t. le 7. Ao. 1529. & fut pere de

VI. François de Cambous, Sgr. de Cambous, t. le 6. Juil. 1578. Il ep. Marguerite Aſemar, de laquelle il eut

VII. Guillaume de Cambous, Sgr. de Caſalis, ep. le 18. Oct. 1587. Magdelaine Suarez, & il en eut 1. Anne de Cambous, Sgr. de Caſalis, qui ſuit, & 2. Guillaume de Cambous, N. avec Anne ſon frere & Guillaume ſon neveu le 30. Janv. 1670.

VIII. Anne de Cambous, Sgr. de Caſalis, ep. le 27. Av. 1641. Marguerite Dommerc, de laquelle il eut

IX. Guillaume de Cambous N. 1670.

LODEVE. 120. CARCASSONNE. D'or, à trois pals de gueules.

Trincavel, vicomte de Carcaſſonne & de Soubés, fut pere de

Roger de Carcaſſonne, chevalier, t. le jour avant les calendes de Mars 1291.

Trincavel de Carcaſſonne donna le 15. avant les calendes d'Avril 1360. tous ſes biens, ſauf la Sgrie. de Soubés à ſon fils qu'il ſe réſerva pendant ſa vie.

I. Jacques de Carcaſſonne I. Sgr. de Soubés, ep. 1°. 2°. le 7. Nov. 1492. Sibille de Donos. Il eut de ſa premiere femme

II. Antoine de Carcaſſonne, Sgr. de Soubés & de Pouzols, qui ep. le 7. Nov. 1492. Jeanne de Berenger, fille de Sibille de Donos, ſeconde femme de ſon pere. Il fit une donation le 15. Mars 1518. à ſon fils, qui fut

III. Etienne de Carcaſſonne, Sgr. de Port, ep. le 27. Juil. 1561. Antoinette Herail, & il en eut

IV. Charles de Carcaſſonne, Sgr. de Soubés, Lugans, & Pouſols, ep. le 20. Ao. 1620. Magdelaine Jourdaine de Châteauneuf, qui le rendit pere d'

V. Anne de Carcaſſonne, vicomte de Cabanes, Sgr. de Parlages, Lugans, Soubés, & Pouſols, ep. le 15. Janv. 1656. Françoiſe Peirotis. Il demeuroit à Soubés D. de Lodeve le 15. Juil. 1669. qu'il fut maintenu noble avec ſon fils, qui fut

VI. Roger de Carcaſſonne.

NARBONNE. 129. CASELADES.

I. Jean Caſelades, notaire & ſecretaire du roi par proviſions du 26. Oct. 1599. conſeiller du roi & greffier en la chambre de l'édit, fut pere de

II. Jacques Caſelades I. ſecretaire & conſeiller du roi par proviſions de la chancellerie, du 23. 1608. & par la donation que lui en fit en même-tems ſon pere. Il t. le 20. Sept. 1631. Il eut pour fils

III. Henri-Sebaſtien Caſelades, Sgr. de Marcourignan, conſeiller du roi en la cour des comptes, aides, & finances de Montpellier, ep. le 12. Fev. 1653. Henriette de la Tude de Fontés, & il en eut 1. Jean-

Jacques Caſelades, & 2. Louis Caſelades, N. avec ſon pere & ſon frere le 3. Janv. 1671.

NARBONNE. 130. CASEMAJOU. D'azur, à la tour d'arg. acoſtée de deux vaches affrontées d'or, au chef couſu de gueules chargé de trois étoiles d'or,

I. Bernard Caſemajou, Sgr. de Vigne, ep. le 27. Av. 1499. Jeanne Gabaret, & il en eut 1. Arnaud-Guilhem Caſemajou qui ſuit, 2. Jacques Caſemajou tranſigea avec ſes deux freres le 7. Oct. 1540. & 3. Paul Caſemajou.

II. Arnaux-Guilhem Caſemajou, Sgr. dudit lieu, ep. le dernier Juil. 1532. Anne Ferroul, qui t. le 9. Juin 1587. & il en eut

III. Jacques Caſemajou, Sgr. de Vignes & de Montommet, t. le 8. Mai 1618. Il ep. 1°. le 26. Juin 1581. Marguerite Chambert, 2°. le 25. Juil. 1595. Magdelaine Graves. Il eut de ſon premier mariage Jean Caſemajou qui ſuit, & de ſon ſecond Bernard Caſemajou, qui a fait la Br. B.

IV. Jean Caſemajou, Sgr. dudit lieu, ep. le 28. Janv. 1607. Françoiſe Bourcier de Barri, & il en eut 1. Antoine, 2. Claude, & 3. Hercule Caſemajou, Sgr. de Montommet, qui ep. le 4. Fev. 1635.

Br. B. IV. Bernard Caſemajou ep. le 6. Sept. 1627. Marguerite de Pompadour, & il en eut

V. Bathazar Caſemajou, Sgr. de Rouſſiac, la Roque, ep. le 14. Nov. 1655. Catherine de Boſc, N. avec ſes couſins le 4. Nov. 1669.

USEZ. 131. CASENOVE d'Antomarie, D'azur, au bras d'or naiſſant d'une tour de même, tenant en ſa main une clef d'argent ſoutenu des pattes du devant d'un lion d'or.

I. Leonard de Corti Caſenove, ambaſſadeur en France, où Henri II. le fit chevalier en 1557. Le roi Henri III. lui accorda la continuation de ſes charges, & le rembourſement de 4400. écus d'or qu'il avoit fournis au colonel Ornano par ordre de la reine le 8. Juin 1575. à Beziers. Il fut

fut fait gouverneur de Siſteron par proviſions du 6. Ao. 1577. meſtre de camp d'un régiment de Corſes, le 27. 1578. chevalier de l'ordre de S. Michel, le 11. Mai 1582. Le roi lui engagea le 10. Mai 1587. la terre de Peiroles en Provence, pour le rembourſement de certaines ſommes, & en conſidération de quarante ans de ſervice, tant dedans que dehors le royaume, avec ſes quatre fils. Il fut auſſi meſtre de camp général des Corſes en 1591. t. le 4. Nov. 1596. & le 19. Nov. 1597. il fit une procuration à Lucabella de Caſenove ſa femme, pour raiſon de certains biens de Corſegue. Il eut de ſon mariage 1. François-Marie Corti Caſenove, Sgr. de Peiroles, capitaine de 100. hommes d'armes en 1574. eut le 28. Janv. 1580. une penſion de 160. écus que ſouloit avoir le capitaine Petro-Marie ſon frere avant qu'il fût tué, fut fait gouverneur de Riez en 1592. il avoit ep. le 25. Oct. 1597. Iſabeau de Fourbin, 2. Antoine-Marie de Corti Caſenove qui ſuit, & 3. Petro-Marie de Corti Caſenove ep. Marguerite de Montauban, baronne d'Aix & de Bouc, qui tranſigea étant veuve avec Antoine-Marie Corti, frere de ſon mari, & procureur de Leonard leur pere, en 1579. lui ou un de ſes freres, dont on ignore le nom, fut tué en Dauphiné.

II. Antoine-Marie de Corti Caſenove, ſergent-major des compagnies Corſes par proviſions du 11. Av. 1585. capitaine au même régiment par commiſſion du 13. Nov. 1588. eut un brevet d'une penſion annuelle de 2000. livres le 8. Janv. 1619. une augmentation de 800. liv. le 16. Juin 1626. & le 18. du même mois le gouvernement de S. André & bourg de Villeneuve-lez-Avignon, un brevet de meſtre de camp entretenu le 1. Janv. 1627. des lettres de 2200. livres de penſion le 10. Dec. 1629. cinquante-deux lettres des rois Henri IV. & Louis XIII. depuis 1600. juſqu'en 1634. qui juſtifient ſes ſervices. Il avoit épouſé Claude Gaſc, qui le rendit pere de

III. Pierre de Caſenove, meſtre de camp d'un régiment Corſe par brevet du 20. Dec. 1627. gouverneur du château de S. André, en conſidération de plus de ſoixante ans de ſervices, le 24. Oct. 1634. ep. le 18. Mai 1628. Marie Maſclari, & il en eut 1. Antoine de Caſenove, capitaine d'infanterie dans Languedoc par commiſſion du 2. Mai 1647. aide de camp le 8. Fev. 1649. lieutenant-colonel du même régiment par lettre du duc d'Orleans au Mqs. de Fretoi, & par proviſions de M. d'Epernon du 28. Juin 1659. 2. Alexis, prêtre & prieur de S. Privat & Chanclos, 3. Joſeph, cornette au régiment royal par commiſſion du 9. Mai 1667. & 4. Jean-Baptiſte, docteur en théologie, N. avec ſes freres le 7. Nov. 1669.

NISMES. 132. CASSAGNES. De ſable, à deux épées d'argent miſes en ſautoir.

I. Pierre Caſſagnes, écuyer, vivant le 18. Sept. 1555. eut pour

enfans 1. Jacques Caſſagnes I. qui ſuit, & 2. Jean Caſſagnes, qui eut un fils nommé Pierre Caſſagnes.

II. Jacques Caſſagnes I. fut pere de

III. Jacques Caſſagnes II. écuyer, t. le 17. Nov. 1565. & par ſon teſtament veut être enterré dans le tombeau de Jean Caſſagnes ſon biſayeul. Il eut pour enfans 1. Michel Caſſagnes, 2. Pierre Caſſagnes, & 3.

IV. Jacques Caſſagnes III. écuyer, conſeiller du roi, tréſorier du domaine en la ſénéchauſſée de Beaucaire & Niſmes, fit une déclaration en ladite ſénéchauſſée en faveur de ſes enfans le 13. Mai 1623. Il avoit ep. le 17. Mai 1586. & il en eut 1. Jacques Caſſagnes IV. conſeiller du roi en la ſénéchauſſée de Niſmes, & tréſorier du domaine en ladite ſénéchauſſée, & auparavant maître des requêtes du duc d'Orleans, & 2. Michel Caſſagnes, tréſorier du domaine à Niſmes, N. avec ſon frere le 3. Nov. 1670.

NISMES. 133. CASSOLE. D'azur, au lion d'or portant entre ſes pattes un étendard de même.

I. Antoine Caſſole, lieutenant du juge royal de Beaucaire, t. le 29. Ao. 1558. Il ep. le 17. Mai 1529. Marguerite Aimin, & il en eut 1. Jean Caſſole 1558. 2. Pierre Caſſole qui ſuit, & 3. Thomas Caſſole 1558.

II. Pierre Caſſole t. le 19. Sept. 1614. Il ep. Philimonde de Julhan, de laquelle il eut 1. Raimond Caſſole qui ſuit, & 2. Antoine Caſſole 1614.

III. Raimond Caſſole, mentionné dans le teſtament de ſon pere, eut pour fils

IV. Charles-Antoine Caſſole ep. le 21. Nov. 1650. Catherine Il demeuroit à Beaucaire le 26. Nov. 1670. qu'il fut maintenu N.

USEZ. 134. CASTELVIEIL. D'azur, au château d'argent ſur une roche de même.

I. Antoine Caſtelvieil t. le 5. Av. 1530. fut pere de

II. Gabriel Caſtelvieil de la maiſon de la Sale t. le 14. Oct. 1559. Il ep. le 6. Fev. 1553. Anne de Gineſtoux, & il en eut

III. François Caſtelvieil t. le 9. Janv. 1608. Il ep. le 1. Janv. 1571. Claude de la Roque, de laquelle il eut 1. Jean Caſtelvieil, t. le 9. Ao. 1636. qui ep. le 7. Mai 1618. Claude Delon, & 2. Louis Caſtelvieil I. t. le 12. Sept. 1628.

Pierre Caſtelvieil, demeurant à Euzet D. d'Uſez, ep. le 3. Janv. 1650. N. le 4. Sept. 1669.

Louis Caſtelvieil II. demeurant à Caſilhac le 29. Sept. 1669. fut maintenu N.

USEZ. 135. CASTILLON. D'azur, à la tour d'argent ſur un rocher de ſinople, ſoutenu par deux lions de ſable.

I. François de Caſtillon, Sgr. dudit lieu & de S. Victor, t. allant à l'armée le 2. Mars 1551. & ſa veuve Françoiſe de Blauſac t. le 4. Août 1602. leur fils fut

Jacques de Caſtillon 1551.	Louis de Caſtillon 1551.

II. Pierre de Caſtillon, Bn. de S. Victor, t. le 10. Oct. 1629. Il ep. le 9. Nov. 1592. Françoiſe de Thezan-Pujol, qui t. le 3. Juil. 1620. & il en eut 1. Olivier de Caſtillon, 2. George de Caſtillon, chevalier de Malthe, lui ou ſon frere Louis fut capitaine d'infanterie au régiment de Leques par commiſſion du 16. Av. 1631. capitaine de cavalerie par commiſſion du 3. Dec. 1643. il eut auſſi des lettres d'ancienneté par bulle du 30. Mai 1661. le même fut commandeur de Milhau par proviſions du 2. Mai 1664. 3. Antoine de Caſtillon, Bn. de S. Victor, qui ſuit, 4. Louis de Caſtillon, chevalier de Malthe, eut avec George ſon frere un congé du grand maître après leur année de noviciat, avec le certificat de leur réception dans l'ordre des 8. Dec. 1626. 1. Nov. 1627. & 12. Juin 1629. & 5. Henri de Caſtillon.

III. Antoine de Caſtillon, Bn. de S. Victor, eut ordre de M. de Montmorenci le 12. Fev. 1621. pour tenir 300. hommes de garniſon dans ſon château, t. le 19. Nov. 1627. Il ep. Jeanne Audibert, & il en eut

IV. Antoine-Hercule de Caſtillon, Sgr. dudit lieu, Bn. de S. Victor de Malcap, S. Julien, Rouſſas, Belveſet. Il ep. le 3. Nov. 1648. Martine Baratier. Il demeuroit en ſon château de S. Victor, D. d'Uſez, le 29. Nov. 1668. qu'il fût maintenu noble avec ſon fils, qui fut

V. Antoine-Olivier de Caſtillon.

NARBONNE. 136. CASTILLON. De gueules, au lion d'argent, ſoutenant de ſa patte dextre un château d'or.

I. Jerôme de Caſtillon, citoyen de Milan, & puis habitant de Narbonne, & Sgr. de S. Martin, mentionné dans le teſtament de ſon fils, du 26. Nov. 1583. lequel fils fut

II. Antoine-Marie de Caſtillon, Sgr. de S. Martin, obtint de Charles IX. le 20. Janv. 1562. des lettres de naturalité, enrégiſtrées en la chambre des comptes de Montpellier, t. le 26. Nov. 1583. Il ep. Marquiſe Jougla, de laquelle il eut

III. Jerôme de Caſtillon, Sgr. de S. Martin, t. le 16. Juil. 1622. Il ep. le 7. Juin 1571. Françoiſe de la Coſte, & il en eut 1. Antoine-

Marie de Caſtillon, Sgr. de S. Martin de Toques, gouverneur de Lers ſur le Rhône par commiſſion du 21. Av. 1627. 2. Jacques de Caſtillon, Sgr. de Jonquieres, ep. le 30. Janv. 1628. Françoiſe Molinier, & 3. Charles-François de Caſtillon fit des preuves à Milan avec Jerôme ſon pere pour être admis au collége des nobles en 1609. & 1640.

USEZ. 137. CAVAILLON.

I. François Cavaillon ep. Beatrix de Lonſac, qui rendit en 1499. la tutelle à ſon fils qui ſut

II. Eraſme Cavaillon, Sgr. de Montdragon, tranſigea pour raiſon des biens de ſon pere le 10. Juil. 1555. & t. le 20. Dec. 1573. Il eut pour enfans 1. Claude Cavaillon qui ſuit, & 2. Pierre Cavaillon.

III. Claude Cavaillon, Sgr. de Seiſſac, Conſgr. de Montdragon & Rochegude, t. le 13. Av. 1610. Il ep. le 3. Ao. 1565. Louiſe Julien, qui le rendit pere de

IV. Guillaume Cavaillon, lieutenant pour le roi au gouvernement & château de la Baſtide, fut pere de

V. Henri Cavaillon, Sgr. de Rochegude & Malijac, demeurant au S. Eſprit, D. d'Uſez, ep. le 27. Av. 1634. Claire Viardon, N. le 4. Janv. 1671.

BEZIERS. 138. CAUSSER. D'azur, à la faſce d'or accompagnée d'une croix treflée de même en chef, & d'un beſan d'or en pointe écartelé d'or, émanché de gueules.

I. Antoine Cauſſer, Sgr. de Cabreroles, fit un échange en 1524. & fut pere de

II. Michel Cauſſer, Sgr. de Cabreroles, maître des requêtes de la reine par brevet du 7. Fev. 1602. Le roi lui donna le 25. Fev. 1565. toutes les marchandiſes trouvées dans un vaiſſeau *venu à travers* à la plage de Vendres, appartenant à des marchands Mores. Il ep. le dernier Av. 1530. Iſabeau Dieu Laval, de laquelle il eut

III. Gabriel Cauſſer de Cabreroles ep. le 24. Janv. 1575. Jeanne Trotin, qui le rendit pere de

IV. Joſeph Cauſſer de Cabreroles, Sgr. de Villeſpaſſans, lieutenant-criminel à Beziers, ep. le 28. Juil. 1614. Helene Valat de Leſpignan qui t. le 23. Fev. 1621. & il en eut 1. Henri Cauſſer, Sgr. de Villeſpaſſans, conſeiller au parlement de Toulouſe, 2. Jean Cauſſer, Sgr. de Pouſſan, N. avec ſes freres le 5. Nov. 1668. & 3. Joſeph-Marie Cauſſer, conſeiller du roi, lieutenant-général criminel, & préſident au préſidial de Beziers.

Digitized by Google

LE PUL 139. CENAT. D'azur, à la bande d'or.

I. Pierre Cenat fut pere de

II. Vidal Cenat, compris dans la taxe faite ſur les nobles de la ſénéchauſſée de Niſmes pour le ban & arriere-ban le 11. Octobre 1541. t. le 4. Août 1572. Il ep. le 27. Mai 1539. Gervaiſe de Floſſac, qui le rendit pere de

III. Jean Cenat, écuyer, Sgr. de Floſſac, ep. le 8. Janvier 1597. Jeanne Mercuret, de laquelle il eut

IV. Jacques Cenat, Sgr. de Floſſac & de Mercuret, ep. le 12. Juin 1624. Marguerite de Chaſſe, & il en eut 1. Jacques Cenat, Sgr. de Mercuret, demeurant au D. du Pui, N. avec ſon frere le 18. Sept. 1669. & 2. Adrien Cenat, Sgr. de Maleval.

LE PUI. 140. CENAT. D'azur, à la bande d'or.

I. Herail Cenat, fut pere d'

II. Arthaud Cenat, écuyer, Sgr. de Lherm, fit un échange en 1501. Il ep. 1°. le 3. Sept. 1535. Delfine Chaſtel, 2°. Françoiſe Maurin. Il eut de ſon ſecond mariage

III. Jean Cenat, Sgr. de Lherm, ep. le 9. Nov. 1572. Claude Mourgues, de laquelle il eut

IV. Gabriel Cenat, Sgr. de Lherm, ſubſtitué par Françoiſe Maurin à Jean ſon pere, le 4. Avril 1612. fut pere de

V. Charles Cenat, Sgr. de Lherm, demeurant au diocèſe du Pui, ep. le 24. Août 1634. Anne Argelaſſon, fut maint. N. le 15. Janv. 1671.

LE PUI. 141. CHABANOLES.

I. Hector Terraſſe, Sgr. de Chabanoles, t. le 11. Avril 1545. il ep. Jeanne Periſſe, de laquelle il eut

II. Pierre Terraſſe, Sgr. de Chabanoles, reçut pluſieurs reconnoiſſances féodales en 1563. eut commiſſion le 4. Oct. 1557. de faire publier le ban & arriere-ban au pays de Velay. Il ep. 1°. le 4. Oct. 1565. Beatrix de Bois, 2°. Izabeau Deveze; il eut du premier lit 1. Jacques Terraſſe qui ſuit, 2. Jean Terraſſe de Chabanoles, & 3. Tannequin Chabanes qui tranſigea conjointement avec ſes freres le 20. Août 1579. avec Izabeau Deveze pour les biens de Pierre leur pere.

III. Jacques Terraſſe, Sgr. de Chabanoles, à qui ſa mere fit quitance le 25. Août 1576. teſta allant à l'armée le 3. Fév. 1586. il avoit épouſé Huguete de Clauzole, de laquelle il eut

IV. Jean Terraſſe, Sgr. de Chabanoles, t. le 11. Sept. 1655. Il ep. le 6. Mai 1613. Antoinette Paſcal, & il en eut

V. François de Chabanoles, écuyer, Sgr. dudit lieu, y demeurant au D. du Pui; ep. le 14. Juil. 1637. Marguerite de la Colombe; fut maintenu N. le 28. Mars 1670.

VIVIERS. 142. CHALENDAR. De ſinople, au levrier d'argent, ſurmonté d'un croiſſant d'or, au chef couſu d'azur à 3. étoiles d'or.

I. Guillaume Chalendar I. reçut diverſes reconnoiſſances ès années 1519. & 1520. fut pere de

II. Guillaume Chalendar II. Sgr. de Cornillon, reçut la reconnoiſſance des mêmes fiefs qui avoient été reconnus à Guillaume I. ſon pere le 13. Déc. 1550. t. le 26. Avril 1574. Il ep. le 2. Déc. 1556. Catherine du Roure, de laquelle il eut

III. Antoine Chalendar I. Sgr. de Cornillon, ep. le 7. Juin 1588. Izabeau de Mares; & il en eut 1. Jean Chalendar qui ſuit, & 2. Charles Chalendar, prieur de Gras, aſſiſta au mariage de ſon neveu le 4. Janvier 1650.

IV. Jean Chalendar, Sgr. de Cornillon, ep. le 28. Avril 1625. Jeanne de Chambaud qui le rendit pere d'

V. Antoine Chalendar II. Sgr. de la Combe, demeurant au D. de Viviers, ep. le 4. Janv. 1650. Martine Mourcairol.

VIVIERS. 143. CHALENDAR.

I. Guigues Chalendar, Sgr. de Morzelet, fit un nouvel achat le 4. Juin 1482. fut pere d'

II. Aimé Chalendar, Conſgr. de Vinaſſac, reçut avec Guigues ſon pere le 11. Avril 1516. une donation de Pierre Chalendar, chanoine de Viviers, & une quitance le 24. Déc. 1512. Il fit ſon teſtament le dernier Avril 1545. par lequel il chargea ſon fils de quiter le nom de Chalendar, & de porter ſeulement celui de la Mothe avec les armes; lequel fils fut

III. Guillaume de la Mothe, écuyer, Sgr. dudit lieu, & Conſgr. de Vinaſſac, t. le 29. Juil. 1586. Il eut pour enfans 1. Pierre de la Mothe, 2. Noel de la Mothe, 3. Antoine de la Mothe, 4. Olivier de la Mothe, & 5.

IV. Jean de la Mothe, écuyer, ep. le 16. Août 1598. Jeanne de la Baume; & il en eut 1. Aimé Chalendar de la Mothe qui ſuit, & 2. Jean de la Mothe, Sgr. de S. Laurent des bains, y demeurant D. de Viviers, ep. 1°. le 10. Oct. 1627. Catherine Larcher, 2°. le 23. Fév. 1644. Honorade Girard, N. avec ſon frere & ſon neveu le 23. Sept. 1669.

V. Aimé Chalendar de la Mothe, Sgr. d'Uzers & de Chatuſac, préſident & juge-mage à Valence en Dauphiné, eut un certificat le 7. Juil. 1668. de M. du Gué, intendant en Dauphiné, comme il avoit produit & prouvé ſa nobleſſe devant lui, & c'eſt de cette production que l'on a tiré ceci. Il ep. le 9. Mars 1631. Marie Merle de la Gorce, & il en eut

VI. Louis Chalendar de la Mothe, prieur de Gillot.

LE PUI. 144. CHAMARROUS. D'azur, à 3. chevrons d'or.

I. Gabriel, Sgr. de Chamarrous, fut pere de

II. Jacques de Chamarrous, écuyer, Sgr. dudit lieu, ep. 1°. le 2. Fév. 1514. Izabeau Vacherel, 2°. Helix de Baus dite de Borne, avec laquelle il tranſigea le 21. Janv. 1536. avec Pierre de Baus, Sgr. de Borne ſon beau-frere, & t. le 8. Janv. 1555. Il eut de ſon ſecond mariage 1. Antoine de Chamarrous qui ſuit, & 2. François de Chamarrous qui a fait la branche B.

III. Antoine de Chamarrous t. le 12. Fév. 1612. Il ep. le 22. Mai 1558. Anne Baronnel, & il en eut 1. Pierre de Chamarrous, aſſiſta au mariage de ſon frere du 26. Avril 1620. & 2.

IV. François de Chamarrous, ep. le 26. Av. 1620. Catherine Jauſſerand; de laquelle il eut 1. Charles de Chamarrous, Sgr. de la Borie, ep. 1°. le 20. Janv. 1638. Jeanne de Borne, 2°. le 16. Sept. 1645. Gabrielle des Baus, & fut maintenu N. le 21. Ao. 1669. & 2. Claude Chamarrous mourut au camp de Pomnas dans le Milanois, comme il ſe voit par les certificats que Charles eut de ſes ſervices & de ceux dudit Claude en 1643.

Br. B. III. François de Chamarrous dit de Baus, Sgr. de Borne. Antoine ſon frere fit une quitance à Helix ſa mere, en faveur dudit François le 26. Mars 1538. La même Helix chargea ledit Antoine par la donation qu'elle lui fit le 3. Juin 1585. de payer une penſion audit François. Il t. le 5. Juil. 1610. Il ep. le 4. Mai 1584. Marie Spert qui le rendit pere de

IV. Jean de Chamarrous dit de Baus, Sgr. de Borne, ep. le 2. Fév. Suſanne Malbec dite de Monviel, qui teſta étant veuve le 2. Mai 1662. & il en eut.

V. Jean-Hugues de Chamarrous dit de Baus, Sgr. de Borne, demeurant au D. du Pui, ep. le 16. Oct. 1658. Françoiſe Verrieres, & fut maintenu noble le 21. Août 1669.

LE PUI. 145. CHAMBARLHAC. D'azur, au chevron d'or accompagné de trois colombes d'argent membrées & bequées de gueules.
VIVIERS.

Pons de Chambarlhac, procureur de Bermonde *aliàs* Pine Rochette ſa femme, rendit hommage en 1399.

I. Louis de Chambarlhac, mentionné dans la quitance qu'Antoine, religieux de l'ordre des FF. prêcheurs, ſon fils, donna à Jean ſon autre fils le 15. Avril 1510. Il fut pere de 1. Jean de Chambarlhac qui ſuit, & 2. Antoine de Chambarlhac, dominicain.

II. Jean de Chambarlhac, Sgr. de Lherm, t. le 21. Décembre 1534. Il eut pour enfans 1. Antoine de Chambarlhac qui ſuit, 2. Pierre de Chambarlhac 15. Juillet 1557. & 3. Louis de Chambarlhac qui a fait la branche C.

III. Antoine de Chambarlhac, ep. Colombe d'Eſtrol, & il en eut

IV. Claude de Chambarlhac, écuyer, ep. le 11. Janv. 1557. Anne Deſcours, qui étant veuve fit une donation le 19. Mai 1607. en faveur d'Antoine, jeune, ſon fils. Il eut de ſon mariage 1. Antoine de Chambarlhac, vieux, qui ſuit, & 2. Antoine de Chambarlhac, jeune, qui a fait la branche B.

V. Antoine de Chambarlhac, vieux, Sgr. de Lherm, ep. le 20. Mai 1581. Marguerite Gaillot, de laquelle il eut

VI. Jean de Chambarlhac, Sgr. de Coſtechaude, t. le 21. Juin 1667. Il ep. le 22. Fév. 1637. Charlotte Jolivet, & il en eut

VII. Antoine de Chambarlhac, Sgr. de Coſtechaude au D. du Pui; N. le 25. Sept. 1669.

Br. B. V. Antoine de Chambarlhac, jeune, ep. le 27. Nov. 1606. Sebaſtienne Chambon, & il en eut

VI. Claude de Chambarlhac, Sgr. de Fontmourette, de la Roche-Fay, D. du Pui, ep. le 4. Oct. 1638. Iſabeau Cortial, N. le 13. Dec. 1668.

Br. C. III. Louis de Chambarlhac eut pour enfans 1. Guillaume de Chambarlhac qui ſuit, & 2. Claude de Chambarlhac, héritier avec ſon frere de Pierre ſon oncle par ſon teſtament du 15. Juil. 1557.

IV. Guillaume de Chambarlhac, héritier de Pierre ſon oncle le 15. Juil. 1557. partagea le 24. Juin 1558. avec Claude de Chambarlhac, fils d'Antoine, les biens de Jean de Chambarlhac leur ayeul, & t. le 12. Oct. 1563. Il fut pere de

V. Pierre de Chambarlhac t. le 23. Juil. 1618. Il ep. le 7. Mars 1566. Antoine Deſcours dite Marionne, & il en eut 1. Alexandre de Chambarlhac qui ſuit, & 2. Pierre de Chambarlhac, qui a fait la Br. D.

VI. Alexandre de Chambarlhac, Sgr. de Lherm, t. le 20. Mai 1642. Il ep. le 1. Juil. 1604. Catherine Alard, & il en eut 1. Jacques de Chambarlhac, Sgr. de Lherm, ep. le 28. Av. 1647. Laurence Brenas, 2. Alexandre de Chambarlhac, Sgr. de Bacharnier, ep. le 25. Nov. 1659. Ciprienne Plantin, & 3. Antoine de Chambarlhac, Sgr. de Varenne, N. avec ſes freres le 28. Sept. 1669.

Br. D. VI. Pierre de Chambarlhac ep. le 28. Sept. 1610. Jeanne Cros qui t. le 17. Mai 1641. & il en eut 1. Louis de Chambarlhac de Lherm ep. le 2. Sept. 1638. Claude Gilbert, N. le 8. Sept. 1669. & 2. Pierre de Chambarlhac, mentionné dans le teſtament de ſa mere, N. le 8. Sept. 1669.

VIVIERS. 146. CHAMBAUD.

I. Claude Chambaud t. le 5. Janv. 1529. Il eut pour enfans 1. Claude Chambaud qui ſuit, & 2. Jeanne Chambaud. II.

II. Claude Chambaud, écuyer, ſeigneur de S. Lager, capitaine châtelain du Pouſin, fit un achat le 12. Mars 1555. t. le 28. Nov. 1593. Il ep. le 4. Fev. 1556. Catherine de la Mothe, & il en eut 1. Simon Pierre Chambaud qui ſuit, 2. Mathieu Chambaud, qui a fait la Br. B. 3. Paul Chambaud, qui a fait auſſi la Br. C. 4. Noé Chambaud, qui a fait la Br. D. & 5. Abraham Chambaud.

III. Simon-Pierre Chambaud, pere de

IV. Simon-Pierre Chambaud.

Br. B. III. Mathieu Chambaud, capitaine châtelain du Pouſin par commiſſion du 16. Ao. 1604. t. le 21. Nov. 1628. Il ep. le 24. Juin 1596. Jeanne Chabul, & il en eut

IV. Paul Chambaud ep. le 17. Nov. 1624. Olimpe Eſdier, & il en eut

V. Alexandre Chambaud, Sgr. du Charrier, ep. le 16. Av. 1651. Judith Vaneſon.

Br. C. III. Paul Chambaud t. le 22. Mars 1637. Il ep. le 18. Mai 1598. Jeanne de Courſas, & il en eut 1. Louis Chambaud qui ſuit, 2. Jacques Chambaud, Sgr. de la Combe-Bavas, & 3. Gaſpard Chambaud, Sgr. de la Baume-Bavas. Il eut trois commiſſions, la premiere pour une compagnie au régiment de Mourenc du 15. Juin 1630. la ſeconde pour la lieutenance-colonelle du régiment de Rouſſillon du 7. Mars 1641. & la troiſiéme de la lieutenance au gouvernement de Thionville.

IV. Louis Chambaud, Sgr. de St. Quentin, t. le 16. Mars 1643. Il ep. le 18. Av. 1640. Martine de Gineſtoux-la Tourrette, de laquelle il eut

V. Jean Chambaud, Sgr. de Bavas, mouſquetaire du roi, qui fut le poſthume que ſon pere avoit fait héritier le 16. Mars 1643.

Br. D. III. Noé Chambaud, Sgr. de Bargence, t. le 21. Av. 1641. Il ep. le 3. Fev. 1603. Simonne de la Tour, qui le rendit pere de

IV. Charles Chambaud, Sgr. de Fontblacheſſes, ep. le 28. Juil. 1637. Suſanne Tremolet, & il en eut 1. Scipion Chambaud, Sgr. de Rogene, 2. David Chambaud, & 3. René Chambaud, tous N. le 15. Janv. 1671.

NARBONNE.

147. CHAMBERT. D'or, à la faſce de gueules chargée de trois fleurs de lis d'argent.

Bertrand Chambert, Sgr. de Biſanet, fit deux achats le 11. Av. 1483. & le 28. Mai 1485. & rendit hommage le 25. Fev. 1499.

Bertrand Chambert, Sgr. de Ruſtiques, à qui le vicomte de Narbonne paſſa bail à nouveau fief le 28. Juil. 1507.

Anne Chambert de Biſanet, chevalier, obtint un congé du grand maître de Malthe pour revenir en France le 18. Nov. 1587.

Don du roi au ſieur Chambert de Biſanet des droits que S. M. avoit ſur la juriſdiction de Ruſtiques du 10. Janv. 1550.

Jean Bertrand, Sgr. de Biſanet, homme d'armes de la compagnie de M. de Montpenſier, fit ſommer le 13. Av. 1544. les conſuls de Caſtres de fournir les uſtenſiles à ladite compagnie. Il fut attaqué & bleſſé de deux coups de piſtolets & d'un coup d'arquebuze, dont il mourut ſix jours après, comme appert par un certificat de M. de Joyeuſe du 5. Mars 1565.

Antoine & Bertrand Chambert, freres, dénombrerent au roi le 2. Oct. 1540.

I. Bertrand Chambert ep. Jeanne d'Abban, laquelle fit donation le 28. Nov. 1568. & il en eut 1. Jean Chambert qui ſuit, 2. Charles Chambert, Sgr. de Biſanet, qui t. le 24. Ao. 1582. & fit héritier Jean ſon frere 3. Claire Chambert, religieuſe à N. D. de Prouilles le 14. Sept. 1575. & 4. Marguerite Chambert à qui Jeanne de Montredon ſa maraine, veuve de Jean d'Abban, fit donation le 19. Août 1561.

II. Jean Chambert t. le 17. Fev. 1617. Il avoit ep. le 21. Mai 1587. Françoiſe de S. Jean, & il en eut 1. Anne Chambert, Sgr. de Biſanet, qui ſuit, 2. Jean-François, Sgr. de Biſanet, qui t. le 27. Janv. 1623. & 3. Charles.

III. Anne Chambert, Sgr. de Biſanet, ep. le 9. Ao. 1626. Marie Tregouin, qui le rendit pere de

IV. Gabriel Chambert, qui fut maintenu N. avec ſon pere le 12. Juin 1669.

VIVIERS.

148. CHANANEILLES.

Henias Chananeilles fit hommage à meſſieurs du chapitre du Pui en 1339.

I. Noble & puiſſant Sgr. Pierre Chananeilles fut pere de

II. Guillaume Chananeilles, qui eut pour fils

III. Balthazar Chananeilles, écuyer, Sgr. du Pin, étoit fils unique de Guillaume Chananeilles, & ledit Guillaume, fils de noble & puiſſant

Digitized by Google

ſeigneur Pierre Chananeilles, comme il appert de la tranſaction qu'il paſſa avec Gabrielle Burgirude ſa femme, & Marguerite Chananeilles veuve de noble Jacques Madruis, le 18. Mars 1515. Il t. le 4. Fev. 1504. Il eut pour enfans 1. Hilaire qui ſuit, & 2. François Chananeilles.

IV. Hilaire Chananeilles, Sgr. du Pin, Conſgr. de la Valete, t. le 10. Fev. 1563. Il ep. le 26. Juil. 1556. Claude d'Agrain, & il en eut 1. Jean Chananeilles; 2. Gaſpard Chananeilles qui ſuit; 3. Baltazar Chananeilles; 4. Claude Chananeilles, poſthume, Sgr. du Buiſſon, qui a fait la branche B. & 5. Marguerite Chananeilles.

V. Gaſpard Chananeilles, Sgr. de las Saumes, capitaine d'infanterie par commiſſion de 1587. tranſigea avec ſes freres Baltazar & Claude I. le 13. Nov. 1614. t. le 12. Oct. 1626. Il ep. le 22. Nov. 1601. Jeanne Roſilles, & il en eut 1. Claude Chananeilles; 2. Guillaume Chananeilles, Sgr. de la Charrue, capitaine d'infanterie au régiment de la Vernede par commiſſion de 1632. & 3. Hercule Chananeilles.

Br. B. V. Claude Chananeilles, poſthume, Sgr. du Buiſſon, t. le 1. Av. 1629. Il ep. le dernier .... 1619. Claude de la Tour ſa parente, ſurquoi il fut fait une enquête le 17. Av. 1618. qui prouve qu'il eſt fils d'Hilaire, & comme il n'en parle point dans ſon teſtament du 10. Fev. 1563. mais bien du poſthume dont ſa femme étoit enceinte, on doit inférer qu'il eſt ce poſthume. Il eut de ſon mariage 1. Claude Chananeilles II. Sgr. de Villar, St. Cirges en montagne, Villeneuve du Banc, Veirieires, capitaine dans Rouſſillon par commiſſion de 1642. demeurant en ſon château de Villeneuve D. de Viviers, ep. le 20. Oct. 1647. Iſabeau Reinaud; 2. François Chananeilles, Sgr. du Buiſſon, demeurant à Villeneuve de Berg, ep. le 19. Dec. 1655. Françoiſe Teiſſier; 3. Joſeph Benjamin, Sgr. de Laſſagnes, y demeurant D. de Viviers; & 4. Anne-François, Sgr. de la Croſe, y demeurant D. de Viviers, N. avec ſes freres le 6. Mars 1670.

LE PUI. 149. CHAPAT.

I. Guillaume Chapat, commandoit dans le château de Graſac le 7. Av. 1526. Il avoit ep. Antoinette Brun qui rendit hommage étant veuve le 20. Juin 1531. Il eut pour fils

II. Jean Chapat ep. le 6. Mai 1631. Laurence Alard, qui étant veuve le 7. Fev. 1587. fit donation à ſon fils, qui fut

III. Guillaume Chapat, donataire de ſa mere en 1587. fut pere de

IV. Chriſtophle Chapat ep. le 26. Avril 1612. Charlotte du Noyer, & il en eut

V. Chriſtophle Chapat, Sgr. des Aulanets & d'Alard, y demeurant dans la paroiſſe de Graſac D. du Pui, ep. le 11. Dec. 1653. Anne Colombi, & fut maintenu N. le 26. Mars 1670.

MENDE. 150. CHAPELAIN. D'argent, au lévrier rempant, de sable au chef de même.

I. Antoine Chapelain, fit un achat le 11. Janvier 1503. comme procureur de messire Pierre Chapelain, prieur de Gabriac son frere. Il eut pour enfans Antoine Chapelain qui suit, & 2. Jeanne Chapelain, impétra lettres royaux de la chancellerie de Toulouse, contre son frere Antoine, le 17. Nov. 1556.

Pierre Chapelain, prieur de Gabriac.

II. Antoine Chapelain, écuyer, Sgr. de Puecheiras, transigea le 7. Oct. 1555. avec Jeanne sa sœur, pour raison des biens d'Antoine leur pere, & t. le 10. Dec. 1584. Il fut pere de

III. Claude Chapelain, écuyer, Sgr. de Volpilhous, ep. le 30. Août 1578. Anne Follaquier de S. Julien, qui étant veuve le 11. Fev. 1626. assista au mariage d'Antoine III. son fils. Ses enfans furent 1. Antoine Chapelain qui suit, & 2. Claude Chapelain, Sgr. du Cros, qui a fait la branche B.

IV. Antoine Chapelain, Sgr. d'Issinges & Puecheiras, t. le 1. Dec. 1613. ep. 1°. le 26. Janv. 1614. Marie Guitard, 2°. le 11. Fev. 1625. Magdelaine Lauberge. Il eut pour fils

V. Jean Chapelain, Sgr. d'Issinges, Puecheiras, & du Cros, N. le 18. Sept. 1669.

Br. B. IV. Claude Chapelain, Sgr. du Cros, assista au second mariage de son frere Antoine le 11. Fev. 1625. Il t. le 7. Juil. 1664. Il ep. Helix d'Estreti, & il en eut 1. Antoine Chapelain mort avant son pere; 2. Claude Chapelain, Sgr. du Cros, le 18. Sept. 1669. & 3. Charles Chapelain, Sgr. de Felguieroles, Treillas, & Rudessan, N. le 18. Sept. 1669.

LE PUI. 151. CHARBONNEL. D'azur, à trois étoiles d'or, au croissant d'argent en cœur.

I. Gui Charbonnel, Sgr. de Bets, t. le 15. Mars 1529. Il ep. le 11. Juil. 1501. Guionne Baile, & il en eut

II. Marcelin Charbonnel, Sgr. de Bets, ep. Miracle Maurin fille du puissant seigneur Jacques Maurin, Sgr. du Beage & de Châteauneuf. Il dénombra la maison & domaine de Bets, à l'occasion du ban & arriére-ban de Velay, le 25. Sept. 1550. Il eut de son mariage

III. Jacques Charbonnel, Sgr. de Bets & de Verne, t. le 2. Av. 1613. Il ep. le 8. Mai 1559. Marguerite Roiran, qui t. étant veuve le 20. May 1627. elle est nommée dans son testament & dans plusieurs autres actes, Marguerite Chambon; elle étoit fille de Marcelin de Roiran, Sgr. de Chambon, & d'Antoinette Pichon. Son pere lui fit un legs par son codicile du 9. Oct. 1582. Il eut de cette alliance

Digitized by Google

IV. Marcelin Charbonnel, Sgr. de Bets, t. le 10. Nov. 1637. Il ep. 1°. Helene Beſſet, 2°. le 2. Dec. 1617. Antoinette de Broſſac. Il eut de ſa premiere femme 1. Charles Charbonnel qui ſuit, & de ſa ſeconde 2. Leonard Charbonnel, Sgr. de la Chaſote, maintenu noble par M. Dugué, intendant du Lionnois, le 13. Avril 1667.

V. Charles Charbonnel, Sgr. de Bets de Juſſac, t. le 10. Av. 1652. Il ep. le 5. Janvier 1638. Anne Beget, & il en eut

VI. Pierre Charbonnel, Sgr. de Bets, demeurant au D. du Pui, N. le 13. Sept. 1669.

LE PUI. 152. CHASAUS.

I. Claude Pichon dit Chaſaus, fut pere de

II. Antoine Pichon dit Chaſaus ep. le 25. Juin 1546. Françoiſe la Rous, de laquelle il eut

III. Bertrand Chaſaus, Sgr. de Mongevin, t. le 5. Mai 1589. Il ep. le 7. Janv. 1570. Miracle de Rieu, & il en eut

IV. Jacques Chaſaus, Sgr. de Mongevin, t. le 29. Mai 1629. Il ep. le 3. Mars 1612. Marie Burin, qui le rendit pere de

V. Louis Chaſaus, Sgr. de Mongevin, ep. le 29. Nov. 1646. Marie la Grevol; N. le 21. Mars 1670.

MENDE. 153. CHATEAUNEUF. D'or, à trois pals d'azur, au chef de gueules, parti de Tournel qui eſt de gueules, à une pointe d'argent.

I. Sigiſmond de Châteauneuf, ep. le Iſabeau Guerin dite du Tournel, qui le rendit pere de

II. H. & P. S. Antoine de Châteauneuf ep. le 24. Juin 1519. Iſabeau Grimaldi, princeſſe de Mourgues, & il en eut

III. H. & P. S. Jean Gaſpard de Châteauneuf, Sgr. & baron du Tournel, chevalier de l'ordre du roi, qui lui donna commiſſion le 6. Mars 1597. pour commander 50. chevaux legers, & un brevet le 4. Sept. 1599. portant permiſſion de chaſſer nonobſtant les défenſes. Il fut pere de

IV. P. S. Alexandre Guerin de Châteauneuf, ep. le 30. Août 1595. Anne Pelet, & il en eut 1. Anne Guerin de Châteauneuf de Randon, qui ſuit, & 2. Charles de Châteauneuf de Randon fit ſes preuves pour être reçû chev. de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem, le 2. Oct. 1625.

V. Anne Guerin de Châteauneuf de Randon, marquis du Tournel, ep. le 9. Sept. 1635. Anne de Cruſi, & il en eut 1. Silveſtre Guerin de Châteauneuf de Randon, Sgr. & marquis du Tournel; & 2. Alexandre de Châteauneuf de Randon, N. avec ſon frere le 15. Janv. 1671.

MENDE. 154. CHASTEL. De gueules, à la tour d'argent donjonée & maçonnée de sable, surmontée d'un croissant d'argent.

I. Guillaume Chastel, Sgr. de Beauretrait, t. le 15. Fev. 1466. & fut pere de

II. Jean Chastel, Sgr. de Beauretrait, qui ep. le dernier Mai 1462. Helix d'Apcher, & il en eut 1. Antoine Chastel, Sgr. de Beauretrait qui suit, 2. Jean Chastel, pere d'Antoine Chastel Durfort; & 3. Claude Chastel, tous les trois mentionnés dans une transaction passée le 11. Fev. 1555. entre Claude Chastel 1. & Antoine Chastel Durfort.

III. Antoine Chastel, Sgr. de Beauretrait, ep. le 15. Janv. 1513. Catherine de Chaussines, qui le rendit pere de

IV. Claude Chastel I. du nom, Sgr. de Servieres, qui passa une transaction avec Antoine Chastel Durfort, au sujet des biens de Jean Chastel leur ayeul le 11. Fev. 1555. rendit hommage le 9. Ao. 1561. & dénombra le 18. Oct. 1571. Il fut pere de

V. Claude Chastel II. du nom, Sgr. de Servieres, qui t. le 18. Avril 1602. Il ep. le dernier Août 1594. Blanche de Sevisoul, qui le rendit pere de

VI. Jean Chastel, Sgr. de Servieres, y demeurant D. de Mende, héritier de son pere, compris dans le rôle des nobles du pays de Gevaudan en 1639. Il ep. le 12. Nov. de la même année Marguerite Langlade; N. le 7. Nov. 1669.

MENDE.
LE PUI. 155. CHASTEL. Mêmes armes.

I. Jean Chastel t. le 19. Août 1375. transigea le 23. Juin 1363. Il eut pour enfans 1. Guillaume Chastel Douset, Sgr. de Châteaufort, qui suit; 2. Jean Chastel, mentionné dans le testament de son pere le 19. Ao. 1375. 3. Anne Chastel, qui ep. Jean de Pousoles, qui faisant pour sa femme fit une quitance au profit de Guillaume Chastel son beau-frere, pour raison de la succession de Jean Chastel leur pere; 4. Izabel Chastel fit aussi quitance à son frere pour le même sujet, le 9. Janv. 1421.

II. Guillaume Chastel Douset, Sgr. de Châteaufort, ep. le 8. Juin 1432. Aiceline d'Esparron, de laquelle il eut 1. Antoine Chastel I. Sgr. de Condres, qui suit; & 2. Jean Chastel, héritier de son pere, qui ep. le dernier May 1462. Helix d'Apcher.

III. Antoine Chastel I. Sgr. de Condres, fit quitance à son frere Jean pour raison des biens de feu Guillaume leur pere, le 22. Sept. 1479. Il eut pour fils

IV. Antoine Chastel II. ep. en 1480. Claude Sinselles, laquelle étant tutrice de son fils, fit quitance pour partie des biens de son mari le 11. Nov. 1500. Ce fils fut

Digitized by Google

V. Antoine Chaſtel III. écuyer, Sgr. de Condres, t. le 2. Dec. 1539. ep. le 12. Janv. 1516. Antoinette de Baune, & en eut 1. Louis Chaſtel, écuyer, Sgr. de Condres, qui ſuit; & 2. François Chaſtel, qui tranſigea avec Louis ſon frere, pour raiſon des biens de feu autre Louis leur ayeul, le 10. Avril 1584.

VI. Louis Chaſtel, écuyer, Sgr. de Condres, hér. de ſon pere, fit divers échanges en 1540. compris dans le rôle des nobles de Gevaudan en 1522. dénombra avec ſon pere le 25. Sept. & 26. Dec. 1541. Il ep. le 23. Av. 1551. Gabrielle de Lagnac de Murat, laquelle étant veuve t. le 1. Mars 1574. & il en eut

VII. Guillaume Chaſtel, héritier de ſa mere, t. le 20. Janv. 1616. Il ep. le 3. Mars 1583. Helene de Fay de la Tour, dont il eut

VIII. Nicolas Chaſtel, Sgr. de Condres, Aurous, le Celier, Gevaudan, Feuletin, Arſen, & Montels au D. de Mende, héritier de ſon pere, capitaine d'infanterie au régiment de l'Eſtrange en 1622. Il ep. le 15. Oct. 1624. Louiſe Molete de Morangers, & il en eut

IX. Chriſtophe Chaſtel, Sgr. de Belleſande, Châteauneuf, & le Moneſtier D. du Pui, qui ep. le 9. Juin 1653. Louiſe Chaſtel, fille de feu Claude Chaſtel, Sgr. de Châteauneuf, N. avec ſon pere le 3. Fevrier 1671.

LE PUI. 156. CHASTEL.

I. Antoine Chaſtel fut pere de

II. Antoine Chaſtel, Sgr. de Condres, qui ep. en 1480. Claude Sinſelles, dont il eut

III. Henri Chaſtel, Sgr. de Condres, Conſgr. de Naves & de Brés, qui ep. le 29. Ao. 1529. Marguerite Fraiſſinet, & il en eut

IV. Pierre Chaſtel I. Sgr. de Châteauneuf, héritier de ſa mere, ep. Gabrielle Poulalhon, qui t. étant veuve le 16. Mai 1618. & fut mere de

V. Pierre Chaſtel II. Sgr. de Brés, héritier de ſa mere, ep. le 23. Sept. 1549. Françoiſe Courtavol, & t. le 6. Janv. 1594. Ils eurent pour fils

VI. Antoine Chaſtel, héritier de ſon pere, qui fut pere d'

VII. Antoine Chaſtel de Landos, Sgr. & Bn. de Châteauneuf, qui ep. le 19. Janv. 1611. Helix Maurin, qui le rendit pere de

VIII. Claude Chaſtel, qui ep. le 24. Oct. 1633. Marie des Gois, & il en eut Louiſe Chaſtel, qui ep. le 9. Juin 1653. Criſtophle Chaſtel, Sgr. de Belleſande, Châteauneuf, le Moneſtier.

MENDE. 157. CHAVAGNAC. D'argent, à l'aigle éployé de ſable, bequé & membré de gueules.

I. Antoine de Chavagnac, écuyer, Sgr. de Courſac & de Coudil-

hac, Conſgr. de la baronie du Tournel, t. le 3. Janv. 1570. Il ep. le 12. Fev. 1556. Louiſe de Cardaillac, & en eut

II. Jean de Chavagnac, Sgr. de Monthioulous, t. le 15. Dec. 1620. Il ep. le 1. Juin 1604. Claude de la Fare, & il en eut

III. Jacques Guerin de Chavagnac, Sgr. de Monthioulous, Bn. du Tournel D. de Mende, fut pere de

IV. Philibert de Chavagnac ep. Françoiſe Planque, qui le rendit pere de

V. Pierre de Chavagnac, N. avec ſon pere & ſon grand-pere le 13. Janv. 1670.

MONTPELLIER. 158. CHAUME. D'argent, à une faſce d'or, chargée de trois étoiles d'or, accompagnées de trois glands de cheſne de ſinople.

I. François de Chaume t. le 23. Nov. 1535. fut pere de

II. Guillaume de Chaume, Bn. d'Aumelas, en faveur de qui Dominique de Narbonne, Sgr. de Pouſſan, t. le 10. Juil. 1555. ep. le 22. Nov. 1544. Marguerite Barriere, & il en eut

III. Guillaume de Chaumes t. le 13. Nov. 1601. Il ep. Françoiſe Bucelli, qui le rendit pere de — Iſabeau de Chaumes qui ep. le 10. Janv. 1560. Jean Liebel, Sgr. de Careſcauſſes.

IV. Phelice de Chaume, Sgr. de Pouſſan, ep. le 25. Janv. 1625. Jeanne Germain, & N. le 24. Nov. 1668.

NARBONNE. 159. CHEF-DE-BIEN. D'azur, à la faſce d'argent accompagnée en chef d'un lion paſſant d'or, armé & lampaſſé de gueules, & en pointe d'un lion paſſant, contourné de même.

I. Robert Chef-de-Bien, fut pere de

II. Charles Chef-de-Bien, Bn. de Chavenai, Sgr. de Pampare, ep. le 25. Dec. 1542. Martine Noyele, à qui Françoiſe Rouſſeau ſa mere, dame de la Buſardiere, fit donation en faveur de ſon mariage le 10. Sept. 1542. Il eut pour fils

III. René Chef-de-Bien, Sgr. de Chavenai en Poitou, & Bn. de Puiſſerguier

Digitized by Google

Puiſſerguier, ep. le 27. Oct. 1574. Marguerite de Bandinel, de laquelle il eut

IV. Jean-François Chef-de-Bien, Sgr. d'Armiſſan, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, t. le 25. Fev. 1644. Il ep. le 1. Sept. 1632. Marguerite de Viné, & il en eut 1. Henri-René Chef-de-Bien qui ſuit, 2. Etienne Chef-de-Bien, 3. Gilbert Chef-de-Bien, & 4. Ceſar Chef-de-Bien, N. avec leur neveu le 14. Janv. 1669.

V. Henri-René Chef-de-Bien, vicomte d'Armiſſan, dont il obtint l'érection en Dec. 1651. gentilhomme ordinaire de la chambre du roi par brevet du 26. Juil. 1651. t. le 15. Mars 1665. Il ep. le 1. Oct. 1651. Anne-Marie Delon, & il en eut

VI. Jean-Henri Chef-de-Bien, vicomte d'Armiſſan, & Sgr. de Cartouge, N. avec ſes oncles le 14. Janv. 1669.

VIVIERS. 160. CHEILAR. D'azur, à la bande d'or chargée de trois billettes de gueules ſur d'argent, à trois hermines de ſable 3. & 2. ſurmontées d'un guidon d'azur, émanché de même.

I. Amedé Cheilar t. le 18. Sept. 1524. Il ep. le 14. Fev. 1521. Catherine de Toulon, qui le rendit pere de

II. Claude Cheilar t. le 28. Fev. 1568. eut pour enfans 1. Louis Cheilar, & 2.

III. Alexandre Cheilar, Sgr. de Faugeres, Conſgr. de S. Pons, t. le 7. Juil. 1633. Il ep. le 4. 1590. Suſanne d'Uſſel, fille de François d'Uſſel, Sgr. de Craux, & il en eut 1. Jacques Cheilar qui ſuit, 2. Hector Cheilar, 3. François Cheilar, 4. Charles Cheilar, & 5. Antoine Cheilar.

IV. Jacques Cheilar, Sgr. d'Albignac, Conſgr. de S. Pons, t. le 8. Mars 1661. Il ep. le 26. Av. 1637. Minerve de Veſc, & il en eut 1. Alexandre Cheilar, Sgr. de Colombiers, & 2. François Cheilar, Sgr. d'Albignac, & Conſgr. de S. Pons en Vivarais, ep. le 3. Janv. 1665. Marie Blanchard, N. avec ſon frere le 11. Janv. 1669.

VIVIERS. 161. CLAVIERES. De gueules, à la main d'argent, tenant deux faucons d'or longés de ſable.

I. Vital de Calvieres fut pere de

II. Bernard de Calvieres, écuyer, ep. le 30. Ao. 1523. Jeanne Bouſſun, dite de Villeneuve, & il en eut 1. François de Clavieres, 2. Antoine de Clavieres, 3. Anne de Clavieres qui ſuit, & 4. Louiſe de

Clavieres ep. le 5. Janv. 1566. Pierre de Montagusat assistée de ses trois freres & de sa mere.

III. Anne de Clavieres t. le 7. Sept. 1616. Il ep. Antoinette Truchet, & il en eut 1. Nicolas de Clavieres qui suit, & 2. Antoine de Clavieres fit ses preuves pour être reçu chevalier de S. Jean de Jérusalem le 1. Juin 1605.

IV. Nicolas de Clavieres t. le 11. Oct. 1639. Il ep. le 2. Ao. 1626. Cecile de Tourene, de laquelle il eut 1. Claude de Clavieres, Sgr. dudit lieu & de Martinas, ep. le 15. Av. 1653. Gabrielle Champetiere, & 2. Just-Gabriel de Clavieres, Sgr. de Martinas, N. avec son frere le 12. Dec. 1668.

MENDE. 162. CLAUSEL. Au 1. d'argent, au lion de sable chargé de besans d'or; au 2. d'azur, à une louve passant portant une clochette bataillée de gueules; au 3. d'azur, à trois filets d'argent posés en bande, accompagnée de deux étoiles d'or, à la bordure dentelée de gueules; au 4. d'argent, à deux lions affrontés de sable soutenant une bague d'or, à la bordure d'azur, chargée de neuf fleurs de lis d'or, & sur le tout de gueules, au besan d'or, accompagné de trois larmes d'argent, 2. en chef & 1. en pointe.

I. Pierre Clausel, conseiller du roi, fut pourvu de l'office de président en la cour des comptes, aides, & finances de Montpellier le 18. Juin 1602. Il eut pour enfans 1. Guillaume Clausel qui suit, & 2. Jean Clausel, Sgr. de Series & de la Lause, ep. le 25. Mai 1634. Marthe Hebrard.

II. Guillaume Clausel, président en la cour des comptes de Montpellier, eut des lettres de veteran le 14. Juin 1667. Il eut pour enfans 1. Jean Clausel, Sgr. de Fontfrede, conseiller en la cour des comptes de Montpellier, 2. Louis Clausel, capitaine réformé, incorporé dans le régiment

de Piémont, & 3. Guillaume Clauſel, capitaine dans le régiment de Cruſſol, N. avec ſes freres & ſon oncle le 31. Oct. 1668.

USEZ. 163. CLAUSEL. D'azur, à la bande d'or avec une étoile de même en pointe, & la bordure auſſi d'or.

I. Guiraud Clauſel fut pere de

II. François Clauſel t. le 16. Dec. 1558. Il ep. le 17. Janv. 1518. Cecile Verras; fit un nouvel achat le 28. Juil. 1519. Il eut de ſon mariage

III. Jacques Clauſel, Sgr d'Airoles, ep. le 7. Sept. 1565. Segondine Arnaud, qui le rendit pere de

IV. Jacques Clauſel, Sgr. d'Airoles, ep. le 30. Sept. 1619. Jeanne Honorat, & il en eut

V. Paul Clauſel, verrier, habitant du lieu d'Euzet D. d'Uſez, ep. le 12. Fev. 1646. Iſabeau fut reçu en l'art de verrier en 1657. & N. le 13. Sept. 1669.

VIVIERS. 164. CLERMONT-CHASTE.

I. N. & P. S. Charles de Chaſte, Sgr. de Jeſſans, ep. Jeanne de Formarie qui étoit veuve le 9. Mai 1567. & le 18. Fev. 1574. de laquelle il eut 1. Pierre de Chaſte, 2. Aimar de Chaſte qui ſuit, 3. Jacques de Chaſte, 4. Jean de Chaſte, & 5. Magdelaine de Chaſte; & ſes quatre freres tranſigerent au ſujet des biens de leur pere le 9. Mai 1567.

II. Aimar de Chaſte, Sgr. de Jeſſans, capitaine & gouverneur du château de Briançon, chevalier de l'ordre du roi, t. le 4. Juil. 1589. Il ep. le 18. Fev. 1574. Magdelaine de Clavaiſon, fille de P. S. Pierre de Clavaiſon, Sgr. d'Authun, & il en eut 1. Bertrand de Chaſte qui ſuit, 2. Timoleon de Chaſte, 3. Louis de Chaſte, 4. Anne de Chaſte, & 5. Souffren de Chaſte.

III. Bertrand de Chaſte, Sgr. de Jeſſans, gouverneur de la ville & cité de Valence, ep. le 9. Nov. 1602. Jeanne Faure, qui le rendit pere de

Charles de Clermont de Chaſte, Sgr. de la Bretonniere, t. le 11. Fev. 1656. Il ep. le 1. Janv. 1638. Anne Carron, & il en eut

V. Louis-Joſeph de Clermont de Chaſte, Sgr. de la Bretonniere D. de Viviers, N. le 4. Janv. 1671.

VIVIERS. 165. CLUSET. De gueules, à la bande d'argent.

I. Mathieu Cluſet fit une donation à ſon fils le 9. Janv. 1538. Il eut pour enfans 1. Durand Cluſet ep. le 15. Oct. 1566. Helix Chatanie, & t. le 7. Ao. 1593. 2. Louis Cluſet qui ſuit, & 3. Gabrielle Cluſet ep. le 23. Nov. 1530. Jacques Paſcal.

II. Louis Cluſet aſſiſta au mariage de ſon frere, fut pere de

III. Jacques Cluſet, Sgr. d'Uſanous. Il y eut un arrêt de la cour des comptes de Montpellier, entre Jacques Cluſet & les conſuls de S. Julien la Brouſſe, du 20. Ao. 1636. où il eſt fait mention de pluſieurs hommages rendus par Louis, Pierre, & Gerenton Cluſet du 5. Juin 1551. 7. Nov. 1489. & dernier 1468. Il ep. le 15. Oct. 1597. Cecile Chambonnet, qui le rendit pere de

IV. René Cluſet, Sgr. d'Uſanous, t. le 4. Oct. 1654. Il ep. le 9. Mai 1644. Lucrece Chalamon, & il en eut

V. Jacques Cluſet, Sgr. d'Uſanous y demeurant, N. avec Pierre Cluſet ſon Oncle, Sgr. de Vernes & Launier, qui étoit mari de Jeanne la Pimpie.

MENDE. 166. COLOMBET. D'azur, à la colombe d'argent onglée & bequée de gueules.

I. Antoine Colombet fut pere de

II. Jean Colombet, Sgr. de la France, conſentit une obligation le 21. Dec. 1534. & ep. le 6. Juin 1546. Anne Brotin, & il en eut

III. Antoine Colombet, écuyer, Sgr. de la France, capitaine commandant pour le roi dans la ville de Langogne, ep. le 8. Janvier 1577. Philippe Jeanis, de laquelle il eut

IV. Jacques Colombet, Sgr. de la Violette, t. le 17. Mai 1634. Il ep. le 16. Dec. 1600. Catherine Violon, qui le rendit pere d'

V. Etienne Colombet, Sgr. de Malmont, ep. le 5. Sept. 1632. Claude de Blachere, & il en eut

VI. Jean Colombet, Sgr. de Malmont, demeurant à Langogne, ep. le 24. Fev. 1668. Gabrielle Baſalger, N. le 5. Nov. 1668.

VIVIERS. 167. COLONA-ORNANO.

I. Orland d'Ornano eut pour enfans 1. Sebaſtien Colona qui ſuit, & deux autres enfans.

II. Sebaſtien Colona t. à Jarſo en Corſegue le 20. Juin 1601. Il eut pour enfans 1. Brancaſſi d'Ornano qui ſuit, & 2. Mario d'Ornano.

III. Brancaſſi d'Ornano, capitaine, eut commiſſion le 16. Sept. 1600. pour augmenter ſa compagnie. Il avoit ep. le 15. Mars de la même année Iſabeau Bernard, qui le rendit pere de

IV. Jean-George d'Ornano t. le 18. Mai 1659. Il ep. le 27. Juil. 1634. Andrée de Monſtiers, & il en eut 1. Jean-Baptiſte d'Ornano, 2. Sebaſtien de Colona, Conſgr. d'Ornano, demeurant à Aubenas, déclaré iſſu de noble & illuſtre famille le 9. Janv. 1669. 3. François d'Ornano, 4. Joſeph d'Ornano, & 5. Sebaſtien d'Ornano.

Digitized by Google

MONTPELLIER. 168. COMBES DE MONTAGUT. D'or, au chevron de ſable.

I. Jean de Combes, écuyer, premier conſul de Montpel. en 1558. baille pour le roi en cette ville, reçut pour la reconnoiſſance d'une maiſon le 9. Oct. 1533. Il fut pere de

Nicolas Combes avoit ep. Tiſene de Roquefeuil, qui donna quittance à Pierre de Combes, héritier de ſon mari, & ſon neveu le 24. Juin 1556.

Etienne Combes, général à la cour des aides de Montpellier, des biens duquel Pierre de Combes ſon neveu fit faire l'inventaire le 3. Sept. 1563.

II. Pierre de Combes, écuyer, premier conſul de Montpellier, t. le 30. Mars 1569. Il ep. le 27. Sept. 1559. Catherine Tremolet, de laquelle il eut

III. Pierre de Combes, Sgr. de Combas, premier conſul de Montpellier en 1604. & 1607. t. le 13. Mars 1621. Il avoit ep. le 8. Juillet 1604. Marguerite de Rochemore, & il en eut

IV. Charles de Combes de Montagut, Sgr. de Combas, chevalier de l'ordre du roi, premier conſul de Montpellier en 1638. & 1662. ep. le 23. Janv. 1637. Marie de la Vergne-Treſſan, de laquelle il eut

LE PUI. 169. COMBLADOUR. D'azur, à trois hermines à vifiere baiſſée d'or 2. & 1.

I. Jacques Combladour, Sgr. & Bn. de Montréal, fit un échange en 1539. reçut une reconnoiſſance en 1542. & t. le 24. Fev. 1588. Il avoit ep. Catherine Maurin, qui t. étant veuve le
& il en eut 1. Hugues Combladour qui ſuit, & 2. Jacques Combladour, qui a fait la Br. B.

II. Hugues Combladour, Sgr. & Bn. de Montréal, ep. le 25. Août 1570. Helix de Liques, de laquelle il eut

III. Jacques Combladour, Sgr. & Bn. de Montréal, t. le 3. Août 1628. Il ep. le 5. Sept. 1604. Françoiſe le Maître, & il en eut 1. Jacques Combladour qui ſuit, 2. Hugues Combladour, & 3. Marguerite Combladour.

IV. Jacques Combladour, Sgr. & Bn. de Montréal, t. le 1. Avril 1642. Il ep. le 18. Ao. 1630. Antoinette de Molete-Morangers, de laquelle il eut

V. Juſt Combladour, Sgr. & Bn. de Montréal D. du Puï, ep. le 9. Juil. 1656. Iſabeau Dupont, N. le 29. Ao. 1669.

Br B. II. Jacques Combladour, écuyer, ep. le 25. Mai 1585. Françoiſe Marques, qui le rendit pere de

III. Jean Combladour de Montreal, avocat, t. le 29. Ao. 1659. Il ep. le 3. Dec. 1612. Marie Jaquet, & il en eut

IV. Jacques Combladour, avocat au Pui, ep. le 11. Janv. 1664. Claude Talon, N. le 29. Ao. 1669.

LE PUI. 170. COMBRES. De ſinople, au chevron d'or, accomp. de trois étoiles de même.

I. François Combres, Sgr. de Breſſoles, t. le 9. Av. 1508. fut pere de

II. Guillaumes Combres, Sgr. de Breſſoles, mentionné dans le teſtament de ſon pere. Il eut pour fils

III. Pierre Combres, Sgr. de Breſſoles, ep. le 14. Mai 1583. Louiſe de Fay, de laquelle il eut

IV. François Combres, Sgr. de Breſſoles, t. le 13. Janv. 1656. Il ep. le 9. Av. 1617. Catherine Bourbal, & il en eut

V. Hector Combres, Sgr. du Mas, ep. Leonor Cluſet, qui étoit veuve le 14. Dec. 1668. & de laquelle il eut, 1. François Combres, Sgr. de Breſſoles, 2. Claude Combres, & 3. Jean Combres; N. avec ſes freres; Eleonor Cluſet leur mere faiſant pour eux, le 14. Dec. 1668.

NISMES. 171. CONSEIL. D'or, à trois corneilles de ſable, bequées & membrées de gueules 2. & 1.

I. Geoffroy Conſeil, eut pour enfans 1. François Conſeil qui ſuit, & 2. François Conſeil qui aſſiſta le 9. Juil. 1510. au mariage de François ſon frere.

II. François Conſeil acheta en 1538. la baronie de S. Roman; reçut une reconnoiſſance le 11. Dec. 1544. étant commiſſaire pour le roi à l'aſſiete du diocèſe d'Agde. Il ep. le 9. Juil. 1510. Gabrielle Ceſelli, & il en eut 1. François Conſeil qui ſuit, & 2. François Conſeil.

III. François Conſeil, Sgr. de S. Roman, paſſa un bail à ferme le 5. Sept. 1566. fut pere de

IV. François Conſeil, Sgr. de S. Roman, ep. le 5. Dec. 1604. Marquiſe Aldebert, de laquelle il eut

V. François Conſeil, Sgr. de la Condamine, t. le 11. Août 1670. Il ep. le 29. Avril 1640. Suſanne Engarran, & il en eut 1. Louis Conſeil, 2. Jules Conſeil, & 3. Jean Conſeil, N. le 16. Dec. 1670.

VIVIERS. 172. CONTE. D'azur, au ſoleil dor, au chef couſu de gueules & 3. étoiles d'or.

I. Claude Conte, reçut une quitance de lods en 1490. tranſigea avec ſes emphiteotes le 23. Oct. 1515. & t. le 25. Janv. 1524. Il eut pour enfans 1. Jean Conte, & 2.

II. Jacques Conte, ep. Gabrielle Coulens, & il en eut 1. Mathieu Conte

Digitized by Google

qui ſuit, 2. Claude Conte, 3. Delphine Conte, 4. Claude Conte, 5. Iſabeau Conte, & 6. Charlote Conte, qui ep. le 4. Janv. 1546. Pierre Raimon.

III. Mathieu Conte vendit conjointement avec ſes ſœurs chacun pour leur part, la ſucceſſion de leur frere Claude le 3. Juil. 1578. Il ep. Thermine Arnaud, qui étant veuve tranſigea le 22. Sept. 1613. avec ſon fils, qui fut

IV. Louis Conte t. le 22. Mars 1642. Il ep. le Bomparra, de laquelle il eut

V. Louis Conte, de l'Argentiere D. de Viviers, docteur & avocat, N. le 21. Mars 1670. marié avec

NARBONNE. 173. COUDERC. Au 1. & 4. d'azur, au lion d'argent, & au 2. & 3. de gueules au levrier d'argent.

I. Jean Couderc, Sgr. d'Aulignac, fut pere de

II. Bernard Couderc, Sgr. d'Aulignac, t. le 15. Mai 1578. Il ep. le 23. Juil. 1533. Catherine de Niort, de laquelle il eut

III. Jean-François Couderc, Sgr. de la Prade, t. le dernier Oct. 1591. il ep. le 5. Ao. 1583. Catherine Caſalets, & il en eut

IV. Jean-François Couderc, Sgr. de la Prade, ep. le 16. Fev. 1609. Jeanne Regis, de laquelle il eut

V. Jean-François Couderc, Sgr. de la Prade, major de Narbonne, prêta ſerment pour cette charge le 19. Mai 1655. ep. le 21. Sept. 1642. Iſabeau Beliſſen, qui le rendit pere de

VI. Louis Couderc, Sgr. de Pechmaron, N. le 30. Juin 1669.

NISMES. 174. COUDURC.

I. Jean Coudurc, écuyer, t. le 10. Dec. 1525. fut pere de

II. Barthelemi Coudurc, écuyer, eut pour fils

III. Bernardin Coudurc, t. le 6. Janv. 1598. Il ep. le 7. Fev. 1550. Louiſe Cubieres, & il en eut

IV. Philippe Coudurc, conſeiller du roi en ſes conſeils par proviſions du 24. Avril 1646. t. le 4. Juil. 1654. & fut pere de

V. Louis Coudurc, Sgr. de Cauvels, capitaine de cavalerie par commiſſion du 24. Avril 1651. gentilhomme ordinaire de la chambre du roi par brevet du 2. Mai 1660. demeurant au Vigan, N. le 27. Nov. 1670.

MONTPELLIER. 155. COURSAC DE PELET. D'azur, à la bande d'or, chargée de 3. étoiles de gueules accompag. en chef d'un lion d'or armé & lampassé de gueules.

I. Jean de Courſac, fut pere de

II. Bertrand de Courſac, Sgr. de S. Clement, ep. le 26. Ao. 1460. Marguerite Salemande, de laquelle il eut

III. Armand de Courſac, damoiſeau, Sgr. de Gremian, ep. en 1485. Jeanne Noguier. Il y eut une ſentence du ſénéchal de Niſmes le 11. Sept. 1526. entre Jeanne Noguier, veuve d'Armand de Courſac, François & Milon ſes enfans d'une part, & Catherine de Courſac d'autre. Ses enfans furent 1. François de Courſac qui ſuit, & 2. Milon de Courſac.

IV. François de Courſac eut pour enfans 1. Gaſpard de Courſac qui ſuit, & 2. Milon de Courſac, dit fils de François dans la tranſaction de 1558. lequel eut une fille nommée Andrive qui tranſigea avec Gaſpard ſon oncle en 1558.

V. Gaſpard de Courſac, écuyer, Sgr. de Gremian, tranſigea le dernier Janv. 1558. avec Andrive de Courſac; dans cette tranſaction il eſt dit fils & héritier de François, François fils d'Armand, & Armand fils de Bertrand de Courſac, Sgr. de S. Clement. Il t. le 14. Nov. 1564. Il avoit ep. Jeanne Pelet, & il en eut

VI. Guillaume de Courſac, Sgr. de Gremian, retira quitance le 25. Av. 1578. de Milon de Courſac ſon oncle, pour les ſommes à lui dûes par Gaſpard de Courſac ſon frere; il en reçut auſſi une en 1580. de Pierre de Viſſec, Sgr. de Sauton, & de Jeanne de Pelet mariés pour la répétition de la dot que ladite Pelet avoit apportée à Gaſpar de Courſac ſon premier mari. Il t. le 24. Juil. 1595. Il avoit ep. Anne de Malcouron, de laquelle il eut

VII. Jacques de Courſac de Pelet, Sgr. de Gremian & Jalargues; obtint un arrêt du parlement de Grenoble le 18. Mars 1638. portant que certains habitans de Cournonterrail lui payeroient les dommages & intérêts procédant de la démolition & préjudice de ſon château de Gremian. Il t. le 21. Oct. 1664. Il ep. le 3. Oct. 1617. Françoiſe Boſſuges, & il en eut 1. Jacques de Courſac de Pelet, Sgr. de Gremian, y demeurant, N. le 19. Sept. 1669. & 2. Guillaume de Courſac de Pelet, Sgr. de Jalargues.

Digitized by Google

NISMES. 176. COURSULE. Ecartelé d'azur & d'argent.

I. Philippe Courſule, écuyer, fut pere de

II. Louis Courſule, qualifié écuyer, Sgr. de S. Remi, dans deux lettres royaux enrégiſtrées en la ſénéchauſſée de Paris le 24. Janv. 1538. paſſa un contrat de rente conſtituée le 9. Janv. 1547. dans lequel il eſt nommé noble homme meſſire Louis Courſule, chevalier, Sgr. de S. Remy, porte-enſeigne du maréchal d'Annebaut. Il eut pour enfans 1. Jacques Courſule qui ſuit, 2. Louis Courſule, Sgr. de S. Remy, gentilhomme ordinaire de la chambre, & 3. Vincent Courſule.

III. Jacques Courſule partagea avec ſes freres le 29. Janv. 1563. les biens de feu Louis leur pere, porte-enſeigne du maréchal d'Annebaut. Il eut pour enfans 1. Claude Courſule qui ſuit, & 2. Renée Courſule, céda dans ſon contrat de mariage du 26. Sept. 1592. à Claude ſon frere & du conſentement de P. S. Jacques leur pere, tous ſes droits moyennant vingt-deux mille écus ſol.

IV. Claude Courſule, Sgr. de S. Remy, fut pere de

V. George Courſule, baron de S. Remy & de S. Hilaire le Bois, ep. le 14. Mai 1626. Françoiſe de Guilhem, & il en eut

VI. Henri Courſule demeurant à Aimargues avec ſon pere, N. le 1. Fev. 1669.

NISMES. 177. COUTELIER.

I. Claude Coutelier, pere de

II. Simon Coutelier, Sgr. de Peiremales, fit un achat le 14. Ao. 1518. & ep. le 21. Janv. 1559. Jeanne Langlade, de laquelle il eut

III. André Coutelier de Peiremales, Sgr. de Dieuſſe, conſeiller du roi, lieutenant particulier au ſénéchal de Niſmes, t. le 24. Mars 1633. Il ep. le 2. Ao. 1599. Marguerite Fontanon, & il en eut 1. Baltazar Coutelier, Sgr. de Peiremales, conſeiller du roi en la ſénéchauſſée de Niſmes; & 2. Antoine Coutelier, Sgr. de Dieuſſe, demeurant à Niſmes avec ſon frere, N. le 7. Janv. 1671.

USEZ. 178. CUBIERES. De gueules, à l'étoile d'or, parti d'azur au griffon rampant d'or, armé, lampaſſé & vilainé d'argent.

I. Jean Cubieres, Sgr. de Cheilar & de Pouſilhac, dénombra le 6. Mars 1539. & ſe préſenta au ban & arriére-ban la même année. Il eut pour enfans 1. Claude Cubieres qui ſuit, 2. Guillaume Cubieres, & 3. Jean Cubieres.

II. Claude Cubieres, écuyer, Sgr. de Pouſilhac, tranſigea avec ſes freres le 29. Ao. 1543. Il ep. le 29. Nov. 1540. Catherine Serrats, de laquelle il eut

III. Louis Cubieres, Conſgr. de Pouſilhac, obtint le 16. Nov. 1612.

BAYERISCHE STAATS-BIBLIOTHEK MUENCHEN

une ordonnance qui lui adjugeoit la neuviéme partie des biens de Claude ſon pere. Il ep. Douce Riſpe, & il en eut 1. Pierre Cubieres qui ſuit, & 2. Jean Jacques Cubieres ep. le 2. Mai 1630. Catherine Rollan, de laquelle il eut deux fils, François Cubieres & Jean-Baptiſte Cubieres, N. le 31. Janv. 1669.

IV. Pierre Cubieres, Sgr. de Pouſilhac, à qui ſon pere fit une donation le 24. Ao. 1623. Il ep. le 8. Dec. 1632. Marguerite Robert, & il en eut

V. Daniel Cubieres, N. le 31. Janv. 1669.

LE PUI. 179. CUSSON. D'azur, à la faſce d'or, accompagnée de trois colonnes d'argent, deux en chef & une en pointe.

I. Pierre Cuſſon, fut pere de

II. Jean Cuſſon, Sgr. de la Valete, ep. le 10. Juin 1542. Marguerite Cubleres.

Armand Cuſſon, capitaine, ep. le dernier Mai 1574. Claire des Rois, & t. le 22. Janv. 1608. Il avoit un frere nommé Annet Cuſſon, écuyer, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de ſa chambre, lieutenant pour S.M. au Havre de Grace, Sgr. de Fontaine, Ledun, & Tonneville, fit procuration à Armand ſon frere le 30. Juil. 1607. & t. le 2. Oct. 1628.

Baltazar Cuſſon, Sgr. de la Valete, gentilhomme ordinaire de M. le duc d'Orleans, ep. le 5. Fev. 1619. Magdelaine Gomon, eut un *committimus* le 13. Juil. 1630. & t. le 4. Mars 1663.

Jean Cuſſon, baron de Bauſac, Sgr. de la Roux, capitaine au régiment de Polignac, par la démiſſion de ſon pere & par commiſſion du roi, du 30. Ao. 1637. ep. le 22. Av. 1646. Juſtine Paſtural; il fut maintenu N. le 24. Dec. 1668.

LE PUI. 180. CUSTAVOL.

Jacques Cuſtavol, Sgr. de la Tour, de Treſſac, & de Cuſſac, reçut 75. reconnoiſſances en divers emphitéotes en 1550. Noble & vénérable perſonne meſſire Jacques Cuſtavol ſon oncle, lui donna quitance le pénultiéme Mai 1553. t. le 12. Août 1595. Il ep. le 29. Août 1561. Marguerite Bringuier.

Jacques Cuſtavol. Hugues Cuſtavol, Sgr. de la Valete, ep. le 28. Janv. 1616. Françoiſe Saunier, qui étant veuve fit une donation le 26. Juil. 1658. à ſon fils.

Hugues Cuſtavol, Sgr. de la Valete, Ebde, & S. Didier, demeurant en ſon château d'Ebde au diocèſe du Pui, reçut un don de 2000. livres de M. le duc d'Orleans le 15. Fev. 1651. pour le dédommager de la perte qu'il fit lorſqu'il fut pris combattant pour le ſervice du roi, à la tête du régiment de Languedoc, au paſſage de Fimes, obtint un brevet

de S. A. R. de 2000. liv. de penſion le 26. Av. 1664. ep. le 25. Juil. 1658. Anne de Pontaud, & fut maintenu N. le 15. Janv. 1671.

NARBONNE. 181. DABAN. D'argent, à la faſce d'azur, chargée de trois fleurs de lis d'or.

I. François Daban, Sgr. & baron de Mous, reçut des reconnoiſſances de divers emphitéotes en 1515. & t. le 12. Janv. 1543. fut pere de

II. Martin Daban, Sgr. & baron de Mous, ep. Helene Daban, qui fit une donation le 25. Nov. 1591. à ſon fils qui fut

III. Anne Daban, Sgr. & baron de Mous, t. le 11. Nov. 1627. Il ep. le 23. Août 1594. Delfine de Montfaucon, & il en eut 1. François Daban qui ſuit, 2. Jean-François Daban, chevalier de Mous, ep. le 6. Fev. 1666. Antoinette Gardichon, N. avec ſes freres & ſes neveux le 3. Janv. 1670. & 3. Pierre Daban, Sgr. de Larie & de Bouriſoles, fit une donation le 24. Août 1666. à ſon fils qui fut Charles Daban.

IV. François Daban, Sgr. & baron de Mous, ep. le 5. Av. 1651. Claude Caſſagnes, & il en eut

V. François Daban de Mous.

MONTPELLIER. 182. DAMMARTIN. Au 1. & 4. d'azur, à 3. bandes d'argent, accompagnées de 2. étoiles d'or en chef, à la bordure dentelée de même; au 2. & 3. de gueules, à l'étoile chevelue d'or; contre écartelé au 1. & 4. d'or, à l'arbre de ſinople; au 2. & 3. de gueules, au lion d'or.

I. Guillaume Dammartin, Conſgr. de S. Jori, lieutenant clerc en la ſénéchauſſée de Toulouſe, fut capitoul de cette ville en 1537. & 1560. Il eut pour enfans 1. Guillaume Dammartin, 2. Antoine Dammartin, Sgr. de Montmaur, tranſigea le 16. Oct. 1592. avec Pierre ſon frere, pour les biens d'Antoine & Guillaume leur pere & frere, & 3.

II. Pierre Dammartin, procureur général du duc d'Anjou, gouverneur de Montpellier par proviſions du 4. Fev. 1586. t. le 25. Mars 1597. Il ep. Violande des Urſieres, & il en eut 1. Hercule Dammartin qui ſuit, 2. Jacques Dammartin, & 3. Theophile Dammartin, qui a fait la branche B.

III. Hercule Dammartin, Sgr. de la Boiſſiere, ep. Jaquette Jarlier; de laquelle il eut

IV. Jean Dammartin, conſeiller en la cour des comptes de Montpellier, ep. le 25. Fev. 1668. Marguerite du Bouſquet, fille de François du Bouſquet, baron de Monlaur, préſident en ladite cour, & de Louiſe de la Fare, N. le 6. Nov. 1669.

Br. B. III. Théophile Dammartin, Sgr. de la Salade, ep. le 27. Dec. 1622. Magdelaine Maſeran, & il en eut 1 Pierre Dammartin, Sgr. de la Salade, ep. le 2. Av. 1652. Jeanne Peliſſier, N. en 1668. & 2. Pierre Dammartin.

NARBONNE.

183. DARSSE. De gueules, au lion d'or armé & lampaſſé de même, ſoutenant un ſautoir d'argent.

I. Jean Darſſe, Sgr. de Launes, Conſgr. de Caſcaſtel, partagea avec ſes freres Pierre, Antoine, & Philippe, les biens de leur pere le 9. Janv. 1518. ep. le 14. Mars 1545. Jeanne Rabot, & il en eut 1. Pierre Darſſe qui ſuit, & 2. François Darſſe qui a fait la branche B.

II. Pierre Darſſe, Sgr. dudit lieu, Conſeigr. de Caſcaſtel, partagea avec ſon frere les biens de ſon pere le 20. Oct. 1562. t. le 9. Oct. 1572. Il ep. Marguerite de Grave, de laquelle il eut

III. François Darſſe, Sgr. de Caſtelmaure, t. le 25. Juin 1648. Il ep. 1°. le 26. Fevr. 1584. Guiraude de Hautpoul, 2°. Florette de Vias. Il eut pour enfans 1. Guillaume Darſſe qui ſuit, & 2. Jean Darſſe, Sgr. d'Ambros, ep. le 6. Oct. 1641. Jeanne de ſainte Colombe, N. le 29. Août 1669.

IV. Guillaume Darſſe, Sgr. de Caſtelmaure, Combres, S. Jean de Barron, Ortous, Vaſcaſtel, Villeneuve, Rouffiac, Pecheri, & Darſſe, t. le 9. Juil. 1655. Il ep. Marguerite Vergnole, & il en eut

V. François Darſſe, Sgr. de Caſcaſtel, ep. le 22. Av. 1649. Antoinette de Maireville, & il en eut 1. François Darſſe, & 2. Barthelemi Darſſe, N. avec leur pere le 29. Août 1669.

Br. B. II. François Darſſe, écuyer, Sgr. de Segure, t. le 20. Mars 1564. fit une reconnoiſſance de dot à Jeanne Mage ſa femme le 13. Août 1551. & il en eut 1. Jean-François Darſſe, qui ſuit, ou ſon frere Hector, capitaine & colonel d'infanterie par commiſſions du 1. Dec. 1585. & 15. Juil. 1595. & 2.

III. Hector Darſſe, Sgr. & Bn. de Belcaſtel, Vila, & Moſſan, t. le 22. Av. 1627. Il ep. le 9. Mai 1593. Jeanne de Maireville, de laquelle il eut

IV. François Darſſe, Sgr. de Caſcaſtel, émancipé par Hector ſon pere le 1. Fev. 1625. Il ep. Perrette de S. Jean, & il en eut

V. François Darſſe, Sgr. de Vila, ep. le 17. Av. 1655. Iſabeau de Maguelonne, N. avec ſon pere le 29. Ao. 1669.

MONTPELLIER. 184. DAVID. D'azur, à la croix ancrée d'or.

I. Jean David mentionné dans le teſtament de ſon frere, eut pour enfans 1. Jacques David qui ſuit, & 2. Antoine David.

Jacques David, natif de Chartres, fit ſon teſtament le 4. Sept. 1524. (Robert & Pichon, notaires au châtelet de Paris,) & par icelui inſtitua héritier Jacques David ſon neveu & filleul, fils de Jean ſon frere.

II. Jacques David, Sgr. de Montferrier, dénombra au roi le 10. Sept. 1558. la moitié de la juriſdiction haute, moyenne, & baſſe de Montferrier, & l'entiére du château & four banal dudit lieu, tranſigea le 12. Dec. 1559. avec Guillaume Peliſſier, évêque de Montpellier, au ſujet des limites de Montferrier & de la Val de Montferran, fut député en qualité de premier conſul de Montpellier, aux états de Languedoc en 1560. ſe trouva comme chef aux aſſemblées politiques de cette ville en 1562. tranſigea le 14. Oct. 1563. avec Jean de Guilhem, Sgr. de Figaret, qui lui céda la ſeigneurie en toute juſtice du Vila, Combes, & Cambalhos, fut compris entre les gentilshommes du gouvernement de Montpellier le 8. Juil. 1573. donna à ſon frere les biens qu'il avoit au D. de Chartres, à la charge que ſes enfans y allant ſeront entretenus durant un mois de dix en dix ans, teſta le 22. Ao. 1573. Il ep. 1°. le 26. Nov. 1549. Françoiſe Mathei, fille de Pierre Mathei, général de la cour des aides de Montpellier, & de Pierre de Valauſiere, 2°. le 18. Fev. 1568. Marguerite Trinquaire, fille d'André Trinquaire, Sgr. de Baux, & de Marguerite Sala. Il fut pere de

III. Pierre David, Sgr. du Vila, Montferrier, la Boiſſiere, & S. George, conſeiller du roi, ci-devant lieutenant-général en la ſénéchauſſée de Montpellier par proviſions du 8. Dec. 1598. eut des lettres féodales le 19. Juin 1593. dénombra au roi le 1. Juin 1639. comme ſuccédant à ſon pere, les biens & ſeigneuries en toute juſtice des lieux du Vila & de Combes, conformément à la donation faite à ſon prédeceſſeur le 1. Juin 1372. Il t. le 21. Oct. 1634. Il avoit ep. le
Catherine Perdrier de Maurilhan, fille de Barthelemi Perdrier, Sgr. de Maurilhan & Vic, & de Françoiſe de Sarra ſa premiere femme, & il en eut

IV. Charles David, Sgr. du Vila & de Combes, demeurant à Montpellier, N. le 27. Oct. 1669.

NISMES. 185. DE LEUSE. D'or, au cheſne de ſable ſoutenu de deux lions de même.

I. Pierre de Leuſe t. le 4. Av. 1520. Il eut pour enfans 1. Jean de

Leuſe, Conſgr. de Liouc, tranſigea avec Durand Bringuier, qui lui céda la préſéance & droits honorifiques en ladite terre de Liouc, & 2.

II. François de Leuſe, Sgr. de Leuſe, t. le 3. Mars 1586. Il ep. Françoiſe Chaumard, & il en eut

III. François de Leuſe, Conſgr. de Liouc, t. le 23. Mars 1621. Il ep. Magdelaine Follaquier, de laquelle il eut

IV. Jacques de Leuſe, poſthume, Conſgr. de Liouc, demeurant au D. de Niſmes, ep. le dernier Ao. 1655. Jeanne Mauri, N. le 13. Dec. 1668.

NISMES. 186. DELOM.

I. Pierre Delom, compris avec Jean ſon fils dans diverſes revuës faites au ban & arriére-ban de la ſénéchauſſée de Niſmes, des années 1484. 1492. 1498. 1523. & ſuivantes juſqu'en 1554. fut pere de

II. Jean Delom t. le 15. Janv. 1540. Il ep. le 14. Dec. 1508. Antoinette Brouſſon, qui le rendit pere de

III. Martin Delom, écuyer, Sgr. de Beſas, t. le 31. Mai 1590. Il ep. le 12. Juil. 1551. Marquiſe Daſſas, & il en eut 1. Guillaume Delom qui ſuit, 2. Jean Delom, & 3. Pierre Delom.

IV. Guillaume Delom, Sgr. de Beſas, procureur de Martin ſon pere, rendit hommage pour lui le 2. Oct. 1583. t. le 20. Ao. 1635. Il ep. le 2. Av. 1593. Marguerite Bringuier, & il en eut 1. Jean Delom, Sgr. de Beſas y demeurant, D. de Niſmes, ep. le 1. Fev. 1656. Marie Richard, N. le 10. Juil. 1669. & 2. Antoine Delom.

BEZIERS. 187. DELORT. D'azur, au lion d'or ſoutenant d'une de ſes pates une étoile de même; écartelé d'azur à l'arche d'or flotant ſur une mer d'argent, portant une colombe de même onglée, bequée de gueules, tenant un rameau d'olive en ſon bec; ſur le tout d'azur, à trois faſces ondées d'argent.

I. Pierre Delort, Sgr. de Taraillan & de Lebretes, huit contrats publics contenant ventes, échanges, inféodations, dénombremens paſſés par Pierre Delort & Martin ſon fils ès années 1502. 1508. 1512. 1526. 1540. 1546. & 1552. t. le 3. Ao. 1538. ep. Fleurette de Martin, qui étant veuve t. en faveur de ſon fils Martin, & au mariage duquel elle aſſiſta. Il eut de cette alliance 1. Martin Delort ep. le 5. Janv. 1542.

Marguerite de Prades; & t. le 1. Oct. 1557. & 2. Gabriel Delort, Sgr. de Taraillan, ep. le 16. Janv. 1549. Anne Tregouin, & t. le 13. Nov. 1575.

I. Jean-François Delort, écuyer, Sgr. de Serignan & Lebretes, capitaine de 50. hommes d'armes des ordonnances du roi par commiſſion du 22. Sept. 1594. meſtre de camp d'un régiment d'infanterie, t. 1°. le 10. Sept. 1580. 2°. le 22. Juil. 1594. Il ep. le 7. Mars 1578. Conſtance de Pogio. Il avoit deux freres & trois ſœurs, ſçavoir Paul Delort, Sgr. de Taraillan, qui a fait la Br. B. Jean Delort, Florette Delort, Antoinette Delort & Diane Delort. Ce Jean-François eut pour fils

II. Guillaume Delort, Sgr. de Serignan, Sers, Valras, capitaine de chevaux legers par commiſſion du dernier Juin 1615. prit le port du Paſſage en 1638. & le roi lui écrivit pour lui témoigner le gré qu'il en avoit: le cardinal de Richelieu & M. des Noyers lui écrivirent auſſi ſur ce ſujet. Le roi lui écrivit le 17. Nov. 1640. de mettre ſon régiment à trente compagnies. Il avoit été fait lieutenant pour le roi au gouvernement des ville & citadelle de Beziers, par brevet du 17. Juin 1614. Le duc d'Epernon, lieutenant-général, envoya un ordre du 14. Janv. 1641. qui remettoit audit ſieur de Serignan la conduite des troupes du roi. Le roi lui écrivit encore le 11. Fev. 1641. pour lui mander qu'il avoit eu bien de la joye d'apprendre le bon ſuccès de ſa défenſe dans Barcelonne, & de la pourſuite qu'il avoit faite de l'armée ennemie. Il t. le 29. Mars 1637. Il avoit ep. le 7. Janv. 1601. Marie Maureillan, & il en eut 1. Henri Delort qui ſuit, 2. Jean Delort, Sgr. de Valras, Sers, & Lebretes, capitaine au régiment de ſon pere par commiſſion du 20. Mars 1635. dans celui de Richelieu le 29. Sept. audit an, lieutenant du roi au gouvernement de la ville de Metz le 12. Mars 1641. de la ville & château de Nomeni le 1. Fev. 1645. eut un brevet de 2000. livres de penſion le 18. Nov. 1644. & un de maréchal de camp ès armées du roi le 30. Ao. 1650. Il avoit ep. le 28. Janv. 1627. Jacquette Sartre, N. le 10. Oct. 1668. 3. Gabriel Delort, Sgr. de la Domergue, lieutenant du roi au gouvernement & D. de Beziers par commiſſion du 15. Juillet 1641. Il ep. le 17. Sept. 1649. Marie Rives, de laquelle il eut des enfans, N. le 10. Oct. 1668.

III. Henri Delort, Sgr. de Valras & de Lebretes, ep. le 8. Ao. 1622. Charlotte de Plantevit, & il en eut

IV. Henri Delort, Sgr. de Serignan, chevalier de l'ordre de S. Michel, prêta ſerment pour ſa réception entre les mains de M. d'Aumont le 26. Ao. 1647. fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi par brevet du 12. Dec. 1659. Il avoit ep. le 17. Nov. 1668. Marie Graſſet N. le 10. Oct. 1668.

Br. B. I. Paul Delort, Sgr. de Taraillan, frere de Jean-François ci-deſſus, t. le 11. Mai 1602. Il ep. le 1. Janv. 1580. Jacquette Laſſet, & il en eut

II. Jean Delort, Sgr. de Taraillan, t. le 11. Av. 1653. Il ep. le 29. Av. 1613. Anne Garrigues, & il en eut

III. Barthelemi Delort, Sgr. de Taraillan & Savignac, ep. le 20. Janv. 1663. Françoiſe de Maureillan, N. le 10. Oct. 1668.

S. PONS. 188. DELORT.

François Delort, Sgr. d'Alonſac & d'Aſillon, conſeiller & maître d'hôtel ordinaire du roi, lieutenant-colonel au régiment de Champagne, maréchal de camp ès armées de S. M. demeurant à Pouſſan D. de Montpellier le Sept. 1671. N. en conſéquence d'un arrêt du conſeil, & lettres patentes du roi en confirmation dudit arrêt. L'arrêt du 15. Nov. 1669. maintient ledit Delort dans ſa nobleſſe, attendu ſes longs ſervices depuis plus de quarante ans. S. M. ordonne par ſes lettres du mois de Dec. 1669. que ledit Delort & ſa poſterité jouiſſent des priviléges des N.

MONTPELLIER. 189. DESANDRIEUX. D'argent, à deux lions affrontés de ſable tenant un cercle paſſé dans un autre mouvans du chef de même, à la bordure d'azur, chargée de dix fleurs de lis d'or.

I. Guillaume Deſandrieux de la ville de Naples, capitaine des cuiraſſes ès armées du roi, t. le 25. Oct. 1551. fut pere de

II. Claude Deſandrieux t. le 20. Juil 1599. eut pour fils

III. Antoine Deſandrieux, lieutenant en la cour royale de Montpellier, ep. Gillette de Guilhens, & il en eut 1. Antoine ep. le dern. Mars 1649. Marguerite de Chacornas, N. avec ſes freres le 14. Janv. 1669. 2. Jacques Deſandrieux bapt. le 7. Janv. 1617. 3. Etienne Deſandrieux bapt. le 29. Mars 1631. & 4. George Deſandrieux bapt. le 1. Mars 1640.

VIVIERS. 190. DESCHAMPS. Ecartelé d'azur & de ſable, ſur le tout un levrier paſſant d'or.

I. Pons Deſchamps ep. Perrette Pierregroſſe, qui étant veuve fit une donation à Jean ſon fils. Il eut encore 2. Antoine Deſchamps qui ſuit, & 3. Charles Deſchamps.

II. Antoine

II. Antoine Deſchamps donna quittance le 18. Janv. 1550. à Jean ſon frere & à ſa mere, du légat à lui fait par Pons ſon pere. Il ep. le même jour Suſanne Chaulet, de laquelle il eut

III. Juſt Deſchamps, Sgr. de Pierregroſſe, racheta un pré le 20. Oct. 1589. Il ep. aſſiſté de Charles Deſchamps, Sgr. de Pierregroſſe ſon oncle, qui lui donna la moitié de ſes biens, Florence Fornier, qui t. le 21. Sept. 1604. & de laquelle il eut

IV. Nicolas Deſchamps, Sgr. de Pierregroſſe, t. le 18. Mai 1620. Il ep. le 27. Janv. 1610. Catherine Calhau, & il en eut 1. Jean Deſchamps, & 2.

V. Juſt Deſchamps, Sgr. de Pierregroſſe, ep. le 16. Nov. 1641. Marie Montels, N. le 1. Juil. 1669. avec ſon fils, qui fut

VI. Ceſar Deſchamps, Sgr. de Palharés en Vivarais.

LE PUI. 191. DES-GOIS.

I. Jean Des-Gois, Sgr. Des-Gois, Conſgr. de S. Laurent & Entraigues, t. le 21. Mai 1557. fut pere de

II. Guillaume Des-Gois, Sgr. de Corbiere, de Puebre, conſeigneur d'Entraigues, t. le 9. Oct. 1568. Il ep. le 6. Ao. 1547. Françoiſe de Leſtrange, fille de Louis de Leſtrange & de Marie de Langeaſc, dame de Boulogne, & il en eut

III. Louis Des-Gois, Sgr. de Prunet, ep. Magdelaine Vertolaye, qui t. étant veuve le 18. Mai 16 & de laquelle il eut

IV. Louis Des-Gois, Sgr. de Lauſſac, ep. le 22. Nov. 1638. Catherine des Arcis, & il en eut

V. Jean-Louis Des-Gois bapt. le 20. Fev. 1641. N. avec ſon pere le 15. Janv. 1671.

MONTPELLIER. 192. DESPIERRE. D'azur, à la bande d'or, ſurmontée d'un lion de même.

I. Bernard Deſpierre reçut une reconnoiſſance le 29. Ao. 1341. Il ep. le dernier Sept. 1380. Catherine de S. Marcel, qui lui fit une donation & à Jacques leur fils le 9. Janv. 1435.

II. Jacques Deſpierre t. le 26. Av. 1471. Il ep. le 19. Av. 1462. Argeline Sarraſin, de laquelle il eut

III. Jean Deſpierres, Conſgr. de S. Marcel, t. le 22. Ao. 1517. Il ep. le 17. Fev. 1482. Jeanne Molette, & il en eut 1. Louis Deſpierre qui ſuit, 2. Bertrand Deſpierre, qui a fait la Br. B. & 3. Jacques Deſpierre.

IV. Louis Deſpierre, Conſgr. de S. Marcel d'Ardeche, t. le 15. Av. 1547. Il ep. le dernier Fev. 1536. Iſabeau Durand, & il en eut

V. Sauveur Deſpierre, Conſgr. de S. Marcel. Il reçut ſix quittances des ſervices rendus au ban & arriére-ban par les ſieurs Deſpierre ès années 1541. 1550. 1558. 1560. 1572. & 1573. Il ep. le 11. Juin 1565. Antoinette Foucard, qui t. étant veuve, & il en eut

VI. Jean Deſpierre, Sgr. des Ports, t. le 19. Av. 1636. Il ep. le 21. Juin 1620. Jeanne de Martins, & il en eut 1. Antoine Deſpierre, Sgr. des Ports, capitaine d'infanterie au régiment de S. Juſt par commiſſion du 10. Fev. 1641. ep. le 2. 1657. Louiſe Vilar, 2. Abel Deſpierre, Sgr. d'Arenes, capitaine au régiment de Rebé-cavalerie par commiſſion du 19. Mai 1653. ep. le 6. Sept. 1650. Iſabeau de Sandres, 3. Charles Deſpierre, & 4. Jean Deſpierre, N. avec ſes freres le 20. Sept. 1668.

Br. B. IV. Bertrand Deſpierre ep. 1°. le 28. Nov. 1548. Chriſtine de Geis, 2°. le 9. Mai 1550. Guiſette Duranc-de-Vibrac, 3°. le 31. Janv. 1557. Louiſe d'Artiffet, qui donna quittance étant veuve & tutrice de Jean ſon fils, le 20. Nov. 1564. Il eut du troiſiéme lit

V. Jean Deſpierre, Sgr. de Bernis, Conſgr. de S. Marcel, meſtre de camp d'un régiment d'infanterie, à qui le roi donna 1298. écus le 8. Av. 1595. Il t. le 18. Sept. 1604. ep. Catherine de Beziers, de laquelle il eut

VI. Jean-Jacques Deſpierre, Sgr. de Bernis, capitaine au régiment de Phaltzbourg en 1627. On fit l'inventaire de ſon équipage lorſqu'il fut mort d'une bleſſure à la tête au château de Ret en Milanois le 7. Juin 1636. Il avoit ep. le 21. Oct. 1621. Anne de Calviſſon d'Aujargues, & il en eut

VII. Jean-Louis Deſpierre, Sgr. de Bernis & de Cadenedes, Conſgr. & habitant de S. Marcel d'Ardeche, ſervit en qualité de cornette, de là meſtre de camp du régiment du duc de Mercœur toute la campagne de 1650. ep. le 17. Sept. 1661. Iſabeau Blou, N. le 19. Sept. 1668.

LE PUI.

193. DES PIERRES. D'azur, à trois épées d'or miſes en pal la pointe en haut, au chef d'argent, chargé de trois étoiles de gueules.

I. Jean des Pierres fut pere d'

II. Antoine des Pierres, écuyer, à qui l'on donna un curateur le 20. Oct. 1504. t. le 16. Mai 1548. Il ep. le 20. Juil. 1530. Iſabeau de Fay, de laquelle il eut

III. François des Pierres, écuyer, t. le 17. Janv. 1586. Il ep. Marguerite Malet, & il en eut 1. Balthazar des Pierres qui ſuit, & 2. Louis des Pierres.

IV. Balthazar des Pierres, Sgr. dudit lieu, Ventreſac, Planeſac, & Tourneguet, capitaine d'infanterie au régiment de Nereſtan par com-

miſſion du 11. Juin 1622. t. le 13. Fev. 1647. Il ep. le 4. Fev. 1624. Marguerite Galien, & il en eut 1. Jacques des Pierres, Sgr. dudit lieu & Ventreſac y demeurant, D. du Pui, ep. le 1. Fev. 1654. Claire Aſſadon, & 2. Balthazar des Pierres, Sgr. de Planeſac, N. avec ſon frere le 3. Juil. 1669.

LE PUI. 194. DESPRÉS.

I. Raimond-Bertrand Deſprés, écuyer, Sgr. de Mirabel, paſſa une procuration le 12. Fev. 1532. fut pere de

II. Bernard Deſprés, écuyer, gentilhomme de la venerie du roi, ep. 1°. Judith Raimond, 2°. le 13. Av. 1557. Gabrielle Longueval. Il eut de ſon premier mariage 1. René Deſprés qui ſuit, & 2. Gabrielle Deſprés.

III. René Deſprés ep. le 3. Fev. 1582. Catherine Boulart, & en eut

IV. Jean Deſprés, natif de Paris, Sgr. de la Suchere y demeurant, D. du Pui, ep. le 2. Mars 1634. Marie Saignard, & il en eut 1. Jean-Antoine Deſprés, Sgr. du Chaſtelar, lieutenant des gardes-du-corps du roi de Pologne, avoit ſervi en qualité de volontaire en Hongrie, comme il paroît par un certificat de Mr. de Coligni, commandant les troupes que le roi avoit envoyées au ſecours de l'empereur en 1664. 2. Claude-Thomas Deſprés, Sgr. de Bets, 3. Louis-Joſeph Deſprés, prieur d'Anjan, 4. François-Alfonſe Deſprés, lieutenant au régiment de la reine, & 5. Pierre Deſprés, eccleſiaſtique, N. avec ſon pere & ſes freres le 15. Janv. 1671.

NISMES. 195. DESROIS. D'azur, à l'aigle éployé à deux têtes d'or.

I. Guillaume Deſrois, Sgr. de Ledignan, ep. le 7. Nov. 1530. Magdelaine Darlot, qui tranſigea étant veuve le 4. Janv. 1570. avec ſon fils, qui fut

II. Jean Deſrois, écuyer, Sgr. de Ledignan, ep. 1°. Ramie de Combes, qui t. le 1. Janv. 1566. 2°. Trophime de Roſel, qui t. étant veuve le 20. Mai 1587. Il eut pour enfans 1. Guillaume Deſrois qui ſuit, 2. Gedeon Deſrois, 3. Pierre Deſrois, qui a fait la Br. B. 4. Jean Deſrois t. le dernier Fev. 1608. Il eut pour fils Honoré Deſrois, N. le 1. Janv. 1669. & 5. Jacques Deſrois t. le 20. Juil. 1625. qui eut pour fils Henri Deſrois, N. le 1. Janv. 1669.

III. Guillaume Deſrois, Sgr. de Ledignan, t. le 18. Octob. 1618. Il ep. le 23. Av. 1600. Eſperance de Rochemore, & il en eut 1. Marc-Antoine Deſrois qui ſuit, 2. Pons Deſrois, 3. François Deſrois, & 4. Jacques Deſrois.

IV. Marc-Antoine Deſrois, chevalier, Sgr. de Ledignan, bapt. le 1. Dec. 1612. ep. le 12. Janv. 1632. Françoiſe Giani, & fit procuration à ſon fils pour adminiſter ſes biens le 19. Janv. 1668. lequel fils fut

V. Jacques Deſrois, Sgr. de la Roche-St. Angel, N. le 1. Janv. 1669.

Br. B. III. Pierre Desfrois, conseiller du roi, & juge de Beaucaire; ep. Louise Liautaud, qui t. étant veuve, & il en eut 1. Pierre Desfrois, conseiller du roi, juge de Beaucaire, qui eut pour fils François-Joseph Desfrois, Sgr. de S. Michel, ep. le 27. Av. 1664. Marie Bonnesoy, N. avec son pere le 1. Janv. 1669. 2. Guillaume Desfrois t. le 24. Octobre 1649. eut pour enfant André Desfrois, noble le 1. Janv. 1669. & 3. Jean Desfrois, qui eut François Desfrois, N. le 1. Janv. 1669.

MONTPELLIER. 196. DEVAUX. D'azur, à un pelican d'or dans un nid de même.

I. Jacques Devaux eut pour enfans 1. Jean Devaux qui suit, & 2. Nicolas Devaux, maintenu avec son frere dans les biens de Devaux leur ayeul.

II. Jean Devaux ep. Colombe de Valois, qui donna quittance le 10. Fev. 1542. & de laquelle il eut

III. Tannequin Devaux ep. le 15. Ao. 1574. Marguerite Bouques, qui le rendit pere de

IV. Jean Devaux, Sgr. de Doscares, homme d'armes de la compagnie du maréchal Damville, transigea le 2. Av. 1579. & ep. le 28. Ao. 1612. Marguerite Planque, & il en eut 1. François Devaux qui suit, & 2. Barthelemi Devaux ep. le 11. Ao. 1642. Jacquette Bruguiere, N. le 6. Mai 1669.

V. François Devaux, homme d'armes de la compagnie du maréchal Damville, ep. le 11. Dec. 1638. Jeanne Duranti, de laquelle il eut 1. Jean-François Devaux qui suit, & 2. Jean-Antoine Devaux, qui a fait la Br. B.

VI. Jean-François Devaux, écuyer, Sgr. de Gineſtet, t. le 10. Oct. 1658. Il ep. le 30. Nov. 16 Marie Pagés, & il en eut

VII. Guillaume Devaux, capitaine des gardes du Mqs. de Castries; lieutenant du roi en Languedoc, N. le 6. Mai 1669.

Br. B. VI. Jean-Antoine Devaux ep. le 16. Oct. 16 Isabeau Hebrard, de laquelle il eut

VII. Jean-Henri Devaux, Sgr. de Gineſtet, ep. le 23. Juin 1660. Charlotte Tandon, N. le 6. Mai 1669.

LE PUI. 197. DEVESE. De gueules, au sautoir d'argent, au chef d'or chargé de trois fleurs de gueules.

I. Pierre Deveſe t. le 29. Ao. 1554. Il ep. le 15. Janv. 1543. Antoinette Bohomme, & il en eut 1. Etienne Deveſe qui suit, & 2. Noé Deveſe se maria assisté de son frere le 15. Janv. 1581.

II. Etienne Deveſe, écuyer, t. le 4. Dec. 1585. Il ep. Anne Morel,

de laquelle il eut 1. Pierre-François Deveſe qui ſuit, & 2. Pierre Deveſe.

III. Pierre-François Deveſe eut pour enfans 1. Pierre Deveſe qui ſuit, & 2. Louis Deveſe.

IV. Pierre Deveſe fit un accord avec ſon frere, au ſujet des biens de leur pere le 21. Nov. 1620. Il ep. Iſabeau de S. Vidal, & il en eut

V. Etienne Deveſe, demeurant au lieu d'Artiſes D. du Pui, ep. le 11. Juin 1654. Françoiſe Telin, N. le 10. Juil. 1669.

USEZ. 198. DOLON. D'azur, à une étoile d'or en chef entre deux têtes de lion d'argent, & une tête de même entre deux étoiles d'argent en pointe.

I. Barthelemi Dolon, ep. 1°. le 18. Ao. 1516. Etiennette Boileau, 2°. Françoiſe Trouſſelier, qui étant veuve fit nommer un tuteur à Joſeph Dolon le 28. Janv. 1536. Il eut de ſon premier mariage 1. Joſeph Dolon qui ſuit, 2. Pierre Dolon, & 3. Marie Dolon ep. Barthelemi Guinet, qui donna quitance de la dot le 1. Oct. 155 à Joſeph Dolon ſon beau-frere.

II. Joſeph Dolon, natif de Carpentras, obtint des lettres de naturalité pour lui & ſon frere le 31. Mai 1560. & ep. le 21. Juin 1561. Bernardine Teiſſier, qui t. étant veuve le 30. Nov. 1605. & il en eut 1. Pierre Dolon, & 2.

III. Pierre-Antoine Dolon, Sgr. de Ners, t. le 5. Janv. 1652. Il ep. le 21. Mars 1633. Jeanne Lauberge, de laquelle il eut

IV. Claude Dolon, Sgr. de Ners, ep. le 22. Oct. 1663. Antoinette Guiraud, N. le 3. Nov. 1670.

LE PUI. 199. DROSSANGES. D'or, à la tour d'argent, maçonnée de ſable, ſemée de fleurs de lis d'or.

I. Belmon Droſſanges, damoiſeau, ep. Antoinette Dufieu, pour la conſtitution dotale de laquelle il tranſigea le 15. Av. 1596. avec Antoine Dufieu, damoiſeau, ſon beau-frere; il eut de ſon mariage

II. Guillaume Droſſanges, ep. le 11. Dec. 1588. Anne de S. Maurice, qui le rendit pere de

III. Guiot Droſſanges, qui eut pour fils 1. Pierre Droſſanges qui ſuit, & 2. Baltazar Droſſanges, pere de Jacqueline Droſſanges, qui ep. Etienne Favars.

IV. Pierre Droſſanges, écuyer, tranſigea le 18. Nov. 1588. avec Etienne Favars, mari de Jacqueline Droſſanges fille de Baltazar, pour raiſon des biens de Guillaume & Belmon Droſſanges, ayeul & biſayeul dudit Pierre, & pere & ayeul de Guiot ſon pere. Il ep. le 12. Juin 1578. Jacqueline Dufieu, de laquelle il eut

V. Antoine Droſſanges t. le 15. Mars 1623. Il ep. le 26. Juil. 1599. Françoiſe la Colombe, & il en eut 1. Antoine Droſſanges qui ſuit, & 2. Alexandre Droſſanges, qui a fait la branche B.

VI. Antoine Droſſanges, écuyer, Sgr. Dufieu, capitaine châtelain en la juriſdiction de Rochebaron, ep. 1°. le 21. Dec. 1616. Marguerite de S. Prieſt, 2°. le 15. Sept. 1636. Jeanne de la Roque. Il eut pour fils

VII. Alexandre Droſſanges, Sgr. du Roure, obtint avec ſon pere deux ſentences des élus de Forez, portant défenſes de les cottiſer à la taille, du 24. Nov. 1638. & 13. Nov. 1659. Il ep. le 27. Mars 1659. Jeanne Oulagon, N. avec ſon pere le 2. Nov. 1668.

Br. B. VI. Alexandre Droſſanges, Sgr. d'Agier, ep. 1°. le 30. Avril 1642. Louiſe Sedages, 2°. le 15. Janv. 1659. Gabrielle d'Agier. Il fut pere de 1. François Droſſanges, 2. Antoine Droſſanges, & 3. Jean Droſſanges, N. avec leur pere par jugement de M. Dugué, le 11. Mai 1668. & par jugement de M. de Bezons le 2. Nov. audit an.

VIVIERS. 200. DU CHER. D'or, au cœur de gueules.

I. Pierre du Cher reçut pluſieurs reconnoiſſances ès années 1554. 1555. & 1558. t. en 1560. Il eut pour enfans 1. André du Cher qui ſuit, & 2. Claude du Cher ep. le 1. Av. 1554. Antoine Bornas.

II. André du Cher ep. le 5. Janv. 1550. Louiſe Bourſier, de laquelle il eut

III. Antoine du Cher t. le 8. Sept. 1627. Il ep. le 28. Av. 1590. Marguerite Pignac, qui le rendit pere de

IV. Pierre du Cher t. le 22. Ao. 1633. Il ep. le 11. Ao. 1628. Jeanne Mars, & il en eut 1. Claude du Cher, 2. Antoine du Cher, Sgr. de la Pommarede, ep. le 11. Ao. 1665. Anne Brigon, & 3. Jean du Cher demeurant au Cher D. de Viviers, ep. le 7. Mai 1654. Jeanne du Cher de Marchau, N. avec ſon frere le 10. Juil. 1669.

NISMES. 201. DUCLAUS. D'azur, au lion d'or, armé & lampaſſé de gueules, écartelé de gueules au rais d'eſcarboucle pometé d'argent.

I. Julien Duclaus, Sgr. de Cailaret, obtint une ſentence des officiers ordinaires de Meirueys le 6. Mai 1536. qui le reintegroit en la ſeigneurie de Cailaret qui étoit indiviſe avec le roi & la reine de Navarre, Sgrs. & barons dudit Meirueys. Il t. le 16. Juil. 1539. & fut pere d'

II. Antoine Duclaus, écuyer, Sgr. de Cailaret, ep. le 16. Fev. 1533. Helix de Monblan, qui t. le 11. Fev. 1568. & il en eut 1. Thomas Duclaus, & 2.

III. Jacques Duclaus, Sgr. de Cailaret, ep. le 23. Sept. 1571. Marguerite Caplus, qui le rendit pere de

IV. Jean Duclaus, Sgr. de Cailaret, ep. le 27. Ao. 1606. Marie de Calviſſon, de laquelle il eut

V. Louis Duclaus, Sgr. de la Baume & Cailaret, ep. le 23. Août 1624. Delfine de la Tude, N. le 29. Juil. 1669.

NARBONNE. 202. DU LAC. De gueules, au lion d'argent.

I. Raimond du Lac damoiſeau, fut pere de

II. Pierre du Lac, damoiſeau, qui rendit hommage en 1303. il eut pour fils

III. Arnaud du Lac rendit hommage au vicomte de Narbonne pour un droit de meſurage de bled le 25. Nov. 1398. tranſigea le 11. Oct. 1447. avec le comte de Foix, pour raiſon de la juſtice haute, moyenne, & baſſe de Boutenac.

I. Antoine du Lac, Sgr. dudit lieu, t. le 31. Dec. 1480. Il ep. Catherine de Monſtref-de-Muraſſon, & il en eut 1. Arnaud du Lac qui ſuit, 2. Brun du Lac, & 3. Guillaume du Lac.

II. Arnaud du Lac t. le 15. Avril 1530. Il ep. Agnez de laquelle il eut

III. Jacques du Lac, Sgr. de Boutenac, ep. le 20. Oct. 1546. Beatrix de Moncla, qui le rendit pere de

IV. Bertrand du Lac, Sgr. de Boutenac, t. le 20. Ao. 1608. Il ep. le 19. Mai 1577. Marguerite Saix, & il en eut 1. François du Lac qui ſuit, & 2. Louis du Lac, Sgr. de Pratdebos.

V. François du Lac, Sgr. de Boutenac & de Careſvilles, fut pere de

VI. Melchior du Lac, Sgr. de Boutenac, ep. le 28. Sept. 1633. Marthe le Noir, & il en eut 1. Louis-Dominique du Lac, Sgr. de Boutenac, baptiſé le 4. Août 1640. ep. le 5. Oct. 1658. Françoiſe Benavent, & 2. Louis du Lac, Sgr. de Fonlaurier, baptiſé le 25. Nov. 16 ep. le 11. Juil. 1649. Anne d'Aragon, N. avec ſon frere le 13. Oct. 1670.

Louis, Marc, Antoine, & Melchior du Lac, furent maintenus nobles par jugement de M. Beſons le 28. Janv. 1668.

NISMES. 203. DULONG. D'argent, au vol de ſable.

I. Arnaud Dulong, ep. le 26. Nov. 1519. Tifaine d'Arelot, qui étant veuve t. le 23. Juin 1567. & il en eut 1. Honoré Dulong qui ſuit, & 2. Antoine Dulong.

II. Honoré Dulong fut pere de

III. Pierre Dulong, qui eut commiſſion de commander dans le château de S. Hilaire en 1588. Il ep. le 29. Mars 1594. Magdelaine de la Tour, & il en eut 1. Louis Dulong, capitaine d'infanterie au régiment de S. André par commiſſion du 4. Janv. 1638. ep. le 25. Mai 1665. Charlote Raoux, & 2. Antoine Dulong, N. avec ſon frere le 12. Juin 1669.

S. PONS. 204. DUMAS.

I. George Dumas, Sgr. de Cantauſſel, fit un échange avec François ſon frere le 7. Août 1543. & ep. le 13. Juil. 1550. Jeanne Viletes, qui le rendit pere de

II. Pierre Dumas, Sgr. de Cantauſſet, mentionné dans le teſtament de Paul ſon fils, ep. le 11. Fev. 1590. Iſabeau de Lautrec, & il en eut 1. Paul Dumas, Sgr. de Cantauſſet qui ſuit, & 2. Jacques Dumas, qui ep. 1°. le 14. Nov. 1626. Judith d'Aliſſon, 2°. Iſabeau Bonnai, de laquelle il eut Paul Dumas, Sgr. de Boiſſiere, baptiſé le 18. Mars 1642.

III. Paul Dumas, Sgr. de Cantauſſet, t. le 17. Dec. 1659. Il ep. le 5. Mai 1626. Anne Gineſte, & il en eut 1. Jacques Dumas, Sgr. de Cantauſſet & Ferrals, qui ep. le 20. Avril 1624. Marguerite de Cornilhan, & 2. Marquis Dumas, Sgr. de Cabanes, N. avec ſon frere, le 17. Mars 1670.

Philippe Dumas, N. le même jour.

BEZIERS. 205. DUMAS DE SOUSTRE. D'argent, au cheſne de ſinople, fruité d'or, écartelé d'azur, au chevron potencé & contre potencé d'or, accompagné de 3. buretes de même, 2. en chef & 1. en pointe.

I. Raimond Dumas vivoit en 1430. Il ep. Marguerite du Bouſquet, qui le rendit pere de

II. Pierre Dumas t. le 5. Mai 1494. Il ep. le 2. Sept. 1460. Jeanne de Duran, de laquelle il eut

III. Joſeph Dumas, écuyer, ep. Plaiſance de Souſtre, qui donna ſa procuration étant veuve le 10. Mai 1541. pour conſentir au mariage de ſon fils, qui fut

IV. Artus Dumas de Souſtre acheta la terre de Mus de Pierre de Narbonne, qui lui en ratifia la vente le 1. Fev. 1555. Il fut reçu viguier de Beziers le 22. Fev. 1557. Il ep. Mondete de la Garde, qui étant veuve fit une procuration à Gabriel & Pierre ſes enfans le 21. Janv. 1588. Il eut de ſon mariage 1. Gabriel Dumas de Souſtre, 2. Pierre Dumas de Souſtre qui ſuit, 3. Marie Dumas de Souſtre, & 4. Plaiſance Dumas de Souſtre.

V. Pierre Dumas de Souſtre, Sgr. de Mus & de Reals, tranſigea avec

Digitized by Google

avec Marie & Plaiſance ſes ſœurs pour la ſucceſſion d'Artus leur pere le 18. Nov. 1593. Il t. le 24. Fev. 1624. Il ep. le 1. Nov. 1594. Antoinette de Monlaur, & il en eut 1. Pierre Dumas de Souſtre qui ſuit, 2. Charles Dumas de Souſtre, Sgr. de Reiſſac, ep. le 29. Av. 1651. Marthe Barrés, & 3. François Dumas de Souſtre.

VI. Pierre Dumas de Souſtre, Sgr. de Mus, ep. le 13. Juin 1629. Miramonde Loubens, de laquelle il eut

VII. Marc-Antoine Dumas de Souſtre, Sgr. de Mus & Reals, ep. le dernier Av. 1658. Marie Boujac, N. avec ſon pere & Charles ſon oncle le 15. Janv. 1671.

Tranſaction entre demoiſelle du Bouſquet veuve de Triſtan de Souſtre, conſeiller au Parlement de Toulouſe, & N. Guillaume de Lale, procureur d'Artus Dumas de Souſtre du 15. Juin 1546.

Gabriel, Sgr. de Reals, N. le 15. Janv. 1671.

VIVIERS. 206. DU PONT.

I. Pierre du Moulin du Pont, Sgr. du Pont de Mars, t. le 7. Sept. 1547. ep. le 2. Nov. 1507. Anne Vialate, qui le rendit pere de

II. Guillot du Pont, héritier de ſon pere, t. le 7. Mai 1613. ep. le 7. Dec. 1580. Iſabeau de Pouſols, & il en eut 1. Antoine du Pont qui ſuit, 2. Jacques du Pont mentionné avec ſes freres dans le teſtament de ſon pere le 7. Mai 1613. 3. Guillot, & 4. Jean.

III. Antoine du Pont héritier de ſon pere, t. le Fev. 1649. tranſigea avec les héritiers de l'évêque du Pui le 22. Sept. 1623. Il ep. le 30. Juil. 1625. Marthe de la Baume, fille de Jean de la Baume, comte de Valon, gentilhomme de la chambre du roi, capitaine au régiment des gardes, & meſtre de camp d'un autre régiment d'infanterie, laquelle étant veuve t. le 17. Août 1660. De ce mariage vinrent 1. François du Moulin du Pont, Sgr. de Valon, D. de Viviers, maintenu noble le 24. Janv. 1670. 2. Chriſtophle du Pont, 3. Rafael du Pont, 4. Marie-Antoine du Pont, & 5. Guillaume du Pont, tous cinq mentionnés dans le teſtament d'Antoine du Pont leur pere le Fev. 1649. & dans celui de Marthe de la Baume leur mere le 17. Août 1660.

Onze piéces attachées, de divers achats, tranſactions & autres contrats des années 1574. 75. 76. 77. 80. 81. 83. & 1588. dont appert que ledit Guillaume prenoit indifféremment le ſurnom du Moulin ou du Pont.

VIVIERS. 207. DU PONT, Sgr. de la Bruyere.

I. Guillot du Pont, Sgr. du Pont de Mars, ep. Catherine Truchet, qui fit donation le 11. Fev. 1578. & laquelle t. le 23. Juin 1579. ſon mari mentionné dans ledit teſtament. Ils eurent pour enfans 1. Jacques du Moulin du Pont, Sgr. de Châlon, qui ſuit, & 2. Claude du Pont mentionné dans le teſtament de ſa mere.

II. Jacques du Moulin du Pont, Sgr. de Châlon, mentionné dans le teſtament de ſa mere le 23. Juin 1579. t. le 30. Août 1650. Il ep. le 8.

Fev. 1600. Catherine de S. Cierge, qui le rendit pere de

III. Guillot du Moulin du Pont, Sgr. de la Bruyere, héritier de ſon pere, qui ep. le 3. Oct. 1638. Catherine Bernard, N. le 24. Janvier 1670.

NISMES. 208. DUPONT. D'or, à l'ombre du ſoleil d'azur.

I. Louis Dupont reçut deux reconnoiſſances le 10. Janv. 1386. & le 27. Juin 1394. Il ep. le 2. Mars Marguerite de Serres, qui étant veuve donna le 1. Dec. 1415. à ſon fils, qui fut

II. Paul Dupont, ep. Marie de Cantobre, de laquelle il eut

III. Louis Dupont, t. le 27. Nov. Il ep. Sanſa de Roqueſel, elle fut mere de

IV. Guillaume Dupont, t. le 10. Mars fut pere de

V. Pierre Dupont, Sgr. d'Ardeilles, t. le 28. Mai Il ep. Françoiſe de Mandagout, à qui Pons de Mandagout ſon pere fit donation le 1. Av. de laquelle il eut

VI. Guion Dupont ep. Jeanne de la Roque, & il en eut 1. Hugues Dupont qui ſuit, & 2. Guion Dupont.

VII. Hugues Dupont, Sgr. d'Eſpinaſſous, t. le 1. Juin Il ep. le 31. Mars Françoiſe de Boſſuges, dont il eut

VIII. Pierre Dupont, Sgr. d'Eſpinaſſous, t. le 19. Août Il ep. le 22. Mars Yolande Porcaires, & il en eut

IX. Herail Dupont, Sgr. d'Eſpinaſſous, ep. le 2. Sept. Louiſe Arbous, N. le 19. Dec. 1668.

NISMES. 209. DUPONT.

I. Louis Dupont eut pour enfans 1. Roſtaing Dupont qui ſuit, & 2. Paul Dupont, à qui Roſtaing ſon frere, comme fils & héritier de Louis, fit un titre clérical le 18. Mars 1488.

II. Roſtaing Dupont ep. le 1. Dec. 1502. Flore Capluc, qui t. le 22. Mars 1507. & il en eut

III. Louis Dupont ep. Marguerite de Montvaillan, & ils teſterent tous les deux le 24. Nov. 1564. Ils eurent pour enfans, 1. Antoine Dupont qui ſuit, & 2. Guion Dupont, dont enfans en tutele le 21. Juin 1585.

IV. Antoine Dupont, écuyer. Il tranſigea avec les tuteurs des enfans de Guion ſon frere, au ſujet des biens de Louis ſon pere le 21. Janvier 1585. Il ep. le 21. Fev. 1584. Louiſe Chabot, & il en eut 1. Jacques Dupont qui ſuit, 2. Antoine Dupont, & 3. Jean Dupont.

V. Jacques Dupont, Sgr. de la Rode, capitaine au régiment de Tournel par commiſſion du 27. Sept. 1636. tranſigea avec ſes freres le 14. Avril 1631. Il avoit ep. le 16. Janv. 1628. Suſanne Maſamet, & il en eut 1. Jacques Dupont, Sgr. des Bonnets, & 2. Levi Dupont, Sgr. de Monloubier, ep. le 1. Oct. 1658. Françoiſe Molinier, N. avec ſon pere & ſon frere le 15. Janv. 1671.

Digitized by Google

VIVIERS. 210. DUPONT. Fascé d'or & de gueules, au chef d'or, chargé de trois corneilles de sable.

I. Charles Dupont, Sgr. de Manas, t. le 8. Sept. 1523. ep. le 12. Juil. 1557. Anne Gavaret, de laquelle il eut

II. Gaspard Dupont, Sgr. de Manas & de la Tour d'Apcher, t. le 22. Sept. 1598. Il ep. le 9. Août 1559. Jeanne Guerin, mere de

III. Paul Dupont, Sgr. de Manas, ep. le 2. Dec. 1598. Elizabeth de Barjac, & il en eut

IV. Isaac Dupont, Sgr. de Manas, ep. le 24. Janv. 1639. Susanne Saignard, N. le 11. Janv. 1669.

MONTPELLIER. 211. DURAND. D'azur, à un rocher d'argent, & trois étoiles d'or en chef.

Jacques Durand, conseiller & secretaire du roi en la chancellerie de Montpellier; Benjamin, lieutenant de prevôt & conseiller honoraire en la sénéchaussée de Montpellier, & Pierre, capitaine au régiment de Picardie, freres & enfans de Durand, aussi secretaire du roi en ladite chancellerie, déclarés nobles le 17. Mars 1670. en conséquence dudit office exercé long-tems par ledit Durand pere des produisans, & possedé maintenant par ledit Jacques l'un deux.

MONTPELLIER. 212. DURRANC. D'azur, au rocher d'or, chargé de deux palmes de même, accostées de 2. roses aussi d'or, le rocher surmonté en chef d'un croissant d'argent.

I. Bernardin Duranc, Sgr. de Vibrac; t. le 5. Dec. 1605. Il ep. le 19. Ao. 1548. Isabeau de Blausac, & il en eut 1. Bernardin qui suit, & 2. Louis auteur de la Br. B.

II. Bernardin Durranc t. le 25. Dec. 1609. ep. le 24. Juin 1594. Marguerite de Rochemore, & il en eut 1. Etienne Durranc, Sgr. de Vibrac, qui suit, & 2. Louis Durranc, Sgr. de Cabrieres, qui ep. le 28. Oct. 1630. Gilete Valobscure, dont Hercule Durranc qui ep. le 4. Juin 1653. N. & Jean Durranc, Sgr. de Valgran, N. avec son frere le 5. Dec. 1668.

III. Etienne Durranc, Sgr. de Vibrac & S. Nazaire, t. le 29. Mai 1655.

ep. le 25. Ao. 1637. Jeanne de Pelet qui fut ſon héritiere, & il en eut 1. Marc-Antoine Durranc, 2. Louis, 3. Jean, 4. Henri, & 5. Hercule Durranc, mentionnés dans le teſtament de leur pere le 29. Mai 1655. & N. le 5. Dec. 1668.

Br. B. II. Louis Durranc ep. le 15. Ao. 1610. Suſanne Loſars, & il en eut 1. Charles Durranc, Sgr. de S. Seriés, qui ep. le 20. Mai 1648. Iſabeau Etienne, & 2. Louis Durranc de Vibrac, qui ep. le 4. Nov. 1663. Angele de Mainmon, N. avec ſon frere le 5. Dec. 1668.

USEZ. 213. D'URRE. D'argent, à une bande de gueules, chargée de trois étoiles d'argent.

I. N. d'Urre fut pere de

II. Dalmas d'Urre, Sgr. de Venterol & de Teſſieres, eut pour fils

III. Jean d'Urre, Sgr. de Venterol & de Teſſieres, t. le 16. Janv. 1487. Il fut pere d'

IV. Anne d'Urre, Sgr. de Venterol & de Teiſſieres t. le 12. Sept. 1546. Il ep. le 6. Nov. 1504. de Seitres, de laquelle il eut

V. George d'Urre, Sgr. de Venterol & de S. Maurice, ep. de Brotin, & il en eut 1. François d'Urre qui ſuit, 2. Louis d'Urre, 3. Claude d'Urre, chev. de S. Jean de Jeruſalem, & 4. Marguerite d'Urre.

VI. François d'Urre de Brotin, Sgr. de Paris, ep. le 13. Janv. 1590. Catherine d'Auverthon, qui le rendit pere de

VII. Laurens d'Urre, Sgr. de Montanegue, ep. le 6. Av. 1614. Iſabeau Libertat, & il en eut

VIII. Jeanne-Baptiſte d'Urre de Brotin de Paris, marquis de Montanegue, meſtre de camp d'un régiment de cavalerie de M. frere du roi, ep. le 29. Av. 1665. Iſabeau de Calviere. Il demeuroit à Villeneuve d'Avignon le 16. Janvier 1671. qu'il fut maintenu N.

VIVIERS. 214. D'USSEL.

I. Gratien d'Uſſel, écuyer, Sgr. de Craux, Conſgr. d'Entraigues; t. le 3. Mai 1559. Il ep. le 17. Fev. 1517. Marguerite de la Rouſſiere, & il en eut 1. François d'Uſſel qui ſuit, & 2. Antoine d'Uſſel.

II. François d'Uſſel, Sgr. de Craux, ep. le 10. Juil. 1584. Jeanne Garnier, & il en eut

III. Céſar d'Uſſel, Sgr. de Craux, Conſgr. d'Entraigues, ep. le 6. Janv. 1610. Louiſe de Bane, & il en eut 1. René d'Uſſel, Sgr. de Craux, Conſgr. d'Entraigues, ep. le 25. Ao. 1624. Marie de Vogué, & 2. Jean d'Uſſel, Sgr. de Rocheguede, ep. le 23. Fev. 1642. Jeanne de Vidal, N. avec ſon frere le 15. Janv. 1671.

MENDE. 215. D'ENTIL. De gueules, au lion d'or, accompagné de 3. dents d'argent.

Digitized by Google

I. Colon d'Entil, écuyer, Sgr. de Ligonnés, fut pere de

II. Gilbert d'Entil, Sgr. de Ligonnés, capitaine de carrabins par commiſſion du 20. Oct. 1515. & de cavalerie par commiſſion du 11. Mars 1517. t. le 4. Janv. 1551. Il ep. le 27. Av. 1517. Lucrece de Rochemure, dont il eut

III. Jacques d'Entil, Sgr. de Ligonnés, t. le 13. Nov. 1596. Il ep. le 4. Mai 1553. Françoiſe de Calviere, de laquelle il eut

IV. François d'Entil, Sgr. de Ligonnés, ep. le 16. Fev. 1583. Louiſe d'Eſpinchal, & il en eut

V. François d'Entil, Sgr. & baron de Ligonnés, Tremouls, la Planche, & Joncheres. Il ep. le 17. Janv. 1627. Pierre de Rochebarron, & il en eut 1. Jacques d'Entil ep. le 17. Oct. 1659. Yolande Renaud-de-Pons-de-Gripes, N. par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne, le 14. Oct. 1666. & 2. François d'Entil, prieur de S. Leger, N. avec ſon pere le 15. Janv. 1671.

BEZIERS. 216. ESPINAUD. Palé d'or & d'azur, au chef de même chargé d'un ſerpent d'or.

I. Jean Eſpinaud eut pour enfans 1. Jean Eſpinaud qui ſuit, 2. Louis Eſpinaud ep. le 24. Av. 1623. Catherine Brebon, il en eut Jean Eſpinaud, & 3. Nicolas Eſpinaud.

III. Jean Eſpinaud, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, demeurant à Thezan D. de Beziees, t. le 26. Janv. 1633. Il ep. le 26. Av. 1630. Iſabeau de la Tude, & il en eut

III. Henri Eſpinaud ep. Felice de Margon, de laquelle il eut des filles; N. le 9. Oct. 1668. en vertu des lettres d'annobliſſement accordées à Jean, Louis, & Nicolas Eſpinaud, freres, au mois de Nov. 1620.

LODEVE. 217. FABRE.

I. George Fabre, Sgr. de Pegairoles, fut pere de

II. Louis Fabre, Sgr. de Pegairoles, t. le 6. Mai 1598. Il ep. le 26. Fev. 1551. Peironne Prunieres, de laquelle il eut

III. Pierre Fabre, Sgr. de Pegairoles, ep. le 1. Dec. 1585. Anne de Montfaucon, dont il eut

IV. Louis Fabre, Sgr. de Pegairoles, t. le 25. Mars 1645. Il ep. le 5. Janv. 1615. Jeanne de la Tude, de laquelle il eut

V. Pierre Fabre, Sgr. de Pegairoles, t. le 21. Fev. 1663. Il ep. le 8. Mai 1648. Anne Franc de Cahuſat, & il en eut 1. Jean-François Fabre, Sgr. de Pegairoles, capitaine d'infanterie par commiſſion du 5. Janv. 1646. & 2. Henri-Etienne Fabre, Sgr. de Madieres, ep. le 8. Fev. 1632. Helene de la Treilhe, N. avec ſon frere le 15. Janv. 1671.

VIVIERS. 218. FAGES. D'or, à la montagne à trois coupeaux de gueules, ſurmontée d'une colombe d'argent, tenant en ſon bec un rameau d'olive, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or.

I. Deidier Fages fit un achat le 29. Dec. 1484. fut pere de

II. Jean Fages ep. le 10. Juin 1523. Antoinette de Gua, & il en eut

III. Guillaume Fages t. le 14 Juin 1591. Il ep. le 5. Mai 1554. Marguerite Tailland, de laquelle il eut 1. Jean Fages qui ſuit, 2. Guinot Fages, 3. François Fages, & 4. Guillaume Fages. L'un de ces quatre freres fut capitaine d'infanterie par commiſſion du 22. Avril 1580.

IV. Jean Fages t. le 19. Janv. 1602. Il ep. Françoiſe Colas, & il en eut 1. Guillaume Fages qui ſuit, 2. Alain Fages, & 3. Jean Fages, qui a fait la Br. B.

V. Guillaume Fages, Sgr. de Tauriés, gouverneur de l'Argentiere par commiſſion de M. de Montmorenci du 8. Juil. 1622. ep. le 3. Dec. 1622. Anne de la Mote, & il en ent 1. Alain Fages, Sgr. de Bertis, prouva ſa nobleſſe devant M. du Gué le 10. Mars 1667. 2. Jean Fages, Sgr. de Beſars, ep. le 7. Nov. 1659. Catherine Larcher, 3. Anne Fages, official en l'évêché de Viviers, & 4. Antoine Fages, Sgr. de la Colombe, ep. le 5. Fev. 1663. Marie Dumas, N. avec ſes freres & ſon pere le 28. Janv. 1668.

Br. B. V. Jean Fages t. le 10. Oct. 1627. Il ep. le 15. Sept. 1613. Catherine de la Tour des Bains, & il en eut 1. Jean Fages qui ſuit, 2. Claude, Sgr. de Chaſans, ep. le 30. Oct. 1636. Françoiſe de la Mote, & 3. Guillaume Fages, Sgr. de Severac, capitaine au régiment de la Roque infanterie par commiſſion du 30. Av. Il ep. le 30. Av. 1645. Renée Regis.

VI. Jean Fages, Sgr. de Chaunes, capitaine au régiment de Languedoc par commiſſion du 2. Mai 1647. & 20. Fev. 1649. ep. le 20. Fev. 1646. Catherine Bonfils, de laquelle il eut

VII. Henri-Simon, N. avec ſon pere & ſes oncles le 28. Janv. 1668.

USEZ. 219. FARET. Bandé d'argent & de gueules.

I. Pierre Faret, Sgr. de S. Privat, ep. le 30. Av. 1506. Simonne Blanchon, & en eut

II. Jacques Faret, Sgr. de S. Privat, fut mis hors de tutelle le 21.

Digitized by Google

Sept. 1526. Il ep. 1°. Sibille Fortunié 2°. Hippolyte Grimaud, & t. le 7. Mars 1576. Il eut de ſa premiére femme 1. Pierre Faret qui ſuit, & de ſa ſeconde 2. Theophile Faret.

III. Pierre Faret, Sgr. de S. Privat & Fournés, lieutenant de ſénéchal de Beaucaire & Niſmes, t. le 27. Sept. 1622. Il ep. le 16. Mai 1590. Sara Gueri, & il en eut 1. Henri Faret, ſénéchal de Beaucaire & Niſmes par proviſions du 19. Janv. 1639. & 2.

IV. Charles Faret, Sgr. de S. Privat, Fournés, & Jalons, t. le 8. Nov. 1636. Il ep. le 9. Nov. 1619. Jeanne Launé, & il en eut 1. Troſime Faret, 2. Hector Faret, 3. Balthazar Faret, meſtre de camp en Candie, N. avec Alexandre & Charles ſes freres le 19. Dec. 1668. 4. Alexandre Faret, Mqs. de S. Privat, Sgr. de Fournés, Jalons, & Montfrin, ep. le 13. Oct. 1652. Iſabeau Dupui, & 5. Charles Faret, Sgr. de Montfrin, capitaine de Chevaux legers.

MONTPELLIER. 220. FARGES. D'azur, à une roſe d'argent.

I. Simon Farges, maître des comptes à Montpellier par proviſions de 1592. t. le 15. Dec. 1616. fut pere de

II. Jacques Farges, conſeiller du roi, maître des comptes à Montpellier, obtint l'érection de la terre de Temelac en baronie en 1658. Il fut pere de

III. Jean Farges, Bn. de Temelac, ep. le 14. Oct. 1649. Eſther Foucard, N. comme fils & petit fils de maître des comptes le 28. Mars 1670.

USEZ. 221. FAUCON. D'azur, à trois tours d'argent, accompagnées en chef d'un faucon d'or & un croiſſant d'argent en pointe.

I. Jacques Faucon fut pere de

II. Antoine Faucon ep. le 28. Nov. 1495. Gabrielle Faucon, qui t. étant veuve le dernier Mai 1536. & il en eut 1. Bernis Faucon, qui fit une donation le 12. Ao. 1557. en faveur d'Antoine ſon neveu, & 2.

III. Laurens Faucon ep. le 19. Janv. 1529. Gabrielle Girard, de laquelle il eut 1. Antoine Faucon qui ſuit, & 2. Gabriel Faucon, qui a fait la Br. B.

IV. Antoine Faucon tranſigea le 3. Fev. 1579. avec Gabriel ſon frere pour les biens de Laurent leur pere. Il ep. Louiſe Valete, qui étant veuve t. le 26. Ao. 1616. & il en eut

V. Claude Faucon t. le 24. Oct. 1655. Il ep. le 25. Dec. 1630. Jeanne Bourguet, qui le rendit pere de

VI. Jean Faucon, Sgr. de la Deveſe, ep. le 28. Nov. 1655. Françoiſe Valete, N. le 29. Janv. 1669.

Br. B. IV. Gabriel Faucon ep. le 18. Nov. 1569. Gabrielle de la Roque, & il en eut

V. Antoine Faucon t. le 27. Aoc. 1645. Il ep. le 24. Juin 1631. Antoinette Campendu, de laquelle il eut

VI. Pierre Faucon, N. le 29. Janv. 1669.

BEZIERS. 222. FAURE. De gueules, à trois bandes d'or.

I. Artaud Faure, Sgr. de Fougeiroles, fut pere de

II. Jean Faure, Sgr. de Fougeiroles, ep. le 5. Fev. 1546. Anne de Joanas, qui t. étant veuve le 27. Juil. 1567. & de laquelle il eut

III. Jean Faure, Sgr. de Fougeiroles & du Pont, t. le 15. Juil. 1612. Il ep. Louiſe Cablers, & il en eut 1. Antoine Faure qui ſuit, & 2. Charles Faure.

IV. Antoine Faure, Sgr. de Fougeiroles & du Pont, t. le 31. Août 1628. fut pere de

V. Jean Faure, Sgr. de Fougeiroles & de Buriane, ep. le 8. Août 1661. Gabrielle Mars de Liviers, N. le 14. Dec. 1668.

VIVIERS. 223. FAY. De gueules, à la bande d'or, chargée d'une fouine d'azur.

I. Artaud de Fay, chevalier, Conſgr. de S. Quentin, chambellan du roi par brevet du 18. Juil. 1444. maître d'hôtel de M. le dauphin par brevet du 4. Sept. 1451. & du roi par brevet du 18. Nov. 1461. ep. le 5. Juil. 1433. Blanche de Gerlande, fille de Pons de Gerlande, laquelle le rendit pere de

II. Renaud ou Artaud de Fay, écuyer, Sgr. de Gerlande, ep. le 17. Nov. 1517. Diane d'Aps, fille de Bertrand Adhemar, Sgr. d'Aps, laquelle t. étant veuve le 9. Sept. 1529. & eut pour fils

III. Criſtophle de Fay, Sgr. de Gerlande, maître d'hôtel du duc d'Anjou, t. le 20. Juil. 1586. Il épouſa le 21. Fev. 1546. Guionne de Saulſac, & il en eut 1. Gabriel de Fay qui ſuit, & 2. Juſt. de Fay, chevalier de Malthe en 1578.

IV. Gabriel de Fay, Sgr. de Gerlande, écuyer du duc d'Anjou en ſa grande écurie par brevet du 12. Fev. 1578. & puis écuyer du roi, chevalier de ſon ordre. Il ep. le 18. Janv. 1588. Catherine Pelous, fille de Nicolas Pelous, chevalier de l'ordre, & gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Ils teſterent tous les deux le 22. Sept. 1632. & eurent pour enfans 1. Juſt-François de Fay qui ſuit, & 2. Juſt-René de Fay fit ſes preuves en 1600. pour être reçu chevalier de S. Jean de Jeruſalem.

Timoleon de Fay, page du duc d'Anjou, & ſon écuyer en ſa grande écurie.

V. Juſt-François de Fay, Sgr. de Gerlande, la Mote de Galaure, Saulſac, & Vertamiſe, ep. le 6. Janv. 1624. Françoiſe de la Baume, & il

il en eut 1. Gabriel de Fay, 2. Alexandre de Fay, 3. Charles de Fay, 4. Juſt de Fay, & 5. Louis de Fay, N. avec ſes freres & leur pere le 16. Janv. 1669.

NISMES. 224. FAY. De gueules, à la bande d'or, chargée d'une fouine d'azur.

I. Hector de Fay, Sgr. de Peraut, t. le 20. Ao. 1506. Il ep. le 10. Juil. 1476. Catherine Rabis; dont il eut

II. Noel de Fay, chevalier, Sgr. de Peraut, lieutenant du roi en Dauphiné par proviſions du 14. Juil. 1524. ep. le 10. Juin 1518. Françoiſe de S. Gelais, qui étant veuve dénombra au roi au nom de ſes enfans le 2. Ao. 1540. Il eut de ſon mariage 1. Antoine de Fay qui ſuit, & 2. Jean de Fay.

III. Antoine de Fay, écuyer, Sgr. de Peraut, t. le 10. Av. 1564. Il ep. le 22. Sept. 1540. Françoiſe de la Baume, mere de

IV. Jean de Fay, Mqs. de Peraut, ſénéchal de Beaucaire, capitaine de 50. hommes d'armes des ordonnances du roi, lieutenant-général pour S. M. au païs de Breſſe par proviſions du 20. Sept. 1595. t. le 27. Sept. 1630. Il ep. le 5. Mars 1675. Marie de Montmorenci, de laquelle il eut

V. Henri de Fay, Sgr. & Bn. de Peraut, t. le 8. Oct. 1637. Il ep. le 25. Juin 1607. Jeanne Chambon, & il en eut 1. Henri de Fay, Mqs. de Peraut & Veſenobre, N. avec ſes freres le 5. Juil. 1669. 2. Gedeon de Fay, & 3. Jules de Fay.

LE PUI. 225. FAY. De gueules, à la bande d'or, chargée d'une fouine d'azur.

I. Jean de Fay, damoiſeau, Sgr. de Lherm & de S. Quentin, t. le 15. Mars 1512. Il ep. le 10. Dec. 1480. Charlotte de la Tour, & il en eut

II. Criſtophle de Fay de la Tour, Sgr. de Lherm & Chabrepine, t. le 4. Juin 1548. Il ep. le 25. Mai 1527. Marguerite de la Tour, & en faveur de ce mariage Jacques Malet, Sgr. de la Tour & de Chabrepine, donna ſes terres audit Criſtophle à condition qu'il porteroit le nom & armes de la Tour. Il eut de ſon mariage

III. Jean de Fay de la Tour, Sgr. de la Tour-Maubourg, Chabrepine, Lherm, & S. Quentin, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, t. le 22. Av. 1595. Il ep. le 24. Av. 1558. Marguerite de Pelous, & il en eut

IV. Hector de Fay, Sgr. de la Tour-Maubourg, & Chabrepine, t. le 21. Juil. 1624. Il ep. le 7. Fev. 1588. Marguerite de la Roche, & il en eut 1. Jacques de Fay qui ſuit, & 2. Jean de Fay, qui a fait la Br. B.

V. Jacques de Fay fut pere d'

VI. Hector de Fay, qui eut pour fils

VII. Jean de Fay, Cte. de la Tour-Maubourg, Sgr. de la Garde,

Ste. Segoulere, & Chabrepine au D. du Pui, ep. le 28. Juil. 1631.

de la Mote-Vacheres, & il en eut 1. Jacques-Jean de Fay, 2. Jean-Hector de Fay, & 3. Claude-Marie de Fay, chevalier de Malthe, N. avec leur pere & leur oncle le 31. Oct. 1669.

B. B. V. Jean de Fay, chevalier de l'ordre du roi, Sgr. de la Tour-Maubourg, Chabrepine, eut pour fils

VI. Guillaume de Fay, Sgr. de Pouſols & la Baſtie, t. le 11. Avril 1631. Il ep. le 7. Oct. 1612. Iſabeau Baile de Pouſols, & il en eut 1. Antoine-Jacques de Fay Baile de Pouſols, Sgr. de la Baſtie, ep. le 15. Oct. 1651. Magdelaine Truchet, 2. Hector de Fay, 3. Jean de Fay, 4. Jacques de Fay, N. avec Antoine-Jacques & Jean ſes freres le 31. Oct. 1669. 5. Alexandre de Fay, 6. François de Fay, & 7. Anne de Fay.

VIVIERS. 226. FAY. De gueules, à trois fleurs de lis d'or, parti échiqueté d'argent & de ſable.

I. Antoine de Fay ep. Françoiſe Duport, qui fit une donation à Anne de Fay ſa petite fille le 25. Janv. 1502. Il eut de ſon mariage

II. Jean de Fay t. le 10. Mai 1516. ep. Anne de S. Didier, à qui il fit une donation le 28. Av. 1504. & il en eut 1. Antoine de Fay qui ſuit, & 2. Anne de Fay.

III. Anne de Fay, Conſgr. de Solignac, t. le 10. Juin 1579. fut pere de

IV. Jean de Fay, Conſgr. de Solignac, Sgr. de Dol. & de S. Felaix, t. le 8. Janv. 1596. Il ep. Antoinette de Bots, de laquelle il eut

V. Jean de Fay t. le 8. Mai 1658. Il ep. le 12. Oct. 1625. Lionnelle Chomels ou Chaumel, qui t. étant veuve le 29. Av. 1664. & il en eut 1. François de Fay, 2. Jean-Anne de Solignac, Conſgr. de S. Felaix & de Dol y demeurant, D. de Viviers, N. le 5. Juin 1669. & 3. Ceſar de Fay.

VIVIERS. 227. FAYN. D'azur, à la tour d'argent maçonnée & crenelée de ſable, ſoutenuë de deux lions d'or, armés & lampaſſés de gueules, au chef, à trois coquilles d'or.

I. Jean Fayn & Beatrix Marroan ſa femme reçurent une reconnoiſſance le 27. Fev. 1369. & ils eurent de leur mariage 1. Jean-Pierre Fayn qui ſuit, 2. Jacques Fayn ep. Jeanne Privat, qui t. le 24. Sept. 1415. & 3. Louis Fayn.

II. Jean-Pierre Fayn, damoiſeau, partagea avec ſes freres le 3. Juil.

Digitized by Google

1406. les biens de Jean leur pere, & t. le 12. Fev. 1438. Il fut pere de

III. Leonard Fayn, qui eut pour fils

IV. Jean Fayn tranſigea comme fils & héritier de Leonard Fayn le 17. Juil. 1480. Il eut pour enfans 1. Jean Fayn t. le 30. Dec. 1561. en faveur de Jean ſon neveu, & 2.

V. Jacques Fayn, Sgr. de Rochepierre, t. le 18. Mai 1551. Il ep. le Jeanne Riot, dont il eut

VI. Jean Fayn, Sgr. de Rochepierre, commandant pour le ſervice du roi en la ville du Bourg, ep. le 2. Fev. 1578. Jeanne Nicolai, de laquelle il eut

VII. Olivier Fayn, Sgr. de Rochepierre, ep. le 22. Août 1612. Marie Rodulph, & il en eut

VIII. François-Paule Fayn, Conſgr. de Rochepierre, S. Marcel, & S. Montan, ep. le 23. Mars 1658. Marie Latier de S. Vincent, & il en eut 1. Charles-François Fayn, & 2. Charles-Joſeph Fayn, N. avec leur pere le 12. Oct. 1668.

USEZ. 229. FERRE. D'azur, à trois beſans d'argent, à la bordure componée d'argent & d'azur, échiquetée.

I. Raimond Ferre fut pere de

II. Claude Ferre ep. le 19. Fev. 1549. Louiſe de Boulogne, & il en eut

III. Bernard Ferre ep. le 12. Ao. 1579. Françoiſe d'Eſparron, qui t. étant veuve le 8. Fev. 1632. & de laquelle il eut

IV. Charles Ferre eut pour fils

V. Charles Ferre, Sgr. de la Verriere, Conſgr. de la Calmette, ep. le 15. Mars 1656. Jeanne Pleche, N. le 13. Janv. 1669.

BEZIERS. 229. FERROUL. De gueules, à trois verrous d'argent 2. & 1. & deux étoiles d'or en chef.

I. Jean Ferroul reçut une reconnoiſſance de l'archiprêtre d'Arjac le 12. Fev. 1502. Il eut pour fils

II. Bertrand Ferroul, écuyer, rendit hommage pour lui & pour Marguerite de Mirepoix ſa femme le 28. Fev. 1538. Il eut de ſon mariage 1. Gaſton Ferroul ep. 1°. le 27. Fev. 1540. Jacquette de Fouſilhous, 2°. Catherine Ferroul, qui étant veuve fit une donation en faveur de Jean Ferroul ſon neveu le 24. Mars 1598. & 2.

III. Guillaume Ferroul, Sgr. d'Ajac & de Fouſillous, ep. le 8. Oct. 1581. Marquiſe de Narbonne; Guillaume de Fouſillous le ſubſtitua à Pierre de Fouſillous à défaut de mâles le 6. Oct. 1562. à la charge de

porter le nom & les armes de Fouſillous. Il eut de ſon mariage 1. Jean Ferroul qui ſuit, & 2. Marc-Antoine Ferroul, capitaine au régiment de Normandie le 11. Juin 1622. à celui de Serignan le 25. Av. 1639.

IV. Jean Ferroul, écuyer, Sgr. de Fouſillous & de Laurent, t. le 1. Fev. 1653. Il fut capitaine au régiment d'Annonay par commiſſion du 27. Ao. 1621. à celui de Languedoc par commiſſion du 8. Juil. 1636. Il eut une penſion de 1500. livres par brevet du 1. Dec. 1639. Il ep. le 25. Janv. 1612. Anne de Gep, par diſpenſe du 14. Oct. 1611. & il en eut 1. Jean-Gabriel Ferroul qui ſuit, & 2. Pierre-Paul, Sgr. de Montgaillard, entre lequel, & Marie Guo, veuve d'Antoine Ferroul, il y eut une ſentence arbitrale le 26. Av. 1628. pour raiſon des biens de François Ferroul, chevalier de Malthe. Il tranſigea le 26. Juin 1628. avec ſon frere pour raiſon des biens d'Helene Valat de Leſpignan. Il y eut auſſi une tranſaction le 10. Fev. 1666. entre lui & Jeanne Ferroul d'une part, & Pierre & Jean Ferroul d'autre, au ſujet des biens de Marguerite Grille, veuve de Guillaume de Pouſaire.

V. Jean-Gabriel Ferroul, Sgr. de Sauvanes, puis de Fouſillous & de Laurent, capitaine au régiment de Brezé par commiſſion du 19. Juin 1636. lieutenant-colonel au régiment de Languedoc par commiſſion du 22. Nov. 1652. gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, epouſa le 5. Septemb. 1638. Anne de Theſan, & il en eut

VI. Henri de Ferroul, N. avec ſon pere & ſon oncle le 14. Janv. 1669.

I. Jean Ferroul ep. 1°. le 29. Nov. 1566. Marguerite Thierri, dame de Montgaillard, 2°. le 14. Mars 1594. Helene de Valat, fut pere de

II. Paul Ferroul ep. le 14. Juil. 1622. Marguerite de Pouſaire. Il dénombra le dernier Mai 1639. & t. le 23. Juin 1661. & il avoit pour freres, Pierre-Paul, Pierre, Jean, & Jeanne Ferroul.

USEZ.

230. FIENNES. De gueules, au lion couronné d'or.

I. Valerien Fiennes, originaire de Paris, fit un achat le 25. Fevrier 1454. & une reconnoiſſance le 9. Mai 1459. Il ep. Peirete Raſtel, qui t. étant veuve le 10. Av. 1493. de laquelle il eut 1. Antoine Fiennes qui ſuit, & 2. Jean Fiennes.

II. Antoine Fiennes eut pour enfans 1. François Fiennes qui ſuit, & 2. Laurent Fiennes, gendarme de la compagnie de M. d'Ornano, lieutenant-général en Dauphiné, qui lui donna un congé le 23. Mai 1589. ep. le 5. Ao. 1590. Marie Fermineau.

III. François Fiennes ep. le 25. Nov. 1518. Claude Aubert, & il en eut 1. Louis Fiennes ep. le 13. Sept. 1578. Jeanne Benoît, 2. Antoine Fiennes aſſiſta au mariage de ſon frere le 13. Septemb. 1578. 3. Pierre Fiennes qui ſuit, & 4. Jean Fiennes ep. le 6. Nov. 1638. Catherine Boudin.

Digitized by Google

IV. Pierre Fiennes ep. le 20. Fev. 1619. Blanche Bouchart, de laquelle il eut

V. Antoine Fiennes, capitaine d'infanterie au régiment de S. A. R. par commiſſion du 1. Juin 1649. ep. le 23. Fev. 1659. Marie Aubouin. N. avec Jean ſon oncle le 5. Nov. 1668.

LE PUI. 231. FILLAIRE.

I. André Fillaire fut pere de

II. Jean Fillaire ep. 1°. le 7. Janv. 1525. Vidale Bordet, 2°. Françoiſe Leques, qui étant veuve aſſiſta au mariage de ſon fils le 29. Dec. 1597. ce fils fut

III. Hugues Fillaire, Sgr. de Bornetes, pourvû de l'office de juge-mage du Pui le 29. Juillet 1628. Il ep. le 29. Dec. 1597. Marguerite Baile, de laquelle il eut

IV. Marcelin Fillaire, Sgr. du Charrouil, Bornetes, Chadenac, conſeiller du roi, juge-mage & lieutenant-général, civil, & criminel en la ſénéchauſſée du Pui, pourvû le 22. Juil. 1638. ep. 1°. le 1. Fev. 1630. Anne de la Veulhe, 2°. le 27. Nov. 1647. Laurence Berard de Montalet. Il eut pour enfans 1. Jean Fillaire, Sgr. de Cheilon, ep. le 12. Juin 1667. & 2. François Fillaire, N. avec ſon pere & ſon frere le 10. Sept. 1669.

VIVIERS. 232. FLANDRIN. D'azur, à une faſce d'or accompagnée de trois roſes d'argent 2. & 1.

I. Guigon Flandrin fut pere de

II. Guinot Flandrin teſta, de la licence de Guigon ſon pere. Il eut pour fils

III. Jean Flandrin, Sgr. de Porcheroles, & Guinot ſon pere firent un échange avec Pierre Bompard le 26. Oct. 1482. Il ep. Anne Sanſon, & il en eut 1. Jean Flandrin qui ſuit, & 2. Guillaume Flandrin, tuteur avec ſa mere des enfans de ſon frere.

IV. Jean Flandrin, Sgr. de Porcheroles, paſſa une reconnoiſſance avec ſa mere & ſon frere le 4. Mai 1533. t. en 153 Il ep. Anne Baudon, & il en eut 1. Guillaume Flandrin qui ſuit, & 2. Jean Flandrin.

V. Guillaume Flandrin, écuyer, Sgr. de Porcheroles, tranſigea avec Jean ſon frere le 16. Juil. 1539. t. le 1. Mai 1596. Il ep. le 9. Juillet 1563. Marguerite Verdier, qui t. étant veuve le 11. Juil. 1608. & il en eut 1. Jean Flandrin qui ſuit, & 2. Antoine Flandrin, qui a fait la Br. B.

VI. Jean Flandrin, Sgr. de Porcheroles, t. le 10. Nov. 1641. Il ep. le 4. Nov. 1641. Gillete Joubert, & il en eut 1. Guillaume Flandrin Sgr. de Pocheroles, N. le 6. Juin 1669. & 2. Jean Flandrin.

Br. B. VI. Antoine Flandrin t. le 6. Mars 1651. fut pere de

VII. Pierre Flandrin, Sgr. de Porcheroles, demeurant à Montpeſat D. de Viviers, N. le 6. Juin 1669.

MENDE. 233. FLORIT. Dazur, à l'oye d'argent, au chef d'or, chargé d'un caſque d'argent.

I. Guillaume Florit, Sgr. de Bacon, annobli par lettres du mois de Fev. 1565. regiſtrées en la chambre de Paris le 7. Juin audit an, ep. Michele Sauvet, qui étant veuve t. le 10. Fev. 1591. & il en eut 1. Jacques Florit qui ſuit, & 2. Jean Florit qui a fait la Br. B.

II. Jacques Florit, Sgr. de Bacon, ep. le 2. Dec. 1584. Louiſe de la Tour, aſſiſté des procureurs de Michele Sauvet ſa mere, & il eut de ſon mariage 1. Guillaume Florit qui ſuit, & 2. Aimar Florit, Sgr. de Chaidera.

III. Guillaume Florit t. le 10. Mai 1627. Il ep. le 1. Mars 1613. Brunete Loubeirac, de laquelle il eut

V. Jean-Louis Florit, Sgr. de Clamouſe y demeurant D. de Mende ep. le 19. Mai 1647. Louiſe Malboſe, N. avec Aimar ſon oncle le 26. Nov. 1669. attendu les lettres d'annobliſſement du mois de Fev. 1565.

Br. B. II. Jean Florit ep. le 25. Juillet 1568. Anne de Bourbal dite Dumas, avec laquelle il fit une donation à Jean ſon fils en faveur de ſon mariage.

III. Jean Florit ep. le 22. Juil. 1598. Marguerite Pagés, & il en eut 1. Guion Florit, Sgr. de Chailaguet, ep. le 4. Sept. 1661. Marie Chambon, & 2. Jean Florit N. avec ſon frere le 27. Sept. 1669. en vertu des lettres d'annobliſſement du mois de Fev. 1565.

VIVIERS. 234. FLOTES. Loſangé d'argent & de gueules, au chef d'or.

I. Georges Flotes, Sgr. & baron de la Roche, t. le 19. Oct. 1551. Il ep. Marguerite de la Tour, qui t. étant veuve le 16. Oct. 1554. & de laquelle il eut

II. Jean Flotes, chevalier, Sgr. & baron de la Roche, t. le 3. Mars 1569. & fut pere de

III. Baltazar Flotes, Sgr. & comte de la Roche, ep. Iſabeau des Aſſars de Laudun, comme il conſte par une ſentence de l'archevêque d'Aix du 28. Av. 1583. & il en eut

IV. Baltazar Flote, Sgr. & comte de la Roche, t. le 15. Juil. 1645. Il ep. le 23. Janv. 1610. Anne de la Vernade, & il en eut 1. Jean-Baptiſte Flotes de Montauban des Aſſars de Laudun, baron de la Roche, Sgr. majeur de Mirabel, y demeurant D. de Viviers, ep. le 25. Avril 1644. Louiſe Toulon de la Loupie, 2. Guillaume Flotes, Sgr. de Severac, ep. le 9. Fev. 1660. Louiſe Barbin, 3. Baltazar Flotes, religieux

Digitized by Google

de ſainte Genevieve, & 4. Henri Flotes, Sgr. de Montels, N. avec ſes freres le 21. Mars 1670.

AGDE. *S. PONS.* 235. FLOTES. D'azur, à trois faſces ondées d'argent, ſurmontées d'une coquille d'or.

I. Pierre Flotes, Sgr. de Sabaſan, eut pour enfans 1. Raimond Flotes, Sgr. de Sabaſan, ep. le 30. Oct. 1559. Florence de Cailus, & 2.

II. Jean Flotes, Sgr. de Ribaute, t. le 19. Juin 1595. Il ep. le 1. Janv. 1580. Marie Glaiſe, & il en eut 1. Pierre Flotes qui ſuit, 2. François Flotes, & 3. Jean Flotes, qui a fait la branche B.

III. Pierre Flotes fut pere d'

IV. Alexandre Flotes, Sgr. de Sabazan, demeurant à Peſenas, ep. le 25. Sept. 1649. Françoiſe de Mons, N. le 26. Sept. 1669.

Br. B. III. Jean Flotes, Sgr. de Ribautes, t. le 15. Sept. 1656. ep. le 11. Av. 1627. Suſanne Guibal, de laquelle il eut

IV. Jean Flotes de la ville de S. Pons, N. le 26. Sept. 1669.

MONTPELLIER. 236. FONTANON. D'or, au lion de gueules tenant de ſa pate feneſtre un cœur de même.

Philippe Fontanon, ci-devant capitaine au régiment de cavalerie de Baltazar, demeurant à Montpellier le 27. Janvier 1670. N. en conſéquence des charges de général en la cour des aides, & de Mᵉ. des comptes à Montpellier, exercées par François & Jean Fontanon pere & ayeul dudit Philippe.

MENDE. 237. FONTUNIE. D'azur, à une fontaine à cinq tuyaux d'argent.

I. Robert Fontunie fut pere de

II. Guerin Fontunie t. le 23. Janv. 1606. Il ep. le 9. Nov. 1550. Benoîte Merle, & il en eut

III. Jean Fontunie, écuyer, Sgr. de Saletes, Fraiſſinet, & la Viale de Tours, fut pere de

Pierre Fontunie fut pourvû d'une chanoinie au chapitre des comtes de S. Jean de Brioude, le 21. Mars 1636. & mis en poſſeſſion le 9. Av. audit an.

IV. François Fontunie, Sgr. de la Mudar, t. le 29. Janv. 1654. Il ep. le 7. Janv. 1615. Anne Guerin, & il en eut 1. Pierre-Honoré Fontunie, Sgr. de Saletes, y demeurant D. de Mende, ep. le 14. Fev. 1662. Angelique Parand, N. le 15. Juil. 1669. & 2. Claude Fontunie, doyen de Malzieu, aſſiſta au mariage de ſon frere le 14. Fev. 1662.

LODEVE. 238. FORE'S.

I. Philippe Forés, Sgr. de Carlencas, eut pour enfans 1. Thomas Forés qui ſuit, & 2. Elizabeth Forés fille de feu Philippe, fit quitance à Thomas ſon frere le 6. Mars 1547.

II. Thomas Forés, Sgr. de Carlencas & Levas, fit une procuration le 15. Nov. 1542. à Jean Violac pour comparoître en armes devant le ſénéchal de Carcaſſonne, à cauſe des fiefs nobles qu'il poſſédoit. Il fut pourvû d'un office de conſeiller au parlement de Toulouſe le 17. Avril 1543. & il t. le 7. Oct. 1551. Il eut pour enfans 1. Jean Forés, & 2.

III. Jacques Forés, Sgr. de Treguier & la Blaquiere t. le 27. Juil. 1594. Il ep. le 15. Oct. 1580. Lucrece de Montfaucon, & il en eut 1. François Forés, 2. Pierre Forés qui ſuit, & 3. Arnaud Forés.

IV. Pierre Forés, Sgr. de Treguier, t. le 4. Oct. 1641. Il ep. le 6. Nov. 1625. Jeanne de Gineſtous, de laquelle il eut

V. Philippe-André Forés, Sgr. de Treguier, y demeurant D. de Lodeve, ep. le 14. Juin 1664. Louiſe Fabre, N. le 12. Oct. 1668.

MONTPELLIER. 203. FORNAS. D'argent, à trois faſces d'azur, au griffon d'or brochant ſur le tout armé, lampaſſé & couronné d'azur.

I. André Fornas, Sgr. de la Broſſe, obtint des lettres d'annobliſſement au mois de Juil. 1615. Il ep. Gabrielle Jaquenet, & il en eut 1. André Fornas qui ſuit, & 2. Claude Fornas, qui a fait la Br. B.

II. André Fornas, Sgr. de la Broſſe, ep. 1°. le 3. Av. 1630. 2°. le 11. Av. 1663. Marianne de Roſel. Il eut pour enfans 1. François Fornas, 2. François Fornas, & 3. Louis Fornas, N. avec leur pere & leurs couſins le 13. Dec. 1668. en conſéquence des lettres d'annobliſſemens de 1615.

Br. B. II. Claude Fornas t. le 27. Juil. 1644. Il ep. le 13. Oct. 1640. Helene Maſſias, & il en eut 1. Claude Fornas, 2. André Fornas, & 3. Guillaume Fornas.

VIVIERS. 240. FORNIER. Au 1. de gueules, au lion rampant d'argent, à l'orle d'azur, chargé de cinq quintefeuilles d'or; au 2. d'or, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or; au 3. de gueules, au rocher d'or; au 4. d'azur, à la bande d'or, ſurmontée d'une étoile de même; ſur le tout d'azur au gerfaut l'argent, ſur un héron volant d'or.

I. Claude

I. Claude Fornier, écuyer, fendit hommage le 8. Ao. 1489. Il ep. le 13. Août 1475. Guillaumette de la Baume, de laquelle il eut

II. Pierre Fornier, écuyer, il ſervit dans le ban & arriére-ban, comme il appert par un acte de ſervice de 1536. t. le 23. Nov. 1540. Il ep. Anne Brunel, & il en eut

III. Pierre Fornier, écuyer, Sgr. de Bergieu, ep. 1°. le 11. Fev. 1556. Anne Roche, 2°. le 16. Août 1583. Jeanne Guerin, fille d'André Guerin & d'Helene Tavernier de Pontieres, laquelle Helene t. le 5. Mai 1588. Il fut pere de

IV. André Fornier, Sgr. de Matré, ep. 1°. le 18. Janv. 1604. Catherine Babrun, qui t. le 11. Juin 1621. 2°. le 25. Juin 1622. Marie Vincent, il eut de ſon premier mariage

V. Theodore Fornier, ep. le 25. Juin 1622. Marie Cogneu, fille de Marie Vincent ſeconde femme de ſon pere, & il en eut 1. André Fornier, écuyer, Sgr. de Matré, baptiſé le 17. Janv. 1631. ep. le 24. Fev. 1666. Lucrece Arbaleſtrier, & 2. Jean-Antoine Fornier, Sgr. de l'Olive, bapt. le 12. Fev. 1642. N. avec ſon frere le 16. Dec. 1669.

USEZ. 241. FOULLAQUIER. Dargent, à deux faſces de ſinople, au chef des gueules, à trois étoiles d'or.

Leonard Foullaquier, Sgr. de la Caune, t. le 16. Nov. 1550. Claude ſon frere exécuteur teſtamentaire.

I. Claude Foullaquier du Mas d'Augene, t. le 13. Sept. 1557. fut pere de

II. Antoine Foullaquier, Sgr. d'Augene, eut pour fils

III. Antoine Foullaquier, Sgr. d'Augene, ep. le 20. Avril 1607. Marguerite de la Salle, & il en eut

IV. George Foullaquier, Sgr. d'Augene, demeurant à Roquemaure D. d'Uſez, ep. le 23. Avril 1644. Delfine des Aimars, N. le 1. Fev. 1669.

NARBONNE. 242. FOULLAQUIER. Mêmes armes.

I. Jean Foullaquier dénombra le 20. Av. 1534. ep. le 31. Ao. 1537. Gabrielle de Gep de Fos, de laquelle il eut

II. Gabriel Foullaquier ep. 1°. le 29. Mars 1579. Marguerite André, 2°. le 15. Fev. 1594. Marguerite Chacon, 3o. le 7. Nov. 1613. Jeanne de la Garde, laquelle le rendit pere de

III. Jean Foullaquier, écuyer, Sgr. de Clix, Conſgr. de Biſan, y demeurant D. de Narbonne, ep. 1°. le 18. Fev. 1637. Françoiſe Chambert, 2°. le 18. Janv. 1645. Anne Daffis, 3°. le 1. Fev. 1657. Magdelaine de Graves, N. le 28. Mars 1670.

S. PONS. 243. FRAISSINET.

I. Jean Fraiſſinet fut pere de

II. Raimond Fraiſſinet, Sgr. de Veſſas, t. le 29. Avril 1539. Il ep. le 1. Juin 1525. Françoiſe Guibal, & il en eut 1. Ciffre Fraiſſinet, & 2.

III. Guillaume Fraiſſinet, Sgr. de Veſſas, capitaine châtelain de Cecenon par proviſions du 21. Dec. 1555. t. le 22. Janv. 1580. Il ep. Jaquette de Bides, & il en eut

IV. Hercules Fraiſſinet, Sgr. de Veſſas & Cauſſet, capitaine châtelain pour le roi à Cecenon, par proviſions du 6. Mars 1585. t. le 22. Nov. 1636. Il ep. le 9. Fev. 1592. Françoiſe de Theſan, de laquelle il eut

V. Guillaume Fraiſſinet, Sgr. de Veſſas, capitaine châtelain, & baillif de la ville & châtelenie de Cecenon, par la démiſſion de ſon pere du 19. Mars 1632. ep. le 9. Fev. 1625. Marquiſe Guibal, N. le 24. Mars 1670.

MENDE. 244. FRAMON. Bandé d'argent & de gueules de ſix piéces, parti de gueules au lion d'or, au chef couſu d'azur, chargé de 3. étoiles d'or.

I. Hugues Framon, damoiſeau, Sgr. de la Framondie, ep. le 19. Dec. 1471. Angeline Chapelu, qui t. étant veuve le 19. Fev. 1523. de laquelle il eut

II. Jean Framon, Sgr. de la Framondie & du Boſc, t. le 5. Juin 1557. fut pere de

III. Jean Framon, Sgr. du Boſc, de la Framondie, & Miramont, t. le 21. Mars 1581. Il ep. le 6. Mai 1543. Marguerite de Morlhon, qui le rendit pere de

IV. François Framon de la Framondie, Sgr. du Boſc, rendit hommage au nom de Louiſe de la Planouſe de Fabregues ſa femme, le 30. Juin 1601. & t. le 16. Nov. 1604. Il eut de ſon mariage

V. Georges Framon, Sgr. de Fabregues & Greſes, fut pere de

VI. François Framon, Sgr. de la Framondie & Greſes, ep. le 27. Janv. 1664. Jeanne Soulages de Fredeau, N. avec George ſon pere le 13. Dec. 1669.

NISMES. 245. FUJOL. D'or, à trois bandes de gueules, écartelé d'azur, à trois chevrons d'or.

I. Pierre Fujol, Conſgr. de Lanuejols, acheta Fromageres le 13. Août 1514. & ep. le 26. Mai 1523. Jeanne Hebrard, de laquelle il eut

II. Antoine Fujol, Sgr. de Vebron, capitaine & gouverneur du château de Meirueys par proviſions du roi du 14. Sept. 1583. Il ep. 1°. le 5. Ao. 1563. Iſabeau Barral, 2°. le 6. Av. 1585. Suſanne de Montcalm, & il eut de celle-ci.

Digitized by Google

III. Pierre Fujol, Sgr. de Vebron, ep. le 1. Mars 1608. Iſabeau la Farelle, & il en eut

IV. Jean Fujol, Sgr. de Vebron, ſervit en 1654. & 1656. Il ep. le 25. Av. 1645. Magdelaine Dupont, qui le rendit pere de

V. Jean Fujol, Sgr. de Lanuejols & Vebron, D. de Niſmes, N. le 26. Août 1669.

MENDE. 246. GABRIAC. De gueules, à 7. loſanges d'or 3. 3. & 1.

I. Guillaume, chevalier, Sgr. de Gabriac, t. en 1474. fut pere de

II. Raimond de Gabriac, Sgr. de Gabriac, t. le 21. Mai 1499. Il ep. le 31. Oct. 1448. Françoiſe Aleman, qui t. le 15. Oct. 1507. & il en eut

III. Jean de Gabriac, Sgr. de Cadoene, t. le 13. Oct. 1533. Il ep. Anne de Cambis, & il en eut 1. Jean, 2. Thomas de Gabriac qui ſuit, 3. François de Gabriac, 4. Claude de Gabriac, & 5. Antoine de Gabriac.

IV. Thomas de Gabriac, Sgr. de Tignac, t. le 1. Juin 1581. Il ep. Semonne Merin, & il en eut 1. Pierre de Gabriac qui ſuit, 2. Aimar de Gabriac, & 3. Jacques de Gabriac.

V. Pierre de Gabriac, Sgr. de Tignac, t. le 28. Dec. 1631. Il ep. 1°. le 9. Nov. 1597. Françoiſe Caladon, 2°. Catherine d'Agulhac de Beaumefort. Il eut pour enfans 1. Antoine-Hercule de Gabriac qui ſuit, & 2. Claude de Gabriac, Sgr. de Deſe.

VI. Antoine-Hercule de Gabriac, Sgr. de Tignac, Deſe, Ver, & S. Maurice, t. le 22. Mai 1661. ep. le 30. Mars 1650. Diane Douſel de Chantarnejes, & il en eut 1. Pierre de Gabriac, Sgr. de Tignac, 2. Jacques de Gabriac, Sgr. de S. Maurice, 3. Jacques de Gabriac, Sgr. de Ver, & 4. Jean-Antoine de Gabriac, Sgr. de Monvoi, N. avec Claude leur oncle le 3. Dec. 1668.

MENDE. 247. GABRIAC.

I. Guillaume, chevalier, Sgr. de Gabriac, t. en 1474. fut pere de

II. Raimond de Gabriac, chevalier, t. le 21. Mai 1499. Il avoit ep. Françoiſe Aleman, qui t. le 15. Oct. 1507. & il en eut

III. Jean de Gabriac, Sgr. de Cadogne, eut pour fils

IV. Oſias de Gabriac, Sgr. de Barjac, t. le 27. Sept. 1573. Il avoit tranſigé le 23. Oct. 1570. avec Jean ſon neveu petit-fils d'autre Jean, fut pere de

V. Jacques de Gabriac. Il eut pour enfans 1. Pierre de Gabriac qui ſuit, & 2. François de Gabriac, Sgr. de la Fabregue.

VI. Pierre de Gabriac, Sgr. de S. Croix, fut pere de 1. Marc-Antoine de Gabriac, & 2. Roſtaing de Gabriac, N. avec leur oncle le 18. Juil. 1669.

USEZ. 248. GABRIAC.

I. Jean de Gabriac, écuyer, Sgr. de Gabriac, fut pere de

II. Jean de Gabriac, Sgr. dudit lieu, de la Falquiere, Beaſſe, Pierrefort, & le Sault, t. le 12. Mars 1564. Il ep. le 28. Mai 1542. Anne de Barjac, dame de Sault, & il en eut 1. Charles de Cadoene dit de Gabriac qui ſuit, & 2. Joachim de Gabriac, Sgr. dudit lieu, aſſiſta au mariage de ſon frere.

III. Charles de Cadoene dit de Gabriac, Sgr. du Sault & de Barjac, Conſgr. de la ville du Bourg-St. Andiol, capitaine de 200. hommes de pied par commiſſion du roi Henri IV. du 21. Av. 1587. ep. le 19. Oct. 1583. Jeanne de Pelet de Combas, & il en eut

IV. Joachim de Gabriac, Sgr. de Blancheirete & du Sault, capitaine d'infanterie au régiment de Gordes par commiſſion du 12. Août 1632. ep. le 1. Janv. 1633. Françoiſe de Bane d'Avejan, de laquelle il eut

V. François-Joſeph de Gabriac, Sgr. de S. Paulet, ep. le 19. Janv. 1659. Jeanne de Rodulphe, N. avec ſon pere le 13. Sept. 1669.

VIVIERS. 249. GARDON. D'azur, au chien au repos d'or, au chef d'argent chargé de deux étoiles de gueules parti d'argent, à la patte arrachée de cinq onglons de ſinople, chargée de ſix beſans d'argent 3. 2. & 1.

I. Arnaud Gardon dénombra le 7. Nov. 1541. fut pere d'

II. Antoine Gardon t. le 5. Mars 1580. Il ep. le dernier Ao. 1550. Antoinette de Chailus, de laquelle il eut

III. Maurice Gardon, écuyer, rendit hommage le 27. Nov. 1581. t. le 4. Mai 1601. Il ep. le 26. Sept. 1583. Marguerite de Boulogne, & il en eut

IV. Claude Gardon de Boulogne, Sgr. de Châteauneuf, fut choiſi par la nobleſſe du bas Vivarais pour la commander au ban & arriére-ban en 1639. & N. le 18. Janv. 1669.

USEZ. 250. GAS DE BAGNOLS.

I. François Gas *aliàs* de Bagnols, écuyer, Sgr. de St. Gervais, rendit hommage au roi le 6. Mai 1506. t. le 17. Fev. 1542. Il ep. Antoinette Nicolai, de laquelle il eut

III. Gervais Gas, Sgr. de St. Gervais & de S. Marcel d'Ardeche, t. le 19. Dec. 1574. Il ep. le 14. Fev. 1566. Claude Vincent, fille de Jean Vincent, écuyer, Sgr. de Bidon, qui le rendit pere de

III. Jean Gas, Sgr. de S. Gervais & S. Marcel, teſta le 20. Mars 1623. Il ep. le 28. Juil. 1605. Iſabeau de Bane, & il en eut 1. Louis

Digitized by Google

Gas de Bagnols, Sgr. de S. Gervais, capitaine d'infanterie au régiment de Calviſſon par commiſſion du 29. Mai 1644. ep. le 5. Novemb. 1650. Marie de la Faye, N. le 8. Nov. 1670. 2. François Gas, 3. Jean Gas, 4. Simon Gas, & 5. Jacques Gas.

VIVIERS. 251. GASELES. De gueules, au chevron d'or accompagné de trois beſans de même.

Gabriel Gaſeles.

I. Jean Gaſeles t. au mois d'Ao. 1526. eut pour enfans 1. Antoine Gaſeles, & 2.

II. Bertrand Gaſeles, Sgr. de Suchet, t. le 2. Nov. 1571. Il ep. le 3. Juin 1547. Anne Moine, de laquelle il eut

III. Jean-Charles ep. Paule Marcous, avec laquelle il t. le 22. Juil. 1586. Ils eurent pour enfans 1. Aimar Gaſeles qui ſuit, & 2. Fleuri Gaſeles.

IV. Aimar Gaſeles, Sgr. de Suchet, ep. le 21. Av. 1591. Jeanne Peiran, qui t. le 17. Janv. 1640. & il en eut 1. Aimar Gaſeles qui ſuit, & 2. Joachim Gaſeles, Sgr. de la Combe, N. le 23. Sept. 1669.

V. Aimar Gaſeles, Sgr. de Suchet, ep. le 24. Juil. 1628. Gaſparde du Fay, de laquelle il eut 1. Aimar Gaſeles, & 2. Jacques Gaſeles, N. avec leur pere le 19. Juin 1669.

VIVIERS. 252. GEIS. De gueules, à trois fleurs de geſſes d'argent 2. & 1. à la bande d'argent chargée de ſix points de ſable.

I. Guillaume de Geis eut pour fils 1. François 2. François-Louis 3. Louis Guillaume, comme il appert d'un cayer de ſept piéces &c. 4. Guillaume de Geis fut pere de

V. François de Geis, écuyer, tranſigea en 1439. Il eut pour fils

VI. Louis de Geis paſſa un acte d'acenſement le 5. Dec. 1470. & t. en 1470. fut pere de

VII. Guillaume de Geis, écuyer, valet de chambre du roi, t. le 24. Av. 1580. Il ep. le 6. Nov. 1536. Louiſe Chabot, de laquelle il eut

VIII. Jean de Geis, écuyer, t. le 21. Juin 1598. Il ep. le 13. Dec. 1579. Catherine Barjac, & il en eut

IX. Antoine de Geis, écuyer, t. en 1636. Il ep. le 26. Fev. 1612. Anne de Platre, qui étant veuve t. le 26. Dec. 1656. elle fut mere de

X. Jean-Antoine de Geis, Sgr. de S. Perai, ep. le 22. Nov. 1645. Catherine Monroi, N. le 13. Dec. 1669.

NISMES. 253. GENAS. D'argent, au genet de ſinople boutonné d'or, écartelé de gueules à deux aigles éployées, membrées, & bequées d'or.

I. François de Genas aſſiſta en qualité de commiſſaire du roi aux états de Languedoc en 1443. & 1483. fut mis en 1474. le premier au regiſtre de la chambre des comptes de Dauphiné, pourvû de l'office de préſident en ladite cour le 19. Mai 1576. de celui de général en Nov. 1578. Le 28. Sept. de la même année le roi Louis XI. lui avoit écrit pour travailler à la paix, qui fut faite depuis avec René, roi de Sicile. Il t. le 13. Juil. 1496. Il fut pere de

II. Jean de Genas paſſa un acte devant le juge d'Avignon le 22. Oct. 1480. Il ep. 1°. le 4. Fev. 1454. Beatrix Galien, 2°. Catherine Sextres qui t. le 11. Juil. 1502. Il eut de ſa ſeconde femme 1. Felix de Genas, 2. François de Genas qui ſuit, & 3. Alexandre de Genas.

III. François de Genas ep. Françoiſe Mayaud, dame d'Agulhe, avec laquelle il obtint des lettres de naturalité au mois d'Ao. 1541. qui furent enregiſtrées en la chambre des comptes de Paris le 19. Oct. ſuivant. Il eut de ſon mariage 1. François de Genas qui ſuit, & 2. Melchior de Genas, qui a fait la Br. B.

IV. François de Genas, Sgr. d'Agulhe, fut pourvû le 20. Octobre 1537. de l'office de conſeiller au parlement de Provence. Il teſta le 15. Mars 1568. Il ep. Claire Rodulphe, & il en eut

V. Louis de Genas, Sgr. de Puechredon, gouverneur de Sommieres par commiſſion du 22. Sept. 1598. t. le 11. Sept. 1626. Il ep. le 28. Av. 1595. Marie de Pavée, qui le rendit pere de

VI. François de Genas, Sgr. de Puechredon, ep. le 12. Mars 1642. Gervaiſe Rey, N. le 10. Dec. 1668.

Br. B. IV. Melchior de Genas, Sgr. de Beauvoiſin, fut émancipé par ſon pere le 3. Ao. 1539. t. le 24. Fev. 1620. Il ep. Louiſe Vilages, qui t. le 2. Sept. 1596. & il en eut 1. Louis de Genas, 2. François de Genas, 3. Jean de Genas qui ſuit, & 4. Jacques de Genas.

V. Jean de Genas, Sgr. de Beauvoiſin, t. le 25. Fev. 1660. Il ep. le 8. Dec. 1631. Roſe Favier, & en eut

VI. Jacob de Genas, Sgr. de Beauvoiſin, ep. le 7. Sept. 1655. Suſanne Nogarede, N. le 10. Dec. 1668.

AGDE. 254. GEOFFROI. D'azur, à une tour d'argent donjonnée de trois piéces.

I. Barthelemi Geoffroi, damoiſeau, acheta une moitié des fours de Frontignan qu'avoit Guillaume de S. Felix, auſſi damoiſeau, le 11. Oct.

Digitized by Google

1480. Il ep. le 1. Janv. 1487. Iſabeau Brancaſſi, fille de Jean Brancaſſi, chevalier, laquelle t. le 21. Ao. 1542. & il en eut

II. François Geoffroi, Sgr. & Bn. de Bouſigues, ep. Iſabeau Leſtic, de laquelle il eut

III. Pierre Geoffroi, écuyer, Bn. de Bouſigues & de Sumenes, viguier de Vignac, t. le 8. Ao. 1578. Il ep. le 3. Mars 1561. Anne de Rochemore, & il en eut

IV. Jean Geoffroi, Bn. de Bouſigues, t. le 24. Juin 1653. Il ep. le 30. Mars 1602. Marie de Montchal, qui le rendit pere de

V. Timothée Geoffroi, Sgr. & Bn. de Bouſigues, ep. 3°. le 11. Juin 1656. Françoiſe Guilleminet, N. le 19. Nov. 1668. & eut pour fils de ce troiſiéme lit

VI. N. Geoffroi, Sgr. & Bn. de Bouſigues.

BEZIERS. 255. GEP. D'argent, à trois molettes d'éperon de gueules.

I. Guillaume Gep, Sgr. de Fos & de Sauvian, rendit hommage au roi le 7. Juin 1485. fut commandant de 26. lances de Beziers, par commiſſion donnée à Montpellier le 24. Dec. 1530. & t. le 4. Janv. 1552. fut pere de

II. Gabriel Gep, Sgr. de Fos & de Sauvian, capitaine-châtelain de Cecenon, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Charles IX. par commiſſion du 11. Mars 1570. reçut une lettre de S. M. en 1575. par laquelle elle lui donnoit avis qu'elle l'avoit choiſi pour être chevalier de S. Michel, t. le 29. Nov. 1586. Il ep. 1°. le 28. Mars 1560. Charlotte Sarret, 2°. le 14. Oct. 1565. Anne de Laudun. Il eut pour enfans 1. Raimond Gep, Sgr. de Fos, qui ſuit, & 2. Antoine Gep, Sgr. de Sauvian, qui a fait la Br. B.

III. Raimond Gep, Sgr. de Fos, enſeigne de la compagnie d'ordonnance du Sgr. de Serignan, t. le 14. Fev. 1595. Il ep. le 11. Août 1586. Anne d'Arnoye, de laquelle il eut

IV. Jean-Gabriel Gep, Sgr. de Fos & de Sauvian, t. le 17. Mars 1625. Il ep. le 20. Av. 1624. Conſtance Delort, & il en eut.

V. Jacques Gep, Sgr. de Fos & Sauvian, bapt. le 8. Mars 1637. N. le 5. Oct. 1668.

Br. B. III. Antoine Gep, Sgr. de Sauvian, t. le 10. Sept. 1620. Il ep. 1°. le 13. Mars 1593. Diane Bonnet, 2°. le 14. Fev. 1603. Catherine Moret. Il eut pour enfans du premier ou ſecond mariage 1. Jacques Gep, Sgr. de Sauvian, qui ſuit, 2. Marquis Gep, 3. Pierre Gep, N. avec Marquis ſon frere le 5. Oct. 1668. 4. Leonard Gep, 5. Gabriel Gep, Sgr. de Fontanes, bapt. le 9. Fev. 1620. 6. Anne Gep, & 7. Antoinette Gep.

IV. Jacques Gep, Sgr. de Sauvian, capitaine d'infanterie au régiment de Serignan le 20. Mars 1635, ſergent de bataille le 4. Mars 1639.

meſtre de camp le 8. Janv. 1655. eut une penſion du roi de 3000. le 16. Janv. 1665. t. le 25. Janv. 1666. Il ep. le 10. Mars 1630. Jeanne Delort, de laquelle il en eut 1. Pierre Gep, Sgr. de Gineſtet, ep. 1°. le 19. Fev. 1655. Marie d'Arnoye, 2°. le 16. Av. 1660. Marguerite Sartre 2. Guillaume *aliàs* Gabriel Gep, N. avec ſes freres & ſon oncle Gabriel, Sgr. de Fontanes, le 5. Octobre 1668. & 3. Marquis Gep, chevalier de Malte.

NISMES. 256. GEVAUDAN. D'azur, à la croix d'argent accompag. au 1. & 4. canton d'un ſoleil d'or au 2. & 3. d'un croiſſant d'argent.

I. Honoré Gevaudan, conſeiller au préſidial de Niſmes, fut pere d'

II. Honoré Gevaudan, préſident en la chambre des comptes de Montpellier par proviſions du 7. Nov. 1617. conſeiller d'état par brevet du 13. Juil. 1621. t. le 17. Sept. 1622. Il ep. le 23. Nov. 1610. Gabrielle Georges de Taraut, & il en eut 1. Charles Gevaudan, Sgr. de Marguerites, conſeiller au préſidial de Niſmes, ep. le 28. Dec. 1639. Jeanne Vilar, & 2. Henri Gevaudan, Sgr. de Gois & Entraigues, demeurant au D. de Viviers, N. avec ſon frere le 19. Dec. 1668. en conſéquence de la charge de préſident en la chambre des comptes de Montpellier, exercée par Honoré leur pere

NISMES. 257. GINESTOUS. D'or, au lion de gueules armé & lampaſſé de ſable, qui eſt de Gineſtous, écartelé d'argent à trois faſces, crenelées de cinq piéces chacune de gueules.

I. Valentin de Gineſtous tranſigea en 1255. fut pere de

II. Raimond de Gineſtous reçut les reconnoiſſances des emphitéotes de Montdardier comme mari d'Aigline de Montdardier en 1281. Raimond de Montdardier, frere de ladite Aigline, t. le 18. Oct. 1313. en faveur de ſon Neveu, qui fut

III. Fredol de Gineſtous, Sgr. de Montdardier, t. le 3. Av. 1326. Il eut pour enfans 1. Berard de Gineſtous qui ſuit, & 2. Berard de Gineſtous.

IV. Berard

IV. Berard de Gineſtous, Sgr. de Montdardier, donna le 8. Juillet 1355. à Berard de Montolieu ſon frere l'héritage d'Arnaud de Montolieu, chevalier. Il fut pere de

V. Berard de Gineſtous, Sgr. de Montdardier, rendit hommage de la terre de Madieres que Raimond ſon pere lui avoit donnée. Il eut pour fils

VI. Guillaume de Gineſtous, Sgr. de Montdardier, fit une vente le 4. Dec. 1438. & une donation à Antoine ſon fils en 1443. Il avoit épouſé Iſabeau de Monteſquieu, qui t. le 18. Juil. 1456. & il en eut

VII. Antoine de Gineſtous, Sgr. de Montdardier, t. le 20. Fevrier 1507. Il ep. Leveſonne Aſemar, qui t. le 20. Mai 1499. & il en eut 1. Guitard de Gineſtous, Sgr. de Montdardier, t. le 31. Juil. 1553. en faveur de Pierre ſon neveu, & 2.

VIII. Louis de Gineſtous, Sgr. de Montdardier, ep. Delfine de Poupian, de laquelle il eut

IX. Pierre de Gineſtous, Sgr. de Montdardier, t. le 27. Dec. 1551. Il ep. Marguerite de Theſan, & il en eut 1. Giſard de Gineſtous qui ſuit, 2. Pons de Gineſtous, 3. Guillaume de Gineſtous, 4. Jean de Gineſtous, & 5. Jacques de Gineſtous.

X. Giſard de Gineſtous, Sgr. de Montdardier, t. le 5. Mars 1588. Il ep. le 2. Mai 1557. Iſabeau Voiſins, de laquelle il eut 1. Jean de Gineſtous qui ſuit, 2. Pierre de Gineſtous, & 3. Jacques de Gineſtous.

XI. Jean de Gineſtous, Sgr. de Montdardier, t. le 24. Mars 1624. Il ep. Marie de Vabre, qui le rendit pere de

XII. Charles de Gineſtous, Sgr. de la Jurade, puis de Montdardier, t. le 28. Av. 1664. Il ep. le 8. Dec. 1624. Jeanne de Bonnail, & il en eut 1. François de Gineſtous, miniſtre, Sgr. de Montdardier, 2. Simon de Gineſtous, Sgr. de Champalhon, N. avec ſon frere le 5. Nov. 1668. & trois autres enfans.

NISMES. 258. GINESTOUS. Mêmes armes.

Berard de Gineſtous, Seigr. de Montdardier, eut pour enfans 1. Berard de Gineſtous, Sgr. de Montolieu, qui paſſa bail à nouveau fief le 26. Oct. 1369. & 2. Raimond de Gineſtous, qui fit donation à ſon frere de l'héritage d'Arnaud de Montolieu, chevalier, le 8. Juil. 1365.

I. N. de Gineſtous ep. Beatrix de la Roque, laquelle paſſa bail en 1417. avec ſon fils, qui fut

II. Gauſſelin de Gineſtous, qui paſſa bail avec ſon fils le 24. Mai 1438. qui fut

III. Berard de Gineſtous à qui on reconnut le 26. Fev. 1460. & fut pere de

IV. Mathieu de Gineſtous, à qui on reconnut le même jour comme à ſon pere le 26. Fev. 1460. & t. le 19. Sept. 1509. Il eut pour fils

V. Jean de Gineſtous, mentionné dans le teſtament de ſon pere, eut pour fils

VI. Alexandre de Gineſtous, mentionné dans le teſtament de Mathieu de Gineſtous ſon grand pere, t. le 18. Dec. 1524. Il ep. Antoinette Dorriere, qui le rendit pere de

VII. François de Gineſtous, Sgr. dudit lieu, héritier avec ſa mere de ſon pere, t. le 6. Mars 1575. Il ep. Fulcrande Faucon, & il dénombra, tant en ſon nom qu'en celui de ſa femme, le 27. Sept. 1558. De ce mariage vint

VIII. François de Gineſtous, écuyer, Sgr. dudit lieu, héritier de ſon pere, t. le 7. Janv. 1584. & fut pere de

IX. François de Gineſtous, Sgr. dudit lieu, héritier avec ſa mere de ſon pere, ep. le 29. Janv. 1576. Catherine de Belcaſtel, qui le rendit pere de

X. Daniel de Gineſtous, qui t. le 12. Nov. 1637. Il ep. le 22. Oct. 1614. Anne Gautier, & il en eut 1. Jacques de Gineſtous, Sgr. dudit lieu, le Baucels, & la Cadiere, qui ep. le 6. Juin 1640. Marie Jauſſaud, 2. Jean de Gineſtous, Bn. de Mouiſſac, mentionné dans le teſtament de ſon pere, & 3. Louis de Gineſtous, Sgr. de la Tour, auſſi mentionné dans le même teſtament. Tous les trois N. le 5. Nov. 1668.

LODEVE. *NISMES.* 259. GINESTOUS. Ecartelé, comme ci-deſſus.

I. Louis de Gineſtous, Sgr. de Montdardier & de Madieres, fut pere de

II. Pierre de Gineſtous, Conſgr. de Montdardier & de Madieres, qui t. le 27. Dec. 1551. Il avoit ep. Marguerite de Theſan, & il en eut 1. Giſard de Gineſtous, 2. Pons de Gineſtous, Sgr. de la Jurade, qui ſuit, 3. Guillaume, 4. Pierre, & 5. Jacques de Gineſtous mentionné avec ſes freres dans le teſtament de leur pere.

III. Pons de Gineſtous, Sgr. de la Jurade & du château de Montdardier, ep. le 13. Ao. 1569. Jaquette Capluc, qui le rendit pere de

IV. Pierre de Gineſtous, Sgr. de S. Maurice, qui t. le 28. Decemb. 1646. Il ep. le 10. Sept. 1600. Marie de Roqueſeuil, & il en eut 1. Henri de Gineſtous, Sgr. del Ranc, qui ſuit, & 2. François de Gineſtous, Sgr. de Boſgros, la Rouviere, & l'Argentiere, viguier de la ville & viguerie du Vigan y demeurant, D. de Niſmes, qui ep. le 28. Juil. 1626. Marie Martin, N. le 5. Nov. 1668. avec ſes enfans, qui furent Jean de Gineſtous, Sgr. de Gravieres, & Henri de Gineſtous, Sgr. de l'Argentiere.

V. Henri de Gineſtous, Sgr. del Ranc, t. le 17. Sept. 1657. il ep. le 28. Oct. 1643. Iſabeau de Rochemore, & il en eut 1. Pierre de Gineſ-

Digitized by Google

tous, Sgr. de S. Maurice, Caſtelet, Ranc, qui ep. le 17. Juil. 1666. Marie Autrivai, 2. Jean-Joſeph de Gineſtous, chevalier de Malthe, lequel obtint le 19. Août 1667. un certificat de ſa réception en l'ordre de S. Jean de Jéruſalem, & 3. Henri de Gineſtous, Sgr. del Ranc, mentionné dans le teſtament de ſon pere avec ſes freres, & N. avec ſeſdits freres le 5. Nov. 1668.

VIVIERS. 260. GINESTOUS, Mqs. de la Tourrette. Faſcé d'or & de ſable, de ſix piéces qui eſt de Vauſeche; écartelé d'azur à la tour donjonnée d'argent, maçonée de ſable, qui eſt de la Tourrette; ſur le tout de Gineſtous, qui eſt d'or au lion de gueules.

I. Berard de Gineſtous, mentionné dans le jugement du Sgr. de Mondardier. Il fut pere de

II. Pierre de Gineſtous qui dénombra en 1503. & par une procuration il appert qu'il eſt fils de Berard de Gineſtous. Il avoit ep. Marthe de Buthea, laquelle fit donation à ſon fils le 9. Sept. 1532. en faveur de ſon mariage. Elle dénombra tant en ſon nom qu'en celui de ſondit fils le 3. Av. 1540. ce fils fut

III. Jacques de Gineſtous, Sgr. de la Baſtide & de Palhargues, qui ep. le 9. Sept. 1532. Anne Sarraſin, il en eut

IV. Charles de Gineſtous, qui ep. le 22. Juil. 1565. Anne d'Agrain des Ubas, de cette alliance vinrent 1. Guillaume de Gineſtous, Sgr. de la Baſtide qui ſuit, & 2. Jacques de Gineſtous qui t. le 19. Mai 1632. & avoit ep. le 19. Mai 1594. Martine Monioc, dont Anne de Gineſtous qui fut héritier de ſon pere, & qui ep. le 25. Oct. 1649. Diane Deſgois, N. le 17. Oct. 1668.

V. Guillaume de Gineſtous, Sgr. de la Baſtide & de la Tourrette, ep. le 12. Nov. 1593. Marie de la Vauſeche, laquelle t. étant veuve le 10. Avril 1643. & il en eut 1. Gabriel de Gineſtous, Sgr. de S. Cierge, 2. Juſt-Henri de Gineſtous, marquis de la Tourrette qui ſuit, 3. Henri Abbé de Charais, & 4. Joſeph de Gineſtous, Sgr. de S. Vincens, qui

ep. le 4. Juin 1645. Marie d'Eſpinchal, laquelle t. avec ſon mari le 24. Fev. 1646. & ils eurent de leur mariage Henri, Sgr. de Vernon, N. le 17. Oct. 1668.

VI. Juſt-Henri de Gineſtous I. marquis de la Tourrette, Sgr. de Vernon, S. Fortunat, Gluiras, Vauſeche, Châteauneuf, S. Apollinar &c. demeurant à la Tourrette D. de Viviers, ep. le 17. Nov. 1632. Antoinette du Luc, qui le rendit pere de

VII. Juſt-Henri de Gineſtous II. marquis de Durfort, baron de Chalençon, qui ep. le 10. Dec. 1665. Gabrielle de la Tour de S. Vidal, & fut maintenu dans ſa nobleſſe avec ſon pere le 17. Oct. 1668.

{PARIS. / MONTPELLIER.

260. GIRARD. D'argent, à la faſce de gueules chargée d'un léopard couronné d'or, & une quinteſeuille de ſinople en pointe, écartelé émanché d'or & de gueules, ſur le tout loſangé d'argent & de gueules.

I. Guillaume Girard I. chevalier, ſénéchal de Talmon, paſſa un acte le 10. des calendes d'Avril 1201. fut pere de

II. Pierre Girard, fils de Guillaume I. pere de Guillaume II. & ayeul de Guillaume III. comme réſulte des écritures produites par Jean Girard, Sgr. de Baſoges, en un procès qu'il avoit devant les élus de Poitou. Il eut pour fils

III. Guillaume Girard II. damoiſeau, fit une vente le vendredi lendemain de S. George 1275. Il eut pour fils

IV. Guillaume Girard III. écuyer, Sgr. de la Gueſſiere, ep. Anne Guimere, dame de la Fumanere, & il en eut 1. Jean Girard qui ſuit, & 2. Guillaume Girard IV. Sgr. de la Gueſſiere.

V. Jean Girard Sgr. de Baſoges, Anguitard, ep. Marie Lunel. Ils tranſigerent tous les deux le 14. Mai 1339. avec Guillaume IV. Sgr. de la Gueſſiere, frere dudit Jean; & ils teſterent le 24. Juil. 1407. Ils eurent pour enfans 1. Jacques Girard, 2. Renaud Girard qui ſuit, & 3. Jean Girard.

VI. Renaud Girard, chevalier Sgr. de Baſoges & Anguitard, conſeiller & maître d'hôtel du roi par proviſions du 10. Mai 1423. reçut un don le 30. d'Août 1424. en conſidération de ſes ſervices au fait des guerres, à l'occaſion deſquelles il fut pris & détenu long-tems en la priſon-

Digitized by Google

des Anglois, fut baillif du grand fief d'Aulnis par proviſions du 13. Sept. 1427. eut commiſſion du roi le 27. Dec. 1433. pour faire exécuter par M. de la Trimouille le traité fait pour ſa délivrance; eut auſſi commiſſion du roi le 16. Juil. 1435. pour aller querir en Ecoſſe & mener en France Marguerite d'Ecoſſe mariée avec M. le Dauphin; eut des proviſions le 22. Juil. 1436. pour être premier maître d'hôtel de madame la dauphine, & pour être ſon grand maître d'hôtel le 4. Ao. 1437. Il t. le 17. Fev. 1458. Il ep. le 19. Janv. 1406. Perrette de Vair, qui t. le 27. Oct. 1417. & de laquelle il eut

VII. Joachim Girard, Sgr. de Baſoges, premier écuyer de madame la dauphine le 4. Mars 1436. gouverneur avec ſon pere de S. Michel en Lherm par commiſſion du 31. Oct. 1443. fut baillif du grand fief d'Aulnis par la réſignation de ſon pere le 31. Juillet 1446. écuyer d'écurie le 6. Janv. 1448. maître d'hôtel de la reine le 2. Av. 1449. & maître d'hôtel ordinaire du roi le 30. Dec. 1463. Il ep. Catherine de Monberon, qui étant veuve de lui, paſſa un bail de cens & rente le 28. Fev. 1469. dans lequel il eſt fait mention de ſes enfans qui furent 1. Jean Girard, 2. Joachim Girard, chevalier Sgr. de Baſoges, partagea le 8. Avril 1483. avec Louis & Jacques ſes freres les biens de Joachim leur pere, 3. Louis Girard, & 4.

VIII. Jacques Girard, écuyer, Sgr. de Paſſi, conſeiller & chambellan du comte de Cleves, duc de Nevers, par lettres du 14. Juin 1490. ep. 1°. 2°. le 18. Dec. 1493. Claude de Ferrieres, fille de Jean, Sgr. de Champlevoi & de Prele. Il eut pour enfans 1. Jean Girard qui ſuit, & 2. François Girard, chevalier Sgr. de Paſſi, aſſiſta au mariage de ſon frere.

IX. Jean Girard, écuyer, Sgr. de Paſſi en partie, ep. le 27. Juin 1526. Madelaine de Viexmon, avec laquelle il hérita de René de Viexmon le 1. Mars 1527. à la charge de porter ſon nom & ſes armes. Il t. le 18. Dec. 1551. Il eut de ſon mariage 1. Nicolas Girard qui ſuit, & 2. René Girard, qui a fait la Br. C.

X. Nicolas Girard, écuyer, Sgr. de Tilloye, ep. le 15. Mai 1581. Lucrece de Merle, & il en eut 1. Henri Girard qui ſuit, 2. Louis Girard, préſident au parlement de Bretagne, qui a fait la Br. B. 3. Helene Girard, ep. Bernard de Refuge, maître en la chambre des comptes de Paris, & tranſigea étant veuve avec Jean-Baptiſte Girard ſon couſin germain le 8. Mai 1634. & 4. Charlote Girard, ep. le préſident Amelot, Sgr. de Carnelin, qui tranſigea avec Jean-Baptiſte Girard couſin germain de ſa femme le 8. Mai 1634.

XI. Henri Girard, Sgr. de Tilloye, conſeiller au parlement de Paris en 1613. procureur général en la chambre des comptes le 24. Janv. 1619. ep. le 14. Ao. 1616. Madelaine Barantin, & il en eut 1. Charles Girard, Sgr. de Tilloye, conſeiller au parlement de Paris le 13. Ao. 1643.

préſident le 12. Janv. 1644. marquis de Tilloye en Mars 1651. conſeiller d'état en Av. 1651. ep. Iſabeau Bailleul, fille d'honneur de la reine mere du roi, & 2. Louis Girard, Sgr. de la Cour des Bois, conſeiller au parlement de Paris le 10. Mai 1645. maître des requêtes ordinaires de l'hôtel le 28. Av. 1654. dévenu grand doyen des doyens des maîtres des requêtes en par la mort de M. Amelot Châtillon.

Br. B. XI. Louis Girard, préſident au parlement de Bretagne le 14. Nov. 1613. à celui de Paris le 30. Mai 1618. procureur général en la chambre des comptes de Paris le 4. Dec. 1625. eut permiſſion le 27. Mai 1636. d'entrer & avoir voix déliberative en l'aſſemblée des maîtres des requêtes, nonobſtant la démiſſion d'une charge de maître deſdites requêtes, dont il avoit été pourvû le 20. Dec. 1624. & ſa réception en celle de procureur général, fut intendant en Saintonge, Poitou, & en l'armée navale commandée par M. de Montmorenci le 22. Juin 1625. Il ep. le 15. Fev. 1626. Marie Roger, & il en eut 1. Antoine Girard, chevalier, conſeiller du roi en ſon conſeil, Sgr. de Villetaneuſe, que le roi érigea en comté en ſa faveur au mois d'Octobre 1652. procureur général le 20. Janv. 1654. ep. le 9. Nov. 1657. Claude de Seve, 2. Magdelaine Girard ep. aſſiſtée d'Antoine ſon frere le 20. Av. 1662. Louis-François Brancas, duc de Villar, & 3. Anne Marie Girard ep. aſſiſtée d'Antoine ſon frere le 12. Fev. 1664. Jean Briçonnet, Sgr. de Magnameille.

Br. C. X. René Girard, contrôleur général des guerres, t. le 21. Juin 1604. Il ep. Catherine de Rignac, de laquelle il eut 1. Jean-Baptiſte Girard qui ſuit, 2. Raulin Girard qui a fait la Br. D. 3. René Girard, & 4. Anne Girard.

XI. Jean-Baptiſte Girard, tréſorier de France à Rouen le 26. Dec. 1612. à Montpellier le 5. Ao. 1615. eut des lettres de non-réſidence pour l'office de tréſorier à Rouen, attendu les ſervices actuels qu'il rendoit par ordre du roi auprès de M. le connétable le 7. Oct. 1613. conſeiller d'état, prêta ſerment dudit office entre les mains du chancelier de Silleri le 24. & 26. Fev. 1623. t. le 7. Dec. 1650. Il ep. le 13. Fev. 1619. Marie de l'Eſpignan, & il en eut 1. Joſeph Girard qui ſuit, 2. Jean-Paul Girard, Sgr. de Colondres, chevalier, conſeiller du roi, préſident, tréſorier, grand voyer de France en la généralité de Montpellier, intendant des gabelles en Languedoc, & 3. François Girard.

XII. Joſeph Girard, chevalier, conſeiller du roi, tréſorier le 15. Dec. 1652. t. le 16. Sept. 1659. Il ep. le 26. Dec. 1654. Marie Mirman, & il en eut 1. Jean-Paul Girard, Sgr. de Colondres, commiſſaire ordinaire & provincial des guerres en Languedoc, N. avec ſon oncle Jean-Paul & ſon frere Barthelemi le 25. Oct. 1668. & 2. Barthelemi Girard, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, prêta ſerment devant le duc de Bouillon le 16. Av. 1661.

Digitized by Google

Br. D. XI. Raulin Girard, contrôleur ordinaire & provincial extraordinaire des guerres en Languedoc. Il eut un congé du duc de Montmorenci pour s'aller faire traiter de la bleſſure qu'il reçut au ſiége de Valon. Il t. le 23. Nov. 1652. Il ep. le 23. Dec. 1614. Anne Perdrier de Maurilhan, & il en eut 1. Jean Girard, commiſſaire des guerres en Languedoc, N. avec ſon frere Barthelemi le 25. Oct. 1668. 2. Charles Girard, & 3. Barthelemi Girard, gentilhomme de la chambre du roi en 1661.

MONTPELLIER. 262. GIRARD. D'azur, à la tour d'argent, à trois donjons maçonnés de ſable, au chef couſu de gueules, chargé d'une étoile d'or, accoſtée à droite d'un lion naiſſant d'or, à gauche d'un croiſſant renverſé d'argent.

I. Antoine Girard, Sgr. de Soucânton, & en pareage de Veſenobre avec François Mengard mari de Gabrielle Girard, avec lequel il rendit hommage en 1505. t. le 10. Sept. 1525. Il ep. le 24. Janv. 1474. Aigline de Mandagout, avec laquelle il fit procuration à ſon fils Pierre pour conſtituer dot à Olivier ſon autre fils. Ses enfans furent 1. Pierre Girard, & 2.

II. Olivier Girard t. en 1538. Il ep. Baude de Ganges, & il en eut 1. Antoine Girard tranſigea avec Bernard ſon frere au ſujet des biens d'Olivier ſon pere le 24. Av. 1543. 2. Raimond Girard, 3. Bernard Girard qui ſuit, & 4. Jeanne Girard.

III. Bernard Girard, écuyer, t. le 21. Janv. 1601. Il ep. le 14. Ao. 1561. Catherine Greffeuille, & il en eut 1. Daniel Girard, 2. Antoine Girard, 3. Claude Girard, & 4.

IV. Pierre Girard ep. le 7. Fev. 1622. Françoiſe de la Roque, qui t. le 10. Janv. 1641. & de laquelle il eut 1. Antoine Girard de la maiſon d'Agres. Il ep. le 11. Janv. 1649. Iſabeau de la Roque, N. avec ſes freres le 6. Dec. 1668. 2. Claude Girard, Sgr. de l'Olivier, 3. François Girard, Sgr. de la Croix, & 4. Sebaſtien Girard, Sgr. du Lac.

NARBONNE. 263. GLEON. De gueules, à trois faſces d'argent, écartelé d'azur, au chevron d'or, le tout échiqueté d'or & de gueules.

I. Guillaume de Gleon ep. Violande de Ribes, de laquelle il eut

II. Jean de Gleon t. en 1531. fut pere de

III. Olivier de Gleon ep. Violande de Gleon, qui le rendit pere de

IV. François de Gleon, Sgr. dudit lieu, ep. le 17. Juil. 1540. Catherine de Monteſquieu, dame de Durban, qui t. le 25. Août 1561. & il en eut

V. Edouard de Gleon, Sgr. de Durban, t. le 18. Sept. 1581. fut pere de

VI. Olivier de Gleon, Sgr. de Durban, t. le 6. Juin 1631. Il ep. Anne de Voiſins, & il en eut 1. Gabriel de Gleon qui ſuit, 2. François de Gleon, Sgr. de Gleon, ep. le 20. Fev. 1652. Claire Soulete, N. le 17. Juin 1669. & 3. Edouard de Gleon.

VII. Gabriel de Gleon, Sgr. & Bn. de Durban, Montalba, & Gleon, t. le 11. Mars 1667. ep. 1°. 2°. 3°.

Il eut de ſon ſecond mariage 1. Jean de Gleon, Sgr. de Durban, 2. Marc de Gleon, 3. Henri de Gleon, 4. François de Gleon, 5. Gabriel-Anne de Gleon, N. avec Jean, Henri, & François leur frere le 17. Juin 1669. & de ſa troiſiéme femme, 6. Hector de Gleon, 7. Marie de Gleon, & 8. Anne de Gleon.

NARBONNE. 264. GLEON.

I. Paul de Gleon, Sgr. de Jonquieres, ep. le 24. Juin 1647. Marguerite de Graves, & il en eut 1. François-Paul qui ſuit, & 2. Guillaume Gleon, Sgr. de Mourrieres, ep. le 27. Janv. 1641. Conſtance de Pompadour, N. le 17. Juin 1669. dont enfans

II. François-Paul de Gleon, Sgr. de Jonquieres, t. le 30. Dec. 1650. Il ep. le 26. Fev. 1642. Charlote Coubens, & il en eut 1. Paul de Gleon, Sgr. de S. Felix, puis de Jonquieres & de Pregnan de la même famille que les Gleon ci-deſſus, N. le 17. Juin 1669. & 2. Antoine de Gleon.

NARBONNE. 265. GONDAL.

I. Guillaume Gondal, fut pere de

II. Simon Gondal compris dans le rôle des nobles perſonnes ſujetes au ban & arriére-ban, dreſſé par Nebulon en 1513. fit un codicille le dernier Dec. 1551. Il ep. le 15. Oct. 1539. Charlote Valentin, & il en eut 1. Guillaume Gondal qui ſuit, & 2. Antoine Gondal, Sgr. du Bouſquet, qui a fait la Br. B.

III. Guillaume

III. Guillaume Gondal, Sgr. de Graniés, t. le 8. Ao. 1574. Il ep. Anne de Graves, qui étant veuve t. le 28. Sept. 1588. Il en eut 1. Gilles Gondal, & 2.

IV. Henri Gondal, Sgr. de Graniés, rendit hommage au roi le 13. Oct. 1631. t. le 12. Mai 1637. & fut pere de

V. Jean Gondal, Sgr. de Graniés, t. le 17. Av. 1664. Il ep. le 28. Oct. 1648. Charlotte la Raye, & il en eut 1. Sebaſtien Gondal, Sgr. de Graniés, N. le 16. Dec. 1670. 2. Hiacinthe Gondal, 3. Henri Gondal, 4. Jean Gondal, & 5. Antoine Gondal.

Br. B. III. Antoine Gondal, Sgr. du Bouſquet, maréchal de camp en l'armée commandée par M. de Joyeuſe, t. le 21. Nov. 1586. Il ep. le 20. Nov. 1565. N & il en eut

IV. David Gondal, Sgr. du Bouſquet, t. le 8. Juin 1633. Il ep. le 14. Dec. 1605. Antoinette Mazaurans, de laquelle il eut 1. Antoine Gondal qui ſuit, & 2. Hercule Gondal.

V. Antoine Gondal, écuyer, Sgr. du Bouſquet, t. le 24. Mai 1651. Il ep. le 13. Janv. 1641. Claire Fregouſe, qui le rendit pere de

VI. Ceſar Gondal, Sgr. du Bouſquet, demeurant à Aveillan D. de Narbonne, fut bapt. le 15. Nov. 1641. N. le 16. Dec. 1670.

MONTPELLIER. 266. GOUSON. De gueules, à la bande d'argent chargée d'une autre d'azur, à la bordure crénelée d'argent.

I. Jean de Gouſon, Sgr. de Melac, ep. le 8. Nov. 1518. Marthe Teinturier de Montmaur, qui t. étant veuve le 16. Av. 1565. & le rendit pere de

II. Simon de Gouſon, Sgr. de Gouſon, Pradels, & S. Victor, ep. le 9. Mars 1578. Charlotte de Montlaur, qui t. le 11. Mars 1606. & il en eut 1. Clement Gouſon, & 2.

III. Jean Gouſon, Sgr. de Montmaur & de Boutonnet, t. le 5. Nov. 1653. Il ep. le 9. Nov. 1637. Iſabeau de Montlaur, & il en eut 1. Claude Gouſon, Sgr. de Boutonnet, Montmaur, & Pradels, & 2. François de Gouſon, Sgr. de Pradels, N. le 27. Sept. 1669.

Pierre de Gouſon, dit de Melac, commandeur de la Cavalerie, & de Montonnens, fait grand commandeur le 9. Av. 1557.

Raimond de Gouſon, dit de Melac, fut pourvû du grand prieuré de Toulouſe en 1597.

Pierre, de celui de S. Giles, & François créé baillif de Manoſque, comme il conſte par trois certificats de la chancellerie de l'ordre de S. Jean de Jeruſalem.

AGDE. 267. GRAVES. D'azur, à trois faſces d'argent ondées, écartelé d'azur à cinq merlettes de ſable miſes en ſautoir.

I. Raimond de Graves fut pere de

II. Berenger de Graves, à qui N. Galmanués de Navarre donna le 4. Av. 1435. tous les droits qu'il avoit ſur les biens de Raimond de Graves ſon pere. Il ep. Marguerite Duranti, qui étant veuve fit une donation le 20. Fev. 1458. à ſon fils, qui fut

III. Gaſpard de Graves reçut des reconnoiſſances de divers emphyteotes en 1445. Il eut pour fils

IV. Antoine de Graves rendit hommage au roi, dans lequel il eſt fait mention d'un autre hommage fait au roi de Navarre le 6. Oct. 1497. & ep. Anne de Caumon, & il en eut 1. Jacques de Graves qui ſuit, & 2. Violande de Graves ep. le 8. Oct. 1508.

V. Jacques de Graves, Sgr. de S. Martin-entre-deux-eaux, fit faire une enquête au ſujet du patronat de la chapelle de S. Jacques, fondée par ſes devanciers le 6. Mai 1630 Il réſulte de cette enquête qu'il étoit fils d'Antoine, & Antoine de Gaſpard de Graves. Il ep. Jeanne Dupui, & il en eut 1. Nicolas de Graves qui ſuit, & 2. Alexis de Graves, Sgr. de S. Martin, qui a fait la Br. B.

VI. Nicolas de Graves, Sgr. de la Treille, tranſigea le 18. Mai 1556. & ep. Lucie Lauret, fille de Jean Lauret, lequel t. le 28. Dec. 1560. Il eut de ſon mariage 1. Pierre de Graves, & 2.

VII. François de Graves, Sgr. de S. Martin, à qui ſa grand-mere Françoiſe Foulquier, veuve de Jean Lauret, & Lucie Lauret ſa mere, firent donation le 6. Mai 1582. fut capitaine au régiment de Montbaſin, par commiſſion du 2. Juin 1585. Il ep. 1°. 2°. le 24. Sept. 1591. Anne Laſſet, & il t. le 28. Av. 1591. Il eut pour fils

VIII. Pierre de Graves, Sgr. de S. Martin, capitaine de carabins par commiſſion du 24. Juin 1617. t. le 13. Sept. 1644. Il ep. en 1623. Iſabeau Clapiers, & il en eut 1. Jean-Louis de Graves, Sgr. de S. Martin & d'Aumes-lez-Pezenas, ep. le 13. Juil. 1658. Anne 2. Pierre de Graves ep. le 8. Fev. 1667. Antoinette Fabre, & 3. Nicolas de Gravees, N. tous les trois freres le 7. Nov. 1669.

B^s. B. VI. Alexis de Graves, Sgr. de S. Martin, tranſigea en 1547. avec Nicolas ſon frere. Il t. le 1. Mars 1567. ep. le 8. Dec. 1539. Jeanne Paraud, & il en eut 1. Jacques de Graves, & 2.

VII. Timothée de Graves ep. le 28. Mars 1596. Antoinette du Cailar, qui le rendit pere de

VIII. Henri de Graves, chevalier, Mqs. de Villefargeaus, Sgr. de S. Martin, ſous-gouverneur de Monſieur, frere unique du roi, le 1.

Digitized by Google

Mai 1648. conſeiller d'état le 15. Ao. 1650. maréchal de camp le 20. Dec. 1651. maître d'hôtel de Madame le 1. Av. 1661. lieutenant d'artillerie le 1. Juin 1662. maître de la garderobe de Monſieur, frere unique du roi, le 30. Dec. 1662. Il ep. le 25. Av. 1656. en préſence du roi, de la reine, & de M. Marie de Graves, N. le 7. Nov. 1669.

LODEVE.

268. GREGOIRE. Au 1. d'azur, à trois étoiles d'or 2. & 1. au 2. de gueules, à trois pailles d'argent 2. & 1. au 3. de ſable à deux vierges d'arg. tenant une fleur de lis d'or ; au 4. d'azur, à trois faſces d'argent.

I. Jacques Gregoire, Sgr. des Gardies, fut pere de

II. Pierre Gregoire, Sgr. des Gardies, rendit hommage à l'évêque de Maguelonne pour la terre & Sgrie. de la Rouviere le 8. Juil. 1442. & fit ſon teſtament le 6. Dec. 1465. dans lequel il ſe dit fils de Jacques, & pere de

III. Jean Gregoire, Sgr. des Gardies, rendit hommage au roi le 13. Dec. 1485. & ep. le 26. Mars 1503. Jeanne de Gramon, qui le rendit pere d'

Jean Gregoire, vicomte de Montpeiroux, rendit hommage à la comteſſe d'Alais le 25. Mars 1535.

IV. Audibert Gregoire, Sgr. des Gardies & de Cadoine, ep. le 7. Dec. 1541. Magdelaine Clemens, & il en eut

V. Antoine Gregoire, Sgr. des Gardies, Cadoine, Deux-Vierges, S. Martin-Robans, & Canaules, vicomte de Montpeiroux, gouverneur pour le roi en la ville & viguerie de Gignac, ep. le 7. Decemb. Claudine de Fay, de laquelle il eut

VI. Jean Gregoire, vicomte de Montpeiroux, Bn. de Deux-Vierges, Cadoine, & Montfrin, t. le 2. Juil. 1650. Il ep. le 7. Av. 1614. Françoiſe de Claret, & il en eut 1. Marc-Antoine Gregoire des Gardies qui ſuit, 2. Jean Gregoire, 3. Pierre Gregoire, Sgr. de S. Felix, colonel d'infanterie par commiſſion du 10. Fev. 1647. ep. le 10. Mai 1661. Marthe Salgues, N. avec ſes deux freres le 12. Dec. 1668. 4. Louis Gregoire, Sgr. de S. André, & 5. Jean-François Gregoire, Sgr. de Claret.

VII. Marc-Antoine Gregoire des Gardies, Cte. de Canaules & Cabanes, vicomte de Montpeiroux, Bn. de Deux-Vierges, Sgr. de Parla-

ges & la Garrigue, colonel d'infanterie 1638. maréchal de camp le 18. Oct. 1650. ep. le 12. Sept. 1634. Anne Arnaud de la Caſſagne, qui le rendit pere d'

§ VIII. Henri Gregoire des Gardies, Cte. de Montpeiroux, Bn. du Pouget, colonel du régiment de Rouergue, fut bapt. le 22. Av. 1638. eut un certificat du Mqs. de Montpeſat, gouverneur d'Arras en 1666. comme il ſervoit actuellement avec ſon régiment en ladite ville, N. avec ſon pere le 12. Dec. 1668.

MENDE. 269. GREGOIRE. D'argent, au château de gueules, ſommé de trois tours crenelées de même.

I. Antoine Gregoire, Sgr. de Lambrandes, fut pere de

II. Jean Gregoire, Sgr. de Lambrandes & la Rocouſe, t. le 31. Juil. 1540. Il ep. le 30. Oct. 1490. Marguerite Ricard, de laquelle il eut

III. Antoine Gregoire, Sgr. de Lambrandes, t. le 8. Juin 1562. Il ep. le 24. Sept. 1544. Alix Deſgois, de laquelle il eut

IV. Triſtan Gregoire, Sgr. de Lambrandes, Boiſſede, & Marcel, t. le 15. Dec. 1609. Il ep. Marguerite Grimoard du Roure, & il en eut 1. Jean Gregoire qui ſuit, 2. Marc-Antoine Gregoire, Sgr. de S. Marcel, & 3. Triſtan Gregoire, Sgr. de la Boiſſede, N. le 4. Sept. 1669.

V. Jean Gregoire, Sgr. de la Rocouſe, t. le 13. Nov. 1646. Il ep. le 10. Ao. 1619. Bourguine de Roqueſeuil, qui le rendit pere de

VI. Marc-Antoine Gregoire, Sgr. de la Grange, & puis de Lambrandes & la Rocouſe, demeurant à Eſpagnac D. de Mende, ep le 14. Nov. 1653. Anne de Châteauneuf de Randon, N. le 4. Sept. 1669.

S. PONS. 270. GRENIER. D'azur, à la bande d'argent chargée de trois étoiles de gueules, accompagnées d'une ſouche de vigne de ſable, chargée du fruit de ſa couleur en chef, & d'un levrier de ſable en pointe.

I. Pierre Grenier obtint, avec d'autres gentilshommes verriers, des priviléges, & epouſa le 6. Mars 1562. Mirgue de Vaux, qui le rendit pere d'

II. Antoine Grenier ep. le 11. Fev. 1583. Catherine Colomb, & il en eut

III. Antoine Grenier ep. Marie Clavieres, de laquelle il eut

IV. Jean Grenier, Sgr. de Raiſins & de Verrieres-baſſes-de-Mauſ-

Digitized by Google

ſans, D. de S. Pons, ep. le 11. Fev. 1653. Iſabeau Robert, N. le 15. Sept. 1668.

MONTPELLIER. 271. GRIFFI. D'azur, au griffon d'or, écartelé d'azur à une pate de lion d'or miſe en bande.

I. Pierre Griffi, Seigr. de S. Martin, t. le 20. Ao. 1523. eut pour fils

II. Antoine Griffi, docteur régent, doyen en l'univerſité de Montpellier, fut pere de

III. Pierre Griffi, Sgr. de S. Martin, maître des comptes à Montpellier par proviſions du 29. Oct. 1576. eut des lettres de vétéran en Mars 1618. ep. le 14. Fev. 1589. Graſinde Bandinel, fille du préſident Bandinel & de Françoiſe de la Croix, & il en eut 1. Gilbert Griffi, & 2.

IV. François-Antoine Griffi, Sgr. de S. George & Juvignac, ep. le 4. Oct. 1636. Louiſe Bloc, de laquelle il eut 1. Jacques Griffi, conſeiller en la cour des comptes, aides, & finances de Montpellier, 2. Jean Gilbert Griffi, & 3. Henri Griffi, N. avec leur pere le 1. Fev. 1669.

MENDE. 272. GUEIFFIER.

I. Sebaſtien Gueiffier t. le 12. Sept. 1555. Il ep. le 1. Janv. 1543. Catherine de Cardailhac, qui le rendit pere de

II. Guillaume Gueiffier t. le 11. Ao. 1573. fut pere de

III. Sebaſtien Gueiffier t. le 1. Oct. 1657. eut pour enfans 1. François Gueiffier, Sgr. de la Caſe & Baiſſetes, 2. Joſeph Gueiffier, Sgr. de la Rochete, & 3. Antoine de Maurin-Gueiffier, tous trois demeurant à Baiſſetes D. de Mende, N. le 15. Mars 1670.

NISMES. 273. GUIBERT. D'azur, au gui de cheſne fleuri d'or, accompagné de trois étoiles d'or 2. en chef & 1. en pointe.

I. Nicolas Guibert fit achat d'une cenſe annuelle de dix ſaumées de bled le 12. Nov. 1499. eut une bulle portant permiſſion de faire célébrer la meſſe dans ſon château. Il fut gouverneur du château de Baux par commiſſion du parlement de Provence de l'an 1504. t. le 25. Ao. 1520. Il ep. le 12. Oct. 1511. Magdelaine Genoin, & il en eut 1. Jean, 2. Gui, 3. Tannequin, 4. Pierre, 5. Antoine, & 6.

II. Denis Guibert, Sgr. de la Rouſtide, t. le 6. Mai 1567. Il ep. le 23. Dec. 1540. Marthe Clemens, de laquelle il eut 1. Jean Guibert, 2. Charles Guibert, & 3.

III. Pelegrin Guibert, écuyer, t. le 14. Dec. 1605. ep. le 24. Av. 1588. Françoiſe d'Albenas, & il en eut 1. Tannequin Guibert, 2. Jean-Denis Guibert qui ſuit, & 3. Bertrand Guibert.

IV. Jean-Denis Guibert, Sgr. de la Rouſtide, t. le 12. Fev. 1657. Il ep. le dernier Ao. 1619. Anne Roger, qui le fit pere de

V. Pelegrin Guibert, Sgr. de la Rouſtide, ep. le 12. Av. 1644. Marie Paſcal, de laquelle il eut

VI. Honoré Guibert, Sgr. de la Rouſtide, demeurant à Beaucaire, ep. le 20. Ao. 1665. Gillete Daſſas, N. le 5. Sept. 1669.

VIVIERS. 274. GUISON. D'azur, au lion d'or, au chef couſu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.

I. Guillaume Guiſon I. obtint des lettres d'annobliſſement en 1403. & la confirmation d'icelles en 1407. fut pere de

II. Jean Guiſon donna quittance en 1434. eut pour fils

III. Louis Guiſon ep. en 1441. Helix de Praclas, qui le rendit pere de

IV. Guillaume Guiſon II. t. en 1515. Il ep. en 1483. Louiſe Borne, dont il eut

V. Guillaume Guiſon III. ep. Clemence Sarraſin, qui t. le 6. Juillet 1561. & il en eut

VI. Alexandre Guiſon fit une donation le 6. Janv. 1602. en faveur de ſon fils, qui fut

VII. Simon Guiſon t. le 21. Mars 1617. Il ep. Magdelaine Vaquier, & il en eut

VIII. Antoine Guiſon, demeurant au D. de Viviers, eut pour fils

IX. Pierre Guiſon, N. avec ſon pere le 19. Oct. 1668.

VIVIERS. 275. GUION. D'azur, à la tour crenelée d'arg. maçonnée de ſable, accoſtée de deux lions d'or, & accompagnée de trois cimeterres d'argent en pointe.

I. Etienne Guion, Conſgr. de Salete, fut pere de

II. Dalmas Guion, Sgr. de Salete, t. le 19. Janv. 1561. Il ep. le 12. Juil. 1517. Tonnete de Chalon, de laquelle il eut

III. Antoine Guion, Sgr. de Salete, t. le 22. Nov. 1584. Il ep. 1°. Françoiſe de Geis, 2°. Claire Dupont. Il eut de ſon premier mariage

Digitized by Google

1. Josseran Guion, dit de Geis, qui suit; & de sa seconde femme 2. Pierre Guion, & 3. Rostaing Guyon.

IV. Josseran Guion, dit de Geis, Sgr. de Pampelonne, fit un codicile le 7. Av. 1590. Il ep. le 28. Dec. 1573. Isabeau Vesel, & il en eut 1. Guillaume Guion, & 2. Gaspard Guion, qui a fait la Br. B.

V. Guillaume Guion t. le 16. Juil. 1616. Il ep. Louise Burin, de laquelle il eut

VI. Jacques Guion de Geis, Sgr. de Pampelonne y demeurant, D. de Viviers, ep. le 20. Juil. 1652. Claire-Henriette de Barjac-Pierregourde, N. le 20. Dec. 1668.

Br. B. V. Gaspard Guion, Sgr. de Peiroles, t. le 21. Juin 1628. Il ep. le 3. Mars 1620. Jaqueline Picard, qui t. étant veuve en derniéres nôces dudit Gaspard le 20. Ao. 1655. & il en eut

VI. Gabriel Guion, Sgr. de Peiroles, non baptisé lors de la mort de son pere, ep. le 31. Mars 1620. Marguerite Bonefice, N. le 20. Dec. 1668.

VIVIERS. 276. HARENE. D'azur, à trois croissans d'or mis en bande.

I. Aimar Harene, Sgr. de la Condamine, fut déchargé des tailles par arrêt de la cour des aides de Paris le 6. Juil. 1518. & t. le 24. Fevrier 1523. fut pere de

II. Antoine Harene, Sgr. de la Condamine, ep. & il en eut

III. André Harene, écuyer, Sgr. de la Condamine, eut pour fils

IV. Cristophle Harene, écuyer, Sgr. de la Condamine, t. le 29. Juin 1638. Il ep. qui le rendit pere de

V. Pierre Harene, Sgr. de la Condamine, demeurant au Bourg-Argental, N. le 21. Mars 1670.

S. PONS. 277. HAUPOUL. D'or, à trois fasces de gueules, accompagnées de six coqs de sable, crêtés & barbés de gueules 3. 2. & 1.

I. Gaston de Haupoul t. le 30. Sept. 1462. fut pere de

II. Jean de Haupoul, Sgr. de Cassagnoles & Ventajon, t. le 20. Mars 1525. Il eut pour fils

III. Jean de Haupoul, Sgr. de Felines & de Cassagnoles, t. le 5. Dec. 1551. Il ep. le 26. Nov. 1525. Catherine Chambert, & il en eut

Guillaume & Pierre de Haupoul rendirent hommage en 1389.

Jean de Haupoul, Sgr. de Cassagnoles, rendit hommage au roi le 30. Mars 1439.

Auger, Pierre, & Raimond de Haupoul partagerent en 1498.

1. Charles de Haupoul qui ſuit, 2. Bertrand de Haupoul, qui a fait la Br. B. 3. Bernard de Haupoul, grand archidiacre & vicaire général de l'archevêque de Narbonne, & 4. Jean-François de Haupoul, chanoine.

IV. Charles de Haupoul, Sgr. de Caſſagnoles, ep. le 30. Janvier 1551. Guirande de Saix, qui le rendit pere de

V. Jean de Haupoul, Sgr. d'Argentieres, t. le 24. Oct. 1647. Il ep. le 29. Sept. 1593. Françoiſe de Bretes, de laquelle il eut

VI. Jean-Antoine de Haupoul, Sgr. de Ventajon, & puis de Caſſagnoles & Felines, t. le 14. Janv. 1661. Il ep. le 15. Oct. 1636. Suſanne Guibal, & il en eut 1. François de Haupoul, 2. Etienne de Haupoul, 3. Charles de Haupoul, 4. Joſeph de Haupoul, & 5. Jean-Antoine de Haupoul, tous cinq N. ladite Guibal leur mere faiſant pour eux, le 16. Juin 1669.

Br. B. IV. Bertrand de Haupoul, Sgr. de Cuxac, ep. le 22. Nov. 1583. aſſiſté de Bernard, Jean-François, & Charles ſes freres, Jeanne de Caſtera, qui le rendit pere de

V. Jean-Pierre de Haupoul, Sgr. de S. Martin & Caumont, ep. le 1. Mars 1609. Colombe Fournier, de laquelle il eut

VI. Jean-Antoine de Haupoul, Sgr. de Caumont, ep. le 11. Août 1636. Anne Dalbi, & il en eut

VII. Jean-Pierre de Haupoul, Sgr. d'Albieres, fut émancipé le 11. Mai 1667. par ſon pere, & maintenu N. avec lui le 16. Juin 1669.

VIVIERS.

278. HAUTVILAR. D'azur, à trois roſes d'argent, au chef couſu de gueules, au lion iſſant d'or

I. Claude de Hautvilar, Sgr. dudit lieu, fut pere de

II. François de Hautvilar, écuyer, Sgr. dudit lieu, ep. le 26. Août 1520. Marguerite de Veſc, qui le rendit pere de

III. Claude de Hautvilar, Sgr. dudit lieu, t. le 9. Janv. 1562. Il ep. le 1. Dec. 1543. Iſabeau Mouton, & il en eut 1. Joſeph de Hautvilar qui ſuit, 2. Louis, 3. François, & 4. Nicolas de Hautvilar.

IV. Joſeph de Hautvilar t. le 2. Av. 1625. Il ep. Jeanne de Borne; de laquelle il eut 1. Anne de Hautvilar qui ſuit, 2. Antoine de Hautvilar, prêtre, 3. Jacques de Hautvilar, auſſi prêtre, & 4. Claude de Hautvilar.

V. Anne de Hautvilar, Sgr. dudit lieu, ep. le 30. Janv. 1606. aſſiſté de Claude ſon ayeul, Catherine de la Mote, qui remit l'héritage le 18. Juin 1633. à ſon fils, qui fut

VI. Olivier de Hautvilar, Sgr. dudit lieu & de la Mote, demeurant audit Hautvilar, dans le haut Vivarais, N. le 14. Janv. 1669.

MONTPELLIER.

MONTPELLIER. 279. HEBLES. D'azur, au levrier d'argent, ſurmonté de trois roſes de même 2. & 1. au chef d'azur, chargé d'une fleur de lis d'or, qui ſont deux conceſſions accordées à Jacques par Henri IV.

I. Raimond d'Hebles, damoiſeau, Sgr. de Segur, rendit hommage au Cte. de Rhodez en 1323. & fut pere de

II. Guillaume d'Hebles donna deux quitance de lods le 5. Fev. 1366. & le 1. Mai 1369. Il eut pour fils

III. Jean d'Hebles acheta le Fort de Cambolas le 13. Janvier 1389. fut pere de

IV. Gaillard d'Hebles, Sgr. du Fort de Cambolas, donna deux quittances de lods le 5. Mars 1410. & le 2. Mars 1437. Fut pere de

V. Bonnet d'Hebles, Sgr. de Cambolaret, fit un nouvel achat le 1. Fev. 1442. & eut pour fils

VI. Guillaume d'Hebles, Sgr. de Cambolaret, t. le 10. Juil. 1504. Il ep. le 10. Juil. 1491. Claire Faet, fille de Guillaume Faet de la Vacareſſe, & il en eut 1. Gabriel d'Hebles qui ſuit, & 2. Antoine d'Hebles.

VII. Gabriel d'Hebles I. Sgr. de la Vacareſſe, ep. le 24. Nov. 1511. Gabrielle du Puy, fille de Gui du Puy, Sgr. de Canſac & de Caramos, de laquelle il eut

VIII. Gabriel d'Hebles II. Sgr. de las Ribes, dénombra cette terre le 21. Mai 1540. Il ep. le 28. Ao. 1533. Marquiſe Gairard, qui t. le 12. Av. 1598. & de laquelle il eut 1. François d'Hebles qui ſuit, 2. Jacques d'Hebles, & 3. Gabriel d'Hebles III. qui a fait la Br. B.

IX. François d'Hebles, Sgr. & Bn. de las Ribes, t. le 28. Janvier 1574. Il ep. Marie de Bertoulene, & il en eut

X. Jacques d'Hebles, Sgr. & Bn. de las Ribes, écuyer de la grande écurie du roi. Henri IV lui donna le 22. Nov. 1602. la capitainerie de Cambolas. Il fut gentilhomme ordinaire du roi le 9. Janv. 1605. obtint l'érection en baronie des terres de las Ribes, Bertoulene, & la Roſſiguere ſous le nom de las Ribes au mois de Nov. 1605. Il obtint encore un brevet de chevalier de l'accolade, avec la permiſſion d'ajouter à ſes armes une fleur de lis d'or, & enfin l'érection en baronie des terres de

Bertoulene, du Pouſin, & du Truel ſous le nom de Bertoulene, avec permiſſion encore d'ajouter à ſes armes un mouchoir, un piſtolet, & une pique. Il t. le 24. Nov. 1598. en faveur de ſa mere qu'il chargea de remettre l'héritage à ſon couſin Gabriel, N. le 19. Dec. 1668.

Ra. B. IX. Gabriel d'Hebles, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, commandant à S. Afrique & au païs de Vabres en Rouergue le 7. Janvier 1580. lieutenant de M. de Châtillon au gouvernement de Montpellier le 25. Juil. 1583. ep. le 12. Av. 1598. Lucrece Cancer, dame de Pignan, S. Martin, Vignogoul, & Olivet, & il en eut 1. Gabriel d'Hebles, IV. Sgr. & baron de la Ribes, le Truel, la Vacareſſe, Pignan, & S. Martin, ep. 1°. le 18. Fev. 1626. Diane de Beaux-Hoſtes, 2°. le 1. Fev. 1647. Gracie Janvier, veuve de François Terrail, Sgr. de Sauſſan, & 2. Antoine d'Hebles, Sgr. de la Vacareſſe, qui ep. le 1. Mars 1661. Claudine Clauſel.

MONTPELLIER. 280. HEBRARD. De gueules, au lion d'or armé de ſable, à la cotice de ſable, chargée de trois étoiles d'or.

I. Pierre Hebrard eut pour enfans 1. Guillaume Hebrard qui ſuit, & 2. Bernard Hebrard.

II. Guillaume Hebrard t. le 18. Oct. 1549. fut pere de

III. Guillaume Hebrard, écuyer, Sgr. de la Lauſe, conſeiller du roi, gouverneur de Montpellier, reçû le 5. Sept. 1601. t. le 16. Fev. 1605. Il ep. le 15. Oct. 1582. Iſabeau de la Volhe, qui le rendit pere de

IV. Guillaume Hebrard, t. le 4. Oct. 1659. Il ep. le 21. Fev. 1629. Bernardine Meſtre, & il en eut

V. Guillaume Hebrard, Sgr. de Mirevaux, demeurant à Montpellier, N. le 27. Janv. 1670.

Trois actes tirés des regiſtres des nobles de Montpellier des années 1139. 1144. & 1146. où les Hebrard ſont compris.

Donation par Louis Hebrard, damoiſeau, Sgr. de S. Privat, du 9. Sept. 1495.

Extrait du manifeſte des biens de M. Guillaume Hebrard, écuyer, héritier de Jean ſon frere en 1544.

USEZ. 281. HERAIL. D'azur, au navire d'or, freté, équipé, voilé d'argent, flottant ſur des ondes de même.

I. Jean Herail ep. le pénultiéme Oct. 1452. Gabrielle Budos, qui le rendit pere de

II. Jean Herail, écuyer, Sgr. de Breſis, ep. le 21. Nov. 1491. Louiſe Merle, de laquelle il eut

Digitized by Google

III. Jean Herail, Sgr. de Breſis, ep. Honorade de l'Eſtang, ils teſtetent tous les deux le 21. Fev. 1575. & eurent pour fils

IV. Baptiſte Herail, Sgr. de Breſis, t. du conſentement de ſon pere le 21. Fev. 1575. Il ep. le 11. Janv. 1561. Jeanne de Beauvoir du Roure qui t. le 21. Fev. 1571. & il en eut 1. Jean Herail qui ſuit, 2. Claude Herail, 3. Jacques Herail qui a fait la branche B. & 4. Pierre Herail.

V. Jean Herail, Sgr. de Breſis, t. le 29. Mai 1615. Il ep. le 4. Mai 1614. Marguerite Brueis, dame de S. Deſeri, & il en eut

VI. Jacques Herail, Sgr. & vicomte de Breſis, Sgr. de Cubieres, Chaleſaſſes, Mouſſelgues, Conſgr. de Concoules, ep. le 27. Juin 1635. Anne de la Tour-Gouvernet, N. le 10. Dec. 1668.

Br. B. V. Jacques Herail, Sgr. de Concoules, t. le 22. Fev. 1626. Il ep. le 9. Ao. 1592. Anne Altier, & il en eut 1. Antoine Herail qui ſuit, & 2. Jacques Herail, Sgr. de Chabotes, ep. le 12. Nov. 1624. Aimable de Joyeuſe.

VI. Antoine Herail, Sgr. de la Blachere, ep. le 28. Juin 1636. Jeanne Garnier, qui le rendit pere de

VII. Henri, Sgr. de la Blachere, baptiſé le 5. Ao. 1659. N. avec ſon pere & ſon oncle le 10. Dec. 1668.

S. PONS. 282. HUC. D'azur, à trois chats huants d'or.

I. Jean Huc, eut pour enfans 1. Jean Huc qui ſuit, & 2. Gabrielle Huc, qui ep. aſſiſtée de ſon frere Jean le 9. Nov. 1541. Pierre Geoffie, marchand.

II. Jean Huc, eut pour enfans 1. Bernard Huc qui ſuit, & 2. Jean Huc qui a fait la Br. B.

III. Bernard Huc, Sgr. de Monſegon, t. le 11. Oct. 1587. Il ep. Gilete Daunac, de laquelle il eut 1. Jacques Huc qui ſuit, 2. Jean-Pierre Huc, & 3. Joſué Huc.

IV. Jacques Huc, Sgr. de Ricardes, t. le 22. Nov. 1644. Il eut pour enfans 1. Pierre, Sgr. de Monſegon, y demeurant D. de S. Pons, N. le 13. Nov. 1669. 2. Jacques Huc, 3. Olimpe Huc, & 4. Eſther Huc.

Br. B. III. Jean Huc, Sgr. de Beſſelves, procureur de Bernard ſon frere, tranſigea le 28. Mars 1543. au ſujet des chapelenies fondées par Raimond, Bernard, Jean, Guilhem Huc, & autres leurs prédéceſſeurs, t. le 7. Oct. 16 Il ep. Jeanne de Beine, & il en eut 1. Jean Huc, & 2.

IV. Charles Huc, Sgr. de Beſſelves, le 22. Av. 1660. fut pere de

V. Marquis Huc, Sgr. de Beſſelves, demeurant à Hautevergne D. de Caſtres, N. le 13. Nov. 1669.

USEZ. 283. JARDIN.

I. Haquinet Jardin, eut pour enfans 1. Marnaud Jardin qui ſuit, & 2. Jean Jardin.

II. Marnaud Jardin partagea avec ſon frere les biens de noble Haquinet Jardin leur pere le 26. Mai 1517. & t. le 19. Av. 1524. fut pere de

III. Jean Jardin ep. le 3. Oct. 1545. N. de Framon, laquelle le rendit pere de

IV. Denis Jardin, écuyer, t. le 27. Nov. 1630. Il ep. le 21. Av. 1566. Françoiſe Provenſal, & il en eut

V. Denis Jardin demeurant au lieu de Valabregues D. d'Uſez, N. le 14. Janv. 1671.

BEZIERS. 284. JESSÉ. D'argent, au laurier naiſſant de ſinople, au chef d'azur, chargé de trois cœurs d'or.

I. André Jeſſé tranſigea avec les religieuſes de S. Etienne de Gorgian de la ville de Clermont le 23. Ao. 1480. & t. le 14. Ao. 1492. Il eut pour enfans 1. Arnaud Jeſſé qui ſuit, 2. André Jeſſé, 3. Afrique Jeſſé ep. le 17. Dec. 1515. Colete Belet, & t. le dernier Nov. 1525. il eut de ſon mariage Arnaud Jeſſé, & 4. Pons Jeſſé.

II. Arnaud Jeſſé, conſeiller au préſidial de Beziers, ep. le 25. Janv. 1551. Iſabeau Laimeric, qui le rendit pere de

III. Jacques Jeſſé, avocat du roi au préſidial de Beziers, ep. le Nov. 1577. Iſabeau Fraiſſinet, de laquelle il eut

IV. Arnaud Jeſſé, Sgr. de Levas, conſeiller au préſidial de Beziers; ep. aſſiſté d'Arnaud Jeſſé ſon ayeul le 8. Dec. 1608. Antoinette de Maurelhan, & il en eut 1. Jacques-Arnaud Jeſſé, Sgr. de Carlencas & Levas, 2. Guillaume Jeſſé, & 3. Triſtan-Gabriel Jeſſé, N. avec ſes freres le 27. Sept. 1668.

USEZ. 285. JOYEUSE.

I. Martin Joyeuſe, écuyer, fit un codicile le 23. Juin 1578. Il ep. le 20. Fev. 1546. Andrive Caſtillon, de laquelle il eut

II. Ambroiſe Joyeuſe, Sgr. de la Ribat, t. le 10. Oct. 1626. Il ep. Charlotte de Rets de Breſſoles, & il en eut

III. Adam Joyeuſe, Sgr. de la Ribat, D. d'Uſez, N. le 3. Nov. 1670.

NISMES. *USEZ.* 286. JOSSAUD. D'azur, au lion naiſſant d'argent, au chef d'or, chargé de trois loſanges de gueules.

I. Jean Joſſaud fut compris parmi les gentilshommes d'Aramon dans un arrêt du parlement de Toulouſe entre leſdits gentilshommes & autres habitans d'Aramon du 31. Ao. 1519. Il ep. le 15. Fev. 1529. Etienne de Laudun. François I. créant un parlement à Turin, avec attribution

des mêmes priviléges dont jouiſſoient les autres parlemens de France, Jean Joſſaud y fut nommé conſeiller & pourvû de cet office le 2. Nov. 1539. il eut encore un brevet du roi le dernier Juil. 1553. pour le premier office vacant ès parlemens de Paris, Toulouſe, Provence, & au grand conſeil. Il peut avoir été pere de

II. Jean Joſſaud, conſeiller au préſidial de Niſmes, qui t. le 19. Juin 1617. Il ep. le 16. Juil. 1564. Françoiſe Calviere, & il en eut 1. Pierre Joſſaud qui ſuit, & 2. Pons Joſſaud qui a fait la Br. B.

III. Pierre Joſſaud, conſeiller au préſidial de Niſmes, t. le 28. Janv. 1624. Il ep. le 21. Fev. 1605. Bernardine Auguier, de laquelle il eut 1. Jean Joſſaud, conſeiller au préſidial de Niſmes, par réſignation de ſon pere & proviſions du 12. Av. 1624. Il ep. le 16. Janv. 1636. Suſanne Genas, & 2. Jean Simon Joſſaud, N. avec ſon frere le 20. Mars 1670.

Br. B. III. Pons Joſſaud fut pere de

IV. Louis Joſſaud demeurant à Taraſcon, N. par jugement des commiſſaires de Provence le 12. Oct. 1668.

MONTPELLIER. 287. JOUGLA. D'azur, à un épervier paſſant d'or, au chef d'argent, chargé de trois étoiles de gueules.

I. Antoine Jougla, tréſorier de France en la généralité de Montpellier, fut pere de

II. François Jougla, tréſorier de France, ep. Boucaud, & il en eut.

III. François Jougla, baron de Lauſieres, demeurant à Montpellier, N. comme fils & petit-fils de tréſorier de France, le 21. Mars 1670.

BEZIERS. 288. JOUGLA. Mêmes armes.

Jean Jougla du Freſne, conſeiller du roi & ſon maître d'hôtel ordinaire, capitaine châtelain d'Aſpert, Sgr. & baron de S. Rome de Tarn, Auriac, la Motte, Cappieu, Canebores, Fontier, & directes de la ville de Gignac, y demeurant D. de Beziers, le 21. Août 1669. N. en conſéquence des lettres d'annobliſſement du mois d'Oct. 1643. & confirmation du mois de Janv. 1669.

NARBONNE. / *S. PONS.* 289. ISAR. D'azur, au lion d'or, écartelé de gueules, au chien d'argent.

I. Bernard Iſard, Sgr. en ſeul de Beaufort & de ſainte Colombe, l'un des cent gentilshommes de la chambre du roi, par proviſion du 11. Janv. 1501. ep. Claire de ſainte Colombe, qui fit une vente étant veuve le 18. Sept. 1538. du conſentement de ſon fils; ſes enfans furent 1. Jac-

ques de Beaufort qui ſuit, & 2. Marguerite de Beaufort, fille de N. & P. S. Bernard de Beaufort, Sgr. en ſeul dudit Beaufort & de ſainte Colombe, ep. Jean Aſtor, Sgr. de Segreville, qui donna quitance le 20. Juin 1528.

II. Jacques de Beaufort, écuyer, Sgr. dudit lieu, ép. le 28. Av. 1541. Jeanne de la Redorte, de laquelle il eut

III. Jean Iſar, Sgr. de Beaufort, Jouares, & Dartits, ep. le 4. Dec. 1573. Claire Dolgui, qui t. avec ſon mari le 11. Sept. 1614. & il en eut

IV. François Iſar, Sgr. d'Aſilhanet, t. le 6. Av. 1648. Il ep. le 4. Dec. 1618. Jeanne d'Arnal, & il en eut 1. Louis Iſar de Beaufort, Sgr. de Jouares & d'Aſilhanet, D. de Narbonne, ep. le 14. Av. 1657. Marie de Cailus, & 2. François Iſar d'Aſilhanet, demeurant à Lonſac, D. de S. Pons, N. avec ſon frere le 8. Juil. 1669.

USEZ. 290. ISAR. D'azur, à la faſce d'argent, accompagnée de trois beſans de même en chef, & un croiſſant de cheſne en pointe.

I. Pierre Iſar, Sgr. de Courſoules, t. le 2. Mars 1544. Il eut pour enfans 1. Jacques Iſar qui ſuit, & 2. Guillaume Iſar qui a fait la Br. B.

II. Jacques Iſar, Sgr. de Courſoules, t. le 30. Sept. 1591. Il ep. le 4. Août 1541. Honorade Ferrouil, & il en eut

III. Baptiſte Iſar, Sgr. de Caſtanet, t. le 29. Fev. 1620. Il ep. le 18. Juin 1581. Marie Monjeu, de laquelle il eut 1. Jacques Iſar qui ſuit, & 2. Claude Iſar, Sgr. de Valcroſet, t. le 14. Mars 1659. fut capitaine d'infanterie dans le régiment de Polignac par commiſſion du 9. Mars 1639. Il ep. le 16. Juil. 1614. Helix Portanier, de laquelle il eut 1. Baptiſte Iſar, Sgr. de Maſigon, N. le 12. Dec. 1668. 2. Jean Iſar, & 3. Henri Iſar.

IV. Jacques Iſar, Sgr. de Caſſagnes, Courſoules, Conſgr. des villes de Vans & Villefort, D. d'Uſez, ep. le 27. Mai 1613. Marie de la Garde, & il en eut 1. Scipion Iſar, & 2. François Iſar, N. avec leur pere le 12. Dec. 1668.

Br. B. II. Guillaume Iſar, ep. Louiſe Brun de Caſtanet, & il en eut

III. Jean Iſar, correcteur en la chambre des comptes de Montpellier, ep. le 13. Janv. 1577. Suſanne Barnier, de laquelle il eut 1. Philippe Iſar qui ſuit, & 2. Claude Iſar, Sgr. de Nabrigas, ep. le 21. Ao. 1613. Madelaine de Pinoi, qui le rendit pere de Jean, Sgr. de Nabrigas, ep. le 31. Oct. 1637. Iſabeau Romieu, N. le 12. Dec. 1668.

IV. Philippe Iſar, Sgr. de Salagoſſe & Lunelvieil, correcteur & conſeiller en la chambre des comptes de Montpellier, ep. le 13. Juin 1613. Iſabeau de la Croix, de laquelle il eut

Digitized by Google

V. Paul Barthelemi Iſar, Sgr. de Salagoſſe & Lunelvieil, capitaine d'infanterie au régiment de Serres en 1635. de cuiraſſiers au ſervice du pape le 10. Av. 1644. ſervit courageuſement en pluſieurs occaſions, en l'une deſquelles étant entré avec 20. maîtres dans l'armée ennemie, il tua d'un coup d'épée le général de l'armée Eſpagnole, comme appert par un certificat du Sgr. de Tamericourt, lieutenant-général de la cavalerie en Portugal de l'an 1646. la gazette imprimée contient la même choſe. Il avoit ep. Marguerite de Maſieres, & il en eut Elizabeth Iſar baptiſée le 10. Nov. 1642. N. le 12. Dec. 1668. ſa mere faiſant pour elle.

NARBONNE. 291. JUER. D'argent, au chevron d'azur, accompagné de deux étoiles de même en chef, & d'une roſe de gueules en pointe.

I. Pierre Juer fut pere de

II. Jean Juer, Sgr. de la Planaſſe, ep. le 22. Dec. 1536. Anne Roger, & il en eut 1. Simon Juer, t. le 24. Av. 1567. 2. François Juer, & 3.

III. Martin Juer, Sgr. de la Planaſſe, t. le 4. Mai 1598. Il ep. le 2. Janv. 1574. Marie Vidal, de laquelle il eut 1. Paul Juer qui ſuit, & 2. François Juer.

IV. Paul Juer, Sgr. du Doul, t. le 1. Juil. 1637. Il ep. le 16. Juin 1621. Anne Veye, & il en eut 1. Paul Juer, Sgr. du Doul & de la Breule, ep. le 28. Nov. 1657. Marguerite Martin, 2. Pons Juer, N. avec Paul ſon frere le 13. Janv. 1670. 3. Eſprit Juer, & 4. François Juer.

MENDE. 292. JUGES. D'azur, à l'olivier d'argent, aux racines d'or, accoſté d'un croiſſant & d'une étoile de même.

I. Paul Juges, conſeiller en la chambre de l'édit, pourvû le 1. Oct. 1592. fut pere de

II. Paul Juges, Bn. de Fregeville, conſeiller en la cour du parlement & chambre de l'édit à Caſtres, par démiſſion de Paul ſon pere & proviſions du 24. Dec. 1625. eut permiſſion d'exercer ladite charge nonobſtant ſa démiſſion en faveur de Claude ſon fils le dernier Av. 1654. Il eut pour enfans 1. Louis Juge, baron de Cadoêne, demeurant au D. de Mende, N. comme fils & petit-fils de conſeiller en la chambre de l'édit de Caſtres le 12. Dec. 1668. & 2. Claude Juges, conſeiller en la chambre de l'édit de Caſtres.

VIVIERS. 293. JULIEN. D'azur, à une colombe d'argent, les aîles déployées, écartelé de ſable, à une tour maçonnée & couliſſée d'argent ; ſur le tout d'or, à la bande de gueules.

I. Jean Julien fit un échange avec le le 14. Janv. 1556. fut pere de

II. François Julien t. le 21. Fev. 1571. Il ep. le 28. Janv. 1547. Helix de Coulens, dame de la Baume, qui t. le 14. Ao. 1571. & il en eut 1. Antoine Julien tranſigea avec ſes freres au ſujet des biens de François leur pere, 2. François Julien qui ſuit, 3. Paul Julien, & 4. Guillaume Julien qui a fait la Br. B.

III. François Julien eut pour enfans 1. Louis Julien, 2. Jean Julien, & 3. Paul Julien.

Br. B. III. Guillaume Julien, Sgr. de Rochevive, capitaine d'infanterie au régiment de Tournon le 12. Ao. 1622. eut commiſſion le 9. Oct. 1639. pour commander dans Carmagnole, & t. le 7. Fev. 1657. fut pere de

IV. Louis Julien, Sgr. de Rochevive, la Baume Vinſeſac, ep. le 29. Mai 1644. Marie Poulin, N. le 20. Sept. 1669.

MENDE. 294. JURGUET. D'azur, à la croix d'or cantonnée, au 1. & 4. d'une bande d'or, engrelée d'argent, au 2. & 3. d'azur à 3. d'or 2. & 1.

Guillaume Jurguet rendit divers hommages ès années 1478. & 1516. Autres hommages rendus ès années 1400. & 1375.

I. Gaſpar Jurguet, Sgr. de Salabruſſes & Monjuiſieu, fut pere de

II. Gui Jurguet, Sgr. de Salabruſſes & de Monjuiſieu, reçut une reconnoiſſance le 20. Av. 1522. t. le 20. Sept. 1557. Il ep. Louiſe de Peire, qui t. le 8. Juin 1546. & de laquelle il eut

III. Auguſtin Jurguet, Sgr. de Monjuiſieu, t. le 1. Dec. 1580. Il ep. Gabrielle Rey, & il en eut 1. Jacques Jurguet, 2. Guion Jurguet qui ſuit, & 3. Antoine Jurguet, qui t. le 16. Av. 1643. Il ep. le 8. Dec. 1608. Catherine-Roſe de l'Eſpinaſſe, & il en eut 1. Auguſtin Jurguet, 2. Jean Jurguet, Sgr. de Saleles, 3. François Jurguet, Sgr. de Greſes, 4. Pierre Jurguet

Jurguet marié le 9. Juil. 1650. N. avec Jean & François ſes freres le 12. Sept. 1669. 5. Catherine, & 6. Ignace Jurguet.

IV. Guion Jurguet, Sgr. de Monjuiſieu, ep. le 13. Juil. 1570. Catherine Moret, & il en eut 1. Gabriel Jurguet qui ſuit, 2. Guion-Antoine Jurguet, & 3. Jean Jurguet.

V. Gabriel Jurguet, Sgr. de Monjuiſieu & de Salebruſſes, t. le 30. Oct. 1631. Il eut pour enfans 1. Jean Jurguet, Sgr. de Monjuiſieu & de Salebruſſes, & 2. Guion-Antoine Jurguet, prieur de S. Germain du Teil D. de Mende, N. avec ſon frere Jean le 12. Sept. 1669.

VIVIERS. 295. JUSTET. D'azur, au château de même, maçonné de ſable, cantonné de quatre croiſettes d'argent, & ſurmonté d'un lion d'or armé & lampaſſé de gueules.

I. Claude Juſtet fut pere de

II. Valentin Juſtet qui tranſigea le 24. Av. 1537. reçut une reconnoiſſance en Juin 1540. & ep. 1°. Helix Paſtel, 2°. Jeanne Angelet, qui étant veuve tranſigea le 2. Mars 1565. avec Jean Juſtet fils de ſon mari & de ladite Paſtel.

III. Jean Juſtet ep. le 10. Nov. 1550. Helix Blanc de Molines, qui le rendit pere de

IV. Pierre Juſtet t. le 7. Nov. 1631. Il eut pour fils

V. Jean Juſtet, Sgr. de Sardiges, t. le 31. Oct. 1666. Il avoit ep. le 21. 1627. Iſabeau Sabatier, & il en eut 1. Ceſar Juſtet, Sgr. de Sardiges, demeurant à Vals D. de Viviers, ep. le 18. Nov. 1660. Marguerite de la Blache, N. avec ſon pere le 15. Juil. 1669. 2. Alexandre Juſtet, & 3. Olivier Juſtet.

LE PUI. 296. LA BASTIDE. D'azur, à une tour d'argent maçonnée de ſable.

I. Claude la Baſtide fut pere de

II. Antoine la Baſtide ep. le 29. Nov. 1542. Magdelaine Altier, & en eut

III. Maurice la Baſtide t. le 17. Fev. 1612. Il ep. le 8. Sept. 1569. Anne Algier, qui le rendit pere d'

IV. Antoine la Baſtide ep. le 18. Sept. 1600. Françoiſe d'Apcher, & il en eut 1. Jacques la Baſtide, Sgr. de Molancheres, qui ep. le 17. Nov. 1637. Iſabeau Pandrau, & 2. André la Baſtide, Sgr. de Sainete, demeurant en Velay, N. avec ſon frere le 12. Nov. 1668.

USEZ. 297. LA BAUME. De gueules, à la faſce d'or, accompagnée de 3. gantelets d'argent 2. & 1.

I. Guillaume la Baume, écuyer, Sgr. de Caſteljau, t. le 31. Dec. 1579. Il ep. le 29. Mars 1524. Simonne de Choiſinet, & il en eut 1. Baptiſte la Baume qui ſuit, & 2. Guillaume la Baume qui a fait la branche B.

II. Baptiſte la Baume, Sgr. de Caſteljau, ep. le 12. Janv. 1554. Tifaine Arnaud de la Caſſagne, & il en eut

III. Paul la Baume, Sgr. de Caſteljau, t. le 19. Juin 1639. ep. le 1. Dec. 1598. Marguerite Caſtillon, & il en eut 1. Pierre la Baume, Sgr. de Caſteljau & du Pouget qui ſuit, & 2. Jean la Baume.

IV. Pierre la Baume, Sgr. de Caſteljau & du Pouget, t. le 10. Av. 1660. ep. le 4. Mars 1642. Gabrielle du Roure de Beauvoir, de laquelle il eut 1. Paul la Baume, Sgr. de Caſteljau, y demeurant D. d'Uſez, N. le 13 Juin 1669. 2. Olivier la Baume, & 3. Hercule la Baume.

Br. B. II. Guillaume la Baume dénombra avec Guillaume ſon pere; & ep. Gabrielle de Molines, laquelle le rendit pere de

III. Daniel la Baume ep. le 30. Dec. 1596. Iſabeau Riviere, & il en eut

IV. Paul la Baume ep. le 25. Fev. 1619. Françoiſe Gignous, N. le 13. Juin 1669.

{ *NISMES.* / *MONTPELLIER.* } 298. LA BAUME. De gueules, à la faſce d'or.

Bernard la Baume reconnut la terre de Senilhac en 1287.

Raimond la Baume reconnut la terre de Senilhac en 1319.

Jean la Baume de Senilhac compris dans deux rôles du ban & arriére-ban de la ſénéchauſſée de Niſmes en 1412.

Guillaume la Baume dénombra en 1503.

I. Jean la Baume. Il appert par une enquête des commiſſaires des franc-fiefs de la ſénéchauſſée de Niſmes du 12. Dec. 1551. que Jean la Baume, licentié ès loix, & Guillaume ſon fils étoient d'extraction noble.

II. Guillaume la Baume, contrôleur du grenier à ſel de Niſmes, maître des ouvrages du roi en la ſénéchauſſée de ladite ville, dénombra le 2. Mai 1525. t. le 3. Nov. 1575. ep. le 17. Janv. 1541. N.

qui le rendit pere de

Digitized by Google

III. François la Baume ep. Jeanne Bourdin, qui t. étant veuve le 6. Mars 1623. & il en eut 1. Louis la Baume, conſeiller du roi, qui ſuit, & 2. Olivier la Baume, maréchal de camp ès armées du roi, lieutenant pour S. M. au gouvernement de Montpellier le 27. Janv. 1654. ep. le 27. Janv. 165 Anne Ranchin, N. le 24. Dec. 1668.

IV. Louis la Baume, conſeiller du roi en ſes conſeils par lettres de 1654. & ſon procureur au préſidial de Niſmes, t. le 2. Mars 1658. Il ep. le 20. Av. 1643. Lucrece Gaillan, & il en eut

V. Charles-Joſeph la Baume, conſeiller au préſidial de Niſmes, ep. Gabrielle Paſcal, ainſi qu'il conſte du certificat de l'évêque de Niſmes du 23. Mai 1662. qui avoit béni leur mariage, N. le 24. Dec. 1668.

VIVIERS. 299. LA BLACHE. De gueules, à un chevron d'or, accompagné de 3. rois de même, au chef couſu d'azur à trois étoiles d'or.

I. Claude la Blache t. le 28. Mai 1591. & fut pere de

II. Gabriel la Blache eut pour fils

III. Gabriel la Blache ep. le 28. Ao. 1560. Catherine Sibleiras, qui le rendit pere de

IV. Jacques la Blache t. le 3. Mai 1637. Il ep. le 3. Juin 1620. Claude de Bains, & il en eut 1. Antoine la Blache qui mourut le 5. Oct. 1667. & 2. Magdelaine la Blache y demeurant, D. de Viviers, N. & déchargée de l'aſſignation donnée à feu Antoine ſon frere le 7. Nov. 1669.

LE PUI. 300. LA COLOMBE.

I. Jean Maurel, Sgr. de la Colombe, fut pere d'

II. Antoine Maurel, écuyer, Sgr. de la Colombe, t. le 18. Fevrier 1561. Il ep. le 11. Mai 1533. Magdelaine Planchaud, & il en eut 1. Etienne Maurel de la Colombe, 2. Antoine Morel de la Colombe, Sgr. de la Monzie, qui ſuit, 3. Claude Maurel de la Colombe, & 4. Pierre Maurel de la Colombe.

III. Antoine Maurel de la Colombe, Sgr. de la Monzie, t. le 22. Mars 1603. Il avoit ep. Antoinette de la Monzie, qui étant veuve fit une donation à ſon fils

IV. Charles de la Colombe I. Sgr. d'Artites, ep. le 21. Nov. 1622. Lucie Pelicot, qui le rendit pere de

V. Charles de la Colombe II. écuyer, Sgr. d'Artites, ep. le 22. Fev. 1643. Magdelaine Fraix, & il en eut

VI. Charles de la Colombe III. Sgr. d'Artites, bapt. le 24. Sept. 16 7. N. le 13. Dec. 1669.

{MONTPELLIER. / USEZ.

301. LA CROIX. D'azur; à la croix d'or.

I. Guillaume de la Croix, Bn. de Caſtries, gouverneur des ville & baronie de Montpellier & Aumelas, préſent à deux délibérations priſes dans la maiſon conſulaire de Montpellier, comme appert par un extrait deſdites délibérations de 1498. fut pere de

II. Jean de la Croix, qui fit un voyage à la terre ſainte, comme il paroît par une atteſtation dudit voyage de 1500.

Commiſſion du roi pour donner l'ordre de S. Michel au Bn. de Caſtries en 1569.

I. Henri de la Croix dit Duſſel, Sgr. & Bn. de Caſtries Gourdieges, t. le 17. Mars 1597. fit un codicile le 20. Oct. 1551. ep. le 16. Dec. 1535. Marguerite de Guillens, & il en eut 1. Jean de Caſtries, Bn. de Caſtries, qui t. le 27. Juin 1592. ep. le 24. Ao. 1590. Marguerite de la Volhe, qui fut ſon héritiére, 2. Jacques de la Croix, Bn. de Caſtries, chevalier de l'ordre du roi, qui ſuit, & 3. François de la Croix, Sgr. de S. Brés, qui a fait la Br. B.

II. Jacques de la Croix, Sgr. & Bn. de Caſtries, chevalier de l'ordre du roi, t. le dernier Oct. 1572. ep. Diane d'Albenas, & il en eut 1. Gaſpard-François de la Croix, Sgr. de Meirargues, qui ſuit, & 2. Jean de la Croix, héritier de ſon pere.

III. Gaſpard-François de la Croix, Sgr. de Meirargues & Colias, t. le dernier Oct. 1629. ep. le 21. Juil. 1601. Jeanne de Gueidan, qui le rendit pere de

IV. Jean de la Croix, Sgr. de Meirargues, N. le 1. Oct. 1668.

Br. B. II. François de la Croix, Sgr. de S. Brés & Figaret, t. le 14. Ao. 1598. ep. Jeanne Aſemar de Sueilles, & il en eut 1. Jean-André de la Croix, Sgr. de Candilhargues, qui ſuit, 2. Etienne de la Croix, 3. Gaſpard, & 4. Henri de la Croix, Sgr. de Sueilles & Figaret, qui t. le 23. Ao. 1637. & ep. Diane de Rate, qui le rendit pere de Louis de la Croix, Sgr. de Sueilles, tréſorier de France à Montpellier, qui ep. le 2. Janv. 1666. Dorothée Valat, N. le 1. Oct. 1668.

III. Jean-André de la Croix, Sgr. de Candilhargues & S. Brés, profeſſeur en l'univerſité de Montpellier, t. le 22. Juin 1660. ep. le 23. Juil. 1616. Anne Solas, & il en eut 1. Jean de la Croix, Sgr. de Candilhargues, qui ep. le 28. Dec. 1659. Gabrielle de Courſule, & 2. Henri de la Croix, qui ep. le 22. Juin 1660. Marquiſe Solignac, N. avec ſon frere le 1. Oct. 1668.

René Gaſpard, Mqs. de Caſtries, reçut en 1660. des lettres patentes de la commanderie de l'ordre du St. Eſprit.

Erection de la baronie de Caſtries en marquiſat, du mois de Mars 1645.

Digitized by Google

USEZ. 302. LA FARE. Au 1. d'azur, à trois flambeaux d'or allumés de gueules, au 2. d'azur, à trois losanges d'or, au 3. de gueules au château d'or, au 4. d'azur au taureau de sable, du côté duquel pend un écu de gueules, à la croix d'or.

I. Guillaume de la Fare t. en 1444. fut pere de

II. Guillaume de la Fare, qui fut héritier de son pere, t. le 24. Sept. 1492. Il ep. le Isabeau d'Aigremont, qui le rendit pere de

III. Gabriel de la Fare, Bn. de Montclar, Fontanilles, Montjoi, Consgr. de Montels, qui t. le 17. Sept. 1512. eut pour fils

IV. Pierre de la Fare, Bn. de Montclar & Salendrenque, qui fut héritier de son pere, capitaine d'une compagnie de 300. hommes, & de la légion de mille hommes de Languedoc, comme appert par cinq certificats ou commissions des années 1539. 1542. 1562. & 1563. Il t. le 20. Ao. 1542. & ep. Louise de Bucelli, dont il eut

V. Jacques I. de la Fare, Bn. dudit lieu & de Montclar, qui fut héritier de son pere, commandant dans Alais & terres en dépendantes par commission du 24. Juin 1564. & dans les lieux de Cavillargues & S. Laurent au D. d'Usez de 1567. gouverneur de Roquemaure le 15. Octobre 1567. t. le 16. Oct. 1600. Il ep. Helix du Puech, & il en eut 1. Jacques de la Fare, Mqs. dudit lieu, qui suit, & 2. Louis de la Fare non baptisé, mentionné dans le testament de son pere le 16. Oct. 1600.

VI. Jacques de la Fare, Mqs. dudit lieu, vicomte de Montclar, Bn. de Salendrenque, &c. lieutenant de la compagnie des gendarmes de M. de Portes par ordonnance de celui-ci du 22. Sept. 1628. capitaine de cavalerie par commission du 20. Janv. 1638. ep. Audibert de Lussan, laquelle t. avec son mari le 25. Janv. 1655. ils eurent de leur mariage 1. Antoine de la Fare, Mqs. dudit lieu, qui suit, 2. Cristophle de la Fare, abbé de Salvanes, N. le 21. Nov. 1668. 3. Jean-François de la Fare, Sgr. de la Sale, capitaine de cavalerie au régiment de la Melleraye, colonel d'un régiment de cavalerie étranger par la mort du Bn. d'Alais du 5. Sept. 1653. N. avec Cristophle, Henri, Marc, & Charles-Auguste ses enfans le 21. Nov. 1668. 4. Henri de la Fare, Mqs. de Tornac, lieutenant pour le roi au gouvernement de Brescou le 5. Mai 1662. N. avec Antoine-Denis-Auguste de la Fare son fils le 21. Nov. 1668. 5. Marc de la Fare, Sgr. de Gaujac, capitaine de cavalerie, N. le 21. Nov.

1668. & 6. Charles de la Fare, lieutenant-général, gouverneur de Balaguier & de Roſes, capitaine d'Opouls & de Quiers, meſtre de camp d'un régiment de cavalerie & d'un autre d'infanterie, lequel fut pere de quatre enfans, qui furent Charles-Auguſte, vicomte de Logeres, enſeigne, depuis ſous-lieutenant de gendarmes de M. le dauphin; Scipion, Sgr. de Mirandol, Jacques mentionné avec Charles-Auguſte & Scipion ſes freres dans le teſtament de leur grand-mere le 25. Janvier 1655. & Etienne-Joſeph, chevalier de Malthe, & depuis lieutenant de la galere réale, tous quatre N. le 21. Nov. 1668.

VII. Antoine de la Fare, Mqs. dudit lieu, vicomte de Montclar, Bn. de Salendrenque, Sgr. de la Baſtide d'Engras, S. Martin de Valgalgue, S. Auban, Conſgr. de la Vallée de Sendras, Montels, S. Maurice de Ventalou, Pontpidou, & Chauſſebrenouſe, capitaine de cavalerie au régiment de la Melleraye, maréchal de bataille par brevet, colonel d'un régiment d'infanterie par commiſſion du 13. Juin 1647. meſtre de camp-lieutenant du régiment d'infanterie du cardinal de Ste. Cecile le 14. Nov. de la même année, gouverneur de Balaguier en Catalogne par la démiſſion de Charles ſon frere du 12. Ao. 1648. maréchal de camp par brevet du 4. Mars 1652. colonel d'infanterie, & gouverneur de Roſes vacant par la mort dudit Charles ſon frere des 6. & 8. Mars 1654. colonel de cavalerie le 7. Juin 1656. gouverneur de Breſcou, ville & port d'Agde le 27. Janv. 1661. fut pere de

VIII. Jacques-Marc de la Fare, vicomte de Montclar, N. avec ſon pere le 21. Nov. 1668.

NISMES. 303. LA FARE, Sgr. de la Tour. D'azur, à trois flambeaux d'or allumés de gueules, poſés en pal.

I. Jacques de la Fare, Sgr. & Bn. de Montclar, fut pere de

II. Louis de la Fare qui ep. le 18. Janv. 1629. Iſabeau de Gas; mentionnée dans le teſtament de ſon fils le 12. Nov. 1666. Il eut de cette alliance

III. Louis de la Fare, Bn. de la Tour & des Plantiers, Conſgr. de S. Michel d'Ardeche, qui t. le 12. Nov. 1666. Il avoit ep. le 3. Novemb. 1662. Françoiſe de Montmar, & il en eut

IV. Louis de la Fare, Sgr. de la Tour y demeurant, D. de Niſmes; N. le 21. Nov. 1668.

Digitized by Google

NISMES. 304. LA FARELLE, Sgr. de Vedelenc. D'azur, à trois tours d'arg. maçonnées de ſable, accoſtées de deux lions d'argent armés & lampaſſés de gueules.

I. Bertrand de la Farelle fit un codicile le 7. Juil. 1320. fut pere de

II. Pierre de la Farelle qui ep. Delfine de la Farelle, qui teſta le 23. Dec. 1347. & le rendit pere de

III. Armand de la Farelle, Conſgr. de Valeriſcle, mentionné dans le teſtament de ſa mere, t. le 26. Ao. 1361. Il eut pour fils

IV. Jean de la Farelle, damoiſeau, Sgr. de S. Jean de Valeriſcle, qui t. 1°. le 12. Dec. 1391. & voulut que la chapelle ordonnée par le teſtament d'Armand ſon pere, fût fondée, 2°. le 23. Mai 1427. Il fut pere de 1. Armand de la Farelle qui ſuit, & 2. Euſtache de la Farelle, héritier avec ſon frere de leur pere le 23. Mai 1427.

V. Armand de la Farelle ep. le 7. Juil. 1437. Magdelaine Caſtanet, laquelle teſta le 10. Dec. 1489. & fit ſon mari héritier. Ils eurent pour fils

VI. Jean de la Farelle, qui eut pour enfans 1. Jean de la Farelle qui ſuit, 2. Fulcrand de la Farelle, qui a fait la Br. des Sgrs. de la Rouviere rapportés à l'article 305.

VII. Jean de la Farelle, qui tranſigea avec Gabriel ſon frere le 27. Sept. 1535. Il eut pour enfans 1. Jacques de la Farelle qui ſuit, & 2. Giles de la Farelle.

VIII. Jacques de la Farelle fit quitance à Giles ſon frere pour le légat à lui fait par Jean de la Farelle leur pere le 1. Dec. 1565. Il ep. le 25. Juil. 1565. Guillemette Malmazet, laquelle teſta étant veuve le 6. Mars 1589. & le rendit pere de

IX. Jacques de la Farelle, docteur & avocat, héritier de ſa mere. Il t. le 9. Fev. 1605. & fut pere de

X. Claude de la Farelle, Sgr. de Vedelenc, docteur & avocat, qui ep. le 24. Nov. 1630. Marie Chambon, & il en eut

X. Claude de la Farelle, Sgr. de Vedelenc, docteur & avocat, demeurant à Niſmes, qui ep. le 2. Sept. 1662. Claude Gruverol, N. le 7. Janv. 1669.

NISMES. 305. LA FARELLE, Sgr. de Marcou. Mêmes armes.

VII. Fulcrand de la Farelle, Sgr. de la Rouviere, à qui on reconnut en 1554. tranſigea avec ſon frere pour les biens de Jean leur pere le 27. Sept. 1535. ep. Gilette Guitard, laquelle t. étant veuve le 4. Juil. 1586. & le rendit pere de 1. Jean de la Farelle, Sgr. de la Rouviere, qui ſuit, & 2. Gabriel de la Farelle, qui a fait la Br. B.

VIII. Jean de la Farelle, Sgr. de la Rouviere & Camaſſot, mentionné dans le teſtament de ſa mere le 4. Juil. 1586. épouſa le 15. Juil. 1583. Diane de Barjac, & il en eut 1. Jean de la Farelle, Sgr. de la Rouviere, qui ſuit, 2. Etienne de la Farelle qui t. le 27. Juil. 1669. & ep. le dernier Fev. 1635. Marie Liron, dont il eut Jacques & Annibal de la Farelle, N. le 7. Janvier 1669. 3. Claude de la Farelle, Sgr. de la Foux, qui ep. le 18. Mai 1648. Olympe Guibal, N. 1669. 4. Fulcrand de la Farelle, N. 5. Gabriel de la Farelle.

IX. Jean de la Farelle, Sgr. de la Rouviere, Marcou, Puechſegat, & Puechgaren, mentionné avec ſes freres dans le teſtament de leur pere, le 7. Nov. 1622. reçut des ordres des routes en 1632. 1638. & 1639. ep. le 23. Dec. 1626. Marguerite de S. Etienne, laquelle t. le 6. Fev. 1653. & il en eut 1. Jean de la Farelle, mentionné dens le teſtament de ſa mere avec François ſon frere le 6. Fev. 1653. Il ep. le 5. Oct. 1656. Jeanne Meſtre, 2. François, 3. Jacques, Sgr. de la Plane, & 4. Annibal, N. avec Jean & Jacques ſes freres le 7. Janv. 1669.

Br. B. VIII. Gabriel de la Farelle, Sgr. de la Rouviere, auquel on reconnut comme à ſon pere en 1554. t. le 12. Av. 1573. y nomme ſon fils qui fut

IX. Fulcrand de la Farelle, pere de

X. Jean de la Farelle, auſſi mentionné dans le teſtament de ſon ayeul le 12. Av. 1573.

AGDE. 306. LA FARELLE. Mêmes armes.

I. Fulcrand de la Farelle, mentionné dans la généalogie précédente, ep. Gilette Guitard, qui le rendit pere de

II. Gabriel de la Farelle, qui t. le 10. Dec. 1636. ep. le 23. Dec. 1609. Anne Lauret, & il en eut 1. Pierre, mentionné avec ſes freres dans le teſtament de leur pere, 2. Antoine de la Farelle qui ſuit, 3. Hieremie, & 4. Guillaume de la Farelle, qui ep. le 22. Janv. 1648. Jeanne Rey, N. le 7. Janv. 1669.

III. Antoine de la Farelle, conſeiller du roi, ſon bailli & juge de Montagnac, D. d'Agde, ep. le 2. Sept. 1643. Anne Clapiers, N. avec ſes enfans & ſes freres le 7. Janv. 1669. Il eut de ſon mariage 1. Felix, 2. Gabriel, 3. Philippe, 4. Guillaume, & 5. Claude de la Farelle.

VIVIERS. 307. LA FAYE.

I. Gilbert la Faye fut pere de

II. Gabriel

Digitized by Google

II. Gabriel la Faye t. le 12. Juil. 1582. Il épouſa le 6. Janv. 1552. Marguerite Rey, & il en eut 1. Guillaume la Faye, Sgr. de la Valette, qui ſuit, 2. Gilbert la Faye, & 3. Pierre la Faye.

III. Guillaume la Faye, Sgr. de la Valette, ep. le 8. Fev. 1604. Gabrielle Dorni, & il en eut 1. Jacques la Faye, écuyer, qui ep. le 7. Sept. 1645. N Ducros, & 2.

IV. Hector la Faye, Sgr. de Chambaron, t. le 19. Juin 1653. Il ep. le 1. Sept. 1630. Claire de Gineſtous, & de ce mariage vinrent 1. Jean la Faye, Sgr. de Chambaron, Chaneac, & la Riviere, capitaine d'infanterie par commiſſion du 2. Ao. 1653. ep. le 1. Ao. 1660. Antoinette de Combladour, 2. Gaſpard la Faye, Sgr. de Chambaron, & 3. Jacques la Faye.

VIVIERS. 308. LA GARDE. D'azur, au chef d'argent.

I. Jauſſelin la Garde, Sgr. de Chambonas, eut une décharge le 20. Fev. 1396. des commiſſaires pour l'impoſition faite ſur les non-nobles, lors du mariage d'Eliſabeth de France avec le roi, attendu ſon ancienne nobleſſe. Il fut pere de

II. Pierre la Garde, Sgr. de Chambonas, qui t. le 7. Sept. 1477. Il ep. le 14. Av. 1455. Catherine Fraiſſinet, de laquelle il eut

III. Raimond la Garde, Sgr. du Bouchet, fils & héritier de Pierre le 7. Sept. 1477. eut pour fils

IV. Baptiſte de la Garde, Sgr. de Chambonas, rendit hommage le 28. Oct. 1532. & fut pere de

V. Noel de la Garde, Sgr. de Chambonas, ep. le 9. Juin 1547. Louiſe Chaſtel de Condres, & il en eut 1. Henri de la Garde, Sgr. de Chambonas, Cornillon, Serres, qui ſuit, 2. Antoine de la Garde, Sgr. du Bouchet, ep. le 5. Juin 1585. Catherine Giouran, fille de Jean Giouran, Sgr. du Vilar, & de Jeanne de Vilaret. Elle tranſigea le 14. Oct. 1597. tant pour elle que pour ſes enfans, avec Henri de la Garde, Sgr. de Chambonas, au ſujet des biens de Noël de la Garde, & teſta le 30. Mars 1624. De ce mariage vinrent deux enfans, le premier fut Hierome de la Garde, Sgr. du Vilar, qui ep. le 18. Ao. 1624. Anne Blachere, & N. le 17. Mars 1670. & le ſecond Antoine de la Garde, 3. Noël de la Garde, 4. Balthazar de la Garde, 5. Pierre de la Garde, 6. Jacqueline de la Garde, & 7. Françoiſe de la Garde.

VI. Henri de la Garde, Sgr. de Chambonas, Cornillon, Serres, chevalier de l'ordre du roi, t. le 26. Sept. 1608. & fut pere d'

VII. Antoine de la Garde, Sgr. de Chambonas & de Cornillon, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi par proviſions du 3. Fev. 1643. t. le 27. Juin 1637. & fit un codicile le 2. Mars 1654. Il avoit ep. Charlotte de la Baume-Suze, & il en eut 1. Louis-François de la Garde, Mqs. de Chambonas, Bn. de S. Jean de Pourchareſſe, Cornillon, Sauſin,

Monolgues, Serres, & Jangous, enſeigne de la compagnie d'ordonnances du duc d'Orleans par brevet du 12. Juin 1651. ep. le 24. Janvier 1659. Louiſe-Claude de Chaumeſan de Fourilhe, & fut maintenu dans ſa nobleſſe le 9. Nov. 1668. & 2. Charles de la Garde, Sgr. de Cornillon.

USEZ. 309. LA GARDE. D'azur, au chef d'argent.

I. Antoine de la Garde eut pour enfans 1. Claude de la Garde, Sgr. de Malboſc qui ſuit, & 2. Claude de la Garde fille d'Antoine, laquelle ep. aſſiſtée de Claude ſon frere le 25. Ao. 1554. Jean de Roverié.

II. Claude de la Garde, Sgr. de Malboſc, t. le 9. Ao. 1586. Il avoit ep. le 6. Dec. 1558. Charlote de Monjeu, & il en eut 1. Jean de la Garde, Sgr. de Malboſc qui ſuit, 2. Aimar de la Garde, qui t. le 12. Juil. 1636. Il avoit ep. le 24. Av. 1597. Claude Dumont, de laquelle il eut Jean de la Garde, Sgr. de Sales, qui fut maintenu N. le 26. Nov. 1668. & 3. Guillaume de la Garde.

III. Jean de la Garde, Sgr. de Malboſc, t. le 24. Dec. 1610. Il avoit ep. le 20. Ao. 1595. Anne de Sabran, & il en eut 1. Antoine de la Garde, Sgr. de Malboſc qui ſuit, 2. Claude de la Garde, & 3. Henri de la Garde.

IV. Antoine de la Garde, Sgr. de Malboſc, t. le 4. Fev. 1654. Il ep. le 6. Oct. 1627. Marie Brueis, de laquelle il eut 1. Jacques de la Garde, Sgr. de Malboſc & des Alpiers, Conſgr. de la ville des Vans, 2. Etienne de la Garde, 3. Jean Jacques de la Garde, Sgr. de Monjeu, N. avec ſes freres, Jacques & Claude le 26. Nov. 1668. 4. Pierre de la Garde, & 5. Claude de la Garde, Sgr. de la Beſſede.

NARBONNE. 310. LA GARDE.

I. Antoine de la Garde, Sgr. de Biſan, ep. Plaiſance de Verſelies qui tranſigea le 1. Juillet 1555. avec Jean de la Garde pere de ſon mari, & fit une donation à ſes enfans le 4. Nov. 1557. De ce mariage vinrent 1. Antoine de la Garde, Sgr. de Biſan qui ſuit, 2. Sebaſtien de la Garde, & 3. Gabriel de la Garde.

II. Antoine de la Garde, Sgr. de Biſan, ep. le 5. Sept. 1573. Françoiſe de Grave, laquelle le rendit pere de

III. Gabriel de la Garde, Sgr. de Biſan, ep. le 4. Fev. 1612. Anne le Noir, qui t. étant veuve le 2. Oct. 1653. Ils eurent pour fils

IV. François de la Garde, Sgr. de Biſan, y demeurant D. de Narbonne, N. le 26. Nov. 1670.

BEZIERS. 311. LA GASSE. D'azur, au lion d'or armé & lampaſſé de gueules, écartelé d'un coupe d'argent & de gueules.

I. Jacques la Gaſſe, Sgr. de Paraſols, prévôt général de Languedoc,

Digitized by Google

reçut une reconnoiſſance le 30. Juil. 1557. Il ep. Marquiſe Guibal, qui étant veuve tranſigea le 5. Fev. 1572. avec ſon fils, qui fut

II. Pierre la Gaſſe, Sgr. de Paraſols, prévôt général de Languedoc, reçut une reconnoiſſance en 1563. & eut pour enfans 1. Pierre la Gaſſe, Sgr. de Sommatre qui ſuit, & 2. Helie la Gaſſe.

III. Pierre la Gaſſe, Sgr. de Sommatre, partagea le 6. Sept. 1590. avec ſon frere les biens de Pierre leur pere, & il fut pere de

IV. Joſué la Gaſſe, Sgr. de Sommatre & de Sarpagnac, gentilhomme ſervant chez le roi par brevet & preſtation de ſerment du 15. Mars 1653. ep. le 14. Ao. 1633. Angélique Louis, N. le 5. Dec. 1668.

USEZ. / *VIVIERS.* 312. LA GORCE. De gueules, à trois rocs d'or 2. & 1.

I. Heliot de la Gorce, fut pere de

II. Antoine de la Gorce, Sgr. de Valons, mentionné comme fils d'Heliot dans des patentes de Henri II. du mois d'Oct. 1558. t. le 5. Juil. 1560. Il fut pere de

III. Guillaume de la Gorce obtint des patentes portant confirmation des proviſions de maître des comptes à Montpellier le 23. Oct. 1561. Il eſt qualifié dans un arrêt du parlement de Toulouſe du 2. Juin 1567. maître des comptes à Montpellier, lieutenant du ſénéchal à Niſmes, & ayant une des deux compagnies de gendarmerie pour le ſervice du roi. Il ep. Catherine Bliſſon, comme il appert par la décernation de tutele à ſes enfans du 16. Oct. 1560. Ses enfans furent 1. Jean de la Gorce, écuyer, Sgr. de la Roque, la Gorce, & S. Laurent, qui ſuit, 2. Paul de la Gorce, 3. Iſabeau de la Gorce, 4. Delfine de la Gorce, 5. Françoiſe de la Gorce, & 6. Catherine de la Gorce qui étoit en tutelle avec ſes freres & ſœurs le 16. Oct. 1560.

IV. Jean de la Gorce, écuyer, Sgr. de la Gorce, la Roque, & S. Laurent, capitaine d'une compagnie de 200. hommes à pied par commiſſion du 15. Juil. 1570. préſenta une requête à l'évêque de Niſmes le 15. Nov. 1571. pour avoir permiſſion de retirer le corps de ſon pere enterré dans les foſſés de ladite ville, & tué commandant une compagnie de cavalerie pour le ſervice du roi. Il t. le 22. Juin 1606. Il ep. le 16. Janv. 1584. Marie de la Baume & il en eut 1. Pierre de la Gorce, Sgr. de la Roque & S. Laurent de Carnols qui ſuit, 2. Jean-François de la Gorce, 3. Jean-Pierre de la Gorce, Sgr. de Caucouls, lieutenant-colonel au régiment de Montpeiroux par proviſions du 8. Mars 1638. Il ep. Malavalette, de laquelle il eut Jean de la Gorce baptiſé le 12. Oct. 1639. lequel fut maintenu N. avec ſon pere le 24. Nov. 1658. 4. Simon de la Gorce, 5. Louis de la Gorce, 6. Jean-Baptiſte de la Gorce, & 7. Anne de la Gorce.

V. Pierre de la Gorce, Sgr. de la Roque & S. Laurent de Carnols, t.

le 6. Juin 1628. Il avoit ep. le 8. Juin 1620. Claude Pelous, & il en eut 1. Melchior de la Gorce, Sgr. de la Roque & S. Laurent de Carnols, meſtre de camp d'un régiment d'infanterie, commandant dans celui de la marine du levant, ſergent de bataille ès armées du roi, & 2. Jean de la Gorce, Sgr. de S. Laurent, N. avec ſon frere le 24. Nov. 1668.

NISMES. 313. LA GORCE. Au 1. & 4. d'azur, à la demi-fleur de lis d'or, jointe à un demi-aigle de ſable au 2. & 3. de ſable, à trois croiſſans renverſés d'argent 2. & 1.

I. Antoine de la Gorce t. le 12. Janv. 1556. Il eut pour enfans 1. Guillaume de la Gorce, écuyer, Sgr. de la Roque & de Valons, valet de chambre du roi, maître des comptes à Montpellier, 2. Jean qui ſuit, 3. Catherine donna une procuration le 15. Sept. 1564.

II. Jean de la Gorce, garde des archives du roi en la ſénéchauſſée de Beaucaire & Niſmes, qui ep. Antoinette Parades, qui étant veuve donna quitance à Guillaume de la Gorce, Sgr. de la Roque & de Valons, le 19. Av. 1561. Il fut pere d'

III. Antoine de la Gorce, écuyer, garde des archives du roi en la ſénéchauſſée de Beaucaire & Niſmes, ep. le 2. Av. 1609. Catherine Maltrait, & il en eut

IV. Paul de la Gorce, Sgr. de Gajan, demeurant à Niſmes, ep. le 25. Juil. 1652. Catherine Lamouroux, N. le 23. Nov. 1668.

VIVIERS. 314. LA GRUTERIE. D'azur, au lévrier d'argent, paſſant, accompagné de trois fleurs de lis d'or.

I. Guillaume de la Gruterie, écuyer, Sgr. de Maiſonſeule, fut pere de

II. Chriſtophe de la Gruterie, écuyer, Sgr. de Maiſonſeule, t. le 30. Mars 1556. Il avoit ep. le 21. Juin 1550. Philippe Sabune, laquelle le rendit pere d'

III. Alexandre de la Gruterie, Sgr. de Maiſonſeule, la Chapelle & Fraiſſinet, t. le 6. Oct. 1600. Il ep. le 20. Fev. 1583. Antoinette Baile, & il en eut 1. Jean de la Gruterie, Sgr. de Maiſonſeule qui ſuit, & 2. Gaſpard de Maiſonſeule, chevalier de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem, commandeur de S. Anne, Celles, & Salins, aſſiſta au mariage de Claude ſon neveu le 15. Nov. 1644.

IV. Jean de la Gruterie, Sgr. de Maiſonſeule, ep. le 4. Janv. 1620. Judith de la Tour-Gouvernet, fille de feu René de la Tour-Gouvernet,

vicomte de Privas, qui ſe remaria avec Hercule de S. Martial, baron de Drugeat, il eut trois commiſſions du roi pour la levée, conduite, & commandement de diverſes troupes de cavalerie & d'infanterie ès années 1614. & 1628. & t. le 8. Sept. 1622. Il eut de ſon mariage 1. Claude de la Gruterie, chevalier, baron de Maiſonſeule qui ſuit, & 2. René de Maiſonſeule, commandeur de S. Jean de Jéruſalem.

V. Claude de la Gruterie, chevalier, baron de Maiſonſeule & la Chatre, t. le 25. Oct. 1668. Il avoit ep. le 15. Nov. 1644. Claude Roiran, & il en eut 1. Jean-Marie de la Gruterie de Maiſonſeule, baron dudit Maiſonſeule, 2. François-Roch de la Gruterie de Maiſonſeule, baron de la Chatre, & 3. Antoine de la Gruterie, promû en l'ordre de S. Jean de Jéruſalem, par bulle du grand maître, portant réception avec diſpenſe d'âge, du 18. Mars 1663. & maintenu N. avec ſes freres & ſon oncle le 16. Janv. 1669.

VIVIERS. 315. LA MOTTE. De gueules, à l'aigle éployée à deux têtes d'or.

I. Guillaume, Sgr. de la Motte, fut pourvû de la charge de gentilhomme ordinaire du roi le 6. Mai 1587. t. le 12. Mai 1594. Il avoit ep. le 16. Janv. 1556. Gabrielle de Chambaud, qui le rendit pere de

II. Jean, Sgr. de la Motte-Brion, t. le 20. Mai 1637. Il eut pour fils

III. René de la Motte, comte de Brion, baron de Vacheres, demeurant en ſon château de la Motte D. de Viviers, ep. le 15. Janv. 1650. Paule de Clermont, eut commiſſion des maréchaux de France le 4. Nov. 1660. pour prendre connoiſſance des querelles & differends entre gentilshommes, & fut maintenu N. le 16. Dec. 1668.

AGDE. 316. LANDES. D'azur, à la bande d'or, chargée de trois tourteaux d'azur, trois croiſſans d'argent en chef, & une oye nageant de même miſe au côté gauche en pointe.

I. Annibal Landes, Sgr. de S. Palais, de la Gaſcarie, garde du corps du roi, capitaine au régiment du Pleſſis-Praſlin cavalerie, demeurant à Peſenas D. d'Agde, N. le 19. Janv. 1671. en conſéquence des lettres d'annobliſſement données en ſa faveur au mois de Mars 1670. & enrégiſtrées en la chambre des comptes de Montpellier le 28. Janv. 1671.

NISMES. 317. LANGLADE. D'azur, à l'aigle d'or, parti d'hermines.

I. Jean de Langlade, damoiſeau, t. en 1414. fut pere de

II. Bermond de Langlade, Sgr. dudit lieu, t. en 1477. Il avoit ep. Catherine Cuſel, qui t. étant veuve le 7. Av. 1521. Il eut de ce mariage 1. Dominique de Langlade, & 2.

III. Durand de Langlade ep. Geoffrete de Salavas, qui t. étant veuve le 1. Fev. 1539. & qui rendit ſon mari pere d'

IV. Antoine de Langlade, Sgr. de Clarenſac, qui eut permiſſion le 25. Janv. 1569. de mettre ſur pied une compagnie de 50. hommes pour la garde de Clarenſac, fit ſon teſtament militaire le 24. Av. 1569. après avoir reçû une grande bleſſure en défendant ſon château contre ceux de la religion P. R. Il fut pere d'

V. Iſaac de Langlade, Sgr. de Charenſac, t. le 20. Ao. 1591. Il eut pour enfans 1. François de Langlade, Sgr. de Clarenſac qui ſuit; & 2. Antoine de Langlade qui t. le 30. Sept. 1600. & fut pere de Jean de Langlade, N. le 17. Nov. 1668.

VI. François de Langlade, Sgr. de Clarenſac, t. le 10. Av. 1638. Il avoit ep. Jeanne Vidouſac, & il en eut

VII. Antoine de Langlade, Sgr. de Clarenſac, capitaine d'infanterie au régiment du marquis Ville par commiſſion du 12. Av. 1645. N. le 17. Dec. 1668.

NISMES. 318. LANGLADE. De ſinople, au ſautoir d'or, accompagné de quatre coqs de même.

I. Jean de Langlade Sgr. de Treſcol, en rendit hommage le 31. Dec. Le ſénéchal de Niſmes reçut des lettres patentes le 29. Dec. 1564. pour faire jouir ledit Jean des priviléges de nobleſſe, avec permiſſion de porter épée & dague. Ledit ſénéchal donna une ordonnance le 10. Sept. 1565. contenant que vû le procès verbal & enquête faite de la nobleſſe dudit Jean, il lui étoit permis de porter épée & dague. Il t. le 18. Fev. 1582. & fut pere de 1. Jacques Langlade, & de 2.

II. Jean Langlade, Sgr. de Treſcol, docteur & avocat, t. le 7. Juil. 1636. & eut pour fils

III. Jean de Langlade, Sgr. de Treſcol, demeurant à Niſmes, N. le 22. Juin 1669.

NISMES. 319. LA NOUGAREDE. Burellé d'argent & de gueules de huit piéces.

I. Antoine de la Nougarede, eut pour fils

II. Jean de la Nougarede t. le 2. Oct. 1567. Il avoit ep. le 2. Juil. 1552. Gabrielle Deleuſe, qui le rendit pere de

Pierre de la Nougarede, archidiacre-mage de Montpellier, acheta le dernier Avril 1559. avec Jean ſon neveu la terre de la Garde.

Digitized by Google

III. Jean de la Nougarede, Sgr. de la Garde, t. le 8. Juil. 1602. Il ep. le 13. Janv. 1550. Magdelaine d'Airebaudouſe, & il en eut

IV. François de la Nougarede, Sgr. de la Garde, baptiſé le 16. Juin 1613. t. le 22. Janv. 1649. Il avoit ep. le 6. Août 1645. Jeanne de Gineſtous, de laquelle il eut

V. Jean de la Nougarede, Sgr. de la Garde & S. Germain de Calberte, demeurant à la Sale D. de Niſmes, ep. le 1. Nov. 1667. Philippe de la Farelle, N. le 20. Sept. 1669.

VIVIERS. 320. LA PLANCHE.

I. Barthelemi la Planche, Sgr. dudit lieu, eut pour enfans 1. Pierre la Planche, Sgr. dudit lieu qui ſuit, & 2. Jacques la Planche.

II. Pierre la Planche, Sgr. dudit lieu, tranſigea avec Jacques ſon frere pour la ſucceſſion de Barthelemi leur pere le 28. Avril 1544. & t. le 6. Janvier 1554. Il fut pere de

III. Jean de la Planche, Sgr. dudit lieu, t. le 11. Juin 1619. Il ep. Lucrece de Pouſols, qui le rendit pere de

IV. Jean Guillot de la Planche, Sgr. dudit lieu, t. le 28. Mars 1621. Il avoit ep. le 18. Juin 1607. Catherine Roger, & il en eut 1. Jean de la Planche, Sgr. dudit lieu, ep. le 13. Mai 1635. Marguerite Bonnaud, 2. Felix de la Planche, 3. Antoine de la Planche, & 4. Jacques de la Planche, Sgr. de Chabanoles, N. avec ſon frere aîné le 15. Janv. 1671. L'un de ces quatre freres fut capitaine d'infanterie dans Rouſſillon par commiſſion du 27. Janvier 1647.

AGDE. 321. LARCARE. Faſcé d'or & de gueules de ſix piéces.

I. Barthelemi Larcare fut pere de

II. Joſeph Larcare, natif de la ville de Genes, fils de Barthelemi de l'ancienne & noble famille de Larcares de Genes, ſuivant un certificat de M. le duc, gouverneur de Veniſe, du 11. Juil. 1564. obtint des lettres de naturalité en 1577. qui furent régiſtrées en la chambre des comptes de Montpellier. Il ep. le 6. Juin Gloriande Vaiſſiere, & il en eut

III. Henri Larcare, Sgr. de Brignac, demeurant à Peſenas D. d'Agde; ep. le 13. Janv. 1628. Henrie de Roquefeuil. N. le 13. Nov. 1669. Il eut de ſon mariage Jean-Baptiſte Larcare mort avant 1669.

NISMES. 322. LARCHE. D'or, à la croix de gueules, cantonnée de quatre aigles de ſable.

I. François Larche, Sgr. du Beuil, Clignacour, & la Rochete, eut pour enfans 1. Nicolas Larche, Sgr. du Beuil qui ſuit, & 2. Claudine Larche qui ep. le 16. Sept. 1523. Pierre Falaiſe.

II. Nicolas Larche, Sgr. du Beuil, Clignacour, & la Rochette, avocat au parlement de Paris, ep. le 8. Sept. 1550. Jeanne Riole, laquelle le rendit pere de

III. François Larche, écuyer, Sgr. de la Rochette, ep. le 8. Fevrier 1587. Anne Brochard, & il en eut

IV. Aimé Larche, Sgr. de la Rochette, demeurant à Beaucaire, ep. le 29. Mai 1627. Anne Brunes, N. le 13. Juin 1669.

VIVIERS. 323. LARGIER. D'azur, au chevron d'or, accompagné de deux roſes d'argent en chef, & d'une tour crenelée d'argent en pointe.

I. Antoine Largier, Sgr. de S. Agreve & de Chalons, compris comme archer dans les montres du ban & arriére-ban de la ſénéchauſſée de Beaucaire & Niſmes en 1537. ep. le 15. Mars 1552. Louiſe Chalendar de la Mote, & il en eut

II. Jean Largier t. le 16. Decembre 1652. Il ep. le 23. Juillet 1624. Gabrielle Bouchet, de laquelle il eut

III. Louis Largier demeurant à l'Argentiere, D. de Viviers, N. le 18. Sept. 1669.

Manuſcrit intitulé, *le ſoldat de Viviers*, contenant les guerres dudit païs depuis 1620. juſqu'en 1630. dont appert que le ſieur Largier, ſergent-major, commandant le régiment de Montréal, fut fait priſonnier en 1621. & bleſſé en 1628.

VIVIERS. 324. LA RIVOIRE. De gueules, au lion d'arg. armé & lampaſſé de gueules.

I. Barthelemi de la Rivoire fut pere de

II. Claude de la Rivoire t. le 25. Dec. 1585. Il ep. le dernier Mai 1556. Magdelaine de Chadenat, qui le rendit pere de

III. Florit de la Rivoire, Sgr. dudit lieu & de Chadenat, ep. le 29. Dec. 1583. Judith de Fay, & il en eut 1. Criſtophe, Sgr. de Chadenat & Baume, qui ſuit, 2. Charles de la Rivoire, Sgr. de Banes & de Chadenac, 3. Baptiſte de la Rivoire, 4. Hector-François de la Rivoire, & 5. Louis de la Rivoire.

IV. Chriſtophe, Sgr. de Chadenat & Baume, ep. le 29. Juin 1636. Magdelaine de Bonlieu, & il en eut

V. Nicolas-Joſeph de la Rivoire, Sgr. de Chadenat, N. avec Charles ſon oncle le 19. Oct. 1669.

Digitized by Google

LE PUI. 325. LA ROCHETE. D'azur, à l'épée d'argent miſe en barre, au chef couſu de ſable, chargé d'une mer d'argent.

I. Gaſpard la Rochete t. le 24. Janv. 1545. Il fut pere de

II. Herail de la Rochete t. le 30. Ao. 1562. Il ep. le 9. Janv. 1551. Marguerite Chapteuil, & il en eut 1. Antoine de la Rochete, 2. Pierre de la Rochete, écuyer, qui ſuit, 3. André de la Rochete, & 4. Henri de la Rochete.

III. Pierre de la Rochete, écuyer, t. le 20. Janv. 1622. Il avoit ep. le dernier Av. 1583. Anne Cableſſes, & il en eut

IV. François de la Rochete, Sgr. dudit lieu y demeurant, D. du Pui, N. le 26. Ao. 1669.

LE PUI. 326. LA RODDE.

I. Criſtophle de la Rodde, Sgr. de Senejol, t. le 24. Sept. 1554. & fut pere de

II. Jean de Senejol, dit de la Rodde, ep. le 21. Janv. 1554. Jeanne Cuiſelles, laquelle le rendit pere de

III. Pierre de la Rodde de Senejol, Sgr. & Bn. de Châteauneuf, & du Bouchet-S. Nicolas. Il eut rapeau & abolition de toutes les procédures faites par pluſieurs rebelles en diverſes juriſdictions contre lui au mois de Nov. 1598. Il t. le 24. Mars 1599. Il avoit ep. le 19. Janv. 1586. Jeanne Arnaud, de laquelle il eut

IV. Jean de la Rodde, Sgr. & Bn. de S. Ahon, D. du Pui, ep. le 24. Ao. 1620. Iſabeau de S. Ahon, & il en eut 1. Jean de la Rodde, 2. Louis de la Rodde, 3. Jean de la Rodde, & 4. Louis de la Rodde, N. avec leur pere le 30. Sept. 1669.

NISMES. 327. LA ROQUE. D'azur, à deux roches d'argent miſes en faſces.

I. Firmin de la Roque ep. Marguerite Colombrines, qui étant veuve fit une donation en 1477. à ſon fils, qui fut

II. Etienne de la Roque fit un échange le 1. Mai 1508. tant en ſon nom qu'en celui de ſon fils, qui fut

III. Thomas de la Roque, pere de

IV. Louis de la Roque, Sgr. de Colombrines, t. le 14. Sept. 1587. Il ep. le 29. Janv. 1547. Jeanne Icher, & il en eut 1. Antoine de la Roque, 2. Jean de la Roque, & 3.

V. Pierre de la Roque, Sgr. de Colombrines, ep. le 4. Avril 1602. Jeanne Foullaquier, de laquelle il eut 1. Antoine de la Roque, qui ep. le 29. Av. 1633. Jeanne Teiſſer, & 2.

VI. Louis de la Roque, Sgr. de Colombrines, ep. 1°. le 13. Juin 1635. Jeanne Delom, 2°. le 17. Ao. 1645. Gabrielle de la Nougarede. Il eut de ſon ſecond mariage

VII. Pierre de la Roque, Sgr. du Bouiſſet & de Liouc y demeurant, D. de Niſmes, ep. le 29. Av. 1651. Eſperance de Roſel, N. avec Antoine ſon oncle le 8. Juil. 1669.

MONTPELLIER. 328. LA ROQUE. D'or, à un abîme de gueules, auquel ſont attachées en pointe par 2. cordons de même, deux pommes de pin de ſinople, au chef couſu d'argent chargé de trois mouches à miel de ſable.

I. Raimond de la Roque fut pere de

II. Mathieu de la Roque ep. le 27. Mai 1543. Françoiſe Barandon, & il en eut 1. François de la Roque qui ſuit, 2. Sebaſtien de la Roque, écuyer, qui a fait la Br. B.

III. François de la Roque ep. le 24. Av. 1581. Antoinette Bertin, & il en eut 1. Raimond de la Roque qui ſuit, & 2. Sebaſtien de la Roque, qui t. le 27. Nov. 1645. Il avoit ep. le 11. Juil. 1611. Magdelaine d'Agrés, laquelle le rendit pere de François de la Roque, N. le 6. Nov. 1668.

IV. Raimond de la Roque, ep. le 16. Av. 1620. Catherine Clemens, de laquelle il eut

V. Sebaſtien de la Roque, Sgr. de Fraiſſes, demeurant au mas d'Agrés, D. de Montpellier, N. le 6. Nov. 1668.

Br. B. III. Sebaſtien de la Roque, écuyer, ep. le 4. Fevrier 1590. Garcie de Brignac, & il en eut

IV. Antoine de la Roque ep. le 21. Juil. 1631. Magdelaine de la Roque, de laquelle il eut 1. Pierre de la Roque, bapt. le 11. Nov. 1635. & 2. Sebaſtien de la Roque, bapt. le 11. Oct. 1638. N. avec ſon frere le 6. Nov. 1668.

Digitized by Google

S. PONS. 329. LA ROQUE. Mêmes armes.

I. Sebaſtien de la Roque ep. le 11. Juil. 1611. Magdelaine d'Agrés, & teſterent le 27. Nov. 1645. Ils eurent pour enfans 1. François de la Roque ci-deſſus, 2. Jean de la Roque, 3. Jacques de la Roque, Sgr. du Boſc, N. le 8. Sept. 1670. 4. Dauphine de la Roque, & 5. Magdelaine de la Roque.

MONTPELLIER. 330. LA ROQUE. D'azur, à trois rochers d'argent.

I. Jean de la Roque, Sgr. de la Cadiere, donna une quittance de dot à François Daxſon ſon beau-frere, & t. le 9. Nov. 1540. Il fut pere de

II. Raimond de la Roque, Sgr. de la Cadiere, t. le 30. Mars 1580. Il eut pour enfans 1. François-Louis de la Roque, 2. Bertrand de la Roque, 3. Guillaume de la Roque, Sgr. de Puiredon, qui ſuit, & 4. Barthelemi de la Roque.

III. Guillaume de la Roque, Sgr. de Puiredon, ep. en 1592. Françoiſe Durranc, & il en eut

IV. Jean de la Roque du lieu de Rouſſieres, D. de Montpellier, ep. le 15. Nov. 1643. Antoinette Ricome, N. le 14. Janv. 1669.

MONTPELLIER. 331. LA ROQUE. D'azur, à deux roches d'argent mis en faſce.

I. Raimond de la Roque, Sgr. du Maſel, t. le 1. Juil. 1525. Il avoit ep. en 1498. N de Barjac, qui le rendit pere de .

II. Sebaſtien de la Roque eut pour enfans 1. David de la Roque, qui ep. le 18. Fev. 1602. Etienne Bouniol, & t. le 6. Nov. 1608. 2. Pierre de la Roque, & 3.

III. Jacques de la Roque, pere de

IV. Pierre de la Roque ep. en 1609. Dauphine Thibaud; Jacques ſon pere confirma ſon mariage. Il eut de cette alliance

V. Hierome de la Roque du mas de Bouniol, paroiſſe de la Boiſſiere D. de Montpellier, ep. le 6. Nov. 1652. Françoiſe Bertin, N. le 4. Janv. 1671.

LA ROQUE.

I. Jean de la Roque t. le 13. Fev. 1555. Il avoit ep. Catherine Capion, & il en eut 1. Jacques de la Roque, 2. Pierre de la Roque, Sgr. de la Souquete, qui ep. le 15. Mai 1666. Iſabeau Gagneur, & 3. Pierre de la Roque, N. avec ſes deux freres le 4. Janv. 1671.

VIVIERS. 332. LA ROSSIERE.

I. François de la Roſſiere fut pere de

II. Pierre de la Roſſiere, à qui Marguerite Chavoire ſa mere, veuve de François de la Roſſiere, fit donation le 23. Mai 1448. Il eut pour fils

III. Antoine de la Roſſiere reçut un acte d'aſſurance le 13. Ao. 1520. des reconnoiſſances féodales en 1552. & 1553. t. le 22. Mai 1558 Il avoit ep. Jeanne Leuger, qui étant veuve fit une donation le 2. Mars 1580. à ſon fils, qui fut

IV. Michel de la Roſſiere, Sgr. dudit lieu, t. le 14. Janv. 1589. Il ep. Louiſe Guiffier, de laquelle il eut

V. Marc de la Roſſiere, Sgr. du Fraiſſe, capitaine de cent hommes de pied au régiment de Mazargues le 3. Fev. 1621. Il t. le 24. Mai 1640. Il avoit ep. le 13. Nov. 1611. Marie de Breſſoles, & il en eut

VI. Jean-Baptiſte de la Roſſiere, Sgr. du Fraiſſe, ep. le 13. Octobre 1647. Judith de Toulouſe, N. le 5. Janv. 1671.

MENDE. 333. LASTIC. De gueules, à la faſce d'argent.

I. Jacques Laſtic obtint des lettres patentes au mois de Mai 1618. portant légitimation & annobliſſement, qui furent régiſtrées en la chambre des comptes de Montpellier le 17. Sept. 1653. Il t. le 27. Ao. 1628. Il avoit ep. le 7. Janv. 1616. Marie d'Apcher, & il en eut 1. Philibert Laſtic, Sgr. de Fournels & la Baſtide qui ſuit, 2. Charles Laſtic, 3. Louis Laſtic, prieur & Sgr. d'Albaret, & 4. Philibert Laſtic.

II. Philibert Laſtic, Sgr. de Fournels & la Baſtide, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi par proviſions du 8. Av. 1647. & certificat de ſon ſervice en cette qualité du 13. Av. audit an, t. le 7. Mai 1667. Il avoit ep. le 30. Av. 1650. Marie Dumas, de laquelle il eut 1. Joſeph Laſtic, Sgr. de Fournels, N. avec ſon frere & ſon oncle Louis, en conſéquence des lettres d'annobliſſement du mois de Mai 1618. & confirmation d'icelles du mois de Mai 1656. & 2. Hiacinthe Laſtic.

BEZIERS.
NARBONNE. 334. LATENAI. D'azur, à la tour accoſtée d'une épée & d'un lion d'or, armé & lampaſſé de gueules.

I. Jean Latenai ep. Jaquette Puimiſſon, fille de Jean Puimiſſon, qui la fit ſon héritiere par ſon teſtament du 31. Juil. 1551. & de laquelle il eut

II. Jean Latenai ep. le 13. Nov. 1588. Claire Arnaud, & il en eut 1. Gabriel Latenai qui ſuit, 2. Jacques Latenai, Sgr. de Liſſac, qui t. le 3. Janv. 1654. Il avoit ep. le 28. Juin 1633. Antoinette Autrive, de laquelle il eut Pierre Latenai, Sgr. de Liſſac, Conſgr. direct de Neſſies, y demeurant D. de Beziers, & Etienne Latenai.

Digitized by Google

III. Gabriel Latenai t. le 17. Av. 1651. Il ep. le 10. Nov. 1625. Anne Degan, laquelle le rendit pere de

IV. Simon Latenai, Sgr. de la Coſte, D. de Narbonne, N. avec Pierre ſon couſin le 5. Juil. 1669.

MENDE. 335. LA TOUR-CHOISINET. D'azur, au chien courant d'arg. au chef couſu de gueules, chargé d'un croiſſant de même, écartelé d'or à trois forces de ſable; ſur le tout d'or, à la tour de gueules maçonnée de ſable.

I. Jean de la Tour, Sgr. de Bains, fut pere de

II. Jean de la Tour, Sgr. de Bains, t. le 3. Janv. 1539. Il eut pour fils

III. Louis de la Tour, écuyer, Sgr. de Bains & Champet, t. le 25. Nov. 1570. Il avoit ep. le 9. Juil. 1547. Blanche de Baune, de laquelle il eut

IV. Claude de la Tour, Sgr. de Bains, ep. Claude de la Tour, qui le rendit pere de

V. François de la Tour, Sgr. de Breget, ep. Françoiſe de Choiſinet, qui t. étant veuve le 12. Janv. 1645. & lui le 4. Nov. 1636. Il eut de cette alliance

VI. Claude-François de la Tour-de Bains-de S. Vidal, Sgr. de Choiſinet y demeurent, D. de Mende, N. le 29. Nov. 1668.

USEZ. 336. LA TOUR-GOUVERNET.

I. Pierre de la Tour, écuyer, Sgr. de Gouvernet, ep. Magdelaine Silve, qui le rendit pere de

II. Guigues de la Tour, Sgr. de Gouvernet, t. le 19. Janv. 1563. Il avoit ep. le 7. Janv. 1542. Eſprite du Bouſquet, & il en eut 1. René de la Tour, Sgr. de Gouvernet qui ſuit, & 2. Jacques de la Tour-Gouvernet.

III. René de la Tour, Sgr. de Gouvernet, t. le 3. Juin 1617. Il ep. le 1. Janv. 1573. Iſabeau de Montauban, de laquelle il eut

IV. Ceſar de la Tour-Gouvernet, Mqs. de la Charce, t. le 5. Mars 1645. Il avoit ep. le 7. Dec. 1604. Claude de Gineſtous, & il en eut 1. Pierre de la Tour-Gouvernet, Mqs. de la Charce, Bn. de Plantier, Alairac, & Cornillon, Sgr. de Montmaurin, ep. le 8. Sept. 1634. Françoiſe de la Tour-Gouvernet, dame de Mirabel, & N. avec ſes enfans qui reſtoient en Dauphiné le 3. Dec. 1668. & 2.

V. René de la Tour-Gouvernet de la Charce, Bn. de Maleirargues, ep. le 18. Mai 1633. Louiſe Calvet de Meiricires, qui t. le 28. Juillet 1654. & N. avec ſes fils & petits fils le 3. Dec. 1668. Ces fils furent 1. François de la Tour-Gouvernet, 2. Ceſar de la Tour-Gouvernet, 3. Charles de la Tour-Gouvernet, 4. René de la Tour-Gouvernet, & 5. Alexandre de la Tour-Gouvernet. Et ces petits fils étoient René de la Tour-Gouvernet & Ceſar de la Tour-Gouvernet.

LODEVE. 337. LA TREILHE. D'or, à une treilhe de ſable, au chef de gueules, chargé d'un lion naiſſant d'or, armé & lampaſſé de gueules, & montrant une partie de ſa queuë.

I. Guirand de la Treilhe, Sgr. de Fouſieres, reçut pluſieurs reconnoiſſances en 1463. Il reconnut avec ſon fils au chapitre de Lodeve le 11. Dec. 1495. Ce fils fut

II. Nicolas de la Treilhe, Sgr. de Fouſieres, reconnu au chapitre de Lodeve le 20. Mars 1505. & fut pere de

III. Jean de la Treilhe, Sgr. de Fouſieres, ep. Iſabeau Fourés, qui étant veuve t. le 13. Mai 1571. & le rendit pere de

IV. Jacques de la Treilhe t. le 7. Dec. 1601. Il ep. Françoiſe de la Tude, & il en eut 1. Jean-Jacques de la Treilhe, Sgr. de Fouſieres, qui ſuit, 2. Robert de la Treilhe, 3. Jean-Philippe de la Treilhe, qui t. le 14. Ao. 1664. Il avoit ep. le 10. Janv. 1624. Jeanne Joubert, de laquelle il eut trois fils, 1. Charles de la Treilhe, qui fut chanoine de l'égliſe cathédrale de Lodeve, 2. Louis de la Treilhe, N. avec ſon frere Charles le 28. Janvier 1669. & 3. Gabriel de la Treilhe. Jacques eut encore pour fils 4. Arnaud de la Treilhe, chevalier de Malthe, dont l'enquête de nobleſſe pour ſa réception fut faite le 19. Oct. 1593. Il étoit commandeur de Greſan lorſqu'il fut maintenu N. le 28. Janv. 1669.

V. Jean-Jacques de la Treilhe, Sgr. de Fouſieres, ep. le 14. Fevrier

Digitized by Google

1610. Helene Sarret, & il en eut 1. Gabriel de la Treilhe, Sgr. de Fouſieres qui ſuit, & 2. Henri de la Treilhe, Sgr. de Sorbs, qui ep. le 26. Sept. 1639. Iſabeau de S. Julien.

VI. Gabriel de la Treilhe, Sgr. de Fouſieres, ep. le 29. Nov. 1635. Anne de Clermont du Boſc, de laquelle il eut 1. Pons de la Treilhe, Sgr. de Fouſieres, qui ep. le 26. Nov. 1665. Anne-Carion de Viſas, N. avec ſon pere & ſon oncle le 28. Janv. 1669. & 2. Joſeph de la Treilhe.

BEZIERS.
AGDE.
MONTPELLIER.

338. LA TUDE. Ecartelé d'argent & de ſable.

I. Arnaud de la Viſſec, Sgr. de la Tude & de Jonquieres, t. le 29. Ao. 1577. Il avoit ep. le 8. Av. 1550. Souveraine de Lodeve, fille de Pierre de Lodeve, Sgr. de Fontés, qui ſuit, 2. Arnaud de la Tude, & 3. Robert de la Tude, Sgr. de la Valette, qui a fait la Br. C.

III. Jean de la Tude, Sgr. de Fontés, ep. le 17. Juin 1584. Anne de Maurilhan, & il en eut 1. François de la Tude, Sgr. de Fontés, qui ſuit, & 2. Jean-Pons de la Tude, Bn. de Ganges, qui a fait la Br. B.

III. François de la Tude, Sgr. de Fontés, épouſa le 21. Janv. 1617. Marguerite Boyer de Sorgues, de laquelle il eut 1. François de la Tude, Sgr. & Bn. de Fontés, l'Eſtang, & S. Martin, qui ep. le 15. Oct. 1643. Gabrielle de Gregoire des Gardies, 2. Jean-Louis de la Tude, Sgr. de S. Martin, qui ep. le 24. Sept. 1656. Françoiſe de Grave de S. Martin, & 3. Henri de la Tude qui ſe maria avec Iſabeau Rat, & N. avec ſes freres le 5. Sept. 1668.

Br. B. III. Jean Pons de la Tude, Bn. de Ganges, t. le 10. Août 1657. Il avoit ep. Jeanne de S. Etienne, Baronne de Ganges, & il en eut 1. Charles, 2. Henri, 3. Bernardin, 4. François, 5. Jean-Paul, 6. Gabriel, & 7. Pierre de la Tude, N. leur mere faiſant pour eux ſept, le 20. Sept. 1668.

Br. C. II. Robert de la Tude, Sgr. de la Valette, t. le 28. Decemb. 1638. Il avoit ep. le 18. Mars 1578. Magdelaine Rouſſet de la Valette, laquelle le rendit pere de

III. François de la Tude, Sgr. de la Valette, ep. le 11. Oct. 1626. Marguerite Fabri, & il en eut

IV. Bernardin de la Tude, Sgr. du Boſc, épouſa le 1. Nov. 1655. Jeanne Noſier, & N. le 10. Sept. 1668.

NISMES.

339. LA VALETE. D'argent, au pin de ſinople ſoutenu de deux lions, & deux croiſſans d'azur en chef, écartelé d'azur à trois chevrons d'or.

I. Antoine de la Valete fut pere de

II. Jean de la Valete donna procuration pour faire hommage au roi en 1503. & il épouſa le 17. Mai 1507. Catherine Dupont, qui le rendit pere d'

III. Antoine de la Valete tranſigea le 16. Nov. 1549. avec ſon fils qui fut

IV. Marc de la Valete, Sgr. de la Valete, t. le 25. Sept. 1591. Il avoit ep. le 7. Fev. 1553. Thomaſſe du Claus, & il en eut 1. André de la Valete, Sgr. de la Valete & du Bés, qui ſuit, 2. Jean de la Valete, Sgr. de Campinat, qui a fait la Br. B. 3. Antoine, 4. Claude, & 5. Pierre de la Valete.

V. André de la Valete, Sgr. de la Valete & du Bés, ep. le 10. Août 1585. Marie de Bologne, qui déclara qu'elle vouloit que ſes enfans portaſſent le nom & armes de Jean de Bologne ſon pere, à la ſucceſſion duquel ils étoient appellés; il t. le 12. Mai 1612. Il eut de ſon mariage 1. Marc de la Valete, & 2.

VI. Jacques de la Valete de Bologne, ep. le 31. Ao. 1633. Claude de Malboſc, de laquelle il eut

VII. Jean-Jacques de la Valete de Bologne, Sgr. de Laſcours, S. Martin, & Gaujac, ep. le 1. Nov. 1655. Iſabeau Amalric, N. le 26. Ao. 1669.

Br. B. V. Jean de la Valete, Sgr. de Campinat, ep. 1°. Iſabeau Camplu, 2°. le 15. Sept. 1569. Iſabeau de Bologne, & t. le 7. Juil. 1617. Il eut de ſa premiere femme 1. Jean de la Valete, & de ſa ſeconde 2. Jean-François de la Valete, Sgr. de la Condamine, qui ſuit, 3. Claude de la Valete, & 4. Balthazar de la Valete.

VI. Jean-François de la Valete, Sgr. de la Condamine, t. le 3. Mars 1660. Il ep. le 18. Sept. 1639. Suſanne Maſeran, laquelle le rendit pere de

VII. Jean-François de la Valete, Sgr. de Gravieres, demeurant à Alais, N. le 26. Ao. 1669.

NISMES. 340. LA VALETE. Mêmes armes.

I. Pierre de la Valete acheta le 11. Juil. 1466. la terre de Vaunete, & fut pere d'

II. Antoine de la Valete, Sgr. de Vaunete, rendit hommage de cette terre en 1500. & eut pour fils

III. Jean de la Valete qui eut pour enfans 1. Louis de la Valete qui ſuit, & 2. Blaiſe de la Valete.

IV. Louis de la Valete tranſigea le 7. Janv. 1542. avec ſon frere pour les biens de leur pere, & t. le 31. Janvier 1554. Il fut pere de

V. Charles de la Valete ep. le 30. Nov. 1556. Jeanne Dupont, qui le rendit pere d'

VI. Antoine de la Valete ep. le 30. Av. 1618. Magdelaine de la Valete, & il en eut

VII. Jean-

Digitized by Google

VII. Jean-François de la Valete, Sgr. de Combecalde, ep. le 1. Dec. 1659. Magdelaine Benoit, N. le 20. Sept. 1668.

NISMES. LA VALETE. Mêmes armes.

I. Pierre de la Valete fut pere d'

II. Antoine de la Valete qui eut pour fils

III. Jean de la Valete fut pere de

IV. Louis de la Valete qui eut pour fils

V. Charles de la Valete, lequel eut pour enfans 1. Etienne de la Valete qui ſuit, & 2. Antoine de la Valete.

VI. Etienne de la Valete, écuyer, ep. le 21. Dec. 1604. Marie d'Airebaudouſe, qui le rendit pere de

VII. Pierre de la Valete, écuyer, ep. le 13. Av. 1629. Louiſe de la Valete, & il en eut 1. Etienne de la Valete, Sgr. de Provinquieres, qui ep. le 20. Janv. 1664. Marie Randon, & 2. Annibal de la Valete, Sgr. de Caſſanas, qui epouſa le 4. Oct. 1667. Blanche Chanameilles, N. avec Etienne ſon frere le 8. Sept. 1668.

NISMES. 342. LAUBERGE. De gueules, à trois roſes d'argent 2. & 1. acoſtées de deux beſans.

I. Roſtaing Lauberge tranſigea le 20. Fev. 1540. avec Jean de Cubieres, Sgr. du Cheilar, frere de Simonne de Cubieres ſa femme, dame en partie de Pouſilhac & Ribaute, laquelle fit donation le 26. Janv. 1564. à ſon fils, qui fut

II. Matthieu Lauberge, Conſeigr. de Ribaute & Pouſilhac, ep. le 30. Août 1568. Françoiſe de la Roque, dame dudit lieu & de S. Martin & Caſſagnoles, laquelle le rendit pere de

III. Charles Lauberge, écuyer, Sgr. de Caſſagnoles, Conſeigr. de Ribaute & Pouſilhac, Sgr. de Rocheblave, t. le 19. Nov. 1615. Il ep. Marie de Beauvoir du Roure, & il en eut 1. Claude Lauberge, 2. Antoine Lauberge, Sgr. de Caſſagnoles & Rocheblave, qui ep. le 24. Sept. 1665. Marguerite de Tremolet-Mormoirac, N. le 8. Janv. 1669. & 3. Sebaſtien Lauberge.

USEZ. 343. LAUDUN. D'azur, au ſautoir d'or, & un lambel de gueules en chef.

Guillaume de Laudun compris avec Jean de Laudun dans l'extrait des revues de la ſénéchauſſée de Beaucaire, au ſujet du ban & arriére ban, les années 1424. 1432. 1438. 1454. 1472, & 1478.

Jean de Laudun rendit hommage au roi le 4. Juin 1499.

I. Jean de Laudun t. le 20. Janv. 1540. fut pere de

II. Jacques de Laudun, écuyer, t. le 19. Sept. 1556. Il ep. Anne Lauret, qui le rendit pere de

Dénombrement par Jean & Jacques de Laudun freres en 1553.

III. Gabriel de Laudun ep. le 28. Juil. 1578. Marguerite Camele; de laquelle il eut

IV. Jean de Laudun t. le 24. Oct. 1646. Il ep. le 23. Av. 1532. Isabeau Favier de Fourniguet, & il en eut 1. Etienne de Laudun, demeurant à Aramon, ep. le 15. Juin 1666. Marie de Roque-Clausone, N. le 26. Nov. 1668. 2. Jean de Laudun, & 3. Gabriel de Laudun.

AGDE.
MONTPELLIER.

344. LA VERGNE. D'argent, au chef de gueules, chargé de trois coquilles d'argent ombrées de sable.

I. Rigaud de la Vergne, Sgr. de Tressan, ep. Agnez Cairet, qui t. le 31. Juil. 1413. & lui le 12. Av. 1452. De ce mariage vint

II. George de la Vergne, Sgr. de Tressan, ep. le 21. Août 1431. Jeanne de Voisins, & il en eut 1. Jean de la Vergne, 2. Rigaud de la Vergne, & 3.

III. Antoine de la Vergne, damoiseau, Sgr. de Tressan, t. le 5. Mars 1553. Il avoit ep. le 1. Août 1475. Galine de Pousols, qui le rendit pere de

IV. François de la Vergne, Sgr. de Tressan & Puechlacher, t. le 8. Mai 1597. & eut pour enfans 1. Jeremie de la Vergne, Sgr. de Tressan qui suit, & 2. Pierre de la Vergne, Sgr. de Calmels, qui ep. le 20. Oct. 1612. Marie d'Ausoles, de laquelle il eut Pierre de la Vergne & Polydore-Jean de la Vergne, Sgr. de Marcouine, qui fut maintenu N. le 5. Dec. 1668.

V. Jeremie de la Vergne, Sgr. de Tressan, ep. Anne de Vila, & il en eut 1. François de la Vergne, Sgr. de Tressan qui suit, & 2. Alfonse de la Vergne, Sgr. d'Agnac & Mujolan, ep. le 29. Juin 1656. Louise Sarret, N. le 5. Dec. 1668.

VI. François de la Vergne, Sgr. de Tressan &c. ep. le 7. Fev. 1627. Louise de Montenard de la Tour, qui le rendit pere de

V. Jeremie de la Vergne, Sgr. de Tressan, Lestang, la Tour, conseiller du roi, & seul prévôt général en Languedoc, N. le 5. Dec. 1668.

Digitized by Google

MONTPELLIER. 345. LA VERGNE. D'argent, au chef de gueules, chargé de trois coquilles d'argent, ombrées de ſable.

I. N. de la Vergne fut pere de

II. Barthelemi de la Vergne tranſigea au ſujet des biens d'Antoine ſon oncle le 11. Janv. 1527. & ep. le 15. Juil. 1534. Françoiſe Varague, qui le rendit pere de

Antoine de la Vergne t. le 6. Avril 1525. en faveur de Barthelemi ſon neveu.

III. François de la Vergne ep. le 1. Juin 1586. Suſanne Sarret, de laquelle il eut

IV. François de la Vergne ep. le 27. Juin 1611. Marguerite Torches, & il en eut 1. Jean de la Vergne, Sgr. de Montbaſen y demeurant, qui ep. le 20. Oct. 1647. Catin Geoffroi de Bouſigues, & fut maintenu N. avec ſon frere le 10. Oct. 1668. & 2. Louis de la Vergne, prieur de Montbaſen.

VIVIERS. 346. LAUNAI.

I. Louis Launai, écuyer, Sgr. de Melmon, fut pere d'

II. Antoine Launai, écuyer, Sgr. de Picheron, Lini, & Tulli, miniſtre, t. le 15. Mai 1575. Il avoit ep. le 20. Nov. 1550 Jeanne de Fay, qui étant veuve tranſigea le 20. Av. 1577. tant en ſon nom qu'en celui de Trophime ſon fils.

III. Trophime Launai, Sgr. de Picheron & Entraigues, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi par brevet du 20. Oct. 1580. bailli du Gevaudan par proviſions du 29. Oct. 1591. bailli & gouverneur des villes & châteaux de Maruejols, Chirac, & Greſes, par don du 8. Fev. 1598. t. le 10. Juil. 1637. & fut pere de

IV. Jacques Launai, Sgr. de la Champ, Entraigues, bailli du Gevaudan par la démiſſion de ſon pere du 17. Janv. 1620. capitaine de chevaux legers le 19. Mai 1635. avoit ep. le 20. Dec. 1633. Philiberte d'Arpajon d'Alex, fille de Samuel d'Arpajon de Broquiez, chevalier de l'ordre du roi, & il en eut

V. Trophime Launai, comte d'Entraigues, Sgr. de la Champ, maréchal de camp le 17. Dec. 1651. obtint l'érection de la terre d'Entraigues en comté au mois de Dec. 1668. avoit ep. le 20. Août 1668. Iſabeau Girard, fille de Girard de Baſoges, chevalier, Sgr. de Vaux, N. le 16. Dec. 1670.

LE PUI.

347. LE BLANC. D'azur, à la colombe d'argent, posée sur un croissant de même, tenant un homme au dolme de sinople, à trois étoiles d'or en chef.

I. Jean le Blanc, Sgr. de Montabonnet, t. le 8. Sept. 1543. & fut pere de

II. Michel le Blanc, Sgr. de Montabonnet, t. le 9. Mars 1592. Il ep. le 15. Fev. 1552. Catherine Deschamps, & il en eut 1. Claude le Blanc, 2. Herail le Blanc, & 3.

III. François le Blanc, écuyer, Sgr. de Montabonnet, Solignac, & Roveiroles, servit pendant vingt ans, fut d'abord capitaine d'infanterie le 21. Dec. 1626. gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, & gouverneur du château de S. Agreve, t. le 14. Dec. 1666. Il avoit ep. le 28. Août 1628. Colombe Chabanes, de laquelle il eut 1. Just le Blanc, Sgr. de Chantemule y demeurant, capitaine au régiment de Ferron, le 20. Juil. 1655. Il ep. le 5. Mars 1669. Marie de Lusi, & fut maintenu N. avec son frere le 11. Sept. de la même année, 2. Jean le Blanc, Sgr. de Solignac.

NISMES.

348. LE BLANC. D'azur, à la fasce d'or, accompagnée d'une croix d'argent, entre deux étoiles d'or en chef, & d'un cigne d'argẽt nageant dans une mer de même en pointe. Devise, *une vie & une mort.*

I. Robert le Blanc, chevalier, Sgr. de la Rouviere & Fourniguet, reçut des reconnoissances en 1556. obtint des lettres patentes le 14. Sept. 1559. portant que quoique pourvû de l'office de juge royal, il joüiroit du titre de chevalier, en considération de ses services, & sur-tout au combat de Doye où les Anglois furent défaits, & après lequel le maréchal de Brissac l'auroit fait chevalier. Ces patentes furent enrégistrées en la cour des aides de Montpellier le 10. Janv. 1560. t. le 17. Sept. 1572. Il avoit ep. Magdelaine Pavée, & il en eut 1. Antoine le Blanc, 2. Pierre le Blanc, Sgr. de la Rouviere, qui suit, & 3. Jean le Blanc.

Digitized by Google

II. Pierre le Blanc, Sgr. de la Rouviere & Fourniguet, ep. Suſanne de Roſel, & il en eut 1. Jacques le Blanc, Sgr. de la Rouviere, qui ſuit, & 2. Jean le Blanc, chevalier de Malthe, fit profeſſion le 23. Dec. 1610. & fut capitaine au régiment de Champagne le 12. Dec. 1625.

III. Jacques le Blanc, Sgr. de la Rouviere, t. le 8. Mai 1643. Il ep. le 16. Juil. 1624. Marie Maſclari, de laquelle il eut 1. Pierre le Blanc, Sgr. de la Rouviere, Fourniguet, & Gajan, conſeiller du roi, & juge des conventions royaux de Niſmes, ep. le 21. Dec. 1660. Marguerite Ferrar, N. le 6. Dec. 1668. & 2. François le Blanc.

LE PUI. 349. LEISSAC. De gueules, au chevron d'argent, ſur le tout un pal d'azur à trois étoiles d'or.

I. Anne de Leiſſac, Sgr. dudit lieu, archer de la garde du roi le 25. Ao. 1514. Il fut pere de

II. Louis de Leiſſac, Sgr. de Leiſſac, ep. le 20. Av. 1549. Françoiſe Agier, qui étant veuve fonda une chapelle dont les prêtres donnerent quittance à Bertrand ſon fils le 30. Janv. 1583.

III. Bertrand de Leiſſac, Sgr. dudit lieu le 7. Décembre 1605. fut pere de

IV. Balthaſar de Leiſſac, Sgr. dudit lieu & de Pertuis, ep. le 9. Dec. 1629. Agathe la Mure, N. le 10. Juil. 1669. avec ſes fils qui furent Jacques-Claude de Leiſſac, & Jacques de Leiſſac.

BEZIERS. 350. LE NOIR. D'or, au chef d'azur, chargé d'un ſoleil d'or mouvant du canton dextre.

I. François le Noir, capitaine dans le régiment de Montpeſat par commiſſion du 26. Ao. 1542. Il t. le 25. Sept. 1530. & fut pere de

II. Gabriel le Noir héritier de ſon pere le 25. Sept. 1530. Il eut pour enfans 1. Gabriel le Noir, lieutenant-général, qui ſuit, & 2. Thomas le Noir qui ep. le 7. Fev. 1595. Catherine de la Garde, & il en eut François le Noir, Sgr. de Sarragran, qui ep. le 6. Nov. Jeanne Guibal; & Guillaume le Noir, Sgr. des Iſles, qui ſe maria le dernier Mai 1658. avec Paule d'Albi, N. avec ſon frere le 17. Mars 1670.

III. Gabriel le Noir, lieutenant-général & préſident au préſidial de Beziers, t. le 20. Sept. 1626. Il ep. 1°. le 17. Av. 1593. Marie Foullaquier, 2°. le Anne Girard. Il eut pour enfans 1. Gabriel le Noir, & 2. François le Noir, Sgr. de Ribaute, qui ep. le 11. Fev. 1651. Louiſe Torches, N. le 17. Mars 1670.

VIVIERS. 351. LERMUSIERES. D'azur, à une fleur de lis d'or, & une faſce de gueules, chargée de deux étoiles d'or, au chef d'argent, à l'aigle de ſable.

Bernardin de Lermuſieres rendit hommage au roi le 10. Mars 1539.

I. Gaſpard de Lermuſieres ep. le 2. Mai 1540. Claude de Lapra, avec laquelle il t. le 8. Mai 1565. & il en eut 1. Jean de Lermuſieres, 2. Bernardin de Lermuſieres, Sgr. dudit lieu, qui ſuit, 3. Briar de Lermuſieres, & 4. Ponthus de Lermuſieres.

II. Bernardin de Lermuſieres, Sgr. dudit lieu, ep. 1°. Suſanne Sahune, 2°. & t. le 13. Mars 1586. Il eut de ſa premiere femme.

III. Jean de Lermuſieres ep. le 1. Fev. 1592. Helene de Marcous, laquelle le rendit pere de

IV. Gaſpard de Lermuſieres t. le 10. Av. 1652. Il ep. le 10. Août 1626. Françoiſe de la Faye, & il en eut 1. Bernardin de Lermuſieres, Sgr. dudit lieu & de Marcous y demeurant D. de Viviers, ep. le 3. Fev. 1658. Françoiſe Bonnaud, 2. Gaſpard de Lermuſieres, 3. Jacques de Lermuſieres, & 4. Mathieu de Lermuſieres, N. avec Bernardin & Jacques ſes freres le 23. Oct. 1668.

VIVIERS. 352. LESTRANGE. De gueules, au lion léopardé d'argent en chef, & deux lions d'or adoſſés en pointe.

I. Guinot de Leſtrange, chevalier, Sgr. de Leſtrange, Boulogne, Groſon, &c. t. le 14. Dec. 1462. fut pere de

II. Louis de Leſtrange, écuyer, Sgr. de Groſon, t. le 28. Mars 1530. Il ep. le 10. Sept. 1503. Jeanne de S. Didier, & il en eut 1. Jean de Leſtrange, Sgr. de Groſon qui ſuit, & 2. Antoine de Leſtrange.

III. Jean de Leſtrange, Sgr. de Groſon, t. le 10. Juin 1586. Il eut pour enfans 1. Jean de Leſtrange, Sgr. de Groſon qui ſuit, & 2. Marie de Leſtrange.

IV. Jean de Leſtrange, Sgr. de Groſon, fut pere de

V. Ceſar de Leſtrange, Sgr. de Groſon, demeurant à Gilloc D. de

Digitized by Google

Viviers, ep. le 18. Fev. 1642. Felice de Chananeilles, N. le 3. Nov. 1669.

VIVIERS. 353. LOMBARD.

I. Jean Lombard, ſecretaire du roi maiſon & couronne de France, pourvû le 16. Août 1643. t. le 2. Mars 1654. Il avoit ep. Marie Bailli, & il en eut

II. Claude Lombard de Barberon, Sgr. de Fontanés, demeurant à Annonay, bapt. le 9. Oct. 1644. N. le 28. Mars 1670. en conſéquence de l'office de conſeiller & ſecretaire du roi poſſédé par ſon pere.

LODEVE. 354. LOSIERES. D'or, au chêne de ſinople & une bande de gueules brochant ſur le tout.

I. Bringuier de Loſieres t. le 23. Juil. 1397. fut pere d'

II. Arnaud de Loſieres t. le même jour que ſon pere, c'eſt-à-dire, le 23. Juil. 1397. & eut pour fils

III. Raimond de Loſieres, damoiſeau, t. le 3. Août 1424. & fut pere de

IV. Jacques de Loſieres rendit hommage le 2. Nov. 1474. il eut pour fils

V. Pierre de Loſieres, écuyer, eut une commiſſion du parlement de Toulouſe le 19. Août 1489. t. le 18. Fev. 1503. & fut pere de

VI. François de Loſieres, Conſgr. de Soubés t. le 30. Sept. 1550. Il avoit ep. Mirande d'Albignac, qui le rendit pere de

VII. Blaiſe de Loſieres, Conſgr. de Soubés, ep. Marguerite de Donos, qui étant veuve fit une donation le 19. Dec. 1566. en faveur d'Antoine ſon fils. Il eut de ſon mariage 1. Jean de Loſieres, & 2.

VII. Antoine de Loſieres, Conſgr. de Soubés, pere de

VIII. François de Loſieres, Conſgr. de Soubés, t. le 11. Oct. 1634. Il avoit ep. le 18. Fev. 1624. Catin Herail, & il en eut 1. Jean-Gaſpard de Loſieres, Conſgr. de Soubés, & 2. Pierre de Loſieres, N. avec ſon frere le 18. Sept. 1669.

LODEVE. 355. LOSIERES. D'or, au cheſne de ſinople, écartelé d'azur au lion d'or armé & lampaſſé de gueules.

I. Angles de Loſieres, Sgr. de S. Guiraud, t. en 1414. Il avoit ep. Guionne de S. Baufile, qui t. le 21. Av. 1426. & qui le rendit pere de

II. Guiraud de Loſieres, Sgr. de S. Guiraud, pere d'

III. Angles de Loſieres, Sgr. de S. Guiraud, fit un codicile le 7. Sept. 1511. & eut pour fils

IV. Arnaud de Loſieres, Sgr. de S. Guiraud, t. le 12. Juin 1542. & fut pere d'

V. Arnaud de Loſieres, Sgr. de S. Guiraud, t. le 24. Janv. 1593. Il eut pour fils

VI. Charles de Loſieres, Sgr. de S. Guiraud, ep. Louiſe de Pluviés; leur mariage fut ratifié le 15. Av. 1605. il en eut

VII. François de Loſieres, Sgr. de S. Guiraud, t. le 13. Mars 1653. & il eut pour enfans 1. François de Loſieres, Sgr. de S. Guiraud, 2. Jean-Jacques de Loſieres, 3. Claude de Loſieres, 4. Louis de Loſieres, 5. Arnaud de Loſieres, 6. Philippe de Loſieres, & 7. André de Loſieres; tous ſept maintenus N. le 3. Dec. 1668.

MENDE. 356. LOUBEIRAT. D'azur, à l'aubepin d'or, ſoutenu d'un léopard de même, chargé de trois étoiles de gueules, parti d'or à trois rochers de gueules 2. & 1.

I. Antoine de Loubeirat, écuyer, Sgr. de Muret en Auvergne, qu'il acheta le 8. Oct. 1545. ep. le 10. Av. 1553. Louiſe de Chavagnac, qui le rendit pere de

II. Jean de Loubeirat, Sgr. de Muret, ep. le 1. Sept. 1591. Judith de Monſtuejols, de laquelle il eut

III. Louis de Loubeirat, Sgr. de Muret & de S. Saturnin, ep. le 25. Nov. 1630. Marthe Soulage, N. le 8. Nov. 1669.

NARBONNE. 357. LOUBENS.

I. Jean Loubens, Sgr. de Marcelhas, & Geoffroi Corcier ſon beau-pere, échangerent la terre de Malras avec Guillaume de Brettes pour la terre de Biſe le 12. Dec. 1531. Il fit un nouvel achat le 28. Mai 1538. & fut pere de

II. François Loubens, Sgr. de Marcelhas, t. le 17. Juil. 1607. Il avoit ep. le 31. Dec. 1561. Gabrielle de Cahuſac, qui le rendit pere de

III. Marc-Antoine Loubens, Sgr. de Marcelhas, marié avec Anne Plantevit de Margon, qui étant veuve t. le 25. Juil. 1642. & il en eut

IV. Pierre Loubens, Sgr. de Marcelhas D. de Narbonne, ep. le 4. Sept. 1644. Marguerite Vitales, N. le 4. Janv. 1671.

Brevet de M. le duc d'Orleans, de ſon chambellan d'affaires en faveur du ſieur de Marcelhas du 5. Janv. 1631.

Commiſſion du roi au ſieur de Monferran pour une compagnie de cavalerie que commandoit le ſieur de Marcelhas du 2. Fev. 1640.

Digitized by Google

LE PUI. 358. LUSI. D'or, à la faſce échiquetée d'argent & de gueules, parti de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles d'or.

I. Jourdan de Luſi, Sgr. de Peliſſac, paſſa un acte le 12. Juin 1450. & fut pere de

II. Guillaume de Luſi, Sgr. de Peliſſac, t. le 19. Av. 1475. Il avoit ep. le 22. Janv. 1440. Maline Florit, dont il eut

III. Anne de Luſi, Sgr. de Peliſſac, paſſa une tranſaction le 5. Nov. 1485. dans laquelle il eſt fait mention d'un acte paſſé par Jourdain de Luſi, pere de Guillaume, pere dudit Anne, le 12. Juin 1450. Il ep. le 18. Janv. 1479. Miracle Vergeſe, de laquelle il eut

IV. Jean de Luſi de Peliſſac, écuyer, t. le 4. Mars 1536. Il avoit ep. le 5. Mars 1514. Marguerite de Tournon, qui le rendit pere de

V. Claude de Luſi de Peliſſac ep. Claude Beſſet, baronne de Queiriere, laquelle le rendit pere de

VI. François de Luſi de Peliſſac, Sgr. dudit lieu, t. le 13. Nov. 1612. Il avoit ep. le 5. Ao. 1589. Françoiſe Baronnat, & il en eut 1. Claude de Luſi, baron de Queiriere qui ſuit, 2. François de Luſi, Sgr. des Bordes, qui fut pere de Jean de Luſi, maintenu N. avec ſon pere le 2. Janv. 1669. 3. Imbert de Luſi, & 4. Gilbert de Luſi.

VII. Claude de Luſi, baron de Queiriere, Sgr. de Peliſſac, ep. le 16. Ao. 1618. Jeanne Pautrieu, & il en eut

Commiſſion au ſieur de Peliſſac pour faire une troupe de gens à cheval du 5. Janv. 1591.

VIII. Jean de Luſi, marquis de Peliſſac, baron de Couſan, Sgr. de Chales, du Sorac, & le Pouget, ep. le 28. Av. 1642. Marie Dodun, N. par M. du Gué le 21. Av. 1667. & par M. de Bezons le 2. Janv. 1669.

MONTPELLIER. 359. MADIERES. De gueules, au lion d'or armé & lampaſſé de même.

I. Jean Madieres, Sgr. d'Aubaigue, t. le 29. Juin 1578. Il avoit ep. le 12. Av. 1545. Marguerite Soulages, & il en eut 1. Antoine Madieres, 2. Barthelemi Madieres, Conſgr. d'Aubaigue qui ſuit, 3. Jean-Pierre Madieres, & 4. François Madieres, Conſgr. d'Aubaigue, qui a fait la Br. B.

II. Barthelemi Madieres, Conſgr. d'Aubaigue, tranſigea avec ſes freres au ſujet des biens de leur pere le 19. Mai 1559. t. le 21. Mai 1618. Il avoit ep. le 4. Janv. 1601. Etienne Cedaſte, & il en eut 1. Paul Madieres qui ep. le 4. Oct. 1646. Catherine du Bois, N. avec ſes freres le 19. Août 1669. 2. Barthelemi & 3. Jean.

Br. B. II. François Madieres, Conſgr. d'Aubaigue, fut pere de

III. Fredol Madieres, écuyer, ep. le 24. Fev. 1637. Catherine Veſian, & il en eut 1. Jean Madieres du lieu de Gabian, D. de Beziers, qui ep. le 21. Fevrier 1664. Anne Giret, & 2. Pierre Madieres bapt. le 7. Sept. 1641. N. avec ſon frere le 19. Ao. 1669.

NARBONNE. 360. MAGE. D'azur, à la faſce d'or, chargée de trois loſanges de gueules.

I. Louis Mage fut pere d'

II. Antoine Mage, Sgr. de Salſſa, ep. 1°. le 24. Janv. 1499. Jeanne Ferrier, 2°. Françoiſe Hebrard. Il eut de ſon ſecond mariage

III. Jean Mage, Sgr. de Salſſa, ep. le 6. Mars 1526. Violan Darſſe, qui donna le 27. Juin 1561. la moitié de la ſeigneurie de Nouvelles à Jean ſon fils, déclarant que l'autre moitié appartenoit par les pactes de ſon mariage à Aimeri ſon autre fils. Il eut de cette alliance 1. Aimeri Mage, Sgr. de Salſſa, qui ſuit, 2. Jean Mage, écuyer, & 3. Guillaume Mage.

IV. Aimeri Mage, Sgr. de Salſſa & en partie de Nouvelles, t. le 18. Fev. 1554. Il avoit ep. Magdelaine de Château, qui étant veuve fit donation le 7. Nov. 1581. & il en eut 1. Antoine Mage, Sgr. de Salſſa, qui ſuit, & 2. Françoiſe Mage.

V. Antoine Mage, Sgr. de Salſſa & Nouvelles, ep. Delfine la Coſte, qui t. le 20. Juil. 1626. & il en eut 1. Etienne Mage, Sgr. de Salſſa, qui ſuit, 2. Jerome Mage, & 3. Antoine Mage.

VI. Etienne Mage, Sgr. de Salſſa & Nouvelles, ep. le 13. Septemb. 1634. Eleonor de Cuquignan, qui le rendit pere de

VII. Charles Mage, Sgr. de Salſſa & Nouvelles, t. le 16. Mai 1664. Il ep. le 2. Juin 1659. Marie-Anne de Caſtillon, de laquelle il eut

VIII. Aimeri Mage, Sgr. de Salſſa, D. de Narbonne, N. le 3. Janv. 1669.

MENDE. 361. MAILLAN. D'or, à l'aigle éployé de ſable, armé de gueules, écartelé d'azur à trois moletes d'éperon d'or, & un maillet de même en cœur.

Pierre Maillan, damoiſeau, reçut des reconnoiſſances des habitans de la Canourgue en 1293. & 1304. fut compris en 1317. dans

Digitized by Google

l'hommage que leſdits habitans rendirent au roi.

Bernard Maillan reçut une reconnoiſſance de la ville de la Canourgue en 1377.

Jean Maillan, fils de Bernard, fit une vente en 1398.

I. Jean Maillan t. le 3. Janv. 1516. fut pere de

II. Jean Maillan qui teſta le 4. Nov. 1529. Il avoit ep. Jeanne Suac, qui le rendit pere de

III. Gilbert Maillan ep. le 21. Sept. 1539. Anne Deſgois, de laquelle il eut

IV. Jean Maillan de Grandlac, écuyer, Sgr. de la Caſe, Paſſades, Maleville, ep. 1°. le 12. Nov. 1570. Jacquette de Monſtuefals, 2°. le 8. Oct. 1598. Anne des Ondes, dame du Jouc, à laquelle il fit procuration le 20. Nov. 1628. pour conſentir au mariage qui ſe traitoit entre Jean Maillan ſon fils & Catherine d'Anduſe. Il t. le 29. Nov. 1611. Il eut de ſa premiere femme 1. David-Silveſtre-Maillan, Sgr. de Grandlac, qui ſuit, 2. Gilbert Maillan, Sgr. de Paſſades, N. le 2. Janv. 1669. & de ſa ſeconde, 3. Jean Maillan-Soulage, Bn. de S. Sernin, qui ep. le 22. Juin 1638. Magdelaine de Luſtrac, donna procuration le 22. Ao. 1668. pour déſavouer la préſentation faite ſous le nom de Jean Soulage, Bn. de S. Sernin, & demander ſa jonction avec François & Jean-Baptiſte ſes neveux; M. de Beſons qui l'avoit déclaré ſous le nom de Soulage uſurpateur & condamné à l'amende, donna une ordonnance le 5. Nov. 1668. portant reſtitution en entier contre ledit jugement & recréance des choſes ſaiſies; & 4. Abel Maillan, Sgr. du Jouc.

V. David-Silveſtre Maillan, Sgr. de Grandlac, la Caſe, Maleville, ep. le 22. Oct. 1618. Marguerite Garcebal, & t. le 29. Mars 1667. Il eut de ſon mariage 1. François Maillan, Sgr. de la Caſe, qui ep. le 29. Dec. 1654. Françoiſe Loubeirat, & 2. Jean-Baptiſte Maillan, N. avec ſon frere & ſon pere le 2. Janv. 1669.

VIVIERS. 262. MAILLAN. D'azur, à trois chevrons d'argent, parti de gueules, au lion d'or, armé & lampaſſé de même.

I. Laurent Maillan ep. le 29. Nov. 1539. Magdelaine du Chailar, dénombra la même année, & reçut quitance pour le ban & arriére-ban en 1541. Il eut de ſon mariage

II. Gratian Maillan, Sgr. de la Champ, t. le 12. Nov. 1608. Il ep. ſe

22. Juil 1591. Jeanne de Vernet, & il en eut 1. Louis Maillan, Sgr. de la Champ, qui ſuit, & 2. François Maillan, N. le 10. Juil. 1669.

III. Louis Maillan, Sgr. de la Champ, t. le 18. Dec. 1664. Il avoit ep. le 13. Juin 1618. Genevieve de Barjac, & il en eut 1. Gratian Maillan, Sgr. de la Champ, qui ep. le 17. Nov. 1652. Marie de Fontaine, & 2. François Maillan, Sgr. de la Combe, N. avec ſon frere le 10. Juil. 1669.

MENDE. 363. MALBEC. De ſinople, au cerf paſſant d'or, à la bordure de même.

I. Guillaume Malbec rendit hommage en 1393. & fut pere de

II. Bertrand Malbec ep. en 1416. Delfine de Montagnan, qui le rendit pere de

III. Gilbert Malbec rendit hommage en 1470. t. le 7. Nov. 1496. Il avoit ep. Delfine Molete de Morangers, pour les droits de laquelle il tranſigea en 1459. & de laquelle il eut

IV. Guillaume Malbec, Sgr. de Briges, compris dans le rolle des nobles de Gevaudan en 1529. dénombra le 26. Mars 1539. Il t. le 18. Fev. 1557. & eut pour enfans 1. Alexandre Malbec, & 2.

V. Claude Malbec, Sgr. de Maurines, ep. le 8. Juin 1565. Sebaſtienne de Monjoc, qui t. le 8. Oct. 1586. & qui le rendit pere de

VI. Jean Malbec de Monjoc, Sgr. de Maurines, t. le 5. Janv. 1645. Il avoit ep. le 18. Fev. 1595. Peronne Amargies, & il en eut

VII. Louis Malbec de Monjoc t. le 12. Sept. 1653. Il avoit ep. le 27. Fev. 1645. Jeanne Chaſtel de Condres, de laquelle il eut 1. Nicolas Malbec de Monjoc, Sgr. de Maurines, & 2. Louis Malbec, Sgr. de Briges, N. avec ſon frere le 3. Janv. 1671.

MENDE. 364. MALBOSC. D'azur, à trois couronnes d'argent.

I. Odilon Malboſc, Sgr. de Miral, fit une donation le 29. Novemb. 1499. en faveur du mariage de ſon fils qui fut

II. Claude Malboſc, Sgr. de Miral, qui fut pere d'

III. Antoine Malboſc, Sgr. de Miral, ep. le 4. Juin 1542. Françoiſe la Garde de Montvaillan, qui le rendit pere d'

IV. Antoine Malboſc, Sgr. d'Ariges, ep. le 25. Nov. 1571. Louiſe Gregoire de Lambrandes, de laquelle il eut

V. Antoine Malboſc t. le 30. Juil. 1648. Il ep. le 8. Oct. 1589. Marguerite de Gineſtous, dont il eut

VI. Pierre Malboſc, Sgr. de Miral, ep. le 4. Mai 1643. Balthazare de Gineſtous, & il en eut

VII. Antoine Malboſc, Sgr. de la Vernede. Il fut capitaine d'infan-

Digitized by Google

terie au régiment de la Fere par commiſſion du 15. Juin 1666. & il étoit en garniſon à Briſac en 1668. comme il ſe voit par un certificat de M. de Leſconnet, lieutenant-colonel du régiment de Bretagne, & lieutenant du roi au gouvernement de Briſac, N. avec ſon pere le 21. Août 1669.

NISMES. 365. MANDAGOUT. D'azur, au lion d'or, armé & lampaſſé de gueules, parti de gueules à 3. pals d'hermines, & une cotice de ſinople brochant ſur le tout.

I. Bringuier, Sgr. de Mandagout, Serignac, & Fons, fut pere d'

II. Humbert de Mandagout ep. le 18. Mai 1422. Aigline de Veſin, qui le rendit pere de

III. Guerin de Mandagout, damoiſeau, fit un nouvel achat le 25. Mars 1460. & eut pour fils

IV. Pons de Mandagout, Sgr. dudit lieu, Bn. de Fons & Serignac, tranſigea pour les biens d'Aigline de Veſin ſon ayeule le 18. Janv. 1504. Il t. le 17. Ao. 1533. Il avoit ep. le 20. Janv. 1483. Jaquette de Malaudun, & il en eut

V. Guerin de Mandagout ep. Antoinette de Ganges, & fit avec elle une donation le 21. Octob. 1551. en faveur du mariage de leur fils, qui fut

VI. Barthelemi de Mandagout marié avec Fulcrande de Boulogne, & pere de

VII. François de Mandagout, Sgr. de Verne, t. le 21. Dec. 1626. Il avoit ep. le 14. Sept. 1593. Jeanne Granger, & il en eut

VIII. Pierre Mandagout, Sgr. dudit lieu y demeurant, ep. le 28. Av. 1650. Anne Pagés, N. le 26. Oct. 1668.

MONTPELLIER. 366. MANNI. D'azur, à la faſce d'argent, accompagnée de trois coquilles de même.

Guillaume Manni t. le 9. Ao. 1505.	Etienne Manni fit procuration pour rendre hommage le 3. Janvier 1503.	Louis Manni, héritier de ſon frere Guillaume avec Etienne ſon autre frere.

I. Jean Manni, Sgr. de la Tour, ep. le 7. Juin 1535. Delfine de Rocheblave, & il en eut 1. Vincent Manni, écuyer, Sgr. de la Tour, qui ſuit, & 2. Louis Manni, écuyer, qui ep. le 20. Fev. 1583. Louiſe Pignan.

II. Vincent Manni, écuyer, Sgr. de la Tour, t. le 4. Fev. 1590. & fut pere de

III. Jean Manni, Sgr. de la Tour, ep. le 7. Dec. 1618. Jeanne d'Albenas, & il en eut

IV. Antoine Manni, Sgr. de la Tour, ep. 1°. le 7. Juin 1660. Jeanne Sanche, 2°. le 30. Ao. 1666. Catherine de Bonnail, N. le 20. Mars 1670.

NISMES. 367. MARC. D'argent, à deux lions affrontés de gueules, ſoutenant un anneau de ſable, à la bordure d'azur, à huit fleurs de lis d'or.

I. Pierre Marc t. le 10. Oct. 1545. Il ep. Claude de Canet, qui teſta auſſi le 28. Dec. 1540. leurs enfans furent 1. Guillaume Marc, & 2.

II. Imbert Marc ep. le 20. Mai 1560. Gilete d'Andrea, & il en eut

III. Jean Marc, Sgr. de la Calmete, enſeigne du ſieur de Montgros, capitaine dans le régiment de S. Remi, puis de chevaux legers, obtint des lettres patentes du roi Henri IV. au mois de Mars 1592. regiſtrées en la chambre des comptes de Montpellier en 1593. portant don & rémiſſion en ſa faveur des biens de la ſeigneurie de la Calmete, qui avoient appartenu à Paul Andrea, Sgr. dudit lieu, ſon ayeul maternel, auparavant confiſqués par Henri III. fit trois procurations à Imbert Marc ſon pere, pour retirer payement des penſions qu'il avoit du roi les années 1592. 1595. & 1602. Il y a treize certificats de ſes ſervices depuis 1637. juſqu'en 1650. Il t. allant à l'armée le 21. Nov. 1614. Il avoit ep. le 28. Mars 1607. Marguerite de Gineſtous, & il en eut

IV. Antoine Marc, Sgr. de la Calmete, ep. le 22. Mars 1653. Jeanne Ricard, N. le 5. Janv. 1670.

VIVIERS. 368. MARCOUS. De gueules, à la hache d'armes d'argent, au chef d'or, dentelé d'azur à trois épées de ſinople, parti d'argent à la bande d'azur, chargée de trois fleurs de lis d'or.

Digitized by Google

I. Amieu Marcous fut pere d'

II. Alexandre Marcous, Sgr. de Bai, qui paſſa un bail à nouvelle cenſe le 7. Juin 1541. reçut des reconnoiſſances de pluſieurs emphitéotes les années 1553. 1554. & 1555. Il avoit ep. le 16. Mars 1516. Catherine Prelas, & il en eut 1. Alexandre Marcous, Sgr. de Bai, qui ſuit, & 2. Achille Marcous.

III. Alexandre Marcous, Sgr. de Bai, ep. 1°.

2°. Gilete de Hircon, qui tranſigea comme mere & tutrice d'Hector Marcous & autres ſes enfans avec Achille, pour raiſon des biens d'Alexandre I. & Amieu, pere & ayeul dudit Alexandre II. & dudit Achille le 12. Mars 1571. Il eut de ſon ſecond mariage

IV. Hector de Marcous, Sgr. de Bai, fut pere de

V. Claude Marcous, Sgr. de Bai & de Queirac, ep. le 28. Mai 1524. Suſanne Bordier, qui étant veuve t. le 9. Fev. 1647. & de laquelle il eut

VI. Timothée de Marcous, Sgr. de Bai, N. le 13. Nov. 1669.

VIVIERS. 369. MARS. D'azur, au chef d'or, à la bande d'argent côtoyée de deux étoiles de même.

I. Pierre Mars, Sgr. de Liviers, ep. Iſabeau de Moneſtier, paſſa un compromis le 14. Juin 1541. avec Geneviéve de Moneſtier. Il étoit mort le 5. Oct. 1552. que ſa femme fut nommée tutrice de ſes enfans, qui furent 1. François Mars, Sgr. de Liviers, qui ſuit, 2. Jean Mars qui fit des preuves le 26. Fev. 1571. pour être reçu chevalier de S. Jean de Jéruſalem, 3. Jacques Mars, 4. Iſabeau Mars, 5. Catherine Mars, & 6. Jeanne Mars.

II. François Mars, Sgr. de Liviers, ep. le 28. Juil. 1566. Claude de Hautvilar, laquelle le rendit pere de

III. Jean Mars, Sgr. de Liviers, ep. le 16. Juil. 1595. Antoinette Truchet, & il en eut

IV. François Mars, Sgr. de Liviers, ep. le 12. Av. 1657. Iſabeau Durand, N. le 14. Sept. 1669.

USEZ. / *PARIS.* 370. MARTINON.

I. Thomas Martinon fut pere de

II. Jean Martinon, chevalier, capitaine d'une compagnie de gens à pied pour le ſervice du roi, ep. le 23. Janv. 1519. Marie Bergon, qui le rendit pere de

III. Claude Martinon, écuyer & gendarme, ep. 1°. le 4. Janv. 1561. Marguerite Bertrand, 2°. le 30. Sept. 1579. Catherine Bullot. Il eut pour enfans 1. Thomas Martinon qui ſuit, & 2. Jean Martinon, docteur & avocat, conſeiller du roi & lieutenant des conventions royaux de Niſmes, qui t. le 13. Fev. 1658. Il avoit ep. le 17. Ao. 1613. Etienne

Caſſagne, de laquelle il eut 1. Michel Martinon, ſecretaire de la chambre du roi réſidant à Paris, 2. André Martinon, & 3. Jean Martinon, N. avec ſes freres le 13. Janv. 1670.

IV. Thomas Martinon, juge de la baronie de Montfrin, t. le 6. Janv. 1621. Il avoit ep. le 11. Juil. 1601. Louiſe Valete, & il en eut 1. André Martinon qui ſuit, 2. Marc Martinon, 3. Jean Martinon, & 4. Louis Martinon.

V. André Martinon t. le 30. Ao. 1645. Il avoit ep. le 11. Av. 1630. Magdelaine Mauran, & il en eut 1. Charles Martinon, 2. Guillaume Martinon, 3. Accurſe Martinon demeurant à Montfrin, N. le 13. Janv. 1670. 4. Pierre Martinon, 5. Jean Martinon, 6. André Martinon, & 7. Simon Martinon.

AGDE. 371. MARTRES. D'argent, au lion de gueules, écartelé de gueules à une meule d'argent.

I. Arnaud de Martres rendit hommage le 29. Septembre 1456. fut pere de

II. Roger de Martres ep. Bonnete de Lanta, qui t. étant veuve le 13. Mars 1507. & il en eut 1. Jean de Martres, Sgr. de la Fite, qui ſuit, & 2. Pierre de Martres, qui donna quittance à Jean ſon frere le 1. Mai 1508.

III. Jean de Martres, Sgr. de la Fite, ep. Jeanne de Treſſan, qui t. étant veuve le 10. Av. 1576. & laquelle le rendit pere de

IV. François de Martres-Duplan, Sgr. de la Fite & de Barrau, ep. le 22. Janv. 1562. Iſabeau Barrau, & fit donation le 13. Sept. 1600. à ſon fils, qui fut

V. Jean Roger de Martres, Sgr. de Caſtelbon & Belfeſc, ep. le 16. Sept. 1611. Iſabeau Sarret, & il en eut 1. Henri de Martres-Duplan, Sgr. de Loupian, Belfeſc, & Belloc, qui t. en faveur de ſon frere le 9. Mars 1647. & 2. Louis de Martres, Sgr. & Bn. de Loupian, Caſtelbon, Moulins, & S. Lari, qui ep. le 13. Dec. 1648. Diane Berard de Neffiés, N. le 8. Janv. 1669.

NARBONNE. 372. MARTRIN. D'or, à l'aigle couronné de gueules, écartelé de gueules à trois bandes d'argent.

I. François Martrin ep. le 10. Juin 1510. Jeanne Capluc, dont il eut

II. Jean Martrin, Sgr. de Ferrairoles, ep. le 17. Av. 1534. Claire Bedos, laquelle le rendit pere de

III. Gabriel

III. Gabriel Martrin ep. le 24. Ao. 1563. Catherine de Donos, de laquelle il eut

IV. Antoine Martrin, Sgr. de Donos, ep. le 2. Oct. 1600. Violand Gleon, & il en eut 1. François Martrin, Sgr. de Donos, qui ſuit, & 2. Gabriel Martrin, Sgr. d'Aſperget, qui ep. le 18. Nov. 1639. Jeanne Goiran, & N. le 19. Nov. 1668.

V. François Martrin, Sgr. de Donos, ep. le 17. Ao. 1638. Marguerite Aldebert, dont il eut

VI. Gabriel Martrin, Sgr. de Donos, ep. le 27. Juin 1667. Angele Authemar, N. le 19. Nov. 1668.

MENDE.

373. MASEL. De ſinople, à deux flambeaux d'argent, allumés & poſés dans un chandelier de même, parti de gueules, à la tour crenelée d'argent, maçonnée de ſable, avec une colombe d'argent, tenant un pied ſur la tour & l'autre ſur une branche de ſinople miſe en pal.

I. Claude de Peirebeſſes, écuyer, Sgr. du Maſel, tranſigea le 22. Mai 1526. retint des fiefs par droit de prélation le 22. Mai 1527. Il ep. Marguerite Recours, & il en eut 1. Gabriel de Peirebeſſes, écuyer, Sgr. du Maſel, qui ſuit, & 2. Antoine de Peirebeſſes du Maſel.

II. Gabriel de Peirebeſſes, écuyer, Sgr. du Maſel, ep. le 4. Fevrier 1540. Antoinette Chaſtel de Condres, qui étant veuve tranſigea le 28. Mars 1571. avec Antoine de Peirebeſſes du Maſel ſon beau-frere, au ſujet des biens de Claude de Peirebeſſes du Maſel & de Marguerite Recours, pere & mere deſdits Antoine & Gabriel. Gabriel eut d'Antoinette Chaſtel 1. Guillaume du Maſel, Sgr. de Robille, qui ſuit, & 2. Jean du Maſel, Sgr. de Ste. Colombe, qui a fait la Br. B.

III. Guillaume du Maſel, Sgr. de Robille, teſta le 12. Oct. 1585. Il avoit ep. le 9. Sept. 1565. Claude Mercier, & il en eut 1. Guion du Maſel de Peirebeſſes, Sgr. de Cabanes, qui ſuit, 2. Guillaume du Maſel, & 3. François du Maſel.

IV. Guion du Maſel de Peirebeſſes, Sgr. de Cabanes, t. le 3. Avril 1615. Il ep. le 1. Fev. 1604. Marie de Toulouſe, & il en eut 1. Hugues du Maſel dit Peirebeſſes, Sgr. de la Panouſe, qui ſuit, 2. Claude du Maſel, Sgr. de Peirebeſſes & Boiſredon, & 3. Jacques du Maſel.

V. Jacques du Masel dit Peirebesses, Sgr. de la Panouse, t. le 9. Av. 1663. Il avoit ep. le 17. Nov. 1647. Antoinette de Bois-Verdun, qui le rendit pere de

VI. François du Masel maintenu N. avec ses deux oncles le 6. Nov. 1669.

Br. B. III. Jean du Masel, Sgr. de sainte Colombe, t. le 11. Dec. 1602. Il ep. le 21. Sept. 1571. Jeanne Pelamourgue, & il en eut 1. Gui du Masel, Sgr. de sainte Colombe qui suit, 2. Antoine du Masel, Sgr. de Costeregord, qui a fait la Br. C. & 3. Guillaume du Masel, Sgr. de Pinoul Dussel, qui a fait la Br. D.

IV. Gui du Masel, Sgr. de sainte Colombe, ep. le 9. Fev. 1609. Gabrielle d'Apcher, dont il eut

V. Antoine du Masel, Sgr. de sainte Colombe, ep. le 3. Oct. 1644. Marguerite de Rets de Bressoles, & fut maintenu N. le 6. Nov. 1669. Il eut de son mariage Marguerite du Masel, qui ep. Louis du Masel.

Br. C. IV. Antoine de Masel, Sgr. de Costeregord, ep. le 22. Nov. 1615. Anne Roux, & il en eut

V. Alban du Masel ep. le 8. Fev. 1660. Louise Meissonnier N. le 6. Nov. 1669.

Br. D. IV. Guillaume du Masel, Sgr. de Pinoul Dussel, ep. Delfine Chevalier, & il en eut

V. Charles du Masel, Sgr. de Quintignac, ep. le 29. Mai 1644. Marie de Retz de Bressoles, laquelle le rendit pere de

VI. Louis du Masel, ep. par conventions passées le 25. Sept. 1662. par son pere, & Antoine du Masel, Sgr. de sainte Colombe, Marguerite du Masel, fille dudit Antoine. Il fut maintenu N. avec son pere le 6. Nov. 1669.

MONTPELLIER. 374. MASSANNE. D'or, au palmier de sinople, accosté de roses de gueules.

Etienne Massanne, maréchal de camp ès armées du roi, colonel d'un régiment de cavalerie, demeurant à Montpellier, N. le 14. Août 1669. en conséquence de son brevet de maréchal du 8. May 1656.

MONTPELLIER. 375. MASSANNE. Mêmes armes.

I. Pierre Massanne, général en la cour des aides de Montpellier, par provisions du 20. Av. 1591. t. le 20. Juin 1622. & fut pere de

II. Jean Massanne, conseiller en la cour des aides & finances de Montpellier par provisions du 30. Janv. 1623. ep. le dernier Dec. 1633. Jeanne Clausel, & il en eut 1. Louis Massanne, Sgr. de Montredon, bapt. le 4. Janv. 1639. 2. Pierre Massanne, Sgr. de Soulages, bapt. le 15. Janv. 1641. & 3. Henri Massanne, capitaine au régiment de Piémont, bapt. le 7. Fev. 1643. N. avec ses freres comme fils & petits-fils de conseiller & maître des comptes le 14. Janv. 1671.

Digitized by Google

LE PUI. 376. MATHIAS. De gueules, à trois dez à jouer d'argent.

I. Jean de Mathias, écuyer, t. le 1. Dec. 1541. fut pere d'

II. Henri de Mathias, t. le 15. Oct. 1581. Il eut pour fils

III. Pierre Mathias, Sgr. dudit lieu, ep. le 16. Fev. 1597. Claude Nicolas, dont il eut

IV. Charles Mathias, Sgr. dudit lieu, ep. le 26. Av. 1628. Helis de Combladour, & il en eut

V. Guillaume Mathias, Sgr. dudit lieu & de Montalet, ep. le 22. Nov. 1650. Aimare de Claviere, & fut maintenu N. le 10. Dec. 1668.

BEZIERS. 377. MAUSSAC. Au 1. & 4. d'argent, à trois corneilles de sable 2. & 1. au 2. & 3. palé d'or & de gueules.

I. Pierre Baderon, Sgr. de Mauſſac, obtint des lettres royaux de la chancellerie de Toulouſe contre ſes emphitéotes le 26. Juin 1538. & t. le 15. Mars 1558. Il eut pour enfans 1. Guillaume Baderon, Conſgr. de Mauſſac qui ſuit, 2. Jean Baderon, & 3. Pierre Baderon.

II. Guillaume Baderon, Conſgr. de Mauſſac, ep. le 15. Dec. 1544. Magdelaine du Cailar, qui étant veuve fit une donation le 3. Dec. 1589. en faveur du mariage de Charles ſon fils. Il eut entr'autres enfans 1. Jean Baderon, Sgr. de Mauſſac, qui partagea avec ſes freres les biens de Guillaume leur pere le 26. Fev. 1589. 2. Guillaume Baderon, Sgr. de Mauſſac qui ſuit, 3. Jacques Baderon de Mauſſac, & 4. Charles Baderon, Sgr. de Mauſſac, qui a fait la Br. B.

III. Guillaume Baderon, Sgr. de Mauſſac, ep. le 3. Janv. 1578. Guillemette de Graves, & il en eut

Commiſſion au ſieur de Mauſſac pour une compagne de cent hommes à pied, & pour la garde de la citadelle de Corneillan du 10. Juil. 1587.

IV. Paul Baderon, Sgr. de Mauſſac, ep. le 8. Mars 1638. Anne Genevois, qui le rendit pere de

Commiſſion au ſieur de Mauſſac pour une compagnie d'infanterie pour la garde de Collioure du 6. Mai 1642.

V. Jean Baderon de Mauſſac bapt. le 7. Avril 1641. N. avec ſon pere le 17. Nov. 1669.

Brevet d'aide de camp en faveur dudit ſieur de Mauſſac du 23. Sept. 1651.

Br. B. III. Charles Baderon, Sgr. de Mauſſac, ep. le 3. Dec. 1589. Jeanne de Malmont, & il en eut

IV. Jacques Baderon, Sgr. de Mauſſac, demeurant à Corneillan, ep. le 26. Mai 1627. Marguerite d'Eſpagne, N. le 10. Dec. 1668.

NISMES. 378. MEILET. D'azur, au chef d'or, à une bande d'argent, accoſté de deux étoiles de même.

I. Jean Maſclet, Sgr. de Meilet, t. le 3. Dec. 1520. Il avoit ep. Gabrielle Sauſet, & il en eut 1. Bernard Maſclet, 2. Louis Maſclet, 3. Jean Maſclet, Sgr. de Malboſc, qui ſuit, & 4. Jeanne Maſclet.

II. Jean Maſclet, Sgr. de Malboſc, rendit hommage pour cette terre & le château de Meilet le 19. Janv. 1571. Il eſt indifféremment appellé dans une ordonnance du ſieur Roger, commiſſaire au préſidial de Niſmes du 12. Juin 1596. tantôt Meilet, tantôt Maſclet, t. le 20. Av. 1601. Il avoit ep. le 29. Janv. 1552. Gabrielle Vergeſes, & il en eut 1. Guillaume Meilet, 2. François Meilet qui ſe préſenta au ban & arriére-ban le 4. Ao. 1594. & 3.

III. Jean Meilet, Sgr. de Malboſc, eut procuration de ſon pere pour conſentir à ſon mariage le 6. Sept. 1603. Il ep. le 7. Sept. de la même année Perrine Roux, & il en eut 1. François Meilet, Sgr. de Malboſc, à qui ſon pere fit une donation le 24. Juin 1632. fit faire une enquête avec ſes freres au ſujet de leur nobleſſe & changement de ſon nom de Maſclet en celui de Meilet le 4. Oct. 1653. N. avec ſeſdits freres le 20. Mars 1670. 2. Jean Meilet, & 3. Jacob Meilet.

VIVIERS. 379. MEIRAS. D'azur, au lion d'or armé & lampaſſé de gueules, & 3. étoiles d'or en chef.

Lettres en féodale obtenues par Jean Meiras en 1490.

I. Pierre Meiras fit une donation en 1491. en faveur de ſes enfans qui furent 1. Guillaume de Meiras qui ſuit, & 2. Tannequin Meiras.

II. Guillaume Meiras fut pere de

III. Thibaut Meiras, Sgr. d'Aguſat, ep. 1°. 2°. en 1531. Catherine de Beauvoir, & il eut de celle-ci

IV. Antoine Meiras, Sgr. d'Aguſat, Conſgr. de S. Marcel, conſentit avec ſon pere une obligation le 6. Sept. 1565. Il t. le 26. Mars 1595. Il avoit ep. le 5. Dec. 1585. Anne Giles, & il en eut 1. Jacques Meiras, & 2. Pierre Meiras, Sgr. de la Roquete, Conſgr. de S. Marcel, y demeurant. Il ep. le 27. Av. 1623. Anne Borne, N. le 25. Oct. 1668.

Digitized by Google

MENDE. 380. MERCIER. D'argent, au palmier de ſinople, chargé d'une colombe d'argent, écartelé d'azur au lion d'or, à deux hures de ſanglier ſablonées de ſable.

I. Pierre Mercier, Sgr. de Malaval, t. le 6. Janv. 1519. Il eut pour enfans 1. Claude Mercier, 2. Jean Mercier, 3. Antoine Mercier, 4. François Mercier, 5. André Mercier, Sgr. de Malaval qui ſuit, 6. Jacques-Jean Mercier, 7. Gabriel Mercier, 8. Pierre Mercier, & 9. autre Pierre Mercier.

II. André Mercier, Sgr. de Malaval, Conſgr. de Chaudeiraguet, t. le 21. Ao. 1551. Il ep. Iſabeau de Hautvilar, & il en eut 1. Pierre Mercier, Sgr. de Malaval qui ſuit, 2. François Mercier, & 3. André Mercier.

III. Pierre Mercier, Sgr. de Malaval, ep. le 29. Oct. 1571. Jeanne Maſel, qui étant veuve t. le 2. Dec. 1601. & de laquelle il eut 1. François Mercier, écuyer, Sgr. de Malaval qui ſuit, & 2. Claude Mercier.

IV. François Mercier, écuyer, Sgr. de Malaval, t. le 7. Sept. 1648. Il avoit ep. le 13. Juin 1629. Anne Malbec de Monjoc, dont il eut

V. Jean-Louis Mercier, Sgr. du Mas, Malaval, & de Chaudenac, Conſgr. de Chaudiraguet & Leſtreis, demeurant audit lieu du Mas, ep. le 20. Nov. 1657. Claude Bourigaud, N. le 12. Dec. 1668.

Guillaume Mercier fut pere de Silveſtre Mercier qui fut maintenu N. le 12. Decemb. 1668.

BEZIERS. 381. MERVIEL. D'azur, au château d'argent, maçonné de ſable.

Antoine de Merviel, Sgr. dudit lieu, retira le 25. Juil. 1146. de Nicolas de Narbonne, la quittance de la dot de Guillemette de Merviel ſa ſœur, femme dudit Nicolas de Narbonne.

Sicard de Merviel, enfant pupille & Sgr. du château de Merviel, & dame Faure de Merviel reçurent un hommage le 5. Av. 1288.

Sicard de Merviel fils d'autre Sicard dénombra en 1300.

I. H. & P. Sgr. Antoine de Merviel, eut pour fils

II. Antoine de Merviel rendit hommage le 2. Oct. 1453. & testa en 1487. fut pere de

III. Jean de Merviel, Sgr. & Bn. dudit lieu, Pegairoles, & S. Jean de Bueges, t. le 26. Mai 1531. Il eut pour fils

IV. François-Charles de Merviel, écuyer, Sgr. dudit lieu, t. le 5. Août 1569. & fut pere de

V. Sebastien de Merveil eut pour fils

VI. Gaspard de Merveil, Mqs. dudit lieu, Bn. de Pegairoles, Sgr. de Boujan, Veirac, Cazouls-d'Eraut, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, ep. le 28. Dec. 1634. Anne de Monchal, & il en eut 1. Gabriel-Charles de Merviel, 2. Jean-Louis de Merviel, & 3. Anne de Merviel, N. avec leur pere le 26. Mars 1670.

MENDE. 382. MICHEL.

I. Antoine Michel, Sgr. de Colas, dénombra le 29. Mai 1548. Il avoit ep. Anne Veiras de Malbosc, qui étant veuve t. le 29. Oct. 1586. & le rendit pere de 1. David Michel, Sgr. de Colas, qui suit, & 2. Josué Michel.

II. David Michel, Sgr. de Colas, t. le 18. Juin 1635. Il avoit ep. le 18. Juin 1600. Marguerite Bruel, & il en eut 1. David Michel, Sgr. de Colas, qui suit, & 2. Etienne Michel.

III. David Michel, Sgr. de Colas, t. le 3. Mars 1654. Il ep. le 5. Fev. 1533. Susanne Bonniol, & il en eut 1. Antoine Michel, Sgr. de Colas, demeurant à Florac, N. le 15. Janv. 1671. 2. Etienne Michel, & 3. Barthelemi Michel.

LE PUL. 383. MIET. D'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois rosetes de gueules, accompagnée de trois demi-corps de fer 2. & 1.

I. Jean Miet, Sgr. de Bellinai, transigea avec Amable de Serres son beau-frere le 19. Sept. 1534. au sujet de la dot de Susanne de Serres, femme dudit Jean, qui reçut plusieurs quittances des taxes faites sur lui pour la contribution du ban & arriére-ban les années 1555. 1557. 1568. & 1569. se présenta à l'assemblée de la sénéchaussée d'Auvergne, convoquée à Riom le mois de Mars 1577. avec son excuse de ce qu'il n'y avoit pas été, attendu sa vielleſſe. Il avoit ep. le 26. Av. 1559. Catherine du Buisson. Il fit une donation à son fils le 9. Fev. 1571.

II. Renaud Miet, Sgr. de Morle, Murat, & Cheirat, acheta une métairie le 9. Janv. 1587. eut commission de commander pour le roi dans la place de Chatuejol en 1585. Il ep. Marguerite Colanges, & il en eut 1. Maximilien Miet qui partagea avec son frere une partie des biens de leur pere & mere le 27. Ao. 1613. & 2.

Digitized by Google

III. Amable Miet, Sgr. de la Morle & la Vernede, ep. le 19. Nov. 1618. Catherine de Chapteul, laquelle le rendit pere d'

IV. Amable Miet, Sgr. de Bonneville, ep. le 12. Janv. 1645. Françoiſe Dupont, N. le 27. Sept. 1669.

MONTPELLIER. *USEZ.* *NISMES.* 384. MIRMAN. D'or, au lion de gueules, au chef d'azur, chargé de deux étoiles d'or.

I. Jacques Mirman ep. le 10. Janv. 1491. Iſabeau Pierrefort, & il en eut 1. Guillaume Mirman, écuyer, Sgr. de Roubiac, qui ſuit, & 2. Guillaume Mirman en 1533.

II. Guillaume Mirman, écuyer, Sgr. de Roubiac, tranſigea avec Guillaume ſon frere au ſujet des biens de leur pere & mere le 19. Mai 1533. Il fit un codicile le 6. Fev. 1572. & il eut pour enfans 1. Antoine Mirman qui ſuit, & 2. François Mirman, écuyer, Sgr. du Fau, qui a fait la Br. B.

III. Antoine Mirman, conſeiller au ſénéchal & préſidial de Niſmes, t. le 24. Dec. 1586. Il avoit ep. le 6. Fev. 1572. Delfine de Malmon, dont il eut

IV. Antoine Mirman, Sgr. de Roubiac, t. le 6. Juil. 1625. Il ep. Marie Boyer, & il en eut 1. François Mirman, Sgr. de Roubiac, qui ſuit, 2. Felice Mirman, & 3. Jeanne Mirman.

V. François Mirman, Sgr. de Roubiac, t. le 25. Fev. 1656. Il avoit ep. le 15. Av. 1645. Suſanne Baudan, & il en eut

VI. Henri Mirman, Sgr. de Roubiac & Veſtric, N. avec ſes tantes le 5. Janv. 1669.

Br. B. III. François Mirman, écuyer, Sgr. du Fau, t. le 16. Fev. 1620. Il avoit ep. le 12. Dec. 1574. Marguerite de Cubieres, & il en eut 1. Jean Mirman, Sgr. de Lavagnac, qui ſuit, & 2. Juſtin Mirman, Sgr. du Fau & d'Aguſat, qui t. le 6. Juin 1638. il avoit ep. Anne de Chaſtaigne, de laquelle il eut 1. Jacques Mirman, Sgr. du Fau & la Sagnete, qui ep. le 29. Janv. 1634. Gabrielle Piolene, & 2. Charles Mirman, Sgr. de la Tour, N. avec ſon frere le 5. Janv. 1669.

IV. Jean Mirman, Sgr. de Lavagnac, tréſorier de France, t. le 23. Mai 1653. Il ep. Marie Graſſet, & il en eut 1. François Mirman, baron de Florac, Sgr. de Pleiſſan & Lavagnac, tréſorier de France à Montpellier, puis grand prévôt général en Languedoc. Il ep. le 15. Juin 1652. Iſabeau Peirat, & fut maintenu N. le 5. Janv. 1669. 2. Gabriel Mirman, 3. François Mirman, 4. Jean Mirman, 5. Charles Mirman, & 6. Pons-Pierre Mirman.

{MENDE. LE PUI.

285. MOLETE. D'azur, au cor de chaſſe d'argent, lié de même, accompagné de trois moletes d'éperons auſſi d'or, deux en chef & une en pointe.

I. Jean Molete, damoiſeau, Sgr. de Morangers, t. le 13. Ao. 1423. Il fut pere de

II. Jean Molete, Sgr. de Morangers, ep. le 31. Dec. 1444. Helix de Grille de Volpillere, de laquelle il eut

III. Elſias Molete, Sgr. de Morangers, Conſgr. de la Garde-Guerin, t. le 24. Sept. 1498. Il avoit ep. le 30. Av. 1487. Marguerite Herail, laquelle le rendit pere de

IV. Louis Molete, Sgr. de Morangers, t. le 25. Mai 1546. & fut pere de

V. Claude Molete, Sgr. de Morangers, écuyer de la grande écurie, pourvû de cette charge le 16. Fev. 1563. ambaſſadeur en Turquie, t. le 11. Sept. 1576. Il eut pour enfans 1. Antoine Molete, Sgr. de Morangers, qui ſuit, 2. François Molete, Sgr. d'Ombret, qui a fait la Br. B.

VI. Antoine Molete, Sgr. de Morangers, t. le 29. Mai 1586. & il eut pour fils

VII. François Molete de Morangers, Sgr. de la Garde-Guerin, ep. Marie de Calviſſon, dont il eut

VIII. Charles Molete de Morangers, marquis de S. Auban, bailli du Gevaudan par proviſions du 18. Fev. 16 gouverneur de Maruejol, eut commiſſion des maréchaux de France le 10. Av. 1661. pour connoître des querelles & differends entre les gentilshommes du Gevaudan. Il avoit ep. le 21. Juin 1639. & il en eut 1. Charles Molete, 2. Scipion Molete, 3. Jacques Molete, 4. Louis Molete, 5. Anné Molete, chevalier de Malthe, lequel eut un paſſeport du grand maître pour revenir en France le 3. Nov. 1666. 6. Joſeph Molete, & 7. Hiacinthe Molete, tous ſept N. avec leur pere le 24. Dec. 1668.

Br. B. VI. François Molete, Sgr. d'Ombret & Recours, t. le 9. Mai 1655. Il fut pere de 1. Charles Molete de Morangers, Sgr. de Plagnac, demeurant au Pui, 2. Antoine Molete, Sgr. de Provencheres, demeurant à la Garde-Guerin, 3. Hugues, & 4. François Molete, N. avec ſes freres le 24. Dec. 1668.

NISMES.

Digitized by Google

{NISMES. CASTRES.} 389. MONTCALM. D'azur, à trois colombes d'argent membrées & bequées d'or; écartelées de ſable, au chevron à 3. tours d'argent, maçonnées de ſable.

I. Jean Montcalm, Sgr. de S. Veran & de Tournemire, fut pere de

II. Guillaume Montcalm, chevalier, juge-mage de Niſmes, ep. le 6. Juil 1474. Delfine Berenger, qui le rendit pere de

III. Jean Montcalm, Sgr. de S. Veran, Candiac, & Tournemire, conſeiller du roi & juge-mage à Niſmes, t. le 2. Sept. 1540. Il avoit ep. le 28. Juin 1506. Florete Sarrat, fille de Jean, premier préſident au parlement de Toulouſe, laquelle le rendit pere de

IV. François Montcalm, écuyer, Sgr. de S. Veran, t. le 22. Mai 1564. & il eut pour enfans 1. Honoré Montcalm, 2. François Montcalm, 3. Daniel Montcalm, & 4.

V. Louis Montcalm, Sgr. de S. Veran, t. le 3. Av. 1600. Il avoit ep. Gouzon, & il en eut

VI. Louis Montcalm, Bn. de S. Veran, Melac, Gouſon, S. Victor, Candiac, Caſtelet, & Tournemire, conſeiller en la chambre de l'édit de Caſtres, ep. 1°. Suſanne Raſpal, 2°. Iſabeau de Boſſuges, & t. le 2. Fev. 1658. Il eut de ſa premiere femme

VII. Louis Montcalm, Sgr. de Candiac, conſeiller en la chambre de l'édit, ep. le 23. Nov. 1632. Jeanne Calvet, & il en eut 1. Jean-Louis Montcalm, Sgr. & Bn. de S. Victor, bapt. le 1. Mars 1641. & 2. Pierre Montcalm, Sgr. de Melac & Candiac, conſeiller au parlement & chambre de l'édit de Caſtres, N. avec ſon frere le 28. Dec. 1668.

MONTPELLIER. 387. MONLAUR. Au 1. contrecartelé, au 1. & 4. petits quartiers de ſable, à la croix vuidée d'argét; au 3. petit quartier d'argent, au lion de gueules; au 2. des grands quartiers d'azur, au griffon d'or marchant des quatre pieds ſur une branche de palmier de même miſe en bande; au 3.

de gueules, à la bande d'argent, chargée d'une tour d'azur, cantonnée de quatre creneaux d'argent; au 4. contrecartelé; au 1. & 4. petits quartiers de ſable, à trois fleurs de lis d'or 2. & 1. au 2. & 3. petits quartiers d'argent, au lion de ſable; ſur le tout d'or, au cor d'azur lié de ſable.

I. N. de Monlaur, Sgr. de Murles & Vallauques, damoiſeau, t. en 1286. fut pere de

II. Raimond de Monlaur, Sgr. dudit lieu, tranſigea en 1331. avec Alajurie de Breſſagues ſa mere, veuve de Pierre de Fabregues, Sgr. de Murles, & rendit hommage le 3. Oct. 1347. Il fut pere de

III. Pierre de Monlaur, damoiſeau, Sgr. de Murles, chambellan du roi de Sicile, qui lui envoya des lettres pour la charge de gouverneur de Manfredoine en 1384. Il avoit t. en faveur de Raimond ſon neveu en 1382. Il eut encore un brevet de penſion de 3000. florins d'or pour lui & ſes enfans le 20. Ao. 1384. Il fut pere de

IV. Jean de Monlaur, Sgr. de Murles, Cornonterrail, Grabels, & Londres, t. le 3. Dec. 1449. Il eut pour fils

V. Jean de Monlaur, damoiſeau, Sgr. de Monlaur, & de la Rouviere, ep. Iſabeau de Thezan, qui t. étant veuve le 17. Janvier 1527. & lui avoit t. le 5. Juin 1500. Il eut de ſon mariage

VI. Jean de Monlaur, Sgr. de Murles & la Rouviere, t. le 4. Janv. 1540. Il avoit ep. le 17. Janv. 1527. Marie de S. Felix, qui le rendit pere de

VII. Jean de Monlaur, Sgr. de Murles, chevalier de l'ordre du roi, t. le 3. Oct. 1576. Il avoit ep. 1°. Marie de Monlaur, 2°.

Il fut pere de

VIII. Claude de Monlaur, Sgr. de Murles, capitaine de cent hommes par commiſſion de 4. Av. 1593. eut un brevet de penſion de 3000. livres le 14. Mai 1619. Il t. le 29. Juin 1636. Il avoit ep. Jaqueline de Viri, & il en eut 1. Jean de Monlaur, Sgr. de Murles, capitaine de cent arquebuſiers à cheval par commiſſion du 27. Mai 1637. & 2.

IX. François de Monlaur, Sgr. & Bn. de Murles, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi pourvû en 1656. avoit eû commiſſion pour une compagnie d'infanterie dans le régiment des Foſſés le 5. Sept. 1632. Il ep. le 1. Nov. 1659. Françoiſe Bon, & il en eut 1. Philibert de Mon-

laur, 2. Gaſpard de Monlaur, 3. Charles de Monlaur, & 4. Philippe-Joſeph de Monlaur, N. avec ſes freres & ſon pere le 17. Dec. 1668.

NARBONNE. 388. MONTREDON. D'azur, au lion d'or, à la bordure componée d'argent.

I. Pierre de Montredon, Sgr. dudit lieu, Eſcales, Ste. Croix, Montpeſat, Sgr. direct de Merviel, ep. le 29. Juil. 1545. Rolete de Jalenques, dont il eut

II. Antoine-Jacques de Montredon, écuyer, Sgr. dudit lieu, ep. le 27. Mars 1574. Louiſe de Laval, & il en eut

III. Gabriel de Montredon, Sgr. de Laval, t. le 22. Octob. 1612. Il avoit ep. le 7. Juin 1609. Antoinette Boyer, de laquelle il eut 1. Gabriel de Montredon, Sgr. dudit lieu, & 2. Jacques de Montredon, Sgr. de la Baſtide, N. avec ſon frere le 11. Nov. 1669.

NARBONNE. 389. MONTREDON. Mêmes armes.

I. Jean de Montredon fut pere de

II. Bernardin de Montredon, Sgr. de Gaſparet, ep. le 11. Fev. 1446. Louiſe Dourlan, & il en eut 1. Edouard de Montredon, Sgr. de Gaſparet, qui ſuit, 2. Guillaume de Montredon, qui a fait la Br. B. & 3. Antoine de Montredon.

III. Edouard de Montredon, Sgr. de Gaſparet, fit une donation à ſa mere & à ſes freres le 12. Oct. 1512. rendit hommage le 31. Dec. 1537. & t. le 19. Oct. 1540. Il eut pour fils

IV. Jean de Montredon, Sgr. de Gaſparet, fit un nouvel achat le 8. Fev. 1562. & un autre le 4. Nov. 1566. t. le 18. Dec. 1567. Il avoit ep. le 28. Dec. 1551. Marquiſe Valat, dont il eut

V. Gabriel de Montredon, Sgr. de Gaſparet, ep. le 11. Mai 1599. Antoinette de Monteſquieu, & il en eut

VI. Jean de Montredon, Sgr. de Gaſparet, ep. le 5. Juin 1625. Claire Bedos, dont il eut

VII. François de Montredon, Sgr. de Gaſparet, ep. le 19. Av. 1655. Jeanne Dupois, N. le 13. Janv. 1669.

Br. B. III. Guillaume de Montredon ep. Françoiſe Darſſe & t. avec elle le 15. Septemb. 1560. Il eut de cette alliance 1. Jean de Montredon, Sgr. de Mathés, qui ſuit, & 2. Pierre de Montredon.

IV. Jean de Montredon, Sgr. de Mathés, ep. le 6. Oct. 1571. Marguerite de Hautpoul, qui t. le 20. Oct. 1603. & le rendit pere de

V. Balthazar de Montredon, Sgr. de Mathés, t. le 4. Fev. 1644. & fut pere de

VI. Martin-Melchior de Montredon, demeurant à Sigean, N. le 20. Sept. 1669.

NARBONNE. 390. MONTREDON. Mêmes armes.

I. François de Montredon, Sgr. de Mirabel, t. le 7. Juin 1483. fut pere de

II. François de Montredon, ſeigneur de Montrabech, capitaine d'une compagnie de 30. hommes, t. le 13. Oct. 1568. & il eut pour enfans 1. Bernard de Montredon, Sgr. de Montrabech, qui ſuit, 2. Henri de Montredon, 3. Claude 4. François, & 5. Charles de Montredon.

III. Bernard de Montredon, Sgr. de Montrabech, ep. le 9. Janvier 1594. Eleonor Ferroul, & il en eut

IV. Blaiſe de Montredon Sgr. de Montrabech & de S. Maſſal, t. le 18. Nov. 1656. Il avoit ep. le 20. Fev. 1629. Marguerite Chambert, dont il eut 1. Marc-Joſeph de Montredon, Sgr. de Montrabech y demeurant, ep. le 6. Ao. 1663. Anne-Françoiſe d'Auſereſſes, & 2. Charles de Montredon, Sgr. de S. Maſſal, N. avec ſon frere le 12. Dec. 1668.

VIVIERS. 391. MONTROND. D'or, au monde d'azur, au chef couſu d'argent, chargé de deux croiſſans de gueules, accoſtés de 2. hermines de ſable.

I. Lambert de Montrond eut pour fils

II. Antoine de Montrond fit un nouvel achat le 13. Juin 1410. obtint une ſentence des officiers ordinaires de Montfaucon, portant défenſes aux conſuls de S. Agreve de le cotiſer à la taille, ſous peine de 25. marcs d'argent. Il avoit ep. le 14. Juin 1459. Morete de Pouzols, qui donna le 10. Janvier 1496. à ſes enfans. Il fit une donation le 16. Juin 1464. à ſon fils Antoine qui ſuit, 2. Pierre de Montrond.

III. Antoine de Montrond t. le 27. Juillet 1524. Il eut pour enfans 1. Agreve de Montrond, & 2. Jean de Montrond.

IV. Agreve de Montrond ep. Charlotte Largier, qui étant veuve t. le 16. Mai 1581. & de laquelle il eut

V. Joachim de Montrond ep. le 8. Sept. 1581. Catherine Rivoire, dont il eut

VI. Iſaac de Montrond ep. le 1. Mai 1603. Louiſe Celier, & en eut

VII. Denis de Montrond, Sgr. dudit lieu, t. le 18. Oct. 1666. Il ep. le 12. Sept. 165 Eſther Arbaleſtrier, & il en eut 1. Charles de Montrond, Sgr. dudit lieu & de Vilerma, lieutenant de cavalerie au régiment de Beaufort, 2. Alexandre Monron, 3. Pierre de Montrond, & 4. Iſaac de Montrond, N. avec ſes freres le 16. Dec. 1668.

Digitized by Google

{MONTPELLIER. BEZIERS.} 392. MONTAGNAC. De ſable, au ſautoir d'argent, accompagné de quatre moletes d'éperon à ſix pointes de même.

I. Guillaume, Sgr. de Montagnac, eut pour enfans 1. Antoine de Montagnac qui ſuit, 2. Antoine de Montagnac, & 3. Gui de Montagnac, Sgr. dudit lieu.

II. Antoine de Montagnac tranſigea avec ſes freres le 3. Av. 1492. & eut pour enfans 1. Honoré de Montagnac, & 2.

III. Blaiſe de Montagnac fit un échange avec ſon frere le 25. Mai 1539. & il eut pour enfans 1. Euſtache de Montagnac, qui t. le 19. Dec. 1584. 2. Raimond de Montagnac qui ſuit, & 3. Mathelin de Montagnac, qui ep. le 4. Fev. 1586. Jeanne de Mandagout, dont il eut Jacques de Montagnac, lequel ep. le 16. Septemb. 1633. Marie Galiciane, N. le 8. Juil. 1669.

IV. Raimond de Montagnac fut pere de 1. Pierre de Montagnac qui ſuit, & 2. de Jeanne de Montagnac.

V. Pierre de Montagnac tranſigea avec ſa ſœur le 8. Mai 1624. & il eut pour enfans 1. Louis de Montagnac, conſeiller au préſidial de Beziers, qui tranſigea avec ſon frere le 23. Sept. 1659. & 2. Pierre de Montagnac, N. avec ſon frere le 8. Juil. 1669.

{BEZIERS. MONTPELLIER.} 393. MONTAGNE. D'azur, au lion d'or couronné de même.

I. Jacques Montagne, avocat général en la cour des aides de Montpellier pourvû le 22. Mai 1551. obtint des lettres-patentes du roi le 25. Fev. 1555. portant augmentation de gages pour l'office d'avocat général pour lui & pour ſon fils, qui fut

II. Jacques Montagne, maître des requêtes de l'hôtel de la reine, mere du roi, qui donna un édit de création de l'office de préſident en la cour des aides de Montpellier en ſa faveur au mois de Sept. 1575. obtint des lettres d'annobliſſement le 25. Fev. 1576. & eut pour fils

III. Henri Montagne, conſeiller au préſidial de Montpellier, ep. le 21. Av. 1598. Marie Gaillard, laquelle le rendit pere de

IV. Etienne Montagne, Sgr. de Puechvila, obtint des lettres-patentes, dont appert que tant lui que Henri, Jacques, & autre Jacques, ſes pere, ayeul, & biſayeul ont ſervi le roi & ſes prédeceſſeurs, aux charges

de conſeiller au préſidial, de préſident & avocat-général en la cour des aides, & auparavant dans ſes armées, tant dedans que dehors le royaume. Il demeuroit à Beziers le 12. Sept. 1668. Il avoit ep. le 18. Fev. 1632. Anne Geoffroi de Bouſigues, & il en eut

V. Jean Montagne, conſeiller au préſidial de Montpellier, ep. le 2. Dec. 1662. Marguerite Brouſet, N. avec ſon pere le 12. Sept. 1668. en conſéquence des lettres d'annobliſſement du 7. Janv. 1576.

LE PUI. 394. MONTAGNEC. D'azur, au ſautoir d'or, à une étoile de même en chef.

Guillaume Montagnec, Sgr. de Villeneuve, reçut une reconnoiſſance féodale le 21. Juin 1531. fit une donation le 8. Juin 1534. en faveur de Gabriel ſon frere, une inveſtiture le 21. Juin 1541. & tranſigea le 5. Juil. 1548.

I. Claude Montagnec, Sgr. de Montiver, t. le dernier Nov. 1553. Il ep. Jeanne de Montiver, & il en eut 1. Jean Montagnec, & 2.

II. Pierre Montagnec, Sgr. de Montiver, ep. le 6. Janvier 1566. Louiſe de Clavieres, de laquelle il eut 1. Melchior Montagnec, Sgr. de Montiver qui ſuit, & 2. Antoine Montagnec.

III. Melchior Montagnec, Sgr. de Montiver, tranſigea avec ſes freres au ſujet des biens de leurs pere & mere le 2. Juil. 1607. Il ep. Françoiſe de Peliſſac, dont il eut

IV. Claude Montagnec, Sgr. de Montiver, ep. le 14. Oct. 1608. Souveraine de Beaulieu, & il en eut 1. Nicolas Montagnec, Sgr. de Montiver, qui ſuit, & 2. Gaſpard Montagnec, Sgr. de Moulens, demeurant en Forez, N. le 4. Sept. 1669.

V. Nicolas Montagnec, Sgr. de Montiver y demeurant, ep. le 29. Mars 1650. Jeanne Pinha, N. le 4. Sept. 1669. avec ſes enfans, qui furent 1. Claude, 2. François, 3. Frederic, 4. Florimond, 5. Gaſpard, 6. Jean, 7. Nicolas, & 8. Antoine Montagnec.

VIVIERS. 395. MONTAGUT. De gueules, à une tour donjonnée de deux piéces l'une ſur l'autre d'argent.

I. Raimond de Montagut t. le 5. Fev. 1450. Il eut pour enfans 1. Laurent de Montagut, & 2.

II. Jean de Montagut ſubſtitué à ſon frere par le teſtament de ſon pere.

Il eut pour enfans 1. Raimond de Montagut qui ſuit, & 2. Criſtophle de Montagut, lieutenant-général en Auvergne par proviſions du 17. Juin 1548.

III. Raimond de Montagut partagea avec ſon frere le 5. Mars 1553. fut pere de

IV. Joſué de Montagut, Sgr. de S. Marcel, Bn. de Bouſols, capitaine-lieutenant au régiment des gardes le 5. Mai 1617. par don du roi, t. le 16. Ao. 1636. Il avoit ep. le 12. Mai 1602. Gaſparde de Baune, qui le rendit pere de

V. Joachim de Montagut, Mqs. de Bouſols, vicomte de Baune & de la Mote, Cte. d'Aps, Sgr. de Domeirat & S. Julien, demeurant en ſon château de Bouſols, & eut pour fils.

Bulle du grand maître de Malthe du 21. Juil. 1625. portant confirmation du don de la commanderie de Granded en faveur de F. Jean-Antoine de Montagut de Fremigeres.

Don du roi au ſieur de Fremigeres, chevalier, & à Joſué de Montagut, capitaine-lieutenant au régiment des gardes, du 5. Mai 1617.

Commiſſion audit chevalier de capitaine audit régiment, du 3. Sept. 1596.

VI. Antoine-Henri, Mqs. de Bouſols, Sgr. de Fremigeres, ep. le 7. Fev. 1662. Gabrielle de Beaufort, N. avec ſon pere le 12. Septemb. 1668.

AGDE.

396. MONTAGUT. D'or, au taureau de gueules au chef, endenté de trois pointes d'azur.

I. Etienne de Montagut compris dans le rolle des gentilshommes ſervans au ban & arriére-ban le 4. Oct. 1469. Il dénombra en 1500. & il ep. Françoiſe d'Andrea, de laquelle il eut

II. François de Montagut ep. le 7. Ao. 1518. Gilete de Paſſis, & il en eut 1. Etienne de Montagut qui ſuit, & 2. Françoiſe de Montagut, qui ep. aſſiſtée de ſon frere Etienne le 9. Janv. 1545. N

III. Etienne de Montagut fit un partage pour raiſon des biens de ſon ayeul le 26. Juil. 1558. & fut pere de

IV. François de Montagut ep. le 5. Fev. 1590. Jeanne Carion, qui t. le 2. Nov. 1618. & qui le rendit pere de

V. Jean de Montagut obtint l'érection de la terre de la Coſte en baronnie au mois de Nov. 1647. t. le 25. Av. 1669. Il avoit ep. le 23. Av. 1631. Françoiſe Larcure, & il en eut

VI. François de Montagut, Sgr. & Bn. de la Coſte, demeurant à Pezenas, ep. le 19. Nov. 1656. Gabrielle de la Serre, N. le 18. Janv. 1670.

VIVIERS. 398. MONTAUD.

I. Antoine de Montaud fut pere de

II. Montaud de Montaud ep. le 6. Janv. 1534. Peironne de la Vernede, qui le rendit pere d'

III. Antoine de Montaud ep. le 9. Janv. 1576. Jeanne Beraud, de laquelle il eut

IV. Guillaume de Montaud, Sgr. dudit lieu, ep. le 6. Juil. 1612. Armande Lhoſtel, qui étant veuve fit une donation le 4. Nov. 1664. à ſon fils Jean Montaud, chanoine en l'égliſe cathédrale de Viviers, N. le 10. Dec. 1668.

VIVIERS. 398. MONTELS. D'azur, au griffon d'argent, armé & lampaſſé de gueules.

I. Rolland Montels, originaire de Dauphiné, t. en 1312. fut pere de

II. Raimond Montels ep. Gilete de Montelimar, dont il eut

III. Rolland Montels ep. Marguerite Duport, & il en eut

IV. Pons Montels ep. le 23. Janv. 1375. Françoiſe Courſſon, de laquelle il eut 1. Antoine Montels qui ſuit, & 2. Guicharde Montels, qui ep. Jean Alleman.

V. Antoine Montels tranſigea avec Jean Alleman ſon beau-frere, ep. Peironne Fanel, & il en eut 1. Mathieu Montels qui ſuit, 2. Jacques Montels, & 3. Alege Montels.

VI. Mathieu Montels tranſigea le 31. Ao. 1481. avec ſes freres, t. le 14. Fev. 1504. Il avoit ep. le 4. Juil. 1486. Louiſe de Scey, qui le rendit pere de

VII. Joachim Montels, Sgr. du Port-S. Valier, t. le 22. Janv. 1567. Il ep. le 19. Mai 1517. Aladis Prunelé, & il en eut 1. Claude Montels, & 2.

VIII. Amieu Montels t. le 4. Juin 1609. Il ep. le 18. Janvier 1599. Anne de la Font, dont il eut

IX. Jean Montels, Sgr. du Port, gouverneur de S. Agreve, t. le 15. Fev. 1627. Il ep. le 1. Fev. 1615. Diane Plaine de Chaſotes, & il en eut 1. Balthazar Montels, Sgr. de la Font & de Bouſſieu y demeurant, qui ep. le 6. Janv. 1641. Françoiſe Romanet, N. le 26. Novemb. 1668. 2. Philibert Montels, & 3. Montels.

VIVIERS.

VIVIERS. 399. MONTELS. De gueules, au chevron chargé d'un autre d'azur, chargé d'un croiſſant d'arg. au chef d'or, chargé de deux molettes d'éperon de gueules.

I. Claude de Courſſas fut pere de

II. Criſtophle de Courſſas dénombra le 24. Oct. 1541. Il eut pour enfans 1. Juſt de Montels, dit de Courſſas, qui ſuit, & 2. Jeanne de Courſſas, qui ep. Paul Burins.

III. Juſt de Montels, dit de Courſſas, tranſigea le 15. Mai 1556. avec Paul Burins pour raiſon des droits de Jeanne de Courſſas, t. le 3. Janv. 1575. Il avoit ep. le 17. Nov. 1555. Catherine de Robiac, qui le rendit pere de

IV. Criſtophle de Montels, Sgr. de Courſſas & des Allemans, t. le 4. Nov. 1612. Il ep. le 26. Mai 1604. Jeanne Giouran, laquelle lui donna pour fils

V. François de Montels, Sgr. de Courſſas, ep. le 29. Juil. 1627. Iſabeau de la Batie, & il en eut

VI. François de Montels ep. le 7. Juin 1660. Catherine Lheiglé, N. le 7. Janv. 1669. avec ſon pere.

NARBONNE. 400. MONTELS. D'azur, à deux chevrons d'or.

I. Denis Montels, Sgr. de Fabreſan, fit un nouvel achat le 6. Janvier 1548. & un échange le 11. Sept. 1549. fut pere de

II. Arnaud Montels, Conſgr. de Fabreſan, epouſa le 24. Mai 1565. Marguerite Girard, qui le rendit pere de

III. Conſtantin Montels, Sgr. de Fabreſan, ep. le 22. Janvier 1595. Suſanne de Montredon, de laquelle il eut

IV. Gabriel Montels t. le 5. Juil. 1665. Il ep. le 27. Novemb. 1623 Anne Chambert, & il en eut 1. Charles Montels, demeurant à Leſignan & 2. Melchior Montels, N. avec ſon frere le 6. Dec. 1668.

USEZ. 401. MONTENARD. De vair, au chef de gueules chargé d'un lion naiſſant d'or, lampaſſé de même.

I. Raimond de Montenard t. le 4. Sept. 1497. fut pere d'

II. Hector de Montenard, chevalier, Sgr. de Chalançon, chambellan de France, t. le 5. Mars 1500. fut pere de

III. Louis de Montenard, chevalier, Sgr. de Montenard, ep. le 19. Juil. 1519. Magdelaine Albaron *aliàs* Alleman, fille de Jacques Albaron & de Marguerite de Clermont, préſent le cardinal François de Clermont, archevêque d'Avignon & légat *à latere* de S. S. oncle de ladite Magdelaine, & il en eut

IV. Louis de Montenard, chevalier, t. le 12. Juin 1549. & fut pere de

V. Louis de Montenard, chevalier de l'ordre du roi en 1572. le ſieur de Suze eut commiſſion de recevoir ſon ſerment. Il t. le 11. Fev. 1576. & il eut pour fils

VI. Marie de Montenard, Bn. de Montfrin, chevalier de l'ordre du roi, qui eut pour enfans 1. François de Montenard, Sgr. & baron de Montfrin, qui ſuit, & 2. Jean de Montenard, Sgr. de Luſſon, qui ep. le 21. Mars 1641. Suſanne Riviere, & N. le 1. Juil. 1669.

VII. François de Montenard, Sgr. & Bn. de Montfrin, ep. le 16. Sept. 1606. Marguerite de Gondin, fille de Jean de Gondin, Bn. d'Aramon, Sgr. de Boiſſeron & de Claude du Buis, de laquelle il eut

VIII. Hector de Montenard, Mqs. de Montfrin, capitaine d'infanterie au régiment de Languedoc par commiſſion du 8. Juil. 1636. obtint l'érection de la terre de Montfrin en marquiſat au mois de Mars 1652. eut un brevet de maréchal de camp ès armées du roi le 4. Mai 1652. fut pourvû de l'état & office de ſénéchal de Beaucaire & Niſmes le 7. Août 1653. ep. 1°. le 6. Av. 1638. Françoiſe de Nagu, 2°. le 14. Ao. 1653. Marguerite Chriſtine de la Gorce, dame de S. Privat, fille de Pierre de la Gorce, Sgr. de la Roque S. Laurent, & de Claude de Pelous, & fut N. le 1. Juil. 1669.

USEZ.

302. MONTOLIEU. D'azur, à la fleur de lis ſurmontée de trois croiſſans d'argent en chef, & accompag. de trois étoiles de même en pointe.

I. Guillaume Montolieu, ſeigneur de St. Hipolite, dénombra le 11. Mars 1539. acheta la terre de S. Hipolite en 1557. reçut des reconnoiſſances féodales en 1558. & 1559. Il avoit ep. le 1. Janvier 1541. Antoinete Vergeſe, qui le rendit pere d'

Digitized by Google

II. Antoine Montolieu, Sgr. de S. Hipolite, t. le 17. Juin 1615. Il ep. le 21. Janv. 1582. Suſanne Dupui, & il en eut 1. Claude Montolieu, Sgr. de S. Hipolite qui ſuit, 2. David Montolieu, Sgr. de la Coſte, qui ep. le 22. Ao. 1624. N. le 3. Dec. 1669. 3. Pierre Montolieu, & 4. Jacques Montolieu.

III. Claude Montolieu, Sgr. de S. Hipolite, capitaine d'infanterie, t. le 10. Janv. 1661. Il eut pour enfans 1. Pierre Montolieu, Sgr. de S. Hipolite de Caton, qui ep. le 11. Fev. 1661. Jeanne Froment, 2. Louis Montolieu, Sgr. de la Coſte, lieutenant de la premiere compagnie du régiment d'Auvergne, 3. Jacques Montolieu, Sgr. de Montredon, & 4. Aimar Montolieu, Sgr. de Monteſſargues, N. avec ſes freres le 24. Janv. 1669.

USEZ.

403. MONTOLIEU. D'or, à l'arbre arraché de ſinople poſé ſur un tertre de même, parti d'or au rocher de ſinople.

I. Antoine Montolieu ep. le 4. Janv. 1504. Gaillarde Pereſſe, & il en eut 1. Antoine Montolieu qui ſuit, 2. Claude Montolieu, & 3. Jean Montolieu.

Gabriel Montolieu aſſiſta au mariage d'Antoine ſon neveu.

II. Antoine Montolieu, ep. 1°. le 20. Sept. 1533. Gabrielle Vilade, 2°. Galiane Aſemar, & t. le 15. Fev. 1567. Il eut de ſa premiere femme 1. Louis Montolieu qui ſuit, 2. Antoine Montolieu, 3. Etienne Montolieu, & de ſa ſeconde 4. Guillaume Montolieu, 5. Jean Montolieu, qui ep. le 6. Ao. 1609. Marie Rouviere, qui le rendit pere d'Hercule Montolieu, Sgr. de Lanſſire, lequel ſe maria le 8. Mars 1659. avec Marie Durant, N. le 7. Nov. 1669. & 6. Antoine Montolieu, qui ep. le 8. Novembre 1602. Diane du Jardin, de laquelle il eut Jean Montolieu, demeurant à Caſtries, lequel ep. le 8. Dec. 1635. Jeanne Sabatier, N. le 7. Nov. 1669.

III. Louis Montolieu t. le 16. Janv. 1612. Il avoit ep. le 20. Fev. 1585. Marthe de la Roque, & il en eut 1. Louis Montolieu, Sgr. de Montmiral, qui ſuit, 2. Pierre Montolieu, & 3. Jacques Montolieu.

IV. Louis Montolieu, Sgr. de Montmiral, epouſa le 16. Sept. 1631. Jeanne Malechanne, & il en eut 1. Annibal Montolieu, & 2. Antoine Montolieu, N. avec ſon pere & ſon frere le 7. Nov. 1669.

VIVIERS.

404. MORETON.

I. François Moreton, Sgr. de Chabrillan, paſſa l'acte d'inveſtiture de deux reconnoiſſances le 26. Sept. 1554. & t. le 27. Août 1555. Il fut pere de

II. Sebaſtien Moreton, Sgr. de Chabrillan, t. le 6. Ao. 1586. Il eut pour fils

III. Jacques Moreton, Sgr. de Chabrillan, ep. le 17. Janv. 1595. Guigonne d'Urre, qui le rendit pere de

IV. Charles Moreton, Sgr. de Chabrillan, ep. le 29. Mars 1639. Marie Dangerés, & il en eut 1. Gabriel Moreton bapt. le 7. Juin 1641. N. avec ſes freres le 14. Janv. 1671. 2. Laurent Moreton bapt. le 24. Nov. 1647. & 3. Anne Moreton qui avoit été maintenu N. avec Gabriel ſon frere le 9. Ao. 1668. par M. du Gué.

AGDE. 405. MOURCAIROLS. D'or, à trois faſces de gueules accompagnées de dix billettes en orle.

I. Jean Mourcairols, damoiſeau, Sgr. de Falguieres, fut pere de

II. Pierre Raimond Mourcairols, damoiſeau, dénombra en 1500. Il ep. Agnès de Narbonne, qui t. étant veuve en 1509. & laquelle le fit pere de

III. Jean Mourcairols, Sgr. du Pouget, t. le 6. Sept. 1557. Il ep. le 13. Janv. 1534. Jeanne Pavée, & il en eut 1. Hector Mourcairols, Sgr. du Pouget, qui ſuit, & 2. Etienne Mourcairols, Sgr. du Pouget, qui a fait la Br. B.

IV. Hector Mourcairols, Sgr. du Pouget, fut pere d'

V. Etienne Mourcairols, Sgr. de Felines, ep. le 24 Ao. 1614. Jeanne Jonet, qui t. étant veuve le 5. Janv. 1667. & il en eut 1. Etienne-Joſeph Mourcairols, Sgr. de Felines, qui ep. le 15. Mai 1660. Louiſe Vauquet, & 2. Jacques-Joſeph Mourcairols, qui fut maintenu N. avec ſon frere le 5. Nov. 1668.

Br. B. IV. Etienne Mourcairols, Sgr. du Pouget, ep 1°. Marguerite de Bret, 2°. & t. le 10. Sept. 1613. Il eut pour enfans 1. Etienne Mourcairols, Sgr. de la Viere, qui ſuit, & 2. Jean Mourcairols, Sgr. de Loubatiere, qui ep. le 20. Mars 1625. Iſabeau de la Vergne, qui le rendit pere de Jean Mourcairols, Sgr. de Loubatiere, qui ſe maria le 3. Mai 1661. avec Louiſe Mirimon, & fut maintenu N. le 5. Nov. 1668.

V. Etienne Mourcairols, Sgr. de la Viere, t. le 9. Ao. 1612. Il avoit ep. le 27. Janv. 1608. Claude Jauſſaud, & il en eut

VI. Jean Mourcairols, Sgr. de Loubatiere & la Viere, t. le 21. Juil. 1668. Il ep. Antoinete Servas, qui vivoit en 1668. & eut pour fils

VII. Gabriel Mourcairols, Sgr. de la Viere, N. le 5. Nov. 1668.

Digitized by Google

LE PUI. 406. MOURGUES. De gueules, au ſautoir d'or, au chef couſu d'azur chargé de 3. étoiles d'or.

I. Pierre Mourgues ep. Catherine Roſiers, qui le rendit pere de

II. Gabriel Mourgues, Sgr. & Bn. de S. Germain, ep. le 9. Juin 1548. Chriſtine Gauteron, qui t. étant veuve le 22. Sept. 1586. & il en eut 1. Claude Mourgues, Sgr. & Bn. de S. Germain, qui ſuit, & 2. Mathieu Mourgues.

III. Claude Mourgues, Sgr. & Bn. de S. Germain, ep. le 28. Janv. 1581. Vidale Farnie, de laquelle il eut

IV. Claude Mourgues, Sgr. & Bn. de S. Germain, capitaine au régiment de Leſtrange infanterie par commiſſion du 12. Ao. 1628. ep. Urſule Leonard, comme il paroît par un certificat du curé de Bruxelles du 26. Nov. 1643. & de laquelle il eut

V. Joſeph-Scipion Mourgues, prieur de S. Pierre, N. avec ſon pere le 2. Nov. 1668.

BEZIERS. 407. NARBONNE. De gueules, écartelé d'azur, au léopard d'argent.

I. Jean de Narbonne, Sgr. & Bn. de Faugeres, t. le 18. Juin 1527. Il avoit ep. le 9. Sept. 1525. Beatrix de Faugeres, qui le rendit pere de

II. Claude de Narbonne, Sgr. & Bn. de Faugeres, ep. le 11. Juin 1544. Marquiſe Gep de Fos, & il en eut

III. Jean de Narbonne, Sgr. & Bn. de Faugeres, ep. le 1. Janv. 1589. Antoinete du Cailar, de laquelle il eut 1. Henri de Narbonne de Cailus, Sgr. & Bn. de Faugeres, qui ſuit, & 2. Jacques de Narbonne, Sgr. de Lunas & Valjoyeuſe, ep. le 3. Oct. 1633. Marguerite Moreton, & fut maintenu N. le 19. Juin 1669.

IV. Henri de Narbonne de Cailus, Sgr. & Bn. de Faugeres, t. le 9. Janv. 1654. Il ep. le 8. Ao. 1641. Iſabeau Bargeton, & il en eut 1. Pierre-Jean de Narbonne de Cailus, 2. Gabriel de Narbonne de Cailus, & 3. Pierre de Narbonne de Cailus, Sgr. & Bn. de Faugeres, Lunas, & Roqueſels, maintenu N. le 19. Juin 1669.

VIVIERS. 408. NARBONNE. D'azur, au lion d'argent armé & lampaſſé de gueules, au chef couſu de gueules, chargé de 3. étoiles d'or, écartelé d'or à trois chevrons de ſable.

I. Bertrand de Narbonne, Sgr. de Ledignan, fut pere de

II. Guillaume de Narbonne, écuyer, Sgr. de Troulhas & de Redouſſas, ep. le 6. Janv. 1506. Iſabeau de la Garde, qui le rendit pere d'

III. Antoine de Narbonne, Sgr. de Troulhas, t. le 8. Janv. 1566. Il ep. le 10. Av. 1550. Iſabeau de Cardailhac, fille de Jean de Cardailhac dit Guerin du Tournel, & il en eut 1. Pierre de Narbonne, 2. Jean de Narbonne, Sgr. de Troulhas, qui ſuit, & 3. Catherine de Narbonne.

IV. Jean de Narbonne, Sgr. de Troulhas, t. le 10. Oct. 1618. Il ep. aſſiſté de Marguerite de Cardailhac ſa mere le 8. Juin 1582. Marie Herail aſſiſtée de Jeanne du Roure ſa mere, veuve de Baptiſte Herail, & il en eut 1. Jean de Narbonne, 2. Louis de Narbonne, Sgr. d'Eſparjans, qui ſuit, 3. Charles de Narbonne, Sgr. de Pommares, qui fut pere de Henri de Narbonne, maintenu N. avec ſon pere le 12. Juil. 1669. 4. Louiſe de Narbonne, 5. Madon de Narbonne, & 7. Marie de Narbonne.

V. Louis de Narbonne, Sgr. d'Eſparjans, t. le 8. Oct. 1646. Il avoit ep. le 7. Sept. 1624. Jaqueline Manoin, & il en eut 1. Jacques de Narbonne, Sgr. de l'Arque, maintenu N. le 12. Juil. 1669. 2. Charles de Narbonne, 3. François de Narbonne, & 4. Magdelaine de Narbonne.

AGDE. 409. NATES. De gueules, à trois nates miſes en faſces.

I. Berenger Nates, bourgeois de Rhodez, à qui le roi Charles V. donna des lettres d'annobliſſement en 1369. t. le 24. Av. 1393. Il avoit ep. Souveraine qui t. le 12. Fev. 1410. & il en eut

II. Jourdain Nates, mentionné dans les teſtaments de ſes pere & mere, eut pour fils

III. Jean Nates, bourgeois de Rhodez, rendit hommage en 1446. & fut pere d'

IV. Antoine Nates, ep. le 15. Janv. 1541. de laquelle il eut

V. Guiraud Nates, bourgeois de Rhodez, t. le 18. Sept. 1565. & fut pere d'

VI. Hugues Nates, ep. le 13. Juin 1583. Antoinette de Cancellis, qui le rendit pere de

VII. Claude Nates, receveur des tailles du haut Rouergue, t. le 31. Oct. 1660. Il avoit ep. le 9. Fev. 1641. Marguerite Crouſat, & il en eut 1. Jean Nates, natif de Rhodez, demeurant à S. Tibery, N. le 15. Juil. 1669. 2. Dominique Nates, 3. Henri Nates, & 4. Germain Nates, maintenu N. avec Dominique & Henri ſes freres, par jugement des commiſſaires de Guienne.

USEZ. 410. NICOLAY. D'azur, au lévrier courant d'argent, accolé & bouclé d'or.

I. Jacques Nicolaï, Sgr. de Meas, Conſgr. de Sabran, fut pere de

II. François Nicolaï, ep. le 6. Nov. 1552. Marguerite de Bellecombe, dame de Cauvillargues, qui étant veuve fit une donation le 4. Nov. 1577. à ſon fils, qui fut

III. Jacques Nicolaï, Sgr. de Cauvillargues, ep. Marie de Montcalm, qui le rendit pere de

IV. Jacques Nicolaï, Bn. de Sabran, Sgr. de Cauvillargues, Conſgr. de Bagnols, ep. le 5. Juin 1619. Anne Marion, qui t. le 21. Oct. 1662. & il en eut 1. Jacques de Nicolaï, Sgr. de Cauvillargues, qui ſuit, & 2. Paul-Antoine Nicolaï, Sgr. de Valouvieres.

V. Jacques Nicolaï, Sgr. de Cauvillargues, ep. le 2. Juin 1653. Gabrielle de Rodes, de laquelle il eut

VI. Philibert Nicolaï, bapt. le 6. Sept. 1659. N. avec ſon ayeul, ſon pere, & ſon oncle, le 14. Mars 1670.

NARBONNE. 411. NIORT. D'azur, à trois chevrons d'or, accompagnés de 3. étoiles d'argent.

I. Bernard Niort, Sgr. d'Auſſignac & de Belfort, t. le 3. Fev. 1532. Il eut pour enfans 1. Jean Niort qui ſuit, & 2. Mathieu Niort 1532.

II. Jean Niort ep. le 6. Nov. 1510. Guillaume Fournier, & il en eut 1. Jean-Guillaume, 2. Jean Niort qui ſuit, 3. Pierre, & 4. Guibert.

III. Jean Niort 1532. mort avant 1598. ep. Louiſe d'Aiguebelle, fille de Jean d'Aiguebelle, Conſgr. de Beleſta, lequel Jean d'Aiguebelle t. le 12. Mars 1598. De ce mariage vinrent 1. Jean, 2. Mathieu Niort, Sgr. de Pierreclauſe, qui ſuit, 3. Louis Niort, Sgr. de Lonqueroles, qui ep. le 27. Sept. 1613. Gabrielle Gleon, qui le rendit pere de Jean, Sgr. de Puchant, qui ep. le 2. Mai 1651. Jeanne Daſan, N. le 3. Nov. 1669. & 4. Jean-Pierre Niort, Sgr. de Ramboſe, qui ep. le 19. Oct. 1625. Françoiſe Darſſe, dont Pierre-Ignace Niort, Sgr. de Ramboſe, bapt. le 13. Mars 1635. N. le 3. Nov. 1669.

IV. Mathieu Niort, Sgr. de Pierreclauſe, t. le 30. Sept. 1639. Il eut pour enfans 1. François Niort, Sgr. de Beleſta, qui ep. le 7. Fev. 1655. Claire Dax, & 2. Jean-Hector, N. avec ſon frere aîné le 3. Nov. 1669.

AGDE. NISMES. 412. NOGARET. Au 1. & 4. d'argent, à l'arbre de ſinople, au chef d'azur, à la croix de au 2. & 3. loſangé d'or & de gueules.

I. Antoine Louet de Calviſſon, Sgr. & Bn. de Calviſſon, Manduel, Jonquieres, S. Auban, eut pour enfans 1. Jean Louet de Calviſſon, qui ſuit, & 2. Jean Louet de Calviſſon, Sgr. & Bn. de la ville & mandement de S. Auban, qui a fait la Br. B.

II. Jean Louet de Calviſſon, partagea avec Jean ſon frere le 10. Sept. 1531. & fut pere de

III. Jean Louet, Sgr. & Bn. d'Aujargues, t. le 12. Nov. 1601. Il ep. le 15. Sept. 1530. & il en eut

IV. Jean-Louis Louet de Murat de Nogaret de Calviſſon, Bn. d'Aujargues y demeurant, N. le 1. Fev. 1669.

Br. B. II. Jean Louet de Calviſſon, Sgr. & Bn. de la ville & mandement de S. Auban, t. le 28. Nov. 1558. fut pere d'

III. Aimar Louet de Calviſſon, Sgr. de Montmaur, chevalier de l'ordre de S. Michel, t. le 20. Juin 1616. & eut pour fils

IV. François Louet de Calviſſon, Sgr. & Bn. de Montmaur, S. Pons, & Orneſon, t. le 3. Janv. 1622. fut pere d'

V. Henri Louet de Calviſſon de Nogaret, baron d'Orneſon & de S. Pons de Mauchien y demeurant, N. le 1. Fev. 1669.

VIVIERS. 413. ODDE-BONIOT. D'azur, à une tête de lion d'or, & deux roſes d'argent en pointe.

I. Pierre Oddon-Boniot ep. Gonete Richard, qui étant veuve reconnut en 1427. avec ſon fils qui fut

II. Pierre Oddon-Boniot qui fut pere de

III. Faſis Oddon-Boniot fut pere de

IV. Jean Oddon-Boniot t. le 1. Dec. 1489. Il eut pour fils

V. Guigues Oddon-Boniot ep. Claude Silve, qui t. le 27. Janv. 1550. & il en eut 1. Jean Odde-Boniot qui ſuit, & 2. Antoine Odde-Boniot.

VI. Jean Odde-Boniot, ep. Magdelaine Jouven, qui le rendit pere de

VII.

Digitized by Google

VII. Pierre Odde-Boniot, ep. le 27. Sept. 1570. Anne Odde-Boniot, donna quitance à Jeanne Veires ſa belle-mere le 30. Mars 1571. & t. le 9. Juil. 1580. Il eut de cette alliance.

VIII. Jean Odde-Boniot ep. Anne Cautel, qui le rendit pere de

IX. Pierre Odde-Boniot, Sgr. de Rochemore & de Cheilan, y demeurant, ep. le 20. Mars 1640. Catherine Favet, N. le 7. Nov. 1669.

AGDE.
BEZIERS.

414. OLIVE. De gueules, à deux rameaux d'olive d'or, & au pied deux colombes d'argent.

I. Arnaud Olive, Sgr. d'Abeillan, fut déchargé du ban & arriére-ban en 1568. attendu ſon ſervice. Il rendit hommage la même année, & il avoit ep. 1°. en 1543. Jeanne Gep, 2°. le 7. Janv. 1552. Delfine Bonnet de Maurelhan. Il eut pour enfans 1. Gaſpard Olive, Sgr. d'Abeillan, qui ſuit, & 2. Antoine Olive qui aſſiſta au mariage de ſon frere le 5. Mai 1595.

II. Gaſpard Olive, Sgr. d'Abeillan, t. le 1. Janv. 1621. Il avoit ep. le 5. Mai 1595. Anne Mercadier, & il en eut 1. Jean Olive, Sgr. d'Abeillan, demeurant à Peſenas, qui ep. le 15. Av. 1649. Marguerite Turc, & 2. Henri Olive, Sgr. du Bouſquet, demeurant à Beziers, N. avec ſon frere le 28. Juin 1669.

NISMES.

415. PAGÉS. D'argent, à trois chevrons de gueules, & deux roſes de même en chef.

I. Pierre Pagés fut pere de

II. Jean Pagés, damoiſeau, t. le 20. Ao. 1393. Il eut pour fils

III. Antoine Pagés, damoiſeau, t. le 9. Sept. 1456. & fut pere d'

IV. Hugues Pagés, damoiſeau, t. le 15. Juin 1504. Il eut pour enfans 1. Antoine Pagés, écuyer, Sgr. de Porcairés, qui ſuit, & 2. Hugues qui fit faire une enquête de ſa nobleſſe en 1514. pour être reçû chevalier de Malthe.

V. Antoine Pagés, écuyer, Sgr. de Porcairés, t. le 25. Mai 1553. & il eut pour enfans 1. Chriſtophle Pagés, & 2.

VI. Herail Pagés, Sgr. de Roqued'Ols & Porcairés, eut commiſſion du roi Henri IV. pour commander dans Lunel le 12. Mars 1579. un brevet de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi le 15. Janv. 1580. Il avoit ep. Suſanne de la Tour, qui le rendit pere de

VII. Jean Pagés, Sgr. de Porcairés, gouverneur de Meirueïs le 10. Fev. 1617. gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, t. le 6. Avril 1647. Il ep. le 7. Mars 1603. Jeanne Blancard, & il en eut 1. Pierre Pagés, baron de Porcairés, qui ſuit, 2. Herail Pagés, & 3. Jacques Pagés.

VIII. Pierre Pagés, Bn. de Porcairés, capitaine d'infanterie au régi-

ment de Tournel par commiſſion du 3. Sept. 1635. gouverneur, capitaine, & viguier de la ville de Meirueïs par proviſions du 7. Oct. 1647. gentilhomme ordinaire de la chambre par brevet du 13. Janvier 16 obtint l'érection de la terre de Porcairés en baronie au mois de Dec. 1647. Il avoit ep. le 25. Sept. 1634. Suſanne, & il en eut

IX. Etienne Pagés, Sgr. de Roqued'Ols, bapt. le 11. Nov. 1635. N. avec ſon pere le 26. Mars 1670.

MONTPELLIER. 416. PASCHAL. D'azur, à l'agneau paſchal d'argent.

I. Arnaud Paſchal, conſeiller du roi, général en la cour des aides de Montpellier, pourvû le 3. Av. 1573. t. le 22. Nov. 1590. Il eut pour enfans 1. Daniel Paſchal, conſeiller du roi qui ſuit, & 2. Pierre Paſchal.

II. Daniel Paſchal, conſeiller du roi & général en la cour des aides de Montpellier par la démiſſion de ſon pere, fut pourvû le 7. Juil. 1589. & t. le 13. Fev. 1606. Il eut pour enfans 1. Pierre Paſchal, écuyer, qui ſuit, 2. Pierre-Jean Paſchal, & 3. Louis Paſchal.

III. Pierre Paſchal, écuyer, t. le 8. Fev. 1645. Il avoit ep. en 1636. de Meſtre fille du maréchal de camp, & il en eut 1. Jacques Paſchal, 2. Louis Paſchal, capitaine au régiment de Picardie, & 3. Antoine Paſchal : tous trois N. comme petits-fils & arriere-petit-fils de conſeiller en la cour des aides de Montpellier le 10. Dec. 1668.

BEZIERS. 417. PASCHAL. D'azur, à deux bourdons d'or, mis en ſautoir & ſurmontés d'une étoile d'argent.

I. Pierre Paſchal porta les armes pour le ſervice du roi. Il eut pour enfans 1. Renaud Paſchal qui fit faire une enquête de ſa nobleſſe devant le lieutenant au baillage de Milhau, dont réſulte que lui, ſes freres, & ſon pere vivoient noblement, 2. Jean Paſchal, & 3.

II. Pierre Paſchal, Sgr. de Courtés, t. le 24. Juin 1548. Il eut pour enfans 1. Antoine Paſchal, & 2.

III. Renaud Paſchal, Sgr. de S. Jueri, t. le 23. Janv. 1623. Il ep. le 8. Fev. 1538. Catherine Clapier, qui le rendit pere de

IV. Jean Paſchal, Sgr. de S. Jueri, eut pour enfans, 1. Jean-Louis Paſchal, Sgr. de S. Jueri & de Montagnol, demeurant à Beziers. Il ep. le 24. Juin 1659. Claire Caſtillon, & 2. François Paſchal, Sgr. de Rochegude, demeurant au D. de Beziers, N. le 17. Mars 1670. & ſon frere le 27. Janvier de la même année.

BEZIERS. 418. PATAU. D'azur, à trois croiſſans d'or, mis en pal.

Digitized by Google

I. Denis Patau, écuyer, Sgr. de Roquebrune, ep. 1°. en 1521. N. d'Arnoye, 2°. le 21. Fev. 1542. Françoiſe de Treſſan, & t. le 1. Juin 1552. Il fut pere de

II. Jacques Patau, Sgr. de Roquebrune, qui fut pere de

III. Denis Patau ep. le 3. Mai 1615. Claire Loïs, & il eut

IV. Denis Patau, Sgr. de la Voute, demeurant à Roujan, ep. le 28. Nov. 1647. Jeanne Serguier, N. le 17. Dec. 1668.

NISMES. 419. PAVÉE. D'or, à trois chevrons d'azur.

I. François Pavée ep. le 25. Mai 1556. Iſabeau d'Airebaudouſe, qui le rendit pere de

II. François Pavée, Sgr. de Villevieille, t. le 9. Mars 1614. Il ep. le 31. Mai 1585. Jeanne Pelegrin, & il en eut 1. Pierre Pavée, Sgr. de la Condamine, 2. Abdias Pavée, Sgr. de Villevielle, qui ſuit, 3. Guitar Pavée de Villevielle qui t. le 21. Juin 1661. Il ep. le 30. Oct. 1635. Louiſe Caiſſade, & il en eut 1. Raimond Pavée, 2. François Pavée, lieutenant au régiment de Montpeſat, N. le 28. Nov. 1668. 3. Louis Pavée, & 4. Étienne Pavée.

III. Abdias Pavée, Sgr. de Villevielle, t. le 14. Oct. 1639. Il avoit ep. le 14. Dec. 1631. Diane Tremolet de Montpeſat, & il en eut 1. Raimond Pavée, Sgr. de Villevielle, Bn. de Montredon, qui ſuit, 2. Jean-François Pavée, abbé de Villevielle, N. le 28. Nov. 1668. 3. Annibal Pavée, 4. Abdias Pavée, Sgr. de Montredon, major au gouvernement de Sommieres, N. le 28. Nov. 1668. & 5. Michel Pavée, capitaine au régiment de Montpeſat, N. le 28. Nov. 1668.

IV. Raimond Pavée, Sgr. de Villevielle, Bn. de Montredon, capitaine au régiment royal de cavalerie par commiſſion du 22. Nov. 1667. ep. le 27. Ao. 1660. Gabrielle Fons, & il en eut 1. Jean-François Pavée, & 2. Joſeph-François Pavée, N. avec ſon frere le 28. Nov. 1668.

VIVIERS. 420. PAYAN.

I. Philibert Payan t. le 23. Ao. 1495. fut pere de

II. Raimond Payan t. le 11. Nov. 1660. Il eut pour fils

III. Chriſtophle Payan ep. le 20. Mars 1572. Marguerite l'Hoſtel, & il en eut

IV. Denis Payan, Conſgr. de la Garde, chevalier de l'ordre de S. S. par lettres du comte Palatin du 15. Fev. 1612. gentilhomme de la fauconnerie par proviſions du 2. Nov. 1633. fut capitaine au régiment de Suſe, & obtint un congé de M. de Longueville pour aller ſervir ſon quartier de gentilhomme de ladite fauconnerie le 5. Nov. 1637. Il avoit prouvé ſa nobleſſe par une enquête du 13. Mars & autres jours 1612. au ſujet de la charge de baillif & régent général des terres & ſeigneuries de l'évêché de Viviers, dont il réſulte qu'il étoit fils de Chriſtophle, & celui-ci de Raimond, & qu'ils ont tous eu des emplois ès armées du roi. Il ep.

le 1. Fev. 1603. Magdelaine Philibert, qui t. étant veuve le 18. Janvier 1642. & il en eut 1. Jean Payan, Sgr. de la Garde; il y eut des délibérations des états du Languedoc du 7. Dec. 1667. contenant qu'attendu les preuves de nobleſſe du ſieur de la Garde, envoyé du baron de tour du Vivarais, il ſeroit admis au ſerment pour entrer auſdits états; il fut maintenu noble le 13. Dec. 1670. 2. Pierre Payan, & 3. Jacques Payan, Sgr. de S. Auban, N. avec ſon frere aîné.

LODEVE. 421. PEIRAN. De gueules, au lion d'or.

I. Gaillard Peiran, Sgr. de la Prunarede, t. le 3. Av. 1540. fut pere de

II. Louis Peiran donna quitance le 4. Av. 1546. aux curateurs des biens de ſon pere, & fit ſon codicile le 22. Juin 1575. fut pere de

III. Jean Peiran fit une donation le 4. Av. 1603. en faveur de ſon fils, qui fut

IV. Guion Peiran, Sgr. de la Prunarede, t. le 2. Dec. 1626. & il eut pour fils

V. Jean-Jacques Peiran, Sgr. de Caſtelet, du lieu de S. Maurice, reçut, étant enſeigne dans le régiment de Montpeiroux, une mouſquetade au ſiége de Mouçon, dont il demeura aveugle. Il fut maintenu N. le 7. Nov. 1670.

LODEVE. / *BEZIERS.* 422. PEIROTES. D'azur, à la bande d'or, accompagnée de ſept beſans de même, 4. en chef & 3. en pointe.

I. André Peirotes t. le 12. Ao. 1510. Il eut pour enfans 1. Etienne Peirotes, Sgr. de Caſilhac, qui ſuit, & 2. Guillaume Peirotes fit une donation en faveur d'Etienne ſon frere le 5. Oct. 1518.

II. Etienne Peirotes, Sgr. de Caſilhac, fut pere de

III. Michel Peirotes, écuyer, Sgr. de Caſilhac, reçut deux quittances pour le ban & arriére-ban en 1537. & 1543. Il avoit ep. le 2. Juil. 1532. Alaiſſette Fourés, & t. le 4. Mars 1547. Il eut de ſon mariage

IV. Raimond Peirotes, Sgr. de Soubés, qui fut pere de

V. Gabriel Peirotes, Sgr. de Soubés, ep. le 10. Nov. 1599. Helene Sarret, qui le rendit pere d'

VI. Henri Peirotes, Sgr. de Soubés, Pouſols, & Caſilhac, t. le 1. Ao. 1662. Il avoit ep. le 28. Août 1626. Françoiſe Sale, & il en eut 1. Henri Peirotes, Sgr. de Soubés, y demeurant, 2. Joſeph Peirotes, Sgr. de Caſilhac, & 3. Gabriel Peirotes, Sgr. de Caſilhac, N. avec ſes freres le 19. Janv. 1669.

MENDE. 423. PALAMOURGUE. De gueules, au lion d'or armé & lampaſſé de même.

Digitized by Google

I. Beneld de Palamourgue, Sgr. de Malevieille, fut pere de

II. Jean de Palamourgue, Sgr. de Malevieille & Plagnies, reçut quittance comme fils & héritier de Beneld le 1. Ao. 1553. fit un acte de comparition avec offre de rendre le ſervice qu'il devoit au ſujet de ſeſdites terres le 12. Av. 1554. Il avoit ep. Marguerite Teulade, qui étant veuve fit donation le 29. Sept. 1572. en faveur de ſon fils qui fut

III. Antoine de Palamourgue, Sgr. de Malevieille &c. ep. 1°. le 17. Av. 1567. Gaſpare de Tournon, 2°. Marie d'Eſcorailles, qui t. étant veuve le 9. Oct. 1595. Il eut pour enfans 1. François de Palamourgue, qui ſuit, 2. Anne de Palamourgue, & 3. Gabrielle de Palamourgue.

IV. François de Palamourgue ep. le 1. Fev. 1618. Jeanne Gibrac, & il en eut 1. Adam de Palamourgue, Sgr. de Malevieille & l'Eſpinaſſe, bailli du Gevaudan, demeurant en ſon château de Malevieille, ep. le 12. Juil. 1659. Françoiſe de Retz de Breſſoles, & 2. François de Palamourgue, Sgr. de Plagnies, N. le 27. Sept. 1668.

USEZ. 424. PELEGRIN.

I. François Pelegrin, Sgr. de la Baſtide, ſe préſenta à la convocation du ban & arriére-ban à cauſe de ſa terre de la Baſtide le 17. Sept. 1523. reçut quittance la même année de la taxe faite ſur les nobles au ſujet de ladite convocation. Il avoit ep. Jeanne de Maubuiſſon, dame de la Baſtide, qui t. le 17. Mai 1567. & il en eut 1. Jean Pelegrin, Sgr. de la Baſtide, qui ſuit, & 2. Jacques Pelegrin.

II. Jean Pelegrin, Sgr. de la Baſtide, t. le 20. Juil. 1591. Il ep. le 10. Sept. 1577. Gabrielle de S. Bonnet-Toiras, de laquelle il eut 1. Jean Pelegrin, Sgr. de la Baſtide, qui ſuit, 2. Pierre Pelegrin, & 3. Louis Pelegrin.

III. Jean Pelegrin, Sgr. de la Baſtide & Goudargues, ep. le 9. Juil. 1596. Marie Auger, & il en eut 1. Pierre Pelegrin, Sgr. de la Baſtide, qui ſuit, & 2. Louis Pelegrin, Sgr. Duſſel, qui ep. le 29. Sept. 1643. Duclaux, N. le 4. Janv. 1668.

IV. Pierre Pelegrin, Sgr. de la Baſtide, ep. le 25. Juin 1624. Lucrece Foreſt, & il en eut 1. Alexandre Pelegrin, Sgr. de la Baſtide, qui ſuit, 2. Hector Pelegrin, Sgr. de Cadignac, & 3. Charles Pelegrin, Sgr. de l'Iſle; N. avec Hector ſon frere le 4. Janv. 1671.

V. Alexandre Pelegrin, Sgr. de la Baſtide & Goudargues, t. le 22. Nov. 1664. Il avoit ep. le 26. Août 1652. Jeanne de la Baſtide, qui le rendit pere de

VI. Louis Pelegrin, Sgr. de la Baſtide, N. le 4. Janv. 1671.

{USEZ. / MONTPELLIER. / NISMES.

425. PELET. Au 1. & 4. de gueules, à la croix de Toulouse, au 3. d'argent, au lion d'or de pourpre, au 4. d'or, à l'ours passant de sable; sur le tout d'argent, au chef de sable & à la bordure des gueules.

Arbre généalogique de la maison de Pelet contenant 25. générations depuis Arnaud, lieutenant-général des armées du roi Roderic dernier roi des Goths, qui eut pour fils Aimeri I. vicomte de Narbonne, par la donation que lui en fit Charlemagne, pour l'avoir conquise sur Balahac roi Sarrasin.

I. Arnaud dit Baulande fut pere de

II. Aimeri I. vicomte de Narbonne, eut pour fils

III. Guillaume au court nez, vicomte de Narbonne, & comte de Toulouse, connétable de France sous le nom de Guillaume de Baulande, fut pere de

IV. Majol, vicomte de Narbonne, ep. Raimonde, & il en eut

V. Uberard, vicomte de Narbonne, ep. Rochilde, qui le fit pere de

VI. Manfred, vicomte de Narbonne, ep. Adelaïs, de laquelle il eut

VII. Raimond I. vicomte de Narbonne, ep. Ricarde, qui le rendit pere de

VIII. Berenger, vicomte de Narbonne, ep. Garsinde fille de Bernard surnommé Taillefer, & il en eut

IX. Raimond II. vicomte de Narbonne, fut pere de

Digitized by Google

X. Bernard Pelet I. ep. Beatrix, Comteſſe de Mauguio, laquelle lui donna pour fils

XI. Raimond Pelet III. ep. Alexandre, qui le rendit pere de

XII. Raimond Pelet IV. Sgr. d'Alais, ep. Delfine de Rupe, de laquelle il eut

XIII. Bernard Pelet II. fut pere de

XIV. Pierre Pelet eut pour fils

XV. Raimond Pelet V. ep. Marie de Languiſſel, & il en eut

XVI. Elzeas Pelet fut pere de

XVII. Guillaume Pelet, Bn. de la Verune, ep. Thereſe Bermond, dont il eut

XVIII. Elzeas Pelet II. Bn. de la Verune, ep. Cecile de Thezan. De ce mariage vint

XIX. Pons Pelet ep. Alix de Guers, & il en eut

XX. Etienne Pelet ep. Jeanne Dourlan, qui le rendit pere de

XXI. Jacques Pelet, Sgr. de la Verune, ep. le 26. Fev. 1527. Françoiſe Bermond de Sommieres, & il en eut 1. Louis Pelet, Sgr. de Combas, qui ſuit, & 2. Guillaume Pelet, prieur de Combas.

XXII. Louis Pelet, Sgr. de Combas, homme d'armes de la compagnie du Sr. de Terride, ep. le 23. Janv. 1556. Georgette de Barthelemi de Gramont, aſſiſté de Guillaume Pelet, chanoine de l'égliſe cathédrale de Montpellier, ſon couſin, & d'autre Guillaume, prieur de Combas, ſon frere, qui lui remit en faveur de ce mariage l'héredité de Jacques Pelet leur pere. De cette alliance vint

XXIII. Pierre Pelet t. le 7. Fev. 1626. Il ep. le 26. Octob. 1603. Catherine Deidier, & il en eut 1. Louis Pelet, Sgr. & Bn. de Combas, qui ſuit, 2. Jean Pelet, chanoine de l'égliſe de S. Pierre de Montpellier, 3. Henri Pelet, Sgr. de Montmirat, capitaine au régiment de Montpeſat, demeurant à Sauve, qui ep. le 27. Janv. 1650. Françoiſe Alleman de Mirabel, 4. Hercule Pelet, Sgr. de Canes, capitaine de cavalerie au régiment de Calviſſon, demeurant à Beaucaire, lequel ſe maria le 24. Oct. 1648. avec Diane Guibert de la Rouſtide, & 5. Claude Pelet, prieur de Combas y demeurant, N. avec Jean, Henri, & Hercule Pelet ſes freres le 14 Janv. 1669.

XXIV. Louis Pelet, Sgr. & Bn. de Combas, Fontanés, & Montmirat, ep. le 19. Fev. 1639. Catherine de la Tour-des Bains, & fit une donation le 2. Nov. 1665. en faveur de

XXV. Claude-François Pelet ſon fils, comte de Fontanés, baron de Combas & Montmirat, demeurant à Fontanés, N. le 4. Janv. 1669.

MENDE. 426. PELET. D'argent, à trois bandes d'or.

I. Elzeas Pelet fut pere de

II. Guillaume Pelet, Sgr. de la Verune, qui ep. Thereſe du Cailar, & il en eut 1. Elzeas Pelet, & 2.

III. Guillaume Pelet, Sgr. de la Carriere, ep. le 12. Av. 1441. Antoinette Planque, qui le rendit pere de

IV. Pierre Pelet, Sgr. de la Carriere, ep. le 22. Juin 1480. Catherine Guillon, & il en eut

V. Nicolas Pelet, Sgr. de la Carriere, ep. le Anne Rodier, laquelle le rendit pere d'

VI. Iſaac Pelet, Sgr. de la Carriere, t. le 19. Ao. 1649. Il avoit ep. le Anne Chapelain, & il en eut

VII. Claude Pelet, Sgr. d'Arbouſſes, demeurant à Salgas, ep. le 26. Fev. 1645. La Mare de Salgas, N. le 15. Janvier 1671. avec ſes enfans, qui furent 1. François Pelet, 2. Antoine Pelet, 3. Jacques Pelet, & 4. Hector Pelet.

MONTPELLIER.

427. PELISSIER. De gueules, à la faſce d'or, accompagnée en chef d'une larme d'argent, & d'un anneau d'or en pointe, entre deux larmes d'argent, écartelé d'azur au ſoleil d'or, ſurmonté de trois étoiles de même.

I. N Peliſſier fut pere d' 1. Antoine Peliſſier qui ſuit, & 2. Guillaume Peliſſier, évêque de Montpellier.

Guillaume Peliſſier, penſionnaire de Maguelonne à-préſent à Montpellier, paſſa un arrentement le 26. Janv. 1 dans lequel il eſt fait mention d'Antoine Peliſſier, neveu dudit penſionnaire, & frere de Guillaume, évêque de Montpellier.

II. Antoine Peliſſier, viguier de Mauguio, ep. le 21. Mars 1537. Françoiſe de Ganges, aſſiſtée de Bertrand de Ganges ſon frere. Elle ratifia la donation qu'elle avoit faite à Jacques & Charles Peliſſier ſes petits fils, enfans de Guillaume ſon fils & de feu Antoine Peliſſier ſon premier mari. Il eut de ſon mariage

III. Guillaume Peliſſier, viguier de Mauguio, pourvû en 1565. de l'office de maître des comptes à Montpellier, poſſédé auparavant par Guillaume Boirargues, ep. Catherine Monier, qui t. étant veuve le 24. Janv. 1598. & de laquelle il eut 1. Jacques Peliſſier de Boirargues qui ſuit, & 2. Charles Peliſſier.

IV. Jacques Peliſſier, dit Boirargues, Sgr. de Boirargues, t. le 20. Av. 1634.

Digitized by Google

1634. & eut pour enfans 1. Etienne Peliſſier, qui ſuit, & 2. Pierre Peliſſier qui ep. Louiſe de Malcouren, qui étoit veuve le 14. Janv. 1669. & il en eut 1. Etienne Peliſſier, 2. Henri Peliſſier, & 3. Peliſſier.

V. Etienne Peliſſier, correcteur en la chambre des comptes de Montpellier, ſutpere de

VI. Charles Peliſſier de Boirargues, tréſorier de France à Montpellier, ep. le 27. Juil. 1659. N. le 14. Janv. 1669.

NISMES. 428. PELOTI.

I. Lucas Peloti fut pere de

II. Jean Peloti, Sgr. du Mas d'el Mas, ep. le 17. Av. 1545. Douce Miliau, & fit une donation le 15. Janv. 1558. en faveur de

III. Jean Peloti ſon fils, Conſgr. de Leſan qu'il acheta le 3. Novemb. 1624. avoit d'abord eu la qualité de maréchal de logis & enſuite d'enſeigne en la compagnie des gens d'armes de M. de Montmorenci en 1592. fut gouverneur d'Aubenas, & t. le 5. Juil. 1627. Il avoit ep. en 1596. Felice de Boſſuges, qui le rendit pere de

IV. Robert Peloti, Conſgr. de Leſan, ep. le 11. Fev. 1634. Françoiſe d'Aveſſens de S. Rome, qui t. le 5. Sept. 1647. & il en eut 1. Jean-Antoine Peloti, Conſgr. de Leſan, qui ep. le 20. Sept. 1657. Françoiſe Guiot, N. le 27. Nov. 1669. 2. Louis Peloti, Sgr. de Villeneuve, N. le 24. Nov. 1669. avec 3. Pierre Peloti, Sgr. de la Crouſete.

MONTPELLIER. 429. PERDRIER. D'azur, à trois mains d'or 2. & 1. écartelé d'azur au chevron d'argent, chargé de trois moletes de ſable, & accompagné de trois croiſſans d'or.

Hugues Perdrier, ſergent d'armes de S. M. mena à ſes dépens pluſieurs hommes d'armes au ſacre du roi Philippe de Valois en 1328. Ce prince lui fit donner 200. livres Tournois, comme il appert par les lettres du roi du mois de Mai, & l'extrait du compte du tréſorier rendu par M. Raoux Paris, pour le terme du 1. Ao. juſqu'au 1. Nov. de la même année.

Guillaume Perdrier étoit ſecretaire du roi & maître en la chambre aux deniers en 1383. maître des comptes en 1393. & tréſorier de France en 1400. comme il ſe voit par l'extrait des comptes rendus en la chambre des comptes de Paris leſdites années.

I. Guillaume Perdrier dénombra les fiefs de Villeurard, Torci, & la Main-Ferme le 26. Juin 1403. & Jeanne la Friſſonne ſa veuve les dénombra le 10. Juil. 1404. tant en ſon nom que de ſes enfans, qui furent 1. Jacques Perdrier qui ſuit, & 2. Guillemette Perdrier.

II. Jacques Perdrier, écuyer, Sgr. de Villeurard, Torci, & la Main-Ferme, dont il rendit hommage le 3. Nov. 1448. & qu'il dénombra le 10. Av. 1453. Il ep. Marie Aſtruc, qui le rendit pere de

III. Guillaume Perdrier, écuyer, ep. le 22. Avril 1495. Marguerite Bernier, fille de Claude Bernier & d'Henriette Deſpons, qui teſta étant veuve le 6. Dec. 1528. & il en eut

IV. Jean Perdrier de la Main-Ferme ep. le 25. Av. 1536. Jeanne de Boſſuges, fille de Jean, Sgr. de Triadou, & de Douce Vidal, de laquelle il eut

V. Barthelemi Perdrier, Sgr. de Vic & Maurilhan ep. 1°. le 23. Janv. 1581. Françoiſe de Sarra, fille de Jean de Sarra & d'Iſabeau d'Andrea, 2°. le 11. Octob. 1588. Antoinette de Carcaſſonne, fille d'Etienne, Sgr. de Soubés & de Poujols, & d'Antoinette Herail, dame de Lugans, & t. le 26. Av. 1603. Il eut pour enfans 1. Jean Perdrier, Sgr. de Vic, qui ſuit, 2. François Perdrier, 3. Barthelemi Perdrier, 4. Catherine, 5. Magdelaine, & 6. Antoinette Perdrier.

VI. Jean Perdrier, Sgr. de Vic & Maurilhan, t. le 21. Fev. 1645. Il avoit ep. le 15. Janv. 1623. Iſabeau de Ratte de Cambons, & il en eut 1. François Perdrier, Sgr. de Maurilhan, & 2. Barthelemi Perdrier, demeurant à Montpellier, N. le 27. Sept. 1669.

MONTPELLIER. 430. PESSEMESSE.

Pierre Peſſemeſſe, conſeiller du roi, audiencier notaire & ſecretaire en la chancellerie de Montpellier le 28. Mars 1670. N. en conſéquence des proviſions dudit office.

LE PUI. 431. PIGNAC. D'argent, au pin de ſinople.

I. Guillaume Pignac, Sgr. de Fours, compris dans la revuë du ban & arriére-ban de la ſénéchauſſée du Pui le 29. Fev. 1539. & enſuite nommé receveur de la nobleſſe, t. le 15. Oct. 154 Il avoit ep. le 3. Fevrier 1512. Anne Chapelle, & il en eut 1. Jean Pignac, Sgr. de Fours, qui ſuit, & 2. Gabriel Pignac.

Digitized by Google

II. Jean Pignac, Sgr. de Fours. t. le 5. Juin 1584. Il ep. Blanche Truchet, qui le rendit pere de

III. Claude Pignac, Sgr. de Fours, ep. le 19. Fev. 1624. Françoiſe Chaſtel de Condres, de laquelle il eut

IV. Claude Pignac, Sgr. de Fours & de la Tour-des Sauvages, ep. le 21. Juin 1647. Françoiſe Bonlieu, N. le 29. Ao. 1669. avec ſes enfans, qui furent 1. Florimond Pignac, 2. Claude Pignac, & 3. Antoine Pignac, demeurans à Fours.

MENDE.

432. PINETON. De gueules, à trois pommes de pin d'or, feuillées de ſable 2. & 1.

I. Jacques Pineton fut pere de

II. Jean Pineton, Sgr. de Chambrun, t. le 16. Juil. 1529. Il avoit ep. le 9. Oct. 1491. Marie Auxroi, & il en eut 1. Jacques Pineton de Chambrun qui ſuit, & 2. Antoine Pineton de Chambrun.

III. Jacques Pineton de Chambrun t. le 5. Juin 1594. & eut pour enfans 1. Pierre Pineton de Chambrun, Sgr. de l'Emperi, qui ſuit, 2. Jean Pineton de Chambrun, & 3. Jacques Pineton de Chambrun.

IV. Pierre Pineton de Chambrun, Sgr. de l'Emperi, conſeiller & medecin ordinaire du roi, baillif & gouverneur de la ville de la Canourgue & mandement de Nougaret, t. le 17. Fev. 1626. Il avoit ep. Marceline Granger, & il en eut 1. Pierre Pineton de Chambrun, Sgr. de Larcis, qui ſuit, 2. Charles Pineton de Chambrun, & 3. Aldebert Pineton de Chambrun.

V. Pierre Pineton de Chambrun, Sgr. de Larcis & Recoletes, t. le 22. Juin 1642. Il avoit ep. le 26. Fev. 1631. Jeanne Seguin, de laquelle il eut 1. Charles Pineton de Chambrun, Sgr. de l'Emperi, Larcis, Tarbes, Recoletes, Villaret-Pommiers, Villaret-Rochete, &c. demeurant à l'Emperi, & 2. Aldebert Pineton de Chambrun, Sgr. de Pommiers, N. avec ſon frere le 29. Juin 1669.

USEZ.

433. PIOLEN. Raimond Piolen, damoiſeau, Conſgr. de S. Julien de Peiroles, en rendit hommage le 2. Mars 1365. & fut pere de

Deodot Piolen, Conſgr. de S. Julien, rendit hommage le 29. Ao. 1391.

I. Guillaume Piolen, Conſgr. de S. Julien de Peiroles, rendit hommage le 20. Ao, 1484. Il avoit ep. Claude de Genas, qui étant veuve

& tutrice de ſes enfans dénombra le 12. Fev. 1503. & il en eut 1. Thomas Piolen, Sgr. de S. Julien, qui ſuit, & 2. Jean Piolen, Sgr. de S. Julien, qui a fait la Br. C.

II. Thomas Piolen, Sgr. de S. Julien, conſeiller du roi & ſon procureur général au parlement de Provence, t. le 18. Nov. 1547. Il eut pour enfans 1. Raimond Piolen, Sgr. de S. Julien, qui ſuit, & 2. Antoine Piolen, qui a fait la Br. B.

III. Raimond Piolen, Sgr. de S. Julien & Cornillon, procureur général & préſident au parlement d'Aix, ep. le dernier 1557. Marguerite de François, qui le rendit pere de

IV. Jean-Antoine Piolen, Sgr. de Montagudet, ep. le 10. Juin 1607. Jeanne Rodulphe, & il en eut 1. Charles Piolen, Sgr. de Gaujac, y demeurant, qui ep. le 3. Fev. 1652. Marie Giles, N. le 20. Mars 1670. avec ſon frere François, Sgr. de Montagut, demeurant à Gaujac.

Br. B. III. Antoine Piolen ep. 1°. le 30. Oct. 1569. Iſabeau Blancard, 2°. Il eut pour enfans 1. Antoine Piolen qui ſuit, & 2. Alfonſe Piolen, qui ep. le 15. Oct. 1615. N. le 20. Mars 1670.

IV. Antoine Piolen ep. 1°. le 9. Ao. 1613. Magdelaine Jouanaire, 2°. le 15. Juil. 1627. Catherine de Chanciergues, & t. le 1. Oct. 1643. Il eut de ſa premiere femme 1. Henri Piolen, Sgr. de S. Julien de Peiroles, qui ep. le 27. Mai 1645. Marie de Borne, N. le 20. Mars 1670. & de ſa ſeconde 2. Raimond Piolen qui ſe maria le 11. Fevrier 1660. avec Jeanne Loubet, N. le 20. Mars 1670.

Br. C. II. Jean Piolen, Sgr. de S. Julien, fut pere d'

III. Antoine Piolen t. le 16. Dec. 1583. Il ep. Claude Meſerac, & il en eut 1. André Piolen qui ſuit; & 2. Antoine Piolen, capitaine au régiment de Normandie, qui ep. le 22. Janv. 1607. Anne Gibert, dont il eut Marcel Piolen, lieutenant au régiment de Normandie, qui ſe maria le 28. Janv. 1642.

IV. André Piolen ep. le 24. Janv. 1595. Victoire de Gevaudan, & il en eut

V. Antoine Piolen, Sgr. de Sarbalene, ep. le 3. Ao. 1631. Marie Henri.

Digitized by Google

BEZIERS. 434. PLANTEVIT. D'azur, à l'arche d'or, flottant ſur des ondes d'argent, ſuportant une colombe d'or, onglée & bequée de gueules, & tenant en ſon bec, un rameau d'olivier de ſinople.

I. Antoine Plantevit, Sgr. de la Baſtide, obtint du parlement de Toulouſe le 11. Mars 1516. un arrêt qui condamne Pierre Leques & autres à lui payer la taille aux quatre cas, & fait mention de divers contrats paſſés par les prédeceſſeurs dudit Antoine les années 1476. & 1492. Il t. le 3. Janv. 1521. & eut pour enfans 1. Pierre Plantevit, Sgr. de Margon, qui ſuit, & 2. Bernard Plantevit, qui a fait la Br. B.

II. Pierre Plantevit, Sgr. de Margon, Villenouvete, Perdiguier, Marauſſan, & S. Nazaire, t. le 15. Mai 1558. Il eut pour enfans 1. Gabriel Plantevit, Sgr. de Margon, qui ſuit, & 2. Jacques Plantevit.

III. Gabriel Plantevit, Sgr. de Margon, ep. le 1. Juin 1570. Charlotte Leſtrange, dont il eut

IV. François Plantevit, Sgr. de Margon, ep. Baptiſte Rolland. Elle fut mere de

V. François Plantevit, Sgr. de Margon, Villenouvette, demeurant à Beziers, ep. le 27. Juil. 1629. Claire Camouſſi, N. le 20. Dec. 1668.

Br. B. II. Bernard Plantevit ep. Iſabeau Saleron, & il en eut 1. Pierre Plantevit, qui t. de la licence de ſa mere le 14. Dec. 1562. 2. Criſtophle Plantevit qui ſuit, & 3. Jacques Plantevit.

III. Criſtophle Plantevit ep. Iſabeau d'Aſſas, qui le rendit pere de

IV. David Plantevit, Sgr. de la Pauſe, ep. le 23. Dec. 1605. Louiſe Ortoman, de laquelle il eut

V. François Plantevit, Sgr. de la Pauſe, Beteirac, & Margon y demeurant, ep. le 7. Juin 1645. Anne Fabre, & il en eut 1. Jean-Joſeph-Gaſpard Plantevit, de la nobleſſe duquel fut fait enquête le 2. Octobre 1663. pour être reçu chevalier de Malthe, & fut maintenu N. avec ſon pere & ſon frere le 20. Dec. 1668. & 2. François Plantevit.

USEZ. 435. PLUVIERS.

I. Honoré Pluviers ep. le 5. Juil. 1456. Agnez Nevé, qui le rendit pere d'

II. Antoine Pluviers, écuyer, Sgr. de Paulhan, ep. Iſabeau de Cam-

bis, qui étant veuve fit une donation le 1. Mars 1560. en faveur de ſes enfans, qui furent 1. Louis Pluviers qui ſuit, & 2. Michel Pluviers.

III. Louis Pluviers, chevalier de l'ordre, partagea avec ſon frere le 11. Juil. 1559. les biens d'Antoine leur pere, teſta le 29. Sept. 1596. Il ep. Marguerite de Bonnail, & il en eut 1. Jacques Pluviers, écuyer, Sgr. de S. Michel, qui ſuit, 2. Louiſe Pluviers qui ep. le 15. Av. 1605. Charles de Lauſieres, Sgr. de S. Guiraud, & 3. Iſabelle de Pluviers, qui ep. 1°. Jacques d'Autun, Sgr. de Chanclos, 2°. Charles Robert de la Mure, Cte. de Maulevrier, mort en Septembre 1622. & elle en 1632.

Françoiſe de Pluviers ep. 1°. Philippe de Peret, 2°. Ferdinand de S. Severin, prince de Salerne. Elle eut de ſon premier mari 1. N. & 2. Lucrece de Peret, qui ep. le 15. Nov. 1573. Jacques Pape, Sgr. de S. Auban.

IV. Jacques Pluviers, écuyer, Sgr. de S. Michel, chevalier de l'ordre, gouverneur pour le roi de Macon, ep. le 23. Fev. 1589. Marie de Bagnols, dame de S. Michel, qui le rendit pere de

V. Pierre Pluviers, écuyer, Sgr. de S. Michel, écuyer ordinaire de madame royale de Savoye, ep. le 9. Juil. 1628. Anne Hennequin, & il en eut

VI. Pierre Pluviers, Sgr. de S. Michel, lieutenant des gendarmes de S. A. R. de Savoye, demeurant à Bagnols, ep. le 6. Fev. 1666. Catherine Giri, N. le 15. Janv. 1671.

LE PUL

436. POLAILLON. D'azur, à trois bandes d'or au double chef, l'un d'azur à trois étoiles d'or, l'autre de gueules au lion d'or.

I. Pierre Polaillon, Sgr. de Villars, ep. Marguerite de la Gohore, qui le rendit pere d'

II. Alexandre Polaillon, Sgr. de Villars, échevin de Lion en 1576. & 1577. comme le prouve un certificat des prévots & échevins de cette ville. Il ep. le 27. Mai 1547. Catherine Crouſet, de laquelle il eut.

III. Claude Polaillon, Sgr. de Bouſols, ep. le 18. Sept. 1558. Catherine Coſel, dame de Glavenas, laquelle le rendit pere de

IV. Claude Polaillon, Bn. de Glavenas, t. allant à la guerre le 19. Oct. 1639. Il avoit ep. le 13. Dec. 1627. Jeanne Saignard, & il en eut 1. Claude Polaillon, Sgr. & Bn. de Glavenas, qui ſuit, & 2. Baptiſte Polaillon, Sgr. de Morteſagne, demeurant au Pui, N. le 18. Janv. 1669.

V. Claude Polaillon, Sgr. & Bn. de Glavenas & Condres, ep. le 27. Oct. 1658. Antoinette Bruart, N. avec ſon fils qui ſuit.

Digitized by Google

VI. Dominique-Claude-François Polaillon N. le 18. Janv. 1669.

NARBONNE. 437. POMPADOUR. D'azur, à trois tours d'or 2. & 1. & un lambel de même en chef.

I. François de Pompadour, Sgr. de Villeſeque, ep. le 5. Av. 1511. Jeanne Viviés, qui le rendit pere de

II. Jean de Pompadour, Sgr. de Villeſeque, tranſigea le 14. Avril 1551. & fut pere de

III. Jean de Pompadour, Sgr. de Villeſeque, ep. le 6. Mai 1582. Geraude Croſſel, & fit une donation le 29. Juin 1623. en faveur de

IV. Pierre de Pompadour ſon fils, Sgr. de Villeſeque, qui teſta le 1 Ao. 1666. & eut pour enfans 1. Balthazar de Pompadour, ſeigneur de Montpeſat, qui ſuit, 2. Bernard de Pompadour qui ep. le 3. Dec. 1638. Marie Bouſquet, 3. Jean-François de Pompadour qui ſe maria le 23. Av. 1645. avec Iſabeau Renouard, & 4. Jean de Pompadour, Sgr. de la Tour, qui ep. le 21. Sept. 1645. Iſabeau Gibron.

V. Balthazar de Pompadour, Sgr. de Montpeſat, ep. le 26. Juin 1636. Claire Montrond, qui le rendit pere de

VI. Pierre de Pompadour, Sgr. de Montpeſat, bapt. le 7. Novemb. 1649. N. avec ſes oncles le

NISMES. 438. PORCELET. D'or, à la truye de ſable.

Bulles du pape Calixte de l'an 1020. à Guillaume & Geoffroi de Porcelet, par l'une deſquelles il eſt porté que ledit Geoffroi, conjointement avec le Cte. de Provence & l'archevêque d'Arles, prendront les armes contre le Cte. Alfonſe pour la défenſe de l'abbé de S. Gilles.

Deux conceſſions par ceux de la maiſon de Porcelet, au temple de St. Gilles, des mois de Juillet 1073. & Mars 1076.

Conceſſion du Cte. de Provence en 1200. contenant promeſſe de donner ſecours à Guillaume de Porcelet, Sgr. du bourg d'Arles.

Compromis ſur la pacification de la guerre qui étoit entre Ber-

trand de Porcelet & Guillaume de Baux en préſence du comte de Provence, portant pouvoir à l'archevêque d'Arles leur arbitre d'impoſer mille marcs d'argent, pour peine à celui qui romproit la tréve, pour l'obſervation duquel traité il fut baillé douze gentilshommes de chaque côté en ôtage du 5. des Calendes de Juin 1240.

Diviſion de juriſdiction entre l'archevêque d'Arles, l'abbé de Molejes, & Jean de Porcelet, fils d'Elſias, du 18. Av. 1439.

I. Pierre de Porcelet, Sgr. de Maillane & Fournés, t. le 14. Janvier 1521. & eut pour enfans 1. Tannequin de Porcelet qui ſuit, & 2. Pierre de Porcelet.

II. Tannequin de Porcelet, capitaine & viguier des ville, château, & viguerie de Beaucaire, t. le 24. Septemb. 1576. & il eut pour enfans 1. Pierre de Porcelet, 2. Jean de Porcelet qui ſuit, & 3. Antoine de Porcelet.

III. Jean de Porcelet t. le 26. Av. 1624. Il avoit ep. Sibille Serre, qui t. étant veuve le 25. Ao. 1649. & il en eut 1. Antoine de Porcelet de Maillane, Sgr. de S. Paul, demeurant à Beaucaire, qui ep. le 12. Juin 1635. Iſabeau Blain, N. le 19. Janv. 1668. & 2. Pierre de Porcelet.

S. PONS. 439. PORTES.

I. Pierre Portes eut pour enfans 1. Sebaſtien Portes qui ſuit, & 2. Marguerite Portes, qui ep. aſſiſtée de ſon pere & de ſon frere le 5. Dec. 1542. Jean Alberger.

II. Sebaſtien Portes t. le 20. Nov. 1565. & fut pere de

III. Denis Portes t. le 1. Janv. 1621. & il eut pour enfans 1. Pierre Portes qui ſuit, & 2. Jean Portes, qui t. le 5. Dec. 1634. & lequel fut pere de Jacques Portes, demeurant à Caſtres, N. le 14. Janv. 1671.

IV. Pierre Portes t. le 20. Oct. 1630. Il ep. Suſanne de la Roque, & il en eut

V. François Portes demeurant à S. Pons, N. le 14. Janv. 1671.

VIVIERS. 440. POUSOLS.

I. Bertrand Pouſols à qui le Sgr. de Leſtrange paſſa un contrat d'emphitéoſe le 19. Mai 1530. fit une donation avec Alix Volle ſa femme le 9. Ao. 1536. en faveur d'

II. Alexandre Pouſols ſon fils, Sgr. de Goudelet, qui ep. le 15. Oct. 1571. Marguerite de la Baſtie, qui le rendit pere d'

III. Alexandre Pouſols fut compris dans le rolle du ban & arriére-ban

ban en 1639. t. le 24. Oct. 1667. Il avoit ep. en 1558. Françoiſe de la Combe, & il en eut 1. Jean-Baptiſte Pouſols, Sgr. de Goudoulet, 2. François Pouſols, 3. Antoine Pouſols, & 4. Ceſar Pouſols, N. avec ſes freres le 16. Mars 1670.

USEZ. 441. POSQUIERES.

I. Antoine Poſquieres fut pere de 1. Louis Poſquieres qui ſuit, & 2. Marguerite Poſquieres, qui ep. aſſiſtée de ſon pere & de ſon frere, le dernier 1411. Louis Courſſon qui tranſigea avec Elzias Poſquieres, fils de Louis

II. Louis Poſquieres fut pere de

III. Elzias Poſquieres ep. le 17. Juin 1443. Catherine Maronan, fille de Pierre Maronan, Conſgr. d'Aramon, & il en eut

IV. Maronan Poſquieres ep. le 20. Juil. 1495. Agnès Raimond, laquelle le rendit pere de

V. Jean Poſquieres t. le 3. Mai 1546. Il avoit ep. le 9. Mai 1501. Anne Lageret, dont il eut

VI. Pelegrin Poſquieres ep. Magdelaine Riſpe, & il en eut

VII. Laurent Poſquieres t. le 23. Fev. 1594. Il avoit ep. le 21. Sept. 1576. Magdelaine Ponanſal, de laquelle il eut 1. Honoré Poſquieres, 2. Accurſe Poſquieres qui ſuit, & 3. Denis Poſquieres.

VIII. Accurſe Poſquieres ep. le 4. Fev. 1610. Anne Thierri, & il en eut

IX. Jean-Louis Poſquieres, Conſgr. d'Aramon y demeurant, ep. le 6. Juil. 1642. Françoiſe Bertrand, N. le 7. Sept. 1668.

LE PUI. 442. PRADIER.

Hugues Pradier d'Agrain, Bn. d'Agrain; Jean auſſi Bn. d'Agrain, Jacques-Hugues, Bn. de Monts & Serviſſas; & Amable, Sgr. de Molas, le 15. Janv. 1671. jouiront de l'arrêt du conſeil du 8. Mars 1669. portant que ledit Pradier & ſes enfans jouiront des priviléges de nobleſſe à eux accordés par lettres d'annobliſſement du mois de Dec. 1652. nonobſtant la révocation des autres annobliſſemens.

BEZIERS. 443. PRADINES.

I. Raimond de Pradines fut pere de

II. Pierre de Pradines reconnut le 11. Nov. 1511. & eut pour enfans 1. Pierre de Pradines qui ſuit, & 2. Jean de Pradines, chanoine de S. Nazaire de Beziers, lequel fit une donation le 27. Nov. 1546. à Pierre ſon frere des ſucceſſions qui lui étoient échues par la mort de Fulcrand leur frere mort delà les Monts, & de Pierre leur pere, principalement de la maiſon de Raimond leur ayeul.

III. Pierre de Pradines ep. le 17. Oct. 1529. Marie de Gep, & il en eut 1. Pierre de Pradines, écuyer, qui ſuit, & 2. de Pradines, qui donna quittance à Pierre ſon frere.

IV. Pierre de Pradines, écuyer, ep. le 5. Juil. 1579. Catherine Maurin, qui le rendit pere de

V. Jean-Paul de Pradines, écuyer, capitaine de 50. hommes d'armes, comme il ſe voit par le certificat du maréchal de Schomberg, t. le 31. Juil. 1656. Il avoit ep. le 18. Fév. 1618. Jeanne de Valat-Leſpignan, & il en eut

VI. Charles de Pradines, Sgr. dudit lieu, chevalier de N. D. de Montcarmel & de S. Lazare de Jeruſalem, demeurant à Beziers, N. le 1. Oct. 1668.

VIVIERS. 444. PRARON. De gueules, au lion d'or, armé & lampaſſé de même, tenant une épée d'argent miſe en pal.

I. Gregoire Leoneton, gendârme dans la compagnie du maréchal de Briſſac, eut pour enfans 1. Delmas Leoneton, Sgr. du Chiers, qui ſuit, & 2. Jacques Leoneton, Sgr. du Pré.

III. Delmas Leoneton, Sgr. du Chiers, tranſigea avec ſon frere le 17. Janv. 1548. au ſujet des biens de leur pere. Il prenoit indifféremment le ſurnom de Leoneton & de Praron dans pluſieurs contrats publics du 27. Dec. 1584. 16. Dec. 1589. &c. t. le 24. Mars 1575. Il avoit ep. le 16. Av. 1555. Jeanne Granet, qui le rendit pere de

III. François Praron t. le 5. Nov. 1639. & eut pour enfans 1. Jean de Praron, Sgr. dudit lieu y demeurant, ep. le 20. Mai 1638. Catherine Bonlieu, & 2. Joachim de Praron, Sgr. de la Gruterie, qui ep. le 8. Juin 1649. Marie-Magdelaine de Motes, N. avec ſon frere aîné le 4. Nov. 1669.

MONTPELLIER. 445. PUJOL.

Guillaume Pujol, conſeiller, ſecretaire du roi, & controlleur en la chancellerie de Montpellier, noble en conſéquence des proviſions dudit office, à condition que s'il s'en démet, ou qu'il décede avant la vingtiéme année de ſervice en ladite charge, il demeurera privé, enſemble ſa veuve & ſes enfans, des priviléges de nobleſſe, du 21. Mars 1670.

MONTPELLIER. 446. PUJOL.

Jean Pujol, Bn. de la Grave, de la ville de Montpellier, le 31. Octob. 1669. noble en conſéquence des lettres d'annobliſſement à lui accordées par le roi, du mois de Sept. 1669.

Digitized by Google

USEZ. 447. QUINSSAC. D'azur, à trois étoiles d'or, 2. & 1.

Préſentation au ban & arriére-ban par quelqu'un de cette famille en 1477. & 1492.

I. Antoine Quinſſac, Sgr. de Vilar, aſſiſta au ban & arriére-ban le 20. Juin 1508. Il fut pere de

II. Jean Quinſſac ep. le 13. Janv. 1545. Simonne Herail, qui le rendit pere de

III. Jacques Quinſſac, Sgr. de la Fabregue, teſta le 18. Mai 1662. Il avoit ep. le 18. Sept. 1599. Marguerite Audibert, & il en eut 1. Charles Quinſſac, Sgr. de la Fabregue, qui ep. le 24. Mai 1636. Anne Poitevin, & 2. Jacques Quinſſac, N. avec ſon frere aîné le 11. Septembre 1669.

USEZ. 448. RAIMOND. D'azur, à trois rochers, & deux demi-rochers d'or, mis en fautoir.

I. Lazare Raimond, Sgr. de Brignon, obtint un arrêt de la cour des aides de Montpellier le 28. Juin 1479. portant défenſe aux conſuls de Brignon de cottiſer à la taille une terre noble qui lui appartenoit. Il fit donation à ſon fils lors de ſon mariage, lequel fils fut

II. Claude Raimond, Sgr. de Brignon, ep. le 17. Fev. 1485. Alix de Malſac, héritiére d'Antoine de Malſac ſon pere avec Guillaume Raimond ſon fils le 29. Sept. 1490. fit donation le 14. Oct. 1523. en faveur de

III. Guillaume Raimond ſon fils, écuyer, Sgr. de Brignon, t. le dernier Oct. 1572. & fut pere de

IV. Tannequin Raimond de Brignon, écuyer, rendit hommage de la ſeigneurie de Brignon le 11. Oct. 1552. Il ep. Jeanne Aubert, qui le rendit pere de

V. Guillaume Raimond de Brignon, Sgr. dudit lieu, ep. 1°. le 29. Oct. 1584. Jeanne de Manicamp, 2°. le 1. Janv. 1608. Marguerite de St. Bonnet de Toiras. Il eut de ſon ſecond mariage

VI. Henri Raimond de Brignon, Sgr. dudit lieu & de Senilhac, ep. le 13. Oct. 1647. Marguerite Brueis de S. Chate, N. le 20. Decemb. 1668.

MENDE. 449. RAIMOND. Au 1. d'azur, à deux lances d'or, posées en sautoir, cantonnées de quatre étoiles de même; au 2. de gueules, à deux fasces d'argent; au 3. de gueules, au lion d'or, armé & lampassé de même; au 4. d'azur, à la colombe d'argent; sur le tout d'azur, à six besans d'or, 3. 2. & 1.

I. Pierre Raimond rendit hommage le 18. Janv. 1391. fut pere de

II. Jacques Raimond t. le 21. Mars 1444. Il eut pour fils

III. Louis Raimond t. le 30. Juil. 1482. & fut pere d'

IV. Antoine Raimond, mentionné dans le testament de son pere, & dans le mariage de

V. Jacques Raimond son fils, qui ep. le 2. Juil. 1555. Anne Altier; qui le rendit pere de

VI. Jean Raimond, écuyer, Sgr. du Vilar, ep. le 10. Août 1579. Anne Cubeles, de laquelle il eut

VII. Jacques Raimond, Sgr. du Masel, ep. le 28. Janv. 1619. Marguerite Agulhon, & il en eut

VIII. Jacques Raimond, Sgr. de S. Etienne de Valfrancesque, du Vilar du Masel, & du château de Calberte, ep. le 28. Janv. 1651. Susanne Guiran, N. le 11. Sept. 1669.

MONTPELLIER. 450. RANCHIN. D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois étoiles de même en chef, & d'un puits d'argent maçonné de même en pointe.

I. Jean Ranchin, général en la cour des aides de Montpellier, pourvû le 16. Juin 1558. fut pere d'

II. Etienne Ranchin, général en la cour des aides de Montpellier par

Digitized by Google

la démiſſion de ſon pere, pourvû le 20. Octobre 1561. Il eut pour fils

III. Jean Ranchin, conſeiller du roi & général en la cour des aides de Montpellier par la démiſſion de ſon pere, fut pourvû le 8. Sept. 1574. & t. le 28. Dec. 1620. fut pere de

IV. Gedeon Ranchin, contrôleur général des gabelles du Languedoc, t. le 12. Juin 1666. & fut pere de

V. François Ranchin, contrôleur général deſdites gabelles, N. le 28. Janv. 1669.

451. RANCHIN.

I. Jean Ranchin, conſeiller & général en la cour des aides de Montpellier. Il fut pere d'

II. Etienne Ranchin, profeſſeur ès loix, qui eut pour fils

III. Guillaume Ranchin, conſeiller en la chambre de l'édit, obtint des patentes le 8. Août 1602. portant permiſſion d'exercer à même tems la charge de conſeiller & celle de profeſſeur ès loix, vacante par le décès d'Etienne ſon pere. Il fut pere de

IV. Jacques Ranchin, conſeiller au parlement & chambre de l'édit de Caſtres, pourvû de cet office vacant par la mort de Guillaume ſon pere le 26. Nov. 1605. ep. Suſanne Greſeuille, avec laquelle il t. le 3. Nov. 1644. Ils eurent pour enfans 1. Etienne Ranchin, capitaine de chevaux legers, 2. Daniel, Sgr. d'Amalric, & 3. Charles Ranchin, N. avec ſes freres le 28. Janv. 1669.

MONTPELLIER. 452. RATE. D'azur, à trois étoiles d'argent 2. & 1.

I. Jean Rate epouſa en 1503. Miracle de la Roque, qui le rendit pere de

II. Jean Rate, lieutenant de viguier à Gignac, ep. le 6. Janv. 1518. Marguerite fille de Bertrand de Cambous, & il en eut 1. Etienne Rate qui ſuit, & 2. Guitard Rate, évêque de Montpellier, qui t. le 1. Mai 1600. en faveur de Marguerite Gaillan ſa belle ſœur.

III. Etienne Rate, procureur général en la chambre de l'édit de Caſtres, ep. le 4. Fev. 1565. Marguerite Gaillan, & il en eut

IV. Jean-Antoine Rate, Sgr. de Cambous & ſainte Foy, gentilhomme ſervant de la maiſon du roi par brevet du 30. Janv. 1618. pourvû de la charge de louvetier ès diocèſes de Montpellier, Niſmes, & Uſez, le 5. Août de la même année, avoit ep. le 20. Av. 1596. Jeanne de Roqueſeuil, de laquelle il eut 1. Marc-Antoine Rate, Sgr. de Cambous, qui ep. le 9. Fev. 1649. Anne Beaux-Hoſtes d'Agel, N. le 29. Janv. 1669. & 2. François Rate de Cambous, chevalier de Malthe, capitaine de cavalerie par commiſſion du 5. Fev. 1630. Il eut des bulles d'ancienneté le 15. Juin 1651. & la commanderie de Jals le 2. Av. 1657. Il fut maintenu N. le 29. Janv. 1669.

NARBONNE. 453. REBOUL. De gueules, à trois tourteaux d'or 2. & 1.

I. Guillaume Reboul du S. Eſprit, t. le 14. Sept. 1586. Il avoit ep. le 22. Oct. 1531. Anne Fieubon, & il en eut 1. François Reboul, & 2.

II. Antoine Reboul, citoyen de Narbonne, t. le 1. Août 1605. Il avoit ep. Angele Sabatier, de laquelle il eut 1. Raulin Reboul, Sgr. de Marmoulieres, qui ſuit, & 2. Philippe Reboul.

III. Raulin Reboul, Sgr. de Marmoulieres y demeurant, ep. le 12. Av. 1623. Marie Rouch, N. le 31. Janv. 1669. avec

IV. Antoine Reboul ſon fils, capitaine par commiſſion du 7. Fev.

VIVIERS. 454. REBOULET. D'azur, à la tour d'argent, orlée & mâçonnée de ſable, accoſtée de deux fleurs de lis d'or.

I. Mathieu Reboulet, écuyer, t. le 16. Ao. 1527. fut pere d'

II. Etienne Reboulet ep. le 1. Juin 1577. Catherine Galbert de Fons, fille d'Antoine Galbert, Sgr. de Fons, & il en eut 1. Antoine Reboulet de Galbert, Sgr. de Fons, qui ſuit, & 2. Jean Reboulet qui a fait la Br. B.

III. Antoine Reboulet de Galbert, Sgr. de Fons & de Bouchet. Il t. le 26. Mai 1654. Il avoit ep. aſſiſté de Catherine Galbert de Fons ſa mere qui le nomma ſon héritier à la charge de porter le nom & armes de Galbert de Fons le 8. Sept. 1613. Marguerite Gilbert de Verdun, & il en eut 1. René Reboulet de Galbert, Sgr. de Fons, N. le 28. Mars 1670. & 2. Alexandre Reboulet de Galbert de Fons.

Br. B. III. Jean Reboulet ep. Antoinete Largier, qui étant veuve fit un accord le 17. Mars 1634. avec Claude ſon fils qui ſuit, & 2. Antoine Reboulet, Sgr. de la Cham, qui ep. Magdelaine Forés, qui le rendit pere de Claude Reboulet, Sgr. d'Orbillac, bapt. le 13. Mai 1640. N. le 28. Mars 1670.

IV. Claude Reboulet, Sgr. d'Orbillac, ep. Marie Chamarrous, qui le rendit pere d'

V. Antoine Reboulet, Sgr. de Roiſſac & la Baſtide, ep. le 1. Oct. 1654. Marthe Roſieres, N. le 28. Mars 1670.

MENDE. 455. REINARD. De gueules, au lion d'or, écartelé de gueules, au chef à trois tours d'argent, ſur le tout de gueules, au cœur d'or.

Digitized by Google

I. Guillaume Reinard fut pere de

II. Bertrand Reinard, damoiſeau, fit une donation le 25. Juil. 1305. en faveur de

III. Pierre Reinard ſon fils qui fut pere de

IV. Pierre Reinard, damoiſeau, ep. le 20. Nov. 1369. Ricarde Caſtanet, laquelle le rendit pere d'

V. Antoine Reinard, Sgr. de la Sale & du Mas-Aribal, t. le 4. Oct. 1498. & fut pere d'

VI. Hector Reinard, Sgr. de la Sale, eut pour fils

VII. Jean Reinard, Sgr. de la Sale, t. en 1535. Il avoit ep. le 19. Ao. 1520. Antoinette de Montgros, de laquelle il eut

VIII. Raimond Reinard, Sgr. de la Sale, ep. Magdelaine Malbec, & il en eut

IX. Bernard Reinard, Sgr. de la Sale, ep. le 9. Nov. 1596. Marie Domengue, qui le rendit pere de

X. Robert Reinard, Sgr. de la Sale, demeurant au Mas-Aribal, ep. le 13. Dec. 1641. Jeanne Girard, N. le 3. Sept. 1669.

MENDE.

456. RETS. D'azur, au chevron d'or, accompagné de deux étoiles de même en chef, & une épée d'argent en pointe, la pointe en bas miſe en pal.

I. Antoine de Rets compris avec ſon frere dans la cotiſation faite ſur les nobles du païs de Gevaudan, pour la rançon des enfans de François I. en ôtage en Eſpagne, ep. le 3. Oct. 1525. Marguerite de Breſſoles, qui le rendit pere de

Alain de Rets t. allant au ban & arriere-ban en faveur de Gui ſon neveu fils d'Antoine le 21. Sept. 1527.

II. Gui de Rets, Sgr. de Breſſoles & Cheminade, t. le 29. Juin 1572. Il avoit ep. le 9. Nov. 1544. Charlote Peliſſier, & il en eut 1. André de Rets, Sgr. de Breſſoles, qui ſuit, 2. Pierre de Rets, Sgr. de la Faye, qui a fait la Br. B. 3. Louis de Rets, 4. Urbain de Rets, Sgr. de Cougouſſac, qui a fait la Br. C. 5. Jacques de Rets, 6. Gui de Rets, Sgr. du Crouſet, qui a fait la Br. D. 7. Bertrand de Rets, & 8. Pierre de Rets.

III. André de Rets, Sgr. de Breſſoles, t. le 3. Juin 1624. Il fut pere de

IV. Jean-Claude de Rets, Sgr. de Breſſoles. Il avoit ep. le 24. Sept. 1620. Claude Bertrand, & il en eut 1. André de Rets, Sgr. de Breſſoles, qui ſuit, & 2. Guillaume de Rets, ſergent de bataille par brevet de l'an 1652.

V. André de Rets, Sgr. de Breſſoles & de Cheminade, Conſgr. de Serverete, capitaine au régiment d'Anduſe par commiſſion du 11. Juin 1642. demeurant audit Cheminade, ep. le 11. Nov. 1644. Louiſe Chevalier de Rouſſes, N. avec ſes enfans Guillaume & Hiacinthe le 3. Sept. 1668.

Br. B. III. Pierre de Rets, Sgr. de la Faye, à qui Charlote Peliſſier ſa mere, veuve de Gui, fit une donation le 5. Mai 1584. t. le 5. Dec. 1593. Il avoit ep. Marguerite Blanc, qui le rendit pere d'

IV. André de Rets, Sgr. de Vilaret, t. le 25. Oct. 1632. Il ep. Louiſe Amblart de Montel, & il en eut 1. Jean Godefroi de Rets, Sgr. de Vilaret, qui ep. le 12. Dec. 1650. Catherine Fumel, & 2. Louis de Rets, Sgr. de Charpal, N. avec ſon frere le 3. Sept. 1668.

Br. C. III. Urbain de Rets, Sgr. de Cougouſſac, ep. le 5. Fev. 1587. Marie Calvet de Fontanilles, & il en eut 1. Claude de Rets, Sgr. de Servieres, qui ſuit, & 2. Louis de Rets, Sgr. de Villerouſſet & Malene, qui ep. le 20. Nov. 1626. Claude Albarici, qui le rendit pere de Marie de Rets, laquelle ep. le 1. Nov. 1654.
& fut maintenue N. le 3. Sept. 1668.

IV. Claude de Rets, Sgr. de Servieres, ep. le 5. Mars 1612. Françoiſe Retrun, de laquelle il eut 1. Urbain de Rets, Sgr. de Servieres, demeurant en ſon château de Cougouſſac, lequel ep. le 10. Août 1651. Anne Saliſſes, & 2. Jean de Rets, prieur de Servieres, N. avec ſon frere le 3. Sept. 1668.

Br. D. III. Gui de Rets, Sgr. du Crouſet, t. le 5. Mai 1631. Il avoit ep. le 4. Mai 1596. Louiſe Chaplu de la Vigne, & il en eut 1. André de Rets qui ſuit, & 2. Jacques de Rets, prieur de Ribene.

IV. André de Rets ep. le 5. Oct. 1616. Jeanne de Beſſe, N. par M. de Fortia le 8. Mai 1668. & il eut de ſon mariage.

V. Jean-Claude de Rets, qui fut maintenu N. par M. de Beſons, avec ſon pere & ſon oncle, le 3. Sept. 1668.

USEZ.

457. RIBEIROLS. De gueules, au cerf d'argent, ſommé de même, écartelé de ſable à quatre pals d'or.

I. Louis Ribeirols, Conſgr. de Rochegude obtint le 16. Sept. 1514. des lettres patentes du roi Louis XII. adreſſantes à la cour des aides de Montpellier pour le faire jouir de tous les priviléges, exemptions, &c. dont jouiſſent les autres nobles du royaume. Il fut pere de

II. Pierre Ribeirols, ep. le 29. Sept. 1555. Lucrece Audibert, qui le rendit pere de

III. Pierre Ribeirols, Sgr. d'Entremaux, capitaine d'infanterie par commiſſion du 20. Juil. 1593. ep. 1°. le 27. Oct. 1599. Suſanne Bilanges, 2°. & t. le 8. Juin 1647. Il eut de ſa premiere femme

IV. Robert Ribeirols, Sgr. d'Entremaux & du Pont, Conſgr. de Rochegude, gentilhomme ordinaire de la chambre de S. A. R. par brevet

vet du 29. Juin 1631. capitaine au régiment de Caneti infanterie le 16. Nov. 1633. ep. Judith Brun de Domeſſargues, qui le rendit pere de

V. Jacques François Ribeirols, Sgr. d'Entremaux & du Pont, Conſgr. de Rochegude, demeurant en ſon château du Pont, ep. le 14. Mars 1652. Louiſe de Barjac, N. le 7. Sept. 1668.

MONTPELLIER. 458. RICARD. De ſable, à une roſe d'argent, au chef couſu d'azur, chargé d'une croix d'or, accoſtée d'une étoile d'argent, & d'un croiſſant contourné de même.

I. Guillaume Ricard fut pere de

II. Jacques Ricard, damoiſeau, t. le 1. Mai 1462. Il avoit ep. le 19. Fev. 1399. Iſonde, fille de Hugues Prunet, qui le rendit pere de

III. Philippe Ricard, damoiſeau, t. le 19. Juin 1484. & eut pour fils

IV. Claude Ricard ep. Gabrielle de Loſieres, qui t. étant veuve le 16. Sept. 1530. & de laquelle il eut

V. François Ricard pere de

VI. Jean Ricard ep. le 19. Dec. 1575. Gracie Verchan, & il en eut

VII. Jean Ricard, conſeiller en la cour des aides de Montpellier, t. le 9. Août 1662. Il avoit ep. le 16. Mars 1620. Françoiſe Galiere, de laquelle il eut 1. François Ricard, Sgr. de Sauſſan, conſeiller en la cour des comptes, aides, & finances de Montpellier, qui ep. le 10. Fev. 1657. Louiſe d'Hebles, N. avec ſon frere Antoine Ricard le 10. Dec. 1668.

Procès verbaux contenant que les armes des prédéceſſeurs des produiſans ſont à l'égliſe de Pouſſan avec celles de Cruſſol, Levi, & Bucelli, tous Sgrs. dudit lieu lors de la conſtruction de ladite égliſe en 1300.

S. PONS. 459. RIOLS.

I. Nicolas Riols dénombra au roi le 21. Juin 1546. la verrerie haute de Mouſſan. Il avoit ep. le 17. Av. 1526. Catherine Ennon, qui le rendit pere de

II. Pierre Riols, Sgr. des verreries de Mouſſan, lequel t. le 21. Août 1592. Il ep. le 21. Ao. 1558. Marguerite Molete, de laquelle il eut

III. David Riols, qui ep. le 8. Fev. 1605. Anne Imbert, & il en eut

IV. Samuel Riols, Sgr. de Mouſſan & de la Boiſſonnade, qui ep. le 31. Mars 1664. Marguerite Roſel, N. le 5. Janv. 1671.

MENDE. 460. RIVERAIN.

I. Louis Riverain, Sgr. de Goulard, paſſa un contrat d'afferme le 4.

Juin 1553. Il avoit ep. le 10. Oct. 1544. Marguerite le Sénéchal, & il en eut 1. Guillaume Riverain qui ſuit, 2. Anne, & 3. Marie Riverain.

II. Guillaume Riverain, écuyer, Sgr. de Goulard, partagea avec ſes ſœurs le 28. Mai 1572. & fut pere d'

III. Adrien Riverain, écuyer, Sgr. de la Varene, ep. le 3. Av. 1604. Jaqueline de Berneuſt, & il en eut

IV. Jean-Jacques Riverain, Sgr. de la Varene, ep. le 6. Sept. 1638. Anne Vacheri, de laquelle il eut

V. Jean Claude Riverain, N. avec ſon pere le 15. Janv. 1671.

MENDE.

461. RIVIERE. D'azur, au cigne d'argent, à une épée de même paſſée en bande au-deſſous du col, & en chef un croiſſant d'argẽt entre deux étoiles d'or.

I. Jean Riviere, Sgr. de Voſlareme, ep. de Rouet, & il en eut 1. Pierre Riviere, Sgr. de Lomb, qui ſuit, & 2. Rachel Riviere qui fut mariée le 23. Avril 1556.

II. Pierre Riviere, Sgr. de Lomb, ep. le 8. Fev. 1571. Louiſe Guerin de Cardaillac, dame en partie de Courſſac & de la baronie du Tournel, & il en eut

III. Claude Riviere ep. le 1. Janv. 1604. Antoinette Serres, laquelle le rendit pere de

IV. Charles Riviere, Sgr. de Malaval & de Villeneuve, ep. le 11. Janv. 1632. Helene Chevalier, & il en eut

V. Louis Riviere, Sgr. de Courſſac, demeurant à Mende, N. avec ſon pere le 15. Janv. 1671.

S. PONS.

462. ROBERT. Au 1. & 4. de gueules, au lion d'or, au 2. & 3. de gueules, au château ſommé de trois tours d'argent, maçonnées de ſable, ſur le tout d'azur, à un cœur d'or.

I. Amiel Robert t. le 30. Dec. 1542. il eut pour enfans 1. Germain Robert qui ſuit, 2. Jean Robert qui a fait la Br. B. 3. Gaillard Robert, & 4. Bertrand Robert.

Digitized by Google

II. Germain Robert eut pour enfans 1. Sebaſtien Robert, qui ſuit, 2. Guillaume Robert, & 3. Antoine Robert.

III. Sebaſtien Robert tranſigea avec ſes freres pour les biens de leur pere le 20. Av. 1562. Il ep. le 25. Nov. 1559. Françoiſe Landret, qui le rendit pere de

IV. Jacques Robert ep. le 1. Mai 1598. Marie Jaquet, dont il eut

V. Pierre Robert, Sgr. de Termes, t. le 20. Oct. 1666. Il avoit ep. le 5. Mars 1633. Marguerite Riols, & il en eut 1. Paul Robert, Sgr. de Termes, demeurant à S. Pons, & 2. Jean-François Robert, Sgr. de Lalibot, N. avec ſon frere le 18. Dec. 1670.

Br. B. II. Jean Robert t. le 30. Oct. 1588. Il avoit ep. le 25. Mars 1541. Peironne d'Eſcach, & il en eut 1. Bertrand Robert, 2. Jean Robert, 3. Etienne Robert, 4. Arnaud Robert, qui ſuit, & 5. François Robert.

III. Arnaud Robert eut pour enfans 1. Paul Robert, Sgr. de Boſcapel, qui ſuit, 2. Charles Robert qui a fait la Br. C. 3. Jean Robert, & 4. Pierre Robert, Sgr. de Boſcapel, qui ep. le 16. Oct. 1652. Iſabeau Rolland.

IV. Paul Robert, Sgr. de Boſcapel, ep. le 29. Janv. 1631. Marie Riols, qui le rendit pere de

V. Charles Robert, Sgr. de la Roque, ep. le 20. Av. 1651. Marguerite Citou, N. avec ſon pere le 4. Dec. 1670.

Br. C. IV. Charles Robert, ep. le 16. Juil. 1634. Anne Robert, qui t. le 3. Juin 1649. & qui le rendit pere de

V. Jacques Robert, Sgr. de Fraiſſinet, demeurant au D. de Caſtres, N. le 4. Dec. 1670.

MONTPELLIER. 463. ROBIN. D'or, à trois merlettes de ſable, écartelé d'un faſcé d'or & de gueules.

I. Claude Robin, général des monnoyes de Languedoc & Guienne, pere d'

II. Etienne Robin, général deſdites monnoyes, tranſigea le 20. Juin 1523. & rendit un compte en 1544. Il eut pour fils

III. Etienne Robin, général des ſuſdites monnoyes, qui fut pere d'

IV. Antoine Robin, Sgr. de Beaulieu, juge ordinaire de Montpellier, eut un bail à fief le 4. Oct. 1550. & t. le 23. Av. 1593. Il eut pour enfans 1. Guillaume Robin, avocat-général, qui ſuit, & 2. Pierre Robin, préſident en la cour des aides, qui a fait la Br. B.

V. Guillaume Robin, avocat-général en la cour des aides de Montpellier, par la démiſſion de ſon pere, fut pourvû en 1590. & fut pere de

VI. Jean-Antoine Robin, conſeiller en la cour des aides, pourvû en 1625. ep. le 25. Juin 1617. Louiſe de Roquefeuil, & il en eut

VII. Henri Robin, tréſorier de France à Montpellier, maintenu N. comme fils de conſeiller & petit-fils d'avocat-général le 29. Août 1669.

Br. B. V. Pierre Robin, préſident en la cour des aides de Montpellier, pourvû en 1595. t. le 27. Juil. 1605. & fut pere de

VI. Jacques Robin, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, ep. le 26. Juil. 1617. Charlote Portail, & il en eut

VII. Etienne Robin, Sgr. de Beaulieu, demeurant à Lunel, ep. le 7. Dec. 1638. Françoiſe d'Artis, & fut maintenu N. comme petit-fils de préſident en la cour des aides de Montpellier le 29. Août 1669.

USEZ. 464. ROBIN. Faſcé d'or & de gueules de quatre piéces d'or, chargées de trois molettes de ſable.

I. Pierre Robin, Sgr. de Graveſon, maître ès arts & en médecine, t. le 24. Juin 1483. & fut pere d'

II. Etienne Robin, Sgr. de Graveſon, qui eut pour fils

III. Etienne Robin, Sgr. de Graveſon & Barbantane, t. le 22. Janv. 1566. Il avoit ep. le 21. Sept. 1525. qui le rendit pere d'

IV. Antoine Robin, Sgr. en partie de Graveſon, t. le 1. Sept. 1618. & il eut pour enfans, 1. Gui Robin, Sgr. de Graveſon, qui ſuit, & 2. Paul Robin qui eut pour fils Antoine Robin, maintenu N. avec ſon pere par jugement de meſſieurs les commiſſaires de Provence.

V. Gui Robin, Sgr. de Graveſon, demeurant à Uſez, eut pour fils

VI. Jacques Robin, Sgr. de Graveſon, N. avec ſon pere le 27. Sept. 1669.

USEZ. 465. ROCHE. D'azur, à la bande d'or, chargée d'un lion de ſable armé & lampaſſé de gueules, & accompagné de 2. rochers d'argent, l'un en chef & l'autre en pointe.

I. Bertrand Roche, Conſgr. de Blauſac, fit un échange le 2. Oct. 1539. & fut pere de

II. Thomas Roche, ep. le 16. Juil. 1552. & il en eut 1. Nicolas Roche, écuyer, qui ſuit, 2. Antoine Roche, & 3. Ceſar Roche.

III. Nicolas Roche, écuyer, tranſigea le 2. Av. 1602. au ſujet des biens vendus par Bertrand Roche ſon ayeul, t. le 17. Août 1610. Il avoit

Digitized by Google

ep. le 8. Sept. 1581. Judith Jeanis, & il en eut 1. Daniel Roche, Conſgr. de Blauſac, qui ſuit, 2. Nicolas, 3. Etienne, & 4. Jean Roche.

IV. Daniel Roche, Conſgr. de Blauſac, Montaren, & mandement d'Aigalieres, juge-mage au ſénéchal ducal d'Uſez, ep. le 21. Fev. 1637. Eve Fabre, de laquelle il eut 1. Daniel Roche, & 2. Michel Roche, N. avec leur pere, Nicolas leur oncle, & les hoirs de feu Pierre Roche, Conſgr. de Blauſac le 18. Sept. 1669.

LE PUI. 466. ROCHEBONNE. D'azur, à trois tours d'argent, maçonnées de ſable 2. & 1.

I. Pierre Rochebonne de Labourange, Sgr. dudit lieu, fut pere de

II. Jean Rochebonne, Sgr. de Labourange, ep. le 22. Août 1547. Roſe Paſchal, qui t. le 17. Nov. 1573. & lui le 15. Mars 1555. & il eut de ſon mariage.

III. Taſſin Rochebonne, Sgr. de Labourange, ep. le 2. Juin 1586. Catherine Pelous, qui le rendit pere de

IV. Louis Rochebonne, Sgr. de Labourange, t. le 3. Mars 1629. Il avoit ep. le 23. Av. 1603. Marguerite du Vilar, & il en eut 1. Jacques Rochebonne, & 2.

V. Nicolas Rochebonne, Sgr. de Labourange, ep. le 1. Juil. 1631. Lucrece de Fay, de laquelle il eut 1. Jacques Rochebonne qui ſuit, 2. Jean Rochebonne, & 3. Jean Rochebonne, Sgr. de Cauſans.

VI. Jacques Rochebonne ep. le 7. Fev. 1660. Marie Saignard, & fut maintenu N. avec ſon pere, ſes freres, & Nicolas ſon fils, le 5. Sept. 1669.

LE PUI. 467. ROCHEFORT. De gueules, à la bande ondée d'argent, accompagnée de ſix merletes de même.

Claude de Rochefort, dit d'Ailli Joſſeran, Sgr. dudit lieu, ep. le 1. Ao. 1582. Claire de la Tour de S. Vidal, fille d'Antoine de la Tour, Sgr. de S. Vidal.

Pierre-Antoine de la Tour S. Vidal Rochefort d'Ailli, vicomte de Beaufort, ep. le 16. Sept. 1628. Marguerite de Châteauneuf, fille de Hu-

Claude de Rochefort d'Ailli, comte de St. Point, meſtre de camp du régiment de Conti, ep. Anne Lucinge, & il en eut 1. Jean-Baptiſte de Rochefort d'Ailli,

Antoine de la Tour, vicomte de Beaufort, Sgr. & Bn. de S. Vidal, capitaine de 50. hommes d'armes, ep. Claire de S. Point, qu'il fit héritiere le 16. Juil. 1589. pour rendre à l'un des enfans de ſes filles, à la charge de porter le nom & armes du teſtateur.

gues de Châteauneuf, Bn. de Rochebonne, & il en eut

Hugues-Joseph de la Tour de S. Vidal Rochefort d'Ailli, ep. le 22. Fev. 1656. Jeanne-Simonne d'Apchon, & fut maintenu N. le 11. Janv. 1670.

vicomte de S. Point, qui transigea avec sa mere qui étoit veuve, au sujet des biens de son pere le 10. Sept. 1666. & 2. Jean Silvestre de Rochefort d'Ailli, bapt. le 4. Oct. 1647. N. avec son frere le 10. Janv. 1670.

Claire de S. Point nomma à l'hérédité le 18. Juil. 1625. Pierre de Rochefort d'Ailli, à la charge de porter le nom & armes de sondit mari conformément à son testament.

MONTPELLIER.
NISMES.

468. ROCHEMORE. D'azur, à trois roses d'argent 2. & 1.

I. Guillaume de Rochemore passa une transaction en 1306. & une reconnoissance en 1307. fut, peut-être, pere de

II. Jacques de Rochemore, nommé le premier dans un vieux livre écrit en Catalan, contenant les biens & noms des personnes de l'an 1375. Il eut, peut-être, pour fils

III. Guillaume de Rochemore ep. Guillaume Peiresse, qui lui fit une procuration le 17. Sept. 1408. pour traiter le mariage d'

IV. Ermengaud de Rochemore leur fils, qui fut fait gouverneur, capitaine, & viguier de la baronie de Lunel par Yolande reine de Jerusalem. Il t. le 5. Mai 1438. Il avoit ep. Manduele des Bordes, qui t. le 28. Mai 1449. en faveur de

V. Charles de Rochemore son fils, à la charge de porter le nom & armes des Bordes. Il t. le 21. Juin 1472. & fut pere de

VI. Pierre de Rochemore, Sgr. de la Devese, juge de Lunel, épousa Jeanne d'Ornalet, qui t. étant veuve le 26. Juin 1545. & de laquelle il eut

VII. François de Rochemore t. le 13. Juin 1572. Il avoit ep. le 30. Nov. 1536. Magdelaine de Bozene, dame de S. Laurent, qui t. le 17. Juil. 1573. & il en eut 1. Thomas de Rochemore, 2. Jean de Rochemore, Sgr. de Bernis, qui suit, & 3. Louis de Rochemore dit des Bordes, Sgr. de la Vernede, qui a fait la Br. B.

VIII. Jean de Rochemore, Sgr. de Bernis, lieutenant principal au présidial de Montpellier, testa le 21. Ao. 1610. Il avoit ep. le 22. Mars 1574. Jeanne Torillon, qui t. le 21. Juil. 1603. & il en eut 1. Jean de Rochemore, lieutenant principal au présidial de Montpellier, qui suit, 2. Charles de Rochemore, & 3. Louis de Rochemore.

Digitized by Google

IX. Jean de Rochemore, lieutenant principal au préſidial de Montpellier, ep. le 20. Sept. 1617. Anne Mariote, de laquelle il eut 1. Charles de Rochemore, Sgr. de S. Laurent, la Bruguiere, la Deveſe, & la Baume, gouverneur & viguier pour le roi en la ville, viguerie, & baronie de Lunel, pourvû le 11. Dec. 1648. fut nommé pour être l'un des commiſſaires pour vérifier la nobleſſe de Mr. de Caſtries, lors de ſa promotion à l'ordre de chevalier du S. Eſprit le 8. Dec. 1661. Il ep. le 23. Janv. 1646. Françoiſe de Rochemore, N. le 10. Dec. 1668. & 2. Jean de Rochemore, Sgr. de Montredon, N. le 10. Dec. 1668.

Br. B. VIII. Louis de Rochemore, dit des Bordes, Sgr. de la Vernede, S. Laurent, la Bruguiere, & la Baſtide, t. le 2. Janv. 1602. Il avoit ep. le 7. Juil. 1587. Anne Barriere, & il en eut 1. François de Rochemore, premier préſident en la cour des comptes, aides & finances de Montpellier, qui ſuit, & 2. Charles de Rochemore, qui a fait la branche C.

IX. François de Rochemore, premier préſident en la cour des comptes, aides & finances de Montpellier, t. le 28. Ao. 1639. Il avoit ep. Pierre de Grille, qui le rendit pere de

X. François de Rochemore, Sgr. de Solorgues, conſeiller du roi en ſes conſeils, préſident & juge-mage en la ſénéchauſſée de Niſmes, N. le 10. Dec. 1668.

Br. C. IX. Charles de Rochemore ep. le 12. Ao. 1628. Iſabeau de Bocaud, & il en eut

X. Louis-Hercule de Rochemore, Sgr. de Soulorgues & Villetelle, préſident & juge-mage à Niſmes, ep. le 20. Av. 1665. Catherine de la Valete d'Eſplan, N. le 10. Dec. 1668.

Br. D. I. Jacques de Rochemore, Sgr. de S. Michel, lieutenant particulier au ſénéchal de Niſmes, t. le 1. Sept. 1566. Il ep. le 18. Mai 1551. Marguerite de Cambis, qui le rendit pere de

II. Thomas de Rochemore, Bn. d'Aigremont, ep. Marguerite Alairac, dont il eut

III. Antoine de Rochemore t. le 9.

Sentence ſur le fait de la garde des réparations du château de Beaucaire, nobles Reibaud & Raimond de Rochemore, nommés parmi les gentilshommes.

Extrait d'un régiſtre de l'archevêque d'Arles, dans lequel il eſt fait mention des nobles ſieurs de Rochemore depuis 1161. juſqu'en 1268.

Catalogue qui eſt dans les archives de la ville d'Arles, contenant les noms de ceux de la noble maiſon de Rochemore, qui ont été conſeillers, ſyndics, & conſuls des nobles de ladite ville depuis 1342. juſqu'en 1550.

Pluſieurs dénombremens & hommages par Hermengaud, Sgr. de Fons, Guillaume, Pierre, & François de Rochemore, avec les montres du ban & arriére-ban des années 1435. 1470. 1503. 1528. & 1538.

Donation par ledit Hermengaud des biens qu'il

Mai 1628. Il avoit ep. en 1614. Eſpérance de Gregoire des Gardies, & il en eut

IV. Jean de Rochemore, Bn. d'Aigremont y demeurant, D. de Niſmes, N. le 10. Dec. 1668.

avoit à Beaucaire en faveur de Pierre, dit des Bordes en 1486.

Hommage par Guillaume Louvet à M. le prince d'Anjou entre les mains de Philippe de Rochemore, ſon chambellan.

Proviſions de gouverneur, capitaine & viguier de Lunel, par le roi de Sicile & par le duc d'Anjou, en faveur de Guillaume de Rochemore des années 1460. & 1474.

LE PUI.
MENDE.

469. ROCHENEGLI. D'argent, à l'aigle de ſable poſée ſur un rocher de même.

I. Robert de Rochenegli rendit hommage le 5. Sept. 1394. & fut pere de

II. Euſtache de Rochenegli, écuyer, Sgr. de Chamblas, rendit hommage le 30. Mars 1462. & t. le 16. Ao. 1514. Il eut pour fils

III. Tannequin de Rochenegli, écuyer, Sgr. de Chamblas, ep. le 16. Juil. 1518. Louiſe Boucaud de Serviſſas, qui le rendit pere d'

IV. Antoine Rochenegli, écuyer, dit de Chamblas, rendit hommage le 8. Juin 1566. Il avoit ep. le 15. Juin 1556. Marie Chapteuil, & il en eut 1. Gabriel de Rochenegli, écuyer, Sgr. dudit lieu, qui ſuit, 2. & 3. François & Paul de Rochenegli, pour la réception deſquels dans l'ordre de S. Jean de Jeruſalem, on fit deux enquêtes de la nobleſſe de leur maiſon le 11. Mai 1582. & 19. Janvier 1587.

V. Gabriel de Rochenegli, écuyer, Sgr. dudit lieu, t. le 19. Nov. 1618. Il avoit ep. le 1. Juin 1584. Magdelaine Roiran, & il en eut Antoine de Rochenegli, qui ſuit, 2. Hector, & 3. Louis de Rochenegli.

VI. Antoine de Rochenegli, écuyer, Sgr. dudit lieu & de Chamblas y demeurant, ep. 1°. Suſanne Moulin, 2°. le 15. Oct. 1641. Gabrielle Roget. Il eut pour enfans 1. Charles de Rochenegli, fils de Suſanne Moulin, Sgr. de Montplo, qui ep. le 25. Oct. 1661. Jeanne le Blanc, 2. Jean, 3. Hector, 4. Jacques, 5. Louis, 6. Antoine, 7. Amable, 8. Joſeph, & 9. Gabriel, tous N. avec leur pere & leurs oncles le 2. Nov. 1668.

LE PUI.

470. ROIRAN. D'azur, à la croix d'argent, chargée de cinq coquilles de gueules.

I. Gaſpard Roiran, Sgr. du Vilar-Boucheroles, t. le 18. Av. 1584. Il avoit ep. le 5. Fev. 1546. Charlotte de Fay, qui le rendit pere de

II. Claude

II. Claude Roiran, Sgr. du Vilar & Boucheroles, eut commiſſion de lever 50. hommes à cheval le 30. Juin 1574. Il avoit ep. le 8. Février 1573. Claude Roiran, & il en eut

III. Jacques Roiran, Sgr. & Bn. du Vilar, y demeurant, ep. le 12. Ao. 1612. Marguerite d'Eſpierres, N. le 8. Mai 1669.

Antoine, Sgr. de Fayt, maintenu N. le 3. Mai 1667. par M. du Gué, intendant du Lionnois.

VIVIERS.

471. ROMANET.

I. Juſt Romanet fût pere de

II. Jean Romanet, écuyer, ep. le 5. Juin 1542. Benoîte Devaux, qui t. étant veuve le 24. Mars 1595. & de laquelle il eut 1. Antoine Romanet, Sgr. de la Porte, qui ſuit, 2. Claude, & 3. Suſanne Romanet.

III. Antoine Romanet, Sgr. de la Porte & Chaneles, tranſigea avec ſes frere & ſœur le 27. Nov. 1573. Il ep. le 16. Mai 1578. Marie de Coiſſe, qui le rendit pere de

IV. Jean Romanet ep. le 7. Janvier 1619. Catherine Granjon, de laquelle il eut

V. Charles Romanet, Sgr. & Bn. de Baudiné & Chaneles, ep. le 23. Fev. 1656. Suſanne Paſchal, N. le 27. Mars 1670.

NISMES.

472. ROQUE. D'azur, à trois rocs d'or.

I. Jacques Roque, maître des requêtes de l'hôtel de Monſieur, frere unique du roi, pourvû le 5. Sept. 1567. acheta la terre de Clauſonne, & avoit fait des ceſſions en 1516. & 1518. Il fut pere de

II. Guillaume Roque, préſident en la chambre de l'édit, pourvû le 4. Oct. 1587. ep. Françoiſe Girard, dame de Clauſonne, dont il eut

III. Antoine Roque, Sgr. de Clauſonne, tranſigea au ſujet de ladite terre vendue à Jacques ſon ayeul. Il fut pourvû le 19. Oct. 1620. de la lieutenance de roi de Leitoure, t. le 31. Mars 1633. Il avoit ep. le 20. Oct. 1620. Françoiſe George, & il en eut 1. Guillaume Roque, Sgr. de Clauſonne, qui ſuit, 2. Louis Roque, & 3. Michel Roque.

IV. Guillaume Roque, Sgr. de Clauſonne, demeurant à Beaucaire, ep. Pierre Viguier, N. comme petit-fils & arriére-petit-fils de préſident le 5. Sept. 1669. Il eut de ſon mariage

V. Jean-Louis Roque bapt. le 23. Juin 1641. N. avec ſon pere

AGDE.

473. ROQUEFEUIL.

I. Guillaume de Roquefeuil acheta en 1263. de Jacques, roi d'Arragon, les droits & revenus de Montpellier ſans aucune réſerve. Ce même roi lui fit une donation en 1265. & un payement de certaines ſommes qu'il lui devoit en 1270. Il fut pere de

II. Jean de Roquefeuil qui reçut l'hommage des habitans de Verſols en 1275. Il avoit ep. Helix de Roquefeuil, qui étant veuve reçut un hommage le 16. Juil. 1304. & le rendit pere de

III. Guillaume de Roquefeuil t. en 1324. & fut pere de

IV. Jean de Roquefeuil qui tranſigea au nom d'Helix de Roquefeuil ſon ayeule le 26. Ao. 1326. & eut pour fils

V. Guillaume de Roquefeuil ep. Helene de la Vergne, qui t. le 26. Juin 1403. & qui le rendit pere de

VI. Rigaud de Roquefeuil ep. le 24. Mai 1411. de Maffre, & il en eut 1. Adhemar de Roquefeuil qui ſuit, & 2. Galiot de Roquefeuil qui donna quittance à ſon frere le 25. Fev. 1459.

VII. Adhemar de Roquefeuil ep. le 13. Juin 1434. Flore de Calve, rendit hommage au nom de ſon pere le 18. Sept. 1440. & fit une vente le 14. Av. 1472. avec

VIII. Jean de Roquefeuil ſon fils, lequel paſſa un acte au nom d'Adhemar ſon pere le 2. Mai 1477. & reçut quittance de Jean Soliés le 8. Juil. 1509. avec

IX. Jean de Roquefeuil, écuyer, Sgr. de Verſols, ſon fils, qui t. le 21. Av. 1539. Il avoit ep. le 24. Juin 1516. Delfine de Sales, & il en eut

X. Triſtan de Roquefeuil, écuyer, Sgr. de Verſols, t. le 4. Av. 1552. Il avoit ep. Charlotte de Baune, de laquelle il eut

XI. Jean de Roquefeuil, Sgr. de Verſols, ep. le 31. Ao. 1571. Marie de Narbonne, dont il eut

XII. Claude de Roquefeuil, Sgr. de Verſols, ep. le 13. Août 1600. Anne de la Tude, & il en eut

XIII. Henri de Roquefeuil, Sgr. de Converti, t. le 25. Avril 1657. Il avoit ep. le 26. Av. 1637. François Herail, & il en eut

XIV. Henri-Joſeph de Roquefeuil, Sgr. de Converti, demeurant à Peſenas, bapt. le 4. Nov. 1638. & N. ladite Herail ſa mere faiſant pour lui, le 23. Dec. 1669.

Guillaume de Roquefeuil, à qui Jacques, roi d'Aragon, donna le village & château de Gremian le 17. Sept. 1254.

Guillaume de Roquefeuil rendit deux hommages au roi de Majorque pour les terres de Gremian & Cornonſec en 1312.

I. Guillaume de Roquefeuil, Sgr. de Gremian & Cornonſec, teſta le 28. Juil. 1410. Il eſt fait mention dans ſon teſtament de Jean ſon petit-fils, enfant de Pierre. Il eut pour enfans 1. Rigaud de Roquefeuil, & 2.

II. Pierre de Roquefeuil qui fut pere de

III. Jean de Roquefeuil, Sgr. & Bn. de la Tour & Cornonſec, t. le 17. Av. 1517. & il eut pour enfans 1. François de Roquefeuil, 2. Jean de Roquefeuil-la-Roquette, Sgr. de la Tour, qui ſuit, & 3. Claude de Roquefeuil.

IV. Jean de Roquefeuil-la-Roquette, Sgr. de la Tour & Cornonſec, ep. le 16. Nov. 1534. Anne Vergnole, fille de Jean Vergnole, Sgr. &

Bn. de la Roquete, Londres, château de Londres, & S. Etienne de Viols, laquelle t. étant veuve le 17. Sept. 1557. & il en eut 1. Fulcrand de Roquefeuil, Sgr. & Bn. de la Roquete, qui ſuit, & 2. François de Roquefeuil, qui a fait la Br. B.

V. Fulcrand de Roquefeuil, Sgr. & Bn. de la Roquete, reçut le don de l'abbaye de S. Guilhem le 29. Ao. 1576. fut pourvû de la charge de gentilhomme de la chambre du roi le 16. Av. 1597. Il avoit ep. Louiſe Fay de Peraud, qui le rendit pere de

VI. François de Roquefeuil, Sgr. & Bn. de la Roquete, colonel d'infanterie le 18. Nov. 1621. t. le 27. Mai 1622. Il avoit ep. le 24. Fev. 1618. Jacquette Agulhon, & il en eut 1. Henri de Roquefeuil, Mqs. de la Roquete, dont il obtint l'érection au mois d'Ao. 1658. Bn. de Briſſac & Lequiſſe, capitaine de cavalerie le 12. Janv. 1641. Il ep. le 3. Juin 1653. Graſſin de Gritſi, & N. avec ſon frere le 24. Sept. 1668. & 2. Pierre de Roquefeuil, capitaine de cavalerie le 10. Mai 1648.

Br. B. V. François de Roquefeuil, Sgr. de Rouet, t. le 7. Fevrier 1610. fut pere de

VI. Fulcrand de Roquefeuil, Bn. de la Tour de Londres, dont il obtint l'érection le 9. Dec. 1622. t. le 9. Juin 1659. Il avoit ep. Marguerite Agulhon, & il en eut 1. Blaiſe de Roquefeuil, vicomte de la Rode, qui ſuit, 2. Henri de Roquefeuil, Sgr. de Cornon, capitaine de cavalerie au régiment d'Anguien le 10. Janv. 1642. & 3. Pierre de Roquefeuil, Sgr. de Gabriac, capitaine de cavalerie au régiment de Merinville le 31. Juil. 1645. Le maréchal d'Hocquincour, général des armées du roi en Catalogne, écrivit le 2. Janv. 1653. que le ſieur de Gabriac commandant le régiment de Merinville, ayant chargé des premiers les ennemis à l'occaſion de Bourdils, avoit défait l'infanterie Irlandoiſe, amené plus de 800. priſonniers, & donné en cette occaſion toutes les marques de valeur & de conduite d'un bon officier.

VII. Blaiſe de Roquefeuil, vicomte de la Rode, Sgr. & Bn. de Londres, Loret, Cornonſec, la Tour, capitaine d'infanterie dans le régiment de Peraud, & de cavalerie le 7. Fev. 1639. ep. 1°. Conſtance Valat, 2°. le 12. Sept. 1656. Jeanne de Soubeiran d'Ariſat, & t. le 9. Mars 1666. Il eut de ſa ſeconde femme 1. Henri de Roquefeuil, vicomte de la Rode, 2. François de Roquefeuil, 3. Pierre de Roquefeuil, 4. François-Etienne de Roquefeuil, & 5. Joſeph de Roquefeuil, N. avec ſes freres, avec Henri, Sgr. de Cornon, & Pierre, Sgr. de Gabriac, leurs oncles le 4. Nov. 1668.

{NISMES. MONTPELLIER. CASTRES.

474. ROSEL. De ſinople, à trois chevrons d'argent, qui ſont auſſi les armes des ſix articles ſuivans.

Procédure par les échevins de Cambray au ſujet de la nobleſſe de la maiſon de Roſel, de laquelle il réſulte qu'en 1380. Gui fut échevin, que Robert le fut après, & qu'un vieux livre MS. de cette famille préſenté aux commiſſaires par Mr. de Franqueville, chanoine & chantre en l'égliſe métropolitaine dud. Cambray, faiſoit mention des alliances de ladite maiſon avec pluſieurs autres de grande qualité du païs, & que Pierre de Roſel, chevalier, Sgr. de Roſel, qui commence cette généalogie, engendra Gui, Sgr. de Hordain, grand prévôt de Cambray, qui de Martine de Molanbais ſa femme eut entr'autres enfans deux fils nommés Gui, l'un deſquels fut marié à Aigueſmortes en France.

I. Pierre de Roſel fut pere de

II. Gui de Roſel, Sgr. de Hordain, grand prévôt de Cambray, qui ep. Martine de Malanbais, & il en eut 1. Gui de Roſel, qui ſuit, & 2. autre Gui, échevin de Cambray en 1380. qui fut pere de Robert, échevin dudit Cambray.

III. Gui de Roſel iſſu de noble famille, marié à Aigueſmortes en France en 1380. fut pere de

IV. Jean de Roſel qui eut pour fils

V. Roſtaing de Roſel, gouverneur d'Aigueſmortes, qui obtint des échevins de Cambray une atteſtation du 17. Mai 1510. qui porte comme Gui de Roſel ſon ayeul étoit iſſu de noble lignée, & que ledit Gui ſe maria en Languedoc en 1380. Roſtaing eut pour enfans, 1. Roſtaing de Roſel, & 2.

VI. Pierre de Roſel qui tranſigea avec Roſtaing ſon frere ſur la ſucceſſion d'autre Roſtaing leur pere le 19. Oct. 1550. Il fut pere de

VII. Pierre de Roſel, Sgr. de la Clotte, premier préſident en la cour des aides de Montpellier par proviſions du 5. Mai 1590. ci-devant lieutenant principal à Niſmes, t. le 12. Janv. 1604. il ep. le 6. Mai 1554. Françoiſe de Sarras, & il en eut 1. François de Roſel qui ſuit, & 2. Charles de Roſel, conſeiller au parlement de Toulouſe, qui ep. Magdelaine Caſtillon de Baines, dont François 1604.

VIII. François de Roſel, lieutenant principal en la ſénéchauſſée de Beaucaire & Niſmes, premier préſident en la cour des aides de Montpellier par la démiſſion de ſon pere 1604. ep. Louiſe Sautel, laquelle t. le 7. Fev. 1642. & il en eut 1. François de Roſel, Sgr. de Servas, qui ſuit, 2. Henri, 3. Louis de Roſel, lieutenant-colonel au régiment de Calviſſon le 8. Av. 1642. colonel d'infanterie le 24. Juin 1649. 4. Jean de Roſel, Sgr. de Sauſete, maréchal de bataille, lieutenant laïc en la ſénéchauſſée de Beaucaire & Niſmes, capitaine d'infanterie au régiment de la Fare, le 23. Juin 1647. dans celui de Montpeſat, & aide de camp le 26. Fev. 1651. & 5. Gabriel 1642. qui fut maintenu N. avec ſes freres & ſon neveu le 8. Oct. 1669.

IX. François de Roſel, Sgr. de Servas, conſeiller du roi, & lieutenant principal en la ſénéchauſſée de Beaucaire & Nîmes, ep. le 5. Janv. 1643. Magdelaine Freton, qui le rendit pere de

X. Charles de Roſel, lieutenant principal en la ſénéchauſſée de Beaucaire & Niſmes en ſurvivance de ſon pere par proviſions du 7. Oct. 1669. maintenu N. avec ſon pere & ſes oncles le 8. Oct. 1669.

MONTPELLIER. 475. ROSEL-LA CLOTTE.

III. Pierre de Roſel, premier préſident en la cour des aides de Montpellier, t. le 12 Janv. 1604. & fut pere de

IV. Charles de Roſel, conſeiller au parlement de Toulouſe, & puis premier préſident en la cour des aides de Montpellier par proviſions du 3. Nov. 1597. fit donation à ſon fils le 11. Juil. 1620. & ep. Marie de Caſtillon, qui le rendit pere de

V. François de Roſel, Sgr. de la Clotte, qui ep. 1°. N. Textoris, 2°. le 3. Av. 1640. Louiſe Lager, & t. le 23. Juin 1665. Il eut de ſa premiere femme 1. François 1665. 2. Jules 1665. 3. Raulin qui fut pere de Charles 1665. & de ſa ſeconde 4. François de Roſel 1665.

5. Louis 1665. 6. Henri 1665. & 7. Charles 1665. maintenu N. avec ſes freres le 8. Oct. 1669.

NISMES. 476. ROSEL-VALOBSCURE.

III. Jacques de Roſel t. le 23. Avril 1579. fut pere de | Pierre de Roſel, lieutenant particulier au ſénéchal de Niſmes, premier préſident en la cour des aides de Montpellier, mentionné dans le teſtament de ſon frere le 23. Av. 1579.

IV. Pierre de Roſel, Sgr. de Valobſcure, conſeiller au préſidial de Niſmes 1579. qui fut pere de

V. Jacques de Roſel, Sgr. de Valobſcure, conſeiller au préſidial de Niſmes, reçut une déclaration de ſon pere le 24. Oct. 1646. & fut maintenu N. le 8. Oct. 1669.

NISMES. 477. ROSEL-DE LHOM.

I. Roſtaing de Roſel fut pere de 1. Roſtaing de Roſel qui ſuit, & 2. Pierre de Roſel.

II. Roſtaing de Roſel fit quitance à ſon frere le 9. Ao. 1539. ep. Louiſe de la Rivoire, qui le rendit pere de

III. Jean de Roſel, Sgr. de Lhom, qui t. le 4. Juil. 1611. Il avoit ep. le 11. Mars 1585. Marie d'Auriac, & il en eut 1. Antoine de Roſel d'Auriac, Sgr. de Lhom, qui ſuit, & 2. Guillaume 1611.

IV. Antoine de Roſel d'Auriac, Sgr. de Lhom, Boiſſeroles, & Maſſevaques, t. le 3. Juin 1663. Il ep. le 6. Mai 1620. Antoinette Boujac, & il en eut 1. Guillaume, & 2. Levi de Roſel, maintenu N. avec ſon frere le 8. Oct. 1669.

NISMES. 478. ROSEL-S. SEBASTIEN.

I. Roſtaing de Roſel ep. Marie de la Rivoire, & il en eut 1. Guillaume de Roſel qui ſuit, & 2. Jean de Roſel qui ep. Marie d'Auriac ci-deſſus mentionnée.

II. Guillaume de Roſel I. ep. Louiſe de Boſſuges, qui le rendit pere de

III. Guillaume de Roſel II. de Boſſuges, Sgr. de S. Sebaſtien, t. le 24. Août 1621. Il ep. le 22. Avril 1591. Anne Deleuſe, qui le rendit pere de

IV. Charles de Roſel, Sgr. de S. Sebaſtien, qui ep. Delfine de Bane; & il en eut 1. Edouard de Roſel, qui ep. le 17. Jul. 1659. Gabrielle Foullaquier, 2. Pierre de Roſel, 3. Guillaume maintenu N. avec ſes freres le 8. Oct. 1669. & 4. Anne de Roſel, qui t. le 28. Oct. 1664. & fit héritiers ſes freres.

NISMES. 479. ROSEL à Niſmes.

I. Roſtaing de Roſel fut pere de 1. Charles de Roſel, docteur & avocat, qui ſuit, & 2. Pierre de Roſel qui fit un accord avec ſon frere le 14. Oct. 1550.

II. Charles de Roſel, docteur & avocat, ep. le 28. Sept. 1550. Jeanne Puget, laquelle t. le 5. 1596. & le rendit pere de

Digitized by Google

III. Roſtaing de Roſel héritier de ſa mere qui ep. N. Sarra de Barthelemi, & t. le 21. Dec. 1622. Il eut de cette alliance

IV. Jean de Roſel héritier de ſon pere, qui ep. le 12. Ao. 1615. Marguerite Cola, qui le rendit pere de

V. François de Roſel, conſeiller & garde-ſceaux de Niſmes, qui ep. le 27. Juil. 1650. Françoiſe Favier-Lanſſard, & il en eut

VI. Jean-François de Roſel, maintenu N. ſa mere faiſant pour lui, le 8. Oct. 1669.

CASTRES. / *NISMES.* — 480. ROSEL, à Caſtres.

III. Jacques de Roſel t. le 23. Av. 1579. fut pere de

IV. François de Roſel, avocat-général en la chambre de l'édit de Caſtres 1579. t. le 18. Oct. 1636. Il ep. Marie de Puiginier, & il en eut 1. Pierre de Roſel, avocat-général, 2. Jean-Jacques de Roſel, & 3. François de Roſel, miniſtre, maintenu N. avec ſes freres le 8. Oct. 1669.

USEZ. — 481. ROSSEL. D'argent, à la bande de gueules, accompagnée de deux quintefeuilles de même.

I. Michel Roſſel, écuyer, donna une quitance de lods en 1550. & eut pour enfans 1. Jean Roſſel, écuyer, Sgr. d'Anaſtaſie, qui ſuit, & 2. David Roſſel.

II. Jean Roſſel, Sgr. d'Anaſtaſie, fit un accord avec ſon frere le 30. Oct. 1590. Il ep. le 11. Juin 1582. Marie Delpuech, qui le rendit pere de

III. François Roſſel, Sgr. d'Aubarnes, t. le 31. Juil. 1649. Il avoit ep. le 1. Mars 1635. Claude de Laudun, & il en eut 1. Jacob Roſſel, Bn. d'Aigalieres & la Brugairete, qui ep. le 25. Juil. 1660. Marguerite Clauſel, & il obtint des lettres patentes au mois de Mai 1664. portant érection de la terre de Brugairete en baronie, N. le 19. Nov. 1668. avec Gabriel Roſſel, Sgr. d'Aubarnes ſon frere.

Proviſions de l'office de conſeiller en la cour des comptes, aides, & finances de Montpellier, en faveur de François Roſſel, vacant par la mort de Jean ſon frere, du dernier Av. 1664. Autres du même office en faveur dudit Jean, vacant par la mort de Salomon ſon autre frere en 1638.

LODEVE. — 482. ROSSET. D'or, à trois roſes de gueules, feuillées de ſinople, écartelé d'azur, au lion d'or armé & lampaſſé de gueules, ſur le tout d'azur, à trois roſes d'or, 2. & 1.

I. Pierre Roſſet, Sgr. de Brignac & la Vernede, t. le 5. Ao. 1533. & fut pere de

II. Pierre Roſſet, Sgr. de la Vernede & Gourgas, dénombra le 8. Mars 1539. & t. le 20. Juil. 1554. Il eut pour enfans 1. Michel Roſſet, & 2.

III. Jean Roſſet t. le 29. Janv. 1606. Il avoit ep. le 4. Mars 1563. Eſtiennete de la Tude, qui le rendit pere de

IV. François Roſſet t. le 4. Sept. 1627. Il ep. le 25. Juil. 1598. Catherine de Rocoſel, de laquelle il eut

V. Jean Roſſet de Roqueſel, Sgr. de Seiſſes, Roqueſels, & Gourgas, ep. le 11. Ao. 1636. Anne Paſchal, & il en eut

VI. Bernardin Roſſet, N. avec ſon pere le 29. Ao. 1669.

BEZIERS. 483. ROUCH. D'azur, au monde d'argent, ſommé d'une croix de même, à trois faſces ondées d'or, au chef d'or, à 3. roſes de gueules.

I. Afrodiſe Rouch, Sgr. d'Arnoye & d'Avene, t. le 8. Mai 1489. & il eut pour enfans 1. Jean Rouch, 2. Charles Rouch, 3. Pierre Rouch, 4. Dominique Rouch, & 5.

II. Raimond Rouch, Sgr. d'Arnoye & d'Avene. Il eut pour enfans 1. Pierre Rouch, Sgr. d'Arnoye, qui ſuit, & 2. Jeanne Rouch.

III. Pierre Rouch, Sgr. d'Arnoye & d'Avene, à qui ſa ſœur fit une donation le 30. Mars 1522. Il fut pere de

IV. Jacques Rouch, Sgr. d'Arnoye, t. le 19. Juil. 1570. Il avoit ep. le 5. Mai 1549. Jeanne Plantevit, dont il eut

V. Jacques Rouch d'Arnoye, Sgr. dudit lieu, t. le 24. Nov. 1611. Il ep. Claire de Laufieres, & il en eut 1. Jean Rouch, Sgr. d'Arnoye, qui ſuit, 2. Guillaume Rouch, & 3. Gabriel Rouch, Sgr. d'Avene, préſident au préſidial de Beziers, ep. le 29. Mai 16 Marie Marion, dont il eut Thomas Rouch d'Arnoye, Sgr. d'Avene & S. Adrian, demeurant à Beziers, N. le 7. Sept. 1668.

VI. Jean Rouch, Sgr. d'Arnoye, ep. Marie Delort, & il en eut 1. Gabriel Rouch, Sgr. d'Arnoye & de Perdiguier, demeurant à Beziers. Il ep. le de Graves, N. le 7. Sept. 1668. & 2. François Rouch.

USEZ.

Digitized by Google

USEZ.

484. ROURE. D'or, au lion d'azur, écartelé d'azur à cinq pals d'argent, ſur le tout d'azur à la tour d'argent.

I. Guillaume Beauvoir, Sgr. du Roure, ep. Urbaine Grimoard qui t. étant veuve le 4. Oct. 1530. & il en eut 1. Antoine Beauvoir, & 2.

II. Claude Grimoard du Roure, Sgr. & Bn. de Griſac, Bane, S. Florens, t. le 27. Janv. 1547. Il avoit ep. le 28. Ao. 1520. Floretre des Porcelets, de laquelle il eut 1. Louis du Roure qui ſuit, 2. Claude du Roure, 3. Jean du Roure qui a fait la Br. B. 4. Pierre du Roure qui a fait la Br. C. 5. Baltazar du Roure, 6. Honoré du Roure, 7. François du Roure, 8. Guillaume du Roure, & 9. Jacques du Roure qui a fait la Br. D.

III. Louis du Roure t. le 25. Mars 1593. Il avoit ep. Jeanne de Sara, & il en eut 1. Pierre du Roure, & 2.

IV. Jacques du Roure, Sgr. de Beauvoir, ep. 1°. le 20. Janv. 1601. Gabrielle Sautel, 2°. le 17. Sept. 1619. Foret, & t. le 20. Mars 1654. Il eut de ſa premiére, ou ſeconde femme, 1. Claude du Roure de Beauvoir, Sgr. de Paſſenau, demeurant à Barjac, capitaine au régiment de Languedoc par commiſſion du 2. Mai 1647. & 2. Hercule du Roure, capitaine au régiment de Languedoc par commiſſion du même jour que celle de ſon frere, N. le 8. Juil. 1669.

Br. B. III. Jean du Roure, Sgr. de S. Brés, ep. Catherine de la Baume, dont il eut

IV. Antoine du Roure, Bn. d'Aigueſe, ep. le 13. Nov. 1594. Charlotte-Catherine de la Baume. Il t. le 20. Mai 1616. fait mention dans ſon Teſtament d'Anne d'Ornans ſon épouſe &c. & il eut de ſon mariage 1. Antoine du Roure, 2. Jean-Baptiſte du Roure, & 3. François du Roure qui ſuit

V. François du Roure, Bn. d'Aigueſe, y demeurant, fut pere de

VI. Joſeph du Roure, N. avec ſon pere le 4. Septembre 1669.

Br. C. III. Pierre du Roure ep. Jeanne Sautel, dame de la Baſtide de Virac, qui étant veuve t. le 1. Dec. 1621. & qui le rendit pere de

IV. Claude du Roure, Sgr. de la Baſtide, t. le 1. Janv. 1663. Il ep. Suſanne Meſtier, & il en eut 1. Jacques du Roure, Sgr. de la Baſtide, & 2. Claude du Roure, Sgr. de la Baſtide, maintenus, lad. Meſtier leur mere faiſant pour eux, le 8. Juil. 1669.

Br. D. III. Jacques de Roure t. le 16. Sept. 1610. Il avoit ep. le 3. Mai 1580. Suſanne Iſarn, & il en eut 1. Jacques du Roure, 2. Baltazar du Roure, Sgr. d'Elze, qui ſuit, & 3. Claude du Roure.

IV. Baltazar du Roure, Sgr. d'Elze, t. le 27. Janv. 1633. Il avoit

ep. le 31. Mai 1618. Helene Samſon, & il en eut 1. Claude du Roure Sgr. & Prieur de Malons, & 2. Louis du Roure, Sgr. d'Elze, N. avec ſon frere le 8. Juil. 1669.

NISMES. 485. ROUVERIE'. D'azur, au cheſne d'or arraché.

I. Gabriel Rouverié, Sgr. de la Baſtide, licentié ès loix, reçut une reconnoiſſance féodale le 10. Oct. 1514. dénombra la juriſdiction de Cabrieres le 19. Mai 1536. & avoit épouſé Jeronime Brunet, dont il eut 1. Antoine Rouverié, docteur & avocat, Sgr. de Cabrieres, qui ſuit, & 2. Jean Rouverié, Sgr. de la Baſtide.

II. Antoine Rouverié, docteur & avocat, Sgr. de Cabriéres, tranſigea avec ſon frere le 2. Juin 1539. t. le 15. Nov. 1569. Il avoit ep. Catherine Parades dont il eut

III. Jean Rouverié, docteur & avocat, Sgr. de Cabrieres, ep. Marie Galepin, laquelle lui donna pour fils

IV. Jean Rouverié, Sgr. de Cabrieres, ep. le 20. Nov. 1623. Marguerite de Toiras-S. Bonnet, & il en eut 1. Jean-Claude Rouverié, Sgr. de Cabrieres, qui ſuit, & 2. Jean-Louis Rouverié qui fut émancipé le 5. Sept. 1667.

V. Jean-Claude Rouverié, Sgr. de Cabrieres & Pouls, émancipé le 26. Nov. 1665. avoit ep. le 21. Av. 1652. Gabrielle Brueis de S. Chatte, & il en eut 1. Jean-Louis Rouverié, & 2. François Rouverié, N. avec ſon pere, ſon oncle, & ſon frere le 19. Nov. 1668.

USEZ. 486. ROUX.

I. Louis Roux ép. Suſanne Morel, & il en eut 1. Antoine Roux qui tranſigea avec ſon frere pour la ſucceſſion de leurs pere & mere le 31. Mars 1546. & 2.

II. Matthieu Roux ép. le 15. Sept. 1552. Catherine Beraud, laquelle le rendit pere de

III. Louis Roux, Sgr. de Ribas, viguier de Villeneuve d'Avignon, ep. le 12. Avril 1598. Gabrielle Leutre, dont il eut

IV. Mathieu Roux, viguier de Villeneuve, t. le 24. Ao. 1636. Il avoit ep. le 12. Dec. 1627. Anne Fiene, & il en eut 1. Hector Roux demeurant à Villeneuve d'Avignon, ep. le 13. Nov. 1662. Françoiſe Chacognac, N. le 13. Janv. 1671. & 2.

V. Gaſpard Roux ep. Magdelaine Martinon, & il en eut 1. Mathieu-Hector Roux bapt. le 6. Ao. 1651, & 2. Joſeph Roux bapt. le 9. Mai 1654. & 3. Charles Roux bapt. le 9. Dec. 1655. N. lad. Martinon leur mere faiſant pour eux, le 13. Janv. 1671.

USEZ. 487. ROYER.

I. Hugues Royer t. le 17. Dec. 1529. fut pere de

II. Sebaſtien Royer t. le 20. Nov. 1580. Il eut pour fils

III. Nicolas Royer t. le 7. Oct. 1621. eut pour enfans 1. Philippe

Royer, écuyer, Sgr. de la Berthe, qui ſuit, & 2. Raimond Royer.

IV. Philippe Royer, écuyer, Sgr. de la Berthe, ep. le 16. Fev. 1645. Françoiſe Iſſier, dont il eut

V. Ceſar-Auguſte Royer, demeurant à Bagnols, bapt. le 11. Oct. 1648. fut N. le 15. Janv. 1671.

VIVIERS. 488. RUOLS. D'azur, à 3. fuſées d'or miſes en faſce.

Jean-Pierre Ruols, Sgr. des Trois-Fourneaux, tant de ſon chef que comme fils & héritier de Pierre Ruols, demeurant à Serieres D. de Viviers, N. conformement à ſes lettres d'annobliſſement du mois de Juillet 1659.

VIVIERS. 489. SAIGNARD. D'azur, au ſautoir d'or.

I. Antoine Saignard t. le 24. Janv. 1533. Il avoit ép. Jeanne de S. Laurent, dont il eut

II. Pierre Saignard, Sgr. de Vernet, Conſgr. de Morteſagne, t. le 22. Dec. 1639. Il avoit ep. le 18. Nov. 1550. Suſanne Boniſſoc, & il en eut 1. Ceſar Saignard, capitaine de cavalerie, qui ſuit, & 2. Pierre Saignard, écuyer, Sgr. de Vernet, qui t. le 22. Dec. 1639. & il avoit ep. le 23. Juin 1613. Marguerite Chapat, dite Balard, & il en eut Ceſar Saignard, Sgr. de Vernet, & Chriſtophle Saignard, N. avec ſon frere le 20. Dec. 1668.

III. Ceſar Saignard, capitaine de cavalerie par commiſſion du 4. Avril 1580. ep. le 14. Mai 1589. Claude Langon, de laquelle il eut 1. Antoine Saignard, Sgr. de Marmignac, qui ſuit, & 2. Jean Saignard, Sgr. de Preaus, qui ep. le 25. Oct. 1627. Claude Alier de la Freſſange, dont il eut Gabriel Alier de Saignard, Sgr. de la Freſſange, qui ep. le 5. Oct. 1666. Marguerite Navet, N. avec ſon pere le 20. Dec. 1668.

IV. Antoine Saignard, Sgr. de Marmignac, Maumeire & Glavenas, ep. 1°. le 20. Ao. 1625. Iſabeau Cremeaus, 2°. le premier Dec. 1629. Claire Desbots. Il fut pere de

V. François Saignard, Sgr. & Bn. de Queirieres, ep. le 1. Fev. 1667. Helene la Rivoire, N. avec ſon pere le 20. Dec. 1668.

NISMES. 490. S. GILLES. D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3. roſes de même.

Certificat de Tannequin du Chaſtel, chevalier, prevôt de Paris de l'an 1444. comme Rollet de S. Gilles avoit perdu ſes titres, & étoit iſſu de noble ra-

ce de pere & de mere au païs de Bretagne.

Ordonnance de M. de Montmorenci portant que vû ledit certificat, trois actes authentiques de l'an 1458. dans leſquels François de S. Gilles eſt qualifié noble, & un quatriéme de l'an 1497. prouvant la deſcendence dud. François à Guillaume, led. Guillaume ſeroit compris dans le nombre & maintenu dans le privilége des nobles.

I. Rollet de S. Gilles, originaire de Bretagne, fut pere de

II. François de S. Gilles ep. le 10. Ao. 1469. Peironne Lucas, dont il eut

III. Jean de S. Gilles ep. le 5. Nov. 1506. Marceline Maillard, de laquelle il eut

IV. Guillaume de S. Gilles ep. le 5. Nov. 1530. Catherine d'Aubannes, qui lui donna pour fils

V. Bernard de S. Gilles ep. le 15. Oct. 1568. Catherine Arnaud, & il en eut

VI. Guillaume de S. Gilles ep. le 5. Juin 1605. Marguerite d'Almeras, dont il eut

VII. Jean de S. Gilles, écuyer, Sgr. de Ledignan, demeurant à Beaucaire, ep. le 30. Juil. 1631. Iſabeau Royer, N. le 5. Janv. 1671.

NARBONNE.
CARCASSONNE.

491. S. JEAN. D'azur, à la cloche d'argent, ſoutenue de 2. lions d'or.

I. Jean de S. Jean, écuyer de M. le daufin de Viennois, châtelain & capitaine de Montreal, ep. le 13. Mai 1446. Marquiſe de Solier, qui le rendit pere de

II. Jean de S. Jean, Sgr. d'Aunous, qui t. le 20. Mai 1519. & eut pour enfans 1. Antoine de S. Jean, qui ſuit, & 2. N. de S. Jean, Sgr. d'Aunous, capitaine d'une compagnie de 300. hommes à pied, dans le régiment du comte de Briſſac, par commiſſion du 5. Nov. 1567. meſtre de camp le 30. Dec. de la même année, colonel d'un régiment de dix enſeignes, tué à Poitiers.

III. Antoine I. de S. Jean, hér. de ſon pere, eut pour enfans 1. Antoine II. de S. Jean, Sgr. d'Aunous, qui ſuit, & 2. Jean de S. Jean, Sgr. de Villelongue, qui obtint un arrêt du parlement de Toulouſe avec ſon frere Antoine le 4. Dec. 1571. pour raiſon des biens d'autre Antoi-

ſe ſeur pere, fut enſeigne de la compagnie d'ordonnance du comte de Carmain, il eut un régiment de dix enſeignes vacant par la mort du capitaine d'Aunous ſon oncle, le 14. Sept. 1569. reçut des lettres d'état à cauſe de ſes bleſſures le 20. Juin 1577.

IV. Antoine II. de S. Jean, Sgr. d'Aunous, t. le 24. Fev. 1551. ep. 1°. le 23. Juin 1540. Seguine de Lautrec, fille de meſſire Antoine de Lautrec, 2°. Delfine de Leſtrandar. Il eut de ſon premier mariage 1. Jean-François de S. Jean, Sgr. d'Aunous, qui ſuit, & de ſon ſecond, 2. François de S. Jean.

V. Jean-François de S. Jean, Sgr. d'Aunous, ep. le 10. Sept. 1548. Françoiſe de Thurin, fille de Claude de Thurin Sgr. dud. lieu & de Tonette de Turnus, laquelle fit une donation en faveur de Timoleon ſon petit-fils le 10. Juil. 1604. & t. le 9. Juil. 1607. De ce mariage vinrent 1. Jean de S. Jean de Thurin, Sgr. d'Aunous, qui ſuit, 2. Antoine, Sgr. de la Courtete, 3. François, Sgr. de Mouſſoulens, & 4. Catherine 1607.

VI. Jean de S. Jean de Thurin, Sgr. d'Aunous, ep. le 14. Juin 1570. Jeanne de Mauleon, fille de François Sgr. de Durban & de Françoiſe Iſalguier de Clermont, heritiere dud. Durban, & il en eut

VII. Timoleon de S. Jean de Thurin, Bn. d'Aunous, à qui Françoiſe de Thurin ſa grand-mere fit donation le 10. Juil. 1604. & le nomma dans ſon teſtament du 9. Juil. 1607. Il reçut ordre du maréchal de Themines pour aller au ſecours de S. Jean de Breuil, & commander la compagnie d'ordonnance de M. de Montmorenci, & les régiments d'Annonay & de Villar, le 24. Nov. 1625. Il teſta le 7. Avril 1628, fit un codicile le 4. Mars 1630. Il avoit ep. le 7. Mai 1607. Françoiſe de Monteſquieu-Couſtauſſa fille d'Arnaud, & il en eut 1. François de S. Jean de Thurin, Bn. d'Aunous, qui fut héritier de ſon pere, & qui ép. le 12. Avril 1649. Anne de Villemur, fille de H. & P. Sgr. Anne de Villemur, baron de Palhei & Campans, & de Marguerite-Andrée de Comenges de Bourbon, maintenu N. le 5. Dec. 1668. & 2. Philippe de S. Jean mentionné dans le codicile de ſon pere le 4. Mars 1630.

492. S. JEAN-LA COURTETE.

Antoine de S. Jean, Sgr. de la Courtete, capitaine de 30. lances par commiſſion du 16. Janv. 1596. ep. le 13. Fev. 1580. Germaine de la Fontaine, & il en eut 1. Jean-François de S. Jean, Sgr. de Belveſe qui ſuit, & 2. N de S. Jean, Bn. de Fajac, capitaine-chatelain de Caſtelnaudarri, mort avant 1654.

Jean-François de S. Jean, Sgr. de Belveſe, ep. le 6. Nov. 1618. Antoinette de Monfaucon qui le rendit pere de

Timoleon de S. Jean, Bn. de Fajac & Belveſe, capitaine chatelain de Caſtelnaudarri après le décès du Bn. de Fajac ſon oncle, par proviſions du 2. Janv. 1654. capitaine de chevaux legers par commiſſion du 5. Janv. 1662. t. le 5. Nov. 1662. Il avoit ep. le 12. Av. 1646. Louiſe Nadal, & il en eut

Jean-François, Bn. de Fajac, N. le 5. Dec. 1668.

CARCASSONNE. 493. S. JEAN-CAUDEBRONDE.

François de S. Jean, Sgr. de Mouſſoulens, eut commiſſion du prince de Condé en 1639. pour commander la nobleſſe de la ſénéchauſſée de Carcaſſonne & Beziers. Il ep. le 10. Oct. 1592. Catherine de Voiſins, fille unique de N. de Voiſins & de Barbe de Theſan, & il en eut

Olivier de S. Jean qui ep. le 5. Oct. 1619. Catherine de Roquelaure, qui le rendit pere de

Jean-François de S. Jean de Voiſins, Sgr. de Caudebronde, qui ep. le 27. Sept. 1668. Gabrielle Bourcier, & fut maintenu N. le 5. Dec. 1668.

CARCASSONNE. 494. S. JEAN-LA-BASTIDE.

François de S. Jean, Sgr. de Mouſſoulens, fut pere de

Jean-François I. de S. Jean, Sgr. de la Baſtide-Carlipa, qui t. le 25. Juin 1655. Il ep. le 20. Fev. 1619. Anne Baure, & il en eut 1. Jean-François II. de S. Jean, Sgr. de la Baſtide, qui ep. le 24. Janv. 1657. Françoiſe Maurel, & fut maintenu N. le 5. Dec. 1668. 2. Louis-Olivier 1655. 3. Charles-Antoine 1655. & 4. Jacques-Paul 1655.

CARCASSONNE. 495. S. JEAN-MOUSSOULENS.

François de S. Jean, Sgr. de Mouſſoulens, fut pere de

Giſard de S. Jean de Mouſſoulens qui ep. le 28. Juin 1633. Catherine de Gout, laquelle fut dottée par le roi de 18000. livres, & il en eut

Louis de S. Jean-la-Garde-Mouſſoulens, qui ep. le 30. Juin 1663. Françoiſe de Pompadour, N. le 5. Dec. 1668.

NISMES. 496. S. JULIEN. Au 1. de gueules, à une colombe d'argent tenant en ſon bec un rameau d'olivier, avec une étoile d'or en chef; au 2. d'azur, à 2. lions d'or, affrontés, ſurmontés d'une fleur de lis au pied coupé de même; au 3. d'or, à la branche de laurier de ſinople; au 4. de gueules, à une nef d'argent, ſurmontée d'une étoile de même.

Digitized by Google

I. Antoine de S. Julien, Sgr. de la Nef, dénombra le 19. Janv. 1503. & t. le 5. Mars 1557. Il eut pour enfans 1. Antoine de S. Julien, Sgr. de la Nef, qui ſuit, & 2. George de S. Julien, Sgr. de l'Olivier, qui a fait la Br. B.

II. Antoine de S. Julien, Sgr. de la Nef, t. le 23. Juil. 1572. Il avoit ep. Marie d'Aroval, & il en eut 1. Pierre de S. Julien, & 2.

III. Antoine de S. Julien, Sgr. dudit lieu, ep. Jeanne Serres, & il en eut 1. Jacques de S. Julien, Sgr. de la Nef, demeurant en ſon château de S. Julien, qui ep. le 18. Mars 1646. Iſabeau Cauſſe, & fut maintenu N. le 20. Dec. 1668. 2. Gui de S. Julien, 3. Pierre de S. Julien, & 4. Antoine de S. Julien.

Br. B. II. George de S. Julien, Sgr. de l'Olivier, ep. 1°. le 23. Nov. 1573. Antoinete de Cambous, 2°. le 4. Dec. 1607. Jeanne Malcouran, & t. le 23. Av. 1616. Il eut de ſa ſeconde femme

III. Jean de S. Julien qui t. le 13. Oct. 1621. Il avoit ep. Anne de Courſſac, & il en eut 1. Antoine de S. Julien, Sgr. de Vallanes, capitaine au régiment de Beaufort-Gabriac par commiſſion du 8. Dec. 1644. au régiment de Ganges le 15. Mai 1646. Il ep. le 22. Fev. 1651. Anne Mathieu, & fut maintenu N. le 20. Dec. 1668. & 2. Jean de S. Julien, Sgr. de l'Olivier, capitaine au régiment de Ganges par commiſſion du 11. Sept. 1641. N. le 20. Dec. 1668.

LODEVE.

497. S. JULIEN.

Beſar de S. Julien, fut pere de

Guillaume de S. Julien, Sgr. de Madieres, qui donna une quitance de lods le 1. Sept. 1393.

Guillaume de S. Julien reçut une reconnoiſſance féodale le 8. Av. 1465.

I. Marquet de S. Julien eut pour enfans 1. Antoine de S. Julien, Sgr. de la Verriere, qui ſuit, & 2. Pierre de S. Julien qui reçut une quitance d'Antoine ſon frere pour raiſon des biens de Marquet leur pere le 27. Fev. 1534.

II. Antoine de S. Julien, Sgr. de la Verriere, ep. le 9. Av. 1534. Anne de Dieu, avec laquelle il fit une procuration le 1. Sept. 1579. à

III. Antoine de S. Julien, Sgr. de la Verriere, ſon fils, qui t. le 3. Juin 1587. Il avoit ep. Antoinete de Capluc, & il en eut 1. Pierre de S. Julien qui ſuit, 2. Louis de S. Julien, Sgr. de Colombet, qui ep. le 26. Oct. 1619. Marie de Roquefeuil, & 3. Fulcrand de S. Julien, Sgr. de la Boiſſonnade, qui ep. le 18. Fev. 1632. Marguerite Noſeran, & il en eut 1. Antoine de S. Julien, Sgr. de la Boiſſonnade, qui ep. le 18. Av. 1655. Iſabeau Aldeguier, & 2. Fulcrand de S. Julien qui ſe maria

le 10. Juin 1663. avec Baltazare Boyer, & fut maintenu N. avec Louis ſon oncle & Antoine ſon frere le 5. Janv. 1671.

IV. Pierre de S. Julien fut pere de

V. Charles de S. Julien, Sgr. de la Deveſe & Delpech d'Aubaigne, ep. le 2. Fev. 1648. Jeanne Sillol, N. le 5. Janv. 1671.

LE PUI. 498. S. PAUL. D'argent, à trois pals de gueules, au franc quartier d'argent, à une croix fleuronnée de ſable.

I. Sebaſtien de S. Paul, Sgr. des Maiſons-fortes, de la Guilanche, & de Vaſſalie en Forez, ep. Catherine de Rochefort, & t. avec elle le 16. Juin 1518. il en eut 1. Pierre de S. Paul, Sgr. de la Guilanche, qui aſſiſta au mariage de ſon frere, & 2.

II. Antoine de S. Paul de Damas, écuyer, dit la Guilanche, tranſigea le 13. Fev. 1533. avec Antoine de Beauvoir, au ſujet de la donation de la terre de Damas faite audit Antoine de S. Paul. Il ep. le 20. Juin 1535. Claude Chaſalet, qui le rendit pere de

III. Philippe de S. Paul, Sgr. de Chaſalés, ep. le 23. Nov. 1569. Anne de la Riviere, qui partagea le 20. Mai 1607. avec

IV. François de S. Paul, Sgr. de Chaſalés, ſon fils, qui ep. le 5. Nov. 1600. Catherine Bonlieu, qui t. étant veuve le 27. Fev. 1660. & de laquelle il eut 1. Gaſpard de S. Paul, écuyer, Sgr. de Chaſalés, y demeurant, qui ep. le 8. Ao. 1640. Heléne Beſſet, & fut maintenu N. le 18. Juil. 1669. & 2. François de S. Paul, Sgr. de la Bruyerete, y demeurant, lequel ep. le 27. Juil. 1642. Helene Veſc, & fut maintenu N. le 18. Juil. 1669.

VIVIERS. 499. S. PREST. Cinq points d'or équipolés à 4. d'azur.

I. Pierre de S. Preſt, chevalier, Bn. dudit lieu, fit un partage pour Jean, Gabriel, Aimar, & Louis ſes enfans le 6. Ao. 1569. obtint une ſentence du baillage de Forez le 1. Mars 1552. contre les meurtriers d'Antoine ſon fils aîné. Il eut pour enfans 1. Antoine de S. Preſt, écuyer, Sgr. & Bn. dudit lieu, qui ſuit, 2. Jean de S. Preſt, chevalier de l'ordre du roi ſuivant la cornete du duc de Nemours, 3. Gabriel de S. Preſt, maréchal des logis de la compagnie du ſieur d'Urſé, 4. Aimar, homme d'armes dans ladite compagnie, & 5. Louis de S. Preſt, protonotaire du ſaint ſiége apoſtolique.

II. Antoine de S. Preſt, écuyer, Sgr. & Bn. dudit lieu, ep. le 27. Mai 1537. Claude Richerande, qui le rendit pere de

III. Pierre de S. Preſt, écuyer, fit une préſentation au ban & arriere-ban le 25. Juin 1555. capitaine-châtelain dans le lieu de la Foulhouſe par proviſions

proviſions du 16. Dec. 1563. mentionné dans le partage que ſon ayeul fit le 6. Ao. 1569. ep. le 3. Nov. 1570. Louiſe Roiſſeau, & il en eut 1. Jean de S. Preſt, écuyer, Sgr. de Foulhouſe, qui ſuit, 2. Pierre, 3. Henri, & 4. Charles.

IV. Jean de S. Preſt, écuyer, Sgr. de la Foulhouſe, capitaine de cent hommes d'armes de pied par commiſſion du 23. Mars 1668. t. le 4. Mai 1657. ep. le 3. Nov. 1622. Claude Dupont, & il en eut 1. Pierre de S. Preſt, qui ep. le 12. Fev. 1654. Louiſe Gardon, & 2. Paul de S. Preſt maintenu avec ſon frere par M. du Gué, intendant en Lyonnois, comme appert d'un certificat dudit intendant, le 31. Oct. 1667. & par M. de Beſons, intendant en Languedoc, le 29. Janv. 1669.

NARBONNE. 500. SAIX. Au 1. & 4. d'azur, à deux faſces d'or, accompagnées de cinq étoiles de même, deux en chef entre deux faſces, & une en pointe; au 2. & 3. de gueules, à la faſce d'argent, accompagnée de trois étoiles de même parti d'argent, à l'arbre de ſinople.

I. Jean Saix, Sgr. de Paulignan, t. le 13. Mars 1557. eut pour enfans 1. Pierre Saix, Sgr. de Paulignan, qui ſuit, & 2. Jean Saix, Sgr. de la Baſtide & Ventenac, qui obtint un jugement des commiſſaires des francfiefs en la ſénéchauſſée de Carcaſſonne le 12. Dec. 1516. & fut mentionné dans le teſtament de ſon pere le 13. Mai 1557.

II. Pierre Saix, Sgr. de Paulignan, Vintrou, la Baſtide, & Ventenac, ſe préſenta au ban & arriere-ban avec l'équipage d'un chevalier le 5. Mars 1517. Il ep. le 7. Oct. 1560. Jeanne Taurines, qui le rendit pere de

III. Guillaume Saix, Sgr. de Paulignan, Ventrou, & la Baſtide, gentilhomme de la chambre du roi, par proviſions du 24. Janv. 1586. t. le 23. Oct. 1621. Il ep. le 15. Dec. 1598. Marguerite de Maureillan, & il en eut 1. Guillaume Saix, Sgr. de Paulignan, qui ſuit, & 2. Jacques Saix, maintenu N. le 12. Dec. 1668.

IV. Guillaume Saix, Sgr. de Paulignan & la Baſtide, qui t. le 24. Dec. 1649. Il avoit ep. le 24. Janv. 1636. Marquiſe de Citous, & il en eut 1. Jean, 2. Philippe, N. avec Jean ſon frere le 12. Dec. 1668. & 3. Marquis Saix.

MENDE. 501. SALES. De ſable, au vol d'argent, au chef de même.

I. Guillaume Sales ep. Marie Albignac, qui le rendit pere de

II. Gaſpard Sales, Sgr. de Pujol, fut compris dans le rôle des gentilshommes dans le ban & arriére-ban du Gevaudan le 5. Mai 1574. t. le 3. Nov. 1591. Il avoit ep. le 26. Mars 1558. Marguerite Fayon, & il en eut 1. Pierre Sales qui ſuit, & 2. Jean Sales qui a fait la Br. B.

III. Pierre Sales ep. Antoinete Bruelt, dont il eut

IV. Etienne Sales, Sgr. de la Vaiſſiere & de la Prade, y demeurant, ep. le 11. Juil. 1617. Marie de Rets de Breſſoles, & il en eut 1. Louis Sales, Sgr. de la Prade, qui ep. le 28. Nov. 1655. Anne Billaric, N. avec ſon pere & ſes freres le 8. Oct. 1668. 2. Urbain Sales, Sgr. de Pujol, qui ep. le 15. Fev. 1667. Louiſe d'Apcher, & 3. Jean-Baptiſte Sales, Sgr. de la Baſtide.

Br. B. III. Jean Sales fut capitaine au régiment de S. Rome infanterie par commiſſion du 9. Mai 1619. t. le 13. Mars 1553. Il eut pour enfans 1. André Sales, Sgr. de Ladous, qui ſuit, 2. André Sales, 3. Jean-Baptiſte Sales, & 4. Marc Sales.

IV. André Sales, Sgr. de Ladous, ep. le 29. Janv. 1635. Jeanne Pageſi, & il en eut

V. Jean-Baptiſte Sales, Sgr. de S. Cheli du Tarn, bapt. le 18. Sept. 1650. N. le 15. Juin 1671.

MONTPELLIER. 502. SANDRES. Bandé d. & d.

I. Guichard Sandres ep. Jeanne de Trinquaire, qui étant veuve & tutrice de Simon Sandres ſon fils, fit un échange le 5. Mars 1544. & il en eut 1. Simon Sandres, Sgr. de S. Juſt, & 2. Marthe Sandres, qui ep. aſſiſtée de ſon frere le 20. Sept. 1556. Louis de S. Bonnet.

II. Simon Sandres, Sgr. de S. Juſt, capitaine de cinquante hommes de pied dans la ville d'Aigueſmortes par commiſſion du 30. Juin 1599. t. le 23. Oct. 1608. & fut pere de

III. François Sandres, Sgr. de S. Juſt, t. en 1616. Il eut pour fils

IV. Louis Sandres, Sgr. de S. Juſt, meſtre de camp d'un régiment d'infanterie par commiſſion du 29. Janv. 1641. ep. le 20. Fev. 1627. Jeanne Folquier, dont il eut

V. François Sandres, Sgr. de S. Juſt, ep. le 31. Mars 1665. Dorothée Solas, & il en eut

VI. François Sandres, Sgr. de S. Juſt, bapt. le 21. Juil. 1666. N. le 3. Janv. 1671.

VIVIERS. 503. SANGLIER. D'or, au ſanglier de ſable, viſé & défenſé d'azur ſur une terraſſe de ſinople.

Digitized by Google

I. Jean Sanglier, médecin ordinaire du roi Charles VII. fut annobli par lettres patentes de S. M. du 23. Janv. 1423. régiſtrées le 24. Fev. audit an. Il ep. Anne Deſcours, & il en eut 1. Louis Sanglier qui ſuit, & 2. Etienne Sanglier, licentié ès loix, lequel obtint une délibération des états de Vivarais aſſemblés à Aubenas en 1551. portant que ledit Etienne, & que les ſiens ſeroient réputés deſcendans de Jean Sanglier, médecin ordinaire du roi.

II. Louis Sanglier ep. Jeanne Maſelet, & il en eut 1. Gabriel Sanglier qui ſuit, & 2. Jeanne Sanglier, qui ep. Bertrand Chablais.

III. Gabriel Sanglier étoit ſous la tutelle d'Etienne ſon oncle, d'Anne Deſcours ſon ayeule, & de Jeanne Maſelet ſa mere le 15. Dec. 1543. qu'il reçut une quitance de Bertrand Chablais ſon beau-frere, t. le 9. Oct. 1587. Il avoit ep. Marie Maurel, & il en eut 1. Antoine Sanglier qui ſuit, & 2. Etienne Sanglier qui ep. en Sept. 1592. Iſabeau Dubois.

IV. Antoine Sanglier ep. Claudine Fabri, dont il eut

V. Jacques Sanglier t. le 12. Juil. 1652. Il avoit ep. le 21. Dec. 1625. Felice Celier, & il en eut 1. Antoine Sanglier, 2. François Sanglier, 3. Claude Sanglier, & 4. Jean-Pierre Sanglier : les trois derniers maintenus N. demeurans à Vernous le 19. Nov. 1668.

USEZ. 504. SARRASIN. D'azur, à trois faſces humaines 2. & 1.

I. Pons Sarraſin, Sgr. de Chambonnet, fut pere de

II. Jean Sarraſin, écuyer, Sgr. de Chambonnet, dénombra en 1503. & t. le 18. Juin 1522. Il eut pour fils

III. Jean Sarraſin, Sgr. de Chambonnet, fut pere de

IV. Pierre Sarraſin, écuyer, Sgr. de Chambonnet, t. le 15. Ao. 1563. Il avoit ep. le 12. Janv. 1538. & il en eut 1. Pierre Sarraſin, Sgr. de Chambonnet, qui ſuit, & 2. Thomas Sarraſin, Sgr. de la Rouviere, qui a fait la Br. B.

V. Pierre Sarraſin, Sgr. de Chambonnet, t. le 19. Mars 1601. & fut pere de

VI. Jean Sarraſin, Sgr. de Chambonnet, qui eut pour fils

VII. Pierre Sarraſin, Sgr. de Chambonnet, t. le 26. Mai 1638. Il avoit ep. le 10. Ao. 1620. & il en eut 1. Jean Sarraſin, Sgr. de S. Bonnet, 2. Jacques Sarraſin, Sgr. d'Entraigues, & 3. Gabriel Sarraſin, Sgr. de Plagnols : tous les trois freres demeurant audit Chambonnet, maintenus N. le 25. Sept. 1669.

Br. B. V. Thomas Sarraſin, Sgr. de la Rouviere, fut pere de

VI. Jacques Sarraſin, Sgr. de Malevieille, ep. le 7. Mars 1617. & il en eut

VII. François Sarraſin, Sgr. de la Plane, ep. le 18. Sept. 1655. N. le 25. Sept. 1669.

{MONTPELLIER. BEZIERS.} 505. SARRET. D'azur, à deux lions d'or affrontés, & tenant une étoile d'argent, appuyés sur un rocher de même.

I. Pierre Sarret, damoiseau, rendit hommage du château du le 18. Sept. 1351. à Arnaud de Roquefeuil, chevalier. Il est nommé parmi les nobles du lieu du Pouget dans un acte judiciel du 28. Mars 1355. & fut pere de

II. Pierre Sarret qui ep. Catherine Asemar, dont il eut

III. Pierre Sarret ep. le 16. Juil. 1446. Guisete de Montaud, qui étant remariée avec Jean-Etienne Sarret, fit une donation de son consentement le 20. Oct. 1487. en faveur de Pierre Raimond son fils, & dudit Pierre Sarret son premier mari.

IV. Pierre-Raimond Sarret, écuyer, Sgr. d'Agnac en partie de Fabregues & Coussergues, t. le 4. Dec. 1526. Il avoit ep. le 16. Janv. 1497. Jaquete de Bouzene, fille d'Arnaud, Sgr. d'Arbouras, & il en eut 1. Jean Sarret, écuyer, Sgr. d'Agnac, qui suit, 2. Jacques Sarret, 3. Pierre Sarret, religieux à S. Mosy, 4. Nicolas Sarret, 5. François Sarret, 6. Fulcrande Sarret qui ep. Christophle Soluras, Sgr. de Mujolan, 7. Jeanne Sarret, 8. & 9. Braidete & Magdelaine, religieuses à sainte Claire à Montpellier, & 10. Marguerite Sarret, veuve de Guillaume Boni, Sgr. de Larnac, le 4. Dec. 1526.

V. Jean Sarret, écuyer, Sgr. d'Agnac & Fabregues, t. le 2. Août 1555. Il avoit ep. le 24. Oct. 1527. Françoise de Rochemore, dont il eut 1. Guillaume Sarret, qui suit, 2. Antoine Sarret, écuyer, Sgr. de Fabregues qui a fait la Br. C. 3. François Sarret qui a fait la Br. D. 4. Hector Sarret, 5. Jacques Sarret, chanoine de la cathédrale de Montpellier, 6. Jean Sarret, chevalier de Malthe, qui fit ses preuves le 23. & 24. Nov. 1596. 7. Charlote Sarret, femme de Gabriel Gep, Sgr. de Fos, 8. Claire Sarret, religieuse à Gigean, & 9. Dauphine Sarret.

VI. Guillaume Sarret ep. le 24. Nov. Jeanne Lasset, de laquelle il eut 1. Jean Sarret, Sgr. de S. Jean de Vedas, qui suit, 2. Guillaume Sarret qui hommagea avec Jean son frere les biens de leurs pere & mere le 6. Juin 1584, & 3. Philippe Sarret, conseiller qui a fait la Br. B.

VII. Jean Sarret, Sgr. de S. Jean de Vedas, ep. le 5. Ao. 1582. Bernardine de Beaux-Hotes dont il eut

VIII. Jaques Sarret, Sgr. de S. Jean de Vedas, t. le 18. Dec. 1644. Il avoit ep. le 19. Nov. 1631. Bernardine du Verger, & il en eut 1. Jean Sarret, Sgr. de S. Jean de Vedas, & 2. Louis Sarret, aussi Sgr. de S. Jean de Vedas, N. avec son frere le 3. Dec. 1668.

Br. B. VII. Philippe Sarret fut conſeiller en la cour des aides de Montpellier, ep. 1°. le 20. Ao. 1582. Catherine Trinquaire, 2°. Perrette Clair. Il eut pour enfans 1. Jean Sarret, conſeiller du roi, qui ſuit, & 2. Guillaume Sarret.

VIII. Jean Sarret, conſeiller du roi, doyen en la cour des aides de Montpellier, t. le 22. Dec. 1652. Il avoit ep. Gilete Solas, & il en eut 1. Pierre Sarret, Sgr. de S. Laurent, la Baume, Navaſſelle, & conſeiller en la cour des aides de Montpellier, & 2. François-Vincent Sarret, conſeiller en la cour des comptes, aides & finances de Montpellier, N. avec ſon frere & Guillaume ſon oncle le 3. Dec. 1668.

Br. C. VI. Antoine Sarret, écuyer, Sgr. de Fabregues, t. le 8. Mai 1584. Il ep. Louiſe d'Albenas & il en eut 1. Henri Sarret, chevalier Sgr. de Fabregues, qui ſuit, 2. Gabriel Sarret, Sgr. de Couſſergues, qui ep. le 28. Juin 1616. Magdelaine Morgon, dont il eut Gabriel Sarret, Sgr. de Gaujac, capitaine de chevaux legers, par commiſſion du 19. Janv. 1641. lequel ep. le 28. Ao. 1649. Antoinete d'Arnoye, N. le 3. Dec. 1668, & 3. Jean Sarret.

VII. Henri Sarret, chevalier, Sgr. de Fabregues, la Valette, lieutenant des gendarmes de M. de Mourgues le 2. Juin 1598. commandant dans Pezenas le 27. Sept. 1613. meſtre de camp d'un régiment d'infanterie le 9. Nov. 1621. marêchal de camp ès armées du roi, fut tué au ſiége de Montpellier, Il avoit ep. le 24. Nov. 1605. Marie Caladon, & il en eut 1. François-Antoine Sarret, marquis de Fabregues, capitaine châtelain de Pezenas après ſon pere, capitaine de chevaux legers au régiment de Pralin le 3. Mars 1641. ſergent de bataille le 17. Fev. 1647. capitaine-lieutenant des chevaux legers du prince de Conti le 27. Nov. 1655. marêchal de camp le dernier Oct. 1652. ep. le 12. Janv. 1647. Louiſe Auger de Cavoi, fille d'honneur de la reine régente, & fut maintenu N. le 3. Dec. 1668. & 2. Jean-Jacques Sarret, Sgr. de Couſſergues, capitaine de chevaux legers au régiment royal, par commiſſion du 26. Janvier 1644. Il ep. le 30. Mai 1665. Catherine de Trinquaire, N. le 3. Dec. 1668.

Br. D. VI. François Sarret ep. le 4. Janv. 1593. Iſabeau Duplan, & il en eut

VII. Jacques Sarret ep. le 10. Ao. 1624. Benoîte Gervais, dont il eut

VIII. Hector Sarret, Sgr. d'Agnac, ep. le 23. Nov. 1658. Louiſe de Roquefeuil, N. le 3. Dec. 1668.

LE PUI.

506. SAUVAGE. D'azur, à la tour d'argent, chargée d'un lion paſſant de gueules.

I. Simon Sauvage, dit du Noyer, retira acte de ſon ſervice au ban & arriére-ban le 4. Juil. 1514. reçut une inféodation, & rendit hommage à

la dame de Polignac en 1520. Il fit une procuration à Gaſpard ſon fils pour aller au ban & arriére-ban le 24. Sept. 1542, & une donation à Antoine auſſi ſon fils qui ſuit, le 10. Dec. 1547, & 2. Gaſpard Sauvage mentionné dans cet article.

II. Antoine Sauvage du Noyer ep. Marguerite la Farge, dont il eut

III. Jean Sauvage du Noyer, Sgr. du Roure, reçut une commiſſion pour commander dans la ville du Moneſtier le 5. Oct. 1594. Il ep. le 16. Nov. 1584. Bonne Nicolas, de laquelle il eut

IV. Charles Sauvage du Noyer, Sgr. du Roure, ep. le 5. Dec. 1632. Catherine Souverain, N. le 8. Juillet 1669.

MENDE. 507. SAUVAGE. D'azur, au ſauvage de carnation, ceint & couronné de feuilles de ſinople, tenant en ſa main droite une halebarde de même, miſe en pal.

I. Guillaume Sauvage fut pere de

II. Gaſpard Sauvage ep. le 25. Juin 1542. Marguerite Rouget, & il en eut

III. Jacques Sauvage partagea avec ſes freres & ſœurs les biens de leur pere le 22. Oct. 1583. & ep. le 27. Juin 1587. Françoiſe Chaſtel, & il en eut 1. Triſtan Sauvage, Sgr. de Malboſc, qui ſuit, & 2. Claude Sauvage qui ep. le 7. Janv. 1616. Anne de Beauregard, qui teſta étant veuve le 13. Avril 1643, & laquelle le rendit pere de Jacques Sauvage, Sgr. de Servilanges, qui ep. le 19. Avril 1659. Catherine Molette de Morangers.

IV. Triſtan Sauvage, Sgr. de Malboſc & de Servilanges, ep. le Marie de la Cam, & il en eut

V. Arnaud Sauvage, Sgr. de Malboſc, demeurant à la Canourgue, ep. le 5. Sept. 1665. Marie Albignac, N. le 1. Juil. 1669.

USEZ. 508. SAUVAN.

I. Jacques Sauvan, Sgr. d'Aramon, conſeiller & ſecrétaire du roi, maiſon & couronne de France, eut la confirmation des priviléges accordés aux ſecretaires du roi, en conſidération de plus de 20. ans de ſervice en ladite charge, le 5. Avril 1655. Il avoit ep. le 11. Mai 1641. Magdelaine Fleurigny, & il en eut 1. Jacques Sauvan, Bn. d'Aramon, bapt. le 10. Sept. 1645, & 2. Claude Sauvan, Sgr. de Lenoncourt bapt. le 16. Nov. 1651. N. comme fils de ſecrétaire du roi, le 18. Juil. 1669.

NISMES. 509. SEGLA. De gueules, à trois faſces d'argent, au chef couſu d'azur, chargé d'une étoile d'or, parti de gueules au lion d'or.

I. Guillaume Segla, chevalier-conſeiller du roi en ſes conſeils, préſident au parlement de Toulouſe, pourvû le 27. Ao. 1618. ep. 1°.

2°. le 17. Dec. 1614. Marguerite Cubieres de Malbuiſſon. Il fut pere de

II. Louis Segla, Bn. du Cheilar, érigé en baronie au mois de Fev. 1609. Sgr. de Ribaute, y demeurant, ep. Suſanne Amalric, N. comme fils de préſident au parlement de Toulouſe, le 5. Oct. 1668.

NARBONNE. 510. SEIGNEURET. D'or, à la faſce d'azur, accompagnée de 3. aigles de ſable.

I. Jacques Seigneuret, citoyen de Grenoble, fut pere de

II. Benoît Seigneuret, écuyer, Sgr. de Villepertus, chef de la paneterie de bouche de la reine, capitaine-châtelain du château de Beaucaire, ep. le 20. Dec. 1510. Catherine de Mondouſſet, & il en eut 1. Jean Seigneuret, Sgr. des Bordes, qui ſuit, 2. Laurent Seigneuret, & 3. Gui Seigneuret.

III. Jean Seigneuret, Sgr. des Bordes, tréſorier de l'artillerie, premier préſident en la chambre des comptes de Montpellier, pouvû le 21. Janv. 1581. tranſigea avec ſes freres le 20. Juin 1551. & rendit hommage en 1585. Il eut pour fils

IV. Jean Seigneuret, Sgr. de Fabreſan, gouverneur de Beaucaire, pourvû le 15. Fev. 1581. commiſſaire des guerres, ep. le 15. Dec. 1581. Iſabeau Deidier, dont il eut

V. Jean Seigneuret, Sgr. & baron de Fabreſan, ep. le 2. Sept. 1618. Louiſe de Maireville, & fit donation le 13. Juil. 1633. à ſes enfans, qui furent 1. Charles Seigneuret, Sgr. de Ceſſeras, 2. Claude Seigneuret, Sgr. de Montgranier, & 3. Claude Seigneuret, chevalier de Malthe, N. le 27. Sept. 1669.

NARBONNE. 511. SEGUIER. D'azur, au chevron d'or, accompagné de deux étoiles de même en chef, & un mouton tranquille d'argent en pointe.

I. Arnaud Seguier, Sgr. de Ponſerme, t. le 4. Ao. 1320. & voulut être enterré dans le tombeau de ſon pere ; c'eſt par le moyen dud. que ſe fait la liaiſon avec la maiſon du chancelier Seguier. Il fut pere de

II. Pierre Seguier, Sgr. de Ponſerme, t. en 1375. Il avoit ep. Louiſe de Narbonne, de laquelle il eut

III. Hercule Seguier, Sgr. de Ponſerme, ep. le 11. Fev. 1404. & en eut

IV. Antoine Seguier, Sgr. de Ponſerme, viguier de Narbonne, ep. le 2. Juil. 1464. & il en eut

V. Raulin Seguier t. en 1506. fut pere de

VI. Guillaume Seguier t. le 8. Fev. 1584. & eut pour fils

VII. Jean Seguier, qui fut pere de

VIII. Laurent Seguier ep. le 3. Décembre 1624. Anne de la Coſte, & en eut

IX. Raulin Seguier de la Coſte, Sgr. de S. Hipoli, demeurant à Narbonne, N. avec ſes enfans le 2. Nov. 1668. qui furent 1. Raulin Seguier, Sgr. de Ricardelle, 2. Paul Seguier, Sgr. d'Armene, & 3. Pons Seguier, Sgr. de la Coſte.

MENDE.

512. SEGUIN. De ſinople, au chevron d'or, accompagné de 3. croiſſans d'argent, écartelé d'or, au laurier de ſinople, au chef d'azur chargé de trois hermines d'argent.

I. Jacques Seguin, t. le 8. Mars 1550. eut pour fils

II. Antoine Seguin qui ep. Anne Leuſade, qui étant veuve en ſecondes nôces de François de S. Jueri, Sgr. d'Auterive, paſſa un acte au profit d'Etienne Seguin ſon fils. Ils eurent pour enfans, 1. Aldebert Seguin, Sgr. de Rochevalier, qui ſuit, 2. Jean Seguin qui a fait la Br. B. & 3. Etienne Seguin, Sgr. de Pierrefiche & la Pinede, lequel ep. Anne Fabri, & t. le 21. Fev. 1633. dont Etienne Seguin, Sgr. de la Pinede, N. le 31. Oct. 1668.

III. Aldebert Seguin, Sgr. de Rochevalier, ep. le 24. Juin 1628. Marie de Gineſtous-Montdardier, & il en eut 1. Troſime Seguin de Born, Sgr. de Prades, qui ſuit, & 2. Céſar Seguin.

IV. Troſime Seguin de Born, Sgr. de Prades, Rochevalier, & Roſſenades, Conſgr. des villes de Chirac & Maruejols, y demeurant, ep. le 15. Avril 1659. Marguerite Launas d'Entraigues, & il en eut

V. Eſtienne Seguin, N. avec ſon pere & ſon oncle le 31. Octobre 1668. *Br.* B.

Bn. B. III. Jean Seguin de Born, Bn. de Reiniés, ep. Anne de la Tour, dont il eut

IV. Etienne Seguin de la Tour, Bn. de Reiniés, Moulins, la Mauſſon, la Mole, Sallans, S. Naufari, S. Michel, & S. Jean de Corniés, capitaine-châtelain & gouverneur pour le roi des villes & vicomté de Villemur, demeurant aud. Reiniés, diocèſe du bas Montauban, ep. le 20. Juin 1654. Claudine Bucelli, & en eut

V. Etienne Seguin de la Tour de Bucelli, N. avec ſon pere le 31. Octob. 1668.

MONTPELLIER. 513. SENGLA. D'argent, à la barre éclairée d'azur, parti de gueules, au lion d'or armé & lampaſſé de gueules.

I. Nicolas Sengla ep. Jeanne Amalric, dont il eut

II. Pierre Sengla, homme d'armes de la compagnie de M. le prince de Salerne, gouverneur d'Agde & de Sommieres, obtint du roi Charles IV. des lettres de rémiſſion le 11. Sept. 1667. fit une procuration à ſa mere le 23. Janv. 1561. Il avoit ep. le 29. Janv. 1561. Marie Souſtre, & il en eut

Teſtament en Italien fait en Alexandrie par noble Nicolas Sengla de Montpellier, le 25. Oct. 1534. & fit le pere de Nicolas & autre Nicolas Sengla ſes héritiers.

III. Jean Sengla, écuyer, t. le 13. Fev. 1609. Il avoit ép. le 11. Mars 1600. Magdelaine Duranc, & il en eut 1. Jean Sengla, 2. Henri Sengla, & 3.

Partage entre ledit Jean, Jacques, & Marie, des biens de feu Jacques Sengla leur pere du 19. Juin 1594. Il faut qu'il y ait Pierre à la place de Jacques, que l'on ne trouve que là.

IV. Pierre Sengla ep. le 8. Sept. 1633. Marie Aſſier, dont il eut

V. François Sengla, lieutenant dans le régiment royal-Rouſſillon, bapt. le 1. Avril 1642. N. le 27. Sept. 1669.

VIVIERS. 514. SERRES. D'azur, à trois beſans d'argent, à la bordure échiquetée des deux traits.

I. Charles de Serres, lieutenant civil & criminel au bailliage de Vivarais, obtint des lettres d'annobliſſement au mois d 1612. qui furent enregiſtrées en la chambre des comptes de Montpellier le 5. Dec. aud. an. Il t. le 17. Sept. 1622, & eut pour enfans 1. Juſt de Serres, évêque du Pui, & 2.

II. Pierre de Serres, conſeiller du roi, lieutenant civil & criminel au bailliage de Vivarais, ſiége royal d'Annonay, fut pere de

III. Juſt de Serres, Bn. de Tourain & d'Andance, conſeiller du roi, lieutenant civil & criminel aud. ſiége, ep. le 24. Nov. 1629. Marie Baronnat, N. le 13. Nov. 1670. en conſéquence des lettres d'annobliſſement de Charles ſon ayeul.

VIVIERS. 515. SIBLEIRAS.

I. Philibert Sibleiras ep. 1°. le 22. Juin 1542.
2°. Bonne Alari. Ileut de ſa premiére femme

II. Antoine Sibleiras ep. le 22. Juin 1542. Marguerite de Ville, fille de lad. Alari, ſeconde femme de Philibert ſon pere, & il en eut

III. Jean Sibleiras t. le 23. Mai 1616. Il avoit ep. le 7. Mars 1590. Jeanne de Montgros, de laquelle il eut 1. Antoine Sibleiras, qui t. le 19. Juin 1652. en faveur de Gaſton ſon neveu, & 2.

IV. Jean Sibleiras, Sgr. dud. lieu & d'Archier, ep. le 16. Juin 1629. N Marcha, N. le 18. Dec. 1670. Il eut de ſon mariage

V. Gaſton Sibleiras.

MENDE. 516. SINSELLES.

I. Jean Sinſelles teſta en 1501. fut pere de

II. Pierre Sinſelles, Sgr. de la Baume, tranſigea le 1. Sept. 1553. Il eut pour fils

III. Gaſpard Sinſelles, Sgr. de la Baume, ep. le 18. Juin 1555. Anne de Gavaret, fille de Gaſpard, Sgr. de S. Didier d'Allier, & il en eut

IV. François Sinſelles t. le 6. Dec. 1588. Il ep. le 12. Août 1575. Aſtrugue Pages, dont il eut

V. Antoine Sinſelles ep. Marie Chamier, qui étant veuve teſta le 11. Juil. 1657. & il en eut 1. François Sinſelles, Sgr. du Mas, demeurant au lieu de Greſe, qui ep. le 18. Juil. 1649. Jeanne Manſſon, 2. Jacques Sinſelles, qui ep. le 30. Nov. 1652. Louiſe Conte, & 3. Jean Sincelles qui ſe maria le 11. Juil. 1657. avec Marguerite Galien, N. avec ſes freres le 4. Janvier 1671.

LE PUI. 517. SOLAS. Parti d'or & de gueules, à la bande de gueules, brochant ſur le tout.

I. Antoine Solas rendit hommage en 1480. fut pere de

II. Pierre Solas fit une vente le 18. Oct. 1532. avec

III. Antoine Solas ſon fils, qui t. le 4. Juin 1570. Il avoit ep. le 28. Mai 1564. Claudine de Bonlieu, dont il eut

IV. Chriſtophle Solas, Sgr. de la Mote, qui eut pour fils

V. François Solas, Sgr. de la Mote, ep. le 31. Dec. 1619. Gabrielle Maiſſomal, & il en eut 1. Jacques Solas, Sgr. de la Mote, qui ſuit, & 2. Meraud Solas qui tranſigea avec ſa mere & ſon frere.

Digitized by

VI. Jacques Solas, Sgr. de la Mote, t. le 8. Juin 1663. Il ep. le 12. Mai 1639. Marie Ferapie, & il en eut 1. Pierre Solas, 2. Jean-François Solas, & 3. Chriſtophle Solas, N. avec ſes freres & ſon oncle le 3. Janv. 1669.

VIVIERS. 518. SOLIER. D'azur, à la bande d'argent, chargée de trois roſes de gueules, accompagnées de deux étoiles d'or au chef d'argent.

I. Antoine Solier paſſa un contrat en 1528. t. le 9. Août 1542. Il avoit ep. Anne Faure, fille de Jean, qui t. étant veuve le 8. Mars 1591. & il en eut 1. Antoine Solier qui ſuit, & 2. Nicolas Solier, qui a fait la Br. B.

II. Antoine Solier tranſigea le 6. Janv. 1537, fit des hommages & dénombremens au roi en 1551. 1584. & 1585. Il eut pour enfans 1. Nicolas Solier, & 2.

III. Antoine Solier, écuyer, t. le 8. Oct. 1587. Il avoit ep. le 19. Juillet 1562. Anne Alard, dont il eut

IV. David Solier qui ep. le 14. Juin 1617. Sarra de Laurens, & il en eut 1. Daniel Solier, de la ville de Privas, qui ep. le 13. Sept. 1661. & 2. Etienne Solier qui ep. Marie Seire, N. avec ſon frere le 12. Dec. 1668.

Br. B. II. Nicolas Solier ep. le 3. Ao. 1569. Alix de Cheilus, dont il eut

III. Jean Solier, Sgr. de Mouveiron, ep. le 15. Oct. 1635. Marguerite Gricotier, & il en eut 1. Dalmas Solier, 2. Philibert Solier, & 3. François Solier, N. avec ſes freres & ſon pere le 12. Dec. 1668.

VIVIERS. 519. SOUBEIRAN. D'argent, à la bande de gueules.

I. Innocent Soubeiran teſta le 11. Nov. 1503. Il ep. Gabrielle de la Tourrete, dont il eut

II. Jacques Soubeiran, écuyer, t. le 11. Mai 1549. & eut pour fils

III. Jacques Soubeiran t. le 5. Mars 1573. Il ep. le 20. Août 1558. Izabeau de Pouzols, & il en eut

IV. Innocent Soubeiran, Sgr. de Montgiraud & S. Martin, ep. 1°. le 1. Fev. 1593. Izabeau Farine, 2°. le Françoiſe Mathias. Il eut pour enfans 1. Jacques Soubeiran, écuyer, Sgr. de Montgiraud, qui ſuit, 2. Charles-Antoine Soubeiran, Conſgr. de Châteauneuf, qui ep. le 22. Juil. 1661. Izabeau Chambon, & 3. Hugues Soubeiran, Sgr. d'Alard, N. avec Charles-Antoine ſon frere le 16. Dec. 1670.

V. Jacques Soubeiran, écuyer, Sgr. de Montgiraud, t. le 25. Nov. 1648. Il avoit ep. le 28. 1644. Louiſe Gineſtous, & il en eut 1. Antoine Soubeiran, Sgr. de Montgiraud, Cubletes, Malploton & S. Martin, Conſgr. de Bonas, N. le 16. Dec. 1670, 2. Juſt-Henri Soubeiran, & 3. François-Philibert Soubeiran.

VIVIERS. 520. SURVILLE. D'azur, à trois roſes d'argent 2. & 1. au chef d'hermines.

I. N Surville fut pere d'

Claude Surville de la Mote, Conſgr. de Gras & de S. Montan, teſta le 30. Sept. 1535. en faveur d'Antoine Surville ſon neveu.

II. Antoine Surville, Sgr. de Gras, Conſgr. de S. Montan, dénombra au roi en 1539. & 1541. fit deux achats les 4. Mars 1549. & 4. Janv. 1555. t. au mois de Juin 1558. Il ep. Mathurine Begue qui fit divers achats le 13. Janv. 1550. & fut mere d'

III. Antoine Surville, Sgr. de Hermeſences, ep. le 8. Mars 1586 Catherine de la Beau-Berard, & il en eut

IV. Jean Surville, Sgr. de Hermeſences & de Gras, ep. le 26. Mars 1613. Claudine Boni, & il en eut

V. François Surville, Sgr. de Malaval, demeurant au lieu de Gras, ſon pere lui ratifia une donation le 18. Ao. 1656, N. le 3. Juil. 1669.

MENDE. 521. TARDIEU. D'azur, au chevron d'or, accompag. de deux épées de même en chef, & d'une pique de même en pointe.

I. Jean Tardieu, Sgr. de Sejas, t. le 25. Sept. 1540. fut pere de

II. Barthelemi Tardieu, Sgr. de Sejas & Bedujols, t. le 5. Juin 1572. Il ep. le 25. Nov. 1550. Izabeau Jouve, dont il eut

III. Jean Tardieu, Sgr. de Sejas, qui eut pour fils

IV. Jean Tardieu, Sgr. de Pradels & de Sejas, maréchal de camp des armées du roi, par brevet du 15. Mai 1647. demeurant à Maruejols, ep. le 28. Mai 1652. Françoiſe Marc la Calmete, N. le 15. Janv. 1669.

VIVIERS. 522. TARDINON. D'azur, à la tour d'argent.

I. Guillaume Tardinon, courrier de Romans, reçut un cayer de reconnoiſſances, commençant en 1508. & teſta le 20. Avril 1520. Il eut pour enfans 1. Thomas Tardinon, & 2.

II. André Tardinon ep. le 8. Fev. 1533. Françoiſe Galbert de Rocoules, dont il eut

III. Exupere Tardinon tranſigea le 28. Dec. 1592. pour raiſon de la dot de ladite Rocoules ſa mere. Il fut pere de

IV. Paul Tardinon ep. le 9. Fev. 1626. Alexandrine de Roubiac, laquelle lui donna pour fils

V. Pierre Tardinon t. le 11. Oct. 1668. Il ep. le 4. Fev. 1651. Judith de Roubiac, & il en eut 1. Jacques Tardinon, 2. Jean Tardinon, 3. Eſprit Tardinon, 4. Gratien Tardinon, & 5. N. Tardinon non nommé : tous cinq N. ladite de Roubiac leur mere faiſant pour eux, le 19. Juin 1669.

USEZ. 523. TERTULI. D'azur, à trois chevrons d'or.

I. André Bot de Cardabat, Conſgr. de Sagnon & d'Orignon, ep. le 18. Oct. 1534. Anne de Bot, dont il eut

II. Michel Bot de Cardabat, Sgr. de Sagnon & d'Auribeau, t. le 11. Juil. 1573. Il epouſa le 7. Juin 1553. Gilete Tertulli, qui le rendit pere d'

III. Hector Bot de Cardabat, Sgr. de Sagnon, ep. aſſiſté de Gilete Tertulli ſa mere, Marconne Bonne le 17. Nov. 1583. Nicolas Tertulli, Sgr. de Bagnols, ayant teſté le 16 1578. & inſtitué Antoine & Barthelemi ſes enfans héritiers, leur ſubſtitua ceux de Gilete, Gabrielle, & Louiſe ſes filles, à la charge de porter ſon nom & ſes armes ſans y rien ajouter ni diminuer. Henri Batelier, fils de feu Helie, accepta l'héritage après le décès ſans enfans dudit Antoine le 18. Mai 1614. tant en ſon nom qu'en celui d'Hector Bot, qui ratifia cette acceptation le 30. deſdits mois & an. Il t. le 6. Janv. 1640. Il eut de ſon mariage

IV. Charles Bot, Sgr. de Sagnon, t. émancipé par ſon pere le 20. Nov. 1638. Il avoit ep. le 10. Mars 1619. Jeanne Deveſe, & il en eut 1. Guillaume-François Tertulli, Sgr. de Sagnon, qui ſuit, 2. Hector-Ignace Tertulli, 3. Ignace Tertulli, & 4. Charles Tertulli.

V. Guillaume-François Tertulli, Sgr. de Sagnon, ep. le 22. Juil. 1656. Anne Nicolai, dont il eut

VI. Jacques-Ignace Tertulli demeurant à Roquemaure, bapt. le 3. Fev. 1659. N. avec ſon pere le 11. Nov. 1669.

NISMES. 524. TESTE. D'or, au lion de ſable, armé & lampaſſé de gueules, écartelé de gueules à la colonne d'argent.

I. Claude Ferrand-Teſte, du lieu de Conin, t. avec Pierre Ferrand-Teſte ſon frere le 20. Nov. 1497. Il eut pour enfans 1. Gui Ferrand-Teſte, 2. Arnaud Ferrand-Teſte qui ſuit, & 3. François Ferrand-Teſte.

Pierre Ferrand-Teſte t. avec ſon frere le 29. Nov. 1497.

II. Arnaud Ferrand-Teſte t. le 21. Fev. 1536. fut pere de

III. Claude Ferrand-Teſte, Sgr. de la Motte-Conin, qui t. le 15. Janv. 1577. Il eut pour enfans 1. Jacques Ferrand-Teſte, Sgr. de la Motte, qui ſuit, & 2. Claude Ferrand-Teſte.

IV. Jacques Ferrand-Teſte, Sgr. de la Motte, gentilhomme de la chambre de M. frere du roi, ep. aſſiſté de Claude ſon frere procureur de Claude leur pere le 21. Av. 1577. Catherine Robert, & il en eut 1. Jacques Teſte, Sgr. de la Motte, qui ſuit, & 2. François Teſte, chevalier de Malthe, qui fut reçû le 13. Juil. 1609. & fit profeſſion le 27. Dec. 1614.

V. Jacques Teſte, Sgr. de la Motte, eut quatre procurations pour entrer aux états de Languedoc comme envoyé du comte d'Alais & du duc d'Uſez les années 1641. 1642. 1643. & 1644. t. le 7. Sept. 1657. Il ep. le 4. Fev. 1621. Iſabeau Valat de l'Eſpignan, & il en eut 1. François Teſte, Sgr. de la Motte, Conſgr. de Gajans, demeurant à Niſmes, qui ep. le 18. Fev. 1659. Jeanne Ferrand, & fut maintenu N. le 31. Oct. 1668. avec Louis Teſte, Sgr. de la Motte, ſon frere.

BEZIERS. 525. THESAN. Ecartelé d'or & de gueules.

Beringuier de Theſan t. en 1134. en faveur de

Pons de Theſan ſon fils qui prêta ſerment de fidélité au roi en 1226. & t. en 1231. fut pere de

Guillaume de Theſan héritier de Pons ſon pere.

I. Antoine de Theſan, Sgr. de Pujol, eut pour enfans 1. Guillaume de Theſan, Sgr. de S. Geniés, qui ſuit, 2. Pons de Theſan, Sgr. de S. Geniés, fit une impignoration le 24. Juillet 1388. pour le payement du douaire de Sentouille, femme dudit ſieur de Pujol, & 3. Raimond de Theſan qui donna quitance à Guillaume ſon frere le 30. Nov. 1424.

Marguerite de Theſan, dame de Montrogut, t. le 29. Juillet 137 & fit Guillaume de Theſan & Guillaume de Manens ſes héritiers.

II. Guillaume de Theſan, Sgr. de S. Geniés, héritier de Pons ſon frere, ep. en 1424. Marguerite de Monlaur, fille de Jean, Sgr. de Murles, laquelle t. en 1439. & le rendit pere de

III. Guillaume de Theſan, Sgr. de S. Geniés, ep. le 22. Sept. 1465. Lionne Peiruſſe, & il en eut 1. Antoine de Theſan, Sgr. de S. Geniés, qui ſuit, & 2. Triſtan de Theſan, chevalier de Rhodes, qui eut commiſſion pour prendre poſſeſſion de la commanderie de Peineſſe le 17. Sept. 1522.

IV. Antoine de Theſan, Sgr. de S. Geniés & du Luc, fit un accord

Digitized by Google

le 17. Août 1497. avec Triſtan ſon frere pour raiſon des biens de leurs pere & mere; t. en 1523. Il avoit ep. le 20. Sept. 1499. Gaſtonne Beaulac, dont il eut

V. Antoine de Theſan, écuyer, Sgr. de S. Geniés & Fontedu, ep. le 28. Ao. 1525. Louiſe Bœudiere de Marſals, qui t. le 11. Avril 1544. & de laquelle il eut 1. Triſtan de Theſan, 2. Jacques de Theſan, 3. Antoine de Theſan, 4. Pierre de Theſan, écuyer, Sgr. de S. Geniés, qui ſuit, 5. François de Theſan, 6. Sebaſtien de Theſan, & 7. Jean-Jacques de Theſan.

VI. Pierre de Theſan, écuyer, Sgr. de S. Geniés, t. le 27. Mai 1596. Il ep. Marie Maureillan, & il en eut 1. Charles de Theſan, Sgr. de S. Geniés, qui ſuit, 2. Henri de Theſan, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur de Narbonne le 7. Mars 1599. lieutenant de la compagnie des gendarmes de M. de Montmorency le 28. Mars 1615. vice-amiral de France le 16. Janv. 1625. t. le 24. Sept. 1636. Il ep. Anne Marion de Leſtang, dont il eut Pierre-François de Theſan de S. Geniés, baron du Luc, demeurant à Narbonne, qui fut maintenu N. le 28. Janv. 1669. 3. Jean-Antoine de Theſan, 4. Baltazar de Theſan, 5. Hercules de Theſan, Sgr. d'Aſpiran & Thiberal, qui t. le 28. Juil. 1645. Il avoit ep. le 7. Fev. 1627. Antoinete de Bretes, laquelle lui donna pour enfans 1. Hercule de Theſan, Sgr. d'Aſpiran, demeurant à Beziers, 2. Henri de Theſan, & 3. Jean-Gabriel de Theſan, qui fut bapt. le 2. Mars 1650. & maintenu N. avec Hercule ſon frere le 28. Janv. 1669. & 6. Gaſpard de Theſan qui fit ſes preuves pour être reçû chevalier de Malthe le 28. Sept. 1599.

VII. Charles de Theſan, Sgr. de S. Geniés, Montblanc, & Valros, ep. le 25. Oct. 1592. Antoinette de Montmouton, dame & barone de Perignan & Cauſſiniejous, qui t. étant veuve le 5. Oct. 1635. & qui le rendit pere d'

VIII. Hercule de Theſan, Sgr. & Bn. de S. Geniés, t. le 22. Août 1661. Il ep. Françoiſe de Fleuri, & il en eut 1. Pierre de Theſan, Sgr. & Bn. de S. Geniés, qui fut maintenu N. le 28. Janv. 1669. 2. Hercule de Theſan, & 3. Jean-Gabriel de Theſan.

BEZIERS.
USEZ.

526. THESAN. Ecartelé d'or & d'azur, à la cotice de gueules.

I. N. de Theſan fut pere de

II. Guillaume de Theſan, Sgr. de Pujol, ep. le 24. Ao. 1482. Anne de Monlaur, & il en eut 1. Antoine de Theſan, Sgr. de Pujol, qui ſuit, 2. Olivier de Theſan, Sgr. de S. Maximin, lieutenant d'une compagnie de cent hommes d'armes le 4. Juil. 1586. conduiſoit trente lances le 12. Av. 1590. commandoit les gens de guerre qui

Antoine de Theſan, abbé de Villemagne, aſſiſta au mariage de Guillaume ſon neveu le 24. Ao. 1482.

étoient en Gevaudan le 2. Nov. 1595. maréchal de camp, capitaine de cinquante hommes d'armes le 31. Juil. 1596. t. le 3. Fev. 1599. en faveur d'Olivier ſon neveu, & 3. Anne de Theſan, fille de Guillaume, Sgr. de Pujol, qui ep. le 5. Oct. 1514. Adhemar de Cahuſac.

III. Antoine de Theſan, Sgr. de Pujol, Bn. de Montcairols, dénombra le 4. Av. 1540. Il avoit ep. le 15. Mai 1523. Marquiſe Combret de Broquiez, qui t. le 13. Mai 1586. de laquelle il eut 1. Olivier de Theſan, Sgr. & Bn. de Pujol, qui ſuit, & 2. Jean-Jacques de Theſan.

IV. Olivier de Theſan, Sgr. & Bn. de Pujol, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes de ſes ordonnances, t. le 27. Sept. 1606. Il avoit ep. le 19. Dec. 1561. Caſſandre de Cenami, & il en eut 1. Raimond de Theſan, vicomte de Pujol, qui ſuit, & 2. Jacques de Theſan, Sgr. de Saſe & S. Maximin, ſénéchal d'Uſez, qui t. le 14. Oct. 1632. Il avoit ep. Antoinete Marion, fille de Miles Marion, Sgr. de Pregne, de laquelle il eut 1. Olivier de Theſan, Sgr. & Bn. de Saſe & S. Maximin, ſénéchal d'Uſez, qui fut maintenu N. avec Guillaume & François ſes freres le 3. Janv. 1670. 2. Hercule de Theſan, 3. Thomas de Theſan, 4. Guillaume de Theſan, Sgr. de S. Maximin, & 5. François de Theſan.

V. Raimond de Theſan, vicomte de Pujol, Murat, & Boiſſeſon, Bn. des baronies de Mourcairols & Olargues, Sgr. de Nages, Bouſſagues, Creſpian, Connas, Aumes, Vic, & Cornonterrail, t. le 2. Ao. 1635. Il avoit ep. le 8. Sept. 1606. Antoinete d'Avanſon, & il en eut 1. Thomas de Theſan, vicomte de Pujol & Murat, Bn. de Mourcairols, Nages, & Olargues, qui fut maintenu N. le 3. Janv. 1670. 2. François-Gabriel, Bn. de Nages, 3. Pons-Pierre de Theſan, 4. Henri de Theſan, & 5. Gabriel de Theſan, Bn. de Nages.

USEZ. 527. THIERRI.

I. Claude Thierri ep. Catherine Clair, qui étant veuve tranſigea le 19. Ao. 1559. avec

II. Pierre Thierri, écuyer, ſon fils qui étoit Flamand, & le premier qui vint s'établir à Villeneuve-lez-Avignon, comme il réſulte d'une enquête faite devant les officiers dudit Villeneuve, t. le 4. Mars 1614. Il ep. Catherine Benoit, & il en eut 1. Antoine Thierri qui ſuit, & 2. Pierre Thierri.

III. Antoine Thierri, ep. le 7. Sept. 1615. Anne Bouchas, dont il eut

IV. Jean-Antoine Thierri demeurant à Villeneuve-lez-Avignon, ep. le 7. Oct. 1646. Marthe Miſtral, N. le 6. Janv. 1670.

NISMES. 528. TAIEULOI. D'or, au ſautoir de gueules, accompagné de quatre merletes de ſable.

I. Jacques

I. Jacques Thieuloi fit deux achats en 1423. & 1424. Il ép. Louiſe Igonneſſe, qui étant veuve aſſiſta au mariage de Jamet Thieuloi, & déclara qu'elle étoit ſa mere & de Chriſtohle Thieuloi. Jacques eut de ſon mariage 1. Jamet Thieuloi, écuyer, ſervant ſous le régne de Charles VII. qui entra dans la ville de Compiegne aſſiégée par les Anglois à la tête de quatre-vingt ou cent hommes, & les combattit vaillament : *Annales de France fol.* 79. ep. le 3. Mai 1454. Delfine Ruffi, & 2.

II. Chriſtophle Thieuloi compris dans le nombre des nobles de Beaucaire dans un arrêt du parlement de Toulouſe du 20. Juil. 1492. entre leſdits nobles & les habitans de Valabregues. Il eſt auſſi nommé dans un exécutoire du ſénéchal de Niſmes du 7. Mars 1479. Il ep. Louiſe Autrigue, dont il eut

III. Tannequin Thieuloi, patron de la chapelle de S. Jean-Baptiſte & S. Jean l'Evangeliſte, fondée en l'égliſe N. D. de Pommier, en reçut une reconnoiſſance. Il tranſigea le 19. Juil. 1540. pour raiſon des biens de ſes pere & mere, & fut viguier noble d'Arles en 1524. Il t. le 19. Janv. 1549. Il eut pour fils

IV. Honoré Thieuloi t. le 23. Mai 1583. Il ep. Toſſis, & il en eut 1. Honoré Thieuloi qui ſuit, 2. Jean Thieuloi qui a fait la Br. B. 3. Mathieu Thieuloi, & 4. Pons Thieuloi.

V. Honoré Thieuloi t. le 14. Ao. 1629. Il ep. Marguerite de Rois, & il en eut 1. Jacques Thieuloi qui ſuit, & 2. Honoré Thieuloi.

VI. Jacques Thieuloi, demeurant à Beaucaire, ep. le 2. Oct. 1630. Delfine Mandre, dont il eut

VII. Pierre Thieuloi ep. le 7. Fev. 1661. Magdelaine Fabre, N. avec ſon pere le 5. Dec. 1668.

Br. B. V. Jean Thieuloi, écuyer, fut pere de

VI. Paul Thieuloi-Parpaille, Sgr. de Monteſſargues, bapt. le 1. Juil. 1595. qui eut pour fils

VII. Antoine Thieuloi, N. avec ſon pere le 5. Dec. 1668.

USEZ. 529. TOULOUSE. De gueules, au lion d'or, écartelé de gueules, au lion d'argent.

I. Nicolas Toulouſe, écuyer, Sgr. de Foiſſac, qu'il acheta le 13. Sept. 1553. ep. Jeanne Douſon, qui étant veuve fit une donation à

II. Jean Toulouſe, Sgr. de Foiſſac, ſon fils, qui ep. 1°. le 7. Mars 1599. Suſanne Barjeton, 2°. le 25. Juin 1603. Marie Girard, 3°. le 18. Oct. 1608. Diane Tremolet. Il fut pere de

III. François Toulouſe, Sgr. de Foiſſac, demeurant à Uſez, ep. le 21. Janv. 1633. Philippe Bonhomme, & il en eut 1. Jean-Louis Toulouſe, & 2. Charles Toulouſe N. avec ſon pere & ſon frere le 30. Sept. 1668.

VIVIERS. 530. TOURNON. De gueules parti de France.

I. Gaſpard de Tournon, écuyer, Sgr. de Meires, t. le 15. Ao. 1567. Il avoit ep. le 6. Nov. 1541. Antoinete Yer, dont il eut

II. François de Tournon, Sgr. de Meires, capitaine de deux cents hommes ſous la charge du ſieur de Chambaud par commiſſion du 11. Sept. 1600. ep. Marguerite de la Gruterie de Roſiéres, & en eut

III. François de Tournon, Sgr. de Meires & Rouveiroles, Bn. de la Martre, tranſigea avec Chriſtophle Roſieres ſon frere uterin. Il ep. Suſanne de Bouſquet, & il en eut

IV. François-Chriſtophle de Tournon, Sgr. de Meires, Bn. de Retourtour, demeurant en ſon château du Vergier, ep. le 26. Dec. 1630. Louiſe-Genevieve de Chananeilles, N. le 2. Nov. 1668.

NISMES. 531. TOURTOULON. D'azur, à la tour crenelée d'argent, maçonnée de ſable, accompagnée de trois colombes de même, l'une ſur le premier creneau du côté droit, & les deux autres au bas de la tour, avec une molete d'éperon, au nombril auſſi d'argent, à une bandelete de même pendante en chef & mouvante du creneau.

I. Pierre Tourtoulon, écuyer, Sgr. de Banieres, rendit hommage le 8. Fev. 1539. fut pere de

Guillaume Tourtoulon rendit hommage le 8. Fev. 1539.

II. Jacques Tourtoulon, écuyer, Sgr. de Banieres, ep. le 8. Fev. 1550. Torenc de la Fare, de laquelle il eut

III. Pierre Tourtoulon, écuyer, Sgr. de Banieres & du Prat, t. le 28. Av. 1607. Il ep. le 3. Fev. 1574.
& il en eut 1. Jacques Tourtoulon qui ſuit, 2. Jean Tourtoulon qui a

fait la Br. B. 3. Pierre Tourtoulon qui a fait la Br. C. & 4. Antoine Tourtoulon.

IV. Jacques Tourtoulon, Sgr. de Banieres & du Pujol, t. le 27. Mai 1650. ep. le 5. Fev. 1608. Claire de Valobſcure, & il en eut 1. Jean-Jacques Tourtoulon héritier de ſon pere, & 2. Pierre, N. avec ſon frere le 14. Dec. 1668.

Br. B. IV. Jean Tourtoulon fut pere de 1. François Tourtoulon, Sgr. de Valobſcure, ep. le 16. Oct. 1654. & 2. Jean, Sgr. des Abriets, qui fit trois quitances au profit de François ſon frere, pour raiſon des biens dudit Jean leur pere le 22. Fev. 1655. N. avec ſon frere le 14. Dec. 1668.

Br. C. IV. Pierre Tourtoulon fut pere de Jean qui ſuit, & de Pierre Tourtoulon, Sgr. de la Coſte, qui t. le 4. Av. 1646. Il avoit ep. le 10. Juin 1625. Jeanne de Leuſe, & en avoit eu 1. Antoine, & 2. Michel, N. le 14. Dec. 1668.

Jean Tourtoulon, Sgr. de Serres, qui t. le 8. Janv. 1659. Il ep. le 12. Ao. 1650. Jeanne Daſſas, qui le rendit pere de

Jean Tourtoulon 1659. N. le 14. Dec. 1668.

NARBONNE. 532. TREGOIN. D'or, à la bande de gueules, chargée de trois épics d'or, barbés de ſable, écartelé d'azur, à une ſirene d'argent, tenant en ſa main droite un poignard de même.

Guinot de la Condamine alla habiter à Perpignan & delà à Narbonne, où il ſe maria avec Marie Tregoin, laquelle le fit héritier à la charge de porter le nom & armes de Tregoin, & ladite Marie étant morte il ſe remaria, & eut de ſa ſeconde femme Jean, pere de Guillaume, pere de Joachim. Tout cela réſulte d'une atteſtation de Pierre de la Condamine de la même maiſon, juge-mage du Pui, faite à la requête dudit Joachim Tregoin, Sgr. de Malveſi, le 19. Av. 1583.

Jean.

Guillaume.

Joachim Tregoin, Sgr. de Malveſi, S. Amans, & Vires, ep. le 17. Juin 1559. Marguerite de Puimejan, & t. le dernier Fev. 1594.

Jean Tregoin, Sgr. de la Ricardelle, baron de Montbrun, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, lieutenant de S. M. au gouvernement de Narbonne, ep. le 20. Juil. 1586. Iſabeau Andrea.

Guillaume Tregoin ep. le 9. Dec. 1617. Marie de Theſan-S. Geniez, & teſta le 7. Avril 1632.

Pierre-Ant. Tregoin, Sgr. de Prat & de Ceſt, ep. le 17. Mai 1625. Françoiſe Potier, dont il eut Jean-Pierre Tregoin baron de Montbrun, Prat, & Ceſt, demeurant à Narbonne, ep. le 22. Oct. 1662. Marie le Noir, N. le 14. Nov. 1668.

Hercule Tregoin, Sgr. de Malveſi & S. Amans, chevalier de l'ordre du roi, ſon lieutenant au gouvernement de Narbonne, pourvû le 3. Avril 1656. eut commiſſion des maréchaux de France pour connoître des querelles & différends des gentilshommes du diocèſe de Narbonne, le 26. Sept. 1668. Il épouſa le 11. Juin 1651. Priſcille Tregoin, N. le 14. Novembre 1668.

Marc Tregoin.

Jean Tregoin Sgr. de Montfort N. le 14. Novembre 1668.

Pierre Tregoin, Sgr. de Ricardelle, ep. le 10. Fev. 1590. aſſiſté de Joachim Tregoin ſon oncle & de Jean-Pierre ſon frere, Iſabeau de Caſtillon, & il en eut

Pierre-Antoine, Sgr. de Ricardelle, lieutenant de roi au gouvernement de Narbonne, pourvû le 12. Oct. 1632. maréchal de camp par brevet du 12. Janv. 1654. eut commiſſion de meſſieurs les maréchaux de France pour connoître des querelles & differends entre les gentilshommee du D. de Narbonne, le 12. Avril 1661.

NISMES.

533. TREMOLET. Au 1. & 4. d'or, au taureau de gueules, corné de même, au 2. a de ſinople, au 3. loſangé d'argent & d'azur, & ſur le tout d'azur au cigne d'or nageant ſur des ondes d'argent.

I. Antoine Tremolet, Bn. de Montpeſat, Sgr. de Roubiac, général de la cour des aides de Montpellier, ep. le 26. Fev. 1555. Charlotte Bucelli, dont il eut

II. Jean Tremolet, Bn. de Montpeſat, Sgr. de Colias, S. Mamet, & Roubiac, ep. le 7. Mars 1579. Diane d'Albenas, t. le 11. Mai 1590. & fut tué devant la ville d'Aix commandant une compagnie de cavalerie

Digitized by Google

pour le ſervice de S. M. le 15. Nov. 1593. Le connétable de Montmorenci écrivit au roi en faveur de ſa veuve. Il eut de ſon mariage 1. Jean Tremolet, baron de Montpeſat, qui ſuit, 2. Henri Tremolet. 3. George Tremolet qui a fait la Br. B. 4. Louis Tremolet, & 5. Diane Tremolet.

III. Jean Tremolet, Bn. de Montpeſat, reçut deux lettres du duc de Savoye les 10. Dec. 1616. & 10. Janv. 1617. commanda les troupes de pié & de cheval que le duc de Montmorenci envoyoit en Gevaudan le 25. Mai 1589. lieutenant des gendarmes de M. de Vantadour. Il eut ordre d'aller à l'armée du roi le 9. Juil. 1590. Il teſta allant en Piémont le 24. Août 1616. Il avoit ep. le 20. Fev. 1611. Magdelaine de Nogaret-Calviſſon, & il en eut 1. Jean-François Tremolet de Bucelli, marquis de Montpeſat, qui ſuit, 2. Henri Tremolet, 3. George Tremolet, & 4. Diane Tremolet.

IV. Jean-François Tremolet de Bucelli, marquis de Montpeſat, capitaine d'infanterie au régiment de Calviſſon le 20. Mars 1635. lieutenant-colonel audit régiment le 30. Juin 1637. meſtre-de-camp dud. régiment le 18. Dec. 1638. maréchal de camp le 4. Mai 1646. commandant dans la ville & citadelle de Caſal le 29. Mars 1650. capitaine de chevaux legers pour la garde dud. Caſal le 29. Mars 1650. lieutenant-général des armées du roi le 10. Mars 1651. conſeiller d'état le 25. Nov. 1652. gouverneur de la ville & château de Sommiéres le 3. Avril 1660. capitaine & viguier dud. Sommiéres le 15. Oct. aud. an, eut une augmentation de 2000. liv. de penſion le 3. Sept. 1661. commiſſion pour commander à Dunkerque & Fort de Mardick pendant l'ambaſſade du ſieur d'Eſtrades en Hollande du 22. Nov. 1662. fut grand bailli des ſeigneuries de Bourbourg & Gravelines le 14. Mars 1663. meſtre de camp-lieutenant du régiment royal-cavalerie le 21. Mai 1663. eut le juſtaucorps bleu garni de galons, paſſemens, & broderie d'or le 4. Fev. 1665. obtint l'érection de la terre & ſeigneurie de Montpeſat en marquiſat, leutenant-général dans le païs d'Artois, & gouverneur d'Arras, pourvû pour 3. ans le 13. Dec. 1665. Il avoit ep. le 8. Mars 1648. Louiſe de Fons, & il en eut 1. Jean-Louis Tremolet de Bucelli, & 2. Henri Tremolet de Bucelli, N. avec ſon pere & ſon frere le 23. Nov. 1668.

Br. B. III. George Tremolet, Sgr. de Roubiac, ep. le 14. Dec. 1617. Lucréce Pontarel qui t. étant veuve le 12. Ao. 1668. & il en eut 1. Pierre Tremolet, Sgr. de Roubiac, qui ſuit, 2. Jean-Louis Tremolet, Sgr. de Lunelviel, ci-devant guidon des gendarmes du duc de Mercœur, capitaine-général des côtes de la mer, & lieutenant pour le roi au gouvernement de la citadelle de Montpellier, lequel eut pour enfans René-Gaſpard & Henri Tremolet qui furent maintenus N. avec lui le 23. Nov. 1668. 3. Henri Tremolet, abbé de Montpeſat, 4. Paul-Antoine, abbé d'Arioles, 5. Louis Tremolet, lieutenant-colonel au régiment de

Montpeſat, & 6. Jacques Tremolet, Sgr. d'Argeliers, capitaine & major du régiment de Montpeſat.

IV. Pierre Tremolet, Sgr. de Roubiac, lieutenant-colonel au régiment de Montpeſat le 9. Fev. 1645. meſtre de camp d'un régiment d'infanterie le 24. Juin 1649. maréchal de bataille le 23. Juin 1652. Il eut pour enfans 1. Jacques-François Tremolet, 2. Henri Tremolet, chevalier de Malthe, 3. Jean-Louis Tremolet, 4. Denis Tremolet, 5. Paul-Antoine Tremolet, 6. François, 7. Louis, & 8. Jacques Tremolet, tous huit maintenus N. avec leur pere le 23. Nov. 1668.

NISMES. 534. TREMOLET-MOURMOIRAC.

I. Antoine Tremolet, Bn. de Montpeſat, ep. le 6. Fev. 1555. Charlotte Bucelli, & il en eut

II. Jean-Pierre Tremolet, Sgr. de Roubiac, de S. Chriſtol, & Mourmoirac, t. le 4. Oct. 1604. Il avoit ep. le 26. Dec. 1594. Jeanne du Pui, & il en eut

III. Antoine-Bernardin Tremolet, Sgr. de Mourmoirac, ep. le 4. Janvier 1625. Jeanne de Chaumont, & il en eut

IV. Henri Tremolet, Sgr. de Mourmoirac & de S. Chriſtol-lez Alais, y demeurant, ep. le 24. Avril 1646. Marie Belcaſtel, qui lui donna pour enfans 1. Jean-François Tremolet, 2. Henri Tremolet, & 3. Bernardin Tremolet, N. avec ſon pere & ſes freres le 23. Décembre 1668.

VIVIERS. 535. TREMOLET. D'azur, à trois trefles d'or, au chef couſu de gueules, à trois étoiles d'argent.

I. Antoine Tremolet ep. Marie Chambaud qui le rendit pere de

II. Jacques Tremolet ep. le 25. Nov. 1557. Jacqueline Langlade, qui lui donna pour fils

III. Gedeon Tremolet t. le 10. Av. 1636. Il avoit ep. le 29. Sept. 1614. Marguerite de Ganges, & il en eut 1. Scipion Tremolet, capitaine au régiment de Rouſſillon, qui eut un certificat du cardinal de la Valete de ſon ſervice en la campagne de 1638. Il ep. le 2. Janv. 1641. Magdelaine de Barjac, & 2. Jacques Tremolet, Sgr. de Craus, capitaine d'infanterie par commiſſion de 1656, N. avec ſon frere le 24. Dec. 1668.

MONTPELLIER. 536. TRINQUAIRE. D'or, au mûrier, arraché de ſinople, fruité au naturel.

I. Jean Trinquaire, Sgr. de Baux, teſta le 26. Juillet 1472. fut pere de

Digitized by Google

II. Jean Trinquaire, Sgr. de Baux, t. au château de Baux le 26. Sept. 1522. Il ep. le 15. Sept. 1500. Sibille Teinturier, dont il eut

III. André Trinquaire, Sgr. de Baux, t. le 21. Juil. 1566. Il ep. le 15. Juin 1536. Marguerite de Sala, & il en eut, 1. André Trinquaire, Sgr. de Montels, qui ſuit, & 2. Catherine Trinquaire.

IV. André Trinquaire, Sgr. de Montels, maître en la chambre des comptes de Montpellier, reçû le 15. Mai 1582. ep. le 8. Avril 1582. Jeanne Menard, de laquelle il eut 1. Samuel Trinquaire, Sgr. de la Greffe, qui ſuit, & 2. André Trinquaire, conſeiller du roi en ſes conſeils, ci-devant lieutenant & juge-mage en la ſénéchauſſée de Montpellier, qui ep. en 1617. Marguerite Portalis, N. le 1. Fev. 1669.

V. Samuel Trinquaire, Sgr. de la Greffe, juge-mage, puis préſident en la cour des comptes de Montpellier, reçû le 27. Oct. 1617. t. le 11. Juillet 1652. Il avoit ep. le dernier Juin 1618. Marie Greffeuille, & il en eut 1. Jean-André Trinquaire, Sgr. de la Greffe, conſeiller en la cour des comptes de Montpellier, qui ep. le 9. Avril 1654. Lucréce Guilleminet, & 2. Jean Trinquaire, capitaine au regiment de Montpeſat, N. avec ſon frere le 1. Fev. 1669.

VIVIERS. 537. TRUCHET. Cinq points de gueules, équipolés à quatre, d'argent.

I. Guillaume Truchet, eut pour enfans 1. Thomas Truchet, Sgr. de Chambarlhac, qui ſuit, 2. Jean Truchet, & 3. Gregoire Truchet.

II. Thomas Truchet, Sgr. de Chambarlhac, Conſgr. de S. Agreve, en reçut l'inveſtiture le 7. Nov. 1529. ſe préſenta au ban & arriére-ban avec Jean ſon frere le 21. Mars 1539. tranſigea par l'entremiſe dudit Jean avec Gregoire ſon autre frere le 17. Janv. 1548. teſta le 25. Av. 1553. Il avoit ep. Catherine de Bains, & il en eut 1. Jean Truchet, & 2.

III. Claude Truchet, Sgr. de Chambarlhac & S. Cierge, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, ep. le 18. Mars 1577. Geneviéve de Maiſonſeule de la Gruterie, dont il eut

IV. Florimond Truchet, Sgr. de Chambarlhac &c. capitaine dans le régiment de Chambaud par commiſſion du 11. Mai 1610. dans celui de Nereſtang, par commiſſion du 11. Juin 1622. ep. le 22. Avril 1613. Catherine d'Aubuiſſon de Banſon, qui lui donna pour fils

V. Claude-François Truchet, Sgr. de Chambarlhac, Conſgr. de la ville de S. Agreve, ep. le 23. Janv. 1645. Montlaur de Beaufort, & il en eut 1. Florimond Truchet, 2. Jacques Truchet, & deux autres non baptiſés, maintenus N. avec leur pere le 28. Janvier 1669.

BEZIERS. 538. TUFFES. D'azur, à la faſce de gueules, chargée d'un cœur d'or, accompagné de trois étoiles de gueules, écartelé de gueules, au lion d'or, parti d'argent, à trois faſces de ſinople.

I. Hugues Tuffes fut pere de

II. Jean Tuffes ep. le 9. Fev. 1484. Mirande de Salavas, dont il eut

III. Thomas Tuffes ep. en 1512. Marie Poupian, & donna quitance avec Jean ſon pere de partie de ſa dot le 1. Dec. 1512. Il en eut

IV. Thomas Tuffes de Taraux ep. Jeanne Dubois, qui le rendit pere de

V. Gaſpard Tuffes de Taraux, Sgr. de Poupian, ep. le 5. Oct. 1586. Louiſe de Cambis, qui lui donna pour fils

VI. François Tuffes de Taraux, Sgr. de Poupian, ep. le 9. Nov. 1607. Honorade de Roſel, & il en eut 1. Simon Tuffes de Taraux, Sgr. de Poupian, qui ep. le 3. Juil. 1644. Iſabeau de la Hilliere, & 2. François Tuffes de Taraux, N. avec ſon frere le 13. Dec. 1668.

NISMES. 539. VALETE.

I. Jean Valete, Sgr. de Gajan, rendit hommage le 17. Fev. 1499. & fut pere de

II. Pierre Valete, procureur du roi au préſidial de Niſmes, ep. 1°. le 19. Mai 1539. Catherine Brun, 2°. le 18. Sept. 1551. Catherine Richer. Il fut pere de

III. Jean Valete, procureur du roi au préſidial de Niſmes, ep. le 4. Nov. 1596. Magdelaine Thierri, dont il eut

IV. Pierre Valete ep. le 25. Nov. 1626. Margot Bimard, & il en eut

V. Pierre Valete, demeurant à Niſmes, ep. le 17. Sept. 1667. Blanche d'Albenas, N. le 11. Dec. 1669.

NISMES. 540. VALETE. Au 1. & 4. d'or, à un arbre de ſinople, accoſté de 2. lions de gueules, & de 2. étoiles d'or; au 2. & 3. d'azur à trois chevrons d'or.

I. Jacques

I. Jacques Valete, damoiſeau, Sgr. de Cardet, dénombra avec Charles ſon frere la ſeigneurie de S. Saturnin le 15. Fev. 1499. & t. le 12. Ao. 1516. Il fut pere de

Charles Valete 15. Fev. 1499.

II. Raimond Valete tranſigea le 26. Dec. 1501. avec Charlote de Montmorenci, ducheſſe d'Angoulême pour l'inféodation de la juſtice haute, moyenne, & baſſe, de Lezan en faveur dudit Raimond. Il t. le 9. Mars 1551. & il eut pour fils

III. Marc Valete, écuyer, Sgr. de Cardet, Lezan, & S. Saturnin de Couiran, paſſa la tranſaction ci-deſſus au nom de ſon pere, & il eut pour fils

IV. Marc Valete, Sgr. de Lezan, ep. le 28. Dec. 1616. Marie Saporta, & il en eut

V. Louis Valete, Sgr. de Cardet, Conſgr. de Lezan, ep. le 15. Juil. 1653. Marguerite Magnal, N. le 20. Dec. 1669.

NISMES. 541. VARIE. De gueules, à la faſce d'or, chargée d'un tourteau de ſable, & ſurmontée de trois heaumes en profil d'argent.

I. Pierre Varie eut l'inféodation de la moyenne & baſſe juſtice de la terre de la Baſtide en 1490. fut viguier de Niſmes par proviſions du mois de Sept. 1549. Il ep. le 29. Juil. 1538. du vouloir & mandement de Mgr. le dauphin, dont il étoit ſerviteur de chambre, Louiſe Lourde, qui le rendit pere d'

II. Antoine Varie, ep. le 9. Fev. 1578. Louiſe Gras, & il en eut

III. Philippe Varie, écuyer, ep. le 20. Nov. 1606. Iſabeau Galſan, de laquelle il eut

IV. Pierre Varie, demeurant à Beaucaire, ep. le 21. Sept. 1633. Iſabeau de Rois, N. le 3. Dec. 1668.

VIVIERS. 542. VOGUÉ

Raimond de Vogué, chevalier, Sgr. de Rochecolombe tranſigea en 1210.

Raimond de Vogué fit des reconnoiſſances en 1298.

Raimond de Vogué rendit hommage en 1320.

I. Pierre de Vogué, Sgr. de Rochecolombe, t. le 4. Mars 1458. & fut pere de

II. Antoine de Vogué, Sgr. de Rochecolombe, t. le 16. Janv. 1503. Il eut pour fils.

III. Jean de Vogué, Sgr. de Rochecolombe, t. le 3. Nov. 1552. ep.

le 2. Dec. 1507. Gabrielle de Cadris, & il en eut 1. Guillaume de Vogué Sgr. de Rochecolombe, qui ſuit, & 2. Charles de Vogué.

IV. Guillaume de Vogué, Sgr. de Rochecolombe, ep. le 4. Ao. 1558. Antoinete de Vedene, & il en eut 1. Melchior de Vogué, Sgr. de Rochecolombe, qui ſuit, & 2. Louis de Vogué, chevalier, Sgr. de Gourdan, Maritan, & de la Font, qui tranſigea avec Melchior ſon frere le 22. Oct. 1602. pour raiſon des biens de Guillaume leur pere. Il ep. Marguerite de Pelous, qui t. étant veuve le 24. Mars 1664. & de laquelle il eut 1. Louis de Vogué, Sgr. de Gourdan & de Maritan, qui ep. le 6. Janv. 1659. Marie-Magdelaine Roiran du Vilar, & fut maintenu N. le 15. Janv. 1671. & 2. Pierre de Vogué, Sgr. de Pelous, N. avec ſon frere.

V. Melchior de Vogué, Sgr. de Rochecolombe, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de la chambre, ep. le 13. Ao. 1597. Dorothée de Montfaucon, dont il eut

VI. George de Vogué, Sgr. dudit lieu, Rochecolombe, la Chapelle, S. Germain, & S. Maurice, colonel d'infanterie par commiſſion du 8. Ao. 1632. bailli du Haut-Vivarais par proviſions du 20. Mars 1649. ep. le 1. Oct. 1635. Françoiſe de Grimoard de Beauvoir du Roure, qui lui donna pour fils

VII. Melchior de Vogué, capitaine de chevaux legers par commiſſion du 7. Juin 1656. ep. le 20. Nov. 1667. Gabrielle de Champetieres, N. avec ſon pere le 15. Janv. 1671.

BEZIERS. 543. VEIRAT. D'or, paté de gueules.

I. Antoine Veirat, Sgr. de Paulhan, t. le 13. Janv. 1503. & eut pour fils

II. Antoine Veirat fit un codicile le 3. Janv. 1540. Il ep. le 8. Mai 1507. Antoinete Anticamareta, dont il eut

III. Jacques Veirat t. le 1. Juin 1555. & il eut pour fils

IV. Pierre Veirat t. le 12. Nov. 1617. & eut pour enfans 1. Pierre Veirat, Sgr. & Bn. de Paulhan, qui ſuit, & 2. Jacques Veirat qui a fait la Br. B.

V. Pierre Veirat, Sgr. & Bn. de Paulhan, t. le 3. Dec. 1621. Il ep. le 14. Juil. 1611. Iſabeau de Feſc, & il en eut 1. Pierre Veirat qui ſuit, 2. Jean-Jacques Veirat, Sgr. de S. Sauveur, & 3. Henri Veirat.

VI. Pierre Veirat t. le 13. Fev. 1665. Il eut pour enfans 1. Jean Veirat, Bn. de Paulhan, y demeurant, & 2. Jacques-Alfonſe Veirat, N. avec ſon frere & Jean-Jacques ſon oncle le 20. Mai 1670.

Br. B. V. Jacques Veirat fut pere de

VI. Pierre Veirat, Sgr. de la Valouſſiere, t. le 31. Mars 1636. & il eut pour fils

VII. François Veirat, Sgr. de la Valouſſiere, demeurant à Aſpiran, N. le 20. Mai 1670.

Digitized by Google

LE PUI. 544. VEIRINES. D'or, au griffon de gueules, couronné de même.

I. Claude Veirines eut pour enfans 1. Jean Veirines, écuyer, Sgr. dudit lieu, qui ſe préſenta au ban & arriére-ban le 20. Ao. 1536. rendit hommage le 26. Fev. 1539. & en 1541. 2. Odon Veirines qui ſuit, & 3. Jacques Veirines.

II. Odon Veirines ep. le 20. Fev. 1546. Marguerite Manechal, aſſiſté de Jean & Jacques ſes freres. Il étoit mort le 19. Sept. 1548. que l'on nomma des tuteurs à ſes enfans. Il eut de ſon mariage 1. Jean Veirines, Sgr. de Lherm, qui ſuit, & 2. Antoine Veirines.

III. Jean Veirines, Sgr. de Lherm, ep. aſſiſté de ſa mere, le 9. Janv. 1575. Françoiſe la Veſc, dont il eut

IV. Antoine Veirines, Sgr. dudit lieu, t. le 13. Mai 1641. Il ep. aſſiſté de Jacques ſon oncle, le 2. Juil. 1600. Polixene Sedages, de laquelle il eut

V. Claude Veirines, Sgr. dudit lieu, y demeurant, ep. le 30. Nov. 1641. Marie Barrier, N. le 23. Sept. 1669.

NISMES. 545. VENTAILLAC. Parti au 1. d'azur, à un ſoleil d'or, au 2. gironné d'argent & de gueules.

I. Pierre Ventaillac ep. Marguerite de Baux, qui étant veuve fit une donation le 18. Juil. 1532. en faveur de Sauveur ſon fils. Il eut de ſon mariage 1. Pierre Ventaillac qui ſuit, & 2. Sauveur Ventaillac qui a fait la Br. B.

II. Pierre Ventaillac tranſigea avec Raimond fils de Sauveur ſon frere le 2. Janv. 1572. Il eut pour enfans 1. Louis Ventaillac qui ſuit, 2. Moïſe Ventaillac, & 3. Jean Ventaillac.

III. Louis Ventaillac tranſigea avec Moïſe ſon frere le 17. Dec. 1613. au ſujet des biens de leur pere & de Jean leur frere, & t. le 2. Sept. 1606. Il eut pour enfans 1. Moïſe Ventaillac, Sgr. de Montuſſargues, demeurant à Quiſſac, N. le 4. Janvier 1671. 2. Jean Ventaillac, & 3. Jacques Ventaillac.

Br. B. II. Sauveur Ventaillac, Sgr. de Montuſſargues, t. le 7. Sept. 1535. & fut pere de

III. Raimond Ventaillac ep. le 9. Nov. 1591. Marguerite Daunoy, dont il eut

IV. Abraham Ventaillac ep. le 8. Ao. 1593. Jeanne Piſa, de laquelle il eut

V. Jacques Ventaillac de Beaux, Sgr. de Montuſſargues, ep. le 18. Av. 1642. Eſpérance Bringuier, N. le 4. Janv. 1671.

USEZ. 546. VERGESES. D'azur, au lévrier d'argent, accolé de gueules, accompagné de quatre roſes d'argent 2. & 2.

I. Jean Vergeſes eut pour fils

II. Antoine Vergeſes, écuyer, Sgr. de ſainte Hipolite, fit faire une enquête par les généraux des aides de Montpellier en 1544. dont appert qu'il étoit fils de Jean, & iſſu de noble famille. Il fit une donation à ſon fils le 6. Mars 1552. & l'émancipa le 7. Av. 1562.

III. Claude Vergeſes ep. le 28. Oct. 1570. Domergue Janis, qui le rendit pere de

IV. Nicolas Vergeſes ep. le 7. Dec. 1604. Jeanne Deſpierres, qui lui donna pour fils

V. Jean Vergeſes, Sgr. d'Aubuſſargues, ep. le 29. Av. 1638. Bonne de Barjac, & il en eut

VI. Jacques Vergeſes, N. avec ſon pere le 3. Dec. 1668.

NARBONNE. 547. VERNON. D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roſes d'argent, & un croiſſant de même en pointe, au chef couſu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.

I. Jean Vernon, Sgr. de Villerambert, t. le 15. Janv. 1501. ep. Ermeſinde, dont il eut | Edouard Vernon.

II. Robert Vernon, Sgr. de Villerambert, t. le 16. Juin 1544. Il ep. Claire de Hautpoul, & il en eut 1. Pierre Vernon, écuyer, Sgr. de Villerambert, qui ſuit, 2. Raimond, 3. Paule, & 4. Claire Vernon.

III. Pierre Vernon, écuyer, Sgr. de Villerambert, t. le 22. Fev. 1568. Il ep. Jeanne Dupui, laquelle le rendit pere de

IV. Raimond Vernon, Sgr. de Villerambert, ep. le 28. Juin 1583. Miramonde de Loubens, de laquelle il eut

V. François Vernon, Sgr. de Villerambert, ep. le 2. Av. 1612. Françoiſe Beliſſon, qui lui donna pour fils

VI. François Vernon, Sgr. de Villerambert, y demeurant, ep. le 25. Fev. 1647. Helene le Noir, N. le 10. Oct. 1668.

VIVIERS. 548. VERNOUS. De gueules, à la tour d'argent, accompagnée de 3. étoiles de même.

Pierre Vernous, damoiſeau, tranſigea pour des droits ſeigneuriaux le 27. Fev. 1356.

I. Giraudon Vernous reçut un don du roi de douze cents écus d'or le 20. Fev. 1453. Il avoit ep. Clairete de Bellecombe, qui tranſigea étant veuve le 7. Dec. 1479. & le rendit pere de

II. Jean Vernous t. le 11. Oct. 1525. Il ep. Marie Dalpignac qui t. le 22. Nov. 1532. & de laquelle il eut

III. Jacques Vernous t. le 26. Mai 1582. Il ep. le 23. Juil. 1570. Anne Bourrette, & il en eut

IV. Gaſpard Vernous, Sgr. du Moneſtier, t. le 9. Janv. 1594. Il ep. le 13. Janv. 1585. Jeanne Tonoret, dont il eut

V. Gabriel Vernous, Sgr. du Moneſtier, t. le 18. Janv. 1647. Il ep. le 16. Mars 1620. Marie Perout, & il en eut 1. Dominique Vernous, & 2. Baltazar Vernous, Sgr. du Moneſtier, N. le 26. Juin 1669.

LE PUI. 549. VERTOLAYE. De gueules, à quatre fleurs de lis d'or.

I. François Vertolaye, écuyer, Sgr. du Roure & de la Marrie, ep. le 29. Janv. 1526. Beatrix de Bonas, & en eut

II. Antoine Vertolaye, Sgr. d'Ebole, Marboye, & la Couche, t. le 25. Nov. 1581. Il ep. 1°. le 22. Juin 1564. Magdelaine Baranac, 2°. Blanche Guilemanche; celle-ci lui donna pour enfans 1. Jacques Vertolaye, dit Marric, qui ſuit, 2. Antoine Vertolaye, dit Marric, & 3. Godefroi Vertolaye.

III. Jacques Vertolaye, dit Marric, ep. le 26. Ao. 1604. Jeanne de Rode, de laquelle il eut

IV. Godefroi Vertolaye, Sgr. de Senuejol, Auteirac, & Santaguet, ep. le 22. Janv. 1662. Marguerite Loubeirac, N. le 26. Sept. 1669.

NARBONNE. 550. VIC.

I. Andrieu Vic eut pour fils

II. Antoine Vic, Sgr. de Prat, de Boſc, Oppiernet, & Auſſieres, t. le 15. Nov. 1587. Il ep. le 9. Fev. 1538. Marguerite Varlet, & il en eut 1. Jean-Pierre Vic, & 2.

III. Louis Vic, Sgr. de Padhern, capitaine du château royal de Termes, & viguier pour le roi de Fenoulhedes & Termenés, t. le 17. Sept. 1645. Il avoit ep. le 25. Oct. 1620. Marie Fraiſſinet, & il en eut 1. Hercule Vic, Sgr. de Padhern, qui ep. le 1. Mai 1651. Eleonor Banis, N. le 3. Janv. 1671. & 2. Guillaume Vic, Sgr. des Maiſons, qui ſe

maria le 20. Mai 1639. avec Marguerite de Barri, N. le 3. Janvier 1671.

NISMES. 551. VIGNOLES. De ſable, au ſep de vigne, chargé de ſes pampres, & ſoutenu d'un échalas, le tout d'or.

I. Etienne Vignoles fut pere de

II. Jean Vignoles qui fit une vente le 15. Dec. 1549. Il ep. le 18. Sept. 1559. Gaufide de Prades, qui t. étant veuve le 29. Août 1595. & il en eut 1. Pierre Vignoles, Sgr. de Prades, qui ſuit, 2. Jean Vignoles, Sgr. de Bruguier, qui ep. le 8. Janv. 1598. Françoiſe Galtier, qui fit une donation étant veuve le 5. Mars 1613. à Charles de Vignoles ſon fils, Sgr. de la Pauperelle, D. de Mende, lequel fut maintenu N. le 2. Janv. 1669. & 3. Paul Vignoles, Sgr. de Montredon, qui a fait la Br. B.

III. Pierre Vignoles, Sgr. de Prades, juge des conventions à Niſmes, t. le 8. Ao. 1613. Il ep. le 30. Oct. 1600. Gabrielle de Villages, & il en eut 1. Louis Vignoles, 2. Jacques Vignoles, Sgr. de Prades, qui ſuit, & 3. Charles Vignoles.

IV. Jacques Vignoles, Sgr. de Prades, ep. le 24. Fev. 1637. Louiſe de Baſchi d'Aubaïs, de laquelle il eut 1. Louis Vignoles, Sgr. de ſainte Croix, 2. Charles Vignoles, Sgr. de Prades, 3. Alfonſe Vignoles, Sgr. de S. Geniés, 4. Edouard Vignoles, Sgr. de Maſſeville, & 5. Louis Vignoles, Sgr. de Champet: tous cinq maintenus N. avec leur pere le 2. Janv. 1669.

Br. B. III. Paul Vignoles, Sgr. de Montredon, ep. le 29. Sept. 1601. Claude de Belcaſtel, laquelle lui donna pour fils

IV. François Vignoles, Sgr. de Montredon, ep. le 21. Sept. 1634. Suſanne Fonfrede, & il en eut 1. Antoine Vignoles, Sgr. de Montvaillan, qui ep. le 13. Mai 1662. Iſabeau Carlot, & 2. Jacques Vignoles, Sgr. de la Valete, qui ep. le 1. Juil. 1659. Nimphe de la Font, N. avec ſon frere le 2. Janv. 1669.

NISMES. 552. VILLAR.

I. Guillaume Villar, avocat, ep. Antoinete du Clap, dont il eut

II. Pierre Villar, Sgr. de Vallongue, Gajan, & Savignargues, conſeiller au ſénéchal de Niſmes, pourvû le 4. Mars 1597. conſeiller au parlement d'Orange pourvû le 15. Mars 1599. eut des patentes du roi Henri IV. le 22. Oct. 1599. portant permiſſion d'exercer la charge de conſeiller audit parlement, aux honneurs & autres priviléges accordés aux pourvûs de pareilles charges. Il eut auſſi un certificat du greffier du même parlement, portant que par les priviléges accordés par le prince d'Orange

Digitized by Google

aux conſeillers de ladite cour, ils ſont déclarés nobles & leurs deſcendans vivans noblement. Il t. le 25. Mars 1622. Il avoit ep. le 21. Juin 1594. Suſanne de Sandres, & il en eut 1. André Villar, Sgr. de Vallongue, Gajan, & Savignargues, conſeiller au ſénéchal de Niſmes, & 2. Henri Villar, déclarés pouvoir jouir du contenu ès patentes du roi du 22. Oct. 1599. le 27. Sept. 1669.

VIVIERS. 553. VINCENS. D'argent, au mûrier de ſinople, chargé d'une bande de gueules, brochant ſur le tout.

I. Olivier Vincens ep. Marguerite de Vaudeuil, dont il eut

II. Jean Vincens ep. le 7. Fev. 1534. Jeanne de Joyeuſe, & il en eut

III. Jacques Vincens ep. le 12. Dec. 1558. Suſanne Mon, qui lui donna pour fils

IV. François Vincens t. le 1. Août 1608. Il ep. le 20. Juil. 1591. Henrique, de laquelle il eut 1. Henri Vincens, Sgr. de Bidon, qui ſuit, Antoine-Laurent Vincens, Sgr. de Melinas, Conſgr. de S. Marcel d'Ardeche, qui ep. le 1. Janv. 1660. Helene de Mars, N. le 3. Oct. 1668.

V. Henri Vincens, Sgr. de Bidon, eut pour fils

VI. Alfonſe Vincens, Conſgr. de S. Marcel, N. le 3. Oct. 1668.

NISMES. 554. VIRGILE. D'azur, à la bande d'argent, ſurmontée de trois fleurs de lis d'or.

I. Antoine Virgile t. le 1. Sept. 1558. eut pour fils

II. Etienne Virgile ep. le 14. Fev. 1575. Louiſe Queilar, & il en eut

III. Jean Virgile ep. le 12. Avril 1616. Louiſe Queilar, & il en eut

IV. Louis Virgile, Sgr. de Lirande, ep. le 6. Janv. 1647. Etiennete Chapuis, N. le 12. Nov. 1668.

NISMES. 555. VISSEC.

I. Jacques de Viſſec t. le 27. Ao. 1498. & fut pere de

II. Bertrand de Viſſec qui aſſiſta à la revuë du ban & arriére-ban. Il eut pour enfans. 1. François de Viſſec, Sgr. de Pradines, qui ſuit, 2. Guillaume de Viſſec, arquebuſier dans le ban & arriére-ban, & 3. Pierre de Viſſec, auſſi arquebuſier dans le ban & arriére-ban.

III. François de Viſſec, Sgr. de Pradines, t. le 25. Sept. 1568. & il eut pour enfans 1. Pierre de Viſſec, qui ſuit, & 2. François de Viſſec.

IV. Pierre de Viſſec ep. Catherine Cabanis, qui t. étant veuve le 10. Mars 16 & qui le rendit pere de

V. Pierre de Viſſec, Sgr. de Belveſe, t. le 4. Oct. 1655. Il ep. le 14. Nov. 1647. Suſanne Giraud, & il en eut

VI. Moyſe de Viſſec, Sgr. de Belveſe, N. le 15. Janv. 1671.

I. Pierre de Viſſec, Sgr. de Belveſe, ep. Louiſe Dupont qui t. étant veuve le 25. Fev. 1665. & il en eut

II. Jean de Viſſec ep. le 3. Nov. 1667. Marie Brun, & il en eut

III. Jean de Viſſec, ſeigneur del Mas, N. le 15. Janv. 1671.

VIVIERS.

556. VOCANCE. De gueules, à trois caſques d'argent en profil.

I. Antoine Vocance obtint des lettres d'annoliſſement & la confirmation d'icelles au mois de Janvier 1588, & le 20. Juin 1605. Il ep. le dernier Juillet 1593. Geneviéve Foucarnaud, & il en eut 1. Antoine Vocance, Sgr. de la Tour, qui ſuit, & 2. François Vocance, Sgr. de Noguier.

II. Antoine Vocance, Sgr. de la Tour, tranſigea le 8. Nov. 1635. avec François ſon frere pour les biens de leurs pere & mere. Il ep. le 13. Nov. 1634. Magdelaine de la Tour, & il en eut 1. Charles-Jacques Vocance, Sgr. de Blos, qui ep. le 25. Mai 1659. Reine de Beaumont, & 2. Antoine-David Vocance qui ep. le 13. Ao. 1663. Jeanne de Poinſſac; tous deux maintenus N. avec leur pere & leur oncle, le 18. Janvier 1669. en vertu deſdites lettres d'annobliſſement.

Nobles par arrêts du conſeil.

NISMES.

557. BARGETON.

I. Mathieu Bargeton obtint des lettres d'annobliſſement, fut pere de

II. Nicolas Bargeton eut pour fils

III. Louis Bargeton fut pere de

IV. Pierre Bargeton, Sgr. de Cabriéres, ayant été déclaré uſurpateur de titre de nobleſſe par jugement de M. de Beſons & condamné en l'amende faute d'avoir produit l'original des lettres d'annobliſſement accordées à Mathieu ſon biſaïeul, quoiqu'il eût rapporté copie d'icelles, ſignées & collationnées par le ſieur de Lomenie, expoſa au roi qu'il avoit prouvé la filiation ci-deſſus devant ledit M. de Beſons, par teſtamens, mariages, & autres actes authentiques, & ſa majeſté le maintint noble, nonobſtant qu'il n'eût pas rapporté l'original deſdites lettres de nobleſſe, le 18. Avril 1672.

NISMES.

Digitized by Google

NISMES. 558. CARLOT.

I. André Carlot, écuyer, de la ville de Vérone, iſſu de race patricienne, ep. Julie Pelegrin, dont il eut

II. François Carlot, écuyer, homme d'armes de la compagnie de M. de Lautrec, lieutenant du roi François I. en Italie, natif de Vérone, en ſortit, & vint en France avec ledit M. de Lautrec. Il ep. le 2. Nov. 1524. Jeanne d'Acour, de laquelle il eut

III. Pierre Carlot, écuyer, habitant de la ville d'Aubigni en Berri, ep. le 7. Janv. 1548. Pierrette Hoüet, qui teſta étant veuve le 22. Mai 1588. & il en eut 1. Martin Carlot qui ſuit, 2. Iſaïe Carlot, 3. Daniel Carlot, & 4. Bernard Carlot.

IV. Martin Carlot fut pere de

V. Jérôme Carlot épouſa Gabrielle Vernet, qui teſta étant veuve le 27. Fev. 1662. & il en eut 1. Pierre Carlot, Bn. de Ceſtairols, Sgr. du Cailar, conſeiller au parlement & chambre de l'édit de Caſtres, & 2. Edouard Carlot, Sgr. de S. Jean de Gardonenque, qui ayant repréſenté au roi qu'il étoit iſſu de noble race, originaire de Vérone, que ſes biſayeul & triſayeul avoient vêcu noblement, & qu'il n'y avoit autre dérogeance que celle de ſes pere & ayeul, ſa majeſté le réhabilita &c. par lettres patentes du 31. Mars 1671.

BEZIERS. 559. CASSAN.

I. Jacques Caſſan, écuyer, teſta le 5. Oct. 1533. Il ep. Marguerite de Teſſan, & il en eut 1. Henri Caſſan, 2. Pierre Caſſan, 3. Arnaud Caſſan, & 4. Barthelemi Caſſan.

II. Pierre Caſſan, docteur ès droits, ep. le 5. Oct. 1533. Françoiſe Laureſſe, qui le rendit pere de

III. Jean Caſſan, écuyer, conſeiller au préſidial de Beziers, pourvû le 15. Dec. 1586. ep. 1°. 2°. le 1. Juin 1573. Claude Geſſe, & t. le 14. Mars 1619. Il eut pour enfans 1. Arnaud Caſſan, 2. Jacques Caſſan qui ſuit, 3. Pierre Caſſan, & 4. Iſabeau Caſſan.

IV. Jacques Caſſan, conſeiller au préſidial de Beziers, fils de ladite Geſſe, ep. le 20. Mars 1638. Jacquette Brunet, & il en eut 1. René Caſſan, Sgr. d'Auriac, demeurant à Beziers, qui ep. le 28. Oct. 1664. Jacquete Montagne, N. par arrêt du conſeil le 17. Mars 1670. & 2. Pierre Caſſan, Sgr. d'Auriac, demeurant à Beziers, qui ep. le 8. Mars 1666. Rachel d'Huc, N. par arrêt du conſeil le 17. Mars 1670.

MENDE. 560. DUCROS.

I. Raimond Ducros, Sgr. du Prat, eut pour fils

II. Antoine Ducros, t. le 11. Août 1549. & fit mention de ſon pere & de ſon fils. Il fut pere de

III. Guillaume-Teiſſier Ducros, Conſgr. de S. Germain, viguier de Portes, tranſigea au mois de Mai 1560. Il ep. Anne de Comitis, ou Conteſſe, dont il eut

IV. André Ducros, Conſgr. de S. Germain, bapt. le 18. Decemb. 1583. ep. le 5 Nov. 1629. Jeanne Gignous, qui lui donna pour fils

V. Jean-Jacques Ducros, Sgr. de S. Germain de Calberte, bapt. le 21. Dec. 1631. capitaine d'infanterie au régiment de Languedoc, par commiſſion du 18. Dec. 1640. ep. le 11. Fev. 1656. Anne Gailatin, N. par arrêt du conſeil du 28. Sept. 1672.

USEZ.

561. FROMENT.

Reconnoiſſance à Noble Vincent Froment, Conſgr. de Montaren, du 11. Mars 1535.

I. Jean Froment prit toujours la qualité de noble ou d'écuyer, dans divers actes paſſés à ſon profit depuis le 23. Sept. 1571. juſques au 7. Mai 1585. Il fut pere de

II. Gabriel Froment, docteur ès droits, commandant dans S. Siffred, reçut une lettre de M. de Ventadour pour augmenter la garniſon dud. lieu de 20. hommes. Il ep. le 20. Avril 1600. Louiſe Roſſel, dont il eut

III. Pierre Froment, docteur ès droits, ep. le 17. Ao. 1634. Diane Reboul, de laquelle il eut

IV. Gabriel Froment, Sgr. d'Argiliers, viguier & juge de la prevôté d'Uſez, fut maintenu en ſa nobleſſe par lettres du 4. Juin 1673. nonobſtant la dérogeance par lui faite pour avoir tenu quelques fermes; leſdites lettres adreſſantes à la cour des aides, lors du régiſtrement deſquelles il fit voir qu'il étoit iſſu de noble race par les actes employés ci-deſſus.

562. MOULIN DE LA VERNEDE.

I. Laurent Moulin de la Vernede t. le 18. Sept. 1593. Il ep. Valentine de Charagnac, & il en eut 1. François Moulin de la Vernede qui ſuit, 2. Joſeph Moulin de la Vernede qui ep. Lucrece Broulher dont il eut Philippe Moulin de la Vernede, Sgr. de Begout, qui ep. le 12. Sept. 1643. Anne Chambaud, & 3. David Moulin de la Vernede qui a fait la Br. B.

II. François Moulin de la Vernede ep. le 5. Mars 1601. Charlote Breſſons, & il en eut 1. N Moulin de la Vernede, Sgr. de Fraiſſinet, marié avec Marie Carbonnet, qui étant veuve obtint un arrêt du conſeil pour la manutention de ſa nobleſſe, & 2. Louis Moulin de la Vernede, Sgr. de la Serre, qui ep. le 1. Janv. 1641. Françoiſe d'Eſcoraille. Il appella du jugement de M. de Fortia, avec Pierre & Jean Sgrs. de Ceſſerieres, autre Pierre Sgr. de Chambon, & Philipe Sgr. de Begout, & ils furent maintenus N. par arrêt du conſeil du 6. Dec. 1672. qui ordonne qu'un autre arrêt obtenu par demoiſelle Marie Carbonnet, veuve de Moulin de la Vernede, Sgr. de Fraiſſinet, leur ſera commun, comme deſcendus de Laurent Moulin de la Vernede, & de Valentine de Chavagnac.

Digitized by Google

Bn. B. II. David Moulin de la Vernede ep. le 23. Juin 1583. Antoinete Mars, qui teſta le 27. Dec. 1627. & il en eut 1. Laurent Moulin de la Vernede qui ſuit, & 2. Pierre Moulin de la Vernede, Sgr. de Chambon, qui ep. le 3. Fev. 1631. Jeanne Douarre.

III. Laurent Moulin de la Vernede ep. Françoiſe de la Sale, & il en eut 1. Jean Moulin de la Vernede, Sgr. de Ceſteirieres, qui ep. le 6. Janv. 1660. Gaſparde Vertemi, & 2. Pierre Moulin de la Vernede, Sgr. de Ceſteirieres, qui ep. le 15. Novemb. 1663. Marguerite Laſſei.

563. PERROTA.

I. Nicolas Perrota fut pere de

II. David Perrota, Sgr. de S. Victou & S. Quentin, ci-devant premier capitaine au régiment de Montpeſat, ayant été renvoyé au roi par M. de Beſons le 19. Sept. 1668. obtint des lettres d'annobliſſement en conſidération de ſes ſervices pendant 14. ans audit régiment, deux deſquelles il commanda ledit régiment comme premier capitaine; de ceux de quatre de ſes freres tués dans le ſervice, dont trois étoient capitaines audit régiment, & le quatriéme, lieutenant en celui d'Auvergne; & de ceux encore de Nicolas ſon pere, tué auſſi pour le ſervice du roi après pluſieurs campagnes faites en qualité de capitaine au régiment de S. André-Cerac; leſdites lettres du 25. Mai 1670.

USEZ.

564. PICON. D'azur, au bras d'argent, armé d'une demi-pique, au fer d'argent, au chef couſu de gueules, chargé de trois couronnes fleurdeliſées d'or.

I. Nicolas Picon, gouverneur & conſeiller de la ville de Savone en Italie, eſt nommé dans une tranſaction paſſée par les podeſtat & conſeillers de ladite ville, du 17. Nov. 1259. eut pour fils

II. Octavien Picon, podeſtat de Savone, pere de

III. Firmin Picon, capitaine, fut exempt de la contribution levée en Vivarais pour partie de la dot d'Iſabelle de France mariée avec le roi d'Angleterre, à cauſe de ſa grande nobleſſe, & de ſes ſervices. Il ep. le 29. Nov. 1395. Jeanne d'Enna qui le rendit pere de

IV. Jean Picon, écuyer, Sgr. de l'Hemne, qui rendit hommage le 5. Oct. 1485. comme fils & héritier de Jeanne d'Enna. Il ep. le 20. Juin 1459. Jeanne Maſerai, de laquelle il eut

V. Antoine Picon, damoiſeau, qui t. le 16. Juil. 1530. Il avoit ep. le 10. Ao. 1490. Marguerite de Balme, qui lui donna pour fils

VI. Pierre Picon, damoiſeau, qui t. le 8. Dec. 1568. Il ep. le 2. Fev. 1520. Delfine Herail de Breſis, & en eut

VII. Pierre Picon, capitaine de 100. arquebuſiers à cheval, qui rendit hommage le 2. 1573. Il ep. le 5. Mai 1552. Agnès de Montjeu, dont il eut

VIII. Pierre Picon, Sgr. de la Balme, qui teſta le 4. Dec. 1629. Il ep. le 14. Mars 1593. Jeanne Almeras, & il en eut 1. Antoine Picon, qui tranſigea avec George ſon frere le 19. Juil. 1629. 2. George Picon, écuyer, Sgr. de la Balme, qui ſuit, 3. Henri Picon, & 4. Jean Picon.

IX. George Picon, écuyer, Sgr. de la Balme, conſeiller du roi, & ſon maître d'hôtel ordinaire, commiſſaire-général de ſes troupes, maître des requêtes de la reine, rendit hommage au ſieur de Polignac le 28. Juin 1660. acheta du Sgr. de Cubieres la terre de Pouſilhac le 10. Dec. 1661. Il avoit épouſé le 23. Avril 1623. Alix de la Coſte, & fut déclaré N. par arrêt du conſeil du 3. Juin 1668. avec ſes enfans, qui furent 1. Antoine-Hercule Picon, Sgr. de Pouſilhac, conſeiller du roi en ſes conſeils d'état & privé, pourvû le 19. Janv. 1663. ſecrétaire au conſeil de la reine, qui ep. le 30. Dec. 1662. Marguerite-Aimée Villedo, fille de Michel Villedo, écuyer, conſeiller-ſecrétaire du roi, maiſon & couronne de France, & de ſes finances, & d'Anne Mignon, & 2. Gabriel Picon, écuyer, Sgr. de Chaſſeneuil, la Boudre, conſeiller & tréſorier-général de M. le duc de Mazarini, pair, grand-maître, & capitaine-général de l'artillerie de France, qui traita le 16. Oct. 1662. pour une charge de gentilhomme ſervant de S. M. avec le ſieur Valdor. Il épouſa le 17. Mars 1658. Anne Faucon, fille de Pierre, écuyer, Sgr. de Leſes, & de Magdelaine Neſmon.

USEZ. 565. ROUHART.

I. Elſear Rouhart t. le 15. Mai 1499. eut pour enfans 1. Louis Rouhart qui ſuit, & 2. Pierre Rouhart.

II. Louis Rouhart tranſigea avec ſon frere le 13. Mars 1518. Il ep. le 9. Mars 1517. Perrine Damnevic, qui le rendit pere de

III. Claude Rouhart, avocat, qui fit une production devant le juge de Selon, contre Jean & autre Louis Rouhart oncle & neveu. Il teſta le 12. Mai 1598. Il eut pour enfans 1. Barthelemi Rouhart, & 2.

Jean Rouhart, oncle.

Louis Rouhart, neveu.

IV. Louis Rouhart, bourgeois de Narbonne, qui ep. le 23. Janv. 1605. Françoiſe Poiſſon, & il en eut

François, Charles, & Pierre Rouhart, freres, le 4. Janv. 1608.

V. Pierre Rouhart, Sgr. de Fontareches, qui ayant été renvoyé au ſujet de ſa nobleſſe, à cauſe de la dérogeance de ſon pere pour n'avoir pris que la qualité de bourgeois de Narbonne dans le contrat de ſon

Digitized by Google

mariage, & ſon ayeul celle d'avocat en ſes mariages & teſtament, fut relevé en cas de beſoin deſdites dérogeances, par arrêt du conſeil du 30. Mars 1671, & renvoyé à la cour des aides de Montpellier pour le maintenir dans ſa nobleſſe, en cas il fit apparoir que ſes biſaïeul & triſaïeul euſſent pris la qualité de nobles, ce qu'il prouva, enſemble ſa filiation ci-deſſus.

MONTPELLIER. 566. VALAT.

I. Fulcrand Valat, Sgr. de l'Eſpignan, docteur ès droits, ep. le 10. Dec. 1504. Marquiſe de Montredon, qui le rendit pere de

II. François Valat, Sgr. de l'Eſpignan, qui ep. le 3. Avril 1542. Helène de Narbonne, & il en eut 1. Jacques Valat, & 2.

III. Bertrand Valat qui t. le 30. Sept. 1607. Il avoit ep. le 17. Dec. 1586. Claude de la Combe, qui le rendit pere de

IV. Jacques Valat, écuyer, gouverneur de Montferrand, fut capitaine de cent hommes de pied, par commiſſion du 25. Juil. 1621. de 40. carabins le dernier dudit mois & an. Il eut ordre du maréchal de la Force le 20. Avril 1632. de mettre 60. hommes dans Montferrand pour la conſervation de la place; & une route le 6. Sept. 1637. pour 300. hommes de pied qu'il commandoit, pour ſe rendre à l'armée. Il t. le 23. Août 1659. Il avoit ep. le 28. Avril 1624. Perrine Fenouilhet, & il en eut

V. Pierre Valat, Sgr. de S. Roman, capitaine d'infanterie au régiment Royal, par commiſſion du 20. Janvier 1656. Il ep. le 18. Sept. 1665. Catherine Haudeſſan. Il s'oppoſa à l'exécution du jugement donné contre lui par forcluſion, & fut maintenu dans ſa nobleſſe par arrêt du conſeil du 28. Avril 1671. ſur les actes ci-deſſus.

Diverſes productions devant les commiſſaires des francfiefs de la province de Languedoc.

567. ALBY. D'azur, à trois roſes d'argent, au 1. écartelé de gueules, au lion d'or.

I. Jean d'Alby fut député par les états de Languedoc vers le roi, avec le ſieur d'Ambres en 1490. pour porter les réglemens pour l'exercice de la juſtice du parlement de Toulouſe. Il ep. Juliete Cuquignan, qui le rendit pere de

II. Benoît d'Alby, qui ep. le 15. Nov. 1540. Peironne Roſieres, de laquelle il eut

III. Antoine d'Alby, écuyer, lequel ep. le 10. Nov. 1577. Anne Vidal, qui lui donna pour fils.

IV. Antoine d'Alby, Sgr. de Pratnau, qui ep. le 20. Sept. 1596. Paule de Loupes, & en eut

V. Louis-Antoine d'Alby, Sgr. de Pratnau & de Forodours, qui ep. Marthe de Lavedan, dont il eut

VI. Jean d'Alby, Sgr. de Pratnau, qui ep. le 13. Mars 1661. Louiſe de Caſteras.

VIVIERS. 568. ANDOYER.

I. Jean Andoyer eut pour fils,

II. Alexandre Andoyer, conſeiller au parlement & chambre de l'édit de Dauphiné, eut pour enfans 1. Antoine Andoyer, Bn. de Bouſas, qui ſuit, & 2. Jean Andoyer, chevalier, conſeiller du roi en ſes conſeils, qui fut pere de Jean Andoyer, chevalier, conſeiller du roi en ſes conſeils & en la cour des aides & finances de Dauphiné, qui fit *vidimer* en ſa maiſon le 17. Mars 1638. les lettres-patentes accordées à Antoine, & déclara qu'il étoit fils d'autre Jean, auſſi préſident en ladite cour, fils d'Alexandre, conſeiller en ladite cour, fils de Jean pere auſſi dudit Antoine, Bn. de Bouſas, en faveur duquel leſdites patentes furent expédiées; lequel Alexandre eut Jean II. & Antoine II. Sgr. de Montbel, qui fut pere de Pierre, Sgr. de Cros, Jean, Sgr. de Montbel, Jacques, Sgr. de Fau, Guillaume, Sgr. de Moulens, Louis, Sgr. de la Varene, Antoine, Sgr. de Vernet.

III. Antoine Andoyer, Bn. de Bouſas, Sgr. de Montbel & Leſcars, conſeiller au parlement & chambre de l'édit de Dauphiné, obtint des patentes d'Henri II. le 7. Oct. 1553. qui lui permettoient de prendre le bail & ferme des droits, revenus & émolumens appartenans à Diane de Poitiers, ducheſſe de Valentinois, ſans déroger à ſa nobleſſe. Il eut pour enfans 1. Pierre Andoyer, Sgr. de Cros, 2. Jean Andoyer, Sgr. de Montbel, 3. Jacques Andoyer, Sgr. du Fau, qui ſuit, 4. Guillaume Andoyer, Sgr. de Moulens, 5. Louis Andoyer, Sgr. de la Varene, & 6. Antoine Andoyer, Sgr. de Vernet.

IV. Jacques Andoyer, Sgr. du Fau, fut pere de

VI. Pierre Andoyer, Sgr. du Fau, repréſenta qu'il étoit fils de Jacques, fils d'Antoine, Sgr. de Montbel & Leſcars, conſeiller au parlement & chambre de l'édit de Dauphiné, fils d'Alexandre, auſſi conſeiller en ladite cour, & ledit Alexandre fils de Jean.

VIVIERS. 569. BARBON.

I. Jean Barbon, Sgr. de Chabertes, t. le 30. Sept. 1574. Il ep. le 21. Avril 1560. Jeanne des Arcis, & il en eut 1. Jean Barbon, Sgr. de Chabertes, qui ſuit, 2. Sebaſtien Barbon qui a fait la Br. B. 3. Louis, 4. Jean, & 5. Antoine Barbon.

II. Jean Barbon, Sgr. de Chabertes, ep. le 27. Août 1581. Gabriele Couſtarol, & fit donation le 26. Mai 1622. à

III. Jean Barbon, Sgr. de Chabertes, ſon fils, qui épouſa le 30. Mai 1624. Françoiſe Piberes, qui le rendit pere d'

IV. Antoine Barbon, Sgr. de Chabertes, qui ep. le 25. Fev. 1664. Marie Beſſiere.

Digitized by Google

Br. B. II. Sebaſtien Barbon, ep. Catherine Jacomin, & il en eut

III. Antoine Barbon qui ep. 1°. le 26. Juillet 1628. Claude Jolivet, 2°. & t. le 6. Mai 1641. Il fut pere de

IV. Louis Barbon, Sgr. des Arcis, y demeurant, qui ſe maria le 13. Mai 1649. avec Marie Aliran.

USEZ. 570. BARGETON.

I. Mathieu Bargeton, écuyer, Sgr. de Valabris, Sagriés, & la Baume, Conſgr. de Palhargues, fit un accord le 23. Sept. 1537. dénombra, dix-ſept fiefs le 17. Sept. 1541. t. le 18. Mai 1549. Il ep. Marguerite de Baux, & il en eut 1. Pierre Bargeton, Sgr. de Valabris, qui ſuit, & 2. Nicolas Bargeton.

II. Pierre Bargeton, Sgr. de Valabris, qui ep. le 19. 1551. Mondete Auſon, dont il eut

III. Jean Bargeton, Sgr. de Sagriés & Valabris, qui t. le 13. Avril 1623. Il ep. le 12. Oct. 1620. Marie Devaux, & il en eut 1. Jacques Bargeton, 2. Iſrael Bargeton, & 3. Pierre Bargeton, Sgr. de Valabris & S. Quentin, capitaine d'infanterie au régiment de S. Aunais par commiſſion du 6. Ao. 1637.

NISMES. 571. BAUDAN.

I. Maurice Baudan, ep. Catherine Lombard, qui le rendit pere de

II. Pierre Baudan, Sgr. de S. Denis, qui ep. 1°. le 4. Nov. 1545. Barthelemie Riveiroles, 2°. le 19. Sept. 1574. Louiſe Corcone. Il eut de ſa premiere femme

III. Maurice Baudan, Sgr. de S. Denis, qui ep. le 19. Sept. 1574. Etienne Tutele, de laquelle il eut 1. Jean Baudan qui ſuit, & 2. Daniel Baudan qui ep. le 17. Juil. 1625. Roſe Tornier, qui le rendit pere de 1. Pierre Baudan, docteur & avocat, qui ep. le 12. Oct. 1651. Marie Roſſelet, & 2. Jacques Baudan, Sgr. de Cabanes, qui ſe maria le 19. Oct. 1662. avec Gabrielle Boſanquet.

IV. Jean Baudan, conſeiller du roi au bureau du domaine en la ſénéchauſſée de Beaucaire & Niſmes, doyen du préſidial & du ſénéchal de cette ville, t. le 20. Ao. 1654. Il ep. le 30. Av. 1610. Marthe de Montcalm, fille de Louis, Sgr. de S. Veran & de Marthe de Gouſon. De ce mariage vinrent 1. Jacques Baudan, chevalier, conſeiller du roi, préſident, tréſorier, grand-voyer de France en la généralité de Montpellier, & intendant des gabelles en Languedoc, 2. Maurice Baudan, Sgr. de Treſcol, 3. François Baudan, 4. Louis Baudan, & 5. Jeanne Baudan.

MONTPELLIER. 572. BEAULAC.

Guillaume Beaulac dénombra le 21. Janv. 1503. Il ep. Huguete Bertin qui reçut le 15. Juin 1515. une donation de Barthelemi Cailar, & qui fit procuration le 9. Av. 1524. à

II. Guillaume Beaulac ſon fils, qui fit avec ſon pere une vente le 3. Mars 1547. Il ep. Jeanne Dupont, qui étant veuve obtint une ſentence

arbitrale entre elle & Blaiſe ſon fils le 12. Janv. 1572. De ce mariage vinrent 1. Michel Beaulac qui ſuit, & 2. Blaiſe Beaulac qui a fait la Br. B.

III. Michel Beaulac, écuyer, ep. le 3. Mai 1601.
& il en eut

IV. Fulcran Beaulac qui tranſigea comme fils & héritier de Michel le 17. Sept. 1645. & fut pere d'

V. Henri Beaulac, Sgr. de la Mate, bapt. le 12. Nov. 1642.

Br. B. III. Blaiſe Beaulac eut pour fils

IV. Claude Beaulac de Pouſſan, qui ep. le 11. Mars 1603. Vedrinel, qui étant veuve t. le 28. Juil. 1645. & de laquelle il eut 1. Raimond Beaulac de Pouſſan, qui ep. le 11. Juin 1659.

& 2. Charles Beaulac de Pouſſan.

NISMES. 573. BERGER.

I. Etienne Berger, maître des comptes à Montpellier, réſigna cet office à ſon fils, comme il réſulte de deux quitances de la réſignation & marc d'or du 20. Sept. 1604. Ce fils fut

II. Etienne Berger, Sgr. de la Valete, maître des comptes à Montpellier, pourvû le 20. Sept. 1604. qui t. le 12. Fev. 1616. Il ep. Marie de Rate, & il en eut 1. Etienne Berger, 2. Philippe Berger qui ſuit, 3. Pierre Berger, & 4. Gaſpard Berger.

III. Philippe Berger, correcteur en la cour des comptes de Montpellier, pourvû le 26. Sept. 1631. t. le 16. Ao. 1657. Il ep. Jeanne Pagés, qui le rendit pere de

IV. Philippe Berger, habitant de la ville du Vigan.

574. BERNARD.

I. Jean Bernard, écuyer de l'écurie du roi, & garde du petit ſcel de Montpellier, ſubrogea des gens pour exercer la charge de garde ſcel pendant qu'il ſeroit occupé pour les affaires du roi, le 2. Janv. 1463. fut pere de

II. Victor Bernard, juge-criminel en la ſénéchauſſée de Beaucaire & Niſmes, pourvû le 28. Dec. 1468. Il eut pour enfans 1. Jean Bernard qui ſuit, 2. Antoine Bernard, 3. Paul Bernard, & 4. Robert Bernard, chanoine de l'égliſe de Niſmes.

III. Jean Bernard partagea avec Antoine & Paul les biens de Victor leur pere, & ceux de Jean leur ayeul. Il fut pere de

IV. Barthelemi Bernard, juge du S. Eſprit, qui eut pour fils

V. Jacques Bernard qui ep. le 13. Nov. 1605. Françoiſe Bernard, dame de Verſas & de Montbriſon, qui le rendit pere de

VI. Jacques Bernard, Sgr. de Montbriſon, Verſas, & la Baſtide, capitaine d'infanterie par commiſſion du dernier Juil. 1632. Il ep. aſſiſté de ſa mere, le 28. Dec. 1625. Magdelaine Iſard, & il en eut 1. Jacques Bernard de Monredon, Sgr. de Montbriſon & Verſas, capitaine d'infanterie

terie au régiment de la Tour le 19. Janv. 1641. Il ep. le 28. Janv. 1648. Jeanne de la Tour, fille d'Alexandre, Sgr. de Savas, & d'Anne Chambaud, & 2. Henri Bernard, Sgr. de la Baſtide.

VIVIERS. 575. CHANTRE.

I. Honoré Chantre, Sgr. de S. Pons, t. le 13. Av. 1553. Il eut pour enfans 1. Guillaume Chantre, Sgr. de S. Pons, qui ſuit, & 2. Marie Chantre.

II. Guillaume Chantre, Sgr. de S. Pons, ep. Eſther Audibert de Luſſan, qui le rendit pere de

III. Gabriel Chantre, Sgr. de S. Pons, & Guillaume ſon pere tranſigerent avec les conſuls de Pugnadoreſſe le 5. Mai 1611. Il fut capitaine d'infanterie au régiment de Vaucloſe par commiſſion du 12. Av. 1621. au régiment de Blacons le 7. Juil. 1624. t. le 23. Oct. 1639. Il ep. le 8. Juin 1630. Suſanne Bouet, & il en eut 1. N. Chantre, & 2. Gabriel Chantre, Sgr. de S. Pons-Pugnadoreſſe.

576. CLEMENT.

I. N. Clement eut pour enfans 1. Raimond Clement qui ſuit, & 2. Leonard Clement qui fut pere d'Honoré Clement, écuyer de Louis II. roi de Sicile, & comte de Provence, en obtint des lettres patentes l'an 1400. portant pluſieurs priviléges en faveur de l'ancienne nobleſſe & ſervices de la famille de Clement; il y eſt fait mention du magnifique & puiſſant Raimond Clement, pere de François, pere de Jacques, lequel Raimond y eſt auſſi dit frere de Leonard pere dudit Honoré.

II. Raimond Clement fut pere de

III. François Clement qui eut pour enfans 1. Jacques Clement, 2. Louis Clement qui ſuit, & 3. Barthelemi Clement.

IV. Louis Clement, ſecretaire du roi René, fut pourvû de la charge de maître rational en 1453. Il t. en 1465. & eut pour enfans 1. Thomas Clement qui ſuit, & 2. Claude Clement.

V. Thomas Clement, écuyer, partagea avec ſon frere les biens de leur pere le 19. Sept. 1516. Il t. la même année, & il avoit ep. le Catherine Podieu, dont il eut

VI. Jean Clement qui ep. le 9. Mars 1550. Anne de Quiqueran, de laquelle il eut

VII. Charles Clement qui ep. 1°. le 8. Janv. 1585. de Vaune, 2°. le 15. Mars 1598. Françoiſe Gerente. Il eut de ſa premiere femme 1. Alfonſe Clement qui ep. le 20. Janv. 1615. Marguerite Leſtaud, & de ſa ſeconde, 2.

VIII. Antoine Clement, Sgr. de Ventabren & le Caſtelet, qui ep. le 19. Juil. 1627. Marguerite Vincent de Cauſans, & il en eut 1. François Clement, Sgr. de Ventabren & Caſtelet, demeurant à Taraſcon en Provence, lequel fut aſſigné pardevant les commiſſaires des francs-fiefs de Languedoc pour la terre de Caſtelet, & ayant produit le jugement

obtenu en faveur de ſon pere & de lui des commiſſaires de Provence le 2. Mars 1668. fut déchargé de ladite aſſignation. Il ep. le 7. Oct. 1664. Marie Gras, fille de Jacques Gras & de Dominique de Rois, & 2. André Clement qui fit ſes preuves pour être reçû chevalier de S. Jean de Jéruſalem le 5. Mai 1656.

LE PUI.

577. COLOMB. D'azur, à trois colombes d'argent 2. & 1. bequées & membrées de gueules, au chef couſu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

Jean Colomb, damoiſeau, rendit hommage du lieu de Brouſle le 13. des calendes de Mars 1308.

I. Claude Colomb eut pour enfans 1. Jean Colomb, écuyer, Sgr. de Fourneaux, qui ſuit, & 2. Aimar Colomb, écuyer, archer de la garde du roi, qui donna quitance à Jean ſon frere pour ſa légitime ſur les biens de Claude leur pere le 18. Mars 1554.

II. Jean Colomb, écuyer, Sgr. de Fourneaux & de Paillies, rendit hommage le 1. & 15. Mai 1596. des mêmes biens que le ſuſdit Jean Colomb, damoiſeau, t. le 19. Juin 1598. Il avoit ep. le 30. Janv. 1557. Françoiſe Faure, qui le rendit pere de

III. Denis Colomb, Conſgr. de Montregard & Marnas, qui ep. 1°. le 28. Dec. 1599. Antoinete Duport, 2°. le Charlote Burin, & t. le 9. Fev. 1621. Il eut de ſon premier mariage 1. Jean Colomb, Sgr. de Treches, qui ſuit, & du ſecond 2. Jean-Jacques Colomb, 3. Jean-Claude Colomb, 4. Chriſtophle Colomb, & 5. Anne Colomb.

IV. Jean Colomb, Sgr. de Treches, Conſgr. de Montregard, ep. le 28. Mai 1628. Catherine de la Faye, & t. le 29. Sept. 1655. De ce mariage vint

V. Hector-Henri Colomb, Sgr. de Treches, Conſgr. de Montregard, qui repréſenta devant les commiſſaires des francs fiefs, qu'il avoit déjà produit devant M. de Beſons, mais que la fin de la commiſſion avoit empêché qu'il n'eût eû arrêt, & produiſit de nouveau ce que deſſus.

VIVIERS.

578. COURTIAL.

I. Antoine Courtial, écuyer, Sgr. de Villelongue, ep. Jeanne Lardeirol, qui le rendit pere de

II. Pierre Courtial, Sgr. de Villelongue, qui ep. le 25. Juin 1548. Agnes Ruel, de laquelle il eut

III. Jean Courtial, Sgr. de Villelongue, qui ep. le 25. Mai 1580. Françoiſe Dupont, & il en eut

Digitized by Google

IV. Florimond Courtial, Sgr. de Villelongue, qui ſe maria le 11. Juil. 1627. avec Françoiſe Souverain, & produiſit devant les commiſſaires des francs-fiefs les actes ci-deſſus.

579. CUQUIGNAN.

I. Philippe Cuquignan, Sgr. de Camplong, fut pere de

II. François Cuquignan, Sgr. de Camplong, qui dénombra, comme procureur de Philippe ſon pere, le 5. Mars 1539. Il t. le 16. Mars 1554. & ep. Catherine Ferrier, de laquelle il eut 1. Antoine Cuquignan qui ſuit, & 2. autre Antoine Cuquignan.

III. Antoine Cuquignan, Sgr. de Camplong, ep. le 27. Juin 1571. Claire de Hautpoul, qui le rendit pere de

IV. Charles Cuquignan, Sgr. de Camplong, qui ep. aſſiſté de ladite de Hautpoul ſa mere, le 18. Janv. 1598. Louiſe Dacier, & il en eut

V. Arnaud Cuquignan, écuyer, Sgr. de Camplong & S. Eſteve, qui t. le 19. Janv. 1660. Il ep. le 13. Mars 1639. Louiſe d'Outre, & il en eut 1. Edouard Cuquignan, 2. Louis Cuquignan, & 3. Charles Cuquignan, Sgr. de S. Eſteve, produiſant devant les commiſſaires des francs-fiefs.

LE PUI. 580. DULAC.

I. François Dulac, Sgr. de Remigeres, fit un achat le 17. Dec. 1533. & reçut une obligation, Jacques ſon fils ſtipulant pour lui, le 22. Oct. 1544.

II. Jacques Dulac, écuyer, Sgr. de Gratuſe, Remigeres, & Feugeres, ep. Claude Roſiere qui t. étant veuve le 3. Ao. 1612. & il en eut 1. Vidal Dulac, Sgr. de Gratuſe, qui ſuit, & 2. Louis Dulac.

III. Vidal Dulac, Sgr. de Gratuſe, avocat au parlement de Paris, t. le 13. Janv. 1645. Il avoit ep. Catherine la Roque, de laquelle il eut 1. Louis Dulac, Sgr. de Gratuſe, docteur & avocat, demeurant au Puí, qui produiſit devant les commiſſaires des francs-fiefs, 2. François Dulac, 3. Chriſtophle Dulac, 4. Anne, 5. Marie, 6. Jeanne, & 7. Louiſe Dulac.

LE PUI. 581. DURANC.

I. Jean Duranc fut pere de

II. Louis Duranc, qui t. le 28. Fev. 1526. Il ep. Marguerite Lapia, qui le rendit pere

III. Jean Duranc, qui t. le 11. Nov. 1564. Il avoit ep. le 1. Juin 1550. Catherine Pibere, & il en eut 1. François Duranc qui ſuit, & 2. Jean Duranc.

IV. François Duranc, écuyer, châtelain de Boffre, ep. aſſiſté de ſa mere, le 30. Oct. 1584. Gaſpare Jeiſſaud, dont il eut

V. Daniel Duranc, Sgr. de Jous, qui ep. le 16. Nov. 1624. Lucrece de la Planche, & il en eut

VI. Jean Duranc, Sgr. de Jous, qui ep. le 26. Fev. 1656. Catherine Poulalhon, & produiſit devant les commiſſaires des francs-fiefs.

VIVIERS. 582. ESCOFFIER. De gueules, à l'épervier d'argent, armé & bequé de ſinople, accoſté à gauche d'une hache d'argent, au chef couſu d'azur, chargé de trois étoiles d'argent, parti d'azur, à l'ancre d'argent dans une mer de ſinople.

I. Jean Eſcoffier fut pere de

II. Claude Eſcoffier qui ep. Jeanne de Lopia, avec laquelle il dénombra le 20. Sept. 1541. & t. le 1. Mai 1562. De ce mariage vinrent 1. Ponthus Eſcoffier, Sgr. de la Crote, qui ſuit, 2. Charles Eſcoffier, & 3. Antoine Eſcoffier.

III. Ponthus Eſcoffier, Sgr. de la Crote, ep. Sebaſtienne Largier, & il en eut 1. Iſaac Eſcoffier, Sgr. de la Crote, qui ſuit, & 2. Pons Eſcoffier.

IV. Iſaac Eſcoffier, Sgr. de la Crote, bapt. le 20. Janv. 1568. tranſigea le 20. Nov. 1589. & fait mention de Pons ſon frere, de Claude Eſcoffier & de Gabrielle de Lopia ſes ayeul & ayeule. Il ep. le 30. Dec. 1584. Marie Armand, qui le rendit pere d'

V. André Eſcoffier d'Armand, Sgr. de Marcous, qui ep. le 3. Mars 1631. Iſabeau Malinot, & produiſit devant les commiſſaires des francs-fiefs.

USEZ. 583. FAGES.

I. Georges Fages, Sgr. de Cheuſclan, ep. Aliſete de Coitivi, & il en eut 1. Jacques Fages, baron de Gicon, qui ſuit, & 2. Anne Fages, qui ep. le 16. Oct. 1520. Gregoire Soles.

II. Jaques Fages, Bn. de Gicon, Sgr. de Cheuſclan, S. Mederi, & Marteau, dénombra les ſeigneuries de Cheuſclan & Gicon le 3. Av. 1540. & ſuccédant à Georges ſon pere il prit deux commiſſions, l'une au greffe de la ſénéchauſſée de Niſmes du 8. Oct. 1541. l'autre des grands jours audit Niſmes du 12. dudit mois & an, & il t. le 10. Av. 1545. Il eut pour enfans 1. Guichard Fages qui ſuit, 2. Antoine Fages, 3. Hercule Fages, & 4. Triſtan Fages.

III. Guichard Fages fut pere de

IV. Daniel Fages qui eut pour fils

V. François Fages, Sgr. de Gicon & Cheuſclan, qui obtint une ſen-

tence du préſidial de Niſmes, & un arrêt du parlement de Toulouſe confirmatif de ladite ſentence du 20. Dec. 1656. & 1. Juin 1658. portant maintenue en ſa faveur des biens de Jacques ſon biſayeul ; produiſit devant les commiſſaires des francs-fiefs.

NISMES. 584. FAUCON.

I. Falco Falconis, noble Florentin, ep. Charlotte de Buccelli, & il en eut 1. N. Falcon qui ſuit, & 2. François Falcon, évêque d'Orleans, & puis de Carcaſſonne.

II. N. Falcon fut pere de

III. Claude Falcon, héritier de François ſon oncle, fut conſeiller au parlement de Paris, enſuite préſident aux enquêtes, & enfin premier préſident au parlement de Bretagne.

I. Philippe Faucon, écuyer, ep. Agnetes Campagnes, & il en eut 1. Arnaud Faucon qui ſuit, & 2. Antoine Faucon qui épouſa Gabrielle Bernis, dont il eut Laurent Faucon.

Jean Faucon fut pere de Louiſe.

II. Arnaud Faucon tranſigea le 22. Juin 1532. fit un partage avec Antoine ſon frere au ſujet des biens de leur pere & mere le 3. Mars 1534. fut compris dans le rolle des feudataires nobles du diocèſe de Niſmes de l'an 1547. Il t. le 2. Fev. 1545. Il ep. 1°. Gilete Joannas, 2°. le 24. Janv. 1534. Françoiſe Duranc de Vibrac, 3°. Catherine Valete. Il eut de ſon premier mariage 1. Jacques Faucon, écuyer, qui ſuit, 2. Robert, 3. Françoiſe Faucon qui ep. le 13. Juin, 4. Claude 1545. & 5. Gervaiſe 1545.

III. Jacques Faucon, écuyer, teſta le 9. Ao. 1572. il ep. le 25. Dec. 1553. Delfine Fermas, & il en eut 1. Abel qui t. le 13. Ao. 1637. 2. Charles Faucon qui ſuit, 3. Jean 1572, 4. Gilete 1572, & 5. Roſe 1572.

IV. Charles Faucon, docteur ès droits, t. le 30. Oct. 1618. ep. le 7. Nov. 1590. Jeanne Eſtoroſit, & il en eut 1. Jacques 1618. 2. Pierre Faucon qui produiſit devant les commiſſaires des francs-fiefs, & remontra que ſes devanciers étoient venus de Florence & habiterent à Montpellier, comme remarque Gabriel Michel Angevin, avocat au parlement de Paris, dans les éloges qu'il a fait des hommes illuſtres qui ſont venus en France depuis 1500. faiſant mention au cinquante-quatriéme article de ſon tableau, de François Falcon, natif de Montpellier, fils de Falco Falconis & de Charlote de Buccelli, qui fut évêque d'Orleans, après de Carcaſſonne ; & de Claude ſon neveu & héritier, conſeiller au parlement de Paris, &c. mentionné ci-deſſus. Pierre ep. le 31. Août 1642. Izabeau Montalieu, & 3. Roſe 1618.

Dénombrement par Jean Faucon, du 13. Janvier 1539.

Autre par Pierre du 25. Mai 1539.

LE PUI. 585. FIGON.

I. Charles Figon, conſeiller du roi, maître des comptes à Monpellier, & ſecrétaire ordinaire de Madame, ſœur du roi, ep. le 19. Sept. 1559. Flaurie Faur, dite de Marnas, fille d'Etienne Faur, écuyer, ſeigneur de Montregard & de Marnas, laquelle t. étant veuve le 17. Oct. 1616. De ce mariage vinrent, 1. Melchior Figon, Conſgr. de Montregard, qui ſuit, 2. Françoiſe, 3. Catherine, & 4. Claude Figon.

II. Melchior Figon, Conſgr. de Montregard & de Marnas, ep. le 15. Oct. 1608. Iſabeau le More, qui le rendit pere de

III. Charles Figon, écuyer, Conſgr. de Montregard & de Marnas, t. le 29. Mai 1664. Il ep. le 31 Janv. 1644. Helene Lermuſieres, & il en eut 1. Gaſpard Figon, Conſgr. de Montregard, 2. Jacques, 3. Marie, 4. Françoiſe, 5. Suſanne, & 6. Helene Figon.

NISMES. 586. GALEPIN.

I. Jean Galepin, écuyer, t. le 20. Ao. 1553. Il ep. Jeanne Faucon, & il en eut 1. Jean Galepin qui ſuit, 2. Marie, & 3. Iſabeau Galepin.

II. Jean Galepin, écuyer, avocat du roi au préſidial de Niſmes, ep. Claude Joannis, qui le rendit pere de

III. Raimond Galepin, conſeiller au préſidial de Niſmes, qui ep. le 2. Mai 1624. Gabrielle Calviere, de laquelle il eut

IV. Charles Galepin, Sgr. de Varangles, conſeiller du roi au préſidial de Niſmes, qui ep. le 22. Ao. 1654. Tiſaine le Blanc de la Rouviere, & il en eut 1. Raimond, 2. Jean-Louis, 3. Antoine, 4. Charles, 5. Pierre, & 6. Jean-Felix Galepin.

VIVIERS. 587. GIGORT. De gueules, à la roſe d'argent, au chef couſu d'azur, chargé de trois faucons d'argent.

I. Michel Gigort de Vignal, Sgr. de Vignalet, perſonne de naiſſance & de qualité, à qui Louis de Joyeuſe, évêque & Sgr. de S. Flour, fit procuration pour vaquer aux affaires de magnifique & puiſſant Sgr. Jacques de Joyeuſe, pupille & neveu dud. évêque, le 28. Mars 1534. Il avoit ep. le 8. Janv. 1516. Jeanne Barthelemi, qui le rendit pere de

II. Raimond Gigort, docteur ès droits, régent & lieutenant de baillif au duché de Joyeuſe, qui ep. le 22. Juillet 1579. Anne Tourel, & il en eut

III. Raimond Gigort, docteur ès droits, conſeiller du roi, jugemage, régent, & lieutenant de baillif au duché de Joyeuſe, qui ep. le 7. Dec. 1642. Anne Valoubiere.

Digitized by Google

NISMES. 588. GONDIN.

I. Antoine Gondin t. le 22. Sept. 1544. Il ep. le 20. Janv. 1527. Jeanne de Bagnols de S. Michel des Ubas, & il en eut 1. Jean Gondin, Sgr. de Carſan, qui ſuit, 2. Mathieu Gondin qui a fait la Br. B. & 3. Antoine Gondin.

II. Jean Gondin, Sgr. de Carſan, ep. Claude de Buis, qui le rendit pere d'

III. Honoré Gondin, Sgr. & Bn. de Boiſſeron, prevôt-général de la province de Languedoc, pourvû le 21. Avril 1626. qui ep. le 8. Fev. 1611. Françoiſe de Roqueſeuil-la-Roquete, & il en eut 1. Bernard Gondin, Sgr. de Montagut, prevôt-général de Languedoc, pourvû en Dec. 1647, & 2. Hercule Gondin, Sgr. & Bn. de Boiſſeron, Carſan, Montagut, & Nagueres, prevôt-général en la province de Languedoc, pourvû le 19. Juin 1648. qui ep. le 8. Juil. 1660. Marie Anoul.

Br. B. II. Mathieu Gondin, écuyer, fut capitaine de la Tour-Carboniere, viguier d'Uſez, & gouverneur d'Aigueſmortes, t. le 19. Août 1607. Il ep. le 30. Janv. 1582. Marie de Beauvoir du Roure, & il en eut 1. Louis, 2. Jean, 3. André, 4 Honoré, & 5.

III. Henri Gondin, Sgr. d'Arci & S. Quentin, qui ep. Eleonor Renaud de la Barthe, dont il eut

IV. François Gondin, Sgr. d'Arci & S. Quentin, qui ep. le 16. Juin 1658. Charlote Brueis.

USEZ. 589. HERAIL.

I. Jean Herail fut pere de

II. Jean Herail, écuyer, qui ep. le 20. Nov. 1536. Agnès Caſlanele, dont il eut

III. Claude Herail, écuyer, qui ep. le 8. Mars 1567. Jacqueline Chambon, fille de Pierre Chambon, écuyer, Sgr. d'Albeſpierres, & il en eut

IV. Jean Herail, Sr. du Buiſſon & de Combele, qui ep. le 27. Dec. 1598. Jeanne Herail, fille de Jean Herail, Sgr. de Breſis, de laquelle il eut

V. Jean Herail, Sgr. de Couders, puis du Buiſſon, qui teſta le 25. Mars 1659. Il avoit ep. le 21. Mai 1631. Anne Portancier, qui le rendit pere de

VI. Pierre Herail, Sgr. du Buiſſon, & du Vilar.

VIVIERS. 590. HERAIL

I. Antoine Herail dit du Mas-Hugon, fit deux achats le 5. Mars 1555. & le 21. Janv. 1562, & eut pour enfans 1. Vidal Herail qui ſuit, & 2. Jacques Herail.

II. Vidal Herail, Sgr. du Mas-Hugon, t. le 7. Janv. 1594. Il ep. le 14. Fev. 1582. Claude de Malet, & il en eut 1. Antoine Herail, Sgr. de Malet, qui ſuit, 2. Jacques Herail, 3. Louis Herail, 4. Jean Herail, 5. Marie Herail, & 6. Gaſparde Herail.

III. Antoine Herail, Sgr. de Malet, ep. le 21. Fev. 1610. Gaſparde Gout, dont il eut

IV. Jean Herail, Sgr. de Malet, qui t. le 1. Avril 1660. Il ep. le 26. Juil. 1643. Jeanne de Brugairon, qui étant veuve produiſit devant les commiſſaires des francs fiefs pour ſes enfans, qui furent 1. Antoine, 2. Jacques, 3. Gaſpard, 4. Iſabeau, & 5. Louiſe Herail.

591. JULIEN.

I. Jean Julien fut pere de

II. Jean Julien, qui ep. le 21. Mai 1559. Iſabeau de Chambaud, fille de François, Sgr. dudit lieu, laquelle le rendit pere de

III. Jacques Julien, Sgr. de Fraiſſe, qui ep. le 3. Mai 1609. Suſanne Tremolet, & il en eut

IV. Joachim Julien de Fraiſſe, Sgr. de la Varene & Châteauneuf, puis de Fraiſſe, qui ep. le 3. Sept. 1651. Alix Soubeiran, qui étant veuve produiſit devant les commiſſaires des francs fiefs pour

V. Joachim-René Julien, Sgr. de Fraiſſe, ſon fils.

NISMES. 592. MALTRAIT.

I. Pierre Maltrait, conſeiller, maître des requêtes de Henry IV. roi de Navarre, pourvû le 1. Avril 1585. reçut un don de ce prince le 20. Juin 1592. Il ep. 1°. Daufine Roſel, 2°. Jeanne Montolieu, & il teſta le 28. Mai 1600. Il eut pour enfans 1. Denis Maltrait qui ſuit, 2. Claude Maltrait, 3. Pierre Maltrait, 4. Daufine Maltrait, & 5. Mondete Maltrait.

II. Denis Maltrait, avocat en la chambre de l'édit de Caſtres, épouſa Magdelaine d'Albenas, dont il eut

III. Claude Maltrait, avocat en parlement, demeurant à Niſmes.

LE PUI. 593. MIALHET. De gueules, au lis d'argent, acoſté de deux épics de millet d'or.

I. Antoine Mialhet, Sgr. de Donnaſſe, ep. le 10. Janv. Jeanne de la Roux, dont il eut

II. Louis Mialhet, Sgr. de Donnaſſe, qui ep. le 13. Juin 1560. Catherine Leques, & il en eut

III. Jean Mialhet, Sgr. de Donnaſſe, qui ep. le 13. Oct. 1602. Anne Chrétien, de laquelle il eut

IV. Louis Mialhet, Sgr. de la Borie, qui épouſa le 24. Juin 1651. Charlote Esbrayac.

MENDE. 594. MONSTUEJOLS.

Raimond de Monſtuejols, cardinal de S. Euſebe, teſta en 1335.

I. Guion de Monſtuejols paſſa un contrat avec François ſon fils le 4. Ao,

Ao. 1520. t. le 4. Sept. 1541. & fit Guion ſon petit-fils héritier. Il fut pere de

II. François de Monſtuejols qui ep. Magdelaine de Lauſiere, qui le rendit pere de

III. Guion de Monſtuejols, qui t. allant à la guerre le 2. Janv. 1570. Il eut pour enfans 1. Marc-François de Monſtuejols, & 2.

IV. David de Monſtuejols, qui fut pere de

V. Jean de Monſtuejols, qui t. le 7. Juil. 1654. Il avoit ep. le 13. Juil. 1610. Jeanne de Montvalat, qui le rendit pere de

VI. François Monſtuejols, Sgr. dud. lieu, Bn. de Roquevieille, qui ep. le 4. Avril 1564. Magdelaine Veſins.

NISMES. 595. MONTOLIEU. De pourpre, à une montagne d'argent en chef, & un olivier de même, fruité de ſinople en pointe, écartelé de gueules, à une lance d'or miſe en pal.

I. Sanche Montolieu t. le 14. Mai 1505. Il ep. Lucie Foucard, fille de Guiraud Foucard, & lui fit une reconnoiſſance de dot le 25. Ao. 1477. & il en eut 1. Arnaud Montolieu qui ſuit, & 2. Bertrand Montolieu.

II. Arnaud Montolieu ep. le 4. Nov. 1515. Jeanne d'Aſſas, fille de Jean d'Aſſas-Marcaſſargues, de laquelle il eut 1. Jean Montolieu qui ſuit, & 2. Raimond Montolieu.

III. Jean Montolieu, écuyer, t. le 4. Août 1654. Il ep. le 29. Janvier 1552. Françoiſe Vergeſi, fille d'Antoine, écuyer, Sgr. de S. Hipolite de Caton, & il en eut 1. Antoine Montolieu, Sgr. de Caveirac, qui ſuit, 2. Barthelemi, & 3. Daniel Montolieu.

IV. Antoine Montolieu, Sgr. de Caveirac, ep. le 21. Oct. 1589. Iſabeau Carles, qui le rendit pere d'

V. Henri Montolieu, Sgr. de Caveirac, qui ep. le 25. Avril 1645. Claire de Genas.

USEZ. 596. MOLHE.

I. Michel Molhe, écuyer, Sgr. de Brin, eut pour fils

II. Antoine Molhe, Sgr. de Brin, qui ep. 1°. le 22. Mars 1563. Jeanne de Cubiéres, 2°. le 16. Mars 1572. Jeanne d'Altier. Il fut pere de

III. Charles Molhe, Sgr. de Brin, qui ep. le 13. Janvier 1608. Marie Herail, qui le rendit pere d'

IV. Antoine Molhe, Sgr. de Brin, qui ep. le 8. Juin 1651. Anne Teiſſier.

VIVIERS. 597. ODDE.

I. Claude Odde eut pour fils

II. Ennemond Odde qui ep. le 21. Mars 1568. Catherine Poinſſac, & il en eut 1. Antoine Odde, Sgr. de la Baſtide, qui ſuit, & 2. Guiot Odde qui tranſigea avec ſon frere le 24 Dec. 1609. pour raiſon des biens d'Ennemond leur pere, & de Claude leur ayeul. Il ep. le 15. Nov. 1616. Marie Fabourelle, qui le rendit pere de Charles Odde, Sgr. du Villar, y demeurant, & qui ep. en 1650. Jeanne de la Garde-Chambonas.

III. Antoine Odde, Sgr. de la Baſtide ep. en 1605. Anne Andoyer, dont il eut

IV. Ennemond Odde, Sgr. du Bouchet, qui t. le 25. Avril 1660. Il avoit ep. le 10. Mars 1639. Antoinete Avocat, & il en eut 1. Charles Odde, & 2. Gabriel Odde, Sgr. du Bois, qui ep. Iſabeau la Roche.

598. OLIVIER.

I. Philibert Olivier teſta le 12. Oct. 1546. Il eut pour enfans 1. Pierre Olivier qui ſuit, & 2. Antoine Olivier.

II. Pierre Olivier ep. Iſabeau de Sapte, & donna quittance de ſa dot le 3. Ao. 1563. & il en eut

III. Pierre Olivier, conſeiller & magiſtrat au préſidial de Carcaſſonne, qui ep. aſſiſté de ladite de Sapte, ſa mere, le 25. Avril 1607. Marie Beaux-Hoſtes, qui le rendit pere d'

IV. Antoine Olivier, Sgr. de Pouzols & de Serieges, qui ep. le 23. Fev. 1648. Hiacinthe Eſcouperie.

599. PARADÉS. Coupé, au 1. d'azur, à une demi-fleur de lis d'or, à l'aigle de ſable, au 2. d'or à trois tourteaux de gueules 2. & 1.

I. Antoine Paradés ep. Marguerite Valet, avec laquelle il paſſa un contrat emphitéotique le 20. Janv. 1520. & un dénombrement le 14. Fev. 1539. Ils eurent pour fils

II. Pierre Paradés, écuyer, Sgr. de Gajans & Sauſet, qui eut commiſſion de M. de Montmorenci le 25. Fev. 1573. pour la garde de ſon château de Sauſet. Il ep. aſſiſté de ladite Valet, ſa mere, le 5. Juin 1565. Marguerite de la Beaume, qui le rendit pere d'

III. Edouard Paradés, Sgr. de Gajans & Sauſet, qui épouſa le 16. Janv. 1593. Jeanne de Gabriac, de la laquelle il eut

IV. Jean Paradés, Sgr. de Gajans & Sauſet, qui ep. 1°. le 25. Fev. 1643. Louiſe Sarran, 2°. Eſpérance Durand de Vibrac, & teſta le 11.

Digitized by Google

Juil. 1650. Il eut pour enfans 1. Pierre Paradés, Sgr. de Sauſet & Gajans, qui ep. le 4. Janv. 1663. Jeanne Boſchier, & 2. Charles Paradés.

MENDE. 600. PONSONNAILLES.

I. Bernard Ponſonnailles ep. le 30. Janv. 1517. Gabrielle Mimmon, qui étant veuve teſta le 4. Fev. 1574. & il en eut 1. Gui Ponſonnailles qui ſuit, & 2. Pierre Ponſonnailles.

II. Gui Ponſonnailles, Sgr. de Vareilles, ep. Iſabeau d'Auriac, & leur mariage fut ratifié le 25. Sept. 1564. & il en eut 1. Mathieu Ponſonnailles de Greſols, Sgr. de Vareilles, qui ſuit, & 2. Marie de Greſols de Ponſonnailles, qui ep. aſſiſtée de Mathieu ſon frere, le 11. Fev. 1609. Nicolas de Gibertés.

III. Mathieu Ponſonnailles de Greſols, Sgr. de Vareilles, ep. le 11. Juil. 1602. Gaſparde de Beauvoir du Roure, qui le rendit pere de

IV. Claude Ponſonnailles-Chapelu, Sgr. de Greſols, Montbrun, & la Vigne, comte de Vignoles, qui ep. le 13. Nov. 1633. Marguerite d'Apcher, dont il eut Charlotte-Elizabeth Ponſonnailles, veuve de Jean Pommeirols.

MENDE. 601. QUINARD. D'azur, au ſautoir d'or, cantonné de quatre croiſſants d'argent.

I. René Quinard eut des lettres du roi portant don en ſa faveur de la charge d'écuyer d'écurie de S. M. du 26. Nov. 1485. & fut pere de

II. Balthaſard Quinard, Sgr. du Fau, qui eut pour fils

III. Antoine Quinard, Sgr. du Fau & de Cubeles, qui ep. Anne Chapellier, qui t. comme ſon mari, le 6. Fev. 1555. & ils eurent pour enfans 1. Arnaud Quinard, 2. Arnaud Quinard, & 3. Balthaſar Quinard.

I. Jacques du Fau, Sgr. de Champagnac, t. le 20. Mars 1603. Il ep. Anne de Rochefort, & il en eut 1. Jean du Fau, Sgr. de Champagnac, qui ſuit, 2. Antoine, 3. Balthaſar, & 4. Jacques du Fau.

II. Jean du Fau, Sgr. de Champagnac, ep. Françoiſe Joncherié, & l'inventaire de ſes biens fut fait le 29. Mars 1658. De ce mariage vinrent 1. Jacques Quinard du Fau, 2. Antoine Quinard du Fau, Sgr. de Brume & Champagnac, qui repréſenta aux commiſſaires des francs fiefs, que ſes prédeceſſeurs avoient pris le ſurnom de Quinard, ou de du Fau, indifféremment, & quelquefois les deux enſemble, 3. Medard Quinard du Fau, & 4. Anne Quinard du Fau.

NISMES. 260. SALVE. D'argent, à deux loups paſſans de ſable.

I. Laurent Salve fut pere de

II. Iſnard Salve, qui ep. le 7. Fev. 1536. qui le rendit pere de

III. Michel Salve qui ep. le 7. Fev. 1565. qui lui donna pour fils

IV. Jean Salve qui ep. le 19. Oct. 1597. Catherine Guiraud, & il en eut 1. Marc-Antoine Salve, Sgr. de Bruneton, demeurant à Vergeſes, 2. André Salve qui ep. le 5. Mai 16 & 3. Hercule Salve qui demeurant avec ſon frere André en Provence, furent maintenus N. par jugement des commiſſaires de cette province.

NISMES. 603. SAUSET.

I. Jacques Sauſet, Sgr. de Meilet, fit un achat le 7. Avril 1567. & fut pere de

II. Guillaume Sauſet, Sgr. de Meilet, qui ep. le 5. Avril 1606. Marguerite de Maſelet, qui le rendit pere de

III. Charles Sauſet, Sgr. de Meilet, qui ep. le 23. Mars 1637. Gabrielle du Claus.

VIVIERS. 604. SERRES.

I. Jean Serres, Sgr. de Pradel, ep. Louiſe Leiris, qui le rendit pere d'

II. Olivier Serres, écuyer, Sgr. de Pradel, qui ep. le 11. Juil. 1559. Marguerite d'Harcous, & il en eut 1. Daniel Serres, Sgr. de Pradel, qui ſuit, & 2. Jean Serres, hiſtoriographe du roi par brevet du 30. Novembre 1596.

III. Daniel Serres, Sgr. de Pradel, ep. le 3. Mai 1599. Anne de Friſe, qui le rendit pere de

IV. François Serres, Sgr. de Pradel, qui ep. le 5. Dec. 1624. Louiſe Arlamde-de-Mirabel, & il en eut

V. Conſtantin Serres, Sgr. de Pradel, qui ep. le 12. Novemb. 1662. Françoiſe Rochemore d'Aigremont.

LE PUI. 605. SOUVERAIN.

I. Antoine Souverain épouſa Perpetue Lanſſelmet, & il en eut

II. Jacques Souverain qui t. le 16. Sept. 1575. Il avoit ep. le 15. Janv. 1553. Marguerite Fraiſſinet, qui le rendit pere de

III. Mathieu Souverain, conſeiller-notaire, & ſécrétaire du roi, maiſon & couronne de France, du nombre des cinquante-quatre, pourvû le 31. Mars 1590. qui avoit ep. le 28. Dec. 1584. Françoiſe Pelous, & il en eut

IV. Pierre Souverain, qui teſta le 3. Oct. 1639. Il avoit ep. le 1. Juin 1610. Anne Chaſotes, de laquelle il eut

V. Louis Souverain. Sgr. du Sablon & de Triſlemon, qui ep. le 12. Juil. 1638. Jeanne Sigaud.

NISMES. 606. TINELLI.

I. Jean Tinelli, Conſgr. de Gajan, paſſa deux contrats en 1520. & 1522. Il ep. qui étant veuve fit donation le 26. Av. 1563. à

II. Robert Tinelli ſon fils, qui ep. le 15. Mars 1562. Guiraude, qui le rendit pere de

Digitized by Google

III. Jean Tinelli, bourgeois de Niſmes, puis écuyer, Sgr. de Caſtelet, qui obtint des lettres de relief pour avoir exercé marchandiſe, le 29. Ao. 1619. regiſtrées en la chambre des comptes de Montpellier en 1620. Il teſta le 6. Juil. 1632. Il avoit ep. le 3. Nov. 1605.

& il en eut 1. Maurice Tinelli, Sgr. de Caſtelet, qui ſuit, & 2. Jean Tinelli.

IV. Maurice Tinelli, Sgr. de Caſtelet, fut pere de

V. Guillaume Tinelli, Sgr. de Caſtelet, bapt. le 20. Juil. 1646.

VIVIERS. 607. TREMOLET.

I. Joachim Tremolet, écuyer, ep. Beatrix de Badeles, qui le rendit pere de

II. Claude Tremolet, écuyer, qui t. le 25. Janv. 1525. Il ep. le 30. Dec. 1518. Marie Morel, qui lui donna pour fils

III. Alexandre Tremolet, capitaine de cent hommes à pied, par commiſſion du 12. Juin 1585. eut la commiſſion de commander les troupes qui étoient au Cheilar le 1. Juin 1586. Il teſta le 13. Avril 1579. & épouſa Marie de Pouſols, qui le rendit pere de

IV. Charles Tremolet qui ep. Suſanne de la Cheiſſerie, & il en eut

V. Claude Tremolet, capitaine de cent hommes de pied, par commiſſion du 16. Juillet 1616. Il ep. le 5. Decemb. 1624. Helix de Bay, de laquelle il eut

VI. Antoine Tremolet, Sgr. de Craux, Maliſſade, & Montagat, capitaine d'infanterie au régiment de Pierregourde, par commiſſion de 1652. Il ep. le 7. Avril 1651. Marie de Barjac. Il demeuroit en ſon château de la Cheiſſerie.

USEZ. 608. VANEL.

I. N Vanel eut pour enfans 1. Jacques Vanel qui ſuit, & 2. Etienne Vanel, Sgr. de Celleneuve.

II. Jacques Vanel, conſeiller du roi, & juge pour S. M. à Gignac, teſta le 18. Avril 1555. Il ep. Iſabeau Roſier, de laquelle il eut

III. Guillaume Vanel qui ep. le 13. Mars 1582. Iſabeau Joyes, il en eut

IV. Louis Vanel qui ep. le 1. Oct. 1616. Marguerite la Coſte, qui lui donna pour fils

V. Jean-Baptiſte Vanel, Sgr. de l'Iſle-roy, qui ep. le 8. Fev. 1644. Gabrielle Ripert, & il en eut

VI. Marcel Vanel, conſeiller du roi, & viguier en la viguerie du S. Eſprit, par la réſignation de ſon pere, fut pourvû le

NISMES. 609. VIGNOLES. D'or, à une souche au naturel, feuillée de sinople, à deux raisins pendans au naturel, écartelé d'azur, à une tour crenelée de creneaux d'argent.

I. Claude Vignoles, Sgr. de S. Bonnet & Salendrenques, t. le 20. Nov. 1558. Il ep. Catherine Valadrier, & il en eut 1. Claude Vignoles, Sgr. de S. Bonnet, qui ſuit, & 2. François-Fulcrand Vignoles, conſeiller au préſidial de Montpellier.

II. Claude Vignoles, Sgr. de S. Bonnet & Salendrenques, t. le 4. Fev. 1576. Il ep. Jeanne Calvet, de laquelle il eut 1. Jean Vignoles, écuyer, Sgr. de Salendrenques, qui ſuit, 2. Marguerite Vignoles, 3. Anne Vignoles, 4. Jacquete Vignoles, 5. Marie, & 6. Jeanne Vignoles.

III. Jean Vignoles, écuyer, Sgr. de Salendrenques, rendit hommage tant pour lui que pour Jacques Vignoles, Sgr. de S. Thous & Cornonterrail, préſident au parlement de Toulouſe & chambre de l'édit à Caſtres, le 28. Mars 1618. pour la terre de S. Bonnet par eux tenue par indivis, & acquiſe par Claude & autre Claude, pere & ayeul dudit Jean. Il t. le 9. Dec. 1615. Il avoit ep. le 17. Juin 1585. Suſanne Saurin, & il en eut 1. Jean Vignoles, Sgr. de Colognac, qui ſuit, 2. Iſaac Vignoles, & 3. David Vignoles.

IV. Jean Vignoles, Sgr. de Colognac, t. le 23. Août 1638. Il ep. Laure Nogarede, & en eut 1. Jean-Jacques Vignoles, Sgr. de S. Bonnet, qui ep. le 2. Juil. 1660. Catin Reinaud, 2. François Vignoles, Sgr. de S. Brés, capitaine au régiment de Calviere par commiſſion du 9. Janv. 1645. Il ep. le 25. Dec. 1651. Marie Saurin, & 3. Antoine Vignoles, Sgr. de la Baſtide, capitaine d'infanterie au régiment de Montpeſat par commiſſion du 10. Juin 1651. Il ep. le 4. Oct. 1656. Louiſe de la Pierre.

VIVIERS. 610. VINCENS.

I. Leonard Vincens, écuyer, ep. Anne de la Roque, & il en eut 1. Olivier Vincens, Sgr. de Bidon, qui ſuit, 2. Leonard Vincens, dit de Maſade, & 3. Marguerite Vincens.

II. Olivier Vincens, Sgr. de Bidon, Conſgr. de S. Marcel d'Ardeche, vendit à Leonard ſon frere une portion de la juriſdiction dudit S. Marcel le 2. Fev. 1523. Il tranſigea avec Marguerite ſa ſœur le 10. Fev. 1536. & il ep. Agnès de Montagut, qui étoit veuve le 20. Juin 1559. De ce mariage vinrent 1. Etienne Vincens qui ſuit, & 2. Jean Vincens.

III. Etienne Vincens, Conſgr. de S. Marcel d'Ardeche, ep. le 12. Fev. 1572. Iſabeau Borrel, qui le rendit pere d'

Digitized by Google

VI. Antoine Vincens, Sgr. de Maſade & S. Marcel d'Ardeche, capitaine dans le régiment entretenu de Rambures, qui ep. le 8. Fev. 1626. Marguerite d'Urre, qui étant veuve fit donation à ſes deux fils qui furent 1. Pierre Vincens, Sgr. de Maſade, & 2. Fabien Vincens.

Productions devant les commiſſaires des francs-fiefs, par ceux qui poſſédent des fiefs en Languedoc, mais qui n'y habitent pas.

611. BARREME.

I. Guillaume Barreme ep. Catherine de Provence, & eut l'adjudication de ſa dot en 1523. De ce mariage vint

II. René Barreme qui eut des lettres de comte Palatin, portant pouvoir de légitimer des bâtards, faire des comtes, nobles, &c. & une atteſtation de l'univerſité d'Avignon, comme ceux qui ſont honorés du titre de comte palatin par S. S. ou qui ont ces droits, ſont nobles & peuvent porter en leurs armes la couronne de comte. Il fut juge d'Avignon par proviſions du 3. Avril 1565. procureur du roi au ſiége d'Arles en 1602. Il eut pour enfans 1. Jean Barreme qui ſuit, 2. Pons, & 3. René Barreme.

III. Jean Barreme, juge-royal, capitaine, & viguier de Taraſcon, par proviſions de 1596. & 1606. fut maître des requêtes de l'hôtel de la reine, t. le 4. Juil. 1645. Il ep. le 23. Oct. 1596. Honorade Laurent, de laquelle il eut 1. François Barreme qui ſuit, 2. Richard Barreme, & 3. René Barreme, qui fut pere d'Antoine Barreme.

IV. François Barreme, conſeiller du roi, juge & viguier pour S. M. en la ville & viguerie de Taraſcon, ep. le 11. Janv. 1638. Alexandre Rollans, qui le rendit pere de

V. Jean Barreme qui ep. Magdelaine de Gregoire de S. André.

612. CASE.

D'azur, au chevron d'or, accompagné de 2. en chef, & d'un lion en pointe de même.

I. Jean Caſe fut pere de

II. Milan Caſe, conſeiller du roi, tréſorier & receveur général de ſes emprunts à Lion, receveur des aides en Forez, tréſorier des mortes-payes en Savoye, reçut une obligation de 7000. livres le 2. Avril 1558. fit une procuration le 2. Ao. ſuivant. Il avoit ep. le 13. Oct. 1555. Jeanne David, & donna quitance de 4000. livres à Jacques David, ſon beau-pere pour la dot de ſa femme. Il en eut 1. Jacques Caſe qui ſuit, 2. David, 3. Marie, & 4. Anne Caſe.

III. Jacques Caſe fut pourvû de l'un des quatre offices de conſeiller & auditeur en la chambre des comptes de Montpellier le 22. Juin 1597. & fut reçû le 21. Ao. audit an. Il fut pere d'

IV. Antoine Caſe, conſeiller & auditeur en la chambre des comptes de Montpellier, pourvû le 15. Oct. 1623. & reçû le 5. Mars 1625. ep. le Marguerite Maſſanes, qui le rendit pere de

V. Jean Caſe, écuyer, maître d'hôtel du roi, pourvû le 25. Dec. 1648. prêta ſerment entre les mains du prince de Condé le 15. Janv. 1649. & ſes proviſions furent régiſtrées au contrôle général de la chambre aux deniers, le 20. deſdits mois & an. Il fut baptiſé le 30. Dec. 1608. Il ep. le 5. Mars 1640. à Lyon Marie Huguetan, & il fut maintenu noble par M. du Gué le 18. Av. 1668.

614. CHAVAGNAC.

I. Jean de Chavagnac fut pere de

II. Jean de Chavagnac, Sgr. dudit lieu, Charais, & les Terriſſes, qui t. le 8. Nov. 1570. Il ep. le 11. Sept. 1542. Jeanne de Jonſal, & il en eut 1. Jean de Chavagnac, 2. Claude de Chavagnac, Sgr. dudit lieu, qui ſuit, 3. Louis de Chavagnac qui a fait la Br. B. 4. Antoine, & 5. François de Chavagnac.

III. Claude de Chavagnac, Sgr. dudit lieu, Charais, & les Terriſſes, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, & premier meſtre de camp en ſon armée ſous M. de Joyeuſe, t. le 25. Sept. 1586. Il avoit ep. Polixene de Toulon, qui ep. en ſecondes nôces Charles d'Ouradour, écuyer, Sgr. de Château-Meſet, & t. le 23. Oct. 1609. Claude eut de ſon mariage

IV. Baltaſar de Chavagnac, Sgr. dudit lieu & les Terriſſes, qui ep. le 8. Janv. 1605. Françoiſe de la Rochefoucaud, qui le rendit pere de

V. François-Roch de Chavagnac, Sgr. dudit lieu, qui ep. le 20. Nov. 1651. Marie Roueran.

Br. B. III. Louis de Chavagnac, Sgr. de Meironne, t. le 4. Nov. 1623. Il ep. le 4. Mai 1585. Claude de Chaſlies, & il en eut 1. Antoine de Chavagnac qui ſuit, & 2. Pierre de Chavagnac.

IV. Antoine de Chavagnac, Sgr. de Meironne & la Brouſſe, t. le 28. Juin 1642. Il ep. le 15. Juin 1622. Jeanne Loubeiras, & il en eut 1. Louis de Chavagnac, comte, chanoine, & doyen de S. Julien de Brioude, & 2. Jean de Chavagnac, Sgr. de Meironne, maintenu N. avec ſon frere par M. de Fortia, intendant d'Auvergne.

615. COURTIAL.

I. Pierre Courtial t. le 3. Mars 1511. & fut pere d'

II. Antoine Courtial qui fit donation le 17. Janv. 1524. à

III. Guiot Courtial ſon fils, qui ep. le 7. Fev. 1527. Catherine la Barge, elle le rendit pere de

IV. François Courtial, Sgr. dudit lieu, qui t. le 3. Juin 1569. Il avoit

avoit ep. Blanche Riveroles, & il en eut 1. Jean Courtial, 2. Charles Courtial qui ſuit, 3. Robert, & 4. Pierre Courtial.

V. Charles Courtial, Sgr. dudit lieu, fut pere de

VI. Guiot Courtial, Sgr. dudit lieu, qui ep. 1°. le 24. Ao. 1595. Iſabelle Deveſe, 2°. le 8. Sept. 1601. Catherine de S. Paul, & il eut de celle-ci

VII. Joſeph Courtial, écuyer, Sgr. dudit lieu, épouſa 1°. le 24. Sept. 1624. Peironne Vernet, 2°. le 26. Mars 1639. Louiſe du Bourg. Il eut pour fils.

VIII. Jean Courtial, Sgr. dudit lieu, qui ep. le 3. Août 1667. Marie Grandon, & fut maintenu N. par jugement de M. de Fortia le 9. Avril 1669.

616. DIENE.

I. Antoine Diene, damoiſeau, demeurant à S. Euſtache, paſſa un bail emphitéotique en ſa faveur le 11. Fev. 1470. Il eut pour enfans 1. Ithier Diene qui ſuit, & 2. Antoine Diene qui a fait la Br. B.

II. Ithier Diene tranſigea avec Antoine ſon frere pour les biens d'autre Antoine leur pere le 27. Mars 1520. Il ep. le 2. Fev. 1519. Helix de Chaſeilles, dont il eut

III. Ithier Diene, Sgr. de S. Euſtache, qui ep. le 16. Sept. 1550. Marguerite Chauſſard, & il en eut

IV. Claude Diene qui ep. le 23. Fev. 1596. Françoiſe Daureille, de laquelle il eut 1. Gabriel Diene, Sgr. de S. Euſtache, qui ſuit, 2. François Diene, Sgr. de la Rochete, qui ep. le 6. Nov. 1640. Louiſe Momet, 3. Jean Diene, Sgr. de Chanſac, qui ep. le 19. Fev. 1640. Françoiſe Bruncat, & 4. Louis Diene, Sgr. de la Viale, qui ſe maria le 11. Juin 1649. avec Charlote Chariol, dont il eut Jean & Gabriel Diene, maintenus nobles avec leurs oncles.

V. Gabriel Diene, Sgr. de S. Euſtache, t. le 10. Oct. 1660. Il ep. le 27. Janv. 1623. Françoiſe de Chavagnac, & il en eut 1. Antoine Diene, Sgr. de Chanſac, 2. Gabriel Diene, Sgr. de Montmourant, qui ep. le 1. Dec. 1654. Catherine Chailaguet, 3. Louis Diene, & 4. Philippe Diene, maintenu N. avec ſes freres par M. de Fortia le 26. Janv. 1667.

Br. B. II. Antoine Diene, écuyer, demeurant à Valadour, reçut une vente de ſon frere le 24. Sept. 1532. Il fut pere de

III. Jean Diene, écuyer, Sgr. de Valadour, qui t. le 7. Mai 1573. Il avoit ep. le 28. Janv. 1554. Gabrielle de la Viſſure, dont il eut

IV. Antoine Diene, Sgr. de Valadour, qui ep. le 14. Fev. 1569. Marguerite Bort, qui étant veuve fit procuration le 31. Oct. 1619. à

V. Jean Diene, Sgr. de Valadour, ſon fils, qui ep. le 20. Août 1621. Anne Chaſeilles, & t. le 3. Oct. 1646. De ce mariage vinrent 1. Guillaume Diene, Sgr. de Valadour, 2. Guillaume Diene, & 3. Jacques Diene, maintenu N. avec ſes freres.

317. DUPORT.

Jean-Guillaume Duport, originaire de Savoye, vint s'établir à Beaucaire, où il ep. en 1542. Claude Duplan.

I. François Duport ep. le 5. Fev. 1586. Jacqueline Piquet, & t. le 30. Oct. 1601. De ce mariage vinrent 1. Richard Duport qui ſuit, 2. François Duport, 3. Guillaume, & 4. Louis Duport.

Guillaume Duport fit faire une enquête le 9. Dec. 1581. devant le juge & bailli de Bugey, ſéant à Bellay, concernant la nobleſſe de ſa famille, tant pour lui que pour François & Pierre ſes couſins; & appert de ladite enquête que lui & ſeſdits couſins deſcendent du ſuſdit Guillaume.

Pierre Duport rendit hommage le 22. Fev. 1563. & le 27. Oct. 1576.

II. Richard Duport ep. le 21. Juil. 1621. Marie Dunet, qui le rendit pere de

III. François Duport qui ep. le 8. Fev. 1652. Pierre d'Aiguieres de Mejanes.

618. FAUCON.

I. Jacques Faucon fut pere d'

II. Antoine Faucon qui t. le 6. Mai 1534. Il ep. le 4. Nov. 1495. Gabrielle Faucon, qui le rendit pere de

III. Laurent Faucon qui ep. le 9. Janv. 1525. Gabrielle Girard, laquelle lui donna pour fils

IV. Gabriel Faucon qui ep. le 18. Nov. 1569. Gabrielle de la Roque, & il en eut

V. Antoine Faucon qui t. le 27. Avril 1645. Il avoit ep. le 24. Juin 1631. Antoinete Campan, dont il eut

VI. Pierre Faucon demeurant au D. d'Uſez le 9. Janv. 1669.

619. FERRE.

I. Raimond Ferre fut pere de

II. Claude Ferre reçut une donation de Catherine de Barbanſon le 3. Ao. 1543. & ep. le 10. Fev. 1549. Louiſe de Boulogne, qui le rendit pere de

III. Bernard Ferre qui ep. le 11. Ao. 1579. Françoiſe d'Eſparron, de laquelle il eut

IV. Charles Ferre, Sgr. de la Verriere, D. de S. Paul-trois-Châteaux, ep. Marguerite Fournier, & il en eut

V. Charles Ferre, Sgr. de la Verriere, qui ep. le 15. Mars 1656. Jeanne Fleche, & produiſit pour la ſeigneurie de la Calmete devant les commiſſaires des francs-fiefs de Languedoc.

620. GAILLARD.

I. Denis Gaillard, Sgr. de Fayet & de Puteaux, fit ceſſion en 1534. à

II. Gilles Gaillard, Sgr. de Puteaux, ſon fils, qui ep. le 23. Nov. 1539. Catherine Cogneux, dont il eut

III. Jean Gaillard, conſeiller du roi, controlleur ordinaire des guerres,

Digitized by Google

receveur général des décimes & finances de Provence, qui ep. le 28. Janv. 1558. Louiſe Arbaud, & il en eut

IV. Joſeph Gaillard, Sgr. de Mouiſſac, conſeiller du roi au parlement de Provence, t. le 22. Dec. 1638. Il ep. le 9. Dec. 1624. Blanche Boyer, & il en eut 1. Sauveur Gaillard, & 2. Pierre Gaillard demeurant à Aix en Provence : tous deux déclarés nobles avec Gilles Gaillard de la Motte-Luſſan, demeurant à Taraſcon, par les commiſſaires de la nobleſſe en Provence le 12. Janv. 1668. ils produiſirent ce que deſſus aux commiſſaires des francs-fiefs de Languedoc.

BRIOUDE. 621. LA ROQUE.

I. Pierre la Roque, Conſgr. dudit lieu & d'Aſnieres, fut pere de

II. Guillaume la Roque, écuyer, Sgr. de la Tourrete, qui ep. le 11. Fev. 1529. Jeanne Cheiriol, & il en eut 1. Charles la Roque qui t. en faveur de ſon frere le 15. Nov. 1586. & 2.

III. Pierre la Roque, Sgr. de la Tourrete, qui ep. le 11. Fev. 1588. Anne d'Ouradour, qui le rendit pere de

IV. Pierre la Roque, Sgr. de la Tourrete, qui ep. le 11. Janv. 1639. Louiſe de S. Vidal, & fut maintenu noble par M. de Fortia, intendant d'Auvergne le 17. Mai 1668.

ESPERNAL. 622. LEIRIS.

I. Antoine Leiris, Sgr. de Chaunac, ep. Catherine de Vein, laquelle le rendit pere de

II. Vincent Leiris, écuyer, qui ep. le 20. Sept. 1532. Marguerite Vidal, qui lui donna pour fils

III. Raimond Leiris, Sgr. de Luſerche, qui ep. le 12. Fev. 1577. Anne de Lanteirés, & il en eut

IV. Jean Leiris, écuyer, qui ep. le 8. Oct. 1612. Anne Gaſſandon, de laquelle il eut

V. Jean-Pierre Leiris, Sgr. de S. Martin, qui ep. le 27. Janv. 1654. Iſabelle Marchand, & fut maintenu noble par arrêt du conſeil donné le 27. Mai 1671. ſur l'apel par lui relevé du jugement de M. de Caumartin du 28. Sept. 1667.

PROVENCE.
MONTDRAGON. 623. MANTIN.

I. Etienne Mantin, Sgr. de Montbonnaud, chevalier de l'ordre du roi, obtint des lettres de grace d'Henri IV. en 1550. étoit gouverneur de Caſal pour le roi, le 22. Mars 1555. qu'il donna un ordre, fut fait gouverneur de Grenoble & du Graiſivaudan le 18. Août 1575. fut nommé pour aſſiſter aux états de Blois en qualité de chef de la nobleſſe dudit Graiſivaudan. Il ep. 1°. Claire de Glandevez, & ils ſe firent une donation réciproque le 5. Oct. 1557. 2°. le 12. Janv. 1570. Magdelaine de Brancas-Cereſte, & il t. le 25. Mai 1578. Il eut de ſa ſeconde femme

II. Gaſpard Mantin, qui ep. le 7. Juil. 1614. Catherine Nicolaï, qui le rendit pere d'

III. Etienne Mantin, Sgr. d'Alier & Montbrun, Conſgr. de Montdragon, y demeurant, qui ep. Marie Faure, à laquelle la terre de la Roche fut conſtituée en dot le 9. Mars 1653. Il produiſit devant les commiſſaires de Languedoc le jugement donné en ſa faveur par ceux de Provence le 19. Janv. 1669.

S. FLOUR. 624. MONTVALAT.

I. Louis de Montvalat, Sgr. dudit lieu, bailli des montagnes d'Auvergne, eſt mentionné dans un acte d'union de la vicairie de Claudeſaignes au chapitre dudit lieu, du 7. Av. 1426. Il fut, peut-être, pere de

II. Guillaume de Montvalat, Sgr. dudit lieu & de Luganet. Il eut pour fils

III. Antoine de Montvalat, Sgr. dudit lieu, qui t. le 19. Nov. 1539. Il ep. le 20. Ao. 1508. Helix Moſmoſolier, & il en eut 1. François de Montvalat, Sgr. dudit lieu, qui ſuit, 2. Guillaume de Montvalat qui a fait la Br.C. & 3. Gaſpard de Montvalat, chanoine & vicomte de Brioude.

IV. François de Montvalat, Sgr. dudit lieu, à qui le baron de Caſtries eut ordre de donner le colier le 3. Janv. 1573. ep. le 7. Fev. 1550. Jeanne de la Croix, & il en eut 1. Guillaume de Montvalat, Sgr. dudit lieu, qui ſuit, 2. François de Montvalat qui a fait la Br. B. & 3. Henri de Montvalat.

V. Guillaume de Montvalat, Sgr. dudit lieu, t. le 27. Juil. 1598. Il avoit ep. le 2. Sept. 1586. Jeanne de Bourbon, fille d'Anne de Bourbon, vicomte de Lavedan & de Catherine d'Abzac, & il en eut

VI. François de Montvalat, Bn. dudit lieu, qui ep. le 29. Sept. 1614. Marguerite de Beauverger, dont il eut

VII. Charles de Montvalat, Sgr. & Bn. dudit lieu & de Miremont, qui ep. le Juin 1645. d'Apchon, N. le 14. Mai 1668.

Br. B. V. François de Montvalat, Sgr. de S. Jueri & Bonnechave, t. le 15. Mai 1640. Il avoit ep. le 20. Oct. 1599. Françoiſe Gouſſanet, & il en eut 1. Pierre de Montvalat, Sgr. de Bonnechave, qui ſuit, 2. François de Montvalat, préſident en l'élection de S. Flour, 3. Jean Montvalat, Sgr. de Cheilaret, qui ep. le 6. Dec. 1641. Gabrielle Pelamourgue, N. le 14. Mai 1668. Il eut de ſon mariage N. de Montvalat mariée à Jacques du Puel, Sgr. de Maret, 4. Paul, 5. Henri, 6. Jacques, 7. Raimond de Montvalat, 8. Nicole, & 9. Marguerite de Montvalat.

VI. Pierre de Montvalat, Sgr. de Bonnechave, qui fut pere de

VII. François de Montvalat, qui fut maintenu N. avec ſon pere & ſes oncles le 14. Mai 1668. par M. de Fortia.

Br. C. IV. Guillaume de Montvalat, Sgr. de la Fage, t. le 18. Avril 1598. Il ep. 1°. Marguerite Caiſſac, 2°. Anne Pelamourgue; il eut de celle-ci 1. Pierre-Antoine de Montvalat, Sgr. de la Fage, qui ſuit, 2. Guillaume de Montvalat, & 3. Antoinete de Montvalat.

V. Pierre-Antoine de Montvalat, Sgr. de la Fage & de la Vergne, ep. le 25. Av. 1599. Claude de la Roque, dont il eut

Digitized by Google

VI. Guillaume de Montvalat, Sgr. de Beous, qui ep. le 13. Oct. 1630. Anne Salvage, & il en eut

VII. Pierre-Antoine de Montvalat, Sgr. de Laiſſieres, qui ep. le 1. Juin 1655. Catherine de Leſtaing, & fut maintenu N. le 14. Mai 1668.

LE PUI. 625. PELOUS. D'argent, au ſautoir dentelé d'azur.

I. André Pelous, damoiſeau, ep. Catherine d'Atier, il vivoit en 1454. De ce mariage vint

II. Gabriel Pelous, damoiſeau, marié en 1492. à Antoinete Tamerles, qui le rendit pere d'

III. Aimar Pelous qui ep. Anne de S. Quentin, dont il eut

IV. Jean Pelous, écuyer, qui ep. Françoiſe de Fay de la Tour-Maubourg, de laquelle il eut

V. Nicolas Pelous, qui ep. 1°. Philiberte de S. Preſt, 2°. en 1579. Magdelaine de l'Epine. Il eut de ſa ſeconde femme

VI. Antoine Pelous, écuyer, ep. Catherine le Chaſſagne, & il en eut 1. Antoine Pelous, écuyer, Sgr. de S. Romain, qui ep. en 1634. Colombe de Claviere, 2. Jacques Pelous, Sgr. de S. Romain, qui épouſa en 1668. Suſanne Pravon, & 3. Chriſtophle Pelous, Sgr. de S. Romain, maintenus N. par jugement de M. du Gué, intendant de Lyonnois.

AUVERGNE. 626. PRAT.

I. Anne du Prat, écuyer, Sgr. de Gondole, Bouſde, Chaſlus, & Verrieres, obtint le 29. Janv. 1527. de Louiſe, mere du roi, ducheſſe d'Angoumois, des lettres pour les office & charge de bailli d'Annonai, & capitaine de la châtelenie, terre, & ſeigneurie d'Argental. Il eut pour enfans 1. Thomas du Prat, 2. Guillaume du Prat, & 3.

II. Paul du Prat, écuyer, Sgr. de Bouſde & de Chavagnac, ep. le 9. Fev. 1564. Peironnette de Saillans, & il en eut 1. François du Prat, écuyer, qui partagea avec Claude ſon frere les biens de Paul leur pere, le 22. 1594. & 2.

III. Claude du Prat, écuyer, Sgr. de Donneſat, puis de Cornets; qui ep. le 25. Nov. 1596. Marguerite de Ribes, de laquelle il eut 1. Jean-François du Prat, Sgr. de Cornets, qui ep. le 4. Decemb. 1638. Françoiſe Fededes de Chalandas, & 2. Dominique du Prat, Sgr. de Ribes, qui ſe maria le 15. Janv. 1647. avec Marie-Catherine Baiſſac, maintenu N. avec ſon frere, le 2. Dec. 1666. par M. de Fortia, intendant d'Auvergne.

TARASCON. 627. RAOULX.

Raimond Radulphi étoit commandeur de S. Chriſtol le 27. Mars 1346.

Guillaume Radulphi épouſa Marthe de Sommatre, & lui

reconnut ſa dot le 26. Sept. 1448.

Jacques Radulphi, Conſgr. de la maiſon conſulaire de Taraſcon, au rang des nobles, aſſiſta aux conſeils tenus les 15. & 22. Fev. 1449.

I. Guigue Radulphi t. le 4. Juil. 1473. & fut pere de

II. Jacques Raoulx, qui ep. Jeanne de S. Michel, & lui fit une reconnoiſſance de ſa dot le 14. Avril 1490. il en eut

III. Jean Radulphi, qui ep. le 24. Nov. 1489. Catherine Clemens, dont il eut

IV. Jean Raoulx acheta le 17. Juil. 1530. le droit de gabelle de Taraſcon, & il eut pour fils

V. Thomas Raoulx, juge d'Arles, pourvû le 25. Avril 1525. juge ordinaire de Taraſcon, pourvû le 19. Aout 1543. Il ep. le 28. Mai 1528. Magdelaine Ponce, & il en eut 1. Simon Raoulx qui ſuit, & 2. Charles Raoulx qui a fait la Br. D.

VI. Simon Raoulx, juge royal de Taraſcon, lieutenant au ſiége d'Arles, ép. le 5. Juil. 1554. Françoiſe Leotaud, & il en eut 1. Charles Raoulx qui ſuit, & 2. Bertrand Raoulx, qui a fait la Br. C.

VII. Charles Raoulx, reçû en ſurvivance de l'office de juge royal de Taraſcon, ep. le 23. Mars 1580. Marguerite Aimar, de laquelle il eut 1. Simon Raoulx qui ſuit, 2. Charles Raoulx qui a fait la Br. B, & 3. Alfonſe Raoulx, écuyer de M. de Tournon, qui ep. le 20. Oct. 1624. Claude-Françoiſe de Châteauneuf, dont il eut Louis Raoulx, qui ep. le 9. Sept. 1656. Iſabeau Joannis.

VIII. Simon Raoulx, avocat au parlement de Provence, ep. le 14. Avril 1619. Honorade Barreme, & il en eut

IX. René Raoulx, Sgr. de S. André, qui ep. le 15. Oct. 1645. Julie Fourbin, & t. le 9. Avril 1657.

Br. B. VIII. Charles Raoulx ep. 1°. le 1. Oct. 1612. Suſanne de Laudun, 2°. le 29. Mars 1623. Caſſandre Favier; il eut de ſa premiére femme 1. Simon Raoulx de Laudun qui ſuit, & de ſa ſeconde, 2. Pierre Raoulx qui ep. le premier Juin 1644. de Vilages de la Chaſſagne.

IX. Simon Raoulx de Laudun t. le 2. Oct. 1652. Il ep. le 10. Dec. 1644. Marguerite d'Aſtier, & il en eut 1. Charles Raoulx, 2. Jean Raoulx, & 3. Joſeph Raoulx.

Br. C. VII. Bertrand Raoulx, écuyer, ep. le 4. Juin 1586. Françoiſe Meiras, qui le rendit pere de

VIII. Conrad Raoulx, qui ep. le 12. Dec. 1613. Pierre Chalot, & de laquelle il eut

Digitized by Google

IX. François Raoulx, marié le 3. Mai 1665. à Dorothée de Porcelet.

Br. D. VI. Charles Raoulx épouſa le 18. Juin 1556. Magdelaine d'Eſpiard, & il en eut 1. Claude Raoulx, écuyer, qui ſuit, & 2. Antoine Raoulx qui ep. le 23. Sept. 1606. Marthe Raoulx, qui le rendit pere de Conrad Raoulx, marié le 30. Août 1645. à Louiſe de Porcelet.

VII. Claude Raoulx, écuyer, ep. le 8. Août 1593. Marguerite de Raimond-Modene, de laquelle il eut 1. Charles Raoulx, écuyer, qui ſuit, & 2. Joachim Raoulx qui teſta le 31. Juillet 1659. Il avoit ep. le 9. Juil. 1633. Marguerite Raoulx qui lui donna pour fils Simon Raoulx.

VIII. Charles Raoulx, écuyer, ep. le 8. Fev. 1625. Louiſe Raoulx, dont il eut

IX. Antoine Raoulx, qui ep. le 27. Avril 1652. Marguerite Robins de Graveſon.

628. RECOLIN.

I. Louis Recolin, conſeiller au parlement d'Orange, pourvû le premier Oct. 1588. fut pere de

II. François Recolin, qui eut pour enfans Denis & François Recolin, Sgr. de la Calmete, renvoyés au roi, & déclarés être compris en l'ordonnance donnée le 19. Mai 1668. à la requête des officiers du parlement d'Orange, produiſirent devant les commiſſaires ladite ordonnance & les proviſions de conſeiller au parlement d'Orange en faveur dudit Louis, leur aïeul, du premier Octobre 1588.

629. RENAUD.

I. Michel Renaud, écuyer, t. le 4. Sept. 1449. Il ep. Marquiſe Riberols, dont il eut

II. André Renaud, écuyer, qui t. le 26. Dec. 1510. Il ep. Simonne Clapiers, & il en eut 1. Antoine Renaud qui ſuit, 2. Jean Renaud, 3. Aleſcaſſius Renaud, & 4. Simon Renaud.

III. Antoine Renaud fut pere de

IV. Jean Renaud, qui ep. le 2. Nov. 1524. Françoiſe Ranc, qui le rendit pere de

V. Bertrand Renaud, qui eut pour fils

VI. Jean Renaud, qui ep. Magdelaine de la Coſte, & il en eut

VII. Antoine Renaud, Sgr. de Burgueroles, capitaine des carabins du prince d'Orange, qui obtint par arrêt du parlement & chambre de l'édit à Caſtres du 27. Janv. 1660. l'adjudication des biens d'Antoine I. Jean I. Bertrand & Jean II. ſes triſaïeul, biſaïeul, aïeul & pere, comme étant ſubſtitués audit Antoine I. ſon triſaïeul. Il ep. le 20. Sept. 1649. Suſanne Thibaud.

VIVIERS.

630. RENAUD.

I. Jean Renaud ep. le 4. Dec. 1551. Marguerite Chaponnai, qui le rendit pere de

II. Joachim Renaud, qui ep. le 28. Oct. 1595. Marguerite Lermuſieres, de laquelle il eut

III. Claude Renaud, qui ep. le 2. Nov. 1631. Marguerite Lermuſieres, dont il eut

IV. Claude-Juſt Renaud de la Baſtie, Sgr. d'Eſtables, qui ep. le 23. Nov. 1666. Marguerite-Henriette Chomels, N. le 3. Dec. 1668.

831. ROBINS.

I. Pierre Robins, Sgr. de Graveſon, teſta en 1483. eut pour fils

II. Etienne Robins, Sgr. de Graveſon, qui t. le 22. Janv. 1566. Il ep. le 1. Sept. 1525. Louiſe d'Aiguieres, dont il eut

III. Antoine Robins, Sgr. de Graveſon, qui teſta le 1. Sept. 1618. Il ep. Anne Paget, de laquelle il eut

IV. Paul-François Robins, Sgr. de Graveſon, qui eut pour enfans, 1. Antoine Robins, Sgr. de Graveſon, qui ep. le 25. Juil. 1635. Matheline Clemens, 2. Paul Robins, écuyer, marié le 21. Avril 164 à Marguerite Guibert de la Roſtide, & 3. Etienne Robins, écuyer, maintenus N. par jugement des commiſſaires de Provence le 4. Mars 1668. le produiſirent devant ceux de Languedoc.

632. ROMIEU.

Pierre Baron de Romieu, vint d'Eſpagne s'établir à Arles vers 1191. Il fut député en 1226. par cette ville, alors république, avec un autre gentilhomme vers Louis VIII. roi de France, qui étoit venu à Avignon. Il fut premier miniſtre d'état, chef du conſeil, & ſurintendant des finances de Raimond Berenger, dernier comte de Provence, de la maiſon de Pierre d'Aragon, qui lui laiſſa la tutelle de ſes états, & de Beatrix ſa fille, par ſon teſtament fait à Siſteron en 1238.

I. Bernard de Romieu, chevalier Sgr. direct, conjointement avec l'archévêque d'Arles, de partie du terroir de la Crau, reçut des reconnoiſſances en 1282. & 1296. Il eut pour enfans 1. Bernard de Romieu qui ſuit, & 2. Bernard de Romieu, chevalier de Rhodes, reçu en 1280.

II. Bernard de Romieu, damoiſeau, fut pere de

III. Bernard de Romieu, dit Bernardet, qui teſta en 1407. eut pour enfans 1. Jean de Romieu, 2. Jacques de Romieu qui ſuit, & 3. Jean de Romieu, chevalier, grand commandeur du couvent de Rhodes, & commandeur de Saliers, fit donner un acte par Philippin de Victor ſon maître rational pour le bornage de la commanderie de Saliers.

IV. Jacques de Romieu, damoiſeau, t. en 1429. fut pere de

V. Bernard

Digitized by Google

V. Bernard de Romieu, qui obtint trois ſentences contre Marguerite de Romieu, ſa couſine, femme de Charles-Adhemar, ſeigneur de Grignan, baron de la Garde, en 1429. & 1464. Il ep. 1°. Jeannette de Faudraux de Lambes; 2°. en 1462. Honorade de Baux. Il eut pour fils,

VI. Honoré de Romieu, qui teſta en 1503. & fut pere de

VII. Jacques de Romieu, qui ép. en 1521. Françoiſe Garron; & il en eut 1. Jean de Romieu qui ſuit, 2. Lantelme de Romieu qui a fait la Br. B. & 3. Joachim de Romieu, chev. de Malthe, qui obtint des lettres de congé du grand-maître en 1559.

VIII. Jean de Romieu fut pere de

IX. Charles de Romieu.

Br. B. VIII. Lantelme de Romieu ép. en 1567. Douce de Riſpe; & il en eut 1. Antoine de Romieu qui ſuit, & 2. Aimé de Romieu, chev. de Malthe, qui eut des lettres de congé du grand-maître en 1593.

IX. Antoine de Romieu ép. en 1595. Magdeleine de Meiron d'Ubaye, de laquelle il eut 1. Charles de Romieu, ſgr de Lirac, qui ſuit, & 2. Gaſpar de Romieu, chev. de Malthe, qui fit ſes preuves en 1614.

X. Charles de Romieu, ſgr de Lirac, ép. en 1625. Pierre de Grille, & il en eut 1. N

2. Gilles de Romieu, qui fit ſes preuves de nobleſſe pour être chev. de Malthe en 1644. & 3. Gaſpar de Romieu, chev. de Malthe en 1659.

AUVERGNE.
MENDE.

633. SAVNIER.

I. Guillaume Saunier, écuyer, ſgr de Merqueure, fut pere de

II. Pierre Saunier, ſgr. de Merqueure, qui teſta le 13. Juil. 1465. Il ép. le dernier Déc. 1450. Iſabeau Vergeſac, qui lui donna pour fils,

III. Guiot Saunier, ſgr de Merqueure, qui teſta le 17. Déc. 1524. Il ép. le 16. Janvier 1507. Marguerite Gavaret; & il en eut 1. Antoine Saunier; 2. Pierre Saunier, ſgr de Merqueure qui ſuit; 3. Louis Saunier; 4. Guillaume Saunier; & 5. François Saunier.

IV. Pierre Saunier, ſgr de Merqueure, teſta le 4. Juin 1563. Il ép. le 16. Janv. 1554. Françoiſe Grouvan, qui le rendit pere de

V. Gilbert Saunier, écuyer, ſgr. de Merqueure, qui ép. le 5. Fév. 1595. Blanche de la Tour, dite de Bains, qui lui donna pour fils

VI. Antoine Saunier, écuyer, ſgr de Bains & de Merqueure,

baptiſé le 15. Janv. 1606. teſta le 10. Déc. 1646. Il ép. le 30. Janv. 1625. Anne de Vergeſac ; & il en eut

VII. Gabriel Saunier, ſgr de Bains & de Merqueure, fut déclaré noble, ſa mere étant veuve, & faiſant pour lui, par jugement des commiſſaires d'Auvergne le 26. Juil. 1667. & leur jugement fut confirmé par M. de Beſons le 17. Sept. 1668.

Digitized by Google

HOMMAGES DES SEIGNEURS DE LANGUEDOC.

NOMS DES SEIGNEURS.	TERRES.	DIOCÈSES.
17. Janv. 1705. Bonaventure d'Orrafa.	Montalba.	Limoux.
18. Juin 1707. Philibert Bon, premier préſident.	Fourques B. Celleneuve.	Niſmes & Montpellier.
19. Oct. 1708. Pierre de Guilleminet.	Galargues VI.	Montpellier.
8. Avril 1710. François de Mirmand, préſident.	Adiſſan.	Beſiers.
1. Sept. 1710. Françoiſe de Vaulx, veuve de Jean de Lepine.	S. Martin du Vignogoul & les Perieres.	Montpellier.
17. Déc. 1710. Joſeph de Lordat.	La Baſtide, Tremolet, le Carlaret.	Foix.
24. Mars 1711. François-Xavier Bon, premier préſident.	Fourques, Celleneuve.	Niſmes, Montpellier.
27. Janv. 1712. Antoine de la Rivoire.	La Tourette, Vernoux, Fortunat, Chalançon.	Viviers.
7. Juin 1713. 11. Juil. 1722. Jean Rouſier, conſeiller.	Sauvignargues, S. Etienne d'Eſcatre.	Niſmes.
27. Juil. 1713. François-Xavier Bon.	S. Hilaire, Marq.	Montpellier.
6. Oct. 1713. Anne-Marie de Moulceau, veuve de J. Paul de Girard.	Terrade, Chaulet. Puech-Carbonnier.	
21. Fév. 1714. Pierre-Henri d'Arnoye.	Perdiguier.	Beſiers.
7. Août 1714. François Duſſon de Bonrepos.	Belcaire, capitale du Sault.	Aleth.
20. Mars 1715. Eliſabeth de Bermond du Cailar.	Sauveterre.	Lombez.
21. Août. 1715. François-Auguſte de Chalvet.	Auzielle, M.	Toulouſe.
21. Août 1715. Joſeph Martin.	La Laude, près de Pennautier.	Carcaſſonne.
22. Août 1715. Pierre-Joſeph-Hyacinte de Caylus.	Colombieres, B. Vaillant, V. Jouares.	Beſiers, Carcaſſonne.
22. Août 1715. 5. Sept. 1722. Pierre-François de Bonnet.	Villeneuve, Monredon, Cers	Beſiers.

NOMS DES SEIGNEURS.	TERRES.	DIOCESES.
14. Sept. 1715. Jacques de Genton.	Villefranche, B.	Albi.
18. Sept. 1715. 13. Juin. 1722. Gabriel de Voiſins.	Peſens B. Alzau.	Carcaſſonne.
19. Sept. 1715. Pierre de Ferrat.	Aubeterre, près de l'étang de Pujaut.	Uzès.
25. Sept. 1715. Alexandre-Juſtin d'Aſtier.	Montfaucon.	Uzès.
1. Oct. 1715. Guillaume Caſtanier.	Couffoulens B. Cuxac.	Carcaſſonne.
1. Oct. 1715. Ferdinand-Joſeph de Poitiers.	La Bruyere B.	Lavaur.
1. Oct. 1715. 13. Juin. 1722. Jeanne de Crozat, veuve de N. Daguin, B. de Launac.	Launac.	Toulouſe.
15. Oct. 1715. 16. Juil. 1722. François de Brignac.	Montarnaud.	Montpellier.
12. Nov. 1715. 11. Sept. 1722. Jean-Jacques de Ducap.	Mouſſoulens B. Caunelles.	Carcaſſonne.
12. Nov. 1715. Jean-Hyacinte de Tregoin.	Montbrun B. Flory Derrouget, Pradrellet.	Narbonne.
27. Mai 1716. Pierre de Foucaud de Daure.	S. Jeury près de Lombers.	Albi.
30. Juil. 1716. Alexandre de Meyreville.	Viſa.	Alech.
14. Déc. 1717. Paul-Abdias Arnaud de la Caſſagne.	Le Pouget, S. Amans, S. Bauſile, Pujols, Vendemian, Freſſan, Leſtang.	Beſiers.
8. Juin 1718. Samuel Bernard.	Rieux, la Liviniere, Ferrals.	Narbonne, S. Pons.
14. Juin 1718. Felix de Juvenel.	Carlencas	Beſiers.
29. Avril 1719. Hercule-Meriadec, Pr. de Rohan.	La Voulte, Albon, Tournon, Lairs.	Viviers.
11. Janv. 1720. Guillaume Caſtanier.	Pomas, Serignan, Valras, Villelongue, Caſtelren.	Carcaſſonne, Beſiers.
23. Mars 1720. Guillaume Caſtanier.	Montfort, Auſſieres, Salvanere, Eſcoulonbe, Sainte-Colombe, le Bouſquet, S. Julien.	Alech.
2. Août 1720. Henri Crozat, ſeigneur du Pleſſis-S. Antoine.	Château-Gaillard.	Niſmes.

NOMS DES SEIGNEURS.	TERRES.	DIOCESES.
2. Août 1720. Pierre Rouger, seigneur de Mannieres.	Montalba.	Limoux.
26. Sept. 1720. Henri de Bermond de Puiſſerguier.	Maureillan.	Beſiers.
18. Janv. 1721. Jacques Colondres.	Lebrettes.	Narbonne.
27. Janvier 1721. Louis-Hercule de Solas.	Monlaures, Liviere, Bonniac.	Narbonne.
7. Fév. 1721. Etienne 23. Juil. 1722. Finiels.	Bonrepos, Gourdeville, Riviere, Verdun.	Toulouſe.
24. Juil. 1721. Jean Guillot.	Le Feſc, Sardan, & Pujol.	Niſmes.
9. Déc. 1721. Jean de Brootecorem.	Villeſeque, Laude,	Carcaſſonne.
27. Mai 1722. Jean-Pierre d'Aigrefeuille.	Caunelles.	Montpellier.
2. Juin 1722. Claude de Sauvan.	Aramon, Valabregues.	Uzès.
2. Juin 1722. Juſt-Antoine de la Rivoire.	Chalencon B.	Viviers.
13. Juin 1722. Marguerites de Conches, veuve de Juſt-Antoine Clavieres de S. Romain.	S. Barthelemi le plein.	
13. Juin 1722. Joſeph Pichon.	Valence B.	
13. Juin 1722. Pierre de Comere.	La Baſtide B.	
16. Juin 1722. Henri de Rouſſiac.	Verlhac B. Montgaillard.	Montauban.
16. Juin 1722. Pierre de Laurrec.	Fiefs près de Vieuſſan.	
16. Juin 1722. Joſeph-Antoine de Manſe.	Fos, Sauvian.	Beſiers.
22. Juin 1722. Eliſabeth de Bermond de Toiras.	Beleſta.	Mirepoix.
23. Juin 1722. Jean Rouſſier, conſeiller.	Salinelles, Aſperes, la Rouviere, & la Clotte.	Niſmes.
23. Juin 1722. Jean Mouton.	La Clotte.	Uzès.

NOMS DES SEIGNEURS.	TERRES.	DIOCESES.
23. Juin 1722. Guillaume Caſtanier.	Pomas, Ville-neuve la Bagarre, Montfort, Auſſiéres, le Bois de Salvanere, Scouloubre B. S. Julien, Villelongue, Counojouls, Valras, Serignan.	Carcaſſonne. Aleth. Beziers.
	Couſoulens, Camp, Cugiegnan, Cuxac, Preixent, Cahuſac, Counojouen, Fontes, Hourtoux, Maruejols.	
6. Juil. 1722. François-Joſeph de Portes.	Pardaillan B.	S. Pons.
6. Juil. 1722. Marc-Antoine de Gayon.	Libouyrac.	
6. Juil. 1722. Guillaume d'Almeras, conſeiller.	Fiefs dans Mirevaux & Maureillan.	Montpellier.
7. Juillet 1722. Anne d'Alibert.	Mons B.	Carcaſſonne.
11. Juil. 1722. Louis de Louet.	Ornaiſon B.	Narbonne.
13. Juil. 1722. Gaſton-Charles Pierre de Levis.	Mirepoix M.	Mirepoix.
13. Juil. 1722. Pierre de Pujol, ſeigneur de Ronel.	La Grave B.	Albi.
13. Juil. 1722. Paul-Louis de Levis.	Leran B.	Mirepoix.
13. Juil. 1722. Charles de Calviere.	S. Ceſaire de Gauzignan.	Uzès.
13. Juil. 1722. Jean-Louis de Montaut.	Montaut B. Loupian.	Rieux, Montpellier.
13. Juil. 1722. Jean Bernard.	Grandval.	
16. Juil. 1722. Marie-Thereſe de Ros, veuve de Gaſpard de Gleon.	Durban.	Narbonne.
16. Juil. 1722. Marie de Gleon, épouſe de Charles Boyer.	Gleon.	Narbonne
17. Juil. 1722. Marie de Boyer, veuve de François d'Auderic.	Laſtour & Villar de Laurede.	Narbonne.
17. Juil. 1722. François-Claude de Monteſquieu.	Roquefort.	Aleth.

Digitized by Google

NOMS DES SEIGNEURS.	TERRES.	DIOCESES.
18. Juil. 1722. Pierre Durand.	Poupian.	Beſiers.
23. Juil. 1722. François de Pagés-Vitrac.	Beauville B.	Toulouſe.
23. Juil. 1722. Marguerite de Majourct, veuve de Jean-François de Roller.	Maſens B.	Montauban.
24. Juil. 1722. Antoine du Vidal.	Montferrier, Baillarguet.	Montpellier.
28. Juil. 1722. Henri de Bermond.	Puiſſerguier, Maureillan.	Beſiers.
28. Juil. 1722. André-Louis de Brancas.	Rochefort B.	Uzès.
30. Juil. 1722. Pierre-Paul-René de Peyrat.	La Redorte.	Carcaſſonne.
30. Juil. 1722. François de Pavée.	Villevielle.	Niſmes.
30. Juil. 1722. François de Roux.	Puivert M.	Mirepoix.
30. Juil. 1722. François, Thimoleon, & Hyacinthe de S. Jean.	La Serre.	Narbonne.
30. Juil. 1722. François du Boyer de Caſtanet.	Tauriac B. Roquemaure, Beauvais.	Montauban.
30. Juil. 1722. Jean Degua.	Malgues B. Villargel, Villepeirous, ſainte-Eulalie.	Carcaſſonne.
30. Juil. 1722. François Dax	Axat B. Le Cailar, Bairac.	Aleth.
30. Juil. 1722. Joſeph-Gregoire de Levis.	Gaudies B.	Mirepoix.
30. Juil. 1722. Lucrece d'Auriol, veuve de Louis de Loubens.	Verdale.	Lavaur.
30. Juil. 1722. François d'Hautpoul.	Rennes B.	Aleth.
1. Août 1722. Alexandre de la Rochefoucaud.	Sauveterre B.	Lombez.
1. Août 1722. Jean-Hercule de Roſſet.	Ceilles, Rocozel, Bonloc.	Beſiers.
1. Août 1722. Noël Fages d'Auſieres	N. D. de la Rouviere.	Alais.
1. Août 1722. Françoiſe-Louiſe de Berard.	Bernis, Nages, Solorgues.	Niſmes.
1. Août 1722. Gaſpard du Bourg.	Bozas, marq. la Roue B. S. Felicien, Empurany, Noſieres.	Viviers.
1. Août 1722. Jean-Hector de Njord.	Beleſta.	

NOMS DES SEIGNEURS.	TERRES.	DIOCESES.
1. Août 1722. Charles de Montredon.	Montredon, Scalles.	Narbonne.
1. Août 1722. Henri Darse.	Cascastel, Villeneuve, Rouffia, Rieugrand.	Narbonnne.
1. Août 1722. Hercule de Gleon.	Jonquieres.	Limoux.
7. Août 1722. Antoine-François de Paulo.	Calmont, vic. S. Marcel, S. Jean Deltor B.	Mirepoix.
7. Août 1722. Jacques-George de Minut.	Praderes, Castera, Larmont.	
7. Août 1722. Jean de Fontaines.	Ruftique.	
7. Août 1722. François-Denis de Becarie de Pavée.	Fourquevaux M.	Toulouse.
7. Août 1722. François de Bruyeres.	Chalabre M. Sonac, Monjardin.	Mirepoix.
18. Août 1722. Charles-de Rochechouart.	Clermont B.	Toulouse.
18. Août 1722. François-Joseph des Roix.	S. Michel dans le terroir de Beaucaire.	Nismes.
1. Sept. 1722. Antoine-Joseph de Roquefort.	Sales B. la Gardiolle B.	Mirepoix, Lavaur.
5. Sept. 1722. Joseph-François de la Croix.	Castries M.	Montpellier.
5. Sept. 1722. Jean-Louis Dusson, marquis de Bonac.	Seigneuries.	Aleth.
5. Sept. 1722. Marthe de Clausel, veuve d'Antoine de Pelissier.	Bois de Combes.	Montpellier.
5. Juil. 1722. Jean Jacques de Bellot.	La Voute.	Carcassonne.
7. Juil. 1722. Anne d'Alibert.	Mons B. Albas, Alaric.	Carcassonne.
13. Juil. 1722. Jean Bernard.	Grandval ou Besacail.	
18. Juil. 1722. Pierre Fizes, conseiller.	Rieubancon, terroir de Montpellier.	Montpellier.
24. Juil. 1722. Blaise d'Albenas.	Gajans.	Uzès.
28. Juil. 1722. Louis de Rosel.	Servas.	Uzès.
29. Août. 1722. Catherine de Moulins, veuve de Pierre d'Augers.	Fabresan.	Narbonne.
11. Sept. 1722. Jacques Juin.	Oupiac.	S. Pons.
11. Sept. 1722. Louis de Lordat.	Bram B.	S. Papoul.

Digitized by Google

NOMS DES SEIGNEURS.	TERRES.	DIOCÈSES.
11. Sept. 1722. Jeanne de Guiraud, veuve de Philippe Juin.	Siran.	
11. Sept. 1722. Jacques Delon.	Roquefort.	Narbonne.
11. Sept. 1722. Louis de Genas.	Vauvert B.	Niſmes.
11. Sept. 1722. Valentin de Clarac.	Roqueſeriere B. la Soulade.	Toulouſe.
11. Sept. 1722. Deniſe-Henriette de Polaſtre, veuve de Gui d'Hunaut.	Saint Miqueau, Marjolas, & Maſſecoſte.	
30. Sept. 1722. Hyacinthe de Maſſia.	Treilles, Feuilla.	Narbonne.
30. Sept. 1722. Thomas de Sarret.	Mareauſſan.	Beſiers.
30. Sept. 1722. Roſier de Comminges de las-Tronques.	Sous, Montfaucon, Comminges, Caſtillon.	Couſerans.
3. Oct. 1722. André-Hercule de Fleury.	Dio, Valquieres.	Beſiers.
7. Oct. 1722. Paul-Abdias d'Arnaud.	Le Pouget B.	Beſiers.
7. Oct. 1722. Jean-Jacques de Cabrol.	Montarnaud, dans le comté de Fraiſſe.	Peſenas.
7. Oct. 1722. Louis Rouſſel.	Saint Amans.	Caſtres.
10. Oct. 1722. Henri de Carrion.	Cauſſiniojouls Vic. Roqueſels B. Salpagnac, Soumaſtre.	Beſiers.
14. Oct. 1722. Melchior de Cauſſac.	Caſtelmaure, Embres.	Narbonne.
19. Oct. 1722. Philippe-Emmanuel de Cruſſol.	Caſtelnau de Bonnefons, la Baſtide.	Albi.
19. Oct. 1722. Claude de Roquefeuil.	La Guepe.	Albi.
19. Oct. 1722. François-Louis le Noir.	Ribaute.	
27. Oct. 1722. Jean Bellot.	Lombers.	Albi.
27. Oct. 1722. Antoine-Joſeph de Jeſſé.	Levas.	Beſiers.
27. Oct. 1722. Charles de Baſchi.	Aubaïs, le Caila B. Junas, Gavernes.	Niſmes.
27. Oct. 1722 Jacques de Geneſtet de Senujol.	Montbonnet B. Miramande, Grateloup.	Le Puy.
27. Oct. 1722. Antoine de Martin.	Donos.	Narbonne.

NOMS DES SEIGNEURS.	TERRES.	DIOCESES.
27. Oct. 1722. Hercule de Thezan.	Luc, Cannes.	Narbonne.
29. Oct. 1722. Jean-Henri de Sarret.	Couſſergues.	Beſiers.
31. Oct. 1722. Anne-Marie-Joſeph de Lorraine.	Roquemaure B.	Uzès.
31. Oct. 1722. Louis-Claude-Joſeph du Faure.	Satillieu M.	Viviers.
4. Nov. 1722. Françoiſe-Anne de la Pimpie.	Saint Lager.	
7. Nov. 1721. Franç. de Portalés.	La Chaize, Talazon.	Viviers.
7. Nov. 1722. Jean Lambert de la Vergne.	Montbazin.	Montpellier.
28. Nov. 1722. Marguerite de Pech, veuve de Jean-Mat. de Maguedelonne.	Saint Benoît B.	Mirepoix.
4. Déc. 1722. Anne-Louiſe de Chef-de bien.	Armiſſan Vic.	Narbonne.
4. Déc. 1722. Louis-Auguſte de Bourbon.	Malauſe M. la Caze C. Graiſſe B. Rougemous.	Caſtres.
4. Déc. 1722. Joſeph de Gevaudan.	Marguerite.	Niſmes.
4. Déc. 1722. Eliſabeth de Surrirey de ſaint Remi, veuve de René le Moine.	Margon.	Beſiers.
10. Déc. 1722. François-Antoine de Reſing.	Meirueis B.	Alais.
10. Déc. 1722. Pierre de Pompadour.	Montpezat, Laval, Portel.	Narbonne.
10. Déc. 1722. Claude-Joſeph de Carelan.	Portel.	
22. Déc. 1722. Michel-Marc-Antoine César de Montfaucon.	Hierles B. Aulas.	Alais.
11. Janv. 1722. Marc-Antoine de Beaulac.	Peſennes B.	Beſiers.
11. Janv. 1723. Hector-Louis de Gelas.	Ambres. M. ſaint Gauzens, le Taur B.	Caſtres.
11. Janv. 1723. André de Jougla.	Eſparaza, Villadeſportes.	Narbonne.
4. Fév. 1723. Joſeph-Louis Palhiés de Coſnire.	Viranel.	

Digitized by Google

NOMS DES SEIGNEURS.	TERRES.	DIOCESES.
4. Fév. 1723. Jean-François de Villec.	Leſtang.	
4. Fév. 1723. Henri de Roquefeuil.	Londres, Cournonſec.	Montpellier.
15. Fév. 1723. Pierre-Paul Riquet.	Caraman C. Albiac.	Toulouſe.
27. Fév. 1723. François d'Andoque.	Boſc, dans le territoire de Creuſy.	Narbonne.
27. Fév. 1723. Guiraud Peitavin des Eſtagniols.	Eſtagniols.	Beſiers.
27. Fév. 1723. Jean-Antoine de Sevin.	Raiſſac.	Narbonne.
27. Fév. 1723. Pons de Theſan.	Pujol C.	Beziers.
3. Mars 1723. Gaſton-Charles-Pierre de Levis.	Terride.	Montauban.
9. Mars 1723. Jean-Marie de Fougaſſe.	Terres-nobles, près de Montdragon.	Uzès.
9. Mars 1723. Marie-Louiſe de Montagne.	Montmaur, Puicheric.	S. Papoul, Carcaſſonne.
8. Avril 1723. Charles de la Farge.	Le Pouzin.	Viviers.
8. Avril 1723. Louis de Montel de S. Quentin.	Saint Vincent de Durfort, Saint Cierge, la Serre, le bas Prauſſe.	Viviers.
13. Mai 1723. Antoine Azemar.	Cordes, près de Riviere-Verdun.	Toulouſe.
13. Mai 1723. Joſeph de Trinquier.	Abeillan.	Beſiers.
19. Mai 1723. Jean-François du Feſc.	Sumene B.	Alais.
19. Mai 1723. Joſeph de ſainte Colombe.	Oupia, Savigne.	S. Pons.
19. Mai 1723. Guillaume Guibert de Renery.	Benque, Gelat B.	Comminges.
19. Mai 1723. François de Mailhan.	Terres-nobles, près de Beaucaire.	Niſmes.
19. Mai 1723. François de Calvo de Baſſedes.	Leucate, la Palme, ſaint Pancraſſy.	Narbonne.
19. Mai 1723. Antoine Soulier.	Gourdon.	
26. Mai 1723. J. B. de Polaſtron.	Pleiſſan Vic.	Agde.
26. Mai 1723. Henri François de Graves.	Solas M. ſaint Martin.	Montpellier, Narbonne.

NOMS DES SEIGNEURS.	TERRES.	DIOCESES.
26. Mai 1723. Marianne de Thezan, veuve de Charles de Genibrouſe.	Puimiſſon.	Beſiers.
7. Juin 1723. Marie-Charlote de Feuquieres, veuve de N. d'Dſun, Heches.		Comminges.
7. Juin 1723. Joſeph-Victor d'Arnaud.	Margalier, Premont, & deux iſles du Rhône.	Niſmes.
7. Juin 1723. Jean de Bonnet.	Aumelas, Vic.	Beſiers.
9. Juin 1723. Jean François de Seigneuret.	Ceſſeras, ſaint Julien, Cadirac.	S. Pons.
15. Juin 1723. Jeanne-Marie de Villemeur, marquiſe de Mauleon.	Paillés, Madieres.	Rieux & Pamiers.
15. Juin 1723. Pierre-Paul Riquet.	Canal du Languedoc.	
22. Juin 1723. Henri Serres.	Savignac.	Narbonne.
22. Juin 1723. Marc-Antoine de Mauleon.	Nehias B. Blaud, la Fage.	Mirepoix, Aleth.
23. Juin. 1723. Charles d'Airebaudouſe.	Anduſe M.	Alais.
3. Juil. 1723. Henri François de Vivet.	Montclus M. Montpeſat. M.	Uzès, Niſmes.
7. Juil. 1723. J. B. Magnianis.	Foz.	Aleth.
9. Juil. 1723. Charles d'Albenas, & Jean-Louis Galofre.	Clarenſac, Merville.	Niſmes.
9. Juil. 1723. Jean-Louis Galofre.	Languiſſel.	Niſmes.
27. Juil. 1723 Claude-Raimond de Pelet.	Fontanés, Combas, Montmirat.	Uzès.
21. Août 1723. Jean de ſaint Julien.	Saint Julien de la Nef.	
23. Août 1723 François de Barthelemi de Gramont.	Lanta B.	Toulouſe.
23. Août 1723. François Puyo.	Capeſpine.	
23. Août 1723. Pierre Ribaud.	Sauſſinac.	Lombez.
23. Août 1723. Henri de la Font Vedelli.	Saint Aignan B.	Lavaur.
23. Août 1723. Louis Richard.	Gaix B.	Caſtres.

NOMS DES SEIGNEURS.	TERRES.	DIOCÈSES.
23. Août 1723. Jean d'Olivier de la Gardie.	Poujols.	Narbonne & saint Pons.
9. Sept. 1723. J. B. de Pavey.	Villaudric.	Toulouse.
18. Sept. 1723. Pierre Adam, conseiller.	Monteclar.	
22. Sept. 1723. Louis Antoine de Nigry de la Redorte.	Ouveillan.	Saint Pons.
15. Oct. 1723. Marie de Nuples, veuve de Georges Jules de la Roquebouillac.	Moussans B.	Albi.
16. Oct. 1723. J. B. Renaud de Forbin : & Charles-Noël de Galien.	Les Issards, & Angles.	Uzès.
8. Nov. 1723. Hyacinthe de Retz, seigneur de Vilaret & Servies.	Fraissinet.	Mende.
8. Nov. 1723. François d'Hautpoul.	Rennes, Montferrand.	Aleth.
1. Déc. 1723. Jeanne de Chieza.	Baix.	Viviers.
28. Déc. 1723. Pons de Thesan du Pujol.	Olargues	Saint Pons.
10. Janv. 1724. Guillaume de Castelpers.	Ambiaret, Vic.	Albi.
10. Janv. 1724. Joseph de Brettes de Turin.	Creusy.	Saint Pons.
10. Janv. 1724. Elisabeth de Lavit, veuve de Barthelemi de Ferroul.	Laurens, Fouzillon.	Beziers.
10. Janv. 1724. Jacques Eustache de Baudinelli.	Moulins de Bagnols.	Uzès.
15. Janv. 1724. Henri d'Arnoy.	Arnoy.	Beziers.
20. Janv. 1724. & 17. Fév. 1724. Jean Viel.	Lunas, Sourlans, Serrememane.	Beziers.
26. Janv. 1724. Charles Dumas	Mus de Reals.	Beziers.
26. Janv. 1724. Antoine Pascal de saint Felix.	Faugeres B.	Beziers.
26. Janv. 1724. Jacques Coulondres.	Saint Martin de Toques.	Narbonne.
26. Janv. 1724. Jean de Malliane.	Saint Sernin.	Albi.
6. Fév. 1724. Fulcrand d'Arenes, président.	Lespignan.	Beziers.

NOMS DES SEIGNEURS.	TERRES.	DIOCÈSES.
4. Fév. 1724. Henri-Joſeph Garde.	Chambonnas, M.	Viviers.
4. Fév. 1724. François de la Vergne.	Treſſan.	Beſiers.
10. Fév. 1724. Pierre la Font.	Savigne, près d'Aſſillaguet.	Saint Pons.
16 Fév. 1724. Henri de Rives.	Leſignan.	Beſiers.
23. Fév. François-Balthazar de Soligniac.	Magalas, B.	Beſiers.
24. Fév. 1724. Jean Marguerit.	Saint Michel de Lanes.	
7. Mars 1724. Henri-Thomas de Souſtre de Gourgas.	Terre, près de Montady.	Beſiers.
7. Mars 1724. Emmanuel Auguſte, marquis de Vignolles.	Saintron.	Beſiers.
7. Mars 1724. Jean Rocher de Bollay.	Auziele, M.	Toulouſe.
20. Mars 1724. Louis-Joſeph de Boyer de Sorgues.	Murviel, M. Coujan, Vairan.	Beſiers.
20. Mars 1724. Jacques de Mauſſac.	Saint Geniés.	Beſiers.
20. Mars 1724. Pierre-Joſeph-Hyacinthe de Caylus.	Rouairoux.	Caſtres.
28. Mars 1724. Jacques-Joſeph de Bouſquet.	Montlaur, M.	Beſiers.
5. Mai 1724. Gabriel-Jean de Thézan, & Elizabeth de Thezan.	Une Tour de Moulin, près Beſiers.	Beſiers.
19. Mai 1724 Thereſe de Pons, marquiſe de Rebé.	Arques, B.	Aleth.
31. Mai 1724. Jacob Renaud.	Gaujac.	Alais.
3. Juill 1724. Henri de Sabatier la Bourgade.	Fiefs dans Narbonne.	Narbonne.
7. Juill. 1724. Pierre d'Aragon.	Titon.	Narbonne.
4. Août 1724. Bernard de Genibrouſe.	Boiſſeſon, V. Murat, le Dergues.	Caſtres, Albi.
28. Août 1724. Louis de Louet.	Calviſſon, M. Biſac, Razés.	Niſmes.
28. Août 1724. Louiſe de Porcelet.	Laudun, B.	Uſez.
27. Oct. 1724. Laurent de Villeneuve.	Maurens & Cambon.	Lavaur.
26. Oct. 1724. Jacques de Clemens.	Caſſelet & le Roudadou, iſles du Rhône.	Nimes.
28. Nov. 1724 Jean-François de Calviere.	Boiſſiere, ſaint André de Camarignan.	Niſmes.
28. Nov. 1724. François Maſſip.	Clarenſac, pour le neuvieme.	Niſmes.
31. Janv. 1725. André de Villar.	Vallongue & Gajans.	Niſmes & Uſez.
3. Mars 1725. Pierre de Combet.	Poujols.	Beſiers.
13. Avril 1725. Louis Dalichons.	Senegra, Luganſon.	
29. Mai 1725. Jean-Louis-Annibal de Rochemore.	Gallargues.	Niſmes.
5. Juill. 1725. Henri de Baſchi.	Pignaſi, M. Sauſſan, Valauſe.	Montpellier.

Digitized by Google

NOMS DES SEIGNEURS.	TERRES.	DIOCÈSES.
15. Fév. 1726. Philippe-Charles, marquis de la Fare.	Balaſuc, la Borie.	Viviers.
30. Mars 1726. Marie de la Fare, veuve de François de la Fare.	La Fare, M.	Alais.
29. Juin 1726. Anne de Gineſtoux, veuve de François d'Aſſas.	Cabanis, paroiſſe de Montdardier.	Alais.
4. Sept. 1726. Marie de Maillan, épouſe de Pierre d'Albignac.	Pourcaires, B. Joug, la Foux.	Mende.
12. Oct. 1726. Jean-Benoit-Auguſte de Maillanne.	Saint Sernin, Maillac.	Albi.
13. Nov. 1726. François-Jerôme de Vignes.	Colomiers pour la moitié.	
2. Janv. 1727. Antoine-Jean Viel, conſeiller en la cour des aydes.	Pouget, Bar.	Beſiers.
5. Août 1727. & 20. Août 1732. George de Tremolet, préſident.	Lunelviel.	Montpellier.
20. Août 1727. Scipion-Louis-Joſeph de la Garde.	Saint Felix, B. ſaint Julia.	Toulouſe.
6. Sept. 1727. Jean Arnieu.	Beaufort.	
22. Nov. 1727 Jean-Guillaume d'Almeras, conſeiller.	Fiefs à Vendargues.	Montpellier.
13. Déc. 1727. Charles de Thezan du Lu..	Perle, Vira, Campourcy.	Aleth.
18. Juin 1728. Marguerite Colbert de Villacerf.	Privas, Vic. B.	Viviers.
25. Juin 1728. Joſeph de Louet.	La Motte ſur le petit Rhône.	Niſmes.
26. Juin 1728. Jean André.	Châteaubourg.	Viviers.
21. Août 1728. Emeri de Caſſagnet.	La Hilbere.	Lombez.
21. Août. 1728. Jacques de Caſſagnet, marquis de Firmacon.	Auradé.	Lombez.
8. Oct. 1728. Iſaac Guiſois.	Coſtebelle, terroir de Montpellier.	Montpellier.
22. Déc. 1728. Alexandre du Puy de Granger de Montméjan.	Mandagout, Caladon.	Alais.
27 Sept 1729. Jean-Baptiſte d'Eſpine, conſeiller.	Saint Martin du Vigogoul, Olivet.	Montpellier.
18. Nov. 1729. Pierre de la Barthe.	Anthuniac.	Narbonne.
20. Janv. 1730. Jean Chamayon.	Montalba.	Aleth.
4. Fév. 1730. François de Bournonville.	Rabouillet.	Aleth.
30. Sept. 1730. Antoine-François de Calviere.	Saint Barthelemi de Plaſſas, Valmordane.	
3. Nov 1731. Victor-Pierre-François de Riquet.	Caraman, comté, Albiac.	Toulouſe.
5. Déc. 1731. Sufanne Novi, épouſe de Nicolas Fauché.	Directes à ſaint Gervaſi & Berouſſe.	Niſmes.
26. Janv 1732. Jean & François Ville.	Benagues.	Rieux.

NOMS DES SEIGNEURS.	TERRES.	DIOCESES.
4. Mars. 1731. Etienne-Laurent Mazade, avocat général.	Aveſe, M.	Alais.
28. Avril 1732. Louis de S. Jean de Mouſſoulens.	Bouiſſe & Montgoy.	
20. Déc. 1732. Emmanuel-Gaſpard du Bourg.	Brion & le Cheilar, C.	Viviers.
3. Mars 1733. Jean-Ant. de Regnes, & Antoine de Rey.	Saint Martin de la Garrigue.	
28. Mars 1733. Louis-Raimond de Fonvielle.	Fiefs.	Albi & Carcaſſonne.
25. Avril 1733. Jean-Antoine du Vidal.	Montferrier & Ballarguet.	Montpellier.
7. Mai 1733. Jeanne d'Olivier de la Gardie, veuve de Paul de Vic.	Moitié de Serviés & de Rieu.	
9. Juin 1733. Antoine d'Abraham.	Trebes.	Carcaſſonne.
23. Juin 1733. Jean-Charles d'Arenes.	Leſpignan.	Beſiers.
13. Juill. 1733. François-Xavier Bon, premier préſid.	Saint Hilaire, M. Fourques. B.	Montpellier & Niſmes.
10. Déc. 1733. Marie d'Auge.	Fabreſan, Villerouge, la Panouſe.	Narbonne.
23. Déc. 1733 Jeanne-Marie de Maguelonne, veuve de Jean de Levis.	Illoc.	Limoux.
9. Janv. 1734. Franç. Damieu.	Beaufort, Artſ.	Saint Pons.
11. Janv. 1734 Balthazard Aimard de Monteils.	Le lac B. Villeſeſaſſe.	Narbonne.
16. Janv. 1734. Marianne de Roux, épouſe de Gabriel du Ducup.	Villeſeque, Fraiſſe, Courbiere.	Narbonne.
22. Janv. 1734. Jean-Joſeph d'Aſſezat Toupignon de Monſenſal.	Preſerville.	
26. Janv. 1734. Françoiſe de Sarret, & François ſon frere	Colombiers.	Beſiers.
29. Mars 1734. François de Cauſſer	Cabreroles.	Beſiers.
8. Mai 1734. Jacques-Joſeph de Lort.	Perdiguier.	Beſiers.
2. Juin 1734. Léon Novi.	Cavairac, ſaint Céſaire, & terres nigeres.	Niſmes.
11. Août 1734. Henri-Auguſte de Chavet.	Merville, B.	Toulouſe.
22. Nov. 1734 Anizet de Grave la Noſe.	Saint Martin de Toques.	Narbonne.
12. Janv. 1735. Jean-Vincent-Honoré de Voiſins.	Pezens, Alzan.	Carcaſſonne.
15. Janv. 1737. Maurice de Bouleau.	Caſtelnau, ſainte Croix de Boiriac.	Uſez.
22. Janv. 1737. Alexandre-Heſtor de la Tour de Verclauſe.	Moitié de Verfeuil.	Uſez.
4. Fév. 1737. Jean-François de Tournier.	Launac, B.	Toulouſe.
6. Avril 1737. Jean Rocher.	Fiefs à Pignan.	Montpellier.

Digitized by Google

PIECES FUGITIVES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
DE FRANCE.

MELANGES.

AVERTISSEMENT.

PArmi les piéces fugitives qui nous ont paru utiles pour perfectionner l'hiſtoire de France, & ſuſceptibles de notes pour les éclaircir ; il en eſt un grand nombre ſi courtes, qu'on ne peut les donner ſéparées. Pour remédier à cet inconvénient, on a pris le parti de les mettre à la fin de chaque volume, ſous le titre général de *Mélanges*. On ſéparera les relations des chartes & des titres. On les rangera les uns & les autres par ordre chronologique ; & l'on y ajoutera les notes qui pourront les rendre plus intéreſſantes.

Relation de la bataille de Cerizolles.

LES relations des batailles & des ſiéges écrites dans le temps même ont un prix infini dans l'hiſtoire. Elles nous inſtruiſent d'un détail curieux qu'on ne ſçauroit trop rechercher. De ce nombre eſt celle de la bataille de Cerizolles que nous donnons ici.

Diſcours de la bataille de Cerizolles. Adverſis duro. *A l'enſeigne du rocher. A Lyon, chez Sulpice Sabon. Avec privilege.*

La journée de Cerizolles.

LOué ſoit le tout-puiſſant, & à lui ſoit l'honneur de la victoire qu'il nous a donnée : comme pourés entendre. Eſtant monſeigneur d'Anguien campé près Carignan, & aſſeurément averti de la venue de nos ennemis, ſollicita ſes capitaines & gens de guerre de faire leur devoir au beſoing : & eulx à ce déliberés firent leurs paſques, le jeudi, vendredi, & ſamedi ſaints.

Ce fait, le jour de paſques, à deux heures après midi, mondit ſeigneur d'Anguien eut avis que les Eſpaignols eſtoient en campaigne en nombre de 18000. hommes de pied, aſſavoir :

Lanſquenets 9000. la pluſpart armés de corſelets. 2000. Eſpaignols naturels, tous veſtus d'animes ou de maille. 7000. Italiens, pareillement bien armés & braves à leurs modes. Leur cavalerie étoit de 13. à 1400. chevaulx, & 16. piéces d'artillerie.

Parquoi ledit ſeigneur aſſemblant tous ſes capitaines, leur fit une harangue, & à tous ſes aultres gens de guerre, les exhortant & priant d'eux acquiter de leur devoir : & qu'en ce faiſant, Dieu par ſa miſéricorde ne les abandonneroit, parce qu'ils combattroient avec juſte querelle, ayant les ennemis rompu la treſve contre toutes loix. Après vint exhorter les Suiſſes, leur remémorant le laſche tour qui leur fut fait au Mondevis : leſquels ſoudain firent comme un bruit ou acclamation de joye, promettant tous de s'acquiter de leur honneur.

Alors, mondit ſeigneur d'Anguien les remerciant, leur dit : Mes amis, afin que vous combattés plus hardiment, ſoyés avertis que j'ai donné ordre, ſi d'adventure ceux de Carignan vouloient ſortir ſur vous, eſtant commencée l'eſcarmouche, que les ponts qui ſont ſur le Paud ſoudain ſoient abbatus ; ce qui gardera auſſi que aulcuns des noſtres ne tournent en fuite par faulte de cœur. Et quant à ceux de Vulpian, qui ſont peu de gens & moins de vivres : j'ai auſſi donné ordre s'ils ſortent, que nos garniſons de Thurin, Cazel, & Chevas, & Montcalier leur donnent à dos.

Ayant par cette façon mondit ſeigneur harangué, & voyant la bonne délibération d'un chacun, ſur l'heure fait jetter aux champs tous ſes gens de pied, qui étoient en nombre de 9000. pour le plus ; enſemble fait ſortir les gens de cheval, étant environ deux mille, tant hommes d'armes que chevaulx legers ; le reſte des gens de pied on avoit laiſſé ès garniſons de Thurin, Montcalier, Pignerol, Savillan, Beyne, Queras, la Rocque-de-Vaulx, Villeneufve-d'Aſt, Caſal, Bourgon, la Citerne,

Digitized by Google

Chevas, Creſcentin, Pallaſol, Dezane, & S. Germain, qui ſont 15. villes, & en 28. chaſteaux, outre leſdites villes, leſquels ne ſeront ici nommés, pour venir à la narration du principal.

Ainſi donques notre armée ſortie aux champs pour marcher droit à trouver les ennemis, mondit ſeigneur en l'inſtant aſſemble ſon conſeil, où furent mes ſeigneurs de Boutieres, de Tays, de Termes, d'Oſſun, de Monin, de l'Angey, de Cental, de Droz, gouverneur de Mondeviz, & le ſeigneur Ludovic de Birague, auxquels il demande s'ils étoient d'opinion qu'on menaſt tout le camp droit contre les ennemis.

Adonc chaſcun dit ſon advis; puis fut conclu que quelque nombre de gens iroient pour voir leur contenance, & ſelon qu'ils trouveroient, l'on ſe conduiroit.

Incontinent après telle concluſion, marche mon dit ſeigneur en perſonne, accompaigné de tel nombre de gens de cheval qu'il fut adviſé pour découvrir nos ennemis, & trouve les ennemis en un fort nommé Cerizolles, diſtant de Carmagnolles, où étoit notre camp, environ quatre milles.

Sitoſt que les ennemis virent notre gendarmerie, ils ſortent de leur fort, ſe jettent en campaigne, ſe rangent en bataille, & en tel ordre qu'il faiſoit merveilleuſement bon voir leur fiere & ſuperbe contenance.

Les avant coureurs lors commencerent à eſcarmoucher d'une part & d'aultre, de ſorte que l'on ſe repentit très-bien de n'avoir fait marcher tout notre camp, ce que les ennemis penſoient que l'on eut fait: car ledit fort, auprès duquel ils étoient en la campaigne, étoit en la vallée, & ceulx des nôtres, qui étoient allés explorer, comme dit eſt, pour voir leur contenance, étoient en la montaigne ſur le haut eſtendus pour faire plus grand monſtre. Au moyen de quoi nos ennemis ne pouvoient autrement voir ſi là étoit toute notre armée ou non.

Or durant qu'ils eſcarmouchoient, mondit ſeigneur d'Anguien demande aux deſſus dits de ſon conſeil, s'il envoyeroit querir le reſte de nos gens tant de pied que de cheval. Ledit conſeil conclut que non, remontrant qu'il ſeroit nuit devant qu'ils fuſſent venus: mais que l'on ſe retirât & que le lendemain de grand matin on les retourneroit trouver.

En ces entrefaites, le colonel des gens de cheval des ennemis envoye un trompette demander à parlamenter à meſſieurs d'Oſſun & Monin ſur la foi; leſquels ſe trouvent avec ledit colonel au milieu des deux bandes, chacun un trompette d'une part & d'aultre: & fut vû comme s'entre-accolerent, & ſe firent grandes careſſes au départir, demandans bataille au lendemain.

Voyans ainſi les ennemis déliberés de nous combattre, ce que très-ardemment l'on déſiroit de notre part, nos gens ſe retirerent au lieu d'où ils étoient partis; & le lendemain à trois heures du matin, l'on fit ſonner trompettes & tabourins, de maniere que tout notre camp ſe trouva rangé

en bataille aux champs à ſix heures du matin, mis en trois bataillons: c'eſt à ſçavoir,

L'avant-garde, laquelle conduiſoit monſeigneur de Boutieres pour les gens de cheval avec ſa compaignie, celle du comte de Tendes, de monſieur de Termes avec deux cents chevaux legers; le ſeigneur Franciſque Bernardin avec aultres deux cents chevaux legers; le ſeigneur Maure de Nouate avec ſemblable nombre de deux cents chevaulx legers; & monſeigneur de Tays, colonel, menoit les gens de pied François, & qui étoit au premier rang d'iceux. Artillerie, huit piéces.

La bataille, laquelle conduiſoit monſeigneur d'Anguien avec les compaignies de meſſieurs d'Acier, de Curſol, de Monreveil, d'Oſſun, avec deux cents chevaulx legers; les ſeigneurs Ludovic de Birague & de Cental, & les Suiſſes. Artillerie, huit piéces.

L'arriére-garde, conduite par monſieur de Dampierre, & avec lui le ſeigneur Carles de Droz, tous les Guidons, les Gruyeriens, & Italiens. Artillerie, quatre piéces.

L'ordre ainſi preparé, l'on marche courageuſement droit contre les ennemis; on les trouve où ils étoient le jour précédent; on commence l'eſcarmouche d'un côté & d'autre, avec une merveilleuſe ardeur; & dura ladite eſcarmouche près de trois heures.

Sur ce fut fait certain ſigne pour faire place à notre artillerie, laquelle incontinent commença de faire tel dommaige en trois volées qu'elle fut lâchée, que les ennemis en furent du commencement très fort étonnés; puis voyant qu'elle faiſoit à leur déſavantage grande exécution, & étoit pour continuer, prennent courage, & ſur ce, marche leur avant-garde, qui étoit le bataillon des neuf mille lanſquenets; leſquels venant furieuſement la tête baiſſée contre icelle, la font abandonner à nos gens, & tuent les chevaulx & partie des canoniers, & brûlent entierement toutes les poudres de celle bande d'artillerie. Lors notre avant-garde, bataille, & arriere-garde s'aſſemblent ſi près l'un de l'aultre que tout n'étoit qu'un; mais les Gruyeriens ſitôt qu'ils virent que notre artillerie de l'avant-garde ſeulement, étoit entre les mains des ennemis, tous épouvantés, tournent viſage; enſemble tout le bagage qui étoit à leur queuë.

Les capitaines & aultres gens de bien deſdits Gruyeriens, s'efforcerent à les faire retourner; & voyans qu'il n'y avoit ordre, à grands coups de halebarde en tuerent plus de quarante: puis s'en vinrent renger avec l'armée, où ils firent tellement leur devoir, qu'ils y demeurerent.

Alors ſur le révoltement de l'arriére-garde fut vû un déſordre ſi étrange, que l'on jugeoit que tout étoit perdu: mais monſeigneur d'Anguien tout le premier, & monſieur de Boutieres, ne perdans pour cela le courage, de nouveau enhardiſſent les noſtres, les excitent, & font marcher l'avant-garde droit la tête baiſſée vers leſdits lanſquenets; & étoient leurs premiers rangs piquiers, & le snoſtres piquiers & arquebuſiers entre-

Digitized by Google

meſlés enſemble, qui joignirent ſi fiérement iceux lanſquenets, qu'ils en renverſerent les premier, deuxiéme, & troiſiéme rangs; leſquels renverſés, notre gendarmerie entre par flanc dedans ledit bataillon. De l'autre côté les Suiſſes cryans, *Mondevis*, *Mondevis*, ſi vaillamment & ſi furieuſement frapperent, qu'en moins d'une bonne heure, furent tous leſdits lanſquenets mis en piéces ou pris priſonniers, & tout le reſte de leur camp en route & fuite.

Nos gens jettans cris de lyeſſe & de victoire, les haſtent d'aller, & pourſuivent leur victorieuſe fortune, tant & tellement, que ſe ſont trouvez morts de neuf à dix mille hommes: priſonniers, bleſſés, & non bleſſés, environ deux mille cinq cents, l'on dit environ, pour n'avoir été ſitôt comptés, mais il a été vû par gens dignes de foi, qui ont écrit & fait le rapport, telle occiſion, qu'on penſe véritablement qu'il y en ait pluſtôt plus que moins, & d'avantage l'on a été ſur le conflict, & trouvé que dedans Cerizolles & un quart de lieuë à l'entour, les chevaulx étoient juſqu'au jarret dans le ſang, & n'euſſent ſçû marcher que ſur morts. Ceux qui en ont écrit, & fait tel rapport, l'aſſurent aſſurément pour l'avoir vû entierement, ainſi qu'il eſt contenu ci-deſſus: choſe autant hydeuſement pitoyable que pitoyablement lamentable, & laquelle ſans la voir on ne pouroit croire.

Mondit ſeigneur d'Anguien y fit comme un Céſar choſes incredibles, qui feroient trop longues à reciter; parquoi à préſent n'en ſera dit aultre, ſinon que c'eſt un jeune prince hardi, vigilant, & donnant eſpoir de grandes choſes, comme l'on peut voir.

Et quant à la prudente & vaillante conduite de mes ſeigneurs de Boutieres, de Tais, & autres nos capitaines, faut entendre que par eux nous avons eu grand partie de cet honneur & victoire. Le marquis del Guaſt avec ſa lance dorée & le prince de Salerne avec aultres les mieulx montés, ſe ſont ſauvés ſur les montaignes, tirans ſur le droit chemin d'Aſt; & ſur leur ſuite, le ſeigneur Alexandre Torto fit comme ſouloit faire le ſeigneur de Scalingue contre les François; car il ſortit hors en campaigne avec deux mille villains, qui n'étoient guéres piteux des ennemis ſuyans; & en défirent grand nombre & en menerent ſoixante ſalades priſonniers à la Ciſterne, avec quatre groſſes piéces d'artillerie que les ennemis avoient laiſſées auprès d'Aſt, allans à leur malle journée.

Douze autres groſſes piéces ont été menées à Thurin marquées des colomnes de l'empereur, qui ſemblent dire, *plus arriére & non plus oultre.*

Nos gens ont gaigné auſſi de quatre à cinq mille corſelets & une grande quantité de mailles: & parmi le bagage ſe ſont trouvés quatre bahuz pleins de manettes de fer, leſquelles étoient pour enferrer les Italiens que le marquis faiſoit ſon compte prendre priſonniers: car il eſtimoit que nul des noſtres ne devoit échaper; & s'attendoit de mener en triom-

phe à Milan leſdits Italiens liés & enchaînés comme maſtins, puis les envoyer en gallere par force.

On a ſçû, pour choſe vraye, que quand ledit marquis partit de Milan avec ſon armée, les gentilshommes & nobles du pays ſe vinrent préſenter à lui corps & biens, s'il en avoit affaire : mais il répondit que pour l'heure il ſe contentoit de ce qu'il avoit de gens, & n'étoit ja beſoin de plus. Et eux prenans congé, & prians Dieu qu'il lui donnât grace de raporter victoire ; il leur dit en cette ſorte : *Nonne dubitate, nonne dubitate, chio tengo tutti i Francezi in un ſacco, del quale io ho la boçca in queſta mano.* Ce qui eſt à croire qu'il ait dit, car étant convenu entre les François & les Eſpaignols de ne courir ſur le bon homme ; ce nonobſtant, le marquis ne laiſſoit de prendre ſur nos payſans, bœufs, vaches, & jumens pour le charroy de ſon armée ; tellement qu'il lui fut par monſeigneur d'Anguien remontré qu'il faiſoit contre leurs conventions : à quoi lui répondit le marquis, qu'il s'émerveilloit de lui grandement, qui prenoit ſi grand ſouci pour avoir à demourer ſi peu en Piedmont, & que avant huit jours il le lui oſteroit de la tête : ce qui étoit aſſés, voire trop confidemment parlé de ſoi ; &, comme l'on dit en proverbe, comptoit ſans l'hoſte.

L'on eſtime que les victuailles que nos gens ont gaignées peuvent valoir cent mille écus : car il y avoit environ quatre mille bêtes à corne, leſquelles les ennemis avoient priſes & ôtées par force, partie à ceux du Montferrat, partie à ceux du Piedmont ; auſſi y avoit grande quantité de chariots & mulets chargés deſdites victuailles, comme formage de Milan, comme farines, lards, bœufs ſalés, huiles, & ſaulciſſes de Boloingne, qui eſt juſte le proverbe Italien, diſant, que les ſaulciſſes de Boloingne ne ſe trouvent pas ſur les arbres, car on les trouve par chemin. Enſemble y avoit aultres munitions de bouche ſuffiſantes pour avitailler non-ſeulement Carignan, mais encore Rivolles, Avillanne, & Suze. Leſquelles villes ils avoient déliberés d'avitailler, & après l'avitaillement brûler les aultres petites villes & villaiges, tailler & brûler les vignes, blés, avoines ; & ce pour nous affamer, & du tout chaſſer du Piedmont, & y avoit auſſi ſix charettées de torches blanches.

Il a été gaigné de quarante cinq enſeignes ; les ennemis prins priſonniers, mêmes ceulx de nom, ſont dom Carles de Gonzale, chef & colonnel des gens de cheval, dom Loys de Cardonne, colonnel des Eſpagnols. On doute que Céſar de Naples ſoit mort par aucuns indices, comme eſt de ſon cheval trouvé mort, & que depuis le marquis ayant fait ſa revûe en Aſt, où de tous ſes gens il n'a pû raſſembler que trois mille cinq cents hommes, on n'a point eu de nouvelles de lui ; & auſſi que tous les autres capitaines des garniſons de l'empereur étoient en la bataille, où ils ont été la plus part tués ou pris, deſquels on ne ſçait encore les noms.

Des noſtres que l'on a trouvé morts ſont le capitaine la Molle, le capitaine Monluc, le capitaine Monteault, le capitaine la Motte, le capitaine

Digitized by Google

Paſſim, Saint Aulbin, le gouverneur de Cahors, le ſeigneur Deſcros, le gouverneur du Mondevis, le ſeigneur de Corville, le neveu de monſieur de Chemans, le frere de monſieur l'Eſleu-Dorne, qui étoit au premier rang, le baron Douyn, lieutenant du comte de Montreveil, & environ de toutes compaignies de notre gendarmerie quarante hommes d'armes, le plus de celle de monſieur d'Acier, qui auſſi y fut fort bleſſé, dont puis eſt mort; ſon cheval fut tué ſoubs lui, & comme les Eſpaignols le dévaliſoient, il fut recouru des noſtres. Sont morts auſſi des noſtres de quatre à cinq cents ſouldars; ſix gentilshommes de la maiſon de monſeigneur d'Anguien, & huit de fort bleſſés. Ledit ſeigneur a perdu trente deux chevaulx, tant des ſiens que de ceux qu'il avoit empromptés pour monter les gentilshommes venus nouvellement de France, pour eux trouver à la bataille; leſquels chevaulx ont tous été tués ſous eux.

Nous avons gaigné, comme ci-deſſus eſt dit, ſeize piéces d'artillerie, & de pouldres pour plus de vingt mille livres; & la vaiſſelle d'argent que nos ſouldars ont trouvée & ſaccagée, eſt eſtimée quarante mille francs, ſans les coffres du marquis bien parfumés.

Le ſoir devant la bataille, un grand pan des murailles de Quiers trébucha: Dieu veuille que ce ſoit bon préſage pour nous.

Après la défaite, ſe ſont trouvés trois mille quatre cents priſonniers, dont en y a deux mille lanſquenets que l'on fait retourner en leurs pays par la Savoye, deſquels un grand nombre de bleſſés ſont morts & meurent par chemin.

Item, ſept cents Eſpagnols que l'on fait conduire par le Languedoc, & autant d'Italiens qui ſe ſont rendus à aulcuns de nos capitaines Italiens; & outre tous ceux là, trois cents ou quatre cents lanſquenets de la garde du marquis tous habillés de noir, leſquels monſieur d'Anguien a renvoyés audit ſeigneur marquis, avec un baton blanc en main; & tout ce pour récompenſe de la bonne voulenté qu'ils avoient de mettre tous les noſtres en piéces, & mener en gallere comme iceux mêmes priſonniers le dient & témoignent.

Item, trente ou quarante capitaines des ennemis priſonniers.

Par ce narré ſe peult facillement conjecturer que le marquis a bien mené ces pauvres Allemans à la boucherie, quand ne lui ni aultre des principaux chefs ne ſe ſont jamais trouvés avec eux aux coups tués, mais de loing s'en ſont ſervis d'amorces.

FIN.

L'ordonnance de la bataille faicte à Syrizolles en Piedmont, avec la defaicte des Eſpagnols.

MOnſeigneur, hier à deux heures après midi, monſeigneur d'Anguien eut advertiſſement que les Eſpagnols étoient en la campaigne, au nombre de 18000. hommes de pied pour le moins : aſſavoir neuf mille lanſquenets tous armés de courſelets, deux mille Eſpagnols naturels, ſept mille Italiens, douze cents chevaux legers, & en la compaignie ſeize piéces d'artillerie. Sur l'heure dudit advertiſſement fait, fit ſortir de ce lieu tous ſes gens de pied, qui étoient en nombre quinze mille hommes pour le plus ; tous les gens de cheval eſtimés deux mille cinq cents chevaulx ; car il avoit laiſſé le reſte des gens de pied, étans en ce pays, en garniſon, ès villes de Thurin, Montcallier, Pinerol, Savillan, Beine, Queras, la Roche-de-Baulx, Villeneuve d'Aſt, Cazeles, Bourgon, la Ciſterne, Chevax, Creſſantin, Palaſol, Dezanne, Saint Germain, qui ſont quinze villes, & bien vingt & huit chaſteaux, outre leſdites villes, que je laiſſe de nommer, pour venir à déduire le principal de ce que je vous veux faire entendre par la préſente.

Le camp ſorti de ce dit lieu, étant aux champs pour marcher droit & trouver l'ennemi, mondit ſeigneur d'Anguien aſſembla ſon conſeil, auquel étoient meſſeigneurs de Boutieres, de Tays, de Termes, Doſſun, de Monin, de Langey, de Santal, de Dros, gouverneur de Montdevis, & le ſeigneur Ludovic de Birague, leur demande s'ils étoient d'advis de mener le camp droit à eulx, & leur donner la bataille. Ils conclurent de mener ſeulement les gens de cheval pour aller voir leurs contenances ; & ſelon ce que l'on trouveroit, l'on devoit faire marcher tous les gens de pied. Incontinent après ladite concluſion, marcherent leſdits gens de cheval, & trouverent leſdits ennemis en un fort, nommé Sirizoles, diſtant de ce dit lieu de quatre milles. Auſſitôt que iceux ennemis virent notre gendarmerie ſortir dudit fort, ſe mirent en la campaigne, & ordonnerent leur bataille, en telle ſorte, qu'il les faiſoit merveilleuſement bon voir. Lors les avant-coureurs commencerent à eſcarmoucher d'une part & d'autre ; de ſorte que l'on ſe repentit très-bien de ce que on n'avoit fait marcher tout le camp, ce que les ennemis penſoient que l'on eût fait, car leur fort, auprès duquel ils étoient en la campaigne, étoit en la vallée, & nous étions en la montaigne ; au moyen de quoi ils ne pouvoient bonnement voir ſi nous avions là tout notre camp. Durant ce temps que l'on eſcarmouchoit, mondit ſeigneur d'Anguien demande aux deſſuſdits de ſon conſeil, s'il envoiroit querre les gens de pied, ledit conſeil conclud que non, remontrant qu'il ſeroit nuit devant qu'ils fuſſent venus ; mais

que

Digitized by Google

que l'on ſe retirât en cedict lieu, & que le lendemain de grand matin on les retourneroit trouver. Cependant le coronnel des gens de cheval des ennemis envoya un trompette demander à parler à monſeigneur Doſſun & Monin, ſur la foi deſquels ſe trouverent au milieu de deux bandes de chevaulx chaſcun un trompette; d'une part & d'autre viſmes comme ils s'entreaccolerent, & firent grandes careſſes, & au départir demanderent bataille. Voyant ainſi les ennemis déliberés, nous retiraſmes tous en ce dit lieu; & ce dit jour à trois heures du matin, on fit ſonner tabourins & trompettes, enſorte que tout notre camp a été en bataille aux champs à ſix heures du matin, & mys en trois baſtillons: aſſavoir, l'avant-garde, que menoit monſieur de Boutieres, pour les gens de cheval, & avec lui la compaignie, celle du comte de Tende; monſeigneur de Termes avec ſes deux cents chevaulx legers, & le ſeigneur Maure de Monal avec aultres deux cents chevaulx; monſieur de Tays menoit les gens de pied, François, qui étoit au premier rang d'iceulx, avec huit piéces d'artillerie. Monſeigneur d'Anguien menoit la bataille, & avecques lui les compaignies de meſſieurs d'Affier, de Cruſſole, de Montreveil, Oſſun, deux cents chevaux legers, le ſeigneur de Sental, tous les Suiſſes, & ſept piéces d'artillerie. L'arriere-garde étoit menée par le ſeigneur Dampierre, & avec lui le ſeigneur Charles de Dros, gouverneur du Montdevis, tous les guidons, les Gruyeriens, & les Italiens, & auſſi quatre piéces d'artillerie.

L'ordre ainſi préparé, on marche droit vers eux, & les trouvons où ils étoient le jour précédent; on commença à eſcarmoucher ſi furieuſement, qu'il en demeura d'une part & d'aultre beaucoup, laquelle eſcarmouche dura trois heures. Voyant les ennemis que notre artillerie faiſoit à leur déſavantage une ſi grande occiſion, font marcher leur avant-garde, qui étoit le bataillon deſdits neuf mille lanſquenets, & viennent la tête baiſſée, & font abandonner à nos gens ladite artillerie, tuant les chevaulx & partie de nos canonniers, & brûlerent entierement toutes nos pouldres. Nos avant-gardes, bataille, & arriere-garde ſe aſſemblerent ſi près l'un de l'autre, que tout n'étoit qu'un. Les Gruyeriens voyant notre artillerie de l'avant-garde ſeulement entre les mains des ennemis, tournerent viſage, & les Italiens, enſemble tout le bagage qui étoit à leur queuë, & vit lors un déſordre ſi étrange que je faiſois jugement que tout étoit perdu; mais notre avant-garde & bataille marcherent droit aux ennemis la tête baiſſée vers leſdits lanſquenets, & étoient leurs premiers rangs de picquiers, & les noſtres de picquiers & hacquebutiers entremeſlés, qui joignerent ſi fierement leſdits lanſquenets, ayant ſur les aiſles entierement toute notre gendarmerie & chevaulx legers qui renverſerent les premier, deuxiéme, & troiſiéme rangs; leſquels renverſés, notre dite gendarmerie entre par le flanc dedans ledit bataillon ſi furieuſement, & les Suiſſes de l'autre côté, que à moins d'une bonne heure

furent tous leſdits lanſquenets mis en piéces & le reſte de leur camp eſt route & fuite.

Nos gens pourſuivirent tellement leur victorieuſe fortune, que ſe ſont bien trouvés morts des ennemis de neuf à dix mille hommes, & de priſonniers bleſſés & non bleſſés environ deux mille cinq cents, je dy environ pour ne les avoir comptés; mais j'ai vû choſe ſi piteuſe, que je penſe véritablement qu'il y ait davantaige que moins; & qui plus eſt, j'ai été ſur les lieux après le conflict, & trouvé que dedans Sirizolles, & un quart de lieue à l'entour, nos cheveaulx étoient juſqu'au genoil dedans le ſang, & n'euſſent ſçu marcher que deſſus gens mort; & de ce fait vous peulx-je bien aſſurer pour l'avoir vû entierement.

Les ennemis prins, je dy ceulx de nom, ſont dom Charles de Gonſale, chef de l'avant-garde, & coronnel des gens de cheval; dom Louis de Cardonne, coronnel des Eſpaignols; le marquis de Guaſt bleſſé & non pris; Cézar de Naples, on le doute mort.

Des noſtres morts apparents capitaines.

Le capitaine la Molle, le capitaine Montcault, le capitaine la Motte-Dante, le capitaine Paſſin, le ſeigneur Deſcrot, le ſeigneur de Cornille, le neveu de monſieur de Chemans, le frere de monſieur l'Eſleu-Dorne, qui étoit au premier ranc, le baron Doyn, lieutenant du comte de Montreveil, environ de toutes compagnies de notre gendarmerie quarante hommes d'armes, le plus de celle de monſieur d'Aſſier, qui eſt fort bleſſé, non pas en danger de mort, ſon cheval fut tué ſoubs lui; & comme les Eſpaignols le vouloient ravir & emmener, ſoudain fut recouru.

Des aultres de nos gens il s'en trouve morts de quatre à cinq cents ſouldars, & ſix gentilshommes de la maiſon de monſieur d'Anguien & huit fort bleſſés; & a perdu mondit ſeigneur trente & deux chevaulx, tant des ſiens que de ceux qu'il avoit empruntés pour des gentilshommes, tous tués ſoubs eulx.

Nous avons gaigné ſeize piéces d'artillerie, des pouldres pour plus de dix mille écus, & toute la victuaille qu'ils menoient, pour envictuailler Carignan; & avons trouvé environ quatre mille cadenas pour encheſner les perſonnes que l'on veut mener en galere par force; & dyent les Eſpaignols mêmes que tenons priſonniers, que ledit marquis de Guaſt avoit bien déliberé de nous envoyer tous en galere par force, s'il eût eû la victoire.

Ceux de Carignan ſe veulent rendre bagues ſaulves, mais mondit ſeigneur d'Anguien ne les veut que à ſa diſcretion, qui eſt la cauſe qu'ils ſont encore dedans Carignan.

De Carmanolle, ce jour de la bataille, lendemain de paſques, 1544.

Fin de ladite miſſive.

Digitized by Google

Aultres lettres de la deffaite des Eſpaignols à Syrizolles.

La deffaicte des Eſpaignols en Piedmont.

AMY lecteur, je t'ai bien voulu avertir des nouvelles de par deça ; c'eſt que ce jeudi ſaint 10. d'Apvril 1543. avant paſques, nous étions accampés à Syrizolles, à ſix milles de Carignan, en attendant la venuë de nos ennemis. Et là, par le commandement de très-noble & puiſſant ſeigneur monſieur d'Anguien, notre chef d'armée, nous miſmes tous en bon état, & fiſmes nos paſques tant ce jeudi ſaint que le vendredi enſuivant.

Après ces choſes faites, notre dit ſeigneur & bon gouverneur vint viſiter toute l'armée de bande en bande, en nous diſant : Enfans, nous n'attendons l'heure que nos ennemis nous viennent aſſaillir ; doncques, eſtes-vous pas déliberés tous de monſtrer à ce coup qu'eſtes hardis & vrais François ; & en ſigne de ce, nous fit à tous lever la main.

Puis s'en alla ledit ſeigneur vers les Suiſſes, en leurs diſant : Meſſieurs, j'entens que vous avés ung ſerment entre vous, de ne batailler au jour du vendredy ; leſquels incontinent lui firent réponſe.

Nous n'entendons, ne auſſi voulons avoir eſgard à ce, ains nous ſomme tous prets de vivre & mourir à toute heure pour le très-chrétien & puiſſant roi François. Semblablement en ſigne de ce, leverent tous la main. Lors un chaſcun ſe retira à ſon enſeigne, attendant d'heure en heure la venue de noſdits ennemis mortels.

Et le lundi de paſques, quatorziéme de ce mois d'Avril 1544. après paſques, nous vinrent aſſaillir noſdits ennemis, leſquels étoient bien en nombre dix-huit mille hommes de cheval fort bien équipés, leſquels étoient conduits par le marquis du Guaſt, leur gouverneur, & chef de toute l'armée.

Et nous n'étions en nombre que unze mille hommes de pied & mille de cheval, le tout conduit avec bonne ordonnance par ledit ſeigneur monſieur d'Anguien.

Et commença le combat à unze heures devant midi, & dura juſques à tant que nous euſmes la victoire à l'encontre de nos ennemis. Alors vous euſſiés vû par dedans l'armée tirer l'artillerie tant d'un coſté que d'autre, & faiſoit telle impétuoſité en l'air, qu'il s'embloit que ce fut fouldre, tonnerre, ou merveilleuſe tempeſte.

Et auſſi pour le trouble qu'elle faiſoit, à bien grand peine nous pouvions nous voir & connoiſtre les uns les autres.

En après euſſiés vû le grand effort que faiſions nos gens, tant à pied

que à cheval, ſe jettant dedans l'armée & combattans vaillamment, faiſant une merveilleuſe defaicte de noſdits ennemis.

Et ſemblablement à celle heure, l'on eût vû monſieur d'Anguien, notre dit chef, lequel nous donnoit grand courage, en ſe mettant à pied aulcune fois, & prenant quelquefois la picque, en diſant: Sus enfans, que nous monſtrions aujourd'hui que ſommes tous bons & vrais François, & en telle ſorte nous incitoit, & d'un ſi grand cœur, que nous voyant l'affection dudit ſeigneur, fuſmes plus vertueux & déliberés que n'avions été auparavant; & ne ceſſaſmes de combattre juſqu'à-ce que nous fuſmes victorieux.

Puis après icelle défaicte, furent cherchés & fouillés noſdits ennemis; leſquels étoient morts en cette bataille; & furent bien trouvés quatre mille allecrets, ſans pluſieurs autres armes; & auſſi ſoixante deux enſeignes, leſquelles ont été portées au roi; & conſéquemment avons gagné leur artillerie qui étoit en nombre, dix-ſept groſſes piéces ſans les autres petits canons; enſemble quinze cents mullets, tous chargés de victuailles pour advictuailler la ville de Carignan.

Or quant au marquis du Guaſt, il s'eſt ſaulvé au mieux qu'il a pû, accompaigné de ſix chevaulx legers, & ne ſçait on qu'il eſt devenu. Mais quant aux aultres capitaines, ils y ſont tous demeurés, tant morts que ceulx que tenons priſonniers, meſmement deux des principaulx, dont leur nom s'enſuit, dom Charles de Gonzague, & dom Loys de Cardonne, & pluſieurs autres dont l'on ne ſe ſouvient bonnement pour cette heure des noms.

Et y ſont morts deux de leurs meilleurs capitaines, principallement le prince de Salerne, & Cézar de Naples, un des plus vaillans capitaines que l'empereur eut, avec pluſieurs aultres à nous incongneus.

Mais quant à la perte de nos gens, Dieu mercy, ils n'y ſont demeurés que quatre cents ou environ; dont les principaulx ſont ici nommés; le ſeigneur de Scrot, de Provence, le ſeigneur de la Molle, enſemble quelques autres nobles capitaines de nos gens de pied, dont Dieu par ſa ſainte bonté infinie, veuille avoir pitié & mercy de leurs ames: car ils ſe ſont montrés ſi vaillants gens, qu'ils ont bien voulu mourir là pour la couronne de France. Par ainſi debvons nous rendre graces à Dieu de la victoire, qu'il lui a pleu nous donner à l'encontre de noſdits ennemis, à la perte de ſi peu de gens.

Fin deſdictes lettres.

Digitized by Google

Ample diſcours de l'arrivée de la royne catholique, ſœur du roy, à Sainct Jehan de Lus : de ſon entrée à Bayonne, & du magnifique recueil qui lui a été faict ; avec déclarations des jeux, combats, tournoys, courſes de bagues, maſcarades, comédies, & autres démonſtrations d'allégreſſe depuis ſon arrivée juſques à ſon partement dudict lieu :
Enſemble les noms des chevaliers & ſeigneurs d'Eſpaigne venus avecques ſon alteſſe pour la ſervir & accompaigner ; & pareillement de ceux de France, qui ont tenu les plus grand lieu & les premiers rangs en ſa réception & recueil. A Paris, pour Jean Dallier, libraire, demeurant ſur le pont ſainct Michel, à l'enſeigne de la roſe blanche. 1565. *Avec privilége.*

LE roy & la royne, ſa mere, advertis de l'approchement de la royne catholique, meſmes qu'elle ne pouvoit être éloignée de Bayonne de plus de ſept ou huit poſtes, avancerent, ſuivant ce que auparavant en avoit été arrêté au conſeil, d'envoyer audevant d'elle monſeigneur le duc d'Orleans, ſon frere, pour la recevoir à l'entrée de France & l'accompaigner de là juſques à Bayonne. De fait, le ſamedi neufviéme jour de Juin, veille de pentecouſte, ſur les ſept heures du ſoir, Monſieur partit en poſte de ladite ville de Bayonne, pour aller coucher à S. Jehan de Lus, diſtant de Bayonne de deux poſtes ; lequel accompaigné d'environ trente que princes que chevaliers de l'ordre & gentilshommes de marque & de nom, y fut avec ſadite compaignie porté & conduit ſur chevaux de poſte en moins de trois heures. Les lettres d'advis deſquelles a été retiré ce diſcours, portent que les princes, & les premiers & principaulx des ſeigneurs & gentilshommes, qui accompagnerent Monſieur en cette courſe, étoient,

MESSEIGNEURS :	Les ſeigneurs d'Anville. }
Le prince Daulphin.	De Meru. } *Freres.*
Le duc de Guiſe.	De Thoré. }
Le duc de Longueville.	Le ſeigneur de Carnavale.
Le comte Ringraf.	Le ſeigneur de Monſalais.
Le comte de Villars.	Le ſieur de Villequier.
Le comte de Charny.	Le ſieur de Hautefort.
Le comte de Briſſac.	Le ſieur de Pienne.
Le comte de Rouſſillon.	Le ſieur d'Antragues.
Meſſire Philippes de Lenoncourt, évêque d'Auxerre.	Le fils du ſieur de l'Aubeſpine ; comme ſécretaire d'état.

Et autres juſques au nombre de douze, tous veſtus de ſayes ou collets, chauſſes, & chapeaux de yeloux cramoiſy de haute couleur, enrichi de

pourfileures, paſſemens, & recameures de fin argent traict, fors ledit ſieur évêque d'Auxerre, qui étoit vêtu de veloux noir ; & étoit cette troupe de princes & ſeigneurs courans, ſuivis d'une autre compaignie de leurs gentilshommes, pages, & officiers, juſques au nombre de ſept à huit vingts, auſſi tous habillés de veloux rouge bordé & brodé de paſſements d'argent, fors ſix étant de la ſuite & train dudit ſieur évêque d'Auxerre, qui n'étoient veſtus que de veloux noir. Monſieur, avecques toute cette compaignie, ſéjourna audict lieu de S. Jehan de Lus tout le jour dixiéme dudit mois, qui étoit le jour de pentecouſte, où le matin après avoir ouï la grande meſſe en la grande égliſe, il feit ſes paſques avec trois princes & M. Damville, fort religieuſement & dévotement. Le lundi enſuivant, Monſieur, avecques ſes troupes en l'ordre & équipages que deſſus, partit de S. Jehan de Lus pour aller à Eyron, premier village d'Heſpaigne, diſtant dudict lieu de S. Jehan de Lus de deux poſtes, & de la ville de Fontarabie environ de une lieue Françoiſe ; & ſéjourna audit village d'Eyron tout ce jour. La pluſpart des princes, ſeigneurs, & gentilshommes de ſa ſuite allerent l'après dînée voir la ville de Fontarabie, qui eſt ville frontiere bien forte & munie, où ils furent fort honorablement & magnifiquement receus par les gouverneur & capitaine d'icelle. Et y trouverent le ſeigneur grand prieur de Caſtille, fils naturel du duc d'Albe, & homme fort riche & magnifique en dépenſe ; lequel, par le commandement de la royne d'Heſpaigne, venoit avec quarante chevaux de poſte au devant de Monſieur, ſon frere, pour lui offrir entiere puiſſance & commandement en ſes pays ; qui fut cauſe que leſdits ſeigneurs ne firent pas long ſéjour à Fontarabie, ains en partirent tous ſoudain ; & toſt après ledit ſieur grand prieur vint trouver Monſieur à Eyron ; auquel lieu la royne catholique avoit fait accouſtrer pour mondict ſieur & ſa compaignie un logis bien ſumptueuſement paré. Le mardi douziéme, Monſieur partit dudit lieu d'Eyron pour aller trouver la royne d'Heſpaigne, ſa ſœur, à Ernaux, ville d'Heſpaigne, diſtant de deux poſtes du village d'Eyron, où elle devoit arriver ce jour à dîner ; & venant là, trouva qu'elle n'y étoit point encore arrivée : qui fut occaſion de le faire paſſer oultre, & de l'aller rencontrer environ demie lieuë par de là ladite ville d'Ernaux. A la rencontre, Monſieur meit pied à terre, & la royne catholique demeurant à cheval l'embraſſa par deux fois, étant ledit ſieur duc d'Orleans haulſé par deſſous les aiſſelles par les ſeigneurs d'Anville & de Carnavalet. Monſieur ne baiſa point la royne d'Heſpaigne, ſa ſœur, afin de ne deroger aux cérémonies & couſtumes d'Heſpaigne ; & les princes & chevaliers de ſa ſuite ayant pareillement mis tous pied à terre, lui baiſerent les mains chaſcun en ſon rang. Puis s'en vindrent de compaignie en ladicte ville d'Ernaux, où la royne catholique donna à dîner à Monſieur, ſon frere ; & les chevaliers Heſpaignols traiterent les ſeigneurs & gentilshommes François frugalement, ſelon la

Digitized by Google

ſobrieté & mode Heſpaignole. Les éveſques de Pampelune & de Calaor donnerent auſſi de leur part le paſt audict ſieur éveſque d'Auxerre, lequel alla baiſer la main de la royne catholique à l'iſſuë de ſon diſner, & lui faire entendre ce que leurs majeſtés lui avoient commandé de lui dire de leur part. Ledit jour douziéme, toute la troupe partit d'Ernaux environ les quatre heures du ſoir, & s'en vint ſouper & coucher à S. Sebaſtien, ville d'Heſpaigne maritime, forte & bien munie d'artillerie & de bons hommes de guerre; leſquels avecques le ſurplus des habitans de la ville, reçurent fort honorablement la royne, leur maîtreſſe, & ſa compagnie. Et ce même jour, le ſeigneur duc d'Albe, qui étoit demouré derriere avecque le roi Philippe, ſon maître, vint trouver la royne catholique audict lieu de S. Sebaſtien. Le mercredi treiziéme dudit mois, ladicte royne catholique avecque toute la compaignie & ſuite ſuſdicte, partit après diſner de S. Sebaſtien, & vint ſouper & coucher à Lyron. Or dès le mardi douziéme, leurs majeſtés, après avoir ouï veſpres, accompaignées des princes du ſang, & de grand nombre d'autres princes, chevaliers, ſeigneurs, & gentilshommes François en ſuperbe & magnifique équipage, environ les quatre heures du ſoir, étoient parties de Bayonne pour aller coucher à S. Jehan de Lus, où elles s'étoient rafrechies, & y avoient ſéjourné le mercredi tout le jour. Et le jeudi quatorziéme, après y avoir diſné en la compaignie, ordre & équipage que deſſus, environ les dix ou onze heures du matin partirent de S. Jean de Lus, & allerent juſques au bord d'une riviere, qui ſépare la France de l'Heſpaigne, nommée Marguery, diſtante d'Eyron d'une lieuë Françoiſe, où étoit dreſſée une ramée & la collation appreſtée pour y recevoir leurs majeſtés à couvert, à cauſe de l'extrême chaleur qu'il faiſoit. Auquel lieu elles ſéjournerent environ deux ou trois heures, prenant cependant grand plaiſir à voir paſſer le bagage & partie du train qui ſuivoit ladicte royne catholique; le tout mené, porté, & conduit par un nombre incroyable d'aſnes, mules, & mulets. La royne d'Heſpaigne advertie que leurs majeſtés ſe rafreſchiſſant ſoubs la freſcade l'attendoient deſpieça, partant d'Eyron environ une heure après midi, fut montée ſur une hacquenée enharnachée de veloux noir à boucles d'argent, & houſſée de pareil veloux noir enrichi de fil d'argent, & recamé de pluſieurs fines & belles perles, avec les chiffres & déviſes du feu roy Henry, ſon pere, de laquelle Monſieur ſon frere lui feit lors préſent; & deſcendant du bourg d'Eyron vers la riviere de Marguery, fut apperçuë de la royne ſa mere; laquelle ſoudain s'avança, s'embarqua, & paſſa la riviere pour l'aller ſaluer & recevoir juſques de là l'eau, accompaignée de madame la princeſſe de la Roche-ſur-Yon, de meſſieurs les cardinaulx de Guiſe & Strozzi, & de M. le maréchal de Bourdillon. La royne catholique à la rencontre, comme le nous ont témoigné ceux qui en étoient les plus proches, s'enclina ſi bas qu'elle ſe proſterna à ſuffire pour baiſer le ge-

noil à ſa mere. Ce que toute fois ne lui fut permis par ſa majeſté ; ains fut ſoudainement relevée, & après s'être embraſſées & entre baiſées par trois ou quatre diverſes fois, ſe prindrent toutes deux à plorer ſi tendrement, & eſpandre tant de larmes, qu'arrivantes à la riviere, à peine avoient-elles encores les yeux bien aſſeichés. Puis après que madame la princeſſe de la Roche-ſur-Yon, meſſieurs les cardinaulx de Guiſe & Strozzi, & maréchal de Bourdillon lui eurent baiſé les mains ; ils deſcendirent tous enſemble vers la riviere, & s'embarquerent. Le roi, qui avec les princes du ſang & toute la nobleſſe Françoiſe étoit demouré ſous la feuillée, voyant leur barque approcher du rivage, s'acchemina celle part ; & ſoudain fut jettée une planche pour entrer dedans ; ſur laquelle paſſa premier Mgr. le conneſtable, comme le premier officier de la couronne de France ; puis après le roi, lequel de fort bonne grace s'avança pour ſaluer la roine catholique, ſa ſœur, & l'embraſſa par deux fois ſans la baiſer ; puis meſſeigneurs le cardinal de Bourbon, duc de Montpenſier, & prince de la Roche-ſur-Yon, baiſerent la main à la royne catholique, & ſortant de la barque, ſe retirerent tous ſoubs la freſcade, avec indicible démonſtration de joie & allegreſſe. Cependant trompettes, doulcines, & clairons ſonans à l'environ de la feuillée, faiſoient retentir le rivage de leurs haultaines & gracieuſes fanfares ; & nos compaignies Françoiſes du régiment du capitaine Strozzi, rangées ſur le bord de deça la riviere, faiſoient ſemblablement de leur part tous ſignes & apparences d'allegreſſes, doublans & tierçans leurs ſalves d'eſcopeterie. Autant en feirent de l'autre part lès ſoldats Heſpaignols, rangés en ſemblable ordonnance ſur le rivage de delà, & qui, juſques au nombre de huit cents, étoient venus eſcorter leur royne & maîtreſſe ; deſquels à l'occaſion de la véhémente chaleur & ardeur du jour, moururent quatre des plus braves, eſtouffés en leurs harnois ; & comme eux moururent de chauld & de ſoif pluſieurs aultres, tant ſoldats que laquais. Après que toute la compaignie euſt pris la collation, que leurs majeſtés avoient faict appreſter de confitures fort exquiſes & autres appreſts magnifiques, & le rafraichiſſement ſoubs la feuillée, & après pluſieurs careſſes & embraſſemens donnés & rendus de part & d'aultre, fut à la royne catholique préſentée de la part de leurs majeſtés une fort belle & brave haquenée blanche, de laquelle le harnois & la houſſe ſont tellement enrichis d'or, de perles, & pierreries, qu'elle a été eſtimée à la valeur de douze mille ducats. Et montée ſur icelle, accompaignée de leurs majeſtés & ſuivie des troupes melées, qui revenoient à trois ou quatre mille chevaulx, s'en vindrent de compaignie juſques en la ville de S. Jehan de Lus, où ils furent reçus en grande pompe & magnificence, ſelon la commodité du lieu.

Le roy, la royne ſa mere, & monſieur ſon frere, la menerent & conduiſirent juſques à ſon logis, prochain & attenant celui du roi. Et là y ayant laiſſée pour ſoi repoſer & rafreſchir ; bientôt après y retourna la

royne

royne, ſa mere, avec madame Marguerite, ſa ſœur; leſquelles après quelque peu de ſéjour, s'en vindrent ſouper avecques le roy. Après ſouper, elle vint trouver leurs majeſtés aux logis du roy, d'où après pluſieurs plaiſans dévis, allégreſſes, & riſées, elle ſe retira aſſés tard, accompaignée de tant de nobleſſe que je travaillerois en vain, m'efforçant la vous particulariſer & nommer.

Le vendredy quinziéme dudict mois de Juin, leurs majeſtés, environ huit heures du matin, s'acheminerent vers Bayonne, afin de donner ordre à l'entrée & magnifique réception que l'on y devoit faire à la royne catholique; & partant de S. Jehan de Lus, la laiſſerent accompaignée de monſieur, ſon frere, de madame Marguerite, ſa ſœur, de monſeigneur le cardinal de Bourbon, & de pluſieurs autres princes & ſeigneurs.

Ledit jour, environ les ſept heures du ſoir, toute l'infanterie de Bayonne mareha au-devant de la royne catholique y arrivant; laquelle y arriva ſur les huit heures avec toutes les ſolemnités, pompes, & magnificences que l'on a couſtume d'obſerver en telles choſes; voire plus grandes encores, que ſi ç'eut été l'entrée du roy. De fait, elle fut en entrant ſaluée de force canonades, eſcopetades, & de toutes autres telles allégreſſes qu'une ville bien affectionnée à ſon prince peult démontrer & faire paroître à ſes bien aimés & favoris. Les conſuls & échevins de la ville lui portant le ciel de parade ſur la tête, l'accompagnerent, & monſieur, ſon frere, qui étoit à ſon côté, depuis la porte juſques au portail de la grande égliſe d'icelle: d'où après le *Te-Deum* chanté, elle fut reconduite en pareille pompe juſqu'à ſon logis; auquel le roy, après avoir avec la royne, ſa mere, veu par une fenêtre tout l'ordre & pompe de l'entrée, l'alla incontinent trouver & recevoir. Les ſamedi, dimanche, & lundi ſuivans, n'y fut rien fait autrement digne de particulier recit; ſinon que les ſeigneurs & gentilshommes François, à l'envi l'un de l'autre, s'efforcerent faire feſtins & tous autres bons & honnêtes traitemens aux ſeigneurs & gentilshommes étrangers; où ils firent ſi bien paroître leurs libéralités & magnificences, que les ſeigneurs & chevaliers Heſpaignols en reſtent merveilleuſement contens enſemble & esbahis. Ces trois jours auſſi, leurs majeſtés allerent enſemble à l'égliſe & au ſervice divin qui y fut célébré, ſuivies de leurs troupes; parmi leſquelles étoient les filles de la royne mere, toutes veſtues de robe de veloux noir, enrichies de treſſes & paſſemens de fin argent traict, & accompaignées de gentilshommes François, auſſi en leur endroit fort braves & bien parés.

Le mardi dix-neufviéme après diſner, fut établie & ordonnée une courſe de bague; dont le prix, qui fut d'une table de diamant de la valeur de ſix cents ducats, fut donné par la royne catholique, en laquelle fut gardée la ſolemnité, l'ordre, & forme qui en ſuit.

Premierement.

Les maiſtres de camp étoient, Meſſeigneurs, le duc de Mont-

penſier, & le prince de la Roche-ſur-Yon, ſon frere.

Monſieur le duc d'Albe ſuivoit le roy, & courant lui bailloit ſa lance.

Les juges du prix, étoient,

Monſieur le connêtable.	M. de Montluc.
Monſieur le maréchal de Bourdillon.	M. de Gonnor.
	M. de Villequier.
M. de Cypierre.	M. de Lanſac.
M. le grand écuyer.	M. le comte de Villars.

Premiere bande de ceux qui coururent la bague.

Le roy & Monſieur, ſon frere, menerent la premiére compagnie, qui étoit de douze chevaliers accouſtrés de divers habits; les uns à l'Egiptienne, les autres à la Moreſque, autres à la vieille Françoiſe, quelques uns à l'Heſpaignole; chacun d'eux courut à ſon rang par quatre fois, & courans étoient tous maſqués.

Seconde bande.

Monſieur le prince daulphin conduiſoit la ſeconde troupe, qui étoit de ſix amazones, veſtues de toiles d'or & d'argent, & de ſatin bleu. Il courut & chacun des ſiens par trois fois, & avoient auſſi comme les autres tous les viſaiges maſqués.

Troiſiéme bande.

Monſieur le duc de Guiſe menoit la troiſiéme bande, qui étoit pareillement de ſix chevaliers maſqués & accouſtrés de jaulne, blanc, & rouge à la mode Tartareſque; ils portoient morrion en tête, & grande targue en main gauche, dont ſortoit feu artificiel; tellement qu'entrant en lice, ils ſembloient être tous en feux, & coururent chacun par trois fois.

Quatriéme bande.

Monſieur le duc de Longueville conduiſoit la quatriéme troupe, qui ſemblablement étoit de ſix chevaliers, veſtus de blanc & violet en forme d'anges, portans aiſles de papillons ſur le dos, & maſques dorés ſur le viſaige. Ils coururent chacun par trois fois.

Cinquiéme bande.

Monſieur le duc de Nemoux conduiſoit la cinquiéme compaignie, qui étoit auſſi de ſix chevaliers habillés en Nimphes, veſtues de fine toile d'argent à la mode Italienne, & montées ſur chevaux tous blancs. Avant qu'entrer en lice, il envoya un trompette veſtu de ſatin blanc & un nain accouſtré de toile d'argent porter un cartel à la royne catholique; puis entra & courut maſqué avecques ſa troupe chacun par trois fois.

Sixiéme bande.

Monſieur le duc de Nevers menoit la ſixiéme bande, qui étoit pareillement de ſix champions maſqués de noir & habillés fort richement à la Moreſque. Ils portoient des rondelles & lances à feu, garnies de pluſieurs fuſées & autres feux artificiels, rendant une odeur moult ſoueſue,

& étoient précedés de clairons & cornets à bouquin veſtus de même parure ; & coururent chacun par trois fois.

Toutes les cérémonies & ſolemnités en tels cas requiſes & accouſtumées, y furent ſoigneuſement obſervées. Le roy en ſes quatre courſes ne donna qu'une atteinte, & Monſieur, ſon frere, mit une fois dedans la bague ; mais le prix fut emporté & la bague gaignée par le ſieur de la Chaſtre, gentilhomme de la chambre du roi, & lieutenant d'une compaignie de cinquante hommes d'armes ; lequel étant de la compaignie de ſa majeſté, meit dedans la bague trois fois de ſuite, & la quatriéme y donna une bonne atteinte ; tellement que le prix fut adjugé par les ſuſdits maiſtres de camp & autres juges à ce établis & ordonnés par ſa majeſté, & à lui délivré par une des damoiſelles de la royne catholique non ſans grandes cérémonies. Mais ſitôt qu'il l'eut pris & reçeu, il l'alla préſenter à une damoiſelle Heſpaignole, qui eſt fille de la ducheſſe d'Eſſyma des plus favoris de la royne catholique.

A cette courſe & pris de bague, les Heſpaignôls furent moult émerveillés de veoir ſi grand nombre de bons hommes d'armes, tant bien adroits à cheval, & tant aſſeurés au coup de lance ; car tous coups, ceux qui coururent, mettoient dedans ou donnoient atteinte.

Le mercredi vingtiéme, furent fait à l'après ſoupée pluſieurs grands & magnifiques feux d'allégreſſe ; auſquels ne fut épargné aucun artifice de feu, & y reçurent les dames un grand plaiſir & contentement.

Le jeudi vingt & uniéme, qui fut le jour de la fête Dieu, fut faite la proceſſion générale du ſacre en grande ſolemnité & dévotion ; à laquelle aſſiſterent le roy, les roynes mere & fille, les princes, ſeigneurs, & dames, tant de France que d'Heſpaigne, avecques grande reverence, & en non moindre magnificence. Les mendians & les paroiſſes marchoient les premiers & eſtoient ſuivis des Suiſſes ; après leſquels marchoient les gentilshommes Heſpaignols & les cent gentilshommes de la maiſon du roi ; & au meilleu d'iceux, les évéſques & prélats. Monſeigneur le cardinal de Bourbon les ſuivoit, portant le S. Sacrement ſoubs le poille, & à coſté de part & d'autre de meſſieurs les cardinaulx de Guiſe & de Strozzi. Après venoit la royne d'Heſpaigne, ſoutenue du coſté droit par la royne ſa mere, & du coſté gauche par le roy ſon frere, à cauſe de ſes chappins ; & ſuivie de Monſieur, ſon frere, & de autres princes, ſeigneurs, dames, en bon ordre, & en grand nombre.

Cedit jour, le roy receut le grand ordre de la toiſon d'or, lequel lui fut préſenté par le duc d'Albe de la part du roy catholique ; & par lui porté à veſpres dans la grande égliſe de Bayonne en grand pompe & magnificence. Devant ſa majeſté marchoient les quatre heraulx d'Heſpaigne reveſtus de leurs cottes d'armes, ſemées des armoiries du roy catholique ; après leſquels alloit le duc d'Albe, portant le grand ordre de ladite toiſon au col.

Ce même jour après ſouper, fut ordonné un combat à pied, à la pique, & à l'eſpée, qui donna grand plaiſir aux dames; & fut fait dedans une grande ſalle fort richement parée & accouſtrée pour ceſt effait; au bout de laquelle étoit dreſſé un chaſteau gardé & deffendu par un géant, accompaigné de pluſieurs braves chevaliers, qui étoient monſeigneur le duc de Nemoux & ſa troupe.

Les aſſaillans auſſi par troupes, étoient le roi, Monſieur, meſſeigneurs les princes, daulphin, duc de Guiſe, duc de Longueville, & duc de Nevers. Le roy conduiſoit douze chevaliers, & les autres chacun ſix, armés & parés de leurs livrées, chiffres & déviſes. Le combat ſe faiſoit de cette façon: deux chevaliers rompoient leurs piques l'un contre l'autre; puis après mettoient la main aux épées, & faiſoient ſur les harnois d'un fort furieux chamaillis, juſques-à-ce qu'ils fuſſent ſéparés par les maiſtres du camp. Et lors le tenant, ſe retiroit dedans le chaſteau, & étoit ſuivi de l'aſſaillant, lequel ſe préſentant à la porte dudit chaſteau, étoit tout ſoudain environné d'infinis diables, leſquels ils lui failloit combattre, & enfin demouroit leur priſonnier. Les chefs des troupes faiſoient d'avantage: car après avoir forcé l'entrée du chaſteau, ils pourſuivoient leur victoire, & montoient juſques au dongeon, duquel ſortoit ledit geant; & leur faiſant tête les arretoit ſur un pont levis; lequel dans un inſtant, durant le combat, fondoit ſoubs eux, & les rendoit au bas du chaſteau, où ils ſe trouvoient priſonniers.

Monſieur combattit le pénultiéme; & ſur ledit pont levis, le geant s'efforça de lui empeſcher le pas; mais il fut forcé & porté par terre d'un grand & roide coup d'épée, qui lui fut tiré par mondit ſieur, lequel ſur le redoublement fut envelopé & ravy dans une nuée & n'apparut plus aux regardans. Le roy ſe préſenta au combat tout le dernier, lequel après avoir rompu la pique & faict le chamaillis à coups d'épée à l'encontre de ſon ennemi, pourſuivit pareillement ſa victoire juſques audit pont levis; ſus lequel le geant lui feit ſemblable devoir & effort de réſiſtance, comme il avoit fait auparavant à Monſieur. Mais il ſe trouva plus mal mené & plus rudement chargé: car le roi d'un coup d'eſpée le renverſa mort par terre. Puis paſſant oultre, & diſcourant victorieux tout le chaſteau, ayant toujours l'épée au poing, entra dedans une grande ſalle, où il trouva pluſieurs chevaliers & damoiſelles pris & detenus priſonniers par ledit geant; leſquels délivrés de leur captivité, il meit hors dudit chaſteau, avec un ſon harmonieux de fanfares & allegreſſes faictes par trompettes & clairons, & autres gracieux inſtrumens.

Le ſamedi vingt & troiſiéme, leurs majeſtés feirent un feſtin aux ſeigneurs & dames d'Heſpaignes dedans une iſle, diſtant de Bayonne environ d'une lieuë; tellement que toute la compaignie y fut conduite en barques & batteaux, ſumptueuſement & magnifiquement accouſtrés. Et en paſſant eut le plaiſir de voir nager & combattre ſur mer, balcines,

Digitized by Google

torruës, chevaulx, loups, tritons, & autres ſemblables animaulx & monſtres marins forts bien repréſentés au naturel. Le feſtin fut bien l'un des plus braves & ſumptueux qui ait été fait de mémoire d'homme : car oultre la rareté & délicat appreſt des viandes, tout le ſervice y fut fait par gentilshommes & damoiſelles deſguiſés en bergers & en bergeres, fort richement & mignardement habillés.

Le dimanche vingt & quatriéme, jour de S. Jehan-Baptiſte, fut fait un combat à cheval dedans les lices le plus ſuperbe, excellent, & rare dont on ait oui parler, & d'une façon tant nouvelle que chacun des regardans & aſſiſtans eſt demouré, & demeure encore juſques à préſent, comme ravi en extaſe d'avoir veu choſes tant belles & tant rares ; & eſquelles l'art ſembloit vouloir combattre, voire ſurmonter la nature : car les quatre élemens y furent portés ſur quatre grands charriots de triumphe, faits à l'antique, & enrichis d'un nombre de ſtatues & effigies bronzées, dorées, & argentées, toutes ſervans & accommodées aux deſſeing & au naturel de chacun deſdits élemens ; avec infinis feux artificiels flamboyans & brillans partout le pourpris deſdites lices, au grand plaiſir, & contentement, & esbahiſſement des regardans ; ſingulierement des Heſpaignols & autres étrangers, leſquels ont à ceſte fois été contraints par la vérité reconnoître & confeſſer qu'en ceſte veuë la France a ſurmonté en parade, bravades, ſumptuoſités & magnificences, toutes autres nations & ſoi-mêmes.

Le jeudi vingt & huitiéme, pour le comble deſdites bravades, fut devant leurs majeſtés, & toutes les deux cours Heſpaignole & Françoiſe, repréſentée une fort belle & gentille comédie Françoiſe, en un théatre ou ſçene ſuperbement & richement édifié dedans une grande ſalle à ce deſtinée. Elle fut repréſentée la nuict, à commencer à dix heures du ſoir, & finir environ les quatre heures du matin, ainſi que l'on a de coutume de les répréſenter en Italie. Mais ſi ce peult bien venter le François, que jamais en toute l'Italie, ne ſe feit tant gentille, ſumptueuſe, & excellente comédie. Car oultre la bravade & magnificence de ladite ſçene ou théatre, & des feux ou verres de couleur, deſquelles elle étoit allumée & enrichie ; oultre encore la ſumptuoſité, braveté, richeſſe, mignardiſe, & propre façon des accouſtremens des perſonnages d'icelle ; l'action & repréſentation en fut tant belle & tant accomplie, que le même Roſcie, Romain, s'il eût été appellé, n'y eût trouvé que remordre. Auſſi étoient-ce toutes perſonnes d'eſlite, & curieuſement recherchez par toute la ſuite de la cour, pour bien & excellemment s'accommoder de voix, de geſte, & de viſaige au perſonnage qu'ils repréſentoient.

La royne d'Heſpaigne & ſa ſuite ſaoule de plaiſirs & paſſetemps, & à plein contente & ſatisfaite des bons recueils & traitemens à elle faits à Bayonne, après y avoir ſéjourné dix-ſept jours, le deuxiéme jour de Juillet en partit, pour reprendre le chemin d'Heſpaigne par S. Jehan de Lus,

Eyron, Fontarabie, Ernaux, & autres lieux, par leſquels elle étoit venuë. Elle fut accompaignée juſques audict lieu de S. Jehan de Lus par leurs majeſtés ; leſquelles prindrent congé d'elle partant dudict lieu, le troiſiéme jour dudict mois, non ſans larmes & ſoupirs, & ſemblables démonſtrations de regrets que peuvent faire grands ſeigneurs, eſtant proches parens departans les uns des autres. Monſieur, ſon frere, la reconduiſit & raccompaigna juſques aux bornes de France & d'Heſpaigne, en même compaignie & équipage qu'il l'avoit dévancée & conduite arrivant en France ; & départant d'avec elle, avec ſemblables pleurs & regrets, la remeit en la garde & conduite de Dieu, & des princes & ſeigneurs Heſpaignols de ſa cour & de ſa ſuite.

Leſquels le ſixiéme jour dudit mois, reprindrent avec elle la volte d'Heſpaigne, bien chargés & bien contens des honnêtes & magnifiques préſens, de cheſnes d'or, bagues, & accouſtremens précieux à eux faits par leurs majeſtés.

Les noms des ſeigneurs & chevaliers venus avecques la royne d'Heſpaigne à Bayonne pour la ſervir & accompagner.

Le prieur de ſainct Jehan, dom Herman de Tolede.
Le duc d'Oſſonne.
Le comte de Saldaigne.
Le marquis de Montclar.
Le marquis de Veillade.
Le comte de Fanſalide.
Le comte de Caſtelar.
Dom Antoine de Tolede.
D. Pierre Henriquès.
D. Roderiq Manuel.
D. Henri de Guſman, fils aîné du comte Olivarés.
D. Roderiq Meſſie.
D. Pierre Oſorio.
D. Alphons Oſorio.
D. Antoine Pacheco, fils aîné du marquis d'Apralve.
D. Jehan Pacheco.
D. Federiq Henriquès.
D. Roderiq de Mandoſſe.
D. Jehan Portechar.
D. Loys de Tolede.
D. Antoine de Velaſco.
D. Pierre de Velaſco.
D. Jehan de Mandoſſe.
D. Herman de Tolede.
D. Loys Henriquès.
D. Diego Bobadille.
D. Diego de Leyve.
D. Alphons de Ulloa.
D. François Manriquès.
D. Gabriel Manriquès.
D. Jehan de Cuniga.
Monſieur de Vaux.
Monſieur de Vanicourt.
Le préſident de Flandres.
Le ſécretaire de Courteville.
D. Baltaſar de la Cerde.
D. Antoine de Mandoſſe.
D. Suero de Guiuonnes.
D. Loys de Aiala.
D. Jehan de Caſtille.
D. Loup Chapate.
D. Gabriel Chapate.
D. Martin de Leyve.
D. Loys de Guſman.
M. Hector de l'Eſpinole.

Digitized by Google

D. Pierre Velas de Grevare.
D. Pierre de la Quintaine.
D. Charles d'Heredia.
D. Antoine de Peralte.
D. Céſar de la Roſe.
D. Diego di la Roſa.
D. Pierre de Bacaſſon.
M. Jehan d'Herera.
D. Roderiq Pimentel.
Le comte de Benevent.
Le duc de Naieres.
L'éveſque de Pampelune.
L'éveſque de Caillhorée.
L'éveſque d'Oriſnée.
La marquiſe de Cenete, avec laquelle vont vingt chevaliers de ſa maiſon.
Pluſieurs autres ſeigneurs & chevaliers, deſquels on ne ſçait les noms.
Le duc d'Albe eſt venu en poſte avecques vingt chevaulx.

ON trouvera dans la piéce ſuivante, un grand détail des événemens arrivés en Languedoc en 1586. & 1587. L'auteur n'écrivoit ceci, que dans la vûe de donner enſuite plus d'étendue à ſes recits. Il nous en apprend aſſés pour faire ſouhaiter de trouver un pareil détail ſur les ſept autres années que le duc de Montmorenci commanda en Languedoc, & pour lequel il écrivoit ces mémoires.

Diſcours hiſtorial des événemens arrivés en Languedoc en 1586.

LE jour de l'an 1. Janvier, pour réverence & reſpect du jour, & du mauvais temps, n'a été rien fait.

Le jeudi 11. Janvier, furent faites les approches & aſſiégement de Popion.

Le 5. Vendredi, fut commencé de battre le clocher, & le ſamedi rendu par compoſition, & mis en garniſon le capitaine ſaint Martin & ſa compagnie.

Ceux de Puiſſerguier & Capeſtan ont couru vers Beziers à leurs dépens, & battus par le capitaine Luſquis, étant à Cazouls en garniſon, & par le capitaine étant à avec 20. ſoldats, qui ont gagné ſur ceux dudit Capeſtan ſept chevaux, ſept & mis avant de retour trente-ſix chevaux; courſes vers Narbonne, & prins de bétail.

Sa grandeur ayant mis ordre aux garniſons vers ledit Carcaſſonne & Narbonne, fait ſon retour à Beziers le 8. dudit mois, où l'eſt venu trouver le ſieur de Chaſtillon; partie des régiments envoyés vers Beaucaire & Bagnols; le reſte en garniſon.

Le ſieur de Joyeuſe n'a jamais pris une place, ſinon par trahiſon,

comme auſſi il ne s'eſt préſenté un ſeul des lieux au combat, ains toujours ſuyans à ſon exemple ; lequel ayant entendu les propos qui ſe tenoient à ſon déſavantage dans Carcaſſonne, s'y eſt acheminé, & avoit fait publier deffenſes contraires ſur peine de mort.

Ledit jour vendredi 4. Niſmes a penſé être ſurpriſe par trahiſon & intelligence des huguenots & catholiques, enſemble les aucuns priſonniers; c'eſt pourquoi, ſa grandeur y envoye par delà les régiments des ſieurs de Perault & Lecques, & vers le S. Eſprit pour réſiſter aux courſes & autres.

Le lundi enſuivant, ſa grandeur fait ſon retour à Pezenas.

Le mardi enſuivant, le capitaine Cremat, ſergent de l'une des compagnies du capitaine Tartas, ledit ſergent accompagné de 27. de ſes ſoldats vers Narbonne, feut chargé en plaine campagne de 20. gens-d'armes de la compagnie du ſieur de Verdalle nouvellement miſe, ſur leſquels n'ont eu guere meilleur marché que les autres du paſſé, car leſdits ſoldats ſans perte d'aucun ne bleſſé, en ont tué ſur le lieu, avec quatre chevaux morts & pluſieurs autres gens-d'armes & chevaux bleſſés.

Le mercredi enſuivant, par trahiſon Salleles repris par ceux de Narbonne, & par défaut de Pouillan abſent.

Quatre jours après, le capitaine Santelles de Carcaſſonne ſurpris, & aucuns des ſiens accompagné près ledit Carcaſſonne, où ſa grandeur l'avoit mis auſſi en garniſon.

Le ſamedi 18. les états commencés à Pezenas, par la commiſſion envoyée par ſa majeſté lors des précédents états, deſquels ſera par repriſe fait mention du ſuccès d'iceux & des préſents, où peu de gens ſe ſont trouvés à l'occaſion des préſents troubles.

Le ſieur de Pouſſan, pour eſpérance d'être favoriſé du premier préſident de Toulouſe, ſuppoſe un prétexte d'entrepriſe ſur Toulouſe, lequel ſujet eſt approbation des actions préalleguées dudit premier préſident le contre de Martinangue pour digreſſion ſur l'union.

Sa grandeur ayant été deux jours à Beziers pour donner ordre aux affaires, de là s'eſt acheminé du 1. de Février par Agde, pour viſiter le lendemain, fête de Chandeleur, avec dévotion, le couvent des religieux capucins, parachevé du jour précédent, continuant ſon chemin par Meze, à Villeneuve lès Montpellier, pour viſiter le port de mer, puis n'a gueres ouvert, jadis appellé le port Sarraſin, étant maintenant plus ſpacieux qu'il n'étoit.

La cité ou un royaume malade ne ſe releve par la diſpoſition univerſelle ; mais par le moyen d'un grand perſonnage bon pilote, *Concordia reſcunt, diſcordia autem maxime dilabuntur.*

Le ſieur de Boſque, paſſant à la Gaſe a conduit ſon butin & le ſieur Veſſiere.

La

La priſon de Bachon à Caſtas, ſur la priſe des lettres de ſa revolte & par vindicte de ſa punition.

Le capitaine Peſcho, commandant à Maillac, s'eſt révolté par trahiſon, douze de la compagnie du ſieur de Boſc.

Les ennemis de ſa grandeur ne gagnent que par trahiſon.

Sa grandeur ayant viſité le port & galere, & avancé les affaires de Montpellier par allées & venues des habitans vers elle audit Villeneuve, remet le ſurplus à Lunel en paſſant & Niſmes; où y étant arrivé l'eſt venu trouver monſieur de Châtillon pour s'excuſer du paſſé & remédier à l'avenir, faiſant faire punition exemplaire de faux calomniateurs contre les catholiques abſous.

Digreſſion du devoir de ſa grandeur de telle punition & de ſes mérites, étant lui ſeul digne de relever le navire par comparaiſon de bon pilote. Le capitaine-lieutenant Doiſelet, puis paſſant l'eau à avec ſix de ſes ſoldats.

M. Deſdiguieres l'eſt venu trouver avec une compagnie de cent chevaux legers, bien accompagné.

M. de Berticheres fait la ſienne en garniſon à Lunel, & M. de Perault la ſienne à Beaucaire.

Le retour de M. Sauvin à Niſmes apportoit bonnes nouvelles du pape & lettres favorables, dequoi le premier préſident ne manquera d'en mal parler, comme devant par diſgreſſion ſur la reformation & religion pour ajoûter le ſonnet des cendres.

Le différent préalegué de M. de Châtillon, remis au jugement du roi de Navarre, par devers lequel Bereti & autres ſont envoyés & pour l'établiſſement de la chambre m'y partie.

Le vicelegat & habitans d'Avignon ont envoyé le ſieur Ferande de leur part congratuler ſa grandeur, par promeſſe ne favoriſer ſes ennemis.

Le capitaine Baccon voulant ſe revolter, eſt découvert par lettres ſurpriſes par le ſieur de Boſc étant à Lagnere, & ledit Baccon pris, mené à Caſtres & mort; ſon couſin s'en va de Niſmes ſans dire adieu. Le capitaine Pech, par indignation, étant d'icelle revolte, remet Maillac à M. de Joyeuſe par ſa trahiſon, retient le capitaine Merſin & autres ſes compagnons 12. Tôt après ledit Peich eſt puni & tué en hazard.

Le ſieur de Boſc eſt attaqué lui 17. par la compagnie de monſieur de Joyeuſe & autres, deſquels un tué & deux chevaux bleſſés, & dudit Boſc un bleſſé, & un cheval auſſi bleſſé de Silvon, deux gendarmes & deux Corſes d'Alſonce tués à l'Eſcarmouche.

Sa grandeur part de Niſmes; le 7. Mars à Aramon, au cap pour aſſiéger Villeneuve.

Le colonel des Corſes à l'Hoſe, mis en embuſcade, decouvert par M. Deguieres, eſt attaqué & en danger de ſa perſonnne, ayant perdu deux gendarmes & deux ſoldats ſiens, Corſes.

Le village d'Angles, près Villeneuve, aſſiégé, rendu par compoſition le 25. Mars, & ce dit jour le ſieur de Gouvernet a défait vers Montelimart la compagnie de gendarmes du ſieur de la Roche, chevalier. Le jour précédent, ſa grandeur ayant envoyé Martin de Beaune & autres en Avignon, ſur la parole de M. le vice-legat & conſuls, ſont pris priſonniers de l'ennemi.

Par meſſieurs de Sedal & Conſtant, le roi de Navarre a mandé à ſa grandeur la proteſtation de meſſieurs les princes catholiques joints avec eux, & pluſieurs autres bonnes nouvelles.

S. Geniez, près Uſez, prins par force le village, & le feu mis au château; ſe ſont rendus les ſoldats à diſcretion, & le capitaine, par ſes démerites, pendu.

Le ſamedi 12. ſa grandeur eſt partie d'Aramon pour aller à Uſez & aſſiéger Gaujac, prins par force, & les ſoldats Corſes & Italiens ſortis du fort à compoſition le 26. Mars.

Le 26. ſieur Luquiſſe a deffait la compagnie Canbonnels, près Peſſerguier, prins l'enſeigne & ſergent, 11. priſonniers menez à Cazouls, lui quinziéme & 17. arquebuſiers.

Le 28. ſa grandeur ſeut à Alais voir madame; le lendemain part pour aller au ſiége de Treſque, près le pont S. Eſprit, la rédition de pluſieurs villages.

Eſcarmouche où S. Paulet, lieutenant d'Alphonſe, eſt bleſſé, tous deux en hazard.

Sa grandeur part d'Uſez, matin, pour l'entrepriſe du S. Eſprit, & faillie par le défaut de l'avertiſſement précédent, vient à Bagnols le 30. Mars, pluſieurs eſcarmouches.

Le capitaine Tartas, faiſant butin, l'envoye par ſes ſoldats, qui voulant faire autre entrepriſe, ſont vingt-neuf attrapés à Narbonne, & ledit Tartas pardonné; retour à Serignan avec deux barques bled & priſonniers; rencontré ſur mer Barbarouſſette portant ſon bétail d'Agde à Narbonne, & le capitaine Raſſins y fut tué & autres bleſſés le dernier Mars; le retour du capitaine Meſin à Beziers le 9. d'Avril, & diſcours de M. de Joyeuſe pour le diſſuader du ſervice de ſon devoir.

Pluſieurs villages prins ès environs du S. Eſprit la ſemaine ſainte, & le ſecours de cinq cornettes, environ trois cents chevaux maîtres & mille arquebuſiers arrivés audit pont S. Eſprit, où eſt la néceſſité de vivres; & nonobſtant ledit ſecours, ſa grandeur continue ſes entreprinſes: deffi par M. du Perault au ſieur Alphonſe, & du ſieur de Berthuſieres à S. Paulet & autres. Le S. Eſprit a manqué de peu d'être pris par deux fois; pendant la d'aſſiéger Treſques, ſont faites pluſieurs entreprinſes, pour faire condeſcendre l'ennemi de venir au combat, ce qu'il n'a voulu faire.

L'arrivée à Bagnols le dernier Mars, & le lendemain entrepriſe faite au S. Eſprit, & deux jours après *idem*. Pluſieurs entrepriſes pour faire condeſcendre l'ennemi au combat, même le ſieur de Bertigieres, don-

Digitized by Google

nent choix d'armes à Alphonſe, & y eſt envoyé Vincenſe, trompette. L'ennemi eſt ſecouru de cinq cornettes, reïtres, François, mille arquebuſiers; & nonobſtant lequel ſecours, ſa grandeur continue; & l'entrepriſe d'Angles par ceux de Villeneuve, repouſſés.

Eſt parti de Bagnols pour aller à Uſez le vendredi 17. trouver madame de retour d'Alais, où elle a fait bâtir & réédifier l'égliſe du lieu.

Le jeudi 17. Avril, l'entrepriſe de Ceſſenon, faite par l'ennemi avec pétards, & repouſſé pluſieurs fois de la citadelle, ſecouruë par M. d'Eſpondeillan; prins le 22. par compoſition; néantmoins le ſecours vû auſſi en point. Le ſieur de Sendal & autres ont été courir juſques aux portes du S. Eſprit, & tués dans le ravelin gens par pluſieurs fois; entr'autres par meſſieurs de Sendal, du Perault, & autres.

Sa grandeur étant arrivée à Uſez, a prins par force la Baſtide & ceux de dedans ou pendus; & allant audit Uſez, ceux de Treſque ſortirent à l'eſcarmouche, leſquels furent repouſſés juſques dans les murailles fort vivement, avec perte toutefois du capitaine enſeigne, & un ſergent tués, avec un autre capitaine bleſſé, & le cheval bleſſé de gendarme de la compagnie d'icelle grandeur; cette perte étant ſeule de ce voyage; mais de l'ennemi en feut tué ſur la place douze.

Et à ſa grandeur ayant fait faire un fort à Coudoulet, & mis le capitaine Ferriere avec ſa compagnie dedans, pour faire le paſſage libre du Languedoc à Orange & en Dauphiné par le Rhône, & pour ſervir à bloquer ledit pont S. Eſprit; s'en va audit Uſez, où à ſon arrivée eſt venu le trouver le ſieur de Blaccon, gouverneur d'Orange, avec deux cents chevaux & deux cents charges de bled, lui apportant nouvelles que les ſieurs de Gouvernet & Deſdiguieres, préalegués, avoient forcé aux coups de canon le lieu & place de ſainte Jalle, prins priſonniers le ſieur pere & fils, le tout à la barbe deſdits ſieurs de la Valette & Alphonſe, nonobſtant leurs armées près dudit lieu.

L'arrivée du ſieur de Verac, gentilhomme de la reine, & M. de Jully pour la paix le 22. Avril à Usès avec articles ſignés de la reine. Réponſe que ſa grandeur viendra à bout de ſes ennemis, remerciant leurs majeſtés de ne prendre cette peine de les accorder, n'ayant ſur cette occaſion prins les armes, ains pour leur ſervice, contre les auteurs du force-édit. Le coup de M. de Chaulx près Treſques.

L'arrivée le 22. de meſſieurs de Verut & de Jully, de la part de leurs majeſtés, vers ſa grandeur pour parvenir à une paix qu'elle a renvoyés le lundi 27 ſuivant; & cedit jour elle eſt allée à Valbregues & à madame, Niſmes & Pezenas.

Sa grandeur étant à Valbregues le 28. & au comptant de ce que ceux de Provence ont pris la Motte ſans le vouloir rendre, & même ceux de Taraſcon commençans actes d'hoſtilité, & autres de Provence, c'eſt pourquoi ſa grandeur a permis courſes & prinſes de bétail à la Provence, vers

Arles & Taraſcon ; & étant à Beaucaire au comptant de ce que ceux de Taraſcon ont ci-devant fait à coups de canon, en recompenſe à ſon arrivée, leur en a fait tirer ſoixante & dix coups de canon, rompu & briſé la maiſon du viguier.

Le 4. Mai, par Niſmes, ſon retour au travers de Montpellier, ſans mettre pied à terre, au gite à la Verune, & le troiſiéme à Pezenas, ſe purge, ſeptiéme durant.

Le lundi 15. ceux de Narbonne, 120. chevaux, entre autres Mirepoix, reviennent courir aux breſines, offrent coup de lance. Attentat par Alphonſe ſur ſaint Eſteve, & repouſſe. Trahiſon.

Le mardi 19. ſa grandeur à Beziers, le lendemain a mis la premiere pierre à l'égliſe des capucins, fait faire le procès aux traitres de Caſan, & remedie aux affaires de ce quartier.

Le ſamedi 24. en Agde pour remedier, & à Briſcou, le lundi à Pezenas, le mercredi à Clermont ſous meſſire la Recouvrade, & affaires de Lodeve, & ailleurs.

Sa grandeur étant à Beziers, reçoit réponſe du roi de Navarre, pour le différent du ſieur de Châtillon, & de l'établiſſement de la chambre my-partie. Renvoye le ſieur Conſtant. Courſes vers Narbonne & S. Lazare. Echange de priſonniers. Le baptiſé à Montpellier du fils de M. de Châtillon.

Le lundi matin de nuit 29. Barberouſſette a été chaſſé depuis le cap de Cete. Sa grandeur étant à Lodeve, & à la requête des habitans, a démoli la maiſon épiſcopale ; & par diſgreſſion d'injure ſur injure, aſtraint ceux de la deffenſive par leur bon droit d'un heureux ſuccès de guerre. *Item*, l'hiſtoire des Romains & de Tite-Live, monſieur de Peguerolles. *Item*, remis les ſieur de Nages en ſa maiſon que monſieur de Montgommeri avoit chaſſé.

Le dimanche 1. Juin, M. de Foſſeulx bleſſé, revenant de Valbregue à Beaucaire ; & ce même jour à Aix en Provence, M. le grand prieur mort.

La fête Dieu à Pezenas, le 5. Juin, révolte de Toulouſe, contre le premier préſident & autres ſes partiſans ; repris S. Eſteve par ſimulée compoſition.

L'aſſemblée & convocation faite des députés de ce parti de Languedoc à Pezenas, pour voir les moyens de remédier aux miſeres, & faire la recolte.

Le retour du ſieur Bererti le 8. apportant les expéditions néceſſaires pour l'érection de la chambre mi-partie, accordée avec difficulté à Montpellier.

Le lendemain 9. eſt arrivé le ſieur de Verac, venant de la cour, pour continuer la négociation de paix préaleguée, lequel eſt parti le 14. par le côté de Xaintonge vers le roi de Navarre.

Digitized by Google

Audit temps, tréves conditionnées pour la recolte, à la très-humble requête des habitans de Narbonne, pour les diocèſes de Beziers, S. Pons, & ledit Narbonne.

Arrivée de ceux de Niſmes pour interrompre l'érection de ladite chambre dudit Montpellier, pour l'ériger à Niſmes.

Le dimanche 15. deux heures avant jour, repriſe de Pegueroles ſur le ſieur de Roſſieres. Revolte faite par l'induſtrie du ſieur de S. Geniés, exécutée par le capitaine Aymé, par eſcalade & pétard, & les rebelles retirés dans la Tour.

Ceux du S. Eſprit entrés en allarme d'icelle tréve vers Narbonne, & crainte de leur recolte par le retour de ſa grandeur & troupes, requerant paſſeport.

Le 22. ſa grandeur à Beziers pour remédier aux affaires de delà, & parfaire les tréves préalléguées, pour la difficulté intervenue à cauſe de Carcaſſonne retour le 25. à Pezenas, & recevant nouvelles de la reddition de la tour de Peguerolles par compoſition ; nouvelles de Provence pour s'y acheminer.

Le vendredi 27. Juin, part de Pezenas, ſe rend à Meze, le lendemain à Montpellier, le dimanche à Lunel.

Tréves accordées enfin, après pluſieurs difficultés, par préférence du public à ſon particulier.

Le dimanche 29. le baron de Piſſeguier, accompagné de quatorze, mis en route, lui ſeul ſoutient la charge de quatre.

Allées & venues de ceux d'Arles & Taraſcon vers ſa grandeur à Aramon pour la recolte & reddition de la Motte.

Embuſcade en l'Iſle près Avignon le 8. Juillet, par Acvers, & le capitaine bleſſé, vingt de ſes ſoldats tués ou noyés, ſix priſonniers, la barque priſe, le fort battu, & mis par les capitaines Claux & Pons ; tréves enfraintes vers M. de Montbaſin.

Le 11. Barberouſſette prend les Bouliege d'Agde & Marcellin ; le lendemain le capitaine Tartas y arriva, qui lui donne la chaſſe juſques dans Briſcou, avec les frégates. Le capitaine Pons fait courſe juſques à Roquemaure dans le ravelin, tue & prend priſonniers & butin.

La maiſon de M. de Senas en Provence, aſſiégée par le ſieur de Vins, ſecourue par M. de Lecques & cavalerie legere ; & s'étant ledit Vins retiré, les nommés ont paſſé outre, courans vers Marſeille ; & au retour, une compagnie de gens de pied ſortit d'Arles, défaite, le capitaine, lieutenant, & enſeigne priſonniers, & grand butin près de Taraſcon, trente ſoldats défaits de l'ennemi, le tout par indignation de la Motte ; ceux d'Arles conſiderant leurs pertes & miſeres, pour avoir irrité ſans ſujet ſa grandeur, mêmes voyans de leurs concitoyens priſonniers ; enfin après pluſieurs allées & venues vers elle à Aramon, ont accordé de faire rendre la Motte, de ne plus attenter ſur le Languedoc, au préjudice, & contre

ſon ſervice, que même donner confort & aide de rétablir la chauſſée du Rhône. Ceux de Taraſcon n'ont pû y entendre pour l'empêchement de certain y commandent.

Ayant effectué avec ceux d'Arles, ſa grandeur ſe part d'Aramon; le 18. vient à Bagnols, envoye inveſtir S. Alexandre, S. Eſteve, & autres que l'ennemi quitte. Le 20. Alphonſe en campagne, eſt repouſſé à ſa perte & honte de huit des ſiens morts, pluſieurs de bleſſés, & de ſes gens de pied pluſieurs, le tout mis à valderoute, juſques dans les portes du S. Eſprit, des nôtres deux de bleſſés pû. Les chevaux de la Breville, Mataret, Coſſée, & un autre tué; M. Dandelot en danger, & ſecouru par le Quivela, & triomphans pourſuivirent la victoire juſques dans les portes; pluſieurs de leurs chevaux morts, depuis ledit Alphonſe s'abſtient de ſortir.

Ce mien travail eſt petit, au regard du mérite de ſa grandeur, les actions de laquelle mont préparé ce ſujet & entrepriſe très-grande de ce préſent diſcours à ma penſée, d'autant que la façon, ſelon mon peu de jugement, qui eſt mienne, n'eſt tant ingénieuſe que je la déſirerois pour égaliſer l'étoffe & la matiere qui eſt dépendante des actions d'icelle grandeur; me reconnoiſſant impuiſſant pour pouvoir enrichir le tréſor de ſon divin eſprit & mérite, m'étant perſuadé en opinion qu'il n'y avoit rien mieux ſéant à la nature de l'homme, que vouloir, ſelon ſon pouvoir, profiter aux amis, obligeant la commodité d'iceux d'un bien plus fort que celui de nature.

Le propre des princes & grands ſeigneurs eſt de ſemer bonnes œuvres, pour recueillir mauvais bruit ou fruit. Le prince ou grand ſeigneur forçant ſon doux naturel eſt excuſable à l'exemple du bon médecin, qui ne regarde pas tant au goût corrompu du malade qu'à la guériſon, donnant auſſi aux facheuſes maladies, médecines plus fortes; ainſi le prince, à l'exemple du muſicien, doit étendre la rigueur de ſa juſtice pour faire un accord harmonieux, avec la douceur de ſon humanité.

Et ne penſe avoir perdu mon temps, ny moins l'avoir mal employé, en ce que je me ſuis porté d'un zéle mieux fondé que réglé, ayant pour cette occaſion regret de ne m'être étudié en l'art de bien dire, & ſi euſſe politique pour à la lecture de ce mien diſcours.

Le 1. Juillet 1587. l'entrepriſe de Capeſtan.

Le 8. ſa grandeur de retour à Pezenas, ayant laiſſé les ſieurs de Châtillon, Dandelot, & de Lecques au ſiége de Reſtalins.

Sa grandeur ayant ſéjourné céans à Pezenas, eſt parti le lundi en ſuivant 13. Juillet à Beziers, à ſon arrivée l'ennemi détruit. Part de Teſen y laiſſant garniſon S. Maſſal, avec trois cent arquebuſiers.

Le lendemain les traîtres de Capeſtan conduits à Beſiers ſurement. Grands vents ſignifient trahiſons.

Ledit jour 13. les priſonniers de Lodeve & capitaine Montgiron con-

Digitized by Google

duits audit Beziers. Courſes de part & d'autre : deſdits priſonniers de Lodeve, deux pendus & deux aux galeres, Treves du labour ſeulement : offre de treves entieres pour la treve accordées ; mais pour tous les eccléſiaſtiques, refuſé par M. de Joyeuſe, ſelon ſon ambition du prétexte.

Le ſamedi 26. Juillet, le préſident de Villepaſſan, les ſieurs de Paule, Sorgues, de Morillan, de Pradines, de Racolis, & autres mis priſonniers pour conſpiration ſur Beziers, par le ſergent, nommé l'Affection. Le 27. Sorgues & Morillan élargis.

Le 27. enſuivant, le lieu de Monteils, près Capeſtan, prins avec le canon par monſeigneur Aſſaut, les aſſiégés tués, commandés, partie brûlés, capitaine Rome tué.

Le 22. Remolins ravituaillé par Alphonſe, & le lendemain treves accordées par lui, & les ſieurs de Châtillon & Lecques pour quatre mois, ſans y faire guerre, ès diocèſes de Niſmes & Uſez.

Le 30. à onze heures du ſoir, Villepaſſan étranglé, & le lendemain dernier Juillet mis à la place pendu.

Le 7. Août, ſix des conſpirateurs de Capeſtan pendus à Beziers, & deux qui ont eu leur grace.

Le lendemain 8. ſa grandeur a été à Capeſtan & Piſſerguier.

Marguerites, près Niſmes, pris par Monclus, peu après ſaint Gilles failli. Pluſieurs attentats faillis de toutes parts. Afflictions ſur le pauvre peuple.

Maglas prins, le ſieur de Maglas & capitaine Conques de la montagne, le mercredi 12. Juillet.

Déploration de miſeres diverſes par l'ambition du maréchal de Joyeuſe ſur le pauvre peuple.

Conſeil tenu à Niſmes par les prétendus reformés contre monſieur Pibris & Chates.

Le vendredi 14. de nuit, embuſcade près Merviel par le ſieur de S. Geniez, lui douziéme, une compagnie défaite, dix de priſonniers, cinq de tués, & le reſte déſarmé enſuite allans à Thezan.

Le lundi 17. Août, monſeigneur à Pezenas de retour ; prinſe de la ville de Montelimart par la ligue, & ſix jours après, par la citadelle & ſecours du ſieur gouverneur reprinſe, avec perte deſdits ligueurs tués ou priſonniers au nombre de 2500. hommes, entre autres le ſieur de Suze mort, ſon fils priſonnier. Lors rencontre des Suiſſes défaits en Dauphiné par le ſieur Alphonſe. Paſſage du ſieur de Châtillon à Lozere, vers les Reiſtres, par Geneve.

Le 7. Septembre, à Agde, & le lendemain proceſſion générale à Notre-Dame de Groz. Le 14. monſeigneur à Beziers; cedit jour, Baric pour négocier treves, ſuivant le pourparler précédent des députés de Narbonne à Pezenas, & du depuis monſieur d'Eſpondillan audit Narbonne. Sadite grandeur de retour à Pezenas, le jeudi 17. Septembre.

Lettres de la reine pour négocier paix. Montclus mort.

Sa grandeur à Montpellier le 26. Septembre; & le 27. enſuivant, états encommencés.

Le capitaine Tartas hors de priſon le 27. Septembre, de retour à Beziers par échange; ſemblablement M. de Bonnimel.

Sa grandeur de retour de Montpellier à Pezenas le 9. Octobre; le capitaine Fontcouverte défait à la plaine de Villedogne par le capitaine Albert & Luynis, Albanois. Réduction de Muraſſon, Caſtres.

Le 20. Octobre, ſa grandeur part de Pezenas, au gite à Beziers, & le 22. part pour aller à Caſtres.

Le 28. à Revel, attendant le reſte de ſes forces, qui ſont de huit à neuf cents chevaux, & cinq mille de pied, pour ſecourir Bugueroles.

Le vendredi 30. de nuit, Niſſo ſurpris par S. Maſſal, aſſiégé.

Baſſo rendu par compoſition, 800.

Nouvelles de la défaite & mort du ſieur amiral de Joyeuſe, & ſon frere le ſieur de S. Sauveur.

Le 21. dudit mois d'Octobre, vingt-huit cornettes de cavalerie priſes, & trente-trois enſeignes de gens de pied, les tous défaits.

Au même temps, Bruguerolles ravitaillé par monſeigneur, qui ayant mis dedans cent cinquante arquebuſiers, ſont ſortis & forcé les trenchées de devant, tué cinquante mineurs, qui faiſoient des mines devant ledit Bruguerolles, ſa grandeur étant à Revel.

Treves générales, requiſes par ceux de Toulouſe, & pour ce fait, le ſieur d'Eſpondillan eſt parti de Beziers le 29. Novembre 1587. pour aller à Revel vers monſeigneur, par Carcaſſonne, trouver M. de Joyeuſe, après avoir fait publier ſuſpenſion d'armes, continuées à Narbonne, S. Pons, Beſiers, Lodeve, & Agde. Onze cornettes de monſeigneur devant Caſtelnaudarry. Lettres de la reine, mere du roi, & d'inſtruction par Deſalpriez, en continuant la précédente & derniere négociation.

Ceux de Niſmes, fort travaillés par ceux de Marguerites. L'armée de Vivarais diſſipée; à préſent demandent treves à l'exemple de ceux de Dauphiné.

Retour de monſieur d'Eſpondillan à Beſiers le 9. Décembre, ſans réſolution de la treve générale, à cauſe que les prétendus reformés veulent des contributions.

Hazard de M. le grand prieur à ſe précipiter par courſes & faute de bonne conduite.

Digitized by Google

Journal du voyage des Reitres en France, en 1587.

QUelque détaillée que ſoit dans le quatre-vingt-ſeptiéme livre de l'hiſtoire de J. A. de Thou, la marche des Reitres qui alloient au ſecours du roi de Navarre en 1587. & quoiqu'on trouve bien des particularités de cette marche dans les mémoires de Jacques Pape, ſeigneur de S. Auban, que du Bouchet a fait imprimer dans les preuves de l'hiſtoire de la maiſon de Coligni, elle eſt bien mieux racontée dans le journal MS. de la Huguerie. En attendant que ce journal paroiſſe dans les volumes ſuivans des piéces fugitives, on donne ici un itineraire très-exact de la marche des Reitres. Cet itineraire ſervira à rectifier la narration de M. de Thou, & quoique très-court, apprendra bien de choſes.

Lundi	24. Juil.	3. Août.	La Huguerie part d'Heidelberg.
D.	30.	9.	à Echeſen, où étoit Veſines.
M.	1. Août	11.	à Mechelſen.
V.	4.	14.	à Quatznen.
D.	6.	16.	à Marlen.
D.	13.	23.	les Suiſſes paſſent la montagne, & vont à Ohaltzbourg.
L.	14.	24.	
m.	16.	26.	à Lixim ; Veſines parle au conſeil.
J.	17.	27.	à Eiſti, près Sarbourg.
L.	21.	31.	à Serherville, Chevillier, Barba, près Blant.
M.	22.	1. Sept.	Erbevilliers & Ogevilliers.
J.	24.	3.	de Reclainville à Fronville ſur le Muz.
S.	26.	5.	Bayon & Flainville.
L.	28.	7.	paſſage du Madon. Perte d'une belle occaſion.
M.	29.	8.	à Acraigne. Le moulin de S. Vincent forcé.
m.	30.	9.	ſéjour à Cintray.
V.	1. Sept.	11.	départ de Cintray.
S.	2.	12.	départ de Bariſi.
D.	3.	13.	ſéjour à Taillaucourt, Paigny.
L.	4.	14.	à Boiſdignecourt, Toni.
M.	5.	15.	à Germai & Deſchenets.
m.	6.	16.	à Vaulx.
J.	7.	17.	ſéjour à Guimont.
S.	9.	19.	à Roches. Châtillon inveſti dans Greſilles, & dégagé.
D.	10.	20.	Chalevraignes. Pré ſous la fauche. S. Belin. Vezannes. Le duc de Guiſe au prieuré de Lormenault.

L. 11. 21. départ de Bazoilles.
M. 12. 22. Châtillon arrive à Pré.
m. 13. 23. devant Monteclair.
J. 14. 24. Villerſec, Sagecourt, Lepmontier, prince de Condé.
S. 16. 26. Bricon, Sirefontaine, Maranville, Belle-fontaine.
M. 19. 29. Dhona oblige Belleguiſe qui commendoit dans Clervaux de donner mille écus.
V. 22. 2. Octob. Autricourt.
S. 23. 3. Brion, Mouſſon.
D. 24. 4. Châtillon. Eſcarmouche. Nicé.
M. 27. 7. Raviere. Veſines traite avec ceux de Tonnerre.
V. 29. 9. à Ancy.
S. 30. 10. entre Noyers & Montreal.
D. 1. Oct. 11. Saſſy, Vermanton. Monglas étoit arrivé.
m. 4. 14. Fouronne, Meriſec.
V. 6. 16. à Thoury, Foſſegillon.
S. 7. 17. Veſines étoit malade & mourut peu après.
L. 9. 19. à S. Sauveur. S. Amand, forcé.
M. 10. 20. Bony. Hameaux près Penete.
m. 11. 21. Neufvi ſur Loire.
V. 13. 23. Bleneau capitule, & donne quatre mille écus.
D. 15. 25. S. Hilaire à 7. lieues de Bleneau.
L. 16. 26. Vimori C.
M. 17. 27. à Moulon.
m. 18. 28. à Preſontaine. Nouvelle de la bataille de Coutras.
S. 21. 31. traité avec les Réitres pour les appaiſer. Attaque de Montargis par Châtillon. Montmartin.
D. 22. 1. Novem. Château-Landon rendu à Châtillon par le capitaine Lamour.
M. 24. 3. à Briare.
D. 29. 8. à S. Peré, eſcarmouche de 10. heures. Le feldmaréchal, malade.
m. 1. Nov. 11. Merinville pris avec le pétard, ſe rachete pour deux mille écus.
V. 3. 13. conſeil à Gillerval.
S. 4. 14. on vouloit nommer à S. Peré deux conſeillers, à la place de Digoine & de Veſines.
D. 5. 15. à Sainville. Châtillon repouſſe Eſpernon à Janville.
m. 8. 18. à Signonvillers. Montlouet arrive.
V. 10. 20. le prince de Conti arrive au cartier de Châtillon à Prunay le Gillon le 19.

Digitized by Google

L.	13.	23.	ſéjour à Aulneau. Le maréchal Rompff meurt.
M.	14.	24.	E. d'Auneau, près Jeniville.
m.	15.	25.	à Vaux, château de Châtillon.
J.	16.	26.	à Batilli.
V.	17.	27.	à la cour de Marigny.
S.	18.	28.	près de Briare.
D.	19.	29.	plaine de Bony.
L.	20.	30.	Sully.
M.	21.	1. Décem.	Dompierre. Laurey.
m.	22.	2.	Cru. Sardy.
J.	23.	3.	Sermage, près Moulins, Engilbert, Semelé.
V.	24.	4.	plaine de Perigny. Iſſy.
S.	25.	5.	Vigny, Paré aux Moines, S. Germain ſur la Loire.
D.	26.	6.	Ancy. Négociation. S. Bonnet.
L.	27.	7.	S. Laurent. Châtillon part la nuit. Quitri ne dit mot. La Clayette.
m.	30.	10.	S. Laurent, deux lieues de Marſigny, & Chriſtophle. Accord ſigné.
V.	1. Déc.	11.	Sarri.
S.	2.	12.	Hameaux, près de Sarri, dîner à Marſigny, chez Eſpernon. Seſſac, maréchal de camp, nommé pour exhorter les Reitres.
m.	6.	16.	bois ſainte Marie, Dun le roi.
S.	9.	19.	la Huguerie à Mâcon, dévaliſé à un quart de lieue de Baugé.
D.	10.	20.	à Bourg, Choin, bailly de Breſſe.
L.	11.	21.	S. Rambert.
M.	12.	22.	D. à Bellay la Yenne.
m.	13.	23.	D. à Chambery. Jacob, gouv. de Montmelian.
V.	15.	25.	G. à Rumilly.
S.	16.	26.	D. à Geneve.
5. Janv.	1588.	15.	départ de Geneve pour Berne.

LA fin de la campagne de Savoye en 1600. où Leſdiguieres joua un grand rolle, n'a point été écrite par Videl, qui a donné au public l'hiſtoire de ce connêtable, compoſée avec beaucoup de ſoin. Il eſt ſurprenant que Videl n'ait point trouvé le journal que l'on donne ici. Leſdiguieres avoit eu l'attention de faire écrire dès l'an 1585. toutes ſes campagnes & ſes marches. Videl auroit-il donc trouvé ce journal, & l'auroit-il négligé ? Quoi qu'il en ſoit, pour rendre cette piece plus intéreſſante, on a cru devoir la faire ſuivre d'un extrait exact de toutes les particularités

de cette campagne, que l'on trouve dans le journal de Baſſompierre, dans l'hiſtoire Italienne d'Homere Tortora, & dans celle de France de Pierre Mathieu.

Journal de la campagne de Leſdiguieres en Savoye en 1600.

LA nuit du 13. au 14. Août 1600. Leſdiguieres entra par le pétard dans Montmelian. Il y eut de la réſiſtance du côté de Morgues.

La nuit du vendredi 11. au ſamedi 12. le maréchal de Biron prit avec un pétard Bourg en Breſſe.

Le ſamedi 12. Août, le roi partit de Lyon, & coucha à la Côte; le dimanche 13. à Grenoble, le 14. il y ſéjourna; le 15. au matin il toucha les malades des écrouelles. L'après dinée ſur les 5. heures, il partit de Grenoble, & alla coucher à Crole. Le 16. il coucha aux Morches.

Les troupes d'Henri IV. étant logées dans le fauxbourg de Chamberi, la ville ſe rendit le 21. d'Août, & le château capitula; mais les gens de guerre n'en ſortirent que le ſamedi 26. Août. Ce même jour, le roi partit de Chamberi ſur les 5. heures, & alla coucher à S. Pierre d'Albigny, à quatre lieuës delà. Le dimanche 27. le roi alla au ſiége, & fit battre la ville avec du canon qui tirerent quarante à cinquante coups; après quoi la ville ſe rendit, & huit cents hommes en ſortirent en laiſſant leurs enſeignes. Pendant que le roi étoit à Chamberi, Belai & Rumilly ſe rendirent, les bains d'Aix furent abandonnés par les habitans.

Le 22. Août, Leſdiguieres part de Montmelian, & étant arrivé à Conflans il fit mettre le feu aux fauxbourgs. Les habitans ſe retirerent dans la ville, & Leſdiguieres alla coucher à S. Pierre d'Albigny. Le 23. il s'avança vers le château de Miolans; Seriſier qui commandoit dans cette place, capitula le 24. & promit d'en ſortir le lundi 28. à midi. Le 24. Leſdiguieres alla joindre le roi devant Conflans. Le 26. il fit monter deux canons ſur une montagne, qui commandoit le château par des lieux preſqu'inacceſſibles. Pendant que cela ſe fait, il fit attaquer une maiſon forte à mille pas de Conflans, appartenant au ſieur de Roccatel, où il y avoit quarante ſoldats qui ſe rendirent priſonniers de guerre. Le 27. le canon tira depuis 10. heures du matin, juſques à 4. heures que la brêche étant raiſonnable, les François s'y logerent. Alors les aſſiégés capitulerent avec le roi qui arriva à l'inſtant; le baron de Laval d'Iſere défendoit la place avec le capitaine Jean Piémontois, & promirent de ne point ſervir de douze jours; du Pleſſis fut mis le 28. pour commander dans la place avec ſix cents hommes. Le 29. l'armée retourna à S. Pierre d'Albigny, & la nuit Crequy avec un détachement inveſtit Carbonnieres. Le premier Septembre, Leſdiguieres logea à Betonet. Le 2. le roi ſe logea à Chamoux, & toute l'armée paſſa l'Iſere ſur des bateaux. Le 12. Septembre le roi ayant fait mettre en batterie huit gros canons, & trois coleuvrines qui

tirerent depuis le matin juſqu'à deux heures du ſoir, la garniſon capitula, & ſortit, enſeignes déployées & tambour battant.

Le 13 Septembre, Leſdiguieres avec une partie de l'armée & trois canons, alla prendre ſon logis à la Chambre. Le 14. & le 15. il fit ſommer ceux de S. Jean, qui voyant le canon, quitterent la place ſans aucune compoſition. Le 16. Leſdiguieres alla à S. Jean, où il établit le vicomte de Paquiers pour commander dans le fort. Il envoya en même-tems inveſtir le fort de S. Michel, dont le gouverneur quitta la place ſans capitulation; & où Leſdiguieres mit garniſon. Le 18. la Maurienne étant ainſi nétoyée, l'armée retourna loger à la Chambre, le 19. à Aiguebelle, le 20. à Conflans. Le 21. Leſdiguieres força les barricades de Briançon & le bas fort dudit Briançon qui fermoit le paſſage, paſſe la nuit, les Piémontois logés ſur le roc ne lui permettant pas de paſſer le jour,& va prendre ſon logis à Aigueblanche à une demi lieuë delà. Il y trouva Crequy qui y étoit arrivé la veille, étant venu de la Maurienne par la montagne de la Chambre, & qui avoit déja forcé les barricades des Piémontois. Le 22.il alla loger à Moutiers, capitale de la Tarentaiſe, abandonnée par les Savoyards. Il s'y barricada, & fit inveſtir le roc de Briançon. Le 6. Octobre, deux canons étant arrivés, ils furent mis en batterie le 7.au matin, & deux heures après les aſſiégés ſe virent ſi preſſés, qu'ils ſe retirerent dans une tour à un coin du roc. Alors les François eſcaladerent la place, prirent le gouverneur qu'ils trouverent bleſſé d'une mouſquetade au talon, & allerent droit à la tour, dont la garniſon ſe rendit à l'inſtant priſonniere de guerre. Delà le canon marcha à S. Jacome, paſſa à la portée d'arquebuſe des Savoyards, & fut miſe en batterie la nuit du 11. Le matin du 12. il commença à tirer, & abbatit un quartier du château. A trois heures du ſoir 300. hommes qui étoient dedans ſe rendirent priſonniers de guerre. Le 13. Leſdiguieres retourna vers Montmelian, & ayant ſéjourné quelques jours à Chamberi, on apprit que le duc de Savoye avoit paſſé le mont S. Bernard avec 10000. hommes de pied, & 800. chevaux. Sur cela l'armée retourna en Tarentaiſe, & Leſdiguieres alla le jeudi 9. Novembre coucher à Conflans, le 10. à Aigueblanche, le 11. à Moutiers. Le 12. Leſdiguieres fit reconnoître Montgiraud, Villette, & Aime, pour s'approcher du mont S. Bernard; mais le temps fut ſi mauvais le 13. que l'on ne pût bouger de Moutiers. Le ſoir les Piémontois occuperent Montgiraud, Villette, & Aime, pour venir aſſiéger S. Jacome Leſdiguieres pour s'y oppoſer envoya Chanpaut avec 2000. arquebuſiers pour occuper & *barriquer* Montgiraud; & quelques compagnies du régiment de Crequy ſe ſaiſirent du pas de Cel. Les deux armées reſterent à la portée du mouſquet juſqu'au 18. Décembre, que le manque de vivres obligea les Piémontois de ſe retirer, après avoir perdu en trois ou quatre attaques deux logements, & plus de 200. hommes. Les François allerent enſuite prendre leurs logements vers ſainte Catherine & Montmelian.

BASSOMPIERRE.

2. Avril. Le roi fit ſes pâques à Fontainebleau.
Il ſéjourna 15. jours à Moulins.
9. Juillet. Il arriva à Lyon.
vend. 11. Ao. Guerre contre le duc de Savoye publiée.
14. Le Roi arriva à Grenoble.
mardi 15. Ce prince fit ſes dévotions dans la grande égliſe de Grenoble.
15. Le matin, Crequy pétarda une porte de Montmelian. Morges ne réuſſit pas ſi bien.
dim. 20. La ville & les fauxbourgs de Chambery ſe rendirent au roi. Jacob en étoit gouverneur.
merc. 23. Le château de Chambery ſe rendit au roi qui étoit entré dans la ville.
24. Entré dans la ville.
vend. 25. Miolans ſe rendit à la premiere ſommation de Leſdiguieres.
Le roi partit de Chambery.
26. Il arriva à deux heures après midi à Conflans, qui ayant été inveſti la veille par Crequy, capitula. 1030. ſoldats commandés par le marquis de Verſoy & le baron de Vateville, rendirent la place au roi, dont l'armée n'étoit pas ſi nombreuſe.
27. Le roi coucha à S. Pierre d'Albigny.
28. Il dina au château de Miolans, & coucha à Chamoux pour faire le ſiége de Charbonniere, qui avoit été inveſti par Crillon. Sully ayant fait guinder pluſieurs canons, à l'imitation de Leſdiguieres, le château ſe rendit au bout de douze jours.
*11. Sept. Le roi coucha à la Rochette.
12. Il dina à Grenoble, & coucha à S. André de la Coſte.
13. Il coucha à Grenoble, & y reſta ſept ou huit jours.
*22.....à Chambery.
23.....à Aix.
27.....à Annecy, où il reſta trois jours, pendant leſquels Biron, qui avoit fait le ſiége de Bourg, le vint trouver. Baſſompierre alla à Geneve & y vit Theodore de Beze.
*1. Octob.....Le roi coucha à Faverges, qui fut brûlé en partie la même nuit par l'inadvertence de la cuiſine de la bouche. On le ſurprit.
*2.....à Beaufort.
3.....le roi dina au-deſſus du col de Cornette, qu'il voulut

Digitized by Google

reconnoître comme une des avenues par leſquelles le duc de Savoye pouvoit rentrer en ſon pays. Il coucha à Beaufort.

4. Il coucha à S. Pierre d'Albigny.

5. Il paſſa par les batteries de Montmelian, & arriva à Chambery.

Le Comte de Brandis s'obligea de rendre dans un mois Montmelian, s'il n'étoit pas ſecouru.

Le roi alla à Moutiers. Le duc de Savoye ayant regagné la vallée de S. Maurice depuis le petit S. Bernard juſqu'au pas de Seltz qui étoit gardé par les régimens de Navarre & de Chambaud.

Henri IV. avança au pas de Seltz, & y fit attaquer une grande eſcarmouche, où il fut toujours pour commander, & faire retirer ſes troupes, à la merci d'*infinies* mouſquetades qui lui furent tirées. Il retourna coucher à Moutiers.

16. Novemb. à Montmelian qui lui fut livré.

à Chambery.

ſam. 25. Nov. Il donna au légat ſa premiere audience. Aſſiége le fort ſainte Catherine. Remit ce fort à ceux de Geneve, qui le raſerent ſur le champ.

ſam. 9. Déc. Le roi arriva à Lyon ſur les 8. heures au ſoir.

dim. 10.....à l'abbaye d'Aiſnay à vêpres.

dim. 17.....le légat donna la bénédiction au roi & à la reine, & confirma leur mariage.

lun. 18.....le roi partit de Lyon.

Il s'embarqua ſur la Loire à Rouanne.

Deſcendit à Briare.

Coucha à Fontainebleau.

Dina à Villeneuve; paſſa le bac des Tuilleries, & coucha à Verneuil.

à Paris, où il coucha chez Montglas au prieuré de S. Nicolas du Louvre.

mer. 9. F. 1601. La reine arriva à Paris.

ſam. 17. Fev. Le roi mena la reine à Fontainebleau & à S. Germain.

ſam. 3. Mars. Le roi & la reine allerent à Orléans, pour y gagner le jubilé de l'année ſainte.

TORTORA.

Berni envoya le 5. Août 1600. un courrier au roi, pour lui apprendre que le duc de Savoye ne vouloit pas exécuter le traité. Le duc envoya à Suſe le marquis d'Eſte, & le préſident Prohana raſſemble les milices &

quelques troupes, pour s'oppoſer à Leſdiguieres qui pouvoit venir d'Exilles.

Le duc envoya à Conflans Albigni avec quelque cavalerie, & quelques compagnies d'infanterie Italienne; il rapella le colonel Ponte qu'il y avoit envoyé avec quatre cents chevaux, & lui ordonna de retourner à ſon gouvernement de Pignerol. Le marquis d'Eſte qui étoit allé à Milan y obtint quinze cents Eſpagnols, commandés par Iñigo Borgia.

Le 17. Août, le roi arriva devant Chambery, dont les fauxbourgs avoient été emportés ſans réſiſtance, & accorda quatre jours aux habitans pour ſe rendre. Le ſeigneur de Troglion, envoyé de Chambery au duc, étant revenu, les habitans ouvrirent leurs portes au roi le 22. Ce prince fit d'abord attaquer le château, que le colonel d'A Como, qui y étoit dedans avac quatre cents hommes, rendit ſans attendre que le canon tirat; il s'excuſa ſur la volonté des habitans, & ſur les ordres de Jacob, gouverneur de la Savoye, qui s'y étoit retiré.

Miolans fut rendu lâchement.

Le comte de Fuentes arriva à Final vers le 28. Août avec quatre mille fantaſſins Eſpagnols; & le duc réſolut d'aller le dernier du mois à Aſti, s'aboucher avec lui & lui demander du ſecours.

Le colonel Bindi, qui commandoit dans la Charbonniere, voyant ſa place batue avec onze canons, la rendit après qu'on eut tiré cinq cents coups.

Le 22. Septembre, Leſdiguieres étant entré dans la Tarentaiſe avec trois mille cinq cents hommes, prit Mouſtier, & obligea la garniſon de Sanjocomon d'abandonner ce poſte; Briançonet ſe rendit auſſi à lui, & par là il reſta maître de toute la vallée, juſques au mont S. Bernard.

Le 26. Septembre, le pape nomma légat pour aller à Florence & en France le cardinal Pierre Aldobrandini, ſon neveu, qui fit ſon entrée à Florence le 4. Octobre, & qui ayant donné la bénédiction nuptiale à la future reine de France, ſe rendit à la Stradella, où il fut reçu par le comte de Fuentes. Le légat étant arrivé à Voghera, dit au comte qu'il ne vouloit pas aller plus avant, ſi on ne lui donnoit pas un moyen ſûr de conclure la paix, en le laiſſant maître de la reſtitution du marquiſat ou de l'échange. Il alla à Tortone avec le comte, & l'on y fit venir le nonce, & Mendo de Ledeſma, nouvel ambaſſadeur d'Eſpagne. Le duc ne voulu ſe prêter à rien pendant les deux premieres conférences, & il ne parla que de guerre. Le légat craignant que l'on ne voulut obliger le pape, ſon oncle, à entrer dans la ligue, engagea le duc & le comte à conſentir à la reſtitution. Le 25. Octobre, le duc la promit par écrit, & conſentit qu'en cas que l'on propoſa l'échange, il remetroit la Breſſe, le bailliage de Gex, occupé par les Genevois, & la vallée de Barcellonette, avec une ſomme d'argent. Le légat ayant ainſi un moyen de conclure la paix, continua ſon chemin, & fut reçu par le duc qui prit les devants à

Aſti

Aſti & à Turin. Le 31. Octobre, Charles-Emmanuel alla à Yvrée ; & le 2. Novembre le légat partit de Turin, & arriva le 8. à Chamberi. Henri IV. avoit envoyé Leſdiguieres au pas de la Cluſe, & le comte de Soiſſons à Sanjocomon, & étoit allé recevoir la fortereſſe de Montmelian, que le gouverneur lui remit le 15. de Novembre. Ce gouverneur étoit le ſeigneur de Brandis, homme accuſé d'impieté & de ſacrilége, puiſqu'il avoit épouſé Baptiſte de la Chambre, religieuſe & abbeſſe depuis trente ans du monaſtere de Betton dans la Maurienne.

Dans le même tems, Auriac étant entré dans le marquiſat de Saluce, s'empara par eſcalade d'Aſſeglio, poſte à l'entrée du val de Maira, & fit priſonnier le gouverneur. Le prince de Piémont craignant qu'il n'attaquât Demonte ou Dronero, y envoya le ſeigneur de la Mante avec quatre compagnies de cavalerie, & quatre d'arquebuſiers à cheval. Le marquis d'Eſte ayant ramaſſé 2000. hommes des milices, alla à Dronero, & engagea le comte de Fuentes d'ordonner à Borgia, qui étoit avec une garniſon Eſpagnole à Carmagnole, de s'y rendre avec mille Fantaſſins, deux cents chevaux, & deux piéces de campagne. Auriac qui n'avoit que douze cents Fantaſſins & cent cinquante chevaux, ne négligea rien pour engager les peuples de la vallée à ſe ſoulever contre le duc ; mais comme il ne ſe trouva pas aſſés fort, il ſe retira à San Damiano, & s'y retrancha. Les Eſpagnols paroiſſant, il ſe retira au pas de Loto, & de là à Aſalma ; & lorſque le marquis d'Eſte arriva, il ſe retira à Stroppo & au pont Ceina, où il ſe retrancha avec mille fantaſſins, & renvoya ſa cavalerie en Dauphiné, à cauſe de la diſete des vivres.

MATHIEU, Hiſtoire de Henri IV. Liv. 3.

9. Juil. 1600. le roi arrive à Lyon.
16.....le marquis de Lullin, Roncas, & l'archevêque de Tarentas, &c. arrivent à Lyon.
1. Août.....du Paſſage envoyé avec cinq cents hommes pour entrer dans Carmagnole.
7. .....le duc de Savoye refuſe d'accepter le traité.
11.....Déclaration de la guerre. Henri IV. part de Lyon. Nereſtang manque Pierre Chaſtel.
13.....à la pointe du jour, la ville de Bourg priſe avec des pétards par Biron.
14.....à 5. heures, Henri IV. apprend la priſe de Bourg, & à 11. heures celle de Montmelian.
15.....le patriarche de Conſtantinople confere avec le roi.
18.....Henri IV. dîne à Barraux & couche aux Marches.
D. 20.....capitulation de Chamberi, conclue le 21. la Buiſſe, gouv.
26.....Henri IV. part de Chamberi.

27....à midi à Conflans.
10.Sep.à midi, Capitulation de Charbonnieres, après avoir eſſuyé 637. coups de canon.
Le roi à Grenoble. Le paſſage de Briançon, abandonné.
9. Oct.....Le roi à Anneci.
12.....à Beaufort.
Au pas du Cornet, où il dîna à l'abri d'un rocher pour ſe garantir de la neige.
De Beaufort à Gilly, près de Conflans.
L'artillerie conduite au lac du Bourg & par une riviere qui n'avoit jamais porté batteau.
16.....Capitulation de Montmelian.
21.....le cardinal Aldobrandini paſſe devant Montmelian, & y eſt reçu par Epernon.
Le roi donne audience au légat, aux capucins de Chamberi.
12. Nov.....le duc de Savoye arrive à Aoſte avec dix mille hommes.
14.....le roi parle pendant deux heures avec le comte de Brandis dans le cloitre des Jacobins.
Merc. 15.....Roſni & Crequi ſoupent dans le château de Montmelian.
16.....Brandis ſort de Montmelian.
Wattenwyl ſe ſaiſit du château de Vernai, près de Bourg.
21.....le roi écrit de Villars, près de Beaufort à Bouvens pour l'engager à rendre la citadelle de Bourg.
Henri IV. à la Villete. Eſcarmouche à un pont. Couche à Mouſtiers. A Villars.
20. Nov.....Nereſtang reconnoît le paſſage du Cornet, prend quelques priſonniers Milanois. Le roi reſoud d'attaquer. La neige l'empêche.
23.....le roi part de Villars.
24.....couche à Conflans.
25.....paſſe à Montmelian. Couche à Chamberi. Envoye Auriac prendre Aſſel.
27.....part pour le fort ſainte Catherine. Le gouverneur capitule le 30. Le roi s'embarque à la Chana & arrive à Lyon le 9. Décembre.
16. Déc.....le fort de ſainte Catherine rendu au comte de Soiſſons.

L'Utilité des canaux d'arroſage & de navigation, pour augmenter la fertilité des terres, & pour faciliter le tranſport des denrées & des marchandiſes, eſt trop connue pour avoir beſoin d'ajouter la moindre choſe à tout ce qu'on a écrit là deſſus. On a donné au public des pro-

Digitized by Google

jets pour creuſer des canaux, dont l'éxécution auroit été aiſée & très-utiles. Quoique ces projets n'ayent point encore réuſſi, il ne faut pas les laiſſer ignorer au public; quelque jour on ſera très-aiſe d'exécuter ce à quoi on ne penſe pas préſentement.

Quand celui de Provence, dont on parle encore aujourd'hui, n'auroit d'autre avantage que de ſaigner la Durance, de donner le moyen de faire un pont pour paſſer cette riviere ſi dangereuſe dans pluſieurs ſaiſons de l'année, ne ſeroit-il pas à déſirer qu'on l'exécutât au plutôt.

Il y a un projet pour joindre la Saone & la Loire par le Beaujolois & le Forès.

Un autre qui joindroit ces deux rivieres plus au Nord.

Un projet pour rendre le Rhône navigable depuis Geneve juſques à Seiſſel.

Tous ces projets n'euſſent-ils d'autre utilité que de mieux faire connoître le cours & les environs des rivieres que l'on veut rendre navigables, & la géographie du pays par où ces canaux devroient paſſer, méritent d'être redonnés au public, & raſſemblés dans un ouvrage où l'on puiſſe les trouver aiſément, quoiqu'imprimés de nos jours, ils ſont auſſi rares que les anciennes piéces.

Denis Veiras, auteur du projet pour rendre navigables le Gardon & le Viſtre, que l'on va lire, étoit né à Alais en Languedoc, il eſt auteur de l'Hiſtoire des Severambes, piéce romaneſque.

Projet pour rendre navigables le Gardon & le Viſtre, &c. 1697.

Projet pour arroſer les plaines de Villedagne, de la Calmette, de Boucoiran, & de Lezan, & pour rendre navigables les rivieres du Viſtre & du Gardon; lû dans l'aſſemblée des états à Montpellier le 22. Déc. 1696. & préſenté aux états par Denis Veiras, d'Alais, reſident à Paris, & alors à Niſmes. Montp. J. Martel 1697. 4°. p. 23.

CEtte plaine, étant défendue par des hauteurs, eſt tout à fait hors de l'inſulte des rivieres qui l'environnent, & n'a pas beſoin des digues & des travaux néceſſaires à pluſieurs autres, pour la mettre à couvert des inondations, ce qui épargneroit à cet égard, une fort grande dépenſe.

Elle contient un bon terrain, d'une grande lieuë de diametre, extrêmement uni, & propre à faire d'excellentes prairies & de gras pâturages, au moyen des arroſemens; parce que cette terre ne pêche que par faute d'humidité. Toute la difficulté ſe réduiroit donc à tirer un canal de l'Aude ou de l'Orbieu pour l'arroſer, ce qui ne ſeroit pas difficile, ni d'une groſſe dépenſe. Preſque toute cette plaine eſt abandonnée, à cauſe de la ſéchereſſe qu'on y voit régner dans les ardeurs de l'été, qui rebutent tous les laboureurs, & leur font perdre leur travail & leur ſémence, hor-

mis quand les mois d'Avril & de Mai donnent des pluyes fréquentes, ce qui arrive rarement. Mais quand cela arrive, alors cette terre humectée pouſſe beaucoup de bonnes herbes, propres à la nourriture des brebis, & ceux qui ont haſardé leur labeur & leur ſemence y recueillent dans ces occaſions de très-belles recoltes de bled ; ce qui prouve clairement que la terre de cette plaine eſt bonne de ſoi, & qu'elle ne pêche que par faute d'humidité. Tous les champs circonvoiſins ſont fort ſteriles en herbages, & le foin y eſt ſi rare, qu'on n'en peut avoir pour nourrir les bêtes de trait & de labeur, ni pour les voitures des paſſans, non plus que pour les étapes de Nevian, de Rochefort, & d'Oupia qui ne ſont qu'à deux ou trois lieues de Villedagne. Cette rareté de foins oblige les étapiers & autres perſonnes qui en ont beſoin, d'en faire venir de loin à fort grands frais ; à ſçavoir du côté de S. Pons, de Liviere près de Narbonne, & de Leſignan ; mais ces foins étant aigres & très-groſſiers, ne ſont qu'une méchante nourriture. On fait faire à la cavalerie du roi un détour, accompagné de grandes incommodités, car on la fait paſſer par les montagnes à Caudiés, où eſt l'étape, ſur des chemins longs, rudes, & ſcabreux, où l'on trouve à la vérité du foin pour les chevaux, mais auſſi les hommes ſont expoſés dans cette route à la rareté des vivres, & à l'incommodité des logemens.

Mais ſi la plaine de Villedagne étoit une fois arroſée & fertiliſée, elle donneroit dans peu de temps une abondance de foins capable de remédier à tous ces inconvéniens, & l'on y pourroit planter un très-grand nombre d'arbres profitables, qui ſeroient d'un bel ornement, & qui même ſerviroient à rompre la violence des vents dont elle eſt ſouvent incommodée.

Une ſomme médiocre pour y conduire l'eau par un canal, jointe à l'éclat de votre authorité, ſuffiroit, meſſeigneurs, avec les efforts des lieux & des perſonnes prochainement intéreſſées, pour parvenir aux biens que les belles diſpoſitions de cette plaine ſemblent offrir à l'induſtrie, & aux eſpérances des villes & des villages circonvoiſins.

La province, comme il a été dit ci-deſſus, contient beaucoup d'autres plaines dignes & capables d'être fertiliſées, & les rivages du Gardon en offrent trois, admirablement bien diſpoſées pour répondre avec uſure à toutes les dépenſes qu'on y pourroit faire, ſoit pour les défendre des inondations par de bonnes digues, ou pour les arroſer au moyen de canaux commodes.

J'en puis parler avec aſſurance, parce qu'elles me ſont connues depuis ma premiere jeuneſſe, & qu'au mois d'Août dernier, je pris le ſoin de les examiner avec un ingénieur, & y fis pluſieurs voyages pour en avoir une connoiſſance certaine.

La plus baſſe de ces trois plaines eſt ſituée entre le bourg de la Calmette & celui de Boucoiran ſur le chemin d'Alais, & commence à deux

Digitized by Google

lieuës au deſſus de Niſmes, à l'extrémité des garrigues de cette ville. Elle a deux lieuës de diametre, ſur la rive méridionale du Gardon, avec un panchant auſſi aiſé pour les arroſemens que ſi elle avoit été faite exprès ; & quoique ſon terrain ſoit généralement maigre & ſec, il ne laiſſeroit pas d'être bon, s'il étoit arroſé & ſes endroits ſablonneux fertiliſés par mon ſecret.

Plus haut, & ſur le même chemin d'Alais, on trouve la plaine de Boucoiran, qui n'eſt ſéparée de la premiere que par un rocher & le bourg de ce nom. Celle-ci n'a qu'une lieue de diametre, s'étend entre certaines hauteurs qui la dominent, & la riviere qui l'environne du côté oppoſé ; & de trois parties de ſon terrain, elle n'en a qu'une de bonne terre proche de ces hauteurs, & les deux autres conſiſtent en ſables arides & infertiles, plus proches du Gardon, qui les couvre & les ravage par ſes fréquentes inondations. Comme cette plaine ſe termine du côté d'en haut par un rocher, contre lequel eſt bâti le moulin du pont de Ners, on y voit une forte écluſe, d'où l'on pourroit commodément dériver un canal, & le conduire ſurement le long des hauteurs, pour arroſer, non-ſeulement la plaine de Boucoiran, mais auſſi celle de la Calmette. Il eſt à remarquer que le Gardon, qui depuis le moulin du pont, ſe tarit ſouvent dans ſon cours près de ces deux grandes plaines, juſqu'au village de Dions, trois lieuës plus bas où elles finiſſent, ne ſe tarit jamais depuis ce moulin juſqu'à ſes ſources, & qu'au moulin de la Reſſe, où ſe fait l'union des deux Gardons, il y a toujours aſſés d'eau pour faire aller perpétuellement deux meules de moulin.

La troiſiéme eſt celle de Leſan, toute ſur le Gardon d'Anduſe, où elle s'étend plus de deux lieuës en longueur. Son terrain eſt preſque tout ſec & gravelleux, où ne croiſſent que quelques chataigniers & autres plantes de peu de valeur. On la pourroit arroſer & fertiliſer par le moyen d'un canal, qu'il ne ſeroit pas difficile de tirer depuis la ville d'Anduſe juſques un peu au deſſus du confluent des deux Gardons.

Si ces trois plaines étoient une fois arroſées & converties en pâturages & en prairies, elles ſeroient capables de nourrir plus de vingt mille vaches, plus de dix mille chevaux, un nombre infini de brebis, & l'on y pourroit planter près d'un million de mûriers.

De plus, il eſt aiſé de concevoir que les canaux qu'on y auroit faits pour les arroſemens durant l'été, pourroient ſervir dans les autres ſaiſons pour la navigation depuis Anduſe juſques à Dions, d'où la riviere continue ſon cours juſqu'au Rhône, près de Montfrin.

Si ces ouvrages étoient une fois conduits à quelque degré de perfection, il ne faut pas douter que les habitans d'Alais, qui depuis ſoixante ans, ou environ, ont parlé de faire un canal pour arroſer leur charmante prairie, ne s'empreſſaſſent d'entreprendre ce travail pour jouir, comme leurs voiſins, du bénéfice des arroſemens & de celui de la navigation.

Cette navigation, quelque courte qu'elle fut, ne pourroit être que très avantageuſe dans une route, où paſſent toutes les marchandiſes & les denrées qui deſcendent de l'Auvergne, du Velai, du Gevaudan, & de la meilleure partie de Cevennes, juſqu'à Niſmes, Usès, & Beaucaire. Toutes celles qui montent du pays-bas, comme le ſel, la marée, les huiles, le ſavon, & autres qui viennent de Provence, paſſent par la même route, & l'on peut dire que la ville d'Alais & celle d'Anduſe ſont comme le centre de ce commerce très-conſidérable; mais qui auſſi coute beaucoup par les voitures de terre cheres & diſpendieuſes. Cela paroît principalement par le tranſport des denrées lourdes & péſantes, dont le prix de la derniere vente ſurpaſſe de beaucoup celui du premier achat, ſelon l'éloignement des lieux; par exemple, le charbon de terre, qui aux miniéres, un peu au deſſus d'Alais, ne ſe vend que deux ſols le quintal, & quelques fois vingt-huit. Il en eſt à peu près de même du fer, des chataignes, & autres fruits; & le plâtre d'Anduſe ne ſe peut tranſporter loin, à cauſe de la cherté des voitures. Mais ſi les canaux, dont nous avons parlé pour les arroſements, étoient accommodés à la navigation, le prix de toutes ces denrées diminueroit notablement au profit du public.

Les diocèſes de Niſmes, d'Usès, & d'Alais, ſont preſqu'également intéreſſés dans l'exécution de ce projet, dont les avantages s'étendroient juſqu'à la ville de Montpellier & autres, par le tranſport aiſé de pluſieurs denrées, & par l'abondance des chairs & des laitages.

Mais il eſt évident que la ville de Niſmes y auroit la meilleure part, & ſurtout ſi ſes habitans vouloient profiter des bons avis qu'on leur a déjà donnés ſur cette matiére, & ſur la facilité & utilité de rendre le Viſtre navigable depuis leurs murailles juſqu'au port de Cette, & juſqu'à toutes les villes & bourgs qui ſont ſitués ſur les étangs.

Cette facilité me paroît d'autant plus grande, que j'ai obſervé que depuis le pont de la Baſtide ſur le grand Viſtre, où l'eau ne manque jamais, on la pourroit faire regonfler juſqu'à un quart de lieuë de la ville, dans un canal de niveau, pratiqué dans un large chemin creux, qui ſe trouve admirablement bien diſpoſé dans le terrain uni de la Viſtrenque, & qui aboutit à la portée du mouſquet des fauxbourgs.

Une ſeule écluſe, de trois toiſes de haut, tout au plus, ſuffiroit pour lier un canal ſuperieur d'un quart de lieuë, qui ſe pourroit terminer à un champ creuſé, & tout environné de murailles, qui eſt contigu à l'Eſplanade, duquel on feroit un port très-commode. Enſuite par le moyen de larges reſervoirs faciles à pratiquer, & à remplir de l'eau de la fontaine, lorſqu'elle en donne abondamment, on en pourroit fournir aſſés, non-ſeulement pour la navigation de ce canal ſupérieur, mais auſſi pour divers autres deſſeins utiles & agréables, dont la ville a un beſoin extrême. Ces ouvrages lui feroient d'un grand ſecours à cet égard, & la rendroient l'une des mieux accommodées d'eau de toute la province; au lieu qu'elle

Digitized by Google

eſt l'une des plus ſeiches & des plus incommodes du royaume, durant les chaleurs de l'été, faute de bien ménager par l'art, les avantages que la nature lui a donnés.

Si le Gardon & le Viſtre étoient rendus navigables, il ne reſteroit plus pour lier & perfectionner le commerce des Cevennes & autres pays ſupérieurs avec le pays-bas, les étangs, le port de Cette, & le canal royal, qu'à rendre auſſi la riviere d'Eraut navigable juſqu'à une hauteur poſſible & convenable.

CHARTRES. TITRES. PIECES.

ONze Mars 1232.-3. Niſmes. Peregrin Latinier, ſénéchal de Beaucaire & de Niſmes, reſtituë à Guillaume de Texieres le fief qu'il a eu au Caila, en qualité de porte-étendart du ſeigneur du Caila.

ANno ab incarnatione domini milleſimo ducenteſimo trigeſimo ſecundo, videlicet quinto idus Martii, regnante Ludoico rege Francorum; nos Peregrinus Latinerius, ſeneſcallus Bellicadri & Nemauſi, intellectâ veritate & compertâ quòd tu Guillermus de Texeriis, & quidam anteceſſores tui, ſolebatis habere & percipere tantùm quantùm faciebat trezenum de prætio quod habebant domini Caſtarii, pro accapitis, ſive laudimiis, de iis quæ erant in tenemento Caſtarii; ità quod illi qui accaptabant vel donabant laudimium, donabant trezenum de ſuo proprio, & propter hoc non diminuebatur pars dominorum; & prædicta anteceſſores tui requieſierunt à dominis Caſtarii ex causâ feudi, & pro hoc feudo faciebant ſervicium dominis Caſtarii, vel tenenti dominationem, quòd quotieſcumque domini cavalcabant contra aliquos, ipſi, ad admonitionem dominorum, debebant eſſe parati, idonei, & equitantes, ad ferendum vexillum, ſive ſeigneriam, dominorum; domini tamen providebant eis in expenſis, quamdiù erant in illo ſervicio. Nos, inquam, dictus ſeneſcallus reſtituimus tibi Guillermo de Texeriis, ſcilicet perſonæ tuæ tantùm, & in perſonale beneficium, prædictum feudum, nomine domini regis; ità tamen quod prædictum ſervicium ferendi vexillum ſivè ſeigneriam, tenearis facere domino regi, vel locum ipſius tenenti in caſtro Caſtarii; & ſi fortè prædictum feudum pertinebat ad te in perpetuum, ità quòd poſſet transferri ad ſucceſſores tuos, nolo quòd tibi fiat præjudicium ex hoc reſtitutione, nec noſtro domino regi. Et ego Guilhermus de Texeriis recipiens reſtitutionem prædicti feudi, ſub formâ prædictâ, promitto tibi per me & meos, nos extituros tibi fideles, nomine domini regis, & omnibus tenentibus locum domini regis in caſtro Caſtarii, & me omnia prædicta completurum, contraque non venturum, tibi per ſtipulationem,

ſub obligatione bonorum meorum, promitto, & ſuper ſancta Dei evangelia juro. Hujus rei teſtes ſunt Petrus Humbertus, Pontius de Montemirato, Joannes Jordanis, Petrus Rufus, Guilhermus Reyno, Petrus Bernardus, Berardus, Raymundus Gazamalie, & ego Guilhermus Ricardus, notarius, qui, mandato utriuſque partis, hæc ſcripſi & ſignavi. G. R.

Les droits honorifiques & ſinguliers des terres devroient être mieux connus qu'ils ne le ſont. C'eſt ce qui a engagé à donner le titre précédent, & quelques autres qui établiſſent les droits des ſeigneurs du Caila, au diocèſe de Niſmes. On en donnera d'autres dans ce gout là.

Août 1248. Aigueſmortes. S. Louis donne le château du Caila à Bermond de Sommieres, en échange de la ville de Sommieres & du château & de la vallée de Galberte.

In N. S. & I. T. amen. Ludovicus, D. G. Francorum rex, notum facimus quod pro medietate villæ de Sumidrio, quam petebat à nobis Bremundus de Sumidrio, dicens eam ad ſe jure hæreditario pertinere, & pro turre ejuſdem caſtri, quam Peregrino Latinario, quondam ſeneſcallo noſtro Bellicadri, commodaverat, ut dicebat; nec non & pro reſiduâ medietate ejuſdem villæ, quam dicebat à patre ſuo fuiſſe olim Petro Bremondi pignori obligatam; iterùm pro iis quæ habet in caſtro de Calbertâ, & pertinentiis ejuſdem; pro manſis etiam quæ habebat in caſtro & in valle de Calbertâ; quæ omnia idem Bremondus nobis & hæredibus noſtris reſignavit & quittavit in perpetuum : dedimus & conceſſimus eidem Bremondo, & hæredibus ſuis in perpetuum, in permutationem & eſcambium prædictorum, caſtrum de Caſlario, cum pertinentiis ejuſdem caſtri, ſicut idem caſtrum, cum ejus pertinentiis, tenebamus. Quod ut perpetuæ ſtabilitatis robur obtineat, præſentem paginam ſigilli noſtri autoritate, & regii numinis caractere inferius annotato, fecimus communiri. Actum apud Aquas mortuas, anno I. D. MCCXLVIII. menſe Auguſto, regni verò noſtri XXII. aſtantibus in palatio noſtro, quorum nomina ſuppoſita ſunt & ſigna, dapifero nullo, S. St. buticularii, S. Joannis, camerarii, S. Imberti, conſtabularii, data vacante concellariâ.

Le titre que l'on donne ici au public, fait connoître & la maniere dont la ſeigneurie du Caila entra dans la maiſon de Bermond, & les grands officiers de la couronne qui étoient avec S. Louis à Aigueſmortes, au mois d'Août, & que l'hiſtoire de ces mêmes grands officiers ne fait preſque qu'indiquer. Le connétable Humbert, étoit Humbert V. ſire de Beaujeu. L'hiſtoire des grands officiers, tom. 6. pag. 81. & 87. diſant qu'il teſta en Juillet 1248. & que Gilles, ſeigneur de Traſignies, étoit connétable avant le mois de Fév. 1248. ſemble inſinuer que Humbert mourut avant la fin de l'année 1248. puiſque Gilles, ſeigneur

ſeigneur de Traſignies, étoit connétable avant le mois de Fév. 1248. (1249.) Ce qu'il y a de certain, c'eſt que, ſuivant l'échange du Caila que l'on donne ici, Humbert étoit à Aigueſmortes au mois d'Août 1248. Le bouteiller Etienne, étoit Etienne de Sancerre, ſeigneur de S. Briſſon & de Châtillon ſur Loing, ſecond fils d'Etienne de Champagne, comte de Sancerre, & de Marie de Douzy. Le chambrier Jean, étoit Jean de Nanteuil, qui poſſédoit cette charge dès l'an 1240. un autre titre que celui que l'on donne ici, fait mention de lui en 1248. & Alphonſe de Brienne, comte d'Eu, l'étoit dès le mois de Janvier 1258. Il n'y avoit point de chancelier. Frere Guerin, chevalier de S. Jean de Jéruſalem, & évêque de Senlis, qui avoit été fait chancelier par Louis VIII. mourut le 19. Avril 1230. & depuis ce tems-là, on ne voit point de chancelier en titre d'office, ſous le régne de S. Lòuis.

Septembre 1277. Paris. Philippe III. approuve la vente du château d'Aubaïs & des villages de Nages & de Sorlogues, faite par Marie, veuve de Guiravel d'Ernoville, chevalier, Mathilde & Heliſſende, ſes filles, Jean de Sermaville, mari de Mathilde, & Pierre Monachi, mari d'Heliſſende, & Guiſſou Botherii, fils du feu Geoffroi Botherii, chevalier, pour le prix de 29000. ſols tournois, à Guillaume Bucucii, qui en rendit hommage à ce prince.

Philippus, Dei gratiâ rex Francorum, notum facimus univerſis tàm præſentibus quàm futuris, quòd coram nobis conſtituti Maria, uxor condam Guiraudi de Ernovilla, militis, Matildis & Heliſſendis, ejus filiæ, Johanna de Sermavilla, Mathildis, & Petrus Monachi Heliſſendis predictarum mariti, & Guiſſolis Botherii, valetus noſter, filius condam defuncti Gaufredi Botherii, miles, aſſervierunt & recognoverunt ſe communiter vendidiſſe & quitaviſſe in perpetuum Guillemo Bucutii, ſervienti noſtro, & ſuis heredibus & ſucceſſoribus, pretio vigenti novem millium ſolidorum Turonenſium ſibi à dicto Guillermo Bucutii, jam ſoluto, ut dicebant dicti venditores, res inferiùs annotatas, quas communiter & pro indiviſo poſſederant, & ſucceſſione dicti defuncti Guiraudi de Ernovilla, militis, ut dicebant, videlicet caſtrum de Albaſſio, & villas de Nagia & de Soroniſis cum toto diſtrictu & territorio ipſorum caſtri & villarum, & cum triginta novem libris Turon. annui reditus percipiendis pro tallis, ſcilicet viginti libras in dicto caſtro & hominibus ipſius caſtri, & decem novem libris in dictis duabus villis & hominibus eorumdem, nec non cum cenſibus, uſaticis, laudimiis, conſiliis, taſchis, quarti, ac juriſdictione & mixto imperio in prædictis caſtro, duabus villis, diſtrictu, territoriis, & hominibus eorumdem, & etiam cum centum ſolidis Turonenſibus percipiendis annis ſingulis in poſterùm in pedagio noſtro de Pontenovo cum univerſis pertinentiis predictorum: cedentes ipſi Guillermo,

& inter dum penitûs transferentes omnia jura & actiones quæ ſibi vel aliquibus eorum in premiſſis vel ratione premiſſorum competebant. Et pro evictione, expenſis, & intereſſe præſtandis dicto emptori, & cauſam ab eo habituris obligaverunt omnes & ſinguli venditores memorati, & ſues hæredes & ſucceſſores, & omnia bona ſua mobilia & immobilia habita & habenda quod non poſſint impoſterum dicere in contractu hujus modi læſos fuiſſe, vel in aliquo circumventos, vel quod dicta ſumma pecuniæ ſibi non fuerit in toto vel in parte munerata. Promiſerunt inſuper ſinguli venditores prædicti & pacto convenerunt ſe firmiter & inviolabiliter tenere, obſervare, & adimplere omnia & ſingula in publicis inſtrumentis ſuper dicta venditione confectis contenta & expreſſa, & contrà non facere vel venire. Nos autem prædictam venditionem, prout ſuperius continetur, ratam & gratam habemus, & eam concedimus, & approbamus; dictum Guillelmum Bucutii, ad requiſitionem dictorum venditorum, in noſtrum fidelem, preſtito nobis ab eo fidelitatis juramento, recipientes & inveſtientes de præmiſſis, ſalvo jure noſtro in omnibus, & etiam alieno. Quod ut ratum & ſtabile permundat in futurum, præſentibus litteris noſtrum fecimus apponi ſigillum. Actum Pariſius, anno Domini milleſimo ducenteſimo ſeptuageſimo ſeptimo, menſe Septembris.

AUbaïs eſt nommé château dès l'an 1099. D. Vaiſſete, dans l'avertiſſement, page 7. du tom. 3. de l'hiſtoire de Languedoc, nous apprend que dans le XI. XII. & XIII. ſiécle le mot *Caſtrum* ſignifioit quelque choſe de plus qu'une ſimple fortereſſe, & que par là on entendoit une petite ville ou un gros bourg. Il eſt ſi vrai que les lieux que l'on déſignoit alors par le mot *Caſtrum* avoient une citadelle ou un fort, en état de ſoutenir un ſiége, qu'il y a encore dans le nord-oueſt du lieu d'Aubaïs un terrain qui a conſervé le nom de fort, & qui par ſa ſituation marque qu'il y avoit une aſſés bonne fortereſſe. Aubaïs fut un des douze châteaux que Bernard Aton, vicomte de Niſmes, reconnut au mois d'Octobre 1179. tenir de Raimond Berenger, comte de Provence, frere d'Alfonſe, roi d'Aragon, qui faiſoient alors la guerre au comte de Toulouſe, & avec leſquels Bernard Aton ſe ligua. Elzear d'Aubaïs, viguier du comte de Toulouſe, fut préſent le 29. Septembre 1189. à l'engagement fait le 29. Septembre 1189. par Bernard Aton, vicomte d'Agde, du château de Loupian à Guillaume, ſeigneur de Montpellier, aux priviléges accordés au mois de Juin aux eccléſiaſtiques de Niſmes par Raimond VI. comte de Toulouſe, qui aſſiégeoit alors le château de Beauvoiſin. Il fut auſſi préſent avec Guillaume de Sabran, connêtable du même comte, & Raimond Guillaume, ſon juge & ſon chancelier, à l'ordonnance expediée à Niſmes en Décembre 1158. pour regler l'élection des quatre conſuls de Niſmes. Elzear d'Aubaïs avoit la garde des châteaux de Montredon, de Calviſſon, & d'Aubaïs, que Raimond VI. comte de

Digitized by Google

Toulouſe, donna pour ſûreté de la promeſſe qu'il faiſoit de marier ſon fils Raimond avec Sancie, fille de Pierre, roi d'Aragon, & de Marie, dame de Montpellier, par acte paſſé à Florenſac, diocèſe d'Agde, au mois d'Octobre 1203. Bertrand d'Aubaïs fut préſent à l'acte par lequel Simon de Montfort étant devant le château de Beaucaire le 19. Juillet 1216. confirma le conſulat de la cité de Niſmes & du château des Arenes, tel qu'il avoit été reglé entre les chevaliers & les bourgeois, & tous leurs priviléges. Bermond d'Aubaïs, chevalier des Arenes, ſigna avec les autres la confédération que ceux-ci firent le 15. Février 1226. avec les conſuls & les conſeillers de la cité de Niſmes. Bertrand d'Aubaïs, chevalier des Arenes, obtint le 9. Juin 1270. des commiſſaires du roi S. Louis, le rétabliſſement du conſulat de Niſmes. J'ignore comment le château d'Aubaïs vint au pouvoir de Marie, veuve de Guiraud d'Ernoville, qui le vendit en Septembre 1277. à Guillaume Bucucii. Ce Guiraud d'Ernoville étoit apparemment le même qui fut préſent à l'acte par lequel Oudard de Villars, ſénéchal de Baucaire & de Niſmes, aſſigna à Pierre Bermond, ſeigneur de Sauve, ſix cents livres de rente ſur le païs d'Hierle, *terra Ariſdii*, & ſur le château de Roquedun. Guiraud d'Ernoville eſt nommé dans cet acte Guinard d'Arnoville, châtelain de Caberet, au diocèſe de Carcaſſonne. La différence d'ortographe de Guiraud & de Guinard, d'Ernoville & d'Arnoville, ſi commune dans les titres, ne doit pas empêcher de reconnoître la même perſonne dans les deux différentes manieres d'écrire ſon nom.

Vingt Août 1285. Niſmes. Guillaume Bucucii, panetier du roi Philippe III. & châtelain de Niſmes, déclare à Guiraud de Languſſel, que par ſon ordre il a payé à Guerin d'Ample-puits, chevalier, ſénéchal de Beaucaire & de Niſmes, les mille livres Tournois que ledit Guiraud lui devoit de reſte du prix de la vente du château d'Aubaïs, & des villages de Nages & de Solorgues, qu'il lui avoit faite, & lui en donne quitance.

Anno Dominicæ Incarnationis 1285. videlicet decimo tertio kalendas Septembris, domino Philippo rege Francorum regnante, ego Guillelmus Bucucii, panetarius domini regis prædicti, ac caſtellanus Nemauſi, bonâ fide & ſine dolo confiteor, & coram ſubſcriptis & requiſitis teſtibus in veritate recognoſco vobis domino Guiraudo Langucelli præſenti & recipienti quod vos pro me & meo nomine & mandato ſolviſtis in pecunia numerata nobili viro domino Garino de Amploputheo, militi, domini regis predicti ſeneſcallo Bellicadri & Nemauſi, aut mandato ſuo, mille libras Turonenſes quas mihi adhuc debebatis de precio venditionis per me vobis facto de caſtro de Albaſio & de villis de Anagia & de Soro[illegible]icis: dequarum numeratione & ſolutione ipſi domino ſeneſcallo aut mandato

ſuo per vos nomine meo facta, me teneo integraliter ac plenarie pro paccato & contento, & inde vos & veſtros quito, libero in perpetuum, & abſolvo; pactum vobis faciendo perpetuum & ſollempne de non petendo aliquid à vobis ulterius pro predictis, promittens me nichil feciſſe vel dixiſſe: nilque dicam vel faciam inantea, propter quod predicta recognitio & quitatio minus obtineat robur perpetue firmitatis. Quod autem predictam recognitionem & quitationem & omnia predicta & ſingula rata, firma, & immota in perpetuum teneam, compleam, & obſervem, contraque non veniam per me vel per aliquam interpoſitam perſonam aliquo jure, ratione, vel tempore, renunciando cuilibet juris auxilio quo contra predicta vel aliquid predictorum me poſſem in aliquo deffendere vel juvare, vobis predicto domino Guiraudo præſenti & ſollempniter ſtipulanti, per ſollempnem ſtipulationem & ſub obligatione omnium bonorum meorum, caveo & promitto. Acta ſunt hec apud Nemauſum, in prato camere inferioris ſtaris domini regis, in preſentia & teſtimonio domini Petri Silve, judicis Nemauſenſis, domini Petri Johannis, legum doctoris, Guillelmi Johannis, juriſperiti, Guillelmi Languccelli, Petri Ruffi, Poncii de Jevolone, magiſtri Johannis, notarii curie Nemauſenſis domini regis, & mei Petri de Biterris, publici domini regis ac domini ſeneſcalli predicti notarii, qui ad requiſitionem dicti domini Guiraudi & de mandato dicti caſtellani hanc cartam ſcripti & ſigno meo ſignavi.

Guillaume Bucuci, châtelain de Niſmes, qui vendit le château d'Aubaïs à Guiraud de Languſſel en 1285. étoit alors panetier du roi. Il n'a point été connu par les auteurs de l'hiſtoire des grands officiers, tom. 8. *p.* 607. il doit être placé le premier de tous, & avant Mathieu de la Mure, qui l'étoit le 13. Novembre 1297. Bucuci étoit auſſi châtelain de Sommieres le 25. Octobre 1278. Guiraud de Languſſel, qui acheta Aubaïs, eut pour fils Bernard de Languſſel, ſeigneur d'Aubaïs, qui fut l'un des ſeigneurs de la ſénéchauſſée de Beaucaire, qui ſe trouverent à l'aſſemblée convoquée à Montpellier dans le couvent des freres mineurs le 25. Juillet 1303. au ſujet de l'affaire du pape Boniface. Les noms de ces ſeigneurs, au nombre de trente-ſept, étant pour la plûpart mal ortographiés dans l'acte latin qu'en ont donné meſſieurs Dupuy dans leur hiſtoire du différent de Boniface VIII. avec Philippe le Bel, j'ai crû devoir les rétablir; d'autant plus que cela ſervira à faire connoître le véritable nom de ces ſeigneuries, & ſi ceux qui les poſſédent aujourd'hui portent le même nom que ceux qui les poſſédoient il y a 448. ans.

Guillaume de Châteauneuf, Sgr. de Châteauneuf de Randon, diocèſe de Mende.

Dragonet, Sgr. de Joyeuſe, D. de Viviers.

Marquis, Sgr. de Canillac, D. de Mende.

Raimond de Roquefeuil, Sgr. de Roquefeuil, D. d'Aleſt, près celui de Mende.

Raimond Pelet, Sgr. d'Alais (& mieux Aleſt) & de Caumont d'Olt, D. de Rhodez.

Odilon Guerin, Sgr. de Tournel, D. de Mende.

Raymond Decan, Sgr. de Bellegarde, D. de Niſmes.

Pons de Goudet, Sgr. d'*Ancho.*

Gui de Senaret, fils de Guilabert de Senaret, comptor de Montferrand, D. de Mende.

Bernard de Languſſel, Sgr. d'Aubaïs, D. de Niſmes.

Guillaume de Brignon, Sgr. dudit lieu, D. d'Uſez.

Armand de Retourtour, Sgr. de Beauchaſtel, D. de Viviers.

Armand, vicomte de Polignac, D. du Puy.

Guillaume de Châteauneuf de Randon, Sgr. de S. Remeſi, D. de Viviers.

R. & Bernard de Barre, Sgr. dudit lieu, &

Bernard de Barre, fils, & procureur de Pierre de Barre, Sgr. dudit lieu, D. de Mende.

Aſtorg, Sgr. de Peyre, D. de Mende.

Guerin, Sgr. d'Apchier, D. de Mende.

Raimond d'Anduſe, Sgr. de Florac, D. de Mende.

Pons Bermond, Sgr. du Caila, D. de Niſmes.

R. & Guichard de Peyre, Sgrs. de Servieres, D. de Mende.

Bertrand de Pierrefort, Sgr. d'Hierles, D. d'Aleſt, & de Sauſſan, D. de Montpellier.

Gontrand Ami, Sgr. de Rochefort, D. d'Uſez.

Guiot, Sgr. de Tournon, D. de Viviers.

Gilbert, Sgr. de Solignac, D. du Puy.

R. Guigon, procureur de Brulhon, Sgr. de Serieres, D. de Viviers.

Guigon, Sgr. de la Roche en Renier, D. du Puy, & de Poſquieres, aujourd'hui Vauvert, D. de Niſmes.

Roſtang de Sabran, Sgr. dudit lieu, D. d'Uſez.

Albert, Sgr. de la Gorce, D. de Viviers.

Pierre & R. de Vogué, Sgrs. dudit lieu, D. de Viviers.

R. de la Crote, Sgr. de Bidages, D. du Pui.

Pons de Mirabel, Sgr. dudit lieu, D. de Viviers.

Guillaume de Montrodat, Sgr. dudit lieu, D. de Mende.

Armand de Montarent, Sgr. dudit lieu, D. d'Uſez.

Gulllaume de Balazuc, Sgr. dudit lieu, D. de Viviers.

Pierre de Montlau, Sgr. en partie dudit lieu, D. de Montpellier.

Guillaume de Rochemore.

Pierre Hugon, chevalier.

Roſtang de Malſang, procureur de tous les nobles de Beaucaire.
Fredol de la Vallete, procureur de Jean de Sauve.

Bernard de Languſſel, mort après le 14. Septembre 1316. eut pour fils Bertrand de Languſſel, chevalier, ſeigneur d'Aubaïs, de Nages, & de Solorgues, qui tranſigea avec les habitans d'Aubaïs en 1345. & qui étoit mort en 1348. pere de Marite de Languſſel, dame d'Aubaïs, morte après l'an 1397. qui épouſa en 1359. Raimond Pelet de la Verune, lequel teſta en 1374. & mourut avant ſon pere. Jeanne Pelet, dame d'Aubaïs, de Nages, & de Solorgues, apporta ces trois ſeigneuries dans la maiſon de Bermond en épouſant le 19. Janvier 1380. Antoine Bermond, baron du Caila. Antoine Bermond, ſon ſecond fils, eut du chef de ſa mere, qui teſta le 8. Juin 1425. le château d'Aubaïs, & les ſeigneuries de Nages, & de Solorgues. Catherine Bermond, ſa fille unique, épouſa le 4. Novembre 1443. Jean Bermond, ſeigneur de Boucoiran, ſon couſin au quatriéme degré: ils n'eurent qu'une fille, nommée Marguerite, qui épouſa en 1462. Jean de Bozene, & qui mourut vers le 1. Juillet 1462. & avant ſon pere & ſa mere, par la permiſſion deſquels elle donna tous ſes biens à Jacques de Bozene, qui ayant hérité de la baronnie du Caila réunit ſur ſa tête toutes les terres de la maiſon de Bermond, qui conſiſtoient en près de quarante paroiſſes; mais au lieu de les conſerver à ſon aîné, il voulut faire deux maiſons, & donna à ſon ſecond fils Boucoiran, Nages, Solorgues, & toutes les paroiſſes du diocèſe d'Uſez. Ce ſecond fils, nommé Jacques, fut un diſſipateur, vendit à très bon marché toutes ces terres; une des premieres fut celle de Nages. Ayant acquis le 13. Janvier 1555.-6. de Gaillard de Montcalm, ſeigneur de Treſques, la ſeigneurie de Ners, pour le prix de ſeize cents écus ſol, de quarante-huit ſols la piéce, il vendit le lendemain à noble François Pavée les places & ſeigneuries de Nages & de Solorgues, pour le prix de quatre cents écus ſol, vàlant quatre cents vingt livres Tournois. Cette vente fut paſſée à Niſmes, en préſence d'Ogier Nicot, docteur ès droits, & de Jean Baduel. Ogier Nicot devoit être proche parent de Nicot, maître des requêtes, & ambaſſadeur en Portugal, mort en 1560. & Jean Baduel de Claude Baduel, profeſſeur au collége de Niſmes, qui fit imprimer à Lyon en 1542. une oraiſon funebre latine de Florette de Sarra, dame de S. Veran. François Pavée, Sgr. de Nages & de Solorgues, eut pour fils Jean Pavée, pere de Jeanne Pavée, dame de Nages & de Solorgues, qui épouſa François Barriere. Anne Barriere ſa fille, fut dame de Nages & de Solorgues, mourut à Niſmes le 9. Septembre 1618. elle avoit épouſé le 7. Juillet 1587. Louis de Rochemore, maître des requêtes, intendant en Languedoc, qui teſta le 15. Août 1626. Charles de Rochemore, ſon troiſiéme fils, fut ſeigneur de Nages & de Solorgues, & mourut le 21. Juillet 1646. Ces deux

ſeigneuries appartenoient au commencement du dix-huitiéme ſiécle à Françoiſe-Louiſe de Berard, dame de Bernis, qui mourut à Montpellier, étant veuve du marquis de Toiras, ſon couſin germain, à la mi-Janvier 1734. laiſſant une fille unique Elizabeth-Marie-Louiſe-Nicole, comteſſe d'Aubijoux, dame de Beleſta, de Sauveterre, de Bernis, &c. qui épouſa en Juillet 1715. Alexandre, duc de la Rochefoucaud, & qui eſt aujourd'hui dame de Nages & de Solorgues.

Nages eſt une paroiſſe du diocèſe de Niſmes, qui avec Solorgues contient quatre-vingt dix feux, à deux lieuës, & 62. toiſes à l'O.S.O. de Niſmes, ſa longitude eſt 21. d. 53′. 47″. & ſa latitude 43. d. 59′. 0″. Solorgues qui eſt à quelques toiſes au S.E. de Nages, a pour longitude 21. d. 54′. 16″. & pour latitude 43. d. 47′. 7″. & ſa diſtance de Niſmes eſt de deux lieuës, ou de 5700. toiſes au ſud-oueſt. Cette paroiſſe eſt très-connue dans l'hiſtoire des camiſars. La troupe de Cavalier brûla vers le 6. Octobre 1703. l'égliſe de ce lieu. Jacques de Caſſagnet, marquis de Fimarcon, avec un peu plus de 200. hommes, y battit le 12. Novembre 1703. 1350. fantaſſins & 150. cavaliers, camiſars, commandés par Jean Cavalier, qui combattit pendant plus de quarante heures avant d'être mis en fuite. Le combat ſe donna ſur les hauteurs & au nord de Nages. Cinq mois après, & le mercredi 16. Avril 1704. Cavalier fut encore plus malheureux auprès de Nages; ſa troupe y fut preſqu'entierement défaite, & il faillit à être pris. Sa bravoure & ſa préſence d'eſprit le tirerent de ce danger. Le combat commença à deux heures après midi, & dura juſques au ſoir. Quincy donne dans ſon hiſtoire militaire de Louis le grand un grand détail du combat de Nages, & finit en diſant que cette action ſe paſſa dans le Lavaunage, entre ſaint Dioniſe & Clarenſac. Une hiſtoire manuſcrite des camiſars que l'on donnera dans la ſuite de ces pieces fugitives, apprendra des détails beaucoup plus exacts, & mieux circonſtanciés que celui de Quincy; & que le combat ſe donna, non entre ſaint Dioniſe & Clarenſac, mais dans le vallon de Nages, & au nord-nord-oueſt de celui de Boiſſieres. On y trouvera les noms eſtropiés dans Quincy, rectifiés; Caveirac, au lieu de Coprou & de Campras; Clarenſac, & non Clairenſac ou Benſal; Boiſſieres, & ſaint Dioniſe, au lieu de Boiſſin, & Derſelle; la hauteur, ou la colline de Nages, & non pas la montagne de Raſe; le chevalier de Miran, au lieu de M. Miraud, & enfin la Vaunage au lieu de le Lavaunage, erreur qui a paſſé dans pluſieurs livres. La Vaunage eſt un vallon du diocèſe de Niſmes, dont le village de Nages eſt le chef lieu; il eſt entouré de collines peu élevées, que l'on traverſe avec beaucoup d'aiſance, & qui ſont bien cultivées. Quincy les appelle des montagnes. La ſituation de ce vallon eſt bien repréſentée dans la carte du diocèſe que Gautier deſſina, & que Nolin grava en

1697. J'ai corrigé avec beaucoup d'attention les noms eſtropiés dans Quincy. C'eſt pourtant la meilleure hiſtoire de Louis XIV. qui ait encore paru. Les bons hiſtoriens méritent que l'on les perfectionne en corrigeant de légeres erreurs, qui viennent ſouvent beaucoup plus de la négligence des imprimeurs que de l'auteur lui-même. On devroit faire pour ces autres noms eſtropiés dans Quincy, ce que j'ai fait à l'occaſion de ceux qui ſont rapportés dans le détail du combat de Nages.

5. Nov. 1304. au Caila. Pons Bermond, ſeigneur du Caila, nomme ſon juge d'appeaux Eſtienne Caunac, juriſconſulte de Gallargues.

Nonas Novembris, noverint univerſi, preſentis inſtrumenti ſeriem inſpecturi, quòd nobilis dominus Pontius Bermundi dominus Caſtarii creavit, conſtituit, & ſolemniter ordinavit ſuum judicem appellationum emiſſarum, & emittendarum à judice ſuo ordinario ſeu à quibuſcumque ſuis curialibus ordinariis in tota terra ſua, ſcilicet, dominum Stephanum Caunaci, de Galaſanicis, juriſperitum, preſentem; dans eidem poteſtatem generalem cognoſcendi, diſcutiendi, & examinandi univerſas & ſingulas cauſas dictarum appellationum, & pronuntiandi ſeu deffiniendi ſuper eiſdem, ac revocandi univerſa & ſingula gravamina, ſi qua ſunt illata ſeu inferenda per curiales ſuos prædictos; volens omnia quæ erunt ordinata ſeu deffinita per eundem haberi firma & rata, ac ſi per ejus perſonam fuiſſent deffinita ſeu ordinata; præcipiens omnibus ſuis ſubditis, tenore præſentis inſtrumenti, ut eidem domino Stephano pareant & intendant ſuper omnibus & ſingulis quæ ad dictum officium pertinebunt, ſicut perſonæ dicti nobilis parere & obedire debent. Poſtquam immediatè, dictus dominus Stephanus ſciens ſe non debere procedere ad exercitium dicti officii niſi prius præſtito juramento per eumdem, juravit ad ſancta Dei evangelia ſe bene & fideliter habiturum in officio ſupradicto & in dictis cauſis appellationum ſeu gravaminum prædictorum, tam in examinationibus quàm in deffinitionibus, proceſſurum prout juſtius & æquius ſibi videbitur faciendum ſecundùm ſanctiones civiles & canonicas, legibus ſibi deffinientibus. Actum Caſtarii, in camera dicti nobilis, teſtibus preſentibus Bernardo de Texeriis, domicello, Paſcale Landrici, Petro Regordi, de Caſtario.

2. Avril 1347. au Caila. Guillaume Moliſſon reconnoît à Guillaume Foulc, damoiſeau du Caila, ce qu'il avoit à Pebrat dans la dîmerie de ſaint Etienne du Caila.

Anno domini milleſimo tres centeſimo quadrageſimo ſeptimo, & die ſecunda Aprilis, domino Philippo rege Francorum regnante, & nobili & potenti viro domino Bremundo de Sumidrio, milite, domino Caſtarii exiſtente, noverint univerſi quod lego Guillelmus Moliſſon habitator Caſtarii, pro me & omnibus ſucceſſoribus & heredibus meis, bonâ fide & ſine dolo

dolo ſcio, confiteor, & in veritate recognoſco vobis domino Guillelmo Goſc, preſbytero, curatori & curatorio nomine Guillelmi Fulci domicello de Caſlario, me à vobis curatore nomine quo ſupra tenere habere debere, & tenere velle in accapitum ſeu emphiteoſim perpetuam & ſub ſuo cujus eſtis curator ſuorumque directo dominio, conſilio, & laudimio, & juro prelationis, commiſſi, & avantagio, & cenſu annuo unius feſtarii bladi mitadenqui ſolvendi quolibet anno in feſto ſancti Michaelis, & portandi expenſis meis propriis ad domum dicti Guillelmi Fulci ubi magis voluerit in loco Caſlarii; videlicet quandam petiam vineæ ſitam in decimaria ſancti Stephani de Caſlario, in loco vocato Pebrat; & confruntatur ex una parte cum honore Guillelmi Vincentii, & cum honore dicti Guillelmi Fulci, & cum honore domini Patari Fulci militis de Poſcheriis, & cum aliis ſuis confrontationibus: promittens quod dictam recognitionem ego & mei ſucceſſores vobis & dicto Guillelmo Fulci cujus eſtis curator, & ſucceſſoribus ſuis faciemus totiens quotiens fuerimus requiſiti, & quod hanc recognitionem & omnia & ſingula in eadem contenta teneam & obſervem, compleam & contra non veniam, per ſtipulationem, & ſub obligatione dicti feudi promitto vobis dicto domino Guillelmo Goſc curatorio nomine quo ſupra, & juro ſupra ſancta Dei evangelia à me corporaliter gratis tacta. Actum Caſlarii in domo magiſtri Guillelmi de Trulacho, teſtes ſunt Guillelmus Fulci domicellus & G. Vincentii de Caſlario, & ego Egidius Andreæ notarius dicti domini de Caſlario & in tota ejus terra & baronia publicus, qui requiſitus & rogatus per dictum dominum Guillelmum Goſc hoc inſtrumentum predictum notavi, ſcripſi, & ſigno meo ſequenti ſolito ſignavi, in fidem & teſtimonium omnium præmiſſorum.

Ce titre prouve que le ſeigneur du Caila avoit droit de faire mettre ſon nom après celui du roi, dans tous les actes que l'on paſſoit dans ſa baronie, & que le notaire ſe diſoit notaire du ſeigneur du Caila, dans toute ſa terre & baronie.

TOURNON. 8. Mars 1438-9.

Raymond, ſeigneur de Vila, chevalier, conſeiller & chambellan du roi notre ſire, & ſon ſénéchal de Beaucaire & de Niſmes, à honorable homme Jehan d'Eſtampes, tréſorier royal de ladite ſénéchauſſée, ou à ſon lieutenant, ſalut. Comme pour récompenſer aucunement noble & puiſſant homme Mre Guillaume de Tournon, chevalier, ſeigneur dudit lieu de Tournon, des grandes pertes, dommaiges & intérêts que ledit ſieur de Tournon a eu & ſoutenu, tant à l'occaſion d'une certaine quantité de fuſte & marrien d'ung radel n'agaires confiſqué & appliqué au domaine du roi notredit ſire, que ſans conduite & par maniere de naufrage très-impétueuſement par la riviere du Roſne, applicqua & arriva

au mois de Décembre derrenier paſſé audit lieu de Tournon, tellement que par l'impétueux cours de ladite riviere, comme dit eſt, hurta contre un molin dudit ſieur de Tournon aſſis ſur ladite riviere, & icelui de plaine venue pour la plûpart froiſſa & abbatiſt, & autrement dommagea moult grandement, comme tant par la relation des procureur & maître des œuvres du roi notredit ſire en ladite ſénéchauſſée, qui ledit molin & le domaige fait en icelui par ladite fuſte ont veu à l'œuil; comme par la diſpoſition & relation de pluſieurs temoings dignes de foi, ſommes informés & nous eſt ſuffiſamment apparu, & auſſi des grands frais, miſſions & dépens que ledit ſieur de Tournon a eu & ſoutenu en faiſant retenir icelle fuſte à force de gens, navires & bateaulx, & icelle fait traire hors de ladite riviere, pour la ſaulver, retenir, & garder qu'elle n'arrivât ès parties de l'empire, & mettre à terre en lieu ſûr; & icelle depuis, afin que par playe ou autrement plus ne fuſt degaſtée, mettre ou faire mettre & porter tant à l'égliſe parrochiale de S. Julian, comme eſt la place dudit lieu de Tournon ou grandement a convenu frayer ou deſpendre, nous ayons conſenti & ordonné, préſens & appellés leſdits procureur & maiſtre des œuvres du roi notredit ſire en ladite ſénéchauſſée, que ledit ſieur de Tournon en récompenſation de ce que dit eſt, ait & preigne par voſtre main & des deniers de voſtre recepte venans & yſſans de l'émolument dudit radel, la ſomme de cinquante-trois livres tournois; & vous mandons & expreſſement enjoignons que des deniers de votredite recepte venans & yſſans dudit émolument vous audit ſieur de Tournon, pour & à l'occaſion des ſuſdits, payés, baillés, & délivrés ladite ſomme de cinquante-trois livres tournois, laquelle pour les cauſes deſſuſdites nous lui avons tauxée & ordonnée, tauxons & ordonnons par ces préſentes: & par rapportant ceſdites préſentes & quittance dudit ſieur de Tournon ſur ce tant ſeulement, icelle ſomme de LIII. liv. tournois ſera paſſée & allouée en vos comptes, & rabattue de votredite recepte, par ceulx qu'il appartiendra. Donné à Niſmes le viij. jour de Mars, l'an mil cccc trente & huit.

B. Vital.

3. Janv. 1440-1. Niſmes. Bermond Bermond de Sommieres, ſeigneur du Caila, viguier de Niſmes, donne quittance de 50. livres tournois à lui accordées par les diocéſains de Niſmes, pour quelques ſervices qu'il leur avoit rendus.

Noverint univerſi quod anno incarnationis domini milleſimo quadringenteſimo quadrageſimo, & die tertia menſis Januarii, domino Karolo Dei gratia Francorum rege regnante, nobilis & potens vir dominus Bremundus Bremundi de Sumidrio dominus de Caylario, vicarius regius Nemauſi, confeſſus fuit diſcreto viro Johanni Boſanqueti mercatori Nemauſi, receptori in dioceſi Nemauſenſi, habuiſſe ab eodem per manus diſcreti viri Victoris Fretoni mercatoris Nemauſi, de tallio per gentes trium

ſtatuum patrie lingue Occitane centum viginti mille libras turonenſes domino noſtro regi conceſſas edito in Montepeſſulano, videlicet quinquaginta libras turonenſes eidem domino Bremondo Bremundi vicario predicto per dioceſanos dicte dioceſis Nemauſenſis conceſſas pro non nullis laboribus per eundem dominum Bremundum paſſis nomine dicte dioceſis; de quibus quinquaginta libris turonenſibus idem dominus Bremundus dictum receptorem & ſuos quittavit, in preſentia nobilis viri Johannis de Foucherano domini de Luſſano, & diſcreti viri Franciſci Roſſelli Nemauſi; teſte ſigillo autentico curie regie ordinarie Nemauſi hic appoſito. Caylar. Amorery.

TOURNON. 11. Novembre 1447.

A tous ceux qui ces préſentes verront & orront, Benoît Bru, licentié en lois, chanoine de l'égliſe de S. Julien de Brieude, tenant le ſcel de la cour ſéculiere de la comté de Brivadois pour le vénérable chapitre de ladite égliſe, ſçavoir, faiſons que par devant notre amé Pons Faure, clerc féal, notaire juré de ladite cour & de nous, à recevoir & paſſer par devant lui le préſent commis & deſtiné, & lequel quant à ce commettons, perſonnellement établi noble homme Mre. François de Tournon, chevalier, ſeigneur de la Chieſe & du Val, a cognu & confeſſé avoir eû & reçu des ſaige homme Pierre Mandonier, receveur au bas païs d'Auvergne, de la portion d'un aide XVIII. en francs, octroyés au roy notre ſire par les gens des trois états du bas & du haut païs d'Auvergne, aſſemblé à Montferrand au mois de Juillet 1441. pour la portion d'un ayde général de cent mille francs, mis ſus pour ledit ſeigneur en ſes païs deça la riviere de Loire, au mois de Juing l'an que deſſus, pour entretenir les gens d'armes & de trait étant avec le roi notre dit ſire au ſiége qu'il tient devant ſa ville de Pontoiſe, ceulx auſſi eſtans allouyés & accouchés en la frontiére à l'encontre des Anglois ſes anciens ennemis, & le païs, afin qu'ils n'ayent cauſe de déſemparer ne eulx, eſt venu de par deça preſent ad ce Guillaume Lavelle, procureur dudit receveur, & cette préſente confeſſion & autres choſes contenues en ces préſentes pour ledit receveur, recevant & ſtipulant, c'eſt aſſavoir la ſomme de vingt livres tournois, laquelle les gens de égliſe & nobles dudit bas pays ont ordonné à lui être payée, baillée, & délivrée par ledit receveur des deniers de ſa recepte, pour eulx mis ſus oultre l'octroy principal pour les cauſes & ainſi qu'il . . . . . fera contenu & déclaré ès inſtructions & ordonnances par eulx faites ſur le fait dud. . . . de laquelle ſomme de vingt livres ledit chevalier s'eſt tenu & tient pour bieng. . . . . & en a quitté & quitte ledit receveur & tous autres à qui quittance en appartient . . . . . deſquelles choſes, & à la relation dudit notaire, lequel nous a relaté les choſes deſſuſdites par devant lui de notre autorité avoir été paſſées & octroyées : fait

préſens ad ce & témoings ſaiges hommes, maiſtre Barthelemi de Bruyeres, & Pierre Pradier, & Jehan Brighon ; auquel notaire & à ſadite rélation nous adjoutons plainiere foi. Avons fait mettre ledit ſcel à ces préſentes le 11. jour de Novembre l'an 1447. FAURE.

TOURNON. 20. Mars 1516.-7.

Nous Juſt de Tournon, conſeiller & chambellan du roy notre ſire, confeſſons avoir eu & reçu de Jehan Lalemant, le jeune, conſeiller dudit ſire, tréſorier & receveur général de ſes finances ès pays de Languedoc, Lyonnois, Foreſt, & Beaujeolois, la ſomme de trois mille livres tournois, & l'autre ſur le receveur de l'octroy au diocèſe de Uſez de pareille ſomme à nous ordonnée par le roy notredit ſire, pour notre penſion & entretenement durant cette année ; de laquelle ſomme de trois mille livres tournois nous nous tenons pour content, & en quittons ledit thréſorier de Languedoc : en témoin de ce, nous avons ſigné cette préſente de notre main, & fait ſceller du ſeel de nos armes, le 20. jour de Mars l'an 1516.
TOURNON.

S. GELAIS. 16. Janvier 1521.-2.

Les généraulx, conſeillers du roy notre ſire, ſur le fait & gouvernement de ſes finances, ont fait recevoir par Me. Jean Brachet, auſſi conſeiller du roy notredit ſire, & receveur général deſdites finances, de Me. Nicole Gaudin, receveur des tailles au païs de Xaintonge, ville & gouvernement de la Rochelle, ſur ce qu'il peut & pourra devoir à cauſe de ſadite recette de cette préſente année commencée le premier jour de Janvier dernier paſſé, & dont ledit receveur général a pour ce baillé ſa cedule au controlleur de ladite recepte générale, & en cette mis ſon ſigne, la ſomme de 240. livres tournois, par Leon de S. Gelais, Sgr. de Selligny, à lui ordonnée par le roy notredit ſire, pour la penſion de cettedite préſente année. Eſcript le 6. jour de Juillet l'an 1510. De Beaure, Brachet, le Roy. Honorable homme Jacques Benard, marchant de Tours, ayant droit par tranſport de Leon Barre, Jehan Maréchal, & Jehan le Large, confeſſe avoir reçu de noble homme Robert de Thumery, eſcuyer, Sgr. de Dampierre, pour & en acquit de noble ſeigneur Alexandre de S. Gelais, ſieur de Lanſac, chambellan ordinaire, la ſomme de 1654. livres 10. ſ. 6. d. tournois, que ledit ſeigneur devoit audit Barre, Maréchal, & le Large par ſa cédule, & pour les cauſes contenues en icelle, & laquelle ſomme lui a été payée par pluſieurs & diverſes fois, & dont aucuns des payemens ſont eſcripts ſur ladite cédule & ailleurs ; de laquelle ſomme de 1654. livres 10. ſols 6. deniers ledit Benard ſe tient pour content, & en quitte ledit de S. Gelais de Thumery & tous autres, & promet

Digitized by Google

acquiter autres nousdits tous : & eſt aſſavoir que cette préſente, les recepiſſez & quittances que en ont été faits par cy-devant, & ung blanc ſigné deſdits Barre, le Large, & Mareſchal, ne ſervent que d'une même quittance pour ladite ſomme de 1654. liv. 10. ſ. 6. d. Promis, obligé; & fait l'an 1521. le mercredi ſeiziéme jour de Janvier.

A LE MAUPIN. BASTENEAU.

S. GELAIS. 13. Décembre 1533.

Je Françoiſe de S. Gelays, veuve du feu ſeigneur de Perault, mere & tutrice des enfans mineurs d'ans oudit défunct, tant en mon nom propre que ou nom de Antoine, Glaude, & Jehan de Fay, mes fils, confeſſe avoir eu & reçu de noble Antoine Boyleaüe, tréſorier & receveur ordinaire en la ſénéchauſſée de Beaucaire & Nyſmes, par les mains de Me. Mathieu Fazendier ſon commis, la ſomme de vc. IIIIxx. IX. liv. iii. d. tournois, pour partie de la ſomme de 716. liv. 13. ſ. 4. d. à quoi ſe monte le revenu du peaige de Serrieres, ſur le Rhoſne, de l'année finie à ſaint Jehan Baptiſte 1533. derenierement écheue, à moi & meſdits enfans donné par le roy notre ſire par ſes lettres patentes de don données à Lyon le dix-huitiéme jour de Juillet 1533. auſſi dereniérement paſſé, vérifiées par meſſieurs les thréſoriers de France le ſixiéme jour du préſent mois de Décembre pour une année entiere, commencée le vingt-huitiéme jour d'Aouſt 1532. & finie à ſemblable jour l'an revolu & complet 1533. & ce pour partie de ladite année, aſſavoir eſt deppuis ledit 28. jour d'Aouſt 1532. exclus, auquel jour ledit ſeigneur a levé & ôté la main miſe & ſaiſiſſement faict dudit peaige, en vertu de la revocation & réunion générale de ſon domaine, lequel ladite dame prenoit auparavant par ſes mains, juſques au jour & feſte de S. Jehan Baptiſte après enſuivant 1533. inclus, où ſont compris trois jours un tiers, qui au feur de 39. ſ. 3. d. par jour, font la ſuſdite ſomme de 589. liv. 1. ſ. 3. d. de laquelle je ſuis contente & bien payée, & en ay quitté & quitte le roy mondit ſire, le tréſorier, ſondit commis, & tous autres par ces préſentes ſignées de ma main & ſcellées du ſeel de mes armes, ès preſence de Amien Paulet, procureur en la juriſdiction de Perault, Me. Pierre Mardoyn, curé oudit lieu, & de Me. Anthoine Arrappa, notaire royal oudit Perrault, lequel pour plus grand efficace j'ai fait cy ſoubſigner, le 13. jour de Décembre l'an 1533. Françoiſe de S. Gelays; moi préſent & par commandement de maditte dame. Arrappa.

Extrait de la délibération tenue à la maiſon épiſcopale de Niſmes, ſur l'aſſemblée des diocèſes des villes de Niſmes, d'Uſez, & Maguelonne, en l'année 1529.

AUjourd'hui, jour & fête de N. D. des Advents, l'an 1529. à la chapelle de S. Paul de la maiſon épiſcopale de Niſmes, aſſemblés illec par licence & mandement de monſeigneur de Clermont, lieutenant-général de M. le vicomte d'Uſez, ſénéchal de Beaucaire, commiſſaire pour le roy notre ſire, députés en cette partie, c'eſt à ſçavoir, les diocèſes de Niſmes, Uſez, & Maguelonne, où les deſſous nommés députés reſpectivement par leſdits diocèſes, pour traiter & conclure les affaires ci-après conclus & délibérés par devant monſieur le baron de Lers, élû communément pour préſider à ladite délibération & aſſemblée.

Premierement pour le diocèſe de Niſmes.

M. le baron de Calviſſon.
M. de Miral envoyé par M. le comte d'Alais.
M. le Juge-mage.
M. le baron d'Alais.
M. le lieutenant.
M. d'Aubaïs.
M. de Bernis.
M. de Veyran.
M. de Montahailhant.
M. de Baulhon.
M. de Valfous.
M. de S. Sebaſtien.
M. de Bourg.

Maguelonne.

M. le baron de Ganges.
M. de Sauſſan.
M. le baron de Caſtres.
M. de la Roque.
M. de Murles.
M. de la Verune.
M. de Bozigues.
M. le juge de Lunel.
M. de la Moſſon.
M. de Pluviés.
M. de Montlaur.
M. de S. Roman.
M. de Boutonnet.

Uſez.

M. de Lers.
M. d'Aramon.
M. d'Aygremont.
M. de Liſaces.
M. de Treſques.
M. de S. Chapte.
M. du Bouſquet.
M. de Gaujac.
M. de Combas.
M. de Rochegude.
M. de Fons.
M. de Taraux.
M. de Chuſclan.

Leſquels tous d'un accord & commun conſentement, après avoir opiné l'un après l'autre, ont conclu & arrêté que mondit ſeigneur de Lers ſe joindroit avec les ſeigneurs de Montles & d'Achier élus par les hauts bailliages de la préſente ſénéchauſſée, pour enſemble préſenter au roi l'argent de la décime, audit ſeigneur accordée par la nobleſſe de ladite ſénéchauſſée, & que monſieur le juge-mage de Niſmes & le ſieur de la

Digitized by Google

Moſſon, maître des comptes de Montpellier, iront quand à eux pour faire les remontrances néceſſaires, tant au roy, Mgr. le cardinal, chancellier & autres qu'il appartiendra, afin d'obtenir dudit ſeigneur permiſſion néceſſaire ſur ce que par ladite nobleſſe a été arrêté & conclu. Fait au lieu que deſſus, par moi Jacques de Fages, commis & député par ladite aſſemblée, laquelle ne voulut que notaire aucun écrivit ce que deſſus. Jacques de Fages, ſieur dudit Chuſclan. Signé. Collationé ſur ſon original par Privat, notaire à Niſmes.

Quittance de la ſomme de 1200. livres faite par le ſieur de S. Veran, juge-mage de la ſénéchauſſée de Niſmes le 8. Mars 1529.

L'An 1529. & le huitiéme de Mars, moi notaire royal ſouſſigné & témoins ci-après nommés, préſents monſieur Me. Jean de Montcalm, ſieur de S. Veran, juge-mage en la ſénéchauſſée de Beaucaire, un des délégués par la nobleſſe de ladite ſénéchauſſée pour elle, enſemble les autres auſſi délégués pour faire le préſent au roi du don par ledit ſieur de Mende faire à lui par ladite nobleſſe de l'eſtimation du dixiéme de leur revenu d'une année, pour ſubvenir à ſa rançon & recouvrement de meſſeigneurs ſes enfans tenus en ôtage en Eſpagne, en ſuivant le pouvoir ſur ce par les aſſemblées de ladite nobleſſe à mondit ſieur le juge donné; & icelui ſieur juge-mage confeſſe avoir eu & reçeu de nobles Louis d'Anduſe, ſieur de Veyrac, & Jacques Saze, ſieur de S. Sebaſtien, députés par la nobleſſe du diocèſe de Niſmes à recevoir audit diocèſe ledit don octroyé, preſens faire des deniers d'icellui don par eux la ſomme de 1262. liv. 13. ſ. 3. d. à icellui ſieur juge-mage.

Receu deſdits de Veyrac & S. Sebaſtien, préſens & ſtipulans, en argent compté & nombré & ès eſpeces & par les parties qui s'enſuivent; c'eſt à ſçavoir en douzains & 5. deniers en un ſac 163. liv. 13. ſ. 5. d. plus en un autre ſac douzains, comprins 12. den. pour le ſac, 121. en autre ſac 80. écus ſol en or, à 40. ſ. 3. d. piéce, valeur, & 85. liv. 12. ſ. 6. d. audit ſac en quatre écus couronnés, huit livres, en ce ſac un écu aigle pour 36. ſols, en icellui ſac en teſtons, & demi teſtons, & autre monnoye, comprins le ſac pour 12. d. 258. liv. 12. ſ. 7. d. en autre ſac & en 79. écus, c'eſt en or prix valant 62. liv. 18. ſ. 9. d. audit ſac en deux écus couronnés 4. liv. en ce ſac en teſtons 87. liv. 10. ſ. en icelui ſac en demi teſtons 17. liv. en la parcelle de mondit ſieur le juge-mage montant 20. liv. auſſi la partie de monſieur le controlleur Tanequin le Balaix, pour ſon bien qu'il a en Ayguesmortes montant 3. livres; leſquelles parties & ſommes, font ladite ſomme univerſelle de dix-neuf cens ſoixante-deux livres, treize ſols, trois deniers: diſans & affirmans iceux de Veyrac & de S. Sebaſtien ne avoir plus receu dudit don & octroy juſques au jour préſent que ladite ſomme; de laquelle ſomme ledit juge-mage délégué

ſuſdit, eut le pouvoir ſur ce par leſdites aſſemblées de la nobleſſe à lui données a quitté & déchargé, quitte & décharge leſdits de Veyrac & S. Sebaſtien qui ont requis moi dit ſieur juge-mage à iceux leur eſtre fait acte & inſtrument par moi notaire ſuſdit & cy-ſigné. Fait & paſſé à Niſmes ou porche de la maiſon de mondit ſieur juge-mage, ez préſences de Me. Arnaud Danny, avocat de Niſmes, Laurent Bellon, notaire de Beaucaire, Nicolas Ferrand, comme receveur de Niſmes, & de moi notaire cy-ſigné qui ay reçu. Nicot.

Extrait du rolle du dénombrement fait par authorité du roi, notre ſire, en la cité de Mende l'an 1529. en Janvier, par devant puiſſants ſeigneurs meſſieurs les barons d'Apchier & de Seneret, commiſſaires à ce par leſdits ſeigneurs députés, & ce par les ſeigneurs nobles du diocèſe de Mende de la valeur par une commune année de leur bien noble, pour la dixiéme partie d'iceux cueillir & employer pour ſubvenir à la rançon de nos ſeigneurs les princes, enfans du roi François, étant pour lors en oſtage en Eſpagne, & a été par leſdits ſeigneurs gentilshommes ou par d'iceux dénombré particulierement comme s'enſuit. Et premierement,

Le ſeigneur de Canillac, par ſon procureur juré, a affermé la valeur du bien noble dudit ſeigneur en la ſénéchauſſée de Beaucaire par commune année, valoir la ſomme de..... 326. liv.

Germain de Foix, écuyer, pour la baronie de Thoras & dépendances d'icelle, a dénombré pour Jacques de Diene adminiſtrateur deſdits biens noble en valeur de commune année..... 700.

Le ſeigneur de Trelan, ſon bien noble commune année, valoir..... 120.

Le Sgr. de Reſſonade a dit ſon bien noble valoir..... 60.

Le Sgr. du Beſſel & du Queilar, tant pour lui que pour ſa femme, ont déclaré ce qu'ils poſſédent en Rouergue, ſon bien noble valoir..... 80.

Le Sgr. du Roure, par ſon procureur le Sgr. de Choiſinet, a été conſtitué & dénombré..... 300.

Le Sgr. de Choiſinet, en ſon propre, a dénombré..... 200.

Le Sgr. de S. Eſtienne de Valfranceſque de Cadoene, a dénombré..... 300.

Le Sgr. de Meyrouné, a dénombré..... 50.

Le Sgr. de Martinet, auſſi pour la Roche de Martinet, pour Louis de Mongeſin, duquel il ſe dit curateur, le bien noble d'iceux en commune année, a dénombré..... 120.

Le

Le Sgr. de la Garde, Charles d'Apchier, pour Louis d'Apchier, écuyer, ſon procureur, a dénombré, compris le bien qu'il a engagé au ſieur de la Fare..... 345.

Le Sgr. de la Brouſſe, Gilibert de Vergerac, tant de ſon propre que de feu Pierre Peliſſon au nom de ſa femme, a dénombré..... 30.

Le Sgr. du Fort & du Pinet, a dénombré..... 200.

Le Sgr. de Coudre & du Verné, a dénombré..... 150.

Le Sgr. du Mazel, Gabriel de Pierre-Beſſe, a dénombré par ſon procureur à ce..... 46.

Le Sgr. de Chamouſe, Antoine de la Tour, écuyer, a dénombré..... 100.

Le Sgr. de Roquelaure, par ſon procureur à ce conſtitué, a dénombré..... 30.

Le Sgr. de ſainte Colombe, a dénombré..... 40.

Le Sgr. de Malvieille, a dénombré..... 50.

Louiſe de Pierre, damoiſelle, a dénombré par la bouche dudit ſieur de ſainte Colombe, ſon oncle..... 11.

Le Sgr. d'Anette, a dénombré..... 120.

Le Sgr. de Gabriac, a dénombré, compris celui de ſa femme..... 300.

Le Sgr. d'Aubepeyre, Antoine Chambon, écuyer, a dénombré..... 30.

Le Sgr. de Monteil, a dénombré..... 30. 15. ſ.

Le Sgr. de Maribal, Claude de Mongros, a dénombré. 60.

Le Sgr. de la Sale, Jean Reynaut, non compris ce qu'il a aliené à Tinel de Barre, François Chaſtal dit Boudon, & François Chailar de Queſac, a dénombré..... 30.

Le Sgr. du Champ, a dénombré outre la lieve..... 160.

Le Sgr. de Sales, Aldebert de Fredau, compris ce qu'il a de pluſieurs à rachapt, a dénombré..... 200.

Le Sgr. de Cohoſſac, a dénombré..... 30.

Le Sgr. du Villaret, Eſtienne Falcou, a dénombré..... 40.

Le Sgr. de la Vigne & moitié de Monrodat, auſſi pour & au nom de noble damoiſelle ſa femme, a dénombré..... 300.

Le Sgr. de la Caze, pour lui & damoiſelle ſa femme, a dénombré..... 300.

Me. André d'Anton, écuyer, a dénombré..... 15.

Le Sgr. de Monteſquiu, outre un village nommé Primeroles aliené au clergé de Mende, avec juriſdiction moyenne & baſſe, & un autre village nommé Ruiſſiſſe, au collége des cinq playes de Mende, a déclaré pour..... 100.

Le Sgr. du Fau a déclaré pour..... 30.
Le Sgr. d'Ombret, Sionet de Lignac, a déclaré pour.. 60.
Le Sgr. de Salene a déclaré, outre la lieve à rachapt, pour 30.
Le Sgr. de Combettes, outre les penſions qu'il donne, a déclaré pour..... 50.
Le Sgr. de Pailleres, Pierre de la Panouſe, a déclaré pour 120.
Le Sgr. de Mirandol, a déclaré pour..... 200.
Le Sgr. de Boiſiers, a déclaré pour..... 30.
Jean de Planchau, écuyer, a déclaré pour..... 30.
Le Sgr. de Saliac, a déclaré pour..... 40.
Le Sgr. de Beniſtan, Jean Auzeran, a déclaré pour..... 35.
Privat Chivalriou, écuyer, a déclaré pour..... 5.
Le Sgr. du Pujol, marquis de la Fare, a déclaré pour 70.
Le Sgr. de Rochevalier, a déclaré, outre l'engagé, pour 22. 10. ſ.
Le Sgr. de S. Remeſy, tant pour lui que pour dame Gabrielle Guerine, ſa mere, a déçlaré pour..... 500.
Le Sgr. de Pompeyran a déclaré par ſon procureur..... 70.
Le Sgr. de la Garde, gouverneur de S. Laurent de Ribeſd'ol, a déclaré pour..... 35.
Le Sgr. de Aurial en Auvergne, pour ſon bien noble dans la ſénéchauſſée de Beaucaire, a déclaré pour..... 11. 6. 8.
Demoiſelle Anne de Laſtic, conſeigneureſſe de Montrodat, a déclaré pour..... 50.
M. Guillaume de Gramont, archidiacre de Mende, tant pour lui que pour noble Robert ſon frere, a déclaré pour 30.
Le Sgr. de Pelouſe, ou l'héritier de feu Pons Jourdain, ont déclaré pour chacun an pour..... 50.
Le Sgr. de Lignac.
Le Sgr. des Abris, a déclaré pour..... 30.
Le Sgr. de S. Julien, dit de Folaquete, a déclaré pour 80.
Le Sgr. d'Albrigeac, a déclaré pour..... 15.
Me. Antoine Talaniac, pour de Salmon, a déclaré pour 120.
Le Sgr. de Salabuſſet, Gui Jourquet, écuyer, a déclaré pour demoiſelle Louiſe, fille de Reymond Peyre, pour 140.
Le Sgr. de Rocheblave, a déclaré pour..... 60.
Eymeric de Roquelongue, a déclaré pour..... 100.
Le Sgr. baron de Peyre, non compris la baronnie de Cheyras & la chevance d'Andrujol, par ſon procureur a déclaré, deſduites les charges du bien noble dans la préſente ſénéchauſſée de Beaucaire & pour..... 2000.
Le Sgr. de Baſſet, a déclaré pour..... 50.
Le Sgr. de Brig, a déclaré pour..... 50.
Le Sgr. de Queilar, François de Pelamorgue, a déclaré 45.

Le Sgr. de Montiouloux, Jean Guerin de Cardaillac, écuyer, conſeigneur du Tournel, a déclaré pour..... 150.
Le Sgr. du Beſſet, a déclaré pour..... 111.
Bernard de Molins, écuyer, a déclaré..... 90.
Le Sgr. de Malaval, a déclaré pour..... 35.
Le Sgr. de Fontane, a déclaré pour..... 50.
Le Sgr. de S. Imui, a déclaré pour..... 50.
Le Sgr. de Ventajol, a déclaré pour..... 10.
Demoiſelle Anne de Lignac, a déclaré pour..... 32. 15. ſ.
Le Sgr. de Cofort, Antoine de Rochedragon, a décl. pour 32. 15.
Le Sgr. de Marmont & Solage, a déclaré pour..... 120.
Le Sgr. de Montpeyrou, a déclaré pour..... 120.
Le Sgr. de Gorſeac, outre ſa lieve à rachapt à Etienne Alger, Mᵉ. Guillaume Monbel, clergé de Mende, & chapelle S. Michel & ſainte Anne, a déclaré pour..... 100.
Le Sgr. de Calviſſon & S. Alban, a été aſſigné à déclarer ſur peine de confiſcation.....
Le Sgr. de Janillet a déclaré, outre aucuns fiefs par lui rachetés, pour..... 20.
Le Sgr. de Marcaſol, a déclaré pour..... 10.
Damoiſelle Iſabelle de Paileyrs, veuve à feu Antoine Guerin Veility, a déclaré pour..... 4. 7.
Le Sgr. du Sel, a déclaré pour..... 140.
Mᵉ. Guillaume Monbel, pour ledit Sgr. du Sel, ſon frere, & pour à ce a déclaré le bien noble valoir en commune année 200.
Les héritiers de feu Jean Borſac, par ledit ſieur du Sel, leur procureur, a déclaré pour..... 5.
Antoine de Rei, écuyer, tant pour lui que pour le Sgr. de Cheminade, ſon frere, Jean Litard, ſon couſin, compris le bien noble de feue ſa femme de Breſſole, a déclaré pour 27.
François d'Albignac, écuyer, a déclaré pour..... 6.
Le Sgr. de Pade, François de Rei, & de Cheminade, a déclaré pour..... 12.
Le Sgr. de Barret, a déclaré par ſon procureur..... 300.
Le Sgr. de Loupiac, pour ſon bien noble en la ſénéchauſſée de Beaucaire, a déclaré par ſon procureur..... 130.
Le conſeigneur de Reimeſſe, par Etienne de Reoles, ſon fils, outre ce qu'ils ont aliené à rachapt, pour..... 100.
Le Sgr. de Florac, par procureur, a déclaré pour.....1040.
Le Sgr. de la Baſtide, Leonard Plantavi, a déclaré pour 110.
Le Sgr. de Solage, Antoine Gaudrac, a déclaré pour 10.
Les héritiers de feu Jean Amargier, Sgr. de Beauregard, par leur tuteur ont déclaré pour..... 80.

Le Sgr. de Billieres, Jacques d'Apchier, a déclaré pour 100.

Le Sgr. de Recolete a dit & déclaré avoir pour le ſervice du roi engagé aſſés de ſon bien noble, & outre ce qu'il a en Rouergue, a déclaré pour..... 100.

Le Sgr. de Verdun, noble Antoine de Tignac, par ſon procureur, a déclaré..... 150.

Le Sgr. de Villeneuve, a déclaré pour..... 53.

Le Sgr. de Colai, a déclaré pour..... 20.

Le Sgr. de Rochebaron, ou ſes hoirs, & par M. de Brion, leur tuteur, par ſon procureur, a déclaré pour..... 500.

Le Sgr. de Buſarenque, a déclaré pour..... 65.

Demoiſelle Claude de Montjeſieu, tutrice des enfans & hoirs de feu noble Pierre de Maury, ſieur de la Chapelle, par ſon procureur, a déclaré..... 5.

Le Sgr. de Monteil & Martias, pour Mauriçot, par M. de Larery, ſon frere, a déclaré pour..... 100.

Le Sgr. de Soleyrol, Pierre de la Fare, outre la borie de Moline, par lui engagée à Antoine Tinel de Barre, & une piéce de caſtanet à Jean Rodier dudit Barret, & une autre caſtanet à Antoine Gras de Meliou, plus autre caſtanet à Claude & Raymond Comberbale, plus à Jean Malſa de Barret autre caſtanet de ſa borie, noble, a déclaré pour 8.

Le Sgr. de Vemiac, a déclaré pour..... 40.

Le Sgr. de Roquefeuil, ſa veuve, & pour ſon fils, a déclaré par procureur..... 340.

Le Sgr. de Moiſſac, a déclaré par ſon procureur..... 120.

Noble André de Barjac, paroiſſe de S. Martin de Beaubal, a déclaré..... 7. 10.

Noble Jean de Crema, paroiſſe de S. Martin de Beaubal, a déclaré pour..... 25.

Le Sgr. de Calrib, a déclaré pour..... 50.

Le Sgr. de Laudieres, a déclaré pour..... 25.

Le Sgr. baron de Senaret, comte de Montferrand, a déclaré pour..... 1000.

Monſeigneur le duc de Lorraine pour la baronnie de Mercœur en Gevaudan, par ſes officiers, a déclaré pour..... 1400.

Le Sgr. de Mongon, noble Jean del Roſtein, dit Deſclany, par ſon procureur, a déclaré pour..... 120.

Le Sgr. de Ligonés, a déclaré pour..... 30.

Le Sgr. d'Orſeuilletes, a déclaré pour..... 28.

Le Sgr. de Calviſſon & de S. Alban, a déclaré par ſon procureur pour..... 1000.

Le Sgr. de Blavignac, a déclaré pour..... 13.

Le Sgr. baron d'Apchier & de la Gorce, a déclaré pour 3000.

Le Sgr. de Sinzelle, noble Pierre de Sinzelle, a déclaré pour..... 50.

Le Sgr. de Laubrande, noble Jean Gregoire, a déclaré pour..... 60.

Extrait tiré d'un livre non ſigné, écrit en lettre ancienne, à moi notaire royal ſoubſigné exhibé par noble Eſtienne de Chevalier, ſieur de Rouſſes, & après par lui retiré, après deux collations faites ſur icelui le 16. Déc. 1638. Bodety, notaire royal.

NOus François d'Apchier, baron & ſeigneur d'Apchier, & de la Gorce, vicomte de Vaſeilhes, & Maſre de Cenaret, baron de Cenaret & comtor de Montferrant, commis & députés par les nobles du diocèſe de Mende, à l'aſſemblée des nobles de la ſénéchauſſée de Beaucaire, faite à Niſmes de par le roi, notre ſire, le ſeptiéme jour de Décembre 1529. & par mandemens de hauts & puiſſants ſeigneurs meſſeigneurs de Clarmont, lieutenant du roi, notre ſire, en Languedoc, & de Cruſſol, ſénéchal dudit Beaucaire, à recevoir par ſerment les déclarations de la vraye valeur d'une commune année des biens nobles & autres fiefs & arriere fiefs deſdits nobles, & autres non nobles audit diocèſe, à tous ceux que ces préſentes lettres, ou inſtrument public, verront & liront, ſalut. Savoir faiſons que l'an ſuſdit & le 18. jour du mois de Janvier, nous appliqués en la cité de Mende, en la maiſon canoniale de meſſire Raimond de Gramont, chanoine dudit Mende, illec par devant nous appellés & aſſemblés leſdits nobles dudit diocèſe de Mende, avons par Eſtienne de Roqueles, notaire public, par nous à ce faire receu, fait lire à haute voix de mot à mot les lettres patentes de notredite charge & commiſſion, par leſdits ſeigneurs lieutenant & ſénéchal, à nous addreſſée, & icelle avec honneur par nous receue, dattée à Niſmes du jour 9. de Décembre l'an ſuſdit, & ſcellée du ſceau de l'un deſdits ſeigneurs, après avoir prêté le ſerment par chacun de nous ſur ce faire requis, avons publié & intimé auxdits nobles la teneur & contenu eſdites lettres, nous offrant procéder au contenu d'icelles : & procédant ledit jour 18. dudit mois de Janvier, enſemble le 19. 20. 21. & 22. dudit mois en ſuivant, audit Mende avons vaqué à la réception des déclarations de ladite valeur deſdits biens nobles, fiefs, & arrieres-fiefs audit diocèſe, avec ſerment par chacun d'eux, ainſi qu'eſt mandé faire prêter; & après par pluſieurs jours en ſuivant, continuant dans ledit diocèſe, tant au fait de notredite charge, tant diligentement qu'avons peu faire procéder enſemble à la déclaration, avec ſemblable jurement des poſſeſſions & biens en franc-aleux héritages non taillables audit ſire, à ce que par lettre du roi, notredit ſire, à nous exprès mandée, dattée à Joinville du jour de l'an ſuſdit, ſigné par François Robertet; auſſi par autre lettre patente de

par nouſdits ſeigneurs lieutenant & ſénéchal, nous a été expreſſément mandée faire, ainſi que des déclarations, avec réception de jurement & portion des ſommes, à quoi ſe monte la dixiéme partie deſdites valeurs déclarées; apert rolle fait & écrit pardevant nous, par ledit de Roqueles, notaire; & icelle portion & ſomme décimale, après par noble Pierre de Sinzelles, ſeigneur de Sinzelles, & Jean Gregoire, Sgr. de Lanbrandes, icelles cueillir & recevoir par leſdits nobles commis & députés, receue & levée, avons auxdits rolles calculé & nombré, fait calculer & nombrer leſdites portions de décimes, & avons trouvé compte fait ladite décime deſdites déclarations valeur & ſomme, monter, à ſçavoir eſt la part deſdits nobles à la ſomme de 2139. liv. 16. ſ. 2. d. & deſdits non nobles, autrement nommés feaudataires & tenant biens en franc-aleu & héritages non taillables audit ſeigneur, à la ſomme de 312. liv. 17. ſ. 5. d. & en ſomme univerſelle de 2452. liv. 14. ſ. 3. d. tournois, & ainſi que plus à plein appert audit rolle: & pour ce que l'un de nous avoit été mandée icelle ſomme de ladite décime faire porter & perſonnellement préſenter & certaine requête & demandes faire dire & expoſer de par leſdits nobles au roi notre ſeigneur, ou à autre par ledit ſire à ce commis & député, ne pouvant aſſés vacquer par autre à nos très urgens affaires impedié, nous ſuſdits d'Apchier & de Cenaret, tant qu'à le chacun de nous touche & appartient, ledit an & jour ſous écrits déſirant de tous nos pouvoirs, comme vrais, bons, & humbles ſujets obéiſſants du roi, notredit ſire, le bon vouloir & plaiſir d'icelui ſeigneur, faire & accomplir, avons commis, député, & ordonné, commettons, députons, & ordonnons, tant que faire pouvons & à chacun de nous appartient, par ces préſentes nos procureurs & facteurs leſdits ſeigneurs de Sinzeles & de Lanbrandes, & chacun d'eux ſpécialement & expreſſément, à ſoi perſonnellement préſentée, portée, & délivrée, pour & au nom de nous & à qui ce faire appartenoit, ladite univerſelle ſomme de ladite décime, qui eſt de 2452. liv. 14. ſ. 3. d. au roi, notredit ſire, ou autre par lui à ce commis & député, & icelle délivrée, demander leur être fait & expedié quittance de ladite ſomme & acquits, recevoir auſſi enſemble les nobles que ladite ſénéchauſſée à ce députés ſoit préſentée au roi, notredit ſire, les ſuſdites demandes, requêtes, & ſupplications, avec iceux expoſer préſentement dire & autrement faire, tout ainſi que fairions ſy préſents y eſtions; promettant tenir agréable tout ce que par leſdits de Sinzelles & Lanbrandes ſera fait, & non venir à l'encontre; & ainſi l'avons juré ſur les ſaints évangiles de Dieu: & en foy de ce que deſſus, avons fait écrire par ledit de Roqueles, notaire ſoubſigné, les préſentes, ſignées de nos propres mains, & fait ſceller de nos ſcels, à nos châteaux d'Arzens & S. Chely, preſtation le premier jour de Mars 1529. d'Apchier. Maſre de Cenaret. De Roquoles. Par mandement de noſdits ſeigneurs barons d'Apchier & de Cenaret, à ce que

deſſus commis, & que aux rolles deſdites déclarations & décimes, montant à la ſomme univerſelle ſuſdite de 2452. liv. 14. ſ. 3. d. par moi écrit ainſi contenu. De Roquelus, notaire. Scellé de deux ſcels bien entiers, le premier, repréſentant un château, ſommé de deux aches d'armes, & autour eſt écrit, *S. Domini de Apcherio :* le ſecond, un écu couché en bande, chargé d'un mouton, avec deux lions pour ſupports, & un pan pour cimier.

Meaux. Paris 28. Septembre 1568, deux lettres de Charles IX.

A monſieur le préſident de Birague, conſeiller en mon conſeil privé, & mon lieutenant au gouvernement de Lyonnois, en l'abſence de mon couſin le duc de Nemours.

Monſieur le préſident, la préſente dépêche ſera pour vous avertir d'une malheureuſe conſpiration & entrepriſe que aucuns de mes ſujets ont dreſſée de préſent contre moi & mon état ; s'étant élevés en armes & aſſemblés en pluſieurs lieux & endroits de mon royaume, & s'étant ſaiſis d'aucunes de mes villes, & mêmement de celle de Montereau-Fault-Yonne, de ſorte que continuant en tels & ſi malheureux départemens, il eſt tout certain qu'en pluſieurs & divers endroits de mon royaume, où ils n'ont pas faute de moyen & d'intelligence, ce feu courra incontinent, & s'eſſayeront d'en faire de même : & d'autant que j'ai aſſés connu par expérience durant les derniers troubles, combien la prinſe de beaucoup de mes bonnes villes m'a apporté de dommaige, à cette cauſe, & pour éviter que à cette ſeconde fois le même n'advienne, je vous prie bien fort, monſieur le préſident, que incontinent la préſente reçuë, vous donniés ordre & pourvoyés au mieux qu'il ſera poſſible, à la ſureté & conſervation des places de votre gouvernement, & de ſorte qu'il n'en puiſſe avenir aucun inconvénient ; leur faiſant, pour cet effet, reprendre les armes, & faire garde aux portes de leurſdites villes. Et au demeurant afin de rompre tout à un coup les ſuſdits deſſeins, & que je puiſſe, comla raiſon le veut, être le plus fort par tout, je vous prie, monſieur le préſident, que au même inſtant vous faſſiés par tous les lieux & endroits de votre gouvernement les arriere-bans, & tous mes bons & loyaulx ſujets, gentilshommes & autres, pour vous aſſiſter & être auprès de vous, afin de rompre avec iceux, & telles autres forces que vous pourrez mettre enſemble de ma gendarmerie, étant de preſent en garniſon en votre dit gouvernement, tous ceux que vous ſçaurés & entendrés s'être armés & élevés de leur autorité, & ſans avoir eu commandement de moi ou de vous de ce faire, & qui ſeront participans de ladite conſpiration & entreprinſe. Pourvoyant par vous tant à la conſervation deſdites villes que à celle de la campaigne, de ſorte que vous en demeuriés le maître, & que je puiſſe être par tout votre gouvernement reconnu & obéi, comme

je dois; & que je m'aſſeure vous ſçaurés très-bien faire. Qui me gardera vous en dire autre choſe; priant Dieu, monſieur le préſident, vous avoir en ſa ſainte garde. Ecrit à Meaux le 28. Sept. 1567.

Monſieur le préſident, depuis vous avoir fait écrire la préſente, & comme je voulois la ſigner, j'ai été averti que ceux qui ſe ſont élevés, marchoient droit à moi pour me venir enfermer dans Meaux, où avec moi étoient logés mes Suiſſes. Ce que voyant, je me ſuis réſolu de monter à cheval & emmener avec moi leſdits Suiſſes, pour me mettre dans cette ville de Paris. Choſe qui m'a ſi bien & heureuſement ſuccedé, que Dieu mercy j'y ſuis de preſent, comme auſſi ſont leſdits Suiſſes, leſquels auſſi ils ont eſſayé d'entamer & les combattre. Mais ils s'en ſont ſi mal trouvés qu'ils n'en ont rapporté que la honte. Dont je vous ai bien voulu avertir, afin que ſi, ſuivant leur coûtume, ils faiſoient courir leurs bruits accoûtumés d'y avoir eu quelque advantage, vous puiſſiés certifier à tous mes bons & loyaulx ſujets qu'il n'en eſt rien. C'eſt de Paris ledit 28. Septembre 1567.

Signé CHARLES.

Et plus bas Robertet.

BOURDEILLE. 1. Septembre 1570.

Nous Pierre de Bourdeille, ſeigneur de Brantolme, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, confeſſons avoir reçu de Mᵉ. Raould Moreau, conſeiller dudit ſeigneur, & tréſorier de ſon eſpargne, la ſomme de 2000. livres tournois, & un mandement en parchemin, ſigné d'icelui Moreau, en date d'aujourd'hui, portant quittance de ſemblable ſomme à l'acquit de Mᵉ. Claude Hardouin, commis par le roy à la recepte des deniers provenant de la réduction des offices de notaires & ſergens en Quercy, Perigord, & Rouergue, ſur leſdits deniers, icelle ſomme à nous ordonnée pour notre penſion de l'année derniere 1569. de laquelle ſomme de 2000. liv. nous nous tenons pour contens & bien payés, & en quittons ledit Moreau & tous autres. En teſmoing de quoi nous avons ſigné la préſente de notre main, & à icelle fait mettre le ſcel de nos armes, le 1. jour de Septembre 1570.

P. de Bourdeille.

28. Février 1574. S. Germain en Laye. Charles IX. à monſieur de S. Eſteve.

Monſieur de S. Eſteves, encores que j'eſtime que ma droicte intention à la conſervation de l'union & repos parmi tous mes ſubjects, doibve être aſſés cognue à ung chacun, même à ceulx de la nouvelle opinion qui n'ont aucune occaſion d'entrer ez deffiances, où l'on les voict

voiſt en beaucoup d'endroits de mon royaulme, par la malice, comme il eſt à préſumer, de ceulx qui preignent plaiſir de ramener de nouveaux troubles. Si eſt-ce que voyans, à mon grand regret, que toute la peine que je prends à faire cognoiſtre ma volonté en ce régard, n'eſt ſuffiſante pour les aſſeurer; je veulx bien vous faire ce mot en particulier, pour vous dire, avec toute vérité, que jamais prince n'euſt plus d'inclination à conſerver la vie & les biens de tous ſes bons ſujects que j'ai de ceulx de ladite nouvelle opinion, qui ſe contiennent doulcement, & que le plus grand deſplaiſir que je ſçaurois recevoir, c'eſt d'entendre qu'il ſoict faict tort à aulcun, ce que je vous prie de votre part empêcher ez environs de votre demeure aultant qu'il vous ſera poſſible: & ſur l'aſſurance & parole que je vous donne, qu'il ne me peult rien eſtre plus agréable que de veoir une parfaite amitié & bienveillance entre les catholiques & eulx, vous prenés en votre protection & ſauvegarde tous ces gentilshommes, vos voiſins, eſtant de la nouvelle opinion, qui ſe contiendront doulcement, comme dict eſt, pour avoir le meſme ſoing de la conſervation de leurs perſonnes & biens que de la voſtre propre, & les deffendre d'injure & opreſſion contre ceulx qui les vouldroient offenſer, ainſi que vos propres freres & enfans; ce que faiſant, vous me donnerés un ſingulier contentement; priant Dieu ſur ce, monſieur de S. Eſteve, qu'il vous ait en ſa ſainte garde. Eſcript à S. Germain en Laye le 28. jour de Février 1574. Charles *ſigné*. Brulart *ſigné*.

1. *Août* 1574. *Ferrare. Henri III. à M. d'Ozet.*

Monſieur d'Ozet; le ſieur de Carces m'a eſcript & fait entendre que depuis quelque temps aucuns de ceux de la religion prétendue reformée ſe ſont eſlevés en armes en mon comté de Provence, & quelque bon traitement qu'il leur ait fait faire, & pour aſſurance qu'il leur ait donnée, ils ne ſe ſont voulus remettre en l'obéiſſance qu'ils me doivent, & pour ce que je déſire, en tout ce qu'il m'eſt poſſible, de reconcilier & réunir mes ſujets en bonne paix, amitié, & intelligence les ungs avec les aultres, & leur faire cognoiſtre que je ne me ſuis point acheminé en mon royaume pour les travailler & reſpandre leur ſang; je vous en ai bien voulu aſſurer par la préſente, & par icelle vous prier que puiſque vous cognoiſſez en cela mon intention, vous ne faciez aulcune difficulté de vous retirer près dudit ſieur de Carces, & vous employer près de lui en ce qu'il vous commandera pour mon ſervice; vous aſſurant que vous & tous ceux qui feront le ſemblable, je les embraſſerai & recevrai toujours comme mes bons loyaulx ſubjects, uſant envers eulx de tout le bon, gracieux, & favorable traitement qu'ils ſe peuvent promettre & aſſeurer d'un prince qui les aime; & ſur ce, je prie Dieu vous avoir, monſieur d'Ozet, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Ferrare le premier jour d'Aouſt 1574.

Signé HENRI. *Et plus bas*, Ruzé.

Rolle pour les gentilshommes appellés pour le ban & arriere-ban à Mende, par devant Philippe de Robert, écuyer, ſeigneur de Boiſverdun, baillif du Gevaudan, ſuivant la lettre du roi donnée à Paris le 21. Sept. 1575. requerant maître Jean Malzac, procureur du roi audit baillage, le 25. Octobre 1575.

Hommes d'armes.

M. de Peyre eſt décedé à Paris, & à préſent la veuve & le ſieur de Marchaſtel ſont de la prétendue religion, & portent les armes contre le roi.

M. d'Apcher eſt gouverneur & lieutenant pour le roi au pays de Gevaudan & diocèſe de Mende.

Le Sgr. de Seneret, le Sgr. de la Motte-Mourgon, mari de la dame de Seneret, s'eſt préſenté & offert faire le ſervice du roi qu'il eſt tenu à ſa majeſté.

M. du Tournel eſt de la nouvelle opinion, & a pris les armes contre le roi.

M. de S. Alban ne s'eſt point préſenté. †

Le Sgr. du Mazel s'eſt préſenté.

Le Sgr. du Roue. †

M. de la Vigne de Montrodat. †

M. de Recoulette, Me. Guillaume Vignole, procureur de monſeigneur de Mende, Sgr. dudit Recoules, a remontré que ledit ſeigneur eſt près la perſonne du roi.

M. de Gabriac eſt de la religion, & porte les armes contre le roi.

M. de la Garde. †

M. de Miroudal, Me. Pons Verdun, a repréſenté que c'eſt un pupille.

M. de Dam. †

M. de Coiſſac. †

M. de S. Etienne de Cadouene eſt de la prétendue religion, a porté les armes contre le roi.

M. de Meironne.

M. de Monjeſua. †

M. du Fort.

Archers à deux chevaux.

M. de Bois du Mont, Me. Pons Bardon, avocat, a remontré être malade.

Le Sgr. de Pailheres. †

Le Sgr. du Champ. †

Le Sgr. de Miral. †

Le Sgr. de Clamouſe a écrit être prêt à faire ſervice à ſa majeſté.

Le Sgr. de Combettes ; les ennemis du roi ont ſaiſi ſa maiſon & tout pillé, & s'eſt retiré où il a pû.

Le Sgr. de Briges s'eſt préſenté en perſonne & offert faire le ſervice.

Le ſieur de Boſſettes eſt mineur.

Le ſieur de Chauſſinet.

Le ſieur de Condre. †

Le ſieur de la Roche du Martinet. †

Le ſieur de la Fayette.

Le ſieur de la Caze s'eſt préſenté par Mᵉ. Pierre Monier.

Le ſieur d'Auſtette.

Le ſieur Folaquier eſt de la nouvelle opinion, & porte les armes contre le roi.

Le ſieur de Roqueblave eſt décedé au ſervice du roi, ayant ſa mere veuve.

Le ſieur de Sinzele. †

Le ſieur de Villeneuve.

Le ſieur de Monteſquiou a pris les armes contre le roi

Le ſieur de Lambrandes & de la Recouſe. †

M. de Trelans. †

Le ſieur de Grand-Lac & de Paſſade s'eſt préſenté par Mᵉ. Pierre Monier.

Le ſieur de Douzene eſt à la ſuite de M. de S. Vidal, gouverneur pour le roi au pays de Velay, comme a affirmé M. Bardon, avocat.

Le ſieur d'Onieuret. †

Le ſieur de S. Juery.

Le ſieur de Roux & de Maguelone †

Le ſieur du Pinet.

Archers à un cheval.

Le ſieur de Mollevieille.

Le ſieur de Solle. †

Le ſieur de Cheminade & de Breſſols ; la veuve a remontré comme il n'y a que d'enfans mineurs.

Le ſieur de las Saleilles s'eſt préſenté par Mᵉ. Pierre Monier.

Le ſieur de ſainte Colombe.

Le ſieur de Malleval.

Le ſieur du Mazel. †

Le ſieur de Plauchamp. †

Le ſieur d'Abris eſt de la nouvelle opinion ; & porte les armes contre le roi.

Le ſieur de Fondembret. †

Le ſieur de Reſſenode eſt de la nouvelle opinion, & porte les armes contre le roi.

Le ſieur du Cheyla preſtemié.

Le ſieur de Cogouſſac. †
Le ſieur de la Brouſſe. †
Le ſieur de Maſaribal. †
Le ſieur de Vebron de Chirac. †
Le ſieur de la Chapelle eſt malade, & a offert, étant reconvalu, faire le ſervice du roi.
Le ſieur de las Salles du Mazaribal. †
Le ſieur de Fontanés.
Le ſieur de Poulouſe eſt femme veuve, offre contribuer pour le ſervice du roi.
Le ſieur de Beauregard de Saugue.
Le ſieur d'Albenac de Chatelbouc. †
Le ſieur de Molmont & de Solatge eſt malade, & offre de faire le ſervice du roi.
Le ſieur d'Arfeuillette.
Le ſieur du Beſſet. †
Le ſieur de Boiſſieres & de la Brouſſe. †
Le ſieur du Puet. †
Le ſieur du Cremat. †
Le ſieur de Janilhet. †
Le ſieur du Pajot eſt de la religion, & porte les armes contre le roi.
Le ſieur d'Andrujol.
Le ſieur de Roquelongue. †
Le ſieur de Rochevalier. †
Le ſieur de Villeprés la Prade †
Le ſieur du Savy †
Le ſieur du Bacon.
Le ſieur d'Auriac eſt de la religion, & porte les armes contre le roi.
Le ſieur de Bringieres. †
Le ſieur de Chazac.
Le ſieur de Monteil.
Le ſieur de la Vedrine. †
Le ſieur du Villaret près Soulgue. †
Le ſieur de Choboleirettes. †
Le ſieur de la Baſtide & de S. Etienne. †

Arquebuſiers.

Noble Eſtienne du Villaret. †
Le ſieur de Folguieres, porte les armes contre le roi.
Noble Antoine de la Roche. †
N. Jean Roque, ſieur de Ventuejol. †
Gabriel de Barjac, dit de Guaſque, eſt de la nouvelle opinion, & porte les armes contre le roi.
Le ſieur de la Lobiere; la veuve de feu Mᵉ. Pierre Martin a offert contribuer pour le ſervice du roi.

Geraud de la Folquiere eſt de la religion, & porte les armes contre le roi.

Le ſieur de Colai ; comme le précédent.

Le ſieur d'Albeſpeyre. †

Antoine Coulom de Langogne commande pour le roi audit Langogne, ſous le Sgr. d'Apcher, gouverneur en Gevaudan.

Jean Baſtide du Raſchas. †

N. Eſtienne de Roquoules ; N. Jean de Roquoules, Sgr. de Reinieze, s'eſt préſenté en perſonne, & à cauſe qu'il eſt ſexagenaire offre contribuer pour le ſervice du roi.

Me. Jean de Riperia & Durand de la Rouviere. †

Le ſieur de Servieres les Saugues. †

BOISVERDUN, *ainſi ſigné.*

Ledit rolle groſſoyé en trois feuilles papier cy-cotté.

18. *Septembre* 1577. *Bergerac. Le duc d'Anjou à M. d'Eſtoublon.*

Monſieur d'Eſtoublon, conſiderant combien les troubles & diviſions qui ſont en ce royaume, & meſme en votre province, ont aporté des maux & calamités au pouvre peuple, & à tous les ſubjects du roy monſeigneur ; nous avons adviſé mon couſin, monſieur le prince de Condé, & moi, aſſiſtés de tous les députés des égliſes de France, après pluſieurs conférences faictes pour la négociation de la paix, avec mon oncle, monſieur de Montpenſier, & les députés du roy mondit ſeigneur, leſqu'elles ont eu un traict de grandes difficultés, il étoit très-néceſſaire d'accorder les articles qui ont eſté ce jourd'hui ſignés en cette ville de Bergerac, & ſur la pacification deſdits troubles, & envoyés à S. M. pour en faire publier l'édict ; partant je vous ai bien voulu advertir, & faire entendre qu'oultre leſdits articles, il a eſté ordonné que tout ce qui ſera faict, prins, & commis d'une part & d'autre, par voye d'hoſtilité ou autrement, & par quelque occaſion que ce ſoict, depuis ce jourd'hui dix ſeptieſme jour de Septembre que leſdits articles ont eſté ſignés, ſera ſubject à reſtitution & réparation civile, à quoi je vous prie tenir la main à ce qu'il ne ſoict faict ou entreprins aucune choſe au préjudice de ce qui a eſté accordé par leſdits articles, & y faire obéir tous ceux qui ſont employés ſoubs voſtre charge & commandement, ſur peine à tous ceux qui y contreviendront d'en répondre ; faiſant auſſi tenir les gens de guerre dans les places où ils ſont ordonnés, ſans faire courſes, ni cometre aucune violence, comme pareillement ledit ſieur de Montpenſier eſcript de ſa part à tous les gouverneurs & ſéneſchaux de faire ſemblable : voulant auſſi que vous ſoyés contenu en votre gouvernement de Ceyne pour le tems de ſix ans, en attendant que je vous envoyerai votre proviſion : & m'aſſeurant que vous ferés tout debvoir, ne vous ferai plus longue

lettre, ſinon pour prier Dieu, monſieur d'Eſtoublon, vous tenir en ſa ſainte & digne garde. Eſcrit à Bergerac ce 18. jour de Septembre 1577.

Votre bien affectionné ami, Henri, *ſigné*.

A Monſieur d'Eſtoublon, gouverneur de la ville de Ceyne.

Mercredi 8.-18. *Février* 1587. *Teſtament de Marie Stuart, reine d'Ecoſſe.*

Au nom du Pere, du Fils, & du S. Eſprit.

Je Marie, par la grace de Dieu royne d'Ecoſſe, douayriere de France, &c. Etant preſte de mourir, & n'ayant moyen de faire mon teſtament, j'ay mis ces articles par écrit, leſquelz j'entenz & veulx avoir même force que ſi ilz eſtoient mis en forme.

Proteſtant, premier, de mourir en la foy chatolique, apoſtolique, romaine.

Premier, je veux qu'il ſoit fait un ſervice complet pour mon ame à l'eſgliſe S. Denis en France, & l'autre à S. Pierre de Reims, où tous mes ſerviteurs ce trouveront en la maniere qu'il ſera ordonné à ceulx à qui j'en donne la charge iſſi deſſoubs nommez.

Plus, qu'un obit anuel ſoit fondé pour prier pour mon ame à perpétuité, à lieu & en la maniere qu'il ſera adviſé le plus commode.

Pour à quoy fournir je veulx que mes mayſons de Fontayne-beleau ſoyent vandues, eſperant que au ſurplus le roy m'aydera, comme par mon mémoyre je le requiers.

Je veulx que ma terre de Treſpagm demeure à mon couſin de Guiſe pour une de ces filles, ſi elle venoit à eſtre mariée en ces quartiers; je quiteray la moitié des arerages qui me ſont deus, ou une partie, à condition que l'autre ſoit payée, pour être par mes exécuteurs employée en aumone annuelle.

Pour à quoy mieulx provoir, les papiers ſeront reſcherchez & délivrez ſelon l'aſſination pour en faire la pourſuite.

Je veulx auſſi que l'argent qui ce retirera de mon procès de Secondat ſoit diſtribué comme il s'enſuit.

Premier, à la deſcharge du poiement de mes dettes & mandements ſi aprez nommez, qui ne ſeront ja paiez, premier, les deux mille ecqus de Courle que je veulx lui être payez, ſans nulle contradiction, comme eſtantz en faveur de mariage, ſans que nous ou aultre luy en puiſſe rien demander, quelque obligation qu'il en aye, d'autant qu'elle n'eſt que feinte é que l'argent eſtoit à moy é non emprunté, lequel je ne fis que lui montray, é le deſpuis retiré & me on pris aveſques le reſte à Charteley, le-

quel je lui donne ſi il le peut recourer, comme il a eſté promis, pour payement des quatre mille franks promis par ma mort, & mille pour marier une ſiene ſœur, & m'ayant demandé le reſte pour ſes deſpans en priſon; quant à l'aſignation de pareille ſomme à nous, elle n'eſt pas d'obligation, & pour ce a touſiours eſté mon intention que elle fut la derniere payée, & encores en cas qu'il faſſe aparoir n'avoir fait contre la condition pour laquelle je les luy avoys donnez, au teſmoignaſge de mes ſerviteurs.

Pour la partie de douſe cens eſqus que il ma fait allouer par lui empruntée pour mon ſervice de Beauregard, juſques à ſix ſens eſqus, & de Gervays troys cents, & le reſte je ne ſçay d'où, il faut qu'il les repoye de ſon argent, & que j'en ſois quite é l'aſignation caſſée, car je n'en ay rien reſceu, mais eſt le font en ces cofres, ſi ce n'étoit que ils en ſoient payez par de là; comme que ce ſoit, il faut que cette partie me revienne bonne, n'ayant rien receu, & ſi elle eſtoit payée, je doibz avoir recours ſur ſon bien; é de plus, je veulx que Paſquier compte des deniers que il a deſpandus é reſceus par le commandement de nous, par les meins des ſerviteurs de monſieur de Chaſteauneuf, l'ambaſſadeur de France.

Plus, je veulx que mes comptes ſoient ouys, é mon tréſorier payé.

Plus, que les gages & parties de mes gens, tant de l'année paſſée que de la préſente, ſoyent tous payez avant tout autre cheze, tant guages que penſions, hormis les penſions de Jean & de Courle, juſques à ce que l'on ſaſche ce qui en doit advenir é ce qu'ils auront mérité de moy pour penſions, ſi ce n'eſt que la fame de Courle ſoit en néceſſité, ou luy maltraité pour moy, des gaſges de Jean de meſme.

Je veulx que les deux mille quatre cens francks que j'ay donnais à je ne Kenedi luy ſoient payez en argent, comme il étoit porté en ſon premier don; quoy feſant, la penſion de Willi Guillaume Douglas me reviendra, laquelle je donne à Fontenay pour ces ſervices é deſpens non recompancez.

Je veulx que les quatre mille éſqus de ce banquier ſoient ſoliſitez é repayez, duquel j'ai oublié le nom; mais l'éveſque de Glaſcou s'en reſoviendra aſſez; é ſi l'aſſignation premiere venoit à manquer, je veulx qu'il leur en ſoit donnée une ſur les premiers deniers de Secondat.

Les dix mille franks que l'ambaſſadeur avoit receux pour moy, je veulx qu'ils ſoient employez entre mes ſerviteurs qui s'en vont à preſent, à ſçavoir,

Premier, deux mille franks à mon médecin.
Deux mille franks à Elizabeth Courle.
Deux mille franks à Baſtien Pages.
Deux mille à Marie Pages, ma filleule.
Mille à Gourgon.
Mille à Gervays.

Plus, ſur les autres deniers de mon revenu.

A Beauregard mille franks.

A Montbray mille franks.

E reſte de Secondat & de toutes mes caſualitez, je veulx eſtre employez ſinq ſens franks à la Miſéricorde des enfans de Reins.

A mes eſcoliers deux mille franks.

Aux quatre mandians, la ſomme qu'il ſera néceſſaire.

A mes exécuteurs, ſelon les moyens qui ce trouveront.

Sinq cens franks aux hoſpitaulx.

A l'eſquier de cuiſine, Martin, ie donne mille franks.

Mille franks à Hambel, é le layſſe à mon couſin de Guiſe, ſon parein, à le mettre en quelque lieu pour ſa vie en ſon ſervice.

Je layſſe ſinq cens franks à Nicolas, & ſinq cens pour ces filles quant il les marira.

Je layſſe ſinq cens franks à Robin Hamilton, & prie mon filtz le prandre, é monſieur de Glaſcou faulte de lui, ou l'éveſque de Roſſe.

Je layſſe à Didier, ſon greſe, ſous la faveur du roy.

Je donne ſinq cens franks à Jean Laudere, é prie mon couſin de Guiſe ou d'Humaine le prendre en leur ſervice; é à meſſieurs de Glaſcou & de Roſſe qu'ils ayent ſoing de le voir proveu; je veux que ſon pere ſoit payé de ſes gages, & lui laiſſe ſinq cens franks.

Je veulx que mille franks ſoient payez à Gourgeon, pour argent & autres choſes qu'il m'a fournies en ma néceſſité.

E je veus que ſi Bourgoin accompli le voiage du veu qu'il a fait pour moi à S. Nicolas, que quinze cens franks lui ſoient livrez à cet effet; je layſſe ſelon mon peu de moyen ſix mille franks à l'éveſque de Glaſcou, troys mille à celui de Roſſe.

E je layſſe la donaiſon des alſualites & droits ſigneriaux recelez à mon filleul, fils de M. du Ruiſſeau.

Je donne trois cens franks à Laurens.

Plus, troys cens franks à Suſane.

E laiſſe dix mille franks entre les quatre parties qui ont eſté reſpondans pour moy é au ſoliciteur parmy.

Je veulx que l'argent provenant des meubles que j'ay ordonnez eſtre vendus à Londres ſoit pour defroyer le voyage de mes gens juſques en France.

Ma coſche je la layſſe pour mener mes filles, é les chevaulx pour les vandre ou autrement en fayre leur commoditez.

Il y a environ cent eſqus des gages des anées paſſées deus à Bourgoum que je veulx lui être payez.

Je laiſſe deux mille franks à Meluin, mon mayſtre d'hoſtel.

Je ordonne pour principal exécuteur de ma volonté, mon couſin le duc de Guiſe; é après lui l'archeveſque de Glaſcou, l'éveſque de Roſſe,

&

& monſieur du Ruiſſeau, mon chancelier.

J'entends que ſans faulte le Préau jouiſſe de ces deux prébendes.

Je recommande Marie Pagés, ma filleule, à ma couſine, madame de Guiſe, è la prie de prendre en ſon ſervice; è ma tante de S. Pierre fayre mettre Monbray en quelque bon lieu, ou la retenir en ſervice pour l'honeur de Dieu. Fait ce jourd'hui 7. Feubvrier mil ſing cens octante è ſept. Marie R. *Signé à l'original.*

Memoyre des dernieres requeſtes que je foys au roy de me faire part, tant de ce qui me doibt de mes pencions, que d'argent advancé par la feu royne, ma mere, en Eſcoſſe, pour le ſervice du roy, mon beau-pere en ces quartiers; pour le moings tant que un obit ſoit fondé pour mon ame annuel, è que les aulmônes è petites fundations par moy promiſes ſoyent parfayctes.

Plus, qu'il luy playſe me laiſſer la jouiſſiance de mon douaire un an après ma mort, pour recompancer mes ſerviteurs.

Plus, ſi il luy pleſt layſſer les gaſges è penſions d'iceulx leur vie durant, comme fut fayct à ces officiers de la reyne Alienor.

Plus, je luy ſupplie recevoir mon médecin en ſervice, comme il a promis, è l'avoir pour recommandé.

Plus, que mon aulmonier ſoit remis à ſon état, è en ma faveur, proveu de quelque petit bénéfice, pour prier Dieu pour mon ame le reſte ſa vie.

Plus, que Didier, un vieulx officier de ma bouſche, auquel j'ay donné un greffe pour récompenſe, en puiſſe jouir ſa vie durant, êtant ia fort aſgé. Fait le matin de ma mort, ce mercredy 18. Feubvrier. Marie R. *Signé à l'original.*

Ce teſtament de Marie Stuart, reine d'Ecoſſe, qu'elle écrivoit de ſa propre main le matin du mercredi 18. Février 1587. qu'elle fut décapitée au château de Fotheringay, en Angleterre, & qui a été copié ſur l'original, que l'on garde au collége des Ecoſſois a Paris, ne fait aucune mention de ce que Roger Tritonio, abbé de Pignerol, raconte dans la vie de Vincent Lauro, cardinal, & protecteur du royaume d'Ecoſſe. Tritonio dit que ce cardinal reçut la veille du jour que cette princeſſe fut décapitée, ſon teſtament, écrit de ſa propre main, par lequel elle ne vouloit pas que Jacques, roi d'Ecoſſe, ſon fils, ſuccédât à ſes droits, juſques à ce q'il eût renoncé à l'héréſie de Calvin, & qu'il fût catholique: & elle donnoit ſes droits ſur l'Angleterre & l'Ecoſſe à Philippe II. roi d'Eſpagne. Il ajoûte que Lauro ayant comparé l'écriture de la reine avec des lettres originales qu'il avoit d'elle, & l'ayant fait examiner par l'évêque de Caſſano, Anglois, qui connoiſſoit très-bien l'écriture de la reine, ils avoient reconnu que ce teſtament étoit réellement écrit de ſa main; & Lauro le remit au comte d'Olivarez, ambaſſadeur d'Eſpagne, pour l'envoyer à Philippe II. Le teſtament dont Tritonio parle eſt très différent de celui que l'on donne ici. Celui-ci a été écrit de la main de Marie Stuart: l'original exiſte, avec un très-grand nombre de lettres de cette reine, que l'on donnera dans la ſuite au public. Il fut écrit le matin du jour de ſa mort; & par

conſéquent il ne peut pas être le même que le cardinal Lauro reçut à Rome le 17. Février. Le teſtament dont parle Tritonio eſt quelque choſe de ſi ſingulier, qu'avant de décider ſur ſon exiſtence & ſur ſa réalité, il faut faire bien des recherches, afin de pouvoir les communiquer au public.

Lettres des rois, reines, princes, & ſeigneurs, à M. de Cruſſol.

29. Avril 1538.

MONSIEUR de Cruſſol, vous aurez vû ce que le roi vous a ces jours paſſés écrit, pour aller trouver M. le maréchal de Montejean; ce que je vous prie vouloir faire incontinent, & le plûtôt qu'il vous ſera poſſible; & je vous ferai ſçavoir quand il ſera beſoin, que vous faites marcher en pied, non après vous, votre compagnie. Priant Dieu, M. de Cruſſol, qu'il vous ayt en ſa ſainte garde. De la Coſte ſaint André le 29. jour d'Avril 1538. votre bon ami .... *Et à la ſubſcription eſt écrit :* A M. de Cruſſol.

13. Janvier 15...

M. de Cruſſol, d'autant qu'il ne m'eſt demeuré un cheval de ſervice que je n'aye été contraint donner, j'ay adviſé d'envoyer Pignan, gentilhomme, préſent porteur devers vous, pour vous prier de ma part, faire tant pour moi que j'en puiſſe par votre moyen recouvrer quatre d'Eſpagne, ſoit par traité ou quelqu'autre faveur de vos amis : & les avoir recouverts, vous les baillerez audit Pignan, qui me les amenera à la part que je ſerai, ainſi que je lui ay donné charge. Vous me manderez auſſi un memoire de ce qu'ils auront coûté, afin..... Vous aurez au demeurant ..... toutes nouvelles ..... Entendiez par ledit Pignan, comme en peu de jours je m'en..... roi, ou je vous prie m'advertir ſouvent des affaires qui ſe préſenteront de-là : & au demeurant croire ledit Pignan de ce qu'il vous dira de ma part; la ſuffiſance duquel me fera faire fin de mes recommandations à votre bonne grace. Priant Dieu, M. de Cruſſol, qu'il vous donne ce que deſirez. De château-Renaud, le 13^{e} jour de Janvier. Votre tout entiérement bon ami. François de Bourbon. *A la ſubſcription eſt écrit :* A M. de Cruſſol, ſénéchal de Beaucaire, & mon lieutenant au gouvernement de Languedoc.

21. Avril 1542.

M. de Cruſſol, pour ce que depuis la dépêche que j'ay fait faire

pour la publication des montres & compagnies de mes ordonnances, pour le quartier de Janvier, Février, & Mars dernier paſſé, que je veux & entends être faites en armes le 15. de Mai prochain, ſans ce qu'il y ſoit paſſé ne payé aucuns, de quelque état qu'ils ſoient, s'ils ne ſont préſents, j'ay adviſé & ordonné, pour aucunes cauſes, de faire tenir & réſider aux garniſons, tous capitaines, lieutenans, enſeignes, guidons, hommes d'armes, & archers qui ſe trouveront auxdites montres, tant les anciens, que ceux des crues, que j'ay n'a gueres ordonnées auxdites compagnies; juſqu'à ce que j'en aye autrement ordonné. Je vous en ay bien voulu avertir, afin qu'en votre endroit vous ayez à obſerver & faire obſerver madite ordonnance par ceux de votre compagnie; leur faiſant ſçavoir de par moi, que je ne veux & n'entends que aucun, de quelque état & qualité qu'il ſoit, ayt à ſe départir & abandonner ſon enſeigne, ſur peine d'être puny & à jamais privé de mes ordonnances; à quoi, M. de Cruſſol, je vous prie de tenir la main, & m'avertir incontinent s'il y avoit aucun de vôtre compagnie qui eût tranſgreſſé madite ordonnance, pour en faire faire la punition telle, que ce ſoit exemple à tous autres. Priant Dieu qu'il vous ait en ſa ſainte garde. Ecrit à Tonnerre le 21e jour d'Avril 1542. après pâques. *Signé* François, *& plus bas* Bayard. *Et à la ſubcription eſt écrit:* A M. de Cruſſol, capitaine de cinquante lances de mes ordonnances.

13. Mai 1542.

M. de Cruſſol, j'ay pour aucunes cauſes & raiſons ordonné de faire promptement marcher en mon pays de Languedoc aucunes compagnies de mes ordonnances, du nombre deſquelles eſt la vôtre, pour y loger quelque temps; en attendant que je mande à vous & aux autres chefs d'icelles compagnies, ce qu'ils auront à faire. Pourquoi je vous prie, qu'incontinent après que la prochaine montre générale & en armes de vôtre dite compagnie aura été faite, vous la faites entierement, & ſans nul excepter, déloger du lieu où elle eſt, & icelle marcher droit à mondit pays de Languedoc; & vous-même la conduiſez ſans l'abandonner, avec tel homme d'armes d'icelles que vous verrez être plus à propos; du nom duquel vous ferez emplir la commiſſion que je vous envoie pour cet effet; & par enſemble, porvoyez & donnez ordre que les hommes d'armes & archers de vôtre dite compagnie vivent ſur les champs à la moindre charge & foule de mon peuple que faire ſe pourra, ayant ſur-tout l'œil & regard de ne ſuivre ny paſſer, ſi faire ſe peut, ſur les mêmes chemins par où paſſeront les autres compagnies qui vont audit Languedoc, ains à vous écarter par les autres plus prochains chemins & endroits que connoîtrez être plus commode; faiſant au ſurplus ſi raiſonnables journées, qu'il n'y ayt

point de faute que vous ſoyez avec toute ladite compagnie en mon dit pays de Languedoc au 20e jour de Juillet prochain venant : & vous me ferez ſervice très - agréable. Vous aviſant que j'écris préſentement au ſieur de Montpezat, mon lieutenant audit Languedoc, qu'il pourvoie aux logis & garniſon de vôtre dite compagnie, & autres deſſus dites. Pourquoi vous ferez retirer d'heure devers lui le maréchal de logis, ou les fourriers de vôtre dite compagnie, afin de ſçavoir ce qu'il aura départi & ordonné pour icelle. Priant Dieu, M. de Cruſſol, qu'il vous ayt en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Moutieraux le 13. Mai 1542. *Signé* François; *& plus bas* Breton. *Et à la ſubſcription eſt écrit :* A M. de Cruſſol, capitaine de cinquante lances de mes ordonnances.

M. de Cruſſol, je vous envoye préſentement ce que j'ay arrêté de l'ordre que je veux & entends être doreſnavant obſervé, touchant la fourniture des gendarmes de mes ordonnances en leur garniſon, que je vous prie faire publier par tous les lieux & endroits de mon pays de Languedoc, que beſoin ſera; & ledit ordre faire ci-après entretenir, enſuivir, garder, & obſerver entiérement. Et au demeurant, faites publier à ſon de trompe & cry public, que tous hommes d'armes & archers, ſans nuls excepter, des compagnies de mes enfans, le Dauphin & le duc d'Orléans, & des ſieurs de Voiſy, grand écuyer, de Montgiron, de Briſſac, de la Roche, du Maine, & d'Eſcars, ayent à ſe retirer & rendre le plûtôt que faire ſe pourra, & pour le plus tard dedans le 20. de Juillet prochain à mon pays de Picardie, pour y tenir garniſon és lieux pour ce établis par mon couſin le duc de Vendôme, y faire leurs prochaines montres, & ce qui leur ſera ordonné pour mon ſervice. Priant Dieu, M. de Cruſſol, qu'il vous ayt... *Signé* François; *& plus bas* Bayard. *Et à la ſubſcription eſt écrit :* A M. de Cruſſol, lieutenant au gouvernement de Languedoc.

11. Mars 15..

M. de Cruſſol, j'ay reçu deux de vos lettres, du 10. & 15. du paſſé; & entendu le retour de Valenciennes par-deçà, ſur lequel remettez à me faire entendre toute nouvelle de par-delà. Et quand à ce que me mandés, qu'il n'y a pour la garde de Narbonne que trente hommes, & à Leucate quinze, & ſans capitaine, j'en ay bien au long averty M. l'amiral, pour y pourvoir. Je me délibére pour aller bientôt à la cour, où entendant les affaires de la cour, je m'y employrai entierement; cependant je vous prie continuer à me faire ſouvent ſçavoir de vos nouvelles, pour en avoir des miennes, & vous me ferez plaiſir. Priant le Créateur nous donner, M. de Cruſſol, en

ſanté bonne & longue vie. De la Fere ſur Oire le 11. Mars. Vôtre meilleur ami. *Signé* François de Bourbon. *A la ſubſcription eſt écrit:* A M. de Cruſſol, lieutenant pour le roi en Languedoc.

21. Mars 1544.

M. de Cruſſol, j'ay été averti que les ennemis ſont accoutrer les paſſages qui ont été rompus ſur leurs advenuës, pour ſuivre leurs deſſeins qu'ils avoient & ont encore de faire une cavalcade de Vulpian à Carignan. Cela importe de tant que vous pouvez conſidérer. Je vous prie à cette cauſe y faire avoir l'œil de près. L'un des jours paſſés allant delà l'eau, je vis vôtre compagnie en bataille, que je trouvai beaucoup moindre d'hommes que vous ne m'aviez promis, & ay entendu là deſſus que la plûpart ne ſont en leur garniſon; vous ſçavez de quelle importance cela nous eſt. A cette cauſe, s'il y en a avec vous plus de deux ou trois que vous y pouvez tenir, je vous prie les renvoyer à ladite garniſon, commander bien étroitement à celui qui en a la charge, ſoit votre lieutenant ou enſeigne, qu'il faſſe que chacun demeure en ſa garniſon. J'ay fait prendre cinq caques de poudre groſſe au château de Moncalier, qui en eſt mal fourni; je vous prie les refournir de celle qui eſt dernierement arrivée à Turin par mulets: & ſur-tout, faites que vous ayez moyen de gens qui ſçachent d'heure à autre ce que font nos ennemis à Vulpian, & faire bon guet ſur les paſſages; je ferai bien ſatisfaire les meſſagers que vous m'envoyerez de ce que vous leur aurez promis. Priant le Créateur, M. de Cruſſol, qu'il vous ayt en ſa garde. Du camp à ville d'Eſtelon, ce 21. Mars 1544. Vôtre bien bon ami, François de Bourbon. *A la ſubſcription eſt écrit:* A M. de Cruſſol, capitaine de cinquante hommes d'armes, à Turin.

22. Janvier 1544.

M. de Cruſſol, j'écris preſentement à mon couſin le ſieur d'Anguien, de m'envoyer par-deçà aucunes des compagnies des ordonnances qu'il a par-delà; & de faire paſſer la vôtre en Provence, où je vous prie la faire retirer incontinent, pour faire ce que par le ſieur de Grignan, mon lieutenant général audit pays, lui ſera commandé & ordonné pour mon ſervice; & quant à vous, vous pourrez repaſſer de deçà pour vous rafraîchir un peu. Et ſur ce faiſant fin, je prie Dieu, M. de Cruſſol, qu'il vous ayt en ſa grace. Ecrit à ſaint Maur-des-Foſſez le 22. Janvier 1544. *Signé* François, *& plus bas* Bayard. *Et à la ſubcription*: A M. de Cruſſol.

13. Août 1558.

M. de Cruſſol, le roi a choiſi M. le comte de Villars pour aller à Amiens, & réſider là quelque temps, juſqu'à ce que l'on voye quel ſera le deſſein de notre ennemi ; & pour ce qu'il eſt beſoin d'avoir des perſonnes de qualité à Abbeville, où il n'y a encore que le ſieur de Rubanpré, je vous prie que ſi-tôt que ledit comte de Villars ſera arrivé audit Amiens, vous vous tranſportez audit Abbeville, pour, s'offrant l'occaſion, vous employer à la conſervation & défenſe de la ville, ſelon la fiance que le roi en a en vous ; & je vais prier Dieu, M. de Cruſſol, qu'il vous donne ce que plus vous deſirez. Ecrit au camp d'Aſſi le 13. Août 1558.

Si-tôt que M. le vidame de Chartres ſera arrivé audit Abbeville, ou que verrez l'ennemi prendre autre parti que de vôtre côté, je vous prie me venir retrouver le plutôt que pourrez ; vôtre bien affectionné ami, le duc de Guiſe. *A la ſubſcription eſt écrit :* A M. de Cruſſol, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

17. Août 1558.

M. de Cruſſol, mon couſin, le duc de Guiſe, m'a fait entendre, que ſi-tôt que le ſieur de Santal, ou mon couſin le vidame de Chartres, ſeroient arrivés à Abbeville, vous partiſſiez pour le venir retrouver ; & pour ce que j'ay adviſé de vous envoyer à Montreuil, où nos ennemis font quelque démonſtration de ſe vouloir attacher, pour ayder au ſieur de Mally, & vous employer avec lui à la garde de ladite ville ; & s'il avenoit inconvénient de ſa perſonne, y commander après lui ; & j'ay donné charge à mon couſin le vidame de Chartres, de dire audit ſieur de Mally en paſſant audit Montreuil, quelle eſt en cela mon intention, & de vous bailler cette lettre, ſoit qu'il vous trouve encore audit Abbeville ou par les chemins ; vous priant qu'après la réception d'icelle, vous vous acheminiez incontinent audit Montreuil, pour l'effet que deſſus : vous comportant avec ledit ſieur de Mally enſorte que mon ſervice ſe faſſe, & que je m'aſſure que vous ſçaurez bien faire pour être ſi ſage & prudent, & tant amateur du bien de mon ſervice, que je vous tiens & eſtime ; auſſi pouvez-vous être aſſuré que je n'oublierai pas de le reconnoître envers vous, ſelon votre mérite, & que vous l'entendiez de mon couſin le vidame de Chartres plus particulierement. Priant Dieu, M. de Cruſſol, qu'il vous ayt en ſa ſainte garde. Ecrit à Folembray le 17. Août 1558. *Signé* Henri. *Et plus bas* l'Aubeſpine. *Et à la ſubſcription eſt écrit :* A M. de Cruſſol, gentilhomme ordinaire de ma chambre.

17. Août 1558.

M. de Cruſſol, le roi ayant entendu que le ſieur de Sauſac s'eſt fait porter à Abbeville en aſſez bonne diſpoſition de lui pouvoir faire ſervice, il a adviſé d'envoyer à Calais mon couſin le vidame de Chartres, & vous à Montreuil, ainſi qu'il vous écrit, pour vous employer avec le ſieur de Mally à la garde de cette place-là; & s'il arrivoit inconvénient de ſa perſonne, y commander après lui; ayant donné charge à mondit couſin de lui dire ainſi en paſſant par ledit Montreuil, où je vous prie ne faire faute ne difficulté de vous acheminer incontinent pour l'effet que deſſus, & de vous accommoder ſi doucement avec ledit ſieur de Mally, que vous ſçavez bien juger le ſervice du roi le requerir, & que le vous dira plus particuliérement mondit couſin; qui ſera cauſe que m'en remettant ſur lui, je prierai Dieu, M. de Cruſſol, qu'il vous donne ce que plus vous déſirez. Ecrit au camp de ... le 17. Août 1558. vôtre bien bon ami, le duc de Guiſe. *Et à la ſubſcription eſt écrit :* A M. de Cruſſol, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

30. Août 1558.

M. de Cruſſol, par la lettre que vous nous avez écrite du 28. de ce mois, je vois bien que vous n'avez pas reçu celle qui vous aura été faite auparavant; au moyen de quoi je vous ay bien voulu faire cette recharger, afin que vous ne failliez d'être ici dedans demain au ſoir; & pour le regard de Montreuil, l'on y a pourvû & donné ordre, ſi affaire y ſurvient; priant Dieu, M. de Cruſſol, qu'il vous ayt en ſa garde. Ecrite à Amiens le 30. Août 1558. *A la ſubſcription :* A M. de Cruſſol, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

Ma vieille lanterne, j'euſſe eu aujourd'hui bon beſoin de votre ſecours, pour recevoir un ambaſſadeur qui m'eſt venu du pays étranger, dont perſonne n'entendoit le langage; & vous avez la langue ſi à commandement, que vous en euſſiez, à mon avis, entendu quelque choſe, pour lui faire réponſe. Et je vous prie, ma vieille lanterne, de me venir trouver à mon ſacre, ou pour le moins à mon entrée de Paris, ou vous ſerez bien enrouillée, ſi vous n'eſtes volontiers vûe par votre jeune fallot. *Signé* Charles. *Et à la ſubſcription :* A ma couſine comteſſe de Cruſſol.

29. Juin 1561.

M. de Cruſſol, ayant été averti qu'il a été fait ci-devant en Guienne un infini nombre de piques, & que l'on continue encore chacun jour

d'en faire en une métairie près Poulverol, où ſe ſont retirés depuis ſix ſemaines quatre ouvriers, qui en ont déja quatre à cinq mille prêtes; & ayant eu ſur cette nouvelle un autre avis, qui eſt que les égliſes du pays de Guienne, qui ſe diſent réformées ſelon la vérité de l'Evangile, ont levé entr'elles juſqu'à quatre-vingt mille écus, qu'elles tiennent prêts & tout comptans, en délibération de parfaire ladite levée juſqu'à quatre cents mille écus; j'ai penſé que telles choſes ne ſe font pas ſans grande occaſion, qui ne ſent bien de l'obéiſſance qui m'eſt duë en mon royaume, de tous mes ſujets généralement: & partant ne peut être qu'en mauvaiſe intention. Pour à quoi pourvoir, je vous ay fait expédier les deux commiſſions que je vous envoye, à l'exécution deſquelles je vous prie vaquer avec telle dextérité & prudence, que vous ſçaurez bien juger l'affaire le requerir; & m'avertirez de jour à autre de la vérification que vous ferez des choſes ſuſdites, pour le deſir que j'ay d'en ſçavoir la vérité, & même que cette ſomme de quatre-vingt mille écus, ſi elle a été levée, puiſſe tomber en mes mains, pour m'en aider en la néceſſité de mes affaires, qui auroient bon beſoin d'un tel ſecours. Et pour ce que je m'aſſure que vous y ferez ſelon la grandeur de l'affection & dévotion que vous avez au bien de mon ſervice, je ne me trouverai point de vous en faire plus particuliere recommandation: mais ſeulement pour fin de ma lettre, prierai Dieu, M. de Cruſſol, qu'il vous ayt en ſa ſainte garde. Ecrit à ſaint Germain-des-prés lez Paris le 29. Juin 1561. *Signé* Charles, *& plus bas* Bourguin. *Et à la ſubſcription* : A M. de Cruſſol, chevalier de mon ordre, & conſeiller en mon conſeil privé.

29. Juin 1561.

M. de Cruſſol, je ſuis trop aſſurée de l'affection que vous portez au bien du ſervice du roi, monſieur mon fils, pour me mettre en peine de vous recommander autrement l'exécution de l'affaire dont il vous écrit préſentement; mais je vous prierai bien que vous prenez garde d'y procéder avec telle dextérité & modeſtie, qu'il ne s'en puiſſe enſuivre aucun trouble, qui fût pour aigrir, ce qui eſt déja trop altéré en ces quartiers-là, à mon grand regret; & à quoi je deſirerois bien pouvoir donner tel remede, que je connois le beſoin le requérir; & ſur lequel je ſerai toujours bien aiſe que vous faites ſçavoir vôtre avis librement & franchement. Priant Dieu, M. de Cruſſol, qu'il vous ayt en ſa ſainte garde. Ecrit à ſaint Germain-des-prés lez Paris le 29. Juin 1561.

Encore que par la commiſſion du roi il vous ſoit mandé de faire mettre les deniers levés par les égliſes és mains du receveur général, toutefois vous ſurſeoirez cela juſqu'à ce que vous m'ayez avertie de ce que vous en aurez vérifié, & que je vous aye de nouveau fait entendre

dre ce que vous en aurez à faire. *Signé* Catherine, *& plus bas* Bourdin. *Et à la ſubſcription :* A M. de Cruſſol, chevalier de l'ordre du roi, monſieur mon fils, & conſeiller en ſon conſeil privé.

23. Décembre 1561.

Mon couſin, je vous dépêchai l'autre jour Concault, pour vous faire entendre la nouvelle que j'avois, que vous étiez élû & fait chef de ceux qui avoient les armes; choſe que j'ai trouvé bien fort mauvaiſe. Depuis il eſt avenu que nous avons gagné la bataille, & mon couſin le prince de Condé, demeuré priſonnier entre nous; lequel s'accommode déja à tant de bonnes choſes pour le bien & la pacification de ce royaume, que j'eſpere il nous aidera à mettre fin aux troubles qui y ſont, dont je vous ai bien voulu avertir incontinent, pour la bonne volonté que je vous ay toujours portée, & que vous avez bien éprouvée; afin que vous regardiez à ne vous perdre point; & étant la fortune telle qu'elle eſt, vous accommoder; ce que vous pouvez aiſément faire, & maintenant en avez tout ſujet, en remontrant à ceux qui ont pris les armes, le peu d'eſpérance qui vous reſte, & la ruine manifeſte qui leur eſt préparée; ce qu'étant par eux & par vous conſidéré, j'eſtime vous mettrez peine de les pacifier, & eux ſe contenteront de la raiſon. J'écris au ſieur de Joyeuſe de leur accorder tout ce qui ſera de beſoin pour la liberté de leurs conſciences en leurs maiſons : car d'avoir plus, ils ne peuvent. Et vous, je vous prie de vôtre part conduiſez-les à cela; afin que vous & le ſieur de Joyeuſe puiſſiez accommoder par enſemble toutes choſes, & faire ôter les armes, & remettre cette province en repos & tranquillité. Vous pouvant aſſurer ſi à ce coup, ſelon l'obligation que vous m'avez, vous me faites & au roi, monſieur mon fils, ſi grand ſervice, que ne lui ne moi ne l'oublierons jamais; & que je vous continuerai, & à l'endroit de vôtre femme, la même bonne volonté que je vous ay toujours portée; ſans qu'il y ayt choſe qui la puiſſe retarder, ni perſonne qui m'en puiſſe empêcher; d'autant qu'en ce faiſant vous m'en baillerez le moyen tel, qu'il n'y aura perſonne qui ne vous en loue en cette compagnie, & qui ne ſoit bien aiſe de vous y voir. Or faites-moi à ce coup paroître que vous m'aimez, & que vous n'êtes ingrat du bien, de l'honneur, & de l'avancement que vous avez reçu par mon moyen. Priant Dieu, mon couſin, vous avoir en ſa ſainte & digne garde. De Paris ce 23. jour de Décembre 1561. *Signé* Catherine, *& plus bas* Noblet. *Et à la ſubſcription :* A mon couſin, le comte de Cruſſol, chevalier de l'ordre du roi, monſieur mon fils, conſeiller en ſon conſeil privé, & mon chevalier d'honneur.

16. Avril 1563.

Madame, ayant ſçû la dépêche que le roi & la reine font à M. de Cruſſol & à vous, je ne l'ai voulu laiſſer partir ſans y adjoûter ce mot de lettre, pour vous aſſurer que vous avez un ſi bon ami près de leurs majeſtés, qu'il n'a garde de vous mettre en oubli, ni obmettre choſe qu'il eſtimera concerner vôtre repos, bien, & contentement, à toutes les occaſions qui s'en pourront préſenter. Je deſire grandement vôtre préſence en ce lieu, qui y eſt bien requiſe & néceſſaire; & vous prie affectueuſement faire vos préparatifs pour vous y acheminer le plûtôt qu'il vous ſera poſſible. Ce porteur vous fera récit des occurrences de par-deçà, avec ce que vous en connoîtrez par ladite dépêche, qui me gardera de vous faire la préſente plus longue, ſi ce n'eſt pour vous prier de me continuer toujours à vôtre bonne grace, à laquelle je préſente mes affectionnées recommandations. Priant Dieu, madame, vous avoir en ſa ſainte & digne grace. De Chenonceaux, ce 16e jour d'Avril 1563.

Je vous prie, ma bonne mere, de faire entendre à vôtre maîtreſſe, que la choſe de ce monde, après la gloire de Dieu, que deſirez le plus, ſoit d'être auprès d'elle : vous aſſurant qu'elle le deſire & auſſi vôtre humble fils, parens & amis à jamais vous obéir. *Signé* Louis de Bourbon. *Et à la ſubſcription :* A madame, madame de Cruſſol.

18. Juin 1565.

Madame, nous ſommes fort aiſes de ce que vôtre couſin, le baron de Gourdon, a eu ſi bonne ſouvenance de vous donner tel témoignage de nôtre affection envers vous, que vous ayez eu occaſion de nous écrire ſi amplement, comme avez fait, par M. de la Maulniſſiere. Certainement ayant entendu en quelle eſtime la reine, ma bonne ſœur, vous a; & principalement ſçachant comme bien le méritez, à cauſe de vôtre ſingulier eſprit & vertu; nous avions commandé à nôtre couſin de Kurdon, de vous faire mes ſpéciales recommandations, & de vous aſſurer que nous nous eſtimerions bien obligée en vôtre endroit, ſi vous vous employez à maintenir & conſerver la bonne & ſincere amitié qui eſt entre nous & la reine, vôtre maîtreſſe; à quoi nous appercevons non-ſeulement par vôtre lettre, mais auſſi par pluſieurs autres témoignages, combien vous y êtes affectionnée & encline. Et continuant toujours ainſi, nous croyons que vous même n'en aurez pas moindre fruit que votre vertu mérite. Et ainſi avons prié M. de la Maulniſſiere vous aſſurer. A Werminſter le 18. Juin 1565. vôtre bonne amie, Elizabeth, reine. *Et à la ſubſcription :* A madame de Cruſſol.

8. Août 1566.

Mon couſin, j'ai été bien aiſe d'entendre par vôtre lettre du 5. de ce mois, que ma couſine la ducheſſe d'Uſez, vôtre femme, ſe porte mieux, & qu'elle ſoit hors de danger; & n'étoit point de beſoin de vous excuſer pour la demeure que vous avez faite, parce que c'étoit pour choſe ſi raiſonnable, que je ſçaurois que trouver fort bon que vous lui ayez tenu compagnie. Et auſſi-tôt que vous verrez que ſa ſanté pourra permettre que vous puiſſiez venir en cette compagnie vous y ſerez le bien venu. Priant le Créateur, mon couſin, qu'il vous ayt en ſa très-ſainte & digne garde. Ecrit à Villers-Cotrets le 8e jour d'Août 1566. vôtre bonne couſine. *Signé* Catherine. *Et à la ſubſcription :* A mon couſin, M. le duc d'Uſez, chevalier de l'ordre du roi, monſieur mon fils, conſeiller en ſon conſeil privé, & mon chevalier d'honneur.

8. Septembre 1566.

Mon couſin, ayant entendu de Fizes les menées que aucuns font, pour garder que l'évêque de Montpellier ne paracheve avec lui ce qu'il reſte à faire pour ſa ſûreté, touchant la baronnie de Saulve; dont il en a accordé volontairement avec lui, & les offres que ſur ce ont été faites; & même, que ceux-là ont dit qu'ils auroient en leurs pourſuites faveur & aide de vous; je vous ay bien voulu écrire la préſente & prier, d'autant qu'en conſidération des ſervices que ledit Fizes me fait ordinairement, je l'ai, en tout ce qu'il lui touche, en particuliere recommandation, que vous ne favoriſiez en quelque ſorte que ce ſoit, ceux qui lui veulent en ce donner trouble & empêchement; ains lui faites en cet endroit, pour l'amour de moi, tout le plaiſir que vous pourrez, ce que j'aurai autant agréable comme ſi c'étoit pour mon propre fait. Et m'aſſurant que vous le ferez ainſi, je ne vous ferai plus longue lettre, que de prier le Créateur, mon couſin, qu'il vous ayt en ſa ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Fere, en Tardenois, le 8e jour de Septembre 1566. votre bonne couſine. *Signé* Catherine: *Et à la ſubſcription :* A mon couſin M. le duc d'Uſez, chevalier de l'ordre du roi, monſieur mon fils, conſeiller en ſon privé conſeil, & mon chevalier d'honneur.

22. Février 1567.

Mon couſin, nous eûmes hier des nouvelles du Languedoc, & un avis que vos deux freres, Beaudinet & Galliot, ont avec eux bonne troupe, & tous les jours voient lever gens & argens. On ne ſçait à quelle occaſion, & ſemble qu'ils le veulent remuer des premiers; ce

que je m'aſſure que ne leur conſeilleriez pas, ſi étiez de par-delà ; mais au contraire, les fairiez marcher d'une autre façon. Et d'autant que je ſuis aſſurée qu'ils croiront du tout ce que leur manderez, je vous prie, mon couſin, leur écrire une bonne lettre ; & leur faire bien entendre que ce n'eſt point l'intention du roi, mon fils, ny ſuivre les édits & ordonnances ; ce que le roi, mondit fils, n'eſt pas délibéré d'endurer ; dont j'ay bien voulu vous avertir, afin que vous y donniez ordre. Priant Dieu, mon couſin, vous avoir en ſa garde. De Fontainebleau le 22. Février 1567.

Je vous prie, mon couſin, de bien faire entendre à vos deux freres qu'ils ſe gouvernent d'autre façon, & qu'ils ſuivent vôtre chemin, & non pas de faire ce que l'on dit qu'ils font ; car ceux qui leur font faire n'auroient pas le moyen de les conſerver, comme vous aurez, s'ils croient vôtre conſeil, que je ſçai ne ſera jamais que pour le ſervice du roi, & repos du royaume. Vôtre femme trouvera ici les recommandations de vôtre bonne couſine. *Signé* Catherine. *Et à la ſubſcription :* A mon couſin, le duc d'Uſez.

23. Avril 1567.

Mon couſin, j'ay reçu vôtre lettre du 16. de ce mois, par vôtre homme, preſent porteur ; à quoi ne vous ferai autre réponſe, ſinon pour aſſurer, que ſi j'ay eu ſouvenance de vous, touchant ſaint Aubin, lorſque le premier avertiſſement en eſt venu, vous pouvez etre certain que l'effet de cette ſouvenance ne vous peut faillir, & qu'en tout ce qui vous touchera, je vous aurai toujours en la recommandation que mérite l'affection grande que je ſçai que vous me portez. Priant Dieu, mon couſin, qu'il vous ayt en ſa garde. Ecrit à Chantilly le 23. Avril 1567. Vôtre bonne couſine. *Signé* Catherine.

Encore que vôtre femme ne m'écrive, je ne laiſſe de lui faire mes recommandations. *A la ſubſcription :* A M. le duc d'Uſez.

28. Avril 1567.

Monſieur, ſi monſeigneur le connetable & moi avons fait quelque choſe pour le ſervice de Baudry, préſent porteur, à vôtre requête, comme vous voyez, je vous prie croire, que même affection & bonne volonté, nous nous employerons en tout ce que nous connoîtrons vous appartenir : & particuliérement encore de ma part, je vous puis aſſurer, que ne trouverez perſonne de qui plus librement vous puiſſiez diſpoſer, ne qui ſoit plus à vôtre commandement que moi : que ſerai toujours ſoigneux de ceux qui s'avoueront & me ſeront recommandés de vous : ne voulant faillir vous dire comme il a plû au

roi me commander de me tenir près de lui, & m'en ayant approché ; de ſorte que j'ay occaſion d'être en cette cour plus ordinairement que jamais. De quoi je vous ay bien voulu advertir, m'aſſurant bien qu'en ſerez aiſe ; & pour vous prier auſſi me faire ce bien, de regarder ſi en vos affaires, & en ce qui vous touche, je vous puis ſervir de quelque choſe, & m'y commander ; car j'entrerois en jalouſie, ſi vous vous adreſſiez à d'autres. Je m'aſſure bien, que vôtre bonne partie ſera bien aiſe d'entendre auſſi cette nouvelle, qu'il ayt plû au roi m'approcher ainſi de lui. Je vous remercie, de ce que m'ayez fait ce bien, de me mander au long de vos nouvelles ; vous priant mê maintenir en vôtre bonne grace, à laquelle, après avoir préſenté mes très-humbles recommandations, je ſupplie le Créateur vous donner, monſieur, en ſanté & proſpérité, très-bonne & longue vie. De ſaint Maur-des-Foſſez le 28. Avril 1567. Votre obéiſſant & entier ami, De Montmorency. *Et à la ſubſcription :* A monſieur, monſieur le duc d'Uſez.

8. Mars 1573.

Mon couſin, j'ay commandé au ſieur de la Fraye, mon conſeiller & maître d'hôtel ordinaire, vous dire le regret que je porte de la mort de feu mon couſin, le duc d'Aumale, connoiſſant que j'ay fait perte d'un très-fidele, affectionné & utile ſerviteur. Or faut-il louer Dieu de tout, & recevoir ſes viſitations avec patience ; eſtimant qu'il fait tout pour le mieux, & que ce malheur vous y ſerve à tous d'exemple, pour vous rendre plus ſoigneux de la conſervation de vos vies, ayant été averti du bon marché que vous en faites tous les jours, avec trop peu de conſidération, & mêmement mes freres ; leſquels, ſans aucun égard à ce qu'ils ſont, s'expoſent auſſi librement que les autres, dont je ſuis en merveilleuſe peine ; ce que je vous prie leur remontrer, ſur tant que me voulez faire ſervice agréable, & faire en ſorte qu'ils ne continuent en leur façon de faire : & comme mieux pourvû d'expérience & jugement, leur montrer bon exemple, & les diſſuader de ſuivre & imiter un mauvais & téméraire, ſelon que j'ay donné charge audit ſieur de la Fraye vous dire ; lequel je vous prie croire comme ſi c'étoit moi-même. Priant Dieu, mon couſin, qu'il vous tienne en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à ſaint Leger ce 8. Mars 1573. *Signé* Charles. *Et plus bas* De Neuville. *Et à la ſubſcription :* A mon couſin, le duc d'Uſez.

15. Avril 1573.

Mon couſin, ceux de la nouvelle opinion de mon pays de Dauphiné ont été tellement ſollicités par les miniſtres de Geneve, & intimidés d'infinis bruits qu'ils ont ſemés, que j'avois réſolu leur mort &

ruine entiere, qu'il y en a pluſieurs qui ſe préparent & déliberent de monter à cheval & me déſobéir, nonobſtant les promeſſes qu'ils m'avoient faites de m'eſtre à jamais très-fideles ſerviteurs & ſujets. Or je ſuis averty que ceux-là ont juſqu'ici fait ce qu'ils ont pû pour gagner le ſieur Dacier, vôtre frere, mais qu'ils en ont eu très-mauvaiſe réponſe; toutefois ils ne laiſſent de le ſolliciter & preſſer fort vivement. Et encore que je ſois bien certain qu'il ne fera rien au contraire de ce qu'il vous a juré, & du devoir d'un fidele ſerviteur, étant gentilhomme d'honneur, qui a ſa parole auſſi chere qu'il doit avoir; toutefois connoiſſant par expérience le pouvoir que les perſuaſions & artifices de ces miniſtres, ſous prétexte de religion, ont ſur ceux qui font profeſſion de ladite nouvelle opinion; mêmement n'eſtant confortés ne aſſiſtés de perſonne qui les détourne de penſer aux ruſes deſdits miniſtres, comme je crois qu'eſt à préſent vôtre dit frere, étant ſeul en vôtre maiſon, je vous prie d'y pourvoir de bonne heure, ſelon que vous eſtimerez être néceſſaire, m'en remettant entiérement à vous. Au ſurplus, je ne vous veux celer, que j'ay un très-grand contentement du ſervice & devoir que mon frere m'a mandé que vous faites près de lui, & aux occaſions de ce ſiége. Je vous prie continuer, & être aſſuré que je reconnoîtrai d'une très-bonne volonté à jamais, les ſervices que je reçois de vous en cet endroit. Priant Dieu, mon couſin, vous avoir en ſa ſainte garde. Ecrit à Château le 15. jour d'Avril 1573. *Signé* Charles. *Et plus bas* De Neuville. *Et à la ſubſcription :* A mon couſin le duc d'Uſez.

3. Juillet 1573.

Mon couſin, le maire de Mehun, préſent porteur, auquel j'avois commandé de me venir trouver pour jouer à la longue paume, à ſçu par les chemins la mort d'un ſien frere, qui étoit receveur de mon domaine à Rohan; & d'autant qu'il n'y a que deux ans qu'il a été pourvû dudit office, tant par le moyen dudit porteur, que de ſes autres parens & amis, qui l'avoient aydé & ſecouru de leurs deniers pour la compoſition dudit office, penſant en recevoir puis après quelque commodité, choſe qui leur eſt encore preſque dûe: au moyen de quoi j'euſſe infiniment déſiré le pouvoir gratifier de quelque choſe ſur les deniers qui proviendront de la compoſition dudit office; ce que néantmoins je n'ay pû faire, pour être ledit office de receveur en la nomination de la reine, madite dame & mere; laquelle je vous prie, mon couſin, ſupplier de ma part, que en ayant égard aux ſervices que m'a fait ledit porteur, lequel je deſire gratifier, tant en cette conſidération, que de qu'il joue ordinairement à la longue paume avec moi, & du peu de temps que ſon frere a exercé icelui office, elle lui veuille en ma faveur accorder ledit office, en payant les parties caſuelles, ce

qu'elle aviſera, le gratifiant en quelque choſe, & le préferer à tous autres; vous aſſurant que me ferez ſervice bien agréable, d'embraſſer la protection de ce dit porteur, lequel je vous recommande. Priant Dieu vous avoir, mon couſin, en ſa garde ſainte. Ecrit à Charles-val le 3. Juillet 1573. *Signé* Charles, *& plus bas* De Neufville. *Et à la ſubſcription:* A mon couſin, le duc d'Uſez

3. Août 1580.

Monſieur, j'ay reçû ce jourd'hui vôtre lettre, par laquelle vous me faites entendre qu'il a été fait quelques priſonniers près de Villeneuve, par les ſoldats du capitaine Noguier, gouverneur de ſaint André, qui ſont vos ſujets, je vous ay bien voulu dire pour réponſe, que j'ay tout auſſi-tôt communiqué vôtre lettre audit capitaine Noguier, qui s'eſt trouvé près de moi, lequel s'en eſt allé incontinent audit ſaint André, pour s'informer exactement de ladite priſe: avec aſſurance, monſieur, qu'il tiendra ſi étroitement la main, que s'il ſe trouve qu'ils ſoient non-ſeulement de vôtre ville d'Uſez, ou de ſon diocèſe, mais auſſi de celui de Niſmes, qu'il les vous fera relaxer ſans payer un ſol, & vous en faire recevoir tout le contentement que vous en ſçauriez déſirer; combien que ces jours paſſés il lui ayt été pris un ſien couſin aux portes d'Uſez, auquel on a fait payer cinq cents écus de rançon; car il vous eſt ſi affectionné ſerviteur, qu'il ne deſire rien tant que de vous obéir & plaire, & ne faudra de vous écrire bien particulierement de tout. Par quoi je ferai fin à cette-cy, par mes bien affectionnées recommandations à vôtre bonne grace, & prieres à Dieu vous donner, monſieur, en parfaite ſanté, heureuſe & bonne vie. D'Avignon le 3. Août 1580. Vôtre très-affectionné à vous ſervir, honorer, & plaire, comme bon compere. G. cardinal d'Armagnac. *Et à la ſubſcription*: A M. M. le duc d'Uſez, pair de France.

13. Août 1580.

Monſieur, je viens d'être averti préſentement par un marchand de Taraſcon, qui partit de Lyon lundi dernier, comme le courrier de pied, qui portoit les paquets de notre ſaint pere & du roi, adreſſés à nous & à ſes lieutenant généraux de Languedoc & de Provence, a été retenu priſonnier à Charmes avec leſdits paquets, qui ont été ouverts, par leſquels ſa majeſté nous faiſoit entendre toute ſon intention ſur le fait de la guerre, dont les huguenots ſe réjouiſſent infiniment d'avoir découvert ſes deſſeins. Et pour autant, monſieur, que celui qui a fait cet acte eſt le capitaine Blache, commandant audit lieu de Charmes, ſur lequel vous avez beaucoup de pouvoir, je vous ſupplie très-affec-

tueuſement de vouloir tant faire pour le ſervice de ſa ſainteté & de ſa majeſté, & pour l'amour de moi, que d'envoyer promptement comme exprès audit capitaine Blache, pour recouvrer de lui les ſuſdits paquets, ſoient-ils ouverts ou autrement, en l'état qu'ils ſeront; & en ce faiſant, monſieur, vous ferez une œuvre digne de vous, dont vous obligerez beaucoup des ſeigneurs, & moi particulierement, qui deſire de vous faire toujours ſervice, & ferez rembourſer l'homme que y envoyerez des fraix de ſon voyage. Je vous en ferois plus grande inſtance, ſans l'aſſurance que j'ay de vôtre amitié. Et ſur ce, monſieur, je préſenterai mes très-humbles & affectionnées recommandations à vôtre bonne grace, en priant Dieu vous donner en bonne ſanté, une heureuſe & longue vie. D'Avignon le 13. Août 1580. Votre humble & affectionné ſerviteur G. cardinal d'Armagnac. *Et à la ſubſcription :* A M. M. le duc d'Uſez, pair de France, à Uſez.

3. Septembre 1580.

Monſieur, j'ai reçû deux de vos lettres, l'une du 27. & l'autre du pénultiéme du paſſé; & pour répondre à la premiere, je vous remercierai bien humblement des avis qu'il vous a plû me départir, tant du côté de la cour que d'ailleurs, enſemble de la lettre que vous m'avez fait voir de M. de la Barge, qui m'a tellement réjoui, que je vous en demeure bien fort obligé; ayant vû par-là un bon commencement, en ce qui regarde le bien des affaires du roi; voulant eſpérer qu'il réuſſira quelque bon & notable fruit de cette entrepriſe à l'avantage des ſujets de ſa majeſté, qui ſont tellement travaillés en divers endroits, qu'ils ont bien beſoin de répy. Et quant au chirurgien dont eſt fait mention dans vôtre derniere, que vous deſirez recouvrer, pour panſer le frere de M. le lieutenant Ranchin, de la cataracte qu'il a à l'œil, j'ay donné ordre qu'il ſoit dépêché à Mazan, où il eſt, pour le faire venir ici, pour s'en aller en la compagnie du ſieur de Saurin, faire tout ce que vous lui commanderez; le chargeant de vous obéir tout ainſi qu'à moi-même, puiſque je n'ay rien ſous le ciel que vous n'en puiſſiez diſpoſer comme du vôtre propre: de quoi je vous ſupplie vous aſſurer, & du deſir qui m'accompagne toujours à vous ſervir, honorer, & aimer de la même affection que m'étant remis du ſurplus ſur la ſuffiſance dudit ſieur de Saurin & vôtre aumônier, je me recommande humblement à vôtre bonne grace, & prie Dieu de vous donner, monſieur, en parfaite ſanté, heureuſe & longue vie. D'Avignon, le 3. Septembre 1580. Vôtre humble ſerviteur G. cardinal d'Armagnac. *Et à la ſubſcription :* A M. M. le duc d'Uſez.

4. Octobre

4. Octobre 1580.

Monſieur, le 29. du mois paſſé, vôtre bonne & courtoiſe lettre du jour précédent icellui, me fut envoyée d'Avignon en ce lieu, où j'avois été contraint, deux jours auparavant, me retirer, à cauſe du danger & contagion qui s'étoit mis dans ma maiſon, & trois des miens s'en trouverent frappés, n'ayant plus longuement voulu tenter la fortune; & ne vous ſçaurois aſſez ſuffiſamment remercier par écrit, des bonnes offres qu'il vous plaît me préſenter, tant par vôtre dite lettre que par la ſeconde, que ce laquais me rendit hier avec celle de M. de Rhodez. Vous aſſurant, monſieur, que ſi vos maiſons euſſent été près d'ici, je n'euſſe point fait difficulté de les aller prendre auſſi librement que j'ai fait cette mienne; ſçachant bien de quelle volonté vous me les preſentez; & expérimentant de plus en plus l'amitié que vous me portez, tant par le bon office que par le ſoin que je vois que vous avez de ma ſanté, laquelle ſera toujours pour vous rendre les effets réciproques de vôtre dite amitié en tous les endroits où j'en aurai le moyen; vous priant en faire aſſuré état, tel que je fais de vous, qui ne devez prendre la peine de paſſer ni vous expoſer aux lieux infectés, pour me venir trouver avant vôtre partement pour la cour; car je vous en ſçai tout autant de gré, & ne vous en ay moindre obligation, puiſque, par la grace de Dieu, je me porte bien, & ce peu de gens que j'en ay apporté. Quant & moi, qui vous prierai ſeulement étant-là, me vouloir ramentavoir en l'aſſurance de leurs majeſtés, & leur faire entendre, avec la continuation de ma dévotion & affection à leur ſervice, la pauvreté où je me trouve réduit pour icellui ſur mes derniers jours; afin que leur plaiſir ſoit de me continuer le don que le roi me fit étant en ce pays, dont je ſuis encore à toucher le premier denier, pour les grandes difficultés que M. Caſtille, receveur général du clergé, m'y fait; tellement qu'il me demeure inutile, ſi ſa dite majeſté n'en déclare bien expreſſément ſa volonté & intention, à quoi je ſçai combien une vôtre parole me pourra ſervir; car autrement, & ſi je ne ſuis ſecouru de cet endroit, je n'ay plus moyen de demeurer pardeçà, ains ſeray contraint de faire une retraite, comme le plus pauvre prêtre de France, ne jouiſſant nullement que du bien que j'ay par l'injure du temps; vous priant de leur remontrer à bon eſcien, & ſelon l'entiere fiance que j'ay en vous, à qui je ne crains point découvrir mes néceſſités, ni vous employer privement, comme vous devez faire à moi en toutes les occaſions que me connoîtrez bon à vous ſervir, à quoi vous me trouverez toujours fort prompt & diſpoſé; mais ce ſera de même cœur & affection, qu'après vous avoir remercié auſſi des nouvelles dont il vous a plû me faire part, & ne m'en trouvant

point pour cette heure dignes de vous, qui pouvez avoir entendu le levement du ſiége devant Talard, où les ennemis ne ſe préſenterent jamais pour empêcher; je vais prier nôtre Seigneur Dieu vous donner, monſieur, en parfaite ſanté, heureuſe & longue vie; me recommandant de tout mon cœur à vôtre bonne grace. De Bederrides ce 4. Octobre 1580. Vôtre très-humble & très-affectionné à vous ſervir, honorer & aymer comme frere, G. cardinal d'Armagnac.

7. Octobre 1580.

Monſieur, entendant vôtre prochain acheminement pour vôtre voyage; avant icellui, il m'a ſemblé vous devoir raffraîchir la mémoire de la priere & recommandation que je vous ay faite n'a gueres, en faveur de l'un de mes aumôniers, prieur de Valabrix, afin que vous lui veuillez faire ſi bonne part de la vôtre, & de vôtre autorité, que par le moyen d'icelle, il puiſſe avoir payement des fruits de ſon dit bénéfice, qu'un nommé Bournet, de vôtre ville, ſon rentier, a levés depuis deux ans, & les retient, ſous prétexte de quelques repréſailles que le ſieur dudit Valabrix prétend avoir obtenu de la cour préſidialle de Niſmes; laquelle, pour avoir été inhibée, n'en pourroit prendre de connoiſſance; puiſque M. de Montmorenci, ou le commiſſaire par lui député, & le ſiége de Beaucaire, avoient condamné ledit rentier, & déclare n'y avoir lieu deſdites repréſailles pour la maiſon que ledit ſieur Valabrix a eu à Avignon; d'autant que ledit prieur eſt regnicole & ſujet du roi; & outre ce, qu'elles ne ſe peuvent étendre ſur les bénéfices: & c'eſt ſeulement en l'intelligence que le rentier a avec ledit ſieur de Valabrix pour retenir les fruits dudit prieur, auquel je vous prierai bien fort vouloir être aydant pour les recouvrer, ſuivant les jugemens qu'il en a obtenus, & pour le grand beſoin qu'il en a, afin d'avoir meilleur moyen de continuer le ſervice à celui qui participera à l'obligation qu'il vous en aura, & qui après le vous avoir recommandé pour ce regard, s'en va recommander ſoi-même à vôtre bonne grace, & priant Dieu vous donner, monſieur, en bonne ſanté, heureuſe & longue vie. De Bederrides ce 7. Octobre 1580. Vôtre humble ſerviteur G. cardinal d'Armagnac.

Monſieur, il y a ici un mien officier, nommé Jean Rortain, le pere duquel, habitant de vôtre ville, a à recouvrer quelque quantité de bled, qu'il a prêté à icelle il y a long-temps; en quoi je vous prierai auſſi lui vouloir être aydant & favorable, pour le beſoin qu'il m'a fait entendre en avoir: mais je crains vous être par trop importun, & vous prie m'en excuſer. *A la ſubſcription :* A monſieur, monſieur le duc d'Uſez.

20. Août 15...

Monſieur, mon couſin, maître Philibert de Sibleyras, lieutenant de juge en mes terres de Boutieres, y tient quelque peu de rentes, que n'eſt pas pour faire rien de lui ſeul au riereban, auquel eſt aſſigné; & lui ſeroit plus grande dépenſe que toute la rente ne vaut, s'il étoit contraint y aller, outre qu'il eſt occupé pour mes affaires. A cette cauſe, M. mon couſin, je vous prie tant que puis, que pour amour de moi, le veuillez excuſer de la comparoiſſance de ſa perſonne audit riereban; & le plaiſir que lui ferez, eſtimerai eſtre fait à moi: vous aſſurant qu'il ne faudra à faire ce que, en ce que pour raiſon de ſon bien, ſera ordonné qu'il devra ayder nôtre Seigneur; auquel, monſieur mon couſin, je prie vous donner bonne vie & longue; en me recommandant bien humblement, & tant que puis, à vôtre bonne grace. De la Voûte, ce 28. jour d'Août.... Vôtre humble & meilleur couſin; Ventadour. *Et à la ſubſcription:* A monſieur, monſieur mon couſin, monſieur de Cruſſol.

25. Décembre 15...

Monſieur, puiſqu'il a plû à Dieu nous ayder, même à la priſe de Villemagne, laquelle eſt à cette heure ſous vôtre puiſſance, enſemble auſſi le château de Carillac, que auſſi ay pris, qui eſt voiſin de l'ennemi de cinq lieues, & une piéce bien forte; je n'ay faute, à cette heure, que des gens, pour rendre ſous vôtre obéiſſance les autres lieux; j'ay entendu que mon enſeigne eſt à Beziers, ſi vous plaît, lui commanderez qu'il marche; s'il vous plaît envoyer çà-haut celui qui reçoit l'argent du roi, enſemble les deniers de l'équivalent. Tous ceux de ces montagnes ſont prêts à payer, & enſemble ceux qui tiennent les bénéfices ſont prêts à arranter, & auſſi à bailler argent à cellui que vous commanderez le recevoir, qui montera à une belle ſomme; s'il vous plaît m'envoyer la commiſſion pour faire vendre le bien, tant de Bedarieux que Villemagne. J'ay entendu que la garniſon de Clermont s'en va, qu'eſt le tout que vous puis écrire pour le préſent; ſi n'eſt, monſieur, que prie nôtre Seigneur vous augmenter ſes dons & ſes graces; vous préſentant mes humbles recommandations à vos bonnes graces. De Faugieres ce 25. Décembre. Vôtre très-humble & obéiſſant ſerviteur. Faugieres. S'il vous plaît que je vous amene le priſonnier de Pujol, me avertirez. *A la ſubſcription eſt écrit:* A monſieur, monſieur le baron de Cruſſol, général de l'armée Chrétienne, au pays de Languedoc, à Beziers.

27 Août 1588,

Monſieur de Cruſſol, pour ce que le prince de Savoye a remis en avant l'aſſemblée de deux gentilshommes pour la délivrance des priſonniers, puor laquelle vous ſçavez que vous êtes ordonné, auſſi que vôtre préſence-là n'eſt plus néceſſaire; je vous prie partir incontinent la préſente reçue, pour vous rendre par devers moi le plutôt & le plus diligemment que vous pourrez. Priant Dieu, monſieur de Cruſſol, vous avoir en ſa garde. Ecrit à Amiens le 27. Août 1588. *Signé* Henri; *& plus bas* de l'Aubeſpine. *Et à la ſubſcription :* A monſieur de Cruſſol, gentilhomme ordinaire de ma chambre.

6. Février 1611.

Mon couſin, je vous fais cette-cy pour vous dire, que ſuivant l'aſſurance que je vous avois donnée à vôtre partement vous faire nommer & retenir au nombre des chevaliers du ſaint Eſprit; & encore que je n'euſſe pas lors eſpéré de vous pouvoir faire donner place pour la premiere promotion qui s'en feroit; parce que le rôle étoit comme fait & arrêté par le feu roi, mon ſeigneur, auquel je ne puis rien changer; néantmoins, le deſir que j'ay de vous gratifier, m'a fait rechercher le moyen de vous faire comprendre dans ledit rôle, comme j'ay fait; de ſorte que vous devez maintenant être aſſuré que vous ſerez honoré dudit ordre à la premiere promotion qui ſe fera deſdits chevaliers: & afin que vous puiſſiez vous retrouver ici au temps que s'en fera la cérémonie, je donnerai ordre de vous en faire avertir; vous priant de croire que je ſerai bien aiſe de vous faire connoître, non-ſeulement en cette occaſion, mais auſſi en toutes les autres qui ſe préſenteront, l'eſtime que je fais de vôtre mérite, & le contentement que j'ay de vôtre affection au ſervice du roi, monſieur mon fils, duquel vous devez être aſſuré que vous ſerez toujours tenu, comme vous l'êtes, du nombre de ſes plus fideles & ſpéciaux ſerviteurs. Sur ce, je prie Dieu, mon couſin, vous avoir en ſa ſainte garde. Ecrit à Paris le 6. Février 1611. Vôtre bonne couſine. *Signé* Marie; *& plus bas* Phelippeaux. *Et à la ſubſcription :* A mon couſin le duc d'Uſez.

8. Février 1611.

Mon couſin, pour vos vertus & mérites, & pour la fidélité & affection que je ſçai qu'à l'imitation de vos ancêtres, vous avez au bien de cet état, & à ma perſonne & ſervice, vous avez été nommé par

moi pour entrer & être aſſocié en mon ordre du ſaint Eſprit : & déſirant que vous ſoyez prêt pour recevoir cet honneur au premier chapitre & cérémonie dudit ordre, je vous envoye une commiſſion adreſſée à vôtre évêque diocesain, pour faire vos preuves de vie, mœurs, âge, & religion, qui ſont les ſeules que vous avez à faire, ayant été ſatisfait aux autres par feu mon couſin le duc d'Uſez, vôtre pere, chevalier dudit ordre, ſuivant les ſtatuts d'icellui, qui vous diſpenſera d'en faire des nouvelles. Je ſçai que vôtre affection eſt telle, que le bienfait n'y peut rien ajoûter, qu'une plus grande obligation à me rendre les effets que j'en attends en toutes occaſions, comme je les vous ferai recevoir de ma bonne volonté. Et je prie Dieu qu'il vous ait, mon couſin, en ſa ſainte garde. Ecrit à Paris le 8. Février 1611. *Signé* Louis; *& plus bas* Poitiers. *Et à la ſubſcription* : A mon couſin, le duc d'Uſez, pair de France.

28. Février 1611.

Mon couſin, le roi, monſieur mon fils, vous ayant nommé pour être aſſocié à l'ordre du ſaint Eſprit au premier chapitre & cérémonie dudit ordre qui ſe fera, je vous en ay voulu donner avis par la préſente, afin que vous connoiſſiez combien j'ay agréable que cet honneur ſoit rendu à votre mérite, & à la fidelité & affection que vous portez au bien de ſon ſervice : & comme je ſuis très-aſſurée que vous ne manquerez jamais à ce devoir, auſſi & pouvez vous faire état, qu'en toutes les occaſions qui s'offriront, je me rendrai toujours ſoigneuſe de tenir la main à ce qui ſera de vôtre contentement; & pour ce que mondit ſieur & fils vous écrit bien particulierement ſur ce ſujet, je ne ferai la préſente plus longue, que pour prier Dieu, mon couſin, qu'il vous ayt en ſa ſainte garde. Ecrit a Paris le 28. Février 1611. vôtre bonne amie. *Signé* Marie; *& plus bas* Poitiers. *Et à la ſubſcription* : A mon couſin, le duc d'Uſez, pair de France.

25. Mai. 1611.

Madame, vous aurez écrit par la dépêche que je vous ay faite du 23. de ce mois, par le ſieur Paſcal, comme monſieur le duc d'Uſez a promptement ſatisfait aux commandemens de vos majeſtés, & aux volontes de monſieur le connétable, ayant remis au pouvoir du capitaine Dumas le fort de ſainte Anaſtaſie, & de plus toutes les munitions qu'il y avoit fait porter pour la garde & conſervation de cette place; maintenant qu'il envoie devers vos majeſtés pour la pourſuite de la juſtice de ſa cauſe, je les ſupplie très-humblement de commander qu'elle lui ſoit rendue, ſelon que le droit & la raiſon le requierent. Et

je prie Dieu, madame, donner à vos majeſtés parfaite ſanté, très-longue & très-heureuſe vie. De Pezenas ce 25. Mai 1611. Vôtre très-humble, très-obéiſſant, & trés-fidele ſerviteur & ſujet. *Signé* Ventadour. *Et à la ſubſcription eſt écrit :* A la reine, régente, en France.

14. Février 1613.

Mon couſin, j'ay reçû à deux diverſes fois deux lettres que vous m'avez écrites. Par l'une, vous me mandez le ſoin que vous avez eu de ſatisfaire à la priere que je vous avois faite de mettre la derniere main au différend qui étoit entre les ſieurs de Themines & de Vaillac, & quelques autres gentilshommes. A quoi je vois que vous avez ſuffiſamment travaillé, que j'ay occaſion d'en demeurer bien contente. Par l'autre lettre que vous m'écrivez, touchant le fait de Florenſac ; en quoi je reconnois vôtre plainte ſi juſte, que je ne puis contredire à ce qui eſt de vôtre deſir. Et de fait, j'en écris à mon couſin, le connétable, la lettre que vous trouverez ci encloſe ; laquelle ayant vue, vous la ferez fermer, & la lui ferez porter par un des vôtres, avec l'arrêt & commiſſion qui vous ont été ci-devant expédiés ; lui faiſant inſtance de pourvoir à l'exécution d'icelui. Et neanmoins, je vous prie de commander à celui que vous en chargerez, de proceder ſi prudemment à cette pourſuite, à l'endroit de mondit couſin, qu'il ne prenne ſujet de s'en émouvoir ou courroucer, déferant pour cela quelque choſe à ſon âge : & prenez aſſurance, que ſi vous ne demeurez en cela ſatisfait de lui, mon intention eſt toujours, d'une façon ou d'autre, d'y faire pourvoir à vôtre contentement. Car outre ce que je reconnois cette affaire juſte, je ſçai que vous avez tant d'affection & de bienveillance au bien du ſervice du roi, mondit ſieur & fils, & à l'avantage de ſes affaires, que vous méritez de lui toute autre gratification que celle-là. Et ſur ce ſujet, je vous dirai que mon intention eſt d'avoir déſormais en particulier ſoin & conſidération ce qui eſt de vous & de vos enfans. Et pour cet effet, je déſirerois que vous & eux fuſſiez de deçà, où vous les feriez élever près de nous, & à la connoiſſance des uns & des autres. Je deſire particulierement d'y voir vôtre aîné, & vous prie inſtamment de l'y amener ou envoyer le plutôt que vous pourrez ; afin qu'il commence à s'attacher près la perſonne du roi, mondit ſieur & fils ; & que y prenant cy-après ſa nourriture, il s'en acquierre la bienveillance, & y puiſſe tenir le rang que ſa naiſſance lui a acquis. C'eſt à quoi, de ma part, je veux tenir la main, & vous traiter déſormais de telle ſorte, que vous puiſſiez reconnoître par effet, la bienveillance du roi, mondit ſieur & fils, & la mienne, envers vous & les vôtres. J'ay parlé plus particulierement de toutes ces affaires à ce gentilhomme, préſent porteur, qui eſt à

vous, afin qu'il le vous repréſente de ma part; & vous dira auſſi ce que j'ay fait ordonner pour vous, attendant qu'à l'avenir l'on faſſe encore mieux pour vôtre contentement. Il vous repréſentera tout ce qui ſe paſſe de nouveau en ces quartiers de deçà, n'y ayant rien de particulier que je vous puiſſe écrire. Je me remettrai donc de toutes choſes ſur lui-même, pour vous dire que, comme je prends toute aſſurance de vôtre entiere affection au bien du ſervice du roi, & en mon endroit, auſſi vous devez faire toujours état de mon amitié & bienveillance. En priant Dieu, mon couſin, qu'il vous ayt en ſa ſainte garde. Ecrit à Paris le 14. Février 1613. Vôtre bonne couſine. *Signé* Marie; *& plus bas* Phelippeaux. *Et à la ſubſcription* : A mon couſin, le duc d'Uſez, pair de France.

12. Avril 1613.

Mon couſin, j'ay été bien aiſe d'apprendre, par les lettres que vous m'avez écrites, la réſolution que vous avez priſe d'envoyer ici vos deux fils, pour être élevés auprès du roi, monſieur mon fils; où je vous aſſure qu'ils ſeront bien venus, & en auray le ſoin que mérite leur qualité, & la conſidération de vôtre affection & de vos ſervices. Quant à ce qui eſt de l'affaire de Florenſac, j'ay toujours bien conſideré la juſtice de vôtre pourſuite, & combien il eſt équitable de pourvoir à vôtre contentement. La difficulté ne conſiſte qu'en l'empêchement qu'y apporte mon couſin le connétable, l'opinion duquel il faut ramener doucement; pour cet effet, je lui en ferai écrire une dépêche. Je vous prie de croire que j'y apporterai tout ce que le bien & repos du roi, mondit ſieur & fils, me pourra permettre, pour faire exécuter l'arrêt qui a été donné en vôtre faveur. J'ay auſſi vû ce que vous m'écrivez du fait de ſainte Anaſtaſie, où j'aurai ſoin qu'il ne ſe paſſe rien au préjudice de l'interêt que vous y avez; & croyez qu'en toutes autres occaſions je vous ferai toujours paroître l'eſtime que je fais de vous & de vôtre fidelité, & particuliere dévotion au ſervice du roi, mondit ſieur & fils, & au bien & repos de ſon état. Et ſur ce, je prie Dieu, mon couſin, qu'il vous ayt en ſa ſainte garde. Ecrit à Paris, ce 12. d'Avril 1613. vôtre bonne couſine. *Signé* Marie; *& plus bas* Phelippeaux. *Et à la ſubſcription* : A mon couſin, le duc d'Uſez, pair de France.

22. Juin 1613.

Mon couſin, j'ay été bien aiſe de voir ici vos deux fils, que vous avez envoyés, leſquels vous pouvez croire que le roi, monſieur mon fils, a très-volontiers reçus, & aura fort agréable de les voir près de

de lui ; & que nous les aimerons & gratifierons toujours autant que vous le pourriez deſirer, tant pour vôtre conſidération particuliere, que pour l'eſpérance que nous avons qu'ils ſe rendront dignes de nôtre bienveillance, & capables un jour de bien & utilement ſervir le roi, mondit ſieur & fils, & à cet état. J'ay vû au reſte, par vos dernieres, l'inſtance que vous me faites pour rentrer en la poſſeſſion de vos maiſons, ſpécialement de celle de Florenſac ; ce que j'ay toujours trouvé bien conſidérable, même en vôtre perſonne, que je tiens entiérement affectionnée au bien de ce dit état, & particulierement envers nous ; & devez croire que ç'a été avec déplaiſir de ma part, qu'il ſe ſoit rencontré des empêchemens ſur l'exécution de l'arrêt qui a été ci-devant donné en vôtre faveur, pour le fait de vôtre dite maiſon de Florenſac ; ce que j'eſpere ne devoir être cy-après davantage différé, ayant fait de nouveau expédier une commiſſion à mon couſin le connétable, pour faire exécuter ledit arrêt ; laquelle contient auſſi toutes les décharges qu'il pouvoit ſur ce déſirer ; & veux croire, que ſi-tôt que vous lui aurez fait préſenter ladite commiſſion, avec les lettres particulieres que je lui en écris encore, il n'y apportera plus aucune difficulté, & recevrez en cela de lui tout témoignage d'amitié ; comme en ce faiſant, je vous prie lui faire ſur ce paroître une entiere ſatisfaction, & demeurer de vôtre part en la bonne amitié & intelligence, qui eſt requiſe entre perſonnes de vôtre qualité, pour le bien du ſervice du roi, mondit ſieur & fils ; à qui je m'aſſûre que vous contribuerez toujours de ce qui dépendra de vous, que j'aurai auſſi à plaiſir de gratifier & favoriſer en toutes les occaſions qui s'en préſenteront, comme perſonnes que j'eſtime, & de qui les déportemens me ſont très-agréables. Sur ce, je prie Dieu, mon couſin, vous avoir en ſa ſainte garde. Ecrit à Paris le 22. Juin 1613. *Signé* Marie ; & *plus bas* Phelippeaux. *Et à la ſubſcription :* A mon couſin, le duc d'Uſez, pair de France.

17. Septembre 1613.

Monſieur, j'ay ſçû que le capitaine Gautier, qui commandoit dans vôtre maiſon d'Aymargues, vous l'a remiſe ; & d'autant que monſieur de Berticheres a ſa maiſon proche dudit Aymargues, & que maintenant, comme vous ſçavez, il ne manque pas d'ennemi, qui poſſible entreprendroient ſur ſa perſonne, ſi vous n'étiez dans Aymargues, quelqu'un qui ne lui fût pas ami ; je vous fais ce mot, pour vous prier de vous repréſenter que ledit ſieur de Berticheres étant bon ſerviteur du roi, mérite d'être mis en conſidération, & que vous me ferez une ſinguliere faveur, que ſi vous mettez quelqu'un dans Aymargues, que celui que vous y mettrez ſoit ſerviteur du roi, comme je m'aſſure que vous ferez ; ſçachant que vous ne vous ſervez que de ceux qui ſont fideles

fideles & affectionnés au ſervice de ſa majeſté. Je me recommande affectueuſement à vos bonnes graces ; & ſuis, monſieur, vôtre très-affectionné & humble ſerviteur. *Signé* Montmorenci. De la Grange des près lez-Pezenas le 17. Septembre 1613. *Et à la ſubſcription :* A monſieur, monſieur le duc d'Uſez, pair de France, prince de Soyon.

27. Septembre 1613.

Mon couſin, j'ay reçu la lettre que vous m'avez écrite du 16. de ce mois, & entendu particulierement de ce gentilhomme, ce que vous lui aviez donné charge de me rapporter, ſur les ſujets contenus en icelle. J'ai été bien aiſe d'apprendre que vous ſoyez rentré dans vôtre maiſon de Florenſac, ſelon la réſolution que nous en avons priſe, & ce que j'en avois écrit à mon couſin le connétable ; & d'autant plus que les choſes s'y ſont paſſées avec toute douceur, & au contentement d'un chacun. Comme auſſi, j'ay ſçu comme le capitaine Gautier s'eſt déchargé entre vos mains de la garde qu'il avoit de vôtre maiſon d'Aymargues, & l'ordre que vous avez ſur ce donné pour la conſervation d'icelle. Je vous prie d'avoir toujours ſoin, en l'un & en l'autre endroit, de ce qui eſt du bien du ſervice du roi, monſieur mon fils, & de la manutention de ſon autorité, & de l'obéiſſance qui lui eſt duë, ſelon l'affection que en vôtre particulier vous y avez toujours fait paroître, laquelle j'ay auſſi appris que vous avez tout récemment témoigné, ſur l'occaſion de cette derniere rumeur & ſédition ſurvenue à Niſmes, où vous vous êtes rencontré ; vous étant emploié pour empêcher qu'il n'en arrivât davantage d'inconvéniens, dont je vous ſçai fort bon gré ; m'aſſurant que vôtre préſence & entremiſe y aura grandement ſervi, & qu'en quelqu'autre lieu que vous puiſſiez vous retrouver, elle ſera toujours utile au ſervice du roi, mondit ſieur & fils : comme en ce faiſant, vous pouvez croire que nous vous aurons toujours en bonne conſidération, pour vous gratifier & favoriſer ſelon vôtre qualité & mérite, aux occaſions qui s'en preſenteront, ainſi que j'ay donné charge à ce dit porteur de vous dire & aſſurer encore particuliérement de nôtre part ; & ayant remis auſſi à lui toutes nouvelles de deçà, je ne vous ferai ici plus longue lettre, que pour prier Dieu, mon couſin, vous avoir en ſa ſainte garde. Ecrit à Fontainebleau le 27. de Septembre 1613. Vôtre bonne couſine. *Signé* Marie. *Et plus bas* Phelippeaux. *Et à la ſubſcription :* A mon couſin, le duc d'Uſez, pair de France.

6. Avril 1614.

Mon couſin, ſur ce que mon couſin, le duc d'Uſez, m'a fait nou-

velle inſtance, & même préſenté requête en mon conſeil, pour être le château de ſainte Anaſtaſie remis entre ſes mains, comme ſeigneur & propriétaire d'icelui, en conſéquence du déſiſtement qu'un nommé Rouſſel en a fait en ſa faveur, qui étoit le ſeul qui lui en pouvoit diſputer la poſſeſſion ; je n'ay voulu prendre aucune réſolution ſur cela, ſans en avoir eu auparavant vôtre avis ; j'ay deſiré ſçavoir de vous comme il eſt à propos d'en uſer pour le bien de mon ſervice ; vous ayant à cette fin renvoyé ladite requête, pour me donner & envoyer ſur le contenu d'icelle vôtre dit avis ; ce que j'ai voulu vous prier par celle-ci de faire au plutôt; afin que l'ayant vû, je puiſſe pourvoir ſur cette affaire à mon dit couſin, le duc d'Uſez ; auquel je vous dirai, que je deſire donner en cet endroit tout le contentement qu'il me ſera poſſible. Et n'étant la préſente pour autre ſujet, je prierai Dieu, mon couſin, vous avoir en ſa ſainte garde. Ecrit à Paris le 6. Avril 1614. *Signé* Louis ; *& plus bas* Phelippeaux. *Et à la ſubſcription :* A mon couſin, le duc de Montmorenci, pair & connétable de France, gouverneur & mon lieutenant général en Languedoc.

Dernier Mai 1614.

Mon couſin, ayant ſçû le ſoin que vous avez pris pour ſervir le roi, monſieur mon fils, ſur les derniers mouvemens & occurrences ; & même vous aviez averti & retenu vos amis pour les y employer avec vous, s'il en eût été beſoin, je n'ay pas voulu différer davantage à vous témoigner le contentement qui m'en demeure, & le bon gré que je vous ſçai, d'avoir voulu montrer en cela ce qui eſt de vôtre affection au ſervice du roi, mondit ſieur & fils ; vous priant de croire que je m'en ſouviendrai pour vous en reconnoître, & vous faire reſſentir, & à vos amis, ce que vous vous étiez par ce moyen acquis de plus en ma bienveillance, aux autres occaſions qui ſe pourront préſenter ci-après ; puiſque ces dernieres ne m'ont pas fourni aſſez de ſujet pour vous pouvoir faire voir la bonne intention que j'avois pour vous, & l'eſtime que j'en fais ; étant à préſent ſur l'entier accommodement des affaires, ſuivant la réſolution qui en a été priſe en cette conférence, qui a été à la fin terminée, & dont nos députés ſont de retour ; qui nous ont rapporté avoir convenu avec mon neveu, le prince de Condé, & ceux qui étoient avec lui, des moyens de rétablir le repos & tranquillité en ce royaume, & ſoulager les ſujets du roi, mondit ſieur & fils, des incommodités & oppreſſions qu'ils commençoient à reſſentir de ces rumeurs & mouvemens. Tellement que, graces à Dieu, il y a occaſion d'eſpérer que toutes choſes ſe rendront paiſibles, ſelon qu'il étoit déſiré de nous & tous les bons François ; dont j'ay bien voulu vous avertir, afin que continuant les effets de vôtre affection accoûtumée envers le

roi, mondit ſieur & fils, vous vous employiez & apportiez ce qui pourra dépendre de vous par-delà, comme je vous en prie, pour diſpoſer un chacun à recevoir & s'accommoder à cette bonne nouvelle, & ſe ranger à ce qui ſera de ſon devoir, & du bien du ſervice du roi, mondit ſieur & fils, repos & ſoulagement de ſes dits ſujets. Et ſur ce, je prie Dieu, mon couſin, vous avoir en ſa ſainte garde. Ecrit à Paris ce dernier de Mai 1614. Vôtre bonne couſine. *Signé* Marie ; *& plus bas* Phelippeaux. *A la ſubſcription :* A mon couſin, le duc d'Uſez, pair de France.

11. Juin 1614.

Mon couſin, vous ſçavez, comme il y a déja long-temps, une querelle & différend entre les ſieurs marquis de Thémines, & comte de Vaillac, & que j'ay eſſayé par pluſieurs fois de les faire accommoder ; & voyant les difficultés qui s'y rencontroient dans le pays, je leur avois, dès la fin de l'année derniere, fait faire commandement de ſe rendre par-deçà, pour y faire pourvoir ; à quoi n'ayant le dit comte de Vaillac ſatisfait, je n'y ay pû parvenir, & n'ay cependant voulu empêcher que ledit ſieur de Thémines, qui étoit venu me trouver ſuivant mondit commandement, après y avoir ſéjourné quelque temps, ne s'en ſoit retourné par-delà, pour prendre ſoin de ce qui eſt de ſa charge. Et encore que lorſqu'il prit congé de moi, je lui aye derechef fait des défenſes très-expreſſes de rien entreprendre ſur ledit comte de Vaillac ; néanmoins, qu'au préjudice de ce, ils ne continuent à ſe rechercher & quereller, d'autant même que le ſieur de Villemaille, frere dudit comte de Vaillac, ne s'entremette auſſi deſdites querelles & différends ; & ſçachant le crédit que vous avez parmi eux, & combien ils vous eſtiment, j'ay aviſé, pour y mettre ordre, de vous écrire celle-ci, afin que vous renouvelliez encore, de la part du roi, mon dit ſieur fils, & de moi, tant audit marquis de Thémines qu'audit comte de Vaillac, & ſieur de Villemaille, ſon frere, leſdites défenſes, de ſe rien demander l'un à l'autre ſur ce ſujet, par voie de fait & autres, au contraire des édits & ordonnances, ſur les peines y contenues. Et en outre, je deſire que par même moyen, & enſuite de cela, vous preniez connoiſſance du fonds de leurs dites querelles & différends, & que vous appelliez près de vous quelques ſeigneurs & gentilshommes, qualifiés de amis : & avec leurs avis & aſſiſtance, eſſayez de les en accorder & accommoder ; enſorte qu'ils demeurent bons amis, & qu'il n'arrive davantage de mal & inconvénient de la continuation de cette brouillerie. Je vous envoie des lettres que je leur écris, afin qu'ils ſatisfaſſent à ce que vous ferez & aviſerez ſur cela, ſuivant nôtre intention & volontés, leſquelles lettres vous leur ferez tenir, en leur man-

dant le temps & lieu où ils auront à vous voir ; & me donnerez avis de ce que vous y aurez fait & avancé, & de l'obéïſſance que chacun d'eux y aura renduë, pour, ſi beſoin eſt, y remédier d'autre ſorte. Vous priant derechef d'apporter ce que vous pourrez pour faire ceſſer cette diſpute, même entre perſonnes de telle qualité, & qui peuvent utilement ſervir le roi, mondit ſieur fils : en quoi vous pourrez croire que vous ferez choſe qui me ſera bien agréable, & dont je vous ſçaurai beaucoup de gré. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ayt en ſa ſainte garde. Ecrit à Paris ce 11. Juin 1614. Vôtre bonne couſine. *Signé* Marie ; *& plus bas* Phelippeaux. *Et à la ſubſcription :* A mon couſin, le duc d'Uſez, pair de France.

12. Juillet 1614.

Mon couſin, je n'ay pas voulu que ce porteur, qui m'eſt venu trouver de la part du vicomte de Gourdon, s'en ſoit retourné par-delà ſans vous envoyer par lui de mes lettres, qui ſeront principalement toujours pour vous aſſurer de ma bienveillance en vôtre endroit, & auſſi que l'état que je fais de la ſincere affection que vous portez au ſervice du roi, monſieur mon fils, laquelle je m'aſſure que vous témoignez en toute occaſion qui ſe préſente par-delà ; comme en ce faiſant vous le pouvez être que j'en aurai toujours beaucoup de reſſentiment. Je vous dirai par même moyen, que voyant la longueur du temps qui ſe paſſoit ſans que j'euſſe aucune certitude de l'obéiſſance que mon neveu, le duc de Vendôme, devoit rendre, ſuivant les articles arrêtés à ſainte Menehout, le roi, mondit ſieur & fils, & moi, avons aviſé de faire avancer quelques troupes de ce côté-là, & de nous en venir ici en intention de paſſer outre, ſi nous reconnoiſſons qu'il ſoit néceſſaire pour le bien de ſon ſervice, & l'établiſſement d'un plus aſſuré repos entre nos ſujets. Et depuis nôtre arrivée en ce dit lieu, nous avons eu nouvelles que mondit neveu, le duc de Vendôme, étoit en intention de ſatisfaire à ce qu'il doit, ſuivant ledit traité, ſans néantmoins nous en avoir montré aucun effet, tenant toujours les gens de guerre qu'il a par-delà ſur pied. Il arriva auſſi, il y a peu de jours, quelque rumeur & déſordre en la ville de Poitiers, en quoi mon neveu, le prince de Condé, ſe ſent intéreſſé, & a ſur ce fait quelques aſſemblées qui donnent ombrage, & apportent quelque incommodité par-delà. Sur quoi j'ay envoyé vers lui mon couſin, le duc de Mayene, pour le convier de ſe retirer, & ſe remettre à moi & à la juſtice, pour lui faire recevoir le contentement & ſatisfaction qu'il peut déſirer en cela : & attendons, auparavant que de nous réſoudre à partir d'ici, le retour dudit duc de Mayene. Cependant j'eſpere que nôtre voyage pourra ſervir pour faciliter l'accommodement de toutes

ces affaires, & par même moyen, pour affermir d'autant plus la paix & repos entre nos ſujets, qui eſt auſſi notre ſeul but & intention, dont je vous ay bien voulu avertir, comme je ferai, s'il ſurvient autre choſe de nouveau; afin qu'étant informé de ce qui ſe paſſe, vous puiſſiez faire ſçavoir & valoir nos bonnes & ſinceres intentions par-delà, & entretenir un chacun en la fidelité & obéiſſance qui eſt duë au roi, mondit ſieur & fils. Vous priant, de vôtre part, de nous faire ſçavoir de vos nouvelles aux occaſions qui ſe préſenteront & importeront ſon ſervice, & y continuer au ſurplus ce que vous avez accoûtumé de rendre pour le bien & avantage d'icellui. Sur ce, je prie Dieu, mon couſin, vous avoir en ſa ſainte garde. Ecrit à Orléans ce 12. Juillet 1614. Vôtre bonne amie. *Signé* Marie; *& plus bas* Phelippeaux. *Et à la ſubſcription :* A mon couſin, le duc d'Uſez, pair de France.

7. Août 1614.

Mon couſin, j'ay reçû les lettres que vous m'avez écrites, par ce porteur, par leſquelles j'ay vû l'inſtance que vous me faites, pour faire remettre entre vos mains le fort de ſainte Anaſtaſie. Sur quoi je vous dirai que mon intention eſt toujours de vous donner en cela tout contentement & ſatisfaction; & pour cet effet, j'ai chargé mon couſin, le duc de Montmorenci, s'en allant en ſon gouvernement, & écrivis auſſi au préſident Faure, de voir enſemble les moyens qu'il y auroit d'accommoder cette affaire à vôtre dit contentement. Je leur fais encore préſentement une dépêche ſur ce ſujet, que je vous envoie pour leur faire rendre, afin qu'ils me mandent ce qu'ils en auront fait; & lors j'en aurai ma réponſe, je pourvoirai à cette dite affaire, enſorte que vous en demeurerez content. J'eſtime au reſte que vous aurez déja ſçû le ſujet de nôtre voyage en ces quartiers, qui étoit principalement ſur les longueurs que nous voyons que mon neveu, le duc de Vendôme, apportoit de ſatisfaire à ce qu'il étoit tenu pour ſon regard, par les articles arrêtés à ſainte Menehout: & attendant l'effet des paroles & aſſurances qu'il nous a toujours depuis données d'y obéir, nous avons paſſé juſqu'à Poitiers, pour pourvoir à quelques déſordres qui y étoient arrivés, & avons donné ordre, avant que d'en partir, à la ſureté & conſervation de ladite ville, en l'obéiſſance duë au roi, monſieur mon fils. Nous ſommes revenus paſſer par cette ville, & partons demain pour aller à Angers, & de-là à Nantes, pour donner ce contentement à ceux de cette province d'y voir le roi, mondit ſieur & fils, & pour voir, par même moyen, à diſſiper les ombrages & défiances que ces derniers mouvemens y ont fait naître, & faire jouir ladite province de la même tranquillité que font les autres; eſpérant néanmoins de nous rendre à Paris avant le temps aſſigné pour la convo-

Digitized by Google

cation des états généraux à Sens, pour nous y retrouver. Cependant il ſe reconnoît que ce voyage eſt grandement utile pour le ſervice du roi, mondit ſieur & fils, & qu'il affermira toujours davantage le repos & tranquillité publique, confortera auſſi ſes bons ſerviteurs en leurs bonnes réſolutions, & ramenera les autres en leur devoir, & leur fera connoître ce qui eſt de nos bonnes intentions, que le principal but & deſſein de nôtre dit voyage, auquel le roi, mondit ſieur & fils, prend beaucoup de plaiſir, & ne fut jamais plus gaillard qu'il eſt. La nobleſſe accourt de toutes parts pour lui témoigner ſon affection & obéïſſance, & les peuples en reçoivent pareillement une joie & contentement indicible; ainſi que vous le pourrez encore plus particulierement entendre de ce dit porteur; auquel m'en remettant, je ne vous ferai celle-ci plus longue. Priant Dieu, mon couſin, qu'il vous ayt en ſa ſainte garde. Ecrit à Saumur le 7. Août 1614. Vôtre bonne couſine. *Signé* Marie; *& plus bas* Phelippeaux. *Et à la ſubſcription*: A mon couſin, le duc d'Uſez.

7. Octobre 1614.

Mon couſin, vous apprendrez par la lettre que le roi, monſieur mon fils, vous écrit préſentement, comme ayant plû à Dieu le faire parvenir à l'âge de ſa majorité, il veut déſormais, ſuivant les loix & conſtitutions de ce royaume, & à l'exemple de ſes prédéceſſeurs, prendre le ſoin, adminiſtration, & conduite d'icelui. A quoi j'ajoûterai par celle-ci, qu'il eſt entré en ſa cour de parlement de ce lieu, où tenant ſon lit de juſtice, il a fait la déclaration de ſa dite majorité, qui étoit néceſſaire &convenable en telle occaſion, & y fut ſuivi & aſſiſté de moi, de mes enfans, de mes neveux, les prince de Condé, & comte de Soiſſons, & de la plûpart des autres princes, cardinaux, maréchaux de France, officiers de la couronne, & notables perſonnages, qui ſont ici en grand nombre; & vous puis dire, que cette action ſe paſſa à nôtre contentement, & avec des apparences & témoignages d'une extrême joie & allégreſſe de tous, & par ce moyen ma régence ayant pris fin. Il faut que je vous die auſſi, que je reconnois avoir été aſſiſtée d'une grace ſinguliere de Dieu, d'avoir pû remettre au roi, mondit ſieur & fils, ce dit royaume, au bon & paiſible état qu'il ſe trouve à préſent. Et comme je ſçai que vous y avez contribué avec beaucoup de zéle & affection, ce qui a pû dépendre de vous, auſſi ai-je ſoin de lui en donner particuliere connoiſſance, afin qu'il faſſe l'eſtime de vous, & vous en ſçache le gré que vous méritez, ainſi que je m'aſſure qu'il fera, & aura bonne ſouvenance de vous en reconnoître: & pour lui en donner plus d'occaſions, & lui faire reſſentir davantage les effets de ce que je lui ay témoigné de parole, je vous prie continuer

Digitized by Google

à l'avenir en cette même affection & dévotion pour le bien de ſes affaire & ſervice, & la manutention de ſon autorité, & du reſpect & obéiſſance que lui doivent ſes ſujets. Prenant auſſi aſſurance, que de ma part j'ayderai & intercéderai toujours bien volontiers envers lui, pour tout ce qui concernera le contentement & avantage de vous & des vôtres. Et ſur ce, je prie Dieu, mon couſin, vous avoir en ſa ſainte garde. Ecrit à Paris ce 7. Octobre 1614. Vôtre bonne couſine. *Signé* Marie; *& plus bas* Phelippeaux. *Et à la ſubſcription eſt écrit :* A mon couſin, le duc d'Uſez, pair de France.

7. Octobre 1614.

Mon couſin, Dieu m'ayant fait la grace de me faire parvenir à l'âge de ma majorité, & ayant, ſelon les loix de cet état, pris des mains de la reine, madame ma mere, le gouvernement & conduite de ce royaume, je vous ay bien voulu faire ce mot pour vous en avertir; & vous dire auſſi, que madite dame & mere m'ayant fait ſçavoir le ſoin & affection que vous avez apporté par ci-devant, & pendant ma minorité, au bien de mes affaires & ſervice, il m'en demeure tout contentement, & vous en ſçai fort bon gré: vous priant de continuer en ce bon devoir en mon endroit, avec l'affection & fidélité que vous avez fait juſqu'ici; & vous aſſurer que j'aurai de ma part bonne ſouvenance de reconnoître vos ſervices, & ne perdrai aucune occaſion de vous faire paroître des effets de ma bienveillance en votre endroit. Priant Dieu, mon couſin, vous avoir en ſa ſainte garde. Ecrit à Paris ce 7. Octobre 1614. *Signé* Louis; *& plus bas* Phelippeaux. *Et à la ſubſcription :* A mon couſin, le duc d'Uſez, pair de France.

26. Décembre 1614.

Mon couſin, le roi, monſieur mon fils, & moi, déſirons vous voir, & conférer avec vous de quelque affaire qui vous touche, & dont je crois que vous recevrez du contentement; c'eſt pourquoi je vous prie de vous acheminer de deçà le plûtôt que vous pourrez. Il n'y a rien de nouveau ici qui mérite de vous être écrit, toutes choſes continuant en leur état accoutumé. Ce porteur vous pourra informer de la bonne diſpoſition du roi, mondit ſieur & fils, & de la memoire, & des autres autres occurrences qui ſont de ſa connoiſſance. Je prie Dieu, mon couſin, qu'il vous ayt en ſa ſainte garde. Ecrit à Paris ce 26. jour de Décembre 1614. Vôtre bonne amie. *Signé* Marie; *& plus bas* Phelippeaux. *Et à la ſubſcription :* A mon couſin, le duc d'Uſez, pair de France.

26. Décembre 1614.

Mon couſin, je dépêche ce porteur, l'un de vos domeſtiques, exprès vers vous, pour vous convier & prier de me venir trouver en ce lieu, où je deſire vous voir, & conférer de choſe de laquelle j'eſpere que vous aurez ſujet d'avoir contentement. Je ne vous ferai donc plus longue lettre, eſpérant vous voir bientôt, & finirai celle-ci. Priant Dieu, mon couſin, qu'il vous ayt en ſa ſainte garde. Ecrit à Paris ce 26. jour de Décembre 1614. *Signé* Louis; *& plus bas* Phelippeaux. *A la ſubſcription :* A mon couſin, le duc d'Uſez, pair de France.

10. Octobre 1614.

Mon couſin, j'ay vû par les lettres que vous avez écrites à la reine, madame ma mere, & à moi, par ce gentilhomme que vous m'avez dépêché, & entendu encore par lui le juſte ſujet que vous avez de vous plaindre de l'entrepriſe que les habitans de la ville d'Uſez ont faite, de ſe ſaiſir d'une tour à vous appartenant, qui eſt ſur une des portes de la ville, & l'avoir fait abattre & raſer, qui eſt une grande hardieſſe & inſolence, bien digne d'être réprimée; comme c'eſt mon intention, de vous en faire rendre la juſtice, & leur faire réparer la faute qu'ils ont en cela commiſe; mais il eſt à propos de patienter juſqu'à ce que l'occaſion ſoit plus propre pour faire exécuter ce qui en ſera ordonné. Et pour le regard des deux places dont vous me faites mention, j'écrirai à mon couſin, le duc Montmorenci, qu'il ayt à aſſiſter ceux qui ſont dans icelles en ce qu'ils auront beſoin pour s'y maintenir, & pourvoirai auſſi avec vous pour vous donner le moyen de les faire garder pour mondit ſervice. Je crois que vous aurez maintenant reçû la lettre que je vous écrivis à Poitiers le 28. du mois paſſé, où je vous mandois de me venir trouver, pour aller faire la fonction de la charge que je vous ay donnée; & vous conviois auſſi d'amener avec vous le plus grand nombre de vos amis que vous pourriez, pour me rencontrer ſur mon paſſage de la riviere de Dordogne, où j'étois averti qu'aucuns de la religion prétendue réformée & autres ſe devoient trouver pour s'oppoſer à mondit paſſage. Je vous dirai maintenant, que je ſuis arrivé en cette ville ſans qu'aucun ſoit comparu pour m'y donner empêchement; de ſorte que ſi vous étiez en chemin avec vos dits amis, il ne ſera pas beſoin que vous les reteniez davantage, & les pourrez licentier pour s'en retourner chez eux, les aſſurant du bon gré que je leur ſçai des témoignages qu'ils m'ont rendu en cette occaſion, de leur affection à mon ſervice; ce que je reconnoîtrai aux occaſions qui s'en offriront, même en celles qui ſe préſentent,

ſentent, ſi elles ont à paſſer plus avant. Et pour vôtre regard, je vous prie de vous rendre près de moi, avec ceux que vous voudrez amener pour vôtre ſuite ordinaire, le plutôt que vous pourrez; afin d'accompagner ma ſœur, qui partira dans peu de jours, juſques ſur la frontiere, & là prendre poſſeſſion de vôtre dite charge : & ſans que ce dit gentilhomme s'eſt trouvé ici de vôtre part, je vous aurois dépêché exprès pour vous faire hâter. Je remettrai à lui de vous dire ce qui ſe paſſe ici : & ne vous ferai celle-ci plus longue, que pour prier Dieu, mon couſin, vous avoir en ſa ſainte garde. Ecrit à Bordeaux ce 10. Octobre 1615. *Signé* Louis; *& plus bas* Phelippeaux. *Et à la ſubſcription :* A mon couſin, le duc d'Uſez, pair de France.

16. Octobre 1615.

Mon couſin, vous verrez par la réponſe que le roi, monſieur mon fils, fait aux lettres que vous lui avez écrites par ce gentilhomme, comme ſon intention eſt de faire réparer l'entrepriſe que les habitans de la religion prétendue réformé de la ville d'Uſez ont faite, de s'être ſaiſi d'une tour qui eſt ſur l'une des portes de ladite ville, & l'avoir fait abbatre de leur propre mouvement; & pourvoir auſſi aux autres affaires qui nous ont été repréſentées de vôtre part; à quoi vous pouvez croire que je porterai de la mienne ce que vous en pouvez attendre pour vous en faire rendre la juſtice qui vous eſt duë, & à vous donner le moyen de conſerver les deux places que vous faites garder pour le ſervice du roi, mondit ſieur & fils. Au reſte vous ſçaurez par ce dit gentilhomme, nôtre arrivée en ce lieu, & comme nous faiſons état de faire partir ma fille dans peu de jours pour s'en aller en Eſpagne, laquelle j'ay toujours déſiré que vous accompagnaſſiez juſques ſur la frontiere, où il faut auſſi que vous vous retrouviez en même temps qu'elle, pour y prendre poſſeſſion de vôtre charge; c'eſt pourquoi je vous prie de vous rendre ici le plûtôt que vous pourrez; ce qu'attendant & remettant à ce dit gentilhomme de vous faire ſçavoir le ſurplus de ce que j'aurai à vous dire ici davantage ſur ce ſujet, je ne vous ferai celle-ci plus longue : priant Dieu, mon couſin, vous avoir en ſa ſainte garde. Ecrit à Bordeaux le 10. Octobre 1615. Vôtre bonne couſine. *Signé* Marie; *& plus bas* Phelippeaux. *Et à la ſubſcription* : A mon couſin, le duc d'Uſez, pair de France.

4. Mai. 1622.

Mon couſin, après avoir lû vôtre lettre, & bien conſidéré le memoire que vous m'avez envoyé touchant la fonction de vôtre charge, j'ay crû ne vous pouvoir faire pour le préſent autre réponſe, ſinon

que je ſuis ſur le terme d'apporter un réglement à ma maiſon, & que je m'éclaircirai ſoigneuſement de tout ce qui eſt mentionné en vôtre dit mémoire, afin de conſerver à chacun ce qui lui appartient ; & cependant vous ſerez aſſuré que mon intention n'eſt pas de faire aucune choſe qui ſoit à vôtre préjudice, ni à la diminution de l'autorité de vôtre dite charge. Priant ſur ce nôtre Seigneur, qu'il vous ayt, mon couſin, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Paris le 4. Mai 1622. *Signé* Anne ; *& plus bas* de Beauclair. *Et à la ſubſcription eſt écrit :* A mon couſin, le duc d'Uſez, chevalier des ordres du roi, mon ſeigneur, & mon chevalier d'honneur.

19. Juin 1622.

Mon couſin, j'ay reçû la lettre que vous m'avez écrite du 17. de ce mois, par laquelle j'ay vû que les incertitudes de celui avec qui vous aurez à traiter pour l'affaire dont je vous avois commis la charge, ont empêché que l'effet ne s'en eſt enſuivi, ainſi que je m'étois promis ; encore que de vôtre part vous y ayez apporté tout le ſoin que je pouvois déſirer de vous pour m'y faire recevoir quelque contentement ; c'eſt pourquoi l'affaire étant demeurée en ces termes, je me remets à vous de me venir trouver, ſi vos affaires vous le permettent ; vous aſſurant de ma bonne volonté en vôtre endroit. Sur ce, je prie Dieu vous avoir, mon couſin, en ſa ſainte garde. Ecrit au camp, devant S. Antonin, ce 19. jour de Juin 1622. *Signé* Louis ; *& plus bas* Phelippeaux. *Et à la ſubſcription :* A mon couſin, le d'Uſez, pair de France.

28. Août 1632.

Mon couſin, j'ay vû vôtre lettre du 17. de ce mois, & vû par icelle ce que vous avez contribué de vôtre affection au bien de mon ſervice, pour fortifier les habitans de la ville d'Uſez dans les bonnes réſolutions qu'ils ont priſes de ſe maintenir ſous mon obéiſſance ; dont je vous ſçai très-bon gré ; ce que je vous ay bien voulu faire connoître par celle-ci, & vous exhorter de continuer les mêmes ſoins, aſſuré que je les ſçaurai bien conſidérer ſelon leur mérite. Pour ce qui regarde le comte de Cruſſol, vôtre fils, j'aurai à plaiſir qu'il demeure à Capdenac, pour veiller à la ſûreté de cette place, ſi ce n'eſt que l'emploi que je lui ay donné l'oblige d'aller commander à ſon régiment ; auquel cas vous établirez à la garde de cette place quelqu'autre perſonne, ſur la fidélité duquel je me puiſſe confier ; vous aſſurant que pour les appointemens qui ſont dûs à la garniſon, en ce qui en écherra ci-après, que j'y ferai pourvoir à vôtre contentement. J'ajoû-

teral ici de plus, ſi vous déſirez faire une compagnie de chevaux-legers pour me ſervir ſur ces occaſions, que vous adreſſant à mon couſin, le maréchal de la Force, il vous donnera une des commiſſions que je lui ay envoyées pour la mettre ſur pied ; c'eſt la réponſe que je ferai à vôtre lettre : je me ſuis avancé juſqu'en ce lieu, d'où je parts demain pour continuer mon voyage, pendant lequel je ne ferai aucun ſéjour, pour me rendre par-delà le plutôt que je pourrai, ſçachant que j'y ſuis déſiré avec impatience par mes bons ſerviteurs, qui attendent de ma main le remede aux maux qui ont été ſuſcités dans la province par la rebellion du duc de Montmorenci & de ſes adhérans, dont ils ne peuvent éviter la punition que mérite la faute qu'ils ont commiſe contre leur devoir. Sur ce, je prie Dieu vous avoir, mon couſin, en ſa ſainte garde. Ecrit à Moulins le 28. d'Août 1632. *Signé* Louis ; *& plus bas* Phelippeaux. *Sans ſubſcription.*

2. Août 1633.

Monſieur, vous ſerez ſans doute étonné de voir arriver auprès de vous vôtre chevalier, ſans avoir premierement eu avis de ſon départ ; il vous en dira plus particulierement la cauſe ; il me ſuffit de vous aſſurer qu'il a bien employé le temps qu'il a employé en ce pays, & qu'il n'a point perdu d'occaſion de faire les ſervices à l'ordre, auxquels il eſt obligé par ſa profeſſion. Je laiſſe à lui de vous raconter les ſoins particuliers que moi, & les miens, avons eu de ſa perſonne ; par où vous connoîtrez avec quelle affection j'ay deſir me maintenir en vôtre amitié. Si de meilleures occaſions ſe fuſſent offertes, vous euſſiez encore plus clairement connu juſqu'à quel point je ſuis, monſieur, vôtre très-affectionné ſerviteur. *Signé* Le grand maître de Paulo. De Malte ce 2. Août 1633. *Et à la ſubſcription* : A monſieur, monſieur le duc d'Uſez.

25. Janvier 1638.

Monſieur, ayant donné au ſieur comte de Cruſſol le commandement d'un régiment de cavalerie, en qualité de meſtre de camp d'icelui, & ayant deſtiné vôtre compagnie pour être du corps dudit régiment, je vous fais cette lettre pour vous en donner avis, & vous dire, que lorſque vous ſerez au rendez-vous de l'armée où vous aurez à ſervir, vous ayez à vous joindre au corps dudit régiment, & à reconnoître ledit ſieur comte de Cruſſol, & lui obéïr en tout ce qu'il vous commandera & ordonnera pour mon ſervice, en ſadite qualité de meſtre de camp ; à quoi m'aſſurant que vous ſatisferez, je prie Dieu

vous avoir en ſa ſainte garde. Ecrit à S. Germain en Laye le 25. Janvier 1638. *Signé* Louis; *& plus bas* Dublet. *Et à la ſubſcription :* A M... capitaine d'une compagnie de chevaux-legers pour mon ſervice.

30. Janvier 1638.

Mon couſin, ayant ordonné que les compagnies de cavalerie des ſieurs ..... du régiment du ſieur comte de Cruſſol feront leurs aſſemblées durant dix jours, ès lieux mentionnés dans les ordonnances ci-incluſes, je vous ai voulu faire cette lettre, pour vous en donner avis, & vous dire que vous ayez à tenir la main à ce que leſdites compagnies ſoient reçûes & logées èſdits lieux durant ledit temps, & leur ſoit adminiſtré les vivres & commodités néceſſaires, ſuivant mes derniers réglemens; voulant qu'ils vivent avec tel ordre & police, que mes ſujets en reçoivent le moins de foule & oppreſſion que faire ſe pourra. Sur ce je prie Dieu vous avoir, mon couſin, en ſa ſainte garde. Ecrit à ſaint Germain en Laye le 30. Janvier 1638. *Signé* Louis; *& plus bas* Phelippeaux. *Et à la ſubſcription eſt écrit :* A mon couſin, le duc d'Eſpernon, pair & colonel général de l'infanterie de France, gouverneur & mon lieutenant général en Guyenne.

25. Février 1638.

Meſſieurs, vous ayant fait donner commiſſion pour lever deux compagnies de chevaux-legers pour mon ſervice, je vous ay fait cette lettre, pour vous dire que vous faſſiez aſſembler les cavaliers deſdites compagnies à Moiſſac & Montaigu, en Quercy; auxquels lieux, les vivres & fourrages néceſſaires ſeront fournis aux préſens & effectifs d'icelles; m'aſſurant que vous tiendrez la main qu'ils ne commettent aucun déſordre. Et ſur ce, je prie Dieu qu'il vous ayt, meſſieurs .... en ſa ſainte garde. Ecrit à Verſailles ce 25. Février 1638. *Signé* Louis; *& plus bas* Dublet. *Et à la ſubſcription eſt écrit :* A meſſieurs ..... capitaines de compagnies de chevaux-legers, au régiment du ſieur comte de Cruſſol.

25. Février 1638.

Monſieur, vous ayant fait donner commiſſion pour lever une compagnie de chevaux-legers, je vous ay fait cette lettre, pour vous dire que vous faſſiez aſſembler ladite compagnie à Sauve, en Gevaudan; auquel lieu, les vivres & fourrages néceſſaires ſeront fournis aux cavaliers préſens & effectifs d'icelles; & m'aſſurant que vous tiendrez la

main qu'ils n'y commettent aucun déſordre. Je prie Dieu qu'il vous ayt en ſainte ſa garde. Ecrit à ſaint Germain en Laye le 25. Février 1638. *Signé* Louis ; *& plus bas* Dublet. *Et à la ſubſcription :* A monſieur .... commandant, pour mon ſervice, une compagnie de chevaux-legers, dans le régiment du ſieur comte de Cruſſol.

24. Avril 1638.

Monſieur le comte de Cruſſol, ayant deſtiné vôtre régiment de cavalerie pour être du corps de mon armée, que je fais aſſembler aux environs de Verdun, ſur Meuſe, ſous la charge de mon couſin, le maréchal de Buzé, je vous fais cette lettre, pour vous dire que vous ayez à le faire promptement acheminer dans madite armée, ſuivant la route ci-jointe ; voulant qu'à vôtre arrivée, vous envoyiez vers mondit couſin, ou le maréchal de camp, qui recevra les troupes audit rendez-vous, ſçavoir ce que vous aurez à faire : vous aſſurant que le ſoin & la diligence que vous apporterez pour le mettre en bon état, me ſera en particuliere recommandation : & la préſente n'étant pour autre ſujet, je prie Dieu vous avoir, monſieur le comte de Cruſſol, en ſa ſainte garde. Ecrit à ſaint Germain en Laye ce 24. Avril 1638. *Signé* Louis ; *& plus bas* Dublet. *A la ſubſcription :* A monſieur le comte de Cruſſol, meſtre de camp d'un régiment de cavalerie, pour mon ſervice, & en ſon abſence, à celui qui le commandera.

7. Août 1638.

Mon couſin, ayant permis à vôtre fils, le ſieur de Florenſac, d'aller en Italie, me continuer ſes ſervices en la charge de lieutenant de la compagnie de chevaux-legers de ſon frere, j'ay reconnu en lui tant de douleur de vous avoir offenſé, que vous ne devez lui dénier le pardon qu'il vous en veut demander ; auſſi je m'aſſure que le voyant, comme vous êtes trop bon pere pour lui dénier cette grace & cette ſatisfaction, vous ne ſoyez touché de ſes ſatisfactions & ſoumiſſions, & des ſentimens qu'il m'a fait paroître, qui ne peuvent naître que d'un bon naturel, que j'ay toujours connu en lui. Vous ferez auſſi conſidération, qu'étant obligé, pour ſe préparer à ce long voyage, il lui faut faire dépenſe pour faire ſon équipage ; & je veux croire que, pour l'amour de moi & pour cauſe du ſervice qu'il me va rendre, vous ferez bien volontiers un effort pour l'aſſiſter en cette rencontre ; du moins vous lui ferez donner la moitié de l'année prochaine par avance. C'eſt ce que je me promets bien volontiers de vôtre affection, qui m'eſt aſſez connue pour les choſes que j'affectionne. Sur ce

je prie Dieu, mon couſin, vous avoir en ſa ſainte garde. Ecrit à Abbeville ce 7. Août 1638. *Signé* Louis. *Et à la ſubſcription :* A mon couſin, le duc d'Uſez.

20. Septembre 1641.

Mon couſin, pour pluſieurs bonnes & grandes conſidérations, le ſieur d'Eſchevets, gentilhomme ordinaire de ma chambre, a été choiſi & élû en l'aſſemblée de la chevalerie de mon ordre de ſaint Michel, étant près de moi, pour entrer & être aſſocié en ladite compagnie ; & pour ce qu'il a ſemblé à icelle que le meilleur étoit de lui faire bailler le collier par vous, j'ai fait dreſſer un memoire de la forme que vous avez à y tenir, lequel je vous envoye, & vous prie lui faire tenir la lettre que je lui écris ſur ce ſujet, la part où il ſera ; & s'il a cette élection agréable, comme je m'en aſſure, faites-lui ſçavoir le lieu auquel il aura à ſe trouver à cet effet ; & ſuivant ledit memoire, lui baillerez ledit collier, que je vous envoie auſſi par ce porteur, avec les cérémonies accoûtumées, à plain y déclarées ; retirant de lui ſon acceptation dudit ordre, pour après l'envoyer au chancelier ou tréſorier d'icelui : & vous me ferez ſervice fort agréable. Priant Dieu qu'il vous ayt, mon couſin, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Peronne le 20. jour de Septembre 1641. *Signé* Louis ; & *plus bas* Delomenie. *Et à la ſubſcription :* A mon couſin, le duc d'Uſez, pair de France, chevalier de mes ordres.

16. Janvier 1642.

Mon couſin, ayant réſolu de me ſervir de la compagnie royale que vous commandez en mon armée, que je commande en perſonne, je vous fais cette lettre, pour vous dire que vous ayez à partir avec ladite compagnie, au jour porté, par la route ci-jointe, & à marcher ſuivant icelle, au rendez-vous que je vous ordonne : où étant, vous ſçaurez ce que vous aurez à faire ; vous ordonnant de vivre en bon ordre en tous les lieux portés par ladite route, prenant en iceux les vivres qui vous ſeront fournis par étape, par l'ordre de commiſſaires auxquels j'en ay donné ſoin ; & la préſente n'étant pour autre ſujet, je ne vous la ferai plus longue, que pour prier Dieu qu'il vous ayt, mon couſin, en ſa ſainte garde. Ecrit à ſaint Germain en Laye le 16. Janvier 1642. *Signé* Louis ; & *plus bas* Dublet. *Et à la ſubſcription :* A mon couſin, le duc d'Uſez, pair de France, capitaine d'une compagnie royale d'infanterie, pour mon ſervice, & en ſon abſence, à celui qui la commande.

8. Février 1642.

Mon couſin, ayant réſolu de me ſervir de la compagnie royale que vous commandez en mon armée de Rouſſillon, & m'acheminant préſentement en ces quartiers-là à grandes journées, je vous fais cette lettre pour vous en donner avis, & vous dire que vous ayez, auſſitôt icelle reçue, à vous acheminer avec ladite compagnie droit à Narbonne, ſuivant la route que vous donnera le ſieur marquis d'Ambres: & comme les vivres ſeront fournis par étape aux effectifs de ladite compagnie, je vous recommande très-expreſſément de faire qu'ils y vivent en ſi bon ordre, que je n'en reçoive aucune plainte : & lorſque vous ſerez à Narbonne, vous ſçaurez ce que vous aurez à faire ; cependant je prie Dieu qu'il vous ayt, mon couſin, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à la Charité le 8. Février 1642. *Signé* Louis ; *& plus bas* Dublet : *& à côté eſt écrit.*

J'ajoûte ce mot, pour vous dire que j'entends que vôtre compagnie ſoit dans la fin du préſent mois, ſans faillir, à Narbonne, où mon couſin, le maréchal de la Mailleraye, vous donnera ordre de ce que vous aurez à faire. *Et à la ſubſcription*: A mon couſin, le duc d'Uſez, pair de France, capitaine d'une compagnie royale pour mon ſervice, & en ſon abſence à celui qui la commande.

18. Juillet 1658.

Mon couſin, je ne doute point que la maladie du roi, monſieur mon fils, ne vous ayt donné toute la douleur que vous me témoignez par vôtre lettre ; & quand vous ne m'en auriez fait dire ni écrit, je n'en aurois pas été moins perſuadée que je la ſuis. La voie publique vous aura fait ſçavoir que, graces à Dieu, ſa ſanté va toujours de bien en mieux, & qu'il eſt à préſent ſans fiévre. Il ne lui reſte maintenant que de la foibleſſe. Je vous avoue que cette convaleſcence me tirée d'une grande peine ; ce que j'euſſe eu difficulté à ſurmonter, ſi cette maladie eût duré plus long-temps ; c'eſt pourquoi je me ſens doublement obligée à la divine bonté, qui a voulu donner à mes priéres une meilleure ſanté à une perſonne qui m'eſt ſi chere & conſidérable, que je ſupplie vouloir augmenter. Je ſuis vôtre bonne couſine. *Signé* Anne. A Calais ce 18. Juillet 1658. *A la ſubſcription :* A mon couſin, le duc d'Uſez, mon chevalier d'honneur.

7. Novembre 1660.

Ma couſine, je vous fais cette lettre, pour vous dire que je trouve

bon que vous partiez quand vous le deſirerez, du lieu où vous vous êtes retirée, ſuivant l'ordre que je vous en ay ci-devant donné; ſoit pour vous rendre en cette ville, ou pour aller par-tout ailleurs où vos affaires particulieres vous appelleront : & la préſente n'étant pour autre fin, je ne vous la ferai plus longue, que pour prier Dieu qu'il vous ayt, ma couſine, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Paris le 7. Novembre 1660. *Signé* Louis; *& plus bas* Le Tellier. *Et à la ſubſcription :* A ma couſine, la ducheſſe d'Uſez.

7. Octobre 1660.

Mon couſin, je vous fais cette lettre, pour vous dire que je trouve bon que vous partiez quand vous le deſirerez, du lieu où vous vous étiez retiré, ſuivant l'ordre que je vous en ay ci-devant donné; ſoit pour vous rendre en cette ville, ou pour aller par-tout ailleurs où vos affaires vous appelleront : & la préſente n'étant pour autre choſe, je ne vous la ferai plus longue, que pour prier Dieu qu'il vous ayt, mon couſin, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Paris le 7. Novembre 1660. *Signé* Louis; *& plus bas* Le Tellier. *Et à la ſubſcription :* A mon couſin, le duc d'Uſez, pair de France, gentilhomme de la reine, madame ma mere.

18. Septembre 1666.

Mon couſin, ayant vû par les informations qui ont été adreſſées au ſieur le Tellier, ſecretaire d'état, les ſujets de plainte que vous avez contre le ſieur de ſaint Privat, j'adreſſe au ſieur de Bezons, conſeiller ordinaire en mon conſeil d'état, intendant de la juſtice, police & finance en Languedoc, leſdites informations, pour les communiquer au ſieur comte du Roure, l'un de mes lieutenans généraux en ma province de Languedoc; & j'ordonne audit ſieur comte du Roure, qu'après qu'il aura pris connoiſſace de ce différend, il ayt à le terminer, & à arbitrer les ſatisfactions qui doivent être faites ſuivant mes édits; ce que j'ay bien voulu vous faire ſçavoir par cette lettre, & vous dire que mon intention eſt que vous ayez à vous conformer à ce qui ſera réglé ſur ce ſujet, par ledit ſieur comte du Roure, ſans difficulté; à quoi m'aſſurant que vous ſatisferez, je prie Dieu qu'il vous ayt, mon couſin, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Vincennes le 18. Septembre 1666. *Signé* Louis; *& plus bas* Le Tellier. *Et à la ſubſcription :* A mon couſin, le duc d'Uſez, pair de France.

16. Avril

16. Avril 1561.

Madame, depuis les lettres que je vous ay faites ce jourd'hui, le roi a eu volonté de vous en faire une de ſa main & de ſon ſtyle, ainſi que je vous puis aſſurer, ſans en avoir rien emprunté d'autrui, leſquelles il vous envoie; & outre ce que ſa majeſté vous mande, il m'a commandé de vous dire, qu'il ne vous aymera jamais, ſi, pour le plus tard, vous ne vous trouvez à Paris lorſqu'il y ſera ſon entrée, pour l'envie qu'il a de vous voir, à quoi il me ſemble que vous ne devez faillir; vous aviſant au ſurplus, que cette nuit madame de Monpenſier a bien repoſé, & ſe trouve à préſent en meilleur appétit & diſpoſition que de coûtume; laquelle nouvelle je ne doute point que vous ne receviez à auſſi grand plaiſir, que je prie Dieu la conſerver en telle & ſi bonne ſanté que je deſire pour moi-même, & vous donne à vous, madame, très-longue & contente vie; me recommandant toujours bien humblement aux bonnes graces de M. de Cruſſol, & des vôtres. De Fontainebleau ce 16. Avril 1561. Vôtre humble & affectionné ſerviteur Lanſac. *Et à la ſubſcription:* A madame, madame la comteſſe de Cruſſol & de Tonnerre.

24 Mars 15...

Ma compagne, j'écris un mot à la reine, en faveur des affaires de monſieur de Cerizoles, lequel je déſirerois fort, pour la bonne volonté que je lui porte, & le moyen que je ſçai que vous en avez, que vous vouluſſiez accompagner encore de ma part de quelque bonne recommandation, pour le favoriſer à être payé de ſes états. Et pour ce je vous prie, ma compagne, vous y vouloir employer pour l'amour de moi, & lui faire connoître combien, à ma requête, vous lui déſirez faire plaiſir, & le ſecourir en tout ce qu'il aura beſoin de vôtre ayde & faveur, comme perſonne que je vous recommande d'auſſi bon cœur, que pour fin je ſupplie le Créateur vous donner, ma compagne, en ſanté très-bonne & longue vie. De Revelle ce 24. Mars. Vôtre bonne compagne, Marguerite de France. *Et à la ſubſcription:* A ma couſine, madame de Cruſſol.

EXPLICATION DE TOUS LES COLS ET *passages du Dauphiné, verſant en Savoye, & en Piémont; & de tous ceux qui ſont dans le Dauphiné, verſant dans les différentes vallées.*

CHAPITRE I.

Des cols verſant en Savoye & en Piémont.

ARTICLE I. *Dans la vallée de Morienne.*

1. Le col du grand mont Cenis, au-deſſus de Suze, de la Novalaize, praticable pour les chevaux; va à la Ferriere, vallée de Morienne en Savoye. De Suze pour aller a Ferriere, il faut cinq heures & demie.

2. Le col du petit mont Cenis, au-deſſus d'Exilles & de Chaumont, paſſant par le col Tomille va à Bamant, vallée de Morienne. Il ſe communique avec le chemin du grand mont Cenis. D'Exilles pour aller a Bramant huit heures. Ce chemin, qu'on appelle le chemin des faux-ſauniers, n'eſt pas trop bon pour les chevaux.

3. Le col de Rochemolle, au deſſus du village de ce nom, & de Bardonneche, va à Bramant, vallée de Morienne. Il n'eſt pas trop bon pour les chevaux. De Bardonneche à Bramant huit heures.

4. Le col de la Rouë, au-deſſus de Bardonneche, très-praticable pour les chevaux, va à N. D. du Charmel, & de-là à Modane, vallée de Morienne. De Bardonneche à Modane ſix heures.

5. Le col de Saume, au-deſſus du Melezet, & au bas du mont Thabor, praticable pour les chevaux, va ſe communiquer au col de la Rouë, au-deſſus de N. D. du Charmel cinq heures.

6. Le col de Neuvache, au-deſſus du village de ce nom, pour les gens de pied, va à Valloire, vallée de Morienne, en paſſant par le village de Valmeynier. De Neuvache à Valloire ſix heures.

7. Le col de Galibier, au-deſſus du village de la Magdeleine, praticable pour les chevaux, va à Bonnenuit, vallée de Morienne. De la Magdeleine à Bonnenuit quatre heures & demie.

ART. II. *Dans la vallée de Suze.*

1. Col de la Vielle, au-deſſus de Balbontet & Duxeau, pour les gens de pied, va à Gallard près de Suze. De Balbontet a Gallard quatre heures.

2. Col de Faltiere, au-deſſus d'Uxeau, & à côté du col de la Fenêtre, praticable pour les chevaux, va à Gallas, en paſſant par N. D. de la Lauze. D'Uxeau pour aller à Gallas quatre heures. Il y a un corps de garde ſur ce col, que nous y avons fait faire l'année derniere.

3. Col de la Feneſtre, au-deſſus d'Uxeau & de Balbonter, praticable pour les chevaux, va à Meaune, & de Méaune on va a Suze & à Chaumont, en paſſant par la Renaudiere & Gallas. On va auſſi de Meaune à Matthies & à Buſſollin. d'Uxeau à Suze quatre heures. D'Uxeau à Chaumont quatre heures & demie. Sur le col de la Feneſtre il y a une redoute de maçonnerie, à machiolis, qui peut conte-

nir dans un beſoin juſqu'à 60. hommes : elle a été conſtruite l'année derniere.

4. Col de Contayre, au-deſſus de Feneſtrelles & de Mantoul, praticable pour les chevaux. Il va à Matthies & à Buſſollin. De Feneſtrelles à Buſſollin ſix heures. Autant pour aller à Mantoul.

5. Col de Malanuit, au-deſſus du Villaret, aſſez mauvais pour les chevaux. Il va à Villard-Faucha, vallée de Suze. Du Villaret à Villard-Faucha cinq heures.

6. Col du Sablon, au-deſſus du Villaret, aſſez mauvais pour les chevaux, va à ſaint Antoine, vallée de Suze. Du Villaret à ſaint Antoine, cinq heures.

7. Col de la Rouſſe, au-deſſus de Fayet, & du château du Bois, très-bon pour les chevaux, va à Veillanne, vallée de Suze, paſſant par les villages de Couſſe & de Javant. Du château du Bois à Veillanne, ſix heures & demie. Du Fayet, cinq heures & demie. Ce col eſt d'une grande conſéquence à garder, dès que les neiges ſeront fondues, pour empêcher que les ennemis du roi ne s'en emparent.

8. Col de Leigle au-deſſus de la Peronze, pour les gens de pied, va à Janan. De la Peronze à Janan ſix heures.

9. Col du Bez, au-deſſus du Diblon, pour les chevaux, va à Janan en quatre heures. De Janan à Veillanne une heure.

10. Col du Coq, au-deſſus de Roche-Cottille, vis-à-vis le petit Diblon, pour les chevaux, va au Taluë qui eſt à l'extrémité de la vallée de S. Pierre. Du Diblon au Taluë, deux heures. Du Taluë on va à Janan. Du Diblon à Janan ſept heures.

11. Col de Roche-Cotelle, au-deſſus des Villards, va à S. Pierre, près Pigneroles. Des Villards à ſaint Pierre, deux heures. De ſaint Pierre à Pigneroles trois quarts d'heure. Ce col eſt très-praticable, puiſqu'on y a fait paſſer du gros canon l'année derniere.

ART. III. *Dans la vallée de Pragelas.*

1. Col de Laigle, au-deſſus du Dac, pour les gens de pied, va à Fongillarde, près d'Oulx. Du Dac à Fongillarde trois heures & demie.

2. Col du Bourget, au-deſſus des Traverſes, paſſant à Villard du Mont, pour les chevaux, va à Oulx, quatre heures.

3. Col de Cotteplane, au-deſſus de la Ruane & du Puy de Pragelas, praticable pour les chevaux, va à Oulx. Du Puy de Pragelas à Oulx quatre heures. Ce chemin ſe communique à celui du Faux d'Oulx.

4. Col de Lozon, au-deſſus de Pragelas, pour les gens de pied, va à Exilles. Du Puy de Pragelas à Exilles quatre heures.

5. Col du Blezier, au-deſſus du Puy de Pragelas, pour les gens de pied, va à Exilles & à Salle-Bertrand ; trois heures & demie.

6. Col de Vallecés, au-deſſus de Poirier, pour les chevaux, va à Exilles & à Chaumont ; quatre heures.

ART. IV. *Dans la vallée de S. Martin.*

1. Col du Cerizier, au-deſſus du château du Bois, du Bech-Dauphin & du Méan, pour les chevaux, va au Cerizier, vallée de ſaint Martin. Du château du Bois au Cerizier trois heures.

2. Col de la Buffe, au-deſſus du château du Bois, pour les chevaux, va à ſaint Martin, au Perier, & aux Mamilles, vallée de ſaint Martin. Du château du Bois au Berier quatre heures.

3. Col du Clapier, vis-à-vis le Villaret & la Balme, en paſſant par les villages du Bourcet, pour les chevaux, va aux Mamilles : quatre heures & demie.

4. Col de la Taune, au-deſſus des villages du Bourcet, & à côté du col du Clapier,

pour les gens à pied, va aux Mamilles & à Mazel. Du Bourcet aux Mamilles trois heures & demie.

5. Col de l'Albergan, au-deſſus de Feneſtrelles & du Lot, pour les chevaux, va à la Baſſille, vallée de ſaint Martin. De Feneſtrelles à la Baſſille, cinq heures

6. Col du Pays, vis-à-vis les Traverſes, & à la Rua, pour les chevaux, va à la Baſſille, vallée de ſaint Martin. Ce chemin ſe communique à celui de l'Alberjan, au-deſſus de la Baſſille, dans l'endroit nommé le Pas du Serras. Des Traverſes à la Baſſille, quatre heures & demie. Les Barbets ont fait paſſer beaucoup de mulets qu'ils pilloient dans les équipages des vivres.

7. Col des Verges, au-deſſus des Traverſes, paſſant à la Tranchée, pour les gens de pied, va au village de la Sallie, vallée de ſaint Martin. Des Traverſes à la Sallie, ſept heures.

ART. V. *Dans la vallée de Luzerne.*

1. Col du Bouchier, au-deſſus de Val-Preneyras, vallée de Queyras, pour les gens de pied, va à Villeneuve, près de Mirebouc, vallée de Luzerne. De Val-Preneyras à Villeneuve, cinq heures.

2. Col d'Urine, au deſſus de Val-Preneyras, pour les gens de pied, va à Villeneuve. De Val-Preneyras à Villeneuve cinq heures.

3. Col de la Croix, au-deſſus du village de la Moutta, vallée de Queyras, pour les chevaux, va au fort Mirebouc, vallée de Luzerne. De la Moutta à Mirebouc quatre heures.

4. Col Chevaleret, au-deſſus de la Moutta, à l'extrémité de la vallée de Queyras, près de Montrizo, pour les gens de pied, va à Mirebouc. De la Moutta à Mirebouc, ſix heures, en paſſant par ce chemin.

5. Col de Montrizo, au-deſſus de la Moutta, & au bout de la vallée de Queyras, joignant le Montrizo, va à Grizol, vallée de Pô. De Riſtolac, près de la Moutta, à Grizol, ſept heures.

François I. fit faire ce chemin pour deſcendre avec ſon armée dans ſon marquiſat de Saluces. Ses ennemis s'étant emparés de tous les paſſages des Alpes, pour l'empêcher de pénétrer en Italie, il fit percer une montagne de quarante-cinq toiſes de longueur, pour rendre le chemin plus facile. Mais il y a long-temps que les chevaux ne paſſent plus par ce chemin.

6. Col de Joullian, au-deſſus du village de la Ribe, des Clefs, de Pomiere, & de Pralige, vallée de ſaint Martin, pour les chevaux, va à Banby, vallée de Luzerne, en paſſant par le village de Cercenna. De Pomiere du Pralis à Bauby, ſix heures.

7. Col du Cercenna, au-deſſus du Pralis, vallée de S. Martin, pour les gens de pied; va à Bobby, vallée de Luzerne, en paſſant par le village de Cercenna. De Pralis à Bobby, ſix heures.

8. Col de Chaluet, au-deſſus du village du Fayet & du Perier, vallée de S. Martin, pour les chevaux; va à Bobby. Du Fayet à Bobby quatre heures.

9. Col de la Sarra, au-deſſus du village de Riouclaret, vallée de ſaint Martin, pour les chevaux; va à Angrogne, & de-là à Luzerne. De Riouclaret à Luzerne près de ſept heures.

ART. VI. *Dans la vallée du Château-Dauphin,*

1. Col de la Valante, au-deſſus de Montrizo, pour les gens de pied, va à Pagnier, vallée du Château-Dauphin. De Montrizo à Pagnier trois heures.

2. Col de Souſte, près de celui de Valante, pour les gens de pied; va au Chanal, vallée du Château-Dauphin. De deſſus ce col au Chanal une heure & demie.

3. Col de la Ruine, joignant celui de Souſte, pour les gens de pied, va au Chanal. De deſſus ce col au Chanal deux heures.

4. Col Vieux, au-deſſus de Riſtolas, vallée de Queyras, pour les chevaux, va

Digitized by Google

ſur le col de Laniel. De Riſtolas pour aller ſur le col Laniel trois heures.

5. Col Laniel, au-deſſus de Moulines & de S. Veran, très bon pour les chevaux; va au Chanal, vallée du Château-Dauphin. De-là on va à ſaint Pierre & à Saluces. De Moulines à Chanal quatre heures. Dans le beſoin on pourroit y faire paſſer du gros canon.

6. Col de Longet, au-deſſus de S. Veran, pour les gens de pied, va ſur le col Laniel. De S. Veran pour aller ſur le col Laniel, une heure & demie.

7. Col de Cirpiere, au-deſſus de S. Veran, pour les gens de pied, va à Morin, vallée de Barcelonnette. De S. Veran à Morin, deux heures & demie.

Art. VII. *Dans la vallée de Maire.*

1. Col de Chazal, au-deſſus du village de Chazal, vallée du Château-Dauphin, pour les chevaux, va dans la vallée de Maire, au village de la Clapierre. Du Chazal à la Clapierre, quatre heures.

2. Col de Maire, au-deſſus du village de Morin, vallée de Barcelonnette, pour les chevaux, va au Larey, vallée de Maire. De Morin au Larey, quatre heures.

Art. VIII. *Dans la vallée de Barcelonnette.*

1. Col de Cirpiere, au-deſſus de S. Veran, pour les gens de pied, va à Morin, vallée de Barcelonnette. De ſaint Veran à Morin, deux heures & demie.

2. Col de Longet, au-deſſus de Morin, vallée de Barcelonnette, pour les gens de pied, va à la Chanal, vallée du Château-Dauphin. De Morin à la Chanal, 4. heures.

CHAPITRE II.

Des cols verſant dans les différentes vallées du Dauphiné.

Article I. *Dans la vallée de Bardonneche.*

1. Le Col de Cirpiere, au-deſſus de S. Veran, pour les gens de pied, va à Morin, vallée de Barcelonnette. De ſaint Veran à Morin, deux heures & demie.

2. Col de Longet, au-deſſus de Morin, vallée de Barcelonnette, pour les gens de pied, va à la Chanal, vallée du Château-Dauphin. De Morin à la Chanal, 4. heures.

Art. II. *Dans la vallée d'Oulx.*

1. Col de Segurer, *alias* la Combe-Dambin, au-deſſus d'Oulx & de Saveulx. Le chemin n'eſt pas trop bon pour les gens de pied, à cauſe de la grande quantité de glace qu'on y trouve, même dans la belle ſaiſon, il y en a en divers endroits à plus de cent pieds de hauteur. Par ſa vieilleſſe, elle eſt devenue bleue. Il faut que cette glace y ſoit apparemment depuis le déluge. C'eſt ſur ces glaces qu'on tue quelquefois des bouquetins. (Voy. ma deſcription du Briançonnois.) Ce chemin va ſe communiquer à celui du petit mont Cenis. Dans la belle ſaiſon, les habitans d'Oulx & de Savoulx, qui vont acheter des moutons en Savoye, du côté de Braman, vallée de Morienne, les font paſſer par ce mauvais chemin. De Savoulx à Braman, ſept heures.

2. Col de Touille, au-deſſus d'Exilles & de Chaumont, va ſur le petit Cenis: d'Exilles au petit mont Cenis, ſix heures: ce col n'eſt pas trop bon pour les chevaux.

3. Col de Beaulard, au-deſſus du village de ce nom, va à Oulx. De Beaulard à Oulx, trois heures. Il eſt praticable pour les chevaux.

4. Col. de Chaberton, aſſez mauvais pour les chevaux, va du mont Genevre à Fouil, à Déſertes, & à Oulx. On paſſoit anciennement par ce chemin. Celui de Clavieres juqu'à Sézanne n'étoit point praticable. On dit même qu'il y a eu une ſanglante bataille ſur le col de Chaberton, entre les François & les Eſpagnols, où ceux-ci furent défaits & mis en déroute avec une grande perte. Depuis que le chemin de Clavieres à Sezanne a été fait, on n'a point paſſé par celui de Chaberton. De Clavieres à Oulx, paſſant près le col, il faut près de ſix heures.

5. Grand chemin de Ceſtrieres.

6. Col de la Tranchée, vis-à-vis le village de ce nom; vallée de Pragelas, pour les gens de pied, va au village de Ceſtrieres. De la Tranchée à Ceſtrieres, une heure & demie.

ART. III. *Dans la vallée de Sauze & de Lezanne.*

1. Col des Planes, au-deſſus de la Tranchée, pour les gens de pied, va aux Planes, vallée de Sauze, de Lezaune. De la Tranchée aux Planes, trois heures.

2. Col du Reudouret, au-deſſus des Planes, va au Reudouret, vallée de ſaint Martin, paſſant au village de la Balme. Ce chemin n'eſt pas trop bon pour les chevaux. Des Planes au Reudouret cinq heures.

3. Col de Cotte-Lance, au deſſus des Planes, pour les gens de pied, va à Pomieres, vallée de ſaint Martin. Des Planes à Pomieres cinq heures.

ART. IV. *Dans la vallée des Prés.*

1. Col des Thures, au-deſſus de Roubion, pour les chevaux, va ſe communiquer au chemin du col de la Saume De Roubion juſqu'au ſommet du col de la Saume, trois heures & demie.

2. Col de l'Echelle, au-deſſus de Planpinet, vallée des Prés, pour les chevaux, va à Bardonneche, en paſſant par le village de Planpinet & des Arnauds. De Planpinet à Bardonneche, trois heures.

3. Col des Acles, au-deſſus de Déſertes, pour les gens de pied, va à Planpinet & à Bardonneche, en paſſant au village de Déſertes. Pour aller à Planpinet 4. heures.

4. Col Dormilouſe, au-deſſus du village des Prés, pour les gens de pied, va au mont Genevre. Des Près au mont Genevre, une heure & demie.

ART. V. *Dans la vallée du Moneſtier.*

1. Col du Lautaret, au-deſſus de la Magdelaine, pour les chevaux, va à Villard Daraine & à la Grave. C'eſt la petite route pour aller de Briançon à Grenoble. Les mulets chargés ont paſſé preſque pendant tout l'hiver par ce col, quoiqu'il y eût quantité de neige. Mais on a eu la précaution de faire paſſer pluſieurs rameſſés bien chargés par-deſſus la neige, pour la rendre ferme, & les habitans des environs de cette montagne, ſont obligés d'ouvrir les chemins juſqu'au fond, c'eſt-à-dire, juſqu'à terre, au 25. Mars. On en fait autant pour le mont Genevre & les Caſtrieres, qui ſont de grands chemins.

2. Col du Chordonnet, au-deſſus de Lauzet, pour les gens de pied; il va à Nevache. De Lauzet à Nevache, quatre heures.

3. Col de Buffaire, au-deſſus du Moneſtier, & du Caſſet, pour les gens de pied: il va à Nevache. Du Moneſtier à Nevache, quatre heures.

4. Col de Langet, au-deſſus de la Salle, pour les gens de pied, va à Planpinet. De la Salle à Planpinet, trois heures & demie.

5. Col. de Granoul, au-deſſus de la Salle, pour les gens de pied; va au village des Prés. De la Salle aux Prés, quatre heures.

6. Col des Barreaux, au-deſſus de S. Chaffre & de Chantemerle, pour les chevaux, va au village des Près. De Chantemerle aux Près trois heures & demie.

Art. VI. *Dans la vallée de Briançon.*

1. Col de Malzif, au-deſſus du Bourget, village dépendant de la communauté de Cerviere, aſſez mauvais pour les chevaux, va à Aiguilles & à Briés, vallée de Queyras. Du Bourget à Aiguilles quatre heures & demie.

2. Col de Pias, au-deſſus d'Aiguilles & du château de Queyras, pour les chevaux; va à Cerviere. Du château de Queyras à Cerviere, quatre heures & demie.

3. Col. d'Iſoard, au-deſſus d'Arvieu, vallée de Queyras, pour les chevaux, & où, dans le beſoin, on pourroit faire paſſer du gros canon, va à Cerviere. D'Arvieu à Cerviere, trois heures.

4. Col des Aires, à côté de celui d'Iſoard, & au-deſſus d'Arvieu, pour les chevaux, va au Villard, près de Briançon. D'Arvieu au Villard, quatre heures.

5. Col du Lozon, au deſſus d'Arvieu, pour les gens de pied; va au village de la Roche. D'Arvieu à la Roche, quatre heures.

6. Col de Gaudran, au-deſſus du village du mont Genevre, pour les chevaux, & où, dans le beſoin, on pourroit faire paſſer du gros canon, va à Cerviere, & de-là à Briançon. Du mont Genevre à Cerviere, trois heures & demie.

7. Col de la Coche, au-deſſus de Clavier, pour les chevaux, va à Bouſſon. De Clavieres à Bouſſon, deux heures & demie.

8. Col du Bourget, *alias* Cervaret, au-deſſus de Cerviere, paſſant au village du Bourget. Ce Col eſt très-praticable pour les chevaux, & auſſi bon que celui de Goudran, qui eſt vis-à-vis du mont Genevre. Il va au village du Bouſſon, près de Lezaune. De Cerviere à Bouſſon, trois heures & demie.

Art. VII. *Dans la Vallouiſe.*

1. Col de Leſchauda, au-deſſus de Vallouiſe, pour les chevaux, va au Moneſtier, en paſſant par les villages de Poëts, de ſaint Antoine, du Clot, de la Sallefroide. De la Valouiſe au Moneſtier, quatre heures.

2. Col de la Chevaliere, au-deſſus de la Sallefroide, en Vallouiſe, pour les gens de pied, va à Chantemerle. De Sallefroide à Chantemerle, 3. heures & demie.

3. Col de Rouchon, au-deſſus de Vallouiſe, pour les chevaux, va au Puy de ſaint Pierre, près de Briançon. De Vallouiſe au Puy de S. Pierre 3. heures & demie.

4. Col de Lallouard, au deſſus de Vallouiſe, pour les gens de pied, va au Puy Chauvin. De Vallouiſe au Puy-Chauvin trois heures.

5. Col de Cayres, au deſſus des Alpes, va à Largentiere. De la Renaux à Largentiere, trois heures. Ce chemin n'eſt bon que pour les gens de pied.

6. Col des Feriottes, au-deſſus du village de Puy en Vallouiſe, pour les chevaux, va à Largentiere. Du Puy à Largentiere, trois heures & demie.

Art. VIII. *Dans la vallée de S. Bonnet.*

1. Col de Bonvoiſin, au-deſſus du village, entre les Aigues & au-deſſus de Vallouiſe, pour les gens de pied; va à ſaint Bonnet, près de Leſdiguieres. De Vallouiſe à ſaint Bonnet, neuf heures.

2. Col de la grande Sagne, *alias* Lallefroide, au-deſſus de Vallouiſe, pour les gens de pied; va à ſaint Chriſtophe, près de Bourdoiſan. De Vallouiſe à ſaint Chriſtophe, neuf heures & demie. La quantité de glace qui eſt le long du chemin le rend mauvais.

Google

Art. IX. *Dans la vallée de Queyras.*

1. Col de Máye, au-deſſus du village des Planes, pour les chevaux ; va tomber dans la vallée de Queyras, au village de la Montelle, paſſant par le Tonſonet. Des Planes à la Montelle, trois heures.

2. Col des Thures, au-deſſus du village de ce nom, paſſant aux Thures ; mauvais pour les chevaux ; va dans la vallée de Queyras, au village de la Montelle. Des Thures à la Montelle, quatre heures & demie.

3. Col de ſaint Martin, *alias* le Bout du col, au-deſſus du village de la Montelle, vallée de Queyras, pour les chevaux ; va à Pommiere, vallée de ſaint Martin, paſſant par les villages de Jare, du Lot, & du Bout-du-col. De la Montelle à Pommiere, quatre heures.

4. Col de Pedaſe, au-deſſus de Reprate, pour les chevaux, va à Aiguilles, vallée de Queyras. De Pras à Aiguilles, une heure & demie.

5. Col du Chalancet, au-deſſus des villages de Pierregroſſe & du Coin, vallée de Queyras, va à Riſtolas. De Pierregroſſe à Riſtolas, douze heures. Ce chemin n'eſt que pour les gens de pied.

6. Col de Gilly, au deſſus du village de la Motte, vallée de Queyras, pour les gens de pied ; va à Val-Preneyras. De la Motte à Val-Preneyras, une heure & demie.

Art. X. *Dans la vallée du mont Dauphin.*

Col de Surfande, au-deſſus du village de ce nom, vallée de Queyras, pour les chevaux ; va au Mont Dauphin, en paſſant par les villages de Chatoux & de Groués. De Surfande au mont Dauphin, deux heures & demie.

Art. XI. *Dans la vallée de Guilleſtre.*

1. Col de Maurin, au-deſſus du village de ce nom, pour les chevaux ; va à Seillac. On va à Moulines & au château de Queyras, comme auſſi à Bramouſſe, vallée de Queyras, à Mont-Dauphin, & à Guilleſtre. De Maurin à Seillac, deux heures. De Seillac à Moulines, deux heures. De Seillac au château de Queyras, deux heures & demie. De Seillac à Bramouſſe trois heures. De Seillac à Guilleſtre, cinq heures. De Seillac à Mont-Dauphin, cinq heures & demie.

2. Col de Vallonier, au deſſus de Barcelonnette, aſſez mauvais pour les chevaux ; va à Guilleſtre. Du Châtelet à Guilleſtre, ſix heures.

3. Col de Vars, pour les chevaux, au-deſſus du village de ſaint Paul, & du Melezin, vallée de Barcelonnette ; va à Vars, & de-là à Guilleſtre.

En 1692. M. le duc de Savoye, allant au ſiége d'Embrun, fit paſſer ſon armée & ſon artillerie par ce col. Il les fit auſſi paſſer par le col de Largentiere, qui n'eſt pas marqué dans la carte du haut Dauphiné, dont le chemin vient tomber dans la Glezolle & à Tournouz, vallée de Barcelonnette. De ſaint Paul à Vars, trois heures. Il y a le col de la Magdeleine, un peu au-deſſus de celui de Vars. De Vars à Guilleſtre, deux heures. Ainſi il faut cinq heures de ſaint Paul à Guilleſtre.

4. Col de Seillac, au-deſſus de Bramouſſe, vallée de Queyras, pour les chevaux, va à Seillac. De Seillac à Bramouſſe, trois heures.

5. Col du Fromage, au-deſſus du château de Queyras, pour les chevaux, val à Seillac. De Seillac au château de Queyras, deux heures & demie.

6. Col

6. Col de Vars, chemin praticable pour les chevaux & les charettes; va au village de ſaint Paul. De Guilleſtre on va ſur la montagne de Vars. Ce chemin paſſe à la redoute de la Magdeleine. De la redoute, il va au village du Malezet; du Mazelet au village de ſaint Paul; de Guilleſtre à ſaint Paul, deux lieues.

ART. XII. *Dans la vallée d'Embrun.*

1. Col de la Crenoux, au-deſſus du village de Malezen, vallée de Barcelonnette, pour les gens de pied; va à Embrun, en paſſant dans le village de Crenoux. De Malezen à Embrun, ſix heures.

2. Col de Parpaillon, au-deſſus de Tournoux & du Chatellard, vallée de Barcelonnette, pour les chevaux; va à Embrun en paſſant par le village de Crenoux. De Tournoux à Embrun ſept heures.

Ce fut feu M. d'Uſſon qui fit faire ce chemin en 1694. lorſqu'il commandoit l'armée du roi à Barcelonnette.

3. Col de Boſcodon, pour les gens de pied ſeulement; va des Crottes à l'abbaye de Boſcodon. De l'abbaye on paſſe la montagne, & on deſcend à Chaudon. Il y a deux lieues & demie.

4. Col de Femaras, pour les chevaux; va à Revel, dans la vallée de Barcelonnette. On y va par le village de Baratier, ou par celui des Crottes. D'Embrun à Revel, trois lieues.

5. Col de Lei-Salletes, pour les chevaux; va à Revel, & au village des Theoulles. D'Embrun on monte au village des Orres, des Orres ſur la montagne de Leiſallettes, de-là on deſcend à main droite à Revel, & à la main gauche aux Theoulles. D'Embrun à Revel, trois heures.

6. Col du Petit-vallon, pour les gens de pied. D'Embrun on va aux Orres, des Orres on prend le chemin des Vallons, d'où l'on entre dans le Petit-vallon, & l'on monte ſur la montagne, & l'on va au village de la Laure, dans la vallée de Barcelonnette. D'Embrun à la Laure, quatre lieues.

7. Col Du Grand-vallon, pour les chevaux; va à Barcelonnette. D'Embrun on monte au village des Orres, des Orres dans le Grand-vallon, du Grand-vallon ſur la montagne, d'où l'on deſcend au village de ſaint Pons, & de ſaint Pons on va à Barcelonnette. Il y a quatre lieues.

8. Col de Girabaud, pour les chevaux; va à Tournoux, vallée de Barcelonnette. D'Embrun aux Orres on ſuit le chemin du Grand-vallon, & à main gauche on monte à Girabaud; de Girabaud on traverſe le vallon Raſif; de ce vallon on paſſe ce col, & l'on entre dans le vallon de Chatellard, qu'on laiſſe à main droite pour aller à Tournoux. D'Embrun à Tournoux il y a quatre lieues. On peut aller ſur ce col par Crenoux. Ce chemin eſt auſſi praticable pour les chevaux. D'Embrun on monte à Crenoux, de Crenoux on va au vallon Raſif, où l'on trouve l'autre chemin, qui vient des Orres. L'un & l'autre va à Tournoux.

9. Col du Crachet, pour les chevaux; va à ſaint Paul, dans la vallée de Barcelonnette. D'Embrun on monte à Crenoux, de Crenoux au village du Crachet, qui conduit au col; du col on deſcend au village du Melezet: du Melezet au village de ſaint Paul. Il y a trois lieues & demie.

10. Col de Vars, dans la vallée de Guilleſtre.

TABLE DES VALLÉES.

Vallée de Morienne.
Vallée de Suze.
Vallée de Pragelas
Vallée de S. Martin.
Vallée de Luzerne.
Vallée du Château-Dauphin.
Vallée de Maire.
Vallée de Barcelonnette.
Vallée d'Oulx.
Vallée de Bardonneche.
Vallée de Sauze & de Sezanne.
Vallée des Prés.
Vallée du Moneſtier.
Vallée de Briançon.
Vllaée de Vallouiſe.
Vallée de S. Bonnet.
Vallée de Queyras.
Vallée du mont Dauphin.
Vallée de Guilleſtre.
Vallée d'Embrun.

TABLE DES HAUTEURS ET *diſtances des montagnes qui dominent ſur la ville de Briançon, & ſur les forts : ce que les forts dominent les uns ſur les autres, & leur éloignement des uns aux autres ; le tout levé exactement ſur les lieux.*

SÇAVOIR.

	Hauteurs. Toiſes.	Pieds.	Pouc.	Diſtances. Toiſes.	
La montagne de l'Infernet, qui eſt à la droite de la riviere, ou Durance, la prenant du bas à ſa ſource, eſt au-deſſous du Prat de la Ceitte, qui eſt la même montagne, de	137.	1.	9.	350.	La ville de Briançon eſt commandée, & même ſon château, par toutes les fortifications, & hauteurs mentionnées, & la communication qu'elle ne voit pas.
Le Prat de la Ceitte, qui fait partie de la montagne de l'Infernet, eſt au-deſſus de la redoute à Machicoli, au point du jour, de . . .	108.	2.	0.	710.	
La redoute de Machicoli eſt au-deſſus du fort d'Anjou. Elle eſt à la deſcente de la montagne de l'Infernet & de la Ceitte, de	15.	2.	5.	73.	
Le fort, ou redoute d'Anjou, eſt au-deſſus du terreplain du donjon. Il eſt en deſcendant du Machicoli ou Rendouillet, de	40.	5.	7.	265.	
Le donjon eſt au-deſſus de la place des cazernes de Rendouillet. Il eſt ſur la même redoute du Machicoli au Rendouillet. C'eſt la meilleure piéce qu'il y ait dans tous les forts & fortifications.	17.	5.	2.	6.	
Le même donjon eſt au-deſſous de la redoute des Sallettes, qui eſt de l'autre côté de la riviere, de . . .	56.	5.	11.	908.	Les Sallettes eſt de l'autre côté de la riviere de Darcule, ſur la route de Piémont, & défend la vallée du Mont-Genevre.
Le même donjon eſt au-deſſus de la place du Fort-Dauphin, de . .	68.	2.	2.	563.	
La place de Rendouillet eſt au-deſſus de la porte, de	39.	0.	9.	931.	
Ladite place eſt au-deſſus des Sallettes, de	39.	0.	9.	931.	
Ladite place eſt au-deſſus du					La communica-

	Hauteurs.			Diſtances.	
	Toiſes.	Piés.	Pouc.	Toiſes.	
pas de la porte de la communication qui regarde le village de Fonds-Chriſtiane, du côté d'Embrun, de	88.	1.	4.	204.	tion a 83. toiſes de long, qui vont à l'épreuve de la bombe, & va de Tettes au Rendouillet. On paſſe par le milieu quand on vient d'Eufrate aux Tettes & au Rendouillet.
Ladite place eſt au-deſſus du pont de Guizane, qui eſt la jonction de la Guizane avec la Durance, de . . .	181.	5.	6.	920.	
Ladite place eſt au-deſſus de la place du fort des Tettes de	45.	2.	0.	404.	
La place des Tettes eſt au-deſſus de la porte de communication ci-deſſus mentionnée de	42.	5.	4.	196.	
La même eſt au-deſſus du fort Dauphin de	5.	1.	0.	330.	
Petit fort à quatre baſtions, qui eſt ſur le chemin du Piémont. Il doit y avoir une communication à ciel ouvert juſqu'au fort des Tettes. Ce fort eſt ſitué ſur le plateau de la Lame, qui eſt de la même montagne de l'Infernet. Ce fort bat la deſcente du mont Genevre, & la vallée de la Vachette.					
La même eſt au-deſſus de la place du château de la ville de Briançon, la riviere de Durance entre deux de	43.	2.	2.	318.	
La même place eſt au-deſſus de la redoute des Suiſſes, qui eſt entre la ville & les Tettes de	85.	5.	11.	260.	
La redoute des Suiſſes bat tout le chemin du Piémont, & la Vachette, & défend les avenues du pont.					
La même eſt au-deſſus de la clef du pont de communication pour aller de la ville aux Tettes de	91.	3.	4.	232.	
Ce pont eſt haut deſſous Clef juſqu'à la riviere de	28.	3.	7.		
La place des Tettes eſt au-deſſus de la porte de Pignerol de	70.	1.	0.	401.	
Briançon n'a que trois portes : celle de Pignerol, d'Embrun,					

Digitized by Google

	Hauteurs.			Diſtances.
	Toiſes.	Piés.	Pouc.	Toiſes.
& des Cazernes. Celle ci va uniquement au pont de communication, aux Terres, & au Rendouillet.				
La même eſt au-deſſus de la porte des Cazernes de	77.	1.	10.	258.
La même eſt au-deſſus du terreplain de la porte d'Embrun de	89.	0.	0.	380.
La même eſt au deſſus du port de Guiſane de . . .	136.	3.	6.	787.
La redoute des Salettes ci-deſſus mentionnée eſt au-deſſus de la place des Terres de	6.	1.	3.	867.
La même redoute eſt au-deſſus de la place du fort Dauphin de	11.	2.	3.	448.
La même eſt au-deſſus de la place du château de Briançon de	49.	3.	3.	400.
La même eſt au-deſſus de la porte de Pignerol de . .	76.	2.	3.	382.
La place du château eſt au-deſſus du pont de	48.	1.	2.	90.
La place du château eſt au-deſſus de la porte de Pignerol de	26.	4.	6.	90.
La porte de Pignerol eſt au-deſſus de la porte d'Embrun de	18.	3.	0.	148.
La porte d'Embrun eſt au-deſſus du pont de Guiſanne de	47.	3.	6.	496.
La montagne appellée la Croix de Toulouſe, ſéparée par la riviere de Durance avec celle de l'Infernet, eſt au-deſſus du pont de Guiſane de . . .	386.	2.	8.	1071.
Cette montagne fait l'angle entre la vallée du Moneſtier, celle de la Vachette, qui va au Mont-Genevre, autrement dit, vallée de Namache.				
La Croix de Toulouſe eſt au-deſſus de la redoute des Sallettes, qui tient à la même montagne de	243.	3.	11.	370.
La Croix de Toulouſe eſt au-deſſus de la porte de Pignerol de	320.	0.	2.	554.
La Croix de Toulouſe eſt au-deſſus du château de Briançon de	293.	1.	4.	626.
La Croix de Toulouſe eſt au-deſſus du fort de Terres de	249.	5.	2.	864.
La Croix de Toulouſe eſt au-deſſus de la place des cazernes du Rendouillet de	204.	3.	2.	1265.
Ladite Croix eſt au-deſſus du Donjon de	186.	4.	0.	1255.
Ladite Croix eſt au-deſſus du fort d'Anjou de	145.	4.	5.	1387.
Ladite Croix eſt au-deſſus de la redoute de Machicoli ou point du jour de	130.	2.	0.	1336.
Le Prat de la Ceitte, montagne, eſt au-deſſus de ladite Croix de	81.	3.	9.	1617.

	Hauteurs.			Diſtances.
	Toiſes.	Piés.	Pouc.	Toiſes.
L'Infernet eſt au-deſſus de ladite Croix de	218	4 .	9.	1843 .
L'Infernet eſt au-deſſus du pont de Guiſanne, qui eſt le plus bas du plan de	605.	1	5.	2186.
Les deux Tours de l'Egliſe ont chacune de haut	25.	0	0.	0.

PROJET DES OUVRAGES A *faire pour rendre le Rhône flottable & navigable depuis Genève juſqu'au Parc, diſtance de ſix grandes lieues.*

Comme les finances contribuent fort à la puiſſance des rois & à la félicité des peuples, puiſqu'elles ſont le nerf de la guerre, & le grand reſſort qui fait mouvoir toutes les affaires, on ne peut trop s'appliquer à rendre commode, aiſé, & par-là floriſſant, le commerce, qui en eſt la plus grande ſource. C'eſt dans cette vue que depuis pluſieurs années on a donné l'idée de rendre le Rhône navigable depuis Genève juſqu'au Parc. Ce projet me paroît être un de ceux qui contribueroient le plus au bien de l'état, puiſque faiſant que le commerce deviendroit pour lors infini depuis la Hollande juſqu'à la mer, tant en remontant qu'en deſcendant; ce fleuve, depuis ſa ſource juſqu'à Marſeille, procureroit au royaume de très-grands avantages. Cet ouvrage, que les Céſars n'ont oſé entreprendre, ſeroit un monument qui montreroit à la poſtérité la grandeur & la magnificence de notre roi.

Pour faciliter ce projet, on avoit penſé, il y a quelques années, de paſſer dans les terres du roi de Sardaigne. On auroit pratiqué un canal de près de trois lieues de longueur, depuis le port de Chancy, ſur le Rhône, à deux lieues au-deſſous de Genève, juſqu'au-deſſous de Mapas, qui auroit eu ſa chute dans la petite riviere des Uſes, laquelle ſe débouche dans le Rhône, à deux lieues & demie au-deſſous de Seyſſel. Mais outre que ce projet eſt très-diſpendieux, le roi de Sardaigne en tireroit un grand avantage contre les intérêts de la France. Ce qui fait qu'on conſeille de l'abandonner, pour ſuivre à peu-près le lit de ce fleuve, ce qui ſe fera avec moins de dépenſe en paſſant dans les terres de France depuis Genève juſqu'au Parc, qui eſt l'entrepôt des ſels, où il commence à porter bateau. Ce projet, qui avoit paru juſqu'à préſent moralement impoſſible, après avoir été bien examiné, pourra fort bien s'exécuter, ſi on ſuit les devis. En attendant, on va donner une notion générale des ouvrages à faire pour l'exécution de ce projet, ſuivant les memoires pris ſur les lieux par le ſieur du Saugey.

ARTICLE I.

Il y a à la ſortie du lac de Genève deux moulins à détruire, afin de faciliter la navigation des coches, bateaux, & autres voitures publiques, tant en remontant qu'en deſcendant; bien entendu qu'on dédommagera les propriétaires des moulins.

ARTICLE II.

A une lieue & demie du lac, en deſcendant le Rhône, il y a au milieu de ce fleuve un gros rocher, qu'il faudra miner & arracher juſqu'à quatre pieds au-deſſous de la ſuperficie des baſſes eaux

ARTICLE III.

Depuis ce rocher juſqu'au pont de Lucet, où le Rhône ſe perd, eſt une longueur de 8670. toiſes, où il eſt néceſſaire d'enlever toutes les groſſes pierres, & de miner ſoixante-quatre rochers dans le courant, qui ne paroiſſent dans le temps des baſſes eaux, juſqu'à quatre pieds au-deſſous d'icelles, ſur la largeur de ſix toiſes.

ARTICLE IV.

On fera ſur le pont de Lucet un canal de 300. toiſes de longueur. Mais avant de commencer, on fera un bâtardeau à toute épreuve, à la faveur duquel ſera fondée une muraille de cent cinquante toiſes de longueur, & élevée à deux pieds au-deſſus des débordemens.

Le bâtardeau fait, on creuſera le canal dans le roc, de ſix toiſes de largeur ſur quatre pieds de profondeur au-deſſous de la ſuperficie des baſſes eaux; ce qui eſt plus que ſuffiſant pour rendre ce fleuve navigable.

ARTICLE V.

Depuis le canal du pont de Lucet juſqu'au rocher de Malpertuis, eſt une longueur de 3660. toiſes, où ſeront enlevées pluſieurs groſſes pierres qui ſe trouvent dans le courant de ce fleuve, & ſon lit creuſé dans le roc, de quatre pieds de profondeur, ſur ſix toiſes de largeur.

ARTICLE VI.

Pour former le canal dans le roc de Malpertuis, il faudra conſtruire un petit bâtardeau, pour élever une muraille à la tête d'icelui de ſoixante toiſes de longueur. On creuſera enſuite le canal dans le rocher en longueur de 340. toiſes, ſur ſix toiſes de largeur, & de même profondeur que celui deſſus énoncé.

ARTICLE VII.

Depuis le canal de Malpertuis en deſcendant juſqu'au Parc eſt une longueur de 3360. toiſes. Il faudra dégager le lit du Rhône de quantité de groſſes pierres qui s'y trouvent, & miner grand nombre de rochers en la largeur de ſix toiſes, ſur quatre pieds de profondeur, qui paroiſſent à fleur des baſſes eaux.

ARTICLE VIII.

Outre tous les ouvrages à faire dont on vient de parler, pour rendre le Rhône flottable & navigable depuis Genève juſqu'au Parc, on compte encore vingt gros rochers, qui avancent dans le courant, qu'il faudra redreſſer, en faiſant jouer la mine dans l'eau de la profondeur de quatre pieds.

ARTICLE IX.

Le Saut, qui eſt à quatorze lieues au-deſſous de Seyſſel, étant un paſſage très-dangereux pour les bateaux, qui ſouvent y périſſent, il eſt néceſſaire d'y faire jouer la mine, pour en adoucir la chûte, afin de rendre la navigation plus aiſée.

ARTICLE X.

ARTICLE X.

Le Rhône étant extrêmement reſſerré entre des rochers très-élevés, qui rompent le chemin du tirage en longueur de 22200. toiſes, il eſt néceſſaire d'en pratiquer un de chaque côté de douze pieds de largeur, pour faciliter la remonte des bateaux.

Si l'on approuve ce mémoire, l'on entrera dans un plus grand détail, par le devis qui en ſera fait. On donne ici une idée générale des ouvrages à faire pour rendre ce fleuve flottable & navigable depuis Genève juſqu'au Parc, & de-là au Saut, dont la dépenſe pourra monter, ſuivant le détail eſtimatif qui en a été fait, à la ſomme de 3600000. livres.

Le préſent projet dreſſé par nous, ingénieur ordinaire du roi, & directeur des ponts & chauſſées de cette généralité. A Lyon le 24. Décembre 1725. *Signé*, De Ville.

Moyens pour faire réuſſir le grand projet de la navigation du Rhône depuis Genève juſqu'au Parc.

Comme le roi n'entrera jamais dans une ſi grande dépenſe, en ayant à faire dans ſon royaume beaucoup d'autres moins conſidérables, & plus utiles pour le commerce, telles que ſont celles des ponts ſur les fleuves & rivieres; des grands chemins impraticables à réparer, pour leſquels on a depuis long-temps fait de grands projets, & qui faute d'argent, n'ont pu avoir leur exécution; le meilleur parti qu'on ait à prendre, eſt que pluſieurs entrepreneurs, bien entendus, faſſent leur ſoumiſſion au conſeil, par laquelle ils s'engagent de rendre le Rhône flottable & navigable depuis Genève juſqu'au Parc, dans cinq ans ou plus, & d'en faire pour cet effet toute la dépenſe, moyennant la perception des droits que ſa majeſté leur accorderoit à perpétuité ſur chaque quintal de marchandiſes de toute eſpece de la moitié moins forte que la dépenſe qu'on fait pour les voitures par terre juſqu'à Lyon, ſuivant le tarif qui en ſera dreſſé, & qu'il faudra joindre au projet. On ne doute point que des offres ſi raiſonnables ne ſoient acceptées par le roi, en faiſant connoître les avantages que la France en retireroit, le commerce devenant infini, tant en montant qu'en deſcendant, depuis la Hollande juſqu'à Marſeille.

La navigation de vingt lieues d'étenduë de la Loire, depuis Roanne juſqu'à ſaint Rambert, faite depuis quelques années, a été exécutée par les moyens ci-deſſus. C'eſt pourquoi il faudra s'en ſervir, & apporter pour exemple cette navigation, dont les entrepreneurs ont un péage à perpétuité, pour faire réuſſir le grand projet en queſtion.

Copie d'une lettre écrite à M. de Langez, entrepreneur des travaux du roi au fort de l'Ecluſe.

J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 28. du mois paſſé. Je me ſouviens qu'il y a environ cinq ans que feu monſeigneur le duc d'Orléans écrivit à monſieur l'intendant, pour ſçavoir s'il étoit facile de rendre le Rhône, depuis Genève juſqu'à Lyon, navigable. Il me chargea d'en dreſſer

une carte ; & comme je ne pus aller ſur les lieux, on m'envoya des mémoires de la ſituation du pays pour la faire : & depuis ce temps-là je n'en ai pas entendu parler. Mais puiſque ce projet ſe réveille, je vous rendrai tous les ſervices qui dépendront de moi. Si vous venez à Lyon, j'examinerai la carte que vous avez faite, & vous en dirai mon ſentiment, de même que ſur le prix de chaque nature d'ouvrages qu'il conviendra de faire pour rendre ce fleuve navigable juſqu'au Parc.

Je ſuis parfaitement, monſieur, votre très-humble ſerviteur. De Ville.

De Lyon ce 6. Novembre 1725.

On repréſentera à ſa majeſté, que ſes revenus augmenteront de 400000. livres par an, tant par rapport aux ſels qui monteront juſqu'à Genève, de même que le coche, par un mémoire au clair. Et pour que ce projet ſoit exécuté ſuivant ſa forme & teneur, il eſt néceſſaire que monſieur De Ville ſoit appellé par ordre de la cour, qui a fait rendre la Loire navigable de vingt lieues de longueur, depuis Roanne juſqu'à S. Rambert; & il dreſſera un tarif des prétendues demandes à ce ſujet : il ſera de même néceſſaire de repréſenter à ſa majeſté les revenus qu'elle aura au ſurplus.

POSITION PAR ESTIME DE 32. milliaires, entre le Pont ſaint-Eſprit & Niſmes, placés par M. Pitot en 1754. en execution de la déliberation des états tenus à Montpellier à la fin de l'an 1754.

DU SAINT-ESPRIT A NISMES.

0 —— 32. . . . A 200. toiſes de la citadelle du Pont ſaint-Eſprit, vers Bagnols.
1 —— 31. . . . Vis-a-vis une métairie, & à 100. toiſes d'un ruiſſeau qui traverſe le grand chemin.
2 —— 30. . . . Vis-à-vis ſaint Alexandre.
3 —— 29. . . . Sur la hauteur, entre ſaint Alexandre & Bagnols.
4 —— 28. . . . 100. toiſes avant ſaint Nazaire.
5 —— 27. . . . 100. toiſes au nord du pont de Bagnols.
6 —— 26. . . . Sur la hauteur du nouveau chemin de Bagnols à Connaut.
7 —— 25. . . . 200. toiſes, après un chemin fait le long d'un côteau ſur la gauche.
8 —— 24. . . . A 300. toiſes au nord d'une petite montagne de rochers qu'on a cotoyée en montant par la droite.
9 —— 23. . . . A 400. toiſes au nord du pont de la Tare.
10 —— 22. . . . Tout contre la tour du bourg de Connaut.
11 —— 21. . . . A 100. toiſes au ſud de Gaujac, ſur une chauſſée montante.
12 —— 20. . . . Dans une deſcente, au milieu d'un bois qui a plus de 200. toiſes.
13 —— 19. . . . A 500. toiſes au nord de Pouſillac.
14 —— 18. . . . Entre des monticules tournoyantes des combes de Valiguieres.
15 —— 17. . . . A 700. toiſes au nord de Valiguieres, les combes éloignées entre elles de 25. toiſes.
16 —— 16. . . . A 50. toiſes au ſud de Valiguieres.
17 —— 15. . . . A 500. toiſes en entrant dans les combes de Valiguieres.
18 —— 14. . . . A 20. toiſes d'une croix qui eſt ſur la droite de l'ancien grand chemin de Remoulins à Valiguieres.
19 —— 13. . . . Dans le grand chemin, avant les combes, entre deux vignes.
20 —— 12. . . . A l'entrée du nouveau chemin qui va au pont du Gard.
21 —— 11. . . . A 600. toiſes au nord du pont du Gard.
10 —— 22. . . . 700. toiſes au nord de la Foux.
9 —— 23. . . . 900. toiſes de ſaint Bonnet.
8 —— 24. . . . 100. toiſes de la croix de Ledenon.
7 —— 25.
6 —— 26. . . . Tout contre la glaciere de Beſouſſe.
5 —— 27. . . . En ſortant de ſaint Gervaſi.

4——28.
3——29. . . . A 500. toiſes de Lagarne, & à 900. de Marguerites.
2——30. . . . A 500. toiſes d'un mas qui eſt ſur la gauche du grand chemin.
1——31. . . . A 3. toiſes au nord des Juſtices.

DE NISMES A MONTPELLIER.

0.——25. . . . A 8. toiſes de la porte de la couronne, ſur l'eſplanade.
1——24.
2——23. . . . A 40. toiſes d'une maiſon, près de quelques vignes, vers Niſmes.
3——22. . . . 250. toiſes au nord de Millau.
4——21. . . . 750. toiſes au ſud de Millau.
5——20. . . . 200. toiſes au-delà du chemin qui va à Bernis, & à 100. toiſes au-deſſus de Bernis.
6——19. . . . Au ſortir d'Uchau, en venant de Niſmes.
7——18. . . . Vis-à-vis le chemin qui va à Veſtric.
8——17. . . . En-deçà de la baraque de Coudognan.
9——16.
10——15.
11——14.
12——13. . . . A 50. toiſes au ſud de la maiſon du péage du pont de Lunel.
13——12. . . . A 40. toiſes au nord des cazernes de Lunel.
14——11. . . . A 300. toiſes au nord de la ville de Lunel.
15——10. . . . A 700. toiſes au nord de Lunel-vieil.
16——19.
17.—— 8.
18.—— 7. . . . Au milieu du pont de ſaint Brez.
19—— 6. . . . A 60. toiſes avant Colombiers.
20—— 5. . . . Près de la maladerie de ſaint Antoine.
21—— 4. . . . 30. toiſes après le chemin qui va à Doſcares.
22—— 3.
23—— 2. . . . 40. toiſes après le pont de Caſtelnau.
24—— 1.
25—— 0. . . . Au coin de la maiſon du préſident Bocaud à Montpellier.

L'idée de mettre ſur les grands chemins des pierres pour déterminer les diſtances de mille en mille toiſes, eſt très-propre à perfectionner la géographie. Les états de Languedoc ont la gloire d'avoir été les premiers à en faire uſage. Les milliaires de la grande route du ſaint Eſprit à Toulouſe ſont déja placés juſques Peſenas; les autres le ſeront bientôt. On en mettra pareillement ſur les routes où il y a des poſtes. Il ſeroit à ſouhaiter que toutes les provinces de la France en fiſſent autant chez elles. On pourroit ajoûter cependant une perfection aux milliaires qui ſont déja poſés. Ce ſeroit de mettre ſur un lieu apparent des viliages que l'on traverſe entre deux milliaires, placés dans la campagne, la diſtance en toiſes qu'il y a entre ces milliaires & ce village. La perfection ſeroit encore plus grande, ſi l'on faiſoit imprimer une liſte de tous les milliaires, avec la déter-

mination de leur poſition, & des objets qui ſont entre eux. Une pareille liſte ſeroit infiniment curieuſe, utile, & agréable aux voyageurs, & à beaucoup d'autres perſonnes. En voici un modele pour le château d'Aubaïs, qui d'ailleurs mérite d'avoir une poſition déterminée. On connoît la hardieſſe de ſon eſcalier, la rampe dont il eſt décoré, qui a été faite avec beaucoup de goût par un habile artiſte, nommé Raviſé, natif de la Fleche. On connoît auſſi la bibliotheque de ce château, très-riche en hiſtoriens & en géographes, & dont le vaiſſeau a été conſtruit avec art, pour en rendre l'uſage commode & aiſé. On ſçait enfin que les curieux, même les étrangers, ſont très-empreſſés à venir voir ce château. Cette détermination ne peut ſe bien faire, qu'en donnant le meſurage en toiſe des différens chemins qui y aboutiſſent. On le joint ici.

TOISE' DE LA PORTE DE *l'eſcalier d'Aubaïs, au premier milliaire que l'on trouve ſur la grande route :*

DE NISMES A MONTPELLIER.

Au chemin qui va à Sommieres	275.	
A la croix de Lambert	393.	638.
Au chemin qui va au mas de Foucard	375.	913.
A la ſortie de la terre	286.	1199.
A la croix d'Aiguesvives	605.	1804.
Au ruiſſeau du Razil	170.	1974.
Au chemin qui va à Mus	634.	2608.
Au Pont ſur le Rhoni	1133.	3741.
A Vergeſes	176.	3917.
Au grand chemin de Niſmes	1056.	4973.
Au premier milliaire allant vers Niſmes	279.	5252.

AU PONT DE LUNEL.

Au moulin de Carriere	1222.	
Au moulin de Liquis	1915.	
Vis-à-vis le pont Ambrois	2432.	
Vis à-vis le moulin de Vendras	2708.	
Vis-à-vis le moulin de Aubes	3533.	
Au grand chemin, & au cabaret du pont de Lunel	4028.	
De-là au milliaire qui va à Niſmes	704.	
Au milliaire allant à Lunel	296.	

A LA PORTE DE SOMMIERES.

Au bout de la deſcente qui va à Sommieres	79	
A la croix de la miſſion	89	155.
Au pont ſur l'Albaren	87	244.
A l'égliſe de Gavernes	1221.	1465.
A Chriſtin	253.	1718.
Au pont ſur la Corbiere	175	1893.
Au mas & ſeigneurie de Maſſillan	141.	2034.
A la porte de Sommieres	1040.	3074.

AU MOULIN A VENT DE CORBIERES, PASSANT PAR LA GARRIGUE.

Au chemin du pont de Lunel à Sommieres	617.	
Sur la garrigue, vis-à-vis Gavernes	1012.	1529.
A la jonction du chemin de Sommieres à Junas	429.	1958.
A la fontaine de Montgros	228.	2186.
Au moulin de Corbieres	442	2628.

AU GUÉ DE VIDOURLE, QUI VA A SAINT SERIEZ.

A la Combe du beau-temps, où ſe donna le combat du 17. Décembre 1703. entre les Camiſards, commandés par Cavalier, & deux compagnies de Firmacon, commandées par Rambouillet, qui y fut tué.	762.	
A l'entrée du chemin de la Roque	143.	90.
Entre les deux Roques, où le Vidourle paſſe, & où l'on prend des carpes, pelant juſqu'à trente livres la piéce.	169.	1074.
Au gué de ſaint Seriez	513.	1587.
Largeur d'une hauteur de la Roque à l'autre, priſe à la baſe, & comprenant la largeur de l'eau, du gravier, du chemin, & du franc-bord	50. t.	3. pi.
Diſtance entre le champ de bataille & le chemin.	165.	

A CONGENIES.

A la borne de la terre, vers Congénies	830.	
A la fontaine de Congénies, & au magaſin du ſieur Nourri . . .	649.	1479.
Au chemin de Sommieres à Niſmes	209.	1688.

SENECHAUSSE'ES DE CARCASSONNE ET DE TOULOUSE.

Avant l'an 1735. on mit ſur la droite du grand chemin de la ſénéchauſſée de de Carcaſſonne, qui va à Toulouſe, de cent toiſes en cent toiſes, des pierres hautes d'un pied ou environ, ſur leſquelles on marqua les toiſes. Un ingénieur, nommé Cornet, avoit imaginé de faire mettre ces pierres, pour pouvoir donner avec plus d'aiſance ſes ordres aux entrepreneurs, & à ceux qui étoient chargés de l'entretien du grand chemin. L'ingénieur, uniquement occupé de ſon objet, avoit penſé à la réparation du chemin, & nullement à l'utilité dont ces pierres pouvoient être pour la géographie. On a fort négligé l'entretion de ces pierres, dont plus de la moitié ſont tombées ou perdues. Tout ce que l'on a pu en apprendre, c'eſt qu'il y a 28600. toiſes de Narbonne à Carcaſſonne. La pierre de la Beguide de Jordi, poſte entre Beſiers & Peſenas, étoit numérotée 63[illegible]. Celle de Peſenas 11200. A l'abreuvoir de l'abbaye de Valmagne 7300. apparemment en comptant depuis Peſenas, & vis-à-vis la croix en pyramide qui ſépare la ſénéchauſſée de Carcaſſonne de celle de Montpellier 13283. toiſes.

On mit après l'an 1742. dans la ſénéchauſſée de Toulouſe, & ſur la gauche du grand chemin qui va à cette capitale du Languedoc, de cinq cents toiſes en cinq cents toiſes, des pierres rondes, plus groſſes que les millia res de la ſénéchauſſée de Beaucaire & de Niſmes, mais qui n'ont point deux pieds de hauteur. Ces pierres ſont en aſſez bon état; mais elles ne ſont point numérotées; & l'on trouve la derniere fort près du fauxbourg de Toulouſe, en venant de Caſtanet. Les pierres placées entre Caſtelnaudari & Villepinte, ſont en bon état, & l'on en trouve le nombre pour déterminer les 6000. toiſes qu'il y a entre ces deux lieux.

DAUPHINÉ.

On voit en Dauphiné à droite & à gauche du chemin qui va du ſaint-Eſprit à Lyon, de petits poteaux de bois, hauts d'environ deux pieds, qui ſervent à déterminer le nombre des toiſes de ce grand chemin, que les communautés doivent entretenir. Dans les eſpaces beaucoup plus éloignés, on voit de groſſes pierres, preſque ſemblables aux milliaires du bas-Languedoc; mais il y en a une de chaque côté du chemin. J'ignore l'uſage de ces pierres.

LYONNOIS.

On trouve dans l'intendance de Lyon, depuis la ſortie de cette ville juſqu'à deux cents toiſes ou environ au-delà de ſaint Martin d'Eſtraux, qui eſt la fin de cette intendance, des pierres de taille, peu épaiſſes, hautes d'environ deux pieds, ſur leſquelles eſt écrit le nom de la communauté qui doit entretenir un nombre de toiſes de ce grand chemin. Il ſeroit aiſé d'ajoûter ſur ces pierres, où il y a un grand eſpace vuide, la diſtance en toiſes qu'il y a de l'une à l'autre: & par là, ſans autre travail, on auroit le nombre des toiſes du chemin de toute cette intendance, ce qui ſeroit très-utile pour la géographie des itinéraires.

DE *PARIS A LYON.*

M. Trudaine a fait lever par des ingénieurs, la carte de preſque tous les grands chemins du royaume de France, & meſurer à la chaîne leurs diſtances. On a dreſſé ſur cela des cartes géographiques, très-bien deſſinées, & ſur une échelle aſſez grande, pour que le plan des villes & de tous les autres lieux qui ſont ſur chaque route, puiſſent être diſtingués aiſément. J'ai vû la route de Paris à Lyon en ſoixante & dix cartes: & tout ce que j'ai pu en retenir, c'eſt qu'il y a 100. lieues, de 2400. toiſes chacune, de Paris à Lyon; que la moitié du chemin eſt ſur le pont de Nevers, à un point éloigné de 400. toiſes de l'entrée de la ville. Il manque environ 600. toiſes, pour que les cent lieues entre Paris & Lyon ſoient complettes.

BAYERISCHE STAATS-BIBLIOTHEK MUENCHEN

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google